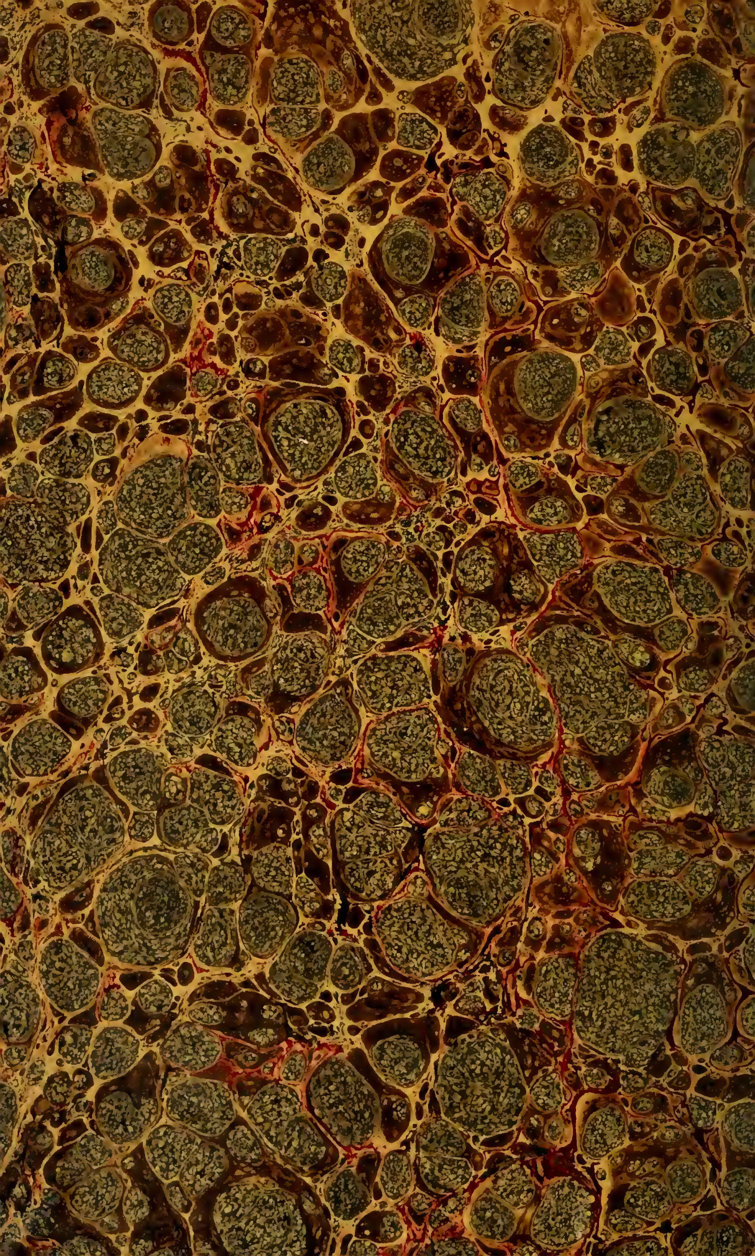

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01877474 5





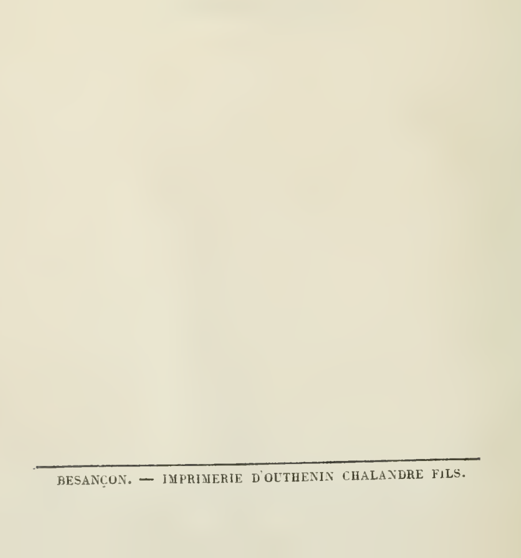


EXPLICATION SUIVIE

DES

QUATRE ÉVANGILES

SAINT MATTHIEU



BESANÇON. — IMPRIMERIE D'OUTHENIN CHALANDRE FILS.

EXPLICATION SUIVIE

DES

QUATRE ÉVANGILES

PAR LE DOCTEUR ANGÉLIQUE

SAINT THOMAS D'AQUIN

DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

COMPOSÉE D'EXTRAITS DES INTERPRÈTES GRECS ET LATINS, ET SURTOUT DES SS. PÈRES
ADMIRABLEMENT COORDONNÉS ET ENCHAINÉS
DE MANIÈRE A NE FORMER QU'UN SEUL TEXTE SUIVI ET APPELÉ A JUSTE TITRE

LA

CHAINE D'OR

Edition où le texte corrigé par le P. Nicolaï a été revu avec le plus grand soin sur les textes originaux grecs et latins

TRADUCTION NOUVELLE

Avec sommaires analytiques et notes exégétiques et historiques

PAR

M. L'ABBÉ J.-M. PÉRONNE

Chanoine titulaire de l'église de Soissons, ancien professeur d'Ecriture sainte et d'éloquence sacrée

TOME PREMIER



PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

RUE DELAMBRE, 9

1868

22

PRÉFACE

DE CETTE NOUVELLE TRADUCTION

Ce nouveau travail sur la *Chaîne d'or* remonte déjà à plusieurs années, et il est dû à une circonstance toute fortuite.

Après avoir parcouru dans nos instructions dominicales le cercle des évangiles de l'année et des grandes vérités chrétiennes, nous avions jugé utile d'adopter comme plan régulier de ces instructions, l'explication suivie au triple point de vue de l'histoire, du dogme et de la morale, de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'après la concorde des quatre Evangélistes, en prenant les explications des saints docteurs comme base de nos enseignements.

La *Chaîne d'or* de saint Thomas, exposant d'après ce plan, sauf la concorde, les quatre Evangiles, répondait en partie au dessein que nous poursuivions depuis longtemps, comme un des moyens les plus propres à donner aux fidèles, dans des instructions dont la variété renouvellerait sans cesse l'intérêt, une connaissance pleine et entière de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa doctrine, deux points aussi essentiels qu'ils sont peu connus aujourd'hui de la généralité des chrétiens.

« En effet, dit ici un orateur qui fait autorité dans cette matière (1), les Pères de l'Eglise, auxquels Dieu a donné une lumière, une grâce particulière pour expliquer ses oracles, à l'imitation des Apôtres et particulièrement de saint Paul, se sont appliqués dans leurs sublimes prédications à développer les faits

(1) Le P. Ventura : *Les Femmes de l'Evangile*, avant-propos.

de l'Ecriture sainte, et particulièrement de l'Evangile, dans ses quatre sens en même temps. C'est pour cela que leurs sermons, leurs homélies sur ces sujets, sont des instructions solides, magnifiques, sublimes, sur la religion et sur les grandeurs du christianisme..... »

« Ces grands hommes ne se sont pas arrêtés à la lettre, ils sont entrés dans l'esprit du livre de la *bonne nouvelle*, ils ont levé un coin du voile mystérieux qui le couvre, et ils nous indiquent les richesses de la sagesse, de la puissance, de la bonté de Dieu, qu'il a plu au Saint-Esprit d'y enfermer. Ils nous font connaître Jésus-Christ par la grandeur de ses mystères, par l'excellence de sa doctrine, par l'efficacité de ses sacrements, par les caractères de son Eglise, par les pieuses industries de son amour, par la condition heureuse de ses disciples, par la générosité de ses récompenses. »

« A l'aide d'une éloquence fille de la conviction et du génie, ils combattent tous les vices, ils persuàdent toutes les vertus, ils mettent à nu toutes les misères, toutes les plaies de l'âme, et indiquent les baumes divins, les remèdes célestes qui peuvent les guérir. Ils tonnent contre les esprits rebelles aux attraits de l'amour de Dieu, et ils les menacent de la sévérité de sa justice infinie. Mais ils ne font tout cela qu'à l'occasion de quelque trait de la vie du Seigneur. En sorte que les Pères commencent toujours leur prédication par Jésus-Christ; ils l'ont toujours en vue, ils l'ont toujours sur les lèvres, parce qu'ils l'avaient dans le cœur. Tous leurs morceaux oratoires ne sont d'abord que le développement d'un de ses mystères, d'où ils tirent ensuite, comme des conséquences de leurs principes, leurs grandes leçons de morale. »

Nous étions d'autant plus porté à suivre cette méthode que nous n'avions cessé de recommander nous-mêmes, dans le cours d'un long enseignement, à ceux que nous étions chargé de former au ministère de la parole sainte, de faire constamment de l'étude approfondie de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise la préparation éloignée de leurs instructions, plutôt que d'aller perdre

leur temps et s'affadir dans l'étude stérile des sermonnaires de second ou de troisième ordre, ruisseaux dégénérés et souvent bien détournés de la source, et où on ne peut puiser que des considérations sans physionomie, sans intérêt, sans élévation, sans chaleur.

Il en est beaucoup, je le sais, qui se laissent effrayer ou arrêter ici par la longueur et l'étendue presque sans bornes de cette étude des Pères; c'est une erreur. Bossuet, dont les sermons ne sont comme on l'a remarqué justement, « que la continuation de la prédication des Pères en langue vulgaire, » écrivait à ce sujet à un jeune cardinal qui lui avait demandé des conseils pour la prédication : « Au reste, ce que je propose ici de lecture des Pères, n'est pas si long qu'il paraît. Il n'est pas croyable combien on avance, pourvu qu'on y donne quelque temps, et qu'on suive un peu (1). »

Aussi plusieurs de ceux qui ont voulu suivre le plan que nous leur avons tracé, avec *travail*, avec *méthode*, avec *persévérance* (2), nous ont attesté bien des fois l'immense profit qu'ils en avaient retiré pour rendre leurs instructions à la fois solides, utiles et intéressantes. Ils ont été surpris de voir les vastes horizons que cette étude suivie et prévoyante de l'Ecriture et des Pères déroulait devant eux, la netteté, la clarté, la profondeur de l'enseignement dogmatique qui, dans les saints docteurs évidemment suscités de Dieu pour donner aux vérités de la foi tout leur développement, toute leur expansion, présente un caractère de précision, de pureté, de virilité qu'on chercherait vainement ailleurs; enfin la richesse de leurs considérations et de leurs conclusions morales, toujours si fermes, si accentuées, si chaleureuses, et surtout si justes, si bien adaptées aux besoins de tous les temps et de toutes les âmes, qu'à quinze cents ans de distance, elles trouvent, presque sans aucun changement de forme, leur application naturelle.

(1) Ecrit inédit de Bossuet, composé pour le cardinal de Bouillon, sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Eglise, pour former un orateur. (*Etudes sur la vie de Bossuet*, par Floquet, tome II, p. 524.)

(2) Il faut ici, comme partout ailleurs, pour réussir, « Multus labor, multa in labore methodus, multa in methodo constantia, » beaucoup de travail, une méthode sévère dans le travail, une grande constance à suivre cette méthode.

Or, la *Chaîne d'or* nous semblait ici un auxiliaire d'autant plus précieux pour atteindre ce résultat, que cette étude des Pères sur les Evangiles s'y trouvait singulièrement abrégée par le travail du Docteur angélique. Aussi, nous nous étions empressé de nous procurer et de recommander la première traduction qui parut de cet ouvrage avec le texte latin en 1854. Car la *Chaîne d'or* de saint Thomas, à raison même de son caractère particulier, c'est-à-dire de la multiplicité et de la variété des éléments qui la composent, renferme une multitude de citations difficiles, souvent obscures, qui rendent souverainement utile, sinon nécessaire, l'auxiliaire d'une traduction où l'emploi du mot propre vienne donner à la pensée toute la clarté qu'exigent les vérités de la foi.

En effet on se trouve ici en face non pas d'un seul auteur qui suit ordinairement dans le développement de ses idées une marche régulière, mais d'une succession continue d'auteurs, de langue, d'esprit et de style tout différents. Il faut ajouter à cela l'obscurité ou l'incertitude des textes toujours abrégés, fréquemment intervertis, la traduction souvent indécise et indéterminée des auteurs grecs, dont s'est servi saint Thomas, et qui de son aveu laisse beaucoup à désirer; enfin les défectuosités du texte de la *Chaîne d'or*, qui, bien que corrigé avec soin par le P. Nicolaï, était loin cependant d'être irréprochable.

C'est alors qu'ayant eu à signaler (et nous n'avons pas été les seuls) les défauts par trop saillants et par trop nombreux de cette première traduction qui ne pouvait nullement servir à exploiter utilement la mine précieuse cachée dans cette savante explication des saints Evangiles, nous fûmes prié d'en préparer une nouvelle, à mesure que nous y serions amené par l'étude suivie que nous en faisions, pour nos instructions, dans les moments libres que nous laissaient nos autres études et les occupations du ministère.

Or voici les améliorations que nous avons cherché à introduire dans ce nouveau travail. Nous nous sommes appliqué tout d'abord à lui donner les trois qualités dont rien ne peut dispenser : l'exac-

titude du sens, la correction et la clarté du style. Nous n'avons pas même négligé l'élégance, autant qu'elle était compatible avec la noble simplicité de cette docte exposition.

L'usage fréquent que nous avions fait de la *Chaîne d'or* nous avait convaincu de la grande utilité que présenteraient des sommaires analytiques raisonnés, placés en tête de chaque chapitre. Dans ces sommaires que nous avons ajoutés à cette nouvelle traduction et en les rattachant à la division du texte adoptée par saint Thomas, nous nous sommes proposé de faire embrasser d'une seule vue la nature, la richesse, la suite admirable et l'enchaînement étroit des questions auxquelles donne lieu le texte sacré, enchaînement qui explique et justifie pleinement le titre de *Chaîne d'or* donné à cet ouvrage du Docteur angélique. Cette analyse logique, en indiquant nettement le caractère précis de chaque citation, abrége de beaucoup d'ailleurs les recherches soit pour la prédication, soit pour la méditation, soit pour les différents travaux exégétiques dont les saints Evangiles peuvent être l'objet.

Malgré tous les efforts du P. Nicolaï pour donner au texte de la *Chaîne d'or*, la correction, la pureté désirables, ce texte contenait encore bien des fautes, bien des incorrections, bien des obscurités. Toutes les fois donc qu'il nous a paru ne présenter aucune signification claire, ou n'offrir qu'un sens équivoque, quelquefois peu admissible, nous nous sommes fait un devoir de consulter les textes originaux, et nous avons rétabli dans la traduction le vrai sens du saint docteur ou de l'interprète dont le texte était cité par saint Thomas; ces corrections sont ordinairement indiquées par des notes spéciales.

A ces notes qui ont pour objet l'exactitude du texte et la clarté du sens, nous en avons ajouté quelques autres historiques et exégétiques pour compléter les explications des saints docteurs, ou pour aider à les comprendre, lorsqu'elles présentent quelques lacunes ou quelques difficultés. Mais nous nous sommes abstenu soigneusement de discuter aucune des questions soulevées par les

systèmes d'interprétation naturaliste, rationaliste et mythique. La nature du travail de saint Thomas excluait toute discussion de ce genre. Ajoutons que cette exposition si nette , si pleine , si bien suivie des saints Evangiles est peut-être le moyen le plus sûr d'en acquérir l'intelligence parfaite, et de répondre victorieusement à des difficultés, à des objections qui supposent toujours dans ceux qui les font l'ignorance la plus complète, souvent la plus grossière ou du texte sacré, ou des faits surnaturels qu'il reproduit.

J. M. P.

PRÉFACE DU R. P. NICOLAI

Voici saint Thomas que nous vous offrons, à vous qui que vous soyez, qui l'aimez ou plutôt qui aimez en lui la pure vérité, le voici, cette source de la plus saine doctrine, cet homme chargé de nous initier aux secrets de l'Evangile, cet interprète de la foi, ce défenseur de la religion portant avec plus de distinction que précédemment cette *Chaîne d'or* qui est son ouvrage, car nous l'avons rendue nette de ces taches nombreuses qui par un indigne mélange obscurcissaient son éclat. Comme j'avais entrepris de publier une nouvelle édition de ses œuvres, édition depuis si longtemps désirée, en la corrigeant de toutes les fautes qui s'y étaient glissées, en lui rendant sa pureté et son intégrité primitives et en l'enrichissant de toutes les additions qui pouvaient lui donner plus de prix, j'ai cru devoir commencer par l'ouvrage qu'indiquait l'ordre naturel de ses publications, que réclamaient de moi en premier lieu les désirs des imprimeurs, qui demandait à être corrigé le premier avant tout, parce qu'il était plus affreusement dénaturé, et qui mérite peut-être la première place parmi tant d'ouvrages remarquables, soit par l'ingénieux et admirable enchaînement de ses parties, soit par la parfaite interprétation du sens des Evangiles.

C'est là vraiment cet homme divin, qui pour nous avoir transmis

---

PRÆFATIO

En Sanctum Thomam tibi, quisquis ejus amans es (id est sincerioris amans veritatis), en illum purioris doctrinæ fontem, Evangelii mystam, interpretem fidei, religionis assertorem, aurea illa sua quam conflavit catena ornatius quam ante insignitum; quia detersum a scoriis quæ tam indigna passim permixtione tantum ejus nitorem obscurabant. Scilicet novam ejus editionem quæ jampridem in votis fuit, a corruptelis irreptiis expurgatam, integritati suæ ac puritati restitutam, adjectitiis decoramentis quoad fieri posset undequaque ornatam exhibere aggressus, inde mihi exordiendum intellexi quod ordinatim ipsa præli series postulabat; quod a me primum vota typographorum exigebant; quod expurgari præ cæteris maxime, quia fœdius præ cæteris corruptum esset, indigebat, et quod utique (sive tam admirandæ contexionis ingeniosum artificium, sive sensus evangelici tam accuratam interpretationem spectes), vix non primam vindicat inter opera tam insignia dignitatem.

Ut enimvero divinus vir propter tanta

les magnifiques enseignements de la sagesse, interprété les mystères de la divinité, annoncé les célestes oracles de la vérité, a mérité, à si juste titre, de porter le collier d'or qui brille au cou du Sage, que reçoit celui qui est rempli de l'Esprit saint, et qui est décerné comme récompense à l'interprète des saintes Ecritures. Dans sa doctrine comme sur le rational mystérieux du grand prêtre, on voit briller autant d'anneaux d'or qu'il expose de raisons. Les liaisons de ses écrits comme les jointures des membres de l'épouse, ressemblent à ces colliers qui par la perfection de leur travail annoncent l'habileté de l'ouvrier qui les a faits. Tel du sein de la glorieuse félicité qui a suivi sa mort, on l'a vu dans une céleste vision répandant partout une lumière qui rejaillissait comme du collier de la splendeur des cieux, tel il brille dans les enseignements qu'à l'aide de la lumière d'en haut, il a répandus par toute la terre pendant qu'il vivait encore ici-bas. C'est surtout dans cet ouvrage si digne du nom qui lui a été donné, qu'il a travaillé pour cette *Chaîne d'or*, comme entremêlée de pierreries qui ajoutent tant à ses mérites et augmentent sa gloire. Dans tous les ouvrages qu'il a publiés en très-grand nombre, l'éclat et la profondeur de cette grande intelligence se révèlent et brillent sous des aspects admirables. Cependant cette beauté et cet éclat y sont défigurés par tant de taches répandues dans toutes les éditions quelles qu'elles soient, qu'il n'en existe aucune, même parmi les plus vantées, qui ne contienne d'énormes fautes contre l'intégrité du texte, contre la pureté du langage, contre la sincérité du sens, contre la vérité du dogme,

---

sapientiæ documenta tradita, propter interpretata Divinitatis mysteria propter effata tam divina et oracula veritatis, aureo illo torque justissime ornari meruerit qui sapientis collum cingit (*Proverb.* 1), quem Spiritu Dei plenus accipit (*Genes.* 41), qui veluti præmium explicatæ Scripturæ decernitur ac rependitur explicanti (*Daniel.* 5); ut in ejus doctrina quasi mystico sacerdotis rationali (*Exod.* 28) tot effugeant catenulæ aureæ quot momenta expendit; ut juncturæ scriptorum ejus quasi femorum sponsæ (*Cant.* 7), velut affabre facta monilia videri possint quæ artificis industriam fabrica ipsa sua tam solerte commendent; ut qualis post adeptam a morte gloriosam felicitatem per cœleste spectaculum visus est, velut emissam *ex monili fulgoris cœlici* lucem quaquaversum diffundens, talis in dogmatibus elucescat quæ affulgente cœlo in totam sparsim terram adhuc hic vivens fudit; ut in hoc nominatim opere sua nomenclatura dignissimo vere auream sibi et veluti gemmeis monilibus intextam nexuerit catenam quæ ingens illi ad gloriam ornamentum adjungat; ut se tam insigniter in tot editis operibus magnæ mentis explicuerit fulgor et solertia declararit, ornatum illum tamen et fulgorem tot interjectæ aliunde maculæ per corruptas editiones ejus omnes (qualescunque sint), deformarunt, ut nulla inter omnes existat qualibet laude commendatas quæ non enormes contineat contra integritatem textus, contra verborum puritatem, contra sinceritatem

ou contre les traditions de l'histoire. On ne peut sans une extrême injustice attribuer ces fautes à l'auteur, mais aussi c'est une négligence des plus coupables de ne pas faire disparaître avec soin ces fautes que la malveillance ou le manque de respect pourrait faire tourner à la honte et au déshonneur de l'illustre docteur.

Je n'ai pu voir sans une extrême douleur, ces ouvrages divins, dignes d'une immortelle durée, réimprimés et réédités si souvent et de toutes parts, sans avoir jamais été corrigés de ces fautes qu'il importait tant à la gloire de l'auteur, et à l'intérêt des lecteurs de faire disparaître, pour assurer à la fois le respect qui leur est dû et les avantages que l'on peut tirer de ces livres plus répandus et plus utiles que tous les autres (1). C'est ce qui a fait naître en moi cette volonté si prononcée et cette résolution si ferme, de laisser de côté pendant quelque temps des ouvrages nombreux et variés, fruit de mon travail personnel et de mes méditations, pour me consacrer à corriger ces éditions qui certainement resteraient toujours dans le même état, si je n'entreprenais ce que personne autre ne voudrait faire. Je ne me suis pas laissé ébranler par ce que m'ont dit avec trop de bienveillance des personnes qui se plaignaient de me voir retoucher d'anciens ouvrages, au lieu d'en composer de nouveaux moi-même. Entraîné par l'amour que je sens en moi pour le docteur angélique, j'ai pensé que rien ne pouvait être ni plus honorable pour moi que de contri-

(1) L'auteur veut parler ici de l'ouvrage intitulé : *Selecta sancti Thomæ dogmata,* dans lequel le saint docteur établit leur véritable sens ; d'une édition des livres saints où il explique les expressions obscures ; d'un autre ouvrage, *Summa Sacra,* où il discute les points controversés de l'Ecriture; d'un écrit qui a pour titre : *Apparata in concilia plenaria,* où il rapporte les décisions des conciles œcuméniques, et de quelques autres ouvrages semblables.

---

sensus, contra doctrinæ veritatem vel historiæ traditionem corruptelas, quas ut auctori tribuere iniquissima injuria est, ita indignissima negligentiæ saltem culpa non emendasse accurate quod in ejus vitium ac dedecus a malevolis forte vel irreverentibus verti possit.

Non potui quidem non moleste admodum ferre semper ea opera tam divina quæ consecrari ad immortalitatem oporteret, novis ubique typis exarata toties ac recusa, nec ab iis interim depravationibus expurgata, quas tantopere ad auctoris reverentiam et ad omnium utilitatem interesset expungi, ne quid eorum venerationi vel usui deesse videretur quibus communiora in manibus omnium nulla essent, utiliora esse legentium animis nulla possent. Hinc illa mihi tam propensa voluntas et tam firma mens ut aliis interim prætermissis quæ multa et varia proprio marte ac instituto meditabar, in supra dictas editiones quoad liceret instaurandas meam operam commodarem, quas alioqui certum erat eo quo semper statu relinquendas, nisi hoc aggrederer quod perficere nemo vellet; nec moverer eorum verbis qui vetera recudi tantum a me, non cudi nova benevolo nimis animo conqueruntur; quia quo me sentio in Angelicum præceptorem affectu nihil honorificentius præs-

buer à sa gloire par ce travail, ni plus utile pour les autres que de rendre à sa pureté primitive un ouvrage d'un usage aussi universel, d'un intérêt aussi général. J'ai d'ailleurs regardé comme peu convenable à l'opinion que je dois avoir de moi-même, de préférer ce qui paraissait me toucher de plus près, à un travail qui devait relever l'éclat de ce saint docteur, et de céder au désir personnel de publier de nouveaux ouvrages, plutôt que de consulter l'utilité générale, en retouchant d'anciennes publications; quoiqu'à vrai dire, on puisse considérer comme nouveau le travail que je fais, en remaniant les anciens ouvrages des autres. Ne peut-on pas regarder comme nouveau, en effet, ce que j'ai ajouté à la panthéologie de Reyniers en l'augmentant de plus de moitié, d'un exposé des opinions actuelles et de raisonnements qu'on y avait entièrement omis, ou qui étaient complétement tronqués? Ne puis-je pas aussi appeler nouveau, ce que dans cette nouvelle édition corrigée des œuvres de saint Thomas, je dois ajouter soit pour expliquer, soit pour relever la pensée de l'illustre docteur?

Pour ne parler maintenant que de ce qui concerne la *Chaîne d'or*, en attendant que j'achève le reste s'il plaît à Dieu, il s'y était glissé des fautes si nombreuses et si grossières, tant de mots altérés, tant de constructions embarrassées, tant de phrases bouleversées, tant de fausses citations, surtout celles des auteurs grecs, tant de traductions vicieuses, tant de textes tronqués, tant d'indications omises ou faites à contre sens, tant de propositions dont le sens était incomplet et inachevé, et cela dans toutes les éditions publiées n'importe où, que je

---

tari a me posse intellexi quam ut ejus gloriæ labore isto parentarem; nec utilius, quo scio eum in publica commoda usu esse, quam ut ab alienis defæcatum vitiis exhiberem, nec inopportunius, qua debeo sinceritate de me ipso sentire, quam ut neglectis illis quæ ad ejus ornatum pertinerent, ea præferrem quæ referri propius ad me viderentur, et privato propius pruritui cudendis novis indulgendum putarem quam veteribus recudendis publicæ utilitati consulendum: etsi nova sunt quæ velut mea cudo, dum vetera recudo aliorum; nova sunt quæ Pantheologiæ Raynerianæ dimidia plus mole a me auctæ de dogmatibus hodiernis ac de aliis argumentis vel in ea penitus prætermissis vel mutile tractatis interjeci. Nova sunt quæ sum in ista ipsa operum S. Thomæ repurgata editione, vel ad explicationem, vel ad ornatum adjecturus.

Atque ut ea tantum quæ ad Catenam spectant nunc attingam donec alia (si licebit) suo exequar loco, tam frequentes in eam irrepserant et tam enormes corruptelæ; tot depravatæ voces, tot involutæ constructiones, tot perturbatæ phrases, tot præsertim ex græcis auctoribus auctoritates adulteratæ, tot vitiosæ versiones, tot mutilati textus, tot indices omissi vel præpostere annotati, tot hiantes et imperfecti sensus, in quibuslibet ejus editionibus ubilibet ex-

m'étonne qu'on ait pu donner autant d'éloges à ce qui était plein de honteuses erreurs, et qu'on eût osé recommander comme enrichies des indications faites avec le plus grand soin des auteurs qui y sont cités, comme corrigées avec la plus grande attention sur les manuscrits anciens, et rendues à leur pureté primitive, des éditions défigurées par tant de fautes et déshonorées par tant de taches (1). Si je parle ainsi, ce n'est pas pour déprécier en rien le travail et les efforts des autres, mais pour votre utilité, prudent lecteur. J'ai voulu vous montrer dans quel dessein j'ai entrepris cette tâche, et comment pour la mener à bonne fin, je n'ai rien négligé de ce que l'étude comparée des autres éditions pouvait me fournir. J'ai consulté les sources pour rétablir les passages altérés des saints Pères et des autres auteurs, surtout des auteurs grecs qui ont été traduits en latin à l'aventure, j'ai corrigé les textes défectueux, rétabli dans leur intégrité ceux qui étaient tronqués, expliqué ce qui était obscur, redressé les sens détournés et vicieux, comblé les lacunes, suppléé aux omissions, complété ce qui était inachevé, remis en ordre les phrases bouleversées, éclairci ce qui était douteux, introduit dans le texte des modifications qui étaient indispensables, mis à la marge la traduction plus littérale des passages grecs, en y ajoutant quelquefois la phrase grecque elle-même pour plus de clarté. J'ai encore rétabli toutes les indications des auteurs, qui avaient été faussement données ou complétement omises, à l'excep-

(1) C'est l'éloge que les cinq approbateurs de Louvain font de l'édition de Louvain. Possevin préfère celle d'Anvers à cause de ses indications plus exactes, et l'édition abrégée qu'a donnée Emmanuel Sa, bien que ce dernier déclare avoir vérifié un très-petit nombre de citations, et qu'il ne les fasse précéder que du nom des auteurs, sans indiquer leurs traités.

---

cusis occurrebant, ut eas mirer tam impense laudari potuisse quæ tam turpiter aberrassent; aut commendari velut *auctoritatum omnium quæ in ea citantur indicationibus summo studio illustratas, ad manuscripta antiquissima exemplaria maxima diligentia correctas, pristinoque nitori restitutas,* quæ tot essent informes defectibus vel tot maculis deformatæ. Nec sic ego hæc ut cujusquam studio ac labori detractum quidquam velim, sed ut utilitati tuæ consulam, prudens Lector, et qua necessitate istiusmodi pensum sim agressus exponam, vel quid in eo exequendo non otiose præstiterim ex aliorum collatione insinuem. Nempe adulterata Patrum, vel aliorum quoque auctorum verba, et præsertim græcorum quæ latine perperam reddita sunt, ex ipsismet fontibus restitui, corrupta reparavi, mutila integravi, obscura explicavi, detorta et perversa correxi, hiantia implevi, prætermissa supplevi, imperfecta complevi, perturbata digessi, ambigua evolvi, et vel in textu immutavi cum immutari absolute necessarium fuit, vel veriorem lectionem ac legitimam ex græcarum locutionum usu ad marginem posui, et græcas ipsas voces vel phrases aliquando integras ad majorem certitudinem annotavi. Quin et indices omnes auctoritatum prædictarum vel præposteros prius vel penitus omissos reposui, paucissimis exceptis tantum qui

tion de quelques passages qui ont trompé toutes mes recherches. J'en ai fait la remarque toutes les fois que je les ai cherchés inutilement, pour que cette omission ne fût point attribuée au hasard. C'est ce qui est arrivé surtout pour les gloses que nous n'avons plus ou qui ne se trouvent que dans les commentaires de saint Anselme, si toutefois il est vrai qu'ils soient de ce saint docteur. Je n'ai pas mis d'indication lorsque le passage commenté le fait sous-entendre, ainsi que l'auteur dit l'avoir fait lui-même dans la lettre que l'on trouvera ci-après, j'ai supprimé ces notes inutiles et fastidieuses qui répétaient mille fois la même chose, contrairement à l'avertissement donné dans cette lettre que les éditions précédentes avaient supprimée ainsi que la préface. A la place de ces notes, j'en ai inséré d'autres soit pour corriger ce qui était défectueux, soit plus souvent pour développer une vérité dogmatique, et j'en aurais mis davantage, si l'imprimeur me l'eût permis. Les citations de l'Ecriture qui se trouvent très-souvent mêlées aux citations des Pères et qui sont tirées soit de la Vulgate, soit de la version des Septantes, sont exactement indiquées avec le changement que la Vulgate a fait subir au texte. Enfin j'ajoute un catalogue plus complet des noms des auteurs, et surtout des auteurs grecs, que j'ai trouvés dans le manuscrit grec que la bibliothèque de son Eminence le cardinal Mazarin a mis à ma disposition, ce dont je le remercierai plus amplement dans ma préface sur saint Luc.

---

quantamlibet inquirentis diligentiam fefellerunt, et quos non occurrere, indicavi cum frustra eos quæri contigit ne quis omissos casu putet : ac præsertim in glossis quæ nunc obviæ non sunt vel in Anselmi tantum commentariis extant, quamvis nec certo sint Anselmi : nullum porro indicem apposui, cum locum illum qui explicatur subintelligi oportuit ut auctor ipse consulto factum in epistola infra præfixa monet, adeoque nugaces illas notas expunxi quæ hoc ad fastidium repetebant millies contra ejusdem epistolæ monitum quam et editiones præcedentes cum proœmio suppresserant, ac pro expunctis illis alia passim dedi quæ vel correctionis causam aliquando, vel frequentius dogmaticam instructionem continerent, daturus plura si per operarios licuisset. Scripturæ demum sententias cum sententiis Patrum frequentissime intermixtas, vel ex Vulgata versione, vel ex editione LXX Interpretum cum in Vulgata desunt, suo indice designavi, etiam textu ipso quem Vulgata commutat annotato. Cæterum ampliorem quam prius catalogum auctorum subjicio, Græcis nempe pluribus ex manuscripto græco restitutis quod eminentissimi Cardinalis JULII MAZARINI bibliotheca ministravit, ut pleniori gratulatione agnoscam, cum in Lucam præfabor.

CONCESSION

Du révérend Père provincial de la province de Paris de l'ordre des Frères prêcheurs, pour une nouvelle édition de la Chaîne d'or.

Nous F. Etienne Blondel, docteur en théologie de la Faculté de Paris et prieur, quoique indigne, de la province de Paris des frères prêcheurs, nous donnons le pouvoir et accordons la faculté au R. P. F. Jean Nicolaï, docteur en théologie et premier professeur de théologie, ainsi que préfet des études dans le couvent de Saint-Jacques, de publier la *Chaîne d'or* de saint Thomas sur les quatre évangiles qu'il a corrigée et augmentée des notes qui étaient nécessaires ; nous lui accordons aussi la permission de publier les autres ouvrages qu'il pourra dans la suite corriger ou annoter, par tels libraires qu'il choisira, conformément au privilége qui lui a été accordé de par le Roi ; ce à quoi nous l'exhortons vivement par notre désir que nous avons d'être utile au public. En foi de quoi nous lui donnons ces présentes lettres, scellées du sceau de notre secrétariat, et signées de notre main, pour les apposer au commencement de son édition.

Donné dans notre susdit couvent de Saint-Jacques à Paris, le 2 mai de l'an 1657.

CONCESSIO

Reverendi admodum Patris provincialis Provinciæ parisiensis Ordinis Fratrum Prædicatorum pro Catenæ aureæ editione.

Nos F. Stephanus Blondel, Doctor theologus parisiensis et Provinciæ parisiensis Ordinis Fratrum Prædicatorum, humilis Prior provincialis potestatem facimus et facultatem impertimur ut Catenam auream Sancti Thomæ super quatuor Evangelia, quam R. P. F. Joannes Nicolai, Doctor theologus, et Primarius in Conventu S. Jacobi, theologiæ ac studiorum Regens emendatam, a se ac notis passim necessariis illustratam edi curavit, emittere in lucem pergat ; aliaque opera quæ deinceps pariter emendare, ac similibus notis illustrare proponit, edi libere curet per quoscunque quos elegerit juxta tenorem Privilegii a Christianissimo Rege sibi concessi : ad quod et illum utilitatis publicæ studio vehementer hortamur. In quorum fidem has officii nostri sigillo communitas et nostra manu subsignatas dedimus, initio editionis apponendas.

Datum in præfato Conventu nostro parisieni S. Jacobi, die 2 maii, anno 1657.

CATALOGUE

DE TOUS LES AUTEURS CITÉS DANS CET OUVRAGE

Auteurs latins ou qui ont écrit en latin.

S. Ambroise et le commentateur de S. Paul qui a paru sous son nom.

S. Augustin et sous son nom l'auteur de questions diverses.

S. Anselme de Cantorbéry, souvent désigné par l'indication de la Glose.

Alcuin, précepteur de Charlemagne et appelé Albinus Flaccus.

Le vénérable Bède, prêtre.

S. Cyprien, évêque de Carthage et martyr.

S. Damase, pape.

S. Fulgence de Ruspe, quelquefois désigné sous le nom de S. Augustin.

S. Grégoire le Grand, pape.

S. Jérôme et sous son nom le commentateur de saint Marc.

S. Hilaire de Poitiers.

Aimon d'Halberstadt.

S. Isidore de Séville.

Jean Cassien, appelé *Collator* ou le Conférencier.

S. Léon, pape, appelé le Grand.

S. Maxime de Turin, d'après quelques-uns; mais plus probablement S. Maxime martyr, rangé plus bas avec les auteurs grecs.

S. Pierre de Ravenne, dit Chrysologue et souvent cité sous le nom de Séverin.

S. Prosper d'Aquitaine, principal défenseur de S. Augustin.

Pierre-Alphonse, de juif devenu chrétien.

Rabin Maure de Mayence.

Remi d'Auxerre.

Séverin, cité pour S. Chrysologue, comme nous l'avons dit.

Plusieurs Gloses anonymes.

Auteurs grecs ou nommés ou anonymes.

S. Athanase et sous son nom un auteur

CATALOGUS

AUCTORUM QUORUMLIBET IN HOC OPERE CITATORUM

Ex Latinis, vel aliunde ortis qui latine scripserunt.

Sanctus Ambrosius, et sub ejus nomine commentator in Paulum.

S. Augustinus, et sub ejus nomine auctor quarumdam quæstionum.

S. Anselmus Cantuariensis, multoties Glossæ nomine indicatus.

Alcuinus, qui et Albinus Flaccus nuncupatus, Caroli-Magni præceptor.

Venerabilis Beda, presbyter.

Sanctus Cyprianus, Carthaginensis Episcopus et martyr.

S. Damasus, Papa.

S. Fulgentius Ruspensis, aliquando sub S. Augustini nomine designatus.

S. Gregorius, Papa, *Magnus* vulgo vocatus.

S. Hieronymus, et sub ejus nomine commentator in Marcum.

S. Hilarius Pictaviensis.

Haymo Halbertatensis.

S. Isidorus Hispalensis.

Joannes Cassianus, *Collatoris* nomine insignitus.

S. Leo, Papa, *Magni* etiam cognomine ornatus.

S. Maximus Taurinensis, ut vulgo notant; verius Maximus Martyr inter auctores græcos infra.

S. Petrus Ravennas, qui *Chrysologus* dictus, et sub nomine Severiani multoties notatus.

S. Prosper Aquitanicus, qui Sancti Augustini præcipuus defensor.

Petrus Alphonsus, ex Judæo postmodum Christianus.

Rabanus Maurus Moguntinus.

Remigius Altissiodorensis.

Severianus pro Chrysologo positus, ut jam supra.

Glossæ variæ anonymæ.

Ex Græcis, vel expresse notatis, vel anonyma inscriptione indicatis.

Sanctus Athanasius, et sub ejus nomine quidam adscriptitius auctor.

dont les écrits ont été ajoutés à ses ouvrages.

Anastase, disciple de Maxime.

S. Amphiloche d'Iconium.

S. André de Césarée.

Antipater de Bosra.

Alexandre, moine.

Apollinaire de Laodicée.

Astérius d'Apamée.

S. Basile de Césarée, dit le Grand.

S. Cyrille d'Alexandrie et Cyrille de Jérusalem.

S. Clément d'Alexandrie et S. Clément de Rome.

Cosme, moine.

S. Denis l'Aréopagite.

S. Didyme d'Alexandrie, les ouvrages que S. Jérôme a traduits en latin.

Diadoche de Phocée, dans la bibliothèque des Pères.

Dorothée, archimandrite, dans la même bibliothèque des Pères.

S. Epiphane de Salamine ou de Chypre, évêque.

S. Ephrem de Syrie.

Evagrius le Scholastique.

Eusèbe de Césarée.

Eutychius, patriarche.

Euthymius, moine.

S. Grégoire de Nazianze.

S. Grégoire de Nysse.

S. Grégoire de Néocésarée, appelé ordinairement le Thaumaturge.

Le Géomètre, ainsi nommé dans la Chaîne grecque. Peut-être est-ce celui qui est appelé Jean le Géomètre au tome XIVe de la nouvelle Bibliothèque des Pères.

Hésychius ou Isychius de Jérusalem.

Hippolyte, martyr et évêque de Porto.

S. Ignace d'Antioche, martyr.

S. Irénée, évêque et martyr de Lyon, qui a écrit en grec, comme le démontre la version que nous avons de ses ouvrages.

S. Jean Chrysostome, désigné quelquefois sous le nom de Jean de Constantinople.

S. Jean Climaque.

S. Jean Damascène, souvent désigné sous le seul nom de Damascène.

Josèphe, écrivain juif, auteur des *Antiquités*.

Isaac, moine.

Isidore de Peluse, désigné sous le seul nom de l'abbé Isidore.

S. Justin, martyr, appelé le Philosophe.

Anastasius, Maximi discipulus.

S. Amphilochius Iconiensis.

S. Andræas Cæsariensis.

Antipater Bostrensis.

Alexander, Monachus.

Apollinarius Laodicenus.

Asterius Apamiensis.

S. Basilius Cæsariensis, *Magnus* dictus.

S. Cyrillus Alexandrinus, ut et Cyrillus Hierosolymitanus.

Clemens Alexandrinus, ut et Sanctus Clemens Romanus.

Cosmas, Monachus.

S. Dionysius Areopagita.

Didymus Alexandrinus inter opera Hieronymi aquo latine redditus est.

Diadochus Photicensis in Bibliotheca Patrum.

Dorotheus Archimandrita in eadem Bibliotheca Patrum.

S. Epiphanius Episcopus Salaminius, vel Cyprius.

S. Ephræm Syrus.

Evagrius Scholasticus.

Eusebius Cæsariensis.

Eutychius, Patriarcha.

Euthymius, Monachus.

S. Gregorius Nazianzenus.

S. Gregorius Nyssenus.

S. Gregorius Neocæsariensis, vulgo vocatus *Thaumaturgus*.

Geometer, sic in Catena græca nude dictus ; an idem forte qui et Joannes Geometer vel Geometra tomo XIV Bibliothecæ novæ Patrum recensitus ?

Hesychius vel Isychius Hierosolymitanus, ut varie denominatur ex græco Ἡσύχιος.

Hippolytus, Martyr et Episcopus Portuensis.

S. Ignatius Antiochenus, Martyr.

S. Irenæus, Lugduni quidem Episcopus et martyr, sed scriptor tamen græcus, ut ex illius versione plusquam aperte patet, quicquid aliqui fingant.

S. Joannes Chrysostomus, qui et *Joannes Constantinopolitanus* aliquando notatur.

S. Joannes Climacus.

S. Joannes Damascenus, qui simpliciter *Damascenus* notari solet.

Josephus, historicus judaicarum Antiquitatum auctor.

Isaac, Monachus.

Isidorus Pelusiota, qui simpliciter *Isidorus Abbas* in hoc opere nuncupatur.

S. Justinus, Martyr, qui et Justinus Philosophus.

S. Macaire, appelé l'Ancien, dont le nom se trouve au tome Ier de la Bibliothèque des Pères grecs.

S. Maxime, martyr, que l'on confond souvent avec Maxime de Turin, dont il a été parlé.

Marc, moine, n'est pas différent, je pense, de celui qui est appelé Marc l'Ermite au vol. Ier de la Bibliothèque grecque des Pères, et qui contient plus d'une erreur.

S. Méthodius, évêque et martyr de Tyr, appelé Métaphraste par Epiphane et Photius, et plus au long Siméon Métaphraste.

S. Nil, moine de Constantinople, appelé l'abbé Nil, et dont le nom se trouve dans la Bibliothèque des Pères grecs.

Nicétas de Paphlagonie.

Origène.

Philon de Carpathie.

Photius de Constantinople, auteur de la Bibliothèque.

Proclus de Constantinople, et qui est recommandé par S. Cyrille.

Sévère d'Antioche.

Siméon, ou celui qui est appelé plus haut le Métaphraste, ou un autre de ce nom.

Synésius de Ptolémaïs, évêque et saint.

Théodoret.

Théodote au concile d'Ephèse.

Théophraste.

Théophane.

Théopiste.

Théophylacte.

Titus de Bosra.

Victor d'Antioche.

Dans la préface de S. Luc, nous parlerons encore de ces auteurs ainsi que d'antres dont les noms ne se trouvent pas ici.

S. Macarius, nempe ille *Senior* dictus qui tomo I Bibliothecæ græcæ Patrum commemoratur.

S. Maximus, Martyr, pro quo perperam indicatus putatur (sicut supra), Maximus Taurinensis.

Marcus, Monachus, non alius opinor quam qui et Marcus Eremita tom. I Bibliothecæ græcæ Patrum, sed multiplici errore scatens.

S. Methodius, Episcopus Tyri et martyr apud Epiphanium et Photium Metaphrastes, qui et nomine pleniori *Simeon Metaphrastes* dicitur.

S. Nilus, Monachus Constantinopolitanus qui *Nilus Abbas* dictus, et in Bibliotheca græcorum Patrum recensitus.

Nicetas Paphlagonius.

Origenes Adamantius.

Philo Carpathius.

Photius Constantinopolitanus, Bibliothecæ scriptor.

Proclus, et ipse Constantinopolitanus testimonio S. Cyrilli commendatus.

Severus Antiochenus.

Simeon, an is qui supra, Metaphrastes? an quis alius?

Synesius Ptolemaidis, Episcopus et Sanctus.

Theodoretus.

Theodotus in Concilio Ephesino.

Theophrastes.

Theophanes.

Theopistus.

Theophylactus.

Titus Bostrensis.

Victor Antiochenus.

De his et similibus non hic expressis, vel omissis, plenius præfatio in Lucam admonebit.

A NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE URBAIN

PAR LA PROVIDENCE DIVINE, QUATRIÈME PAPE DE CE NOM

F. Thomas d'Aquin, de l'ordre des Frères Prêcheurs, baise les pieds avec un pieux respect.

La source de la sagesse, le Verbe unique de Dieu qui habite au plus haut des cieux (1), par lequel le Père avait tout créé avec sagesse et ordonné toutes choses avec douceur, voulut se revêtir de notre chair à la fin des temps, afin que le regard de l'homme, qui ne pouvait atteindre dans une si haute élévation sa majesté divine, pût contempler son éclat sous les voiles de la nature humaine. Il avait répandu ses rayons, c'est-à-dire les marques de sa sagesse sur toutes les œuvres qu'il avait créées; mais par une prérogative plus excellente, il avait imprimé dans l'âme des hommes le sceau de sa ressemblance et gravé avec plus de soin encore cette image auguste dans le cœur de ceux qui devaient recevoir le don de l'aimer de l'abondance de sa grâce. Mais qu'est-ce que l'esprit de l'homme au milieu de l'immensité de la création, pour qu'il puisse saisir dans toute leur perfection les empreintes de la divine sagesse? D'autant plus que la lumière de Dieu répandue dans les hommes a été couverte par les ténèbres du péché et par les nuages des préoccupations temporelles; et le cœur de quelques insensés a été tellement obscurci, qu'ils ont attribué la gloire de Dieu à de vaines idoles, et qu'ils ont fait des actions indignes, livrés qu'ils étaient à ce sens dépravé (2).

(1) *Ecclésiastique,* I, 5; et pour ce qui suit, *Sagesse,* VIII, 1.
(2) *Ep. aux Romains,* I, 21, 23, 28, etc.

DOMINO URBANO

DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ QUARTO.

S. Thomas de Aquino ordinis S. Prædicat. cum devota reverentia pedum oscula beatorum.

Fons sapientiæ unigenitum Dei Verbum residens in excelsis, per quod Pater sapienter fecerat et suaviter disposuerat universa, in fine temporum carnem sumere voluit, ut sub tegumento naturæ corporeæ splendorem ejus humanus intuitus posset inspicere, quem in celsitudine majestatis divinæ attingere non valebat. Diffuderat siquidem radios suos (sapientiæ videlicet suæ indicia) super omnia opera quæ creavit; quodam vero ampliori privilegio imaginem propriam hominum animabus impresserat; quam tamen diligentius expresserat in cordibus ipsum amantium secundum sui muneris largitatem. Sed quid est hominis anima in tam immensa creatura, ut divinæ sapientiæ vestigia possit comprehendere ad perfectum? Quinimo et sapientiæ lux infusa hominibus, per peccati tenebras et occupationum temporalium caligines fuerat obumbrata; et in tantum est quorumdam cor insipiens obscuratum, ut Dei gloriam in idola vana converterent, et quæ non conveniunt facerent in sensum reprobum incidentes. Divina vero sapientia quæ ad sui fruitionem hominem fecerat, eum sui expertem esse non sinens, totum se in humanam naturam contulit, eam sibi modo mirabili assumendo, ut errantem hominem ad

Or la sagesse divine qui avait fait l'homme pour qu'il pût jouir d'elle-même, ne permit point qu'il fût privé d'un don si excellent; elle se porta donc tout entière vers notre nature, se l'unissant d'une manière admirable pour rappeler entièrement à elle l'homme qui s'était égaré. Le prince des Apôtres fut le premier qui mérita de contempler l'éclat de cette sagesse au travers des voiles de la mortalité, et de la confesser avec fermeté et dans la plénitude d'une conviction exempte d'erreur par ces paroles : « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. » O bienheureuse confession, ce n'est ni la chair ni le sang, mais le Père qui est au ciel (1) qui vous révèle. C'est elle qui fonde l'Eglise sur la terre, ouvre les portes du ciel, reçoit le pouvoir de remettre les péchés, et contre elle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Héritier légitime de cette foi et de cette confession, vous veillez avec soin, très-saint Père, à ce que la lumière de la divine sagesse inonde les cœurs des fidèles, et repousse les folles inventions des hérétiques, qui sont appelées avec raison les portes de l'enfer. Si Platon estimait heureuse la république dont les chefs se livrent à l'étude de la sagesse, de cette sagesse que la faiblesse de l'esprit humain défigure si souvent par tant d'erreurs, combien doit-on estimer heureux le peuple chrétien qui vit sous votre gouvernement, et à qui vous distribuez avec tant de sollicitude cette sagesse si élevée, que la sagesse de Dieu elle-même revêtue d'une nature mortelle, nous a enseignée par ses paroles et démontrée par ses œuvres? C'est par un effet de cette vigilante sollicitude que Votre Sainteté a daigné me confier la tâche d'expliquer l'Evangile de saint Matthieu, tâche que j'ai remplie selon mes forces, en recueillant avec soin dans les divers traités des saints docteurs de quoi former une exposition suivie de cet Evangile. Les citations peu nombreuses que j'ai tirées d'auteurs non connus, et puisées le plus souvent dans des Gloses, je les ai

(1) *Matth.*, XVI.

---

se totaliter revocaret. Hujus igitur sapientiæ claritatem nube mortalitatis velatam primus apostolorum princeps conspicere meruit, et eam constanter ac plenarie absque errore confiteri dicens : *Tu es Christus, Filius Dei vivi.* O beata confessio! quam non caro et sanguis, sed Pater cœlestis revelat. Hæc in terris fundat Ecclesiam, aditum præbet in cœlum, peccata meretur solvere, et contra eam portæ non prævalent inferorum. Hujus igitur fidei et confessionis hæres legitime, Sanctissime Pater, pro studio mens vestra invigilat ut tantæ sapientiæ lux fidelium corda perfundat, et hæreticorum confutet insanias, quæ *portæ inferorum* merito designantur. Sane si secundum Platonis sententiam beata censetur Respublica cujus Rectores operum sapientiæ dare contigerit (illi siquidem sapientiæ quam imbecillitas intellectus humani erroribus plerumque commaculat), quanto magis sub vestro regimine beatus censeri potest populus christianus, ubi tanta diligentia excellentissimæ illi sapientiæ curam impenditis quam Dei sapientia carnalibus membris induta, et verbis docuit et operibus demonstravit? Et hujus quidem diligentiæ studio Vestræ Sanctitati complacuit, mihi committere Matthæi Evangelium exponendum; quod juxta propriam facultatem executus, sollicite ex diversis doctorum libris prædicti Evangelii expositionem continuam compilavi; pauca quidem incertorum auctorum verbis ut plurimum ex glossis adjiciens, quæ ut ab eorum dictis possent

données sous le titre général de Gloses, pour qu'on pût les distinguer d'avec les passages des saints Pères. J'ai pris soin de donner toujours le nom des auteurs latins, avec l'indication précise du livre auquel la citation était empruntée, à l'exception des ouvrages qui sont un commentaire ou une exposition du livre que j'expliquais moi-même. J'ai cru inutile alors d'ajouter cette indication. Ainsi, par exemple, lorsque je cite le nom de saint Jérôme sans indication de livre ou de traité, c'est que le passage est tiré de son commentaire sur saint Matthieu, et ainsi des autres. Toutefois, pour les citations empruntées au commentaire de saint Chrysostome sur saint Matthieu, j'ai cru devoir ajouter *sur saint Matthieu* (1*), pour les distinguer des autres passages empruntés aux homélies du même Père.

Il a fallu aussi retrancher souvent quelque chose des citations empruntées aux saints Pères pour plus de brièveté et de clarté; comme aussi, pour l'intelligence du texte, j'ai dû parfois changer l'ordre des phrases. Quelquefois j'ai laissé le texte pour ne donner que le sens, surtout dans les homélies de saint Chrysostome dont la traduction est défectueuse. Le but que je me suis proposé dans cet ouvrage, a été non-seulement de chercher le sens littéral, mais d'exposer aussi le sens mystique, de détruire chemin faisant les erreurs, et d'appuyer sur de nouvelles preuves la vérité catholique; ce qui m'a paru indispensable, parce que c'est surtout dans l'Evangile qu'on trouve la forme, la perfection de la foi catholique, et la règle de toute la vie chrétienne. Puisse cet ouvrage ne paraître trop long à personne. Il m'a été impossible de poursuivre un plan si étendu sans abréger beaucoup, ayant à citer tant de saints docteurs, ce que j'ai tâché de faire avec la plus

(1*) Saint Thomas veut parler ici du commentaire intitulé : *Opus imperfectum in Matthæum*, que l'on attribue à saint Chrysostome, bien qu'il ne soit pas du saint docteur.

---

discerni, sub Glossæ titulo prænotavi. Sed et in latinorum doctorum dictis hoc adhibui studium ut singulorum auctorum nomina, necnon in quibus libris habeantur assumpta testimonia, describantur : hoc excepto quod libros et expositionem supra loca quæ exponebantur, non oportebat specialiter designari, puta, sicubi nomen inveniatur *Hieronymi* (de libro mentione non facta), datur intelligi quod hoc dicat super Matthæum, et in aliis ratio similis observetur; nisi quod in his quæ de commentario Chrysostomi super Matthæum sumuntur, oportuit inscribi in titulo *super Matthæum*, ut per hoc ab aliis quæ de ipsius homiliario sumuntur, distinguantur. In assumendis autem sanctorum testimoniis plerumque oportuit aliqua rescindi de medio ad prolixitatem vitandam, necnon ad manifestiorem sensum; vel secundum congruentiam expositionis, litteræ ordinem commutari. Interdum etiam sensum posui, verba dimisi; præcipue in homiliis Chrysostomi, propter hoc quod translatio est vitiosa. Fuit autem mea intentio in hoc opere, non solum sensum prosequi litteralem, verum etiam mysticum ponere; interdum etiam errores destruere, necnon confirmare catholicam veritatem : quod quidem necessarium fuisse videtur, quia in Evangelia præcipue forma fidei catholicæ traditur, et regula totius vitæ christianæ habetur. Opus igitur præsens prolixum non videatur alicui : fieri enim non potuit ut hæc omnia sine diminutione prosequerer, cum tot sanctorum sententias explicarem, omnimoda brevitate ser-

grande concision. Que Votre Sainteté daigne agréer cet ouvrage, dont je soumets l'examen et la correction à votre jugement. Ce travail est le fruit de votre sollicitude et de mon obéissance; c'est vous qui me l'avez imposé, c'est à vous qu'il appartient de le juger en dernier ressort. Les fleuves reviennent au lieu d'où ils sont sortis (1).

(1) *Eccles.*, I, 7.

---

vata. Suscipiat itaque Vestra Sanctitas præsens opus, vestro discutiendum corrigendumque judicio; vestræ sollicitudinis et obedientiæ meæ fructum; ut dum a vobis emanavit præceptum, et vobis reservatur finale judicium, *ad locum unde exeunt flumina revertantur.*

AU TRÈS-VÉNÉRABLE PÈRE EN JÉSUS-CHRIST

LE SEIGNEUR ANNIBAL

CARDINAL PRÊTRE DE LA BASILIQUE DES DOUZE-APOTRES

Le Frère Thomas d'Aquin, de l'ordre des Frères Prêcheurs,
tout à lui.

Le souverain auteur de toutes choses, Dieu, qui a tout créé par la seule inspiration de sa bonté, a donné à toute créature l'amour naturel du bien, afin qu'au moment où elle aime et recherche naturellement le bien qui lui est propre, on la voie par un retour admirable revenir à son auteur. Mais la créature raisonnable l'emporte sur les autres en ce qu'elle peut contempler par la sagesse la source universelle de tout bien, et y puiser avec suavité par l'amour de la charité. De là vient qu'au jugement de la saine raison, le don de la sagesse, qui nous conduit à la source même de toute bonté, doit être préféré à tous les autres biens. C'est cette sagesse qui n'engendre pas le dégoût ; celui qui s'en nourrit a encore faim, celui qui la boit ne cesse d'avoir soif. C'est elle qui est si opposée au péché, que ceux qui agissent d'après ses inspirations n'y tombent jamais. C'est elle qui donne à ses ministres des fruits vraiment impérissables, car ceux qui la manifestent aux hommes reçoivent comme récompense la vie éternelle. Elle est supérieure à toutes les voluptés par sa douceur, aux trônes et aux royaumes par sa sécurité, à toutes les richesses par les avantages qu'elle procure. Après avoir goûté le charme de ses faveurs, j'ai essayé, en recueillant les pensées des saints docteurs, de donner une exposition de cette sagesse évangélique qui, avant tous les siècles, était cachée dans les mysté-

---

DOMINO HANNIBALDO

BASILICÆ DUODECIM APOSTOLORUM VENERABILI PRESBYTERO CARDINALI,

Frater Thomas de Aquino ordinis F. Prædicatorum, se totum.

Rerum opifex Deus, solo suæ bonitatis intuitu cuncta in *esse* producens, naturalem boni amorem omnibus indidit creaturis; ut dum unaquæque res bonum sibi conveniens naturaliter amat et appetit, quadam conversione mirabili in suum recurrere demonstretur auctorem. Sed in hoc præfertur cæteris rationalis natura, quod ipsum universalem bonitatis fontem per sapientiam intueri potest, et per charitatis amorem suaviter degustare : unde fit ut et sapientiæ bonum per quod ad ipsum fontem bonitatis accedimus, omnibus humanis bonis secundum rectæ rationis judicium præferatur. Hæc est enim quæ fastidium nescit ; ita ut qui eam edit, adhuc esuriat ; et qui eam bibit, sitire non cesset. Hæc est quæ in tantum peccato repugnat ut qui secundum ipsam operantur, non peccent ; hæc est quæ indeficientem fructum suis ministris largitur, ut qui eam elucidant, vitam possideant sempiternam. Præcellit itaque voluptates dulcedine, securitate sedes et regna, utilitate divitias universas. Hujusmodi igitur delectatus muneribus, evangelicæ sapientiæ a seculis in mysterio absconditæ quam in lucem produxit Sapientia in-

rieuses profondeurs de l'éternité, et qui a été produite au jour par la sagesse incarnée. J'avais d'abord été invité à ce travail par l'ordre d'Urbain IV, d'heureuse mémoire ; mais comme après la mort de ce pontife il me restait encore à expliquer les trois Evangiles, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, je n'ai pas voulu que la négligence laissât inachevé un ouvrage qu'avait commencé l'obéissance ; je me suis donc appliqué avec le soin le plus scrupuleux à compléter l'exposition des quatre Evangiles, en suivant le même plan dans les citations des saints docteurs, que j'ai toujours fait précéder de leurs noms.

Pour rendre cette exposition de la doctrine des saints interprètes plus complète et plus suivie, j'ai fait traduire en latin un grand nombre de passages des Pères qui ont écrit en grec, et je les ai entremêlés avec ceux des auteurs latins, en ayant toujours soin de placer leurs noms en tête de chaque citation. Et comme il est de toute convenance que les prémices des fruits de nos travaux soient offertes aux prêtres, j'ai cru de mon devoir d'offrir cette exposition de l'Evangile, fruit de mon travail, au prêtre de la basilique des douze apôtres. Daignez l'agréer comme un hommage dû à votre autorité, et en même temps que votre science éminente le soumettra à son jugement, que votre vieille amitié y voie un témoignage de ma sincère affection.

---

carnata, ministerium expositionis adhibui, sacrorum doctorum sententias compilando ; ad quod me induxit primitus felicis recordationis Urbani papæ quarti mandatum. Verum quia eodem summo Pontifice ex hac vita subtracto, tria Evangelia (Marci, Lucæ et Joannis) exponenda restabant, ne opus quod obedientia inceperat, negligentia imperfectum relinqueret, cum multo labore diligens adhibui studium ut quatuor Evangeliorum expositionem compleretur, eadem in omnibus forma servata in ponendis sanctorum auctoritatibus et eorum nominibus præscribendis. Et ut magis integra et continua prædicta sanctorum expositio redderetur, quasdam expositiones doctorum græcorum in latinum feci transferri ex quibus plura expositionibus latinorum doctorum interserui, auctorum nominibus prænotatis. Verum, quia congruit ut de laborum fructibus oblationes sacerdotibus offerantur, expositionis evangelicæ opus (laboris mei fructum) apostolorum presbytero censui offerendum, in quo sic vestra suscipiat auctoritas debitum, ut et scientis industria judicii censuram exerceat, et antiqua dilectio amoris affectum in offerentis munere comprehendat.

PRÉFACE

DE

L'EXPLICATION SUIVIE DE L'ÉVANGILE DE SAINT MATTHIEU

PAR SAINT THOMAS

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

Témoignage du prophète Isaïe en faveur des Evangélistes. — Signification du mot *Evangile*. — Comment cette signification est parfaitement remplie. — Bonté de Dieu dans le mystère de l'Incarnation. — Comment peut-on dire que dans ce mystère le Seigneur est venu dans sa force? — Puissance de Jésus-Christ dans les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. — Quatre vérités qui nous sont enseignées par l'Evangile sur la personne de Jésus-Christ. — Symbole des quatre Evangélistes dans les quatre animaux d'Ezéchiel. — Explications diverses. — Nombre des Evangélistes. — Evangiles apocryphes. — Explication allégorique du nombre quatre. — Ordre dans lequel les Evangiles se présentent. — Epoque à laquelle ils ont été écrits. — Accord et divergences des quatre Evangiles. — D'où vient l'autorité prééminente de l'Evangile ? — Pourquoi le Sauveur n'a-t-il rien écrit lui-même ? — Vérité divine de l'Evangile. — Simplicité, clarté, obscurité du langage des Evangélistes. — L'Evangile sublime par son caractère de liberté. — Pour quels motifs et pour quelles personnes saint Matthieu a-t-il écrit son Evangile ?

Celui qui a prédit avec plus de clarté (1) les mystères de l'Evangile, le prophète Isaïe, renfermant en peu de mots la sublimité de la doctrine évangélique, son nom et ce qui en a fait l'objet, s'adresse au nom du Seigneur au docteur évangélique, et lui parle en ces termes : « Montez sur une haute montagne, vous qui évangélisez Sion; élevez la voix avec force, vous qui évangélisez Jérusalem; criez, ne craignez pas, dites aux villes de Juda : Voici votre Dieu, voici que le Seigneur Dieu

(1) Saint Augustin, cité ici par saint Thomas, appelle le prophète Isaïe : *Prænuntiator apertior*, lib. IX, *Conf.* cap. v.

SUPER EVANGELIUM SANCTI MATTHÆI CONTINUUM

SIVE CONTINUATAM EXPOSITIONEM

PROOEMIUM SANCTI THOMÆ

Evangelii prænuntiator apertior Isaias propheta, evangelicæ doctrinæ sublimitatem, nomen et materiam breviter comprehendens, evangelicum doctorem ex persona Domini alloquitur dicens (*cap.* 40) : « Super montem excelsum ascende tu qui evangelizas Sion; exalta in fortitudine vocem tuam qui evangelizas Hierusalem; exalta, noli timere; dic civitatibus Judæ : Ecce Deus vester, ecce

paraît dans sa force, il dominera par la force de son bras et il tient entre ses mains le prix de ses travaux. » (*Isaïe*, XL.)

Commençons par le nom même d'Evangile. — S. AUG. (*cont. Faust.* liv. II, chap. 2.) Evangile signifie en latin *bon message* ou *bonne nouvelle* (1). Ce mot peut être employé toutes les fois qu'on annonce une heureuse nouvelle; mais il a été spécialement réservé pour désigner le divin message qui nous annonce le Sauveur, et on appelle Evangélistes proprement dits les écrivains sacrés qui ont raconté la naissance, les actions, les paroles et les souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — S. CHRYS. (*hom.* 1 *sur S. Matth.*) En effet, que pourra-t-on jamais comparer à une si heureuse nouvelle? Dieu sur la terre, l'homme dans le ciel, notre nature rentrée en amitié avec Dieu, cette si longue guerre enfin terminée, la puissance du démon détruite, la mort anéantie, le paradis ouvert, et toutes ces grâces qui étaient au-dessus de notre nature nous ont été données avec libéralité, non comme récompense de nos efforts, mais par un effet de l'amour de Dieu pour nous. — S. AUG. (*de la vraie relig.*, chap. XVI.) Dieu qui a des moyens à l'infini pour guérir les âmes suivant les circonstances favorables des temps qu'il fait naître et dispose dans son admirable sagesse, n'a jamais fait paraître plus de bonté pour le genre humain, que lorsque son Fils unique consubstantiel et coéternel à son Père a daigné s'unir l'homme tout entier (2). « Et le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous, » et en apparaissant ainsi au milieu des hommes revêtu de leur nature, il a fait voir quel rang élevé la nature humaine occupait

(1) Du grec εὖ, qui signifie *bien*, et ἀγγέλλω, qui veut dire *j'annonce*.

(2) Le concret est ici mis pour l'abstrait; le Fils de Dieu a pris l'humanité ou la nature humaine, et non l'homme proprement dit en tant que personnalité humaine, comme saint Thomas l'explique lui-même, III *Part.*, Quæst. IV, art. 3.

Dominus Deus in fortitudine veniet, et brachium ejus dominabitur; ecce merces ejus cum eo. »

Ut autem ab ipso Evangelii nomine sumamus exordium. AUGUSTIN. (*Contra Faustum*, lib. II, cap. 2.) Evangelii nomen latine interpretatur *bonus nuntius*, vel *bona annuntiatio* : quod quidem cum aliquid bonum annuntiatur, semper dici potest; tamen proprie hoc vocabulum obtinuit annuntiatio Salvatoris : narratores quippe originis, factorum, et dictorum, et passionum Domini nostri Jesu Christi, proprie dicti sunt : *Evangelistæ*. CHRYS. (*in hom.* 1, *super Matth.*) Quid enim his bonis nuntiis fiat æquale? Deus in terra, homo in cœlo, amicitia Dei facta ad nostram naturam, prolixum solutum prælium, diabolus confusus, mors destructa, paradisus apertus; et hæc omnia supra dignitatem nostram cum facilitate nobis data sunt; non quia laboravimus, sed quia dilecti sumus a Deo. AUGUSTIN. (*in lib. de vera Religione*, cap. 16.) Cum enim omnibus modis medeatur animis Deus pro temporum opportunitatibus quæ mira sapientia ejus ordinantur, nullo modo beneficentius consuluit generi humano quam cum unicus Filius consubtantialis Patri et coæternus totum hominem suscipere dignatus est; et « Verbum caro factum est, et habitavit in nobis? » ita enim demonstravit quam excelsum locum habeat inter creaturas humana natura in hoc quod hominibus in vero homine

dans la création. — S. Aug. (*serm. sur la Nativ.*) Enfin Dieu s'est fait homme, pour que l'homme devînt Dieu ; c'est cette grâce extraordinaire qui devait être publiée dans la suite des temps, que le Prophète prédit en ces termes : « Voici notre Dieu. » — S. Léon, pape. (*Lettre* x, chap. 3.) Cet anéantissement par lequel l'invisible s'est rendu visible, et le Créateur, le Seigneur Dieu de toutes choses s'est réduit à la condition des mortels, a été en lui une inclination de miséricorde, et non un amoindrissement de puissance. La Glose (*interlin. sur Isaïe*, xl.) Afin que l'on ne pût croire que la venue de Dieu sur la terre entraînait pour lui un affaiblissement de puissance, le Prophète ajoute : « Voici que le Seigneur vient dans sa force. » — S. Aug. (*de la doct. chrét.*, liv. i, chap. 12.) Il vient, non pas en traversant l'espace, mais en apparaissant aux yeux des mortels revêtu d'une chair mortelle. — S. Léon, pape. (*serm.* 19 *sur la pass.*) Par un miracle de puissance ineffable, il est arrivé que le vrai Dieu s'étant revêtu d'une chair passible, l'homme a obtenu la gloire par ses abaissements, l'incorruptibilité par son supplice, la vie par sa mort. — S. Aug. (*du bapt. des enf.*, i, 30.) (1) Car c'est l'effusion de ce sang innocent qui a effacé tous les traités qui soumettaient les hommes au honteux esclavage du démon. — La Glose (*interlin. sur Isaïe*, xl.) Mais les hommes n'ont été délivrés du péché par la vertu de la passion de Jésus-Christ que pour être soumis à l'empire de Dieu ; c'est pour cela que le Prophète ajoute : « Il dominera par la force de son bras. » — S. Léon, pape. (*serm. sur la passion.*) Nous avons reçu par Jésus-Christ un secours si puissant, que notre nature passible a été affranchie de la loi de mort à laquelle la nature impassible s'était soumise, car par

(1) Ou bien *Du châtiment et de la rémission des péchés*, suivant un autre titre.

---

apparuit. Augustin. (*in serm de Nativ.* serm. 9.) Demum factus est Deus homo, ut homo fieret Deus. Hoc igitur bonum evangelizandum prænuntiat Propheta dicens : « Ecce Deus noster. » Leo Papa (*Epist.* 10, cap. 3.) Exinanitio autem illa qua se invisibilis visibilem præbuit, et Creator ac Dominus omnium rerum unus voluit esse mortalium, inclinatio fuit miserationis, non defectio potestatis. Glossa. (*interlin. in Isai.* 40.) Ne ergo sic Deus adesse credatur ut fieret aliqua diminutio potestatis ; subjungit Propheta : « Ecce Dominus in fortitudine veniet. » Augustin. (*de Doctr. christ.* lib. i, c. 12.) Non per locorum spatia veniendo, sed in carne mortali mortalibus apparendo. Leo Papa. (*Serm. de Pass. Dom., serm.* 19.) De ineffabili potentia factum est ut dum Deus verus est in carne passibili, conferretur homini gloria per contumeliam, incorruptio per supplicium, vita per mortem. Augustin. (*de Baptismo parvulorum*, l. c. 30.) Fuso enim sanguine sine culpa, omnium chirographa deleta sunt quibus homines a diabolo antea tenebantur. Glossa. (*interlin. in Isai.* 40.) Quia ergo per virtutem Christi patientis homines a peccato liberati, servi facti sunt Dei, sequitur : « Et brachium ejus dominabitur. » Leo Papa. (*in serm. de Pass. serm.* 19 *ubi supra.*) Adfuit autem nobis in Christo singulare præsidium, ut in natura passibili mortis conditio non maneret quam impassibilis essentia recepisset ; et per id

ce privilége d'immortalité qui lui est propre, il peut ressusciter ce qui était condamné à une mort éternelle. — La Glose (*interlin.*) Et c'est ainsi que Jésus-Christ nous a ouvert les portes de la gloire immortelle, comme le Prophète l'exprime en disant : « Sa récompense est avec lui ; » et comme saint Matthieu le déclare lui-même par ces paroles : « Votre récompense est grande dans les cieux. » — S. Aug. (*contre Faust.*, liv. iv, chap. 2.) La promesse de la vie éternelle et le royaume des cieux sont le privilége du Nouveau Testament ; quant à l'Ancien, il ne contenait que des promesses de biens temporels.

La Glose. (*sur Ezéchiel*, i.) L'Evangile nous enseigne donc ces quatre choses sur la personne de Jésus-Christ : la divinité s'est unie à la nature humaine ; l'humanité a été élevée par cette union ; la mort du Fils de Dieu nous a délivrés de la servitude, et sa résurrection nous a ouvert les portes de la vie éternelle ; c'est ce qu'Ezéchiel a prophétisé sous la figure des quatre animaux. — S. Grég. (*sur Ezéch.*, *hom.* 4.) En effet, le Fils unique de Dieu s'est réellement fait homme ; dans le sacrifice de notre rédemption il a été immolé comme un taureau ; il s'est levé du tombeau comme un lion ; il a pris le vol de l'aigle pour monter au ciel. — La Glose. (*sur Ezéch.*, i, 9.) Dans son ascension, sa divinité se révèle avec éclat. Or, saint Matthieu nous est figuré par l'homme, parce qu'il s'attache surtout à ce qui concerne l'humanité de Jésus-Christ ; saint Marc par le lion, parce qu'il s'étend davantage sur sa résurrection ; saint Luc par le taureau, parce qu'il traite de son sacerdoce ; saint Jean par l'aigle, parce qu'il a pénétré les profonds mystères de la Divinité. — S. Ambr. (*préf. sur S. Luc.*) C'est par un rapprochement heureux qu'ayant appelé l'Evangile selon S. Matthieu

---

quod non poterat mori, posset id quod mortuum fuerat, suscitari. Glossa. (*interlin. ubi sup.*) Et sic per Christum nobis immortalis gloriæ aditus aperitur : unde sequitur : Ecce merces ejus cum eo : de qua scilicet ipse dicit (*Matth.* 5) : « Merces vestra copiosa est in cœlis. » Augustin. (*contra Faustum*, lib. iv, cap. 2.) Æternæ enim vitæ promissio regnumque cœlorum ad novum pertinet Testamentum ; temporalium vero promissiones Testamento vetere continentur.

Glossa. (*in Ezech.* 1.) Sic ergo quatuor nobis de Christo evangelica doctrina tradit : Divinitatem assumentem, humanitatem assumptam, mortem per quam eripimur a servitute, resurrectionem per quam nobis aditus gloriosæ vitæ aperitur ; et propter hoc in Ezechiele sub figura quatuor animalium demonstrantur. Gregorius. (*super Ezechielem, homil.* 4.) Ipse enim unigenitus Dei Filius veraciter factus est *homo;* ipse in sacrificio nostræ redemptionis dignatus est mori ut *vitulus ;* ipse per virtutem suæ fortitudinis surrexit ut *leo ;* ipse etiam ascendens ad cœlos est elevatus ut *aquila.* Glossa. (*super I Ezechielis, ut jam. sup.*) In qua ascensione manifeste ostendit suam Divinitatem. Matthæus ergo in *homine* intelligitur, quia circa humanitatem Christi principaliter immoratur ; Marcus in *leone,* quia agit de resurrectione ; Lucas in *vituto*, quia agit de sacerdotio ; Joannes in *aquila*, scribens sacramenta Divinitatis. Ambr. (*Præfat. super Lucam.*) Et bene accidit ut quoniam

un livre moral, nous donnons place à cette interprétation figurée, car les mœurs sont propres à la nature humaine ; saint Marc est la figure du lion, parce qu'il commence son Evangile en proclamant la puissance de Dieu : « Commencement de l'Evangile de Jésus-Christ, Fils de Dieu ; » saint Luc nous est représenté sous la figure d'un taureau, parce qu'il commence son récit par une histoire sacerdotale, et que le taureau était une des victimes immolées par les prêtres ; enfin on attribue à saint Jean la figure de l'aigle, parce qu'il a raconté les circonstances miraculeuses de la résurrection du Sauveur. — S. Grég. (*sur Ezéch.*, *hom.* 4.) Le commencement de chaque Evangile atteste la vérité de cette interprétation symbolique ; saint Matthieu est parfaitement figuré par l'homme, puisqu'il commence son Evangile par la génération humaine de Jésus-Christ ; saint Marc par le lion, à cause du cri dans le désert par lequel il ouvre son récit ; saint Luc par le taureau, parce qu'il débute par le récit d'un sacrifice ; saint Jean par l'aigle, lui qui commence par la génération éternelle du Verbe. — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, liv. I, chap. 6.) On peut dire aussi que saint Matthieu est figuré par le lion, parce qu'il s'est appliqué à faire ressortir la royauté de Jésus-Christ ; saint Luc par le taureau, parce que c'était une des victimes immolées par les prêtres ; saint Marc par l'homme, parce que, sans vouloir raconter la descendance royale ou sacerdotale du Christ, il s'est attaché à ce qui concerne son humanité. Ces trois animaux, le lion, le taureau et l'homme, vivent et marchent sur la terre : aussi les trois évangélistes qu'ils représentent se sont-ils principalement occupés de ce qu'à fait Jésus-Christ revêtu d'une chair mortelle. Mais saint Jean prend le vol de l'aigle et il fixe la lumière de l'être immuable avec les yeux perçants de son cœur.

Evangelii librum secundum Matthæum dicimus esse moralem, opinio hujusmodi præmitteretur ; mores enim proprie dicuntur *humani :* figura autem *leonis* ascribitur Marco, quia a potentiæ cœpit expressione divinæ, cum dixit : « Initium Evangelii Jesu Christi, Filii Dei. » Figura autem *vituli* ascribitur Lucæ quia librum a sacerdotibus inchoavit, et vitulus sacerdotalis est victima ; Joanni autem figura tribuitur aquilæ, quia divinæ miracula resurrectionis expressit. Greg. (*super Ezechielem,* hom. 4, *ut super.*) Hoc autem ipsa uniuscujusque libri evangelica exordia testantur : nam quia ab humana generatione cœpit, jure per *hominem* Matthæus ; quia per clamorem in deserto, recte per *leonem* Marcus ; quia a sacrificio exorsus est, bene per *vitulum* Lucas : quia vero a Divinitate Verbi cœpit, digne per *aquilam* designatur Joannes. August. (*de Consensu Evangel.* lib. I, cap. 6.) Vel Matthæus, qui regiam Christi personam maxime commendavit, per *leonem* significatur ; Lucas autem per *vitulum,* propter victimam sacerdotis ; Marcus autem, qui neque stirpem regiam, neque sacerdotalem narrare voluit, et tamen in humanis versatus ostenditur, per *hominis* figuram designatur : hæc autem tria animalia, leo, homo, vitulus, in terra gradiuntur : unde isti tres Evangelistæ in illis maxime occupati sunt quæ Christus in carne operatus est. At vero Joannes velut *aquila* volat, et lucem incommutabilis acutissimis cordis

On peut en conclure que les trois premiers Evangélistes ont traité surtout de la vie active, et saint Jean de la contemplative. — REMI. Les docteurs grecs dans la figure de l'homme voient saint Matthieu qui, a écrit la généalogie humaine de Jésus-Christ ; dans celle du lion, saint Jean, parce que de même que le rugissemenl du lion fait trembler tous les animaux, ainsi saint Jean a été l'effroi de tous les hérétiques ; dans la figure du taureau, saint Luc, parce que le taureau était une des victimes du sacrifice, et que cet évangéliste parle souvent du temple et du sacerdoce ; dans celle de l'aigle, saint·Marc, parce que dans les saintes Ecritures l'aigle représente ordinairement l'Esprit saint (1) qui a parlé par la bouche des prophètes, et que saint Marc a commencé son Evangile par un texte prophétique. — S. JÉROME. (*à Eusèbe, prologue de l'Evang.*) Quant au nombre des Evangélistes, il faut observer qu'un assez grand nombre d'écrivains ont rédigé des évangiles, au témoignage de saint Luc lui-même : « Puisque plusieurs se sont efforcés de mettre en ordre, » etc. Nous avons encore aujourd'hui des preuves subsistantes de ce grand nombre d'Evangiles composés par divers auteurs, et qui ont été la source de diverses hérésies, tels que les évangiles selon les Egyptiens, selon saint Thomas, selon saint Barthélemi, les évangiles des douze apôtres, de Basilide, d'Apelles et d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Mais l'Eglise de Dieu, bâtie sur la pierre par la parole du Seigneur et qui a donné naissance comme le paradis terrestre à quatre grands fleuves, a aussi quatre anneaux aux quatre coins, de manière à pouvoir être portée

(1) Non pas d'une manière expresse et formelle, puisque nous ne voyons pas que ce nom soit jamais donné à l'Esprit saint; mais seulement d'une manière symbolique, comme on peut le voir *Deuter.* XXXII, 11, *Ezech.*, XVII, 3; *Osée*, VIII, 1.

---

oculis intuetur : ex quo datur intelligi tres Evangelistas circa vitam activam fuisse versatos : Joannem vero circa contemplativam. REMIGIUS. Doctores autem Græcorum per hominem intelligunt Matthæum, quia genealogiam Domini secundum carnem descripsit; per *leonem* vero Joannem, quia sicut leo rugitu suo cunctis bestiis timorem incutit, sic et Joannes cunctis hæreticis timorem incussit; per *vitulum* intellexerunt Lucam; quia vitulus sacerdotalis est hostia ; et ipse semper circa templum et sacerdotium versatus est; et per *aquilam* Marcum intellexerunt, quia in Scripturis divinis aquila solet significare Spiritum Sanctum qui locutus fuit per ora prophetarum; et ipse a prophetico testimonio exorsus est.

HIER (*ad Eusebium, in Prolog. super Evang.*) Circa numerum vero Evangelistarum sciendum est plures fuisse qui Evangelia scripserunt; sicut et Lucas evangelista testatur dicens : « Quoniam quidem multi conati sunt ordinare, » etc. Et sicut perseverantia usque ad præsens tempus monumenta declarant; quæ a diversis auctoribus edita, diversarum hæresum fuere principia; ut est illud *juxta Egyptios*, et *Thomam*, et *Bartholomæum*, et *duodecim* quoque *apostolorum*, et *Basilidis* atque *Apellis*, et reliquorum quos enumerare longissimum est : Ecclesia autem quæ supra Petram (Domini voce) fundata est, quatuor flumina paradisi instar eructans quatuor annulos et angulos habet per quos quasi

sur quatre bâtons mobiles comme l'arche de l'Ancien Testament dépositaire et gardienne de la loi divine (1).

S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, liv. I, chap. 2.) Le nombre quatre est peut-être aussi en rapport avec les parties de la terre, dans toute l'étendue de laquelle se développe l'Eglise de Jésus-Christ. Or, l'ordre qu'il faut assigner aux Apôtres dans la connaissance et la prédication de l'Evangile n'est pas le même qu'il faut suivre pour les écrivains sacrés. Les premiers qui furent appelés à connaître et à prêcher la vérité sont ceux qui suivirent le Seigneur pendant sa vie mortelle, entendirent ses enseignements, furent témoins de ses miracles, et reçurent de sa bouche l'ordre d'aller prêcher l'Evangile. Mais quant à la composition de l'Evangile, qui a été certainement réglée par une disposition toute divine, deux apôtres du nombre de ceux que Jésus-Christ a choisis avant sa passion, saint Matthieu et saint Jean, tiennent l'un la première place, l'autre la dernière. Les deux autres évangélistes n'étaient pas de ce nombre, ils avaient cependant suivi Jésus-Christ dans la personne de deux apôtres, qui les reçurent comme des fils, et au milieu desquels ils furent placés comme pour en être soutenus des deux côtés. — Remi (2). Saint Matthieu écrivit son Evangile dans la Judée, sous le règne de l'empereur Caligula; saint Marc en Italie et à Rome, sous le règne de Néron ou de Claude; saint Luc dans l'Achaïe ou la Béotie, sur la prière de Théophile; saint Jean à Ephèse dans l'Asie Mineure, sous le règne de Nerva. — Bède. On compte, il est vrai, quatre Evangélistes, mais c'est moins quatre évangiles différents qu'ils ont écrit, qu'un seul parfaitement d'accord avec la vérité

(1) *Exode*, XXVII, 3 et suiv. Au chap. XXV, 12, du même livre, on lit *circulos* pour *annulos*. L'arche est appelée ici gardienne de la loi divine parce qu'elle renfermait le livre de la loi, *Exode*, XXV, 15.
(2) Dans le commentaire sur la préface de saint Luc pour la première partie de la citation.

---

arca Testamenti et custos legis Domini lignis mobilibus vehitur.

Augustin. (*de Consensu Evangelistarum*, lib. I, cap. 2.) Vel quoniam quatuor sunt partes orbis terræ per cujus universitatem Christi Ecclesia dilatatur. Alius autem eis fuit ordo cognoscendi atque prædicandi, alius autem scribendi : ad cognoscendum quippe ac prædicandum primi fuerunt qui secuti sunt Dominum in carne præsentem, docentem audierunt, facientemque miracula viderunt, atque ex ejus ore ad prædicandum sunt missi ; sed in scribendo Evangelio quod divinitus ordinatum esse credendum est, ex numero eorum quos ante passionem Dominus elegit, primum ultimumque locum duo tenuerunt; primum Matthæus, ultimum Joannes; ut reliqui duo qui ex illo numero non erant, sed tamen Christum in illis loquentem secuti erant tanquam filii amplectendi ac per hoc in medio loco constituti utroque ab eis latere munirentur. Remigius. Matthæus quidem scripsit in Judæa sub tempore Caii Caligulæ imperatoris ; Marcus in Italia, Romæ, sub tempore Neronis (vel Claudii, secundum Rabanum; Lucas vero in Achaiæ Beotiæque partibus rogatus a Theophilo; et Joannes Ephesi in Asia Minori sub tempore Nervæ principis. Beda. Sed tamen cum sint quatuor Evangelistæ, non tam quatuor Evangelia quam unum, quatuor librorum

de ces quatre livres. De même que deux vers, ayant absolument le même sujet, diffèrent cependant par les expressions et par la mesure, et ne présentent toutefois qu'une seule et même pensée, ainsi les livres des Evangélistes, tout en étant au nombre de quatre, ne contiennent cependant qu'un seul et même Evangile, parce qu'ils ne renferment qu'une seule et même doctrine sur la foi catholique. — S. CHRYS. (*hom. 1 sur S. Matth.*) Il suffisait qu'un seul Evangéliste racontât tous les faits de la vie de Jésus-Christ; mais lorsqu'on les voit tous les quatre tenir le même langage, et, tout en étant séparés par les lieux comme par les temps, et sans avoir pu se concerter en aucune manière, c'est là une démonstration péremptoire de la vérité. Leurs divergences apparentes sont en outre la plus grande preuve de leur véracité; car s'ils s'accordaient en tout, nos ennemis pourraient dire qu'ils se sont entendus pour avancer ce qu'ils ont écrit. Dans les choses essentielles qui ont pour objet la règle des mœurs et la prédication de la foi, on ne voit pas en eux la moindre différence. Quant aux miracles, que l'un en raconte quelques-uns, et un autre ceux que n'a pas racontés le premier, cela ne doit nullement ni vous troubler, ni vous surprendre. Car si un seul les avait tous racontés, le récit des autres devenait tout-à-fait inutile; au contraire, s'ils avaient toujours raconté des miracles différents, comment pourrait-on découvrir cette admirable unité qui existe entre eux? Quant aux variantes sur le temps où les faits se sont passés, ou sur la manière dont ils ont eu lieu, elles ne détruisent en rien la vérité du récit, ainsi que nous le montrerons dans la suite. — S. AUG. (*de l'accord des Evang.*. liv. I, chap. 2.) Quoique chacun d'eux paraisse avoir adopté un plan particulier de narration, il ne le suit pas cependant, comme s'il ignorait le récit de

---

veritati consonum, ediderunt; sicut enim duo versus eamdem prorsus habentes materiam, pro diversitate metri et verborum duo sunt, et tamen nonnisi unam continent sententiam; sic Evangelistarum libri, cum sint quatuor, unum continent Evangelium, quia unam doctrinam de fide catholica faciunt. CHRYS. (*in homil. 1, super Matth.*) Sufficiebat autem ut unus evangelista omnia diceret; sed cum quatuor ab uno ore omnia loquantur, non secundum eadem tempora neque in iisdem locis convenientes et ad invicem colloquentes, maxima fit demonstratio veritatis: et hoc ipsum quod aliquibus modicis dissonare videntur, maximum signum veritatis est; si enim per omnia consonarent, crederent inimici quod ex placito quodam humano convenientes scripserint, quæ scripserunt. In principalibus quidem quæ pertinent ad informationem vitæ et prædicationem fidei, nequaquam dissonant nec in parvo; si autem in miraculis hic quidam hæc, ille vero illa dixit, hoc te non conturbet; si enim unus omnia dixisset, superfluus esset numerus reliquorum; si omnes diversa, nequaquam consonantiæ demonstratio appareret, si autem aliquid de temporibus vel modis differenter annuntiant, hoc nihil impedit eorum quæ dicta sunt veritatem; ut ostendetur infra. AUGUSTIN. (*de Consensu Evangelistarum*, lib. I, cap. 2.) Quamvis autem singuli eorum suum quemdam narrandi ordinem tenuisse videantur, non tamen unusquisque eorum, velut alterius præcedentis ignarus voluisse

celui qui l'a précédé, et en omettant les faits qu'un autre aurait racontés. Ils écrivent selon l'inspiration qu'ils reçoivent, et ajoutent à cette inspiration l'utile coopération de leurs propres efforts.

La Glose (1). La sublimité de la doctrine évangélique consiste d'abord dans l'excellence de l'autorité dont elle émane. — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, liv. I, chap. 1.) En effet, parmi les livres sacrés qui sont revêtus d'une autorité divine, l'Evangile occupe à juste titre le premier rang, puisqu'il eut pour premiers prédicateurs les Apôtres qui avaient suivi Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Sauveur du monde revêtu de notre nature, et que deux d'entre eux, saint Matthieu et saint Jean, ont cru devoir consigner, chacun dans un ouvrage différent, les choses dont ils avaient été les témoins. Et afin qu'on ne crût pouvoir établir en ce qui concerne la connaissance et la prédication de l'Evangile, une différence entre les Evangélistes qui avaient suivi le Sauveur sur la terre et ceux qui avaient cru sur leur témoignage, la providence divine a disposé les choses de manière que le privilége non-seulement de prêcher, mais d'écrire l'Evangile fût donné aux disciples des premiers apôtres (2). — La Glose. Il est donc évident que l'autorité souveraine de l'Evangile vient de Jésus-Christ; c'est ce que déclare le prophète Isaïe que nous avons déjà cité, lorsqu'il dit : « Montez sur une haute montagne. » Cette haute montagne, c'est le Christ lui-même, au témoignage du même prophète dans cet autre endroit : « Dans les derniers jours, la montagne sur laquelle se bâtira

(1) Cette citation et celle qui se trouve plus bas ne se trouvent pas dans la Glose telle que nous l'avons aujourd'hui.

(2) Saint Luc l'atteste de lui-même; l'histoire nous l'apprend en ce qui concerne saint Marc, et on peut aussi le conclure du récit des *Actes des Apôtres*.

---

scribere reperitur, vel ignorata prætermisisse quæ scripsisse alius invenitur; sed sicut unicuique inspiratum est, non superfluam cooperationem sui laboris adjunxit.

Glossa. Sublimitas autem evangelicæ doctrinæ consistit quidem primo in ejus excellentissima auctoritate. Augustin. (*de Consensu Evangelist.* lib. I, cap. 1.) Inter omnes enim divinas auctoritates quæ sanctis litteris continentur, Evangelium merito excellit; cujus primi prædicatores apostoli fuerunt qui Dominum Jesum, Salvatorem nostrum Christum, etiam in carne præsentem viderunt : quorum quidam, hoc est Matthæus et Joannes, etiam scripta de illo quæ scribenda visa sunt, libris singulis ediderunt : at ne putaretur (quod attinet ad percipiendum et prædicandum Evangelium) interesse aliquid utrum illi annuntient qui eumdem Dominum hic in carne apparentem secuti sunt, an alii quæ ex illis comperta fideliter crediderunt, divina providentia procuratum est per Spiritum Sanctum ut quibusdam etiam ex illis qui primos apostolos sequebantur, non solum annuntiandi, verum etiam scribendi Evangelium tribueretur auctoritas. Glossa. Et sic patet quod sublimitas evangelicæ auctoritatis a Christo dependet; et hoc designatur in verbis Prophetæ præmissis, cum dicitur : « Super montem excelsum ascende tu; » mons enim excelsus Christus est, de quo idem Isaias dicit : « Erit

la maison du Seigneur sera fondée sur le haut des monts, » c'est-à-dire au-dessus de tous les saints appelés montagnes, à cause de Jésus-Christ qui est comparé lui-même à une haute montagne, parce que nous avons reçu tous de sa plénitude. Or, c'est avec raison que ces paroles : « Montez sur une haute montagne, » sont adressées à saint Matthieu, car, comme nous l'avons dit plus haut, il fut en personne témoin des actions de Jésus-Christ, et apprit à son école sa divine doctrine. — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, liv. VIII, chap. 7.) Nous avons maintenant à répondre à une difficulté qui fait impression sur quelques personnes. Pourquoi, disent-elles, le Sauveur n'a-t-il rien écrit par lui-même, et pourquoi sommes-nous obligés d'ajouter foi au récit de ceux qui ont écrit sa vie ? Il est faux de dire, répondrons-nous, que le Sauveur n'a rien écrit, puisque ses membres n'ont fait que rapporter ce que leur chef leur dictait, car tout ce qu'il a voulu nous transmettre de ses discours et de ses actions, il leur a commandé de l'écrire, en dirigeant leur main comme la sienne propre. — La Glose. En second lieu l'Evangile est sublime par sa vertu, au témoignage de l'Apôtre : « L'Evangile est la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croient, et c'est ce qu'a prédit le Prophète lui-même dans les paroles citées plus haut : « Elève ta voix avec force, » paroles qui indiquent la manière dont la doctrine évangélique doit être annoncée, l'élévation de la voix figurant la clarté de la doctrine. — S. Aug. (*à Volusien*, *lettre* III.) Le langage simple de la sainte Ecriture est accessible à tous, mais il n'est pénétré à fond que par un très-petit nombre. Les vérités claires qu'elle renferme, elle les propose sans artifice, comme un ami intime, au cœur des savants comme à celui des ignorants. Quant aux mystères qu'elle recouvre d'un voile,

---

in novissimis diebus præparatus mons Domini in vertice montium, » id est, super omnes sanctos qui a monte Christo *montes* dicuntur, quia « de plenitudine ejus omnes accepimus. » (*Joan.* I.) Recte autem ad Matthæum dicitur : « Supra montem excelsum ascende tu ; » quia, sicut prædictum est, ipse in propria persona facta Christi vidit et ejus doctrinam audivit. Augustin. (*de Consensu Evangelistarum*, lib. I, cap. 7.) Illud autem discutiendum est quod solet nonnullos movere : cur ipse Dominus nihil scripserit, ut aliis de ipso scribentibus necesse sit credere ; sed nequaquam dicendum est quod ipse non scripserit, quandoquidem membra ejus id operata sunt quod capite dictante cognoverunt : quicquid enim de suis factis et dictis nos legere voluit, hoc scribendum illis, tanquam suis manibus, imperavit. Glossa. Secundo habet etiam evangelica doctrina sublimitatem virtutis : unde Apostolus dicit ad Rom. II. quod Evangelium « virtus Dei est in salutem omni credenti. » Et hoc ostendit Propheta in præmissis verbis, cum dicit : « Exalta in fortitudine vocem tuam : » in quo etiam et modum evangelicæ doctrinæ designat in exaltatione vocis per quam doctrinæ claritas datur intelligi. Augustin. (*ad Volusianum, epist.* 3 *prope finem.*) Modus enim ipse quo sancta Scriptura contexitur, omnibus accessibilis, paucissimis penetrabilis, ea quæ aperta continet, quasi amicus familiaris, sine fuco ad cor loquitur indoctorum atque doctorum ; ea vero quæ

elle ne les élève pas au-dessus de nous à l'aide d'une parole prétentieuse, propre à éloigner les intelligences sans instruction et de conception lente, comme le pauvre est porté à s'éloigner du riche, mais elle invite tous les hommes par la simplicité de son langage, non-seulement à se nourrir de la vérité qui leur est révélée, mais encore à exercer leur foi au milieu de ses divins secrets, aussi riche et quand elle use d'expressions claires, et quand elle recouvre la vérité d'un voile mystérieux; et afin que la clarté n'engendre pas le dégoût, le voile qui les recouvre de nouveau excite de saints désirs qui leur donnent un nouvel attrait, et les font goûter avec plus de suavité. C'est ainsi que par une méthode salutaire, les esprits dévoyés sont ramenés au bien, les faibles nourris, et les esprits supérieurs remplis d'une douce joie. — La Glose. La voix qui éclate s'entend de plus loin; on peut voir dans cette voix élevée une figure de la prédication évangélique, que Dieu commande de porter non pas à une nation, mais à tous les peuples, d'après ce précepte du Seigneur : « Allez, prêchez l'Evangile à toute créature. » — S. Grég. Ces paroles : « Toute créature, » peuvent signifier tous les peuples de la terre. — La Glose. En troisième lieu la doctrine évangélique est sublime par son caractère de liberté. — S. Aug. (1) (*contre Faust.*) Dans l'Ancien Testament, la Jérusalem terrestre, sous l'impression de la promesse des biens temporels et de la menace des châtiments, n'engendrait que des esclaves; dans le Nouveau, où la foi obtient la charité qui fait accomplir la loi moins par un sentiment de crainte que par l'amour de la justice, la Jérusalem éternelle n'engendre que des enfants

(1) Cette citation ne se trouve pas dans cet ouvrage; mais on rencontre quelque chose d'analogue dans les livres II, chap. II, livre VI, chap. IX, livre XV, chap. II, livre XXII, chap. XXV de la *Cité de Dieu*, et aussi dans le traité *Contre les deux lettres des Pélagiens*, livre III, chap. II, et dans le *Commentaire sur l'Epître aux Galates*.

---

in mysteriis occultat, nec ipso superbo eloquio erigit quo non audeat accedere mens tardiuscula et inerudita (quasi pauper ad divitem), sed invitat omnes humili sermone quos non solum manifesta pascat sed etiam secreta exerceat veritate; hoc in apertis quod et in reconditis habens : sed ne aperta fastidirentur, eadem rursus operta desiderantur desiderata quod in modo renovantur, renovata suaviter intimantur. His salubriter et prava corriguntur, et parva nutriuntur, et magna oblectantur ingenia. Glossa. Sed quia vox exaltata longius auditur, potuit in exaltatione vocis, evangelicæ doctrinæ publicatio designari; quæ non ad unam tantum gentem, sed ad universas nationes prædicanda mandatur : *Prædicate*, inquit Dominus (*Matth.* 28), Evangelium omni creaturæ. Gregorius. (*hom.* 29 *in Evang.*) Potest enim *omnis creaturæ* nomine omnis natio gentium designari. Glossa. Tertio autem habet evangelica doctrina altitudinem libertatis. Augustin. (*contra Faustum.*) In veteri etenim Testamento propter temporalium bonorum promissionem, malorumque comminationem, servos parit temporalis Hierusalem; in novo autem, ubi fides impetrat caritatem qua lex possit impleri non magis timore pene quam dilectione justitiæ, liberos parit

libres. — LA GLOSE. Cette sublimité de la doctrine évangélique nous est indiquée dans ces paroles du Prophète : « Elevez la voix, ne craignez pas. »

Il nous reste à examiner les raisons qui ont déterminé saint Matthieu à écrire son Evangile, et à quelles personnes il le destinait. — S. JÉR. (*prolog. sur S. Matth.*) Saint Matthieu a écrit son Evangile dans la Judée et en hébreu, parce qu'il le destinait principalement à ceux d'entre les Juifs qui avaient embrassé la foi. Après leur avoir prêché l'Evangile, il l'écrivit en hébreu pour en perpétuer le souvenir dans l'esprit de ses frères, dont il se séparait ; car de même qu'il était nécessaire pour confirmer la foi que l'Evangile fût prêché, il fallait aussi qu'il fût écrit pour combattre les hérétiques. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Voici dans quel ordre les faits sont racontés dans saint Matthieu : premièrement la naissance de Jésus-Christ; secondement son baptême ; troisièmement sa tentation ; quatrièmement sa prédication; cinquièmement ses miracles; sixièmement sa passion; septièmement sa résurrection et son ascension. En suivant cet ordre, il a voulu non-seulement nous présenter la suite de la vie de Jésus-Christ, mais encore nous donner comme le plan de la vie évangélique. Ce ne serait rien, en effet, de recevoir la vie de nos parents, si Dieu ne nous donnait une nouvelle naissance par l'eau et l'Esprit saint. Après le baptême, il faut lutter contre le démon ; lorsqu'on a triomphé pour ainsi dire de toutes les tentations, et qu'on est devenu capable d'enseigner les autres, si on est prêtre, on doit enseigner et donner pour appui à sa doctrine une bonne vie, qui a autant de force que les miracles ; si on est simple fidèle, on doit inspirer la foi par ses œuvres. Enfin il nous faut sortir de cette arène du monde, et c'est alors que la récom-

---

Hierusalem æterna. GLOSSA. Unde et hanc sublimitatem evangelicæ doctrinæ Propheta designat dicens : « Exalta, noli timere. »

Restat autem videre quibus et qua de causa hoc Evangelium sit scriptum. HIERONYMUS. (*In Prologo super Matth. ubi sup.*) Matthæus enim Evangelium in Judæa hebræo sermone edidit ob eorum maxime causam qui crediderant in Hierusalem ex Judæis : cum enim primo prædicasset Evangelium, scripsit hebraice quod fratribus a quibus ibat, ad memoriam dereliquit : sicut enim necesse fuit ad confirmationem fidei Evangelium prædicari, sic contra hæreticos scribi. CHRYSOSTOMUS. Corpus autem suæ narrationis ordinavit Matthæus hoc modo : primum nativitatem; deinde baptismum; tertio tentationem; quarto doctrinam ; quinto miracula ; sexto passionem ; septimo resurrectionem et ascensionem ipsius ; non solum historiam de Christo exponere volens per hoc, verum etiam evangelicæ vitæ statum dicere ; quoniam nihil est quod ex parentibus nascimur, nisi iterum per aquam et Spiritum renati fuerimus ex Deo : post baptismum autem necesse contra diabolum stare : post hoc (quasi omni superata tentatione), factus idoneus ad docendum, siquidem sacerdos est, doceat ; et doctrinam suam bona vita (quasi miraculis factis) commendet ; si laicus est, operibus doceat fidem : deinde necesse est exire nos de hoc stadio

pense éternelle et la gloire de la résurrection viennent couronner nos combats et nos victoires.

La Glose. D'après tout ce que nous venons de dire, on voit clairement ce qui fait l'objet de l'Evangile, le nombre des Evangélistes, les symboles qui les ont figurés, leurs divergences, la sublimité de leur doctrine, ceux pour qui cet Evangile a été écrit et l'ordre adopté par l'écrivain sacré.

---

mundi : et tunc restat ut tentationum victoriam resurrectionis merces sequatur et gloria.

Glossa. Patet igitur ex præmissis evangelicæ doctrinæ materia, scriptorum Evangelii numerus, figura, differentia, evangelicæ doctrinæ sublimitas, et quibus hoc Evangelium sit conscriptum; ut et illius ordo et processus.

EXPLICATION

SUIVIE

DES QUATRE ÉVANGILES

PAR SAINT THOMAS

LE

SAINT ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST

SELON SAINT MATTHIEU

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1. — Pourquoi saint Matthieu commence son Evangile en parlant de l'humanité du Sauveur. — Pour qui surtout écrivait-il? — Pourquoi a-t-il intitulé son Evangile *Livre de la génération?* — Opposition entre le livre de la génération de Jésus-Christ et le livre de la génération d'Adam. — Saint Matthieu est-il ici contraire au prophète Isaïe? — Dignité royale et sacerdotale de Jésus-Christ. — Pourquoi saint Matthieu l'appelle-t-il fils de David, fils d'Abraham? Pourquoi David est-il nommé avant Abraham?

Erreurs des hérétiques sur la personne de Jésus-Christ. — Erreur de ceux qui ont soutenu qu'il n'était qu'un homme. — Preuve de sa divinité. — Erreur de Nestorius réfutée par ces paroles de saint Paul : *Lui qui avait la nature de Dieu... s'est anéanti en prenant la forme d'esclave.* — Le Verbe n'habite pas dans l'humanité comme il habite dans le cœur de ceux qui l'aiment. — Personnalité du Fils de Dieu, sa consubstantialité avec son père, contre Sabellius. — Hérétiques qui ont nié l'humanité du Sauveur, Valentin, les Manichéens. — Pourquoi ces hérétiques rejettent le commencement des deux évangiles selon saint Matthieu et selon saint Luc. — Unité des quatre Evangiles. — Erreur des Ariens, le Fils de Dieu n'est pas une créature du Père. Il n'a point pris dans son incarnation un corps séparé de l'âme. — Il venait tout sauver, il s'est uni tout notre être, le corps et l'âme. — Paroles de Jésus-Christ qui prouvent qu'il a pris non-seulement un corps, mais une âme semblable à la nôtre. — Conséquences absurdes de l'erreur des Apollinaristes. — L'incarnation n'a pas apporté l'ombre de changement dans le Verbe. — Hérésie d'Eutychès prétendant qu'il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ. — Toutes ces hérésies anéanties par le commencement des deux évangiles de saint Matthieu et de saint Luc.

℣. 2. — Pourquoi saint Luc ne place pas la généalogie de Jésus-Christ au commencement de son Evangile, comme saint Matthieu. — Pourquoi saint Matthieu

donne-t-il cette généalogie en descendant, saint Luc en remontant? — Pourquoi saint Matthieu commence la série des générations par Abraham. — Pourquoi ne parle-t-il ni d'Ismaël, ni d'Esau, qui naquirent avant Isaac et Jacob. — Pourquoi fait-il mention des douze patriarches? — Chacun des ancêtres du Christ nous rappelle à la fois une allégorie et une moralité. — Signification mystique des noms d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. — Abraham, Isaac et Jacob, symboles de la foi, de l'espérance et de la charité.

℣. 3-5. — Pourquoi l'Evangéliste place-t-il dans la série des générations Juda, Pharès et Zara, qui n'étaient pas les aînés? — Pourquoi nomme-t-il de préférence les femmes dont l'Ecriture condamne la conduite? — Pourquoi aussi nommer les deux frères Pharès et Zara, lorsqu'un seul était nécessaire? — Rahab et Ruth. — Pourquoi Notre-Seigneur a voulu qu'elles fussent au rang de ses ancêtres. — Leurs vertus. — Pourquoi l'Evangéliste ne donne-t-il qu'à David le titre de roi? — Application allégorique à Notre-Seigneur de la signification mystérieuse des noms de ses ancêtres.

℣. 6, 7. — Deuxième partie de la généalogie du Sauveur. — Pourquoi Bersabée n'est-elle pas désignée par son nom. — Ce qui élève David au-dessus de tous les autres.

℣. 8-11. — Pourquoi l'Evangéliste n'a-t-il pas inséré dans la généalogie les noms d'Ochozias, de Joas et d'Ananias? — Pourquoi Salomon et Roboam, quoique coupables, sont-ils conservés? — Comment concilier la généalogie de saint Matthieu avec le livre des Rois pour les fils de Josias? — Application mystique à Jésus-Christ des noms des rois ses ancêtres. — Application morale des mêmes noms au chrétien.

℣. 12-15. — Pourquoi l'Evangéliste place Jéchonias parmi les simples particuliers après la transmigration de Babylone. — Dans quel sens est-il vrai qu'aucun de ses descendants n'a régné? — Conciliation entre le récit de saint Matthieu et le livre des *Paralipomènes* sur les descendants de Jéchonias. — Interprétation mystique des noms de cette troisième série, et application à Jésus-Christ dans le sens allégorique et au chrétien dans le sens moral.

℣. 16. — Comment concilier saint Matthieu et saint Luc, l'un disant que Joseph est fils de Jacob, l'autre qu'il est fils d'Héli? — Pourquoi saint Matthieu place-t-il la généalogie de Jésus-Christ en tête de son Evangile, tandis que saint Luc la place au baptême de Jésus-Christ? — Comment faut-il entendre le titre d'époux de Marie qui est donné à saint Joseph? — Le Fils de Dieu est-il véritablement né de Marie? — Peut-on conclure de là qu'il n'y avait pas de véritable mariage entre Joseph et Marie? — Tous les biens du mariage réunis dans cette union. — Pourquoi cette généalogie qui descend jusqu'à Joseph, puisque Joseph n'est pas le père du Sauveur? — Marie était aussi de la race de David. — Est-il vrai que l'Ecriture ne donne jamais à Jésus-Christ le nom de Dieu toutes les fois qu'elle parle de sa naissance ou de sa mort? — Deux natures en Jésus-Christ et une seule personne. — Comment celui qui est coéternel au Père a-t-il pu naître dans le temps?

℣. 17. — Pourquoi la généalogie de Notre-Seigneur est-elle partagée en trois séries distinctes. — Pourquoi l'Evangéliste ne compte, de David à Jésus-Christ, que quatorze générations, alors qu'il y eut dix-sept rois. — Raisons littérales et mystiques. — Que représentent ces trois séries? — Signification allégorique des nombres contenus dans cette généalogie.

℣. 18. — Pourquoi ce changement de forme : *La génération du Christ arriva ainsi?* — Pourquoi Jésus est-il conçu d'une vierge qui était fiancée (ou mariée suivant

d'autres)? — De ce que Marie était fiancée ou mariée à Joseph s'ensuit-il, comme le prétend Helvidius, qu'elle fut mère comme les mères ordinaires? — Si Marie n'est point la mère de Dieu, comme le soutient Nestorius, elle n'a rien de supérieur aux autres mères. — Dans quel sens est-elle la mère de Dieu, bien qu'on ne puisse dire qu'elle soit la mère de la divinité. — Sa virginité n'a reçu aucune atteinte dans cette conception. — Peut-on dire avec Valentin que le corps de Jésus a été formé d'une matière céleste? — Nom de Marie et de son époux, leur signification. — Que veulent dire ces paroles : *Avant qu'ils fussent ensemble?* — Pourquoi le Sauveur a-t-il voulu naître en dehors des lois ordinaires? — Pourquoi a-t-il voulu naître d'une vierge? — Comment ce secret ne fut découvert que par Joseph. — Réponse à cette question : Comment une vierge a-t-elle pu devenir mère? — Dans quel sens Marie a-t-elle conçu du Saint-Esprit? — Pourquoi le Saint-Esprit est-il nommé comme le seul auteur de cette conception, bien qu'elle soit l'œuvre de la Trinité tout entière. — Ces paroles : *Avant d'être ensemble,* supposent-elles nécessairement qu'ils se soient unis comme des époux ordinaires après la naissance de Jésus. — Saint Matthieu et saint Luc fournisssent, chacun de leur côté, les éléments d'une histoire complète de la naissance de Notre-Seigneur.

℣. 19.— Pourquoi l'Evangéliste apporte-t-il ici le témoignage de Joseph? — Situation embarrassante dans laquelle il se trouvait. — Caractère de saint Joseph; il était juste. — Justification de sa conduite. — Différents motifs pour lesquels il voulait renvoyer Marie.

℣. 20. — Vertus que Joseph fait éclater dans cette circonstance.— La providence de Dieu vient à son secours et lui envoie un ange. — Pourquoi l'ange lui apparaît-il en songe et non comme aux bergers? — Pourquoi l'ange l'appelle-t-il *Joseph, fils de David?* — Comment cherche-t-il à dissiper ses craintes? — Pourquoi donne-t-il à Marie le nom d'épouse? — Que signifient ces paroles : *Ne craignez pas de la recevoir?* — Raisons pour lesquelles l'ange lui tient ce langage. — Pourquoi apparaît-il à Joseph lorsque le trouble s'est déjà emparé de son esprit? —Pourquoi, au contraire, a-t-il apparu à Marie avant la conception du Sauveur? — Que signifient ces paroles : *Ce qui est né en elle?* — Comment et dans quel sens la conception du Sauveur est-elle présentée comme l'œuvre de l'Esprit saint, sans que Jésus-Christ puisse être dit pour cela fils de l'Esprit saint?

℣. 21. — L'ange révèle à Joseph les grandeurs futures du Fils de Dieu fait homme. — Il associe Joseph aux soins de la paternité, en lui commandant de lui donner le nom de Jésus. — Pourquoi dit-il : *Elle enfantera un fils,* et non pas : Elle vous enfantera un fils? — Signification du nom de Jésus. — Comment Jésus-Christ est notre Sauveur.

℣. 22, 23. — Pourquoi cette manière de s'exprimer : *Tout cela s'est fait,* etc., alors qu'il n'est question que de la conception toute seule. — Enchaînement de toutes les circonstances de ce mystère, surtout dans les desseins de Dieu.— La particule *afin que* n'est pas toujours causative.

Prédiction d'Isaïe. — Il n'y aurait pas ici de signe miraculeux s'il s'agissait d'une femme qui dût devenir mère. — Signification du mot hébreu *halma.* — La naissance de Jésus laisse complétement intacte la virginité de Marie. — Comment cela s'est-il fait si celui que Marie a mis au monde n'est qu'un homme? — Signification du mot Emmanuel. — Comment le Sauveur peut-il être appelé Dieu avec nous? — Peut-on dire que cette prophétie avait pour

objet Ezéchias, fils d'Achaz? — Comment admettre que le Christ et sa mère en soient l'objet alors que d'Achaz à Marie il s'est écoulé plusieurs centaines d'années? — Sens de cette prophétie pour Achaz. — Les prophéties motif de crédibilité dans les desseins de Dieu. — Force démonstrative des prophéties. — Différentes sortes de prophéties.

ỳ. 24, 25. — Obéissance de Joseph modèle de la nôtre. — Comment entendre ces paroles : *Et il reçut son épouse*, etc. — Signification de l'adverbe *jusqu'à ce que*, ici et dans d'autres passages de l'Ecriture. — Raisons de haute convenance qui prouvent que Joseph n'eut jamais de relations avec sa chaste épouse.

ỳ. 1. — *Livre de la génération de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham.*

S. Jérome. Saint Matthieu nous est représenté sous la figure d'un homme (1), il commence donc son évangile en parlant de l'humanité du Sauveur : « Livre de la génération, » etc.

Raban. (2) Cet exorde prouve suffisamment que l'Evangéliste a voulu nous raconter la génération de Jésus-Christ selon la chair. — S. Chrys. Saint Matthieu écrivait pour les Juifs, qui connaissaient la nature divine; il était donc inutile de leur en parler ; ce qu'il importait de leur apprendre, c'était le mystère de l'incarnation. Saint Jean au contraire a écrit son évangile pour les Gentils, qui ignoraient que Dieu eut un Fils, il lui fallait donc tout d'abord leur enseigner que Dieu a un Fils, Dieu lui-même, et que ce Fils s'est incarné.

Raban. Quoique la généalogie du Sauveur occupe une très-petite place dans le livre des Evangiles, saint Matthieu l'intitule : *Livre de la génération*, car c'est un usage chez les Hébreux de prendre le

(1) Dans les quatre animaux symboliques d'Ezéchiel, cap. 1, vers. 10.

(2) Ce passage est emprunté à saint Augustin, *de Consensu Evangel.*, lib. xv, cap. 2. Quant a la citation suivante de saint Chrysostome, elle est de l'auteur de l'ouvrage intitulé *Opus imperf. in Matth.*, hom. i, ce qu'il ne faudra pas oublier pour les citations suivantes.

SANCTUM JESU CHRISTI EVANGELIUM

SECUNDUM MATTHÆUM.

CAPUT PRIMUM.

Liber generationis Jesu Christi, filii David, filii Abraham.

Hieronymus. Quia facies hominis Matthæum significat, quasi de homine exorsus est scribere, dicens : *Liber generationis*, etc. Rabanus. Quo exordio satis ostendit generationem Christi secundum carnem se suscepisse narrandam. Chrysostomus. Judæis enim Evangelium scripsit, quibus superfluum erat exponere Divinitatis naturam, quam cognoscebant : necessarium autem fuit eis mysterium incarnationis ostendere. Joannes autem causa gentium Evangelium scripsit, quæ non cognoscebant si Deus filium haberet : ideo necessarium fuit primum illis ostendere quia est Filius Dei Deus, deinde quia carnem suscepit.

Raba. Cum autem parvam libri particulam teneat generatio, dixit : *Liber generationis :* consuetudo Hebræorum

titre de leurs livres dans les premiers faits qu'ils racontent, comme on le voit dans le livre de la Genèse. — La GLOSE (*de S. Jérôme.*) Le sens serait plus clair si on lisait : Voici le livre de la génération ; mais on trouve de nombreux exemples de cette manière de s'exprimer, tels que celui-ci : « Vision d'Isaïe, » sous-entendez : *Voici.* On lit au singulier : « Livre de la génération, » bien qu'il énumère successivement plusieurs séries de générations, parce que ces générations ne sont ici rappelées qu'en vue de la génération de Jésus-Christ. — S. CHRYS. (*hom. 2 sur S. Matth.*) Ou bien encore, ce livre est appelé livre de la génération, parce que le mystère d'un Dieu fait homme est l'abrégé de toute l'économie de notre salut et la source de tous les biens ; ce don une fois fait aux hommes, tous les autres devaient nécessairement en découler. — REMI. L'Evangéliste écrit : « Livre de la génération de Jésus-Christ, » parce qu'il savait qu'il existait un ouvrage intitulé : Livre de la génération d'Adam. Par cet exorde, il a donc intention d'opposer ce livre au premier, le nouvel Adam à l'ancien, parce que le second a rétabli tout ce que le premier avait perdu. — S. JER. Nous lisons dans le prophète Isaïe (chap. 53) : « Qui racontera sa génération (1)? » N'allons pas croire que l'Evangéliste soit contraire au prophète, en voulant raconter ce qu'Isaïe déclare au-dessus de toute expression ; l'un parle de la génération divine, l'autre de la génération humaine. — S. CHRYS. (*même hom.*) Ne regardez pas l'exposé de cette génération comme de peu d'importance, car c'est une chose souverainement ineffable qu'un Dieu ait daigné prendre naissance dans le sein d'une femme et qu'il compte David et Abraham parmi ses aïeux. — REMI. Si l'on entend les paroles du prophète de la génération humaine, à la

(1) Au chap. 8 des *Actes* ce passage d'Isaïe est appliqué à Jésus-Christ ; on peut aussi l'entendre de la propagation spirituelle des chrétiens.

---

est ut voluminibus ex eorum principiis imponant nomina, ut est *Genesis* : GLOSSA. (*Ex Hieron.*) Planior autem sensus esset : *Hic est liber generationis* ; sed hic est mos in multis, ut *Visio Esaiæ*, subaudi : Hæc est. *Generationis* autem singulariter dicitur, quamvis multæ per ordinem replicentur ; quia propter Christi generationem cæteræ hic inducuntur. CHRYSOST. (*in hom. 2. in Matth.*) Vel ideo librum hunc *generationis* nominat, quia hæc est totius dispensationis summa, et radix bonorum omnium, Deum hominem factum esse : hoc enim facto alia secundum rationem sequebantur. REMIGIUS. Dicit autem : *Liber generationis Jesu Christi*, quia noverat scriptum esse : *Liber generationis Adæ* : et ideo sic exorsus est, ut opponeret librum libro, Adam novum Adæ veteri ; quia omnia per istum sunt restaurata, quæ per illum sunt corrupta. HIERO. In Isaia autem legimus (cap 53,) : « Generationem ejus quis enarrabit ? » Non ergo putemus Evangelistam Prophetæ esse contrarium, ut quod ille impossibile dixit effatu, hic narrare incipiat, quia ibi de generatione Divinitatis, hic de incarnatione dictum est. CHRYS. (*in hom. ut sup.*) Nec tamen parva æstimes te audire, hanc audiens generationem : est enim valde ineffabile, quod Deus ex muliere nasci dignatus est, et habere progenitores David et Abraham. REMIG. Si autem aliquis dixerit quia Propheta de generatione huma-

question qu'il fait, il ne faut pas répondre : Aucun, mais un très-petit nombre, puisque saint Matthieu et saint Luc l'ont racontée.

Rab. Ces paroles : « de Jésus-Christ, » font connaître la dignité royale et sacerdotale dont il est revêtu, car Josué, dont le nom était la figure de celui de Jésus, fut après Moïse le chef du peuple de Dieu, et Aaron, consacré par une onction mystérieuse, fut le premier grand-prêtre de la loi. — S. Aug. (*Quest. sur le Nouv. et l'Anc. Test.*, chap. 45) (1). Ce que Dieu conférait par l'onction à ceux qui étaient consacrés prêtres et rois, l'Esprit saint l'a communiqué au Christ fait homme, en y ajoutant un caractère de sanctification : car l'Esprit saint a purifié ce qui dans la Vierge Marie servit à former le corps du Sauveur, et c'est en vertu de cette onction de son corps qu'il a reçu le nom de Christ.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) La fausse sagesse des Juifs impies niait que Jésus fût de la race de David, l'Evangéliste prend donc soin d'ajouter : « Fils de David, Fils d'Abraham. » Mais pourquoi ne suffisait-il pas de dire qu'il était le fils de l'un des deux ou d'Abraham, ou de David ? C'est que tous les deux avaient reçu la promesse que le Christ naîtrait de leur postérité : « Toutes les nations de la terre seront bénies en ta race, » avait dit Dieu à Abraham ; et à David : « Je ferai asseoir sur ton trône un fils qui naîtra de toi. Aussi l'Evangéliste appelle Jésus-Christ fils de David et d'Abraham pour montrer l'accomplissement des promesses qui leur ont été faites. Une autre raison, c'est que le Christ devait réunir en sa personne la triple dignité de roi, de prophète et de prêtre.

(1) Ou plutôt au commencement de la deuxième partie, qui commence par ces mots : *Deus certe perfectus.* Mais elle n'est pas de saint Augustin.

---

nitatis dixit, non est respondendum : *Nullus,* ad interrogationem Prophetæ, sed : *Perrarus,* quia Matthæus et Lucas.

Rab. In hoc autem quod dicit : *Jesu Christi,* regalem et sacerdotalem in eo exprimit dignitatem : nam Jesus, qui nominis hujus præsagium prætulit, primus post Moysen in populo Israel ducatum tenuit : Aaron vero, mystico consecratus unguento, primus in lege sacerdos fuit. Aug. (*de quæst. nov. et vet. Test.*, cap. 45.) Quod autem per olei unctionem præstabat Deus illis qui in reges vel sacerdotes ungebantur, hoc præstitit Spiritus Sanctus homini Christo addita expiatione : Spiritus enim Sanctus purificavit quod de Maria Virgine in corpus Salvatoris profecit; et hæc est unctio corporis Salvatoris, quare *Christus* est appellatus.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. ut sup.*) Quia vero impia prudentia Judæorum negabat Jesum de David semine esse natum, subdit : *Filii David, filii Abraham.* Quare autem non sufficiebat dicere illum filium Abrahæ solius, aut David solius? Quia ad ambos de Christo nascituro ex eis promissio fuerat facta : ad Abraham quidem sic (*Gen.* 22.) : « Et in semine tuo benedicentur omnes gentes terræ; » ad David autem ita (*Psal.* 131.) : « De fructu ventris tui ponam super sedem tuam. » Ideo ergo utriusque filium dixit, ut utriusque promissiones in Christo adimpletas ostenderet, deinde quia Christus tres dignitates fuerat habiturus : Rex, Propheta, Sacerdos : Abra-

Or, Abraham a été prêtre et prophète : prêtre, puisque Dieu lui dit dans la Genèse : « Prends pour me l'immoler une génisse de trois ans, » (chap. 15); prophète, comme Dieu le déclare au roi Abimélech : « Il est prophète et il priera pour toi. » Quant à David, il fut roi et prophète, mais sans être prêtre. Jésus-Christ est donc appelé fils de l'un et de l'autre, pour nous apprendre que cette triple dignité de ses deux aïeux lui était dévolue par le droit de sa naissance. — S. Amb. (*sur S. Luc.*) Parmi les ancêtres du Sauveur, l'Ecrivain sacré en choisit deux, l'un à qui Dieu avait promis l'héritage des nations, l'autre à qui il avait prédit que le Christ naîtrait de sa race. David, quoique le dernier dans l'ordre des temps, est cependant nommé le premier, parce que les promesses qui ont le Christ pour objet sont supérieures à celles qui concernent l'Eglise, qui n'existe que par Jésus-Christ : celui qui sauve est évidemment au-dessus de celui qui est sauvé. — S. Jer. L'ordre est interverti, mais pour une raison nécessaire, car si le nom d'Abraham avait précédé celui de David, il aurait fallu répéter le nom d'Abraham pour l'enchaînement de la suite des générations. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Une autre raison, c'est que la dignité du trône l'emporte sur celle de la nature, et, bien qu'Abraham fût le premier par ordre de temps, David l'était par son titre de roi.

Glose (1). Comme ce livre tout entier a pour objet la vie de Jésus-Christ, il est nécessaire tout d'abord de s'en former une idée juste. On pourra ainsi plus facilement expliquer tout ce qui dans le cours de cet ouvrage a rapport à sa divine personne. — S. Aug. (*Quest. sur*

(1) On ne trouve rien de semblable dans le texte de la Glose, telle que nous l'avons aujourd'hui.

---

ham propheta fuit et sacerdos : sacerdos, sicut Deus ad illum dixit in Genesi (cap. 15.) : « Accipe mihi vaccam trimam;» propheta autem, sicut ait Dominus ad Abimelech de illo (*Gen.* 20.) : « Propheta est, et orabit pro te. » David rex fuit et propheta; sacerdos autem non fuit : ideo ergo amborum filius nominatus est, ut utriusque patris triplex dignitas originali jure cognosceretur in Christo. Ambr. (*sup. Lucam.*) Ideo etiam duos generis auctores elegit : unum qui de cognatione populorum promissum accepit, alterum qui de generatione Christi oraculum consecutus est; et ideo licet sit ordine successionis posterior, prior tamen describitur, quia plus est promissum accepisse de Christo, quam de Ecclesia, quæ est per Christum : potior es enim qui salvat eo quod salvatur. Hieron. Ordo etiam præposterus, sed necessario commutatus : si enim primum posuisset Abraham, et postea David, rursus ei repetendus fuisset Abraham, ut generationis series texeretur. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Altera autem ratio est, quia regni dignitas major est quam naturæ : nam etsi Abraham præcedebat in tempore, David præcedebat in dignitate.

Glossa. Quia vero ex hoc titulo apparet totum hunc librum conscribi de Jesu Christo, necessarium est præcognoscere quid sit sentiendum de ipso; sic enim melius exponi poterunt quæ in hoc libro de eo dicuntur. August. (*de quæst.*

les Evang. liv. v, chap. 45.) Les erreurs des hérétiques sur la personne de Jésus-Christ peuvent se réduire à trois chefs (1), sa divinité, son humanité, ou l'une et l'autre à la fois. — S. Aug. (*Des hérés.* chap. 8 et 10.) — Cérinthe et Ebion prétendirent que Jésus-Christ n'était qu'un homme. Paul de Samosate suivit leur erreur en soutenant que Jésus-Christ n'était pas éternel, que son existence ne remontait pas au delà de sa naissance du sein de Marie, car il ne voyait en lui rien qui fût au-dessus de la nature humaine. Photin appuya plus tard cette hérésie. — S. Athan. (2) L'apôtre saint Jean, voyant cet hérétique bien longtemps auparavant à la lumière de l'Esprit saint, plongé dans le profond sommeil de cette erreur insensée, le secoue de sa léthargie par ces paroles : « Au commencement était le Verbe. » Puisqu'il était en Dieu dès le commencement, il est impossible qu'il ait reçu de l'homme dans ces derniers temps le commencement de son existence. Jésus-Christ lui-même n'a-t-il pas dit : « Mon Père, glorifiez-moi (3) de cette gloire que j'avais en vous avant la création du monde? » Que Photin comprenne donc qu'il possédait cette gloire dès le commencement. — S. Aug. (*Des hérés.* chap. 19.) L'impiété de l'erreur de Nestorius fut d'avancer que celui qui était né de la Vierge Marie n'était qu'un homme, avec lequel le Verbe divin avait formé unité de personne et contracté une union indissoluble, erreur que les oreilles catholiques ne purent jamais supporter.— S. Cyrille. (4) (*Aux moines d'Egypte.*) L'Apôtre parlant du Fils unique dit : « Lui qui avait

(1) Saint Augustin fait ici allusion au triple renoncement de saint Pierre, comme on peut le voir dans le contexte.

(2) Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver ce passage dans les écrits du saint docteur.

(3) D'après le grec δόξασον, la Vulgate porte : *Clarifica me,* etc.

(4) On trouve dans la première partie du Concile d'Ephèse, que saint Cyrille présida, ce passage beaucoup plus complet et avec des développements qui en rendent le sens plus clair.

Evangel. lib. v, cap. 45). Error autem hæreticorum de Christo tribus generibus terminatur : aut de divinitate, aut de humanitate, aut de utroque falluntur. Aug. (*de hæresibus,* cap. 8 et 10.) Cerintus ergo et Ebion Jesum Christum hominem tantum fuisse dixerunt. Hoc secutus Paulus Samosatenus Christum non semper fuisse, sed ejus initium ex quo de Maria natus est, fuisse asseverat; nec enim aliquid amplius quam hominem putat : et hæc hæresis postea a Photino confirmata est. Athanasius (*contra hær.*) Joannes autem Apostolus istius insaniam longe ante, Spiritu Sancto conspiciens, eum alto imperitiæ sopore demersum, suæ vocis præconio excitat, dicens (cap. 1) : « In principio erat Verbum.» Ei ergo quod in principio erat apud Deum, non relinquitur in novissimo tempore, ut originis suæ ab homine principium sumpserit. Item inquit (cap. 17) : « Pater glorifica me illa gloria quam habet apud te, priusquam mundus fieret.» Audiat Photinus eum gloriam ante principium possedisse. August. (*de hæresibus,* cap. 19.) Nestorii autem perversitas fuit, ut hominem tantummodo ex beata Maria Virgine genitum prædicaret, quem Verbum Dei in unitatem personæ et in societatem inseparabilem recepisset, quod Catholicorum aures nequaquam ferre potuerunt. Cyrillus. (*ad monachos Ægypti.*) Ait enim Apostolus

la nature de Dieu, n'a pas cru que ce fût pour lui une usurpation de s'égaler à Dieu. » Quel est donc celui qui a la forme et la nature de Dieu? et comment s'est-il humilié, anéanti en prenant la forme et la nature de l'homme? Si les hérétiques dont nous venons de parler divisent Jésus-Christ en deux (d'un côté l'homme, de l'autre le Verbe), et qu'ils prétendent, en séparant le Verbe de l'homme, que c'est ce dernier seul qui s'est anéanti, il leur faut prouver auparavant qu'il avait réellement la forme, la nature de Dieu son Père, qu'il était son égal, pour qu'il ait pu se soumettre à l'anéantissement. Mais aucune créature, considérée dans sa nature, ne peut être l'égale du Père. Comment donc s'est-il anéanti? De quelle hauteur est-il descendu pour se faire homme? Comment comprendre qu'il ait pris la forme d'un esclave, qu'il n'avait pas auparavant? Ils répondent que le Verbe égal au Père a daigné habiter dans l'homme né de la femme, et que c'est ainsi qu'il s'est anéanti. J'entends, il est vrai, le Fils de Dieu dire à ses apôtres : « Si quelqu'un m'aime il gardera ma parole, et mon Père l'aimera : et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure. » Vous comprenez comment il déclare que son Père et lui feront leur demeure dans ceux qui l'aiment? Or pensez-vous qu'on puisse dire qu'il s'est appauvri, anéanti, qu'il a pris la forme d'esclave, parce qu'il fait sa demeure dans le cœur de ceux qui l'aiment? Et que direz-vous de l'Esprit saint qui habite en nous? Pensez-vous que ce soit là une véritable incarnation? — L'abbé Isidore. (*Au prêtre Archibius.*) Pour ne pas nous étendre indéfiniment, nous dirons, en quelques mots qui résument tout, que celui qui était Dieu, en tenant un langage plein d'humilité, fait une chose sage,

---

(*ad Philippens.* 2.) de Unigenito, quod « cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo.» Quis est ergo ille qui est in forma Dei? aut quomodo exinanitus est et descendit ad humilitatem secundum hominis formam? Et quidem si prædicti hæretici in duos dividentes Christum (id est, in hominem et Verbum), hominem dicunt sustinuisse exinanitionem, separantes ab eo Dei Verbum, præostendendum est quia in forma et in æqualitate intelligitur, et fuit Patris sui, ut exinanitionis sustineret modum. Sed nihil creaturarum est (si secundum propriam intelligatur naturam), in Patris æqualitate : quomodo ergo exinanitus dicitur? et ex qua eminentia (ut esset homo), descendit? aut quomodo intelligitur assumpsisse (tanquam non habens in principio), servi formam? Sed aiunt : Quod Verbum Patri æquale existens, habitavit in homine nato per mulierem, et hæc est exinanitio. Certe audio Filium dicentem sanctis Apostolis (*Joan.* 14.) : « Si quis diligit me, verbum meum custodiet; et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus; et mansionem apud eum faciemus. » Audis quomodo in eis qui se diligunt, se et sibi cohabitare dixit Deum Patrem? Putas ergo ipsum exinanitum et vacuatum dicimus et servi formam accepisse, quia in diligentium se animabus sanctis facit mansionem. Quid autem Spiritus habitans in nobis? Putas et ipse humanationis dispensationem adimplet? Abbas Isidorus. (*ad Archibium presbyterum.*) Verum (ne universa annumeremus), ad quod universa intendunt dicemus; quia illum qui Deus erat,

utile et qui ne porte aucun préjudice à sa nature immuable; tandis que l'homme au contraire ne peut s'approprier le langage des choses divines et surnaturelles sans une présomption souveraine et coupable. Un roi peut faire des actions communes, un soldat ne peut s'arroger la parole du commandement. Si donc celui qui s'est incarné est Dieu, les actions humbles et ordinaires ont leur raison d'être, mais s'il n'était qu'homme, les choses divines sont impossibles.

S. Aug. (*Des hérés.*, chap. 41). Quelques écrivains parlent de Sabellius disciple de Noet, qui prétendait que le Christ n'était autre que le Père et l'Esprit saint.— S. Athan. (*Contre les hérés.*) (1). Je mettrai un frein à cette fureur aussi insensée qu'audacieuse, en m'appuyant sur l'autorité de témoignages divins pour démontrer la personnalité du Fils et la consubstantialité divine. Pour cela, je ne me servirai pas des passages que par une fausse interprétation il applique sans scrupule à l'humanité prise par le Sauveur, mais de ceux qui sans aucune ambiguité et de l'aveu de tous ne peuvent s'entendre que de la divinité. Au chapitre 1er de la *Genèse,* Dieu s'exprime ainsi : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance. » Il parle au pluriel, et il indique nécessairement quelqu'un à qui s'adressent ces paroles. Car si celui qui parle était seul, il dirait qu'il a fait l'homme à son image, tandis qu'il déclare ouvertement l'avoir fait également à la ressemblance d'un autre.

— La Glose (2). D'autres ont nié la vérité de l'humanité du Sauveur.

(1) Nous avons déjà fait remarquer qu'on ne trouvait pas ce passage dans les ouvrages de saint Athanase.

(2) La première partie de cette citation est tirée de saint Augustin, lib. *de Hæresibus,* c. 11; la seconde, qui commence à ces mots : *Pour nous,* se trouve dans le livre xx du traité contre Fauste, mais dans un ordre différent.

---

humilia loqui, et dispensativum simul et utile est, et nihil inviolabili naturæ præjudicat : eum vero qui homo est, divina et supernaturalia quædam loqui summæ præsumptionis est malum : nam regi quidem licet etiam et humiliter agere; militi vero non licet imperiales voces emittere. Si igitur Deus erat humanatus, etiam humilia locum habent; si vero homo tantum erat, excelsa non habent locum.

Augustinus. (*de hæresibus* cap. 41). Sabellium discipulum Noeti quidam perhibent, qui dicebat Christum eumdem ipsum esse Patrem et Spiritum Sanctum. Athanas. (*contra hæres.*) Hujus autem insanissimi furoris audaciam cœlestium testimoniorum auctoritate frænabo ad demonstrandam propriæ substantiæ Filii personam; non illa quæ homini suscepto congruere cavillatur assumens, sed illa in medium proferens testimonia, quæ sine ullo ancipitis intelligentiæ scrupulo divinitati ejus competere omnes pariter confitentur. In Genesi enim Deum dixisse legimus(cap. 1) : « Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram. Ecce pluraliter dicit : *Faciamus*, alium videlicet indicans ad quem loquentis factus est sermo : si unus esset, ad imaginem suam fecisse diceretur : nunc autem alius, et alterius imaginem apertius fecisse describitur.

Glossa. Alii vero veram Christi hu-

C'est ainsi que Valentin a enseigné que le Christ envoyé par son Père, avait apporté sur la terre un corps spirituel et céleste, qu'il n'avait rien pris de la Vierge Marie, mais qu'il n'avait fait que passer par son sein, comme l'eau passe dans un canal ou dans le lit d'un ruisseau. Pour nous, nous ne croyons pas que Jésus-Christ est né de la Vierge Marie parce qu'il n'aurait pu autrement exister ou apparaître aux hommes dans une chair véritable, mais parce que telle est la doctrine de l'Ecriture, qu'il nous faut croire sous peine de n'être plus chrétiens, et d'encourir la damnation. Si Jésus-Christ avait voulu donner à son corps formé d'un élément aérien ou liquide les propriétés d'une chair humaine véritable, qui oserait dire que cela lui était impossible?

S. Aug. (*Des hérés.* chap. 46.) Les Manichéens ont prétendu que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'avait eu qu'un corps imaginaire et fantastique et qu'il n'avait pu naître du sein d'une femme. — S. Aug. (*Liv. des* LXXXIII *quest.* 13.) Or, si le corps du Christ ne fut qu'une apparence, lui-même nous a trompés, et s'il nous a trompés, il n'est plus la vérité. Or le Christ est la vérité, donc son corps ne fut pas un corps fantastique. — La Glose. Le commencement de l'évangile selon saint Luc nous montre clairement aussi que le Christ est né d'une femme, ce qui prouve la vérité de son humanité; les hérétiques rejettent en conséquence le commencement des deux évangiles. — S. Aug. (*Contre Fauste*, liv. II, chap. 1.) C'est pour cela que Fauste nous dit : L'Evangile n'a commencé et ne tire son nom que de la prédication du Christ, et nulle part dans cet Evangile Jésus-Christ ne dit que sa naissance est humaine. Quant à la généalogie, elle est si peu l'Evangile, que celui qui en est l'auteur n'a pas osé lui donner ce nom. Comment s'exprime-t-il en effet : « Livre de la génération de Jésus-

---

manitatem negaverunt. Valentinus enim dixit Christum a Patre missum spirituale vel cœleste corpus attulisse, nihilque assumpsisse de Maria Virgine; sed per illam tanquam per rivum aut fistulam, sine ulla de illa assumpta carne transisse. Nos autem non ideo credimus natum ex Maria Virgine, quod aliter in vera carne existere atque hominibus apparere non posset; sed quia sic scriptum est in ea Scriptura, cui nisi crediderimus, nec Christiani nec salvi esse poterimus. Si autem de cœlesti vel humida creatura corpus assumptum vellet commutare in humanæ carnis verissimam qualitatem, hoc eum potuisse facere quis negaret?

August. (*de hæresibus.* cap. 46.) Manichæi vero dixerunt phantasma esse Dominum Jesum Christum, nec femineo posse nasci ex utero. August. (*in* lib. 83. *quæst. Quæst* 13.) Sed si phantasma fuit corpus Christi, fefellit Christus; et si fallit, veritas non est. Est autem veritas Christus: non ergo phantasma fuit corpus ejus. Glossa. Et quia principium hujus Evangelii secundum Lucam, manifeste ostendit Christum natum ex femina, ex quo apparet vera Christi humanitas, ergo utriusque Evangelii principia negant. August. (*contra Faustum* lib. 2, cap. 1.) Unde Faustus dicit : Evangelium quidem a prædicatione Christi et esse cœpit et nominari, in quo ipse nusquam se natum ex hominibus dicit. At vero genealogia adeo non est Evangelium, ut nec ejus scriptor ausus fuerit eam *Evangelium* nominare: Quid enim scribit? *Liber generationis Jesu Christi,*

Christ, Fils de David. » Ce n'est donc pas le livre de l'Evangile de Jésus-Christ, mais de la génération. Au contraire, Marc ne s'est pas occupé d'écrire la génération, mais uniquement la prédication du Fils de Dieu, prédication qui est vraiment l'Evangile (1). Aussi voyez avec quel à-propos il commence son récit : « L'Evangile de Jésus-Christ Fils de Dieu. » Ce qui prouve suffisamment que la généalogie ne fait point partie de l'Evangile. Dans Matthieu lui-même, ce n'est qu'après que Jean-Baptiste eut été jeté en prison que nous lisons que Jésus commença à prêcher l'Evangile du royaume. Donc tout ce qui précède appartient à la généalogie, et non pas à l'Evangile. Je me suis donc reporté à Marc et à Jean dont les commencements me plaisent avec raison, car ils ne font mention ni de David, ni de Marie, ni de Joseph. Voici comment saint Augustin le réfute : Que répondra-t-il à ces paroles de l'Apôtre (II *à Timoth.* 2) : « Souvenez-vous que Jésus-Christ, qui est de la race de David, est ressuscité selon l'Evangile que je prêche ? » Or, l'évangile de l'apôtre saint Paul, c'était l'évangile des autres apôtres, et de tous les fidèles (2) dispensateurs d'un si grand mystère. C'est ce que lui-même dit ailleurs : « Que ce soit moi, que ce soient eux (qui vous prêchent l'Evangile), voilà ce que nous prêchons, voilà aussi ce que vous avez cru. » Tous, en effet, n'ont pas écrit l'Evangile, mais tous l'ont prêché.

S. Aug. (*Des hérésies*, chap. 49.) Les Ariens ne veulent pas admettre que le Père, le Fils et l'Esprit saint n'aient qu'une seule et même substance, une seule et même nature, une seule et même existence ; mais ils voient dans le Fils une créature du Père, et dans

(1) C'est-à-dire la bonne nouvelle, selon la signification du mot grec.
(2) Le mot *fidelium* doit s'entendre ici, non pas des fidèles en général, mais de ceux qui annoncent l'évangile avec fidélité.

---

filii David; non ergo *liber Evangelii Jesu Christi,* sed *liber generationis.* At vero Marcus quia generationem scribere non curavit, sed tantum prædicationem filii Dei (quod est Evangelium) vide quam competenter sit exorsus : *Evangelium,* inquit, *Jesu Christi, Filii Dei,* ut hinc satis appareat geneaolgiam non esse Evangelium : nam et in ipso Matthæo (cap. 4.), post inclusum Joannem in carcere, tunc legitur Jesum cœpisse prædicare Evangelium regni. Ergo quidquid ante hoc narratur, genealogiam esse constat, non Evangelium. (*Et iterum* lib. III, cap. 1.) Ad Joannem ergo et Marcum me contuli, quorum mihi principia non immerito placuerunt, quia nec David, nec Mariam inducunt, nec Josephum. Contra quem Augustinus : Quid ergo respondebit Apostolo dicenti (II *ad Timoth.* 2.) : « Memor esto Jesum Christum resurrexisse a mortuis ex semine David, secundum Evangelium meum ? » Quod autem erat Apostoli Pauli Evangelium, hoc etiam cæterorum Apostolorum, et omnium fidelium dipensatorum tanti Sacramenti. Hoc etiam alibi dicit (I. *ad Cor.* 15.) : « Sive ego, sive illi, » (Evangelium prædicaverunt), « sic prædicamus, et sic credidistis. » Non enim omnes illi Evangelium conscripserunt, sed tamen omnes Evangelium prædicaverunt.

August. (*de hæresibus*, cap. 49.) Ariani autem Patrem, et Filium, et Spiritum Sanctum nolunt esse unius ejusdemque substantiæ, naturæ aut existentiæ, sed esse Filium creaturam Patris ;

l'Esprit saint une créature produite par une créature, c'est-à-dire par le Fils; ils soutiennent encore que le Christ a pris un corps sans âme.

S. Aug. (*Liv.* I *de la Trinité*, chap. 6.) Mais Jean déclare dans son évangile que non-seulement le Fils est Dieu, mais qu'il est consubstantiel à son Père; car après avoir dit : « Et le Verbe était Dieu, » il ajoute : « Toutes choses ont été faites par lui. » Donc il n'a pas été fait lui-même, puisque tout a été fait par lui, et s'il n'a pas été fait, il n'a pas été créé, et il a la même substance que son Père, car toute substance qui n'est pas Dieu est une substance créée. — S. Aug. (*Contre Félicien*, chap. 13.) Je ne sais pas quel avantage la personne du Médiateur nous aurait procuré, si en laissant la meilleure partie de nous-mêmes sans rédemption, il n'a pris de notre nature que la chair, qui, séparée de l'âme, est incapable d'apprécier ce bienfait. En effet, si Jésus-Christ est venu sauver ce qui avait péri, comme tout en nous était perdu, tout réclamait le bienfait de la rédemption. Aussi Jésus-Christ vient sur la terre pour tout sauver en s'unissant tout notre être, le corps et l'âme.— S. Aug. (*Liv. des* LXXXIII *quest.* 80.) Comment encore peuvent-ils répondre aux difficultés évidentes que leur présente le saint Evangile, où le Seigneur produit entre eux des témoignages si frappants, par exemple : « Mon âme est triste jusqu'à la mort, » et encore : « J'ai le pouvoir de donner ma vie, » et beaucoup d'autres semblables. Diront-ils que ce langage de Notre-Seigneur est figuré, nous leur opposerons l'autorité des Evangélistes, qui, dans le récit des faits, établissent également que Jésus-Christ avait un corps, et qu'il avait une âme, et lui attribuent des sentiments qui supposent nécessairement l'existence de l'âme. C'est

---

Spiritum vero Sanctum, creaturam creaturæ; hoc est, ab ipso Filio creatum volunt : Christum etiam sine anima carnem suscepisse arbitrantur. August. (*primo de Trin.*, cap. 6.) Sed Joannes in eo declarat Filium non tantum Deum esse, sed etiam ejusdem cum Patre substantiæ, quia cum dixisset : « Et Deus erat Verbum, » addidit : « Omnia per ipsum facta sunt : » unde apparet ipsum factum non esse per quem facta sunt omnia. Et si factus non est, creatus non est; et sic ejusdem cum Patre substantiæ est : omnis enim substantia quæ Deus non est, creatura est. August. (*contra Felicianum*, cap. 13.) Nescio enim quid nobis mediatoris persona contulerit, quæ melius nostrum ex toto non redimens, carnem, quæ sine anima nec beneficium possit sentire, suscepit. Si enim venit Christus salvum facere quod perierat, quia totus homo est qui periit, totus beneficio Salvatoris indiget. Et ideo Christus veniendo totum salvat, corpus et animam assumendo. August. (*in lib.* LXXXIII *quæst.* qu. 80.) Quomodo etiam ipsi respondent tam manifestis objectionibus ex evangelica scriptura, in qua contra eos Dominus tam multa commemorat? ut est illud (*Matth.* 26) : « Tristis est anima mea usque ad mortem; » et (*Joan.* 10) : « Potestatem habeo ponendi animam meam, » et multa hujusmodi; quæ si dicant in parabolis eum locutum esse, habemus Evangelistarum rationes, qui res gestas narrantes, sicut eum corpus habuisse testantur, sic eum indicant habuisse animam per affectiones quæ non possunt esse nisi in anima : eis enim narranti-

ainsi que nous lisons : « Et Jésus fut dans l'admiration, » il s'irrita, et d'autres semblables exemples.

S. Aug. (*Des hérésies*, chap. 55.) Les Apollinaristes ainsi que les Ariens soutinrent que le Christ s'était revêtu d'un corps, mais sans prendre l'âme. Vaincus sur ce point par les témoignages de l'Evangile, ils se retranchèrent à dire que cette faculté qui constitue l'homme raisonnable avait manqué à l'âme du Christ, et qu'elle avait été remplacée en lui par le Verbe de Dieu. — S. Aug. (*Liv. des* LXXXIII *Quest.*, *quest.* 80.) S'il en était ainsi, il faudrait dire que le Verbe divin aurait pris la nature d'un animal sans raison avec une figure humaine. — S. Aug. (*Des hérésies*, chap. 55.) Quant à la vérité de sa chair, ils se sont éloignés de la vraie foi à ce point de prétendre que le Verbe et la chair n'avaient qu'une seule et même substance, et de soutenir à force de sophismes que le Verbe s'était fait chair en ce sens qu'une partie du Verbe avait été changée, convertie en chair, et que cette chair n'avait pas été formée du sang de Marie. S. Cyrille. (*Lettre à Jean d'Antioche.*) (1). Il faut avoir perdu le sens et la raison, à notre avis, pour soupçonner l'ombre même de changement dans la nature du Verbe divin. Elle demeure ce qu'elle est toujours, elle ne change pas, elle n'est susceptible d'aucune altération. — S. Léon. (*Lettre au concile de Constant.* 23.) Pour nous, nous ne dirons pas que le Christ s'est fait homme en ce sens qu'il lui ait manqué ce qui constitue la nature humaine, soit l'âme, soit l'intelligence ordinaire, soit un corps qui ne serait point né d'une femme, mais qui serait le produit du changement, de la conversion du Verbe dans la chair, trois

(1) Cette citation se trouve vers la deuxième moitié de la lettre 28, mais en termes un peu différents. L'auteur y parle en son nom au singulier.

---

bus legimus (*Matth.* 8; *Marc.* 6; *Luc.* 7.) : « Et miratus est Jesus, et iratus, » et multa hujusmodi.

August. (*de hæresibus* cap. 55.) Apollinaristæ autem, sicut Ariani Christum dixerunt carnem solam sine anima suscepisse. In qua quæstione testimoniis evangelicis victi, mentem (qua rationalis est anima hominis), defuisse animæ Christi, sed pro hac ipsum Verbum in ea fuisse dixerunt. Aug. (*in* lib. LXXXIII, *Quæst.* qu. 80.) Sed si ita est, belluam quamdam cum figura humani corporis Dei Verbum suscepisse crederetur. Augustinus, (*de hæresibus*, cap. 55.) De ipsa vero ejus carne sic a recta fide dissensisse perhibentur, ut dicerent carnem illam et Verbum unius ejusdemque substantiæ esse, contentiosissime asseverantes. Verbum carnem factum, hoc est, Verbi aliquid in carnem fuisse mutatum atque conversum, non autem carnem de Mariæ carne susceptam esse. Cyril. (*in Epist. ad Joannem Antioch.*) Furere autem (seu insanire), arbitramur eos qui suspicati sunt quod mutationis obumbratio circa divinam Verbi naturam potest contingere : manet enim quod est semper, et non mutatur, nec conversionis est capax. Leo (*ad Constantinopol. Epist.* 23.) Nos autem non ita dicimus Christum hominem, ut aliquid ei desit quod ad humanam certum est pertinere naturam ; sive animam, sive mentem rationabilem, sive carnem quæ non de femina sumpta sit, sed facta de

erreurs qui forment les trois différentes parties de l'hérésie des Apollinaristes (1).

S. Leon. (*Aux moines de la Palest.* let. 83.) Eutychès s'empara de la troisième erreur des Apollinaristes, et il nia qu'il y eut en Notre-Seigneur Jésus-Christ la réalité d'une chair humaine et d'une âme semblable à la nôtre, et soutint qu'il n'y avait en lui qu'une seule nature. Dans son système, la substance divine du Verbe serait comme changée en corps et en âme ; et ces différentes actions, être conçu, naître, croître, être nourri, étaient des actions de la nature divine, toutes choses qui ne peuvent lui être attribuées que par son union à une chair véritable ; car la nature du Fils est la même que la nature du Père, que la nature du Saint-Esprit, elle a la même impassibilité et la même éternité. Si cet hérétique paraît se séparer de l'erreur perverse d'Apollinaire, pour ne pas être obligé d'admettre que la divinité est passible et mortelle, et que cependant il ne craigne pas de soutenir qu'il n'y a dans le Verbe incarné, c'est-à-dire dans le Verbe et la chair qu'une seule nature, il tombe infailliblement dans l'erreur insensée des Manichéens et de Marcion; il faut qu'il admette encore que tout en Jésus-Christ a été feint et imaginaire, et que sans avoir un corps véritable il n'a fait qu'en présenter l'apparence aux yeux de ceux qui le voyaient.

Le même (*Lettre 2 à Julien.*) Eutychès ayant osé dire devant l'assemblée des évêques qu'il y avait eu en Jésus-Christ deux natures avant l'incarnation, et une seule après, on dut le presser par des

(1) Auparavant, le texte présentait ce sens absurde et inintelligible : *Quæ tria falsa Apollinaristarum hæresis tres varias protulit partes.*

(2) Il s'agit ici du concile de Constantinople composé de trente évêques, et devant lequel Eutychès comparut avec beaucoup de peine, après des citations multipliées. Saint Léon appelle ce concile *Judicium episcopale*, nom que saint Augustin donne aux conciles qui ont eu à s'occuper de questions litigieuses.

Verbo in carnem converso atque mutato : quæ tria falsa Apollinaristarum hæreticorum, tres varias partes protulerunt.

Leo (*ad Palest. Epist.* 83.) Eutyches quoque tertium Apollinaris dogma delegit, ut negata humanæ carnis atque animæ veritate totum Dominum nostrum Jesum Christum unius assereret esse naturæ, tanquam Verbi divinitas ipsa se in carnem animamque converteret; et concipi, nasci, aut nutriri, et cætera hujusmodi, ejus tantum essentiæ fuerint (scilicet divinæ), quæ nihil horum in se sine carnis recepit veritate ; quoniam natura Unigeniti, natura est Patris, natura est Spiritus Sancti, simulque impassibilis et sempiterna. Verum si ab Apollinaris perversitate hæreticus iste desciscit, ne convincatur Deitatem passibilem sentire atque mortalem, et tamen Verbi incarnati (id est Verbi et carnis), unam audet pronuntiare naturam, non dubie in Manichæi et Marcionis transit insaniam; et Dominum Jesum Christum simulatorie omnia credit egisse; nec humanum ipsum corpus, sed phantasticam corporis speciem oculis aperuisse cernentium.

Idem (*ad Julianum Epist.* 11.) In eo vero quod Eutyches in episcopali judicio ausus est dicere, ante incarnationem duas fuisse in Christo naturas, post incarnationem autem unam, necessarium fuit ut ad reddendam rationem profes-

questions habilement posées de bien préciser sa foi. Quant à moi, je pense qu'en s'exprimant ainsi il était persuadé que l'âme que le Sauveur s'est unie a séjourné dans les cieux avant de naître de la Vierge Marie. Mais c'est un langage que ni la conscience ni les oreilles des catholiques ne peuvent tolérer, attendu que le Seigneur en descendant des cieux n'en a rien apporté de ce qui est propre à notre nature, ni une âme qui eût préexisté à sa naissance, ni un corps venu d'ailleurs que du sein maternel. Aussi l'erreur condamnée justement dans Origène, qui a soutenu que les âmes, avant d'être unies à des corps, non-seulement avaient existé, mais qu'elles avaient agi diversement, doit l'être également dans Eutychès. — REMI. Les Evangélistes anéantissent toutes ces hérésies au commencement de leur Evangile : saint Matthieu en soutenant que Jésus-Christ tire son origine des rois de Juda, prouve qu'il est véritablement homme, et qu'il a réellement revêtu notre chair ; de même saint Luc, qui décrit son origine sacerdotale. Saint Marc au contraire par ces mots : Commencement de l'Evangile de Jésus-Christ, et saint Jean par ces autres : Au commencement était le Verbe, proclament tous les deux qu'avant tous les siècles il a toujours été Dieu en Dieu le Père.

℣. 2. — *Abraham engendra Isaac, Isaac engendra Jacob, Jacob engendra Juda et ses frères.*

S. AUG. (*de l'accord des Evang.* liv. II, chap. 1.) Saint Matthieu en commençant son évangile par la généalogie de Jésus-Christ, prouve par là qu'il a entrepris de nous raconter l'origine de Jésus-Christ selon la chair. Saint Luc au contraire qui se propose de nous le présenter

---

sionis suæ sollicitis interrogationibus urgeretur. Arbitror enim eum talia loquentem hoc habere persuasum, quod anima quam Salvator assumpsit, prius in cœlis sit commorata, quam de Maria Virgine nasceretur. Sed hoc catholicæ mentes auresque non tolerant, quia nihil secum Dominus de cœlo veniens nostræ conditionis exhibuit : nec animam enim quæ anterior extitisset, nec carnem quæ non materni corporis esset, accepit. Unde quod in Origene merito damnatum est, qui animarum antequam corporibus insererentur non solum vitas sed et diversas fuisse asseruit actiones, necesse est quod in isto plectatur. REMIG. Has igitur hæreses in principio Evangelii sui Evangelistæ destruunt : nam Matthæus cum narrat eum duxisse originem per reges Judæorum, verum hominem eum ostendit, et veram carnem habuisse; similiter et Lucas, qui sacerdotalem stirpem et personam describit; Marcus autem cum ait : « Initium Evangelii Jesu Christi Filii Dei ; » et Joannes cum ait : « In principio erat Verbum, » manifestant eum ante omnia sæcula semper fuisse Deum, apud Deum Patrem.

Abraham genuit Isaac. Isaac autem genuit Jacob. Jacob autem genuit Judam, et fratres ejus,

AUG. (*de cons. Evang.* lib. II, cap. 1.) Matthæus Evangelista ostendit generationem Christi secundum carnem se suscepisse narrandam, quia genealogiam Christi exorsus est ; Lucas autem tanquam sacerdotem in expiandis peccatis

surtout comme Prêtre chargé d'expier nos péchés, ne raconte la généalogie de Jésus-Christ qu'après son baptême, alors que saint Jean lui rendit ce témoignage : Voici celui qui efface les péchés du monde.

La suite des générations dans saint Matthieu nous représente Notre-Seigneur Jésus-Christ prenant sur lui nos péchés, et dans saint Luc, Notre-Seigneur effaçant ces mêmes péchés (1); c'est pour cela que saint Matthieu dresse cette généalogie en descendant, et saint Luc en remontant. Or saint Matthieu, qui raconte la génération de Jésus-Christ en commençant par ses premiers ancêtres, ouvre la série des générations par Abraham. — Amb. (*sur S. Luc.*) En effet, Abraham fut le premier qui mérita que Dieu rendît témoignage à sa foi, parce qu'il crut à Dieu, et que sa foi lui fut imputée à justice (2). Il avait aussi droit à nous être représenté comme la souche de la génération du Christ, parce que le premier encore il reçut la promesse de l'établissement de l'Eglise par ces paroles : « En toi seront bénies toutes les nations de la terre. » David partage également cet honneur que Jésus soit appelé son fils, et la prérogative de voir la généalogie du Sauveur commencer par son nom. — S. Aug. (*Cité de Dieu*, liv. xv, chap. 15.) L'Evangéliste S. Matthieu voulant graver dans la mémoire la génération de Jésus-Christ selon la chair par la série de ses aïeux, commence par Abraham et dit : « Abraham engendra Isaac. » Pourquoi ne dit-il pas : il engendra Ismaël qui fut l'aîné de ses enfants ? Il ajoute : « Isaac engendra Jacob. » Pourquoi n'a-t-il pas dit : il engendra Esaü qui fut son premier-né? C'est que ni par Ismaël, ni par Esaü on ne pour-

(1) Voyez *Luc.*, chap. iii, 23, où on lit : « Et Jésus avait alors trente ans commencés, étant, comme l'on croyait, fils de Joseph. »
(2) *Genes.*, xv, 16; *Rom.*, iv, 6; *Galat.*, iii, 1; *Jacob*, iii, 23.

---

magis assignans, non ab initio Evangelii sui, sed a baptismo Christi generationes enarrat, ubi testimonium Joannes perhibuit, dicens : « Ecce qui tollit peccata mundi. » In generationibus etiam Matthæi significatur nostrorum susceptio peccatorum a Domino Christo; in generationibus autem Lucæ, significatur abolitio nostrorum peccatorum ab ipso : ideo generationes Christi Matthæus descendens enarrat, Lucas autem ascendens. Humanam autem Christi generationem Matthæus descendendo describens, ab Abraham generationes commemorat. Ambros. (*super Lucam.*) Prior enim Abraham meruit fidei testimonium quia *credidit Deo, et reputatum est ei ad justitiam*. Ideo etiam auctor generis debuit significari, quia instaurandæ Ecclesiæ sponsionem primus meruit, cum dicitur : « Benedicentur in te omnes tribus terræ. » Et iterum David delatum est, quod Jesus *filius ejus* diceretur : unde huic prærogativa servatur, ut ab eo generationis dominicæ manaret exordium. Aug. (*de Civ. Dei*, lib. xv, c. 15.) Evangelista igitur Matthæus generationem dominicæ carnis per seriem parentum volens commendare memoriæ, ordiens a patre Abraham, dicit : « Abraham genuit Isaac. » Cur non dixit Ismael, quem primitus genuit? Sequitur : « Isaac autem genuit Jacob. » Cur non dixit Esau, qui ejus primogenitus fuit? Quia scilicet

rait descendre jusqu'à David. — La Glose. Cependant les frères de Juda sont comptés avec lui dans la génération, parce qu'ils font partie du peuple de Dieu, tandis qu'Ismaël et Esaü n'ont pas persévéré dans le culte d'un seul Dieu. — S. Chrys. (*hom.* 3 *sur S. Matth.*) Ou bien il fait mention des douze patriarches pour ôter tout prétexte à l'orgueil qui vient de la noblesse des aïeux. Car plusieurs d'entre eux eurent pour mères de simples servantes, mais tous furent également patriarches et chefs de tribu. — La Glose. Juda est désigné nommément, parce que c'est de lui seul qu'est descendu le Seigneur.

S. Anselme (1). Chacun des aïeux du Christ doit nous rappeler non-seulement leur histoire, mais encore une allégorie et une moralité : une allégorie en ce que tous ont été la figure du Christ; une moralité, parce que chacun d'eux nous inspire la vertu par la signification de son nom ou par les exemples de sa vie. Ainsi Abraham dans plusieurs circonstances a été la figure du Christ et il l'a été de plus par son nom, car Abraham signifie père de plusieurs nations, et le Christ a été aussi le père de tous les fidèles (2). Abraham sortit encore de sa famille pour aller habiter dans une terre étrangère, et le Christ abandonna le peuple juif pour aller chez les Gentils dans la personne de ses Apôtres. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Isaac signifie *ris*. Or le rire des saints n'est pas l'éclat insensé qui sort des lèvres, mais la joie modérée d'une âme raisonnable. En cela il a été la figure du Christ, car de même qu'Isaac fut donné à ses parents dans leur extrême vieil-

(1) Dans les éditions précédentes, ce qui suit lié à ce qui précède était donné comme venant de la Glose, quoique cependant on n'y trouve que la première partie de cette citation. Le reste avec d'autres développements se trouve dans saint Anselme, mais dans un ordre différent.

(2) *Psaume* XVII, 40, où David est la figure expresse de Jésus-Christ suivant l'explication de Cassiodore et de saint Augustin, et aussi de Raban dans son commentaire sur saint Matthieu.

---

per illos ad David pervenire non posset. Glossa. Omnes tamen fratres Judæ cum ipso in generatione computat : quod etiam ideo factum est, quia Ismael et Esau non remanserunt in cultu unius Dei, fratres vero Judæ in populo sunt computati. Chrys. (*homil.* 3, *in Matth.*) Vel propterea 12 patriarcharum meminit, ut eam quæ ex progenitorum nobilitate est, elationem auferret. Etenim multi horum ex ancillis nati fuerunt, sed omnes similiter erant patriarchæ et tribuum principes. Glossa. Ideo autem Judam nominatim posuit, quia de illo tantum Dominus descendit.

Anselm. In singulis autem Patribus non solum debet notari historia, sed allegoria, et moralitas : allegoria quidem in eo quod unusquisque Patrum Christum præfiguret; moralitas in hoc notatur quod ex singulis Patribus in nobis virtus, per significationem nominis vel exemplum, ædificetur. Abraham ergo in multis locis figuram Christi portat, et præterea in nomine : Abraham enim *pater multarum gentium* interpretatur, et Christus est pater multorum fidelium. Abraham etiam de cognatione sua exiit, et in terra aliena demoratus est; et Christus, derelicto Judaico populo, ad gentes per prædicatores suos exivit. Chrys. (*super Matthæum in oper. imperf. ut sup.*) Isaac autem interpretatur *risus* : risus autem Sanctorum non stulta cachinnatio labiorum, sed rationabile gaudium cordis : quod fuit mysterium Christi : sicut enim ille parentibus in ultima senectute donatus est lætitia suis,

lesse pour être leur joie, et leur apprendre qu'il n'était pas l'enfant de la nature mais de la grâce, ainsi Jésus-Christ naquit dans les derniers temps d'une mère juive, pour être la joie de tous ; l'un naquit d'une vierge, l'autre d'une femme âgée, tous deux contre les lois et l'espérance de la nature. — REMI. Le nom de Jacob signifie *qui supplante, qui renverse*, et il est dit du Christ : « Vous avez renversé sous moi ceux qui s'élevaient contre moi (1). »

S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Notre Jacob engendra douze apôtres non dans la chair, mais dans l'esprit, non de son sang, mais par sa parole. Juda signifie celui qui *confesse*, qui *rend gloire*, et en cela il était la figure de Jésus-Christ qui devait rendre gloire à son Père : « Je vous rends gloire, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre. » — LA GLOSE. Au sens moral, Abraham par ses exemples est une figure de la vertu de foi, puisqu'il est dit de lui : « Abraham crut à Dieu, et sa foi lui fut imputée à justice. » Isaac est la figure de l'espérance, car son nom signifie *ris,* et il fut en effet la joie de ses parents. Or c'est ce que fait également l'espérance en nous comblant de joie dans l'attente des biens éternels. Abraham engendra Isaac, parce que la foi est mère de l'espérance. Jacob est la figure de la charité, car la charité embrasse à la fois deux vies différentes : la vie active par l'amour du prochain, la vie contemplative par l'amour de Dieu. La vie active est figurée par Lia, la contemplative par Rachel. Lia signifie celle *qui travaille*, parce que la vie active suppose nécessairement le travail, Rachel *le principe vu*, car par la vie contemplative on voit Dieu qui est le principe de toutes choses. Jacob a pour aïeul et pour père Abraham et Isaac, parce que la charité naît de la foi et de l'espérance. En effet,

(1) *Ps.* XVII, 40.

---

ut cognoscatur quia non erat filius naturæ, sed gratiæ, sic et Christus in novissimo fine productus est a matre judæa, quasi gaudium cunctis; sed iste per virginem, ille de anu, ambo contra spem naturæ. REMIG. Jacob *supplantator* interpretatur; et de Christo dicitur : « Supplantasti insurgentes in me subtus me. »

Sequitur : « Jacob genuit Judam et fratres ejus. » CHRYS. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Et noster Jacob *genuit* 12 Apostolos in spiritu, non in carne ; verbo, non in sanguine. Judas autem interpretatur *confessor,* quoniam Christi erat imago, qui confessor Patris erat futurus, dicens (*Matth.* II) : « Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ. » GLOS. Moraliter autem Abraham nobis virtutem fidei per exempla sua significat, cum de eo legatur : « Abraham credidit Deo, et reputatum est ei ad justitiam. » Isaac significat spem, quia interpretatur *risus :* fuit enim gaudium parentum. Spes vero similiter est gaudium nostrum, dum æterna bona sperare facit, et de eis gaudere. Abraham ergo genuit Isaac, quia fides generat spem. Jacob autem significat charitatem : charitas enim amplectitur duas vitas : activam, per dilectionem proximi; contemplativam, per dilectionem Dei. Activa per Liam, contemplativa per Rachel significatur. Lia enim *laborans* interpretatur, quia activa in labore est; Rachel *visum principium,* quia per contemplativam Principium (id est, Deus) videtur. Nascitur ergo Jacob de duobus

ce que nous croyons, ce que nous espérons, nous ne pouvons nous empêcher de l'aimer.

ỳ. 3-5. — *Juda engendra de Thamar Pharès et Zara. Pharès engendra Esrom. Esrom engendra Aram. Aram engendra Aminadab. Aminadab engendra Nahasson. Nahasson engendra Salmon. Salmon engendra Booz de Raab. Booz engendra Obed de Ruth. Obed engendra Jessé. Et Jessé engendra David, qui fut roi.*

La Glose. L'Evangéliste laissant de côte les autres enfants de Jacob, poursuit la descendance de Juda en ces termes : « Juda engendra Pharès et Zara. » — S. Aug. (*Cité de Dieu*, liv. xv, chap. 15.) Juda n'était pas l'aîné. Ces deux enfants jumeaux n'étaient pas non plus ses premiers-nés, car il en avait eu trois autres avant eux. L'écrivain sacré les place dans la série des générations, pour arriver par eux jusqu'à David, et de là au but qu'il se propose.

S. Jer. Il est à remarquer que dans la généalogie du Sauveur l'Evangéliste ne nomme aucune des saintes femmes de l'ancienne loi, mais uniquement celles dont l'Ecriture blâme la conduite. En voulant naître ainsi de femmes pécheresses, celui qui était venu pour les pécheurs veut nous apprendre qu'il venait effacer les péchés de tous les hommes, c'est pour cette raison que nous trouvons dans les versets suivants Ruth la Moabite. — S. Ambr. (*sur S. Luc*, chap. iii.) S. Luc les a omises (1) pour montrer dans toute sa pureté la généalogie sacerdotale du Sauveur. Et toutefois, le dessein de saint Matthieu n'a rien qui blesse la raison ou la justice. Il se proposait en effet d'exposer la génération selon la chair de celui qui venait se charger de nos pé-

(1) Ou plutôt, n'a pas cru en devoir faire mention, comme l'indique le contexte de saint Ambroise.

---

parentibus, quia charitas nascitur de fide et spe : quod enim credimus et speramus, diligimus.

Judas autem genuit Phares et Zaram de Thamar. Phares autem genuit Esrom. Esrom autem genuit Aram. Aram autem genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Nahasson. Nahasson autem genuit Salmon. Salmon autem genuit Booz de Raab. Booz autem genuit Obed ex Ruth. Obed autem genuit Jesse. Jesse autem genuit David regem.

Glossa. Prætermissis aliis filiis Jacob, Evangelista Judæ prosequitur generationem, dicens : « Judas autem genuit Phares et Zaram. » Aug. (*de civit. Dei*, lib. xv, cap. 15.) Nec Judas primogenitus, nec istorum geminorum aliquis fuit primogenitus Judæ, sed ante illos jam tres genuerat. Eos itaque tenuit in ordine generationum, per quos ad David, atque inde quo intenderet, perveniret.

Hier. Notandum autem in genealogia Salvatoris nullam sanctarum assumi mulierum, sed eas quas Scriptura reprehendit, ut qui propter peccatores venerat, de peccatoribus nascens, omnium peccata deleret : unde et in sequentibus Ruth Moabitis ponitur. Ambros. (*super Lucam*, c. 3.) Lucas autem has declinavit, ut immaculatam sacerdotalis generis seriem declararet; sed S. Matthæi consilium a rationis justitia non abhorret : nam cum evangelizaret secundum carnem generatum esse, qui omnium pec-

chés, se soumettre à tous les outrages, s'assujettir à toutes les souffrances, et il n'a pas cru qu'il fût indigne de cette bonté, de faire connaître qu'il n'avait pas voulu se soustraire à l'humiliation d'une origine qui n'était pas exempte de tache. L'Eglise en voyant le Seigneur compter des pécheurs parmi ses ancêtres apprenait aussi à ne point rougir de se voir elle-même composée de pécheurs. Enfin le Sauveur faisait ainsi remonter jusqu'à ses ancêtres le bienfait de sa rédemption, nous apprenait qu'une tache dans la naissance n'était pas un obstacle à la vertu, et anéantissait l'arrogance de ceux qui se vantent de la noblesse de leur origine.

S. Chrys. (*hom.* 3 *sur S. Matth.*) Le dessein de l'Evangéliste est de nous montrer que tous ont été coupables de péché. C'est Thamar accusant Juda de fornication; c'est David devenant le père de Salomon par suite d'un adultère. Or, si la loi était violée par les personnes les plus marquantes du peuple de Dieu, elle l'était de même par tous les autres; ainsi tous avaient péché, et la venue du Christ était indispensablement nécessaire.

S. Amb. (*sur S. Luc.*) Remarquez que ce n'est pas sans raison que saint Matthieu nomme ces deux frères, bien qu'il ne fût nécessaire que de faire mention de Pharès. La vie de chacun d'eux renferme un mystère, et ces deux frères jumeaux représentent la double vie des peuples, l'une selon la loi, l'autre selon la foi. S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Zara représente le peuple juif qui apparut le premier à la lumière de la foi, sortant pour ainsi dire du sein ténébreux du monde, c'est pour cela qu'il fut marqué par le ruban d'écarlate de la circoncision, l'opinion générale étant que le peuple circoncis devait être plus tard le peuple de Dieu. Mais la loi fut placée devant lui comme une haie ou

---

cata susciperet, subjectum injuriis, subditum passioni; nec hoc quidem putavit exortem asserendum esse pietatis, ut maculatæ quoque originis non recusaret injuriam, simul ne puderet Ecclesiam de peccatoribus congregari, cum Dominus de peccatoribus nasceretur; postremo, ut beneficium redemptionis etiam a suis majoribus inchoaret, ne quis putaret originis maculam impedimento posse esse virtuti, nec se insolens de sui nobilitate jactaret. Chrys. (*in hom.* 3 *super Matth.*) Post hoc monstratur omnes obnoxios fuisse peccatis : instat enim Thamar fornicationem Judæ accusans; et David a fornicaria muliere genuit Salomonem. Si autem a magnis lex non esset impleta, nec a minoribus, et sic omnes peccaverunt, et necessaria facta est Christi præsentia.

Ambros. (*super Lucam.*) Vide autem quia non otiose Matthæus utrumque significavit, cum Phares tantummodo commemorationem causa deposceret; quia hic in utroque mysterium est : per geminos enim gemina describitur vita populorum, una secundum legem, altera secundum fidem. Chrys. (*super Matth., in oper. imperf. ut sup.*) Per Zaram enim significatur judaicus populus, qui primus apparuit in luce fidei, quasi de vulva tenebrosa mundi procedens; et ideo significatus est cocco circumcisionis putantibus omnibus quia ipse populus Dei erat futurus; sed posita est ante faciem ejus lex, quasi sepes vel maceria.

comme une muraille, et devint pour ce peuple un empêchement. Lorsque le Christ fut venu, la muraille de la loi qui séparait les Juifs des Gentils fut renversée selon ces paroles de l'Apôtre : « Détruisant la muraille de séparation (1). » Et il arriva que le peuple des Gentils signifié par Pharès, entra le premier dans le chemin de la foi, après que la loi eut été renversée par les commandements du Christ, tandis que le peuple juif ne vint qu'à sa suite (2*).

« Pharès engendra Esrom. » — La Glose. Juda engendra Pharès et Zara avant d'aller en Egypte, et ses deux enfants vinrent s'y fixer plus tard avec lui. Ce fut en Egypte que Pharès engendra Esrom ; Esrom, Aram ; Aram, Aminadab ; Aminadab, Nahasson ; et c'est alors que Moïse fit sortir le peuple d'Egypte. Nahasson fut sous Moïse, chef de la tribu de Juda dans le désert, où il engendra Salmon. Ce dernier fut un des chefs de la tribu de Juda, et entra avec Josué dans la terre promise. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Nous croyons que ce n'est pas sans un dessein providentiel que l'Evangéliste rappelle ici les noms de ces ancêtres du Sauveur.

« Nahasson engendra Salmon. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Salmon prit une femme du nom de Raab. On croit communément que cette Raab fut la courtisane de Jéricho qui reçut chez elle les espions du peuple d'Israël, les cacha et leur sauva la vie. Or, Salmon qui était un des principaux des enfants d'Israël, de la tribu de Juda, et fils du chef de cette tribu, voyant la fidélité de Raab, mérita de la prendre

(1) *Ephes.* II, 14. Les interprètes à la suite de l'apôtre entendent ce passage de l'inimitié des Juifs et des Gentils ; quelques autres de l'inimitié produite par le péché entre Dieu et les hommes.

(2*) Il est difficile de comprendre cette interprétation allégorique sans avoir sous les yeux l'histoire de la naissance de Pharès et Zara ; voyez *Genèse*, XXVIII, 27, 28, 29, 30.

Sic ergo impeditus est populus judaicus per legem, sed temporibus Christi rupta est sepes legis, quæ erat inter Judæos et Gentiles (sicut ait Apostolus) : « Medium parietem maceriæ solvens, » sic factum est, ut gentilis populus per Phares significatus, postquam rupta est lex per Christi mandata, primus ad fidem procedat, et postea sequitur judaicus populus.

Sequitur : « Phares autem genuit Esrom. » Glossa. Judas genuit Phares et Zaram, antequam intraret in Ægyptum, in quam ambo postea cum patre transierunt. In Ægypto vero Phares genuit Esrom ; Esrom autem genuit Aram ; Aram autem genuit Aminadab ; Aminadab autem genuit Nahasson ; et tunc Moyses eduxit eos de Ægypto. Nahasson autem fuit dux sub Moyse in tribu Juda per desertum, in quo genuit Salmon. Iste Salmon fuit princeps de tribu Juda, qui cum Josue terram promissionis intravit. Chrys. (*super Matth., in oper. imperf. ut sup.*) Quoniam autem ex aliqua causa secundum providentiam Dei posita sunt horum patrum nomina credimus.

Sequitur : « Nahasson autem genuit Salmon. » Chrys. (*super Matth., in oper. imperf. ut sup.*) Accepit autem Salmon uxorem nomine Raab. Hæc autem Raab dicitur fuisse Raab meretrix de Hierico, quæ suscepit exploratores filiorum Israel, abscondit eos et servavit incolumes. Cum autem Salmon nobilis esset inter filios Israel, quia de tribu erat Juda, et quia filius principis erat, vidit Raab

pour épouse, comme si elle eut été de grande naissance. Peut-être aussi la signification du nom de Salmon fut pour lui comme une invitation de la providence à recevoir Raab comme un vase d'élection. Car Salmon signifie *reçois ce vase* (1).

« Salmon engendra Booz de Raab. » — LA GLOSE. Ce fut dans la terre promise que Salmon eut Booz de Raab, et Booz, Obed de Ruth. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Je crois inutile d'expliquer comment Booz prit pour épouse une femme moabite, parce que chacun connait cette histoire de la sainte Ecriture. Je ferai remarquer seulement que Ruth épousa Booz en récompense de sa foi qui lui fit abandonner les idoles de son pays pour adorer le Dieu vivant ; et que c'est aussi à cause de sa foi que Booz fut jugé digne d'épouser cette femme, et de contracter cette sainte union qui devait le rendre père d'une race royale. — S. AMB. (*sur S. Luc.*) Pourquoi Ruth qui était étrangère a-t-elle épousé un israélite, et comment l'Evangéliste croit-il devoir parler d'un mariage, que défendait tout l'ensemble de la loi ? Il vous paraîtra sans doute déshonorant pour la mémoire du Sauveur de compter parmi ses ancêtres une femme illégitime, si vous ne vous rappelez cette maxime de l'apôtre saint Paul : « Que la loi n'est pas établie pour les justes, mais pour les méchants. Comment en effet, cette femme étrangère et moabite aurait-elle fait partie du peuple de Dieu, alors que la loi défendait ces unions avec les filles de Moab et leur admission dans l'assemblée des enfants d'Israël (2), si elle n'avait

(1) Allusion à l'apôtre saint Paul, qui est appelé *vase d'élection, Tit.*, IX, au moment de sa conversion, comme le remarque le même auteur en le donnant pour exemple.

(2) La défense faite aux Hébreux de se marier avec les filles de Moab est implicite, *Exode*, XXIII, 52 ; XXXIV, 15, 16 ; *Nomb.* XXV, 1 ; *Deut.* VII, 7. Mais il était explicitement défendu de les admettre à faire partie du peuple de Dieu, *Deut.* XXIII, 1, 3.

---

sic fidelem, et quasi magnam aliquam constitutam meruit accipere in uxorem. Forsitan autem et ideo interpretatur Salmon, quasi per ipsum nomen invitaretur a providentia Dei ut acciperet vas electionis Raab. Interpretatur enim Salmon *accipe vas.*

Sequitur : « Salmon autem genuit Booz de Raab. » GLOSSA. Iste Salmon in terra promissionis genuit de illa Raab Booz. Booz autem genuit Obed ex Ruth. CHRYS. (*super Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Quomodo autem Booz accepit uxorem Moabitidem nomine Ruth exponere æstimavi superfluum, cum de his Scriptura sit omnibus manifesta. (*in libro Ruth.*) Hoc autem dicimus solum, quoniam Ruth pro merito fidei suæ nupsit Booz, quia deos patrum suorum repulit, et Deum viventem elegit ; et Booz pro merito fidei suæ illam accepit uxorem, ut ex conjugio tali sanctificato, genus nasceretur regale. AMBR. (*sup. Luc.*) Quomodo autem Ruth, cum esset alienigena, Judæo nupsit, et qua ratione in Christi generatione ejus putaverit Evangelista copulæ commemorationem esse faciendam, quæ legis serie vetabatur ? Quod ergo non de legitima Salvator generatione manavit, videtur esse deforme, nisi ad apostolicam sententiam revertaris (I *ad Timoth.* 1.), quia « non est lex posita justis, sed injustis : » hæc enim cum esset alienigena et Moabitis, præsertim cum lex Moysi prohiberet has nuptias Moabitasque excluderet ab Ec-

été élevée au-dessus de la loi par la sainteté et la pureté de ses mœurs. Elle se plaça au-dessus des prescriptions de la loi, et mérita d'être comptée parmi les ancêtres du Seigneur, honneur qu'elle dut non pas aux liens du sang, mais à la parenté spirituelle qui l'unissait au Christ. Or elle est pour nous un grand exemple, car elle est la figure de nous tous qui avons été choisis parmi les Gentils pour entrer dans l'Eglise du Seigneur. — S. Jer. (*lettre à Paulin.*) Ruth la moabite accomplit cet oracle d'Isaïe : Envoyez, Seigneur, l'agneau dominateur de la terre, du rocher du désert à la montagne de la fille de Sion.

« Obed engendra Jessé. » — La Glose. Jessé père de David porte deux noms, il est plus souvent appelé du nom d'Isaï, mais comme le Prophète lui donne le nom de Jessé, et non celui d'Isaï (*Isaïe*, xi.) « Un rejeton sortira de la tige de Jessé, » l'Evangéliste choisit le nom de Jessé pour montrer l'accomplissement de cette prophétie en Jésus et en Marie.

« Jessé engendra David qui fut roi. » — Remi. Pourquoi donc l'Auteur sacré ne donne-t-il qu'à David le titre de roi ? C'est pour nous rappeler qu'il a été le premier roi sorti de la tribu de Juda. Or, le Christ est un nouveau Pharès, c'est-à-dire *séparateur*, car il séparera les boucs des brebis. Il est aussi l'*Orient* comme Zara, selon ces paroles : « Voici un homme, et l'Orient est son nom. » Comme Esrom il est une *flèche* selon ces autres paroles : « Il m'a placé comme une flèche de choix. » — Rab. Ou bien il est encore comme le vestibule d'une maison, à cause de l'abondance de la grâce qui est en lui, et de l'étendue de sa charité. Il est Aram, c'est-à-dire *l'élu* selon ces

---

clesia, quomodo introivit in Ecclesiam, nisi quia sancta et immaculata moribus supra legem facta est? Diffinitionem ergo legis excessit, et meruit inter majores dominici generis computari, propter cognationem mentis electa, non corporis. Magnum autem nobis exemplum est, quia in illa nostrum omnium qui ex gentibus collecti sumus, ingrediendi in Ecclesiam Domini figura præcessit. Hieron. (*in Epist. ad Paulinum.*) Ruth etiam Moabitis Isaiæ explet vaticinium, dicentis (c. 16.) : « Emitte agnum, Domine, dominatorem terræ, de petra deserti ad montem filiæ Sion.

Sequitur : *Obed autem genuit Jesse.* Glos. Jesse pater David binomius est, quia frequentius vocatus est Isaï; sed quia Propheta vocat eum non Isaï, sed Jesse, dicens (*Isaï.* ii.) : *Egredietur virga de radice Jesse,* ut ostenderet illam prophetiam completam in Maria et in Christo. Evangelista posuit *Jesse.*

Sequitur : *Jesse autem genuit David regem.* Remig. Sed quærendum est quare sanctus Evangelista solum David nominaverit *regem*. Quod ideo dixit, ut ostenderet eum primum fuisse regem in tribu Juda. Ipse autem Christus est Phares *divisor*, ut est illud (*Matth.* 25.) : « Dividet agnos ab hædis. » Est et Zaram *oriens*, ut est illud (*Zach.* 6.) : « Ecce vir oriens nomen ejus. » Est Esrom *sagitta*, ut est illud (*Isai.* 49.) : « Posuit me sicut sagittam electam. » Rab. Vel *atrium*, propter abundantiam gratiæ, et latitudinem charitatis. Aram *electus*, secundum illud (*Isai.* 42.) :

paroles : « Voici mon enfant que j'ai choisi (1), » ou bien il signifie encore *élevé*, d'après ces autres paroles : « Le Seigneur est élevé au-dessus de toutes les nations. » Il est Aminadab, c'est-à-dire *volontaire*, lui qui dit à Dieu par la bouche du Roi-prophète : « Je vous sacrifierai de tout cœur. » Il est Nahasson, ou l'*augure*, lui qui connaît le passé, le présent et l'avenir ; ou bien le *serpent*, d'après ces paroles : « Moïse a élevé un serpent dans le désert. » Il est encore Salmon, c'est-à-dire *sensible*, lui qui a dit : « J'ai senti une vertu s'échapper de moi. » — La Glose. Il a épousé Raab, c'est-à-dire l'Eglise composée de toutes les nations, car Raab veut dire *faim* ou *étendue*, ou mouvement impétueux, et en effet, l'Eglise des nations a faim et soif de la justice, et elle a converti les philosophes et les rois par l'élan impétueux de sa doctrine. Ruth signifie aussi *celle qui voit* ou *qui se hâte*, image de l'Eglise qui voit Dieu d'un cœur pur et se hâte vers le but de sa sublime vocation (2). — Remi. Il est Booz, *celui qui est fort*, car il a dit : « Lorsque je serai élevé de terre, j'attirerai tout à moi. » Il est Obed, *celui qui est serviteur*, comme il le dit de lui-même : « Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir. » Il est Jessé, ou *l'encens*, lui qui a dit : « Je suis venu apporter le feu sur la terre. » Il est David, *dont la main est forte* ; car il est dit de lui : « Le Seigneur est fort et puissant. » Il est aussi le *désirable*, lui dont le Prophète a écrit : « Le désiré des nations viendra ; il est d'une rare beauté selon ces paroles du Roi-prophète : « Il surpasse en beauté les plus beaux des enfants des hommes. »

La Glose. (*ou S. Anselme.*) Considérons maintenant les vertus que

(1) Les Septante porte παῖς μου *puer meus*, au lieu de *servus meus* qu'on lit dans la Vulgate.
(2) Voyez *Philipp.*, III, 14.

« Ecce puer meus electus ; » vel *excelsus*, secundum illud (*Psal.* 112.) : « Excelsus super omnes gentes Dominus. » Ipse est Aminadab, id est *voluntarius*, qui dicit : « Voluntarie sacrificabo tibi. » Ipse est et Nahasson, id est, *augurium*, qui novit præterita, præsentia et futura ; vel *serpentinus*, secundum illud (*Joan.* 3.) : « Moyses exaltavit serpentem in deserto. » Et est Salomon, id est, *sensibilis*, qui dicit (*Luc.* 8.) : « Ego sensi de me virtutem exisse. » Glos. Ipse accepit Raab, id est, Ecclesiam de gentibus : Raab enim *fames*, vel *latitudo*, vel *impetus*, quia Ecclesia gentium esurit et sitit justitiam, et impetu doctrinæ philosophos et reges convertit. Ruth etiam interpretatur *videns* vel *festinans*, et significat Ecclesiam, quæ puro corde videt Deum, et festinat ad bravium supernæ vocationis. Remig. Est et Booz, *in quo robur*, ut est illud (*Joan.* 12.) : « Cum exaltatus fuero a terra, omnia traham ad me. » Est et Obed *serviens*, ut est illud (*Matth.* 20.) : « Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare. » Est et Jesse *incensum*, secundum illud (*Luc.* 12.) : « Ignem veni mittere in terram. » Ipse est David *manu fortis*, secundum illud (*Psalm.* 23.) : « Dominus fortis et potens ; » item *desiderabilis*, secundum illud (*Aggæi.* 2.) : « Veniet desideratus cunctis gentibus ; » item *pulcher aspectu*, secundum illud (*Ps.* 44.) : « Speciosus forma præ filiis hominum. »

Glos. (sive Anselm.) Interim videamus quas virtutes isti patres in nobis

le souvenir de ces ancêtres de Jésus-Christ doit nous inspirer. La foi, l'espérance et la charité sont comme le fondement de toutes les autres vertus. Celles qui viennent ensuite n'en sont que la continuation et le couronnement. Or, Juda signifie *confession*. Il y a deux sortes de confession, celle de la foi, et celle des péchés. Si donc après avoir reçu le don des trois vertus dont nous avons parlé, on vient à offenser Dieu, la confession de la foi ne suffit pas, il faut y ajouter la confession des péchés. Après Juda viennent Pharès et Zara, Pharès signifie *division*, Zara, *Orient*, Thamar, *amertume*. En effet, la confession produit la division en nous séparant des vices, et elle fait en même temps lever les vertus du sein de l'amertume de la pénitence. Après Pharès vient Esrom qui veut dire *flèche*, car celui qui s'est détaché des inclinations vicieuses du siècle, doit devenir une flèche qui perce les vices dans les cœurs des hommes, et y fasse pénétrer l'amour de Dieu. Vient ensuite Aram qui veut dire *l'élu ou le sublime*, car lorsqu'on s'est éloigné du monde, et qu'on s'est rendu utile aux autres, on est regardé nécessairement comme l'élu de Dieu, et on acquiert aux yeux des hommes la réputation d'une haute vertu. Nahasson veut dire *augure*, mais augure du ciel et non de la terre. Joseph se glorifiait de ce titre en faisant dire à ses frères : (1) « Vous avez enlevé la coupe de mon maître, dont il se sert pour les divinations (2). » Cette coupe, c'est l'Ecriture sainte qui contient le précieux breuvage de la sagesse. Le Sage se sert de cette coupe pour augurer, parce qu'il y voit les choses futures ou célestes. Vient ensuite Salmon, c'est-à-dire *sensible*, car lorsqu'on s'est livré à l'étude de la divine Ecriture, on acquiert cette

(1) Par l'intendant de sa maison après leur départ; *Genèse*, XLIV, 5.

(2) Joseph s'exprime ici d'après les idées des Egyptiens, qui étaient par rapport à lui dans cette persuasion. Plusieurs peuples anciens avaient des coupes au fond desquelles, après qu'elles avaient été remplies, on prétendait découvrir les secrets de l'avenir.

ædificent; quia fides, spes et charitas, omnium virtutum sunt fundamentum, sequentes virtutes sunt quasi superadditiones. Judas interpretatur *confessio*. Duplex autem confessio est : altera fidei, altera peccatorum. Si ergo post tres supradictas virtutes peccatur, necessaria est non solum fidei sed peccatorum confessio. Post Judam sequitur Phares et Zaram : Phares *divisio*, Zaram *oriens* interpretatur, et Thamar *amaritudo* : confessio enim generat divisionem a vitiis et ortum virtutum de amaritudine pœnitentiæ. Post Phares sequitur Esrom, qui *sagitta* interpretatur : postquam enim aliquis divisus est a vitiis secularibus, debet fieri sagitta, ut in aliis vitia prædicando perimat, et Dei amore corda hominum pungat. Sequitur Aram, qui interpretatur *electus* vel *excelsus*, quia postquam aliquis a mundo remotus est et aliis profecit, necesse est ut a Deo electus, hominibus celebris, et excelsus in virtutibus habeatur. Nahasson interpretatur *augurium* : hoc autem augurium non est seculare, sed cœleste. De hoc gloriabatur Joseph fratribus mandans : « Vos detulistis scyphum domini mei, in quo augurari solebat. » Scyphus est divina Scriptura, ubi est potus sapientiæ. In hac auguratur sapiens, quia ibi videt futura, id est, cœlestia. Sequitur Salmon, id est *sensibilis* : postquam enim aliquis studet in divina Scriptura,

sensibilité qui fait discerner le bien du mal, ce qui est doux de ce qui est amer. Après Salmon vient Booz, *le fort*, car celui qui est versé dans les saintes Ecritures y puise une force invincible contre toute sorte d'épreuves. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ce fort, c'est le fils de Raab, c'est-à-dire de l'Eglise ; Raab, en effet, signifie *étendue qui s'est dilatée*, parce que l'Eglise a été réunie et formée de toutes les nations de la terre. — La Glose. (*ou S. Anselme.*) Vient ensuite Obed ou *celui qui sert*, car on n'est propre au joug de la servitude qu'autant qu'on est fort. Cet état de servitude vient de Ruth, qui signifie *celle qui se hâte,* car le serviteur doit être actif et ennemi de la paresse. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Disons maintenant que ceux qui cherchent la richesse plutôt que la vertu, la beauté plutôt que la foi, qui désirent trouver dans leurs épouses ce que l'on cherche ordinairement dans les femmes de mauvaise vie, auront des enfants sans soumission pour leurs ordres et pour ceux de Dieu, juste châtiment de leur propre impiété. Obed a engendré Jessé ou le *rafraîchissement*, car celui qui est soumis à Dieu et à ses parents par une grâce particulière de Dieu, aura des enfants qui seront comme le rafraîchissement de sa vie. — La Glose. (*ou S. Anselme.*) Ou bien encore Jessé signifie *encens*, car si nous servons Dieu par un motif de crainte et d'amour, notre piété aura sa source dans notre cœur et deviendra comme un foyer spirituel sur lequel elle pourra offrir à Dieu un encens de la plus suave odeur. Or, lorsqu'un homme est devenu un digne serviteur de Dieu et un sacrifice d'agréable odeur, il faut également qu'il soit fort et robuste, et qu'il combatte courageusement les ennemis, et rende tributaires les Iduméens, c'est-à-dire qu'il doit soumettre

---

fit sensibilis, id est, discernens gustu rationis quid bonum, quid malum, quid dulce, quid amarum. Sequitur Booz, id est, *fortis :* instructus enim in Scripturis fit ad omnia adversa toleranda fortis. Chrys. (*sup. Matth. in Oper. imperf. ut sup.*) Iste autem fortis, est filius Raab, id est, Ecclesiæ : Raab enim interpretatur *latitudo* vel *dilatata,* quia enim ex omnibus finibus terræ vocata est Ecclesia, ideo *gentium latitudo* appellatur Raab. Glos. (sive Anselm.) Sequitur Obed, id est, *servitus*; non enim idoneus est ad servitutem, nisi qui fortis est; quæ servitus generatur ex Ruth, id est, festinantia : oportet enim promptum esse servum, non pigrum. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Nunc autem qui divitias et non mores eligunt, pulchritudinem et non fidem, et quod in meretricibus quæri solet, hoc in conjugibus optant : non generant subditos filios vel sibi vel Deo, sed contumaces et contra se et contra Deum, ut filii eorum sint condigni pœna irreligiositatis eorum. Iste Obed genuit Jesse, id est, *refrigerium ;* nam quicumque est subditus Deo et parentibus suis, tales filios generat (Deo præstante), a quibus refrigeratur. Glos. (sive Anselm.) Vel Jesse, id est, *incensum;* si enim servimus ex amore et timore, erit devotio in corde, quæ ex igne et desiderio cordis suavissimum incensum offert Deo. Postquam autem aliquis idoneus est servus, et sacrificium Deo suavissimum factus, sequitur ut sit (id est, manu fortis), qui contra hostes fortiter dimicavit, et Idu-

à Dieu les hommes charnels par ses paroles aussi bien que par ses exemples.

ỷ. 6-8. — *Le roi David engendra Salomon de celle qui avait été femme d'Urie. Salomon engendra Roboam. Roboam engendra Abias. Abias engendra Asa. Asa engendra Josaphat.*

La Glose. L'Evangéliste poursuit la seconde partie de la généalogie composée de quatorze générations, elle contient celle des rois et commence à David le premier roi de la tribu de Juda : « Le roi David engendra Salomon de celle qui fut la femme d'Urie. »

S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, liv. II, chap. 4.) Comme la généalogie de saint Matthieu a pour objet de montrer que le Sauveur a pris sur lui nos péchés, elle nous présente la descendance de David par Salomon dont la mère fut complice du crime commis par David. Saint Luc au contraire remonte à David par Nathan, prophète dont Dieu se servit pour faire expier à ce prince son péché, parce que la généalogie donnée par saint Luc est la figure de la rémission de nos péchés. — S. Aug. (*Rétract.* liv. II, chap. 16.) Il était nécessaire de dire comment s'appelait ce prophète, par lequel s'accomplit cette expiation pour ne pas le confondre avec un autre différent qui portait le même nom. — Rem. On peut se demander pourquoi l'Evangéliste ne désigne pas Bersabée par son nom propre comme les autres femmes. La raison en est que ces autres femmes quoique répréhensibles en un point, s'étaient cependant rendues recommandables par leurs vertus, tandis que Bersabée fut complice non-seulement de l'adultère de David, mais encore de l'homicide de son mari, et c'est pourquoi son nom n'a pas été inséré dans la généalogie du Sauveur. — La Glose. Il est une autre

---

mæos *tribulatios* fecit : similiter ipse debet carnales homines verbo et exemplo Deo subjugare.

David autem rex genuit Salomonem ex ea quæ fuit Uriæ. Salomon autem genuit Roboam. Roboam autem genuit Abiam. Abias autem genuit Asa. Asa autem genuit Josaphat.

Glossa (sive Anselm.) Secundi quaterdenarii generationis seriem Evangelista decurrit, quæ Regibus continetur, et ideo a David incipit, qui primus in tribu Judæ regnavit, dicens : « David rex genuit Salomonem ex ea quæ fuit Uriæ. » Aug. (*de cons. Evang.* lib. II, c. 4.) Quia enim in generationibus Matthæi significatur nostrorum susceptio peccatorum, ideo ipse David per Salomonem descendit, in cujus matre ille peccavit. Lucas vero ad David per Natham ascendit, per quem prophetam Deus peccatum illius expiavit, quia in generationibus Lucæ significatur abolitio peccatorum. Aug. (*in lib. retra.* lib. XII, c. 26.) Dicendum tamen fuit per cujus nominis Prophetam, ne putaretur idem fuisse homo; cum alter fuerit, quamvis et ipse hoc nomine vocaretur.

Remig. Quærendum est autem quare Evangelista Bersabee proprio nomine non nominavit, sicut cæteras mulieres : quod ideo est quia cæteræ mulieres, quamvis reprehensibiles fuissent, tamen laudabiles erant virtutibus : Bersabee vero non solum fuit conscia adulterii, sed etiam homicidii mariti sui; et ideo proprio nomine eam non nominavit in genealogia Domini. Glossa (sive Ansel-

raison pour laquelle le nom de Bersabée est remplacé par celui d'Urie, c'est afin que ce nom rappelle le plus grand des crimes commis par David. — S. Amb. (*sur S. Luc.* chap. 3.) Ce qui élève ce saint roi au-dessus des autres, c'est qu'il reconnut qu'il était homme et qu'il s'efforça d'effacer par les larmes de la pénitence le crime d'avoir enlevé la femme d'Urie; nous apprenant ainsi à ne point mettre notre confiance dans nos propres forces. Nous avons, en effet, un ennemi dont nous ne pouvons triompher sans le secours de Dieu, et c'est souvent dans des personnages illustres que vous rencontrerez de plus grandes fautes, pour vous apprendre qu'ils ont pu succomber à la tentation comme des hommes ordinaires, et afin que leurs qualités brillantes ne les placent pas dans votre esprit au-dessus de l'humanité. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Salomon veut dire *pacifique;* en effet, lorsqu'il monta sur le trône, toutes les nations voisines étaient pacifiées et tributaires de son royaume et son règne ne fut troublé par aucune guerre. Salomon engendra Roboam qui veut dire *multitude du peuple,* car c'est la multitude qui engendre les séditions, ajoutez que les désordres commis par un grand nombre, restent presque toujours impunis, le petit nombre au contraire est ami et protecteur de l'ordre.

ŷ. 8-11. — *Josaphat engendra Joram. Joram engendra Osias. Osias engendra Joatham. Joatham engendra Achaz. Achaz engendra Ezéchias. Ezéchias engendra Manassé. Manassé engendra Amon. Amon engendra Josias. Josias engendra Jéchonias et ses frères vers le temps que les Juifs furent transportés à Babylone.*

S. Jer. Nous lisons au quatrième livre des Rois (1) que Joram en-

(1) Cap. VIII, 24; cap. XI, 2 et suiv.

mus.) Tacet etiam nomen Bersabee, ut nominando Uriam reducat ad memoriam illud maximum scelus quod in eum fecit David.

Ambros. (*sup. Lucam*, cap. 3.) At vero sanctus David in eo est præcellentior, quod hominem se ipse cognovit, et commissum super arrepta Uriæ uxore peccatum pœnitentiæ curavit lacrymis abluendum, ostendens nobis neminem propriæ virtuti debere confidere : habemus enim adversarium magnum, qui vinci a nobis sine Dei adjutorio (vel favore) non possit; et plerumque in illustribus viris gravia peccata reperies, ut quasi homines tentationi potuisse succumbere cognoscas, ne virtutibus egregiis plusquam homines crederentur. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Salomon autem interpretatur *pacificus,* quoniam omnibus in circuitu gentibus pacificatis, et tributa reddentibus, pacificum habuit regnum. Salomon autem genuit Roboam. Roboam interpretatur *a multitudine populi :* multitudo enim mater est seditionis, quia quod a pluribus peccatur, plerumque manet invindicabile, paucitas autem magistra est disciplinæ.

Josaphat autem genuit Joram. Joram autem genuit Oziam. Ozias autem genuit Joatham. Joatham autem genuit Achaz. Achas autem genuit Ezechiam. Ezechias autem genuit Manassem. Manasses autem genuit Amon. Amon autem genuit Josiam. Josias autem genuit Jechoniam et fratres ejus, in transmigratione Babylonis.

Hieron. In quarto autem Regum vo-

gendra Ochosias, et qu'à la mort de ce dernier, Josabeth, fille du roi Joram et sœur d'Ochosias, enleva Joas fils de son frère, pour le soustraire au massacre commandé par Athalie. Joas eut pour successeur son fils Amasias; après Amasias, régna son fils Azarias, qui fut appelé Ozias et auquel succéda son fils Joathan. Ce témoignage historique vous démontre l'existence de trois rois que l'Evangéliste n'a point insérés dans sa généalogie. Joram, en effet, n'a pas engendré Ozias, mais Ochosias et les deux autres que nous venons de citer. La raison de cette omission est que l'Evangéliste s'était proposé trois séries de quatorze noms chacune, correspondant à trois différentes époques. Ajoutons que Joram s'était allié à la famille de l'impie Jézabel, et qu'en punition de cette alliance son souvenir est effacé jusqu'à la troisième génération, et son nom jugé indigne de figurer parmi ceux qui forment la généalogie du Sauveur.

S. Hil. Après avoir épuré la généalogie du Christ de tout contact avec la gentilité, l'Evangéliste reprend sa descendance royale dans la quatrième des générations qui suivent. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) L'Esprit saint avait prédit par le Prophète que Dieu détruirait tout enfant mâle de la race d'Achab et de Jézabel, et cette prédiction fut accomplie par Jéhu fils de Nanzi, à qui Dieu avait promis que ses enfants s'assiéraient sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération. La bénédiction que Dieu répandit sur Jéhu pour avoir tiré vengeance de la maison d'Achab, fut égale à la malédiction dont il frappa la maison de Joram à cause de son alliance avec la fille de l'impie Achab et de Jézabel.

Jusqu'à la quatrième génération, ses enfants sont retranchés du catalogue des rois, et ainsi son péché descend sur ses enfants, selon

---

lumine legimus de Joram Ochoziam fuisse generatum; quo mortuo, Josabeth, filia Joram regis, soror Ochosiæ, tulit Joas, filium fratris sui, et eum internecioni quæ exercebatur ab Athalia, subtraxit. Cui successit in regnum filius ejus Amasias, post quem regnavit filius ejus Azarias qui appellatur Ozias, cui successit Joatham filius ejus: cernis ergo quod secundum fidem historiæ tres reges in medio fuerunt, quos Evangelista prætermisit: Joram quoque non genuit Oziam, sed Ochoziam et reliquos, quos enumeravimus. Verum quia Evangelistæ propositum erat tres tesseradecades, et in diverso temporis statu ponere; et quia Joram generi se miscuerat impiissimæ Jezabelis, idcirco usque ad tertiam generationem ejus memoria tollitur, ne in sanctæ nativitatis ordine poneretur.

Hilar. Purgata vero labe familiæ gentilis, jam regalis in quarta generationum consequentium origo numeratur. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Quod Spiritus Sanctus per Prophetam contestatus est, dicens ut disperderet omnem masculum de domo Achab, et Jezabel, implevit Jehu, filius Nanzi, qui accepit promissionem, ut usque ad quartam generationem sedeant filii ejus in sede regni super Israël. Quanta ergo benedictio facta est super Jehu, qui vindictam fecerat super domum Achab, tanta fuit maledictio super domum Joram propter filiam iniqui Achab et Jezabel, ut usque ad quartam generationem præcidantur filii ejus de regum numero; et sic peccatum ejus descendit in filios

qu'il avait été écrit (*Exode*, XXXIV, 7) : « Je punirai les péchés des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération.» Voyez par là quels dangers entraînent les alliances avec les impies. — S. AUG. (*quest. du Nouv. et de l'Anc. Test.*, chap. 85.) C'est avec justice que les noms d'Ochosias, de Joas et d'Amazias ne figurent pas dans cette généalogie avec les autres ; car leur impiété continua pendant toute leur vie sans interruption et sans intervalle. Salomon dut au mérite de son père et Roboam au mérite de son fils d'avoir été conservés parmi les rois dans la généalogie du Sauveur. Quant à ces trois rois impies, leurs noms en ont été retranchés, car l'exemple du vice entraîne la ruine de toute une race quand il est donné avec éclat et sans discontinuité.

« Ozias engendra Joatham ; Joatham engendra Achaz ; Achaz engendra Ezéchias. » — LA GLOSE. C'est à Ezéchias qui était sans enfant qu'il fut dit : « Mets ordre à ta maison, parce que tu mourras bientôt (*Isaïe,* XXVIII.) » Il versa des larmes en entendant ces paroles, non pas qu'il désirait une vie plus longue, car il savait que Salomon avait été agréable à Dieu en ne demandant pas une longue suite d'années, mais il se voyait sans enfants, lui, descendant de David, d'où devait naître le Christ, et il craignait que les promesses de Dieu ne pussent s'accomplir.

« Ezéchias engendra Manassé, Manassé engendra Amon ; Amon engendra Josias ; Josias engendra Jéchonias et ses frères vers le temps où les Juifs furent transportés à Babylone. » — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Le livre des Rois ne nous présente pas le même ordre dans les générations (1). Nous lisons que Josias engendra Eliachim, plus tard

(1) IV *Rois*, XXIII, 30, 31. Nous y voyons Joachaz régner à la place de Josias aussitôt après sa mort. Pharaon lui substitua Eliachim, dont le nom fut changé en celui de Joachim.

---

ejus, sicut fuerat scriptum (*Exod.* 29 *et* 34.) : « Reddam peccata patrum in filios usque ad tertiam et quartam generationem. » Videte ergo quam periculosum est inire conjugium ex genere impiorum. AUG. (*de quæst. nov. et vet. Testamenti*, c. 85.) Vel non immerito sublati sunt de numero cæterorum Ochozias, Joas et Amazias : sic enim eorum continuavit impietas, ut nullum intervallum haberet; Salomon autem merito patris dimissus in regno est, Roboam autem merito filii, Illi autem tres maligne agentes sublati sunt : ad perditionem enim generis exemplum est, quando jugiter malignitas panditur.

Sequitur : *Ozias autem genuit Joatham. Joatham autem genuit Achaz. Achaz autem genuit Ezechiam.* GLOSSA. Cui, cum esset sine liberis, dictum est (*Isaï*, 38.) : « Dispone domui tuæ, quia morieris : » ideo flevit, non propter longiorem vitam, cum sciret inde Salomonem placuisse Deo, quod non petiisset ampliores annos, sed quia dubitabat ne promissio Dei impleretur, cum se sciret esse de David, per quem oportebat venire Christum, et ipse erat sine liberis.

Sequitur : *Ezechias autem genuit Manassem. Manasses autem genuit Josiam. Josias autem genuit Jechoniam et fratres ejus, in transmigratione Babylonis.* CHRYS. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Sed non sic positum est in libro Regum, ubi talis est ordo : *Josias genuit Eliachim* (postea vocatum

appelé Joachim, et Joachim, Jéchonias. Mais Joachim a été rayé du nombre des rois, parce que ce n'était pas le choix du peuple de Dieu qui l'avait placé sur le trône, mais Pharaon qui l'avait imposé par force. Car si trois princes ont été justement effacés du catalogue des rois, uniquement à cause de leur alliance avec la famille d'Achab, pourquoi Joachim n'aurait-il pas été lui-même éliminé, lui que Pharaon en guerre avec le peuple de Dieu lui avait imposé par violence? Voilà pourquoi Jéchonias fils de Joachim et petit-fils de Josias, a pris la place de son père dans la généalogie comme s'il était fils de Josias. — S. Jér. Ou bien il nous faut admettre que le premier Jéchonias est le même que Joachim, le second est le fils et non pas le père; le nom du premier s'écrit par un *k* et un *m*, celui du second par *ch* et *n*, ce qui s'est trouvé confondu dans le texte grec et dans le texte latin par la négligence des copistes et la longue suite du temps. — S. Amb. (*sur S. Luc*, chap. 3.) Nous lisons dans les livres des Rois qu'il y eut deux Joachim: « Joachim dormit avec ses pères, et son fils Joachin régna en sa place (1). Or c'est ce fils que Jérémie appelle Jéchonias (2). Saint Matthieu en inscrivant le nom de Jéchonias et non celui de Joachim (3*), n'a pas voulu s'exprimer autrement que le Prophète, et par là il a fait ressortir davantage les effets de la bonté du Seigneur. Nous ne le voyons pas, en effet, rechercher la noblesse qui vient des ancêtres, mais il préfère pour aïeux des pécheurs réduits en esclavage, parce qu'il venait lui-même prêcher la délivrance à ceux que le péché retenait captifs. L'Evangéliste n'a donc pas voulu supprimer l'un des

(1) IV *Rois*, XXIV, 5, 6.
(2) *Jeremie*, XXII, 24; I *Paral.*, III, 16, 17.
(3*) Le texte de saint Ambroise est beaucoup moins amphibologique, et nous avons dû le préférer : *Bene sanctus Matthæus a propheta noluit discrepare; ut non Joachim, sed Jechoniam nominaret*, au lieu de, *ut non Joachim et Jechoniam vocaret simul.*

Joachim); *Joachim autem genuit Jechoniam.* Sed Joachim sublatus est de numero regum, quia non populus Dei constituerat eum in regnum, sed Pharao per potentatum. Si enim justum fuit ut propter solam commixtionem generis Achab tollerentur tres reges de numero regum, quare non erat justum ut similiter tolleretur Joachim, quem Pharao vi hostili fecerat regem? Et sic Jechonias (qui est filius Joachim, nepos autem Josiæ), sublato patre de numero regum, ipse est positus pro eo, quasi filius Josiæ. Hier. vel aliter, sciamus Jechoniam priorem ipsum esse qui Joachim; secundum autem *filium*, non *patrem*, quorum primus per *k* et *m*, secundus per *ch* et *n* scribitur: quod scriptorum vitio, et longitudine temporum, apud Græcos Latinosque confusum est. Ambr. (*sup. Lucam*, cap. 3.) Duos enim fuisse Joachim Regum libri indicant: sic enim scriptum est (*in* lib. IV. *Reg.* cap. 24.): « Dormivit Joachim cum patribus suis, et regnavit Joachim filius ejus pro eo: » filius autem est cui Jeremias nomen imposuit *Jechoniam.* Et bene sanctus Matthæus a Propheta noluit discrepare, ut non Joachim et Jechoniam vocaret simul: quia majorem fructum dominicæ pietatis adstruxit: generis enim nobilitatem Dominus in hominibus non requisivit, sed de captivis peccatoribus congrue nasci voluit, qui remissionem veniebat prædicare captivis: non igitur suppressit alterum Evangelista, sed

deux rois, mais il les a exprimés tous deux par le nom de Jéchonias qui leur était commun. — Remi. Mais comment l'Evangéliste peut-il dire que ces princes naquirent dans l'exil, tandis que leur naissance a précédé l'époque de la transmigration? C'est qu'ils semblent n'avoir été mis au monde que pour être arrachés du trône et emmenés captifs en punition de leurs péchés et de ceux du peuple, et comme Dieu prévoyait leur captivité future, l'Evangéliste a pu dire qu'ils étaient nés dans la transmigration. Remarquons ici que tous ceux qu'il a fait entrer dans la généalogie du Sauveur ont été également remarquables par l'éclat de leurs vertus ou de leurs vices; c'est ainsi que par leurs vertus Juda et ses frères se sont rendus dignes d'éloge, tandis que Pharès et Zara, Jéchonias et ses frères ne se sont fait remarquer que par le déréglement de leur vie.

La Glose. Dans un sens mystique, David est la figure du Christ qui a terrassé Goliath (c'est-à-dire le démon). Urie, dont le nom signifie *Dieu est ma lumière*, est le symbole du démon, qui avait dit : « Je serai semblable au Très-Haut (1). » L'Eglise lui était unie lorsque le Christ la voyant des hauteurs de la majesté divine, il l'aima, la rendit belle et la prit pour épouse. Ou bien Urie représente le peuple juif qui se glorifiait de posséder la lumière dans la loi; le Christ est venu lui enlever la loi, en lui montrant qu'il en était lui-même l'objet. Bersabée signifie *le puits de satiété*, c'est-à-dire l'abondance de la grâce spirituelle. — Remi. Bersabée peut s'interpréter aussi *le septième puits* ou le *puits du serment*, et elle représente la fontaine du baptême dans laquelle on reçoit l'Esprit saint avec ses sept dons, et on pro-

(1) *Isaie*, xiv, 14. Au sens littéral il est question dans cet endroit du roi des Chaldéens ou de Babylone, mais ce chapitre peut s'appliquer aussi dans un sens allégorique au prince des démons qui dans le langage ordinaire des Pères est appelé *Lucifer*, quoi qu'en dise Calvin.

---

utrumque significavit, quod uterque *Jechonias* dictus sit.

Remig. Sed quæri potest quare dicat Evangelista eos natos in transmigratione, cum nati fuissent antequam transmigratio fuerit facta : ideo autem dicit hoc, quia ad hoc nati sunt ut de regno totius populi pro suis et aliorum peccatis captivi ducerentur : et quia præscius erat Deus eos esse ducendos captivos, idcirco dixit eos natos in transmigratione. De his autem quos sanctus Evangelista in genealogia Domini simul ponit, sciendum quia aut similes fuerunt fama, aut infamia : Judas et fratres ejus laudabiles fuerunt fama: similiter Phares et Zaram, et Jechonias, et fratres ejus, notabiles fuerunt infamia.

Glossa. Mystice autem David est Christus, qui Goliam (id est, diabolum) superavit. Urias autem (id est, *lux mea Deus*), est diabolus, qui dicit : *Similis ero Altissimo ;* cui Ecclesiam conjugatam Christus de solario paternæ majestatis adamavit, et pulchram factam sibi matrimonio copulavit. Vel Urias est Judaïcus populus, qui per legem de luce gloriatur; sed huic Christus legem abstulit, quam de se loqui docuit : Bersabee autem est *puteus satietatis,* id est, abundantia gratiæ spiritualis. Remig. Vel Bersabee interpretatur *puteus septimus,* sive *puteus juramenti :* per quod significatur fons baptismatis, in quo datur donum Spiritus septiformis, et fit ibi adjuratio contra diabolum. Est et Chris-

nonce des adjurations contre le démon. Le Christ est aussi *Salomon le pacifique*, selon ces paroles de l'Apôtre : « Il est lui-même notre paix. » (*Ephes.* II.) Il est Roboam ou l'*étendue du peuple*, d'après ses propres paroles : « Il en viendra un grand nombre d'Orient et d'Occident. » (*Matth.* VIII, 11.) — RAB. Ou bien il est l'*impétuosité du peuple*, lui qui a si rapidement converti les peuples à la foi. — REMI. Il est Abias, c'est-à-dire *le Seigneur Père*, d'après ces paroles (*Matth.* XXIII) : « Vous n'avez qu'un seul Père qui est dans les cieux. » Et ces autres : « Vous m'appelez Maître et Seigneur. » (*Jean*, XIII.) Il est Aza, c'est-à-dire *celui qui ôte*, au sens de ces paroles : « Voilà celui qui efface les péchés du monde. » (*Jean*, I.) Il est aussi Josaphat, *celui qui juge*, car il dit lui-même : « Dieu a donné tout jugement au Fils. » (*Jean*, V.) Il est Joram *le sublime*, selon ces autres paroles : « Personne ne monte au ciel que celui qui descend du ciel. » (*Jean*, III.) Il est Ozias, *le fort du Seigneur*, d'après ces paroles du Psalmiste : « Le Seigneur est ma force et ma gloire. » (*Psaume* CXVII.) Il est Joatham, celui qui est consommé en perfection, lui dont l'Apôtre a écrit : « Le Christ est la fin de la loi. » (*Rom.* X.) Il est Achaz, *celui qui convertit*, selon ces paroles : « Convertissez-vous à moi. » (*Zach.*, I.) — RAB. Ou bien il est *celui qui comprend*, car personne ne connaît le Père si ce n'est le Fils (1). — REMI. Il est Ezéchias, c'est-à-dire *le Seigneur fort* ou *le Seigneur a fortifié*, lui qui a dit : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. » (*Jean*, XVI.) Il est aussi Manassé, *celui qui est porté à oublier* ou *qui a oublié*, selon ce qui est écrit : « Je ne me rappellerai plus vos péchés. » (*Isaïe*, XLIII; *Ezech.*, XXVIII.) Il est Amon, *le fidèle*, selon ces paroles du Psalmiste : « Le Seigneur est

(1) *Matth.*, XI, 27. Où le Sauveur ajoute : « Et celui à qui le Fils veut le révéler. »

---

tus *Salomon pacificus*, secundum illud Apostoli (*Eph.* 2.) : « Ipse est pax nostra. » Est Roboam *latitudo populi*, secundum illud (*Matth.* VIII, 11.) : « Multi venient ab Oriente et ab Occidente. » RAB. Vel *impetus populi*, quia velociter populos convertit ad fidem. REM. Ipse est Abia, id est, *Pater Dominus*, secundum illud (*Matth.* 23.) : « Unus est pater vester, qui in cœlis est; » et iterum (*Joan.* 13.) : « Vos vocatis me Magister et Domine. » Est et Aza, id est, *attollens*, secundum illud (*Joan.* 1.) : « Qui tollit peccata mundi. » Est et Josaphat, id est, *judicans*, secundum illud (*Joan.* 5.) : « Omne judicium dedit filio. » Est et Joram, id est, *excelsus*, secundum illud (*Joan.* 3.) : « Nemo ascendit in cœlum, nisi qui de cœlo descendit. » Est et Ozias, id est, *robustus Domini*, secundum illud (*Psalm.* 117.) : « Fortitudo mea et laus mea Dominus. » Est et Joathan *consummatus* vel *perfectus*, secundum illud Apostoli (*ad Rom.* 10.) : « Finis legis Christus. » Est et Achaz convertens, secundum illud (*vers.* 2. *et Zachar.* 1.) : « Convertimini ad me. » RAB. Vel « comprehendens, quia nemo novit Patrem nisi Filius. » REMIG. Est et Ezechias « fortis Dominus, vel Dominus confortavit, » secundum illud : « Confidite, ego vici mundum. » Ipse est Manasses *obliviosus* vel *oblitus*, secundum illud (*Ezech.* 28. *et Isaï.* 43.) : « Peccatorum vestrorum non recordabor amplius. » Est et Amon *fidelis*, secundum

fidèle dans toutes ses paroles. » (*Ps.* CXLIV.) Il est Josias, l'*encens du Seigneur*, selon ces paroles : « Etant tombé en agonie, il redoublait ses prières. » (*Luc,* XXII.) — RAB. Que l'encens soit le symbole de la prière, c'est le Psalmiste lui-même qui l'enseigne : « Que ma prière s'élève comme l'encens en votre présence. » (*Ps.* CXL.) Ou bien encore il est *le salut du Seigneur*, selon ces paroles d'Isaïe : « Le salut que je donnerai sera éternel. » (*Isaïe*, LI.) — REMI. Il est Jéchonias, *celui qui prépare* ou *la préparation du Seigneur*, comme il le dit de lui-même : « Si je m'en vais et que je vous prépare une place. » (*Jean,* XVI.)

LA GLOSE. Au sens moral, David a pour fils Salomon, *le pacifique,* car on devient pacifique dans ses mœurs lorsqu'on a su éteindre ses inclinations vicieuses, et on semble jouir déjà d'une paix éternelle en servant Dieu et en s'efforçant de convertir les autres à lui. Vient ensuite Roboam ou l'*étendue du peuple,* car celui qui a triomphé de tous ses défauts doit tourner ses efforts vers les autres et entraîner avec lui le peuple de Dieu vers les choses du ciel. Après lui, vient Abias, c'est-à-dire *le Seigneur Père*, car après tout ce que nous venons de dire, le Christ peut se glorifier d'être le Fils de Dieu. Alors il pourra devenir Asa, *celui qui élève*, et de vertu en vertu s'élever jusqu'à Dieu son Père. Alors encore il sera Josaphat, *celui qui juge,* car il jugera les autres sans être jugé par personne ; et c'est ainsi qu'il deviendra Joram, c'est-à-dire *le sublime*, qui semble habiter dans les cieux. Il devient de la sorte Ozias ou *le fort du Seigneur*, qui attribue toute sa force à Dieu et persévère dans ses résolutions. Après Ozias vient Joatham, *le parfait,* car il avance tous les jours en perfection, et c'est ainsi qu'il devient Achaz ou *celui qui comprend*, parce que la

---

illud (*Psalm.* 144.) : « Fidelis Dominus in omnibus verbis suis. » Est et Josias, *ubi est incensum Domini,* secundum illud (*Luc.* 22.) : « Factus in agonia prolixius orabat. » RAB. Quod vero incensum orationem significat Psalmista testatur, dicens (*Ps.* 140.) : « Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo ; vel Domini salus, » secundum illud (*Isai.* 55,) : « Salus autem mea in sempiternum erit. » REMIG. Ipse Jechonias « præparans, vel Domini præparatio, » secundum illud (*Joan.* 16.) : « Si abiero et præparavero vobis locum. »

GLOSSA. Moraliter autem post David sequitur Salomon, qui interpretatur *pacificus :* tunc enim aliquis fit pacificus moribus sedatis illicitis, et quasi jam in æterna tranquillitate positus, cum Deo servit, et alios ad eum convertit. Sequitur Roboam, id est, *populi latitudo :* postquam enim non habet quod in se vincat, amplecti alios debet, et late populum Dei ad superna trahere secum. Sequitur Abia, id est, *Pater Dominus :* his enim præmissis potest se profiteri Filium Dei ; et tunc esse Asa, id est, *attollens,* ut de virtute in virtutem ad Patrem suum ascendat : et tunc erit Josaphat, id est, *judicans,* ut alios judicet et a nemine judicetur ; ita fit Joram, id est, *excelsus,* quasi in cœlestibus habitans : unde efficitur Ozias, id est, *robustus Domini*, quasi robur suum Deo attribuens, et in suo proposito perseverans. Et sequitur Joathan, id est, *perfectus,* quia quotidie in melius proficit ; et sic fit Acham, id est, *comprehendens :*

connaissance se développe par les œuvres, selon qu'il est écrit : « Ils ont annoncé les œuvres de Dieu, et ils ont compris ses actions (1). Vient ensuite Ezéchias, c'est-à-dire *le Seigneur fort*, car il comprend toute la force de Dieu et c'est pour que cela converti à son amour il devient Manassé, *celui qui oublie*, et qui perd le souvenir des choses de la terre. Il devient ainsi Amon, c'est-à-dire *fidèle*, car celui qui méprise les choses de la terre ne fait tort à personne dans ses biens, et il devient par là Josias, qui veut dire *salut du Seigneur*, car il attend avec confiance et sécurité le salut qui vient de Dieu.

℣. 12-15.—*Et après la transmigration de Babylone, Jéchonias engendra Salathiel. Salathiel engendra Zorobabel. Zorobabel engendra Abiud. Abiud engendra Eliachim. Eliachim engendra Azor. Azor engendra Sadoc. Sadoc engendra Achim. Achim engendra Eliud. Eliud engendra Eleazar. Eleazar engendra Mathan. Mathan engendra Jacob.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Après la transmigration, l'Evangéliste place Jéchonias parmi les personnes privées, comme n'étant lui-même qu'un simple particulier. — S. Amb. (*sur S. Luc*, chap. 3.) C'est de lui que Jérémie a dit : « Ecrivez la déchéance de cet homme, car il ne sortira personne de sa race pour s'asseoir sur le trône de David (2). Mais comment le Prophète peut-il dire qu'aucun descendant de Jéchonias ne doit régner, car si le Christ a régné et qu'il descende d'ailleurs de Jéchonias, le Prophète s'est évidemment trompé. Nous répondons que le Prophète ne dit pas que Jéchonias n'aura pas de descendant,

(1) Saint Augustin, Cassiodore et l'Eglise dans ses offices appliquent ces paroles aux apôtres qui ont compris et annoncé après la résurrection de Jésus-Christ, les faits miraculeux de sa vie toute divine.

(2) *Jerem.*, XXII, 30. D'après les Septante dans lesquels on lit ἐκ κήρυκτον. La Vulgate ainsi qu'Aquilée ont traduit : *Virum sterilem.*

---

ex operatione enim augmentatur agnitio, secundum illud (*Psal.* 63.) : « Annuntiaverunt opera Dei, et facta ejus intellexerunt. » Sequitur Ezechias, id est, *fortis Dominus*, quia Deum fortem esse intelligit : et ideo in amorem ejus conversus fit Manasses, id est, *obliviosus*, temporalia tradens oblivioni : et ex hoc fit Amon, id est, *fidelis* : qui enim temporalia contemnit, neminem in re sua defraudat; et sic fit Josias, id est, salutem Domini secure expectans, Josias enim *salus Domini* interpretatur.

Et post transmigrationem Babylonis, Jechonias genuit Salathiel. Salathiel autem genuit Zorobabel. Zorobabel autem genuit Abiud. Abiud autem genuit Eliacim. Eliacim autem genuit Azor. Azor autem genuit Sadoc. Sadoc autem genuit Achim, Achim autem genuit Eliud. Eliud autem genuit Eleazar. Eleazar autem genuit Matham. Matham autem genuit Jacob.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Post transmigrationem, inter privatas personas primo ponit Jechoniam, quasi privatum et ipsum. Ambr. (*sup. Luc.* cap. 3.) De quo Jeremias dicit : « Scribe virum istum abdicatum, quia non exsurget ex semine ejus sedens in throno David. » Quomodo autem ex semine Jechoniæ nullus regnaturus dicitur per Prophetam? Si enim Christus regnavit, ex semine autem Jechoniæ Christus est; Propheta mentitus est : sed illic futuros ex semine Jechoniæ posteros

le Christ a donc pu naître de son sang, et on ne peut opposer à l'oracle du Prophète la royauté de Jésus-Christ, car cette royauté n'a pas été une royauté temporelle, comme Jésus-Christ l'atteste lui-même : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » (*Jean*, XIX.)

La Glose. L'Evangéliste paraît ici en contradiction avec la généalogie qui se trouve au livre des Paralipomènes; nous y voyons, en effet, que Jéchonias engendra Salathiel et Phadaia; Phadaia, Zorobabel; et Zorobabel, Mosolla, Ananie et Salomith leur sœur. Mais nous savons que le texte des Paralipomènes a été fréquemment altéré par la négligence des copistes, et qu'il est pour les généalogies le sujet de difficultés sans fin que l'Apôtre nous ordonne d'éviter. On pourrait peut-être dire que Salathiel et Phadaia sont une même personne sous un double nom, ou que ce sont deux frères dont les fils ont porté le même nom, ou l'historien sacré n'aurait suivi que la ligne de Zorobabel, fils de Phadaia, laissant de côté celle de Zorobabel, fils de Salathiel. D'Abias jusqu'à Joseph, on ne trouve aucun document historique dans les Paralipomènes; mais il existait chez les Juifs d'autres annales, appelées les *paroles des jours*, et dont Hérode, roi de race étrangère, fit brûler, à ce que l'on dit, une grande partie pour détruire les traces de la race royale. C'est dans ces annales que Joseph aurait peut-être trouvé les noms de ses ancêtres, si d'ailleurs il ne les avait pas conservés d'une autre manière, et c'est d'après ces renseignements que l'Evangéliste aurait dressé la suite de cette généalogie. Remarquons que des deux Jéchonias le premier signifie *la résurrection du Seigneur*, le second *la préparation du Seigneur*, et que l'une et l'autre signification conviennent au Seigneur Jésus-Christ, qui a dit : « Je suis la résurrection et la vie. » (*Jean*, XI.) Et encore : « Je

---

non negatur, et ideo de semine ejus Christus est; et quod regnavit Christus, non contra Prophetam est : non enim seculari honore regnavit : ipse enim dixit (*Joan*. 19.) : « Regnum meum non est de hoc mundo. »

Glossa. Sed hoc videtur esse contrarium generationi quæ legitur in Paralipomenon. Dicitur enim ibi Jechonias genuisse Salathiel et Phadaïa, et Phadaïa Zorobabel, et Zorobabel Mosallam, Ananiam et Salomith, sororem eorum. Sed scimus multa in Paralipomenon vitio scriptorum depravata : unde multæ et interminatæ genealogiarum veniunt quæstiones, quas jubet Apostolus evitari. Vel potest dici Salathiel et Phadaïa eumdem esse, quasi binomium, vel Salathiel et Phadaïa fratres esse, et filios ejusdem nominis habuisse; et historiographum secutum fuisse generationem Zorobabel, filii Phadaïa, non Zorobabel, filii Salathiel. De Abiud usque ad Joseph, nulla historia invenitur in Paralipomenon, sed alii multi annales leguntur fuisse apud Hebræos, qui dicebantur *verba dierum;* de quibus Herodes rex alienigena dicitur multos combussisse, ut ordo regiæ stirpis confunderetur, et forsitan Joseph nomina parentum ibi legerat, vel alio quoquomodo retinuerat : unde Evangelium seriem istius generationis poterat scire. Notandum tamen quod prior Jechonias *Domini resurrectio*, sequens *Domini præparatio* dicitur : utrumque autem convenit Domino Christo, qui dicit (*Joan*. 11.) : « Ego sum resurrectio et vita, » et (*Joan*. 14.) : « Vado parare

vais vous préparer une place. » (*Jean*, XIV.) Le nom de Salathiel, ou *ma demande est Dieu*, convient aussi au Christ qui a dit : « Père saint, conservez ceux que vous m'avez donnés. » (*Jean*, XVII.) — REMI. Il est aussi Zorobabel, *le maître de la confusion,* lui à qui on a fait ce reproche : « Votre maître mange avec les publicains et avec les pécheurs. » (*Matth.*, IX.) Il est encore Abiud, qui veut dire *celui-ci est mon père*, lui qui a dit : « Mon Père et moi nous ne sommes qu'un. » (*Jean*, X.) Il est aussi Eliachim ou *le Dieu qui ressuscite*, selon ces paroles : « Je le ressusciterai au dernier jour. » Il est Azor ou *celui qui est aidé*, car il a dit : « Celui qui m'a envoyé est avec moi. » Il est Sadoc, *le juste* ou *le justifié*, selon ces paroles : « Le juste a été livré pour les injustes. » (I *Pierre*, III.) Il est Achias ou *celui-ci est mon frère*, d'après ce qu'il a dit de lui-même : « Celui qui fait la volonté de mon Père, celui-là est mon frère. » (*Matth.*, VII.) Il est Eliud ou *celui-ci est mon Dieu*, d'après ces paroles : « Mon Dieu est mon Seigneur. » (*Ps.* XXXIV.) — LA GLOSE. Il est Eléazar ou *mon Dieu est mon aide,* d'après ces autres paroles du Psalmiste : « Mon Dieu est mon soutien. » (*Ps.* XVII.) Il est Mathan, celui *qui donne* ou celui *qui est donné,* car il est écrit : « Il a répandu ses dons sur les hommes ; » (*Ephes.* IV) et encore : « C'est ainsi que Dieu a aimé le monde, qu'il lui a donné son Fils unique. » (*Jean*, III.) — REMI. Il est Jacob, celui *qui supplante*, car non-seulement il a supplanté le démon, mais encore il a donné à ses enfants tout pouvoir sur lui, par ces paroles : « Voici que je vous ai donné la puissance de marcher sur les serpents. » (*Luc*, X.) Enfin il est Joseph, *celui qui ajoute*, selon ce qu'il a dit lui-même : « Je suis venu pour qu'ils

---

vobis locum. » Salathiel, id est, *petitio mea Deus,* illi convenit, qui dicit (*Joan.* 17.) : « Pater sancte, serva illos quos dedisti mihi. » REMIG. Est etiam Zorobabel, id est, *magister confusionis*, secundum illud (*Matth.* 9.) : « Magister vester cum publicanis et peccatoribus manducat. » Ipse est Abiud, id est, *Pater meus iste*, secundum illud (*Joan.* 10.) : « Ego et Pater unum sumus. » Est et Eliachim, id est, *Deus resuscitans*, secundum illud (*Joan.* 6.) : « Resuscitabo eum in novissimo die. » Est et Azor, id est, *adjutus*, secundum illud (*Joan.* 8.) : « Qui me misit, mecum est » Ipse est Sadoc *justus,* sive *justificatus,* secundum illud (*Petri* 3.) : « Traditus est justus pro injustis. » Est et Achim, id est, *frater meus iste*, secundum illud (*Matth.* 12.) : « Qui fecerit voluntatem Patris mei, hic meus frater est. » Est etiam Eliud, id est, *Deus meus iste*, secundum illud (*Psalm.* 34 ; *Joan.* 20.) : « Deus meus et Dominus meus. » GLOSSA. Est Eleazar, id est, *Deus meus adjutor,* secundum illud (*Psalm.* 17.) : « Deus meus, adjutor meus. » Est et Mathan, id est, *donans vel donatus*, secundum illud (*Ephes.* 4.) : « Dedit dona hominibus, » et (*Joan.* 3.) : « Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret. » REMIG. Est et Jacob *supplantans*, quia non solum ipse supplantavit diabolum, sed et hujus potestatem suis filiis dedit, secundum illud (*Luc.* 10.) : « Ecce dedi vobis potestatem calcandi supra serpentes. » Est et Joseph, id est, *apponens,* secundum illud (*Joan.* 10.) : « Veni ut

aient la vie, et qu'ils l'aient en plus grande abondance. » (*Jean*, x.)

Rab. (1) Mais voyons ce que signifient au sens moral les noms des ancêtres du Seigneur. Après Jéchonias, qui veut dire *préparation du Seigneur*, vient Salathiel, ou Dieu *est ma demande*, car celui qui est déjà préparé par l'Esprit saint ne demande rien que le Seigneur. Il devient encore Zorobabel ou le *maître de Babylone*, c'est-à-dire des frontières des hommes auquel il fait connaître que Dieu est Père. Alors ce peuple sort du tombeau de ses vices; ce que veut dire le mot Eliachim ou *résurrection*, et il ressuscite pour se livrer aux bonnes œuvres intérieures, ce que signifie Azor. Il devient Sadoc ou *juste*, et alors la charité fraternelle lui fait tenir ce langage · *Il est mon frère*, selon la signification du mot Achim, et l'amour de Dieu lui inspire ces paroles : «Mon Dieu,» ou Eliud. Il devient ensuite Eléazar, ou *Dieu est mon aide*, parce qu'il reconnaît que Dieu est son secours. Le mot Mathan, qui signifie *celui qui donne* ou *qui est donné*, indique le but qu'il se propose, c'est-à-dire qu'il attend les dons de Dieu et qu'il combat contre les vices à la fin de sa vie comme il l'a fait au commencement, ce que signifie le nom de Jacob, et on arrive ainsi à Joseph, c'est-à-dire à l'accroissement des vertus.

℣. 16. — *Et Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qui est appelé Christ.*

Après la généalogie des ancêtres de Jésus-Christ, l'Evangéliste donne en dernier lieu celle de Joseph, époux de Marie, à laquelle toutes les autres se rapportaient : «Et Jacob engendra Joseph. » S. Jer.

(1) Ou plutôt saint Anselme; car Raban ne donne sur ces noms que des interprétations allégoriques qui se rapportent à Jésus-Christ.

---

vitam habeant, et abundantius habeant. »

Rab. Sed videamus quid moraliter isti patres significent, quia post Jechoniam (qui dicitur *præparatio Domini*), sequitur Salathiel, id est, *petitio mea Deus :* qui enim præparatus est, non petit nisi solum Deum. Sed iterum fit Zorobabel, id est, *magister Babylonis*, scilicet terminorum hominum quos facit cognoscere de Deo, quod pater est (quod sonat Abiud) ; et tunc ille populus resurget a vitiis : unde sequitur Eliachim, qui *resurrectio* interpretatur ; et inde surgit ad bene operandum ad intus (quod sonat Azor.) Fit Sadoc, id est, *justus :* et tunc dicit fidelis, per dilectionem proximi, *ipse est frater meus* (quod sonat Achim.) Et per dilectionem Dei dicit, *Deus meus.* quod sonat Eliud (et sequitur Eleazar, id est, *Deus meus adjutor*), quia recognoscit Deum *adjutorem* suum. Ad quid autem tendit ostendit Mathan, qui dicitur *donum* vel *donans :* exspectat enim Deum datorem, et sicut luctatus est in principio et vitia supplantavit, sic et in fine vitæ (quod ad Jacob pertinet), et sic pervenitur ad Joseph, id est, ad augmentum virtutum.

Jacob autem genuit Joseph, virum Mariæ, de qua natus est Jesus, qui vocatur Christus.

Glossa. Post omnes generationes patrum ponit ultimo generationem Joseph, viri Mariæ, propter quam omnes aliæ introducuntur, dicens : *Jacob autem genuit Joseph.* Hier. Hunc locum obji-

Julien Auguste voit ici une preuve de contradiction entre les Evangélistes ; pourquoi, dit-il, Matthieu écrit-il que Joseph est le fils Jacob, tandis que Luc le donne comme le fils d'Héli? Julien paraît ne pas comprendre le langage de l'Ecriture, qui appelle également du nom de père et celui qui l'est par nature et celui qui l'est en vertu de la loi. C'est ce que nous apprend la loi de Moïse, expression de la volonté divine, en ordonnant, lorsqu'un homme meurt sans enfant, que son frère ou un de ses proches parents prenne pour épouse la femme du défunt pour donner des enfants à ce dernier (*Deut.*) Africanus le chronologiste et Eusèbe de Césarée (dans son traité intitulé διαφωνίας Ἐυαγελιῶν ou de la divergence des Evangélistes) ont parfaitement discuté et résolu cette question.

Eusèbe. (*Hist. eccl.*, liv. i, chap. 7.) Mathan et Melchi eurent, chacun à des époques différentes, des enfants de la même femme appelée Jesca. Mathan qui descendait de Salomon l'avait eue le premier pour épouse, et il était mort en lui laissant un fils unique appelé Jacob. Après sa mort, la loi ne défendant pas à sa veuve de prendre un autre époux, Melchi, qui était parent de Mathan, de la même tribu, mais non de la même famille, épousa la femme de Mathan et en eut un fils nommé Héli. C'est ainsi que Jacob et Héli, frères utérins, naquirent de deux pères différents. Jacob, de son côté, en vertu de la prescription expresse de la loi, épousa la femme de son frère Héli, mort sans enfants, et en eut un fils, Joseph; c'est pour cela que nous lisons : « Jacob engendra Joseph. » Joseph fut donc le fils naturel de Jacob, tandis qu'il était considéré comme le fils légal d'Héli, dont Jacob n'avait épousé la veuve que pour donner des enfants à son frère. C'est

---

cit nobis Julianus Augustus dissonantiæ Evangelistarum, cur Matthæus Joseph filium dixit Jacob, et Lucas filium eum appellaverit Heli, non intelligens consuetudinem Scripturarum, quod alter secundum naturam, alter secundum legem ei pater sit : scimus enim hoc per Moysen (Deo jubente), præceptum (*Deuteron.* 25.), ut si frater aut propinquus absque liberis mortuus fuerit, alius ejus accipiat uxorem ad suscitandum semen fratris vel propinqui sui. Super hoc Aphricanus temporum scriptor, et Eusebius Cæsariensis (in libris διαφωνίας Ἐὐαγελιῶν, sive dissonantiæ Evangelistarum), plenius disputaverunt.

Ex eccles. Hist. (*Euseb.* l. i, c. 7.) Mathan enim et Melchi diversis temporibus ex una eademque uxore (Jesca nomine), singulos filios procrearunt, quia Mathan qui per Salomonem descendit, uxorem eam primum ceperat, et relicto filio uno (Jacob nomine), defunctus est; post cujus obitum, quoniam lex viduam alii viro non vetat nubere, Melchi qui per Mathan genus ducit, cum esset ex eadem tribu, sed non ex eodem genere, relictam Mathan accepit uxorem, ex qua ipse suscepit filium nomine Heli. Per quod ex diverso patrum genere efficiuntur Jacob et Heli, uterini fratres, quorum alter (id est, Jacob), fratris Heli sine liberis defuncti uxorem ex mandato legis accipiens, genuit Joseph ; natura quidem generis, suum filium (propter quod scribitur : *Jacob autem genuit Joseph*), secundum legis vero præceptum, Heli efficitur filius : cujus Jacob, quia frater erat, ad suscitandum fratris semen, uxorem acceperat : et per hoc recta in-

ainsi que se trouvent justifiées la vérité et l'intégrité des généalogies de saint Matthieu et de saint Luc. Ce dernier a suffisamment distingué la succession légale qui était une espèce d'adoption à l'égard du défunt, en évitant, dans l'exposé de ces successions, de parler de génération proprement dite. — S. Aug. (*De l'Acc. des Evang.*, II, 3.) L'expression de fils à l'égard de celui qui ne l'était que par adoption, était plus convenable et plus juste que celle d'engendré, puisqu'il n'était pas né de son sang. Saint Matthieu, au contraire, en commençant sa généalogie par ces mots : « Abraham engendra Isaac, » et en s'exprimant toujours de même jusqu'à la fin, où il dit : « Jacob engendra Joseph, » marque assez par là que ce père l'a engendré selon l'ordre naturel, et que Joseph est, non pas son fils adoptif, mais son véritable fils. Et toutefois, quand même saint Luc aurait employé la même expression à l'égard de Joseph adopté par Héli, nous ne devrions pas en être embarrassé, car on peut sans absurdité dire d'un homme qu'il a engendré, par l'affection et non dans la réalité, l'enfant qu'il a cru devoir adopter.

Eusèbe. (*Hist. ecclés.*) Ce ne sont pas là des documents arbitraires (1), trouvés par hasard et dépourvus de toute authenticité, car ce sont les parents du Sauveur qui nous les ont transmis, soit par le désir de faire connaître une naissance si auguste, soit pour rétablir la vérité des faits.

S. Aug. (*De l'Accord des Evang.*, II, 4.) C'est avec raison que saint Luc, qui place la généalogie du Christ, non pas en tête de son Evangile, mais au baptême du Christ, en le présentant surtout comme le prêtre chargé de l'expiation de nos péchés, a choisi de préférence l'o-

(1) Le texte grec porte au singulier οὐκ ἀπὸδεικτον καὶ ἐσχεδιασμένον.

---

venitur atque integra generatio ; et ea quam Matthæus enumerat, et ea quam Lucas ; qui legalem successionem, quæ velut adoptione quadam erga defunctos constat, competenti satis per hoc designavit indicio, observans ne in hujusmodi successionibus genuisse aliquem nominaret. Aug. (*de con. Evang.* lib. II, cap. 3.) Commodius enim filius ejus dictus est, a quo fuerat adoptatus, quam si diceretur ab illo genitus, cujus carne non erat natus. Matthæus autem dicens : *Abraham genuit Isaac,* et in hoc perseverans donec diceret : *Jacob genuit Joseph,* satis expressit eum patrem produxisse secundum ordinem generationum, a quo Joseph non adoptatus, sed genitus erat : quanquam si etiam Lucas genitum diceret Joseph ab Heli, nec sic nos hoc verbum perturbare deberet : neque enim absurde quisquam dicitur, non carne sed charitate genuisse, quem sibi filium adoptaverit.

Ex ecclesiastica Historia. (*ut sup.*) Hæc autem non nobis ad libitum et subito reperta, aut absque ullis auctoribus commendata sunt ; sed ipsi Salvatoris nostri secundum carnem propinqui, seu studio tanti seminis demonstrandi, seu edocendi quæ secundum veritatem gesta sunt, hæc tradiderunt.

Aug. (*de con. Evang.* lib. II, c. 4.) Merito autem Lucas qui non ab initio Evangelii sui, sed a baptismo Christi generationes enarrat, tanquam sacerdotem in expiandis peccatis magis assi-

rigine d'adoption, car c'est par l'adoption et en croyant au Fils de Dieu que nous devenons nous-mêmes les enfants de Dieu. Dans la génération charnelle, au contraire, que raconte saint Matthieu, le Fils de Dieu se montre surtout à nous comme s'étant fait homme pour nous. D'ailleurs, saint Luc nous apprend assez qu'en appelant Joseph fils d'Héli il veut parler de son adoption, puisqu'il donne le nom de fils de Dieu à Adam, que Dieu avait établi comme un fils dans le paradis terrestre en vertu d'une grâce qu'il perdit plus tard.

S. Chrys. (*Hom. 4 sur S. Matthieu.*) Après avoir énuméré tous les ancêtres de Jésus-Christ, il finit par Joseph, et il ajoute : « L'époux de Marie, » pour montrer que c'est à cause de Marie qu'il l'a placé dans la généalogie. — S. Jér. Que ce nom « l'époux de Marie » ne vous rappelle aucune idée de mariage, car les saintes Ecritures donnent ordinairement le nom d'époux ou d'épouse aux simples fiancés (1*).—

(1*) Joseph a été dans un sens réel l'époux de Marie, c'est-à-dire qu'il lui a été uni par les liens d'un véritable mariage, c'est une vérité de foi suivant Suarez, et on ne peut du moins la nier sans témérité. Mais à quelle époque eut lieu ce mariage, est-ce avant ou après l'accomplissement du mystère de l'Incarnation, c'est ici que les sentiments sont différents. Un assez grand nombre de Pères, et d'interprètes anciens et modernes, parmi lesquels on peut citer saint Hilaire, saint Basile, Origène, saint Cyrille de Jérusalem, Cajétan, le Père Lami, P. Patritius, Kuinoel, P. Schegg, Reithmayr (*Diction. encycl. de la Theol. cathol.* art. Marie), Darras (*Hist. Eccl.* tom. IV, p. 270 et 275) etc., pensent que Marie était simplement fiancée, ἐμνηστευμένη, et n'était point encore entrée dans la maison de son futur époux, πρὶν ἤ συνερχεσθαι αὐτοὺς, lorsqu'elle reçut l'annonce de l'ange qui lui révéla qu'elle concevrait dans son sein virginal, et qu'elle enfanterait un fils qui se nommerait Jésus. Ces auteurs appuient surtout leur sentiment sur le mot ἐμνηστευμένη, *desponsata*, sur ces autres paroles du texte : *antequam convenirent*, ce qu'ils entendent de la cohabitation dans la même maison, et sur ces autres de l'ange à Joseph : « Ne craignez point de prendre Marie pour épouse, » etc. Sans nier que ce sentiment ait pour lui quelque probabilité et qu'il offre le moyen de répondre plus facilement à certaines difficultés, nous croyons qu'il faut admettre comme beaucoup plus probable avec saint Jean Chrysostome, saint Ambroise, saint Augustin, Théophylacte, Suarez, Jansénius, Corneille de la Pierre, Estius, Mauduit, Carrière (*Tractatus de matrim.*, tom. I, p. 12,) etc., que la sainte Vierge était véritablement mariée avant le mystère de l'Annonciation et de l'Incarnation. En effet saint Joseph est appelé par saint Matthieu l'époux de Marie, *virum Mariæ, vir ejus*, (*Matth.*, v, 16, 19) avant qu'il eût découvert la grossesse de Marie ; il veut la renvoyer en secret preuve qu'elle était véritablement son épouse. Saint Luc, cap. II, 5, interprète le mot *desponsatam* dans le sens d'un véritable mariage, il n'est nullement question dans l'Evangile du mariage qui aurait eu lieu après la conception du Sauveur, on ne voit pas où le placer, et il est de toute probabilité et de toute convenance que Marie fût véritablement mariée à Joseph à l'époque de la visite qu'elle fit à Elisabeth. Si elle n'avait pas été mariée, à quelles accusations, à quels châtiments n'eût-elle pas été exposée de la part des Juifs, aux termes même de la loi? Enfin il faut se rappeler ici toutes les raisons de haute convenance pour lesquelles Dieu a voulu

---

gnans, adoptionis originem ipse suscepit, quia per adoptionem efficimur filii Dei, credendo in Filium Dei; per carnalem vero generationem, quam Matthæus prosequitur, Filius Dei potius propter nos homo factus est. Satis autem ostendit Lucas se dixisse Joseph filium Heli, quod illi fuerit adoptatus, cum Adam filium dixerit Dei, qui per gratiam quam postea peccando amisit, tanquam filius in paradiso constitutus sit.

Chrys. (*in homil. 4. super Matth.*) Positis igitur progenitoribus universis et finiens in Joseph, addit : *Virum Mariæ*, monstrans quod propter illam et hunc in genealogia posuit. Hier. Cum autem *virum* audieris, tibi suspicio non subeat nuptiarum, sed recordare consuetudinis Scripturarum, quod sponsæ *uxores* et sponsi *viri* vocantur. Gennadius (*de*

Gennad. (*Des Dogm. de l'égl.*, chap. 2.) Le Fils de Dieu est né de l'homme (c'est-à-dire de Marie), et non par le moyen de l'homme, c'est-à-dire des relations de l'homme avec la femme, comme le prétend Ebion, et c'est avec un dessein marqué que l'Evangéliste ajoute : « Marie, de laquelle est né Jésus. » — S. Aug. (*Des Hérés.*, chap. 2.) Ces paroles condamnent l'opinion de Valentin, qui soutenait que le Christ n'avait rien reçu de Marie, mais qu'il n'avait fait que passer par elle comme par un ruisseau ou par un canal.

S. Aug. (*Des Hérés.*, chap. 2.) Que le Christ ait voulu prendre dans le sein d'une femme un corps semblable au nôtre, c'est chez lui l'effet d'une haute sagesse, soit qu'il ait voulu ainsi honorer les deux sexes en prenant la forme d'un homme et en recevant l'existence par le moyen d'une femme, soit pour tout autre motif qu'il ne nous appartient pas d'examiner. — S. Aug. (*Des Quest. du Nouv. et de l'Anc. Test.*) Ce que Dieu donnait par l'onction à ceux qui étaient sacrés rois (1), l'Esprit saint le confère à l'humanité du Christ, en la sanctifiant. C'est pour cela qu'à sa naissance il reçut le nom de Christ, ainsi que l'ajoute l'Evangéliste : « Qui est appelé le Christ. »

S. Aug. (*De l'Acc. des Evang.*) Cependant il n'est pas permis de conclure qu'il n'y avait pas de mariage entre Marie et Joseph de ce que le Christ n'était pas né de leur union, mais qu'il avait été enfanté par une vierge. C'est un magnifique exemple donné aux fidèles engagés dans les liens du mariage, et qui leur apprend que tout en gardant la continence d'un mutuel accord, le mariage ne laisse pas d'exis-

que son divin Fils fût conçu et naquit sous le voile du mariage, raisons développées plus bas par saint Jérôme, et qui nous obligent d'admettre que le mariage définitif de Marie avec Joseph avait eu lieu avant l'accomplissement du mystère de l'Incarnation.

(1) Cap. xlix, ou au commencement de la seconde partie qui commence par ces mots : *Deus certe perfectus.* Mais ce passage n'est pas de saint Augustin.

---

ecclesiasticis Dogmatibus, cap. 2.) Natus est enim Dei Filius ex homine (id est, ex Maria), et non per hominem (id est, ex viri coïtu), sicut Ebion dicit : unde signanter subdit : *De qua natus est Jesus.* Aug. (*de hær.* cap. 11.) Quod est contra Valentinum, qui dixit Christum nihil assumpsisse de Virgine, sed per illam tanquam per rivum aut fistulam pertransisse. Aug. (*contra Faust.* lib. xxvi, cap. 7.) Cur autem carnem ex utero feminæ assumere voluit, summa consilii penes ipsum est, sive quod utrumque sexum hoc modo honorandum judicavit (assumendo formam viri, et nascendo de femina), sive aliqua alia causa, quam non temere dixerim. Aug. (*de quæst. nov. et vet. Testam.*) Quod autem per olei unctionem præstabat Deus his qui in reges ungebantur, hoc præstitit Spiritus Sanctus homini Christo, addita expiatione. Quare ubi natus est, *Christus* est appellatus, et hoc est quod dicitur : *Qui vocatur Christus.*

Aug. (*de con. Evang.* lib. c. 1.) Non tamen erat fas ut eum ob hoc a conjugio Mariæ separandum putaret, quod non ex ejus concubitu, sed Virgo peperit Christum. Hoc enim exemplo magnifice insinuatur fidelibus conjugatis, etiam servata pari consensu continentia, posse permanere conjugium, non permixto

ter, par la seule union des âmes, sans l'union des corps, alors surtout qu'on voit naître ici un fils sans qu'il y ait eu d'union charnelle.

S. Aug. (*Du Mariage et de la concupis.*, I, 2.) Tous les liens du mariage se trouvent réunis dans cette union de Joseph et de Marie : la fidélité, les enfants, le pacte mutuel. Jésus-Christ est leur enfant béni. La fidélité du mariage a été gardée, puisqu'il n'y a pas eu d'adultère, il y a eu pacte sacré puisqu'il n'y a pas eu de divorce.

S. Jér. Un lecteur attentif fera peut-être cette question : Puisque Joseph n'est pas le père du Dieu sauveur, quel rapport peut avoir avec Jésus cette généalogie qui descend jusqu'à Joseph ? Nous répondrons d'abord que ce n'est pas l'usage des écrivains sacrés de donner dans les généalogies la descendance des femmes ; en second lieu que Joseph et Marie étaient de la même tribu et que Joseph était obligé de la prendre pour épouse à cause de la parenté qui existait entre eux, ce que prouve leur inscription (1) simultanée à Bethléem comme étant de la même famille.

S. Aug. (*Du Mariage et de la concupisc.*) Un autre motif pour lequel la généalogie devait descendre jusqu'à Joseph, c'était de conserver dans cette union la prééminence à son sexe, alors surtout que la vérité des faits n'avait pas à en souffrir, puisque Joseph et Marie étaient tous deux de la race de David. — S. Aug. (*Contre Faust.*, lib. XXIII, chap. 9.) Nous croyons donc que Marie était de la race de David, sur la foi des Ecritures qui nous apprennent ces deux choses : que le Christ était de la race de David selon la chair, et que Marie était sa mère non en vertu de son mariage, mais en demeurant vierge.

(1) Ils furent inscrits ensemble sur les registres du recensement général. *Luc.* II.

---

corporis sexu, sed custodito mentis affectu, præsertim quia nasci eis filius potuit sine ullo complexu carnali.

Aug. (*de nup. et concupisc.* lib. I, c. 11.) Omne autem nuptiarum bonum impletum est in illis parentibus Christi : fides, proles, et sacramentum : *prolem* cognoscimus Christum Dominum ; *fidem*, quia nullum adulterium ; *sacramentum*, quia nullum divortium.

Hier. Quærat autem diligens lector, et dicat : Cum Joseph non sit pater Domini Salvatoris, quid pertinet ad Dominum generationis ordo deductus usque ad Joseph ? Cui respondebimus primo non esse consuetudinis Scripturarum ut mulierem in generationibus ordo texatur : deinde ex una tribu fuisse Joseph et Mariam ; unde ex lege eam accipere cogebatur ut propinquam ; et quod simul censentur in Bethlehem, ut de una videlicet stirpe generati. Aug. (*de nup. et concup. ut sup.*) Fuit et series generationis usque ad Joseph perducenda, ne in illo conjugio virili sexui (utique potiori), fieret injuria, cum veritati nihil deperiret, quia ex semine David et Joseph erat et Maria. Aug. (*cont. Faust.* lib. XXIII, c. 9.) Nos ergo credimus etiam Mariam fuisse in cognatione David, quia eis Scripturis credimus quæ utrumque dicunt ; et Christum ex semine David secundum carnem (*ad Rom.* 1.), et ejus matrem Mariam, non cum viro concumbendo, sed virginem. (*Matth.* 1, *et Luc.* 1.)

Du concile d'Ephèse. Il faut se garder de l'erreur de Nestorius, dont voici le raisonnement : Toutes les fois que l'Ecriture parle ou de la naissance temporelle de Jésus-Christ, ou de sa mort, elle ne lui donne jamais le nom de Dieu, mais celui de Christ ou celui de Fils, ou celui de Seigneur, car ces trois noms désignent les deux natures, tantôt la nature divine, tantôt la nature humaine, tantôt l'une et l'autre réunies. En voici un exemple : « Jacob engendra Joseph, l'époux de Marie, de laquelle est né Jésus, qu'on appelle Christ. » Or le Verbe, qui est Dieu, n'a pu avoir besoin de naître une seconde fois d'une femme. — S. Aug. (*Contre Félicien*, chap. 11, 12.) Le Fils de Dieu n'est autre que le Fils de l'homme, mais c'est le même Christ qui est à la fois le Fils de l'homme et le Fils de Dieu. De même que dans un seul et même homme l'esprit et le corps sont deux choses différentes, ainsi dans le médiateur de Dieu et des hommes, le Fils de Dieu et le Fils de l'homme sont deux choses distinctes, mais qui concourent à former un seul et même Seigneur Christ; car s'il y a ici deux choses distinctes parce qu'il y a deux substances, il n'y a cependant qu'une seule et même personne. Les hérétiques nous font cette objection : Je ne sais pas comment vous enseignez que celui qui, selon vous, est coéternel au Père, ait pu naître dans le temps, car naître c'est comme le mouvement que fait avant sa naissance un être qui n'existe pas, et dont le but est de se procurer l'existence par le moyen de cette naissance. Donc il faut conclure que celui qui existait n'a pu naître, ou que s'il a pu prendre naissance, c'est qu'il n'existait pas. Voici comment saint Augustin répond à cette difficulté : Supposons, comme plusieurs auteurs le prétendent, qu'il y ait dans le monde une âme

(1) La seconde partie de cette citation a partir de ces mots : *En voici un exemple,* est tirée de la première partie chap. IX de la lettre de Nestorius rapportée dans les actes du concile. Quant à la première partie, elle est extraite du livre de Nestorius, deuxième partie, *Act.*, I.

(*Ex Eph. Conc.*) Cavendus autem est hic Nestorii error, qui sic dicit : Cum divina Scriptura dictura est aut nativitatem Christi quæ ex Maria Virgine est, aut mortem, nusquam videtur ponens *Deus*, sed aut *Christus*, aut *Filius*, aut *Dominus,* quoniam hæc tria naturarum significativa duarum, aliquando quidem hujus, aliquando vero illius, aliquando autem et illius et istius. Accipe autem ad hoc testimonium : *Jacob genuit Joseph, virum Mariæ, de qua natus est Jesus, qui dicitur Christus :* Deus enim Verbum secunda ex muliere non eguit nativitate. Aug. (*cont. Felician.* c. 11. et 12.) Sed non alius Dei et alius hominis, sed idem Christus Dei et hominis filius fuit; et sicut in uno homine aliud animus et aliud corpus, sic in Mediatore Dei et hominum, aliud Dei Filius, aliud hominis filius fuit; unus tamen ex utroque Christus Dominus fuit, aliud, inquam, pro discretione substantiæ, non alius pro unitate personæ. Sed objicit hæreticus : Nescio quomodo natum doceatis ex tempore, quem coæternum Patri dicitis jam fuisse : nasci enim est velut quidam motus rei non extantis, antequam nascatur; id agens beneficio nativitatis, ut sit. Quo colligitur eum qui erat nasci non potuisse, vel si nasci potuit, non fuisse. Ad quod August. Fingamus (sicut plerique

universelle qui vivifie les germes de tous les êtres par une opération ineffable, en restant toujours distincte de ce qu'elle anime et vivifie. Lorsqu'elle pénétrera dans le sein de la mère pour y donner la forme à la matière passive qu'elle y trouve, elle fera de cette matière, d'une nature toute différente de la sienne, une seule personne avec elle. C'est ainsi que l'opération de l'âme et la passibilité de la matière concourent à former un seul homme de deux substances distinctes, l'âme étant tout-à-fait différente du corps, et nous disons que l'âme prend naissance dans le sein de la mère, tout en reconnaissant d'ailleurs que c'est en venant elle-même dans le sein maternel qu'elle y donne la vie au germe qui est conçu.

Nous disons qu'elle est née du sein de la mère, parce qu'elle s'y est unie à un corps dans lequel elle put naître, sans qu'on puisse en conclure qu'elle n'existait pas avant sa naissance. C'est ainsi, ou plutôt c'est d'une manière bien plus incompréhensible et plus élevée, que le Fils de Dieu a pris naissance dans le sein de sa mère en s'y revêtant de la nature humaine tout entière, lui qui, par sa toute-puissance unique, donne l'être à tout ce qui est engendré dans l'univers.

℣. 17. — *Ainsi toutes ces générations font, depuis Abraham jusqu'à David, quatorze générations; depuis David jusqu'à ce que les Juifs furent transportés à Babylone, quatorze générations; et depuis qu'ils furent transportés à Babylone jusqu'à Jésus-Christ quatorze générations.*

S. Chrys. (*Sur S. Matth.*) L'Evangéliste, voulant établir les diverses générations qui séparent Abraham du Christ, les divise en trois séries de quatorze générations chacune, parce que la fin de chaque série correspond à un changement dans l'état et le gouvernement des

---

volunt), esse in mundo animam generalem quæ sic ineffabili motu semina cuncta vivificet, ut non sit concreta cum genitis: nempe cum hæc in uterum (passibilem materiam ad usus suos formatura) pervenerit, unam facit secum esse personam ejus rei quam non eamdem constat habere substantiam; et fit operante anima, et patiente materia ex duabus substantiis, unus homo (cum aliud anima doceatur esse, aliud caro), sicque animam nasci fatemur ex utero, quam ad uterum venientem vitam dicimus contulisse concepto.

Nasci, inquam, ex matre dicitur, qui ex hac sibi corpus aptavit, in quo nasci posset, non quia antequam nasceretur (quantum ad se attinet), ipsa penitus non fuisset. Sic ergo (imo multo incomprehensibilius atque sublimius) natus est susceptione perfecti hominis de matre Filius Dei, qui per omnipotentiam singularem omnibus genitis est causa nascendi.

Omnes itaque generationes ab Abraham usque ad David generationes quatuordecim; et a David usque ad transmigrationem Babylonis, generationes quatuordecim; et a transmigratione Babylonis usque ad Christum generationes quatuordecim.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperfect. ut sup.*) Positis generationibus ab Abraham usque ad Christum, eas in tres partes divisit per generationes quatuordecim; quia ter completis quatuordecim generationibus mutatus est in Judæis status hominum. Ab Abraham

Juifs. En effet, depuis Abraham jusqu'à David, ils furent gouvernés par des juges; depuis David jusqu'à la transmigration de Babylone, par des rois; depuis la transmigration de Babylone jusqu'au Christ, par des pontifes. Ce que l'écrivain sacré veut démontrer, c'est que de même qu'après les deux premières séries de quatorze générations, l'état des Juifs fut changé, ainsi, après les quatorze générations que l'on compte depuis la transmigration de Babylone jusqu'au Christ, le divin Sauveur devait nécessairement changer l'état de l'humanité. C'est ce qui arriva, car, à dater de la venue du Christ, toutes les nations lui obéirent comme à leur juge, leur roi et leur pontife. Or, comme les juges, les rois et les pontifes figuraient la dignité du Christ, le premier d'entre eux fut toujours un homme qui en était le symbole évident, comme le premier des juges, Jésus, fils de Nave (1); le premier des rois, David; le premier des pontifes, Jésus, fils de Josedech, personnages que chacun sait avoir été la figure du Christ. — S. Chrys. (*Hom. 4 sur S. Matth.*) Ou bien peut-être l'Evangéliste a partagé toutes les générations en trois séries pour nous montrer que le changement de gouvernement ne rendit pas les Juifs meilleurs, mais qu'ils ont persévéré dans leurs crimes sous les juges, sous les rois, sous les pontifes et les prêtres. Il fait aussi mention de la captivité de Babylone, pour nous apprendre qu'elle n'a point servi à les ramener au bien. Si leur séjour en Egypte est passé sous silence, c'est que la tyrannie des Egyptiens n'avait pas inspiré aux Israélites le même effroi que la domination des Parthes et des Assyriens, que d'ailleurs elle était moins récente, et qu'enfin elle n'avait

(1) C'est-à-dire Josué qui est appelé Jésus fils de Navé dans l'*Ecclésiastique*, chap. XLVI, 1. David est ici nommé le premier des rois parce qu'il fut le premier de la tribu royale de Juda; le premier en réalité, fut Saül qui fut donné comme roi aux Hébreux, par un effet plutôt de la colère de Dieu, que de sa bonté.

---

enim usque ad David fuerunt sub Judicibus; a David usque ad transmigrationem Babylonis, sub regibus: a transmigratione usque ad Christum, sub pontificibus. Hoc ergo vult demonstrare, quod sicut semper completis quatuordecim generationibus mutatus est hominum status, sic completis quatuordecim generationibus a transmigratione ad Christum, necesse est a Christo mutari similiter hominum statum. Quod et factum est: post Christum enim omnes gentes sub uno Christo Judice, Rege et Pontifice, actæ sunt: unde quia Judices, Reges et Pontifices, Christi dignitatem præfigurabant, semper principia eorum in figura fuerunt Christi. Primus Judicum Jesus Nave; primus Regum David; primus Pontificum Jesus, filius Josedech. Hos in figura Christi fuisse dubitat nemo. Chrys. (*in homil. 4. super Matth.*) Vel ideo in tres partes divisit omnes generationes, demonstrans quod neque regimine transmutato facti sunt meliores; sed sub Judicibus, Regibus, Pontificibus et Sacerdotibus, in eisdem permanserunt malis: propter quod et captivitatem Babylonis commemorat, manifestans quod neque ex hoc sunt correcti. Descensus autem in Ægyptum non meminit, quia Ægyptios non adhuc timebant sicut Assyrios vel Parthos; et quia illud erat antiquum, hoc autem recens; et quia illuc non propter pec-

pas été, ocomme la captivité de Babylone,.le châtiment de leurs péchés.

S. Amb. (*sur S. Luc.*) Nous ne devons pas omettre de faire remarquer que de David à Jéchonias, saint Matthieu ne compte que quatre générations, alors qu'il y eut certainement dix-sept rois de Juda. Pour faire disparaître cette contradiction apparente il suffit de se rappeler que les successions peuvent être plus nombreuses que les générations; quelques-uns, en effet, peuvent vivre longtemps et avoir très-tard des enfants, ou même mourir sans en laisser. La durée des règnes n'est donc pas toujours la durée des générations. — La Glose. On peut dire aussi que les noms de trois d'entre les rois ont été omis pour les raisons indiquées plus haut.

S. Amb. (*sur S. Luc.*) Remarquons encore que l'Evangéliste donne quatorze générations à la troisième série, bien qu'on n'en compte que douze dans l'énumération qu'il en fait, depuis Jéchonias jusqu'à Joseph. Mais en examinant attentivement, vous trouverez aussi dans cette énumération l'équivalent de quatorze générations. On en compte, en effet, douze jusqu'à Joseph, or le Christ forme la treizième, et l'histoire (IV *des Rois*, voyez ci-dessus) nous apprend qu'il y a eu deux Joachim, c'est-à-dire deux Jéchonias, le père et le fils. L'Evangile n'a donc pas supprimé l'un des deux, il les a exprimés tous les deux, et c'est en ajoutant ce second Jéchonias qu'on trouve quatorze générations. S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien il est possible que le même Jéchonias soit compté deux fois, une première fois avant la transmigration de Babylone, et une seconde fois après, car ce Jéchonias quoique étant un seul et même homme, a passé par deux conditions différentes : il a été roi avant la transmigration, et roi par le choix du

---

cata deducti sunt, sicut in Babylonem.

Ambr. (*sup. Lucam*, cap. 3.) Illud autem non prætermittendum putamus, quod a David temporibus usque ad Jechoniam cum 17 fuerint reges Judæ, quatuordecim generationes Matthæus posuit. Oportet autem cognoscere posse plures esse successiones, pauciores generationes. Possunt enim diutius vivere aliqui, et serius generare, aut certe penitus exortes generationis existere : itaque non quæ Regum, eadem generationum tempora. Glossa. Vel potest dici tres reges esse prætermissos, ut superius dictum est.

Ambr. (*sup. Luc.*) Rursus ergo cum a Jechonia usque ad Joseph generationes duodecim computentur, postea quatuordecim generationes descriptas esse commemoravit. Sed si diligenter advertas, hic quoque quatuordecim generationum poteris invenire rationem. Duodecim enim usque ad Joseph numerantur; decimatertia est Christus : duos autem Joachim (id est, duos Jechonias) fuisse historia indicat (IV *Regum ut sup.*), patrem et filium. Non igitur suppressit alterum Evangelista, sed utrumque significavit; ita addito minori Jechonia generationes quatuordecim computatur. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperfect. ut sup.*) Vel unus Jechonias bis numeratur in Evangelio : semel ante transmigrationem, iterum autem post transmigrationem. Hic enim Jechonias cum esset unus, duas habuit conditiones : fuit enim et rex ante transmigrationem, quasi rex factus a populo Dei; factus est

peuple de Dieu, et après la transmigration il a été réduit à la condition privée. Voilà pourquoi il est placé parmi les rois avant la captivité, et depuis, parmi les simples particuliers. S. Aug. (*de l'Acc. des Evang.* II, 4.) Peut-être encore qu'un des aïeux du Christ, Jéchonias a été compté deux fois, parce qu'il a été l'auteur d'un certain écart vers les nations étrangères, lors de la transmigration de Babylone. Or ce qui s'écarte de la ligne droite pour aller dans une direction opposée fait comme un angle, et ce qui est formé par cet angle compte pour une seconde ligne différente de la première. Et c'est là une figure du Christ, qui devait aller de la circoncision à la gentilité et devenir ainsi la pierre angulaire.

Remi. L'Evangéliste compte quatorze générations, parce que le nombre dix signifie le Décalogue, et le nombre quatre les quatre Evangélistes, et ainsi se trouve figuré le parfait accord de la loi avec l'Evangile. Le nombre quatorze se trouve multiplié trois fois, pour montrer que la loi, les prophètes et la grâce acquièrent leur perfection dans la foi en la sainte Trinité.

La Glose. Ou bien (1) la grâce du Saint-Esprit aux sept dons est figurée dans ce nombre quatorze, qui est composé du nombre sept répété deux fois. En doublant ce nombre, l'écrivain sacré a voulu signifier que la grâce est nécessaire tout à la fois pour le salut de l'âme et pour celui du corps. Cette généalogie est donc partagée en trois séries de quatorze générations chacune; la première série va d'Abraham jusqu'à David inclusivement; la seconde de David exclusivement jusque y compris la transmigration de Babylone; la troisième depuis la capti-

(1) Ce passage se trouve dans saint Anselme, mais dans un ordre différent.

---

et privatus post transmigrationem : ideo ante transmigrationem numeratur inter reges, quasi rex ; post transmigrationem autem inter privatos. Aug. (*in lib. de cons. Evang.* lib. II, cap. 4.) Vel ideo unus in illis progenitoribus bis numeratur, id est, Jechonias, a quo facta est quædam in extraneas gentes deflexio, quoniam in Babyloniam transmigratum est : ubi autem ordo a rectitudine flectitur, ut eat in diversum, tanquam angulum facit; illud autem quod in angulo est, bis numeratur ; et hoc ipsum jam Christum præfigurat a circumcisione ad præputium migraturum, et lapidem angularem futurum.

Remig. Ideo autem quaterdenarias posuit generationes, quia denarius significat decalogum, quaternarius vero quatuor libros Evangelii : unde in hoc ostendit concordiam legis et Evangelii. Ideo etiam quaternarium numerum triplicavit, ut ostenderet, quia perfectio legis, prophetiæ et gratiæ, in fide sanctæ Trinitatis consistit. Glossa. Vel in hoc numero septiformis gratia Spiritus Sancti significatur : hic enim numerus ex septem conficitur. Quod autem geminatur, significat gratiam Spiritus Sancti corpori et animæ esse necessariam ad salutem. Sic ergo hæc generatio dividitur in tres tesseradecades : prima est ab Abraham usque ad David, ita quod David ibi includitur; secunda est a David usque ad transmigrationem, ita quod David ibi non includitur, sed transmigratio sub ea continetur ; tertia est a transmigratione usque ad Christum, in

vité de Babylone jusqu'au Christ, et si nous admettons que Jéchonias y est compté deux fois, la captivité y sera comprise. Or la première série représente les hommes avant la loi, et nous y trouvons de fidèles observateurs de la loi naturelle, c'est-à-dire Abraham, Isaac et Jacob, tous jusqu'à Salomon (1). La seconde, figure les hommes qui ont vécu sous la loi, car tous ceux qui s'y trouvent compris ont été soumis à la loi. La troisième, représente les hommes de la grâce et se termine au Christ qui a été l'auteur de la grâce. Nous y voyons la délivrance de la captivité de Babylone comme figure de l'affranchissement de l'esclavage du démon, dont Jésus-Christ nous a délivrés.

S. Aug. (*de l'Acc. des Evang.*, II, 4.) Après avoir divisé les générations en trois séries de quatorze chacune, l'Evangéliste ne les additionne pas en disant : toutes font un total de quarante-deux, car un des ancêtres de Jésus-Christ, Jéchonias, y est compté deux fois. C'est pourquoi nous trouvons non pas quarante-deux générations, total de trois fois quatorze, mais quarante et une générations. Saint Matthieu, qui voulait nous présenter Jésus-Christ comme roi, compte jusqu'à lui, sans le comprendre, quarante générations. Ce nombre est le symbole du temps pendant lequel le Christ doit nous soumettre à une discipline sévère, que figurait ce sceptre de fer dont le Roi-prophète dit : « Vous les gouvernerez avec une verge de fer. » Or, une preuve facile à comprendre que ce nombre quarante signifie la vie de la terre et du temps, c'est que les années s'écoulent par une succession

(1) Jusqu'à Salomon exclusivement puisqu'il est le premier de la série suivante. Le sens de cette phrase n'est pas, que tout ceux qui sont dans la première série ont vécu sous la loi naturelle, mais que tous ceux qui ont vécu sous cette loi sont comptés dans cette série.

---

qua si dicamus Jechoniam bis numeratum, transmigratio inclusa est. In prima significantur homines ante legem, in qua quosdam homines naturalis legis invenies, scilicet, Abraham, Isaac et Jacob, omnes usque ad Salomonem. In secunda significantur homines sub lege; omnes enim qui in ea inveniuntur, sub lege fuerunt. In tertia, homines gratiæ, quæ terminatur ad Christum, qui gratiæ dator fuit; in qua etiam liberatio a captivitate Babyloniæ facta est, significans liberationem a captivitate diaboli per Christum factam.

Aug. (*de cons. Evang.* lib. II, cap, 4.) Cum autem quaterdenas generationes tribus distinxisset articulis, non tamen eas dixit in summa, ut diceret : *Fiunt omnes* 42. Unus enim in illis progenitoribus bis numeratur, scilicet Jechonias. Sic ergo non 42 quæ faciunt ter quatuordecim, sed propter unum bis numeratum, quadraginta et una generationes fiunt. Matthæus igitur qui regiam in Christo constituerat insinuare personam, excepto Christo, quadraginta homines in generationum serie numeravit : numerus enim iste illud tempus significat, quo in hoc seculo regi nos oportet a Christo secundum disciplinam laboriosam, quam significat illa virga ferrea, de qua in Psalmis legitur (*Psal.* 2.) : « Reges eos in virga ferrea. » Quod autem numerus iste hanc temporalem vitam, terrenamque significet, illa interim causa de proximo occurrit; quod et tempora annorum quadripartitis vicibus currunt, et mundus ipse quatuor par-

de quatre parties différentes et que le monde lui-même est comme limité par les quatre parties connues sous le nom d'Orient, d'Occident, de Nord et de Midi. Le nombre quarante est formé par le nombre dix répété quatre fois, et le nombre dix lui-même est formé de nombres qui vont en augmentant de un à quatre.

La Glose (*ou S. Anselme.*) Le nombre dix peut figurer le Décalogue, le nombre quatre la vie présente qui se partage en quatre époques différentes ; ou bien le nombre dix représente l'Ancien Testament et le nombre quatre le Nouveau. — Remi. Si l'on demande ce que signifie le nombre quarante-deux, (puisqu'il faut compter deux Jéchonias), nous répondrons que ce nombre représente la sainte Eglise. Car ce nombre quarante-deux est formé du nombre sept et du nombre six, puisque six fois sept font quarante-deux. Or le nombre six est le symbole du travail et le nombre sept la figure du repos.

℣. 18. — *Or la naissance de Jésus-Christ arriva de cette sorte : Marie, sa mère, étant fiancée à Joseph, avant qu'ils eussent été ensemble, se trouva grosse, ayant conçu dans son sein par l'opération du Saint-Esprit.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) L'Evangéliste avait dit précédemment : « Jacob engendra Joseph, » dont l'épouse Marie mit au monde Jésus. Mais dans la crainte qu'on ne vînt à penser que la génération du Sauveur était semblable à celle de ses aïeux, il change la forme qu'il a suivie jusqu'à présent pour s'exprimer de la sorte : « Or la naissance de Jésus-Christ arriva ainsi, » expressions qui reviennent à celles-ci : La génération des aïeux du Christ a eu lieu comme je l'ai dit, mais celle du Christ lui-même a été toute différente, et voici comment elle

---

tibus terminatur ; ab Oriente et Occidente, Aquilone et Meridie ; quadraginta autem quater habent decem : porro ipsa decem ab uno usque ad quatuor progrediente numero consummantur.

Glossa (sive Anselmus.) Vel denarius ad decalogum refertur, quaternarius ad præsentem vitam, quæ per quatuor tempora transit ; vel per *decem* vetus Testamentum, per *quatuor* significatur novum. Remig. Si quis autem voluerit discere quod sunt quadraginta et duæ generationes, quia non est unus Jechonias, sed duo, dicendum est quod et iste numerus congruit sanctæ Ecclesiæ : nascitur enim a septenario et senario, nam sexies septem quadraginta et duo faciunt : senarius refertur ad laborem, septenarius vero ad requiem.

Christi autem generatio sic erat. Cum esset desponsata Mater Jesu Maria Joseph, antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu Sancto.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Quoniam superius dixerat : *Jacob autem genuit Joseph*, cui desponsata Maria genuit Jesum, ne aliquis audientium sic æstimaret esse nativitatem quomodo præcedentium patrum, ipse ordinem narrationis suæ præcidens dicit : *Christi autem generatio sic erat*, ac si dicat : Generatio quidem eorum quos exposuimus patrum, sic fuit quemadmodum retuli : Christi autem gene-

est arrivée : « Marie sa mère étant fiancée, » etc. — S. CHRYS. (*hom. 4 sur S. Matth.*) Il annonce qu'il va décrire le mode de cette génération comme étant d'un ordre nouveau, dans la crainte que le nom d'époux de Marie donné à Joseph ne vous fasse croire que Jésus est né selon les lois ordinaires de la nature. — REMI. On peut encore rapporter ces paroles à ce qui précède, en ce sens : « La génération du Christ a eu lieu comme je l'ai dit, c'est-à-dire : Abraham engendra Isaac, etc. »

S. JÉR. Mais pourquoi Jésus est-il conçu d'une vierge fiancée, et non pas d'une vierge dans l'état ordinaire? C'était d'abord pour que l'origine de Marie fût prouvée par la génération de Joseph; en second lieu, pour ne pas l'exposer à être lapidée par les Juifs comme adultère; troisièmement, afin qu'elle eût un soutien et un consolateur pendant la fuite en Egypte. Saint Ignace martyr donne une quatrième raison : ce fut, dit-il, afin que la naissance du Christ demeurât voilée pour le démon, qui le croyait ainsi né d'une femme mariée, et non pas d'une vierge. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Elle était mariée et habitait avec son mari, car de même que celui qui conçoit un enfant dans la maison de son mari est supposée l'avoir eu de lui, ainsi celle qui conçoit hors de la maison conjugale tombe sous le soupçon d'un commerce illégitime.

S. JÉR. Un certain Helvidius, homme inquiet et turbulent, ayant cherché matière à dispute, s'est mis à blasphémer contre la mère de Dieu, et a formulé ainsi sa première objection : « Vous le voyez, dit-il, elle était fiancée et non pas confiée comme un dépôt, ainsi que vous le dites, et elle n'était fiancée que pour se marier quelque temps après. »

---

ratio non sic, sed ita erat: *Cum esset desponsata Mater*, etc. CHRYS. (*in Homil. 4, sup. Matth.*) Quasi enim aliquid novum dicturus promittit modum generationis dicere, ne audiens *virum Mariæ*, æstimes communi natum esse lege naturæ. REMIG. Potest autem ad superiora hoc referri modo : *Sic erat Christi generatio*, sicut dixi, id est : *Abraham genuit Isaac*, etc.

HIER. Sed quare non de simplici virgine sed de desponsata concipitur? Primum, ut per generationem Joseph origo Mariæ monstraretur; secundo, ne lapidaretur a Judæis ut adultera ; tertio, ut in Ægyptum fugiens, haberet solatium. Martyr etiam Ignatius quartam addidit causam, ut partus (inquiens), ejus celaretur diabolo, dum eum putat non de virgine, sed de uxore generatum. CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperfecto, ut sup.*) Ideo autem et desponsata et domi habita, nam quemadmodum in ea quæ in domo viri concipit, intelligitur conceptio maritalis, ita in ea quæ extra domum concepit, est suspecta conjunctio.

HIER. (*cont. Helvid. in principio libri.*) Sciendum autem quod Helvidius quidam homo turbulentus accepta materia disputandi, blasphemare contra Dei Matrem incepit, cujus prima propositio fuit : *Matthæus loquitur sic* : Cum esset desponsata : « Ecce, inquit, habes desponsatam, non commendatam, ut dicis; et utique non ob aliud desponsatam, nisi quandoque nupturam. »

Orig. Oui elle fut en effet fiancée à Joseph, mais jamais elle ne lui fut unie par les liens de la concupiscence charnelle (1). Sa mère fut une mère immaculée, une mère sans souillure, une mère chaste. Nous disons sa mère, la mère de qui? la mère du Seigneur, du Fils unique de Dieu, du Roi, du Sauveur, du Rédempteur de tous les hommes. — S. Cyril. (*aux moines d'Egypte.*) Que peut-on voir dans la sainte Vierge de supérieur aux autres femmes? Si elle n'est pas la mère de Dieu, comme le soutient Nestorius, mais seulement la mère du Christ ou du Seigneur, qu'y aurait-il d'absurde à donner le nom de mère du Christ à toutes les mères de ceux qui ont reçu l'onction sainte du baptême (2). Cependant la sainte Vierge seule entre toutes les femmes est reconnue et proclamée à la fois vierge et mère du Christ, parce qu'elle n'a pas enfanté un homme ordinaire, mais le Verbe engendré de Dieu le Père, qui s'est incarné et s'est fait homme. Peut-être m'objectera-t-on : Dites-moi, pensez-vous que la Vierge soit devenue la mère de la divinité : Voici notre réponse : Le Verbe est né de la substance de Dieu, il a toujours existé égal à son Père sans jamais avoir eu de commencement. Il s'est fait chair dans ces derniers temps, c'est-à-dire qu'il s'est uni un corps vivifié par une âme raisonnable, et c'est pour cela que nous disons qu'il est né aussi de la femme selon la chair. Notre naissance présente quelqu'analogie avec ce mystère. Nos mères fournissent à la nature, un peu de chair coagulée qui doit recevoir la forme humaine, et c'est Dieu qui envoie une âme dans cette matière. Cependant, bien que nos mères ne soient que les mères de

(1) Hom. 1. Sur plusieurs textes de saint Matthieu.

(2) Ce que saint Cyrille dit ici que la mère de chacun de ceux qui ont reçu l'onction du baptême peut être appelée la mère du Christ, doit s'entendre non de la personne de Jésus-Christ, mais d'après la signification du mot grec Χριστός, qui peut s'appliquer à tous ceux qui reçoivent cette onction.

Orig. Desponsata fuit quidem Joseph, non tamen in concupiscentia juncta. Mater ejus (inquit), mater immaculata, mater incorrupta, mater intacta. Mater ejus; cujus, *ejus?* Mater est Dei unigeniti Domini, Regis omnium, Salvatoris et Redemptoris cunctorum. Cyril. (*ad monachos Ægypti.*) Quid enim videbit aliquis in sancta Virgine præter alias? Si Dei Mater non sit, sed Christi, vel Domini, ut Nestorius dicit, nihil enim absurdum est, etiam si voluerit quis matrem uniuscujusque unctorum, Christi nominare genitricem. Sola vero præter alias sancta Virgo et Christi genitrix simul intelligitur ac dicitur : genuit enim non purum hominem secundum nos, sed incarnatum potius et hominem factum ex Deo Patre Verbum. Sed forsitan illud ait : Dic mihi : putasne Divinitatis Mater facta est virgo? Et ad hoc quoque dicimus quia natum est ex ipsa Dei substantia ejus Verbum, et sine principio temporis semper existens æquale genitori. In novissimis autem temporibus, quoniam caro factum est, hoc est unitum carni animam habenti rationalem, natum etiam dicitur carnaliter per mulierem. Assimilatur autem quodammodo nativitati, quæ est secundum nos hoc sacramentum : matres etenim terrenorum ministrant naturæ coagulatum paulatim carnem perficiendam in specie humana; immittit autem animali spiritum Deus. Sed licet sint istæ solummodo terrenorum corporum

nos corps, elles sont regardées comme ayant enfanté l'homme tout entier, et non pas seulement la chair. Quelque chose de semblable s'est passé dans la naissance de l'Emmanuel. Le Verbe de Dieu est né de la substance du Père; cependant comme il a pris une chair humaine et se l'est rendue propre, il faut reconnaître qu'il est véritablemeut né d'une femme selon la chair, et comme il est réellement Dieu, comment hésiter à proclamer la sainte Vierge mère de Dieu? — S. Léon pape. (*Serm. sur la Nativ.*) (1) Que les mots de conception, d'enfantement ne vous effrayent ni ne vous troublent, car ici la virginité calme toutes les craintes de la pudeur. Et en quoi la pudeur recevrait-elle quelqu'atteinte dans l'union de la divinité avec la pureté qui lui est toujours si chère, dans cette union annoncée par un ange, contractée sous les auspices de la foi et consommée dans la chasteté, dans cette union qui a la vertu pour dot, la conscience pour arbitre, Dieu pour objet, et où nous voyons une conception sans souillure, un enfantement immaculé, une mère vierge? — S. Cyril. (*à Jean d'Antioche.*) (2) Si au contraire, comme le prétend Valentin le corps sacré de Jésus avait été formé d'une matière céleste, et non de la chair virginale de Marie, comment pourrait-elle être considérée comme la mère de Dieu? L'Evangéliste nous fait connaître le nom de sa Mère lorsqu'il ajoute : « Marie. » — Bède. (3) Le nom de Marie en hébreu signifie étoile de la mer, et en syriaque maîtresse, parce qu'elle a enfanté et la lumière du salut, et le Seigneur du monde.

Il nous apprend ensuite quel était son époux en ajoutant le nom de Joseph. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Marie avait pour époux un

(1) Ou plutôt saint Chrysologue à la fin des œuvres de saint Léon, serm. 148.
(2) *Ep.* 28e commençant par ces mots : *Lætentur cœli.*
(3) Soit dans ses commentaires, soit dans ses homélies divers, 4e férie des Quatre-Temps de l'Avent.

---

matres, attamen parientes totum animal (et non patrem), peperisse dicuntur. Tale autem aliquid gestum percipimus in generatione Emmanuel. Natum enim est Patris substantia Dei Verbum : quia vero carnem assumpsit, propriam eam faciens, necessarium est confiteri quia natus est secundum carnem per mulierem, quia igitur et Deus vere est, quomodo dubitabit quispiam sanctam Virginem dicere Dei genitricem ? Leo Papa. (*in sermone de Nativitate.*) Non autem te conceptus turbet, partus te non confundat auditus, quando virginitas quicquid est humani pudoris excusat : aut quæ ibi verecundiæ læsio, ubi iniit Deitas cum amica sibi semper integritate consortium, ubi est interpres angelus, fides pronuba, desponsatio castitas, donatio virtus, judex conscientia, causa Deus, conceptio integritas, virginitas partus, virgo mater? Cyril. (*ad Joannem Antiochenum.*) Sed si de cœlo, et non ex ipsa sanctum corpus Christi factum esse diceremus (ut Valentinus), quomodo intelligeretur *Dei genitrix* Maria?

Nomen autem matris ostendit, cum subdit : *Maria.* Beda. (*sup. Luc.*) Interpretatur autem Maria *stella maris* hebraïce, *domina* syriace, quia et lucem salutis et Dominum mundo edidit.

Cui autem desponsata fuerit, ostendit subdens : *Joseph.* Chrys. (*sup. Matth.*) Ideoque fabro lignario Maria desponsata

ouvrier qui travaillait le bois en figure de ce que Jésus-Christ devait opérer le salut du monde sur le bois de la croix.

S. Chrys. (*Hom. 4 sur S. Matth.*) Ces paroles : « Avant qu'ils fussent ensemble, » ne veulent pas dire : Avant que Marie fût conduite dans la maison de son époux, car elle y était déjà, selon la coutume assez suivie des anciens d'avoir les fiancées dans leurs maisons, ce qui se voit encore aujourd'hui; c'est ainsi que les gendres de Loth habitaient la même maison que lui avant d'avoir épousé ses filles. — La Glose. Ces paroles : Avant qu'ils fussent ensemble, doivent être entendues dans le sens de l'union charnelle. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Cela s'est fait pour que le Christ ne dût pas sa naissance aux inclinations de la chair et du sang, lui qui venait détruire l'empire de la chair et du sang. — S. Aug. (*Du mariage et de la concupisc.* liv. I, chap. 12.) Il n'y eut point ici de relation conjugale, parce qu'elle ne pouvait avoir lieu dans une chair de péché sans être accompagnée de la concupiscence de la chair qui vient du péché. Celui qui devait être sans péché voulut être conçu en dehors de la concupiscence, pour nous apprendre que toute chair qui naît de l'union de l'homme et de la femme est une chair de péché, puisque la seule chair exempte de cette origine est la seule qui n'eût pas été une chair de péché. — S. Aug. (*serm. sur la Nativ.*) (1) Le Christ a voulu naître d'une femme qui eût conservé sa virginité, parce qu'il était contraire à toute idée de justice que la volupté donnât le jour à la vertu, la luxure à la chasteté, la corruption à la sainteté, et aussi parce que celui qui venait renverser l'antique empire de la mort ne pouvait descendre du ciel que d'après les lois d'un ordre nouveau. La Mère du Roi de la chasteté

(1) Ce passage se trouve en partie dans le sermon 6, en partie dans le 13 et 14, ou dans l'appendice à divers sermons, où enfin dans les sermons 22, 23, 24, 25, mais non dans les mêmes termes, ni dans le même ordre.

---

erat, quoniam Christus Ecclesiæ sponsus omnium salutem hominum operaturus erat per lignum crucis.

Chrys. (*in homil. 4. super Matth.*) Quod autem sequitur : *Antequam convenirent,* non dicitur : Antequam duceretur in domum sponsi; etenim jam intus erat, consuetudo enim multoties veteribus erat in domo desponsatas habere : quod et nunc quoque fieri videtur, et generi Loth intus cum ipso erant. Glossa. Sed dicitur : *Antequam convenirent,* ad carnis commixtionem. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut supra.*) Ut non ex passione carnis et sanguinis nasceretur, qui ideo natus est ut carnis et sanguinis solveret passionem. August. (*de nup. et concup.* lib. I, cap. 12.) Nuptialis etiam concubitus ibi non fuit, quia in carne peccati fieri non poterat sine ulla carnis concupiscentia, quæ accidit ex peccato; sine qua concipi voluit, qui futurus erat sine peccato; ut hic etiam doceret omnem quæ de concubitu nascitur, carnem esse peccati; quandoquidem sola quæ non inde nata est, non fuit caro peccati. Aug. (*in serm. de Nativ.*) Nascitur etiam ab intacta femina Christus, quia fas non erat ut virtus per voluptatem, castitas per luxuriam, incorruptio per corruptionem, nasceretur; nec poterat nisi novo ordine adventare de cœlo, qui vetustum mortis destruere veniebat imperium. Regnum igitur tenuit

devait donc être la reine de la virginité. Le Seigneur voulut encore se choisir une habitation virginale pour nous apprendre à porter Dieu dans un cœur chaste. Celui donc qui écrivit sur les tables de fer sans se servir d'un poinçon de fer, féconda lui-même le sein de Marie par l'opération du Saint-Esprit, suivant ces paroles de l'écrivain sacré : « Il se trouva qu'elle avait conçu. »

S. Jér. Ce secret ne fut pas découvert par un autre que Joseph, qui en vertu des droits que lui conférait son titre d'époux, connaissait tout ce qui avait rapport à sa future épouse. (1) — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) D'après un témoignage historique assez vraisemblable, Joseph était absent lorsqu'eurent lieu les faits racontés par saint Luc, car on ne peut guère croire que l'ange, s'il eût apparu à Marie en présence de Joseph, lui eût tenu le langage qu'il lui adressa et que Marie lui eût répondu tout ce que nous lisons dans l'Evangile. Si nous supposons que l'ange ait pu parvenir jusqu'à Marie et lui parler, du moins n'est-il pas possible d'admettre que, Joseph étant présent, Marie eût entrepris un voyage dans les montagnes et qu'elle soit demeurée trois mois avec Elisabeth, car Joseph se serait nécessairement informé des raisons d'une absence et d'un séjour si prolongé. Ce fut lorsqu'elle revint de ce voyage qui dura plusieurs mois, qu'il la trouva dans un état de grossesse évidente. — S. Chrys. (*homél. 4 sur S. Matth.*) Ces paroles : « elle fut trouvée, » sont justement choisies parce qu'elles expriment ordinairement une chose à laquelle on était loin de s'attendre. Du reste ne fatiguez pas l'Evangéliste de vos questions, en lui demandant comment une vierge a pu devenir mère, il se débarrasse de toutes ces questions par cette simple

(1) Cette pensée vient d'Origène qui ajoute : *Quoique Joseph n'eut aucun rapport avec elle,* éloignant ainsi toute pensée contraire à la virginité de Marie, et se mettant à l'abri du reproche d'expression indiscrète, que lui a fait un auteur récent.

---

virginitatis, quæ Regem genuit castitatis. Ideo etiam Dominus noster virgineum sibi requisivit hospitium habitandi, ut nobis ostenderet Deum in casto corpore portari debere. Ergo qui scripsit lapideas tabulas sine stylo ferreo, ipse gravidavit Mariam Spiritu Sancto, unde dicitur : *Inventa est in utero habens.* Hier. Non ab alio inventa est nisi a Joseph, qui pene licentia maritali, futuræ uxoris omnia noverat. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperfecto ut supra.*) Nam sicut historia non incredibilis docet, quando gesta sunt quæ refert Lucas, Joseph absens erat : nec enim conveniens est putare, præsente Joseph, introisse Angelum ad Mariam, et dixisse quæ dixit, et Mariam respondisse quæcunque respondit. Et, si credamus Angelum potuisse intrare ad eam et loqui, plane tamen Mariam abiisse in montana, et mansisse cum Elisabeth mensibus tribus, possibile non fuit, præsente Joseph : quia necesse erat ut absentationis ejus et mansionis diutinæ requireret causas. Postquam autem rediit peregre post tot menses, invenit eam gravidam manifeste. Chrys. (*in homil. 4. super Matth.*) Proprie autem dicit : *Inventa est,* quod de non excogitatis dici consuetum est. Ne autem molestares Evangelistam, interrogando qualiter sit natus ex Virgine, breviter

réponse : « Il se trouva qu'elle avait conçu du Saint-Esprit. » Comme s'il disait : c'est l'Esprit saint qui a fait ce miracle, ni l'archange Gabriel ni saint Matthieu n'ont pu en dire davantage.

La Glose (*ou S. Anselme*) (1). L'Evangéliste ajoute : « Par l'opération du Saint-Esprit, » afin que ces paroles : « Il se trouva qu'elle avait conçu, » ne pussent laisser aucun soupçon fâcheux dans l'esprit de ceux qui les entendaient. — S. Jér. (*Explic. de la foi cath.*) Nous ne partageons pas l'opinion impie de quelques-uns qui prétendent que l'Esprit saint a remplacé ici ce qui, d'après les lois ordinaires, aurait fécondé le sein de Marie, mais nous disons que tout s'est fait par la puissance et la vertu du Créateur. — S. Amb. (*de l'Esprit saint*, liv. ii, chap. 5.) Celui qui tire son origine d'un principe quelconque, vient ou de sa substance ou de sa puissance : de sa substance comme le Fils qui est engendré du Père; de sa puissance, comme toutes les choses créées viennent de Dieu, et c'est de cette manière que Marie a conçu du Saint-Esprit. — S. Aug. (*à Laurentius.*) (2) La manière miraculeuse dont le Christ est né de l'Esprit saint, nous rappelle cette grâce divine en vertu de laquelle la nature humaine dépourvue de tous mérites au premier moment de son existence a été unie au Verbe d'une union si étroite qu'elle ne fait plus qu'une même personne qui est le Fils de Dieu. Mais, puisque l'œuvre de la conception et de l'enfantement de Marie, bien que n'ayant pour objet que la personne du Fils, est l'œuvre de la Trinité tout entière (les œuvres de la Trinité sont indivisibles) pourquoi l'Esprit saint est-il nommé comme en étant le seul auteur? Faut-il entendre que toute la Trinité est censée agir

(1) Ce passage est tiré de *l'Exposition de la foi catholique*, faussement attribuée à saint Jérôme, et qui se trouve au dernier volume de ses œuvres.
(2) Dans l'Enchiridion chap, xl, et non pas *ad Eustathium* suivant l'ancienne indication.

---

expedivit se dicens : *De Spiritu Sancto ;* quasi dicat : *Spiritus Sanctus est, qui operatus est hoc miraculum;* neque enim Gabriel neque Matthæus amplius dicere potuerunt.

Glossa. (sive Anselmus.) Hoc ergo quod dicitur *ex Spiritu Sancto*, Evangelista ex parte sua adjunxit, ut cum diceretur habere in utero, omnis mala removeretur suspicio a mentibus audientium. Hier. (*in exp. cath. fid.*) Non autem sicut quidam sceleratissime opinantur, Spiritum Sanctum dicimus fuisse pro semine, sed potentia ac virtute Creatoris dicimus operatum. Ambr. (*in lib. de Spiritu Sancto,* lib. ii, cap. 5.) Quod enim ex aliquo est, aut ex substantia, aut ex potestate ejus est : ex substantia, sicut Filius, qui a Patre; ex potestate, sicut ex Deo omnia, quomodo et in utero habuit Maria ex Spiritu Sancto. Aug. (*ad Laurentium.*) Profecto autem iste modus quo natus est Christus de Spiritu Sancto, insinuat nobis gratiam Dei, qua homo nullis præcedentibus meritis in ipso exordio naturæ suæ quo esse cœpit, Verbo Dei copularetur in tantam personæ unitatem, ut idem ipse esset Filius Dei. Sed cum illam creaturam, quam Virgo concepit et peperit, quamvis ad solam personam Filii pertinentem, tota Trinitas fecerit (neque enim separabilia sunt opera Trinitatis), cur in ea facienda solus Spiritus Sanctus nominatus est? An et quando unus trium in aliquo opere nominatur,

alors que l'action n'est attribuée qu'à une seule des trois personnes? — S. Jér. (*contre Helvidius.*) Helvidius objecte que l'Evangéliste voulant parler de personnes qui ne devraient pas s'unir ne se serait pas exprimé de la sorte : « Avant qu'ils fussent ensemble, » de même qu'on ne pourrait dire : Avant de dîner dans le port j'ai fait voile vers l'Afrique, si l'on ne devait pas dîner une fois qu'on serait arrivé au port. Mais ne peut-on pas dire plutôt que bien que le mot *avant* indique souvent ce qui doit suivre, cependant il n'exprime quelquefois que ce qui était d'abord l'objet de la pensée, sans qu'il soit nécessaire que ce objet se réalise, alors surtout qu'il se présente quelqu'obstacle qui en empêche l'exécution. — S. Jér. On ne peut donc pas conclure qu'ils se soient unis plus tard, car l'Ecriture sainte se contente de dire ce qui n'est pas arrivé. — Remi. (1) On peut dire encore que ce mot : « être ensemble, » exprime non pas l'union conjugale, mais l'époque de la célébration des noces, c'est-à-dire le moment ou la fiancée devient épouse, et alors le sens serait : « Avant qu'ils fussent ensemble; » c'est-à-dire avant la célébration solennelle du mariage.

S. Aug. (*de l'acc. des Ev.* ii, 5.) Ce que saint Mathieu a passé sous silence, c'est-à-dire la manière dont s'est accompli ce mystère, saint Luc nous le raconte après le récit de la conception de saint Jean-Baptiste : « Au sixième mois, dit-il, l'ange fut envoyé, » et plus bas : « l'Esprit saint surviendra en vous. » C'est ce que saint Matthieu rappelle en ces termes : « Il se trouva qu'elle avait conçu du Saint-Esprit. » Il n'y a ici aucune contradiction entre ces deux Evangélistes, parce que saint Luc raconte ce que saint Matthieu a passé sous silence, et il n'y en a pas davantage lorsque saint Matthieu enchaîne dans son

(1) On trouve la même pensée dans Raban, et aussi dans saint Anselme, quant à la deuxième partie de cette citation.

---

universa operari Trinitas intelligitur? Hier. (*contra Helvidium.*) Sed inquit Helvidius, neque de non conventuris Evangelista dixisset : « Priusquam convenirent : » quasi si quis diceret : « Antequam in portu pranderem, ad Africam navigavi, » non posset stare sententia, nisi ei in portu prandendum sit quandoque ; aut non potius sic intelligendum sit quod *ante* licet sæpe et sequentia indicet, tamen nonnunquam ea tantum quæ prius cogitabantur ostendit; nec necesse sit ut cogitata fiant, cum ideo aliud intervenerit, ne ea quæ cogitata sunt, fierent. Hier. Non ergo sequitur ut postea convenerint, sed Scriptura quid factum non sit, ostendit. Remig. Vel hoc verbum conveniendi, non ipsum concubitum, sed tempus significat nuptiarum, id est, quando ea quæ fuerat sponsa, incipit esse uxor : est enim sensus : « Antequam convenirent, » id est, antequam rite solemnia nuptiarum celebrarent.

August. (*de cons. Evang.* lib. ii, cap. 5.) Hoc quemadmodum factum sit, quod hic prætermisit, Lucas exponit post commemoratum conceptum Joannis, ita narrans : « In mense autem sexto, missus est Angelus; » et infra : « Spiritus Sanctus superveniet in te. » Hoc ergo est quod Matthæus commemoravit, dicens : « Inventa est in utero habens de Spiritu Sancto ; » nec contrarium est, quia Lucas exposuit quod Matthæus prætermisit, sicut non est contrarium,

récit ce qui a été omis par saint Luc. On lit en effet plus bas dans saint Mathieu : « Joseph, son mari, étant juste, » etc. et tout ce qui suit jusqu'à l'endroit où nous voyons les Mages retourner dans leur pays par un autre chemin. Or si quelqu'un voulait composer d'après l'ordre chronologique un seul et unique récit de toutes les circonstances de la naissance du Christ qui sont racontées par l'un et omises par l'autre, il devrait commencer à ces mots : « Or voici quelle fut la génération du Christ. Il y eut aux jours d'Hérode, » etc. jusqu'à ces autres : « Marie resta avec elle environ trois mois; et elle revint dans sa maison; » et puis ajouter ce que nous venons d'exposer : « Il se trouva qu'elle avait conçu du Saint-Esprit. »

ỳ. 19. — *Or Joseph, son mari, étant juste et ne voulant pas la déshonorer, résolut de la renvoyer secrètement.*

S. Chrys. (*hom. 4 sur S. Matth.*) L'Evangéliste après avoir exposé comment Marie devint féconde par l'opération du Saint-Esprit, et sans aucune relation avec son époux semble craindre qu'on ne le soupçonne, lui disciple de Jésus-Christ, d'entourer la naissance de son Maître de grandeurs imaginaires; il nous présente donc Joseph son époux mis à une si rude épreuve, et rendant ainsi témoignage à la vérité des faits; c'est pour cela qu'il ajoute : « Or Joseph son mari étant juste. » — S. Aug. (*serm. sur la Nativ.*) Joseph voyant la grossesse de Marie, est profondément troublé (1) de voir dans cet état celle qu'il avait reçue comme épouse au sortir du temple et avec laquelle il n'avait eu aucune relation. Ces pensées l'agitent tour à tour

(1) Cette citation est tirée du sermon 14 le 25e dans l'appendice des sermons divers. Ce sermon n'est pas de saint Augustin. Pour ce qui suit, on le trouve équivalemment dans le *Lévitique*, xx, 10, dans le *Deutéronome*, xxii, 22, 23, 24, mais en termes plus exprès dans *Ezéchiel*, xvi, 38, 40, et dans *saint Jean*, chap. viii.

---

quia Matthæus deinceps connectit quod Lucas prætermisit. Sequitur enim : « Joseph autem vir ejus, cum esset justus, » etc. usque ad eum locum ubi scriptum est de Magis, quod « per aliam viam reversi sunt in regionem suam. » Si quis autem velit unam narrationem ex omnibus quæ de Christi nativitate dicuntur ab alterutro, vel quæ prætermittuntur, ordinare, sic potest : « Christi generatio sic erat : Fuit in diebus Herodis » etc. usque ibi : « Mansit autem Maria cum illa quasi mensibus tribus, et reversa est in domum suam ; » et tunc addendum est, quod hic dicitur : « Et inventa est in utero habens de Spiritu Sancto. »

Joseph autem vir ejus, cum esset justus, et nollet eam traducere, voluit occulte dimittere eam.

Chrys. (*in homil. 4. super Matth.*) Cum dixisset Evangelista quod ex Spiritu Sancto et sine concubitu inventa est in utero habens, ne suspectum haberes Christi discipulum quasi grandia de suo magistro fingentem, introduxit Joseph per ea quæ passus est, ad fidem eorum quæ dicta sunt conferentem : unde dicit : « Joseph autem vir ejus, cum esset justus. » Aug. (*in serm. de Nativ.*) Intelligens enim Joseph Mariæ uterum gravidari, turbatur; quod Mariam, quam de templo Domini acceperat et nondum cognoverat, et gravidam sen-

et se confondent dans son esprit? Que ferai-je? Dois-je faire connaître son crime ou me taire? Si je dévoile sa faute, je proteste contre l'adultère, mais je m'expose au reproche de cruauté, car je sais que d'après la loi de Moïse elle doit être lapidée. Si je garde le silence, je me rends complice du mal, et je fais alliance avec les adultères. Puisque donc c'est un mal de se taire et un plus grand mal encore de pactiser avec l'adultère, je me séparerai d'elle.

S. Amb. (*sur S. Luc*, liv. II, chap. 1.) Saint Matthieu nous a enseigné admirablement ce que doit faire un homme juste qui a découvert la honte ou le déshonneur de son épouse, s'il veut à la fois ne pas tremper ses mains dans son sang, et ne pas se souiller au contact d'une adultère. Aussi a-t-il soin de nous dire : « Comme il était juste.» Joseph en effet conserve dans toutes les circonstances la grâce et le caractère d'un juste, et son témoignage n'en est que plus certain; car la langue du juste tient le langage de la justice, etc. — S. Jér. Mais comment Joseph qui cache le crime de son épouse nous est-il présenté comme juste? Car la loi veut que l'on considère comme coupables non-seulement ceux qui ont commis le crime, mais ceux-là mêmes qui en ont eu connaissance. — S. Chrys. (*hom. 4 sur S. Matth.*) Le mot juste, dans la pensée de l'Evangéliste, veut dire qui réunit toutes les vertus. Il y a une justice spéciale, opposée au vice de l'avarice. La justice est aussi une vertu universelle, et c'est dans ce dernier sens que l'Ecriture emploie le plus souvent le mot de justice. Joseph étant donc juste, c'est-à-dire plein de douceur et de bonté, voulut la renvoyer en secret, elle qui d'après la loi devait être non-seulement traduite ignominieusement, mais condamnée au dernier supplice. Mais Joseph, dont la vie était supérieure à la loi, sauva Marie de ce

---

tiebat; secumque æstuat disputans et dicens : « Quid faciam? Prodo, aut taceo? Si prodidero, adulterio non consentio, sed vitium crudelitatis incurro, quia secundum Moysi sententiam, lapidandam eam esse cognosco. Si tacuero, malo consentio, et cum adulteris portionem meam pono : quoniam ergo tacere malum est, adulterium pejus est, dimittam eam a conjugio. »

Ambr. (*sup. Lucam.* lib. II, cap. 1.) Pulchre autem docuit S. Matthæus quid facere debeat justus, qui opprobrium (sive probrum) conjugis deprehenderit, ut incruentum ab homicidio, castum ab adulterio præstare se debeat. Et ideo dicit : *Cum esset justus :* ubique ergo in Joseph justi gratia et persona servatur, ut testis ornetur : lingua enim justi loquitur judicium, etc. Hier. Sed quomodo Joseph cum crimen celet uxoris, justus describitur? In lege enim præceptum est non solum reos sed conscios criminis obnoxios esse peccato. Chrys. (*homil. 4. super Matth.*) Sed sciendum quod *justum* hic virtuosum in omnibus dicit : est enim justitia specialis quædam, ut avaritiam non habere, et justitia universalis virtus; et sic nomine justitiæ maxime utitur Scriptura. Justus igitur existens (id est, benignus et mitis), voluit occulte dimittere eam, quæ non solum traductioni, sed etiam quæ pœnæ secundum legem obnoxia videbatur. Sed Joseph utrumque remisit quasi supra legem vivens. Sicut enim sol, antequam

double danger. De même que le soleil éclaire la terre avant même que ses rayons paraissent sur l'horizon, ainsi Jésus-Christ avant sa naissance *a fait briller* une multitude d'actes héroïques de vertu. — S. Aug. (*Serm.* 6 *sur les par. du Seig.*) On peut encore donner cette explication : Si vous êtes seul pour connaître l'offense qu'un de vos frères a commise contre vous, et que vous cherchiez à l'accuser publiquement, vous ne le corrigez pas, vous le trahissez. Aussi voyez le juste Joseph : malgré l'énormité du crime dont il soupçonnait son épouse, sa bonté lui inspire les ménagements les plus grands. Il était tourmenté par un soupçon d'adultère qui approchait de la certitude, et cependant comme lui seul avait cette connaissance, il ne voulut pas dénoncer son épouse, mais la renvoyer en secret, car il désirait encore lui être utile, et ne point attirer sur elle le châtiment dû à son péché. — S. Jér. Ou bien peut-être est-ce un témoignage en faveur de Marie, que Joseph qui ne pouvait douter de sa vertu, et qui admirait d'ailleurs ce qui était arrivé, voile sous le silence ce qui était pour lui un mystère. — Remi (1). Il voyait donc en état de grossesse celle dont il connaissait la chasteté, et comme il avait lu dans le prophète Isaïe (xi) : « Un rejeton sortira de la tige de Jessé (d'où il savait que Marie tirait son origine) ; et encore : « Voici qu'une Vierge concevra, » il ne doutait pas que cette prophétie n'eût reçu en elle son accomplissement.

Orig. (2) Mais si Joseph n'avait aucun soupçon sur son épouse, en quoi se montrait-il juste en renvoyant celle dont la vertu n'avait souffert aucune atteinte ? Il voulait la renvoyer, parce qu'il s'estimait indigne d'approcher de ce grand mystère qui s'était opéré en elle. — La Glose (3). Ou bien, en la renvoyant il se montrait juste, et en la

(1) Où plutôt Raban, comme plus haut.
(2) Homélie première sur plusieurs passages de saint Matthieu.
(3) Saint Anselme est plus explicite.

---

radios monstret, mundum clarificat, sic et Christus, antequam nasceretur, multa signa perfectæ virtutis apparere fecit. Aug. (*de verb. Domini*, serm. 6.) Vel aliter : si solus nosti quia aliquis peccaverit in te, et eum vis coram hominibus arguere, non es corrector, sed proditor. Unde vir justus Joseph tanto flagitio quod de uxore fuerat suspicatus, magna benignitate pepercit. Æstuabat utique certa adulterii suspicio, et tamen quia ipse solus sciebat, noluit eam divulgare, sed occulte dimittere, volens prodesse peccanti, non punire peccantem. Hier. Vel hoc testimonium Mariæ est, quod Joseph sciens illius castitatem, et admirans quod evenerat, celat silentio, cujus mysterium nesciebat. Remig. Videbat enim gravidam quam noverat castam, et quia legerat (*Isai.* ii.) : « Egredietur virga de radice Jesse » (unde noverat Mariam duxisse originem), et legerat etiam (*Isai.* 7.) : « Ecce virgo concipiet, » non diffidebat hanc prophetiam in ea esse implendam.

Orig. Sed si suspicionem in ea non habebat, quomodo justus erat ut immaculatam dimitteret ? Ideo ergo dimittere volebat, quoniam magnum sacramentum in ea esse cognoscebat, cui approximare se indignum æstimabat. Gloss. Vel cum vellet eam dimittere, justus erat ; cum

renvoyant en secret; il faisait preuve de bonté, puisqu'il voulait la mettre à l'abri de l'infamie, c'est ce que signifient ces paroles : « Comme il était juste, il voulut la renvoyer. » Il pouvait la livrer à la sévérité de la loi, c'est-à-dire la diffamer (1); il préféra la renvoyer en secret.

S. Amb. (*sur S. Luc.*) On ne peut renvoyer celle qu'on n'a pas reçue ; par cela même qu'il veut la renvoyer, Joseph prouve qu'il l'avait prise chez lui comme son épouse. — La Glose. Ou bien comme il ne voulait pas l'introduire dans sa maison pour vivre indissolublement avec elle, il voulut la renvoyer en secret et retarder l'époque de son mariage. Car la bonté sans la justice, ou la justice sans la bonté ne peuvent constituer la vertu véritable, et leur séparation mutuelle les détruit. Ou bien encore, il était juste par la foi qui lui faisait croire que le Christ naîtrait d'une vierge, et le portait à s'humilier devant une grâce aussi extraordinaire.

℣. 20. — *Mais lorsqu'il était dans cette pensée, un ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit : Joseph, fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie, votre épouse, car ce qui est né dans elle a été formé par le Saint-Esprit.*

Remi. Comme nous venons de le voir, Joseph pensait à renvoyer Marie en secret. Or s'il avait exécuté ce dessein, la plupart auraient vu en Marie une femme perdue plutôt qu'une vierge. Aussi le ciel se chargea-t-il de changer bien vite le dessein de Joseph, ce que l'Evangéliste exprime en ces termes : « Comme il était dans cette pensée. » — La Glose. On reconnaît ici l'âme d'un sage qui ne veut rien entreprendre avec précipitation.

(1) Etaler en public, donner en exemple selon la force du mot grec παραδειγματίσαι, comme le remarque la Glose d'après saint Anselme.

---

occulte, pius notatur eam ab infamia defendens. Et hoc est : « Cum esset justus, voluit dimittere eam : » Cum posset eam traducere in publicum (id est, diffamare), voluit hoc facere occulte.

Ambr. (*sup. Luc. ut sup.*) Nemo autem quam non accepit dimittit : et ideo quam volebat dimittere, fatebatur acceptam. Glossa. Vel cum nollet eam traducere in domum suam ad cohabitationem assiduam, voluit occulte dimittere eam, id est, tempus nuptiarum mutare : vera enim virtus est, cum nec pietas sine justitia, nec sine pietate servatur justitia, quæ separatæ ab invicem dilabuntur. Vel justus erat per fidem qua credebat Christum de Virgine nasciturum, unde voluit se humiliare ante tantam gratiam.

Hæc autem eo cogitante, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens : Joseph, fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam. Quod enim in ea natum est de Spiritu Sancto est.

Remig. Quia sicut dictum est, cogitabat Joseph occulte Mariam dimittere ; hoc autem si fecisset, perpauci essent qui non magis suspicarentur eam esse meretricem quam virginem ; idcirco repente consilium Joseph divino mutatum est consilio : unde dicitur : *Hæc autem cogitante.* Glossa (sive Anselmus). In quo notatur animus sapientis, qui nihil

S. Chrys. (*hom. 4 sur S. Matth.*) La douceur de Joseph n'est pas moins admirable; il ne confie à personne le soupçon qui l'agite, pas même à celle qui en était l'objet, il garde tout en lui-même. — S. Aug. (*serm. 14 sur la Nativ.*) Pendant que Joseph est dans cette pensée, que Marie la fille de David soit sans crainte, car de même que la voix du Prophète apporta le pardon à David, l'ange du Sauveur vient délivrer Marie. L'ange Gabriel le paranymphe de la Vierge, apparaît de nouveau comme le dit l'Evangéliste : « Voici que l'ange du Seigneur apparut à Joseph. » — La Glose (1). Ce mot *il apparut* exprime la puissance de celui qui apparaît, et qui se rend visible quand il veut et de la manière qu'il veut. — Rab. Ces mots : « En songe » expriment comment l'ange apparut à Joseph, c'est-à-dire de la même manière que Jacob vit des yeux de l'esprit comme une image de l'échelle mystérieuse. — S. Chrys. (*hom. 4 sur S. Matth.*) Il n'apparaît pas ouvertement à Joseph comme aux bergers à cause de sa grande foi. Les bergers avaient besoin d'une apparition manifeste à cause de leur grossière ignorance; Marie, à cause des grandes choses dont l'ange devait l'instruire la première. Une apparition de ce genre ne fut pas moins nécessaire à Zacharie avant la conception de son fils.

La Glose (2). L'ange en apparaissant à Joseph le nomme par son nom, lui rappelle le souvenir de sa famille, et bannit la crainte de son cœur par ces mots : « Joseph, fils de David. » En l'appelant par son nom, il le traite comme une personne qui lui est connue, et comme un ami. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) En l'appelant : « Fils de

(1) On ne trouve pas ce passage dans la Glose actuelle, mais il se trouve équivalemment dans le commentaire de saint Ambroise sur les paroles de saint Luc : « Un ange lui apparut. »

(2) La Glose interlinéaire en termes équivalents; une partie de cette citation est empruntée à saint Anselme.

---

temere vult incipere. Chrys. (*in homil. 4. sup. Matth.*) Notatur etiam mansuetudo Joseph, quia nulli enarravit suam suspicionem, neque ei quæ suspecta erat, sed in se cogitabat. Aug. (*in serm. de Nativit. 14. ut sup.*) Sed Joseph ista cogitante, non timeat Maria, David filia, quoniam sicut Davidi veniam contulit sermo propheticus, sic Mariam liberat Angelus Salvatoris. Ecce enim iterum Virginis ille paranymphus Gabriel advenit : unde sequitur : *Ecce Angelus Domini apparuit Joseph.* Glossa. Hoc igitur verbo *apparuit*, significatur potestas apparentis, qui, quando vult, et quomodo, exhibet se videndum. Rab. Quomodo autem Angelus Joseph apparuit demonstratur, cum dicitur : *In somnis*, id est, quomodo Jacob scalam vidit per imaginationem quamdam oculis cordis ostensam. Chrys. (*in homil. 4 sup. Matth.*) Ideo autem non apparuit manifeste Joseph sicut pastoribus, quia valde fidelis erat. Pastores autem indigebant quasi rudes; Virgo autem indiguit, quasi prima de maximis instruenda. Similiter etiam Zacharias indiguit ante conceptionem prolis mirabili visione.

Glossa. Apparens autem Agelus nomen exprimit, genus commemorat, et timorem excludit, dicens : *Joseph, fili David;* Joseph enim cum ex nomine vocatur, quasi notum et familiarem sibi ostendit. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperfecto ut sup.*) *Filium David* eum

David, » il voulut lui remettre en mémoire la promesse faite à David que le Christ naîtrait de sa race. — S. Chrys. (*hom.* 4.) En lui disant : « Ne craignez pas, » il nous fait voir qu'il craignait d'offenser Dieu en gardant chez lui celle qu'il regardait comme adultère ; autrement il n'aurait pas pensé à la renvoyer. — Sévérianus (1). Ce chaste époux reçoit l'ordre de bannir la crainte de son cœur, car une âme bienveillante trouve dans la compassion qu'elle éprouve un nouveau motif de crainte. L'ange semble lui dire : Il n'y a point ici cause de mort, mais bien plutôt cause de vie, car celle que la vie a rendue mère ne mérite point d'être mise à mort. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ces paroles : « Ne craignez pas , » apprennent encore à Joseph que l'ange connaissait les secrets de son cœur et le préparent à croire tout ce qu'il allait dire des biens futurs dont le Christ devait être l'auteur (2). — S. Amb. (*sur S. Luc*, liv. II, chap. 1.) Ne soyez pas étonné qu'il donne à Marie le nom d'épouse ; il ne veut pas exprimer par là la perte de sa virginité, mais attester la vérité de leur union et la célébration de leur mariage. — S. Jér. (*contre Helvid.*) De ce que l'ange lui donne le nom d'épouse, il ne faut pas conclure qu'elle ne fut plus fiancée, car c'est la coutume de l'Ecriture de donner le nom d'époux et d'épouses à ceux qui ne sont que fiancés comme on peut le prouver par ce passage du Deutéronome (chap. XXII) : « Celui qui, trouvant dans un champ la fiancée d'un autre lui fera violence et dormira avec elle, sera puni de mort, parce qu'il a déshonoré l'épouse de son prochain (3). » — S. Chrys. (*hom. 4 sur S. Matth.*) L'ange lui dit :

(1) Ou plutôt saint Chrysologue, serm. 145, *Sur la génération du Christ.*
(2) C'est-à-dire qu'il serait conçu du Saint-Esprit, qu'il serait le Sauveur de son peuple, etc.
(3) Il mourra, non pas de mort ordinaire, mais il sera lapidé comme l'exprime la Vulgate ; les Septante ont ajouté l'expression plus explicite : *il mourra.*

---

nominans, voluit eum adducere in memoriam promissionis Dei ad David, ut de semine ejus Christus nasceretur. Chrys. (*in hom. 4, ut sup.*) Dicens autem : *Noli timere*, monstrat eum jam timere ne offenderet Deum quasi adulteram habens ; alias non cogitasset eam expellere. Severianus. Sponsus etiam ne timeat admonetur, quia pius animus dum compatitur plus pavescit : ac si dicat : « Hic non est mortis causa, sed vitæ , quia quæ per vitam parturit, non meretur occidi. » Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperfecto, ut sup.*) Dicens etiam : *Ne timeas*, cognitorem cordis ejus ostendere voluit, ut per hoc futurorum bonorum quæ de Christo erat dicturus, faceret fidem. Ambr. (*super Luc.* lib. II, cap. 1, *ut sup.*) Non autem te moveat quod eam *conjugem* vocat : non enim virginitatis ereptio, sed conjugii testificatio, nuptiarum celebratio declaratur. Hier. (*cont. Helvid.*) Non tamen est putandum quod ex eo quod *uxor* est appellata, sponsa esse desierit, cum hanc esse consuetudinem Scripturæ noverimus, quod sponsos *viros*, et sponsas appellet *uxores*, sicut Deuteronomii testimonio approbatur : « Siquis, inquit (cap. 22), invenerit virginem desponsatam viro in campo, et vim faciens dormierit cum ea, moriatur, quia humiliavit uxorem proximi sui. »

Chrys. (*in hom. 4, sup. Matth.*) Dicit

« Ne craignez pas de la recevoir, c'est-à-dire de la garder dans votre maison, car elle était déjà renvoyée dans son esprit. — Rab. Ou bien ne craignez pas de la recevoir, c'est-à-dire de l'admettre comme épouse à la participation de la communauté conjugale et du foyer domestique.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) L'ange apparut à Joseph et lui tint ce langage pour trois raisons : la première, afin que cet homme juste ne fît point par ignorance une action mauvaise dans une bonne intention; la seconde, pour l'honneur de la mère du Sauveur, car si elle avait été renvoyée, elle n'aurait pas manqué d'être en butte aux soupçons les plus injurieux de la part des infidèles; la troisième raison, afin que Joseph comprenant combien était sainte cette conception, eût encore plus de respect qu'auparavant pour sa chaste épouse. L'ange cependant ne vint trouver Joseph qu'après que la Vierge eut conçu, pour ne point l'exposer aux pensées et au châtiment de Zacharie, qui se rendit coupable d'infidélité en refusant de croire à la maternité de son épouse si avancée en âge, car il était plus incroyable encore qu'une vierge pût concevoir, qu'une femme parvenue à l'extrême vieillesse. — S. Chrys. (*hom. 4 sur S. Matth.*) Ou bien encore, l'ange apparaît à Joseph lorsque le trouble s'est déjà emparé de son esprit, pour faire éclater davantage la sagesse de cet homme juste, et aussi pour que cette apparition devînt pour lui la preuve de ce qu'il lui annonçait. En effet, lorsqu'il entendait l'ange lui parler de ce qui faisait l'objet de ses pensées les plus intimes, n'avait-il pas une preuve indubitable (1) qu'il était l'envoyé de Dieu, à qui seul il appartient de connaître les secrets des cœurs. La véracité de l'Evangéliste en devient elle-même incontestable, car il nous présente Joseph

(1) Le grec porte ἀν' ὕποπτος, c'est-à-dire exempt de tout soupçon d'erreur ou de fausseté.

---

autem : *Noli timere accipere* (id est, intus retinere), jam enim mente dimissa erat.

Rab. Vel, *noli timere accipere eam*, nuptiali conventu et assidua cohabitatione.

Chrys. (*super Matth. in oper. imperfecto ut supra.*) Propter tres autem causas apparuit Angelus Joseph, hoc dicens ei. Primo ne justus homo ignorans faceret rem injustam ex proposito justo; deinde propter honorem ipsius matris, nam si dimissa fuisset, apud infideles turpi suspicione carere non poterat; tertio, ut intelligens Joseph sanctam conceptionem, diligentius se custodiret ab illa quam prius. Ideo tamen non ante conceptionem Virginis venit ad Joseph, ut nec cogitaret hic quæ cogitavit, nec pateretur quæ passus est Zacharias, culpam infidelitatis incurrens, de conceptione conjugis tam longævæ : incredibilior enim erat res, virginem posse concipere quam anum.

Chrys. (*in hom. 4, super Matth.*) Vel ideo turbato jam Joseph Angelus venit, ut appareat Joseph sapientia, et ut hoc ipsum fieret ei eorum quæ dicebantur demonstratio : dum enim audit ab Angelo quæ intra se cogitaverat, indubitabile signum erat quod a Deo mitteretur, cujus solius est scire cordis secreta. Sermo etiam Evangelistæ insuspicabilis fit, demonstrans Joseph passum

éprouvant tout ce que tout homme aurait éprouvé à sa place. La Vierge elle-même échappe à tout soupçon déshonorant, puisque nous voyons son époux, malgré ce juste sentiment de jalousie, la recevoir et la garder après qu'elle est devenue mère ; si elle ne fait pas connaître à Joseph ce que l'ange lui avait annoncé, c'est qu'elle présumait qu'elle n'en serait pas crue surtout après les soupçons qu'il nourrissait contre elle. L'ange au contraire vint trouver Marie avant la conception, pour ne point l'exposer aux inquiétudes qu'elle aurait éprouvées si elle n'avait été instruite de ce mystère qu'après son accomplissement, car il fallait que cette mère privilégiée qui avait reçu dans son sein le Créateur de toutes choses, fût inaccessible au trouble et à l'agitation.

S. Chrys. (*hom.* 4.) L'ange ne se contente pas de justifier la Vierge de tout commerce criminel, mais il apprend à Joseph que cette conception est toute surnaturelle, et après avoir dissipé ses craintes, il lui inspire la joie par ces paroles : « Ce qui est né en elle, » etc. La Glose (1). Naître en elle et naître d'elle sont deux choses différentes : naître d'elle, c'est être mis au jour par elle; naître en elle, c'est être conçu dans son sein. On peut dire aussi que par suite de la prescience que Dieu, pour qui l'avenir est comme le passé communiquait à l'ange, la naissance était comme accomplie.—S. Aug. (*quest. du Nouv. et de l'Anc. Test.*) Mais si le Christ est né de l'Esprit saint, pourquoi est-il écrit : « La sagesse s'est bâtie une demeure? » (*Prov.* IX.) On peut faire à cette question une double réponse : premièrement la maison du Christ est son Eglise, qu'il s'est bâtie par son sang ; en second lieu son corps peut être regardé comme sa maison de même qu'il est appelé son

(1) La première partie vient de saint Anselme, mais non la seconde.

---

quod probabile est virum pati. Virgo etiam omnem malam suspicionem effugit ex hoc quod vir quæ zelotypiam passus est, eam suscepit, et post conceptionem servavit. Ideo autem Virgo Joseph hæc quæ Angelus nuntiarat non dixit, quia non æstimabat sibi credi a sponso, et maxime jam in suspicionem adducto. Virgini autem ante conceptionem annuntiat Angelus, ne si post conceptionem deferret, in angustia esset; oportebat autem extra turbationem esse illam matrem quæ omnium Conditorem recepit.

Chrys. *in homil.* Non solum autem Angelus ab iniqua commixtione Virginem excusat, sed et supra naturam concepisse demonstrat, non solum timorem auferens, sed et lætitiam addens : unde subdit : *Quod enim in ea natum est*, etc. Glossa. Aliud est nasci in ea, et aliud ab ea; nasci ab ea est prodire in lucem, nasci in ea est idem quod concipi : vel secundum præscientiam Angeli quam habet ex Deo (cui futurum quasi præteritum est) natum dicitur. Aug. (*de quæst. Novi et Vet. Test.*) Sed si de Spiritu Sancto natus est Christus, cur dictum est (*Proverb.* 9.) : « Sapientia ædificavit sibi domum ? » Quæstio ista gemina ratione debet intelligi : primum enim domus Christi Ecclesia est, quam ædificavit sibi sanguine suo; deinde potest et corpus ejus dici domus ejus,

temple. Or l'œuvre de l'Esprit saint est celle du Fils de Dieu, par suite de l'unité de volonté dans la nature divine; que le Père agisse, que ce soit le Fils ou l'Esprit saint, c'est toujours la Trinité qui agit, et quelle que soit l'œuvre faite par l'une des trois personnes, c'est toujours l'œuvre d'un seul Dieu.

S. Aug. (*Ench.*, chap. 39.) Mais pourrons-nous dire cependant que l'Esprit saint est le Père du Christ en tant qu'homme, dans ce sens que l'Esprit saint aurait engendré l'homme comme Dieu le Père a engendré le Verbe? C'est une telle absurdité, qu'il n'y a pas d'oreilles chrétiennes qui puissent la supporter. Dans quel sens disons-nous donc que le Christ est né de l'Esprit saint, si l'Esprit saint ne l'a point engendré? Est-ce parce qu'il l'a fait? Car en tant qu'homme il a été fait, d'après cette parole de l'Apôtre : « Qui a été fait de la race de David, selon la chair. Mais de ce que Dieu a fait le monde, peut-on dire que le monde est fils de Dieu ou qu'il est né de Dieu? Non sans doute, tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il a été fait, créé ou formé par lui. Lors donc que nous confessons que le Christ est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, pourquoi ne peut-on pas dire qu'il est le Fils de l'Esprit saint, comme il est le Fils de Marie? C'est qu'il est impossible d'admettre que tout ce qui tire sa naissance d'une chose doive par là même en être appelé le fils. Car sans m'arrêter à dire qu'un fils naît autrement d'un homme, que ne naissent de lui les cheveux, les poux et les vers (1) (dont aucun sans doute ne pourra être appelé son fils), certainement les hommes qui naissent de l'eau et de l'Esprit saint ne peuvent être appelés les enfants de l'eau, mais les enfants de Dieu leur père, et de l'Eglise leur mère. C'est ainsi que le Christ est né

(1) Il s'agit ici des vers intestinaux et qui sont appelée *lumbrici* de ce qu'ils sont supposés venir de ce que les Latins appelaient *lubricus fluxus*.

---

sicut dicitur templum ejus. Factum autem Spiritus Sancti, factum Filii Dei est, propter naturæ voluntatis unitatem: sive enim Pater faciat, sive Filius, sive Spiritus Sanctus, Trinitas est quæ operatur, et quicquid tres fecerint, Dei unius est.

Aug. (*in Ench.* cap. 39.) Numquid tamen ideo dicturi sumus patrem hominis Christi esse Spiritum Sanctum; ut Deus Pater Verbum genuerit, Spiritus Sanctus hominem? quod ita absurdum est ut nullæ fideles aures id valeant sustinere. Quomodo ergo dicimus Christum natum de Spiritu Sancto, si non eum genuit Spiritus Sanctus? An quia fecit eum? Inquantum enim homo est, factus est sicut Apostolus dicit (*ad Rom.* 1.) : « Factus ex semine David, secundum carnem : » neque enim quia mundum istum fecit Deus, dici eum fas est Dei filium, aut natum ex Deo, sed factum, vel creatum, vel conditum. Hunc ergo cum confiteamur natum de Spiritu Sancto et Maria Virgine, quomodo non sit filius Spiritus Sancti, et sit filius Mariæ Virginis? Non ergo concedendum est quicquid de aliqua re nascitur, continuo ejusdem rei filium nuncupandum : ut enim omittam aliter de homine nasci filium, aliter capillum, pediculum et lumbricum (quorum nihil est filius), certe homines qui nascuntur ex aqua et spiritu, non *aquæ filios* recte eos dixerit quispiam, sed Dei Patris et

de l'Esprit saint, et qu'il est appelé non pas le Fils de l'Esprit saint, mais le Fils de Dieu.

℣. 21. — *Et elle enfantera un Fils à qui vous donnerez le nom de Jésus, parce que ce sera lui qui sauvera son peuple de ses péchés.*

S. Chrys. (*hom. 4 sur S. Matth.*) (1). Ce que l'ange avait annoncé à Joseph était au-dessus de toute pensée humaine et des lois de la nature; il en confirme donc la vérité, en ajoutant à la révélation du mystère accompli, la prédiction des grandeurs futures : « Elle enfantera un fils. » Joseph pouvait penser que, puisqu'il avait été étranger à cette conception, il devait l'être désormais aux devoirs de la vie conjugale; l'ange le dissuade en lui apprenant que s'il n'a pas été nécessaire à la conception, il le devient pour les soins de la paternité. Car elle enfantera un fils, et alors il sera indispensable à la mère et au fils : à la mère pour défendre son honneur; au fils, pour être son père nourricier et le faire circoncire. C'est à cette cérémonie de la circoncision que l'ange fait allusion en disant : « Vous l'appellerez Jésus; » car c'est au moment de la circoncision que le nom est donné aux enfants. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il ne lui dit pas : « Elle vous enfantera un fils, » comme il avait dit à Zacharie : « Voici qu'Elisabeth votre femme vous enfantera un fils. » La femme, en effet, qui conçoit de son mari lui enfante un fils, car l'enfant vient plus de l'homme que de la femme; mais celle qui conçoit en dehors de l'homme, n'engendre pas l'enfant à son mari, mais à elle-même. S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien l'ange s'exprime d'une manière

(1) Cette citation ne se trouve qu'en partie dans saint Chrysostome ; elle est plus complète dans saint Anselme.

---

matris Ecclesiæ. Sic ergo de Spiritu Sancto natus est, et filius Dei Patris est, non Spiritus Sancti.

Pariet autem filium, et vocabis nomen ejus Jesum : ipse enim salvum faciet populum tuum a peccatis eorum.

Chrys. (*in hom. 4, super Matth.*) Quia hoc quod Angelus ad Joseph dixerat, supra humanam cogitationem et legem naturæ erat, non solum ex præteritorum revelatione confirmat quæ dixerat, sed etiam ex futuris, dicens : *Pariet autem filium.* Ut enim non videretur Joseph amplius conjugio non esse necessarius, cum conceptio esset facta sine ejus auxilio, ostendit quod quamvis non sit necessarius conceptui, tamen utilis est procurationi; quia ipsa pariet filium; et tunc matri et filio erit necessarius : matri, ut ab infamia eam defendat; filio, ut eum nutriat et circumcidat. Quæ circumcisio notatur, ubi dicit : *Et vocabis nomen ejus Jesum,* in circumcisione enim solet dari nomen. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperfecto ut sup.*) Non autem dicit : *Pariet tibi filium,* sicut ad Zachariam (*Luc.* 1.) : « Ecce Elisabeth uxor tua pariet tibi filium. » quia mulier quæ ex viro concipit, marito suo filium parit, quia magis ex illo est quam de ipsa; hæc autem quæ non de viro conceperat, non viro filium peperit, sed sibi tantummodo. Chrys. (*in hom. ut sup.*) Vel indeterminate hoc posuit, ut ostendat quod cum

générale pour montrer que cet enfant naissait pour le monde entier. — Rab. Il lui dit : « Vous l'appellerez du nom, » et non pas : « Vous lui imposerez le nom, » car ce nom lui a été donné de toute éternité.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) L'ange dévoile tout ce qu'il y avait d'admirable dans cette naissance, puisque c'est Dieu lui-même qui envoie le nom du ciel par le ministère d'un ange, et ce n'est pas un nom quelconque, mais un nom qui est un trésor de biens infinis. Ce nom, il l'interprête en faisant naître les meilleures espérances et en rendant ainsi plus facile la foi aux choses qu'il annonce, car nous avons une propension naturelle à croire aux espérances qu'on nous donne (1*).

S. Jer. En hébreu le mot Jésus veut dire Sauveur, et c'est l'étymologie de ce nom que l'ange explique en disant : « Il sauvera son peuple de ses péchés. » — Remi. C'est ainsi qu'il est à la fois le Sauveur de tout l'univers et l'auteur de notre salut. Il sauve non pas les incrédules, mais son peuple, c'est-à-dire ceux qui croient en lui, et il les délivre non pas tant des ennemis visibles que des ennemis invisibles. Il les sauve du péché sans recourir à la force des armes, mais en brisant les liens du péché qui nous retiennent captifs.

Severianus (2). Qu'ils viennent et qu'ils prêtent l'oreille ceux qui demandent quel est celui que Marie a enfanté. C'est celui qui sauvera son peuple, et non le peuple d'un autre. Et de quoi le sauve-t-il? De ses péchés. Or, qu'il y ait un Dieu qui remette les péchés, si vous ne voulez pas en croire les chrétiens, croyez-en les infidèles ou les Juifs

(1*) Au lieu de *ad alia enim credenda facilius accedere consuevimus*, qu'on ne peut rendre intelligible que par un développement en dehors du texte, nous préférons le texte même de saint Chrysostome Πρὸς γὰρ ταῦτα ἐπιῤῥεπέστερον εἰώθαμεν ἔχειν, *nam propensius inclinamur ad res hujusmodi*.

(2) Ou plutôt saint Pierre Chrysologue serm. 145, sur la naissance du Christ, vers le milieu.

---

peperit orbi terrarum universo. Rab. Dicit autem : *Vocabis nomen;* et non : *Impones*, quia ab æterno impositum est.

Chys. (*in hom. 4. super. Matth.*) Hinc autem ostendit admirabilem esse partum, quia Deus est qui nomen desuper per Angelum mittit; nec nomen quodcunque, sed quod est infinitorum bonorum thesaurus : ideoque interpretatur illud Angelus, bonam substituens spem, et ex hoc ad credendum quod dicebatur inducit : ad alia enim credenda facilius accedere consuevimus.

Hier. Jesus enim Hebræo sermone Salvator dicitur : etymologiam ergo nominis significat, dicens : *Ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum.* Remig. Ostendit enim eumdem totius mundi Salvatorem, et nostræ salutis actorem. Salvat quidem, non incredulos, sed populum suum, hoc est, in se credentes salvat, non tam a visibilibus hostibus quam potius invisibilibus, hoc est, a peccatis salvat, non armis pugnando, sed peccata relaxando.

Severianus. Veniant et audiant qui requirunt *quis est quem Maria genuit.* Ipse enim salvum faciet populum suum, non alterius salvum faciet populum : unde? A peccatis eorum. Esse Deum qui peccata donat, si Christianis non

qui disaient : « Personne ne peut remettre les péchés, si ce n'est Dieu. »

ỳ. 22. — *Or tout cela s'est fait pour accomplir ce que le Seigneur avait dit par le Prophète en ces termes : Une vierge concevra et enfantera un fils, et on lui donnera le nom d'Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous.*

Remi. L'Evangéliste a coutume d'appuyer ce qu'il avance sur des témoignages de l'Ancien Testament, et il agit ainsi en faveur des Juifs qui avaient cru en Jésus-Christ et qui pouvaient ainsi reconnaître que tout ce qui avait été prédit sous l'ancienne loi était accompli sous la loi de grâce et de l'Evangile. Mais pourquoi cette manière de s'exprimer : « Tout cela s'est fait, etc., » puisqu'il n'a été question que de la conception toute seule? On peut répondre que l'Evangéliste s'est exprimé de la sorte pour nous apprendre que ces événements existaient dans la prescience de Dieu avant qu'ils fussent accomplis aux yeux des hommes; ou bien, comme l'Evangéliste racontait l'histoire des événements passés, il a pu dire : « Tout cela s'est fait, » parce que ces événements étaient accomplis alors qu'il écrivait son évangile. — Rab. (1). Ou bien cette expression : « Tout cela a été fait, » veut dire que la Vierge fut fiancée, qu'elle demeura vierge, qu'elle fut trouvée grosse, que ce mystère fut révélé par un ange, afin que ce ce qui avait été prédit fût accompli. En effet, la prophétie qui prédisait qu'une vierge concevrait et enfanterait n'eût pas été accomplie si elle n'avait été fiancée pour échapper au supplice de la lapidation, si l'ange n'avait pas révélé ce secret afin que Joseph pût la recevoir sans crainte et la préserver ainsi du déshonneur d'être renvoyée et du châtiment qui l'attendait. Or, si elle avait été mise à mort avant l'enfan-

(1) Ou plutôt saint Anselme, le texte de Raban est un peu différent.

credis, crede infidelibus vel Judæis dicentibus : « Nemo potest peccata dimittere, nisi solus Deus. »

Hoc autem totum factum est ut adimpleretur quod dictum est a Domino per Prophetam dicentem : Ecce virgo in utero habebit, et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel, quod est interpretatum : Nobiscum Deus.

Remig. Mos fuit Evangelistæ ea quæ dicit, de veteri Testamento confirmare propter Judæos qui in Christum crediderant, ut agnoscerent ea esse completa in gratia Evangelii, quæ prædicta fuerant in veteri Testamento; et subdit : *Hoc autem totum factum est.* Quærendum autem est in hoc loco quare dixerit hoc totum factum esse, cum superius solam conceptionem narraverit. Sed sciendum quod hoc ideo dixit, ut demonstraret quod ante in præscientia Dei factum fuit quam fieret apud homines : sive quia præteritarum rerum erat narrator totum factum esse dixit, quia quando hoc scripsit, jam totum factum erat. Rab. Vel hoc totum factum esse dicit, quod virgo desponsaretur, quod casta servaretur, quod gravida inveniretur, quod per Angelum revelaretur, ut adimpleretur quod dictum est : non enim hoc impleretur quo virgo conciperet et pareret, nisi desponsata esset, ne lapidaretur, et nisi ab Angelo secretum detegeretur, et ita eam Joseph acciperet, ne dimissa per infamiam efflueret et lapidatione periret. Si ergo

tement, que serait devenue cette prophétie : « Elle enfantera un fils? » — La Glose. Ou bien on peut dire qu'ici la particule *afin que* n'est pas causative, en ce sens que toutes ces choses auraient été accomplies parce qu'elles avaient été prédites, mais qu'elle exprime la conséquence, comme dans ce passage de la Genèse (cap. XL) : « Il fit attacher le grand pannetier à un gibet, de sorte que l'interprétation du devin fût reconnue vraie, c'est-à-dire que le supplice de cet homme suspendu à un gibet fit ressortir la vérité de l'interprétation. C'est dans ce même sens que nous devons entendre ce passage, c'est-à-dire que la prophétie a été accomplie par le fait qui avait été prédit. — S. Chrys. (*hom.* 5 *sur S. Matth.*) Ou bien encore l'ange, considérant l'abîme de la divine miséricorde, le renversement des lois de la nature, celui qui était élevé au dessus de tous les êtres créés descendu jusqu'à l'homme, la dernière des créatures intelligentes, exprime toutes ces choses par ces seuls mots : « Tout cela a été accompli, » comme s'il disait : Ne pensez pas que toutes ces choses soient récentes dans le bon vouloir de Dieu, il y a longtemps qu'il les avait décrétées, et l'ange rappelle plus à propos cette prophétie à Joseph qu'à Marie, car il était versé dans la connaissance et la méditation des prophètes. Il avait d'abord appelé la Vierge son épouse, maintenant il lui donne le nom de Vierge avec le prophète, afin qu'ils apprissent de la bouche du prophète lui-même que ce mystère était depuis longtemps dans les desseins de Dieu. Aussi ce n'est pas Isaïe, mais Dieu lui-même qu'il appelle en témoignage de la vérité de ce qu'il annonce, car il ne dit pas : « Pour accomplir ce qui a été dit par Isaïe, » mais ce que le Seigneur a dit par Isaïe.

S. Jér. (*Sur Isaïe*, chap. VII.) Le prophète fait précéder sa prédic-

---

ante partum periret, cessaretur prophetia quæ ait : *Pariet filium.* Glos. Vel potest dici, quod, *ut* non ponitur causaliter ; non enim ideo impletum est, quia prædictum fuit ; ponitur autem consecutive, sicut et in Genesi (cap. 40.) : « Suspendit alterum in patibulo, ut conjectoris veritas probaretur ; » quia uno suspenso, conjectoris veritas est probata. Et sic in hoc loco intelligendum est, quod hoc facto quod prædictum est, prophetia impleta est. Chrys. (*in homil.* 5. *super Matth.*) Vel aliter : quia vidit Angelus abyssum divinæ misericordiæ, naturæ leges solutas, et eum qui erat omnibus superior ad hominem qui erat omnibus inferior descendisse ; hæc et hujusmodi uno verbo ostendit, dicens : *Hoc autem totum factum est :* quasi dicat : « Ne putes quod hæc nunc tantum Deo placeant; olim præordinata sunt ; » decenter enim Angelus non Virgini sed Joseph prophetiam inducit, quasi in prophetis meditanti et experto. Et primo quidem virginem *conjugem* appellaverat ; nunc autem *virginem* cum Propheta inducit, ut hoc etiam a Propheta audirent, quasi diu præmeditatum. Unde ad fidem eorum quæ dicebantur, inducit Isaiam vel magis Deum : non enim dicit : « Ut impleretur quod dictum est ab Isaia, sed, quod dictum est a Domino per Isaiam. »

Hier. (*super Isaiam,* cap. 7.) Quoniam

tion de cet exorde : « Dieu lui-même vous donnera un signe ; » il s'agit donc de quelque chose de nouveau et de merveilleux. Mais s'il n'est question que d'une jeune fille ou d'une jeune femme qui doit enfanter, et non d'une vierge, où est le miracle? puisque ce nom n'indique plus que l'âge et non la virginité. Il est vrai qu'en hébreu c'est le mot *Bethula* qui signifie vierge, mot qui ne se trouve pas dans cette prophétie ; il est remplacé par le mot *halma*, que tous les interprètes, à l'exception des Septante, ont traduit par *jeune fille*. — Or, le mot *halma* en hébreu a un double sens, car il signifie *jeune fille*, et *qui est cachée*. Ainsi il désigne non-seulement une jeune fille ou une vierge, mais une vierge cachée qui n'a jamais paru aux regards des hommes, et sur laquelle ses parents veillent avec le plus grand soin. La langue phénicienne, qui tire son origine de l'hébreu, donne aussi au mot *halma* le sens de vierge ; dans la nôtre, *halma* signifie sainte. Les Hébreux se servent de mots que l'on retrouve dans presque toutes les langues, et autant que je puis consulter mes souvenirs, je ne me rappelle pas que le mot *halma* ait été employé une seule fois pour exprimer une femme mariée ; il sert toujours à désigner une vierge, et non pas une vierge quelconque, mais une vierge encore jeune, car il en est d'un âge avancé. Or, celle-ci était encore dans l'âge de l'adolescence, ou bien elle était vierge, tout en ayant dépassé cet âge où l'on n'est pas en état d'être marié.

S. Jér. (*Sur S. Matth.*) Le prophète dit : « Elle recevra dans son sein, » tandis que l'Evangéliste saint Matthieu porte : « Elle aura dans son sein ; » mais l'Evangéliste, qui racontait l'histoire de ce qui était passé et non de ce qui devait arriver, a substitué au mot *elle re-*

---

autem præmittitur in Propheta : « Dabit Dominus ipse vobis signum, » novum debet esse atque mirabile. Si autem juvencula vel puella (ut Judæi volunt), et non virgo pariat, quale signum poterat appellari, cum hoc nomen ætatis sit, non integritatis? Et revera virgo hebraice *Bethula* appellatur, quæ in præsenti loco non scribitur in prophetia ; sed pro hoc verbo positum est *Halma*, quod (præter Septuaginta) omnes *adolescentulam* transtulerunt. Porro *Halma* apud eos ambiguum est, dicitur enim et *adolescentula*, et *abscondita*. Ergo *Halma* non solum puella vel virgo, sed virgo abscondita dicitur et secreta, quæ nunquam virorum patuerit aspectibus, sed magna parentum diligentia custodita sit. Lingua quoque punica, quæ de Hebræorum fontibus ducitur, proprie virgo *Halma* appellatur ; in nostro quoque sermone *Halma* dicitur sancta ; omniumque pene linguarum verbis utuntur Hebræi, et quantum cum mea pugno memoria, nunquam me arbitror *Halma* de muliere nupta legisse, sed de ea quæ est virgo ut non virgo solummodo sit, sed in annis adolescentiæ : potest enim fieri ut virgo sit vetula ; ista autem virgo erat in annis puellaribus ; vel certe virgo, non puella, quæ adhuc virum nosse non posset.

Hier. (*super Matth.*) Pro eo autem quod Evangelista Matthæus dicit : « In utero habebit, » Propheta (quia futurum prædicit), significat quod futurum sit, et scripsit : *Accipiet ;* Evangelista autem quia non de futuro, sed præterito narrat

cevra le verbe *elle aura*, car celui qui a n'a plus besoin de recevoir.

« Voici qu'une vierge aura dans son sein et enfantera un fils. » — S. Léon (1). (*Let. à Flav.*) Il a été conçu du Saint-Esprit dans le sein de la vierge, sa mère, qui l'enfanta comme elle l'avait conçu sans que sa virginité en eût souffert la plus légère atteinte.— S. Aug. (2). (*Serm. sur la Nativ.*) Celui qui a pu en les touchant rétablir dans leur premier état les membres brisés et séparés les uns des autres, combien plus aura-t-il dû respecter en naissant la pureté qu'il a trouvée dans sa mère? Aussi cette naissance a-t-elle augmenté sa pureté au lieu de la diminuer, et sa virginité, loin d'en être affaiblie, en reçut un nouvel éclat.

Theod. (3). (*Serm. au conc. d'Eph.*) Photin ne voit qu'un homme dans celui qui vient au monde, il prétend que ce n'est pas ici la naissance d'un Dieu, il sépare l'homme de Dieu dans celui qui sort du sein de sa mère; qu'il nous dise donc comment la nature humaine, qui est née du sein d'une vierge, n'a pas brisé le sceau de la virginité. Jamais la mère d'aucun homme n'est restée vierge après son enfantement; mais ici c'est le Verbe Dieu qui a daigné naître dans une chair mortelle, et il a montré qu'il était le Verbe tout-puissant en sauvegardant la virginité de sa mère. Notre verbe, à nous, notre parole ne corrompt point notre âme qui l'enfante; ainsi le Verbe Dieu par cette naissance n'a point porté atteinte à la virginité de celle qu'il avait choisie pour mère.

« Et on l'appellera Emmanuel. » — S. Chrys. (*Hom.* 5 *sur*

(1) *Ep.* x, chap. i, un peu avant le milieu.
(2) Serm. 11 qui se trouve le 24 dans l'appendice.
(3) Ou bien dans le 2e sermon sur la nativité de Notre-Seigneur qui fait partie des actes du concile d'Ephèse, part. iii, et qui a été prononcé par Théodote d'Ancyre. Dans les éditions précédentes on lisait à tort *Théodore*.

---

historiam, mutavit *accipiet*, et posuit *habebit*: qui enim habet, nequaquam accepturus est.

Dicit autem : *Ecce virgo in utero habebit et pariet filium.* Leo (*in Epistol. ad Flavianum.*) Conceptus quippe est de Spiritu Sancto, intra uterum virginis matris, quæ ita illum salva virginitate edidit, quemadmodum salva virginitate concepit. August. (*in serm. de Nativ.*) Qui enim dirupta corporum membra in aliis poterat reintegrare tangendo, quanto magis in sua matre quod invenit integrum, non violavit nascendo? Crevit enim in ejus partu corporis integritas potius quam decrevit, et virginitas ampliata est potius quam fugata.

Theodotus (*in sermone Ephesini Concilii.*) Quia vero Photinus purum hominem dicit, qui natus est (Dei non dicens esse partum) et illum qui ex vulva processit, hominem proponit a Deo divisum; dicat nunc mihi quomodo natura humana per vulvam virginalem nata, virginitatem vulvæ servavit incorruptam. Nullius enim hominis mater virgo permansit; sed quia natus est in carne Deus Verbum, custodit virginitatem, seipsum Verbum esse ostendens; neque enim nostrum verbum cum paritur, corrumpit mentem, neque Deus Verbum partum eligens, peremit virginitatem.

Sequitur : *Et vocabunt nomen ejus Emmanuel.* Chrys. (*in hom.* 5. *super*

S. Matth.) C'est la coutume de l'Ecriture de présenter les événements sous l'emblême des noms. Ces paroles : « Ils l'appelleront du nom d'Emmanuel » signifient donc : « Ils verront Dieu avec les hommes. » C'est pour cela que l'ange ne dit pas : Vous l'appellerez, mais ils l'appelleront. — RAB. Ce sont d'abord les Anges dans leurs chants, ensuite les Apôtres dans leurs prédications, puis les saints martyrs, enfin tous ceux qui croient en lui. — S. JÉR. (*sur Isaïe,* chap. VII.) Les Septante et trois autres interprètes (1) ont traduit : « Vous l'appellerez, » pour « ils l'appelleront, » qui n'est pas dans l'hébreu, car le mot *vekarat*, qu'ils ont tous traduit par vous l'appellerez, peut signifier aussi : elle l'appellera, c'est-à-dire que la vierge qui concevra et enfantera le Christ l'appellera elle-même *Emmanuel* ou *Dieu avec nous.*

REMI. A cette question : Qui a donné l'interprétation de ce nom? est-ce le prophète, est-ce l'Evangéliste ou un traducteur quelconque? je répondrai d'abord que ce n'est pas le prophète ; ce n'est pas non plus l'Evangéliste, car a quoi bon cette explication, puisqu'il écrivait en hébreu. Peut-être pourrait-on dire que ce nom avait dans l'hébreu une signification obscure, et qu'il avait besoin d'explication. Mais il est plus vraisemblable que cette interprétation a été donnée par quelque traducteur qui aura voulu ainsi faire disparaître ce que ce nom pouvait avoir d'obscur pour les Latins. Or, ce nom exprime parfaitement les deux natures, la nature divine et la nature humaine unies dans la même personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui engendré avant tous les siècles d'une manière ineffable par Dieu son père, est devenu à la fin des temps, en naissant d'une vierge, *Emmanuel* ou Dieu avec

(1) Symmaque, Aquila et Théodotion.

Matth.) Consuetudo quidem est Scripturæ, res quæ contingunt, pro nominibus ponere. Nihil ergo est aliud quod dicitur : *Vocabunt nomen ejus Emmanuel,* quam, *videbunt Deum cum hominibus,* unde non dicit : *Vocabis,* sed *vocabunt.* RAB. Primo quidem Angeli psallentes ; secundo Apostoli prædicantes ; adhuc et sancti Martyres ; deinde cuncti credentes. HIER. (*super Isa. ut jam sup.*) Septuaginta autem et tres reliqui transtulerunt similiter *vocabis,* pro quo hic scriptum est *vocabunt,* quod in Hebræo non habetur : verbum enim *Vekarat,* quod omnes interpretati sunt *vocabis,* potest intelligi *et vocabit,* quod ipsa scilicet virgo quæ concipiet et pariet Christum, *Emmanuel* appellatura sit nomine quod interpretatur *nobiscum Deus.*

REMIG. Quærendum autem est quis est interpretatus hoc nomen, Propheta, aut Evangelista, aut aliquis translator. Sed sciendum quod Propheta non est interpretatus ; sancto autem Evangelistæ quid necesse fuerat interpretari, cum scriberet hebræo sermone? Fortassis quia hoc nomen obscurum erat apud Hebræos, idcirco dignum erat interpretatione ; sed magis credendum est quod aliquis translator sit interpretatus, ne haberetur hoc nomen obscurum apud Latinos ; hoc denique nomine duæ substantiæ (Divinitatis scilicet et humanitatis), in una persona Domini nostri Jesu Christi designantur, quia qui ante omnia secula ineffabiliter genitus est a Deo Patre, idem ipse in fine temporum factus est Emmanuel (id est, *nobiscum Deus*) ex Virgine matre. Quod autem dicitur

nous. Ce nom : *Dieu avec nous* peut s'entendre en ce sens qu'il est devenu comme un des nôtres, c'est-à-dire passible, mortel, et semblable à nous en toutes choses à l'exception du péché (1), ou bien encore qu'il a uni à sa nature divine, en unité de personne, notre pauvre nature humaine. — S. Jér. (*sur Isaïe*, chap. VII.) Rappelons ici que les Juifs prétendent que cette prophétie a pour objet Ezéchias, fils d'Achaz, sous le règne duquel fut prise la ville de Samarie, ce dont ils ne peuvent donner aucune preuve. En effet, Achaz, fils de Joathan, régna sur Jérusalem et sur Juda seize ans; son fils Ezéchias lui succéda à l'âge de vingt-trois ans et régna sur Juda et sur Jérusalem vingt-neuf ans. Comment donc peut-on dire que la prophétie qui fut faite la première année du règne d'Achaz eut pour objet la conception et la naissance d'Ezéchias, qui avait neuf ans lorsque son père monta sur le trône? Dira-t-on que la sixième année du règne d'Ezéchias, époque où fut prise la ville de Samarie signifie le temps de l'enfance, sinon de son âge, du moins de son règne? c'est là une supposition violente et forcée, même pour les moins intelligents. Un des nôtres, qui aime à judaïser, prétend que le prophète Isaïe a eu deux fils, Joseph et Emmanuel, et qu'Emmanuel était né de la prophétesse son épouse, comme figure du Seigneur-Sauveur, mais cela n'est qu'une fable. — Pierre Alphonse (2). Je ne sache pas qu'aucun homme de ce temps ait porté le nom d'Emmanuel. Les Juifs me diront peut-être : Comment admettre que cette prophétie ait eu pour objet le Christ et sa mère, alors que d'Achaz à Marie

(1) Conformément à ce que dit saint Paul dans son épître aux Hébreux, chap. IV, 15 : « Il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations, hormis le péché. »

(2) C'est ce Juif qui ayant embrassé le christianisme changea son nom de Moyse contre celui de Pierre Alphonse que le roi Alphonse lui donna sur les fonts baptismaux. Il écrivit contre les Juifs un livre dont Gesner fait mention dans sa *Bibliothèque*.

---

nobiscum Deus, potest intelligi hoc modo : Nobiscum factus est, id est, passibilis, mortalis, et omnia nostri similis absque peccato : sive quia substantiam nostræ fragilitatis quam assumpsit, substantiæ suæ Divinitatis in unitate personæ conjunxit. Hieron. (*super Isai.* 7. *ut jam sup.*) Sed sciendum quod Hebræi hoc de Ezechia filio Achaz prophetari arbitrantur, quod ipso regnante capta sit Samaria : quod omnino probari non potest : siquidem Achaz filius Joathan regnavit super Judam et Jerusalem annis 16, cui successit in regnum filius ejus Ezechias annos natus 23, et regnavit super Judam et Jerusalem annis 29. Quomodo ergo quam vidit primo anno Achaz prophetiam, de Ezechiæ conceptu dicitur et nativitate, cum eo tempore quo regnare cœperat Achaz, jam novem esset Ezechias annorum? Nisi forte sextum Ezechiæ regni annum, quo capta est Samaria, infantiam ejus appellari dicant, non ætatis, sed imperii; quod coactum esse ac violentum, etiam stultis patet. Quidam de nostris judaizans Isaiam Prophetam duos filios habuisse contendit, Joseph et Emmanuel; et Emmanuel de prophetissa uxore sua esse generatum in typum Domini Salvatoris : hoc autem fabulosum est. Petrus Alphonsus. Non enim scitur quod aliquis homo illius temporis *Emmanuel* sit vocatus. Sed objicit Hebræus : « Quomodo stare poterit quod hoc propter Christum dictum sit et Mariam, cum ab

il s'est écoulé plusieurs centaines d'années? Pierre Alphonse répond : Quoique le prophète s'adresse à Achaz, la prophétie n'a pas seulement pour objet ce prince ou les choses de son temps, car Isaïe ne lui dit pas : « Ecoutez Achaz, » mais « Ecoutez maison d'Israël. » Voyez encore la suite : « Le Seigneur vous donnera lui-même un signe. » Il ajoute ce mot « lui-même » comme pour dire : ce ne sera pas un autre, d'où il faut conclure que c'est le Seigneur lui-même qui sera ce signe futur. Remarquez enfin qu'en s'exprimant au pluriel, « il vous donnera, » et non « il te donnera, » le prophète fait entendre que cette prophétie n'est pas pour Achaz ou du moins qu'elle n'est pas pour lui seul. — S. Jér. (*sur Isaïe*, chap. VII.) Voici donc le sens de cette prophétie : cet enfant, qui naîtra d'une vierge, maison de David, doit être appelé dès maintenant Emmanuel, parce que, délivrés bientôt des deux rois ennemis qui vous attaquent, vous éprouverez vous-même que Dieu est présent au milieu de vous. Plus tard il sera appelé Jésus ou Sauveur, parce qu'il sauvera le genre humain tout entier. Ne soyez donc pas surprise, ô maison de David, de cette nouveauté si étrange d'une vierge enfantant un Dieu, revêtu d'une si grande puissance, que tant d'années avant sa naissance, il peut vous délivrer si vous avez recours à lui. — S. Aug. (*contre Faust.*) (1). Qui serait donc assez insensé pour oser dire avec les Manichéens que c'est le caractère d'une foi faible de ne croire en Jésus-Christ que sur témoignages, alors que l'Apôtre lui-même a dit : « Comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler, et comment en entendront-ils parler si on ne leur prêche? » Or afin que la prédication des Apôtres ne fût pas exposée au mépris comme un tissu de fables sans

(1) Liv. XII, cap. XLV pour la première partie ; et liv. XIII, cap. VII pour la seconde qui commence plus bas par ces paroles : *Si nous disons à un payen*, etc.

Achaz usque ad Mariam multa centena annorum transierint? » Respondet Petrus : « Sed licet ad Achaz loqueretur Propheta, non solum tamen ad eum vel de suo tempore dicta est prophetia : » propter hoc enim dictum : *Audite, domus David;* non, *audi tu*, Achaz. Item : *Dabit Dominus ipse vobis signum ;* addidit *ipse :* ac si diceret : *Non alius*, ex quo potest intelligi ipsum Dominum signum esse futurum ; quod etiam pluraliter ait *vobis*, et non *tibi*, invenitur non propter Achaz vel ad ipsum solum hoc dictum fuisse. Hier. (*super Isai.* 7. *ut jam sup.*) Est ergo sic intelligendum quod dicitur ad Achaz: Iste puer nascetur ex Virgine, o domus David, nunc appelletur Emmanuel, id est, *nobiscum Deus*, quia rebus ipsis probabis a duobus regibus inimicis liberata Deum te habere præsentem. Postea autem vocabitur *Jesus*, id est, *Salvator*, eo quod universum genus hominum sit salvaturus. Non mireris ergo, o domus David, ad rei novitatem, si Virgo Deum pariat, qui tantam habeat potestatem, ut multo post tempore nasciturus te nunc liberet invocatus. Aug. (*contra Faust.*) Quis autem dementissimus diceret cum Manichæo enervis esse fidei de Christo sine teste non credere, cum Apostolus dicat (*ad Rom.* 10.) : « Quomodo credent ei quem non audierunt, aut quomodo audient sine prædicante? » Ut autem non contemnerentur neque fabulosa dicerentur quæ Apostoli nuntia-

réalité, les prophètes lui donnent l'appui de leurs prédictions. En effet, supposez que la prédication des apôtres ne fût autorisée que par des miracles, on n'aurait pas manqué de les attribuer à des opérations magiques, si cette interprétation n'était renversée par le témoignage immuable des prophètes. Personne sans doute n'osera dire qu'il soit au pouvoir d'un homme, longtemps avant sa naissance, de se donner au moyen d'opérations magiques des prophètes qui l'annoncent. De même encore supposons que nous disions à un païen : Croyez en Jésus-Christ parce qu'il est Dieu, et qu'il nous répondît : Pourquoi donc croirai-je? et qu'alors nous établissions clairement l'autorité des prophètes, s'il persistait encore dans son incrédulité, nous lui démontrerions alors que les prophètes sont dignes de foi par le seul fait qu'ils ont prédit longtemps d'avance des événements dont l'accomplissement s'opère sous nos yeux, car il ne pourrait ignorer, je pense, quelles persécutions la religion chrétienne a eu à souffrir de la part des rois de la terre. Or, qu'il considère maintenant tous ces rois soumis à l'empire du Christ, toutes les nations qui le reconnaissent pour maître, autant d'événements qui ont été tous prédits par les prophètes. En prenant connaissance de ces prophéties et en les voyant accomplies sur toute la face de la terre, il serait certainement déterminé à embrasser la foi. — La Glose. L'Evangéliste combat l'erreur des Manichéens en ajoutant : « Afin que fût accompli ce que le Seigneur avait prédit par le prophète. » Or il y a une prophétie qui a pour cause la prédestination de Dieu, qui doit de toutes manières arriver, dont l'accomplissement est indépendant de notre volonté, comme celle dont il est ici question, et que le prophète commence en

(1) Ce passage n'est pas textuellement dans la Glose, au moins pour le commencement; on le trouve plus explicitement dans saint Anselme.

---

bant, demonstrantur hæc a prophetis fuisse prædicta; quia etsi attestabantur miracula, non defuissent qui magicæ potentiæ cuncta illa attribuerent, nisi talis eorum cogitatio contestatione prophetica vinceretur. Magicis enim artibus longe antequam nasceretur prophetas sibi constituere, a quibus prænuntiaretur, nemo utique diceret. Si etiam dixerimus homini gentili : *Crede Christo, quia Deus est*, et responderit : *Unde credo?* prolataque auctoritate prophetarum eis se nolle credere dixerit, ostendimus fidem prophetarum ex his quæ ventura cecinerunt, et venisse cernuntur : credo enim quod eum non lateret, quantas a regibus hujus seculi persecutiones prius pertulerit christiana religio : videat nunc ipsos reges terræ Christi imperio subjugatos, omnesque gentes eidem servientes, quæ omnia per prophetas fuerunt prædicta. Hoc ergo audiens de scriptura prophetica, et cernens in universa terra completa, movetur ad fidem. Glossa. Horum ergo errorem Evangelista excludit, dicens : *Ut adimpleretur quod dictum est per Prophetam a Domino.* Prophetia autem alia est ex prædestinatione Dei, quam necessarium est evenire omnibus modis, ut sine nostro impleatur arbitrio; ut illa de qua modo agimus; unde dicit :

disant : « Voici » pour en démontrer la certitude. Il y a une autre sorte de prophétie qui vient également de la prescience de Dieu, mais à laquelle se trouve mêlé notre libre arbitre. D'après cette prophétie, nous obtenons la récompense avec la coopération de la grâce, ou nous sommes soumis au châtiment lorsqu'elle nous abandonne avec justice. Enfin il y a une troisième sorte de prophétie, qui ne vient pas de la prescience de Dieu, mais qui est l'expression d'une menace comme en font les hommes, et telle que celle-ci : « Encore quarante jours et Ninive sera détruite. » Il faut sous-entendre : A moins que Ninive ne se convertisse.

℣. 24. — *Joseph donc s'étant éveillé fit ce que l'ange lui avait ordonné, et prit son épouse avec lui. El il ne l'avait pas connue quand elle enfanta son fils premier né. Et il lui donna le nom de Jésus.*

Remi. La vie nous est revenue par la porte qui avait donné passage à la mort : la désobéissance d'Adam nous avait tous perdus, l'obéissance de Joseph commence à nous ramener à notre premier état. En effet, quelle magnifique leçon d'obéissance dans cette conduite de Joseph : « Joseph donc s'étant levé, » etc. — La Glose. Il ne fit pas seulement ce que l'ange lui avait ordonné, il le fit de la manière qu'il lui avait ordonnée. Que celui donc (1) qui reçoit un avertissement du Ciel se lève de son sommeil sans aucun retard et qu'il exécute ce qui lui est commandé.

« Et il reçut son épouse, » etc. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ce n'est pas dans sa maison qu'il la reçut, car il ne l'en avait pas encore renvoyée, mais il la reçut dans son cœur dont il l'avait momentanément bannie.

(1) Cette dernière phrase se trouve placée avant ce qui précède dans la Glose, sous le nom de Bède. Ce qui plus bas, sous le nom de Remi, se trouve aussi dans Raban.

Ecce, ad demonstrandum certitudinem prophetiæ ; alia est ex præscientia Dei, cui nostrum admiscetur arbitrium, et cooperante gratia consequimur præmium ; vel ab ea juste relicti tormentum ; alia vero non ex præscientia, sed est quædam comminatio more humano facta, sicut illud (*Jonæ* 3.) : « Adhuc quadraginta dies, et Ninive subvertetur, » intelligendo : Nisi Ninivitæ corrigantur.

Exsurgens autem Joseph a somno, fecit sicut præceperat ei Angelus Domini, et accepit Mariam conjugem suam. Et non cognoscebat eam donec peperit filium suum primogenitum, et vocavit nomen ejus Jesum.

Remig. Eo aditu rediit vita, quo ingressa est mors : per inobedientiam enim Adæ omnes perditi sumus ; per obedientiam Joseph omnes ad pristinum statum incipimus revocari. Nam his verbis magna nobis virtus obedientiæ commendatur, quibus dicitur : *Exsurgens autem,* etc. Glossa : Non tantum quod præcepit Angelus fecit, sed etiam sicut præcepit. Quisquis etiam a Deo monetur, solvat moras, surgat a somno, faciat quod jubetur.

Et accepit ; etc. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Non in domum accepit eam (nec enim adhuc dimiserat eam de domo), sed de animo suo deposuerat eam, et iterum in animum suum eam recepit. Remig. Vel accepit, cele-

— REMI. Ou bien il la reçut après la célébration des noces, afin qu'elle portât le nom d'épouse, mais non pour avoir comme époux aucune relation avec elle, car voyez la suite : « Et il ne la connut pas, » etc. — S. JÉR. (*contre Helv.*) Helvidius fait de vains efforts pour prouver que le verbe *connaître* exprime les relations conjugales plutôt qu'une connaissance ordinaire, mais personne ne soutient le contraire, et il n'y a pas un auteur tant soit peu habile qui s'arrête aux inepties qu'il combat. Il veut encore nous apprendre que l'adverbe *jusqu'à ce que* signifie un temps déterminé, après lequel ce qui n'existait pas auparavant commencerait à avoir lieu, de manière que ces paroles : « Il ne la connut pas jusqu'à ce qu'elle eût enfanté son fils » signifieraient clairement qu'il eut avec son épouse, après l'enfantement, des rapports qu'il n'avait différés que jusqu'à la naissance de son fils. Pour le prouver il accumule le plus qu'il peut de textes de l'Ecriture. Quant à nous, voici notre réponse : Ces paroles : « Il ne la connut pas jusqu'à ce que, » etc. peuvent s'entendre de deux manières dans l'Ecriture. D'abord il est certain que le verbe *connaître* qui, comme Helvidius l'avoue, doit s'entendre de l'union conjugale, a quelquefois le sens de connaissance proprement dite, comme dans ce passage : « L'enfant Jésus resta à Jérusalem et ses parents ne le connurent pas ou l'ignorèrent. » De même l'adverbe *jusqu'à ce que* exprime souvent, comme il le reconnaît également, un temps déterminé, mais souvent aussi un temps sans limite, comme dans ce passage d'Isaïe : « Je suis jusqu'à ce que vous parveniez à la vieillesse (1). » Dira-t-on que Dieu ne sera plus lorsqu'ils auront vieilli ? — Le Sauveur dit aussi dans l'Evangile : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la con-

(1) Telle est la traduction des Septante ; la Vulgate porte : « Jusqu'à la vieillesse je suis moi-même. »

---

bratis nuptiis, ut conjux vocaretur : non tamen ut concumberet, quia sequitur : *Et non cognovit eam.* HIER. (*cont. Hel.*) Sel Helvidius superfluo labore desudat *cognoscendi* verbum ad coïtum magis quam ad scientiam esse referendum ; quasi hoc quisquam negaverit, et eas ineptias quas redarguit, aliquando prudens quispiam potuerit suspicari. Deinde vult docere quod *donec* (sive *usque*) adverbia certum tempus significent, quo completo fiat aliquid quod usque ad illud tempus non fiebat, ut hic : « Non cognovit eam, donec peperit filium. » Apparet, inquit, cognitam esse post partum, cujus cognitionem filii tantum generatio differebat. Et ad hoc approbandum congerit de Scripturis exempla quam plurima. Ad quod respondemus, *et non cognoscebat,* et *usque* (vel *donec*), in Scripturis dupliciter intelligenda. Et de eo quidem quod scriptum est : *Et non cognoscebat,* ad coïtum esse referendum, ipse disseruit, nullo dubitante quin ad scientiam sæpe referatur ; ut ibi (*Luc.* 2.) : « Remansit puer Jesus in Jerusalem : et non cognoverunt parentes ejus : » sic etiam *donec,* in Scriptura sæpe certum tempus (sicut ipse disseruit), significat, sæpe infinitum, ut est illud (*Isai.* 46.) : « Donec senescatis ego sum, » nunquid postquam illi senuerint, Deus desistet ? Et Salvator in Evang. (*Matth.* 28.) : « Ecce vobiscum

sommation des siècles. » Est-ce qu'il cessera d'être avec ses disciples après la fin du monde? L'apôtre ne dit-il pas aussi : « Il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il mette ses ennemis sous ses pieds? » Veut-il dire qu'après que Jésus aura réduit le monde sous son empire, il cessera de régner? Qu'Helvidius comprenne donc que l'écrivain sacré n'a exprimé que ce qui aurait pu être un sujet de doute s'il ne l'avait écrit, et que le reste est abandonné à notre intelligence. D'après cette règle, l'Evangéliste ne nous indique que ce qui aurait pu donner matière à scandale, c'est-à-dire que son mari ne l'avait pas connue jusqu'à ce qu'elle eût enfanté, nous laissant à conclure qu'à plus forte raison il ne l'avait pas connue après la naissance du Sauveur. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Si l'on dit de quelqu'un : Tant qu'il a vécu il n'a point tenu ce langage, cela veut-il signifier qu'il l'ait tenu après sa mort? cela n'est pas possible. Ainsi on aurait pu croire que Joseph avait eu des rapports avec la Vierge avant l'enfantement parce qu'il ne connaissait pas la dignité du mystère qui s'était accompli dans son sein; mais après qu'il eut appris qu'elle était devenue le sanctuaire du Fils unique de Dieu, comment supposer qu'il ait eu la témérité de profaner un temple aussi auguste (1*)? Les disciples d'Eunomius s'imaginent que parce qu'ils osent le dire, Joseph aurait osé le faire, comme un insensé croit que tout le monde a perdu la raison. — S. Jér. (*contre Helv.*) En résumé, je demanderai : Pourquoi Joseph s'est-il abstenu de tout rapport avec son épouse jusqu'à l'enfantement? C'est parce qu'il avait entendu l'ange lui dire : « Ce

(1*) L'édition du P. Nicolaï a laissé subsister ici une faute considérable, et nous avons cru devoir remplacer cette phrase qui n'a aucun sens : « Sicut et Joseph ante partum credibile fuit ut non cognosceret eam, quia non cognoscebat mysterii dignitatem » par cette autre extraite textuellement de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu dont nous n'avons que la traduction latine . « Sic et Joseph ante partum credibile fuit ut cognosceret eam, quia nondum, » etc. C'est-à-dire on aurait pu croire, et il était nécessaire d'affirmer le contraire, ce que fait l'Evangéliste.

---

sum usque ad consummationem seculi : » ergo post consummationem seculi a discipulis abscedet? Et Apost. (1 *ad Cor.* 15.) : « Oportet illum regnare donec ponat inimicos sub pedibus ejus : » numquid postquam illi sub pedibus erunt, regnare desistet? Intelligat ergo ea de quibus posset ambigi, si non fuissent scripta, significari : cætera vero nostræ intelligentiæ derelinqui : juxta quod Evangelista illud indicat de quo scandalum poterat moveri (non eam cognitam esse a viro usque ad partum), ut multo magis intelligeremus cognitam non fuisse post partum. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Ut si quis dicat : « Donec ille vixit, non est hoc locutus; » nunquid per hoc significavit quia post mortem ille locutus est? quod fieri non potest : sic et Joseph ante partum credibile fuit ut cognosceret eam, quia nondum cognoscebat mysterii dignitatem. Postquam vero cognovit quia est facta unigeniti Dei templum, quomodo poterat hoc usurpare? Sed sequentes Eunomium putant, quia illi ausi sunt hoc dicere, quod et Joseph hoc facere ausus fuit, sicut insanus neminem reputat esse sanum. Hier. (*con. Hel.*) Ad summum, illud requiro, cur se abstinuerit Joseph usque ad partus diem : respondebit utique quia Ange-

qui est né en elle vient de l'Esprit saint,» etc. Celui donc qu'un songe mystérieux avait déterminé à ne pas s'approcher de son épouse, comment, après avoir entendu les bergers, vu les Mages, été témoin de tant de merveilles, aurait-il osé s'approcher du temple de Dieu, du siége de l'Esprit saint, de la Mère de son Seigneur?

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) On peut aussi donner ici au verbe *connaître* le sens ordinaire de simple connaissance, car en réalité Joseph n'avait pas connu jusque là la dignité de Marie. Ce n'est qu'après son divin enfantement qu'il la connut parfaitement; c'est alors qu'elle lui devint plus précieuse et plus chère que le monde entier, parce qu'elle avait porté dans l'étroit espace de son sein virginal celui que le monde entier ne peut contenir. — S. Hil. (1). Ou bien encore on peut dire que Joseph ne put connaître la très-sainte vierge Marie avant son enfantement à cause de la gloire dont elle était revêtue; car comment aurait-il pu connaître celle qui portait dans son sein le Dieu de gloire? La face de Moïse, qui s'était entretenu avec Dieu, fut si resplendissante de gloire que les Israélites ne pouvaient en soutenir la vue; à plus forte raison Joseph ne pouvait-il regarder et connaître Marie qui portait dans son sein le Seigneur tout-puissant. Après son enfantement, Joseph la connut par la beauté resplendissante de son visage, et non pas en usant de ses droits d'époux.

S. Jér. (*sur S. Matth.*) De ce que l'Evangéliste dit : « Son fils premier-né, » quelques esprits pervers en concluent qu'elle a eu d'autres enfants, et ils prétendent qu'on ne donne le nom de premier-né qu'à celui qui a des frères, assertion complétement fausse, car

(1) On ne trouve pas cette citation dans saint Hilaire, on n'y reconnaît pas d'ailleurs le style du saint Docteur. Saint Hilaire n'a presque pas d'homélies et ne prend jamais le verbe *intueri* au passif comme il est pris ici.

---

lum audierat dicentem : « Quod in ea natum est, de Spiritu Sancto est, etc. » Qui ergo somnio tantum credidit, ut uxorem non auderet tangere, hic postquam pastores audierat, Magos viderat, miracula tanta cognoverat, templum Dei, Spiritus Sancti sedem, Domini sui matrem audebat attingere ?

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Potest etiam dici quod verbum *cognoscendi* hic accipitur pro agnitione , vere enim non cognovit eam ante cujus fuerat dignitatis; et postquam peperit, tunc cognovit eam, quia speciosior et dignior facta fuerat quam totus mundus; quia quem totus mundus capere non poterat, in angusto cubiculo uteri sui sola suscepit.

Hil. (*in hom.*) Vel aliter : propter sanctissimæ Mariæ glorificationem, a Joseph cognosci non potuit, donec peperit : Dominum enim gloriæ habens in utero, quomodo cognosceretur? Si Moysi cum Deo colloquentis glorificata est facies, ut non possent intendere in eum filii Israël, quanto magis Maria agnosci vel intueri non poterat, quæ Dominum potentiæ in utero habebat? Post partum autem a Joseph agnita invenitur specie faciei, non tactu libidinis.

Hier. (*sup. Matth.*) Ex hoc autem quod dicit : *Filium suum primogenitum*, quidam perversissime suspicantur et alios filios habuisse Mariam, dicentes primogenitum non dici, nisi qui habeat et fratres; cum hic mos Scripturarum

l'Ecriture appelle premier-né non pas l'aîné d'autres frères, mais celui qui est né le premier. — S. JÉR. (*contre Helvid.*) S'il n'y a de premier-né que lorsqu'il y a d'autres enfants, il faut en conclure que les prémices ou les premiers-nés n'étaient pas dus aux prêtres tant que ces premiers-nés n'avaient pas d'autres frères. — LA GLOSE. Ou bien il est appelé le premier-né entre tous les élus de la grâce, tandis qu'il est proprement le Fils unique de Dieu le Père et de Marie.

« Et il l'appela du nom de Jésus. » Ce fut le huitième jour où l'enfant était circoncis et recevait le nom qui lui était destiné. — REMI. Ce nom a été parfaitement connu des saints patriarches et des prophètes de Dieu, mais il l'a été surtout de celui qui a dit : « Mon âme a défailli dans l'attente de votre salut (*Ps.* CXVIII), et encore : « Mon cœur tressaillera dans votre salut (*Ps.* XII), et de celui encore qui disait : « Je tressaillerai dans Jésus qui est mon Dieu. » (*Habac.* III.)

(1) Raban dit la même chose, et en termes à peu près semblables.

---

sit, ut *primogenitum,* non eum vocent quem fratres sequuntur, sed eum qui primus natus sit. HIER. *cont. Helvid.* Alioquin si non est primogenitus nisi quem sequuntur et fratres, tandiu sacerdotibus primogenita non debentur, quandiu et alia fuerint procreata. GLOSSA. Vel primogenitus dicitur inter omnes electos per gratiam, proprie autem unigenitus Dei Patris vel Mariæ dicitur.

Sequitur : *Et vocavit nomen ejus Jesum,* die octavo quo *fiebat circumcisio, et nomen imponebatur.* REMIG. Liquet autem hoc nomen fuisse notissimum sanctis Patribus et Dei prophetis, maxime illi qui dicebat (*Psal.* 118.) : « Defecit in salutari tuo anima mea ; » (et *Psal.* 12.) : « Exultabit cor meum in salutari tuo ; » et illi qui dicebat (*Habac.* 3.) : « Exultabo in Deo Jesu meo. »

CHAPITRE II.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1-2. — Un astre nouveau révèle la naissance du Dieu fait homme. — Pourquoi l'Evangéliste dit-il : *Dans Bethléem de Juda?* — Pourquoi précise-t-il la naissance du Sauveur par ces mots : *Aux jours du roi Hérode?* — Hérode étranger au peuple de Dieu. — Qu'étaient les Mages? — Ils ont été les prémices des nations. — Pourquoi Jésus se manifeste d'abord aux bergers, puis aux Mages. — Nombre des Mages. — A quel temps vinrent-ils adorer le Sauveur? — A quelle nation appartenaient-ils? — Comment ont-ils pu venir en si peu de temps? — Pourquoi se rendent-ils à Jérusalem? — Quel était le roi des Juifs qu'ils cherchaient? — L'étoile qui apparut aux Mages était-elle comme le veulent les Priscillianistes l'étoile de la destinée du Christ? — Réfutation de cette doctrine impie et insensée. — Elle détruit la liberté. — On ne peut attribuer au cours ou aux différentes positions des astres aucune influence sur la volonté de l'âme. — Véritable mission de cette étoile; elle a été créée pour Jésus-Christ, pour le révéler et lui rendre témoignage. — Pourquoi Dieu a fait choix d'une étoile pour découvrir Jésus-Christ aux Mages, tandis qu'il l'a révélé aux bergers par l'intermédiaire d'un ange. — Cette étoile fut une étoile créée tout exprès pour cette mission. — Où parut-elle aux yeux des Mages? — Comment surent-ils qu'elle leur annonçait la naissance du Christ? — Comment osent-ils venir s'enquérir de sa naissance dans la capitale du royaume?

℣. 3-6. — Pourquoi le roi Hérode est-il troublé en apprenant cette nouvelle? — Crainte que le Fils de Dieu doit inspirer aux grands de la terre. — Ce que craignait Hérode. — Ses craintes sont superflues. — Hérode joue le rôle du démon et partage ses craintes. — Pourquoi la ville de Jérusalem elle-même est-elle troublée? — Questions astucieuses d'Hérode aux Princes des prêtres. — Pourquoi les Mages cherchent-ils dans la capitale du royaume le roi nouveau-né? — Pourquoi Jésus a-t-il choisi Bethléem plutôt que Rome, etc., pour lieu de sa naissance? — Les prêtres juifs sont forcés de rendre témoignage à la vérité. — Ils ne citent pas la prophétie dans son entier, pour quelle raison. — Ils ne la citent pas textuellement. — Cette prophétie ne peut se rapporter qu'à Jésus-Christ. — Pourquoi le Prophète ne dit pas : De toi sortira le Fils de Dieu. — Pourquoi l'étoile se cache à l'entrée des Mages dans Jérusalem. — Les Juifs semblables aux ouvriers qui construisirent l'arche de Noé ou aux pierres milliaires.

℣. 7, 8. — Hérode forme secrètement le dessein de se défaire de cet enfant. — Combien de temps avant la naissance du Christ cette étoile avait-elle apparu. Hypocrisie d'Hérode; par qui est-elle imitée? — En quoi les Mages obéissent-ils aux ordres d'Hérode?

℣. 9. — Pourquoi l'étoile a-t-elle disparu à l'entrée des Mages dans Jérusalem? — Elle reparaît à leur sortie de la ville. — Comment elle indique le Sauveur aux Mages. — Ce que figure cette étoile.

℣. 10, 11. — Joie des Mages lorsqu'ils revirent l'étoile. Cause de cette joie. — Ce que cette étoile leur fit comprendre. — Ce n'est pas un roi de la terre qu'ils cherchent, mais le roi du ciel, et c'est en cette qualité qu'ils l'adorent. — Signification mystérieuse des présents qu'ils offrent au Sauveur.

℣. 12. — Cruauté impuissante d'Hérode. — Avertissement du ciel donné aux Mages. — Obéissance admirable des Mages. — Caractère de la vraie foi. — Les Mages, apôtres de leur pays. — Que nous enseignent-ils en retournant dans leur pays par un autre chemin ?

℣. 13-15. — Comment les parents de Jésus purent-ils le porter à Jérusalem le jour de la Présentation ? — Que figure l'ange envoyé à Joseph ? — Pourquoi après la naissance de Jésus Marie est toujours appelée sa mère, et non plus la fiancée ou l'épouse de Joseph ? — Pourquoi l'ange dit-il à Joseph : *Prenez l'enfant et la mère,* et non pas : *Prenez la mère et l'enfant?* — Pourquoi le Fils de Dieu fuit-il devant la colère d'un homme ? — Pourquoi en Egypte ? — Grâces que Jésus répand sur l'Egypte. — Pourquoi est-ce pendant la nuit que Joseph porte l'enfant en Egypte ? — Que nous enseigne Jésus persécuté dès sa naissance ? — Pourquoi saint Matthieu cite à l'appui de son récit la prophétie d'Osée ? — Comment appliquer cette prophétie à Jésus-Christ ? — Explication allégorique de ces différentes circonstances.

℣. 16. — Cause de la fureur d'Hérode. — Cruautés qu'elle lui inspire. — Comment Dieu déjoue ses cruels desseins. — Mort glorieuse des saints Innocents. — Pourquoi fait-il mettre à mort les enfants au-dessous de deux ans ? — Différentes explications. — Explication allégorique de la mort des Innocents.

℣. 17, 18. — Comment l'Evangéliste diminue la pénible impression qu'inspire ce massacre. — Témoignage du prophète. — Explication de cette prophétie. — Pourquoi Rachel pleure les enfants de Bethléem, qui étaient de la tribu de Juda, et non de Benjamin. — Dans quel sens Rachel refuse-t-elle toute consolation parce que ses enfants ne sont plus ? — Explication allégorique de ce récit.

℣. 19, 20. — Mort malheureuse du cruel Hérode. — Il ne faut pas confondre cet Hérode avec celui qui s'est moqué du Sauveur dans sa passion. — Pourquoi Jésus se soumet aux ordres de Dieu qui lui sont communiqués par les Anges. — Joseph choisi de Dieu pour rendre à Marie tous les services que son état réclamait. — Comment tous ceux qui voulaient faire périr l'enfant Jésus étaient déjà morts. — Ce que figurent la mort d'Hérode et le retour d'Egypte.

℣. 21-23. — Docilité de Joseph à l'avertissement de l'ange. — Enfants qu'Hérode eut de ses diverses femmes. — Partage de son royaume entre ses enfants. — Comment les parents de Jésus pouvaient-ils venir chaque année à Jérusalem pour la fête de Pâques ? — Comment Joseph ne craignait-il pas aussi de se retirer dans la Galilée où régnait le frère d'Archélaüs ? — Motifs qui déterminèrent Joseph à se fixer en Galilée. — Raison mystique de cette conduite. — Prophétie citée à l'appui ; d'où est-elle tirée ?

ỳ. 1, 2. — *Jésus étant donc né à Bethlehem, ville de la tribu de Juda, du temps du roi Hérode, des Mages vinrent de l'Orient à Jérusalem. Et ils demandèrent : Où est le roi des Juifs qui est nouvellement né? car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer.*

S. Aug. (*serm. sur l'Epiph.*) (1) Après ce miraculeux enfantement, où le sein d'une Vierge plein de la divinité mit au monde, sans perdre le sceau de son inviolable pureté, un homme-Dieu dans le réduit obscur d'une caverne, et sur le lit étroit d'une crèche, où l'infinie majesté reposait ses membres raccourcis; pendant qu'un Dieu était suspendu au sein d'une mère mortelle et enveloppé de misérables langes, on vit tout à coup un astre nouveau briller du haut du ciel, dissiper l'obscurité qui couvrait l'univers et changer la nuit en un jour éclatant, afin que le jour ne demeurât pas enseveli dans les ombres de la nuit. « Or Jésus étant né, » etc., dit l'Evangéliste. — Remi. Dans ces premiers mots du récit évangélique, nous voyons trois choses : la personne : « Or Jésus étant né; » le lieu : « A Bethléem de Juda; » le temps : « Aux jours du roi Hérode; trois circonstances qui confirment la vérité du fait que l'écrivain sacré va raconter.

S. Jér. (*sur S. Matth.*) Je pense que l'Evangéliste avait d'abord écrit comme nous le lisons dans l'hébreu, *de Juda*, au lieu *de Judée*; car quelle autre ville du nom de Bethléem existe chez les autres peuples, pour qu'il ait cru devoir ajouter comme signe distinctif « de la Judée? » On conçoit très-bien au contraire qu'il dise : « de Juda, » parce qu'il y avait dans la Judée une autre Bethléem dont il est

(1) Les précédentes éditions indiquent le serm. 5, le *Milleloquium* le serm. 11, mais on ne trouve rien de semblable dans le serm. 5, ni dans aucun de ceux que renferme la dernière édition; on n'y trouve point d'ailleurs de serm. 11.

CAPUT II.

Cum natus esset Jesus in Bethlehem Judæ in diebus Herodis Regis, ecce Magi ab Oriente venerunt Hierosolymam, dicentes : Ubi est qui natus est Rex Judæorum? Vidimus enim stellam ejus in Oriente, et venimus adorare eum.

Augustinus (*in serm. de Epiph.*) Post miraculum virginei partus quo uterus divino numine plenus, salvo pudoris signo, Deum hominemque profudit, inter obscuras cubiculi latebras et præsepis angustias, in quibus infinita Majestas membris contractioribus stabulabat, dum pendet ad ubera, et vilium patitur Deus involumenta pannorum, repente novum de cœlo sidus terris affulsit, et totius mundi dissipata caligine, noctem convertit in diem, ne dies celaretur in nocte. Unde Evangelista dicit : *Cum ergo natus esset*, etc. Remig. In principio autem hujus evangelicæ lectionis tria ponit : personam, cum dicit : *Cum natus esset Jesus;* locum, cum ait : *In Bethlehem Judæ;* tempus, cum dicit : *In diebus Herodis Regis.* Et hæc tria ad confirmationem narrandæ rei ponuntur.

Hier. (*super Matthæum.*) Putamus autem ab Evangelista primum editum sicut in Hebraico legimus, *Judæ*, non *Judææ;* quæ est enim aliarum gentium Bethlehem, ut ad distinctionem ejus hic *Judææ* poneretur? Judæ autem idcirco scribitur, quia et aliam Bethlehem

question au livre de Josué, fils de Navé (1). La Glose. Il y a en effet deux villes du nom de Bethléem, l'une dans la tribu de Zabulon, l'autre dans la tribu de Juda, et qui était autrefois appelée Ephrata.

S. Aug. (*de l'Acc. des Evang.* liv. II, chap. 5.) Saint Matthieu et saint Luc sont d'accord pour ce qui concerne la ville de Bethléem, mais saint Luc seul donne la raison et raconte les circonstances du voyage de Joseph et de Marie dans cette ville, tandis que saint Matthieu n'en dit mot. C'est le contraire pour les Mages qui vinrent d'Orient; saint Luc n'en dit rien, saint Matthieu seul en parle.— S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Examinons pour quel motif l'Evangéliste précise le temps de la naissance du Sauveur en ces termes : « Aux jours du roi Hérode. » Il veut ainsi prouver l'accomplissement de la prophétie de Daniel qui annonçait que le Christ naîtrait après soixante-dix semaines d'années (2), car depuis cette prophétie jusqu'aux jours d'Hérode, les soixante-dix semaines d'années s'étaient écoulées. Disons encore : Tant que le peuple juif fut gouverné par des rois de sa race quoique souvent bien coupables, Dieu envoyait des prophètes pour remédier à ses maux. Mais lorsque la loi de Dieu vint à tomber sous la puissance d'un roi infidèle et que la justice divine était comme opprimée par la domination romaine, le Christ parut sur la terre, car à un mal extrême et désespéré il fallait un médecin d'une science et d'une habileté consommées. — Rab. Ou bien encore l'Evangéliste fait mention de ce roi étranger pour montrer l'accomplissement de cette prophétie (*Genèse*, XLIX) : « Le sceptre ne sortira point de Juda,

(1) Chap. XIX, 15, où l'on voit que cette autre Bethléhem faisait partie de la tribu de Zabulon.

(2) *Daniel*, chap. IX, v. 24, quoique la suite du chapitre indique que les semaines ont pour terme la mort plutôt que la naissance du Sauveur.

---

in Judæa legimus in libro Jesu filii Nave. Glossa. Duæ enim Bethlehem sunt : altera quæ est in terra Zabulon; altera quæ in terra Juda, quæ prius vocata est Ephrata.

Aug. (*de cons. Evang.* lib. 2. cap. 5.) De civitate autem Bethlehem Matthæus Lucasque consentiunt; sed quomodo et qua causa ad eam venerint Joseph et Maria, Lucas exponit, Matthæus prætermittit. E contra de Magis ab Oriente venientibus Lucas tacet, Matthæus dicit. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperfect.* hom. 2.) Sed videamus quid ad utilitatem respiciat quod Evangelista tempus designat quo Christus nascitur, dicens : *In diebus Herodis Regis :* quod dicit ut prophetiam Danielis impletam demonstraret, quæ post 70 septimanas annorum Christum nasciturum esse prædicit : nam ex illo tempore usque ad regnum Herodis, 70 septimanarum anni sunt consummati : vel ideo quia quandiu judaica gens sub judaicis regibus (quamvis peccatoribus) tenebatur, prophetæ mittebantur ad remedium ejus. Nunc autem quando lex Dei sub potestate regis iniqui tenebatur, et justitia Dei sub dominatione romana premebatur, nascitur Christus; quia magna desperabilis infirmitas medicum artificiosiorem quærebat. Rab. Vel ideo regis alienigenæ mentionem fecit, ut impleretur prophetia quæ dixit (*Genes.* 49.) :

ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé. »

S. Amb. (*sur S. Luc.*) On rapporte (1*) que des brigands iduméens étant entrés dans la ville d'Ascalon, emmenèrent Antipater avec d'autres captifs. Antipater fut donc élevé dans la religion des Iduméens. Plus tard il se lia d'amitié avec Hircan, roi de la Judée, qui l'envoya en ambassade auprès de Pompée, et comme il réussit dans cette mission, il reçut en récompense une partie de son royaume. Après la mort d'Antipater un sénatus-consulte rendu sous le triumvir Antoine déclara son fils Hérode roi des Juifs. Il est donc évident qu'Hérode ne tenait par aucun lien à la nation juive et qu'il avait cherché à régner sur elle par l'intrigue et par le mensonge.

S. Chrys. (*hom.* 6 *sur S. Matth.*) L'Evangéliste dit « du roi Hérode » pour le distinguer par ce titre de cet Hérode qui fit mettre à mort Jean-Baptiste. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Jésus étant donc né en ce temps-là, voici que des Mages vinrent, c'est-à-dire aussitôt sa naissance, pour reconnaître et proclamer un Dieu puissant sous les dehors d'un faible enfant. — Remi. Les Mages sont des hommes qui font profession de raisonner sur toutes choses, mais leur nom dans l'acception vulgaire, est synonyme de celui de magiciens; cependant telle n'est pas leur réputation chez les Chaldéens, dont ils sont comme les philosophes, et dont les rois et les princes se conduisent en tout d'après les principes de cette science; ce fut aussi ce qui leur fit connaître comme le premier lever du Seigneur dans le monde.

S. Aug. (*serm.* 4 *sur l'Epiph.*) Or, que furent les Mages? Les pré-

(1*) Voyez Eusèbe Pamphil., *Hist. eccles.*, lib. 1, cap. VI; et aussi Joseph, *Antiq.*, *Jud.* lib. XIV, cap. II; *De Bell. Jud.* lib. I, cap. VI, Salvador; *Dominat. rom. en Judée,* tom. 1, page 119.

« Non auferetur sceptrum de Juda, nec dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est. »

Ambros. (*sup. Luc.*) Fertur autem quod Idumæi latrones Ascalonem ingressi, Antipatrum inter alios abduxerunt captivum. Is igitur imbutus mysteriis Idumæorum, Hircano Judææ regi amicitia copulatur, quem pro se ad Pompeïum Hircanus direxit; et quia legationis fructu potitus est, per eam gratiam partem regni affectavit. Occiso autem Antipatro, filius ejus Herodes sub Antonio senatusconsulto Judæis regnare præceptus est: in quo claret Herodem in nullo affinem generi Judæorum, regnum adulterina fraude quæsisse.

Chrys. (*in hom.* 6. *super Matth.*) Dixit autem: *Herodis Regis,* dignitatem addens, quia et alius fuit Herodes, qui Joannem interfecit. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Dum ergo hoc tempore natus esset, ecce Magi veniunt (hoc est confestim ut natus est), magnum Deum ostendentes in parvulo homine. Rab. Magi vero sunt qui de singulis rebus philosophantur; sed sermo communis Magos pro maleficis accipit; qui aliter tamen habentur apud gentem suam, eo quod sint philosophi Chaldæorum, et ad hujus artis scientiam reges quoque et principes ejusdem gentis, omnia faciunt: unde et ipsi primum ortum Domini intellexerunt.

August. (*in serm. de Epiph. serm.* 4.) Isti autem Magi quid fuerunt, nisi pri-

mices des nations; les bergers étaient Juifs, les Mages de la gentilité, ceux-là venaient de près, ceux-ci de loin; mais les uns et les autres accoururent à la pierre angulaire. — IDEM. (*serm.* 2.) Jésus donc ne se manifesta ni aux savants ni aux justes; c'est l'ignorance qui l'emporte dans la grossièreté des pasteurs et l'impiété dans les cérémonies sacriléges des Mages; celui qui est la pierre angulaire s'unit les uns et les autres, car il est venu choisir ce qui est folie pour confondre les sages, il est venu appeler les pécheurs et non les justes (1), afin que toute grandeur cessât de s'enorgueillir, toute faiblesse de se décourager. — LA GLOSE. Les Mages étaient des rois, et s'ils n'offrent que trois sortes de présents, ce n'est pas une preuve qu'ils ne fussent absolument que trois, mais pour représenter par ce nombre toutes les nations qui descendent des trois enfants de Noé et qui devaient un jour embrasser la foi. Ou bien si ces princes n'étaient que trois, ils avaient avec eux une suite nombreuse. — Or, ce n'est pas un an après que le Christ fut né qu'ils vinrent l'adorer, car alors il était en Egypte, et non plus dans l'étable; mais ce fut le treizième jour après sa naissance (2*). D'où venaient-ils? L'Evangéliste nous l'apprend en ajoutant : « De l'Orient. »

REMI. Il y a plusieurs opinions sur les Mages. Les uns disent qu'ils

(1) I *Ep. aux Corinth.*, I, 27. *Matth.*, IX, 13; *Marc.*, II, 17; *Luc.*, V, 52.

(2*) Cette opinion, qui est celle du plus grand nombre, est loin d'être aussi forte en preuves qu'en autorités; elle offre d'ailleurs des difficultés sans nombre qui ont déterminé les savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ainsi que plusieurs critiques modernes, tels que Olhausen, Neander, Hoffmann, Ebrard, etc., etc., à placer l'Adoration des Mages après la Présentation. Il en est même qui pensent que l'Adoration des Mages n'eut lieu qu'un an après la naissance de Jésus-Christ; c'est du moins le sentiment des Bollandistes, voyez *Acta Sanctor.*, tom. I, *April.*, et le P. Patrizzi *de Evangel.* lib. III, dissert. XX, tom. II, page 277, édition 1853. Sans admettre un si long intervalle, on peut admettre, et c'est le sentiment de beaucoup le plus probable, que la Présentation s'est accomplie au terme prescrit par la loi, que les Mages sont arrivés quelque temps après la Présentation, et qu'après leur départ a eu lieu la fuite en Egypte. Saint Luc fait retourner directement Joseph et Marie à Nazareth après la Présentation; mais, selon la supposition assez vraisemblable du P. de Ligny, Joseph ne retourna avec Marie à Nazareth que pour mettre ordre à ses affaires et transporter ses effets à Bethléhem où il voulait s'établir avec sa famille, pensant probablement que Dieu qui avait fait naître Jésus à Bethléhem pour l'accomplissement des prophéties, voulait aussi qu'il y fût élevé.

---

mitiæ gentium? Israëlitæ pastores, Magi gentiles; illi prope, isti longe; utrique tamen ad angularem lapidem cucurrerunt. (Et *serm.* 2.) MANIFESTATUS est ergo Jesus non doctis nec justis; prævalet namque imperitia in rusticitate pastorum, et impietas in sacrilegiis Magorum; utrosque sibi lapis ille angularis attribuit, quippe qui venerit stulta eligere ut confunderet sapientes, et non vocare justos, sed peccatores, ut nullus magnus superbiret, nullus infirmus desperaret. GLOSSA. Hi autem Magi reges fuerunt, qui si tria munera obtulisse dicuntur, non ideo non plures quam tres fuisse probantur, sed ut per eos gentes quæ ex tribus filiis Noë natæ sunt, venturæ ad fidem præfigurarentur; vel tot fuerunt principes, qui plures duxerunt in comitatu suo. Venerunt autem non post annum; quia tunc inveniretur in Ægypto, non in præsepio, sed in decima tertia die. Ad ostendendum autem unde venirent, dicitur : *Ab Oriente.*

REMIG. Sciendum est autem quia varia est de Magis opinio : quidam enim

étaient Chaldéens, parce que les Chaldéens adoraient les étoiles, et ils prétendent que leur dieu supposé leur a révélé la naissance du vrai Dieu; les autres disent qu'ils étaient Perses; quelques-uns, qu'ils venaient des extrémités de la terre; d'autres enfin, qu'ils étaient les descendants de Balaam, et c'est le sentiment le plus probable, car Balaam entre autres choses a prédit « qu'une étoile sortirait de Jacob. » Ses descendants, qui possédaient cette prophétie, ayant vu briller une nouvelle étoile, comprirent que le Roi qu'elle annonçait était né, et vinrent l'adorer.

S. Jér. C'est ainsi que les successeurs de Balaam apprirent par la prophétie l'apparition future de cette étoile. Mais on peut se demander comment les Mages habitant la Chaldée, la Perse, ou les extrémités de la terre, ils ont pu venir en si peu de temps à Jérusalem. — Remi. Quelques auteurs répondent que l'enfant qui venait de naître a bien pu les amener en si peu de jours des extrémités de la terre. — La Glose. On peut dire encore qu'il n'est pas étonnant qu'ils aient pu arriver en treize jours à Bethléem, montés sur des chevaux arabes et des dromadaires connus pour la vitesse de leur marche. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Peut-être aussi sont-ils partis sous la conduite de l'étoile qui les précédait deux ans avant la naissance du Christ, sans que les provisions de bouche leur aient fait défaut pendant leur voyage.

Remi. Ou bien si ces rois étaient successeurs de Balaam, ils n'étaient pas éloignés de la terre promise, et ils ont pu franchir en si peu de temps la distance qui les séparait de Jérusalem. Mais alors pourquoi l'Evangéliste dit-il qu'ils sont venus de l'Orient? C'est que le pays

---

dicunt eos fuisse Chaldæos; Chaldæi enim stellam pro Deo colebant, et idcirco dixerunt quod nuncupativus eorum Deus ostenderit Deum verum natum; alii vero dicunt Persas eos fuisse; nonnulli dicunt illos de ultimis finibus terræ fuisse; alii vero dicunt illos fuisse nepotes Balaam, quod magis est credendum: Balaam enim inter cætera quæ prophetavit, dicit: « Orietur stella ex Jacob. » Illi vero habentes hanc prophetiam, mox ut viderunt stellam novam, intellexerunt Regem natum et venerunt. Hier. Et sic hanc stellam futuram vaticinio Balaam noverant, cujus erant successores. Sed quærendum est si Chaldæi, vel Persæ, aut de ultimis finibus terræ fuerunt, quomodo in tam brevi spatio Hierosolymam venire potuerunt? Remig. Sed sciendum est, quod aliqui solent dicere, quod puer qui tunc natus est, in tam brevi spatio temporis de ultimis finibus terræ eos ad se perducere potuit. Glossa. Vel non mirandum est eos in tredecim diebus venisse in Bethlehem, cum equos arabicos et dromadarios haberent, qui scilicet sunt veloces ad iter. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imper. ut sup.*) Vel per biennium ante Christi nativitatem profecti sunt, et stella illos præcedebat; et nec esca nec potus defecit in peris eorum.

Remig. Vel si fuerunt successores Balaam reges isti, non longe distant a terra promissionis; idcirco in tam brevi spatio temporis Jerusalem venire potuerunt. Sed tunc quærendum est quare Evangelista dicat eos ab Oriente venisse.

qu'ils habitaient était en effet situé sur la frontière orientale de la Judée. C'est du reste une magnifique pensée que celle qui les fait venir de l'Orient, parce que tous ceux qui viennent au Seigneur, ne peuvent venir que par son inspiration et sous sa conduite, lui qui est le véritable Orient, selon cet oracle du prophète : « Voici un homme, l'Orient est son nom. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien peut-être viennent-ils réellement de l'Orient. La foi prend naissance dans les contrées ou le jour se lève, parce qu'elle est la lumière des âmes. Ils partirent donc de l'Orient, mais pour venir à Jérusalem. — Remi. Cependant le Seigneur n'y était pas né, mais c'est que tout en connaissant le temps, ils ignoraient le lieu de sa naissance. Comme Jérusalem était la capitale du royaume, ils crurent qu'un tel enfant n'avait pu naître que dans la ville royale. Peut-être aussi était-ce pour accomcomplir cette prophétie : « C'est de Sion que sortira la loi, et la parole du Seigneur de Jérusalem, » car c'est là que le Christ a été annoncé en premier lieu. Enfin ce fut peut-être pour condamner par le pieux empressement des Mages l'indifférence des Juifs. Ils vinrent donc à Jérusalem et firent cette question : « Où est celui qui est né roi des Juifs? » — S. Aug. (*serm. sur l'Epiph.*) (1) Les Juifs avaient vu grand nombre de leurs rois naître et mourir, les Mages sont-ils venus chercher et adorer aucun d'entre eux? Non, car le ciel ne leur avait appris l'existence d'aucun de ces rois. Ce n'est donc pas à un roi des Juifs, semblable à ceux que Jérusalem avait vus dans ses palais, que ces Mages, habitant des contrées lointaines, et tout à fait étrangers au royaume des Juifs, croient devoir rendre de si grands honneurs ; mais ils avaient appris que le roi qui venait de naître était si grand qu'il

(1) Serm. 2 pour la première partie, serm. 7 pour la seconde.

Quod ideo est, quia ab illa regione venerunt, quæ in orientali parte Judæis posita est. Pulchre autem ipsi ab Oriente venisse dicuntur; quia omnes qui ad Dominum veniunt, ab ipso et per ipsum veniunt. Ipse enim est Oriens, secundum illud (*Zach.* 6.) : « Ecce vir, Oriens nomen ejus. »

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel ab Oriente venerunt. Unde dies nascitur, inde initium fidei processit; quia fides lumen est animarum. Ab Oriente ergo venerunt, sed Hierosolymam. Remig. Quamvis Dominus ibi natus non esset; quia licet agnoscerent nativitatis tempus, locum tamen non cognoverunt: Hierusalem enim civitas regia est, et crediderunt quod talis puer non nisi in urbe regia nasci debuisset : sive ideo venerunt ut adimpleretur quod scriptum est (*Isai.* 2.) : « De Sion exibit lex, et verbum Domini de Hierusalem ;» quia ibi primo annuntiatus est Christus : sive ut studio Magorum damnaretur pigritia Judæorum. Venerunt ergo Hierosolymam, dicentes : *Ubi est qui natus est Rex Judæorum?* Aug. (*in serm. de Epiph.*) Cum autem multi nati atque defuncti essent reges Judæorum, nunquid quemquam eorum adorandum Magi quæsierunt? Non ; quia nec quemquam eorum cœlo loquente didicerunt. Non itaque Regi Judæorum, quales esse illic solebant, hunc tam magnum honorem longinqui alienigenæ ab eodem regno prorsus extranei a se deberi arbitrabantur; sed talem natum esse didicerant, in quo adorando se salutem quæ

méritait leurs adorations, et qu'ils obtiendraient infailliblement par là le salut qui vient de Dieu. En effet ce roi n'était pas d'un âge à voir ramper autour de lui la foule des courtisans flatteurs, la pourpre ne brillait pas sur ses épaules, ni le diadème sur sa tête, et ce n'était ni le brillant entourage de ses serviteurs, ni l'appareil terrible de ses armes, ni le bruit de ses victoires qui attiraient à lui des extrémités de la terre des hommes qui venaient déposer à ses pieds leurs vœux et leurs ardentes prières. Un enfant nouvellement né était couché dans une crèche, joignant à un corps frêle une pauvreté qui devait le rendre méprisable; mais sous ces dehors misérables se cachait quelque chose de grand, et ce n'est pas de la terre qui le portait, mais du ciel qui se chargeait de les instruire que ces hommes prémices des nations avaient appris ce qu'il était : « Nous avons vu, disent-ils, son étoile dans l'Orient. » Ils font connaître ce qu'ils ont vu, et en même temps ils interrogent, ils croient et ils cherchent : figure de ceux qui marchent à la lumière de la foi et qui désirent jouir de la claire vue.

S. Chrys. (*hom.* 6 *sur S. Matth.*) Les Priscillianistes qui prétendent que tous les hommes naissent sous l'influence de différentes constellations, cherchent un appui à leur erreur dans cette nouvelle étoile qui apparut à la naissance du Sauveur, et qui aurait été l'étoile de sa destinée. — S. Aug. (*contr. Faust.*) Cette étoile, d'après Fauste, n'aurait paru que pour confirmer sa naissance, d'où il conclut que l'Evangile devrait bien plutôt s'appeler la *Généside.* — S. Greg. (*hom.* 10 *sur S. Matth.*) Mais à Dieu ne plaise que les fidèles croient jamais à l'existence du destin. — S. Aug. (*Cité de Dieu*, liv. v, chap. 1.) On entend par destin, dans le langage ordinaire, l'influence de certaine position des astres, telle que celle qui correspond à la conception ou à

---

secundum Deum est, consecuturos minime dubitarent : neque enim ætas erat saltem, cui adulatio humana serviret : non in membris purpura, non in capite diadema fulgebat : non pompa famulantium, non terror exercitus, non gloriosorum fama præliorum, hos ad eum viros ex remotis terris cum tanto voto supplicationis attraxerat. Jacebat in præsepi puer ortu recens, exiguus corpore, contemptibilis paupertate; sed magnum aliquid latebat in parvo, quod illi homines (primitiæ gentium), non terra portante, sed cœlo narrante didicerant; unde sequitur : *Vidimus enim stellam ejus in Oriente.* Annuntiant, et interrogant; credunt, et quærunt; tanquam significantes eos qui ambulant per fidem, et desiderant speciem.

Chrys. (*in hom.* 6. *sup. Matth.*) Sciendum autem, quod Pricillianistæ hæretici, qui nasci unumquemque hominem constitutionis stellarum putant, hoc in adjutorium sui erroris assumunt, quod nova stella exiit, cum Dominus in carne apparuit, cujus fuisse fatum eamdem quæ apparuit stellam putant. Aug. (*cont. Faust.* lib. ii, cap. 1.) Et secundum Faustum hic stella inducitur, quæ confirmat genesim; ut recte *Genesidium* hoc magis nuncupari possit, quam Evangelium. Greg. (*in hom.* 10. *super Evang.*) Sed absit a fidelium cordibus, ut esse quid fatum dicant. Aug. (*de civit. Dei,* lib. v, cap. 1.) Nam homines quando fatum audiunt, usitata loquendi consuetudine non intelligunt, nisi vim positionis siderum; qualis est, quando quis

la naissance des hommes. Il en est qui placent cette influence en dehors de la volonté de Dieu, blasphème que doivent repousser avec horreur tous ceux qui adorent un Dieu quel qu'il soit; d'autres disent que cette grande influence donnée aux astres vient de la souveraine puissance de Dieu, et ils ne peuvent faire une plus grande injure à la majesté divine, lorsque dans sa cour si brillante ils font décréter des crimes tels que si quelque ville sur la terre osait en commander de semblables, elle serait condamnée à être détruite par le genre humain tout entier. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Si un homme devient homicide ou adultère par l'influence d'une étoile, les étoiles sont grandement injustes, et plus grandement encore celui qui les a créées, car puisque Dieu connaît l'avenir, il a prévu le mal que devait commettre cette étoile; s'il n'a pas voulu le prévenir, il cesse d'être bon, et s'il l'a voulu sans le pouvoir, sa puissance est nulle. D'ailleurs s'il dépend d'une étoile que nous soyons bons ou mauvais, le bien que nous faisons ne mérite aucun éloge, ni le mal aucun blâme, car nos actions ne sont plus volontaires. Pourquoi serais-je puni d'un mal qui n'est pas le fruit de ma volonté, mais de la nécessité? D'ailleurs cette doctrine insensée détruirait les commandements de Dieu qui nous défendent le mal, ou qui nous exhortent au bien. Comment en effet commander à un homme de fuir le mal qu'il ne peut éviter, ou de faire le bien qui lui est impossible?

S. Greg. de Nysse. (1) Dès lors que l'on vit sous la loi de la fatalité, il est inutile de prier, la providence de Dieu est bannie du monde aussi bien que la piété, l'homme n'est plus qu'un instrument dépen-

(1) Cette citation est plutôt tirée de Némésius, dans son livre *De la nature de l'homme*, chap. xxxv, qui a pour titre *Du destin*, comme on peut le voir dans le tome II de la Bibliothèque des Pères grecs.

---

nascitur sive concipitur; quod aliqui alienant a Dei voluntate; et hi ab auribus omnium repellendi sunt, qui qualiumcumque deorum volunt esse cultores; aliqui vero stellas hanc putant habere potestatem traditam sibi a summa Dei potestate; qui magnam cœlo faciunt injuriam, in cujus velut splendidissima Curia opinantur scelera facienda decerni, qualia si aliqua terrena civitas decrevisset, genere humano decernente fuerat evertenda. Chrys (*sup. Matth.*) Si ergo aliquis adulter et homicida fiat per stellam, magna est iniquitas illarum stellarum, magis autem illius qui creavit stellas: nam cum sit præscius futurorum Deus, ex quo tanta iniquitas futura erat per stellas, si noluit emendare, non est bonus; si voluit et non potuit, impotens est. Si etiam stellæ est, quod aut mali sumus aut boni; ergo nec bonum nostrum laudandum est nec vituperandum malum; quia nec in nobis est voluntarius actus: ut quid enim mali mei pœnam suscipiam, quod non voluntate sed necessitate commisi? Ipsa denique mandata Dei ne peccent homines, aut hortamenta ut faciant bonum, per hanc insipientiam destruunt: quis enim jubet vel hortatur aliquem ne faciat malum, quod non potest declinare? aut ut faciat bonum, ad quod non potest pervenire?

Greg. Nyssænus. Inutiles vero sunt orationes omnibus secundum fatum existentibus: exulat autem et providentia Dei cum pietate: cum his et homo or-

dant du cours des astres, car dans leur pensée, les mouvements des corps célestes déterminent non-seulement les actions du corps, mais encore les pensées de l'âme. Ainsi tous ceux en général qui soutiennent cette erreur, détruisent tout ce qui est en nous, et la nature de tout être contingent. Et qu'est-ce autre chose que le renversement de tout ce qui existe? Où sera désormais le libre arbitre? Il faut cependant que ce qui est en nous soit libre. — S. AUG. (*Cité de Dieu*, liv. v, chap. 6.) Il n'est pas absolument contraire à la raison d'attribuer à l'influence des astres certaines modifications dans les corps : ainsi voyons-nous que c'est au rapprochement ou à l'éloignement du soleil qu'il faut attribuer les diverses saisons, et aux phases de la lune qui croît et diminue, le développement ou la décroissance de certaines choses créées comme les coquillages qui produisent les perles, ou les admirables mouvements de l'Océan. Mais il ne faut pas soumettre aux différentes positions des astres les volontés de notre âme. — Et au chapitre 1er : Dira-t-on que les astres sont plutôt les signes que les mobiles déterminants de nos destinées? Mais alors comment n'a-t-on pu jamais expliquer pourquoi la vie des jumeaux, leur manière d'agir, leurs succès, leurs professions, leurs actes, les honneurs dont ils jouissent et tout ce qui compose la vie humaine, et la mort elle-même, nous offrent la plupart du temps des différences si tranchées que des étrangers ont souvent entre eux bien plus de ressemblance que ces jumeaux, dont la naissance n'a été séparée que par un instant et dont la conception a été simultanée? — Au chapitre 2e : Ils cherchent à établir leur opinion sur le court intervalle de temps qui sépare la naissance de deux jumeaux; mais qu'est-ce que cette légère différence auprès de la différence profonde qui existe dans leurs volontés, dans leurs

---

ganum solum invenitur superni circularis motus : ab hoc enim moveri ad operationes aiunt, non solum partes corporis, sed animæ cogitationes : et universaliter qui hoc dicunt, et ea quæ in nobis sunt, et contingentis naturam destruunt. Et ita nihil aliud est hoc quam omnia evertere. Ubi etiam de reliquo erit liberum arbitrium ? Liberum enim oportet esse quod est in nobis. AUGUST. (*in lib. de civit. Dei*, lib. v, cap. 6.) Non usquequaque autem absurde dici potest ad solas corporum differentias afflatus quosdam valere sidereos ; sicut solaribus accessibus et decessibus videmus anni tempora variari; et lunaribus incrementis atque decrementis augeri et minui quædam genera rerum ; sicut conchas et mirabiles æstus Oceani; non autem animi voluntates positionibus siderum subdi : et (cap. 1.) : Quod si dicant stellas significare ista potius quam facere, quid est quod nunquam dicere potuerunt cur in vita geminorum, in actionibus, in eventibus, professionibus, actibus, honoribus, cæterisque rebus ad humanam vitam pertinentibus, atque in ipsa morte, plerumque sit tanta diversitas, ut similiores sint multi extranei, quam ipsi inter se gemini, per exiguum temporis intervallum in nascendo separati; in conceptu autem per unum concubitum uno etiam momento seminati. (Et c. 2.) Quod ergo conantur efficere de intervallo exigui temporis quod ipsi inter se gemini dum nascerentur habuerunt, non tantum valet quanta invenitur in geminorum volun-

actes, dans leurs mœurs et dans les événements de leur vie? — Aux chapitres 7 et 9 : Quelques-uns appellent du nom de destin non pas les différentes positions des astres, mais la réunion et l'enchaînement des causes secondes qu'ils font dépendre de la volonté et de la puissance de l'Etre souverain. Or, si vous soumettez au destin les choses humaines, tout en appelant de ce nom la volonté et la puissance de Dieu, je vous dirai : Conservez votre manière de penser, mais modifiez vos expressions, car, dans le langage ordinaire on est convenu d'appeler destin, l'influence qui résulte de la position des astres; et nous ne donnons pas ce nom à la volonté de Dieu à moins que nous ne fassions venir le mot destin ou fatalité, du mot parler (*fatum*, en latin vient de *fando*); car il est écrit : « Dieu a parlé une fois, j'ai entendu ces deux choses. » Ce n'est donc pas la peine de nous épuiser avec eux dans une vaine dispute de mots.

S. Aug. (*contre Faust.*, liv. II, chap. 5.) Si nous refusons de placer la naissance d'aucun homme sous l'action fatale des étoiles, afin d'affranchir son libre arbitre de toute chaîne que la nécessité voudrait lui imposer, à combien plus forte raison refuserons-nous d'admettre que la naissance du Seigneur éternel et du Créateur de toutes choses ait été soumise à l'influence des astres. Ainsi, cette étoile que les Mages ont vue à la naissance du Christ ne lui imposait pas une destinée tyrannique, mais obéissait à ses ordres en lui rendant témoignage. Elle n'était donc pas un de ces astres qui depuis le commencement du monde gardent fidèlement sous la loi du Créateur la route qu'il leur a prescrite, mais c'était un nouvel astre créé pour cet enfantement nouveau de la Vierge, et elle avait pour mission de guider les Mages qui cherchaient le Christ, en marchant devant eux, jusqu'à ce qu'elle les

---

tatibus, actibus, moribus, casibusque diversitas. (Et cap. 7. ac 9.) Quidam vero non astrorum constitutionem, sed omnium connexionem seriemque causarum, quam Dei summi tribuunt voluntati et potestati, fati nomine appellant. Si quis ergo res humanas fato tribuit, quia ipsam Dei voluntatem vel potestatem fati nomine appellat, sententiam teneat, linguam corrigat; quoniam fati nomen solet a loquentibus poni in siderum constitutione : unde voluntatem Dei, fati vocabulo non noncupamus; nisi forte ut fatum a fando (id est, a loquendo) dictum intelligimus : scriptum est enim (*Ps.* 16.) : «Semel locutus est Deus, duo hæc audivi : » unde non est multum cum eis de verbi controversia laborandum atque certandum.

Aug. (*cont. Faus.* lib. II, cap. 5.) Si autem sub fato stellarum nullius hominis genesim ponimus, ut liberum arbitrium voluntatis ab omni necessitatis vinculo vindicemus, quanto minus illius temporalem generationem sub astrorum conditione credimus factam, qui est universorum æternus Creator et Dominus? Itaque illa stella quam viderunt Magi, Christo secundum carnem nato, non ad decretum dominabatur, sed ad testimonium famulabatur. Proinde non ex illis erat stellis quæ ab initio creaturæ itinerum suorum ordinem sub Creatoris lege custodiunt, sed novo Virginis partu novum sidus apparuit, quod ministerium officii sui etiam ipsis Magis quærentibus Christum, cum ante faciem præiret, exhibuit; donec eos

eût conduits en les précédant à l'endroit où le Seigneur, où le Verbe s'était fait enfant muet et sans parole. Quels sont donc les astrologues qui font tellement dépendre des astres la déstinée des hommes qui naissent à la vie, qu'ils assurent qu'à la naissance de l'un d'eux une des étoiles abandonne l'orbite dans lequel s'accomplit sa révolution pour venir au-dessus du berceau de l'enfant qui vient de naître, eux qui prétendent que c'est la destinée de cet enfant qui se trouve liée au cours des astres, et non pas le cours des astres qui puisse être modifié par sa naissance? Si donc cette étoile était une de celles qui accomplissent leur révolution dans les cieux, comment pouvait-elle connaître ce que le Christ devait faire, elle qui, à la naissance du Christ, se trouvait détournée du mouvement qu'elle accomplissait? Si, au contraire, ce qui est plus probable, elle n'existait pas auparavant, et qu'elle n'ait été créée que pour faire découvrir le Christ, le Christ n'est pas né parce qu'elle existait, mais elle a reçu l'existence parce que le Christ était né. Aussi, s'il était permis de s'exprimer de la sorte, nous dirions que ce n'est pas l'étoile qui a été le destin pour le Christ, mais le Christ qui a été le destin pour l'étoile, car c'est le Christ qui a été la cause de son existence, ce n'est pas l'étoile qui a été la cause de la naissance du Christ.

S. Chrys. (*hom.* 6 *sur S. Matth.*) L'objet de l'astronomie (1*) n'est pas de demander aux astres quels sont ceux qui naissent, mais de conjecturer la destinée d'un homme par l'heure de sa naissance. Or les Mages ne connurent pas l'heure de la naissance du Christ, pour deviner par le mouvement des étoiles ses destinées futures; tout au contraire nous les entendons dire : « Nous avons vu son étoile. » — La

(1*) D'après l'objet même que saint Chrysostome assigne à l'astronomie, il est évident que le mot astronomie à ici le sens d'astrologie.

---

usque ad ipsum locum ubi Dominus Verbum infans erat, præeundo perduceret. Qui autem astrologi ita constituerunt nascentium hominum fata sub stellis, ut aliquam stellarum homine aliquo nato circuitus sui ordinem reliquisse, et ad eum qui natus est, perrexisse asseverent? Sortem quippe nascentis astrorum ordini colligari arbitrantur, non astrorum ordinem ob hominis nati diem posse mutari. Quapropter si stella illa ex his erat quæ in cœlo peragunt ordines suos, quomodo poterat discernere quod Christus acturus erat, quæ nato Christo jussa est relinquere quod agebat? Si autem (ut probabilius creditur) ad demonstrandum Christum quæ non erat, exorta est, non ideo Christus natus est quia illa extitit; sed illa extitit quia Christus natus est : unde si dici oporteret, non stellam Christo, sed Christum stellæ fatum fuisse diceremus : ipse quippe illi, non illa huic nascendi attulit causam.

Chrys. (*in hom.* 6 *super Matth.*) Non est hoc etiam astronomiæ opus a stellis scire eos qui nascuntur, sed ab hora nativitatis futura prædicere; hi autem tempus nativitatis non recognoverunt, ut hinc sumentes initium a stellarum motu, futura cognoscerent, sed e converso : dicunt ergo: *Vidimus stellam*

Glose. C'est-à-dire, son étoile à lui, celle qu'il a créée pour le faire connaître. — S. Aug. (1) (*serm. sur l'Epiph.*) Les anges annoncent la naissance du Christ aux bergers, une étoile la fait connaître aux Mages, le ciel parle en son langage aux uns comme aux autres, parce que la voix des prophètes avait cessé de se faire entendre. Les anges habitent les cieux, les astres leur servent d'ornement : ce sont donc les cieux qui racontent aux uns et aux autres la gloire de Dieu.

S. Grég. (*hom.* 10 *sur l'Evang.*) La raison ne peut qu'approuver le choix que Dieu a fait d'un être raisonnable (2), c'est-à-dire d'un ange, pour annoncer Jésus-Christ aux Juifs comme à des hommes qui faisaient usage de leur raison, tandis que les Gentils rebelles à sa lumière sont amenés à la connaissance de Jésus-Christ, non par la parole humaine, mais par un signe miraculeux. Les prophéties ont été données aux premiers comme à des hommes qui avaient la foi, et les miracles opérés devant les seconds à cause de leur incrédulité. Les apôtres prêchèrent Jésus-Christ aux nations à la plénitude de l'âge parfait, tandis qu'une étoile le leur annonce alors qu'il est petit enfant et incapable de parler, parce que l'analogie demandait que les prédicateurs fissent connaître par leurs discours le Seigneur alors qu'il parlait lui-même, et que les éléments muets fussent chargés de l'annoncer lorsqu'il ne faisait pas encore usage de la parole. — S. Aug. (3) (*serm. sur l'Epiph.*) Le Christ était lui-même l'attente des nations dont l'innombrable postérité fut autrefois promise à notre bienheureux père Abraham, postérité qui devait se multiplier non par la propagation du sang, mais par la fécondité de la foi. Dieu compare ses

(1) Cette citation est tirée des sermons 2, 3, 4, 6; mais on la trouve plus complète dans la Glose.

(2) L'expression *animal rationale* est métaphorique, et s'applique au ministère que l'ange remplissait, et non à sa nature.

(3) Ou plutôt saint Léon, pape, serm. 3, cap. II.

---

ejus. Glos. Id est, propriam; quia hanc creavit ad ostensionem sui. Aug. (*in ser. de Epiph.*) Pastoribus angeli, Magis stella Christum demonstrat : utrisque loquitur lingua cœlorum, quia lingua cessaverat prophetarum. Cœlos angeli habitant, et sidera exornant : utrisque ergo cœli narrant gloriam Dei.

Greg. (*hom.* 10. *in Evang.*) Et rationabiliter Judæis tanquam ratione utentibus rationale animal (id est, Angelus), prædicare debuit ; gentiles vero, quia ratione uti nesciebant, ad cognoscendum Dominum non per vocem sed per signa perducuntur ; quia et illis prophetiæ tanquam fidelibus, et istis signa tanquam infidelibus data sunt. Eisdem autem gentibus Christum cum perfectæ esset ætatis, apostoli prædicant ; eumque parvulum et necdum per humanitatis officium loquentem stella gentibus denuntiat; quia nimirum rationis ordo poscebat, ut loquentem jam Dominum loquentes nobis prædicatores, et necdum loquentem elementa muta prædicarent. Aug. (*in ser. de Epiph.*) Ipse etiam Christus expectatio gentium, de quibus quondam beatissimo patri Abrahæ innumerabilis fuit promissa successio, non carnis semine, sed fidei fecun-

descendants à la multitude des étoiles pour exciter dans l'âme du père de toutes les nations l'attente d'une postérité toute céleste et qui n'a rien de la terre. C'est donc par l'apparition d'une nouvelle étoile que les héritiers figurés par les étoiles sont appelés à former cette postérité qui est l'objet des promesses, afin que les astres du ciel qui avaient rendu témoignage à la promesse rendissent encore hommage à la vérité de son accomplissement.

S. CHRYS. (*hom.* 6 *sur Matth.*) Il est évident que cette étoile ne fut pas une de celles dont le ciel est parsemé, car il n'en est aucune dont le mouvement se dirige comme celle-ci du nord au midi, puisque telle est la position de la Perse par rapport à la Palestine. On peut encore le conclure du temps où elle apparut, car ce n'était pas seulement pendant la nuit, mais en plein jour qu'elle était visible, et aucune étoile, ni la lune même, n'ont une telle puissauce. Une troisième preuve, c'est que tantôt elle brillait, tantôt elle disparaissait; lorsque les Mages entrent à Jérusalem, elle se cache; aussitôt qu'ils ont quitté le roi Hérode elle reparaît; elle n'avait même pas de marche qui lui fût propre, elle allait quand les Mages se mettaient en marche, quand ils s'arrêtaient elle s'arrêtait, comme autrefois la colonne de nuée dans le désert (1). D'ailleurs ce n'est pas en restant dans les hauteurs des cieux, mais en descendant à la portée des yeux, qu'elle indiquait aux Mages le lieu où la Vierge avait enfanté, ce qui n'est pas le fait d'une étoile qui suit sa route ordinaire, mais d'une puissance intelligente; d'où l'on peut conclure que cette étoile était une vertu invisible voilée sous l'apparence d'un astre visible. — REMI. Quelques uns disent que cette étoile était l'Esprit saint qui voulut apparaître aux mages

(1) *Exode*, XIV, 19, 21 et suiv.

---

ditate generanda; et ideo stellarum multitudini comparata, ut ab omnium gentium patre, non terrena sed cœlestis progenies speraretur. Ad creandam ergo promissam posteritatem, hæredes in sideribus designati, ortu novi sideris excitantur; ut in quo cœli est adhibitum testimonium, cœli famularetur obsequium.

CHRYS. (*in hom.* 6. *sup. Matth.*) Quoniam autem non cœlestium una stellarum hæc fuit, manifestum est: nulla enim alia stellarum hac via procedit: hæc enim ab Arcto in meridiem ferebatur; ita enim Palæstina ad Persidem jacet. Secundo autem a tempore hoc est videre: non enim in nocte apparuit tantum, sed in media die; quod non est virtutis stellæ, sed nec etiam lunæ. Tertio ab eo quod apparebat, et occultabatur rursus: cum enim intraverunt Hierosolymam, occultavit seipsam; deinde ubi Herodem reliquerunt, seipsam monstravit: neque etiam proprium quemdam gressum habebat; sed cum oportebat ire Magos, ibat; quando autem stare oportebat, stabat; sicut et de columna nubis erat in deserto. Neque etiam sursum manens partum Virginis ostendebat, sed deorsum descendens hoc faciebat; quod non est stellæ motus, sed virtutis cujusdam rationalis: unde videtur hæc stella virtutis invisibilis fuisse in talem apparentiam formata.

REMIG. Nonnulli dicunt hanc stellam fuisse Spiritum Sanctum, ut ipse qui postea super baptizatum Dominum, des-

sous la forme d'une étoile, comme il apparut plus tard sous la forme d'une colombe sur Notre-Seigneur après son baptême. D'autres pensent que ce fut un ange, c'est-à-dire que celui qui apparut aux bergers serait le même qui aurait apparu aux mages. — LA GLOSE. Le texte ajoute : « Dans l'Orient. » L'étoile se leva-t-elle dans l'Orient, ou les Mages de l'Orient où ils étaient la virent-ils se lever à l'Occident? C'est ce qu'on ne sait pas; elle a pu très-bien se lever en Orient et les conduire à Jérusalem. — S. AUG. (*serm. sur l'Epiph.*) Vous me demanderez : Qui donc leur avait appris que cette étoile annonçait la naissance du Christ? Sans doute les anges par voie de révélation. Etait-ce de bons ou de mauvais anges? Les mauvais anges, c'est-à-dire les démons, ont eux-mêmes confessé que le Christ était fils de Dieu. Mais pourquoi ne seraient-ce pas les bons anges qui auraient été chargés de cette mission, puisqu'en les portant à adorer le Christ c'était leur salut qu'on avait en vue et non pas le règne de l'iniquité? Les anges purent donc leur dire : L'étoile que vous avez vue est celle du Christ; allez, adorez-le dans le lieu de sa naissance, et jugez de la nature et de la grandeur de celui qui vient de naître. — S. LÉON, pape. (*serm. 4 sur l'Epiph.*) Indépendamment de l'éclat de l'étoile qui frappa leurs yeux, un rayon plus brillant encore de la vérité éclaira et instruisit leurs cœurs, et c'était là une figure de la lumière que la foi répand dans les âmes.

S. AUG. (*liv. des quest. du Nouv. et de l'Anc. Test.*, chap. 63.) Ou bien encore ils comprirent que le roi des Juifs était né parce que l'étoile était un indice ordinaire de la royauté temporelle. En effet, ces Mages n'étudiaient pas le cours des astres dans des intentions coupables, mais pour satisfaire le désir qu'ils avaient de connaître. Comme il y a tout lieu de le croire, ils suivaient la tradition de

---

cendit, in specie stellæ apparuerit Magis. Alii dicunt fuisse angelum, ut ipse qui apparuit pastoribus, apparuerit etiam Magis.

GLOSSA. Sequitur etiam : *In Oriente.* Utrum stella in Oriente orta sit, an ipsi ibi positi natam ad Occidentem viderint, ambiguum est : potuit enim nasci in Oriente, et eos in Jerusalem perducere. AUG. (*in ser. de Epiph.*) Sed dicturus es : A quibus audierunt? (quod talis scilicet stella, Christum natum significaret.) Profecto ab angelis, aliqua monitione revelationis. Quæris fortassis, ab angelis bonis, an malis? Christum quidem et angeli mali (hoc est, dæmones) Filium Dei esse confessi sunt. Sed cur non et a bonis hoc audierint, quando in Christo adorando salus eorum jam quærebatur, non iniquitas dominabatur? Potuerunt ergo illis et angeli dicere : « Stella quam vidistis, Christi est : ite, adorate illum ubi natus est, et simul judicate qualis quantusque natus sit. » LEO, Papa, (*in ser. 4. de Epiph.*) Vel præter illam stellæ speciem, quæ corporeum incitavit obtutum, fulgentior veritatis radius eorum corda perdocuit; et hoc quidem ad illuminationem fidei pertinebat. AUG. (*in lib. de quæst. Nov. et Vet. Test.* cap. 63.) Vel Judæorum natum Regem intellexerunt, cum stella indice temporalis rex soleat designari : hi enim Magi Chaldæi non malevolentia astrorum cursum sed rerum curiositate speculabantur : sicut enim datur intelligi, tradi-

Balaam, qui avait dit autrefois (*Nomb.* XXIV) : « Une étoile se lèvera de Jacob. » On comprend donc qu'en voyant une étoile paraître dans le ciel en dehors du système des constellations, ils jugèrent que c'était l'étoile prédite par Balaam comme signe de la naissance du roi des Juifs.

S. Léon, pape (*serm. 4 sur l'Epiph.*)Ce que les Mages avaient cru et ce qu'ils avaient compris pouvait leur suffire, et ils n'avaient pas besoin d'examiner des yeux du corps ce qu'ils avaient vu des yeux de l'âme; mais ce zèle, cet empressement, cette persévérance qui les conduisirent jusqu'au berceau du Sauveur étaient dans l'intérêt des hommes de notre temps, car de même que l'apôtre saint Thomas, en touchant de sa main les cicatrices des plaies de Notre-Seigneur après sa résurrection, nous a été grandement utile, de même il nous est avantageux que les Mages aient constaté de leurs yeux l'enfance du Sauveur. Ils disent donc : « Nous sommes venus l'adorer. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ignoraient-ils donc qu'Hérode régnait dans Jérusalem? Ne savaient-ils pas que tout homme qui du vivant d'un roi prononce le nom d'un autre roi ou lui rend hommage, paie cette témérité de sa vie? Mais, l'œil fixé sur le roi de l'avenir, ils ne craignent pas celui qui règne actuellement ; ils n'avaient pas encore vu le Christ, et déjà ils étaient prêts à mourir pour lui. Heureux Mages, qui avant de connaître le Christ l'ont confessé en présence du plus cruel des tyrans!

℣. 3-6. — *Ce que le roi Hérode ayant appris, il en fut troublé. et toute la ville de Jérusalem avec lui. Et ayant assemblé tous les princes des prêtres et les scribes ou docteurs du peuple, il s'enquit d'eux où devait naître le Christ. Ils*

---

tionem Balaam sequebantur, qui dixit (*Num.* 24.) : « Orietur stella ex Jacob : » unde videntes stellam extra ordinem mundi, hanc esse intellexerunt quam Balaam futuram indicem Regis Judæorum prophetaverat.

Leo Papa, (*in ser. 4. de Epiph.*) Potuerunt autem illis credita et intellecta sufficere, ut corporali intuitu non inquirerent, quod plenissimo visu mentis inspexerant; sed diligentia sagacis officii ad videndum usque puerum perseverans, nostri temporis hominibus serviebat, ut sicut omnibus nobis profuit quod post resurrectionem Domini vestigia vulnerum in carne ejus, Thomæ Apostoli exploravit manus ; ita ad nostram utilitatem proficeret, quod infantiam ipsius Magorum probavit aspectus: unde dicunt : *Venimus adorare eum.* Chrys. (*sup. Matth.*) Sed nunquid nesciebant quia in Hierusalem regnabat Herodes ? Nunquid non intelligebant quia quicunque rege vivente alterum regem pronuntiat, aut adorat, punitur in sanguine? Sed dum considerabant regem futurum, non timebant regem præsentem : adhuc non viderant Christum, et jam parati erant mori pro eo. O beati Magi ! qui ante conspectum crudelissimi regis, priusquam Christum cognoscerent, Christi facti sunt confessores.

Audiens autem Herodes Rex turbatus est, et omnis Hierosolyma cum illo. Et congregans omnes principes Sacerdotum et Scribas popu-

lui dirent que c'était dans Bethléem, de la tribu de Juda, selon qu'il a été écrit par le Prophète : Et toi, Bethléem, terre de Juda, tu n'es pas la dernière d'entre les principales villes de Juda, car c'est de toi que sortira le chef qui conduira mon peuple d'Israël.

S. Aug. Autant les Mages désirent trouver un Rédempteur, autant Hérode craint de rencontrer un successeur, comme l'indiquent les paroles suivantes : « Ce qu'ayant appris le roi Hérode, il fut troublé. » — La Glose. On lui donne le nom de roi afin que, rapproché du roi que cherchent les Mages, il soit convaincu de n'être qu'un étranger. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il est troublé de ce qu'un roi des Juifs vient de naître du sein du peuple juif lui-même, parce qu'il est Iduméen, et qu'il craint que le sceptre revenant aux mains des Juifs, il ne soit chassé par eux, et sa race à jamais exclue du trône. C'est ainsi que les grandes puissances sont en proie à de plus vives terreurs. Les branches des arbres plantés sur les hautes montagnes sont agitées par le moindre vent; ainsi ceux qui sont élevés en dignité sont troublés par le bruit de la plus légère nouvelle ; ceux au contraire dont la condition est obscure, vivant comme dans une vallée profonde, jouissent presque toujours d'une parfaite tranquillité.

S. Aug. (*serm. 2 sur l'Epiph.*) (1) Quelle terreur inspirera un jour le tribunal du juge, alors que le berceau du petit enfant fait trembler les rois superbes sur leur trône? Que les rois soient saisis de frayeur devant celui qui est assis à la droite du Père, puisqu'un roi impie a tremblé devant lui alors qu'il était encore suspendu au sein de sa mère. S. Léon pape, (*serm. 4 sur l'Epiph.*) Cependant tes craintes sont superflues, ô Hérode, ton palais ne peut contenir le Christ, le maître

(1) Serm. 66 sur l'Epiphanie. Il commence par ces mots : *Solemnitas*, etc., chap. III, avec la transposition des deux premiers membres de phrase.

---

li, sciscitabatur ab eis ubi Christus nasceretur. At illi dixerunt ei : In Bethlehem Judæ : sic enim scriptum est per Prophetam : Et tu Bethlehem, terra Juda, nequaquam minima es in principibus Juda. Ex te enim exiet Dux, qui regat populum meum Israël.

Aug. (*in ser. deEpiph.*) Sicut Magi desiderant Redemptorem, ita Herodes timet successorem; unde sequitur : *Audiens autem Herodes rex turbatus est.* Glossa. Rex dicitur, ut ex collatione ejus qui quæritur, hic intelligatur extraneus. Chrys. (*sup. Mat. in opere imperfecto ut sup.*) Et ideo turbatur audiens regem natum Judæis ex genere Judæorum, cum esset ipse genere Idumæus; ne regno revoluto iterum ad Judæos, ipse a Judæis expelleretur, et semen ejus post ipsum præcideretur a regno : semper enim grandis potestas majori timori subjecta est : sicut enim rami arborum in excelso positarum, etiam si levis aura flaverit, moventur; sic et sublimes homines etiam levis nuntii fama conturbat; humiles autem, sicut in convalle, plerumque in tranquillitate consistunt.

Aug. (*in ser. 2. de Epiph.*) Quid autem erit tribunal judicantis, quando superbos reges timere faciebat nativitas infantis? Pertimeant ergo reges ad Patris dexteram jam sedentem, quem rex impius timuit adhuc matris ubera lambentem. Leo Papa, (*in ser. 4. de Epiphania.*) Superfluo tamen, Herodes, timore turbaris : non capit Christum regia tua; nec mundi Dominus potesta-

du monde ne peut être resserré dans les limites étroites de ton royaume; celui a qui tu veux défendre de régner dans la Judée étend son règne partout.

La Glose. Peut-être n'est-ce pas seulement la perte de son trône qu'il craignait, mais encore la colère des Romains qui avaient décidé qu'aucun roi, de même qu'aucun dieu ne serait proclamé sans leur approbation.

S. Greg. (*hom.* 10 *sur les Ev.*) A peine le roi du ciel est-il né que le roi de la terre est en proie à l'agitation et au trouble : c'est qu'en effet les hauteurs de la terre sont confondues, lorsque les grandeurs du ciel viennent à se découvrir. — S. Léon pape, (*serm.* 6 *sur l'Ep.*) Hérode dans cette circonstance joue le rôle du démon, et le démon après avoir été son instigateur se montre depuis son infatigable imitateur, car la vocation des Gentils fait son tourment, et son plus grand supplice est de voir tous les jours la destruction de son empire. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Tous deux sont troublés par des inquiétudes personnelles, tous deux craignent un successeur, l'un de son royaume de la terre, l'autre du royaume des cieux. Or voici que le peuple juif partage lui-même ce trouble, alors qu'il aurait dû se réjouir de cette nouvelle; mais ce peuple en est troublé, parce que l'arrivée du Juste ne peut être un sujet de joie pour les impies; ou bien ils étaient troublés dans la crainte qu'Hérode irrité contre le roi des Juifs ne déchargeât sa colère sur la nation dont il était sorti; c'est pourquoi l'auteur sacré ajoute : « Et toute la ville de Jérusalem avec lui. » — La Glose. La ville de Jérusalem voulait flatter celui qu'elle craignait, car le peuple favorise toujours plus qu'il ne le devrait ceux dont il supporte les violences. — Suite. « Et ayant assemblé tous les princes des prêtres, » etc. Remarquez son empressement à

---

tis tui sceptri est contentus angustiis : quem in Judæa regnare non vis, ubique regnat.

Glossa. Vel non solum propter se timuit, sed propter iram Romanorum : decreverant enim Romani ne quis rex vel deus sine eorum consilio diceretur.

Greg. (*in hom.* 10. *sup. Evang.*) Cœli autem Rege nato, rex terræ turbatus est; quia nimirum terrena altitudo confunditur, cum celsitudo cœlestis aperitur. Leo, Papa. (*in ser.* 6. *de Epiph.*) Herodes etiam diaboli personam gerit, cujus sicut tunc fuit incentor, ita nunc quoque est indefessus imitator : cruciatur enim vocatione gentium, et quotidiana potestatis suæ destructione torquetur. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Uterque ergo zelo proprio turbatur, et sui regni successorem timebat; Herodes terrenum, diabolus autem cœlestem. Ecce autem et judaicus populus turbabatur, qui magis de auditu isto gaudere debuerat; quia Rex judæus surgere dicebatur : sed turbabantur, quia de adventu Justi non poterant gaudere iniqui : aut certe turbabantur, ne forte iratus judaico regi genus ejus vexaret : unde sequitur : *Et omnis Hierosolyma cum illo.* Glossa : Volens illi favere quem timebat : populus enim plus justo eis favet quos crudeles sustinet.

Sequitur : *Et congregans omnes principes*, etc. Ubi nota diligentiam inqui-

chercher le Christ; il veut, s'il le trouve, exécuter les projets qu'il dévoilera plus tard, et s'il ne le trouve pas, se ménager une excuse auprès des Romains. — Remi. On les appelait scribes, non-seulement parce qu'ils transcrivaient les livres de la loi, mais parce qu'ils interprétaient les Ecritures, car ils étaient docteurs de la loi.

Suite. « Il leur demanda où le Christ devait naître. » Remarquez qu'il ne dit pas : « Où le Christ est né, » mais « où le Christ devait naître. » Il les questionne avec astuce pour s'assurer s'ils se réjouissaient de la naissance de ce nouveau roi. Il lui donne le nom de Christ, parce qu'il savait que le roi des Juifs recevrait l'onction royale. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Mais pourquoi cette question d'Hérode, s'il ne croyait pas aux Ecritures? Ou s'il y croyait, comment pouvait-il se flatter de pouvoir mettre à mort celui dont elles prédisaient la royauté? Mais il était poussé par le démon qui sait que les Ecritures ne peuvent mentir. Ainsi sont tous les pécheurs : ce qu'ils croient, il ne leur est pas donné de le croire parfaitement; ils croient, tant est grande la puissance de la vérité, et ils ne croient point, aveuglés qu'ils sont par l'ennemi du salut. Car si leur foi était parfaite, ils ne vivraient pas comme devant rester éternellement en ce monde, mais comme devant en sortir après quelques instants de séjour.

Suite. Ceux-ci répondirent : « Dans Bethléem de Juda. » — S. Léon pape. (*serm.* 1 *sur l'Epiph.*) Les Mages guidés par un sentiment naturel crurent qu'ils devaient chercher dans la capitale du royaume le roi dont la naissance leur avait été révélée; mais celui qui avait daigné prendre la forme d'un esclave, et qui était venu pour être jugé, et non pas pour juger, fit choix de Béthléem pour sa naissance et de Jérusa-

---

rentis, ut si invenerit, faciat quod postea se velle ostendit; sin autem, excusatus sit Romanis. Remig. Scribæ autem dicti sunt, non tantum ab officio scribendi, sed potius ab interpretatione Scripturarum : erant enim legis doctores.

Sequitur : *Sciscitabatur ab eis ubi Christus nasceretur.* Hic attendendum est quia non dixit : *Ubi Christus natus est;* sed, *ubi nasceretur :* callide enim interrogavit eos, ut posset agnoscere si de rege nato lætarentur : Christum autem vocat, quia noverat inungi regem Judæorum. Chrys. (*sup. Mat. in opere imperf. ut sup.*) Ut quid autem interrogat Herodes, qui non credebat Scripturis ? Aut si credebat, quomodo sperabat posse interficere illum, quem regem futurum esse dicebant ? Sed diabolus instigabat, qui credebat quod Scripturæ non mentiuntur : sic sunt omnes peccatores, qui hoc ipsum quod credunt, perfecte credere non permittuntur; quod enim credunt, veritatis est virtus, quæ non potest esse occulta; quod autem non credunt, excæcatio est inimici : si enim perfecte crederent, sic viverent quasi post modicum transituri de hoc mundo, non quasi in æternum mansuri.

Sequitur : *At illi dixerunt : In Bethlehem Judæ.* Leo Papa, (*in serm.* 1. *de Epiph.*) Magi quidem humano sensu significatum sibi regis ortum, existimaverunt in civitate regia esse quærendum; sed qui servi susceperat formam, et non judicare venerat, sed judicari, Bethlehem præelegit nativitati,

lem pour sa passion. — Théodote. (1) (*serm. au conc. d'Ephèse.*) S'il avait choisi Rome, la ville par excellence, on aurait pu croire que le changement qu'il a opéré dans le monde était dû à la puissance des citoyens romains; s'il eût eu un empereur romain pour père on eût attribué ses succès à son pouvoir. Qu'a-t-il donc fait? Il a choisi tout ce qui a le caractère de la pauvreté et de la bassesse, pour qu'il soit bien démontré que c'est la puissance divine qui a transformé le genre humain; voilà pourquoi il a fait choix d'une mère pauvre, et d'une patrie plus pauvre encore, voilà pourquoi il naît dans l'indigence, et c'est ce que la crèche vint enseigner. — S. Greg. (*hom.* 8 *sur les Ev.*) C'est par suite d'un dessein providentiel qu'il naît à Bethléem, car Bethléem signifie *maison du pain*, et il a dit de lui-même : » Je suis le pain vivant descendu du ciel.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il semble que les princes des prêtres auraient dû cacher le mystère du roi prédestiné de Dieu, surtout en présence d'un roi étranger; et cependant, non contents de publier les œuvres de Dieu, on les voit pour ainsi dire livrer ses mystères; et non-seulement ils les dévoilent, mais ils apportent à l'appui le témoignage du prophète. Il est écrit dans le prophète : « Et toi Bethléem, terre de Juda. » — La Glose (*Mich.* cap. 5.) L'Evangéliste rapporte cette prophétie telle qu'ils l'ont citée, en donnant plutôt le sens véritable que le texte même du prophète Michée. — S. Jér. (2) On peut reprocher ici aux Juifs leur ignorance, car on lit dans le prophète Michée : « Et toi Bethléem Ephrata, » et non pas comme ils disent : « Et toi

(1) Ou bien le sermon sur la Nativité rapporté dans le concile d'Ephèse, part. III, chap. IX.

(2) Cette citation est tirée de la deuxième partie de son épître à Pammachius sur la bonne interprétation de l'Ecriture, et de ses commentaires sur le prophète Michée.

Hierosolymam passioni. Theodotus, (*in ser. Concilii Ephesini.*) Si enim maximam Romam elegisset civitatem, potentia civium, mutationem orbis terrarum factam putarent; si filius fuisset imperatoris, potestati utilitatem ascriberent. Sed quid fecit ? Omnia egena et vilia elegit, ut Divinitas cognosceretur orbem transformasse terrarum : propterea pauperculam elegit matrem, pauperiorem patriam; egenus fit pecuniis, et hoc tibi exponit præsepe. Greg. (*in hom.* 8. *super Evang.*) Bene etiam in Bethlehem nascitur : Bethlehem quippe *domus panis* interpretatur : ipse namque est qui ait (*Joan.* 6.) : Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi. »

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Cum autem debuissent celare mysterium Regis præfiniti a Deo, maxime in conspectu alienigenæ regis, facti sunt non prædicatores operum Dei, sed proditores mysteriorum ejus; et non solum manifestant mysterium, sed etiam propheticum protulerunt exemplum : inde subjungunt : *Sic enim scriptum est per Prophetam* (*sc. Michæam*, cap. 5.) : *Et tu Bethlehem, terra Juda.* Glossa. Hoc sic ponit, ut ab eis dictum est, qui etsi non verba, veritatem sensus quodammodo ponunt. Hieron. Unde hic reprehenduntur Judæi de ignorantia, quoniam Propheta dicit : « Tu Bethlehem Ephrata : » illi

Bethléem, terre de Juda. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il y a plus encore, c'est qu'en supprimant une partie de la prophétie ils sont devenus la cause du massacre des enfants. En effet la prophétie porte : « De toi sortira le roi qui gouvernera mon peuple d'Israël, et ses jours sont depuis les jours de l'éternité. » Si donc ils l'avaient citée dans son entier, Hérode réfléchissant que ce roi dont la naissance date des jours de l'éternité ne pouvait être un roi de la terre, ne serait pas entré dans une si grande fureur. — S. Jér. (*sur S. Matth. et Michée dans la Glose.*) Or voici le sens de cette prophétie : « Et toi Bethléem, terre de Juda, ou Ephrata » (elle est ainsi désignée parce qu'il y avait une autre Bethléem dans la Galilée), « quoique tu sois un petit bourg entre les villes de Juda, cependant c'est de toi que naîtra le Christ qui régnera sur Israël, et qui sera de la race de David. Cependant je lui ai donné naissance avant tous les siècles ; » c'est pour cela que le prophète ajoute : « Sa génération est dès le commencement, dès l'éternité, car au commencement le Verbe était en Dieu. » — La Glose (1). Quant à cette dernière partie, les Juifs la supprimèrent comme nous l'avons dit, et ils changèrent le reste de la prophétie, soit par ignorance comme nous l'avons supposé, soit afin de rendre plus clair et plus évident le sens de cette prédiction pour Hérode, qui était un étranger; ainsi pour le mot « Ephrata, » qui était un mot ancien et qu'Hérode pouvait ignorer, ils mettent : « Terre de Juda, » au lieu de dire : « la plus petite entre toutes les villes de Juda, » avec le prophète qui avait voulu faire ressortir le peu d'importance de cette ville relati-

(1) On ne trouve rien de semblable ni dans la Glose, ni dans Bède, ni dans Raban, ni dans Rupert, ni dans saint Anselme, ni dans Hugon, ni dans saint Jérôme, ni dans saint Chrysostome, au moins quant à la lettre; mais on trouve l'équivalent de cette citation dans quelques-uns de ces auteurs.

---

dixerunt : « Tu Bethlehem, terra Juda. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperfecto ut sup.*) Sed adhuc ipsam prophetiam præcidentes interficiendorum parvulorum facti sunt causa : sic enim scriptum erat : « Ex te exiet Rex qui pascet populum meum Israël, et dies ejus a diebus seculi : » si ergo integram prophetiam protulissent, considerans Herodes quia non erat rex terrenus cujus dies a diebus seculi erant, in tantum furorem non exarsisset. Hier. (*sup. Matth. et Michæam in Glossa.*) Est autem sensus prophetiæ talis : « Tu Bethlehem, terra Juda vel Ephrata, » quod ideo dicitur, quia est alia Bethlehem in Galilæa sita ; « quamvis sis parvus vicus inter millia civitatum Juda, tamen ex te nascetur Christus, qui erit dominator Israël, qui secundum carnem de David est. De me tamen natus est ante secula : et ideo dicitur : Egressus ejus ab initio a diebus æternitatis; quia in principio Verbum erat apud Deum. » (*Joan.* 1.) Glossa. Sed hoc ultimum (ut dictum est) Judæi[1] tacuerunt, alia vero mutaverunt; vel propter ignorantiam (ut dictum est), vel ad majorem manifestationem; ut Herodi alienigenæ intellectum prophetiæ aperirent : unde pro eo quod Propheta dixit *Ephrata* (quod erat nomen antiquum, et forte Herodi ignotum), dixerunt *terra Juda :* pro eo autem quod Propheta dixerat : « Minima es in millibus Juda » (volens

vement à l'immense multitude du peuple de Dieu, ils dirent : « Tu n'es pas la moindre entre les principales villes de Juda, » afin de montrer la grandeur que faisait rejaillir sur elle la dignité du roi qui devait naître dans son sein; paroles qui reviennent à celles-ci : Tu es grande entre toutes les cités qui ont donné le jour à des princes. — Remi. Ou bien on peut encore l'expliquer ainsi : « Quoique tu paraisses très-petite au milieu des villes qui commandent aux autres, cependant tu ne l'es pas en réalité, car de toi sortira le chef qui conduira mon peuple d'Israël. » Ce chef, c'est le Christ qui conduit et gouverne le peuple fidèle.

S. Chrys. (*hom.* 1 *sur S. Matth.*) Remarquez avec quelle exactitude s'exprime le prophète; il ne dit pas : « Il sera dans Bethléem, » mais : « Il sortira de Bethléem, » pour indiquer ainsi que cette ville ne serait témoin que de sa naissance. » Comment peut-on rapporter cette prophétie à Zorobabel, comme quelques-uns le prétendent? Sa naissance ne date pas du commencement ni ses jours de l'éternité; il n'est pas non plus sorti de Bethléem, puisqu'il n'est pas né dans la Judée, mais à Babylone. Une raison non moins forte c'est que la prophétie ajoute : « Tu n'es pas la plus petite, parce que de toi sortira, » car aucun autre que le Christ n'a rendu célèbre le bourg où il est né, et depuis sa naissance on vient des extrémités de la terre visiter l'étable et la crèche où il est né. Si le prophète ne dit pas : « De toi sortira le Fils de Dieu; » mais : « De toi sortira le chef qui conduira mon peuple d'Israël, » c'est que dans les commencements il fallait condescendre à la faiblesse des Juifs, ne pas les scandaliser, mais les attirer en leur faisant connaître ce qui avait rapport au salut du genre humain. Il faut prendre dans un sens figuré les paroles suivantes : « Qui conduira

---

ostendere parvitatem ejus quantum ad populi multitudinem), dixerunt : *Nequaquam minima es in principibus Juda ;* volentes ostendere magnitudinem dignitatis provenientem ex dignitate principis nascituri : quasi dicerent : « Magna es inter civitates ex quibus principes prodierunt. » Remig. Vel talis est sensus : « Quamvis minima videaris inter urbes principatum habentes, tamen non es minima; quia ex te exiet Dux, qui regat populum meum Israël : » Dux autem iste Christus est, qui populum fidelem regit et gubernat.

Chrys. (*in hom.* 1. *super Matth.*) Intende autem certitudinem prophetiæ : non enim dixit, quod *in Bethlehem erit ;* sed quod *de Bethlehem exiet ;* ostendens quod ibi solum nasceretur. Quomodo autem habet rationem de Zorobabel hæc dicta esse, ut quidam dicunt ? Non enim exitus ejus fuit a principio ex diebus seculi : neque etiam ex Bethlehem exivit; cum non in Judæa, sed in Babylonia natus sit. Est etiam ad hoc testimonium quo dicit : *Nequaquam minima es quia ex te exiet :* nullus enim alius illustrem fecit villam in qua nasceretur, quam Christus : post nativitatem enim a finibus orbis terrarum veniunt visuri præsepe, et tugurii locum. Non autem dixit : *Ex te exiet Filius Dei ;* sed *dux, qui pascet populum meum Israël :* oportebat enim in principio condescendere, ut non scandalizarentur; et quæ ad salutem hominum pertinebant prædicare, ut magis inducerentur. Mystice autem dicit : *Qui*

mon peuple d'Israël, » c'est-à-dire ceux qui doivent croire d'entre les Juifs. Si tous ne se sont pas rangés sous la conduite du Christ, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Le prophète n'a rien dit des Gentils et c'est encore pour ne pas scandaliser les Juifs. Voyez cependant comme tout est ici admirablement disposé. Les Juifs et les Mages s'instruisent mutuellement. Les Mages apprennent aux Juifs qu'une étoile annonce le Christ dans l'Orient, et les Juifs enseignent aux Mages que dans les temps anciens les prophètes l'ont prédit afin qu'affermis par ce double témoignage ils recherchent avec une foi plus ardente celui que révélaient à la fois l'éclat de l'étoile et l'autorité des prophéties. — S. Aug. (*serm. sur l'Epiph.*) (1) L'étoile qui conduisit les Mages au lieu où se trouvait le Dieu fait enfant avec la Vierge sa mère, aurait pu les conduire directement jusqu'à la ville même de Bethléem ; cependant elle se cacha, et ne reparut que lorsque ayant demandé aux Juifs dans quelle ville le Christ devait naître, ils en eurent obtenu cette réponse : « Dans Bethléem de Juda. » Les Juifs dans cette circonstance furent semblables aux ouvriers qui construisirent l'arche de Noé, et qui ne laissèrent pas de périr dans les eaux du déluge, après avoir fourni à d'autres le moyen de se sauver ; ou bien encore, semblables aux pierres milliaires placées sur les routes, ils se contentèrent d'indiquer le chemin, sans pouvoir marcher eux-mêmes. Ceux qui cherchaient n'eurent pas plus tôt appris ce qu'ils demandaient qu'ils partirent aussitôt, tandis que les docteurs les enseignèrent et restèrent immobiles. Les Juifs ne cessent de nous offrir tous les jours le même spectacle. Lorsque nous apportons aux païens des témoignages évidents de l'Ecriture pour leur prouver que Jésus-Christ a été prédit bien longtemps avant sa naissance, il en est

(1) Sermon 2 vers la moitié, et sermon 66, parmi les sermons sur divers sujets.

---

regat populum meum Israël; Israël enim hic dicit eos qui crediderunt ex Judæis : si autem non omnes Christus rexit, eorum est accusatio. De gentibus autem interim tacuit, ne scandalizaret Judæos. Vide autem mirabilem dispensationem : Judæi enim et Magi simul se invicem docent. Judæi a Magis audiunt, quod Christum in Orientis regione stella prædicat; et Magi a Judæis, quod prophetæ antiquitus eum nuntiaverunt; ut geminato testimonio confirmati, ardentiori fide expeterent, quem et stellæ claritas, et prophetiæ manifestabat auctoritas. Aug. (*in serm. de Epiph.*) Poterat enim stella quæ Magos perduxit ad locum, ubi erat cum Matre Virgine Deus infans, ad ipsam eos perducere civitatem; sed tamen subtraxit se, nec eis prorsus apparuit, donec de civitate in qua Christus nasceretur, ipsi interrogarentur Judæi, ipsi dicerent : *In Bethlehem Judæ :* similes facti fabris arcæ Noe, qui aliis ubi evaderent præstiterunt, et ipsi diluvio perierunt : vel similes lapidibus millariis viam ostenderunt, nec ipsi ambulare potuerunt. Audierunt et abierunt inquisitores ; dixerunt et remanserunt doctores. Nunc quoque Judæi simile aliquid nobis exhibere non desinunt : nonnulli enim paganorum quando eis de Scripturis testimonia clara

quelques-uns qui tiennent ces témoignages pour suspects (1) et comme inventés peut-être par les chrétiens, et qui préfèrent s'en rapporter aux exemplaires qui sont entre les mains des Juifs; ces païens font comme les Mages autrefois, ils laissent les Juifs lire et relire sans aucun fruit leurs Ecritures, et s'empressant de venir adorer avec foi Jésus-Christ.

ỳ. 7-8. — *Alors Hérode ayant appelé les Mages en particulier, s'enquit d'eux avec grand soin du temps auquel l'étoile leur était apparue, et, les envoyant à Bethléem, il leur dit : Allez, informez-vous exactement de cet enfant, et lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, afin que j'aille aussi moi-même l'adorer. Ayant entendu ces paroles du roi, ils partirent.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Hérode se trouvant en présence d'une réponse que rendait doublement probable et le témoignage des prêtres et l'autorité des prophètes, ne se détermine pas à rendre hommage au roi qui doit naître; mais il se laisse aller au coupable désir de s'en défaire par ruse. Il a vu qu'il ne pouvait ni ébranler les Mages par ses caresses, ni les effrayer par ses menaces, ni les corrompre par son or, et les amener ainsi à consentir au meurtre du roi qui leur est annoncé ; il forme donc le dessein de les tromper. C'est ce qu'indique l'Evangéliste par ces paroles : « Hérode ayant fait venir les Mages en secret. » Il les appelle en secret, parce qu'il se défiait des Juifs et qu'il craignait que le désir d'avoir un roi de leur nation ne fût pour eux un motif de trahir ses desseins. « Il demanda donc aux Mages avec soin le temps où l'étoile leur avait apparu. » — Remi. Il les interroge avec soin, car c'était un homme astucieux, et il craignait qu'ils ne revinssent

(1) Nous lisons dans l'exemplaire que nous avons entre les mains *suspecti;* mais ne serait-il point préférable de lire *suspicati ?*

---

proferimus, ut noverint Christum ante prophetatum, suspecti, ne forte a Christianis ista conficta sint, malunt credere codicibus Judæorum; et sicut tunc Magi fecerunt, Judæos dimittunt inaniter lectitare, ipsi pergunt fideliter adorare.

Tunc Herodes clam vocatis Magis diligenter didicit ab eis tempus stellæ, quæ apparuit eis. Et mittens illos in Bethlehem, dixit : Ite et interrogate diligenter de puero : et cum inveneritis, renuntiate mihi, ut et ego veniens adorem eum. Qui cum audissent regem, abierunt.

Chrys. (*sup. Matth.*) Postquam audivit Herodes responsum duplici modo credibile : primum, quia a sacerdotibus fuerat dictum; deinde, quia exemplo prophetico fuerat comprobatum; non tamen ad devotionem flectitur nascituri Regis, sed ad malitiam interfectionis ejus per dolum : vidit enim quia non poterat Magos nec blandimentis flectere, nec minis terrere, nec auro corrumpere, ut consentirent in interfectionem Regis futuri, ideo illos decipere cogitavit. Unde dicitur : *Tunc Herodes clam vocatis Magis.* Occulte autem vocavit eos, ut non viderent Judæi, quos habebat suspectos; ne forte quasi regem suæ gentis amantes, proderent consilium ejus : *Diligenter didicit ab eis tempus stellæ.* Remig. Idcirco diligenter; quia callidus erat, et timebat ne non reverterentur

pas le trouver pour le renseigner sur l'enfant qu'il voulait mettre à mort.

S. Aug. (*serm.* 7 *sur l'Epiph.*) Cette étoile leur avait apparu presque deux ans auparavant, et elle était pour eux depuis ce temps un objet d'étonnement. Il faut donc admettre qu'ils n'apprirent ce que signifiait cette étoile qu'ils voyaient depuis longtemps, qu'à la naissance de celui qu'elle figurait; et c'est après qu'il leur fut révélé que le Christ était né que les Mages vinrent de l'Orient, et qu'ils adorèrent le treizième jour celui dont ils avaient appris la naissance quelques jours auparavant. — S. Chrys. (*hom.* 7 *sur S. Matth.*) Ou bien comme leur voyage devait être de longue durée, l'étoile leur apparaissait depuis longtemps, afin qu'ils pussent se trouver au berceau du Christ aussitôt qu'il serait né, et l'adorer enveloppé de langes qui le leur rendaient plus admirable encore. — La Glose. Suivant d'autres, cette étoile n'aurait apparu que le jour même de la naissance du Christ, elle avait été créée pour cette mission, et aussitôt qu'elle l'eut remplie elle disparut. — Saint Fulgence dit en effet (*serm. sur l'Epiph.*) : « L'enfant nouveau-né créa une nouvelle étoile. »

Après avoir pris des informations sur le temps et sur le lieu, il veut aussi connaître la personne de l'enfant, et il ajoute : « Allez et informez-vous exactement de l'enfant. » Il leur enjoint de faire ce qu'ils devaient faire eux-mêmes sans avoir besoin de recommandation. — S. Chrys. (*hom.* 7.) Il ne dit pas : Informez-vous du roi, mais informez-vous de l'enfant, car il ne peut souffrir qu'on lui donne ce nom, symbole de son autorité. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Pour les amener à ses desseins, il feint le désir d'aller lui rendre hommage, et sous ce

---

ad eum, ut tunc sciret quid ageret de puero occidendo.

Aug. (*in serm.* 7 *de Epiph.*) Ferme autem biennio ante visa est stella mirantibus quid esset : sed tunc intelligitur indicatum eis cujus esset stella, quæ jamdiu videbatur, quando natus est qui per illam significabatur : sed postquam Christo nato revelatum est Magis, venerunt ab Oriente; et decima tertia die adoraverunt eum quem ante paucos dies natum fuisse didicerunt. Chrys. (*in hom* 7. *super Matth.*) Vel ante multum tempus hæc stella apparuit, quoniam multum tempus in itinere erant Magi consumpturi, ut confestim cum natus esset, Christo assisterent, eum in fasciis adorantes, ut mirabilior appareret. Glossa. Secundum alios vero a die nativitatis Christi creditur stella tantum apparuisse, et peracto officio cum nova esset, desiit esse. Ait enim Fulgentius (*in serm. de Epiphania*) : Puer natus novam stellam fabricavit.

Cognito autem loco et tempore personam pueri vult non ignorari : unde dicit : *Ite et interrogate diligenter de puero*; illud præceperat, quod absque præcepto erant facturi. Chrys. (*in hom.* 7 *ut jam sup.*) Non autem dicit : *Interrogate de Rege*, sed *de puero*; neque enim principatus nomine eum vocari sustinebat. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperfecto ut sup.*) Ergo ut ad hoc eos induceret, devotionem promittebat, et per eam gladium acuebat, et

manteau d'hypocrisie il aiguise son glaive et veut dissimuler la perversité de son cœur sous les dehors de la soumission et de l'humilité. Ainsi font tous les méchants : c'est quand ils veulent porter en secret des coups plus terribles qu'ils font semblant de s'abaisser et qu'ils prodiguent les marques d'amitié ; c'est ce qui fait dire à Hérode : « Lorsque vous l'aurez trouvé, faites-le moi savoir, » etc. — S. Grég. (*hom.* 10 *sur les Ev.*) Il feint de vouloir l'adorer, pour pouvoir plus facilement le mettre à mort, s'il vient à le trouver.

Suite : « Ayant entendu les paroles du roi, ils partirent. » — Remi. Les Mages obéissent aux ordres d'Hérode pour chercher le Seigneur, mais non pour revenir le trouver ; en cela ils étaient l'image de ceux qui écoutent la parole de Dieu dans un bon esprit ; ils pratiquent les enseignements que leur donnent des prédicateurs vicieux, mais ils se gardent bien d'imiter leurs œuvres.

℣. 9. — *Et en même temps l'étoile qu'ils avaient vue en Orient allait devant eux, jusqu'à ce qu'étant arrivée sur le lieu où était l'enfant, elle s'y arrêta.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) On doit conclure de ces paroles que l'étoile, après avoir conduit les Mages jusqu'aux portes de Jérusalem, se déroba à leurs regards et les abandonna pour les forcer d'entrer dans cette ville et de demander aux habitants où était le Christ, en même temps qu'ils le faisaient connaître eux-mêmes. Dieu en cela se proposait premièrement de confondre les Juifs, en leur montrant des Gentils qui, affermis dans la foi par la simple apparition d'une étoile, cherchaient le Christ à travers des contrées inconnues, tandis que les Juifs, nourris dès leur enfance des prophéties qui avaient le Christ pour objet, ne voulaient pas le recevoir alors qu'il était né dans leur

---

malitiam cordis sui humilitatis colore depingebat. Talis est consuetudo omnium malignorum, quod quando aliquem in occulto gravius lædere volunt, humilitatem illi et amicitias fingunt : unde dicit : *Et cum inveneritis, renuntiate mihi.* Greg. (*in hom.* 10 *super. Evang.* (Adorare eum se velle simulat, ut quasi hunc si invenire possit, extinguat.

Sequitur : *Qui cum audissent regem, abierunt.* Rem. Audierunt Magi Herodem ut quærerent Dominum, sed non ut ad eum reverterentur : significabant enim bonos auditores, qui bona quæ audiunt a malis prædicatoribus, faciunt, sed tamen opera illorum non imitantur.

Et ecce stella, quam viderant in Oriente, antecedebat eos, usque dum veniens staret supra ubi erat puer.

Chrys. (*sup. Matth.*) Ex hoc loco ostenditur, quia cum stella deduxisset Magos prope Hierusalem, abscondita est ab eis, ut relicti a stella cogerentur in Hierusalem interrogare de Christo simul et manifestare, propter duo : primo, ad confusionem Judæorum, quia Gentiles stellæ tantummodo visione confirmati Christum per alienas provincias requirebant, et Judæi ab infantia prophetias legentes de Christo, et in suis finibus

propre pays. Dieu voulait encore que les prêtres interrogés sur le lieu où devait naître le Christ répondissent pour leur condamnation : « A Bethléem de Juda ; » parce qu'en donnant à Hérode les explications qu'il demandait sur le Christ, ils ne le connaissaient pas eux-mêmes. Après que les Mages eurent obtenu la réponse à la demande qu'ils avaient faite, le texte ajoute : « Et voici que l'étoile qui leur avait apparu dans l'Orient les précédait. » Témoins de l'hommage rendu par l'étoile à cet enfant, ils purent comprendre quelle était la dignité du nouveau roi. — S. Aug. (*serm. sur l'Epiph.*) Et pour que cet hommage rendu au Christ fût plus éclatant, l'étoile ralentit sa marche jusqu'à ce qu'elle eut amené les Mages aux pieds de l'enfant. Elle se mit à la disposition des Mages, mais sans leur commander. Elle montra au Sauveur ses adorateurs, éclaira la grotte d'une abondante lumière, inonda le toit de cette étable de ses rayons éclatants et disparut ensuite. C'est ce que l'Evangéliste indique lorsqu'il ajoute : « Jusqu'à ce qu'étant arrivée sur le lieu où était l'enfant, elle s'y arrêta. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Qu'y a-t-il d'étonnant que le soleil de justice, sur le point de se lever, ait voulu être annoncé par une étoile miraculeuse ? Elle s'arrêta au-dessus de la tête de l'enfant comme pour dire : « C'est lui. » Elle le désignait en s'arrêtant au-dessus de lui, parce qu'elle ne pouvait le faire en parlant. — La Glose. On voit par là que cette étoile se trouvait dans notre atmosphère, et qu'elle était fort proche de la maison où était l'enfant, autrement les Mages n'auraient pu distinguer cette maison. — S. Amb. (1) (*sur S. Luc.*) Cette étoile c'est la voie, et la voie c'est le Christ, car par le mystère de son incarnation il est comme une étoile, étoile brillante,

(1) Liv. II, chap. II, où saint Ambroise intercale le récit de l'arrivée des Mages. Ce qu'il dit de l'étoile du matin est emprunté au chap. XXII, v. 16, de l'Apocalyse.

---

natum non susceperunt : demum ut interrogati sacerdotes, unde nasceitur Christus, ad præjudicium suum responderent : *De Bethlehem ;* quia qui Herodem docuerant de Christo, ipsi ignorabant de illo : et ideo post interrogationem et responsionem habitam, subditur : *Et ecce stella quam viderant in Oriente antecedebat eos ;* ut considerantes obsequium stellæ, Regis intelligerent dignitatem. Aug. (*in serm. de Epiph.*) Et ut Christo plenum redderet obsequium, temperavit gradum, donec Magos perduceret ad puerum : obsequium præbuit, non imperium indixit ; supplices ostendit, hospitium radiavit amplissimo lumine, et tecta nati perfudit, sicque decessit : unde sequitur : *Usque dum veniens staret supra ubi erat puer.* Chrys. (*sup. Matth. in opere imperfecto ut sup.*) Quid autem mirum, si sole Justitiæ orituro, stella ministrabat divina? Stetit enim supra caput pueri, quasi dicens : *Hic est ;* ut quia loquendo monstrare non poterat, stando demonstraret. Glossa. Hic autem apparet quod stella in aere posita erat ; et domui, in qua puer erat, multum vicina : aliter enim domum non discrevissent.

Amb. (*sup. Lucam.*) Hæc autem stella via est ; et via Christus est ; quia secundum incarnationis mysterium Christus

étoile du matin, qu'on ne peut voir dans les lieux ou règne Hérode, mais qui reparaît de nouveau là où habite le Christ pour nous montrer le chemin. — Remi. On peut dire encore que l'étoile figure la grâce de Dieu, comme Hérode est le symbole du démon. Or celui qui se soumet au démon par le péché perd aussitôt la grâce; s'il se détache du démon par la pénitence, il recouvre immédiatement la grâce, qui ne le quitte pas qu'elle ne l'ait conduit jusqu'à la maison de l'enfant, qui est l'Eglise. — La Glose. Ou bien encore l'étoile est la lumière de la foi qui conduit les âmes à Jésus-Christ et que les Mages voient disparaître en s'arrêtant chez les Juifs, car en demandant conseil aux méchants ils perdent la véritable lumière.

℣. 10, 11. — *Lorsqu'ils virent l'étoile, ils furent transportés d'une extrême joie. Et entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant avec Marie, sa mère, et se prosternant, ils l'adorèrent. Puis ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent pour présents de l'or, de l'encens et de la myrrhe.*

La Glose. Après avoir montré comment l'étoile s'était mise au service des Mages, l'Evangéliste nous apprend quelle fut la joie de ces derniers : « Lorsqu'ils virent l'étoile, ils furent transportés d'une joie extrême. » — Remi. Et remarquez qu'il ne se contente pas de dire : « Ils furent dans la joie, » mais : « Ils furent transportés d'une joie extrême. » S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ils furent transportés de joie, parce que leur espérance, loin d'être trompée, se trouvait affermie, et qu'ils ne s'étaient pas exposés inutilement aux fatigues d'un si long voyage.—La Glose. On est transporté de joie quand on se réjouit pour Dieu, qui est la joie véritable. L'Evangéliste ajoute : « d'une grande joie, » parce que l'objet de cette joie était considérable. — S. Chrys.

---

est stella : ipse enim est stella splendida et matutina : unde ubi Herodes est, non videtur; ubi autem Christus, rursum videtur, et viam ostendit. Remig. Vel stella significat gratiam Dei, Herodes diabolum. Qui autem per peccatum se diabolo subdit, mox gratiam perdit : quod si per pœnitentiam recesserit, mox gratiam invenit; quæ non dimittit, donec perducat ad domum pueri, id est, Ecclesiam. Glossa. Vel stella est illuminatio fidei, quæ ad Christum ducit, quam dum divertunt ad Judæos, Magi amittunt; quia dum a malis consilium quærunt, veram illuminationem perdunt.

Videntes autem stellam gavisi sunt gaudio magno valde. Et intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre ejus. Et procidentes adoraverunt eum. Et apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera : aurum, thus, et myrrham.

Glossa. Postquam præmisit stellæ obsequium, subjungit Evangelista Magorum gaudium, dicens : *Videntes autem stellam gavisi sunt gaudio magno valde.* Remig. Et sciendum quod non satis fuit dicere Evangelistæ : *Gavisi sunt;* sed addidit : *Gaudio magno, valde.* Chrys. (*sup. Matth.*) Gavisi ergo sunt, quia spes eorum non erat decepta, sed amplius confirmata; quod tanti itineris non sine causa susceperunt laborem. Glossa. Gaudio gaudet, qui propter Deum gaudet qui est verum gaudium. Addidit autem et *magno*, quia de magno gaudebant. Chrys. (*in opere im-*

(*sur S. Matth.*) Le ministère rempli par cette étoile leur fit comprendre que la dignité du roi qui venait de naître surpassait de beaucoup celle de tous les rois de la terre. L'auteur sacré ajoute : « d'une joie extrême. » — REMI. Il veut nous apprendre par là qu'on se réjouit beaucoup plus des choses qu'on retrouve que de celles qu'on n'a jamais perdues.

SUITE. « Et entrant dans la maison, ils trouvèrent l'enfant. » S. LÉON, pape. (*serm. 4 sur l'Epiph.*) Ils le trouvèrent petit de forme, réduit à avoir besoin du secours d'autrui, incapable de parler, ne différant en rien de la généralité des autres enfants; car de même que des témoignages incontestables prouvaient qu'en lui se trouvait l'invisible majesté de Dieu, de même il devait être démontré que cette nature éternelle du Fils de Dieu s'était unie à la vérité de la nature humaine.

SUITE. « Avec Marie, sa mère. » — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Elle n'était pas couronnée du diadème, elle ne reposait pas sur un lit doré, elle avait à peine une simple tunique, non point pour orner son corps, mais pour le couvrir, le vêtir, et telle que pouvait en porter en voyage la femme d'un charpentier (1). Si donc ils étaient venus chercher un roi de la terre, la joie eût fait place chez eux à un sentiment de confusion, de ce qu'un si grand voyage était pour eux sans résultat. Mais comme le roi qu'ils cherchaient était le roi du ciel, bien qu'ils ne découvraient en lui rien de royal, contents du témoignage que lui rendait l'étoile, ils se réjouissaient à la vue de ce pauvre enfant dont l'Esprit saint leur dévoilait au fond du cœur la redoutable majesté; c'est pour cela qu'ils se prosternèrent pour l'adorer,

(1) C'est ainsi que l'on entend ordinairement le titre d'ouvrier donné à saint Joseph par saint Matthieu; quelques-uns prétendent cependant qu'il était serrurier.

---

perfecto ut sup.) Per ministerium enim stellæ, intelligebant quoniam dignitas tunc nati Regis excedebat mensuram omnium mundialium regum. Addidit etiam *valde*, REMIG. Quia voluit ostendere quod magis gaudent homines de rebus perditis quam de semper possessis.

Subditur autem : *Et intrantes domum invenerunt puerum*. LEO Papa, (*in serm. 4 de Epiph.*) Quantitate parvum, alienæ opis indigum, fandi impotentem, et nulla ab humanæ infantiæ generalitate discretum ; quia sicut fidelia erant testimonia, quæ in eo majestatem invisibilis Divinitatis assererent, ita probatissimum debebat esse, sempiternam illam essentiam Filii Dei veram suscepisse hominis naturam.

Cum Maria matre ejus. CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperfecto ut sup.*) Non diademate coronata, aut in lecto aureo recumbente, sed vix tunicam habente unam ; non ad ornamentum corporis, sed ad tegimentum nuditatis; qualem habere potuit carpentarii uxor, peregre constituta. Si ergo regem terrenum quærentes venissent, magis fuissent confusi quam gavisi ; quia tanti itineris laborem sine causa suscepissent. Nunc autem quia cœlestem Regem quærebant, etsi nihil regale videbant in eo, tamen solius stellæ testimonio contenti, gaudebant oculi eorum contemptibilem puerum aspicere ; quia spiritus in corde eorum terribilem eum monstrabat : unde *procidentes adoraverunt eum :* vident

car si leurs yeux ne voient en lui qu'un homme, ils reconnaissent un Dieu. — RAB. Par une disposition providentielle, Joseph se trouvait alors absent, pour ne point donner aux Gentils l'occasion d'un soupçon injurieux (1*). — LA GLOSE (2). Bien qu'ils aient suivi les usages de leur nation dans les dons qu'ils offraient au Sauveur, les Arabes trouvant en abondance dans leur pays l'or, l'encens et des parfums de toute espèce, cependant dans leur intention ces présents avaient une signification mystérieuse. Le texte sacré ajoute donc : « Ayant ouvert leurs trésors, ils lui offrirent pour présents de l'or, de l'encens et de la myrrhe. » — S. GRÉG. (*hom. 10 sur les Evang.*) L'or convient à la dignité royale, l'encens faisait partie des sacrifices offerts à Dieu, et la myrrhe sert à embaumer les morts...— S. AUG. (3) (*serm. sur l'Epiph.*) Ils lui offrent de l'or comme à un roi puissant, l'encens comme à un Dieu, la myrre comme à celui qui devait mourir pour le salut de tous. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Que les Mages ne comprissent pas alors la grandeur du mystère qui les faisait agir ainsi, ou la signification mystérieuse de chacun de leurs présents, peu importe, car la grâce qui leur avait inspiré toute cette conduite avait tout disposé suivant ses vues. — REMI. Il ne faut pas oublier que chacun des trois Mages ne présenta pas en particulier un seul de ces trois présents, mais que chacun d'eux les offrit tous les trois, proclamant ainsi tous les trois par la nature de leurs présents le roi, le Dieu et l'homme. — S. CHRYS. (*hom. 7 sur S. Matth.*) Que Marcion et Paul de Samosate rougissent donc, eux qui refusent de reconnaître

(1*) On peut dire aussi qu'en ne parlant ici que de Marie et de son divin fils, l'Evangéliste veut nous faire entendre que les Mages, guidés par un instinct divin, ont parfaitement connu la conception miraculeuse du Christ à laquelle Joseph était complètement étranger.

(2) Ou plutôt saint Anselme, car on ne trouve rien de semblable dans la Glose.

(3) Ce passage ne se trouve pas mot à mot dans saint Augustin, mais en termes équivalents dans le serm. 4 comme dans saint Chrysologue, serm. 157 et 160 et aussi dans les commentaires de Raban sur saint Matthieu.

---

enim hominem, et agnoscunt Deum. RABA. Divino autem nutu factum est, quod aberat Joseph, ne aliqua mala suspicionis occasio daretur gentibus. GLOSSA. Qui licet morem suæ gentis in donis offerendis sequebantur (Arabes enim auro, thure, et diversis generibus aromatum abundant), tamen aliquid mysterii muneribus demonstrare volebant. Unde sequitur : *Apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera aurum, thus, et myrrham.* GREG. (*in hom. 10 super Evang.*) Aurum quippe regi congruit, thus vero in Dei sacrificio ponebatur, myrrha autem mortuorum corpora condiuntur. AUG. (*in serm. de Epiph.*) Aurum igitur solvitur quasi Regi magno; thus immolatur ut Deo; myrrha præbetur, quasi pro salute omnium morituro. CHRYS. (*in opere imperfecto ut sup.*) Hæc autem etsi tunc non intelligebant, secundum quale mysterium ista gerebant, vel quid significaret unumquodque munus eorum, nihil contrarium est : gratia enim quæ illos hæc omnia facere hortabatur, ipsa ordinaverat universa. REMIG. Et sciendum quod isti non singuli singula obtulerunt, sed singuli tria; et singuli cum suis muneribus regem, Deum, et hominem prædicaverunt. CHRYS. (*in hom. 7 super Matth.*) Verecundentur ergo Marcion et Paulus Sa-

ce qu'ont reconnu les Mages, qui ont donné naissance à l'Eglise, et qui ont adoré Dieu dans une chair mortelle. Que celui qu'ils adorent fût revêtu d'un corps mortel, les langes et la crèche le disent assez; mais qu'ils aient adoré en lui non pas un simple mortel, mais un Dieu, nous en avons la preuve dans les présents qu'il était juste d'offrir à la divinité. Que les Juifs soient aussi couverts de honte, eux qui sont prévenus par les Mages, et qui ne se mettent pas en peine de venir du moins à leur suite.

S. Grég. (*hom.* 10.) On peut encore donner une autre interprétation de ces présents. L'or signifie la sagesse, au témoignage de Salomon : « Un trésor désirable se trouve sur les lèvres du Sage » (1), l'encens qu'on brûle devant Dieu figure la vertu de la prière selon ces paroles : « Que ma prière se lève comme l'encens en votre présence; la myrrhe est le symbole de la mortification de la chair. Nous offrons à ce roi nouveau-né l'or lorsque nous resplendissons devant lui de l'éclat de la sagesse; nous lui offrons l'encens lorsque par la prière nous exhalons devant Dieu le parfum de nos hommages; nous lui offrons la myrrhe en mortifiant par l'abstinence les vices de la chair. — La Glose. Ces trois hommes qui offrent à Dieu leurs présents figurent les nations venues des trois parties du monde. Ils ouvrent leurs trésors en manifestant la foi de leurs cœurs par le témoignage qu'ils en donnent. Ils les ouvrent dans l'intérieur de la maison pour nous apprendre à ne pas étaler par vanité aux yeux du public le trésor d'une bonne conscience; ils offrent trois présents, c'est-à-dire leur foi en la sainte Trinité. On peut dire encore qu'ils ouvrent les trésors

(1) Suivant la version des Septante, où quelques-uns lisent : ἐπὶ δώματος *in domo*, dans la maison, au lieu de ἐπὶ στώματος *in ore*, dans la bouche. La Vulgate a traduit *Thesaurus desiderabilis et oleum in habitaculo justi.* (*Prov.*, XXI, 20.)

---

mosatenus, qui nolunt videre quæ Magi viderunt, qui Ecclesiæ sunt progenitores, Deum in carne adorantes : quoniam enim in carne erat, fasciæ monstrant et præsepe; quoniam autem non ut purum hominem adorant sed ut Deum, demonstrant dona quæ Deo offerre decens erat. Confundantur et Judæi videntes se præventos a Magis, et neque post illos venire student. Greg. (*hom.* 10 *ut jam sup,*) Potest et in his aliud intelligi : auro namque sapientia designatur, Salomone teste qui ait (*Proverb.* 21.) : « Thesaurus desiderabilis requiescit in ore sapientis; » thure, quod Deo incenditur, virtus orationis exprimitur, secundum illud (*Psalm.* 40.) : « Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo; » per myrrham vero carnis mortificatio figuratur. Nato ergo Regi aurum offerimus, si in conspectu ejus sapientiæ lumine splendemus; thus offerimus, si per orationum studia Deo redolere valeamus; myrrham offerimus, si carnis vitia per abstinentiam mortificamus. Glossa. (*sive Anselmus ut jam sup.*) Tres autem viri qui offerunt, significant gentes de tribus partibus mundi venientes; thesauros aperiunt, dum fidem cordis per confessionem ostendunt : bene autem in domo, docentes ne thesaurum bonæ conscientiæ jactando propalemus : offerunt tria munera, hoc est, fidem sanctæ Trinitatis :

des Ecritures et qu'ils en tirent les trois sens historique, moral et allégorique; ou bien la logique, la physique et la morale en tant qu'il les soumettent à la foi.

ỳ. 12. — *Et ayant reçu en songe un avertissement de n'aller point retrouver Hérode, ils s'en retournèrent en leur pays par un autre chemin.*

S. Aug. (1) L'impie Hérode, que la crainte rendait cruel, voulait donner un libre cours à sa fureur, mais comment pouvait-il se rendre maître par la ruse de celui qui venait détruire toutes les ruses et les perfidies? C'est pour nous apprendre comment sa perfidie fut déjouée que l'Evangéliste ajoute : « Et ayant reçu en songe un avertissement.» — S. Jér. Ceux qui ont offert leurs présents au Seigneur en reçoivent un avertissement; ce n'est point par un ange qu'il leur est donné, pour rendre plus éclatant le privilége que Joseph devait à ses vertus. — La Glose. Cet avertissement vient du Seigneur lui-même, car nul autre ne peut indiquer la voie du retour que celui qui a dit : « Je suis la voie. » Toutefois ce n'est pas l'enfant qui leur parle, pour ne pas révéler sa divinité avant le temps, et pour confirmer au contraire la vérité de son humanité. L'Evangéliste dit : « Et ayant reçu réponse, » car de même que Moïse criait vers Dieu tout en gardant le silence (2), de même les Mages interrogeaient par leurs pieux désirs la volonté divine. Il est dit encore : « Ils s'en retournèrent en leur pays par un autre chemin, » parce qu'ils ne devaient plus se mêler à l'incrédulité des Juifs.

(1) Serm. sur l'Epiphanie. On ne trouve pas cette citation dans les sermons que nous avons de saint Augustin.

(2) Cette dernière partie dans la Glose se trouve placée avant ce qui précède; ce qui suit immédiatement ne se trouve pas dans la Glose, mais dans le commentaire de saint Jérôme où l'on fait remarquer aussi bien qu'en marge de la Glose, que ces paroles : *après avoir reçu réponse,* sont synonymes de : *après avoir reçu l'avis.* Il n'est donc nullement nécessaire de supposer une réponse proprement dite à une demande ou à une prière quelconque des Mages.

---

vel apertis thesauris Scripturarum, historicum, moralem, et allegoricum sensum offerunt : vel logicam, physicam, et ethicam; dum illa fidei servire faciunt.

Et responso accepto in somnis, ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam.

Aug. (*in serm. de Epiph.*) Herodes impius factus ex timore crudelis voluit desævire : sed quomodo poterat capere eum qui ipsas fraudes venerat amputare? Ut ergo ejus fraus eliderelur, sequitur : *Et responso accepto.* Hier. Qui enim munera obtulerunt Domino, consequenter responsum accipiunt : responsum enim non per Angelum fieri dicitur, ut meritorum Joseph privilegium demonstraretur. Glossa. Fit autem hæc responsio per ipsum Dominum; quia nullus alius viam reversionis instituit, nisi ille qui dicit (*Joan.* 14.) : *Ego sum via.* Non tamen loquitur puer ad eos, ne Divinitas ante tempus reveletur, et ut vera humanitas habeatur. Dicit autem : *Et responso accepto* : sicut enim Moyses tacitus clamabat, sic isti pio affectu interrogabant quid divina juberet voluntas. Dicit autem : *Per aliam viam reversi sunt in regionem suam,* quia infidelitati miscendi non erant Judæorum.

S. Chrys. (*hom.* 8 *sur S. Matth.*) Considérez la foi des Mages : ils ne sont pas scandalisés de cet avertissement, et ils ne disent pas : Si cet enfant est si puissant, pourquoi cette fuite, pourquoi ce retour secret? Un des caractères de la vraie foi, c'est de ne pas rechercher les raisons des ordres qui nous sont donnés, mais d'y acquiescer avec docilité. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Si les Mages avaient recherché le Christ comme un roi de ce monde, ils seraient demeurés près de lui après l'avoir trouvé : tandis qu'après avoir adoré ce roi du ciel ils s'en vont dans leur pays. Lorsqu'ils furent de retour, ils se montrèrent plus que jamais adorateurs fidèles du vrai Dieu; ils en instruisirent un grand nombre par leurs prédications, et lorsque saint Thomas arriva plus tard dans ces contrées, ils se joignirent à lui et après avoir reçu le baptême ils devinrent ses coadjuteurs dans l'apostolat.

S. Greg. (*hom.* 10 *sur les Ev.*) Les Mages en retournant dans leur pays par un autre chemin nous donnent une grande leçon. Notre patrie, c'est le ciel, et après avoir connu le Sauveur Jésus, nous ne pouvons y retourner par la voie que nous avons d'abord suivie. En effet nous nous sommes éloignés de notre patrie par l'orgueil, par la désobéissance, par l'attachement aux choses visibles, et en goûtant au fruit défendu; nous ne pouvons y revenir que par les larmes, par l'obéissance, par le mépris des choses de la terre et la mortification des désirs de la chair. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) D'ailleurs il n'était pas possible que ceux qui avaient quitté Hérode pour venir trouver Jésus-Christ, retournassent vers ce roi impie et cruel. Ceux en effet qui abandonnent Jésus-Christ et qui passent au démon par le péché, reviennent à Jésus-Christ par la pénitence. Celui qui a vécu jusqu'a-

---

Chrys. (*in hom.* 8 *super Matth.*) Intuere autem Magorum fidem, qualiter non scandalizati sunt in seipsis, dicentes : « Si magnus est puer hic, quæ necessitas fugæ est, et occultæ recessionis ? » Hoc enim est veræ fidei, non quærere causas eorum quæ fieri præcipiuntur, sed suaderi solum ab eis. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Si autem Magi Christum quasi terrenum regem quæsissent, invenientes eum, apud ipsum mansissent : hunc autem adoraverunt, et reversi sunt. Cum autem reversi fuissent, manserunt colentes Deum magis quam ante ; et prædicantes, multos erudierunt : et denique cum Thomas ivisset ad provinciam illam, adjuncti sunt ei ; et baptizati, facti sunt adjutores prædicationis ipsius.

Greg. (*hom.* 10 *in Evang.*) Magnum vero nobis aliquid Magi innuunt quod in regionem suam per aliam viam revertuntur. Regio quippe nostra paradisus est, ad quam (Jesu cognito) redire per viam qua venimus prohibemur : a regione etenim nostra, superbiendo, inobediendo, visibilia sequendo, cibum vetitum gustando, dicessimus; sed ad eam necesse est ut flendo, obediendo, visibilia contemnendo, atque appetitum carnis refrænando, redeamus. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Nec etiam erat possibile, ut qui ab Herode ad Christum venissent, redirent ad Herodem : qui enim relicto Christo ad diabolum transeunt per peccatum, per pœnitentiam revertuntur ad Christum : qui enim fuit in innocentia dum nescit

lors dans l'innocence, ignore le mal et se laisse facilement tromper; mais lorsqu'il a connu par expérience le mal dans lequel il est tombé, et qu'il se rappelle le bien qu'il a perdu, il revient à Dieu, le repentir dans le cœur. Or l'homme qui abandonne le démon pour venir à Jésus-Christ revient difficilement au démon, parce que la joie qu'il goûte au milieu des biens qu'il a retrouvés, et le souvenir des maux auxquels il a échappé, lui rendent difficile le retour vers le mal.

℣. 13-15. — *Après qu'ils furent partis, un ange du Seigneur apparut à Joseph pendant qu'il dormait, et lui dit : Levez-vous, prenez l'enfant et sa mère, fuyez en Egypte, et demeurez-y jusqu'à ce que je vous le dise; car Hérode cherche l'enfant pour le faire mourir. Joseph, s'étant levé, prit l'enfant et sa mère durant la nuit, et se retira en Egypte, où il demeura jusqu'à la mort d'Hérode, afin que cette parole que le Seigneur avait dite par le Prophète fût accomplie : J'ai appelé mon fils de l'Egypte.*

Rab. Saint Matthieu passe sous silence la cérémonie de la Purification dans laquelle on devait présenter au temple l'enfant premier-né, et offrir un agneau, ou deux tourterelles, ou deux petits de colombes. Malgré la crainte que leur inspirait Hérode, les parents de Jésus n'osèrent transgresser la loi qui les obligeait à porter l'enfant au temple. Mais lorsque le bruit de la naissance de l'enfant commença à se répandre, un ange fut envoyé pour avertir Joseph de transporter l'enfant en Egypte : « L'ange du Seigneur apparut en songe à Joseph, » poursuit l'Evangéliste. Remi. — L'ange est toujours envoyé à Joseph pendant son sommeil, et ce saint patriarche est la figure de ceux qui, s'affranchissant des soins de la terre et des préoccupations du monde méritent d'être favorisés de la vision des anges. L'ange lui dit donc : « Levez-

---

quid sit malum, facile decipitur : sed cum expertus fuerit malum quod invenit, et recordatus bonum quod perdidit, compunctus redit ad Deum; qui autem relicto diabolo venit ad Christum, difficile redit ad diabolum; quia dum gaudet in bonis quæ invenit, et recordatur mala quæ evasit, difficile redit ad malum.

Qui cum recessissent, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens : Surge et accipe puerum et matrem ejus, et fuge in Ægyptum; et esto ibi usque dum dicam tibi: futurum est enim ut Herodes quærat puerum ad perdendum eum : qui consurgens accepit puerum et matrem ejus nocte, et secessit in Ægyptum: et erat ibi usque ad obitum Herodis ; ut adimpleretur quod dictum est a Domino per Prophetam dicentem : Ex Ægypto vocavi Filium meum.

Rab. Hic prætermittit Matthæus diem purificationis, in qua oportebat primogenitum offerri in templo, et agnum, vel par turturum, aut columbarum. Et quamvis timerent Herodem, tamen non sunt ausi transgredi legem, quin ad templum puerum deferrent. Cum itaque rumor de puero jam inciperet dilatari, mittitur Angelus, qui in Ægyptum faciat puerum transportari. Unde dicit : *Angelus Domini apparuit in somnis Joseph.* Remig. Per hoc quod semper Angelus Joseph in somnis apparuisse dicitur, mystice designatur quia illi qui a curis terrenis et secularibus negotiis quiescunt, perfrui angelica visione me-

vous, prenez la mère et l'enfant. » — S. Hil. Pour exprimer qu'elle était fiancée à cet homme juste, l'Evangéliste l'appelle son épouse; mais après l'enfantement, il ne la présente plus que comme la mère de Jésus, et ce n'est pas sans raison : le mariage avec le juste Joseph devait être regardé comme le plus sûr garant de la virginité de Marie, et cette virginité était comme consacrée dans la mère de Jésus par sa maternité divine.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) — L'ange ne dit pas : « Prenez la mère et l'enfant, » mais « prenez l'enfant et la mère ; car l'enfant n'est pas né pour la mère, mais la mère a été préparée pour l'enfant : « Et fuyez en Egypte. » Mais comment le Fils de Dieu peut-il fuir devant un homme? Qui nous délivrera de nos ennemis, si lui-même en est réduit à craindre les siens? Il fallait d'abord qu'il se soumît en cela aux conditions de la nature humaine qu'il avait prise, conditions qui exigent que la nature humaine et l'enfance abandonnée à elle-même fuient devant un pouvoir qui les menace. En second lieu, c'est une leçon donnée aux chrétiens, qui ne doivent point rougir de prendre la fuite lorsque la persécution la rend nécessaire. Mais pourquoi fuir en Egypte? Le Seigneur, dont la colère ne dure pas éternellement, s'est souvenu de tous les maux dont il avait autrefois accablé l'Egypte, et il lui envoie son Fils pour lui donner un signe éclatant de réconciliation. Il veut ainsi guérir par cet unique et puissant remède les dix plaies anciennes de l'Egypte. Il veut aussi que le peuple qui a été autrefois le persécuteur de son peuple premier-né, devienne le gardien de son Fils unique; que ceux qui ont fait peser sur ce peuple leur domination tyrannique soient les serviteurs les plus empressés de son Fils, et qu'au lieu d'aller s'engloutir dans les flots de la mer Rouge ils

---

rentur. Dicit ergo ei : *Surge, accipe puerum et matrem ejus.* Hil. Cum desponsatam eam justo significabat, *conjugem* nuncupavit, sed post partum mater tantum Jesu ostenditur; ut quemadmodum justo Joseph deputaretur Mariæ in virginitate conjugium, ita venerabilis ejus ostenderetur in Jesu matre virginitas.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Non autem dicit : *Accipe matrem et puerum ejus;* sed e converso, quia non propter matrem puer natus est, sed propter puerum mater præparata est. Sequitur : *Et fuge in Ægyptum.* Quomodo autem Filius Dei ante hominem fugit? aut quis liberet de inimicis, si et ipse inimicos suos timet? Et primum quidem oportet ut regulam humanæ naturæ quam suscepit conservet et in hac parte, quia et humanæ naturæ et puerili ætate convenit fugere potestatem minantem : deinde ut cæteri Christiani, cum necessitas persecutionis advenerit, fugere non erubescant. Sed quare in Ægyptum? Recordatus est enim Dominus qui non in finem irascitur, quanta mala fecerit super Ægyptum : ideo mittit Filium suum in eam, et dat illi magnæ reconciliationis signum; ut decem plagas Ægypti una medicina sanaret; ut populus qui ante fuerat persecutor populi primogeniti, custos fieret Filii unigeniti; ut qui populo illi violenter dominati sunt, isti Filio cum devotione servirent; ut jam non irent ad

soient appelés à se plonger dans les eaux vivifiantes du baptême. — S. Aug. (1) Prêtez l'oreille à ce grand mystère. Moïse avait autrefois répandu une profonde nuit sur l'Egypte perfide; le Christ en arrivant dans cette contrée rend la lumière à ceux qui étaient assis dans les ténèbres; il fuit, mais c'est pour éclairer et non pas pour se dérober à ses ennemis.

Suite. « Et demeurez-y jusqu'à ce que je vous le dise; car Hérode cherche l'enfant pour le faire mourir. » Ce tyran infortuné craignait d'être précipité de son trône par l'avénement du Sauveur; il se trompait, le Christ n'était pas venu pour s'emparer de la puissance et de la gloire des autres, mais pour communiquer la sienne.

Suite. « Et il prit la mère et l'enfant pendant la nuit, et il se retira en Egypte. » S. Hil. — Ajoutez, pleine d'idoles. C'est ainsi que persécuté par les Juifs il les abandonne à leur ignorance et se présente au monde de la Gentilité pour en être adoré. — S. Jér. Lorsque Joseph prend la mère et l'enfant pour fuir en Egypte, c'est pendant la nuit et dans les ténèbres; lorsqu'il retourne dans la Judée, il n'est plus fait mention ni de la nuit ni de l'obscurité. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Les angoisses produites par la persécution sont comparées à la nuit, comme la consolation est figurée par la lumière du jour. — Rab. Peut-être aussi est-ce que les ennemis de la lumière restèrent plongés dans les ténèbres par le départ de la lumière, et qu'ils furent de nouveau éclairés par son retour. — S. Chrys. (*hom.* 8 *sur S. Matth.*) Voyez, à peine l'enfant est-il né, le tyran entre en fureur,

(1) On ne trouve pas cette citation dans les Sermons qui nous restent de saint Augustin. Autrefois elle était mêlée à un autre passage que nous donnons plus bas comme du deuxième sermon sur les saints Innocents.

Mare Rubrum demergendi, sed vocarentur ad aquas baptismatis vivificandi. Aug. (*in serm. de Epiph.*) Audi etiam magni mysterii sacramentum. Moyses aliquando in Ægypto perfidis clauserat diem; illuc Christus adveniens sedentibus in tenebris reddidit lucem : fugit ut illuminaret, non fugit ut lateret.

Sequitur : *Et esto ibi usque dum dicam tibi : futurum est enim ut Herodes quærat puerum ad perdendum eum :* August. (*in serm.* 2 *de SS. Innocent.*) Putabat enim infelix tyrannus (Salvatoris adventu) regali se solio detrudendum; sed non ita est : non ad hoc venerat Christus ut alienam gloriam invaderet, sed ut suam donaret.

Sequitur : *Qui consurgens accepit puerum et matrem ejus nocte,* et *secessit in Ægyptum.* Hilar. Supple idolis plenam : jam enim post Judæorum insectationem, judaicam relinquens ignorantiam seculo colendus infertur. Hier. Quando igitur tollit puerum et matrem ejus, ut in Ægyptum transeat, nocte tollit et in tenebris; quando vero revertitur in Judæam, nec nox, nec tenebræ ponuntur in Evangelio. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Omnis enim persecutionis angustia nox est; refrigerium autem, dies. Rab. Vel quia luce vera recedente, lucis ipsius osores in tenebris remanserunt, ipsa vero redeunte, illuminantur. Chrys. (*in hom.* 8. *sup. Matth.*) Vide autem statim ipso nato tyrannum insanire; et quod

et la mère avec l'enfant sont obligés de fuir dans une terre étrangère. Si donc après vous être dévoués a une œuvre spirituelle, la tribulation vient fondre sur vous, ne vous troublez pas, mais profitez de cet exemple pour supporter tout avec courage. — Bède (*hom. sur les SS. Innocents.*) Le Sauveur obligé de fuir en Egypte sur les bras de ses parents nous apprend que souvent les bons sont chassés de leurs demeures, et quelquefois même jetés en exil par la perversité des méchants. Jésus, qui devait donner aux siens ce commandement : Quand on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre, pratique le premier ce qu'il recommande aux autres, et il fuit devant un homme, comme s'il était un homme mortel, lui qu'une étoile du haut du ciel a présenté comme Dieu aux adorations des Mages. — Remi. Isaïe avait prédit cette fuite du Seigneur en Egypte en ces termes (*Isaïe*, xix, 1) : Voici que le Seigneur est porté sur un nuage léger, il entrera en Egypte et il renversera les idoles de l'Egypte (1).

Saint Matthieu a pour habitude d'appuyer toujours ce qu'il avance de quelque témoignage, parce qu'il écrivait pour les Juifs; c'est pour cela qu'il ajoute : « Afin que cette parole que le Seigneur avait dite par le prophète fut accomplie : « J'ai rappelé mon Fils de l'Egypte. » — S. Jér. (*De la meilleure manière d'interprét.*) On ne lit point cette prophétie dans les Septante, mais le texte hébreu d'Osée porte littéralement : « J'ai aimé Israël lorsqu'il n'était qu'un enfant; j'ai appelé mon Fils de l'Egypte, » ce que les Septante ont traduit : « J'ai aimé Israël lorsqu'il n'était qu'un enfant, j'ai appelé ses enfants de l'Egypte.

S. Jér. (*sur Osée.*) L'Evangéliste cite ce témoignage du prophète

(1) Au lieu de *disperdet simulacra*, il y a dans le texte : *commovebuntur simulacra.*

---

mater cum puero ad extraneam effugatur regionem ; ut si tu incipiens alicui spirituali rei deservire, videris te tribulari ; non turberis, sed omnia viriliter feras; hoc habens exemplum. Beda. Quod enim Dominus a parentibus sublatus est in Ægyptum, significat electos sæpius malorum improbitate suis effugandos ex sedibus, vel etiam exilio damnandos. Si quidem ipse qui suis erat præcepturus (*Matth.* 10.) : « Cum vos persecuti fuerint in una civitate, fugite in aliam, » primus fecit quod præcepit; fugiendo hominem quasi homo in terra, quem stella Magis paulo ante adorandum monstravit ex cœlo. Remig. Quod autem Dominus in Ægyptum iturus esset, prædixerat Isaias cum ait : « Ecce Dominus ascendit super nubem levem ; et ingredietur Ægyptum ; et disperdet simulacra Ægypti. »

Consuetudo autem fuit istius Evangelistæ, omnia quæ dixit confirmare ; et hoc ideo, quia Judæis scribebat; ideoque subjungit : *Ut adimpleretur quod dictum est a Domino per Prophetam dicentem : Ex Ægypto vocavi Filium meum.* Hier. (*de optimo genere interpretandi.*) Hoc 70 interpretes non habent, sed in Osee prophetia juxta hebraicam scribitur veritatem : « Quia puer Israël, et dilexi eum : ex Ægypto vocavi Filium meum. » Ex quo 70 transtulerunt : « Quia parvulus est Israël, et dilexi eum, ex Ægypto vocavi filios ejus. »

Hier. (*sup. Oseam.*) Hoc autem testi-

parce qu'il se rapporte figurativement au Christ. Il faut remarquer en effet que ce prophète comme tous les autres prédirent l'avénement du Christ et la vocation des Gentils, en ne laissant jamais entièrement de côté le fond historique du récit. — S. Chrys. (*hom.* 8 *sur S. Matth.*) C'est un des caractères de la prophétie dont l'application est fréquente, que ce qu'elle prédit des uns s'accomplit en d'autres ; nous en avons un exemple dans cette prophétie qui avait pour objet Siméon et Lévi : « Je les diviserai dans Jacob, et je les disperserai au milieu d'Israël, » et qui n'a pas été accomplie dans ces deux enfants de Jacob, mais dans leurs descendants. C'est ce que nous voyons encore ici ; car le Christ est le Fils de Dieu par nature et c'est en lui que la prophétie a son véritable accomplissement. — S. Jér. Nous pouvons encore donner une autre explication en faveur de ceux qui se rendent difficilement, en produisant ce témoignage tiré du *Livre des Nombres*, où Balaam dit : « Dieu l'a appelé de l'Egypte, sa gloire est comme celle du rhinocéros. » — Remi. Joseph représente ici les prédicateurs de l'Evangile; Marie, la sainte Ecriture; l'enfant, la connaissance du Sauveur; la persécution d'Hérode, celle qu'eut à souffrir la primitive Eglise ; la fuite de Joseph en Egypte, le passage des apôtres chez les nations infidèles (l'Egypte signifie les ténèbres); le temps qu'il resta en Egypte, celui qui sépare l'Ascension de la venue de l'Antechrist; la mort d'Hérode, l'extinction de l'envie qui existait dans le cœur des Juifs.

℣. 16. — *Alors Hérode voyant que les Mages l'avaient trompé, entra dans une grande colère et il envoya tuer tous les enfants qui étaient dans Bethléem et*

---

monio utitur Evangelista, quia hæc typice referuntur ad Christum. Notandum enim quod in hoc propheta et in aliis, ita de adventu Christi et de vocatione gentium prænuntiatur, ut radix historiæ non penitus deseratur. Chrys. (*in hom.* 8. *super Matth.*) Est etiam prophetiæ lex, multa multoties dici de aliis, compleri autem in aliis; sicut de Simeone et Levi dictum est (*Gen.* 49.) : « Dividam eos in Jacob, et dispergam in Israël; » quod non in eis sed in nepotibus completum est : quod et hic apparet : Christus enim natura Dei Filius est, et sic in eo vere prophetia completur. Hier. Possumus autem et hunc locum aliter conciliare propter contentiosos; et inducimus testimonium ex Numeris, dicente Balaam (*Num.* 23.) : « Deus ex Ægypto vocavit eum; gloria ejus sicut unicornis.» Remig. Per Joseph autem designatur ordo Prædicatorum ; per Mariam sacra Scriptura; per puerum notitia Salvatoris; per persecutionem Herodis, persecutio quam passa est Ecclesia in Hierosolymis; per fugam Joseph in Ægyptum, transitus prædicatorum ad gentes infideles (Ægyptus enim *tenebræ* interpretatur); per tempus autem quo fuit in Ægypto, spatium temporis ab ascensione Domini usque ad adventum Antichristi ; per obitum Herodis, extinctio invidiæ in cordibus Judæorum.

Tunc Herodes videns quoniam illusus esset a Magis, iratus est valde : et mittens occidit omnes pueros qui erant in Bethlehem, et in

dans tous les pays d'alentour âgés de deux ans et au dessous, selon le temps dont il s'était enquis auprès des Mages.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Pendant que l'enfant Jésus soumettait les Mages à son empire non par sa puissance corporelle, mais par la grâce de l'Esprit, Hérode entrait en fureur de n'avoir pu persuader, lui assis sur le trône, ceux qu'avait su charmer Jésus, tout enfant qu'il était et couché dans une pauvre crèche. Le mépris que les Mages firent de sa personne augmentèrent encore sa douleur, ce que l'Evangéliste exprime ainsi : « Alors Hérode, voyant qu'il avait été trompé par les Mages, entra dans une grande colère. » La colère des rois, lorsqu'elle est allumée par la passion du pouvoir, est comme un vaste incendie qu'on s'efforce vainement d'éteindre. Mais que fit-il? Il envoya mettre à mort tous les enfants. De même qu'un animal féroce blessé déchire tout ce qui se présente comme étant la cause de sa blessure, ainsi Hérode trompé par les Mages décharge sa colère sur tous les enfants. Il se disait dans sa fureur : « Certainement les Mages ont trouvé cet enfant dont ils annonçaient la royauté future, » car un roi que tourmente l'ambition de régner soupçonne tout, parce qu'il craint tout. Il envoya donc des émissaires pour mettre à mort tous les enfants, et pour ensevelir un seul d'entre eux dans le trépas de tous les autres. — S. Aug. (*serm. sur l'Epiph.*) Et pendant qu'il persécute le Christ contemporain de ce roi cruel, il lui forme une armée éclatante des blanches insignes de la victoire. — S. Aug. (1) Ce roi impie en mettant sa puissance au service de ces bienheureux enfants leur eût été moins utile que par les effets de sa haine, car plus la cruauté qui les persécuta fut grande, plus aussi fut brillante la grâce qui les mit en

(1) Serm. 3 qui est le 72 dans l'appendice intitulé . *de Diversis*. Ce qui suit sans indication certaine est tiré du milieu du sermon 66 sur l'Epiphanie dans l'appendice ci-dessus.

---

omnibus finibus ejus a bimatu et infra, secundum tempus quod exquisierat a Magis.

Chrys. (*sup. Matth.*) Postquam parvulus Jesus Magos suo imperio subjugavit, non potestate corporis sed gratia spiritus, irascebatur Herodes; quia quos ipse sedens in throno regni suadere non potuit, his Jesus parvulus placuit in præsepio jacens. Deinde contemnentes eum Magi addiderunt causas doloris : unde dicitur : *Tunc Herodes videns quoniam illusus esset a Magis, iratus est valde :* illa enim regum ira magna et inextinguibilis est, quam regni zelus accendit. Sed quid fecit ? *Mittens occidit omnes pueros.* Sicut enim bestia vulnerata, quidquid oculis ejus occurrit, quasi auctorem sui vulneris dilaniat; sic et ille delusus a Magis iram suam super parvulos diffundebat : dicebat enim cogitans in furore : « Certe Magi puerum invenerunt, quem regnaturum dicebant : » nam rex, regni zelo repletus, dum omnia timet, omnia suspicatur. Ideo ergo misit et interfecit omnes parvulos, ut unum inveniret in omnibus. Aug. (*in serm. de Epiph.*) Et dum insequitur Christum regi nostro coævum, procuravit exercitum stolis victricibus candidatum. Aug. (*in ser. de Innoc.*) Ecce profanus hostis nunquam beatis parvulis tantum prodesse potuisset obsequio, quantum profuit odio : nam quantum contra eos iniquitas abunda-

possession du bonheur. — LE MÊME. O bienheureux enfants! Que celui-là doute de la couronne que vous a méritée le martyre souffert pour Jésus-Christ, qui nie l'utilité du baptême de Jésus-Christ pour les enfants. Est-ce qu'en effet celui qui a pu avoir des anges pour prédicateurs de sa naissance, et des Mages pour adorateurs dans son berceau, n'aurait pas pu garantir ces enfants de la mort qu'ils ont soufferte pour lui, si cette mort devait être pour eux une perte sans retour, au lieu d'être le commencement d'une vie bien plus heureuse? Gardons-nous de penser que le Christ qui venait sur la terre pour l'affranchissement et le salut de tous les hommes, n'ait rien fait pour la récompense des enfants qui mouraient pour lui, alors que lui-même, suspendu au bois de la croix, alla jusqu'à prier pour ses bourreaux.

RAB. Non contents de porter la désolation dans Bethléem, il étendit sa fureur à tous les pays d'alentour, et sans aucune pitié pour cet âge innocent, il fit massacrer tous les enfants, depuis celui qui ne comptait qu'une nuit jusqu'aux enfants âgés de deux ans, comme l'indique le texte sacré : « Dans Bethléem et dans le pays d'alentour, depuis l'âge de deux ans et au-dessous. » — S. AUG. (*serm. 7 sur l'Epiph.*) Ce n'était pas seulement quelques jours auparavant que les Mages avaient vu cette étoile inconnue, mais depuis deux ans révolus, comme ils le firent savoir à Hérode qui s'en informait, et tel est le sens des paroles suivantes : « Selon le temps dont il s'était enquis exactement auprès des Mages. — S. AUG. (*serm. sur les démons*) (1). Peut-être craignait-il que cet enfant, qui avait les étoiles à ses ordres, ne prît l'extérieur d'un enfant un peu au-dessus ou au-dessous de son âge, pour cacher l'époque de sa naissance. C'est pour cela qu'il fit

(1) On ne trouve pas cette citation dans saint Augustin, mais dans la Glose, sous le nom du saint docteur, et avec de légers changements.

---

vit, tantum gratia benedictionis effulsit. (*Idem.*) O parvuli beati! Ille de vestra corona dubitabit in passione pro Christo, qui etiam parvulis baptismum prodesse non existimat Christi: nam qui natus habere potuit prædicatores angelos, adoratores Magos, potuit et illis, ne pro eo sic morerentur, præstare; si sciret illa morte perituros, et non potius majore felicitate victuros. Absit ut ad liberandos homines Christus veniens de illorum præmio qui pro illo interficerentur, nihil egerit, qui pendens in ligno pro eis a quibus interficiebatur, oravit.

RAB. Non est autem contentus vastatione Bethlehem, sed et adjacentia loca vastavit, nec ullam misericordiam ætatis habuit, a filio unius noctis usque ad filium duorum annorum, quin omnes occideret: unde subdit: *In Bethlehem et in omnibus finibus ejus a bimatu et infra.* AUG. (*in serm. 7. de Epiph.*) In cœlo enim viderant Magi ignotissimam stellam non ante paucos dies, sed ante finem biennii, sicut inquirenti Herodi patefecerunt: unde a bimatu et infra occidit infantes: propter quod sequitur: *Secundum tempus quod exquisierat a Magis.* AUGUSTINUS, (*in serm. de Innoc.*) Vel quia timebat ne puer cui sidera famulantur, speciem suam paulo super ætatem vel infra transformaret, ut ætatem sui temporis occultaret, ideo

mettre à mort tous ceux qui avaient deux ans jusqu'aux enfants qui ne comptaient qu'un jour de vie. — S. Aug. (*de l'acc. des Ev.*, II, 2.) Peut-être encore qu'Hérode, agité par la crainte de dangers plus imminents, fut distrait de la pensée de mettre à mort immédiatement ces enfants par des préoccupations d'un autre genre. Peut-être enfin put-il croire que les Mages trompés par l'apparition trompeuse d'une fausse étoile, avaient eu honte de revenir vers lui sans avoir trouvé l'enfant à la naissance duquel ils avaient cru; il laissa donc tomber ses frayeurs et abandonna le dessein qu'il avait de perdre cet enfant; et ainsi les parents de Jésus furent libres de le porter au temple le jour de la Purification. Qui ne voit en effet que ce seul jour put bien passer inaperçu aux yeux d'un roi absorbé par tant de soins divers? Mais plus tard, lorsque le bruit de tout ce qui avait été dit et fait dans le temple se fut répandu, Hérode comprit qu'il avait été trompé par les Mages, et c'est alors qu'eut lieu le massacre de tous ces enfants que l'Evangile raconte en cet endroit.

Bède (1) La mort de cet enfant fut une figure de la mort précieuse de tous les martyrs de Jésus-Christ. Ces enfants mis à mort dans un âge si tendre nous apprennent que c'est par l'humilité qu'on parvient à la gloire du martyre. Ce massacre, qui s'étend de Bethléem à tous les pays environnants, figure la persécution qui de la Judée, où l'Eglise prit naissance, devait se répandre par toute la terre. Ces martyrs de deux ans représentent les martyrs dont la science et les œuvres sont arrivées à la perfection; ceux dont l'âge est au-dessous, les âmes qui ont la simplicité en partage. En permettant que ces enfants soient mis à mort, tandis que le Christ seul échappe au fer des bourreaux,

(1) Homélie pour la fête des Innocents, parmi les homélies d'hiver, *tome* VII.

videtur pueros a bimatu usque ad pueros unius diei interfecisse. Aug. (*de cons. Evang.* lib. II, cap. 11.) Vel aliquorum magis propinquantium periculorum terroribus agitatus Herodes ab illa cura (scil. interficiendi pueros) mente abrepta in aliis potius occupatur : vel potuit credere Magos, fallacis stellæ visione deceptos, posteaquam non invenerunt quem natum putaverant, erubuisse ad se redire; atque ita timore depulso a persequendo puero quievit, et sic completis diebus purgationis tuto cum illo ascendere in templum potuerunt. Quis enim non videat unum illum diem, regem multis occupatum latere potuisse? Deinde vulgatis rebus quæ in templo dictæ factæque fuerant, Herodes sensit se a Magis illusum; ac deinde (sicut hic dicitur) multos infantes occidit.

Beda, (*in hom.*) In hac autem morte puerorum, omniumque Christi martyrum pretiosa est mors designata. Quod parvuli occisi sunt, significat per humilitatis meritum ad martyrii perveniendum gloriam; quod in Bethlehem et in omnibus finibus ejus occisi sunt, ostendit in Judæa (unde Ecclesiæ cœpit origo) et ubique per orbem persecutionem sævituram. Qui bimi occisi sunt, doctrina et operatione perfectos indicant; qui vero infra, simplices. Quod illi quidem occisi sunt, et Christus evasit, insinuat corpora martyrum ab impiis posse

Dieu nous apprend que les impies peuvent détruire les corps des martyrs, mais qu'ils ne peuvent leur enlever Jésus-Christ.

ỳ. 17, 18. — *On vit alors s'accomplir ce qui avait été dit par le prophète Jérémie : Une voix a été entendue dans Rama; on y a ouï des plaintes et des cris lamentables; la voix de Rachel pleurant ses enfants et ne voulant point recevoir de consolation, parce qu'ils ne sont plus.*

S. Chrys. (*hom.* 7 *sur S. Matth.*) Après nous avoir rempli d'horreur par le récit de ce cruel massacre, l'Evangéliste, pour en diminuer la pénible impression, nous montre qu'il ne s'est pas accompli à l'insu de Dieu ou en dépit de sa puissance, mais qu'il l'avait prédit luimême par son prophète, et c'est pourquoi il ajoute : « Alors fut accompli, » etc. — S. Jér. (1) (*sur Jérémie*). Saint Matthieu ne rapporte ce témoignage de Jérémie, ni d'après le texte hébreu, ni d'après les Septante; ce qui prouve que les Evangélistes et les Apôtres n'ont suivi aucune version dans leurs citations, mais que comme Hébreux ils ont cité à leur manière et en hébreu ce qu'ils lisaient dans la sainte Ecriture.

S. Jér. (*sur S. Matth.*) Il ne faut pas prendre Rama pour le nom propre de ce lieu qui est près de Gabaa; le mot Rama signifie ici *élevé*, et il veut dire : « La voix s'est fait entendre sur les hauteurs, c'est-à-dire qu'elle a retenti au loin, dans une grande étendue. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien peut-être, comme c'était pour déplorer la mort des innocents que cette voix se faisait entendre, elle retentissait sur les hauteurs, selon cette parole : « La voix du pauvre pénètre les

(1) Explication de ces paroles du chap. xxxi, vers. 15 : « Voici ce que dit le Seigneur : une voix s'est fait entendre sur les hauteurs, » etc.; quoique les Septante aient traduit *dans Rama*, comme saint Jérôme le rapporte.

---

perimi, sed Christum ab eis non posse auferri.

Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam Prophetam dicentem : Vox in Rama audita est, ploratus et ululatus multus ; Rachel plorans filios suos ; et noluit consolari, quia non sunt.

Chrysost. (*in hom.* 9. *super Matth.*) Quia Evangelista horrore implevit auditorem, crudelem occisionem narrans, rursus mitigationem apponit; ostendens quod hæc non facta sunt Deo nequeunte prohibere, atque ignorante, sed per Prophetam prædicente : unde dicit : *Tunc impletum est.* Hier. (*sup. Hiere.*) Hoc Jeremiæ testimonium Matthæus non secundum hebraicam veritatem, nec juxta 70 protulit : ex quo perspicuum est Evangelistas et apostolos non interpretationem alicujus secutos, sed tanquam hebræos quod legebant hebraice, suis sermonibus expressisse. Hier. (*sup. Matth.*) Quod autem dicitur *in Rama*, non putemus loci nomen esse, quod est juxta Gabaa; sed Rama *excelsum* interpretatur, ut sit sensus : *Vox in excelso audita*, id est, longe lateque dispersa. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel quoniam de morte innocentium mittebatur, ideo in excelso audiebatur; secundum illud : *Vox pauperis*

nues » (1). Le mot pleurs exprime les cris des enfants, le mot hurlements les lamentations des mères. Mais pour les enfants la mort mettait fin à leurs douleurs, tandis que la douleur des mères se ravivait sans cesse dans le souvenir de leurs enfants. C'est pour cela qu'il est dit : « Il y eut de grands gémissements ; c'est Rachel qui pleurait ses enfants. »

S. Jér. De Rachel est né Benjamin, et Bethléem n'est pas dans la tribu de Benjamin. On se demande donc pourquoi Rachel pleure les enfants de Juda (c'est-à-dire ceux de Bethléem) comme ses propres enfants. Nous répondrons en peu de mots que Rachel fut ensevelie près de Bethléem dans Ephrata, et qu'elle reçut le nom de mère parce que son tombeau se trouvait dans cette contrée. On peut dire aussi que les deux tribus de Juda et de Benjamin étant limitrophes, et Hérode ayant ordonné de tuer les enfants, non-seulement dans Bethléem, mais dans tous les environs, on peut en conclure qu'un grand nombre d'enfants de la tribu de Benjamin furent enveloppés dans le massacre de ceux de Bethléem. — S. Aug. (*Quest. sur le Nouv. et l'Anc. Test.*, cap. 62.) Ou bien peut-être c'est parce que les enfants de Benjamin, qui appartenaient à Rachel, ayant été autrefois mis à mort par les autres tribus et détruits à jamais, cette malheureuse mère se lamente sur le sort de ses propres enfants, en voyant les enfants de sa sœur massacrés pour une cause si glorieuse que leur mort leur assurait l'héritage de la vie éternelle. En effet, quand le bonheur d'autrui vient ajouter à notre infortune nous en pleurons plus amèrement nos propres malheurs.

(1) *Ecclésiastique*, chap. xxxv, vers. 20. La Vulgate a traduit : *La prière de celui qui s'humilie*; les versions grecques : *La prière de l'humble*, la version syriaque : *La prière des pauvres*, parce que la pauvreté inspire généralement des sentiments humbles.

---

penetrat nubes ; quod autem dicit *ploratus,* fletum parvulorum ostendit; quod autem dicit *ululatus,* matrum significat lamentum. In parvulis autem mors faciebat finem doloris; in matribus autem semper per memoriam reparabatur. Et ideo dicit : *Ululatus multus ; Rachel plorans filios suos.*

Hier. De Rachel natus est Benjamin, in cujus tribu non est Bethlehem. Quæritur ergo quomodo Rachel filios Judæ (id est, filios Bethlehem) quasi suos ploret : respondebimus breviter quia sepulta sit juxta Bethlehem in Ephrata, et ex corpusculi sepulcro matris nomen accepit. Sive quoniam Juda et Benjamin duæ tribus junctæ erant, et Herodes præceperat non solum in Bethlehem interfici pueros, sed et in omnibus finibus ejus, per occisionem Bethlehem intelligimus multos etiam de Benjamin fuisse cæsos. August. (*de quæst. Nov. et Vet. Test.* cap. 62.) Vel quia filii Benjamin qui ad Rachel pertinent, olim a reliquis tribubus extincti sunt, et in præsenti et in futuro erasi. Tunc ergo Rachel cœpit filios suos plangere, quando filios sororis suæ in tali causa vidit occisos, ut æternæ vitæ hæredes existerent : cui enim aliquid adversum evenerit ex felicitate alterius, infausta sua misere luget.

REMI. L'Evangéliste, pour nous dépeindre d'une manière plus frappante l'étendue de cette douleur, va jusqu'à dire que Rachel, toute morte qu'elle était, a pleuré ses enfants et n'a pas voulu se consoler parce qu'ils ne sont plus. — S. JÉR. Ces dernières paroles peuvent avoir deux sens: ou parce que Rachel les croyait morts pour toujours, ou parce qu'elle ne voulait pas être consolée de la perte de ceux qu'elle savait devoir retrouver la vie. Tel serait donc le sens : « Elle ne voulut pas être consolée parce qu'ils ne sont plus, » c'est-à-dire : « Elle ne voulut pas être consolée de ce qu'ils n'étaient plus. »

S. HIL. (*sur le chap.* 1 *de S. Matth.*) On ne pouvait dire de ces enfants qui paraissaient morts qu'ils avaient cessé d'exister, car la gloire du martyre les avait élevés jusqu'à la vie plus parfaite de l'éternité, mais la consolation devait tomber sur ce qui avait été perdu et non sur ce qui avait été glorifié. Rachel était la figure de l'Eglise dont la fécondité avait succédé à une longue stérilité. Ces gémissements qu'elle fait entendre n'ont pas pour objet les enfants qui lui ont été ravis, mais ceux qui les ont mis à mort et qu'elle eût voulu garder pour ses enfants. — RAB. Ou bien Rachel signifie l'Eglise qui pleure la mort des saints arrachés à cette vie de la terre, et qui ne veut pas de la consolation de voir ceux qui ont triomphé du monde par leur trépas revenir de nouveau avec elle pour soutenir les mêmes combats, mais qui refuse toute consolation parce qu'ils ne doivent pas être rappelés à la vie. — LA GLOSE. Ou bien elle ne veut pas être consolée dans la vie présente parce que ses enfants ne sont plus, et elle renvoie toute son espérance, toute sa consolation à la vie éternelle. — RAB. Rachel (dont le nom signifie *brebis* ou *voyante*) est une belle figure de l'Eglise, dont toute l'intention se dirige vers la contempla-

---

REMIG. Assumpsit autem sanctus Evangelista ad exaggerandam magnitudinem luctus, ut diceret etiam Rachelem mortuam plorasse filios suos, et noluisse consolari, quia non sunt. HIERON. Et hoc secundum duplicem intelligentiam; sive quod eos in æternum mortuos existimaret; sive quod se consolari nollet de his quos scivit esse victuros : ut sit sensus : *Noluit consolari quia non sunt*, id est, *noluit consolari de hoc quod non essent*. HILAR. (c. 1. *in Matth.*) Non enim non erant hi qui mortui putabantur : in æternitatis enim profectum per martyrii gloriam efferebantur; consolatio autem erat rei amissæ præstanda, non auctæ. Rachel Ecclesiæ typum prætulit, diu sterilis, nunc fecundæ hujus ploratus ex filiis, non idcirco quia peremptos dolebat, auditur; sed quia ab his perimebantur quos filios retinere voluisset. RAB. Vel significat Ecclesiam quidem plorare sanctorum de hoc seculo ablationem, sed non ita velle se consolari ut qui seculum morte vicerunt, rursus ad seculi certamina secum redeant toleranda; quia non sunt ultra revocandi in mundum. GLOSSA. Vel non vult consolari in præsenti, quia non sunt; sed omnem spem et consolationem ad æternam transmittit vitam. RAB. Bene autem Rachel (quia *ovis* vel *videns* dicitur) Ecclesiam figurat : cujus tota intentio ut Deum con-

tion de Dieu, et qui est aussi cette centième brebis que le bon pasteur rapporte sur ses épaules.

℣. 19, 20. — *Hérode étant mort, un ange du Seigneur apparut à Joseph en Egypte pendant qu'il dormait, et lui dit : Levez-vous, prenez l'enfant et sa mère, et retournez dans le pays d'Israël; car ceux qui cherchaient l'enfant pour lui ôter la vie sont morts.*

Eusèbe (*Hist. Ecclés.*, liv. i, chap. 8) (1). Lorsque, pour punir le sacrilége qu'Hérode avait commis sur la personne du Sauveur, et le crime qu'il avait consommé sur les enfants de son âge, la vengeance divine hâtait le moment de sa mort, son corps, au dire de Josèphe, fut en proie à diverses maladies dans lesquelles les devins eux-mêmes virent, non pas une maladie ordinaire, mais des signes visibles de la justice de Dieu. Plein de fureur, ce malheureux prince fit jeter dans une prison les membres des principales et plus nobles familles des Juifs, et ordonna qu'on les fît tous mourir aussitôt qu'il aurait expiré, afin que toute la Judée fût forcée malgré elle de pleurer sa mort. Un peu avant de rendre le dernier soupir, il fit égorger son fils Antipater, comme il avait fait auparavant de ses deux autres fils Alexandre et Aristobule. Telle fut donc la fin d'Hérode, qui paya par un juste supplice la peine qu'il méritait pour le massacre des enfants de Bethléem, et les embûches qu'il avait tendues à l'Enfant-Dieu. C'est cette mort à laquelle l'Evangéliste fait allusion lorsqu'il dit : « Hérode étant mort. » — S. Jér. Il en est beaucoup qui, par ignorance de l'histoire, commettent l'erreur de confondre cet Hérode avec

(1) Eusèbe cite le livre XVII des *Antiquités juives* de Josèphe; les autres exemplaires n'indiquent pas cette citation. Josèphe ne dit rien en cet endroit de la mort des Innocents, comme on peut le voir au chap. viii du même livre.

---

templetur invigilat; et ipsa est ovis centesima, quam pastor in humeris reportat. (*Luc.* 16.)

Defuncto autem Herode, ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph in Ægypto, dicens: Surge, et accipe puerum et matrem ejus, et vade in terram Israël : defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri.

Ex Ecclesiastica Historia. Cum pro sacrilegio quod Herodes in Salvatorem commiserat, et scelere quod in æquævos ejus peregerat, ultio eum divina perurgeret in mortem, corpus ejus (ut Josephus refert) morbus invasit diversus; ita ut diceretur a vatibus, non morbi corporis sed divinæ ultionis esse supplicia; ipse autem furore jam plenus nobiliores et primarios ex omni Judæa ad se colligi et recludi jubet in carcere, mandans (statim ut spiritum exhalasset) omnes interfici: ut ejus obitum omnis Judæa defleret invita. Paulo autem antequam novissimum spiritum redderet, Antipatrum filium suum jugulavit, post duos filios, quos ante necaverat; scilicet Alexandrum et Aristobulum. Talis igitur Herodis finis, qui digna supplicia pro scelere quod in Bethlehem erga parvulos gesserat, et pro insidiis Salvatoris, exactus est, ab Evangelista designatur, cum dicit : *Defuncto autem Herode.* Hier. Multi propter ignorantiam historiæ labuntur in errorem, putantes eumdem

celui qui s'est moqué du Sauveur dans sa passion. Le roi Hérode, qui renoua plus tard amitié avec Pilate, était fils de ce premier Hérode et frère d'Archélaüs, que Tibère-César exila dans la ville de Lyon (1) après lui avoir donné son frère Hérode pour successeur (2*). Or, c'est après la mort de ce premier Hérode que « l'ange du Seigneur apparut en songe à Joseph dans l'Egypte et lui dit : Levez-vous, prenez l'enfant et la mère. » — S. DENIS (*Hier.*, chap. 4). Je vois que Jésus lui-même, placé par sa nature au-dessus de toutes les essences célestes, étant descendu jusqu'à nous sans rien changer à sa nature, accepte toutes les conditions inhérentes à la nature humaine (3), qu'il avait lui-même déterminées. Il obéit donc et se soumet aux ordres de Dieu son Père qui lui sont communiqués par les anges ; c'est par les anges que Dieu le Père intime à Joseph l'ordre de partir pour l'Egypte et plus tard celui de revenir de l'Egypte en Judée. S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Vous voyez que Joseph avait été choisi pour rendre à Marie les services que son état réclamait. Quel autre aurait pu lui donner tous les soins dont elle eut besoin pendant son voyage en Egypte et à son retour, s'il n'avait été son époux ? Au premier aspect, c'est Marie qui nourrissait Jésus, et Joseph qui veillait sur lui ; mais dans la réalité c'est ce divin enfant qui nourrissait sa mère et protégeait Joseph lui-même.

SUITE. « Retournez dans la terre d'Israël. » Le Sauveur descendit

(1) Saint Jérôme fait remarquer que c'est la ville de Lyon située dans les Gaules, pour la distinguer des autres villes qui portaient le même nom.

(2*) Après l'exil d'Archélaüs, la Judée fut réduite en province romaine à la tête de laquelle étaient placés des gouverneurs. Hérode Antipas, frère d'Archélaus, ne régnait que sur la Galilée en qualité de tétrarque. Le titre de roi de Judée fut éteint dans la personne du premier Hérode.

(3) Le mot grec ἀνθρωποπρεποῦς, signifie : *qui convient à l'humanité.*

---

esse Herodem, a quo in passione Dominus irridetur, et qui nunc mortuus esse refertur. Ergo Herodes ille qui cum Pilato postea amicitias fecit, hujus Herodis filius est, frater Archelai; quem Tiberius Cæsar Lugdunum relegavit, fratremque ejus Herodem successorem regni fecit. Primo ergo Herode defuncto, *ecce apparuit Angelus Domini in somnis Joseph in Ægypto, dicens : Surge et accipe puerum et matrem ejus.*

DIONYSIUS. (*in cœlest. Hierarch.* cap. 4.) Video quoniam et ipse Jesus super cœlestibus essentiis superexistens, ad id quod secundum nos est, immutabiliter veniens, non refugit a se ordinatam et assumptam humanam ordinationem; sed obediens subditur Dei Patris per angelos dispositionibus, et per angelos ipsos annuntiatur Joseph a Patre disposita filii ad Ægyptum recessio, et iterum ad Judæam ex Ægypto transductio. CHRYS. (*in oper. imperf. super Matth. hom.* 2.) Vides etiam quia Joseph ad ministerium Mariæ erat electus : eunte enim illa in Ægyptum et redeunte, quis ministerium ei tantæ necessitatis impleret, nisi desponsata fuisset? Nam prima quidem facie Maria puerum nutriebat, et Joseph conservabat; revera autem puer et matrem nutriebat, et Joseph tuebatur.

Sequitur : *Et vade in terram Israël.* Quasi medicus enim descendit in Ægyp-

dans l'Egypte comme un médecin pour la visiter languissante au milieu de ses erreurs, mais non pas pour y rester. La raison de son retour nous est indiquée dans les paroles suivantes : « Car ceux qui cherchaient l'enfant pour lui ôter la vie sont morts. » Nous devons conclure de là que non-seulement Hérode, mais encore les prêtres et les scribes avaient tramé en même temps la mort du Seigneur.— REMI. Mais s'ils étaient si nombreux, comment sont-ils tous morts dans un si court espace de temps? Parce qu'après la mort d'Hérode, tous les grands qui étaient retenus dans les fers furent massacrés comme nous l'avons dit plus haut. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Ils sont accusés d'avoir tramé la mort de l'enfant, parce qu'ils approuvèrent le dessein qu'avait Hérode de le mettre à mort, comme l'indiquent les paroles suivantes : « Hérode fut troublé et toute la ville de Jérusalem avec lui. » —REMI. Ou bien l'Evangéliste fait usage ici de cette figure où le pluriel est mis à la place du singulier. En disant : « L'âme de l'enfant, » il détruit l'erreur des hérétiques qui ont avancé que le Christ n'avait pas d'âme, et que la divinité lui en tenait lieu.

BÈDE. (*hom.*) Hérode succomba peu de temps après que les enfants furent massacrés pour le Sauveur, et Joseph ramena Jésus avec sa mère dans la terre d'Israël; c'est là une figure que toutes les persécutions qui devaient être suscitées contre l'Eglise cesseraient à la mort des persécuteurs, que la paix serait de nouveau rendue à l'Eglise, et que les saints, qui avaient été obligés de fuir et de se cacher, retourneraient dans leur patrie. Le retour de Jésus en Judée, après la mort d'Hérode signifie aussi qu'à la voix d'Hénoch et d'Hélie les Juifs laisseront s'éteindre les feux de leur haine envieuse, et se convertiront à la foi et à la vérité.

---

tum, ut visitaret eam languentem erroribus, non ut remaneret in ea. Reversionis autem ratio assignatur, cum subditur : *Defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri.* HIER. Ex hoc loco intelligimus non solum Herodem, sed etiam sacerdotes et scribas eo tempore necem Domini fuisse meditatos. REMIG. Sed si multi fuerunt, quomodo in tam brevi spatio extincti sunt? Quia (ut dictum est) Herode mortuo, occisi sunt omnes majores qui in custodia tenebantur. CHRYS. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Quod dicitur consilio factum esse, eo quod consenserunt Herodi, ut inquireret puerum et occideret, quia scriptum est : «Turbatus est Herodes et omnis Hierosolyma cum illo. » REMIG. Aut certe locutus est Evangelista per speciem tropi, quando multi ponuntur pro uno. In hoc autem quod dicit : *Animam pueri*, destruuntur hæretici, qui dixerunt Christum non sumpsisse animam, sed loco animæ habuisse Divinitatem.

BEDA. (*in hom.*) Quod autem occisis pro Domino pueris Herodis non longe post obiit, et Joseph Dominum cum matre ad terram Israël reduxit, significat omnes persecutiones, quæ contra Ecclesiam erant movendæ, persecutorum morte vindicandas; et pacem Ecclesiæ denuo reddendam ; et sanctos qui latuerant, ad sua loca reversuros : vel quod defuncto Herode redit ad terram Israël Jesus, denuntiat quod Enoch et Helia prædicantibus, Judæi sopita modernæ invidiæ flamma, fidem veritatis accipient.

℣. 21-23. — *Joseph, s'étant levé, prit l'enfant et sa mère et s'en vint dans la terre d'Israël. Mais ayant appris qu'Archélaüs régnait en Judée à la place d'Hérode son père, il appréhenda d'y aller; et ayant reçu, pendant qu'il dormait, un avertissement, il se retira dans la Galilée, et vint demeurer dans une ville appelée Nazareth, afin que cette prédiction des prophètes fût accomplie : Il sera appelé Nazaréen.*

La Glose. Joseph se montre docile à l'avertissement qui lui est donné par un ange; « Et s'étant levé dit l'auteur sacré, il prit la mère et l'enfant, » etc. L'ange n'avait pas déterminé dans quel endroit de la terre d'Israël il devait se retirer; l'incertitude de Joseph lui donnait ainsi l'occasion de revenir, et de lui ôter par ses fréquentes visites tout doute sur ce qu'il devait faire. Aussi lisons nous : « Ayant appris qu'Archelaüs, » etc. — Josèphe. (1) Hérode eut neuf femmes dont sept lui donnèrent une nombreuse famille. Il eut son fils aîné Antipater de Doris, Alexandre et Aristobule de Mariamne, Archélaüs de Marthace de Samarie, Hérode Antipas qui fut dans la suite tétrarque de Galilée et Philippe, de Cléopâtre de Jérusalem. Or Hérode ayant fait mettre à mort ses trois premiers enfants, et Archelaüs s'appuyant sur le testament de son père pour s'emparer de son royaume, la cause fut portée à Rome au tribunal de César-Auguste, qui, sur l'avis du sénat, partagea les états d'Hérode de la manière suivante : il donna à Archélaüs sous le titre de tétrarque la moitié du royaume d'Hérode, c'est-à-dire l'Idumée et la Judée, en lui promettant de rétablir en sa personne le

(1) Liv. VII des Antiquités juives, chap. i, et aussi liv. I de la guerre des Juifs, chap. xviii. C'est d'après ces deux histoires que nous avons rétabli le chiffre *neuf* pour celui de *vingt*, les noms de *Doride* au lieu de *Josida*, de *Marthace* au lieu de *Matheca*. Ce qui a rapport aux enfants de Mariamne est tiré du liv. XVI des *Antiquités*, chap. i, 6, 7 et suivant, du liv. XVII, chap. xiii, et du liv. II, de la guerre des Juifs, chap. i, 2.

Qui consurgens, accepit puerum et matrem ejus, et venit in terram Israël. Audiens autem quod Archelaus regnaret in Judæa pro Herode patre suo, timuit illo ire ; et admonitus in somnis, secessit in partes Galilææ. Et veniens habitavit in civitate quæ vocatur Nazareth, ut adimpleretur quod dictum est per prophetas : Quoniam Nazareus vocabitur.

Glos. Angelicæ admonitioni Joseph non inobediens fuit : unde sequitur : *Qui consurgens accepit puerum et matrem ejus*, etc. Non enim determinaverat Angelus in quo loco terræ Israël, ut dubitante Joseph iterum revertatur, et frequentiori visitatione Angeli certior reddatur. Unde sequitur : *Audiens autem quod Archelaus*, etc. Ex Historia Josephi. Habuit siquidem Herodes uxores novem, ex quarum septem numerosam suscepit sobolem : primogenitus ejus Antipater ex Doride ; Alexander et Aristobulus ex Mariamne ; Archelaus ex Marthace Samaritide ; Herodes Antipas (qui postea tetrarcha fuit), et Philippus, ex Cleopatra Hierosolymitide. Tribus igitur primis ab Herode interfectis, et post mortem ejus (occasione testamenti patris,) Archelao gubernationem regni usurpante, et causa de successione regni ad Cæsarem Augustum delata, tandem de consilio senatus omnem Herodis monarchiam distribuit. Mediam partem (scilicet Idumæam et Judæam) tradens Archelao, sub nomine Tetrarchæ;

titre de roi, s'il s'en rendait digne. Il subdivisa l'autre partie en deux tétrarchies, donna la Galilée à Hérode avec le titre de tétrarque, et à Philippe l'Iturée et la Traconite. Archélaüs devint donc après la mort d'Hérode une espèce d'etnarque, sorte de pouvoir que l'Evangéliste assimile au titre de roi.

S. Aug. (*De l'acc. des Ev.* liv. ii, chap. 10.) On nous demandera peut-être ici comment les parents de Jésus, comme le raconte saint Luc, pouvaient pendant toute son enfance venir tous les ans à Jérusalem, alors que la crainte d'Archélaüs devait les en tenir éloignés. La réponse est facile. Ils pouvaient très-bien en effet venir secrètement à Jérusalem le jour de la fête, confondus qu'ils étaient au milieu d'une si grande foule, pour en sortir bientôt, tandis qu'ils auraient dû craindre d'y fixer leur séjour en d'autres temps. C'est ainsi qu'ils accomplissaient leurs devoirs religieux en assistant à la fête, et qu'ils ne s'exposaient pas à être remarqués en y restant plus longtemps. Il est d'ailleurs évident que lorsque saint Luc nous dit qu'ils montaient tous les ans à Jérusalem, il faut l'entendre du temps où ils n'avaient plus rien à craindre d'Archelaüs, qui, d'après Josèphe, ne régna que neuf ans.

« Et ayant reçu un avertissement pendant son sommeil. » Quelqu'un sera peut-être surpris d'entendre saint Matthieu nous dire que Joseph craignait de revenir avec l'enfant dans la Judée, parce qu'Archélaüs avait succédé à Hérode son père, tandis qu'il ne craint pas de se retirer dans la Galilée, dont un autre fils d'Hérode était tétrarque, au témoignage de saint Luc. Mais l'époque dont parle saint Luc n'était pas celle où l'on craignait pour l'enfant. Tout était changé alors, et ce

---

pollicitus se facturum eum regem, si se dignum præbuisset. Mediam vero partem in duas secuit tetrarchias : cessitque Galilæa in partem Herodi tetrarchæ; Iturææ vero et Traconitidis regio, Philippo. Factus est ergo post Herodem defunctum Archelaus, quasi Etnarchus ; quod dominii genus hic regnum appellat.

August. (*de cons. Evang.* lib. ii, cap. 10.) Sed hic aliquis quæret, quomodo (sicut Lucas narrat) ibant parentes ejus per omnes annos pueritiæ, in Hierusalem, si Archelai timore illuc prohibebantur accedere ? Hoc dissolvere non est difficile : fieri enim poterat ut per diem festum inter tam ingentem turbam latenter ascenderent, mox reversuri, cum tamen aliis diebus habitare metuerint; ut nec solemnitate prætermissa essent irreligiosi, nec in continua mansione perspicui. Iste quoque intellectus patet, ut quod Lucas dicit per omnes annos eos ascendere solitos in Hierusalem, tunc accipiamus factum, cum jam non metueretur Archelaus, qui secundum historiam Josephi solum novem annis regnavit.

Sequitur : *Et admonitus in somnis, secessit in partes Galilææ.* Sed forte hic quispiam moveatur, cum Matthæus dixerit, ideo timuisse Joseph cum puero redeuntem ire in Judæam, quia pro patre suo Herode Archelaus filius ejus regnabat; quomodo potuit ire in Galilæam, ubi alius filius ejus Herodes tetrarcha erat, ut Lucas testatur ? Quasi vero ipsa sint tempora quibus puero timebatur, quæ Lucas commemoravit; quæ usque adeo mutata erant, ut in ipsa Judæa non

n'était plus Archélaüs qui règnait en Judée, mais Ponce-Pilate qui la gouvernait. — La Glose. On se demande encore pourquoi Joseph ne craignait pas de se retirer dans la Galilée, sur laquelle s'étendait le pouvoir d'Archélaüs? (1) C'est qu'il était plus facile d'échapper à toute recherche dans Nazareth que dans Jérusalem, capitale du royaume ou Archélaüs résidait ordinairement. — S. Chrys. (*hom.* 9.) Et d'ailleurs en quittant la bourgade où il avait pris naissance, il était plus facile d'en cacher le secret, car toute la violence de l'ennemi se portait contre Bethléem et ses alentours. Joseph vint donc à Nazareth pour échapper au danger et revenir dans sa patrie. « Et il vint à Nazareth, dit l'Evangéliste, et il y demeura. »

S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*) On pourrait encore demander pourquoi saint Matthieu nous dit que les parents de Jésus se retirèrent avec lui dans la Galilée, parce qu'ils craignaient d'aller à Jérusalem à cause d'Archélaüs, tandis qu'au témoignage de saint Luc (2) il est plus vraisemblable qu'ils se fixèrent dans la Galilée, parce que la ville de Nazareth qu'ils habitaient en faisait partie. Nous répondons que lorsque l'ange vint trouver Joseph en Egypte et lui dit pendant son sommeil : « Retourne dans la terre d'Israël, » Joseph put comprendre d'abord qu'il était mieux pour lui d'aller dans la Judée, à laquelle paraissait convenir plus spécialement la dénomination de terre d'Israël. Mais lorsqu'il eût appris qu'Archélaüs y régnait, il ne voulut pas s'exposer au danger, puisque d'ailleurs le nom de terre d'Israël pouvait aussi convenir à la Galilée, qui était également habitée par le peuple d'Israël. Voici une autre solution : les parents de Jésus purent

(1) Cette assertion est peu conforme, elle est même contraire aux données historiques et à la division bien clairement établie par Josèphe des Etats d'Hérode.
(2) *Luc*, I, 26; II, 24; *Matth.*, II, 23; *Math.*, XXI, 11, etc.

---

rex esset Archelaus, sed præses Pilatus. Glossa. Sed tunc quæritur quare non timuit Joseph in Galilæam ire, cum et ibi Archelaus regnaret. Sed melius potuit latere cum puero in Nazareth, quam in Hierusalem, ubi erat caput regni et assiduus Archelaus. Chrys. (*in hom.* 9.) Et etiam quia villam nativitatis mutavit, res obumbratur : impetus enim omnis erat adversus Bethlehem et fines ejus. Venit igitur Joseph in Nazareth, et periculum fugiens, et in patriam rediens. Unde sequitur : *Et veniens habitavit in civitate Nazareth*, etc.

August. (*de cons. Evang.* lib. II, cap. 11.) Forte et hoc movet quomodo dicat Matthæus, propterea cum puero Jesu parentes ejus isse in Galilæam, quia metu Archelai in Hierusalem ire noluerint; cum propterea magis isse in Galilæam videantur, quia civitas eorum erat Nazareth Galilææ, sicut Lucas non tacuit. Sed intelligendum est, ubi Angelus in somnis in Ægypto dixit ad Joseph : *Vade in terram Israël*, sic intellectum primo esse a Joseph : ut putaret rectius esse pergere in Judæam; ipsa enim primitus intelligi potuit *terra Israël*. Postquam vero competit ibi regnare Archelaum, noluit objicere se periculo, cum posset terra Israël etiam Galilæa intelligi ; quia et ipsam populus Israël incolebat. Quanquam possit et aliter solvi : quia potuit videri parentibus

croire qu'ils ne devaient fixer leur demeure avec lui qu'à Jérusalem, où se trouvait le temple du Seigneur (1) et c'est là qu'ils auraient été, si la crainte d'Archelaüs qui habitait cette ville ne les en eût détournés. Mais l'ordre qu'ils avaient reçu du ciel ne leur faisait pas une loi de se fixer dans la Judée ou à Jérusalem en passant par-dessus la crainte que leur inspirait Archélaüs, mais seulement dans la terre d'Israël, ce qui pouvait s'entendre de la Galilée, comme nous l'avons dit.

S. Hil. (*sur le chap. 2 de S. Matth.*) On peut donner une raison mystique de cette conduite. Joseph représente ici les apôtres à qui Dieu a confié Jésus-Christ pour le porter dans tout l'univers. Après la mort d'Hérode, c'est-à-dire après que le peuple juif fut comme détruit en punition de la mort du Sauveur, Dieu leur ordonna de prêcher aux Juifs, car ils étaient envoyées premièrement aux brebis perdues de la maison d'Israël (2). Mais voyant qu'ils étaient toujours dominés par l'infidélité, qui était chez eux comme héréditaire, les apôtres craignent et se retirent, et avertis par une vision céleste qui leur révèle que les dons de l'Esprit saint sont transférés aux Gentils, ils leurs portent alors Jésus-Christ. — Rab. Ou bien on peut voir ici une figure des derniers temps de l'Eglise, où un grand nombre de Juifs se convertiront à la voix d'Hénoch et d'Elie, tandis que les autres seconderont la haine de l'Antechrist en combattant contre la foi. La partie de la Judée sur laquelle régnait Archélaüs représente les partisans de l'Antechrist; Nazareth, ville de Galilée où Jésus-Christ est transporté, figure le reste de cette nation qui doit embrasser la foi. En effet le nom de Galilée signifie *transmigration*, et Nazareth, *fleur des*

(1) Saint Augustin rapporte que tel était la teneur de l'avertissement de l'ange.
(2) *Matth.*, XXVIII, 19.

Christi non esse habitandum cum puero, nisi in Hierusalem, ubi erat templum Domini; et illuc ivissent, nisi Archelai præsentia terrerentur: non autem divinitus jubebantur in Judæa vel Hierusalem habitare, ut de Archelao, quod timebant, deberent contemnere: sed in terra Israël; in qua etiam, ut dictum est, poterat intelligi Galilæa.

Hilar. (cap. II, *in Matth.*) Verum typica ratio servata est: Joseph enim apostolorum tenet speciem, quibus Christus circumferendus est creditus. Hi tanquam Herode mortuo (id est, populo ejus in passione Domini deperdito), Judæis prædicare sunt jussi, (missi enim erant ad oves perditas domus Israël.) Sed manente hæreditariæ infidelitatis dominatu, metuunt et recedunt; per visum admoniti (sc. Spiritus Sancti donum in gentibus contemplantes), ad eas transferunt Christum. Rab. Vel hic ultima Ecclesiæ tempora designat, quando plurimis Judæorum ad prædicationem Enoch et Eliæ conversis, cæteri ad instinctum Antichristi contra fidem pugnabunt. Pars igitur Judææ, in qua regnabat Archelaus, Antichristi sequaces ostendit: Nazareth autem Galilææ, quo transfertur Christus, partem ejusdem gentis quæ fidem est susceptura, designat: unde Galilæa *transmi-*

vertus, parce que plus l'Eglise se détache de la terre pour s'élever avec ardeur vers le ciel, plus aussi on voit se multiplier au milieu d'elle la fleur et la semence des vertus.

La Glose. L'Evangéliste confirme ce fait par le témoignage suivant du prophète : « Pour accomplir ce qui a été prédit par les prophètes, il sera appelé Nazaréen. » — S. Jér. Si l'Evangéliste avait cité un passage précis de l'Ecriture, il aurait dit : « Ce qui a été prédit par le prophète, » et non « ce qui a été prédit par les prophètes; » or en prenant cette expression au pluriel il nous montre qu'il rapporte non pas le texte, mais le sens de l'Ecriture. Le mot Nazaréen signifie *saint* et toute l'Ecriture proclame la sainteté du Seigneur. Nous pourrions dire encore que cette citation se trouve littéralement dans ce texte hébreu d'Isaïe : « Une tige sortira de la racine de Jessé et le Nazaréen sortira de sa racine. » — S. Chrys. (*hom.* 9 *sur S. Matth.*) Ou bien peut-être cette citation est tirée d'une prophétie qui n'existe plus, et on ne doit point pousser trop loin les investigations sur ce point, car un grand nombre des écrits des prophètes ont été détruits. Ou bien encore l'Evangéliste aura lu ce témoignage dans des prophètes qui ne sont pas au nombre des livres canoniques, comme Nathan et Esdras. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette circonstance avait été prédite, comme on le voit dans ces paroles de Philippe à Nathanaël : « Nous avons trouvé celui que Moïse et les prophètes ont annoncé, Jésus de Nazareth. » Voilà pourquoi les chrétiens furent d'abord appelés Nazaréens, nom qui fut ensuite changé à Antioche pour celui de chrétiens.

S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*) Saint Luc passe sous silence tout ce

---

gratio, Nazareth autem *flos virtutum* interpretatur, quia Ecclesia quo ardentius a terrenis ad cœlestia transmigrat, eo magis virtutum flore et germine abundat.

Glossa. Huic autem facto Prophetæ testimonium adjungit, dicens : *Ut impleretur quod dictum est per prophetas, quoniam Nazaræus vocabitur.* Hier. Si fixum de Scripturis posuisset exemplum, nunquam diceret : *Quod dictum est per prophetas ;* sed simpliciter : *Quod dictum est per prophetam :* nunc autem pluraliter *prophetas* vocans, ostendit se non verba de Scripturis sumpsisse, sed sensum. Nazaræus interpretatur *sanctus;* sanctum autem Dominum omnis Scriptura commemorat. Possumus et aliter dicere, quod etiam eisdem verbis juxta hebraicam veritatem in Isaia scriptum sit : « Exiet virga de radice Jesse, et Nazaræus de radice consurget. » Chrys. (*in hom.* 9. *super Matth. et in opere imperfecto, hom.* 2.) Aut aliquis alius propheta qui non extat hoc scripsit ; nec est curiosius inquirendum circa hoc; multa enim de propheticis interierunt monumentis. Aut forte legerunt et aliquos prophetas ita dicentes, qui non sunt nobis canonizati, sicut Nathan et Esdras. Et quoniam hoc prophetatum erat, manifestat Philippus, dicens ad Nathanaelem (*Joan.* 1.) : « Quem scripsit Moyses in lege et prophetæ, invenimus Jesum a Nazareth : » unde etiam prius Christiani *Nazaræi* vocabantur ; sed apud Antiochiam mutatum est hoc nomen, et dicti sunt *Christiani* (*Act.* 11.)

Aug. (*de cons. Evang.* lib II, cap. 5.)

qui a rapport aux Mages et les événements qui suivent. C'est ici le lieu de faire cette observation qui devra nous servir pour toute la suite, que chacun des Evangélistes coordonne son récit comme s'il n'omettait aucun fait. Tout en passant sous silence ce qu'il veut taire, chacun d'eux établit entre les choses qu'il a dites et celles qu'il veut dire une telle liaison que le récit paraît sans interruption. Mais lorsque l'un raconte ce que l'autre a cru devoir omettre, en examinant attentivement la suite du récit, on voit où l'on peut placer ce qui a été omis par l'un des écrivains sacrés.

Hæc autem omnia quæ sunt a narratione Magorum, et deinceps, Lucas tacet : hoc proinde cognoscendum (quod deinceps ad cætera valeat) sic unumquemque Evangelistarum contexere narrationem suam, ut tanquam nihil prætermittentis series digesta videatur; tacitis enim quæ non vult dicere, sic ea quæ vult dicere, illis quæ dicebat adjungit, ut ipsa continuo sequi videantur : sed cum alter ea dicit quæ alter tacuit, diligenter ordo consideratus indicat locum, ubi ea potuerint quæ prætermissa sunt, transiliri.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

℣. 1-3. — Pourquoi Jean-Baptiste paraît avant Jésus-Christ. — Epoque à laquelle Jean-Baptiste commence sa prédication. — Pourquoi était-il nécessaire que Jean-Baptiste précédât Jésus? — Pourquoi prêche-t-il dans le désert? Raisons littérales et figurées. — La pénitence, matière de ses prédications. — Comment doit-on entendre ce royaume des cieux qui est proche? — Ces paroles : *C'est de lui que le prophète Isaie*, etc., sont-elles de Jean-Baptiste ou de l'Evangéliste? — Pourquoi saint Jean est-il appelé la voix? — Pourquoi la voix qui crie dans le désert? — Jean prépare les voies du Seigneur.

℣. 4. — Quelle était la vie Jean-Baptiste? — Pourquoi cette nourriture et ce vêtement austère, et ce qu'ils annoncent. — Application figurée aux prédicateurs.

℣. 5, 6. — Ce qui attirait les Juifs en foule autour de Jean-Baptiste. — Quel était le baptême de Jean? — Pourquoi la confession des péchés avant le baptême? — Pourquoi est-il dit que toute la ville de Jérusalem sortait pour aller trouver Jean-Baptiste?

℣. 7-10. — Quel doit-être le discours de ceux qui enseignent? — Qu'étaient les Pharisiens et les Sadducéens? — Dans quelle pensée venaient-ils trouver Jean-Baptiste? — Pourquoi les appelle-t-il *race de vipères?* — Dans quel sens faut-il entendre ici la colère de Dieu? — Comment l'éviter? — Quels sont les dignes fruits de pénitence? — Jean-Baptiste condamne la vaine gloire que les hommes tirent de leur origine. — Comment Dieu a suscité des pierres des enfants d'Abraham. — Quelle est cette cognée qui est déjà à la racine de l'arbre? — Si elle est déjà à la racine de l'arbre, pourquoi ne coupe-t-elle pas? — Pourquoi est-elle appliquée non aux branches, mais à la racine? — Pourquoi Jean-Baptiste dit-il : *Tout arbre?* — Quatre espèce d'arbres.

℣. 11, 12. — Pourquoi Jean-Baptiste baptise dans l'eau pour la pénitence. — Pourquoi celui qui ne peut remettre les péchés donne-t-il le baptême? — Pourquoi le Christ seul n'a pas été baptisé par Jean-Baptiste. — Comment Jean-Baptiste annonce-t-il la supériorité de Jésus-Christ sur lui? — Il ne cherche pas à établir entre le Christ et lui de comparaison. — Humilité de Jean-Baptiste. — Interprétation figurée de la chaussure du Sauveur. — Différence du baptême de Jésus d'avec celui de Jean-Baptiste. — Que signifient ces paroles : *Dans l'Esprit saint et le feu?* — Le baptême du Christ détruit-il celui de Jean? — Ces deux baptêmes figurent les deux époques du salut et du jugement des hommes. — Que signifie ce van que le Seigneur a dans sa main? — Quelle est cette aire qu'il doit nettoyer? — Mélange des bons et des méchants. — Quand se fera la séparation? — Différence entre la paille et l'ivraie. — Quel est ce feu qui ne s'éteindra pas? — Quelles sont ici les vraies paroles de Jean-Baptiste, celles que lui prête saint Matthieu, ou celles que lui fait dire saint Marc ou saint Luc? Règle donnée par saint Augustin.

℣. 13-15. — Pourquoi Notre-Seigneur ne commence-t-il son ministère public qu'à l'âge de trente ans? — Pourquoi n'attend-il pas pour se manifester au monde que Jean-Baptiste ait disparu? — Prodiges dont le Jourdain avait été autrefois le théâtre. — Différentes raisons pour lesquelles le Sauveur a

voulu recevoir le baptême de Jean. — Pourquoi Jean-Baptiste s'écrie-t-il : *C'est moi qui dois être baptisé par vous?* etc. — Quel est le sens de la réponse de Jésus : *Laissez-moi faire?* etc. — Jean-Baptiste fut-il plus tard baptisé par Jésus? — Quelle est la véritable humilité?

ỳ. 16. — Le baptême de Jésus représente les effets que le baptême produit dans les fidèles. — Pourquoi est-il dit : *Aussitôt qu'il fut baptisé, il monta?* etc. — Comment les cieux furent-ils ouverts au baptême de Jésus? — Les cieux furent-ils ouverts alors pour la première fois à Jésus-Christ comme homme? — Le ciel ouvert à tous ceux qui ont reçu le baptême, dans quel sens. — Tous ceux qui sont baptisés reçoivent l'Esprit saint. — Pourquoi l'Esprit saint a-t-il voulu paraître sous forme d'une colombe? — La colombe symbole de la charité. — Elle représente les sept vertus propres à ceux qui sont baptisés. — Comment l'Esprit saint s'est-il uni à la forme d'une colombe. — A quoi peut-on comparer l'apparition de cette colombe? — Pourquoi la colombe s'arrêta-t-elle sur la tête de Jésus?

ỳ. 17. — Dieu annonce lui-même la venue de son Fils sur la terre. — Application aux chrétiens qui deviennent par le baptême enfants de Dieu. — Le mystère de la sainte Trinité révélé au baptême de Jésus-Christ. — Jésus vrai Fils de Dieu. — Comment le Père aime son Fils. — Conciliation du récit des évangélistes saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, sur les paroles de Dieu le Père au baptême de Jésus-Christ.

ỳ. 1-3. — *En ce temps là, Jean-Baptiste vint prêcher au désert de Judée, en disant : Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche. C'est lui qui a été marqué par le prophète Isaïe, lorsqu'il dit : On a entendu la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie du Seigneur; rendez droits ses sentiers.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Lorsque le soleil est près de se lever, avant de paraître sur l'horizon, il envoie ses rayons qui blanchissent l'Orient, et font de l'aurore qui le précède comme la messagère du jour. De même aussi, lorsque le Seigneur a daigné prendre naissance dans le monde, avant de paraître dans l'éclat de sa doctrine, il éclaire Jean-Baptiste de ses rayons et de la splendeur de son esprit pour qu'il marche devant lui et annonce son arrivée prochaine. Voilà pourquoi l'Evangéliste, après le récit de la naissance du Christ et avant de ra-

---

CAPUT III.

In diebus autem illis, venit Joannes Baptista prædicans in deserto Judææ, et dicens : Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum : hic est enim de quo dictum est per Isaiam Prophetam dicentem (cap. 20.) *: Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus.*

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. hom.* 3.) Sol appropians, antequam appareat, mittit radios suos, et facit albescere orientem, ut præcedens aurora adventum diei demonstret : sic Dominus natus in mundo, antequam appareat per doctrinam, Spiritus sui fulgore transmisso illuminavit Joannem, ut præcedens ille adventum annunciet Salvatoris. Et ideo post ortum Christi enarratum, doctrinam ejus enarraturus

conter l'exposé de ses divines prédications, place en tête de son récit le baptême de Jésus où Jean, son précurseur qui le baptisa, lui rendit un si glorieux témoignage : « En ce temps-là, Jean-Baptiste vint prêcher au désert. »

Rem. Ces paroles de l'auteur sacré ne nous font pas connaître seulement le temps, le lieu où vécut saint Jean, et ce qu'il était, mais encore son ministère et le zèle avec lequel il le remplit. Il désigne l'époque d'une manière générale par ces mots : « En ce temps-là. » — S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*, liv. II, ch. 6). Saint Luc détermine cette époque d'une manière plus précise par les princes qui régnaient alors et en disant : « La quinzième année, » etc. Mais l'expression générale dont se sert saint Matthieu : « En ce temps-là, » doit s'entendre d'un espace de temps plus étendu, car après avoir raconté le retour de l'Egypte, qui dut avoir lieu dans l'enfance du Sauveur ou dans les premières années, pour laisser place au fait que saint Luc raconte lorsqu'il eut atteint l'âge de douze ans, il ajoute aussitôt : « Dans ce temps-là, » expression qui n'indique pas seulement le jour de son enfance, mais tous ceux qui s'écoulèrent depuis sa naissance jusqu'à la prédication de Jean-Baptiste.

Remi. L'Evangéliste fait ensuite connaître la personne dont il s'agit : « Jean-Baptiste vint, » c'est-à-dire qu'après être resté si longtemps caché dans la retraite, il en sortit pour se manifester. — S. Chrys. Pourquoi fut-il nécessaire que Jean précédât Jésus, à qui ses œuvres devaient rendre un témoignage suffisant (1)? C'était premièrement pour nous apprendre la dignité du Christ, qui a ses prophètes comme son Père,

(1) C'est-à-dire alors que le témoignage des œuvres faisait suffisamment connaître Jésus-Christ selon ce qu'il dit lui-même dans saint Jean, chap. x : « Les œuvres que je fais rendent témoignage de moi. » Cette phrase ne se trouve pas dans saint Chrysostome.

Evangelista, et baptismum in quo testimonium habuit de præcursore et Baptista præmittit, dicens : *In diebus autem illis, venit Joannes Baptista prædicans in deserto.*

Remig. His autem verbis, beati Joannis non solum Matthæus, tempus, et locum, et personam, sed etiam officium et studium demonstrat. Tempus generale demonstrat, cum dicit : *In diebus autem illis.* August. (*de cons. Evang.* lib. II, c. 6.) Hoc autem tempus Lucas per terrenas potestates expressit, cum dixit : *Anno* 15. Sed intelligere debemus Matthæum, cum diceret : *In diebus illis ;* in multo longiori spatio accipi voluisse : mox enim ut narravit regressum de Ægypto Christum (quod utique tempore pueritiæ vel infantiæ factum est : ut possit stare quod Lucas de illo, *cum duodecim esset annorum*, narravit), continuo intulit : *In diebus autem illis ;* non utique pueritiæ tantum illius dies insinuans, sed omnes dies ab ejus nativitate usquequo prædicare cœpit Joannes.

Remig. Personam ostendit, cum dicit : *Venit Joannes ;* id est, manifestavit se qui tamdiu prius latuerat. Chrys. (*in hom.*) Sed quare necessarium fuit, ut Joannes Christum præveniret, operum testimonio Christum prædicante ? Primo quidem ut hinc Christi dignitatem discas ; quod sicut Pater ita et ipse prophe-

selon ces paroles de Zacharie : « Et toi, enfant, tu seras appelé le prophète du Très-Haut. » En second lieu, c'était pour ne laisser aucun prétexte à la fausse réserve des Juifs, comme il le dit lui-même : « Jean est venu, ne mangeant ni ne buvant, et ils disent : Il est possédé du démon. Le Fils de l'homme est venu, mangeant et buvant, et ils disent : « C'est un homme de bonne chère. » (*Matth.* XI.) D'ailleurs, il fallait que les premiers témoignages en faveur du Christ vinssent d'un autre que de lui, autrement les Juifs lui auraient objecté ce qu'ils lui dirent un jour qu'il avait parlé de lui-même (*Jean* VIII) : « Vous rendez témoignage vous-même, votre témoignage n'est pas vrai. » — REMI. L'Evangéliste nous fait connaître l'objet de son ministère par le nom de Baptiste qu'il lui donne. — LA GLOSE. C'est par ce baptême qu'il prépare les voies au Seigneur, car les hommes auraient rejeté le baptême du Christ s'ils n'avaient été préparés par un autre baptême.

REMI. Nous voyons le zèle de Jean-Baptiste dans ces paroles : « Il vint prêcher. » — RAB. Car le Christ devait aussi prêcher; lors donc que Jean-Baptiste vit que le temps opportun était arrivé (à l'âge de trente ans environ), il commença ses prédications pour préparer les voies au Seigneur.

REMI. L'Evangéliste indique le lieu qu'habitait Jean-Baptiste, en ajoutant : « Dans le désert de la Judée. » — MAX. Dans le désert (1), où sa prédication ne serait exposée ni aux murmures d'une foule insolente, ni aux railleries de l'impiété, et où il n'aurait pour auditeurs que ceux qui rechercheraient la parole de Dieu dans un véritable

(1) Ce désert est au sud-ouest de la ville sainte, à deux lieues de Bethléem, dans un lieu sauvage qui s'appelle encore aujourd'hui le désert de saint Jean. On y montre la caverne où il demeura et la source où il buvait. Le pèlerin visite encore aujourd'hui la solitude où ce grand prophète prêcha la pénitence à tous ceux que le bruit de sa renommée avait attirés vers lui. (Sepp, *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, IIe partie, 2e section, chap. III.)

---

tas habet; secundum illud Zachariæ (*Luc.* 1.) : « Et tu, puer, Propheta Altissimi vocaberis : » deinde ut nullam causam verecundiæ Judæis relinquat; quod et ipse demonstrat, dicens (*Matth.* 11.) : « Venit Joannes neque manducans, neque bibens, et dicunt : Dæmonium habet. Venit Filius hominis manducans et bibens, et dicunt : Ecce homo edax. » Sed aliter necessarium erat ab alio prius dici quæ de Christo erant, et non ab ipso : alias Judæi dixissent quæ post testimonium ejus (*Joann.* 8.) dixerunt : « Tu testimonium perhibes de teipso; testimonium tuum non est verum. » REMIG. Officium subjungit, cum dicit *Baptista*. GLOSSA. In quo Domini viam præparavit : nisi enim baptizari homines consuescerent, baptismum Christi abhorrerent.

REMIG. Studium ostendit cum ait : *Prædicans*. RAB. Quia etiam Christus prædicaturus erat : postquam enim visum fuit idoneum tempus (scilicet circa triginta annos), incipiens prædicationem suam, viam Domino præparavit.

REMIG. Locum subjungit dicens : *In deserto Judææ*. MAX. Ubi ad prædicationem ejus nec insolens turba perstreperet, nec infidelis auditor rideret; sed hi tantum audire possent, qui prædicationem cura divini cultus expeterent.

esprit de religion. — S. Jér. (*sur Isaïe*, chap. xl). Ou bien il faut voir ici une figure de cette vérité que le salut qui vient de Dieu et la gloire du Seigneur ne sont pas prêchés dans Jérusalem, mais dans la solitude de l'Eglise et dans le désert de la multitude des nations. — S. Hil. (*can.* 2 *sur S. Matth.*) Ou bien encore il vint dans la Judée déserte parce que, bien qu'elle fût fréquentée par les hommes, elle était privée des visites de Dieu, de manière que le lieu qu'il avait choisi pour ses prédications attestait l'abandon de ceux à qui la parole de Dieu s'adressait (1*).— La Glose. Ou bien enfin, dans le sens figuré, le désert représente la voie qui est éloignée des attraits séducteurs du monde, et que doivent suivre ceux qui veulent faire pénitence.

S. Aug. (*Liv. de la Pénit.*) (2). Celui qui ne se repent pas de sa vie passée ne peut pas en commencer une nouvelle. — S. Hil. (*c.* 2 *sur S. Mat.*) C'est pour cela que Jean-Baptiste, au moment où approche le royaume des cieux, prêche la pénitence qui nous fait quitter les sentiers de l'erreur, revenir de nos égarements, et nous inspire avec la honte de nos péchés la résolution de ne plus les commettre; c'est ce que signifient ces paroles : « Faites pénitence.» — S. Chrys. (*sur S. Mat.*) Par cet exorde seul il s'annonce comme l'ambassadeur du roi plein de bonté, car il ne fait aucune menace aux pécheurs, mais leur promet le pardon de leurs péchés. Les rois ont coutume, à la naissance d'un fils, de proclamer une amnistie dans leur royaume, mais ils la font précéder par d'impitoyables exacteurs. Dieu, au contraire, voulant aussitôt la naissance de son fils accorder au genre humain le pardon de ses

(1*) Le sens général de cette phrase, et surtout le rapport du second membre avec le premier nous force d'entendre le second membre non pas de ceux à qui la prédication est confiée, mais de ceux à qui elle s'adresse : *Ut prædicationis locus, eorum quibus prædicatio erat commissa, solitudinem testaretur.*

(2) Ou bien liv. des 50 homél., homél. 50, intitulée : De l'utilité et de la nécessité de la pénitence. On trouve aussi quelque chose de semblable dans la 27e homélie.

Hier. (*sup. Isa.* 40. cap.) Vel in hoc considerandum est, quod salutare Dei et gloria Domini non prædicatur in Hierusalem, sed in solitudine Ecclesiæ, et in deserta gentium multitudine. Hilar. (*can.* 2. *in Matth.*) Vel etiam ad Judæam venit desertam Dei frequentatione, non populi; ut prædicationis locus, eorum quibus prædicatio erat commissa, solitudinem testaretur. Glossa. Vel typice, desertum significat viam a mundi illecebris segregatam, quæ pœnitentibus competit.

August. (*in libr. de Pœnitent.*) Nisi autem pœniteat aliquem vitæ veteris, novam non potest inchoare. Hilar. (*ut sup.*) Et ideo pœnitentiam regno cœlorum appropinquante pronunciat, per quam est reditus ab errore, recursus a crimine, et post vitiorum pudorem professio desinendi; dicens : *Pœnitentiam agite.* Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Ubi manifestat in ipso principio quia benigni Regis est nuncius : non enim peccatoribus minas intentabat, sed indulgentiam peccatorum promittebat. Solent reges, nato sibi filio, indulgentiam in regno suo donare, sed ante transmittunt acerbissimos exactores : Deus autem, nato sibi Filio, volens do-

péchés, envoie par avance comme exacteur Jean-Baptiste; et qu'exige-t-il? il dit : « Faites pénitence. » O heureuse exaction, qui, loin de nous appauvrir nous enrichit. En effet, lorsque nous avons payé nos dettes à la justice divine, nous ne donnons rien à Dieu, mais nous acquérons le riche bénéfice du salut éternel ; car la pénitence purifie notre cœur, éclaire nos facultés et prépare notre âme à recevoir Jésus-Christ.

C'est pour cela qu'il ajoute : « Le royaume de Dieu approche. » — S. Jér. C'est Jean-Baptiste qui le premier annonce le royaume de Dieu, parce que Dieu voulait honorer par ce privilége le précurseur de son Fils. — S. Chrys. (*hom.* 10.) Il annonce donc ce que les Juifs n'avaient jamais entendu, pas même de la bouche des prophètes, les cieux et le royaume qu'ils renferment, sans rien dire de la terre. C'est ainsi que par la nouveauté des choses qu'il prêche, il excite en eux le désir de chercher celui qui fait l'objet de ses prédications. — Remi. Le royaume des cieux se prend dans quatre sens différents : pour le Christ dans ce passage de saint Luc : « Le royaume de Dieu est au dedans de vous » (*Luc.* xvii) ; pour la sainte Ecriture dans cet autre : « Le royaume de Dieu vous sera enlevé et sera donné à une nation qui en portera les fruits » (*Matth.* xxi) ; pour la sainte Eglise dans cet endroit : « Le royaume de Dieu est semblable à dix vierges » (*Matth.* xxv); enfin, pour le céleste séjour dans ces paroles de Jésus-Christ : « Il en viendra beaucoup d'Orient et d'Occident et ils s'asseoiront dans le royaume des cieux. » Or, cette expression peut avoir ici toutes ces différentes significations.— La Glose. Jean-Baptiste dit : « Le royaume de Dieu est proche, car s'il ne s'approchait pas, personne ne pourrait arriver jusqu'à lui. » Infirmes et aveugles qu'ils

---

nare indulgentiam peccatorum, præmisit quasi exactorem Joannem, exigentem et dicentem : *Pœnitentiam agite.* O exactio quæ non facit pauperes, sed divites reddit! Nam cum quis debitum justitiæ suæ reddiderit, Deo nihil præstat, sed sibi lucrum suæ salutis acquirit : pœnitentia enim cor emundat, sensus illuminat, et ad susceptionem Christi præparat humana præcordia.

Unde subjungit : *Appropinquavit enim regnum cælorum.* Hier. Primus Baptista Joannes regnum cœlorum prædicat, ut præcursor Domini hoc honoretur privilegio. Chrys. (*in hom.* 10.) Ideoque quod nunquam Judæi audierant, neque etiam a prophetis, cœlos et regnum quod ibi est prædicat, et nihil de cætero de terra dicit. Sic ergo ex novitate eorum quæ dicuntur, erigit eos ad quærendum eum qui prædicatur. Remig. Regnum autem cœlorum quatuor modis dicitur : Christus, secundum illud Lucæ 17 : « Regnum Dei intra vos est ; » sancta Scriptura, secundum illud (*Matth.* 21.) : « Auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructum ejus; » sancta Ecclesia, secundum illud (*Matth.* 25.) : « Simile est regnum cœlorum decem virginibus; » supernum solium, secundum illud (*Matth.* 8.) : « Multi venient ab Oriente et Occidente, et recumbent in regno cœlorum : » et hoc totum hic potest intelligi. Glossa. Dicit autem : *Appropinquavit enim regnum cœlorum;* quia nisi appropinquaret,

étaient, les hommes avaient besoin que la voie qui est Jésus-Christ vînt jusqu'à eux.

S. Aug. (*de l'ac. des Ev.*, l. II, ch. 12). Les autres Evangélistes n'ont point rapporté ces dernières paroles de Jean-Baptiste. Quant à celles qui suivent : « C'est de lui que le prophète Isaïe a parlé, lorsqu'il a dit : Je suis la voix de celui qui crie dans le désert ; préparez le chemin du Seigneur, rendez droits ses sentiers, » leur rapport est ambigu et on ne voit pas clairement si c'est l'Evangéliste qui fait lui-même cette citation, ou s'il la donne comme faisant suite aux paroles de saint Jean, de manière que tout ce passage : « Faites pénitence, le royaume des cieux approche, car c'est lui, » etc., ferait partie du discours du saint précurseur. Que saint Jean ne dise pas : « C'est moi, » mais « c'est lui, » cela ne doit pas nous impressionner, car saint Matthieu ne dit-il pas de lui-même : « Jésus trouva un homme dans son bureau ? » et non pas : « Jésus me trouva. » S'il en est ainsi, qu'y a-t-il d'étonnant que saint Jean-Baptiste, interrogé sur ce qu'il pensait de lui-même, ait répondu : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert, » comme le rapporte l'Evangéliste saint Jean ?

S. Grég. (*hom.* 7 *sur S. Matth.*) On sait que le Fils unique de Dieu est appelé le Verbe du Père, d'après ce passage du même Evangéliste : « Au commencement était le Verbe. » Or, nous voyons par notre manière de parler que la voix résonne pour que la parole puisse être entendue : Jean, précurseur du Sauveur, est donc appelé la voix, parce qu'il est la voix mystérieuse que fait entendre aux hommes le Verbe du Père. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) La voix par elle-même est un son confus et indéterminé qui ne dévoile aucun secret du cœur ; elle indique seulement que celui qui élève la voix veut exprimer une pen-

---

nemo adire posset ; quia infirmi et cæci, via (quæ est Christus) carebant.

Aug. (*de cons. Evang.* lib. II, cap. 12.) Hæc autem verba Joannis alii Evangelistæ prætermiserunt. Jam vero quod sequitur : *Hic est qui dictus est per Isaiam Prophetam, dicentem* (cap. 40.) : *Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus ;* ambigue positum est ; nec elucet, utrum hoc ex persona sua Evangelista commemoravit ; an adhuc verba ejusdem Joannis secutus adjunxerit, ut totum hoc Joannes dixisse intelligatur : *Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum : hic est enim,* etc. Neque enim hoc movere debet, quia non ait : *Ego sum,* sed *hic est :* nam et Matthæus dixit : *invenit hominem sedentem in telonio ;* et non dixit : *Invenit me.* Quod si ita est, non est mirum si et interrogatus quid diceret de seipso, sicut narrat Joannes Evangelista, respondit : *Ego vox clamantis in deserto.*

Greg. (*in hom.* 7. *sup. Matth.*) Scitur autem quia unigenitus Filius *Verbum Patris* vocatur, secundum illud : « In principio erat Verbum. » Ex ipsa autem nostra locutione cognoscimus quia vox sonat, ut verbum possit audiri : adventum itaque Domini Joannes præcurrens *vox* dicitur ; quia per ejus mysterium Patris Verbum ab hominibus auditur. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Vox etiam est sonus confusus, nullum secretum cordis ostendens ; sed hoc tantummodo significans quia vult aliquid dicere ille qui clamat : verbum

sée. Mais c'est à la parole seule qu'il appartient de révéler les mystères de l'âme. Il y a encore cette différence que la voix est commune aux hommes et aux animaux, tandis que la parole est le partage exclusif des hommes. Jean est donc appelé la voix et non pas la parole, parce que Dieu ne l'a point choisi pour faire connaître l'économie de ses conseils, mais uniquement pour annoncer qu'il méditait quelque grand dessein en faveur des hommes; ce n'est que par son Fils qu'il a dévoilé par la suite dans toute leur clarté les mystérieux desseins de sa volonté divine.

Rab. Cette expression : « La voix de celui qui crie, » nous révèle toute la force de la prédication de saint Jean. Le cri de la voix se produit dans trois circonstances : lorsqu'on s'adresse à une personne éloignée, lorsque cette personne est sourde, lorsqu'on parle sous l'impression d'un vif sentiment d'indignation, et ces trois circonstances se réunissaient dans l'état du genre humain. — La Glose. Jean est donc comme la voix de la parole qui crie, car c'est la parole qui se fait entendre par le moyen de la voix, c'est-à-dire Jésus-Christ par Jean-Baptiste. — Bède (1). C'est ainsi qu'il a parlé par la voix de tous ceux qui, depuis le commencement, ont communiqué aux hommes quelque vérité divine; mais Jean-Baptiste seul est appelé la voix, parce que seul il a révélé la présence du Verbe, que les autres n'ont fait qu'annoncer de loin.

S. Grég. (*hom. 7 sur les Evang.*) Jean crie dans le désert parce qu'il annonce la consolation du Rédempteur à la Judée abandonnée et privée de tout secours. — Remi. Historiquement parlant, il parlait dans le désert, parce qu'il se tenait éloigné de la foule des Juifs. Que criait cette voix ? Les paroles suivantes nous l'apprennent : « Pré-

(1) Bède ne fait qu'indiquer cette pensée ; on la trouve plus expressément développée dans la Glose et sans nom d'auteur au chap. IV, sur ces paroles : « De là Jésus commença à prêcher. »

---

autem est sermo mysterium cordis aperiens : adhuc vox inter homines et animalia communis est : verbum autem est hominum tantum : ideo ergo Joannes dictus est *vox*, non *verbum ;* quia per eum Deus sua consilia non demonstravit; sed hoc solum quod Deus aliquid facere in hominibus meditabatur; postea autem per Filium suum plenissime mysterium suæ voluntatis aperuit. Rab. Qui recte *vox clamantis* ob fortitudinem prædicationis dicitur. Tribus autem modis clamor accidit : hoc est, si longe positus est cui loquatur; si surdus, si per indignationem : et hæc humano generi acciderunt. Glossa. Est igitur Joannes quasi *vox verbi clamantis :* verbum enim clamat in voce, id est, Christus in Joanne. Beda. Sic etiam clamavit in omnibus qui a principio aliquid divinitus dixerunt; et tamen iste solus est vox; quia per eum præsens Verbum ostenditur, quod alii longe nuntiaverunt. Greg. (*homil. 7. in Evang.*) Joannes est clamans in deserto; quia derelictæ ac destitutæ Judææ solatium sui Redemptoris annuntiat. Remig. Quantum autem ad historiam attinet, in deserto clamabat, quia remotus a turbis Judæorum.

Quid autem clamet insinuat cum sub-

parez la voie du Seigneur. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Lorsqu'un grand roi est sur le point d'entreprendre un voyage ou une expédition, il envoie devant lui des hommes qui préparent tout pour le recevoir, font disparaître tout ce qui peut offenser ses yeux (1) et rétablir ce qui est en ruines; ainsi le Seigneur se fait précéder par saint Jean qui par la pénitence balaye du cœur des hommes les souillures du péché, et reconstruit ce qui est en ruines à l'aide de l'observation des préceptes divins. — S. Grég. (*hom. 20 sur les Evang.*) Tout homme qui annonce la vraie foi et la nécessité des bonnes œuvres, prépare la voie du Seigneur dans le cœur de ceux qui l'écoutent, il rend droits ses sentiers lorsque, par de pieuses et saintes exhortations, il fait naître dans l'âme de chastes pensées. — La Glose (*interlin*). Ou bien la foi est la voie par laquelle le Verbe descend dans le cœur, et les sentiers sont redressés lorsque les mœurs sont réformées.

ỳ. 4. — *Or Jean avait un vêtement de poils de chameau et une ceinture de cuir autour de ses reins, et sa nourriture était des sauterelles et du miel sauvage.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Après nous avoir appris que Jean est la voix de celui qui crie dans le désert, l'Evangéliste ajoute à dessein : « Or, Jean, » etc. Ces paroles nous font connaître quelle était sa vie; ainsi, pendant qu'il rendait témoignage au Christ, sa vie lui rendait témoignage à lui-même, car personne ne peut être le digne témoin d'un autre s'il n'est d'abord son propre témoin. — S. Hil. (*can. 2 sur S. Matth.*) Le lieu que Jean avait choisi était le plus convenable pour la prédication : ainsi avait-il pris le vêtement le plus utile et

(1) Afin que la délicatesse du souverain ne soit point blessée par ces inconvenances, comme le dit le même auteur.

---

jungit : *Parate viam Domini*. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Sicut enim magno regi in expeditionem venturo præparatores præcedunt, qui sordida abluunt, diruta componunt, sic et Dominum nostrum præcessit Joannes, qui ab humanis cordibus pœnitentiæ scopis peccatorum sordes ejiceret, et quæ dissipata fuerant, spiritualium præceptorum ordinatione componeret. Greg. (*in hom. 20. super Evang.*) Omnis autem qui fidem rectam et bona opera prædicat, Domino ad corda audientium viam parat; rectas Domino semitas facit, dum mundas in animo cogitationes per sermonem bonæ prædicationis format. Glossa (*intertin.*) Vel fides est via qua verbum ad cor descendit: cum mores in melius mutantur, fiunt semitæ rectæ.

Ipse autem Joannes habebat vestimentum de pilis camelorum, et zonam pelliceam circa lumbos suos. Esca autem ejus erat locustæ, et mel silvestre.

Chrys, (*in hom.*) Postquam ostendit quia ipse est vox clamantis in deserto, prudenter ipse Evangelista subjunxit : *Ipse autem Joannes*. In quo ostenditur, quæ sit vita ipsius : nam ipse quidem testificabatur de Christo; vita autem ejus de ipso : nemo enim potest esse alterius testis idoneus, nisi fuerit suus. Hil. (*can. 2. in Matth.*) Fuerat enim prædicanti Joanni sicut locus opportunior, ita et vestitus utilior et cibus ap-

choisi la nourriture la plus appropriée à sa vocation. — S. Jér. Son vêtement était fait de poils de chameau et non de laine (1*); le premier de ces vêtements est l'indice d'une vie austère et pénitente; le second, d'une délicatesse efféminée. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Les serviteurs de Dieu doivent se vêtir, non pour plaire aux regards ou pour flatter leur chair, mais pour couvrir leur nudité. Voyez en effet Jean-Baptiste : son vêtement n'était ni doux ni délicat; c'était une espèce de cilice lourd et rude, plus fait pour mortifier la chair que pour la flatter, de sorte que le seul vêtement de son corps annonçait la force de son âme. — Suite. « Et une ceinture de cuir autour des reins, » etc. C'était la coutume chez les Juifs de porter des ceintures de laine, et Jean-Baptiste, par un esprit de plus grande austérité, porte une ceinture de peau.

S. Jér. Ce que l'Evangéliste ajoute : « Sa nourriture était du miel sauvage et des sauterelles, » (2*) convient à l'homme de la solitude, qui prend la nourriture non pour goûter les délices de la table, mais pour satisfaire aux exigences du corps. — Rab. Il se contente d'une nourriture légère, composée de petits insectes, et de miel qu'il trouvait sur le tronc des arbres. Nous lisons dans les ouvrages d'Arculphe (3), évêque des Gaules, que l'espèce de sauterelles qui se trouve dans le désert de la Judée est des plus petites; leur corps grêle et court a la

(1*) Ce vêtement était celui que l'on croyait avoir été donné de Dieu aux premiers hommes après la chute. C'était aussi l'habit des plus pauvres, et par conséquent des prophètes. (IV Rois, I, 8; Hebr. XI, 37.

(2*) Les sauterelles, qui en Orient sont très-grosses, et le miel des abeilles sauvages, forment la nourriture des classes les plus pauvres. Encore aujourd'hui, dit le docteur Sepp, on apporte au marché, dans les villes arabes, de ces sauterelles que l'on fait bouillir comme les écrevisses, ou même rôtir au feu. Elles ressemblent pour la forme à de petits chevaux. Elles atteignent quelquefois une longueur de douze à quinze centimètres.

(3) Bède nous apprend qu'Arculphe ayant fait le pèlerinage de la terre sainte, il fut jeté à son retour par une tempête sur les côtes d'Angleterre, et y rédigea les notes qu'il avait recueillies pendant son voyage.

---

tior. Hier. De pilis enim camelorum habebat vestimentum, non de lana; aliud, austeræ vestis indicium est, aliud, luxuriæ mollioris. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Servis autem Dei non convenit habere vestimentum ad speciem visionis, vel ad carnis delectamentum, sed tantum ad tegumentum nuditatis : habebat enim Joannes vestem non mollem, neque delicatam, sed cilicinam, gravem, et asperam, et conterentem corpus potius quam foventem; ut de virtute animæ ejus ipse habitus corporis loqueretur. Sequitur : « Et zona pellicea circa lumbos, » etc. Consuetudo enim erat apud Judæos ut zonis laneis uterentur : ideo iste quasi durius aliquid facere volens, zona pellicea cingebatur.

Hier. Porro quod sequitur : « Esca ejus erat locustæ, et mel silvestre, » habitatori solitudinis congruum est, ut non delicias ciborum sed necessitates humanæ carnis expleret. Rab. Tenui victu contentus, et ex minutis volatilibus, et ex melle invento in truncis arborum. In dictis autem Arcuulphi, Galliarum Episcopi, reperimus minimum genus locustarum fuisse in deserto Judææ, quæ corpusculis in modum

forme d'un doigt de la main; on les prend facilement dans les prairies, et lorsqu'elles sont cuites, elles servent d'aliments aux pauvres. Il raconte également qu'on trouve dans le même désert des arbres dont la feuille ronde et large a la couleur du lait et la saveur du miel (1*); elles se broyent facilement avec la main, et forment une autre espèce de nourriture qui est ici désignée sous le nom de miel sauvage.

Remi. Ce genre de vêtements et cette nourriture pauvre annoncent un homme qui pleure les péchés du genre humain. — Rab. On peut voir aussi dans ce vêtement et dans cette nourriture un indice des dispositions de son âme. Il se revêt d'un habit rude et austère parce qu'il devait reprendre les vices des pécheurs. — S. Jér. Cette ceinture de cuir qui entoure ses reins est une preuve de sa mortification. — Rab. Il mangeait des sauterelles et du miel sauvage, parce que sa prédication était agréable à la multitude, mais qu'elle arriva bientôt à sa fin. Le miel en effet est la douceur même, et le vol des sauterelles vif et éger, mais il est de courte durée.

Remi. Jean, qui veut dire *grâce de Dieu,* représente le Christ qui apporte la grâce au monde; son vêtement est le symbole de l'Eglise formée des Gentils. — S. Hil. (*Can.* 2 *sur S. Matth.*) Le prédicateur du Christ se revêt des dépouilles des animaux immondes, auxquels les Gentils sont trop semblables, et en devenant le vêtement du prophète ils sont purifiés de tout ce que leur vie contenait d'impur ou d'inutile. La ceinture dont ses reins sont entourés, est la préparation efficace à toute sorte de bonnes œuvres, et la disposition où nous devons être de

(1*) On peut entendre ici le miel de celui que les abeilles sauvages préparent dans les forêts. Cependant il serait peut-être plus naturel de l'entendre avec Kuinoel du miel sauvage qui dans l'Arabie et dans d'autres contrées de l'Asie découle de certains arbres. (Voyez Diodore de Sicile, liv. xix, 94.

---

digiti manus exilibus et brevibus in herbis facile capiuntur, coctæque in oleo pauperem præbent victum. Similiter narrat in eodem deserto esse arbores habentes lata folia et rotunda, lactei coloris et melliti saporis, quæ natura fragilia manibus fricantur et eduntur. Et hoc est quod *mel silvestre* dicitur.

Remig. Sub hoc autem habitu vestimentorum, et vilitate ciborum, ostendit se peccata totius generis humani deflere. Rab. Potest et habitus et victus ejus qualitatem internæ conversationis exprimere : nam austerioribus utebatur indumentis, quia vitam peccantium increpavit. Hier. Zona quidem pellicea, qua cinctus fuit (ut Elias), mortificationis indicium est. Rab. Locustas et mel silvestre edebat; quia dulce sapiebat turbis prædicatio ejus, sed citius finem sortita est: in melle enim dulcedo, in locustis est alacer volatus, sed cito deciduus.

Remig. Per Joannem autem, qui *Dei gratia* interpretatur, significatur Christus, qui mundo gratiam attulit; per vestimentum illius designatur Ecclesia gentium. Hilar. (*ut sup.*) Cum exuviis immundarum pecudum, quibus gentiles pares existimantur, Christi prædicator induitur, fitque sanctificatum habitu propheta quicquid in eis vel inutile fuerat ante vel sordidum; zonæ autem præcinctio, efficax in omne opus bonum

remplir toute espèce de ministère auquel Jésus-Christ nous appelle. Il choisit pour nourriture les sauterelles qui nous fuient et s'envolent successivement à chaque pas que nous faisons. Ainsi notre volonté vagabonde se trahissant dans l'extérieur léger de nos corps, nous emportait et nous rendait inabordables et inaccessibles à toute parole, vides de bonnes œuvres, murmurateurs et inconstants; mais nous sommes devenus maintenant la nourriture des saints, la société des prophètes, nous sommes du nombre des élus, et le doux miel que nous devons leur offrir ne vient pas des ruches de la loi, c'est un miel sauvage recueilli sur les arbres des forêts.

ỷ. 5, 6. — *Alors la ville de Jérusalem, toute la Judée et tout le pays des environs du Jourdain venaient à lui, et confessant leurs péchés, ils étaient baptisés par lui dans le Jourdain.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Après nous avoir fait connaître la vie de Jean, l'Evangéliste ajoute comme conséquence : « Alors Jérusalem venait à lui, » etc. Car la renommée de sa vie dans le désert avait plus de retentissement que le son de sa voix (1*). — S. Chrys. (*hom.* 10 *sur S. Matth.*) C'était un spectacle admirable de voir une force aussi grande dans un corps mortel (2). C'est aussi ce qui attirait le plus les

(1*) L'émotion générale causée dans toute la Palestine par la prédication de saint Jean-Baptiste, l'affluence des multitudes qui viennent trouver le Précurseur au désert, avaient été préparées par un acte irréfléchi du nouveau gouverneur Ponce-Pilate. Il fit apporter en secret pendant la nuit dans l'intérieur des murs de la ville sainte les étendards de ses légions, avec les images de l'empereur, ce que n'avait fait encore aucun de ses prédécesseurs, et il les fit placer sur la citadelle Antonienne, bravant ainsi avec un orgueil tout romain les lois du pays qu'il venait gouverner. On crut dès lors que tout était perdu, que la fin des temps approchait, et que l'abomination de la désolation était entrée dans le temple. Le peuple, sortant en masse de Jérusalem, alla trouver Pilate à Césarée, où il avait établi sa résidence. Pendant six jours il implora dans le jeûne et la prière la clémence du gouverneur, tendant le cou à l'épée des légionnaires dont Pilate le menaçait. Le Romain finit par céder à leurs instances et fit enlever les images qui avaient causé tant de mouvement. C'est alors que les habitants de Jérusalem sortirent en foule pour aller entendre sur les rives du Jourdain le nouveau prédicateur de la pénitence. Voyez Sepp, *Histoire de N.-S. Jésus-Christ,* tome I, page 213; Darras, *Histoire générale de l'Eglise*, tome IV, page 374, 375.

(2) Le mot grec καρτερίαν signifie *tolérance*, *force, courage*, comme on le peut conclure de

---

est apparatus, ut ad omne ministerium Christi simus accincti. In esum etiam eliguntur locustæ fugaces hominum, et ad omnem adventum nostri sensim evolantes; nos scilicet qui ab omni sermone et congressu ipsis quibusdam corporum saltibus efferebamur voluntate vagi, in operibus inutiles, in verbis queruli, sede peregrini; nunc sumus sanctorum alimonia, et societas prophetarum, electi; simul cum melle silvestri, dulcissimum ex nobis cibum, non ex alveariis legis, sed ex truncis silvestrium arborum præbituri.

Tunc exibat ad eum Hierosolyma, et omnis Judæa, et omnis regio circa Jordanem, et baptizabantur ab eo in Jordane, confitentes peccata sua.

Chrys. (*super Matth.*) Conversatione Joannis exposita, convenienter subjungit: *Tunc exibat ad eum Hierosolyma*, etc. Amplius enim resonabat conversatio vitæ ejus in eremo, quam vox clamoris ipsius. Chrys. (*in homil.* 10. *in Matth.*) Erat enim mirabile in humano corpore tantam patientiam videre; quod denique et Judæos magis attrahebat, magnum Eliam in eo videntes.

Juifs, qui croyaient voir en lui le grand prophète Elie. Ce qui augmentait leur étonnement, c'est que depuis longtemps ils étaient privés de la grâce des prophéties, et que cette grâce paraissait leur être rendue. Le genre de prédication tout différent y contribuait encore, car ils n'entendaient rien de ce que les autres prophètes avaient coutume de leur annoncer, les combats, les victoires des Assyriens et des Perses. Jean-Baptiste ne leur parlait que des cieux, du royaume que Dieu y a fondé, et du supplice de l'enfer.

L'Evangéliste ajoute : « Alors toute la ville de Jérusalem allait vers lui, et ils étaient baptisés par lui dans le Jourdain. » — La Glose (*interlin.*) C'était un baptême de préparation, qui n'effaçait pas les péchés. — Remi. Le baptême de Jean figurait la conduite que tient l'Eglise à l'égard des catéchumènes; on catéchise les enfants pour les rendre dignes du sacrement de baptême; ainsi Jean donnait le baptême, afin que ceux qui le recevaient méritassent par une vie vraiment pieuse le baptême de Jésus-Christ. Il baptisait dans le Jourdain pour ouvrir la porte du royaume des cieux dans le même endroit qui avait ouvert aux enfants d'Israël l'entrée de la terre promise.

Suite. « Confessant leurs pechés. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Devant l'éminente sainteté de Jean-Baptiste, qui pourra se croire juste? De même qu'un vêtement d'une éclatante blancheur perd tout son éclat et paraît même souillé si on le place près de la neige; ainsi en comparaison de saint Jean tout homme se trouvait impur et se hâtait de confesser ses péchés. Or la confession des péchés est la marque d'une conscience qui craint Dieu, car la crainte qui est par-

l'ensemble du texte de saint Chrysostome dont nous n'avons ici qu'une espèce d'abrégé, et qui dans les développements qu'il donne à cette pensée fait aussi ressortir la liberté de la parole de Jean-Baptiste, qu'il appelle παῤῥησίαν.

Conferebat autem ad stuporem quod dereliquerat eos gratia prophetarum, et post longum tempus reversa videbatur ad eos. Prædicationis etiam modus immutatus ad id proderat : nihil enim assuetorum apud alios prophetas audiebant, puta prælia et victorias babylonias et persicas, sed cœlos, et quod illic regnum, et supplicium gehennæ.

Dicit autem : « Tunc exibat ad eum Hierosolyma, et baptizabantur ab eo in Jordane. » Glossa. (*interlin.*) Baptismo præcurrente, non peccata dimittente. Remig. Baptismus enim Joannis figuram gerebat catechumenorum : nam sicut modo catechizantur pueri, ut digni fiant sacramento baptismatis, ita Joannes baptizabat, ut baptizari ab eo, postea devote vivendo digni fierent accedere ad Christi baptismum. In Jordane autem baptizabat, ut ibi aperiretur janua regni cœlestis, ubi datus est aditus filiis Israël terram promissionis intrandi.

Sequitur : *Confitentes peccata sua.* Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Ad comparationem enim sanctitatis Joannis, quis poterat arbitrari se justum? Sicut enim vestis candida, si fuerit posita juxta nivem, ad comparationem nivis sordida invenitur, sic ad comparationem Joannis omnis homo videbatur immundus, et ideo peccata sua confitebatur. Confessio autem peccatorum, testimonium est conscientiæ ti-

faite triomphe de toute honte. On se laisse arrêter par la honte de se confesser, quand on ne croit pas au châtiment qui doit suivre le jugement dernier. Et comme la honte et la confusion sont une peine assez forte, Dieu nous ordonne l'aveu de nos fautes pour nous soumettre à cette peine de la honte, car elle fait aussi partie du jugement.

Rab. C'est avec raison que l'Evangéliste dit que ceux qui devaient être baptisés sortaient pour aller trouver le prophète, car à moins de sortir de ses faiblesses, de renoncer aux pompes du démon et aux attraits séducteurs du monde, on ne peut recevoir le baptême avec fruit. Il était également convenable qu'ils fussent baptisés dans le Jourdain, dont le nom signifie *descente,* car ils descendaient des hauteurs orgueilleuses de leur vie pour se soumetttre aux humiliations d'une confession véritable. Dès lors l'exemple était donné à ceux qui voulaient recevoir le baptême de confesser leurs péchés et de s'engager à mener une vie plus pure.

ỳ. 7-10. — *Mais voyant plusieurs des pharisiens et des sadducéens qui venaient à son baptême, il leur dit : Race de vipères, qui vous a montré à fuir la colère qui doit venir? Faites donc de dignes fruits de pénitence, et ne pensez pas à dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père, car je vous déclare que Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfants à Abraham. Car la cognée est déjà mise à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu.*

S. Greg. (*Pastoral.*, partie III, dans le Prologue.) Le discours de ceux qui enseignent doit varier suivant les auditeurs ; il faut qu'il réponde aux dispositions de chacun d'eux, sans s'écarter cependant des règles de l'édification commune. — La Glose. Il était donc nécessaire

---

mentis Deum : perfectus enim timor solvit omnem pudorem. Illic autem turpitudo confessionis aspicitur, ubi futuri judicii pœna non creditur. Et quia ipsum *erubescere* pœna est gravis, ideo jubet nos Deus confiteri peccata nostra, ut verecundiam patiamur pro pœna : nam et hoc ipsum pars judicii est.

Rab. Bene autem qui baptizandi erant, exire ad Prophetam dicuntur ; quia nisi quis ab infirmitate recedat, pompæ diaboli ac mundi illecebris abrenuntiet, baptismum salubrem consequi non poterit. Bene autem in Jordane, qui *descensio* dicitur, baptizabantur ; quia de superbia vitæ ad humilitatem veræ confessionis descenderant. Exemplum autem jam tunc confitendi peccata, ac meliorem vitam promittendi, baptizandis dabatur.

Videns autem multos Pharisæorum et Sadducæorum venientes ad baptismum, dixit eis : Progenies viperarum, quis demonstravit vobis fugere a ventura ira? Facite ergo fructum dignum pœnitentiæ. Et ne velitis dicere intra vos : Patrem habemus Abraham : dico enim vobis, quoniam potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. Jam enim securis ad radicem arboris posita est. Omnis ergo arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur.

Greg. (*in past.*) Pro qualitate audientium formari debet sermo doctorum ; ut et sua singulis congruant, et tamen a communis ædificationis arte nunquam recedant. Glossa. Unde necesse fuit, ut

que l'Evangéliste, après nous avoir rapporté les enseignements que saint Jean donnait à la multitude, nous fît connaître les instructions qu'il adressait à ceux qui paraissaient plus avancés, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Or voyant beaucoup de Pharisiens, » etc. Isid. (*Liv. des Etymol. ou des Origines,* liv. VIII, chap. 4.) Les Pharisiens et les Sadducéens sont divisés entre eux. Le nom de Pharisiens, d'étymologie hébraïque, signifie *divisé*, parce que les Pharisiens mettent au-dessus de tout la justice qui vient des traditions et des observances légales; ils sont donc regardés comme divisés du reste du peuple par cette manière d'entendre la justice. Le nom de Sadducéen veut dire *juste* et ils se donnent ainsi un nom qu'ils ne méritent pas, eux qui nient la résurrection des morts et qui prétendent que l'âme meurt avec le corps. Ils n'admettent que les cinq livres de la loi, et rejettent les oracles des prophètes.

La Glose. (1) Jean voyant venir à son baptême ces hommes qui étaient les premiers d'entre les Juifs, leur dit : « Race de vipères, qui vous a montré à fuir la colère qui doit tomber sur vous ? » — Remi. C'est la coutume des écrivains sacrés de donner aux hommes le nom de ceux dont ils imitent les œuvres, comme on le voit en ce passage : « Ton père est Amorrhéen. » Ainsi les Pharisiens sont appelés race de vipères, parce qu'ils imitent les mœurs des vipères. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Tel qu'un médecin habile qui voyant un malade, connaît à la couleur seule de son visage la nature de sa maladie; ainsi Jean-Baptiste découvre aussitôt les pensées mauvaises des Pharisiens qui s'approchent de lui; ils disaient probablement en eux-mêmes: Allons, confessons nos péchés; il ne nous impose aucune œuvre dif-

(1) On y retrouve équivalemment ce que nous avons cité précédemment sous le nom d'Isidore.

---

post doctrinam quam Joannes turbis tradiderat, Evangelista etiam illius doctrinæ faceret mentionem, qua instruxit eos qui provectiores videbantur: et ideo dicit : *Videns autem multos Pharisæorum,* etc. Isid. (*in lib. Etymol. seu Originum*, lib. VIII, cap. 4.) Pharisæi et Sadducæi inter se contrarii sunt: nam Pharisæi ex hebræo in latinum interpretantur *divisi;* eo quod traditionum et observationum justitiam præferunt; unde divisi vocantur a populo, quasi per justitiam. Sadducæi interpretantur *justi;* vendicant enim sibi quod non sunt, corporum resurrectionem negant, et animum cum corpore interire prædicant : hi tantum quinque libros legis recipiunt, prophetarum vaticinia respuunt.

Glossa. Hos ergo qui inter Judæos majores videbantur, videns Joannes ad baptismum suum venire, dixit eis : *Progenies viperarum, quis vobis demonstravit fugere a ventura ira ?* Remig. Consuetudo Scripturæ est ab imitatione operum nomina imponere, secundum illud (*Ezech.* 16.) : « Pater tuus Amorrhæus: » sic et isti ab imitatione viperarum *progenies viperarum* dicuntur. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Sicut enim artificiosus medicus, si viderit ægrotantis colorem, intelligit speciem passionis; sic Joannes venientium ad se Pharisæorum pravas cogitationes intellexit : forsitan enim apud se cogitaverant : « Imus, et confitemur peccata nostra; nullum laborem

ficile, faisons-nous baptiser, et nos péchés nous seront pardonnés. Insensé, lorsque l'estomac a digéré une nourriture corrompue, peut-il se passer de médecine? Ainsi après la conversion, après le baptême, faut-il prendre les plus grands soins pour l'entière guérison des blessures que le péché a faites à l'âme. « Race de vipères, » leur dit-il : en effet les morsures des vipères ont ce caractère particulier que celui qui en est atteint (1) court aussitôt chercher de l'eau, et s'il n'en trouve pas, il meurt de sa blessure. Or saint Jean les appelle race de vipères, parce qu'après s'être rendus coupables de fautes mortelles, ils accouraient à son baptême pour échapper par l'eau, comme des vipères, au danger de mort qu'ils portaient en eux. Il les appelle encore race de vipères, parce que les vipères déchirent en naissant le sein de leurs mères, et que les Juifs, en ne cessant de persécuter les prophètes, ont aussi déchiré le sein de la Synagogue leur mère. Enfin les vipères ont un extérieur brillant et nuancé de diverses couleurs, tandis qu'au dedans elles sont remplies de venin ; et c'est ainsi qu'eux-mêmes offraient comme peinte sur leur visage toute la beauté de la vertu.

Remi. Lorsque saint Jean dit : « Qui vous a enseigné à fuir la colère qui doit venir? » il faut donc entendre si ce n'est Dieu. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) « Qui vous a enseigné? » Est-ce le prophète Isaïe? Non : s'il avait été votre maître, vous ne placeriez pas votre espérance dans l'eau seule du baptême, mais encore dans les bonnes œuvres, car c'est lui qui a dit : « Lavez-vous, purifiez-vous, faites disparaître le mal de vos âmes, apprenez à bien faire. » (2) Est-ce David qui a dit

(1) Cela est vrai de ces vipères appelées en grec διψας dont la morsure produit une soif ardente, comme le remarquent les naturalistes.

(2) Suivant la version des Septante, la Vulgate porte : « Faites disparaître le mal de vos pensées. »

---

nobis imponit; baptizamur, et consequimur indulgentiam peccatorum. » Insipiens, nunquid facta digestione impuritatis, non est necessaria sumptio medicinæ? Sic multa diligentia necessaria est homini post conversionem et baptismum, ut vulnus peccatorum perfecte sanetur : ideo dicit : *Progenies viperarum :* natura enim viperarum est quod statim cum momorderint hominem, currit ipse ad aquam ; quam si non invenerit, moritur : ideo istos dicebat *progeniem viperarum ;* quia peccata mortifera committentes, currebant ad baptismum; ut, sicut viperæ, per aquam tantum pericula mortis evaderent. Item viperarum natura est rumpere viscera matrum suarum, et sic nasci : quoniam ergo Judæi, assidue persequentes prophetas, corruperunt matrem suam Synagogam, ideo *progenies viperarum* nuncupantur. Item viperæ a foris speciosæ sunt et quasi pictæ, intus autem veneno repletæ : ita et isti pulchritudinem sanctitatis ostendebant in vultu.

Remig. Cum ergo dicitur : *Quis demonstravit vobis fugere a ventura ira?* subauditur *nisi Deus?* Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperfecto ut sup.*) Vel *quis vobis demonstravit?* Nunquid Isaias Propheta? Absit : si enim ipse vos docuisset, non spem in aqua poneretis tantum, sed etiam in operibus bonis : ille enim dicit (cap. 1.) : « Lavamini, et mundi estote; auferte nequitiam ab animabus vestris; discite benefacere. » Nun-

aussi : « Lavez-moi, et je serai plus blanc que la neige? » Non, car il ajoute ensuite : « Le sacrifice que Dieu demande, c'est un cœur contrit. » Si donc vous étiez les disciples de David, vous approcheriez du baptême en gémissant. — REMI. Si on lit au futur : « Qui vous apprendra (1), » le sens sera : Quel sera le docteur, quel sera le prédicateur qui vous enseignera le moyen d'échapper à la colère de la damnation éternelle? — S. AUG. (*Cité de Dieu*, liv. IX, chap. 5.) Lorsque l'Ecriture nous dit que Dieu se met en colère, ce n'est point qu'il soit soumis à la faiblesse de nos passions, et qu'elles excitent le trouble dans son âme, c'est uniquement à cause d'une certaine ressemblance de ses actions avec les nôtres, et le mot exprime simplement l'effet de la vengeance, et non pas le mouvement violent qui l'accompagne ordinairement. — LA GLOSE. Si donc vous voulez éviter cette colère, faites de dignes fruits de pénitence. — S. GREG. (*hom.* 20 *sur les Evang.*) Remarquons que saint Jean n'exige pas seulement des fruits de pénitence, mais de dignes fruits de pénitence. En effet celui qui n'a fait aucune chose défendue peut légitimement jouir des choses permises, mais celui qui est tombé dans le péché doit d'autant plus se retrancher ce qui est permis qu'il se souvient de s'être livré plus entièrement aux choses défendues. C'est donc à la conscience de chacun qu'il s'adresse pour qu'on cherche d'autant plus à s'enrichir de bonnes œuvres par la pénitence qu'on a subi de plus grandes pertes par les fautes qu'on a commises. Mais les Juifs, tout fiers de la noblesse de leur origine (2*), ne voulaient pas s'avouer pécheurs, parce

(1) D'après le texte grec ὑπέδειξε, on doit traduire par le passé : « Qui vous a montré ? »

(2*) Le peuple juif tout entier avait alors un sentiment profond des priviléges qu'il avait reçus de Dieu comme serviteur de Moïse et descendant d'Abraham ; c'est pour cela que Jean leur met

---

quid etiam David dicens (*Psal.* L.) : Lavabis me, et super nivem dealbabor? » Absit : ille enim sic dicit postea : « Sacrificium Deo spiritus contribulatus. » Si ergo essetis discipuli David, cum gemitu ad baptismum veniretis. REMIG. Si vero *quis demonstrabit*, sub futuro legatur tempore, id est sensus : « Quis doctor, quis prædicator dabit vobis consilium, ut possitis evadere iram æternæ damnationis? » AUG. (*in libr. de Civit. Dei* lib. IX, cap. 5.) Deus autem propter quamdam operum similitudinem, non propter affectionum infirmitatem, secundum Scripturam irascitur, nec tamen ulla passione turbatur : hoc enim verbum, vindictæ usurpavit effectus; non illius turbulentus affectus. GLOS. (*interlin.*) Si ergo vultis effugere, facite dignum fructum pœnitentiæ. GREG. (*in hom.* 20. *sup. Evang.*) In quibus verbis notandum est quod non solum fructus pœnitentiæ, sed dignos pœnitentiæ admonet esse faciendos : sciendum enim est quia quisquis illicita nulla commisit, huic jure conceditur ut licitis utatur : at si quis in culpam lapsus est, tanto a se debet licita abscindere, quanto se meminit et illicita perpetrasse. Uniuscujusque ergo conscientia convenitur, ut tanto majora quærat bonorum operum lucra per pœnitentiam; quanto graviora sibi intulerit damna per culpam : sed Judæi de generis nobilitate gloriantes, idcirco se agnoscere peccatores nolebant, quia de Abrahæ stirpe descenderant : et ideo eis recte dicitur : *Et ne velitis dicere intra vos : Patrem habemus Abraham.*

qu'ils descendaient de la race d'Abraham. — S. Chrys. (*hom.* 10 *sur S. Matth.*) Il ne veut par leur défendre de se dire enfants d'Abraham, mais de mettre toute leur confiance dans ce titre, sans s'appliquer aux vertus solides de l'âme. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) A quoi sert un sang illustre à celui dont les mœurs sont dépravées, et en quoi peut nuire une naissance obscure à celui dont les vertus sont le plus bel ornement? Il vaut mieux pour un homme être la gloire de ses parents qui seront fiers d'avoir un tel fils, que de tirer sa propre gloire de ceux qui lui ont donné le jour. Ne vous glorifiez donc pas en disant : Nous avons Abraham pour père, mais rougissez plutôt d'être ses descendants, sans être les héritiers de ses vertus ; car celui qui ne ressemble pas à son père passe pour être le fruit de l'adultère. Par ces paroles : « Et ne dites pas, » il condamne donc la vaine gloire qu'on veut tirer de son origine.

Rab. Comme ce héraut de la vérité venait appeler les hommes à la pénitence, il les exhorte à l'humilité, sans laquelle il n'y a point de repentir possible, et il ajoute : « Je vous le déclare, Dieu pourrait de ces pierres susciter des enfants d'Abraham. » — Remi. L'histoire rapporte que Jean prêchait dans cet endroit du Jourdain où douze pierres tirées du lit de ce fleuve furent dressées par l'ordre du Seigneur (1). Or on peut supposer que Jean-Baptiste indiqua ces pierres lorsqu'il dit ces paroles : « Dieu est assez puissant pour susciter de ces pierres mêmes des enfants d'Abraham. » — S. Jér. Par là il montre la puissance de Dieu, qui après avoir tiré le monde du néant pouvait encore

ces paroles sur les lèvres, pour avoir l'occasion de leur apprendre que ce qu'ils regardaient comme un droit, n'était qu'une pure faveur de Dieu, et de leur reprocher leurs prétentions, en jugeant leur vie d'après la lettre même de la loi. Sepp, *histoire de N.-S. Jésus-Christ*, tome 1, page 214.

(1) Josué, iv, 2, 8 : « Après que les Hébreux eurent passé le Jourdain à pied sec et alors que l'Arche portée par les prêtres précédait le peuple. »

Chrys. (*in hom.* 10. *sup. Matth.*) Hæc autem dixit non prohibens illos dicere ex illo se esse, sed prohibet in hoc confidere, virtuti animæ non insistentes. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Quid enim prodest ei quem sordidant mores, generatio clara? aut quid nocet illi generatio vilis, quem mores adornant? Melius est enim alicui ut in eo glorientur parentes, quia talem filium habent, quam ut ipse in parentibus glorietur. Sic et vos nolite gloriari dicentes : *Quia Patrem habemus Abraham ;* sed magis erubescite, quia filii estis ejus, et sanctitatis ejus non estis hæredes : de adulterio enim natus videtur, qui non assimilatur patri. Parentum igitur gloriam excludit, dicens : *Et ne velitis dicere.*

Rab. Quia ergo præco veritatis ad dignum pœnitentiæ fructum faciendum eos incitare volebat, ad humilitatem provocabat, sine qua nullus pœnitere potest, subdens : *Dico enim vobis, quoniam potest Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ.* Remig. Fertur quod in eo loco prædicavit Joannes circa Jordanem, ubi jubente Deo duodecim lapides de medio alveo Jordanis sublati positi sunt : potuit ergo fieri ut hos demonstrando diceret : *De lapidibus istis suscitare filios Abrahæ.* Hier. In quo Dei indicat potentiam, quod qui de nihilo cuncta fecerat, posset et de saxis duris-

se créer un peuple en donnant la vie aux pierres les plus dures. Car les premiers éléments de la foi consistent à croire que la puissance de Dieu n'a point de bornes. Or que des pierres donnent naissance à des hommes, c'est un prodige semblable à celui qui fit naître Isaac de Sara, naissance à laquelle le prophète fait allusion en ces termes : « Rappelez dans votre esprit la roche dont vous avez été tirés. » En rappelant cette prophétie aux Juifs, saint Jean leur apprend qu'il peut encore maintenant opérer un semblable prodige. — RAB. Ou bien dans un autre sens on peut dire que ces pierres figurent les Gentils qui adoraient des idoles de pierre. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Remarquez encore que la pierre est dure à travailler ; mais lorsqu'on a su en tirer parti, l'ouvrage qui en résulte est indestructible : ainsi les Gentils n'ont embrassé la foi qu'avec difficulté, mais depuis ils n'ont cessé d'y persévérer. — S. JÉR. Lisez Ezéchiel (chap. XI, vers 19) : « Je vous ôterai votre cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. » La pierre signifie ce qui est dur, la chair ce qui est tendre. — RAB. Dieu a donc tiré de ces pierres des enfants d'Abraham, car les Gentils en croyant en Jésus-Christ fils d'Abraham, sont devenus eux-mêmes les enfants d'Abraham par cette union avec son Fils.

SUITE. « Déjà la cognée est à la racine de l'arbre. » — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) La cognée est cette colère si aiguisée de la fin des temps, qui doit opérer de si grands retranchements dans le monde entier. Mais si elle est déjà placée à la racine de l'arbre, pourquoi ne coupe-t-elle pas (1)? Parce que les arbres dont il s'agit sont doués de raison et qu'il est à leur pouvoir de faire le bien ou de ne pas le faire; en voyant la cognée appliquée à leur racine, ils peuvent craindre

(1) Ou si elle ne doit pas couper, pourquoi est-elle placée ? comme l'ajoute le saint docteur.

---

simis populum procreare : prima enim sunt rudimenta fidei credere Deum posse quidquid voluerit : ex lapidibus autem generari homines, simile est ei quod ex Sara processit Isaac : unde et Propheta dicit (*Isai.* 51.) : « Aspicite ad petram de qua excisi estis. » Hujus igitur prophetiæ eos memores faciens, monstrat quod possibile est nunc etiam simile fieri. RAB. Vel aliter : lapidum nomine gentes significatæ sunt, quæ lapides coluerunt. CHRYS. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Item lapis durus est ad opus ; sed cum factum fuerit opus ex eo, deficere nescit : sic et gentes cum difficultate crediderunt quidem, tamen credentes permanent in æternum in fide. HIER. Lege Ezechielem (c. 11, *vers.* 19.) : « Auferam, inquit, a vobis cor lapideum, et dabo vobis cor carneum. » In lapide duritia, in carne mollitudo monstratur. RAB. De lapidibus ergo filii Abrahæ suscitati sunt ; quia dum gentiles in Abrahæ semine (id est, in Christo) crediderunt, ejus filii facti sunt cujus semini sunt uniti.

Sequitur : *Jam enim securis ad radicem arboris posita est.* CHRYS. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Securis est acutissima ira consummationis, quæ totum præcisura est mundum. Sed si posita est, quare non præscindit? Quia rationabiles sunt arbores, et in potestate habent facere bonum, aut non facere ; ut videntes ad radices suas positam esse securim, timeant præcisionem, et faciant

d'être coupés et se hâtent de porter des fruits. La menace de la colère qui est la cognée placée à la racine, bien qu'elle ne fasse rien aux méchants, sert donc au moins à séparer les bons des méchants. — S. Jér. Ou bien encore cette hache est la prédication de l'Evangile, d'après le prophète Jérémie, qui compare la parole du Seigneur à une hache qui coupe la pierre (1). — S. Grég. (*hom.* 20). Ou bien la hache figure notre Rédempteur, car de même qu'elle se compose d'un manche et d'un fer, ainsi le Sauveur est un composé de la divinité et de l'humanité; on peut le toucher et le tenir par son humanité, mais sa divinité est comme le fer tranchant de la hache. Cette hache est placée à la racine de l'arbre, car, bien qu'il attende avec patience, on voit ce qu'elle doit faire, et que tout arbre qui ne porte pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu. En effet, tout homme pervers qui refuse de produire ici-bas les fruits des bonnes œuvres, trouve déjà préparé pour lui le feu de l'enfer qui doit le consumer. Saint Jean nous dit que la cognée est appliquée à la racine de l'arbre, et non pas aux branches. En effet, lorsque les enfants des méchants disparaissent, ce sont les branches de l'arbre stérile qui sont retranchées; mais, lorsque toute la famille disparaît avec le père, l'arbre infructueux est coupé à la racine de manière que cette race dépravée ne puisse plus pousser le moindre rejeton. — S. Chrys. (*hom.* 2 *sur S. Matth.*) En disant tout arbre, Jean-Baptiste exclut la supériorité qui vient de la noblesse, de l'origine, et il semble dire : Quand vous seriez descendant d'Abraham, vous n'échapperez pas au châtiment, si vous demeurez stérile.— Rab. On distingue quatre espèces d'arbres : l'arbre complé-

(1) Jérémie XXIII, 29. Selon la version des Septante, la Vulgate porte : *Malleus conterens petram, le marteau qui brise la pierre.* Saint Chrysostome ne fait pas ici allusion au chap. XLVI, vers. 22, comme le portent à la marge les écrits de saint Jérôme et de Raban, puisque dans ce dernier chapitre on lit : *In securibus venient cædentes ligna. Ils viendront avec des haches pour couper cette forêt.*

---

fructum. Ergo denuntiatio iræ (quod est securis positio), etsi malis nihil agat, tamen a malis segregat bonos. Hier. Vel securis est prædicatio Evangelii juxta Jeremiam, qui verbum Domini comparat securi cædenti petram. Greg. (*in homil.* 20. *ut sup.*) Vel securis est Redemptor noster, qui (velut ex manubrio et ferro) ex divinitate constans et humanitate, tenetur ex humanitate, sed incidit ex divinitate : quæ videlicet securis ad radicem arboris posita est ; quia etsi per patientiam expectat, videtur tamen quod factura est : omnis enim arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur. (*Matth.* 7.) Quia unusquisque perversus paratam citius gehennæ concremationem invenit, qui hic fructum boni operis facere contemnit. Securim autem non juxta ramos positam, sed ad radicem dicit : cum enim malorum filii tolluntur, rami infructuosæ arboris abscinduntur : cum vero tota simul progenies eum parente tollitur, infructuosa arbor a radice abscissa est, ne jam remaneat unde prava iterum soboles succrescat. Chrys. (*in homil.* 11. *sup. Matth.*) Cum autem dicit *omnis*, excludit primatum, qui est a nobilitate : quasi dicat : Etsi nepos fueris Abrahæ, sustinebis pœnam, sine fructu manens. Rab. Quatuor autem sunt

tement stérile et qui est la figure des païens; celui qui porte des feuilles, mais pas de fruits, image de l'hypocrite; celui qui a des feuilles, qui porte des fruits, mais des fruits vénéneux, symbole de l'hérétique; enfin, celui qui est couvert de feuilles et produit de bons fruits, et qui représente les vrais catholiques. — S. Grég. Donc tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu, parce que celui qui a négligé de produire le fruit des bonnes œuvres est réservé au feu de l'enfer, qui doit le réduire en cendres.

ỳ. 11, 12. — *Pour moi, je vous baptise dans l'eau pour la pénitence; mais celui qui doit venir après moi est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de porter sa chaussure. C'est lui qui vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu. Il a son van en sa main, et il nettoiera parfaitement son aire; il amassera son blé dans son grenier, mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais.*

La Glose. Après avoir développé dans les paroles précédentes ce qu'il n'avait fait qu'indiquer en commmençant, sur la nécessité de faire pénitence, Jean-Baptiste devait expliquer avec la même clarté ce qu'il avait dit du royaume de Dieu qui était proche, et c'est ce qu'il fait dans les paroles qui suivent : « Je vous baptise dans l'eau pour la pénitence, » etc. — S. Grég. (*hom. 7 sur les Evang.*) Jean baptise, non dans l'esprit, mais dans l'eau, parce qu'il ne peut effacer les péchés : il lave les corps dans l'eau, mais il ne peut purifier les âmes par le pardon (2*). — S. Chrys. (*hom. 10 sur S. Matth.*) Puisque la

(1) On ne trouve rien de semblables ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, avec lequel la Glose se trouve souvent confondue, ni dans aucun autre ouvrage.

(2*) Le baptême ou ablution était fort ancien chez les Juifs. Il s'administrait du consentement de la curie juive, dit le docteur Sepp en présence de deux ou trois témoins; car le témoignage de deux hommes au moins était nécessaire pour attester un fait. Nous retrouvons ces deux témoins dans le baptême de Jean, et ils servaient en même temps à relever de l'eau celui qui avait

---

species arborum : quarum una tota est arida, cui assimilantur pagani; altera viridis, sed sine fructu, cui assimilantur hypocritæ; tertia viridis et fructuosa, sed venenosa, cui assimilantur hæretici; quarta viridis est, et fructum bonum gignit, cui assimilantur veri catholici. Greg. (*in hom.* 20. *ut sup.*) Igitur omnis arbor non faciens fructum bonum excidetur, et in ignem mittetur; quia paratam gehennæ concremationem invenit, qui hic boni operis fructum facere contemnit.

Ego quidem baptizo vos in aqua in pœnitentiam : qui autem post me venturus est, fortior me est, cujus non sum dignus calceamenta portare : ipse vos baptizabit in Spiritu Sancto et igni : cujus ventilabrum in manu sua, et permundabit aream suam, et congregabit triticum in horreum suum; paleas autem comburet igni inextinguibili.

Glossa. Quia in præcedentibus verbis Joannes explicaverat quod supra summarie de agenda pœnitentia prædicavit, restabat ut etiam distinctius prædicaret quod de regni cœlorum appropinquatione jam dixerat : et ideo dicit : *Ego quidem baptizo vos in aqua in pœnitentiam.* Greg. (*in homil.* 7. *super Evang.*) Joannes non in spiritu, sed in aqua baptizat; quia peccata solvere non valebat : corpora quidem per aquam lavat, sed tamen animas per veniam non lavat. Chrys. (*in homil.* 10. *in Matth.*)

victime n'avait pas encore été offerte (1), que le péché n'était pas expié, et que l'Esprit saint n'était pas encore descendu sur l'eau, comment donc pouvait-on obtenir la rémission des péchés? Nous répondons que tout le malheur des Juifs venait de ce qu'ils ne sentaient pas qu'ils étaient pécheurs, Jean était donc envoyé pour leur faire connaître leurs péchés et leur rappeler la nécessité de faire pénitence.

S. Grég. (*hom.* 7.) Mais pourquoi celui qui ne peut remettre les péchés donne-t-il le baptême? C'est pour continuer à remplir son ministère de précurseur; sa naissance avait précédé celle du Sauveur, son baptême devait précéder également le baptême du Seigneur. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien Jean fut envoyé pour baptiser afin de découvrir à ceux qui venaient recevoir son baptême la présence de Fils de Dieu dans une chair mortelle, comme il l'atteste lui-même : « Je suis venu baptiser dans l'eau pour le manifester en Israël. » (*Jean,* I) — S. Aug. (2) (*Traité sur saint Jean*). Ou bien encore il baptise, parce qu'il fallait que le Christ fût baptisé. Mais pourquoi le Christ seul n'a-t-il pas été baptisé par Jean-Baptiste, si l'objet de la mission de Jean-Baptiste était de baptiser le Christ? Si le Seigneur seul avait reçu le baptême de Jean, bien des personnes auraient cru que le baptême de Jean était supérieur au baptême du Christ, puisque le Christ seul avait été jugé digne de le recevoir. — Rab. Ou bien enfin il baptise pour séparer par ce signe extérieur les pénitents de ceux qui ne

été baptisé. Dès les jours de Jean, le baptême est administré à tous ceux qui sont disposés à passer de la loi mosaïque à celle du Messie et Jean prononce sur eux les paroles consacrées : « Je te baptise au nom du Messie qui vient. »

(1) C'est cette victime parfaite dont saint Paul dit : (*Hebr.* x, 12) « Offrant une seule victime pour les péchés, etc. Par une seule oblation il a rendu parfaits à jamais ceux qu'il a sanctifiés. »

(2) La première partie de cette citation est tirée du traité 5e sur saint Jean, la seconde du traité 4; on la retrouve aussi mais dans des termes différents dans le traité 52.

Cum enim nondum esset oblata hostia, neque peccatum solutum esset, nec Spiritus descendisset in aquam, qualiter fieret remissio peccatorum? Sed quia Judæi nequaquam propria sentiebant peccata, et hoc erat eis causa malorum, advenit Joannes, in cognitionem eos ducens propriorum peccatorum, pœnitentiam memorando.

Greg. (*in hom.* 7. *ubi sup.*) Cur ergo baptizat qui peccata non relaxat? nisi ut præcursionis suæ ordinem servans, qui nasciturum nascendo prævenerat, baptizaturum quoque Dominum baptizando præveniret. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf.*) Vel missus erat Joannes ad baptizandum, ut ad baptismum venientibus præsentiam Filii Dei in corpore prædicaret; sicut ipse testatur alibi, dicens (*Joan.* 1.) : « Ut manifestetur in Israël, ideo ego veni in aqua baptizare. » Aug. (*sup. Joan.*) Vel ideo baptizat, quia oportebat baptizari Christum. Sed quare non solus ipse baptizatus est a Joanne, si ad hoc missus erat Joannes per quem baptizaretur Christus? Quia si solus Dominus baptizatus esset baptismate Joannis, non deessent qui putarent baptismum Joannis majorem esse quam baptismum Christi, usque adeo ut solus Christus eo baptizari meruisset. Rab. Vel ideo baptizat, ut pœnitentes hoc si-

voulaient point se repentir, et pour les conduire ainsi jusqu'au baptême du Seigneur.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Comme c'était pour préparer la venue du Christ qu'il baptisait, il annonce à ceux qui vont recevoir son baptême que le Christ doit bientôt paraître, et leur fait connaître en ces termes la supériorité de sa puissance : « Celui qui vient après moi est plus puissant que moi. » — Remi. Remarquons que le Christ est venu après Jean de cinq manières : par sa naissance, par sa prédication, par son baptême, par sa mort, par sa descente aux enfers; et c'est avec raison que Jean-Baptiste déclare que le Seigneur est plus puissant que lui, parce que Jean-Baptiste n'était qu'un homme, et que le Christ était Dieu et homme tout à la fois. — Rab. Ces paroles de Jean reviennent à celles-ci : Je suis fort pour inviter les hommes à la pénitence; lui, au contraire, est fort pour remettre les péchés; je suis fort pour prêcher le royaume des cieux, lui pour le donner; je suis fort pour baptiser dans l'eau, lui pour baptiser dans l'esprit. — S. Chrys. (*Hom.* 2 *sur S. Matth.*) Quand je vous dis qu'il est plus fort que moi, n'allez pas penser que je veuille par là établir entre lui et moi la moindre comparaison, car je ne suis pas digne de prendre place parmi ses serviteurs et de lui rendre le plus petit et le dernier des offices. C'est pour cela qu'il ajoute : « Je ne suis pas digne de porter sa chaussure. » — S. Hil. Il laisse aux Apôtres la gloire de porter par toute la terre la prédication de l'Evangile, parce qu'il était réservé à leurs pieds sacrés d'aller annoncer aux hommes la paix de Dieu (1). — S. Chrys. (*Sur S. Matth.*) Ou bien encore les pieds du Christ peuvent figurer les

(1) L'auteur fait ici allusion à ce passage d'*Isaïe*, LII, 7 : « Qu'ils sont beaux sur les montagnes les pieds de celui qui annonce et prêche la paix; » et que les Septante traduisent de cette autre manière : « Qu'ils sont remarquables (ὡραῖοι) les pieds de ceux qui évangélisent la parole de paix. » L'Apôtre saint Paul applique ce passage à l'apostolat. *Rom.*, X, 15.

---

gnaculo ab impœnitentibus secernendo ad baptismum dirigat Christi.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Quia ergo propter Christum baptizabat, ideo ad baptisma venientibus ipsum prædicat appariturum, et eminentiam potestatis ejus annuntiat, dicens : *Qui autem post me venturus est, fortior me est.* Remig. Sciendum est autem quod quinque modis venit Christus post Joannem : nascendo, prædicando, baptizando, moriendo, et ad inferos descendendo : et pulchre Dominus dicitur fortior Joanne, quia ille purus homo, hic vero Deus et homo. Rab. Ac si Joannes dicat : « Ego quidem fortis sum ad pœnitentiam invitando, ille peccata remittendo; ego regnum cœlorum prædicando, ille donando; ego in aqua baptizando, ille in Spiritu. » Chrys. (*in hom.* 11. *super Matth.*) Cum autem audieris quia fortior me est, ne æstimes secundum comparationem me hoc dicere : neque enim inter servos illius ordinari sum dignus, ut vilissimam ministerii susciperem particulam : unde subdit : *Cujus non sum dignus calceamenta portare :* Hilar. Apostolis utique circumferendæ prædicationis gloriam derelinquens, quibus speciosis pedibus pacem Dei erat debitum nuntiare. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Vel per pedes

chrétiens, principalement les Apôtres et les autres prédicatenrs de l'Evangile, du nombre desquels était Jean-Baptiste. Les chaussures sont les infirmités dont Dieu couvre les prédicateurs; tous donc portent les chaussures du Christ; Jean lui-même les portait, mais il se déclarait indigne de les porter, pour montrer la supériorité de la grâce de Jésus-Christ sur ses propres mérites. — S. Jér. Nous lisons dans un autre évangile (*Jean* I) : « Je ne suis pas digne de dénouer les cordons de sa chaussure. » Nous voyons d'un côté l'humilité, de l'autre le ministère du saint précurseur; car le Christ est l'époux et Jean se déclare indigne de dénouer les cordons de sa chaussure, afin que la maison de l'époux ne soit pas appelée, comme on le voit dans la loi de Moïse (*Deut.* XXV) et par l'exemple de Ruth (IV), la maison de celui qui a perdu sa chaussure.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Comme personne ne peut donner un bien qui soit au-dessus de lui, ni faire un autre plus qu'il n'est lui-même, Jean-Baptiste ajoute : « C'est lui qui vous baptisera dans le feu et dans l'Esprit saint. » Jean-Baptiste étant corporel ne peut donner un baptême spirituel; il baptise dans l'eau qui est un corps. C'est le corps qui baptise avec un élément corporel; le Christ, au contraire, est esprit parce qu'il est Dieu; l'Esprit saint est lui-même esprit, l'âme est esprit aussi; c'est donc l'esprit qui baptise avec l'esprit. Or, le baptême de l'esprit est souverainement utile, car l'esprit entrant dans l'âme l'embrasse, l'entoure comme d'un mur inexpugnable, et ne permet pas que les convoitises charnelles prévalent contre elle. Il n'empêche pas les désirs de la chair de naître dans l'âme, mais il garde l'âme pour l'empêcher d'y consentir. Le Christ est juge aussi, il baptise

---

Christi intelligere possumus Christianos, præcipue apostolos, cæterosque prædicatores, inter quos erat Joannes Baptista. Calceamenta autem sunt infirmitates, quibus operit prædicatores : hæc ergo calceamenta Christi omnes prædicatores portant, et Joannes etiam portabat; sed se dignum non esse portare pronuntiat, ut majorem ostenderet gratiam Christi meritis suis. Hier. In alio Evangelio ait (*Joan.* 1.) : « Cujus non sum dignus solvere corrigiam calceamenti. » Hic humilitas, ibi ministerium demonstratur; quia Christus cum sponsus sit, et Joannes non mereatur sponsi corrigiam solvere; ne vocetur domus ejus, juxta legem Moysi (*Deuteron.* 25.), et exemplum Ruth (cap. 4.), *domus discalceati.*

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Quia vero nemo potest dare dignius beneficium quam ipse est, nec facere alterum quod ipse non est, recte subdit : « Ille vos baptizabit in Spiritu Sancto et igni. » Joannes quidem, cum sit corporalis, spiritualem baptismum dare non potest; sed baptizat in aqua, quæ corpus est; et ideo corpus cum corpore baptizat : Christus autem spiritus est, quia Deus est; spiritus etiam Sanctus spiritus est; anima quoque spiritus est : ideo spiritus cum spiritu spiritum baptizat. Baptismus autem spiritus proficit; quia ingrediens spiritus circumplectitur animam, et quasi muro quodam inexpugnabili circuit eam, et non permittit ut carnales concupiscentiæ prævaleant contra eam : non quidem facit ut caro non concupiscat; sed tenet animam, ut ei non consentiat. Et quoniam Christus judex est, baptizat in

donc dans le feu, c'est-à-dire dans les tentations. Celui qui n'est qu'un homme ne peut baptiser dans le feu, car celui-là seul a le pouvoir de tenter, qui est assez puissant pour récompenser (1). Ce baptême de la tribulation ou du feu consume la chair et détruit en elle les germes de la concupiscence ; ce ne sont pas les peines spirituelles que la chair redoute, mais les peines corporelles; aussi, Dieu n'épargne pas à ses serviteurs les tribulations de la chair, afin qu'étant dominée par la crainte des peines qu'elle éprouve, elle cesse de désirer le mal. Vous voyez donc que l'esprit repousse les concupiscences et ne permet pas qu'elles soient victorieuses, tandis que le feu en consume jusqu'aux racines. — S. Jér. Ou bien : « Dans l'Esprit saint et le feu, » en ce sens que le feu c'est l'Esprit saint lui-même, car lorsqu'il descendit il se reposa sur chacun des Apôtres sous la forme de langues de feu... Et alors fut accomplie cette parole du Seigneur : « Je suis venu apporter le feu sur la terre. » Ou bien peut-être, nous sommes baptisés actuellement dans l'Esprit saint, et nous le serons plus tard dans le feu, selon cette parole de l'Apôtre : « Le feu éprouvera l'ouvrage de chacun. » — S. Chrys. (*Hom.* 11). Il ne dit pas : Il vous donnera l'Esprit saint, mais : Il vous baptisera dans l'Esprit saint, exprimant par cette figure l'abondance de la grâce. Il nous enseigne encore par là qu'il n'a besoin que de notre seule volonté dans la foi et non pas de nos sueurs et de nos travaux pour nous justifier, et qu'il nous est aussi facile d'être renouvelés et rendus meilleurs qu'il l'est d'être baptisé. Cette comparaison du feu nous montre l'énergie de la grâce, qui ne peut

(1) C'est-à-dire le pouvoir souverain, indépendant pour éprouver la vertu et la patience de celui qui est tenté. Dieu a donné aussi ce pouvoir au démon, mais il en fait usage pour un autre motif, et saint Augustin a dit : « Celui qui donne le pouvoir au tentateur offre sa miséricorde à celui qui est tenté. »

---

igne; id est, in tentationibus. In igne autem baptizare non potest homo purus : ille enim tentandi habet licentiam, qui remunerandi habet potestatem : hic autem baptismus tribulationis (id est, ignis) comburit carnem, ut non germinet concupiscentias : nam caro spirituales quidem pœnas non timet, sed carnales. Ideo ergo Dominus super servos suos, carnales tribulationes mittit, ut timens angustias suas caro non concupiscat malum. Vides ergo quia spiritus repellit concupiscentias, et prævalere non sinit : ignis autem ipsas concupiscentiarum radices comburit. Hier. Vel in Spiritu Sancto, et igni; quia ignis est Spiritus Sanctus, quo descendente sedit quasi ignis supra singulos apostolos. (*Act.* 2.) Et impletus est sermo Domini, dicentis (*Luc.* 12.) : « Ignem veni mittere in terram : » sive quia (in præsenti) spiritu baptizamur, et (in futuro) igni, secundum illud Apostoli (1. *ad Cor.* 3.) : « Uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit. » Chrys. (*in hom.* 11. *ut sup.*) Non autem dicit : « Dabit vobis Spiritum Sanctum, sed baptizabit vos in Spiritu Sancto ; » copiam gratiæ metaphorice ostendens. Per hoc etiam monstratur, quod sola voluntate etiam in fide indiget ad justificandum, non laboribus et sudoribus; et sicut facile est baptizari, ita facile est per eum transmutari et fieri meliores. In igne vero vehementiam

être vaincue; nous voyons aussi que le Christ doit rendre en un instant ses serviteurs semblables aux grands prophètes des temps anciens et il a recours à cette comparaison parce que plusieurs des visions prophétiques ont eu lieu sous la figure du feu.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il est donc évident que le baptême du Christ ne détruit pas le baptême de Jean, mais qu'il le renferme; celui qui est baptisé au nom de Jésus-Christ reçoit les deux baptêmes de l'eau et de l'esprit; car le Christ, qui était esprit, a pris un corps afin de pouvoir donner un baptême à la fois corporel et spirituel. Quant au baptême de Jean, il ne renfermait pas celui du Christ, car ce qui est moindre ne peut contenir ce qui est plus grand. Aussi l'apôtre ayant rencontré des habitants d'Ephèse qui avaient reçu le baptême de Jean, il les baptisa de nouveau au nom du Christ (*Actes* xix), parce qu'ils n'avaient pas été baptisés dans l'esprit. Jésus-Christ lui-même baptisa de nouveau ceux qui avaient reçu le baptême de Jean, comme ce dernier nous l'apprend : « Pour moi, je vous baptise dans l'eau; mais pour lui, il vous baptisera dans le feu. » Cependant on ne peut dire que Jésus rebaptisait, car il ne baptisait qu'une fois en réalité; le baptême du Christ étant supérieur à celui de Jean, ce n'était pas un baptême renouvelé, c'était un nouveau baptême, parce que l'ancien trouvait sa fin en Jésus-Christ. — S. Hil. (*can. 2 sur S. Matth.*) En disant : « Il vous baptisera dans l'Esprit saint et le feu, » Jean-Baptiste indique les deux époques différentes du salut et du jugement de tous les hommes, car ceux qui ont été baptisés dans l'Esprit saint doivent un jour passer par le feu du jugement; c'est pour cela qu'il ajoute : « Il a son van en la main. » — Rab. Par le van, (ou la

---

gratiæ quæ vinci non possit demonstrat; et ut intelligant quod similes antiquis et magnis prophetis repente suos faciet : propter hoc enim ignis meminit; quia plures visionum prophetalium per ignem apparuerunt.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Patet ergo quod baptismus Christi non solvit Joannis baptismum, sed in se inclusit : qui enim baptizatur in nomine Christi, utrumque baptismum habet, et aquæ, et spiritus; quia Christus et spiritus erat, et corpus suscepit, ut et corporale et spirituale baptisma daret. Joannis autem baptismus non inclusit in se baptismum Christi; quia quod minus est, majus in se includere non potest. Ideo Apostolus cum invenisset quosdam Ephesios Joannis baptismate baptizatos, iterum baptizavit eos in nomine Christi (*Act.* 19.), quia in spiritu non erant baptizati; quoniam et Christus iterum baptizavit eos qui a Joanne fuerant baptizati, sicut sermo Joannis demonstrat, dicens : « Ego vos baptizo in aqua, ille vos baptizabit in Spiritu : » nec videbatur iterum baptizare, sed semel : quia enim amplius erat baptisma Christi quam Joannis, novum dabatur et non iteratum, quia vetus in Christo finiebatur. Hilar. (*can. 2. in Matth.*) Salutis igitur nostræ et judicii tempus designat in Domino, dicens : « Baptizabit vos in Spiritu Sancto et igne ; » quia baptizatis in Spiritu Sancto reliquum sit consummari igne judicii; unde subditur : *Cujus ventilabrum in manu sua.* Rab. Per ventilabrum (id est, palam) discretio

pelle) (1), on doit entendre le discernement qui suivra le jugement, et que le Seigneur a dans sa main ou en son pouvoir, car le Père a donné tout jugement à son Fils.

Suite. « Et il nettoiera son aire. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) L'aire c'est l'Eglise; le grenier, le royaume du ciel; le champ, le monde. Le Seigneur en envoyant comme des moissonneurs ses apôtres et les autres prédicateurs, a retranché du monde toutes les nations, et les a réunies dans l'aire de son Eglise. C'est là que nous devons être battus, vannés, comme le blé. Or tous les hommes se plaisent dans les jouissances charnelles comme le grain dans la paille; mais le chrétien fidèle, et dont le fond du cœur est bon, à la plus légère atteinte de la tribulation laisse là les plaisirs des sens et court se jeter dans les bras du Seigneur; au contraire, celui dont la foi est médiocre le fait à peine sous le poids de grandes tribulations. Pour l'infidèle qui est absolument dénué de foi, quelque grandes que soient ses épreuves, il ne pense pas à recourir à Dieu. Lorsque le grain a été battu, il est étendu sur l'aire, confondu avec la paille, et on a besoin de le vanner pour l'en séparer. C'est ainsi que dans une seule et même Eglise les fidèles sont confondus avec les infidèles. Or la persécution s'élève comme un souffle violent, afin que le van du Christ, en les agitant fortement, sépare entièrement ceux qui étaient déjà séparés par leurs œuvres. Et remarquez qu'il ne dit pas simplement : « Il nettoiera son aire, » mais « il la nettoiera parfaitement; » car il faut que l'Eglise soit éprouvée de mille manières avant d'être entièrement purifiée. Les Juifs sont les premiers qui l'ont pour ainsi dire vannée, puis sont

(1) L'auteur met la pelle au lieu du van, parce qu'elle sert aussi à vanner le blé, quoiqu'elle soit moins propre à cet usage, et qu'elle diffère du van en ce qu'elle est plus légère et plus étroite.

---

justi examinis designatur, quod habet Dominus in manu, id est, in potestate; quia « Pater omne judicium dedit Filio. »

Sequitur : *Et permundabit aream suam.* Chrys. (*sup. Matth. in opere imperfecto, ut supra.*) Area est Ecclesia; horreum vero regnum cœleste ; ager autem, hic mundus. Mittens ergo Dominus apostolos, cæterosque doctores quasi messores, præcidit omnes gentes de mundo, et in aream Ecclesia congregavit. Hic ergo triturandi sumus, hic ventilandi : omnes enim homines in rebus carnalibus delectantur, sicut grana in palea; sed qui fidelis est et boni cordis habet medullam, mox ut leviter tribulatus fuerit, negligens carnalia, currit ad Dominum ; si autem modicæ fidei fuerit, vix cum grandi tribulatione. Qui autem omnino infidelis est et vacuus, quantumcumque tribulatus fuerit, non transit ad Deum. Triticum autem cum primum trituratum fuerit, jacet cum paleis in uno loco confusum ; postea autem ventilatur ut separetur : sic et in una Ecclesia fideles cum infidelibus habentur commixti : ideo movetur persecutio quasi ventus, ut ventilabro Christi jactati, quia jam disjuncti fuerant actibus, separentur et locis. Et vide quia non dixit : *Mundabit aream suam,* sed *permundabit :* necesse est enim ut diversis modis tentetur Ecclesia, donec permundetur. Et primum quidem ventilaverunt

venus les Gentils, et après eux les hérétiques ; l'Antechrist viendra en dernier lieu. Lorsque le souffle du vent est faible, tout le grain n'est pas vanné ; il n'y a que les pailles les plus légères qui soient secouées, les plus pesantes restent sur l'aire. Ainsi qu'une légère tentation vienne à souffler, les plus mauvais seuls se retirent ; mais qu'une violente tempête s'élève, on voit disparaître ceux qui paraissaient les plus stables; c'est pourquoi les grandes épreuves sont nécessaires à l'Eglise pour la purifier entièrement. — Remi. Dieu purifie aussi son aire, c'est-à-dire son Eglise, dès cette vie, soit lorsque le jugement des prêtres retranche les méchants du sein de l'Eglise, soit lorsque la mort les enlève de cette terre.

Rab. L'aire sera entièrement nettoyée à la fin des temps, lorsque le Fils de l'homme enverra ses anges, et qu'il fera disparaître tous les scandales de son royaume. — S. Greg. (1) (*Moral.* liv. xxxiv, ch. 5.) Après avoir été battu pendant la vie présente, où il gémit sous la paille, le grain en sera parfaitement séparé par le van du dernier jugement, de manière que ni les pailles ne suivront le blé dans le grenier, ni le blé lui-même ne tombera dans le feu qui doit consumer les pailles ; c'est ce que nous apprennent les paroles suivantes : « Il ramassera son blé dans le grenier et brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais. » — S. Hil. Le froment, c'est-à-dire les œuvres parfaites des fidèles sera recueilli dans les greniers célestes et les pailles, c'est-à-dire les actions vaines et stériles des hommes, seront brûlées par le feu du jugement. — Rab. Il y a cette différence entre la paille et l'ivraie, que la paille sort de la semence du blé, et

(1) D'anciens manuscrits rapportent ce passage à l'explication du chap. iii sur Job, vers. 41.

---

illam Judæi, deinde gentiles, modo hæretici; postmodum perventilabit antichristus : sicut enim quando modica est aura, non permundatur tota tritici massa, sed leviores paleæ jactantur, graviores autem remanent ; sic et modo, modico flatu tentationis sufflante, pessimi homines recedunt : si autem surrexit major tempestas, etiam illi qui videntur esse stabiles, sunt exituri : ideo necessaria est tentatio major, ut permundetur Ecclesia. Remig. Hanc etiam aream (scilicet Ecclesiam) Dominus mundat in hac vita, cum vel per judicium sacerdotum mali de Ecclesia tolluntur, vel per mortem de hac vita abscinduntur.

Rab. Universaliter autem areæ purgatio in fine perficietur, quando mittet angelos suos Filius hominis, et colliget de regno suo omnia scandala. (*Matth.* 13.) Greg. (xxxiv. *Mor.* cap. 5.) Nam post trituram vitæ præsentis, in qua nunc triticum sub paleis gemit, ita illo extremi judicii ventilabro triticum paleaque discernitur, ut nec in tritici horreum paleæ transeant, nec in palearum ignem horrei grana dilabantur : et hoc est quod sequitur : « Et congregabit triticum suum in horreum, paleas autem comburet igni inextinguibili. » Hilar. (*ut sup.*) Triticum suum (perfectos scilicet credentium fructus) dicit cœlestibus horreis recondendum ; paleas vero (id est, infructuosorum hominum inanitatem) igne judicii concremandas. Rab. Verum hoc inter paleas et zizania distat, quod paleæ non de alio quam triticorum semine prodeunt ; zizania vero de di-

l'ivraie d'une semence étrangère. Les pailles représentent donc ceux qui ont été imprégnés de la sève vivifiante des sacrements, mais qui n'ont aucune consistance; et l'ivraie ceux que leurs œuvres et leurs croyances ont totalement séparés de la destinée des chrétiens. — Remi. Ce feu qui ne s'éteint pas, c'est la peine de la damnation éternelle; elle est ainsi appelée, soit parce qu'elle ne cesse de tourmenter sans les faire mourir ceux qu'elle dévore, soit pour la distinguer du feu du purgatoire, dont la durée n'a qu'un temps et qui doit s'éteindre un jour (1).

S. Aug. (*De l'acc. des Ev.* liv. ii, chap. 12.) Si l'on demande ici quelles sont les vraies paroles de Jean-Baptiste, celles que lui prête saint Matthieu, ou bien celles que lui fait dire saint Marc ou saint Luc, nous répondrons que cette difficulté ne doit pas arrêter un instant celui qui fait cette observation judicieuse que toutes ces maximes sont nécessaires pour faire connaître la vérité, quelle que soit d'ailleurs leur expression. Nous devons conclure de là qu'il ne faut pas regarder comme mensonger le récit tout différent, sous le rapport de la forme et de l'expression, que plusieurs personnes peuvent faire d'un même fait qu'elles ont vu ou entendu. Celui qui prétend que l'Esprit saint aurait dû accorder par sa puissance aux apôtres le privilége de ne varier en rien ni sur le choix des mots, ni sur leur nombre, ni sur la place qu'ils occupent, ne comprend pas que plus l'autorité des Evangélistes est grande et plus elle doit servir à fortifier la tranquillité de tout homme qui dit vrai. Mais lorsqu'un Evangéliste dit : « Je ne suis pas digne de porter sa chaussure, » et un autre : « Je ne suis pas

(1) On trouve quelque chose de semblable dans Raban, avec cette différence qu'il ajoute que le feu de l'enfer est appelé inextinguible par opposition à ce feu sacré dans lequel Dieu baptise ses élus.

---

verso. Paleæ ergo sunt qui fidei sacramentis imbuuntur, sed solidi non sunt; zizania vero qui et opere et professione secernuntur a bonorum sorte. Remig. Ignis autem inextinguibilis dicitur pœna æternæ damnationis; sive quia quos semel suscepit, nunquam extinguit, sed semper cruciat, sive ad differentiam ignis purgatorii, qui ad tempus accenditur et extinguitur.

Aug. (*de cons. Evang.* lib. ii, cap. 12.) Si autem quæritur quæ verba potius Joannes Baptista dixerit; utrum quæ Matthæus, an quæ Lucas, an quæ Marcus eum dixisse commemorat; nullo modo hic laborandum esse judicat, qui prudenter intelligit ipsas sententias esse necessarias cognoscendæ veritati, quibuslibet verbis fuerint explicatæ. Et in hoc apparet non debere nos arbitrari mentiri quemquam, si pluribus reminiscentibus rem quam audierunt vel viderunt, non eodem modo atque eisdem verbis eadem res fuerit indicata. Quisquis autem dicit Evangelistis per Spiritus Sancti potentiam hoc debuisse concedi, ut nec in genere verborum, nec in ordine, nec in numero discreparent, non intelligit, quanto amplius Evangelistarum excellit auctoritas, tanto magis per eos fuisse firmandam cæterorum hominum vera loquentium securitatem. Quod autem alius dixit : « Cujus non sum dignus calceamenta portare, »

digne de délier sa chaussure (1), la différence ne porte pas seulement sur l'expression, mais sur le fait lui-même. On peut donc rechercher avec raison laquelle de ces deux expressions est sortie de la bouche de Jean-Baptiste. Car la vraie est celle dont s'est servi le saint précurseur et celui qui lui en prête une autre, sans être pour cela coupable de mensonge, sera nécessairement accusé d'oubli en disant une chose pour une autre. Or on ne peut admettre dans les Evangélistes aucune erreur, qu'elle ait pour cause le mensonge ou un simple oubli. Si donc on doit regarder ces deux expressions comme réellement différentes, il faut dire que Jean s'est servi de toutes les deux, ou dans des temps différents, ou successivement dans la même circonstance. Mais si saint Jean, en parlant de la chaussure de Jésus, n'a voulu exprimer autre chose que l'élévation du Sauveur et sa propre bassesse, quelle que soit l'expression qu'ait employée l'Evangéliste qui au moyen de cette comparaison des chaussures diversement présentée en a fait ressortir la même leçon d'humilité, il a exprimé la même pensée que le saint précurseur, et ne s'est pas écarté de son intention. C'est donc une règle utile, et qu'on ne peut trop se rappeler, qu'il n'y a point de mensonge dans un auteur qui rend la pensée de celui qui fait l'objet de son récit, quand même il lui prêterait des expressions dont il ne s'est pas servi, car il a évidemment la même intention que celui dont il rapporte les paroles.

ỳ. 13-15. — *Alors Jésus vint de la Galilée au Jourdain trouver Jean pour être baptisé par lui; mais Jean s'en défendait en disant : C'est moi qui dois être·*

(1) Saint Matthieu dit : « Je ne suis pas digne de porter ses chaussures; » saint Jean « de dénouer les cordons de sa chaussure; » saint Luc et saint Marc mettent au pluriel : « ses chaussures. »

---

alius vero : « Calceamenti corrigiam solvere; » non verbis tantum, sed etiam reipsa videtur aliud esse. Merito ergo quæri potest, quod horum Joannes dixerit : verum enim videtur narrasse qui hoc potuit narrare quod ille qui dixit : qui autem aliud, etsi non est mentitus, certe vel oblitus aliquid pro alio dixisse putabitur : omnem autem falsitatem abesse ab Evangelistis decet, non solum eam quæ mentiendo promitur, sed etiam eam quæ obliviscendo. Ita si ad rem pertinet aliquid aliud intelligere, ex utroque dictorum recte æstimandum est, Joannem utrumque dixisse, sive aliud alio tempore, sive confestim. Si autem mihi intendit Joannes, cum de calceamentis Domini diceret, nisi excellentiam ejus, et suam humilitatem; quolibet dictorum dixerit, eamdem tamen sententiam tenuit; quisquis verbis suis per calceamentorum commemorationem eamdem significationem humilitatis expressit; unde ab eadem voluntate non aberravit. Utilis ergo modus, et memoriæ commendandus, non esse mendacium, cum quisque voluntatem ejus explicat de quo aliquid narrat, etiam dicens aliquid aliud quod ille non dixit; voluntatem tamen suam explicat eamdem quam et ille cujus verba commemorat : ita enim salubriter dicimus nihil aliud esse quærendum, quam quid velit ille qui loquitur.

Tunc venit Jesus a Galilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptizaretur ab eo. Joannes au-

baptisé par vous, et vous venez à moi! Et Jésus lui répondit : Laissez-moi faire pour cette heure, car c'est ainsi que nous devons accomplir toute justice. Alors Jean ne lui résista plus.

La Glose. (1*) Après avoir été annoncé au monde par la prédication de son précurseur, Jésus qui depuis longtemps menait une vie cachée voulut enfin se manifester aux hommes, comme l'indique le texte sacré : « Alors Jésus vint de la Galilée au Jourdain trouver Jean pour être baptisé. »

Remi. Dans ces paroles l'Evangéliste vous décrit les personnes, les lieux, le temps, et la nature du ministère. Le temps, par ce mot : « alors (2). » — Rab. C'est-à-dire à l'âge de trente ans, pour nous apprendre que personne ne doit être élevé au sacerdoce ou chargé de la prédication à moins qu'il ne soit d'un âge mûr. C'est à trente ans (3) que Joseph prit le gouvernement de l'Egypte; c'est à ce même âge que David commença à régner, et qu'Ezéchiel reçut l'esprit prophétique. — S. Chrys. (*Hom.* 10 *sur S. Matth.*) Comme la loi devait être abrogée après ce baptême, Jésus qui pouvait expier les péchés de tous les hommes reçoit le baptême à cet âge, afin qu'en le voyant ainsi fidèle à l'observation de la loi, personne ne pût l'accuser de l'avoir abrogée parce qu'il n'avait pu l'accomplir.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) « Alors, » c'est-à-dire au moment même que Jean venait de prêcher la pénitence, pour confirmer sa prédi-

(1*) Suivant la tradition ancienne, ce serait le 6 janvier que Jésus aurait été baptisé, le même jour que trente ans auparavant il avait été adoré par les Mages. Le docteur Sepp prétend que ce fut dans les jours du mois de Thisri, qui correspond à notre mois d'octobre, au temps de la grande fête des expiations qui tombait le 10 de ce mois.

(2) Ou plutôt saint Anselme pour lequel la Glose est souvent citée dans cet ouvrage.

(3) Voyez *Genèse*, XLI, 26 pour Joseph; II *Rois*, V, 4, pour David. Ezéchiel (chap. I, vers. 1) commença à prophétiser la trentième année de son âge, comme le pensent quelques-uns; mais la trentième année depuis le dernier jubilé, selon saint Jérôme, ou la trentième année à dater de l'époque où Nabopolassar, père de Nabuchodonosor, se fût rendu maître de Ninive et de Babylone, et fût non-seulement roi des Chaldéens, mais d'une grande partie de l'Asie.

---

tem prohibebat eum, dicens : Ego a te debeo baptizari, et tu venis ad me? Respondens autem Jesus, dixit ei : Sine modo : sic enim decet nos implere omnem justitiam. Tunc dimisit eum.

Glossa. Postquam prædicatione sui præcursoris Christus mundo prænuntiatus est, tandem qui diu latuerat, hominibus se manifestare voluit : unde dicitur : *Tunc venit Jesus a Galilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptizaretur ab eo.*

Remig. Est sciendum quod in his verbis describuntur personæ, loca, tempus, et officium. Tempus, cum dicit : *Tunc.* Rab. Quando scilicet trigenarius erat: in quo ostendit nullum, vel sacerdotem, vel prædicatorem, debere institui; nisi sit perfectæ ætatis. Joseph trigenarius regimen Ægypti suscepit : David ea ætate regnum inchoavit : Ezechiel sub eodem tempore prophetiam promeruit. Chrys. (*in hom.* 10. *super Matth.*) Quia etiam post baptismum hunc, legem cessare oportebat, hac ætate ad baptismum venit, qui potest omnia peccata suscipere, ut lege servata nullus dicat quia ideo eam solvit, quia implere non potuit.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Tunc etiam (scilicet quando Joannes prædicaverat : *Pœnitentiam*

cation, et recevoir le témoignage qu'il devait lui rendre. De même que le soleil n'attend pas pour se lever que l'étoile du matin ait disparu, mais qu'il se lève alors qu'elle est encore sur l'horizon, et qu'il éclipse sa blanche clarté par l'éclat de ses rayons, ainsi le Christ n'a pas attendu que Jean eût achevé sa carrière, mais il s'est manifesté au monde pendant que son précurseur enseignait encore.

Remi. Les personnes sont désignées par ces paroles : « Jésus vint à Jean, » c'est-à-dire Dieu vint trouver l'homme, le Seigneur son serviteur, le roi son soldat, la lumière celui qui n'était qu'une lampe. Les lieux témoins des événements par ces autres paroles : « De la Galilée au Jourdain. » Le nom de Galilée signifie *transmigration*. Celui donc qui veut être baptisé doit, pour ainsi parler, émigrer des vertus aux vices, et s'humilier en s'approchant pour recevoir le baptême, car le mot Jourdain veut dire *descente*. — S. Aug. (1) L'Ecriture rapporte plusieurs prodiges dont ce fleuve avait été souvent le théâtre entre autres celui qu'elle rappelle en ces termes : « Le Jourdain est retourné en arrière. » Autrefois, c'étaient les eaux qui retournèrent en arrière; maintenant ce sont les péchés; et de même que le prophète Elie avait séparé les eaux du Jourdain, ainsi, dans ce même fleuve le Christ a opéré la séparation des péchés.

Remi. L'Evangéliste nous fait connaître le ministère de Jean par ces paroles : « Pour qu'il fût baptisé par lui. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ce n'était pas pour recevoir par la vertu de ce baptême la rémission de ses péchés, mais afin de sanctifier à jamais les eaux pour ceux qui devaient être baptisés dans la suite. — S. Aug. (2) Si le

(1) Ou plutôt saint Ambroise, dans le sermon 15 qui est le 4e sur l'Epiphanie. Ce sermon ne se trouve pas dans la dernière édition de saint Augustin, quoiqu'il se trouve dans quelques autres.
(2) Les premières paroles sont du sermon 1 pour le dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie,

---

agite) ut confirmaret prædicationem ipsius, et ut testimonium acciperet a Joanne. Sicut autem cum processerit lucifer, lux Solis non expectat occasum luciferi, sed eo procedente egreditur, et suo lumine obscurat illius candorem; sic et Christus non expectavit ut cursum sũum Joannes impleret, sed adhuc eo docente apparuit.

Remig. Personæ ponuntur, dum dicit : « Venit Jesus ad Joannem, » id est, Deus ad hominem, Dominus ad servum, rex ad militem, lux ad lucernam. Loca designantur, cum dicit : « A Galilæa in Jordanem : » Galilæa enim *transmigratio* interpretatur : quicunque ergo vult baptizari, transmigret de vitiis ad virtutes, et veniendo ad baptismum se humiliet : Jordanis enim interpretatur *descensus*. Aug. Multa autem mirabilia in hoc flumine sæpius facta esse Scriptura sancta commemorat, inter cætera dicens (*Psal.* 113.) : « Jordanis conversus est retrorsum : » ante quidem retrorsum aquæ conversæ fuerant, modo retrorsum peccata conversa sunt : sicut enim Elias in Jordane divisionem fecit aquarum, ita Christus Dominus in eodem Jordane separationem operatus est peccatorum.

Remig. Officium designatur, cum sequitur : « Ut baptizaretur ab eo. » Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Non ut ipse remissionem peccatorum acciperet per baptismum, sed ut sanctificatas aquas relinqueret postmodum baptizandis. Aug. Salvator enim ideo

Sauveur a voulu recevoir le baptême, ce n'est point pour y venir puiser la pureté de l'âme, mais afin de purifier les eaux pour notre propre sanctification. C'est depuis qu'il a été plongé dans l'eau qu'il lui a communiqué la puissance de laver tous les péchés. Et ne soyez pas surpris de voir l'eau, substance corporelle, parvenir jusqu'à l'âme pour la purifier ; elle y parvient certainement et pénètre dans toutes les profondeurs de la conscience. Elle est par elle-même subtile et déliée ; mais, devenue plus subtile encore par la bénédiction du Christ, elle traverse les sources cachées de la vie et pénètre par sa douce rosée jusqu'aux endroits les plus secrets de l'âme. Car le cours des bénédictions du ciel est plus pénétrant que le cours secret des eaux : aussi la bénédiction qui découle du baptême du Sauveur est comme un fleuve spirituel qui comble toutes les profondeurs des abîmes et remplit les veines de toutes les sources.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Jésus vient recevoir ce baptême, parce que s'étant revêtu de notre nature, il veut en accomplir toutes les conditions mystérieuses. Car, bien qu'il ne fût pas pécheur, il avait cependant pris une nature de péché, et quoique n'ayant pas besoin pour lui de ce baptême, la nature humaine demandait qu'il le reçût pour les autres. — S. Aug. (1) (*serm. sur l'Epiph.*) Il voulut encore être baptisé pour donner l'exemple de ce qu'il commandait aux autres, et parce que, comme un bon maître, il cherchait moins a prêcher sa doctrine par ses paroles qu'à la rendre vivante dans ses œuvres.

avec une petite partie du dernier appendice et une légère différence dans le texte. Le reste vient en partie de saint Ambroise.

(1) Ou plutôt saint Ambroise comme plus haut. Cette citation ne se trouve pas dans l'édition récente des œuvres de saint Augustin, si ce n'est équivalemment dans le sermon 1 sur l'Epiphanie où on lit : « Il a fait le premier ce que les autres devaient faire. »

---

baptizari voluit, non ut sibi munditiam acquireret, sed ut nobis fluenta mundaret. Ex quo ipse in aquam demergitur, ex eo omnium peccata abluit aqua. Nec mirum, quod aquam (hoc est, substantiam corporalem), ad purificandam animam dicimus pervenire : pervenit plane et penetrat conscientiæ universa latibula : quamvis enim ipsa sit subtilis et tenuis, benedictione tamen Christi facta subtilior, occultas vitæ causas ad secreta mentis subtiliore rore pertransit : subtilior enim est benedictionum cursus quam aquarum meatus : unde quæ de Salvatoris baptismate benedictio fluxit tanquam fluvius spiritalis, omnium gurgitum tractus, universorum fontium venas implevit.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. homil.* 4.) Ad hunc autem baptismum venit, ut qui humanam suscepit naturam, totum humanæ naturæ inveniatur implevisse mysterium : nam quamvis ipse non erat peccator, tamen naturam suscepit peccatricem : propterea etsi pro se baptismate non egebat, tamen in aliis carnalis natura opus habebat. Aug. (*in serm. de Epiph.*) Item ideo baptizari voluit, quia voluit facere quod faciendum omnibus imperabat ; ut bonus magister doctrinam suam non tam verbis insinuaret, quam actibus exerceret. Aug.

— S. Aug. (*Traité* 5 *sur saint Jean*). Il s'abaissa donc jusqu'à recevoir le baptême de Jean, pour apprendre aux serviteurs avec quel empressement ils doivent courir au baptême du Seigneur, quand lui-même ne dédaigne pas de recevoir celui du serviteur. — S. Jér. Un autre motif enfin de son baptême, c'était de donner par cet acte un témoignage d'approbation au baptême de Jean.

S. Chrys. (*hom.* 12 *sur S. Matth.*) Comme le baptême de Jean était un baptême de pénitence, et qu'il était établi pour la déclaration des péchés, de peur qu'on vînt à supposer que le Christ s'approchait du Jourdain pour cette raison, le précurseur s'écrie en le voyant : « C'est moi qui dois être baptisé par vous, et vous venez à moi. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Comme s'il disait : Que je sois baptisé par vous, cela se conçoit parfaitement, c'est pour me rendre juste et digne du ciel; mais que moi je vous baptise, quelle peut en être la raison? Tout bien descend du ciel sur la terre, et ne monte pas de la terre au ciel. — S. Hil. (chap. 2 *sur S. Matth.*) En un mot, Jean ne peut consentir à le baptiser comme Dieu, et Jésus lui-même lui enseigne qu'il le doit être comme homme : « Jésus lui répondant, lui dit : Laissez-moi faire pour cette heure. » — S. Jér. Remarquez la justesse de cette parole : « Laissez-moi faire pour cette heure. » Jésus voulait signifier par là qu'il devait être baptisé dans l'eau par Jean et que lui-même devait baptiser Jean dans l'esprit. Ou bien dans un autre sens : Laissez-moi faire pour cette heure, et puisque j'ai pris la condition et la forme d'un esclave, il est juste que j'en subisse toutes les humiliations; sachez du reste qu'au jour du jugement vous recevrez mon baptême. Ou bien enfin ces paroles signifient : Il est un autre baptême dont je dois être baptisé (1) ; vous me baptisez dans l'eau, afin

(1) C'est ce baptême de sang dont parle saint Luc, chap. xii. Plus bas, au lieu de : *Pro me in*

(*sup. Joan. tract.* 5.) Hinc ergo dignatus est a Joanne baptizari, ut cognoscerent servi quanta alacritate debeant currere ad baptisma Domini, quando ipse non dedignatus est accipere baptisma servi. Hier. Item baptizari voluit, ut baptismate suo, Joannis baptisma comprobaret.

Chrys. (*in homil.* 12. *super Matth.*) Quia vero baptismus pœnitentiæ erat, et in demonstrationem delictorum inducebatur, ne aliquis æstimaret quod hac ratione Christus ad Jordanem venit, ideo venienti dixit : *Ego a te debeo baptizari, et tu venis ad me?* Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quasi dicat : Ut tu me baptizes, est idonea ratio (ut justus efficiar et dignus cœlo) : ut autem ego te baptizem, quæ est ratio? Omne bonum de cœlo descendit in terram, non de terra ascendit in cœlum. Hil. (cap. 2. *in Matth.*) Denique a Joanne baptizari prohibetur ut Deus, et ita in se fieri oportere ut homo edocet. Unde sequitur : *Respondens autem Jesus, dixit ei : Sine modo.* Hieron. Pulchre dixit : *Sine modo*, ut ostenderet Christum a Joanne in aqua, Joannem a Christo in spiritu baptizandum. Sive aliter : *Sine modo*, ut qui formam servi assumpsi, expleam et humilitatem ejus; alioquin scito te in die judicii, meo esse baptismate baptizandum : vel *sine modo* (dicit Dominus) : « Habeo et aliud baptisma, quo et baptizandus sum : tu me bapti-

que je vous baptise un jour pour moi dans votre sang. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) En dehors des livres apocryphes qui le disent expressément, nous avons ici une preuve que plus tard Jésus baptisa Jean-Baptiste. « Laissez-moi faire pour cette heure, » afin que j'accomplisse la justice du baptême, non pas en paroles, mais par des œuvres ; que je le reçoive d'abord avant de le prêcher. C'est le sens des paroles suivantes : « C'est ainsi qu'il faut que nous accomplissions toute justice. » Elles ne signifient pas : Alors que je serai baptisé j'accomplirai toute justice, mais de même que j'ai accompli la justice du baptême par mes œuvres et ensuite par mes prédications, ainsi je le ferai de toute autre justice, d'après cette parole : « Jésus commença à faire, et ensuite il enseigna. » Ou bien encore : Il nous faut accomplir toute justice comme la justice du baptême, c'est-à-dire en me soumettant aux conditions de la nature humaine, car c'est ainsi qu'il satisfait à la condition imposée à tout homme de naître, de croître, etc. — S. Hil. (*can.* 11 *sur S. Matth.*) Lui seul pouvait accomplir toute justice, parce que c'est par lui seul que la loi pouvait être accomplie. — S. Jér. Il ne dit pas la justice de la loi ou de la nature, pour que nous comprenions que ce mot les renferme toutes deux. — Remi. Ou bien enfin : C'est ainsi qu'il faut accomplir toute justice, c'est-à-dire donner l'exemple de l'accomplissement de toute justice dans le baptême, sans lequel on ne peut entrer dans le royaume du ciel; ou bien donner aux superbes cet exemple d'humilité afin qu'ils ne dédaignent pas d'être baptisés par mes membres les plus humbles, en me voyant baptisé par vous qui êtes mon serviteur. — Remi. La véritable humi-

sanguine tuo que portent toutes les éditions de saint Jérôme, il serait mieux de lire · *Per me in sanguine tuo.*

---

zas in aqua, ut ego te baptizem pro me in sanguine tuo. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) In quo etiam ostendit, quia postea Christus baptizavit Joannem; quamvis etiam in apocryphis libris hoc manifeste scriptum sit : sed modo sine, ut justitiam baptismatis, non verbis, sed factis adimpleam : prius suscipiam, postea prædicabo : unde sequitur : « Sic enim decet nos omnem implere justitiam : » ubi non hoc significat, ut si fuerit baptizatus, adimpleat omnem justitiam; sed sic, id est, quemadmodum baptismatis justitiam prius factis implevit, postea prædicavit, sic et omnem aliam justitiam, secundum illud (*Act.* 1.) : « Cœpit Jesus facere et docere. » Aut ita : « Sic oportet nos implere omnem justitiam, » sicut justitiam baptismi; id est, secundum dispensationem humanæ naturæ : sic enim implevit justitiam nascendi, crescendi, et similium. Hilar. (*Can.* 1. *in Matth.*) Erat et per eum omnis implenda justitia, per quem solum lex poterat impleri. Hier. Non autem addidit justitiam legis, sive naturæ, ut utrumque intelligamus. Remig. Vel sic : *Decet nos implere omnem justitiam,* id est, ostendere exemplum omnis implendæ justitiæ in baptismo, sine quo non aperitur aditus regni cœlestis : vel etiam discant superbi exemplum humilitatis, ut non dedignentur baptizari ab humilibus membris meis, dum viderint me baptizatum a te Joanne servo meo. Remig. Illa autem est vera humilitas,

lité est celle qui a pour compagne l'obéissance. Aussi « Jean ne lui résista plus, » c'est-à-dire qu'il consentit enfin à le baptiser.

℣. 16. — *Or Jésus ayant été baptisé, sortit aussitôt de l'eau, et en même temps les cieux lui furent ouverts; il vit l'Esprit de Dieu qui descendit en forme de colombe, et qui vint se reposer sur lui.*

S. Aug. (*serm. sur l'Epiph.*) (1). Nous l'avons déjà dit, au moment où le Sauveur est baptisé, toute l'eau qui doit servir à notre baptême est purifiée, afin que la grâce de la régénération coule désormais sur tous les peuples à venir dans la suite des siècles.

Il fallait aussi que le baptême de Jésus-Christ représentât les effets que le baptême produit dans les fidèles; c'est pour cela que l'Evangéliste ajoute : « Jésus, aussitôt qu'il fut baptisé, sortit de l'eau. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ce qui se passe en Jésus-Christ représente le mystère qui devait se produire dans ceux qui devaient être baptisés par la suite, et c'est pour cela que l'Evangéliste ne dit pas simplement : « Il monta,» mais « Il monta aussitôt, » parce que tous ceux qui reçoivent le baptême de Jésus-Christ avec les dispositions convenables, montent aussitôt hors de l'eau, c'est-à-dire marchent de vertus en vertus et s'élèvent à une dignité toute céleste. En effet, ils étaient entrés dans l'eau tout charnels et enfants d'Adam prévaricateurs, et ils sortent aussitôt de l'eau tout spirituels, et avec le titre d'enfants de Dieu. Si quelque-uns, par leur faute, ne profitent pas de la grâce de leur baptême, qu'est-ce que cela fait au baptême? — Rab. Le Seigneur, non content de consacrer l'eau du baptême par le contact de son corps,

(1) Ou plutôt saint Ambroise, comme ci-dessus sermon 17 vers le milieu, mais en termes moins exprès pour la seconde partie de la citation.

---

quam comes obedientia sequitur : unde subditur : *Tunc dimisit eum*, id est (ad ultimum) assensum præbuit ut baptizaret eum.

Baptizatus autem Jesus, confestim ascendit de aqua. Et ecce aperti sunt ei cœli, et vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, et venientem super se.

Aug. (*in serm. de Epiph.*) Quia (ut dictum est) cum Salvator noster abluitur, jam tunc in nostrum baptismum tota aqua mundatur, ut secuturis postmodum populis lavacri gratia ministretur.

Oportuit etiam Christi baptismo ea designari quæ per baptismum consequuntur fideles : unde dicitur : *Baptizatus autem Jesus, confestim ascendit de aqua.* Chrys. (*super Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Factum Christi ad mysterium pertinet omnium qui postmodum fuerant baptizandi : et ideo dixit : *Confestim*, et non dixit simpliciter : *Ascendit* : quia omnes qui digne baptizantur in Christo, confestim de aqua ascendunt, id est, proficiunt ad virtutes, et ad dignitatem sublevantur cœlestem. Qui enim in aquam ingressi fuerant carnales, et filii Adæ peccatoris, confestim de aqua ascendunt spirituales, filii Dei facti. Si autem quidam ex sua culpa nihil proficiunt baptizati, quid ad baptismum? Rab. Quia ergo nobis Dominus sui corporis intinctu baptismi lavacrum dedicavit, nobis quoque post

nous apprend qu'après le baptême le ciel nous est ouvert, et que l'Esprit saint nous est donné ; c'est ce qu'indiquent les paroles suivantes : « Les cieux furent ouverts. » — S. Jér. Ils ne furent pas ouverts extérieurement, mais seulement aux yeux de l'âme, comme Ezéchiel nous dit au commencement de son livre qu'ils lui furent ouverts. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Car si les cieux visibles s'étaient littéralement entr'ouverts, l'Evangéliste n'aurait pas dit : « Lui furent ouverts, » mais simplement « furent ouverts ; » car ce qui est ouvert extérieurement l'est pour tous. On me demandera : Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que les cieux avaient jamais été fermés aux yeux du Fils de Dieu, lui qui, quoique sur la terre, n'a jamais cessé d'être dans les cieux ? Mais on doit savoir que c'est en vertu de l'économie (1) de son incarnation que le Sauveur fut baptisé et que c'est par suite de la même économie que les cieux lui furent ouverts, car, selon la nature divine, il n'a jamais cessé d'être dans les cieux.

Remi. Mais, à ne le considérer que comme homme, est-ce que les cieux lui furent ouverts alors pour la première fois ? La foi de l'Eglise est qu'ils lui furent ouverts aussi bien avant qu'après. Si donc il est dit ici qu'ils lui furent ouverts, c'est parce que la porte du ciel s'ouvre pour tous ceux qui sont régénérés dans les eaux du baptême. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Peut-être qu'auparavant certains obstacles invisibles s'opposaient à ce que les âmes entrassent dans le ciel, car je ne pense pas que depuis le péché d'Adam, qui en avait fermé les portes, aucune âme y soit entrée avant Jésus-Christ. Ce n'est qu'après son baptême que les portes en ont été ouvertes. Lorsque,

(1) Les Pères ont coutume d'appeler ainsi l'incarnation ; *Secundum dispensationem humanam*, signifie pour eux *secundam carnem humanam, vel naturam humanam.*

---

acceptum baptisma, cœli aditum patere, et Spiritum Sanctum dari, demonstravit. Unde sequitur : « Et aperti sunt ei cœli. » Hier. Non reseratione elementorum, sed spiritualibus oculis; sicut et Ezechiel in principio voluminis sui, apertos esse commemorat. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Si enim ipsa creatura rupta fuisset, non dixisset : *Aperti sunt ei ;* quia quod corporaliter aperitur, omnibus est apertum. Sed dicet aliquis : Quid enim? Ante oculos filii Dei clausi fuerunt cœli, qui etiam in terra constitutus erat in cœlo ? Sed sciendum quod sicut secundum dispensationem humanam baptizatus est, sic secundum humanam dispensationem aperti sunt ei cœli; secundum autem naturam divinam erat in cœlis.

Remig. Sed nunquid tunc primo aperti sunt ei cœli, etiam secundum humanam naturam? Fides enim Ecclesiæ et credit et tenet quod non minus aperti sunt ei cœli ante, quam post : ideo ergo dicitur quod aperti sunt ei cœli; quia omnibus renatis aperitur janua regni cœlestis. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Forte enim erant invisibilia quædam obstacula prius, quibus obsistentibus animæ defunctorum non poterant introire cœlos : nullam enim animam ante Christum arbitror ascendisse in cœlum, ex quo peccavit Adam, et clausi sunt cœli. Sed ecce baptizato

par sa mort, Jésus-Christ eut triomphé du démon, les portes n'étaient plus nécessaires, puisque le ciel ne devait plus être jamais fermé (1). Aussi, les anges ne disent pas : « Ouvrez les portes, mais enlevez les portes. » Ou bien, les cieux sont ouverts à ceux qui sont baptisés, en ce sens qu'ils voient les choses du ciel non pas des yeux du corps, mais des yeux spirituels que la foi donne à l'âme qui croit. Ou bien encore, les cieux sont les Ecritures divines que tous lisent, mais que tous ne comprennent pas, à moins qu'avec le baptême ils n'aient recu le Saint-Esprit. Voilà pourquoi les écrits des prophètes étaient d'abord pour les Apôtres un livre scellé; mais aussitôt qu'ils eurent reçu le Saint-Esprit, toutes les Ecritures leur furent dévoilées. De quelque manière qu'on l'entende, les cieux lui furent ouverts, c'est-à-dire qu'ils ont été ouverts pour tous les hommes, à cause de lui; de même qu'un empereur accordant une grâce qu'une personne lui demande pour un autre lui dirait : « Ce n'est pas à lui que j'accorde cette faveur, mais c'est à vous, ou si vous voulez, je la lui accorde à cause de vous. » — La Glose. Ou bien le Christ fut entouré d'un tel éclat dans son baptême, que l'empyrée parut être ouvert au-dessus de lui. — S. Chrys. (*homél.* 12 *sur S. Matth.*) Quoique vous n'ayez pas été témoin de ce prodige, ne laissez pas d'y ajouter foi, car lorsqu'il s'agit de fonder une œuvre spirituelle, Dieu l'appuie toujours par des apparitions sensibles, en faveur de ceux qui ne peuvent avoir aucune idée de la nature invisible, afin que si par la suite, ces prodiges ne se renouvellent pas, les premiers qui ont eu lieu les déterminent à croire.

Remi. Or, de même que la porte du royaume des cieux est ouverte

(1) Allusion à ce passage de l'Apocalypse, chap. xxi, vers. 25 : « Ses portes ne seront point fermées. »

Christo aperti sunt tantum. Postquam vero tyrannum vicit per crucem, quia non erant necessariæ portæ (cœlo nunquam claudendo), non dicunt angeli (*Psal.* 23.) : « Aperite portas (jam enim erant apertæ), sed tollite portas. » Vel baptizatis aperiuntur cœli, et vident ea quæ sunt in cœlo, non carnalibus oculis videndo, sed spiritualibus fidei credendo. Aut ita : cœli sunt Scripturæ divinæ, quas omnes legunt, non tamen omnes intelligunt, nisi qui fuerint sic baptizati, ut accipiant Spiritum Sanctum. Unde et apostolis primitus erant clausæ Scripturæ prophetarum, sed accepto Spiritu Sancto, reseratæ sunt eis omnes Scripturæ. Tamen quocunque modo intelligatur, cœli aperti sunt ei, id est, omnibus propter eum, sicut si imperator alicui pro alio petenti dicat : « Hoc beneficium non illi do, sed tibi, » id est, propter te illi. Glossa. Vel tantus splendor circumfulsit Christum in baptismo, ut empyreum videretur reseratum esse. Chrys. (*in hom.* 12. *super Matth.*) Si autem tu non vides, non omnino incredulus sis : etenim in principiis spiritualium rerum semper sensibiles apparent visiones, propter illos qui nullam intelligentiam incorporalis naturæ suscipere possunt; ut si postea non fiant, ex his quæ semel facta sunt, recipiant fidem.

Remig. Sicut autem omnibus per baptismum renatis aperitur janua regni cœ-

à tous ceux qui sont régénérés par le baptême; ainsi tous dans le baptême reçoivent les dons de l'Esprit saint, comme l'indiquent les paroles suivantes : « Et il vit l'Esprit de Dieu descendant en forme de colombe et s'arrêtant au-dessus de lui. — S. Aug. (*serm. sur l'Epiph.*) Jésus-Christ après qu'il est né pour les hommes veut encore renaître par les sacrements; il veut que, comme nous l'avons admiré prenant naissance dans le sein d'une mère immaculée, nous l'admirions encore plongé dans les flots d'une onde pure. Sa mère a engendré le Fils de Dieu, et elle est chaste; l'eau a lavé le Christ et elle est sanctifiée; enfin l'Esprit saint qui l'avait assisté dans le sein de sa mère, l'entoure d'une brillante lumière au milieu du Jourdain; celui qui a conservé alors la chasteté de Marie, sanctifie maintenant les eaux du fleuve. C'est pour cela que l'Evangéliste ajoute : « Et j'ai vu l'Esprit de Dieu qui descendait. »

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) L'Esprit saint a voulu paraître sous la forme d'une colombe, parce que de tous les animaux, la colombe est celui qui cultive le plus le sentiment de l'amour. Or toutes les espèces de vertus que les serviteurs de Dieu ont dans la vérité, les serviteurs du démon peuvent les avoir en apparence; il n'y a que la charité seule de l'Esprit saint que l'esprit immonde ne puisse contrefaire. C'est pour cela que l'Esprit saint s'est réservé cette vertu particulière de la charité, car il n'est point de témoignage plus évident de sa présence dans une âme que la grâce de la charité. — Rab. (1) La colombe nous représente aussi les sept vertus propres à ceux qui sont baptisés. La colombe habite sur les bords d'une eau courante; aussitôt qu'elle aperçoit l'épervier, elle s'y plonge pour lui échapper; elle choisit tou-

(1) Ce passage se retrouve dans saint Anselme, dans les mêmes termes. Raban développe la même pensée mais d'une manière différente.

---

lestis, ita omnes in baptismate accipiunt dona Spiritus Sancti : ideo subditur : *Et vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, et venientem super se.* Aug. (*in serm. de Epiph.*) Christus enim postquam natus est hominibus, renascitur sacramentis; ut quemadmodum tunc eum miramur incorrupta matre progenitum, ita et nunc suspiciamus illum pura unda submersum : Filium enim Dei genuit mater, et casta est; Christum lavit unda, et sancta est; denique Spiritus Sanctus, qui tunc illi in utero affuit, modo eum in gurgite circumfulsit; qui tunc Mariam castificavit, nunc fluenta sanctificat. Unde dicit : « Et vidi Spiritum Dei descendentem. »

Chrys. (*super Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Ideo autem Spiritus Sanctus speciem columbæ suscepit, quoniam præ omnibus animalibus hæc cultrix est charitatis : omnes autem justitiæ species quas habent servi Dei in veritate, possunt habere servi diaboli in simulatione : solam autem charitatem Sancti Spiritus non potest immundus Spiritus imitari. Ideo ergo hanc privatam speciem charitatis sibi servavit Spiritus Sanctus; quia per nullius testimonium sic cognoscitur ubi est Spiritus Sanctus, sicut per gratiam charitatis. Rab. Signantur etiam septem virtutes in baptizatis per columbam : columba enim secus fluenta habitat, ut viso accipitre mergat se in aquis

jours le meilleur grain, elle nourrit les petits des autres oiseaux, elle ne déchire pas avec son bec, elle n'a pas de fiel, elle fait son nid dans le trou des rochers, et pour tout chant elle n'a que son gémissement. C'est ainsi que les saints habitent au bord des courants de la parole divine, pour échapper aux attaques du démon; ils choisissent pour nourrir leur âme les saines maximes, de préférence aux maximes des hérétiques; ils nourrissent du pain de l'exemple et de la doctrine ceux qui se sont montrés les enfants du démon en l'imitant; ils ne corrompent pas les vérités saintes en les déchirant à l'exemple des hérétiques, on ne voit point en eux de colère sans raison; ils placent leur nid, c'est-à-dire leur refuge et leur espérance, dans les plaies de Jésus, qui est pour eux la pierre ferme, et toute leur joie est de gémir sur leurs péchés, comme la joie des enfants du monde est de se livrer aux chants du plaisir. — S. Chrys. (*homél.* 12.) Ce prodige nous rappelle aussi un fait des premiers temps. Nous voyons, en effet, à l'époque du déluge, apparaître la colombe portant un rameau d'olivier, et annonçant à tout l'univers le retour du calme et de la paix, figure de ce qui devait arriver dans la suite, car c'est encore la colombe qui nous apparaît pour nous montrer notre libérateur, et pour apporter au genre humain, au lieu du rameau d'olivier, le bienfait de l'adoption divine.

S. Aug. (1) (*serm. sur la Trinité*). Il est facile de comprendre pourquoi l'Evangéliste dit que le Saint-Esprit a été envoyé, lorsqu'il descendit sur la personne du Seigneur sous la forme visible d'une colombe. Dieu créa sur-le-champ une forme extérieure sous laquelle l'Esprit saint pût paraître visiblement. Or cette création rendue vi-

(1) Ou plutôt livre II *de la Trinité* partie au chap. V, partie au chap. VI. Dans les nouvelles éditions on ne trouve pas ce passage dans les sermons sur la Trinité. On sait du reste que la fête de la Trinité ne fut instituée que longtemps après.

---

et evadat; meliora grana eligit, alienos pullos nutrit, non lacerat rostro, felle caret, in cavernis petræ nidificat, gemitum pro cantu habet: ita et sancti secus divinæ Scripturæ fluenta resident, ut incursum diaboli evadant, sanas sententias quibus pascantur, eligunt, non hæreticas; homines qui diaboli fuerunt pulli (id est, imitatores), doctrina nutriunt et exemplo; bonas sententias lacerando non pervertunt, hæreticorum more; ira irrationibili carent; in plagis mortis Christi (qui petra firma est), nidum ponunt, id est, suum refugium et spem; et sicut alii delectantur in cantu, ita ipsi in gemitu pro peccatis.

Chrys. (*in homil.* 12. *ut sup.*) Veteris etiam recordatur historiæ: in diluvio enim apparuit hoc animal, ramum ferens olivæ, et communem orbis tranquillitatem annuntians: quæ omnia typus erant futurorum: etenim nunc columba apparet, liberatorem nobis demonstrans, et pro ramo olivæ adoptionem generi humano affert.

Aug. (*in serm. de Trinit.*) Est autem in promptu intelligere cur Spiritus Sanctus missus dicatur, cum in ipsum Dominum corporali specie velut columba descendit: facta est enim quædam creaturæ species ex tempore, in qua visibiliter ostenderetur Spiritus Sanctus: hæc

sible et offerte aux regards des hommes a été appelée mission de l'Esprit saint; elle n'avait pas pour fin de découvrir son invisible nature, mais de frapper les cœurs des hommes par cette apparition visible, et de les attirer vers les secrets de la nature éternelle. Cependant l'Esprit saint ne s'est pas uni cette nature corporelle dont il a revêtu la forme comme Jésus-Christ s'est uni en unité de personne la nature humaine qu'il avait reçue de la Vierge Marie : car l'Esprit ne sanctifia pas la colombe, et ne l'éleva pas jusqu'à lui être unie personnellement pour l'éternité. Il s'ensuit que, bien que cette colombe ait reçu le nom d'Esprit saint, pour rappeler que c'est sous cette forme que l'Esprit saint s'est manifesté, nous ne pouvons cependant dire de l'Esprit saint qu'il est Dieu et colombe, comme nous disons que le Fils de Dieu est tout à la fois Dieu et homme. Nous ne pouvons même l'appeler ainsi dans le sens où Jean-Baptiste appelle le Fils agneau de Dieu, nom que lui donne aussi saint Jean l'évangéliste dans l'Apocalypse (1) lorsqu'il vit cet Agneau immolé, car cette vision prophétique ne fut pas révélée aux yeux du corps sous une forme sensible, mais elle eut lieu en esprit, et au moyen d'images toutes spirituelles des objets sensibles, tandis que personne ne doute que cette colombe n'ait été visible aux yeux du corps. Nous ne pouvons non plus appeler la colombe Esprit saint, dans le même sens que le Fils est appelé la pierre, car il est écrit : « La pierre c'était le Christ (2); » en effet, cette pierre existait déjà dans la nature, et c'est pour exprimer une des propriétés du Christ que le nom de pierre a été donné au Christ dont elle était la figure; la colombe au contraire a reçu soudainement

(1) *Jean*, I, 26, 36; *Apocal.*, v, 6.
(2) 1 *Corinth.*, x, 4. Allusion à la pierre du désert d'où sortit miraculeusement l'eau qui désaltéra les Israélites.

autem operatio visibiliter expressa, et oculis oblata mortalibus, *missio Spiritus Sancti* dicta est; non ut appareret invisibilis ejus substantia, sed ut corda hominum exterioribus visis commota ad occultam æternitatem converterentur. Non autem sic assumpta est creatura, in qua Spiritus Sanctus apparuit (in unitate scilicet personæ, sicut assumpta est humana illa forma ex Virgine : neque enim columbam beatificavit Spiritus, aut sibi in personæ suæ unitatem in æternum conjunxit. Proinde quamquam illa columba *Spiritus* dicta sit, ut ostenderetur per columbam Spiritum demonstratum, non tamen ita possumus dicere Spiritum Sanctum et Deum, et columbam, sicut dicimus Filium et Deum et hominem; nec sicut dicimus Filium Agnum Dei, non solum Joanne Baptista dicente, sed etiam Joanne Evangelista vidente Agnum occisum in Apocalypsi : illa quippe visio prophetica non est exhibita oculis corporeis per formas corporeas, sed in spiritu per spirituales imagines corporum : de illa vero columba nullus unquam dubitavit quin oculis visa sit : nec sicut dicimus Filium petram (scriptum est enim : *Petra erat Christus*), ita possumus dicere Spiritum columbam : illa enim petra jam erat in creatura, et per actionis modum nuncupata est nomine Christi quem significabat; non autem sic illa columba, quæ ad hæc

l'existence au moment de son apparition. Je comparerais plus volontiers cette apparition de la colombe à celle du feu qui apparut dans le buisson aux yeux de Moïse (*Exode*, III); à cette flamme lumineuse qui précédait le peuple dans le désert (*Exode,* XIV), aux éclairs qui fendirent la nuée et au tonnerre qui se fit entendre lorsque la loi fut donnée sur la montagne (*Exode,* XIX), car tous ces phénomènes extérieurs n'eurent qu'une existence passagère pour figurer les choses que Dieu voulait annoncer. C'est donc à cause de ces formes extérieures qu'on dit de l'Esprit saint qu'il a été envoyé; ces mêmes apparences corporelles n'existèrent qu'un instant pour révéler ce qu'elles devaient apprendre, et rentrèrent immédiatement après dans le néant.

S. Jér. La colombe s'arrêta sur la tête de Jésus, pour que personne ne pût s'imaginer que la voix du Père s'adressait à Jean et non pas au Seigneur. Aussi est-il dit : « Elle s'arrêta sur lui. »

ŷ. 17. — *Et au même instant une voix se fit entendre du ciel, qui disait : Celui-ci est mon fils bien aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection.*

S. Aug. (*serm. sur l'Epiph.*) Ce n'est plus comme autrefois par Moïse, ou par les prophètes, par des figures ou par des images que Dieu le Père nous annonce l'avénement futur de son Fils dans la chair, il nous le montre à découvert au milieu de nous en nous disant : « Celui-ci est mon Fils. » — S. Hil. Où bien ce qui avait lieu dans la personne du Christ, nous apprenait qu'après le bain de la régénération, l'Esprit saint descend sur nous des portes ouvertes du ciel, nous sommes inondés de l'onction de la gloire céleste, et nous devenons enfants de Dieu par l'adoption de sa voix paternelle.

S. Jér. Le mystère de la Trinité nous est révélé dans le baptême de

---

tantummodo significanda repente extitit. Magis autem simile hoc mihi videtur flammæ illi quæ in rubo apparuit Moysi (*Exod.* 3.), et illi quam populus in eremo sequebatur (*Exod.* 14.), et fulguribus ac tonitruis quæ fiebant, dum lex daretur in monte (*Exod.* 19.) : ad hoc enim rerum illarum corporalis extitit species, ut aliquid significaret, atque præteriret. Propter has ergo corporales formas missus dicitur Spiritus Sanctus; illæ vero species corporales ad demonstrandum quod opus fuit, ad tempus apparuerunt, et esse postea destiterunt.

Hier. Sedit autem columba super caput Jesu ne quis putaret vocem Patris ad Joannem factam, non ad Dominum. Unde sequitur : *Et venientem super se.*

Et ecce vox de cœlis dicens : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui.

Aug. (*in serm. de Epiph.*) Non enim (ut ante) per Moysem aut prophetas, nec per typos aut figuras venturum in carne Pater Filium docuit, sed palam venisse monstravit, dicens : *Hic est Filius meus.* Hilar. Vel ut ex his quæ consummabantur in Christo, cognosceremus post aquæ lavacrum et de cœlestibus portis Sanctum in nos Spiritum involare, et cœlestis nos gloriæ unctione perfundi, et paternæ vocis adoptione filios Dei fieri. Hier. Mysterium autem Trinitatis in baptis-

Jésus-Christ, le Fils qui est baptisé, l'Esprit saint qui descend sous la forme d'une colombe, le Père dont la voix rend témoignage à son Fils. — S. Aug. (1) (*serm. sur l'Epiph.*) Qu'y a-t-il d'étonnant que le mystère de la Trinité ait été révélé au baptême de Jésus-Christ, puisque l'invocation de ce mystère rend parfait notre baptême, car le Seigneur a voulu d'abord accomplir dans sa personne ce qu'il devait exiger du genre humain tout entier.

S. Aug. (2) (*de la foi de Pierre*, 9.) Quoique le Père, le Fils et l'Esprit saint n'aient qu'une seule et même nature, cependant vous devez croire très-fermement qu'ils forment trois personnes distinctes, que le Père est le seul qui fait entendre ces paroles : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé ; » le Fils, le seul sur lequel a retenti la voix du Père; et l'Esprit saint, le seul qui soit descendu sur le Christ après son baptême sous la forme d'une colombe. — S. Aug. (liv. iv *de la Trinité*, chap. 21.) Ces œuvres appartiennent à la Trinité tout entière; dans leur nature le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'un, sans aucune séparation de temps ou de lieu. Ils sont séparés au contraire dans nos paroles, qui ne peuvent prononcer à la fois le Père, le Fils et l'Esprit saint. Il en est ainsi dans l'Ecriture, où ces noms divers occupent des places différentes; car on comprend très-bien par comparaison que la Trinité qui est indivisible en elle-même ne puisse être révélée qu'à l'aide d'objets extérieurs et d'expressions distinctes. Que la voix soit seulement la voix du Père, nous en avons la preuve dans ces paroles : « Celui-ci est mon Fils. » — S. Hil. (3) (*Liv. de la Trinité.*) Ce n'est pas seulement par le nom qu'il lui donne que le Père atteste

(1) Ou plutôt saint Ambroise, serm. 15, le 4e des sermons sur l'Epiphanie.
(2) Ou plutôt saint Fulgence, comme nous l'avons déjà fait remarquer.
(3) Liv. iii, explication de ces paroles du chap. xvii de saint Jean : « Glorifiez votre Fils. »

---

mate demonstratur : Dominus baptizatur, Spiritus descendit in habitu columnæ, Patris vox Filio testimonium perhibentis auditur. Aug. (*in serm. de Epiph.*) Nec mirum si in dominico lavacro mysterium non defuit Trinitatis, cum nostrum lavacrum Trinitatis compleat sacramentum : voluit enim Dominus primo circa se exhibere, quod erat postea humano generi præcepturus.

Aug. (*de Fide Pet.* cap. 9.) Quamvis autem Pater et Filius et Spiritus Sanctus sint una natura, firmissime tamen tene tres esse personas, Patremque solum esse qui dixit : *Hic est Filius meus dilectus;* et Filium solum esse, super quem illa vox Patris insonuit; et Spiritum Sanctum solum esse, qui in specie columbæ super Christum baptizatum descendit. Aug. (IV *de Trinit.* cap. 21.) Hæc autem opera sunt totius Trinitatis : in sua quippe substantia Pater et Filius et Spiritus Sanctus unum sunt sine ullis intervallis temporum vel locorum : in meis autem vocibus separati sunt Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus, nec simul dici poterunt; et in litteris visibilibus sua separatim locorum spatia tenuerunt, quia similitudine utcunque cognoscitur inseparabilem in seipsa Trinitatem, per visibilis creaturæ speciem separabiliter demonstrari. Quod autem solius Patris vox sit, ostenditur ex hoc quod dicit : *Hic est Filius meus.* Hil. (*in lib. de Trinit.*) Non solum nomine contestatus est eum esse Filium, sed proprietate :

qu'il est son Fils, mais par la propriété qu'il lui attribue. En effet, nous sommes un nombre considérable d'enfants de Dieu ; mais ce Fils est bien différent de nous, car il est son propre Fils, son Fils véritable d'origine et non d'adoption, dans la réalité et non pas seulement par le nom qu'il porte, par naissance et non par création.

S. Aug. (*Traité 14 sur S. Jean.*) Le Père aime son Fils, non pas comme un maître aime son serviteur, mais comme un père aime son enfant; comme un père aime son fils unique et non pas comme on aime un fils d'adoption, et c'est pour cela qu'il ajoute : « En qui j'ai mis mes complaisances. »

Remi (1). Si l'on rapporte ces paroles à l'humanité du Christ, et qu'on lise : « En qui j'ai mis mes complaisances, » le sens sera : en qui je me suis complu, parce que je l'ai trouvé seul juste et sans péché. Si au contraire on lit : « dans lequel il m'a plu » (2); il faut sous-entendre : de placer ma volonté, de faire par lui ce que je devais faire, c'est-à-dire de racheter le genre humain. — S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, liv. II, chap. 14.) Deux autres évangélistes, saint Marc et saint Luc, rapportent ces paroles d'une manière semblable; mais leur récit varie sur celles qui se firent entendre du haut du ciel, bien que le sens soit le même. Ainsi, au lieu qu'on lit dans saint Matthieu : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé ; » saint Marc et saint Luc ont écrit : « Vous êtes mon Fils bien-aimé. » Mais ces deux versions reviennent au même. La voix du Ciel a nécessairement employé l'une de ces deux locutions; mais l'Evangéliste a voulu faire comprendre que ce qui avait été dit revenait à cette manière de s'expliquer : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, » pour bien faire connaître à ceux qui étaient

(1) Raban donne la même explication de ce passage.

(2) Le grec εὐδοκησα doit être traduit par *complacui* comme dans saint Marc et saint Luc. On ne lit pas μοι dans le grec.

---

multi enim nos filii Dei sumus, sed non talis est hic Filius : hic enim et proprius et verus est Filius, origine, non adoptione; veritate, non nuncupatione ; nativitate, non creatione.

Aug. (*super Joan. Tract.* 14.) Pater autem diligit Filium ; sed quomodo pater filium, non quomodo dominus servum ; sed quomodo unicum, non quomodo adoptatum : et ideo subditur : *In quo mihi complacui.* Remig. Vel si ad humanitatem Christi referatur, si legatur : « In quo mihi complacui ; » talis est sensus : in quo mihi complacui, quia justum solum reperi sine peccato. Si vere legatur : « In quo mihi complacuit, » subauditur : Placitum meum constituere, ut per eum agerem quæ agenda sunt, id est, genus humanum redimerem. Aug. (*de cons. Evang.* lib. II. cap. 14.) Hæc autem verba et alii duo Marcus et Lucas similiter narrant, sed de verbis vocis quæ de cœlo facta est, variant locutionem, salva tamen sententia. Quod enim Matthæus ait dictum : « Hic est Filius meus dilectus, » et alii duo dicunt : « Tu es Filius meus dilectus, » ad eamdem sententiam explicandam valet : vox enim cœlestis unum horum dixit ; sed Evangelista ostendere voluit ad id valere quod dictum est : « Hic est Filius meus, » ut illis potius qui audiebant in-

présents qu'il était vraiment le Fils de Dieu. C'est pour cela qu'il a rendu cette locution : « Vous êtes mon Fils bien-aimé, » par cette autre : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé. » Car cette voix n'avait pas pour but d'apprendre au Christ ce qu'il savait, mais d'instruire ceux qui étaient présents. Quant aux autres variantes que présentent les Evangélistes, l'un : « Dans lequel j'ai mis mes complaisances ; » l'autre : « J'ai mis en vous mes complaisances; » un autre : « C'est en vous qu'il m'a plu » (1); si vous me demandez quelle est celle que la voix céleste a fait entendre, je répondrai que vous pouvez choisir celle que vous voudrez, pourvu que vous compreniez que le sens reste le même dans toutes ces locutions différentes. Ces paroles : « J'ai mis en vous mes complaisances, » nous montrent le Père plaçant toutes ses complaisances dans son Fils ; ces autres : « Il m'a plu en vous, » nous apprennent que le Père a été agréable aux hommes dans son Fils. Il est donc facile de comprendre que ces différentes manières de s'exprimer des Evangélistes reviennent à dire : J'ai placé en vous mon bon plaisir, c'est-à-dire : j'ai résolu d'accomplir par vous ce qui m'est agréable.

(1) Ou plutôt « Je me suis complu en vous, » *Luc.*, III, 23 ; « Dans lequel j'ai mis mes complaisances, » *Matth.*, III, 17 ; « Je me suis complu en vous, » *Marc*, I, 12. Il faut cependant remarquer que le texte grec de saint Marc porte ἐν ᾧ, comme dans saint Matthieu.

---

dicaretur, quod ipse esset Filius Dei; atque ita dictum referre voluit : « Tu es Filius meus, » ac si illi diceretur : « Hic est Filius meus : » non enim Christo indicabatur quod sciebat, sed ut audirent qui aderant, propter quos vox facta est. Jam vero, quod alius dicit : « In quo mihi complacui ; » alius : « In te complacui; » alius : « In te complacuit mihi : » si quæris quid horum illa voce sonuerit, quodlibet accipe; dum intelligas eos qui non eamdem locutionem retulerunt, eamdem retulisse sententiam. Quod enim Deus in Filio sibi complacuit, admonetur aliquis ex eo quod dictum est : « In te complacui. » Quod autem in Filio Pater placuerit hominibus, admonetur ex eo quod dictum est : « In te complacuit mihi : » ut intelligatur hoc dictum esse ab omnibus Evangelistis tanquam diceretur : « In se complacitum meum constitui; » hoc est implere quod mihi placet.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ỳ. 1, 2. — Le baptême de l'eau est suivi du baptême de la tentation. — Cinq raisons pour lesquelles Dieu permet la tentation après le baptême. — Le démon tente de préférence ceux qui sont sanctifiés. — Par quel esprit Jésus fut-il conduit dans le désert? — Pourquoi a-t-il voulu être tenté? — Dans quel sens fut-il conduit? — C'est lui-même qui marche le premier contre le démon. — Trois manières dont la tentation nous attaque. — Comment Jésus-Christ fut-il tenté? — Le démon tente de préférence ceux qui sont seuls. — Quel est ce désert où il fut tenté? — Les enfants de Dieu sont tentés à l'exemple de Jésus-Christ; en combien de manières? — Pourquoi Jésus-Christ se soumet-il au jeûne? — Pourquoi le jeûne de Jésus-Christ fut-il de quarante jours? — Raisons mystiques de ce nombre. — Pourquoi Notre-Seigneur voulut-il ressentir après quarante jours la faim qu'il n'avait pas éprouvée auparavant? — Cause de cette faim, signification mystérieuse de ces quarante jours.

ỳ. 3, 4. — Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il voulu être tenté après qu'il eut jeûné? — Pourquoi Dieu permet que le démon suive, dans la tentation du Sauveur, l'ordre qu'il a suivi dans la tentation du premier homme. — Pourquoi le démon commence-t-il par la tentation de la sensualité? — Pourquoi ne comprit-il pas qu'il avait affaire au Fils de Dieu? — Pourquoi Notre-Seigneur n'oppose-t-il au tentateur que les témoignages de la loi? — Pourquoi ne dit-il pas : Je ne vis pas seulement de pain? — La parole de Dieu aussi nécessaire à l'âme que le pain à la vie du corps.

ỳ. 5-7. — Pourquoi le démon tente-t-il en second lieu Notre-Seigneur de vaine gloire? — Est-ce par faiblesse ou par impuissance que Jésus se laisse transporter par le démon? — Comment expliquer ce transport? — Ce qu'était le pinacle du temple. — Toutes ces choses se sont-elles passées extérieurement? — Pourquoi le démon place-t-il Jésus sur le pinacle du temple pour le tenter de vaine gloire? — Son dessein dans ces paroles : *Jetez-vous en bas.* — Inutilité du prodige qu'il demande. — Dans quel esprit s'appuie-t-il des témoignages de la sainte Ecriture? — Mauvaise application qu'il en fait. — Sens véritable de ces paroles. — Pourquoi Notre-Seigneur refuse-t-il de se jeter en bas comme le démon le lui conseillait? — Réponse qu'il fait au démon. — Sens et raison de cette réponse.

ỳ. 7-11. — Troisième tentation, sa liaison avec les précédentes. — Dans quel sens le démon montre-t-il à Jésus tous les royaumes du monde? — Il promet plus qu'il ne peut donner. — Il ne peut donner à ceux qui ne veulent pas recevoir. — A qui promet-il les royaumes de la terre? — Caractère de l'ambition. — Le démon reprend ses premiers desseins de se rendre semblable à Dieu. — Réponse de Notre-Seigneur. — Sens de ces paroles : *Retire-toi, Satan.* — Indignation de Notre-Seigneur à cette proposition du démon. — Leçon qu'il lui donne. — Culte que nous devons à Dieu. — Ce n'est point de lui-même, mais forcément que le démon se retire. — Pourquoi est-il dit que les anges s'approchèrent? — En quoi servaient-ils Notre-Seigneur? — Preuve des deux natures en Jésus-Christ. — Que signifient les tentations? — Ordre dans lequel saint Luc et saint Matthieu les présentent.

ỳ. 12-16. — Différentes raisons pour lesquelles Notre-Seigneur se retire dans la Galilée. — Explication des paroles du Prophète : *Terre de Zabulon,* etc. — Deux sortes de Galilée. — Différence entre la mort et l'ombre de la mort. — Preuve qu'il s'agit ici de lumière spirituelle et que ce ne sont pas les Juifs qui ont cherché cette lumière. — Explication allégorique de ces paroles : *Et il se retira dans la Galilée.* — Comment concilier les Evangélistes sur l'époque à laquelle Jésus se retira dans la Galilée.

ỳ. 17. — Pourquoi Notre-Seigneur commence-t-il ses prédications après les tentions ? — Pourquoi ne les commenee-t-il qu'après l'incarcération de Jean-Baptiste ? — Pourquoi commence-t-il par prêcher la pénitence ? — Pourquoi ne parle-t-il pas de lui-même, et ne fait-il aucun reproche, aucune menace ?

ỳ. 18-20. — Notre-Seigneur appelle les apôtres avant de commencer sa vie publique.— Circonstances de cette vocation ; le lieu, les occupations des premiers apôtres. — Pourquoi choisit-il des pêcheurs ? — Que figurait leur profession. — Objet de leur vocation. — Générosité des apôtres pour suivre Jésus-Christ. — Motif qui les détermine à suivre Jésus-Christ.— Exemple qu'ils donnent aux prédicateurs de l'Evangile. — Raison pour laquelle Jésus choisit des frères pour les premiers de ses apôtres. — Pauvreté, piété filiale des deux fils de Zébédée. — Jésus ne leur promet rien en les appelant.— Trois choses auxquelles doit renoncer celui qui veut suivre Jésus-Christ. — Explication allégorique de la vocation des apôtres. — Conciliation de saint Jean avec les trois autres Evangélistes touchant cette vocation.

ỳ. 23-25. — Pourquoi Notre-Seigneur parcourt-il toute la Galilée ? — Le médecin va trouver les malades. — Il ne fait acception de personne. — Il s'adresse au plus grand nombre possible. — Matière de ses prédications, l'évangile du royaume. — Il guérit toute langueur. — Sens spirituel de ces guérisons. — Les miracles précèdent la doctrine. — Bonne réputation dont doivent jouir les prédicateurs. — L'Evangéliste ne raconte pas les guérisons en particulier ; significations allégoriques de ces différentes maladies. — Notre-Seigneur les guérit sans exiger la foi. — Différents motifs qui déterminent ceux qui le suivent. — Signification symbolique des pays dont il est ici question.

℣. 1, 2. — *Alors Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert pour y être tenté par le diable; et ayant jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim ensuite.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Après avoir été baptisé dans l'eau par Jean-Baptiste, le Sauveur est conduit par l'Esprit dans le désert, pour y être baptisé dans le feu de la tentation (1). Alors, dit l'Evangéliste, « Jésus fut conduit par l'Esprit dans le désert. » Alors, c'est-à-dire aussitôt que le Père eut fait entendre cette voix du haut du ciel : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé:» — S. Chrys. (*hom.* 13 *sur S. Matth.*) Qui que vous soyez, qui après le baptême vous trouvez en butte à de plus fortes tentations, ne vous en troublez point. Ce n'est pas pour rester oisif, mais pour combattre que Dieu nous a revêtus d'une armure divine. Il ne défend pas à la tentation d'approcher de vous, pour vous apprendre premièrement que vous êtes devenu beaucoup plus fort; secondement pour que la grandeur des grâces que vous avez reçues ne soit pas pour vous un principe d'orgueil; troisièmement pour faire connaître par expérience au démon que vous avez rompu entièrement avec lui; quatrièmement pour augmenter la force dont vous êtes revêtu; cinquièmement pour vous donner une juste idée du trésor qui vous est confié (2), car le démon ne viendrait pas pour vous tenter, s'il ne vous voyait élevé à une plus grande dignité. — S. Hil. (*Can.* 3 *sur S. Matth.*) C'est contre ceux qui ont été sanctifiés que le démon dirige ses plus violents efforts, car la victoire qu'il désire le plus ardemment est celle qu'il peut remporter sur les Saints.

(1) Le feu dont parle Isaïe, chap. IV, 4 : « Lorsque le Seigneur aura lavé les souillures de Sion dans un esprit de feu. »

(2) C'est-à-dire pour que vous sachiez combien grand, combien précieux est le trésor que Dieu vous a confié, et dont saint Paul a dit : « Nous portons ce trésor dans des vases de terre, afin que notre perfection vienne de la vertu de Dieu, et non pas de nous-mêmes. » II *Cor.*, IV, 7.

CAPUT IV.

Tunc Jesus ductus est in desertum a Spiritu, ut tentaretur a diabolo : et cum jejunasset quadraginta diebus et quadraginta noctibus, postea esuriit.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. hom.* 5.) Postquam baptizatus est Dominus a Joanne in aqua, ducitur a Spiritu in desertum, ut baptizetur igne tentationis : unde dicitur : *Tunc Jesus ductus est in desertum a Spiritu :* tunc scilicet, quando Pater clamavit de cœlo : « Hic est Filius meus dilectus. » Chrys. (*in hom.* 13. *in Matth.*) Quisquis ergo post baptismum majores sustines tentationes, non turberis : etenim propter hoc accepisti arma, non ut vaces, sed ut prælieris. Ideo autem tentationem a te Deus non prohibet : primum quidem ut discas quoniam multo factus es fortior; deinde, ut magnitudine donorum non extollaris; tertio, ut diabolus experientia cognoscat quod perfecte ab eo abscessisti; quarto, ut per hoc fortior reddaris; quinto, ut crediti thesauri signum accipias : neque enim diabolus superveniret tibi ad tentandum, nisi te in majori honore effectum videret. Hilar. (*Can.* 3. *in Matth.*) In sanctificatis enim maxime diaboli tentamenta grassantur, quia victoria ei est magis optata de Sanctis.

S. Greg. (*hom.* 13 *sur les Evang.*) Il en est qui n'osent décider quel fut l'esprit qui conduisit Jésus dans le désert, à cause de cette circonstance que l'Evangéliste rapporte plus loin : « Le démon le transporta dans la cité sainte. » Mais il est hors de doute, et c'est le seul sens convenable, que Jésus fut conduit par l'Esprit saint, c'est-à-dire que son propre esprit le conduisit dans le désert, où le malin esprit devait venir pour le tenter. — S. Aug. (*de la Trinité*, chap. xiii) — Pourquoi s'est-il rendu accessible à la tentation? pour nous aider comme médiateur à triompher des tentations, non-seulement par la puissance de son secours, mais encore par l'efficacité de son exemple. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il ne fut pas conduit dans le désert comme un inférieur qui obéit au commandement de son supérieur. En effet, on n'est pas seulement conduit lorsqu'on marche sous les ordres d'un autre, mais lorsqu'on se détermine par quelque sage raison qu'il apporte; c'est ainsi que nous lisons qu'André trouva Simon son frère, et qu'il le conduisit à Jésus. — S. Jér. (*sur S. Matth.*) Il n'est conduit ni par force, ni par violence, mais par le désir qu'il a de combattre. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le démon vient trouver les hommes pour les tenter; mais comme il ne pouvait marcher le premier contre le Christ, c'est le Christ qui s'avance contre lui, c'est pour cela qu'il est dit : « Afin qu'il fût tenté par le diable. » — S. Grég. (*hom.* 16 *sur les Evang.*) La tentation nous attaque en trois manières, par la suggestion, par la délectation, par le consentement. Lorsque nous sommes tentés, nous tombons presque toujours dans le consentement ou dans la délectation, parce que nous tirons notre origine du péché de la chair, et que nous portons en nous-même la cause des combats

---

Greg. (*in hom.* 13. *super Evang.*) Dubitari autem a quibusdam solet, a quo spiritu sit ductus Jesus in desertum, propter hoc quod subditur : « Assumpsit eum diabolus in sanctam civitatem : » sed vere et absque ulla quæstione convenienter accipitur, ut a Spiritu Sancto ductus esse credatur, ut illuc eum suus spiritus duceret, ubi hunc ad tentandum spiritus malignus inveniret. Aug. (*in* 4. *de Trinit.* cap. 13.) Cur seipsum quoque tentandum præbuit? Ut ad superandas tentationes mediator esset, non solum per adjutorium, verum etiam per exemplum. Chrys. (*sup. Matth. in op. imperfecto, ut sup.*) Est autem ductus a Spiritu Sancto, non quasi minor majoris præcepto : non enim solum ductus dicitur, qui alicujus potestate ducitur, sed etiam ille qui alicujus rationabili exhortatione placatur; sicut scriptum est de Andrea (*Joan.* 1.) « quod invenit Simonem fratrem suum, et adduxit eum ad Jesum. » Hier. (*super Matth.*) Ducitur autem non invitus aut captus, sed voluntate pugnandi. Chrys. (*in op. imperf. ut sup.*) Ad homines enim diabolus vadit, ut tentet eos : quoniam autem adversus Christum diabolus ire non poterat, ideo contra diabolum Christus processit : unde dicitur : *Ut tentaretur a diabolo.* Greg. (*in hom.* 16. *ut jam sup.*) Sed sciendum nobis est quia tribus modis tentatio agitur : suggestione, delectatione, et consensu : et nos cum tentamur, plerumque in delectationem aut in consensum labimur; quia de carnis peccato propagati in nobis ipsis etiam gerimus

que nous avons à soutenir; tandis que le Dieu incarné dans le sein d'une vierge, étant venu dans le monde sans péché, ne portait en lui aucun principe de lutte intérieure. Il a donc pu être tenté par la suggestion ; mais la délectation du péché n'a eu aucune prise sur son âme, et tous les efforts du démon dans cette tentation se bornèrent à l'extérieur, sans aller plus avant.

S. Chrys. (*hom.* 13.) Le démon redouble surtout ses tentations à l'égard de ceux qu'il voit seuls; c'est ainsi qu'au commencement il a tenté la femme qu'il trouvait éloignée de son mari ; et la présence de Jésus-Christ qu'il voit seul dans le désert, devient également pour lui une occasion de le tenter. — La Glose. Ce désert s'étend entre Jérusalem et Jéricho; il était habité par des voleurs, et on l'appelait Dammaïm, c'est-à-dire désert du sang, à cause des meurtres qu'y commettaient ces brigands. Aussi lisons-nous que cet homme qui descendait de Jérusalem à Jéricho tomba entre les mains des voleurs. Cet homme représentait Adam qui fut vaincu par les démons. Il convenait donc que le démon fût vaincu à son tour par le Christ dans ce même endroit où existait une figure de son triomphe sur l'humanité.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Jésus-Christ n'est pas le seul qui soit conduit dans le désert par l'Esprit; il en est ainsi de tous les enfants de Dieu que l'Esprit saint dirige. Ils ne peuvent supporter de rester inactifs, car l'Esprit saint les presse d'entreprendre quelque œuvre importante, et pour le démon, une de ces œuvres, c'est de se retirer dans le désert, car on n'y voit aucune de ces injustices qui font sa joie. Tout vrai bien d'ailleurs se trouve en dehors de la chair et du monde, parce qu'il n'est pas conforme à la volonté de la chair et du monde.

---

unde certamina toleramus : Deus vero qui in utero Virginis incarnatus in mundum sine peccato venerat, nihil contradictionis in semetipso tolerabat. Tentari ergo per suggestionem potuit, sed ejus mentem peccati delectatio non momordit; atque ideo omnis diabolica illa tentatio foris non intus fuit.

Chrys. (*in hom.* 13. *ut sup.*) Tunc autem maxime instat diabolus ad tentandum, cum viderit solitarios: unde etiam in principio mulierem tentavit, sine viro eam inveniens (*Genes.* 3.), unde et sic per hoc etiam diabolo datur occasio tentandi, quod ducitur in desertum. Glossa. Hoc desertum est inter Hierusalem et Hiericho, ubi morabantur latrones, qui locus vocatur *Dammaim* (id est, sanguinis), propter effusionem sanguinis, quam ibi latrones faciebant : unde et homo cum descendisset a Hierusalem in Hiericho, incidisse dicitur in latrones (*Luc.* 20.), gerens figuram Adæ, qui a dæmonibus victus est. Conveniens ergo fuit ut ibi Christus diabolum superaret, ubi diabolus hominem sub figura superasse dictus est.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Non solum autem Christus ductus est in desertum a Spiritu, sed et omnes filii Dei habentes Spiritum Sanctum. Non enim sunt contenti sedere otiosi, sed Spiritus Sanctus urget eos aliquod magnum apprehendere opus ; quod est ire in desertum quantum ad diabolum; quia non est ibi injustitia qua diabolus delectatur. Omne etiam bonum est extra carnem et mundum, quia non est secundum voluntatem carnis et mundi. Ad tale ergo desertum omnes

C'est donc dans ce désert que se retirent tous les enfants de Dieu pour être éprouvés par la tentation. Si, par exemple, vous avez résolu de ne pas vous marier, c'est l'Esprit saint qui vous a conduit dans le désert, c'est-à-dire, au delà des limites de la chair et du sang, pour y être tenté par la concupiscence de la chair. Car comment celui qui se trouve continuellement avec sa femme pourrait-il ressentir les atteintes de la concupiscence? Sachons donc que les enfants de Dieu ne sont tentés par le démon que lorsqu'ils se retirent dans le désert. Au contraire, les enfants du diable, placés au milieu du monde et sous l'empire de la chair, sont tous les jours brisés et se soumettent à l'esclavage. Ainsi un homme vertueux est marié, il ne se livre pas à la fornication, mais sa femme lui suffit; un homme vicieux au contraire n'en est pas content, et se rend coupable d'infidélité envers son épouse; et il en est ainsi de tous les autres devoirs. Les fils du démon ne vont donc pas au-devant de lui pour être tentés, car qu'est-il nécessaire de combattre pour celui qui ne désire pas la victoire? Au contraire, les plus illustres des enfants de Dieu franchissent les limites de la chair pour marcher contre le démon, parce qu'ils aspirent à la gloire du triomphe. C'est pour cela que le Christ vint dans ce désert à la rencontre du démon afin d'y être tenté par lui.

S. Chrys. (*hom.* 12.) Notre-Seigneur commence par jeûner, sans avoir besoin du jeûne, mais pour nous apprendre quelle est son excellence, quel bouclier il nous offre contre les traits du démon, et aussi qu'après le baptême, nous devons nous appliquer non pas aux plaisirs, mais à la mortification des sens. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il jeûna quarante jours et quarante nuits pour fixer lui-même la durée du jeûne quadragésimal : « Après qu'il eut jeûné quarante jours et quarante nuits, » dit l'Evangéliste. — S. Chrys.

---

filii Dei exeunt ut tententur : ut puta, si non proposuisti ducere uxorem, duxit te Spiritus Sanctus in desertum (id est, extra fines carnis et mundi), ut tenteris a concupiscentia carnis : quomodo enim tentatur libidine, qui tota die est cum uxore? Scire autem debemus quod filii Dei non tentantur a diabolo, nisi in desertum exierint; filii autem diaboli in carne et mundo constituti confringuntur, et parent; sicut bonus homo si uxorem habuerit, non fornicatur, sed sufficit ei uxor sua; malus autem etiam habens uxorem fornicatur, et non est uxore contentus; et sic in omnibus invenies. Filii ergo diaboli non exeunt ad diabolum ut tententur : quid enim opus habet ad certamen exire, qui non desiderat vincere? Qui autem gloriosiores sint filii Dei, extra fines carnis exeunt contra illum, quia victoriæ gloriam concupiscunt. Propterea et in hoc loco Christus exiit ad diabolum, ut tentaretur ab eo.

Chrys. (*in hom.* 12. *ut sup.*) Ut autem discas quam magnum bonum est jejenium, et qualiter scutum est adversus diabolum, et quoniam post baptismum non lasciviæ sed jejunio intendere oportet, ipse jejunavit, non eo indigens, sed nos instruens. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Et ut quadragesimi nostri jejunii poneret mensuram, quadraginta diebus et quadraginta noctibus jejunavit. Unde sequitur : *Et cum jejunasset quadraginta diebus et quadraginta noctibus.* Chrys. (*in hom.* 13.

(*hom.* 13.) Il ne prolongea pas son jeûne au delà du jeûne de Moïse (1) et d'Elie, pour ne pas faire douter de la vérité de son incarnation.

S. Grég. (*hom.* 16.) L'auteur de toutes choses ne prit absolument aucune nourriture pendant quarante jours et quarante nuits; nous donc aussi, autant que nos forces nous le permettent, mortifions notre chair par l'abstinence pendant le temps du Carême. Le nombre quarante est ici consacré, parce qu'il est formé par le nombre dix répété quatre fois, et que la perfection du Décalogue trouve son accomplissement dans les quatre livres du saint Evangile. Ou bien, c'est parce que notre corps est composé de quatre éléments, et que la concupiscence, dont il est la source, nous met en opposition avec les dix commandements de Dieu.

Or, puisque les désirs de la chair nous portent à trangresser les commandements du Décalogue, il est bien juste de mortifier cette chair pendant quarante jours. On peut dire encore que, comme autrefois le Seigneur exigeait la dixième partie des biens de la terre, nous nous efforçons de lui offrir la dixième partie des jours de l'année. En effet, du premier dimanche de Carême à la fête de Pâques, on compte six semaines, c'est-à-dire quarante-deux jours, et trente-six seulement, si l'on supprime les six dimanches qui sont exempts de la loi du jeûne (2). Or l'année étant composée de trois cent soixante-cinq jours, en consacrant trente-six de ces jours à la pénitence, nous offrons à Dieu la dixième partie des jours de l'année. — S. Aug. (liv. des LXXXIII, quæst. 8.) Ou bien, dans un autre sens, toute la sagesse consiste

(1) Pour Moïse, voyez *Exode* XXIV, 18 ; XXXIV, 28 ; *Deut.* IX, 9, 18, etc.; pour Elie, III *Rois*, XIX, 8.

(2) Le texte de saint Grégoire porte l'*abstinence* pour le *jeûne*, parce que l'abstinence est toujours jointe au jeûne, ou parce que dans le jeûne on s'abstient de la nourriture accoutumée, car les dimanches du Carême ne sont pas exempts de l'abstinence, mais seulement du jeûne.

---

ut sup.) Non autem ultra processit jejunando quam Moyses et Elias, ne incredibilis videretur carnis assumptio.

Greg. (*in homil.* 16. *ut sup.*) Ipse autem auctor omnium in quadraginta diebus nullum omnino cibum sumpsit : nos quoque quantum possumus, quadragesimæ tempore carnem nostram per abstinentiam affligamus. Quadragenarius autem numerus custoditur, quia virtus decalogi per libros quatuor sancti Evangelii impletur ; denarius etenim quater ductus in quadragenarium surgit : vel quia in hoc mortali corpore ex quatuor elementis subsistimus, per cujus voluptatem præceptis dominicis contraimus, quæ per decalogum sunt accepta. Qui ergo per carnis desideria decalogi mandata contempsimus, dignum est ut eamdem carnem quaterdecies affligamus ; vel sicut in lege offerre jubemur decimas rerum, ita ei offerre contendimus decimas dierum : a prima enim Dominica Quadragesimæ usque ad paschalis solemnitatis gaudia, sex hebdomadæ veniunt, quarum dies quadraginta et duo sunt ; ex quibus dum sex dies dominici abstinentiæ subtrahuntur, remanent triginta et sex. Dum vero per trecentos et sexaginta quinque dies annus ducitur, nos autem per triginta et sex dies affligimur, quasi anni nostri decimas Deo damus. Aug. (*in lib.* 83. *qu.* 8.) Vel aliter : omnis sapientiæ disciplina

à connaître le Créateur et la créature. Le Créateur c'est la Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; la créature est en partie invisible, comme l'âme, dans laquelle le nombre trois est consacré par le triple commandement qui nous est fait d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de tout notre esprit; elle est en partie visible comme le corps, auquel convient le nombre quatre, à cause des quatre prophéties qu'il renferme, le chaud et le froid, l'humide et le sec. Le nombre dix, qui rappelle le Décalogue et résume toute la morale, étant multiplié par le nombre quatre qui est le nombre spécial et distinct du corps, parce que le corps est chargé de la direction des choses extérieures, forme le nombre quarante. Or les parties égales de ce nombre font cinquante. En effet, les nombres un, deux, quatre, cinq, huit, dix et vingt, qui sont les parties du nombre quarante, additionnés ensemble, donnent cinquante. Ainsi donc le temps des gémissements et de la douleur est figuré par le nombre quarante, et le temps de la félicité et de la joie par le nombre cinquante, qui s'écoule entre la fête de Pâques et celle de la Pentecôte. — S. Aug. (*serm. pour le Carême.*) (1). De ce que le Christ a voulu jeûner immédiatement après son baptême, il ne faut pas en conclure qu'il nous ait imposé par là l'obligation rigoureuse de jeûner aussitôt que nous avons reçu le baptême. C'est lorsque le démon nous livre de plus violentes attaques, qu'il faut recourir au jeûne, afin que le corps s'exerce aux combats de la mortification et que l'âme puisse remporter la victoire par ses humiliations.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le Seigneur connaissait le dessein que le

(1) Dans la dernière édition, c'est le 74e parmi les sermons divers, sous ce titre : Pour le samedi après le deuxième dimanche de Carême.

---

est Creatorem creaturamque cognoscere : Creator est Trinitas, Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus; creatura vero partim est invisibilis, sicut anima, cui ternarius numerus tribuitur (diligere enim Deum tripliciter jubemur : ex toto corde, ex tota anima, et ex tota mente), partim visibilis, sicut corpus; cui quaternarius debetur, propter calidum et frigidum, humidum et siccum. Denarius ergo numerus, qui totam insinuat disciplinam, quater ductus (id est, numero qui corpori debetur, multiplicatus, quia per corpus administratio geritur), quadragesimum numerum conficit, cujus partes æquales ad quinquaginta perveniunt : unum enim, et duo, et quatuor, et quinque, et octo, et decem, et viginti (quæ sunt partes quadragenarii), simul juncta, efficiunt quinquaginta : et ideo tempus quo ingemiscimus et dolemus, quadragenario numero celebratur : status autem beatitudinis, in quo erit gaudium, Quinquagesimæ celebratione præfiguratur, id est, a Pascha usque ad Pentecosten. Aug. (*in serm. de Quadrag.*) Non autem quia Christus post acceptum baptismum continuo jejunavit, regulam jejunii observandam dedisse credendum est, ut post Christi baptismum continuo jejunare necesse sit; sed quando acriori certamine cum tentatore confligitur, jejunandum est, ut corpus impleat de castigatione militiam, et animus impetret de humiliatione victoriam.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf.*

démon avait de le tenter ; en effet le démon avait appris la naissance du Christ par l'apparition des anges, par le rapport des bergers, par les recherches des Mages et par la déclaration de Jean-Baptiste. Le Seigneur s'avança donc contre lui, non comme Dieu, mais comme homme, ou plutôt comme Dieu et homme, car il n'est pas dans la nature de l'homme de ne point éprouver la faim pendant quarante jours, comme il n'est pas dans la nature de Dieu d'être jamais soumis à la nécessité de la faim. Il eut faim, pour ne pas rendre la divinité trop évidente, car le démon aurait ainsi perdu tout espoir de le tenter, et lui-même l'occasion d'en triompher ; c'est pour cela qu'il est dit : « Après cela il eut faim. » — S. Hil. Ce ne fut pas pendant les quarante jours qu'il eut faim, mais seulement lorsqu'ils furent écoulés. Lors donc que le Seigneur éprouva le besoin de la faim, ce ne fut pas l'effet naturel du jeûne, mais parce qu'il abandonna en ce moment la nature humaine à sa faiblesse, car c'est par la faiblesse de la chair et non par la force divine que l'enfer devait être vaincu. Ainsi nous est figurée la faim mystérieuse qu'il devait avoir du salut des hommes, lorsque, les quarante jours qu'il passa sur la terre après sa résurrection (1) étant écoulés, il porta dans les cieux à son Père ce présent si désiré de l'humanité qu'il s'était unie.

℣. 3, 4. — *Et le tentateur, s'approchant de lui, lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, dites que ces pierres* (2*) *deviennent des pains. Mais Jésus lui répondit : Il est écrit : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le diable qui avait désespéré de triom-

(1) Il faut lire ici dans le texte *conversationum*, et non pas *conversionum*, bien que cette dernière expression pourrait désigner le circuit ou l'espace de quarante jours.

(2*) On trouve dans l'Arabie Pétrée et particulièrement sur le mont Quarantan, des pierres

---

ut sup.) Sciebat autem Dominus cogitationem diaboli, quia volebat eum tentare : audierat enim quia Christus natus est in hoc mundo, angelis prædicantibus, pastoribus referentibus, Magis quærentibus, et Joanne ostendente : unde Dominus processit contra eum, non quasi Deus, sed quasi homo ; magis autem quasi Deus et homo : nam per quadraginta dies non esurire non erat hominis ; aliquando autem esurire non erat Dei ; unde esurivit ne manifeste intelligatur Deus, ut sic diaboli spem tentandi extingueret, suam autem victoriam impediret : unde sequitur : *Postea esuriit.* Hil. Nam post quadraginta dies, non in quadraginta diebus esuriit. Igitur cum Dominus esuriit, non inediæ subrepsit operatio, sed naturæ suæ hominem dereliquit : non enim erat a Deo diabolus, sed a carne vincendus : qua rerum ratione indicat, post quadraginta dierum conversationem, quibus post passionem in sæculo erat commoraturus, esuritionem se humanæ salutis habiturum ; quo in tempore expectatum Deo Patri munus, hominem quem assumpserat, reportavit. (16. *ut sup.*)

Et accedens tentator dixit ei : Si Filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant. Qui respondens dixit : Scriptum est : Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Quia diabolus videns per qua-

pher du Sauveur en le voyant jeûner pendant quarante jours, reprit quelque espoir en le voyant éprouver le besoin de la faim; aussi le texte sacré ajoute : « Et le tentateur s'approchant. » Si donc après avoir jeûné, le démon vous tente, ne dites pas : J'ai perdu le fruit de mon jeûne, car si le jeûne ne vous a pas servi à éviter la tentation, il vous donnera les forces nécessaires pour en triompher. — S. Grég. (*hom.* 16.) En étudiant ici l'ordre et la suite de la tentation du Sauveur, nous verrons quelle puissance nous y est acquise à nous-mêmes contre nos propres tentations. L'antique ennemi du genre humain tenta le premier homme par la sensualité en lui persuadant de manger du fruit défendu, par la vaine gloire en lui faisant cette promesse : « Vous serez comme des dieux; » par l'avarice en lui disant : « Vous saurez le bien et le mal; car l'avarice n'a pas seulement l'argent pour objet, mais encore la grandeur, l'élévation, lorsqu'on les désire et qu'on les recherche avec excès. Le démon fut vaincu cette fois par le second Adam, et par les mêmes moyens qui l'avaient rendu victorieux du premier. Il tenta le Sauveur par la sensualité en lui disant : « Dites que ces pierres se changent en pains; » par la vaine gloire lorsqu'il lui dit : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas. » Il le tenta par l'attrait de l'avarice et le désir des honneurs, lorsqu'il lui dit en lui montrant tous les royaumes de la terre : « Je vous donnerai toutes ces choses. »

S. Amb. (*sur S. Luc.*) Le démon commence par ce qui l'avait autrefois rendu victorieux du premier homme, c'est-à-dire par la sensualité : « Si vous êtes le Fils de Dieu, » lui dit-il, « commandez à ces pierres de se changer en pains ? » Que signifie cet exorde : que le démon savait

rondes et imitant parfaitement dans leurs formes de petits pains. C'était probablement une de ces pierres que Satan présentait au Fils de l'homme en lui persuadant de la changer en pain. (Sepp, *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*)

---

draginta dies Christum jejunantem desperaverat, postquam esurientem sensit, iterum cœpit sperare : unde sequitur : *Et accedens tentator.* Si ergo jejunaveris et tenteris, ne dicas quia perdidi fructum jejunii mei : nam etsi non tibi profuit jejunium tuum ut non tenteris, tamen proficiet ut a tentationibus non vincaris. Greg. (*in homil.* 16. *ut sup.*) Sed si ipsum ordinem tentationis inspicimus, pensemus quanta magnitudine nos a tentatione liberamur : antiquus enim hostis primum hominem ex gula tentavit, cum cibum ligni vetitum ad comedendum suasit : ex vana gloria, cum diceret : « Eritis sicut dii; » ex avaritia, cum diceret : « Scientes bonum et malum : » avaritia enim non solum pecuniæ est, sed etiam altitudinis, cum supra modum sublimitas ambitur. Quibus autem modis primum hominem stravit, eisdem modis secundo homini tentator succubuit. Per gulam tentat, cum dicit : *Dic ut lapides isti panes fiant :* per vanam gloriam, cum dicit : « Si Filius Dei es, mitte te deorsum; » per sublimitatis avaritiam, cum regna mundi ostendit, dicens : « Hæc omnia tibi dabo. »

Ambr. (*sup. Luc.*) Inde autem cœpit unde jam vicerat; scilicet a gula : unde dixit ei : *Si Filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant.* Quid autem sibi vult talis sermonis exorsus, nisi quia cogno-

que le Fils de Dieu devait venir sur la terre, mais qu'il ne croyait pas qu'il dût venir dans l'infirmité de la chair. Il le sonde et le tente tout à la fois, il fait profession de croire en Dieu et en même temps il se joue de l'homme. — S. Hil. (*can.* 3 *sur S. Matth.*) Il choisit pour le tenter une œuvre qui pût lui faire reconnaître Dieu dans la puissance qui changerait les pierres en pains, et lui permît en même temps de se moquer de la patience de l'homme maintenant soumise à la faim, par le plaisir qu'il trouverait dans la nourriture. — S. Jér. Mais, ô Satan, tu es pris entre ces deux termes opposés : s'il ne lui faut que commander pour changer ces pierres en pain, c'est bien inutilement que tu veux tenter Celui qui est revêtu d'une si grande puissance; et si cela lui est impossible, pourquoi soupçonner qu'il peut être le Fils de Dieu?—S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le démon aveuglait auparavant tous les hommes, Jésus-Christ l'aveugle invisiblement à son tour. Il remarque que le Sauveur a faim après quarante jours, et il semble ne pas comprendre pourquoi il n'avait pas eu faim pendant ces quarante jours. Il doute qu'il puisse être le Fils de Dieu, et il ne voit pas qu'un puissant athlète peut descendre jusqu'à faire des choses ordinaires, tandis que celui qui est faible ne peut jamais s'élever jusqu'aux actions qui exigent de la force. Ce jeûne si prolongé sans que le Sauveur eût faim, devait être pour le démon une preuve plus évidente de sa Divinité que la faim qu'il éprouve ensuite ne devait lui faire conclure qu'il n'était qu'un homme. Mais vous me direz peut-être : Elie et Moïse ont bien jeûné pendant quarante jours, et cependant ils n'étaient que des hommes. Oui, sans doute, ils jeûnaient, mais ils souffraient du jeûne, tandis que Jésus-Christ n'éprouva aucun sentiment de la faim pendant ces quarante jours, mais seulement après. Avoir faim et supporter la faim, l'homme le peut par la patience; mais il n'appar-

---

verat Dei Filium esse venturum, sed venisse per infirmitatem corporis non putabat? Aliud explorantis, aliud tentantis est: et Deo se profitetur credere, et homini conatur illudere. Hil. (*can.* 3. *in Matth.*) Eam ergo in tentando conditionem operis proposuit, per quam et in Deo ex mutatione lapidum in panes virtutem potestatis agnosceret, et in homine oblectamento cibi patientiam esurientis illuderet. Hier. Sed ex duobus contrariis teneris, o diabole. Si ad imperium ejus possunt lapides panes fieri, ergo frustra tentas eum qui tantæ potentiæ est; si autem non potest facere, frustra Dei Filius suspicaris.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Sicut autem diabolus omnes homines excæcabat, sic modo invisibiliter a Christo est excæcatus : post quadraginta enim dies esurientem sensit, et per quadraginta non esurientem non intellexit; cum suspicatus est eum non esse Filium Dei, non cogitavit quoniam fortis athleta ad ea quæ infirma sunt, descendere potest, infirmus autem ad ea quæ fortia sunt, ascendere non potest. Magis ergo ex eo quod per tot dies non esuriit, intelligere debuit quia Deus est, quam ex eo quod post tot dies esuriit, intelligere quia homo est. Sed dicis: Moyses et Elias quadraginta dies jejunaverunt, et homines erant : sed illi jejunantes esuriebant et sustinebant; iste quadraginta diebus non esuriit, sed postea : esurire enim et non manduca-

tient qu'à la nature divine de ne pas éprouver le sentiment de la faim.

S. Jér. Le dessein du Christ était de vaincre par l'humilité. — S. Remi. (*Serm.* 1 *pour le Carême.*) Aussi ce n'est point par la puissance divine, mais par les témoignages de la loi, que Jésus triomphe de son adversaire. Notre humanité s'en trouve plus honorée, et le démon plus sévèrement puni, car cet ennemi du genre humain se trouve vaincu non-seulement par la force de Dieu, mais par la faiblesse de l'homme. Aussi entendez la réponse du Sauveur : « Il est écrit : l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » — S. Greg. (*hom.* 16.) Le Seigneur tenté par le démon ne lui oppose que les préceptes de la sainte Ecriture; il aurait pu refouler le tentateur jusque dans les abîmes, il aime mieux ne pas faire éclater sa puissance. Il voulait nous enseigner par son exemple, lorsque nous sommes en butte aux persécutions des méchants, à ouvrir notre âme au désir de les instruire, plutôt qu'au désir de la vengeance.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il ne dit pas : « Je ne vis pas seulement de pain, » pour ne point paraître parler de lui-même, mais « l'homme ne vit pas seulement de pain, » afin de donner lieu au démon de se dire : « S'il est le Fils de Dieu, il cache sa divinité et ne veut pas laisser éclater sa puissance; s'il est homme, il dissimule habilement son impuissance. » — Rab. Ces paroles sont tirées du Deutéronome (1). Ainsi celui qui ne se nourrit pas de la parole de Dieu ne vit pas en réalité, car l'âme ne peut pas plus vivre sans la parole de Dieu, que le

(1) Chap. VIII, 3, où Dieu dit qu'il a donné la manne aux Israélites pour leur apprendre « que ce n'est pas seulement de pain que l'homme vit, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. »

---

re patientiæ est humanæ; non esurire autem divinæ naturæ.

Hier. Propositum autem Christi erat humilitate vincere. Leo. (*in serm.* 1. *de Quadrag.*) Unde adversarium vicit testimoniis legis, non potestate virtutis; ut hoc ipso et hominem plus honoraret, et adversarium plus puniret; cum hostis generis humani non solum quasi a Deo, sed quasi ab homine vinceretur : unde sequitur : *Qui respondens dixit ei : Scriptum est : Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.* Greg. (*in hom* 16.) Sic ergo tentatus a diabolo Dominus, sacri eloquii præcepta respondit; et qui tentatorem suum mergere in abyssum poterat, virtutem suæ potentiæ non ostendit; quatenus nobis præberet exemplum, ut quoties a pravis hominibus aliquid patimur, ad doctrinam excitemur potius quam ad vindictam.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Non autem dixit : « Non in solo pane vivo, » ne videatur de se dictum esse; sed : « Non in solo pane vivit homo, » ut posset diabolus dicere : « Si Filius Dei est, abscondit se, ut non ostendatur quod potest; si homo est, astute excusat se, ne ostendatur non posse. » Rab. Testimonium autem hoc de Deuteronomio sumptum est. Ergo si quis non vescitur verbo Dei, iste non vivit; quia sicut corpus humanum non vivit sine terreno cibo, ita et anima vivere non potest sine Dei verbo. Proce-

corps sans le pain matériel. Or on dit qu'une parole sort de la bouche de Dieu, lorsqu'il nous fait connaître sa volonté par le témoignage des Ecritures.

℣. 5-7. — *Le diable alors le transporta dans la ville sainte, et le mettant sur le haut du temple, il lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas; car il est écrit : Il a ordonné à ses anges d'avoir soin de vous, et ils vous soutiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre. Jésus lui répondit : Il est écrit aussi : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu* (1).

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) D'après la réponse que venait de faire Jésus-Christ, le démon n'avait pu savoir au juste si le Christ était vraiment Dieu ou homme; il le met donc en face d'une autre tentation en se disant à lui-même : Celui-ci dont la faim n'a pu triompher, s'il n'est pas le Fils de Dieu, est au moins un saint. Les saints en effet peuvent se rendre supérieurs à la faim; mais après avoir triomphé des nécessités du corps, ils succombent à la tentation de la vaine gloire. C'est pourquoi le démon voulut soumettre le Sauveur à cette tentation : « Alors, dit l'Evangéliste, le démon le transporta dans la ville sainte. » — S. Jér. Ce transport de Jésus par le démon n'est pas le résultat de la faiblesse du Seigneur, mais de l'orgueil de son ennemi, qui prenait une action toute volontaire du Sauveur pour un effet de la nécessité. — Rab. Jérusalem était appelée la cité sainte, à cause du temple, du Saint des saints, et parce qu'on y adorait un seul Dieu selon la loi de

(1) Il faut rétablir la ponctuation comme elle doit être, et rapporter le mot *rursum* non pas a ce qui précède, *ait illi Jesus*, mais à *scriptum est*. Cette citation est tirée du *Deutéronome*, chap. VI, 16. Dieu y parle au peuple hébreu et dans sa personne à tous les hommes. Le sens n'est donc pas : Toi Satan tu ne tenteras point ton Dieu, mais : Je ne dois pas me jeter en bas, parce que personne ne doit tenter Dieu.

---

dere autem verbum de ore Dei dicitur, cum voluntatem suam per Scripturarum testimonia revelat.

Tunc assumpsit eum diabolus in sanctam civitatem, et statuit eum super pinnaculum templi, et dixit ei : Si Filius Dei es, mitte te deorsum : scriptum est enim quia angelis suis mandavit de te, et in manibus tollent te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum. Ait illi Jesus : Rursum scriptum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.

Chrys. (*sup. Matth in oper. imperf. ut sup.*) Cum ex præmisso Christi responso nihil certum discere diabolus potuisset, utrum Christus Deus esset an homo, assumpsit eum ad aliam tentationem, dicens apud se : « Iste qui fame non vincitur, etsi Filius Dei non est, tamen sanctus est : » valent enim homines sancti fame non vinci, sed postquam omnem necessitatem carnis vicerunt, per vanam gloriam cadunt : ideo cœpit eum tentare in gloria vana : propter quod sequitur : *Tunc assumpsit eum diabolus in sanctam civitatem.* Hier. Assumptio ista non ex imbecillitate Domini venit, sed de inimici superbia, qui voluntatem Salvatoris necessitatem putat. Rab. Sancta autem civitas Hierusalem dicebatur, in qua templum Dei erat, et Sancta Sanctorum, et cultus

Moïse. — Remi. On voit par là que les fidèles peuvent être tentés jusque dans les lieux consacrés à Dieu.

S. Grég. (*hom.* 16.) Lorsque nous entendons dire que le Fils de Dieu a été transporté par le démon dans la cité sainte, nos oreilles frémissent d'effroi. Cependant le démon est le chef de tous les méchants; et qu'y a-t-il d'étonnant que le Sauveur ait permis au démon de le transporter sur une montagne, lui qui a bien permis aux membres du démon de le crucifier? — La Glose. Le démon conduit toujours sur les lieux élevés, il nous fait monter sur les sommets de l'orgueil, afin de nous précipiter de ces hauteurs. Voilà pourquoi il est dit : « Et il le plaça sur le haut du temple. » — Remi. Le pinacle était le lieu où s'asseyaient les docteurs. Or le temple n'avait pas de toit élevé en pente comme nos maisons, mais il était plat et surmonté d'une terrasse, comme le sont en général les habitations de la Palestine. Le temple avait trois étages, et à chaque étage un pinacle; il y en avait même un sur le pavé. Que ce soit sur le pinacle du pavé ou sur celui d'un des étages que le démon ait placé Jésus, peu importe : ce qu'il y a de certain c'est qu'il l'a placé sur une élévation d'où l'on pouvait se précipiter. (1*) — La

(1*) Ces paroles peuvent très bien signifier le sommet d'un des bâtiments qui environnaient le temple, la plate-forme de l'un des portiques extérieurs qui entouraient l'enceinte du temple, probablement du portique royal où l'on pouvait monter par un escalier extérieur, et d'où suivant Josèphe, on apercevait l'enceinte et les alentours de Jérusalem et la vallée ou coulait le torrent de Cédron, à une profondeur tellement effrayante que la tête vous tournait. (*Guerres des Juifs*, liv. V.) Le texte grec porte πτερύγιον *super alam templi*, ce qui confirme notre interprétation parfaitement d'accord d'ailleurs avec la description que Josèphe nous a faite du temple et des bâtiments qui en dépendaient.

Au côté septentrional du temple dit le docteur Sepp, sur la pointe escarpée de la montagne où il était bati, s'élevaient à une grande hauteur les créneaux de la tour Antonia. Assise sur la terrasse d'où l'on descend dans la vallée de Tyropéon, qui s'étend entre les monts Sion, Moria et Acre, elle se dressait si fièrement dans les airs, que rien d'aucun côté ne pouvait arrêter la vue et qu'on pouvait apercevoir au midi jusqu'à Hébron..... Mais Hérode sut encore trouver le moyen d'y bâtir un portique d'une telle hardiesse, que celui qui montait sur les créneaux pour embrasser d'un seul coup d'œil les deux sommets, voyait tous les objets tourner autour de lui avant d'avoir pu plonger ses regards au fond de la vallée. C'est de là que les Juifs, animés d'un émulation satanique, précipitèrent l'apôtre saint Jacques, frère du Seigneur, et le lapidèrent ensuite. C'est là que Satan avait transporté le Sauveur, et lui avait dit de se jeter en bas, parce qu'il ne lui arriverait aucun mal. (Tom. 1, page 228.)

---

unius Dei secundum legem Moysi. Remig. In quo ostenditur quia diabolus fidelibus Christi etiam in sanctis locis insidiatur.

Greg. (*in hom.* 16. *ut sup.*) Sed ecce dum dicitur Deus homo in sanctam civitatem a diabolo assumptus, humanæ aures audire expavescunt. Iniquorum tamen omnium diabolus caput est : quid autem mirum, si se ab illo permisit in montem duci, qui se permisit a membris illius crucifigi? Glossa. Diabolus enim semper ad alta ducit, elevando per jactantiam ut præcipitare possit : et ideo sequitur : *Et statuit eum supra pinnaculum templi.* Remig. Pinnaculum sedes erat doctorum : templum enim non habebat culmen erectum, sicut nostræ domus habent, sed planum erat desuper, more Palæstinorum, et in ipso templo tria tabulata erant. Et sciendum quia in pavimento pinnaculum erat, et in unoquoque tabulato pinnaculum erat. Sive ergo statuerit eum in illo pinnaculo quod erat in pavimento, sive in illis quæ erant in primo, secundo, vel tertio tabulato, intelligendum est quod in illo statuisset eum unde aliquod præcipitium esse potuit. Glossa. Nota vero hæc

Glose. Remarquons que toutes ces circonstances ont dû se passer d'une manière visible, car il y a ici échange de paroles; il est donc vraisemblable que le démon s'était rendu sensible sous une forme humaine. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Vous demanderez peut-être comment le démon a pu placer corporellement le Sauveur sur le haut du temple, aux yeux de tous. On peut répondre que le démon le transportait d'une manière visible, et que lui-même, à l'insu du démon, se rendait invisible à tous les regards.

La Glose. (1) — Il le plaça sur le pinacle pour le tenter de vaine gloire, parce qu'il avait fait tomber dans ce piége de la vaine gloire beaucoup de ceux qui étaient assis dans la chaire des docteurs. Il crut pouvoir séduire de la même manière Jésus dès qu'il serait placé dans la chaire de l'enseignement; il lui dit donc : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas. » — S. Jér. En effet, dans toutes les tentations, le démon n'a qu'un but : c'est de découvrir s'il est le Fils de Dieu. Il dit : « Jetez-vous en bas, » parce que la voix du démon, qui désire toujours la chute des hommes, peut bien les persuader, mais ne peut jamais les précipiter elle-même. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Mais comment par cette proposition pouvait-il connaître s'il était le Fils de Dieu ou non : car voler par les airs n'est point proprement une œuvre divine, attendu que cette œuvre n'est utile à personne. Que quelqu'un, sur les instances qu'on lui fait, prenne son essor dans les airs, c'est uniquement par ostentation qu'il agit, et c'est une œuvre qui vient plutôt du démon que de Dieu. Si donc il suffit à l'homme sage d'être ce qu'il est, sans qu'il lui soit nécessaire de paraître ce qu'il n'est pas, combien moins sera-t-il nécessaire au Fils de Dieu de se

(1) Equivalemment pour le sens, le texte même est de saint Anselme.

omnia corporeis sensibus esse completa : quia enim verba ad invicem conferuntur, in specie hominis diabolum apparuisse verisimile est. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Sed forte dices : Quomodo in corpore constitutum videntibus omnibus statuit supra templum ? Sed forsitan diabolus sic eum assumebat ut ab omnibus videretur : ipse autem, nesciente diabolo, invisibiliter sic agebat ut a nemine videretur.

Glossa. Ideo autem duxit eum supra pinnaculum, cum vellet eum de vana gloria tentare; quia in cathedra doctorum multos deceperat inani gloria; et ideo putavit istum positum in sede magisterii, inani gloria extolli posse : unde sequitur: *Et dixit : Si Filius Dei es, mitte te deorsum.* Hier. In omnibus enim tentationibus hoc agit diabolus, ut intelligat si Filius Dei sit. Dicit autem : *Mitte te;* quia vox diaboli qua semper homines cadere deorsum desiderat, persuadere potest, præcipitare non potest. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Per hanc autem propositionem quomodo poterat cognoscere si est Filius Dei, an non? Volare enim per aerem non est proprie opus Dei, quia nulli utile est. Si ergo aliquis volaverit provocatus, propter ostentationem solam hoc facit, et est potius ex diabolo quam ex Deo. Si ergo homini sapienti sufficit esse quod est, et non est necessarium ei apparere quod non est; quanto magis Filius

découvrir, lui dont personne ne pourra jamais connaître la grandeur réelle?

S. Amb. (*sur S. Luc.*) (1) Comme Satan se transfigure en ange de lumière, et qu'il se sert des saintes Ecritures elles-mêmes pour tendre des piéges aux fidèles, il a recours ici aux témoignages des Livres saints et il dit : « Il est écrit qu'il a ordonné à ses anges d'avoir soin de vous. » — S. Jér. Nous lisons ce passage dans le psaume quatre-vingt dixième, mais il n'y est pas question du Christ, c'est une prophétie qui a rapport à l'homme juste : l'interprétation du démon est donc vicieuse. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) En réalité, le Fils de Dieu n'est pas porté par les mains des anges, mais c'est bien plutôt lui qui porte les anges, ou s'il permet que les anges le portent dans leurs mains, ce n'est point par faiblesse, pour ne point heurter son pied contre la pierre; c'est pour recevoir l'honneur qui lui est dû comme le maître des anges. O Satan, tu as lu que le Fils de Dieu est porté dans les mains des anges, et tu n'as pas lu ce qui suit, qu'il foule aux pieds l'aspic et le basilic. Mais il cite par orgueil cette première partie du texte et il se tait sur la seconde par un sentiment de fourberie. — S. Chrys. (*hom.* 13 *sur S. Matth.*) Remarquez encore comme Notre-Seigneur cite toujours convenablement l'Ecriture sainte, tandis que le démon en fait le plus mauvais usage, car ces paroles : « Il a ordonné à ses anges, » etc. ne conseillent à personne de se jeter et de se précipiter en bas. — La Glose. (2) Voici comme il faut expliquer ce passage. L'Ecriture dit de tout homme juste que Dieu a commandé à ses anges, c'est-à-dire aux esprits qui lui servent de ministres, de le prendre

(1) Liv. IV, de la troisième tentation du Christ. Ce qui suit a trait à la IIe Epitre aux Corinthiens, chap. xi, vers. 14.
(2) Ou plutôt saint Anselme.

Dei ostendere necessarium non habet, de quo nemo potest tantum cognoscere quantus est apud se?

Ambr. (*super Lucam.*) Sed quia Satanas transfigurat se sicut angelus lucis, et de Scripturis ipsis divinis laqueum fidelibus parat, utitur testimoniis Scripturarum, non ut doceat, sed ut fallat. Unde sequitur : *Scriptum est enim quia angelis suis mandavit de te.* Hier. Hoc in nonagesimo psalmo legimus; verum ibi non de Christo, sed de viro sancto prophetia est : male ergo diabolus interpretatur Scripturas. Chrys. (*super Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Vere enim Filius Dei angelorum manibus non portatur, sed ipse magis angelos portat; et si portatur manibus angelorum, non ut non offendat ad lapidem pedem suum quasi infirmus, sed propter honorem quasi Dominus. O diabole, quoniam Filius Dei manibus angelorum portatur legisti; et quia super aspidem et basiliscum calcat, non legisti. Sed illud quidem exemplum profert quasi superbus, hoc autem tacet quasi astutus. Chrysost. (*in homil.* 13. *in Matth. ut sup.*) Intuere etiam quia testimonia a Domino allata sunt convenienter, a diabolo autem indecenter : non enim quod scriptum est, *angelis suis*, etc., suadet projicere seipsum et præcipitare. Glossa. Est ergo sic exponendum : ait enim Scriptura de quolibet bono homine, quod angelis suis (id est, administratoriis spiritibus) præcepit de ipso, quod in

dans leurs mains, en d'autres termes de l'entourer de leur protection, et de le garder pour qu'il ne heurte pas le pied, c'est-à-dire la bonne disposition de son âme, contre la pierre, figure ici de l'ancienne loi écrite sur des tables de pierre. On peut voir aussi dans cette pierre toute occasion de péché ou de ruine.

Rab. Remarquons que notre Sauveur, qui avait permis au démon de le porter sur le pinacle du temple, refusa d'obéir au commandement qu'il lui faisait d'en descendre. Il nous apprenait ainsi par son exemple a obéir à celui qui nous commande de monter la voie étroite de la vérité, mais à ne point écouter celui qui voudrait nous faire descendre des hauteurs de la vérité et des vertus pour nous précipiter dans l'abîme de l'erreur et des vices.— S. Jér. Il brise sur le vrai bouclier des Ecritures ces flèches trompeuses que le démon a voulu, mais en vain, tirer des Ecritures elles-mèmes. « Jésus lui dit : Il est écrit de nouveau (1*) : Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu. » — S. Hil. En réprimant ainsi tous les efforts du démon, il atteste qu'il est le Dieu souverain maître de toutes choses. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il ne dit pas : « Vous ne me tenterez pas, moi qui suis votre Dieu, » mais « vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu, » ce que pouvait dire tout homme tenté du démon, car qui tente l'homme de Dieu tente Dieu lui-même. — Rab. Ou bien encore, tout en le regardant comme un homme, il lui conseillait d'essayer par quelque prodige sa puissance auprès de Dieu. — S. Aug. (*contre Faust.*, liv. XXII, chap. 36.) La saine doctrine veut qu'un homme qui a d'autres moyens d'action ne tente pas le Seigneur son Dieu. — S. Jér. Il est

(1*) Nous avons déjà fait observer quelle était la vraie ponetuation de ce passage ; nous avons aussi donné la véritable explication de ces paroles : « Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu, » explication contraire à celle qu'en donne saint Chrysostome.

---

manibus suis (id est, in auxiliis suis) tollant eum, et custodiant ne offendat pedem (id est, affectum mentis) ad lapidem, id est, ad veterem legem, scriptam in lapideis tabulis; vel per lapidem potest intelligi omnis peccati occasio et ruinæ.

Rab. Notandum est autem quod Salvator noster licet permisisset se a diabolo supra pinnaculum templi poni, tamen renuit ad imperium ejus descendere, nobis exemplo donans, ut quisquis imperaverit viam veritatis arctam nos ascendere, obtemperemus; si autem quis vult nos de altitudine veritatis et virtutum ad ima erroris et vitiorum præcipitare, non illum audiamus. Hier. Falsas autem de Scripturis diaboli sagittas, veris Scripturarum frangit clypeis : unde sequitur : *Ait illi Jesus : Rursum scriptum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.* Hilar. Diaboli enim conatus contundens, et Deum se protestatur et Dominum. Chrys. (*sup. Matth. in opere impers. ut sup.*) Non autem dixit : « Non tentabis me, Dominum Deum tuum, » sed ita : « Non tentabis Dominum Deum tuum, » quod poterat dicere omnis homo Dei tentatus a diabolo; quoniam et qui hominem Dei tentat, Deum tentat. Rab. Vel aliter : suggerabatur ei quasi homini, ut aliquo signo exploraret quantum apud Deum posset. Aug. (*contra Faustum* lib. 22. cap. 36.) Pertinet autem ad sanam doctrinam, quando habet homo quid faciat, non tentare Dominum Deum

à remarquer que le Sauveur ne tire les témoignages dont il a besoin que du Deutéronome, pour faire ressortir la signification mystérieuse de cette loi promulguée une seconde fois (1) par Moïse.

ỷ. 7-11. — *Le diable le transporta encore sur une montagne assez élevée* (2), *et lui montrant tous les royaumes du monde et toute la gloire qui les accompagne, il leur dit : Je vous donnerai toutes ces choses, si vous vous prosterniez devant moi et m'adoriez. Mais Jésus lui répondit : Retire-toi, Satan; car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul. Alors le démon le laissa, et en même temps les anges s'approchèrent, et ils le servaient.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le démon, que la seconde réponse du Sauveur avait laissé dans l'incertitude, en vient à la troisième tentation. Le Christ avait brisé les filets de la sensualité, il avait passé pardessus les piéges de la vaine gloire; il lui tend ceux de l'avarice. « Le diable, dit l'auteur sacré, le prit de nouveau, et le transporta sur une montagne très-élevée (2*). Le démon, qui avait parcouru toute la terre (3), connaissait quelle était de toutes les montagnes la plus élevée, et d'où, par conséquent, on pouvait découvrir une plus grande étendue de terre : c'est pour cela que l'Evangéliste ajoute : « Et il lui montra tous les royaumes de la terre et toute leur gloire. » Il les lui montra non pas en ce sens qu'il distinguât parfaitement les limites de ces royaumes, leurs villes, leurs habitants, l'or et l'argent qu'ils pos-

(1) D'où lui vient le nom de *Deutéronome*, en grec : δευτερος νομος.

(2*) La tradition et l'opinion populaire désignent le mont Quarantan, près de Jéricho. De son sommet, en plongeant vers l'est, on aperçoit l'ancienne région des Amorrhéens ; puis, en levant les yeux vers le nord, on voit Galaad et Basan, le vaste héritage des tribus de Ruben, de Gad et de Manassès. Enfin, au sud et à l'ouest, dans un immense horizon, apparaissent au regard du spectateur les montagnes et les contrées possédées autrefois par les autres tribus d'Israel, et l'œil entrevoit jusqu'aux frontières de l'Idumée. Pococke regarde cette montagne comme une des plus hautes de toute la Judée.

(3) Allusion à ce passage du livre de Job : « J'ai fait le tour de la terre, et je l'ai parcourue tout entière. »

---

suum. Hier. Et notandum quod necessaria testimonia de Deuteronomio tantum protulit, ut secundæ legis sacramenta monstraret.

Iterum assumpsit eum diabolus in montem excelsum valde, et ostendit ei omnia regna mundi, et gloriam eorum; et dixit ei : Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me. Tunc dixit ei Jesus : Vade, Satana : scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies. Tunc reliquit eum diabolus, et ecce angeli accesserunt et ministrabant ei.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Diabolus ex secundo responso incertus transit ad tertiam tentationem : quia enim Christus retia ventris disruperat, et retia vanæ gloriæ transiverat, ponit ei retia avaritiæ : propter quod dicitur : *Iterum assumpsit eum diabolus in montem excelsum valde :* quem scilicet diabolus circuiens omnem terram, excelsiorem cæteris cognoscebat : quanto enim excelsior fuerit mons, tanto ex eo spatiosior terra videtur : unde sequitur : *Et ostendit ei omnia regna mundi et gloriam eorum.* Ostendit autem ita, non ut ipsa regna vel civitates eorum, vel

sédaient, mais simplement les parties de la terre où étaient situés ces royaumes, ces villes, comme si du sommet d'une haute montagne, je vous disais en vous indiquant du doigt un point de l'horizon : C'est là que se trouve Rome, ou Alexandrie, vous ne verriez pas les villes elles-mêmes, mais simplement la direction dans laquelle elles sont situées. C'est ainsi que le démon pouvait en montrant du doigt les différentes parties de la terre, exposer au Christ l'état et la gloire de chacun des royaumes qui s'y trouvaient situés ; car on montre réellement ce que l'on cherche à faire comprendre. — ORIG. (*hom.* 30 *sur S. Luc.*) Ou bien dans un autre sens, il n'est pas probable que le démon lui ait montré les royaumes du monde, celui des Perses, par exemple, puis celui des Indiens, puis celui des Mèdes ; mais il lui montra son royaume à lui, c'est-à-dire comment il dominait sur le monde, comment les uns étaient gouvernés par l'avarice, les autres par la fornication, etc. — REMI (1). La gloire de ces royaumes, c'est leur or, leur argent, leurs pierres précieuses, leurs biens temporels. — RAB. Le démon montra toutes ces choses au Christ, non pas qu'il ait pu étendre sa vue au-delà des limites ordinaires, ou lui découvrir des choses inconnues ; mais en déroulant sous ses yeux, comme un digne objet de ses désirs, cette vanité des pompes du monde qu'il aimait lui-même, il voulait aussi lui en inspirer l'amour. (2) — LA GLOSE. Jésus ne voit pas ainsi que nous toutes ces choses avec l'œil de la concupiscence, mais comme les médecins voient les maladies sans en être atteints eux-mêmes.

SUITE. « Et il lui dit : Je vous donnerai toutes ces choses. » Dans son arrogance et dans son orgueil, il se vante de faire ce qui dépasse

(1) Raban donne la même explication.
(2) La Glose attribue ce passage à Raban ; il est de saint Anselme.

---

populos, vel argentum, vel aurum videret ; sed partes terræ, in quibus unumquodque regnum vel civitas posita erat : ut puta si ascendens super excelsum locum digito extenso dicam tibi : « Ecce ibi est Roma, aut Alexandria, » non sic ostendo tibi ut ipsas videas civitates, sed partes terræ in quibus positæ sunt. Sic et diabolus poterat Christo singula loca demonstrare digito, et uniuscujusque regni honores et statum verbis exponere : nam ostensum dicitur etiam quod exponitur ad intelligendum. ORIG. (*super Lucam hom.* 30.) Vel aliter, non est arbitrandum quod regna ei mundi ostendens, Persarum verbi gratia regnum, Indorum, Medorumque ostenderit ; sed ostendit ei regnum suum, quomodo regnaret in mundo, id est, quomodo alii regantur a fornicatione, alii ab avaritia, etc. REMIG. *Gloria m eorum* appellat aurum, argentum, et lapides pretiosos, et temporalia bona. RAB. Ostendit autem hæc diabolus Domino, non quod ipse visum ejus amplificare potuerit, aut aliquid ignotum demonstrare ; sed vanitatem pompæ mundanæ (quam ipse diligebat) quasi speciosam ac desiderabilem verbis ostendens in amorem Christo suggerens venire volebat. GLOSSA. Qui non concupiscentiæ oculo intuetur sicut nos, sed sicut medici vident morbos sine læsione.

Sequitur : *Et dixit illi : Hæc omnia tibi dabo.* Arrogans et superbus de jac-

son pouvoir, car il ne peut disposer de tous les royaumes, puisque nous savons qu'un grand nombre de Saints ont reçu la royauté des mains de Dieu lui-même. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Tout ce qui dans le monde est le fruit de l'iniquité, comme les richesses acquises par le vol ou par le parjure, c'est le démon qui le donne : il ne peut donc pas donner les richesses à tous ceux qu'il veut, mais seulement à ceux qui veulent les recevoir de sa main. — Remi. Quelle étrange folie dans le démon : il promet les royaumes de la terre à celui qui donne à ses fidèles le royaume du ciel, et la gloire du monde à celui qui est le souverain dispensateur de la gloire éternelle!

S. Amb. (*sur S. Luc.*) L'ambition porte avec elle un danger personnel : pour commander aux autres l'ambitieux se rend d'abord esclave, il se courbe sous l'autorité d'un autre pour obtenir l'honneur qu'il désire, et pour satisfaire l'ambition qu'il a de monter au premier rang, il descend aux dernières bassesses : aussi voyez comme le démon ajoute : « Si en vous prosternant vous m'adorez. » — La Glose. Voilà bien l'antique orgueil du démon : de même qu'au commencement il voulut se rendre semblable à Dieu, ainsi voulait-il maintenant usurper les honneurs divins. « Si en vous prosternant vous m'adorez. » Donc celui qui veut adorer le démon tombe auparavant de tout son poids sur la terre.

Suite. « Alors Jésus lui dit : Retire toi, Satan. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est ainsi qu'il met fin à la tentation, et défend au démon d'aller plus avant. — S. Jér. On ne peut admettre, avec plusieurs interprètes que Satan et Pierre aient été frappés de la même sentence de condamnation. Jésus dit à Pierre : « Va derrière moi Satan, » c'est-à-dire suis moi, toi qui te montres opposé à ma volonté; tandis

---

tantia loquitur : non enim potest omnia regna dare, cum sciamus plerosque sanctos viros a Deo reges factos. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Ea quæ per iniquitatem fiunt in mundo (ut puta per furtum aut per perjuria acquisitas divitias) diabolus dat : non ergo diabolus quibus vult divitias dare potest, sed his qui volunt ab illo recipere. Remig. Miranda etiam est diaboli dementia: illi promittebat dare regna terrena, qui suis fidelibus dat regna cœlestia, et gloriam mundi ei qui est cœlestis gloriæ Dominus.

Ambr. (*in Lucam, ubi sup.*) Habet autem ambitio domesticum periculum : ut enim dominetur aliis, prius servit; curvatur obsequio, ut honore donetur, et dum vult esse sublimior, fit demissior : unde apte subditur : *Si cadens adoraveris me.* Glossa. Ecce antiqua diaboli superbia; sicut enim in principio voluit se similem Deo facere, ita nunc volebat divinum sibi usurpare cultum, dicens : *Si cadens adoraveris me.* Ergo qui adoraturus est diabolum, ante corruit.

Sequitur : *Tunc dicit ei Jesus : Vade, Satana.* Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) In quo finem tentandi diabolo ponit, ne progrediatur ulterius tentans. Hier. Non autem (ut plerique putant) eadem Satanas et Petrus condemnantur sententia : Petro enim dicitur : « Vade retro me, Satana; » id est, « sequere me, qui contrarius est meæ voluntati : » huic autem dicitur : « Vade,

qu'il dit à Satan : « Retire-toi, Satan, » sans qu'il ajoute : « derrière moi, » pour laisser sous-entendre : « Va dans le feu éternel, qui t'a été préparé à toi et à tes anges. — REMI. Ou bien, en admettant la variante de certains exemplaires : « Retire-toi derrière (1), » c'est-à-dire souviens-toi, rappelle-toi dans quel état de gloire tu as été créé et dans quel abîme de misère tu es tombé. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Remarquez que lorsque Notre-Seigneur eut à supporter cette tentation injurieuse pour lui : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas, » il ne s'en émeut pas, il ne fait pas de reproche au démon. Mais maintenant que ce malheureux esprit s'arroge l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu, le Sauveur est indigné, et il le repousse par ces paroles : « Retire-toi, Satan. » Ainsi nous apprend-il à supporter avec courage les injures qui nous sont personnelles, mais à ne pas entendre sans indignation les outrages qui s'adressent à Dieu même; car si c'est un acte louable de souffrir patiemment les injures qui nous concernent, c'est une impiété de voir d'un œil indifférent celles qui osent s'attaquer à Dieu.

S. JÉR. Le Démon a dit au Sauveur : « Si en vous prosternant, vous m'adorez, » et il apprend au contraire que c'est à lui à l'adorer comme son Seigneur et son Dieu. — S. AUG. (*contre les discours des Ariens*, chap. XXIX.) « Il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul. » Notre unique Seigneur et Dieu c'est la sainte Trinité, à laquelle nous devons à juste titre l'hommage et comme la servitude de notre religion. — S. AUG. (*Cité de Dieu*, liv. X, chap. 2.) Par cette servitude il faut entendre le culte qui est dû

(1) Comme on lit dans les manuscrits de la Bibliothèque royale et dans quelques autres : ὕπαγε ὀπίσω μοῦ.

Satana, » et non ei dicitur : *Retro*, ut subaudiatur : « Vade in ignem æternum, qui paratus est tibi et angelis tuis. » REMIG. Vel secundum alia exemplaria : *Vade retro*, id est, reminiscere, recordare in quanta gloria conditus fuisti, et in quantam miseriam cecidisti. CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf ut sup.*) Videndum autem quia Christus, cum passus fuisset tentationis injuriam, dicente sibi diabolo : « Si Filius Dei es, mitte te deorsum, » non est turbatus, neque diabolum increpavit. Nunc autem quando diabolus usurpavit sibi Dei honorem, exasperatus est, et repulit eum, dicens : *Vade, Satana;* ut nos illius discamus exemplo nostras quidem injurias magnanimiter sustinere, Dei autem injurias nec usque ad auditum sufferre; quoniam in propriis injuriis esse quempiam patientem laudabile est, injurias autem Dei dissimulare nimis est impium.

HIER. Dicens autem diabolus Salvatori : *Si cadens adoraveris me*, e contrario audit quod ipse magis adorare eum debeat quasi Dominum et Deum suum. AUG. (*contra serm. Arianorum*, cap. 29.) Unde sequitur : *Scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies :* unus Dominus Deus noster est ipsa Trinitas, cui soli servitutem pietatis jure debemus. AUG. (X. *de Civit. Dei*, cap. 1.) Nomine autem servitutis cultus

à Dieu, car c'est par ce mot de servitude que les traducteurs ont rendu le mot *latria* latrie (1), toutes les fois qu'il se rencontre dans les saintes Ecritures, tandis que ces rapports de subordination qui sont dus aux hommes et que saint Paul recommande lorsqu'il dit aux esclaves d'être soumis à leurs maîtres, s'expriment en grec par le mot *dulie* (δυλια).

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Comme on doit raisonnablement le penser, le démon se retira non par obéissance au commandement du Christ, mais parce que la divinité du Sauveur et l'Esprit saint qui étaient en lui le repoussèrent au loin. « Alors le démon le laissa. » Dieu le permit ainsi pour notre consolation, car le démon ne tente les fidèles serviteurs de Dieu, qu'autant que le Christ le lui permet, et non pas autant qu'il le veut. S'il lui accorde de nous tenter légèrement, il se hâte de le repousser pour ménager notre faible nature.

S. Aug. (*Cité de Dieu*, liv. IX, chap. 20.) Après la tentation, les saints anges que les esprits immondes redoutent viennent offrir leurs services au Seigneur, et par là les démons connaissaient plus clairement quelle était sa grandeur. « Et les anges s'approchèrent de Jésus, dit l'Evangéliste, et ils le servaient. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il ne dit pas : « Les anges descendirent, » car ils étaient toujours sur la terre pour le servir, ils s'étaient retirés un instant, sur l'ordre du Seigneur, pour laisser agir le démon contre Jésus-Christ ; car il n'aurait pas osé s'approcher de lui, s'il l'avait vu entouré de ses anges. Dans quelles

(1) Ce mot exprime la servitude complète, celle des esclaves que les maîtres achetaient, et qui leur appartenaient en toute propriété. Cette expression désigne peut-être aussi un sentiment de crainte ou de tremblement, et vient du mot grec τρειν, c'est-à-dire trembler, avec la particule augmentative λὰ. Dans le texte grec il y a λατρεύσεις, que la Vulgate a traduit par *servies*.

Deo debitus intelligitur : latriam quippe nostri ubicunque Scripturarum positum est, interpretati sunt *servitutem :* sed ea servitus quæ debetur hominibus, secundum quam præcepit Apostolus (*ad Titum,* 2. v. 9.) servos dominis suis subditos esse debere, græce nuncupari solet *dulia ;* latria vero (aut semper, aut tam frequenter ut pene semper ea servitus dicitur quæ pertinet ad colendum Deum. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Diabolus autem (sicut rationabiliter intelligi potest), non quasi obediens præcepto recessit ; sed divinitas Christi et Spiritus Sanctus qui erat in eo, excussit inde diabolum : unde sequitur : *Tunc reliquit eum diabolus :* quod ad nostram proficit consolationem, quia non tandiu homines Dei diabolus tentat, quandiu vult, sed quandiu Christus permittit : et si enim permittit eum paulisper tentare, tamen repellit propter infirmam naturam.

Aug. (IX. *de Civit. Dei,* cap. 20.) Post tentationem vero sancti angeli spiritibus immundis metuendi Domino ministrabant ; et per hoc magis magisque innotescebat dæmonibus quantus esset : unde sequitur : *Et ecce angeli accesserunt, et ministrabant ei.* Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Non autem dixit : *Descendentes angeli*, ut ostendat quia semper ad ministerium ejus erant in terris ; sed tunc præcipiente Domino recesserunt ab eo, ut locus diabolo adversus Christum daretur ; ne forte videns angelos circa eum, non appropinquaret ad eum. In quibus autem rebus illi mi-

actions les anges lui prêtaient leur ministère? Nous ne pouvons le savoir. Etait-ce pour la guérison des malades, ou pour la conversion des pécheurs, ou pour mettre les démons en fuite, toutes choses qu'il fait par ses anges, bien qu'il paraisse les faire immédiatement lui-même? Ce qui est hors de doute, c'est qu'en le servant ils ne venaient pas au secours de sa faiblesse, mais qu'ils honoraient sa puissance, car il n'est pas dit qu'ils l'aidaient, mais qu'ils le servaient. — S. Greg. (*hom.* 15.) Nous avons ici une preuve des deux natures réunies en une seule personne : l'homme qui est tenté par le démon, et tout à la fois le Dieu qui est servi par les anges. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Exposons rapidement le sens caché des tentations. Le jeûne c'est l'abstention du mal, la faim en est le désir, le pain en est l'usage. Celui qui approprie le péché à son usage, change la pierre en pain. Qu'il réponde donc à cet esprit séducteur que l'homme ne vit pas seulement de pain mais encore de l'observance des commandements de Dieu. Quand un chrétien vient à s'enorgueillir de sa prétendue sainteté, il est transporté sur le haut du temple, et lorsqu'il se persuade avoir atteint le sommet de la perfection, il est placé sur le pinacle du temple : cette tentation succède à la première, car la victoire que l'on remporte sur une tentation fait qu'on s'en glorifie et devient une cause de vaine ostentation. Remarquez aussi que Jésus-Christ embrasse de lui-même le jeûne, tandis que c'est le démon qui le place au-dessus du temple. A son exemple, observez volontairement les règles de l'abstinence chrétienne, mais ne vous laissez pas aller à la pensée que vous êtes parvenu au faite de la sainteté. Fuyez l'élévation du cœur et vous échapperez à votre ruine. Quant au transport sur la montagne, il

---

nistrabant, scire non possumus, utrum ad sanationes infirmitatum, an ad correctiones animarum, an ad effugationem dæmonum; quæ omnia per angelos facit; unde eis facientibus ipse facere videtur. Tamen manifestum est quod non propter necessitatem impotentiæ ejus ei ministrabant, sed propter honorem potestatis ipsius : non enim dicitur quod adjuvent eum, sed quod ministrent. (Greg. *in homil.* 15. *ut sup.*) Ex his autem unius personæ utraque natura ostenditur, quia et homo est quem diabolus tentat, et idem ipse Deus est cui ab angelis ministratur. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Nunc breviter perstringamus quid significent Christi tentationes. Jejunium est abstinentia rei malæ; esuries est desiderium ejus; usus ejus est panis. Qui ergo peccatum sibi convertit ad usum, lapidem convertit in panem. Respondeat ergo diabolo persuadenti, quia non in solo usu illius rei vivit homo, sed in observantia mandatorum Dei. Quando vero quis inflatus fuerit quasi sanctus, ductus est quasi super templum; et quando æstimaverit se consistere in sanctimoniæ summitate, positus est supra pinnam templi : et hæc tentatio sequitur primam; quia victoria tentationis gloriationem operatur, et fit causa jactantiæ. Sed vide quod Christus jejunium ultro susceperit; super templum autem diabolus eum duxit, ut tu ad abstinentiam laudabilem sponte procedas; extolli autem ad fastigium sanctitatis non acquiescas : fuge exaltationem cordis, et non patieris ruinam : ascensio

figure les efforts que nous faisons pour nous élever jusqu'aux richesses, jusqu'à la gloire de ce monde, efforts qui ont pour cause l'orgueil du cœur. Lorsque vous voulez devenir riche et monter ainsi sur la montagne, vous pensez aussitôt aux moyens d'acquérir les richesses et les honneurs, et c'est afin que le prince de ce monde vous montre la gloire de son royaume. En troisième lieu, il vous fait connaître le chemin que vous devez prendre pour y arriver : c'est de le servir sans tenir aucun compte de vos devoirs envers Dieu. — S. Hil. (*can.* 3 *sur S. Matth.*) Dès que nous sommes vainqueurs du démon et que nous lui avons écrasé la tête sous nos pieds, nous voyons par cet exemple que les services des anges et les secours des vertus célestes ne nous feront pas défaut.

S. Aug. Saint Luc ne raconte pas ces tentations dans le même ordre; on ne sait donc pas quelle fut la première. Le démon commença-t-il par montrer au Sauveur tous les royaumes du monde, et l'a-t-il transporté ensuite sur le pinacle du temple, ou bien est-ce le contraire qui est arrivé? peu importe, dès lors qu'il est certain que ces tentations ont eu lieu toutes les trois. — La Glose (1). Le récit de saint Luc paraît cependant plus historique, et on peut dire alors que saint Matthieu a suivi l'ordre dans lequel ces tentations ont eu lieu pour Adam.

℣. 12-16. — *Or Jésus ayant entendu dire que Jean avait été mis en prison, se retira dans la Galilée; et quittant la ville de Nazareth, il vint demeurer à Capharnaum, ville maritime sur les confins de Zabulon et de Nephtali, afin que cette parole du Prophète fût accomplie : La terre de Zabulon et la terre de*

(1) Ce passage ne se trouve pas dans la Glose actuelle, mais dans saint Anselme, à l'explication de ces paroles : « Alors le démon le porta dans la ville sainte. » Saint Luc fait d'abord transporter Jésus sur la montagne, puis ensuite dans Jérusalem; saint Matthieu suit un ordre contraire.

---

autem montis, est processio ad altitudinem divitiarum et gloriæ hujus mundi, ut de superbia cordis descendit. Cum ergo volueris dives fieri (quod est ascendere in montem), incipis cogitare de divitiis et honoribus acquirendis; et tunc princeps mundi gloriam regni sui tibi ostendit. Tertio loco providet tibi causas, ut si volueris illa consequi, servias ei, negligens justitiam Dei. Hil. (*Can.* 3. *ubi sup.*) Victo autem a nobis, calcatoque diaboli capite, angelorum ministeria et virtutum in nobis cœlestium officia non defutura ostenditur.

Aug. (*de cons. Evang.* lib. 2, cap. 16.) Lucas porro has tentationes non eodem ordine prosecutus est: unde incertum est quid prius factum sit; utrum regna terræ prius demonstrata sint, et postea in pinnam templi levatus sit; an e converso : nihil tamen ad rem, dum omnia facta esse manifestum sit. Glossa. Sed quod dicit Lucas magis videtur secundum historiam esse; sed Matthæus has refert tentationes secundum hoc quod in Adam factæ sunt.

Cum autem audisset Jesus quod Joannes traditus esset, secessit in Galilæam. Et relicta civitate Nazareth, venit et habitavit in civitate Capharnaum maritima in finibus Zabulon et Nephthalim; ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam prophetam : Terra Zabulon et

Nephtali, le chemin de la mer au delà du Jourdain, la Galilée des nations, ce peuple qui était assis dans les ténèbres a vu une grande lumière, et la lumière s'est levée sur ceux qui étaient assis dans la région de l'ombre de la mort.

Rab. Saint Matthieu, après avoir raconté le jeûne de quarante jours, les tentations du Christ, le ministère que les anges remplissaient près de lui, ajoute aussitôt : « Jésus ayant appris que Jean avait été arrêté. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) sans aucun doute par la permission de Dieu (1), car personne ne peut rien entreprendre contre l'homme juste, que Dieu lui-même ne le lui ait abandonné. Il est dit qu'il se retira dans la Galilée, c'est-à-dire qu'il partit de la Judée, voulant réserver sa passion pour un temps plus opportun, et nous apprendre en même temps par son exemple qu'il nous était permis de fuir devant le danger. — S. Chrys. (*hom. 14 sur S. Matth.*) Car on n'est pas coupable pour ne pas se jeter de soi-même dans le danger, mais pour manquer de courage lorsqu'on y est tombé. Il se retire de la Judée pour calmer l'envie des Juifs, accomplir une prophétie, et rechercher les moyens de prendre dans ses filets les futurs docteurs du monde qui habitaient la Galilée. Voyez encore, il doit aller chez les Gentils, mais il y est forcé par les Juifs, car c'est en jetant dans les fers son précurseur qu'ils forcent Jésus de passer dans la Galilée des nations. — La Glose (2). D'après le récit de saint Luc, il vint à Nazareth où il avait été élevé, et là il entra dans la Synagogue où il lut et dit plusieurs choses qui portèrent les Juifs à vouloir le précipiter du haut de la montagne. C'est alors qu'il vint demeurer à Capharnaüm

(1) Dieu avait permis ou réglé dans ses conseils qu'il serait livré à la mort pour un plus grand bien. C'est ainsi que l'Apôtre dit en plusieurs endroit que Dieu le Père a livré son Fils à la mort. Mais dans un sens plus simple il faut admettre que Jean-Baptiste fut jeté en prison par les ordres d'Hérode. *Matth.*, XII ; *Marc.* VI.

(2) Cette citation n'est pas dans la Glose, mais dans saint Anselme.

---

terra Nephthalim, via maris trans Jordanem Galilææ gentium, populus qui ambulabat in tenebris, vidit lucem magnam : et sedentibus in regione umbræ mortis lux orta est eis.

Rab. Postquam Matthæus de quadraginta dierum jejunio, et de tentatione Christi, et de angelorum ministerio narravit, continuo subjecit, dicens : *Cum autem audisset Jesus quia Joannes traditus esset.* Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. homil. 6.*) Sine dubio a Deo, quia in virum sanctum nemo potest aliquid, nisi tradiderit eum Deus. Sequitur : *Secessit in Galilæam*, scilicet de Judæa, ut passionem suam opportuno tempori reservaret. deinde ut nobis fugiendi periculum daret exemplum. Chrys. (*in homil. 14. in Matth.*) Non enim accusabile est non projicere seipsum in periculum, sed incidentem non stare viriliter. Recedit etiam de Judæa, judaicam invidiam mitigans, simul quidem prophetiam complens, et magistros orbis terrarum piscari studens, qui in Galilæa morabantur. Attende etiam qualiter ad gentes abiturus a Judæis accepit causam : etenim cum præcursorem in vincula misissent, compellunt Jesum transire ad Galilæam gentium. Glossa. Ut autem refert Lucas, venit Nazareth, ubi erat nutritus, et ibi intravit in synagogam, ubi legit et dixit multa, propter quæ voluerunt eum præcipitare de monte. et tunc descendit Capharnaum : unde

comme l'indique le récit de saint Matthieu : « Après avoir quitté la ville de Nazareth, il vint habiter Capharnaüm. » — S. Jér. Nazareth est un bourg de la Galilée près de la montagne du Thabor ; Capharnaüm est une ville située dans la Galilée des Gentils, auprès du lac de Génézareth, et c'est pour cela qu'elle est appelée ville maritime. — La Glose. Il ajoute : Sur les frontières de Zabulon et de Nephtali, parce que c'est là qu'avait eu lieu la première captivité des Hébreux sous les Assyriens. La première prédication de l'Evangile se fait donc dans les régions qui les premières avaient oublié la loi, pour se répandre de là comme d'un lieu également à portée des deux peuples, sur les Gentils et sur les Juifs. — Remi. Il abandonne une ville, Nazareth, pour aller éclairer un plus grand nombre d'âmes par ses prédications et par ses miracles, et il apprend ainsi par son exemple aux ministres de l'Evangile à prêcher la parole divine dans les temps et dans les lieux où elle doit être utile à un plus grand nombre.

Suite. « Afin que cette parole du prophète fût accomplie : La terre de Zabulon et la terre de Nephtali, etc. » Dans le prophète Isaïe on lit : « Au commencement Dieu a soulagé (1) la terre de Zabulon et la terre de Nephtali, et à la fin, sa main s'est appesantie sur la Galilée des nations qui est le long de la mer, au delà du Jourdain. — S. Jér. Ce pays, selon le prophète, fut dans les premiers temps déchargé du poids de ses péchés ; car c'est au milieu de ces deux tribus que le Sauveur prêcha d'abord son Evangile ; mais leur foi fut comme appesantie parce qu'un grand nombre de Juifs persistèrent dans leur incrédulité. Cette mer dont parle ici l'Evangéliste, n'est autre que le lac de Géné-

(1) On lit dans les Septante : ταχὺ ποιει, *faites vite*, où ταχὺ πίε, buvez vite, ou comme on traduit ordinairement : *buvez d'abord cela.* Ce que saint Jérôme explique dans ce sens : que ce pays devait le premier boire la foi, parce que le premier il avait vu les miracles du Sauveur.

---

modo ait Matthæus : *Et relicta civitate Nazareth, venit et habitavit Capharnaum.* Remig. Nazareth est in Galilæa vicus juxta montem Thabor ; Capharnaum est oppidum in Galilæa gentium juxta stagnum Genezareth ; et ideo dicit : *Maritimam.* Glossa. Addit etiam in finibus Zabulon et Nephthalim, ubi prima captivitas Hebræorum fuit ab Assyriis. Ubi ergo prima legis oblivio est, ibi est prima Evangelii prædicatio ; ut et de loco quasi medio difflueret ad Gentes et Judæos. Remig. Reliquit autem unam (scilicet Nazareth), ut prædicando et miracula faciendo, plures illuminaret : in quo facto reliquit prædicatoribus exemplum, ut eo tempore et illis in locis studeant prædicare, quando multis prodesse possunt.

Sequitur : *Ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam Prophetam : Terra Zabulon, et terra Nephthalim.* In prophetia ita habetur (*Isai.* 9.) : « Primo tempore alleviata est terra Zabulon et terra Nephthalim, et novissimo aggravata est via maris trans Jordanem Galilææ gentium. » Hier. (*sup. Isai,* cap. 9.) Dicitur autem primo tempore alleviata esse ab onere peccatorum, quia in regionibus duarum tribuum primum Salvator Evangelium prædicavit, novissimo vero tempore aggravata est fides eorum ; plurimis Judæorum in errore permanentibus. Mare autem hic lacum appellat

zareth, qui est formé par les eaux du Jourdain. Sur ses bords sont situées Capharnaüm, Tibériade, Bethsaïde et Corozaïm, villes dans lesquelles surtout Jésus-Christ annonça l'Evangile. D'après les Hébreux convertis au christianisme, ces deux tribus de Zabulon et de Nephtali furent emmenées captives par les Assyriens, et le pays qu'elles habitaient, la Galilée, rendue déserte, fut soulagée du poids de leurs péchés, selon l'expression du prophète. Plus tard, les autres tribus qui habitaient au delà du Jourdain et dans la Samarie eurent le même sort, et c'est pour cela, remarquent ces mêmes auteurs, que l'Ecriture dit ici que le peuple de cette contrée a été le premier réduit en captivité, et que le premier aussi il vit la lumière que Jésus-Christ répandait par ses prédications. Ou bien, selon les Nazaréens, la venue du Christ délivra d'abord la terre de Zabulon et de Nephtali des erreurs des Pharisiens, et plus tard, grâce au zèle apostolique de saint Paul, la prédication fut surchargée, c'est-à-dire multipliée sur les frontières des nations. LA GLOSE. (1) Dans cette phrase de l'Evangile, tous ces divers nominatifs se rapportent à un seul et même verbe, de manière à présenter ce sens : « La terre de Zabulon et la terre de Nephtali, qui est le chemin de la mer et qui est au delà du Jourdain (c'est-à-dire le peuple de la Galilée des nations, qui marchait dans les ténèbres), a vu une grande lumière, » etc.

S. JÉR. (*sur Isaïe*). Remarquez qu'il y a deux Galilées, la Galilée des Juifs, et celle des Gentils. La Galilée fut divisée sous le règne de Salomon, qui donna vingt villes de cette province à Hiram, roi de Tyr, et cette partie fut appelée Galilée des nations, l'autre Galilée des Juifs. On peut lire aussi : « Au delà du Jourdain, de la Galilée des nations, »

(1) Cette citation est tirée de saint Anselme.

Genezareth, qui Jordane influente efficitur; in cujus littore Capharnaum, et Tiberias, et Bethsaida, et Corozaim sitæ sunt; in qua maxime regione Christus prædicavit : vel secundum Hebræos in Christum credentes, hæ duæ tribus Zabulon et Nephthalim ab Assyriis captæ sunt, et Galilæa deserta est, quam Propheta dicit esse alleviatam, eo quod peccata populi sustineret, sed postea reliquæ tribus quæ habitabant trans Jordanem, et in Samaria, ductæ sunt in captivitatem : et hoc, inquiunt, Scriptura nunc dicit, quod regionis ejus populus primum captivatus est; ipsa primam lucem prædicantis viderit Christi; vel secundum Nazaræos adveniente Christo, primo terra Zabulon et Nephthalim est Pharisæorum erroribus liberata; postea per Evangelium Apostoli Pauli ingravata est (id est, multiplicata) prædicatio in terminis gentium. GLOSSA. Hic autem in Evangelio diversi nominativi ad idem verbum reducuntur, ita : « Terra Zabulon, et terra Nephthalim quæ est via maris, et quæ est trans Jordanem (scilicet populus Galilææ gentium, qui ambulabat in tenebris), vidit lucem, » etc.

HIER. (*in Isaiam, ubi sup.*) Nota autem quod duæ Galilææ sunt : una quæ dicitur Judæorum, et alia quæ dicitur gentium : divisa est enim Galilæa a tempore Salomonis, qui dedit viginti civitates in Galilæa Hyram regi Tyri, quæ pars dicta est postea *Galilæa Gentium*, reliqua, *Judæorum*. Vel legendum est : *Trans*

de sorte que le peuple qui était assis où qui marchait dans les ténèbres vit une lumière qui n'était pas faible comme celle des prophètes (1), mais la grande lumière de celui qui a dit de lui-même dans l'Evangile : « Je suis la lumière du monde. »

Suite. « La lumière s'est levée sur ceux qui étaient assis dans la région de l'ombre de la mort. » Il y a cette différence, je crois, entre la mort et l'ombre de la mort, que la mort est le partage de ceux qui sont descendus aux enfers avec leurs œuvres, tandis que l'ombre de la mort est l'état de ceux qui sont aussi dans le péché, mais qui n'ont pas encore quitté cette vie et qui peuvent, s'ils le veulent, faire pénitence. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) On peut dire aussi que les Gentils étaient assis dans l'ombre de la mort, parce qu'ils adoraient les idoles et les démons, tandis que les Juifs qui faisaient les œuvres de la loi n'étaient que dans les ténèbres, parce que la justice de Dieu ne leur était pas encore clairement révélée. S. Chrys. (*hom.* 10 *sur S. Matth.*) Il faut bien comprendre qu'il n'est pas ici question de lumière ou de ténèbres sensibles; c'est pour cela que l'Evangéliste appelle cette lumière une grande lumière, et ailleurs la vraie lumière (2), de même que pour désigner les ténèbres, il emploie cette expression d'ombre de la mort. Voulant ensuite nous montrer que ce n'est pas en cherchant eux-mêmes Dieu qu'ils l'ont trouvé, mais que Dieu s'est manifesté à leurs regards, il dit que la lumière s'est levée et a brillé sur eux. En effet, ils n'ont pas couru les premiers au devant de la lumière, car avant la venue de Jésus-Christ (3) les hommes étaient plongés dans

(1) C'est à-dire la lumière que les autres prophètes ont fait briller par leurs propres prophéties. Cette lumière des prophètes est prise ici objectivement et non subjectivement.
(2) C'est cette vraie lumière dont parle saint Jean,v, 9, dans le texte grec τὸ φῶς ἀληθεινον.
(3) Au lieu de *Ante christi præsentiam* le grec παρουσίαν, serait mieux rendu par *ante Christi adventum*, avant la venue de Jésus-Christ.

Jordanem Galilææ Gentium : ita (inquam) ut populus qui vel sedebat, vel ambulabat in tenebris, lucem videret, nequaquam parvam (ut aliorum prophetarum, sed magnam scilicet illius qui in Evangelio loquitur (*Joan.* 8.) : « Ego sum lux mundi. »

Sequitur : « Et qui habitabant in regione umbræ mortis, lux orta est eis : » inter mortem et umbram mortis hoc interesse puto, quod mors eorum est, qui cum operibus mortis ad inferos perrexerunt; umbra autem mortis eorum est qui dum peccant, nondum de hac vita egressi sunt: possunt enim si voluerint agere pœnitentiam. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel in regione umbræ mortis sedebant Gentiles, quia colebant idola et dæmones : Judæi autem qui legis opera faciebant, in tenebris erant, quia Dei justitia nondum erat eis manifesta. Chrys. (*in hom.* 10. *ut sup.*) Ut autem discas quod neque lumen neque tenebras sensibiles ait, de lumine dixit *lumen magnum*, quod alibi dicitur *lumen verum*, tenebras autem exponens, nominavit *umbram mortis.* Deinde monstrans quod non ipsi quærentes invenerunt, sed Deus ipsis apparuit, dixit quod lumen ortum est et effulsit : non enim prius ipsi ad lumen cucurrerunt : etenim in ultimis malis

des maux extrêmes, ils ne marchaient pas dans les ténèbres, mais ils y étaient assis, signe évident qu'ils n'espéraient pas de délivrance. Ils ne savaient plus de quel côté marcher; enveloppés tout entiers par les ténèbres, ils ne pouvaient plus même se tenir debout, et se voyaient forcés de s'asseoir. Les ténèbres désignent ici l'erreur et l'impiété.

Rab. — Dans le sens allégorique, Jean et les autres prophètes sont la voix qui précède le Verbe. Lorsque le prophète eut cessé de parler, et qu'il fût jeté dans les fers, le Verbe paraît pour accomplir ce qu'avait annoncé la voix, c'est-à-dire le prophète (1). Et il se retira dans la Galilée, c'est-à-dire de la figure pour aller vers la vérité, ou bien dans la Galilée, c'est-à-dire dans l'Eglise, car c'est en elle seule que l'on peut passer du vice à la vertu. Nazareth veut dire *fleur*, Capharnaüm, *la ville très-belle*. Il quitte la fleur des figures qui annonçait les fruits de l'Evangile, et il vient dans l'Eglise embellie des vertus du Christ. Elle est appelée maritime parce qu'elle est placée sur les flots, et qu'elle est tous les jours battue par les tempêtes des persécutions. Elle est située sur les confins de Nephtali et de Zabulon, c'est-à-dire qu'elle est commune aux Juifs et aux Gentils. Zabulon signifie maison de la force, parce que les apôtres, qui ont été choisis parmi les Juifs, ont été remplis de force; Nephtali veut dire *dilatation*, parce que l'Eglise, composée de Gentils, s'est étendue par toute la terre. — S. Aug. (*de l'Acc. des Evang.* liv. II, chap. 17.) Saint Jean l'Evangéliste, avant le voyage de Jésus en Galilée place la vocation de Pierre, d'André, de Nathan et le miracle de Cana en Galilée, toutes choses dont ne parlent par les autres Evangélistes, qui mêlent à leur

(1) Tout ce passage se retrouve dans saint Anselme avec cette seule différence qu'il met la prophétie à la place des prophètes, pour marquer qu'il s'agit de tous les prophètes et non pas d'un seul.

---

homines erant ante Christi præsentiam : neque enim ambulabant in tenebris, sed sedebant; quod signum erat quia non sperabant liberari : sicut enim nescientes quo oporteret progredi, ita comprehensi a tenebris sedebant jam non potentes stare : tenebras autem vocat hic errorem et impietatem.

Rab. Allegorice autem Joannes est vox præcedens Verbum, et alii prophetæ : postquam autem Propheta cessavit et ligatus est, accessit Verbum complens quod prædicaverat vox, id est, Propheta. *Et secessit in Galilæam*, id est, de figuris ad veritatem; vel *in Galilæam*, id est, in Ecclesiam, ubi est transmigratio de vitiis ad virtutes. Nazareth interpretatur *flos*, Capharnaum *villa pulcherrima* : reliquit ergo florem figurarum, quo fructus Evangelii significabatur, et venit in Ecclesiam, quæ est Christi virtutibus pulchra. Et maritima est, quia juxta fluctus seculi posita quotidie tunditur procellis persecutionum. In finibus Zabulon et Nephthalim sita est, id est, Judæis communis et Gentibus : Zabulon enim *habitaculum fortitudinis* dicitur, quia apostoli qui de Judæa electi sunt, fortes fuerunt; Nephthalin *dilatatio*, quia gentium Ecclesia per orbem dilata est. Aug. (*de cons. Evang.* lib. 2. c. 17.) Joannes autem Evangelista, priusquam iret Jesus in Galilæam, dicit de Petro, et Andrea, et Nathanael, et de miraculo in Cana Galilææ, quæ omnia cæteri Evangelistæ prætermiserunt, id conte-

narration le retour de Jésus en Galilée. Il faut en conclure qu'il s'est écoulé quelques jours pendant lesquels arrivèrent les faits que saint Jean intercale dans son récit.

Remi. — Mais il faut examiner avec soin comment saint Jean a pu dire que le Sauveur avait été dans la Galilée avant que saint Jean-Baptiste eût été mis en prison; car c'est après le changement de l'eau en vin, après le séjour de Jésus à Capharnaüm, après son retour à Jérusalem, que, d'après le récit de saint Jean, il revint dans la Judée, et qu'il y baptisait. Or, à cette époque Jean-Baptiste n'était pas encore incarcéré. Ici au contraire, comme dans saint Marc, nous lisons que Jésus se retira en Galilée après que Jean-Baptiste fut arrêté. Il n'y a toutefois aucune contradiction. Car saint Jean l'Evangéliste raconte le premier voyage du Sauveur dans la Galilée, voyage qui eut lieu avant l'incarcération de Jean-Baptiste. Ailleurs il fait mention en ces termes d'un second voyage dans la même contrée : « Jésus quitta la Judée, et revint de nouveau dans la Galilée,» et c'est de ce second voyage seulement qui eut lieu après que Jean-Baptiste eût été jeté en prison, que les autres Evangélistes font mention. — Eusèbe, (*hist. ecclés.*, liv. III, chap. 18.) En effet, nous savons par la tradition que saint Jean l'Evangéliste prêcha de vive voix l'Evangile presque jusqu'à la fin de sa vie sans avoir absolument rien écrit. Lorsqu'il eut pris connaissance des trois premières Evangiles, il en approuva l'exactitude et la vérité, mais il y remarqua quelques lacunes, surtout dans la première année de la prédication du Sauveur. Il est certain, en effet, que les trois premiers Evangélistes rapportent exclusivement les événements qui ont eu lieu l'année où Jean-Baptiste fut jeté en prison ou mis à mort. Car saint

---

xentes suis narrationibus, quod Jesus reversus sit in Galilæam : unde intelligitur fuisse interpositos aliquos dies, quibus illa de discipulis gesta sunt, quæ interponuntur a Joanne.

Remig. Sed illud solertius attendendum est, quare Joannes dicat Dominum isse in Galilæam antequam Joannes missus fuisset in carcerem : nam post vinum de aqua factum, et descensum ejus in Capharnaum, et post ascensum ejus in Hierusalem, dicitur in Evangelio Joannis, quod rediit in Judæam, et baptizabat, et nondum erat missus Joannes in carcerem. Hic autem dicitur quod postquam traditus fuit Joannes, secessit in Galilæam; et hoc quidem dicit Marcus. Non autem debet hoc contrarium videri. Nam Joannes primum adventum Domini in Galilæam descripsit, qui scilicet fuit ante incarcerationem Joannis : sed et de secundo adventu alibi facit mentionem, cum ait (*Joan.* 4.) : « quod Jesus reliquit Judæam, et abiit iterum in Galilæam :» et de hoc tantum secundo adventu in Galilæam (qui scilicet fuit post incarcerationem Joannis) alii Evangelistæ dicunt.

Ex Eccles. hist. Joannem enim tradunt usque ad ultimum pene vitæ suæ tempus absque ullius Scripturæ indiciis Evangelium prædicasse, sed cum trium Evangeliorum ad ipsum notitia pervenisset, probasse quidem veritatem dictorum; deesse tamen vidit aliqua, et maxime quæ primo prædicationis suæ tempore Dominus gesserat : certum est enim quod in aliis tribus Evangeliis hæc videntur sola contineri, quæ in eo gesta sunt anno quo Joannes Baptista vel inclusus est in carcerem, vel punitus :

Matthieu et saint Marc, après la tentation du Christ, ajoutent aussitôt : « Jésus apprenant que Jean avait été mis en prison, etc. » Saint Luc avant de raconter aucune action de la vie du Christ, dit tout d'abord qu'Hérode fit jeter Jean-Baptiste en prison. Saint Jean fut donc prié d'écrire les faits de la vie du Sauveur qui avaient précédé l'emprisonnement de Jean-Baptiste, et c'est pour cela que nous lisons dans son Evangile : « Tel fut le premier miracle de Jésus. »

℣. 17. — *Depuis ce temps là Jésus commença à prêcher en disant : Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Celui-la seul a le droit de prêcher la justice chrétienne qui peut résister à ses appétits sensuels, mépriser les biens de ce monde, étouffer tout désir de vaine gloire. Aussi l'Evangéliste écrit-il avec raison : « Depuis ce temps, » c'est-à-dire après qu'il eût triomphé de la tentation de la faim dans le désert, méprisé les séductions de la cupidité sur la montagne, repoussé la vaine gloire sur le pinacle du temple. Ou bien, « depuis ce temps là, » c'est-à-dire depuis que Jean-Baptiste fut mis en prison, Jésus commença le cours de ses prédications; car s'il l'eût commencé alors que Jean continuait encore ses prédications, il eût amoindri la réputation de son précurseur et détruit l'utilité de la doctrine de Jean par la comparaison qu'on en aurait fait avec la sienne. C'est ainsi que le soleil éclipse la beauté de l'étoile du matin, lorsqu'il la rencontre sur l'horizon. S. Chrys. (*hom.* 14 *sur S. Matth.*) Jésus n'a point prêché avant que Jean-Baptiste fût mis en prison, pour ne pas diviser la multitude. C'est pour une raison semblable que Jean ne fit pas de miracle, (1) pour

(1) Comme saint Jean le fait remarquer au chap. x, 41, de son évangile, en même temps qu'il rend témoignage à la vérité de ce que le précurseur avait prédit de Jésus-Christ.

Matthæus enim post tentationem Christi continuo subjecit : « Audiens autem quia Joannes traditus esset, » etc., et Marcus similiter ; Lucas vero priusquam aliquid de actibus Christi referret, dicit quod Herodes conclusit Joannem in carcerem. Rogatus est ergo Joannes Apostolus, ut ea quæ præterierant priores ante traditionem Joannis, Salvatoris gesta scriberet : et ideo dicit in Evangelio suo : « Hoc fecit initium signorum Jesus. »

Exinde cœpit Jesus prædicare et dicere : Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Ille debet Christi justitiam prædicare, qui ventri suo contradicere potest, qui seculi istius bona contemnit, qui vanam gloriam non desiderat : et ideo dicitur : *Exinde cœpit Jesus prædicare,* id est, ex quo tentatus famem vicit in deserto, avaritiam sprevit in monte, vanam gloriam repercussit in templo : vel exinde cœpit prædicare, ex quo traditus est Joannes : nam si prædicante Joanne prædicare cœpisset, vilem reddidisset Joannem, ut inveniretur prædicatio Joannis esse superflua quantum ad istius doctrinam; sicut in uno tempore sol cum lucifero oriatur, gratiam luciferi celat. Chrys. (*in hom.* 14. *ut sup.*) Ideo etiam non prædicavit, donec Joannes in carcerem mitteretur, ne ex hoc multitudo scinderetur : propter quod etiam Joannes nullum fecit signum, ut per

laisser au Sauveur le moyen d'attirer tous les hommes à lui.—RAB. Il nous apprend par là à ne jamais mépriser la parole d'un inférieur, ce qui a fait dire à l'apôtre : « Si une révélation est faite à un autre de ceux qui sont assis parmi vous, que celui qui parlait auparavant se taise. »

S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Jésus fait paraître sa sagesse dans la manière dont il commence le cours de ses prédications; il ne détruit point la doctrine prêchée par Jean-Baptiste, mais il l'appuie et montre la vérité de son témoignage. — S. JÉR. C'est en cela qu'il prouve qu'il est le Fils de ce même Dieu dont Jean avait été le prophète, et c'est pour cela qu'il dit : « Faites pénitence. » — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Ce n'est point tout d'abord la justice qui fait le sujet de ses prédications, tous la connaissent ; mais c'est la pénitence dont tous avaient besoin. Quel est donc celui qui a osé dire : « Je veux être bon, et je ne le puis? » Est-ce que la pénitence ne redresse pas la volonté? Si la crainte des maux dont on vous menace ne peut vous amener à la pénitence, laissez-vous conduire, du moins, par l'attrait des biens qui vous sont promis, écoutez en effet ce qui suit : « Le royaume des cieux, est proche, » c'est-à-dire le bonheur du royaume des cieux comme s'il disait : Préparez-vous par la pénitence, car le temps de la récompense éternelle est proche. » — REMI. Remarquez qu'il ne dit pas le royaume des Chananéens ou des Jébuséens, mais le royaume des cieux : la loi promettait des biens purement temporels, le Seigneur promet un royaume éternel.

S. CHRYS. (*homél. 14 sur S. Matth.*) Considérez aussi, que dans cette première prédication, il ne dit rien ouvertement de lui-même,

---

miracula omnes traherentur ad Christum. RAB. In hoc etiam docet ne quis ab inferiori persona sermonem contemnat: unde Apostolus (I. *ad Cor.* 14. 30.) : « Si cui sedenti revelatum fuerit, prior taceat. »

CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sapienter autem inde prædicationis suæ sumpsit initium, non ut conculcet Joannis doctrinam, sed ut magis confirmet, et testem eum verum fuisse demonstret. HIER. In quo etiam ostendit se ejusdem esse Dei Filium, cujus ille fuerat propheta : et ideo dicit : *Pœnitentiam agite.* CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Non enim statim justitiam prædicavit, quam omnes cognoscebant; sed pœnitentiam, qua omnes indigebant. Quis ergo ausus est dicere : « Volo bonus esse, et non possum ? » Pœnitentia enim est correctio voluntatis : et, si vos mala non terreant (ut scilicet pœnitentiam agatis), saltem bona delectent : unde sequitur : *Apropinquavit enim regnum cœlorum,* id est, beatitudo regni cœlestis : ac si dicat : « Parate vos per pœnitentiam, quia appropinquavit tempus mercedis æternæ. » REMIG. Et notandum quia non dicit : « Appropinquavit regnum Chananæorum, aut Jebusæorum, sed regnum cœlorum : » lex enim promittebat bona temporalia, sed Dominus regna cœlestia.

CHRYS. (*in hom.* 14. *ut sup.*) Considerandum enim quod in hac prædicatione nihil de seipso manifeste prædicabat :

ce qui était convenable pour le moment, car le peuple n'avait pas encore de sa personne l'opinion qu'il devait en avoir. Ce premier discours ne renferme non plus aucun reproche, aucune menace, comme ceux de saint Jean lorsqu'il leur parlait de cognée, d'arbre coupé et de choses semblables; Jésus ne propose en commençant que des vérités douces, il annonce, il promet son royaume.

S. Jér. Dans le sens mystique, le Christ ne commence ses prédications qu'après l'emprisonnement de saint Jean, parce que l'Evangile doit commencer à paraître, alors que la loi a cessé d'exister.

ỷ. 18-20. — *Or Jésus marchant le long de la mer de Galilée, vit deux frères, Simon, appelé Pierre, et Andre son frère, qui jetaient leurs filets dans la mer, car ils étaient pêcheurs. Et il leur dit : Suivez-moi, et je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes. Aussitôt ils quittèrent leurs filets et leur père, et ils le suivirent. De là s'avançant, il vit deux autres frères, Jacques, fils de Zébédée, et Jean, son frère, dans une barque avec Zébédée leur père, qui raccommodaient leurs filets, et il les appela. En même temps, ils quittèrent leurs filets et leur père, et ils le suivirent.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Avant de rien faire, avant de rien dire, Jésus-Christ appelle ses Apôtres, car il veut qu'aucune de ses paroles, qu'aucune de ses actions ne soit cachée pour eux; et qu'ils puissent dire plus tard avec confiance : « Nous ne pouvons point taire ce que nous avons vu et entendu. » (1) C'est ce que veut exprimer l'Evangéliste : « Jésus, marchant sur les bords de la mer de Galilée. » — Rab. La mer de Galilée n'est autre que le lac de Génésareth, la mer de Tibériade est le lac des Salines. — La Glose. C'est avec raison que Jésus

(1) C'est ce que Pierre et Jean répondent avec intrépidité aux magistrats du temple, aux Prêtres et aux Sadducéens qui veulent les empêcher de prêcher au nom de Jésus-Christ.

quod interim conveniens erat; quia nondum de eo decentem habebant opinionem. Incipiens etiam nihil grave et onerosum dixit, sicut Joannes dixerat : Securim et arborem incisam, et hujusmodi, sed in principio benigna proposuit, regnum evangelizans.

Hieron. Mystice autem Joanne tradito Christus incipit prædicare, quia desinente lege, consequenter oritur Evangelium.

Ambulans autem Jesus juxta mare Galilææ, vidit duos fratres, Simonem qui vocatur Petrus, et Andream fratrem ejus, mittentes retia in mare; erant enim piscatores. Et ait illis : Venite post me, et faciam vos fieri piscatores hominum. At illi continuo relictis retibus, secuti sunt eum. Et procedens inde vidit alios duos fratres, Jacobum Zebedæi, et Joannem fratrem ejus, in navi cum Zebedæo patre eorum reficientes retia sua, et vocavit eos. Illi autem statim relictis retibus et patre, secuti sunt eum.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. hom.* 7.) Antequam Christus aliquid dicat vel faciat, vocat apostolos, ut nihil illos lateat, nec verborum Christi, nec operum; ut post modum fiducialiter dicere possint : « Non possumus quæ vidimus et audivimus non loqui. » Hinc est quod dicitur: *Ambulans Jesus juxta mare Galilææ.* Rab. Mare Galilææ idem est quod stagnum Genezareth; mare Tiberiadis est lacus Salinarum. Glossa. Decenter autem per piscatoria vadit lo-

va sur les bords de la mer, puisqu'il veut y prendre des pécheurs dans ses filets. Le texte ajoute : « Il vit deux frères ; Simon, appelé Pierre, et André son frère. — Remi. Il les vit plutôt des yeux de l'esprit que des yeux du corps, et c'est leurs cœurs qui étaient l'objet de ses regards. — S. Chrys. (*homél.* 19 *sur S. Matth.*) Il les surprend alors qu'il vient les appeler, au milieu de leurs occupations, parce qu'il veut nous apprendre, que pour le suivre, il faut quitter toute autre affaire. C'est pour cela qu'il est dit : « Qu'ils jetaient alors leurs filets dans la mer. » C'était en effet, une des occupations de leur état, comme l'Evangéliste le remarque : « Car ils étaient pêcheurs. »

S. Aug. (*serm. pour les calendes de janv.*) (1). Il ne choisit ni des rois, ni des sénateurs, ni des philosophes, ni des orateurs, mais des plébéiens, des pauvres, des pêcheurs sans instruction.— S. Aug. (*Traité* VII *sur S. Jean.*) S'il avait choisi des savants, peut-être auraient-ils dit qu'ils étaient choisis en considération de leur science. Mais Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a voulu briser l'orgueil des superbes, n'a point cherché à prendre des pêcheurs par des orateurs, mais c'est par des pêcheurs qu'il a gagné des empereurs. Cyprien est un grand orateur, mais nous voyons avant lui Pierre qui n'était que pêcheur. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Leur profession était aussi un symbole de leur dignité future, car de même que le pêcheur lorsqu'il jette ses filets dans l'eau, ignore quels poissons il va prendre, ainsi le prédicateur lorsqu'il jette sur le peuple qui l'écoute le filet de la parole divine,

(1) Ce passage est tiré d'un fragment de sermon qui se trouve au tome X, après les sermons sur divers matières. Il se trouve aussi dans les commentaires de Bède sur ces paroles de l'Apôtre : « Voyez qu'il n'y a pas beaucoup de sages, » etc. I *Corinth.*, chap. I. On trouve aussi quelque chose de semblable dans saint Augustin, sermon 225, parmi les sermons *du temps.*

---

ca, piscatores piscaturus. Unde sequitur : *Vidit duos fratres, Simonem qui vocatur Petrus, et Andream fratrem ejus.* Remig. Vidit autem non tam corporaliter quam spiritualiter, ad corda eorum respiciens. Chrys. (*in hom.* 19. *ut sup.*) In mediis autem operationibus existentes eos vocavit, monstrans quod omnibus occupationibus sequelam suam præponere oportet : unde sequitur : *Mittentes retia in mare ;* quod quidem eorum officio congruebat : propter quod sequitur : *Erant enim piscatores.* Aug. (*in serm. de Kalend. Januar.*) Non enim elegit reges, aut senatores, aut philosophos, aut oratores ; imo elegit plebeios, pauperes, et indoctos piscatores. Aug. (*sup. Joannem Tract.* 7.) Si enim doctus eligeretur, fortassis ideo se diceret electum, quia doctrina ejus eligi meruit. Dominus autem noster Jesus Christus volens superborum frangere cervices, non quæsivit per oratorem piscatorem, sed de piscatore lucratus est imperatorem : Magnus Cyprianus orator, sed prius Petrus piscator. Chrys. (*su. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Futuræ etiam dignitatis gratiam artificii opere prophetabant : nam sicut qui retia jactat in aquam, nescit quos pisces comprehensurus est, sic et doctor quando divini sermonis retia super populum jactat,

ignore quels sont ceux qui vont venir à Dieu, c'est Dieu lui-même qui excite ceux qui doivent embrasser sa doctrine.

Remi. Le Seigneur parle de ces pêcheurs par la bouche du prophète Jérémie (xvi), en ces termes : « Je vous enverrai mes pêcheurs, et ils vous prendront dans leurs filets. » C'est pour cela que l'Evangéliste ajoute ici ces paroles de Notre-Seigneur : « Venez à ma suite. » — La Glose. Venez, non pas tant en me suivant extérieurement, qu'en m'aimant, et en m'imitant, et je vous ferai pêcheurs d'hommes. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est-à-dire docteurs ; et c'est avec le filet de la parole de Dieu que vous devez prendre et retirer les hommes de ce monde si fécond en tempêtes et en naufrages, où les hommes ne marchent pas, mais sont entraînés avec violence, parce que le démon se sert de l'attrait du plaisir pour les précipiter dans cet abîme de maux, où les hommes se dévorent les uns les autres, comme on voit dans la mer les plus petits poissons dévorés par les grands ; prenez-les donc afin de les faire vivre sur la terre, lorsqu'ils seront devenus les membres du corps de Jésus-Christ.

S. Grég. (*homél.* 5 *sur les Evang.*) Ni Pierre ni André, n'avaient vu Jésus-Christ opérer des miracles ; ils ne l'avaient pas entendu parler des récompenses éternelles, et cependant, sur le seul commandement qu'il leur fait, ils abandonnent tout ce qu'ils paraissent posséder : « Aussitôt, ils quittèrent leurs filets, et le suivirent. » Ce qu'il faut apprécier ici, c'est plutôt la disposition de leur âme que l'importance de ce qu'ils abandonnent. C'est beaucoup laisser que de ne se réserver rien, c'est beaucoup abandonner que de renoncer non-seulement à ce qu'on possède, mais à tout ce qu'on pourrait désirer encore. Pour suivre Jésus-Christ, ils abandonnent donc réellement tout ce qu'ils auraient

---

nescit qui sint accessuri ad Deum ; sed quoscunque Deus excitaverit, illi adhærent ejus doctrinæ.

Remig. De his autem piscatoribus loquitur Dominus per Hieremiam, dicens (cap. 16.) : « Mittam in vos piscatores meos, et piscabuntur vos. » Unde et hic subditur : *Venite post me.* Glossa. Non tam pedibus, quam affectu et imitatione : *Et faciam vos fieri piscatores hominum.* Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Id est, doctores : ut cum rete verbi Dei comprehendatis homines de mundo tempestuoso et periculoso, ubi et homines non ambulant, sed feruntur ; quia diabolus eum delectatione compellit eos in mala, ubi homines alterutrum se comedunt, sicut pisces fortiores devorant juniores ; ut translati vivant in terra, corporis Christi membra facti.

Greg. (*in hom.* 5. *sup. Evang.*) Nulla autem Petrus et Andreas Christum miracula facere viderant ; nihil ab eo de præmio æternæ retributionis audierant ; et tamen ad unum præceptum hoc quod possidere videbantur, obliti sunt : unde sequitur : *At illi continuo relictis retibus, secuti sunt eum :* in quo affectum debemus potius pensare quam censum : multum enim reliquit, qui sibi nihil retinuit ; multum dimisit, qui cum re possessa et concupiscentiis renuntiavit. A sequentibus ergo tanta dimissa sunt,

pu désirer, en ne s'attachant pas à lui. Le Seigneur se contente de nos biens extérieurs, quelque peu considérables qu'ils soient; il regarde moins à la grandeur des biens qu'on lui offre qu'à la générosité du sentiment qui les lui sacrifie. Le royaume de Dieu est d'un prix inestimable, il vaut tout ce que vous avez.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ces disciples ont suivi Jésus-Christ, non pour l'honneur attaché au titre de docteur, mais pour les fruits qu'ils espéraient produire, car ils savaient combien est précieuse l'âme de l'homme, combien Dieu désire son salut, et quelle en est la récompense. — S. Chrys. (*homél.* 14 *sur S. Matth.*) Ils ajoutèrent donc foi à de si magnifiques promesses, et ils crurent qu'ils prendraient les autres dans les mêmes filets de cette parole qui les avaient pris eux-mêmes. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Pleins de ces désirs, ils abandonnèrent tout pour suivre Jésus-Christ et nous apprirent par ce sacrifice qu'on ne peut à la fois posséder les choses de la terre, et parvenir à la possession parfaite des biens célestes. — La Glose (1). Ces disciples nous offrent donc le premier exemple du renoncement aux biens de la terre pour l'amour de Jésus-Christ. Le fait suivant nous donnera l'exemple du sacrifice fait à Dieu des affections de la chair. Nous lisons en effet : « Et de là s'avançant, il vit deux autres frères. » Remarquez qu'il les appelle deux par deux, comme plus tard nous lisons qu'il les envoie prêcher deux à deux (2).— S. Grég. (*homél.* 17 *sur les Evang.*) Il nous enseigne par là d'une manière implicite que celui qui n'a pas la charité fraternelle ne doit pas se charger du ministère de la prédi-

(1) Ou plutôt saint Anselme, dans un ordre différent.
(2) Saint Marc vi, 7, dit que Notre-Seigneur envoya les apôtres deux à deux, saint Luc fait la même remarque pour les soixante-douze disciples.

---

quanta a non sequentibus concupisci potuerunt : exteriora enim nostra Domino, quantumlibet parva, sufficiunt; nec perpendit quantum in ejus sacrificio, sed ex quanto proferatur : æstimationem quippe pretii regnum Dei non habet, sed tantum valet quantum habes.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Non autem prædicti discipuli secuti sunt Christum, doctoris cupientes honorem, sed operis lucrum : sciebant enim quam pretiosa est anima hominis, quam grata est apud Deum salus ipsius, et quanta est merces. Chrys. (*in hom.* 14. *ut sup.*) Tantæ igitur promissioni crediderunt, et per sermones quibus sunt capti, crediderunt se alios posse piscari. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Hæc igitur cupientes secuti sunt omnibus relictis : in quo nos docuerunt, quia nemo potest terrena possidere, et perfecte ad cœlestia pervenire. Glossa. In his ergo datum est exemplum illis qui censum deserunt pro Christi amore. Subditur autem exemplum eorum qui etiam carnales affectus pro Deo postponunt : unde dicitur : *Et procedens inde, vidit alios duos.* Nota quia vocat binos et binos, sicut alibi legitur, quod « misit eos binos et binos ad prædicandum. » Greg. (*in hom.* 17. *in Evang.*) Quatenus hic nobis tacitus innuat, quia qui charitatem erga alterum non habet, prædicationis officium suscipere nullatenus

cation, car il y a deux préceptes de la charité, et il faut au moins deux personnes pour qu'elle puisse s'exercer. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est avec raison que Jésus a fait reposer les fondements de son Eglise sur la charité fraternelle, afin que la sève sortant avec abondance de cette racine pût se répandre dans toutes les branches. Et ce n'est pas seulement ici la charité produite par la grâce, mais l'affection naturelle pour que la charité reçoive ce double et ferme appui de la nature et de la grâce; voilà pourquoi l'Evangéliste dit qu'ils étaient frères. C'est ainsi que Dieu avait agi dans l'Ancien Testament en posant les bases de l'ancienne loi sur les deux frères Moïse et Aaron. Or, comme la grâce est plus abondante dans le Nouveau Testament que dans l'Ancien, Dieu fait reposer les fondements de la société chrétienne sur deux sentiments de cette nature (1), tandis que le premier peuple ne reposait que sur un seul. « Il vit Jacques, » fils de Zébédée, dit l'Evangéliste, et Jean son frère, raccommodant leurs filets, » c'était un signe de très-grande pauvreté, car s'ils étaient obligés de raccommoder leurs vieux filets, c'est qu'ils ne pouvaient en acheter de neufs. Nous avons encore ici une preuve de leur amour filial; dans leur pauvreté, ils n'abandonnent pas leur père, mais ils l'emmènent avec eux dans leur barque, non pour les aider dans leur travail, mais pour consoler eux-même sa vieillesse par leur présence. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Tout annonce ici une vertu éminente, supporter facilement la pauvreté, vivre d'un travail honnête, être unis intimement par l'amour de la vertu, avoir leur père avec eux, et subvenir à ses besoins. — S. Chrys. (*homél. 14 sur S. Matth.*) Devons-nous estimer que les

(1) C'est-à-dire sur l'amour fraternel d'André et de Pierre, ensuite sur l'amour fraternel de Jacques et de Jean.

---

debet: duo enim sunt præcepta charitatis, et minus quam inter duos charitas haberi non potest.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Super charitatem etiam fraternitatis, Ecclesiæ recte posuit fundamenta; ut ex radicibus charitatis exuberans quasi humor ascendat in ramos; et hoc super naturalem charitatem ut non solum per gratiam, sed etiam per naturam, ipsa charitas firmior habeatur: unde dicit *fratres.* Sic enim fecit Deus et in veteri Testamento, super Moysen et Aaron fratres ponens ædificationis initium. Quoniam autem abundantior est gratia Novi Testamenti quam Veteris, ideo primum populum ædificavit super unam fraternitatem, hunc autem super duas: *Jacobum*, inquit, *Zebedæi, et Joannem fratrem ejus, in navi cum Zebedæo patre eorum, reficientes retia sua:* quod est maxime paupertatis indicium: vetera enim reficiebant, qui nova unde emerent non habebant: et quod ad majorem pietatem eorum pertinet, in tanta paupertate sic patri suo succurrebant, ut secum eum bajularent in navi; non ut ille istos adjuvaret in opere, sed ut isti illum consolarentur sua præsentia. Chrys. (*in hom. 14. ut sup.*) Non parva autem est hic demonstratio virtutis, inopiam facile ferre, ex justis nutriri laboribus, colligari invicem amoris virtute, patrem habere secum et curare. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Æstimare autem pri-

premiers furent plus actifs que les derniers dans le ministère de la prédication, parce que les uns jettent leurs filets à la mer, tandis que les autres les raccommodent? nous n'oserions le dire, Jésus-Christ seul connaît la différence qui peut exister entre eux.

Peut-être les uns nous sont-ils représentés jetant leurs filets à cause de Pierre qui prêche l'Evangile, mais sans le laisser par écrit, tandis que nous voyons les autres réparer leurs filets en figure de Jean qui a composé son Evangile.

Suite. «Et il les appela.» Ils étaient concitoyens d'une même ville, l'amitié les unissait, ils avaient la même profession, ils s'aimaient comme des frères, et Jésus ne voulut pas que, réunis en tant de points, ils fussent séparés dans leur vocation. — S. Chrys. (*homél.* 14 *sur S. Matth.*) En les appelant, il ne leur promit rien comme aux premiers (1), car l'obéissance leur avait ouvert la voie. Ils avaient d'ailleurs entendu parler souvent de lui, à cause des liens du sang et de l'amitié qui les unissaient entre eux.

Suite. « Aussitôt, ayant laissé là leurs filets, ils le suivirent. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Celui qui veut suivre Jésus-Christ doit renoncer à trois choses : aux œuvres de la chair qui sont figurées par les filets des pêcheurs; aux biens de ce monde dont la barque est le symbole; aux affections de la famille signifiées par le père des deux apôtres. Ils laissent donc une barque, pour devenir les pilotes du vaisseau de l'Eglise; ils laissent leurs filets, car ils ne veulent plus apporter de poissons dans les villes de la terre, mais conduire les hommes dans la cité des cieux; ils laissent un père, pour devenir eux-mêmes les pères spirituels du monde entier. — S. Hil. (*Cant.* 3

(1) Jésus avait promis à Pierre et à André de les faire pêcheurs d'hommes.

---

mos velociores ad prædicandum (quia retia mittebant), istos autem quasi pigriores (quia adhuc retia componebant) non sumus ausi; quia differentiam eorum cognoscere solius est Christi. Forte vero illi propter Petrum dicti sunt *mittentes retia*, qui prædicavit Evangelium, sed non composuit : isti autem propter Joannem *componentes*, qui Evangelium composuit.

Sequitur : *Et vocavit eos :* erant enim habitatione cives, dilectione concordes, artificio pares, fraternitatis conjuncti pietate : ideo simul vocavit eos, ne tot bonis cunjunctos dissimilis vocatio separaret. Chrys. (*in hom.* 14. *ut sup.*) Vocando autem nihil eis promisit sicut prioribus : obedientia enim eorum qui prævenerant, viam eis præparaverat; sed et multa de ipso audierant, scilicet tanquam familiares et consanguinitate conjuncti.

Sequitur : *Illi autem relictis retibus, et patre, secuti sunt eum.* Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Tria enim sunt quæ relinquere debet qui venit ad Christum : actus carnales, qui per retia piscationis signantur; substantiam mundialem, quæ per navem, et parentes, qui per patrem. Reliquerunt ergo navem, ut fierent ecclesiasticæ navis gubernatores; reliquerunt retia, ut non pisces afferrent ad civitatem terrenam, sed homines ad cœlestem; reliquerunt unum patrem, ut spirituales patres om-

sur S. Matth.) En renonçant à leur profession et au foyer paternel, ils nous apprennent que pour suivre Jésus-Christ, il faut être libre des sollicitudes de cette vie, aussi bien que des habitudes de la vie de famille.

Remi. Dans le sens mystique, la mer figure le monde à cause de l'amertume de ses eaux et de l'agitation de ses flots ; le mot Galilée signifie mouvement rapide ou roue, et il exprime le cours rapide des choses humaines. Jésus a marché sur les bords de la mer, lorsqu'il est venu à nous par son incarnation, car ce n'est pas la chair du péché, mais la ressemblance (1) de cette chair qu'il a prise dans le sein de la Vierge. Les deux frères désignent les deux peuples qui tous les deux ont Dieu pour créateur et pour père ; et ce Dieu les vit, lorsqu'il tourna vers eux les regards de sa miséricorde. En effet, Pierre, qui signifie *celui qui connaît* et qui est appelé Simon, c'est-à-dire *celui qui obéit*, est la figure du peuple juif qui puisa dans la loi la connaissance de Dieu, et obéit à ses préceptes. André veut dire *fort* ou *d'un aspect agréable*, et il représente la Gentilité qui persévère courageusement dans la foi aussitôt qu'elle a reçu la connaissance de Dieu. Dieu appela ces peuples lorsqu'il envoya ses prédicateurs dans le monde, en leur disant : « Venez à ma suite, » c'est-à-dire laissez celui qui vous trompe, pour suivre celui qui vous a créé. Dans l'un comme dans l'autre peuple, Dieu choisit des pêcheurs d'hommes, c'est-à-dire des prédicateurs qui, laissant leur barque, figure des désirs de la chair, et leurs filets, c'est-à-dire les convoitises du siècle, ont suivi aussitôt le Sauveur. Jacques représente aussi le peuple juif qui a supplanté (2)

(1) Allusion au verset 3 du chap. VIII de l'Epître aux Romains : « Dieu a envoyé son propre Fils revêtu d'une chair semblable à celle du péché, et à cause du péché, il a condamné le péché dans la chair. »

(2) Jacques signifie *celui qui supplante* et le nom de Jean veut dire *grâce de Dieu*.

---

nium fierent. Hilar. (*can.* 3. *in Matth. ut sup.*) Eis igitur artem et patriam domum relinquentibus docemur Christum secuturi et secularis vitæ sollicitudine, et paternæ domus consuetudine non teneri.

Remig. Mystice autem per mare designatur iste mundus, propter amaritudinem et fluctuationem : Galilæa autem interpretatur *volubilis* sive *rota*, et significat mundi volubilitatem : ambulavit igitur Jesus juxta mare, dum ad nos per incarnationem venit; quia non carnem peccati, sed similitudinem carnis peccati suscepit ex Virgine. Per duos fratres, duo populi designantur, qui ab uno Deo patre creati sunt; quos vidit, quando eos misericorditer respexit: per Petrum enim, qui interpretatur *agnoscens*, et dicitur Simon (id est, *obediens*), designatur judaïcus populus, qui per legem Deum agnovit, et præceptis ejus obedivit; per Andream, qui interpretatur *virilis* sive *decorus*, intelligitur gentilis populus, qui post agnitionem Dei viriliter in fide permansit. Hos populos vocavit, quando prædicatores in mundum misit, dicens : « Venite post me, » id est, relinquite deceptorem, et sequimini Creatorem : de utroque enim populo facti sunt hominum piscatores, id est, prædicatores ; relictis autem navibus (id est, carnalibus desideriis) et retibus (id est, mundi cupiditatibus), secuti sunt Christum. Per Jacobum etiam intelligitur judaicus populus, qui per cognitionem Dei

le démon et ruiné son empire par la connaissance du vrai Dieu. Jean est la figure du peuple païen qui doit uniquement son salut à la grâce. Zébédée, que ses enfants abandonnent, et dont le nom signifie *celui qui fuit, celui qui tombe*, représente le monde qui passe, et le démon précipité du haut des cieux. Pierre et André, qui jettent leurs filets dans la mer, figurent aussi ceux qui dès leurs premières années jettent loin de la barque de leur corps les filets de la concupiscence charnelle pour suivre le Seigneur. Jacques et Jean qui raccommodent leurs filets représentent ceux qui avant d'être punis des fautes qu'ils ont commises, viennent à Jésus-Christ pour recouvrer ce qu'ils avaient perdu. — Rab. Les deux barques figurent les deux Eglises, l'Eglise de la circoncision, et l'Eglise de la gentilité (1). Tout fidèle aussi peut devenir Simon par son obéissance à Dieu; Pierre, par la connaissance et l'aveu de son péché; André, par son courage dans les épreuves; Jacques, par son zèle à détruire et supplanter le mal. — La Glose (2). Jean vient ensuite pour que tout soit attribué à la grâce. Il n'est question ici que de la vocation de quatre apôtres comme figure des prédicateurs qui seront appelés des quatre parties du monde. — S. Hil. On peut y voir aussi une figure des quatre Evangélistes.

Remi. Ou bien encore dans ces quatre apôtres nous pouvons voir une figure des quatre vertus principales, dans Pierre la prudence, à cause de la connaissance qu'il a de Dieu, dans André la justice, à cause de l'énergie de ses actes, dans Jacques la force, parce qu'il supplante le diable, et dans son frère Jean la tempérance, comme effet de la grâce divine.

S. Aug. (*De l'accord des Evang.*, liv. II, chap. 17.) On peut-être

(1) Le peuple juif est désigné par la circoncision, comme par le signe qui lui est propre, et le peuple gentil par le prépuce, comme on peut le voir *Rom.*, chap. IV.

(2) Cette citation est de saint Anselme.

---

diabolum supplantavit. Per Joannem gentilis populus, qui sola gratia salvatus est. Zebedæus autem quem relinquunt (et interpretatur *fugitivus*, sive *labens*), significat mundum, qui transit, et diabolum qui de cœlis lapsus est. Per Petrum etiam et Andream mittentes retia in mare, designantur illi qui in prima ætate, de navi corporis sui mittentes retia carnalis concupiscentiæ in mare hujus seculi, vocantur a Domino. Per Jacobum et Joannem reficientes retia, designantur illi qui post peccata ante adversitates veniunt ad Christum, recuperantes quæ perdiderunt. Rab. Duæ naves duas Ecclesias figurant: eam quæ ex circumcisione, et eam quæ ex præputio vocata est. Quilibet etiam fidelis fit Simon Deo obediendo; Petrus peccatum suum agnoscendo; Andreas viriliter labores patiendo; Jacobus vitia supplantando. Glossa. Et Joannes, ut totum gratiæ Dei ascribat: et ideo quatuor tantum (apostolorum) vocatio ponitur, per quo prædicatores Dei a quatuor mundi partibus vocato signetur. Hilar. Vel in hoc futurorum Evangelistarum numerus figuratur. Remig. Per hoc etiam quatuor virtutes principales designantur: prudentia enim refertur ad Petrum propter divinam cognitionem; justitia ad Andream, propter operum virilitatem; fortitudo ad Jacobum propter diaboli supplantationem; temperantia ad Joannem, propter divinæ gratiæ effectum.

Aug. (*de cons. Evang.* lib. II. c. 17.)

surpris de ce que saint Jean rapporte que c'est sur les bords du Jourdain, et non dans la Galilée qu'André a suivi le Sauveur avec un autre dont il tait le nom, et que ce n'est que par la suite que ce dernier reçut de lui le nom de Pierre. Les trois autres Evangélistes s'accordent assez sur la vocation des apôtres qui eut lieu au moment où ils pêchaient, du moins saint Matthieu et saint Marc, car saint Luc ne nomme pas André, laissant toutefois supposer qu'il était dans la même barque. Il y a encore ici une différence; d'après le récit de saint Luc, le Seigneur n'adresse qu'à Pierre ces paroles : « Dès ce moment vous serez pêcheur d'hommes, » tandis que d'après saint Matthieu et saint Marc, Jésus les aurait dites à tous les deux. Mais elles ont pu très-bien être dites d'abord à Pierre seulement, comme le rapporte saint Luc, et plus tard à tous les deux, ainsi que le racontent les deux autres Evangélistes. Ce que nous avons dit du récit de saint Jean, demande toute notre attention, car il y a dans ce récit de grandes différences pour le temps, pour les lieux, et pour la vocation elle-même des Apôtres. Il faut donc entendre que Pierre et André ne s'attachèrent pas au Seigneur pour ne plus s'en séparer, du jour où ils le virent sur les bords du Jourdain; ils connurent simplement alors qui il était, et ils retournèrent à leurs occupations pleins d'admiration pour sa personne. Peut-être aussi saint Matthieu récapitule en cet endroit ce qu'il avait omis, car sans marquer aucune distinction de temps, il dit : « Or Jésus marchant sur le bord de la mer. » On peut demander encore pourquoi les apôtres sont appelés deux par deux, d'après le récit de saint Matthieu et de saint Marc, tandis que saint Luc rapporte que Jacques et Jean ont été appelés comme les compagnons de Pierre et pour venir à son aide (1), et qu'ils ont suivi

(1) Lors de la pêche miraculeuse. *Luc.* v. 6.

Sane movere potest quomodo Joannes dicat non in Galilæa, sed juxta Jordanem, Andream secutum esse Dominum cum alio, cujus nomen tacetur; deinde Petrum ab illo nomen accepisse. Cæteri autem tres Evangelistæ de piscatione vocatos eos dicunt, satis inter se convenienter; maxime Matthæus et Marcus : nam Lucas Andream non nominat, qui tamen intelligitur in eadem navi fuisse. Hoc etiam videtur distare, quod tantum Petro a Domino dictum esse commemorat Lucas (cap. 5.) : « Ex hoc jam homines eris capiens; » quod Matthæus et Marcus ambobus dixisse narrat : sed potuit prius Petro dici secundum Lucam, et ambobus postea secundum alios duos : sed quod de Joanne diximus, diligenter considerandum est, cum et locorum plurimum intersit, et temporis, et ipsius vocationis. Sed intelligendum est Petrum et Andream non sic vidisse Dominum juxta Jordanem, ut ei jam inseparabiliter inhærerent, sed tantum cognovisse quis esset, et eum miratos ad propria remeasse. Forte autem quod prætermiserat recapitulat, quia sine ulla consequentis temporis differentia dicit : «Ambulans autem juxta mare.» Quæri etiam potest quomodo binos et binos seorsum eos vocaverit, sicut narrant Matthæus et Marcus; cum Lucas dicat Jacobum et Joannem tanquam socios Petri ad adjuvandum vocatos fuisse, et simul subduc-

Jésus-Christ après avoir ramené leurs barques à bord. Il faut donc admettre que le fait raconté par saint Luc s'est passé en premier lieu, et qu'alors les Apôtres ont repris leurs occupations ordinaires, la pêche des poissons. Jésus en effet n'avait pas encore dit à Pierre cette parole : « Qu'il ne prendrait plus jamais de poissons, » puisqu'il en prit encore après la résurrection, mais seulement qu'il prendrait des hommes. Ce que racontent saint Matthieu et saint Marc n'eut lieu que plus tard, et les Apôtres en ramenant alors leurs barques à bord pour le suivre, n'avaient pas la pensée de reprendre leurs occupations, mais celle d'obéir au Seigneur qui leur commandait de le suivre.

ỳ. 23-25. — *Et Jésus parcourait toute la Galilée, enseignant dans leurs synagogues, prêchant l'Evangile du royaume, et guérissant toutes les langueurs et toutes les maladies parmi le peuple. Sa réputation s'étant répandue par toute la Syrie, on lui présentait tous ceux qui étaient malades et diversement affligés de maux et de douleurs, les possédés, les lunatiques, les paralytiques, et il les guérissait; et une grande multitude de peuple le suivit de Galilée, de Décapolis, de Jérusalem, de Judée et d'au-delà du Jourdain* (1*).

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Avant d'aller combattre l'ennemi, un roi songe tout d'abord à réunir son armée, et c'est avec elle qu'il entre en campagne. C'est ainsi que notre Seigneur avant d'entreprendre la guerre contre le démon rassemble tout d'abord ses apôtres, et commence ensuite à prêcher l'Evangile : c'est ce qu'indique le texte sacré : « Et Jésus allait par toute la Galilée. » — Remi. Les docteurs trouvent ici le modèle qu'ils doivent imiter, il est dit de Jésus qu'il parcourait toute la Galilée, pour leur apprendre à fuir l'oisi-

(1*) Ou du pays qui est situé au delà du Jourdain, en face de la terre promise. A l'orient de la mer de Galilée était un district comprenant dix villes, qui étaient en grande partie peuplées de Gentils.

---

tis ad terram navibus Christum secutos: unde intelligendum est hoc primo esse factum quod Lucas insinuat, et eos ad capturam piscium ex more remeasse : non enim erat dictum Petro quod pisces nunquam esset capturus, cum post resurrectionem hoc fecerit, sed quod homines esset capturus : postea hoc factum est quod Matthæus et Marcus narrant : non enim subductis ad terram navibus tanquam cura redeundi secuti sunt eum, sed tanquam jubentem ut sequerentur.

Et circuibat Jesus totam Galilæam, docens in synagogis eorum, et prædicans Evangelium regni, et sanans omnem languorem et omnem infirmitatem in populo. Et abiit opinio ejus in totam Syriam, et obtulerunt ei omnes male habentes, et variis languoribus et tormentis comprehensos, et qui dæmonia habebant, et lunaticos, et paralyticos, et curavit eos; et secutæ sunt eum turbæ multæ de Galilæa, et Decapoli, et de Hierosolymis, et de Judæa, et de trans Jordanem.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. hom.* 8.) Omnis rex pugnaturus contra adversarium prius congregat exercitum, et sic vadit ad pugnam : sic et Dominus contra diabolum pugnaturus prius congregavit apostolos, et sic cœpit Evangelium prædicare; unde sequitur : *Et circuibat Jesus.* Remig. In quo doctorum vita instituitur : ut enim non sint pigri, docentur per hoc quod dicitur : *Circuibat Jesus.* Chrys. (*sup. Matth. in opere*

veté. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Ces peuples étaient trop faibles pour venir trouver le médecin, ce médecin dévoué allait donc de toutes parts chercher ces malades atteints d'infirmités mortelles. Le Seigneur parcourait toutes les contrées, mais les pasteurs qui ne sont préposés qu'à la garde d'un seul pays, doivent au moins parcourir en détail toutes les infirmités du peuple qui leur est confié, afin de pouvoir appliquer à chacune d'elles le remède qui lui convient, et que l'Eglise tient en réserve.

REMI. Ces paroles : « Par toute la Galilée, » apprennent aux pasteurs à ne jamais faire acception de personnes; les paroles suivantes : « En enseignant » à ne point parcourir la terre sans produire de fruits, et ces autres : « Dans les synagogues » de préférer l'utilité du plus grand nombre à l'intérêt de quelques-uns seulement. — S. CHRYS. (*hom.* 14 *sur S. Matth.*) (1) Jésus entre dans les synagogues des Juifs, et il y répand les paroles de la doctrine céleste. Il veut que les paroles du Maître parviennent aux oreilles d'un plus grand nombre, afin que leurs cœurs soient excités à embrasser raisonnablement la foi, ou que par un aveuglement inexcusable ils rejettent à leur grand préjudice une doctrine aussi salutaire. Car l'Evangile est une vive lumière, qu'on ne peut sans crime cacher sous le boisseau, ce que Jésus a expressément défendu. Par là aussi il faisait voir qu'il ne venait pas se mettre en opposition avec Dieu, qu'il n'était pas un apôtre d'erreurs, mais qu'il était en parfaite harmonie avec son Père.

REMI. Les paroles suivantes : « Prêchant l'Evangile du royaume, » nous enseignent qu'il ne faut prêcher ni erreurs ni fables menson-

(1) Le commencement de la première phrase se trouve seul dans saint Chrysostome, ainsi que la fin de la dernière phrase.

---

imperf. ut sup.) Quia enim illi ut debiles ad medicum venire non poterant, ipse sicut studiosus medicus circuibat graviter ægrotantes : et Dominus quidem circuibat singulas regiones : qui autem sunt unius regionis pastores, considerando debent circuire populi singulas passiones, ut ad remedium passionis eorum aliquod medicamentum in Ecclesia proferatur.

REMIG. Ut autem non sint acceptores personarum, docentur prædicatores per hoc quod subjungitur : *Totam Galilæam;* ut autem vacui non discurrant, docentur per hoc quod subditur : *Docens;* ut autem non paucis sed multis prodesse studeant, monentur per hoc quod sequitur : *In synagogis.* CHRYS. (*in hom.* 14. *ut sup.*) In synagogas Judæorum intrat, in iisque doctrinæ suæ cœlestis verba diffundit, ut quo ad plures loquentis magistri verba pervenerint, eo plurium corda excitentur, ut vel credant prudenter, vel inexcusabiles facti doctrinam apprime salutarem suo magno malo rejiciant : est enim Evangelium clarissima quædam lux quam sub modio recondi et nefas est et accurate Christus prohibuit. Hinc etiam erudiebat eos quod non est Deo contrarius, nec est errorum prædicator, sed quod consonans Patri advenit.

REMIG. Ut autem non errores neque fabulas, sed salutaria prædicent, docen-

gères. Les deux termes : « Enseignant et prêchant, » ne sont pas synonymes ; enseigner a pour objet les choses présentes; prêcher, les choses futures (1); Notre-Seigneur enseignait les commandements qu'il fallait observer actuellement, et il prêchait les promesses futures. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien, il enseignait les vertus naturelles que la raison nous fait connaître, la chasteté, l'humilité et autres vertus semblables, qui sont des biens réels au jugement de tous. S'il faut en faire la matière de l'enseignement, ce n'est point tant pour les faire connaître, que pour en réveiller le désir dans les cœurs; car sous l'action prédominante des plaisirs de la chair, la science de la justice naturelle tombe en oubli et s'endort en quelque sorte au fond des cœurs. Or, lorsque celui qui enseigne, condamne ces inclinations charnelles, sa parole ne donne pas de nouvelles connaissances, elle rappelle celles qu'on avait oubliées. Il prêchait l'Evangile en annonçant des biens dont les anciens n'avaient jamais entendu parler clairement, tels que le bonheur du ciel, la résurrection des morts et d'autres vérités semblables. Ou bien il enseignait en montrant que les prophéties s'accomplissaient en lui, et il prêchait l'Evangile en faisant connaître les biens futurs dont il devait nous mettre en possession.

Remi. Les paroles qui suivent : « Guérissant toutes les langueurs et toutes les infirmités parmi le peuple, » apprennent aux prédicateurs que leur enseignement doit s'appuyer sur leurs vertus; la langueur exprime ici les maladies de l'âme, l'infirmité celles du corps. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien la langueur figure certaines passions de l'âme, comme l'avarice, l'impureté, et autres de ce genre;

(1) Cette distinction est plus ingénieuse que solide.

---

tur per hoc quod subditur : *Prædicans Evangelium regni.* Distat autem inter *docens* et *prædicans :* docens enim refertur ad præsentia, prædicans ad futura : docebat enim de præsentibus mandatis, prædicabat de futuris promissis. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel docebat justitias naturales, quas scilicet ratio naturalis docet; castitatem, humilitatem et hujusmodi, quas per seipsos omnes bona esse intelligunt; de quibus necessaria est doctrina, non tam propter manifestationem, quam propter excitationem cordis : prævalentibus enim delectationibus carnalibus, scientia justitiæ naturalis quasi in oblivionem deducta obdormit : cum ergo cœpit doctor reprehendere carnalia mala, ejus doctrina non novam scientiam introducit, sed oblitam commonefacit : prædicabat autem Evangelium, annuntiando bona quæ antiqui manifeste nec audierant; ut beatitudinem cœlestem, mortuorum resurrectionem, et hujusmodi; vel docebat interpretando prophetias de ipso; Evangelium prædicabat, denuntiando in se bona futura.

Remig. Ut autem doctores doctrinam suam virtutibus commendare studeant, docentur per hoc quod subditur : *Sanans omnem languorem, et omnem infirmitatem in populo :* infirmitas quidem est corporum, languor autem est animarum. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel per *languorem* aliquam animæ passionem intelligimus, ut avaritiam, libidinem, et hujusmodi; per *infirmitatem* autem infideli-

l'infirmité serait la figure de l'infidélité, qui est le mal de ceux qui sont infirmes dans la foi. Ou bien les langueurs sont les maladies plus graves du corps, et les infirmités les plus légères. Or Jésus guérissait les maladies du corps par sa puissance divine, et celles de l'âme par ses pieux entretiens. Il enseigne d'abord, et puis il guérit, et cela pour deux raisons : d'abord pour commencer par le plus nécessaire, car les pieux entretiens édifient l'âme, ce que ne font pas les miracles; en second lieu parce que la doctrine s'appuie sur les miracles et non pas les miracles sur la doctrine.

S. Chrys. (*hom.* 14 *sur S. Matth.*) Il est a remarquer que toutes les fois que Dieu promulgue une loi, il opère des miracles, et les donne comme gages de sa puissance à ceux qui doivent recevoir sa loi. Avant de créér l'homme il avait tiré le monde du néant, et ce n'est qu'après ce miracle de sa puissance qu'il lui intime ses ordres dans le paradis. Avant de donner sa loi a Noé, il le rend témoin de grands prodiges; avant de promulguer la loi ancienne, il opère également des miracles aux yeux des Juifs. C'est ainsi qu'au moment de promulguer cette loi nouvelle et sublime, il en confirme la vérité par l'autorité des miracles. Comme le royaume qu'il prêchait était invisible, il le rend manifeste par des prodiges extérieurs et sensibles.

La Glose. (1) Les prédicateurs doivent avoir un bon témoignage du dehors, autrement le mépris de leur personne rejaillit sur leur enseignement, voilà pourquoi l'Evangéliste ajoute : « Et sa réputation se répandit par toute la Syrie. » Rab. La Syrie s'étend de l'Euphrate

(1) En partie seulement, on retrouve le passage plus complet dans saint Anselme qui s'inspire ici de la première épître de saint Paul à Timothée, III, 7, et aussi de saint Grégoire, Homel. 12, sur les évangiles.

---

tatem, per quam aliquis infirmatur in fide; vel per *languores* intelliguntur graviores corporis passiones; per *infirmitates* autem leviores : sicut autem passiones corporales Divinitatis virtute sanabat, sic spirituales verbo pietatis. Primo autem docet, et postea sanat; propter duo : primo, quia præmittitur quod magis necessarium est; verba enim pietatis ædificant animam, non miracula : deinde quia verba per miracula commendantur, et non e converso.

Chrys. (*in hom.* 14 *ut sup.*) Considerandum autem quod ubicunque legis cujusdam introductio fit, signa facere Deus assuevit, pignora suæ virtutis tribuens legem ipsius suscepturis : hominem enim facturus mundum creavit; et tunc illi legem in paradiso proposuit. (*Genes.* 3.) Et quando Noe legem laturus erat, magna signa ostendit. (*Gen.* 7 *et* 8.) Et similiter Judæis legem laturus prodigia ostendit, ac tunc legem dedit. (*Exod.* 19.) Ita et hic sublimem illam legem introducturus, miraculorum demonstratione certificat quæ dicuntur : quoniam enim regnum quod prædicabatur non apparebat, ab apparentibus signis ipsum manifestavit.

Glossa. Sed quia prædicatores debent habere bonum testimonium ab his qui foris sunt, ne si vita despicitur, prædicatio contemnatur, subditur : *Et abiit opinio ejus in totam Syriam.* Rab. Syria est omnis regio ab Euphrate usque ad mare magnum, et a Cappadocia usque

à la Grande Mer, et de la Cappadoce à l'Egypte, et elle comprend la province de Palestine habitée par les Juifs.

S. CHRYS. (*hom.* 14 *sur S. Matth.*) Remarquez la réserve de l'Evangéliste, qui sans parler de chaque guérison en particulier se contente de les renfermer toutes, quelque nombreuses qu'elles soient, dans ces expressions si courtes : « Et ils lui présentèrent tous ceux qui étaient malades. » — REMI. Nous devons entendre par là toutes les infirmités si variées, mais les plus légères. Lorsqu'il ajoute : « Et tous ceux qui étaient malades et affligés de diverses sortes de maux, » il veut parler de ceux que l'Evangéliste spécifie plus bas : « Les possédés, les lunatiques, etc. » — LA GLOSE. (1) La langueur est une maladie chronique, et la douleur est une maladie aiguë, comme une douleur de côté ou autre de cette nature ; ceux qu'il appelle possédés sont ceux qui étaient tourmentés par le démon.— REMI. Les lunatiques sont ainsi appelés, parce qu'ils sont plus souffrants à l'époque de la croissance et de la décroissance de la lune. — S. JÉR. Les démons avaient observé cette influence de la lune, et en prenaient occasion de blasphémer l'ouvrage de Dieu et de faire remonter jusqu'à lui ce blasphème. — S. AUG. (*Cité de Dieu*, chap. 6.) Les démons sont attirés par des attraits conformes à leur nature, à faire leur habitation dans la créature qui n'est pas leur œuvre, mais l'œuvre de Dieu. Ils ne sont pas attirés comme les animaux par des appétits sensuels, mais comme les esprits par des signes ou chacun d'eux trouve son plaisir. — RAB. Les paralytiques sont ceux dont la force corporelle est comme dissoute, car le mot grec παράλυσις, se traduit en latin par *dissolutio*, dissolution.

SUITE. « Et il les guérit. » — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Dans

(1) Ou plutôt saint Anselme.

---

ad Ægyptum, in qua est provincia Palæstina, in qua habitant Judæi.

CHRYS. (*in hom.* 14 *ut sup.*) Intende autem moderationem Evangelistæ ; quia non unumquemque nobis enarrat curatorum, sed brevibus verbis copiositatem transcurrit signorum : unde sequitur : *Et obtulerunt ei omnes male habentes.* REMIG. Per quos varias vult intelligi infirmitates, sed leviores. Cum vero dicit : *Variis languoribus* et *tormento comprehensos*, illos vult intelligi de quibus subinfertur : *Et qui dæmonia habebant*, etc. GLOSSA. Languor diuturnus est morbus; tormentum est morbus acutus, ut dolor lateris, et hujusmodi; qui autem dæmonia habebant, sunt qui a dæmonibus vexabantur. REMIG. Lunatici enim dicti sunt a luna, quæ dum menstruis temporibus crescit et decrescit, ipsi vexantur. HIER. Dæmones enim observantes lunaria tempora, creaturam infamare cupiebant, ut in Creatorem blasphemiæ redundarent. AUG. (21. *de Civit. Dei*, *cap.* 6.) Illiciuntur tamen dæmones ad inhabitandum per creaturam (quam non ipsi, sed Deus condidit), delectabilibus pro sua diversitate diversis; non ut animalia cibis, sed ut spiritus signis; quæ cujusque delectationi congruunt. RAB. Paralytici autem sunt corpore dissoluti; *paralysis* enim græce, latine dicitur dissolutio.

Sequitur : *Et curavit eos.* CHRYS. (*sup.*

d'autres endroits nous lisons : « Il en guérit beaucoup : » ici l'Evangéliste dit simplement : « Et il les guérit, » pour marquer qu'il les guérit tous sans exception, comme ferait un nouveau médecin, qui, à son arrivée dans une ville prendrait soin de tous ceux qu'on lui présenterait pour établir sa réputation. — S. Chrys. (*hom.* 14 *sur S. Matth.*) Il n'exige d'aucun d'eux la foi, parce qu'il n'avait pas encore donné de preuves de sa puissance. D'ailleurs en venant de si loin, et en apportant leurs malades, ils avaient témoigné une foi assez grande.

Suite. « Et une grande multitude de peuple le suivait. » — Rab. (1) On peut la diviser en quatre classes; les disciples qui le suivent attirés par ses divines leçons, d'autres par les guérisons qu'il opère, ceux-ci par sa réputation et par un motif de curiosité pour voir si ce que l'on disait de lui était vrai, ceux-là par l'envie, et par le désir de le prendre en faute sur quelque point et de l'accuser. Au sens mystique, la Syrie veut dire *superbe;* la Galilée *inconstante* ou *la roue,* c'est-à-dire le démon et le monde dominé par l'orgueil, et toujours porté à rouler dans les choses basses. La prédication y fait connaître le nom du Christ. Les possédés du démon ce sont les idolâtres; les lunatiques, ceux qui sont inconstants, les paralytiques, les paresseux et les dissolus. — La Glose (2) La multitude qui suit le Seigneur appartient à l'Eglise, qui dans un sens spirituel est tout à la fois la Galilée qui passe du vice à la vertu, la Décapole, à cause des dix commandements qu'elle doit observer; Jérusalem et la Judée, parce qu'elle reçoit la double lumière de la vision de paix et de la confession de la foi. Elle est

(1) Ce passage n'est pas absolument le même qu'on trouve dans Raban.

(2) Ce passage ne se trouve pas seulement dans la Glose, mais encore dans saint Anselme qui fait ici des allusions aux noms de Galilée qui signifie en hébreu *transmigration*, de Décapole qui signifie *les dix villes*, de Jérusalem et de la Judée, qui signifient l'une *vision de paix*, l'autre *confession*.

Matth. in opere imperf. ut sup.) Cum in quibusdam locis dicat : *Multos curavit;* hic simpliciter dicit : *Et curavit eos;* signans quod omnes curavit : sicut et novitius medicus intrans civitatem, omnes ad se venientes curat, propter suam opinionem commendandam. Chrys. (*in hom.* 14. *ut sup.*) A nullo autem eorum fidem exquisivit, quoniam nondum virtutis suæ demonstrationem dederat; et in adveniendo et ferendo a longe non parvam ostenderant fidem.

Sequitur : *Et secutæ sunt eum turbæ multæ.* Rab. Quæ quadripartitæ sunt : alii propter cœleste magisterium, ut discipuli; alii ob curationem infirmitatum; alii sola fama et curiositate, volentes experiri an verum esset quod dicebatur; alii per invidiam, volentes eum in aliquo capere et accusare. Mystice autem Syria interpretantur *elata;* Galilæa *volubilis,* vel *rota,* id est, diabolus, et mundus, qui et superbus est, et ad ima semper rotatur : in quo fama Christi per prædicationem innotuit : dæmoniaci enim sunt idololatræ; lunatici, instabiles; paralytici, pigri et dissoluti. Glossa. Turbæ autem quæ sequuntur Dominum, sunt de Ecclesia, quæ spiritualiter est Galilæa, transmigrans ad virtutes; et Decapolis decem præcepta servans; et Hierosolyma, et Judæa, quam visio pacis et confessio illustrat; et trans Jordanem,

située au delà du Jourdain parce qu'après avoir traversé les eaux du baptême, elle entre dans la terre promise. — REMI. Ou bien cette multitude qui suit le Seigneur vient de la Galilée, c'est-à-dire de l'inconstance du monde, de la Décapole, région qui comprenait dix villes, et qui figure les trangresseurs du Décalogue; de Jérusalem, parce qu'ils étaient retenus par les douceurs d'une paix innocente, de la Judée, c'est-à-dire d'une doctrine diabolique; et d'au delà du Jourdain parce qu'ils vivaient auparavant au sein de l'idolâtrie, et que ce n'est qu'en traversant les eaux du baptême qu'ils sont arrivés jusqu'à Jésus-Christ.

---

quia baptismo transito, terram promissionis intrat. REMIG. Vel sequuntur Dominum *de Galilæa*, id est, de volubilitate mundi; et *Decapolis*, quæ est regio decem urbium, et significat Decalogi transgressores; et *de Hierosolyma*, quia scilicet prius innoxia pace detinebantur; et *de Judæa*, id est, de confessione diabolica; et *de trans Jordanem*, qui prius erant in paganismo constituti, sed transeuntes per aquam baptismi, venerunt ad Christum.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ŷ. 1-3. — Joie du ministre de l'Evangile à la vue d'une assemblée nombreuse. — Pourquoi Notre-Seigneur se retire sur une montagne. — Ses trois lieux particuliers de retraite? — Quelle fut cette montagne? — Pourquoi Notre-Seigneur monta-t-il sur cette montagne pour enseigner? — Pourquoi s'assied-il avant de parler? — Pourquoi ses disciples s'approchent de lui. — Comment concilier saint Matthieu, qui prête ce discours au Sauveur assis sur la montagne, tandis que saint Luc le lui fait tenir lorsqu'il était debout dans la plaine? — Pourquoi cette expression de l'Evangéliste : *Ouvrant la bouche, il les enseignait?* — Le discours sur la montagne, règle parfaite de la vie chrétienne. — Pourquoi Notre-Seigneur commence ce discours par la promesse de la béatitude. — Que faut-il entendre ici par *pauvres d'esprit?* — Différents sens de cette béatitude.

ŷ. 4. — Quels sont ceux qui pratiquent la vertu de douceur? — Mérite de cette vertu. — Quelle est la récompense promise à ceux qui sont doux?

ŷ. 5. — Quel doit-être l'objet des pleurs auxquels est promise la troisième béatitude? — Nos péchés, ceux des autres, les misères du monde, le désir du ciel. — Pourquoi la récompense de ceux qui pleurent est-elle plus grande que celle qui est donnée aux pauvres d'esprit et à ceux qui sont doux?

ŷ. 6. — Il ne suffit pas de vouloir la justice, il faut en avoir la faim et la soif. — Quels sont ceux qui ont faim et soif de la justice? — Dans quel sens faut-il entendre ici la justice? — Comment ceux qui ont faim et soif de la justice seront rassasiés dans cette vie et en l'autre.

ŷ. 7. — Que signifie le mot miséricordieux? — Quelle est la miséricorde dont il est ici question? — La récompense, qui ne paraît devoir être ici qu'égale au mérite, lui est supérieure.

ŷ. 8. — Nécessité de joindre un cœur pur aux œuvres de miséricorde. — Pourquoi la pureté du cœur est-elle placée la sixième des béatitudes? — Quels sont les cœurs purs dont parle le Sauveur? — Pourquoi les cœurs purs sont les seuls qui puissent voir Dieu. — Comment le voient-ils en cette vie et en l'autre? — C'est la foi qui prépare à la vision des cieux en purifiant les cœurs, et aussi la vie mortifiée. — La récompense est ici plus magnifique que dans les béatitudes précédentes.

ŷ. 9. — Il faut établir la paix en soi par la pureté du cœur, avant de chercher à l'établir dans les autres. — Définition de la paix. — Quels sont ces pacifiques que le Sauveur proclame heureux? — Peut-on arriver en cette vie à détruire en soi complétement le principe de la guerre intérieure de la chair contre l'esprit? — Récompense des pacifiques. — Pourquoi sont-ils appelés les fils de Dieu?

ŷ. 10. — On ne doit pas toujours rechercher la paix. — Qu'est-ce que souffrir persécution pour la justice? — Pourquoi cette béatitude est-elle placée la dernière? — Rapport de cette béatitude avec la première. — Liaison des béatitudes entre elles. — Pourquoi n'est-il pas fait mention du royaume des cieux à chaque béatitude? — Signification mystique du nombre des béatitudes. — Pour toutes les béatitudes une seule récompense diversement exprimée.

℣. 11, 12. — A qui s'adresse ici Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Quelle différence entre maudire et dire toute espèce de mal. — Deux conditions pour que les imputations injurieuses donnent droit au bonheur promis par le Sauveur. — Devons-nous exciter contre nous la langue des méchants? — Quels sont les cieux dont parle ici Notre-Seigneur? — Celui qui est esclave de la vaine gloire ne pourra jamais se réjouir dans les persécutions. — Quand devons-nous mettre un frein aux langues des calomniateurs? — Jésus-Christ nous invite à la patience et par la perspective de la récompense et par la puissance de l'exemple. — Consolation que ceux qui souffrent peuvent puiser dans ces exemples. — Jésus-Christ déclare ici qu'il est égal à son Père. — Quel est ici le sens du mot *persécution.*

℣. 13. — Nécessité pour les apôtres de garder les préceptes que le Sauveur vient de leur donner; ils sont le sel de la terre. — Nature et propriétés du sel rapprochées de la mission et des devoirs des apôtres et des hommes apostoliques. — En quel sens sont-ils le *sel de la terre?* — Ce qu'est pour le peuple l'exemple d'un docteur orné de toutes les vertus. — Sans le sel de la sagesse divine point de sacrifice agréable à Dieu. — Les apôtres doivent conserver la vertu de ce sel divin. — Malheureux sort des docteurs qui viennent à faillir; à quoi sont-ils bons? — Quel est celui qui est foulé aux pieds? — Est-ce celui qui souffre persécution?

℣. 14, 15. — Une vie sainte est la condition première, essentielle avant d'enseigner. — Les apôtres sont la lumière du monde. — Quel est ce monde. — Nature de la lumière. — Comment ils ont éclairé le monde? — Grandeurs des promesses faites aux apôtres. — Avec quelle assurance ils doivent prêcher l'Evangile. — Avec quel soin ils doivent veiller sur leur propre conduite. — Quelle est cette ville bâtie sur la montagne? — Les apôtres et les prêtres ne peuvent rester cachés aux regards des hommes. — Cette cité peut encore signifier la chair dont le Sauveur s'est revêtu. — Nouveau motif pour les apôtres de se produire au grand jour. — Quelle est cette lampe dont parle Notre-Seigneur? — Qu'est-ce que placer la lampe sous le boisseau? — Que représente ce boisseau? — Différentes significations de la cité, de la lampe, du boisseau. — Vive lumière que doivent répandre les apôtres par leur enseignement et par leurs œuvres. — Notre-Seigneur assigne-t-il ici pour fin de leurs bonnes œuvres les louanges des hommes? — Toutes nos actions doivent être faites pour la gloire de Dieu.

℣. 17-19. — Matière de l'enseignement des apôtres. — Dans quel dessein Notre-Seigneur déclare-t-il qu'il n'est pas venu détruire la loi? — N'est-il venu que comme les prophètes, pour l'annoncer? — Que faut-il entendre par *accomplir la loi?* — Différentes manières dont Notre-Seigneur accomplit la loi en lui-même et dans ses membres. — Peut-on entendre cette expression des additions qui expliquent le sens des anciens préceptes? — Réponse à l'objection des Manichéens sur l'impossibilité pour saint Matthieu de raconter ce que Jésus a dit sur la montagne. — Jésus-Christ a-t-il détruit la loi comme les Juifs l'en accusaient? — En quoi consiste réellement l'accomplissement de la loi? — Reconnaître que Jésus est l'auteur du Nouveau Testament, est-ce déclarer qu'il a détruit l'Ancien? — Peut-on élever des soupçons fondés sur l'authenticité de ces paroles. — Dans quel sens les chrétiens accomplissent la loi. — Pour quelles raisons Jésus-Christ a dit ces paroles. — Trois sortes de lois. — Notre-Seigneur veut-il ici parler des observances judaïques pour nous

les faire accomplir ? — Ce que signifient ces paroles : *Le ciel et la terre ne passeront pas*, etc. — Que signifie le mot *Amen, en vérité?*— Perfection qui est renfermée dans chaque lettre de l'Ecriture. — Les plus petites choses doivent être accomplies avec soin. — Les paroles divines ne demeureront point sans effet.— Quels sont ces commandements les moindres de tous ? — Notre-Seigneur veut-il ici parler des lois anciennes, ou des préceptes qu'il va promulguer ? — Qu'entend-on par violer la loi ? — Que signifient ces paroles : *Il sera appelé le dernier dans le royaume des cieux.* — Notre-Seigneur flétrit ici la conduite des Pharisiens.

ỷ. 20-22. — Quelle est la justice dont parle ici Notre-Seigneur ? — Il confirme la vérité de l'Ancien Testament par la comparaison qu'il en fait avec le Nouveau. — Qu'est-ce que les justices des Scribes et des Pharisiens. — Sens des paroles du Sauveur. -- Conciliation de ces paroles avec les précédentes : *Celui qui transgressera le plus petit des commandements*, etc.— Pourquoi n'était-il pas question du royaume des cieux dans l'Ancien Testament ? — Ces paroles peuvent encore se rapporter à la manière dont les Pharisiens interprétaient la loi. — Dieu auteur de la loi ancienne et de la loi de grâce. — A qui faut-il limiter ces paroles : *Vous ne tuerez pas?* — Pourquoi cette formule : *Il a été dit aux anciens,..... et moi je vous dis*, etc. — Opinion des philosophes sur les passions de l'âme. — Qu'est-ce que se mettre en colère contre son frère ? — Quelle est la colère légitime ? — Notre-Seigneur parle-t-il ici de l'irritation qui vient du sang ? — Il ne condamne pas seulement la colère, mais les paroles qui en sont l'expression. — Signification du mot *raca*. — Ce qui fait le crime de cette appellation injurieuse. — Dans la troisième partie Notre-Seigneur défend non-seulement la colère et les paroles qui la manifestent, mais aussi l'outrage qu'elles expriment. — Divers degrés dans les péchés que la colère nous fait commettre. — Pourquoi est-ce un si grand péché de dire à son frère : *Vous êtes un fou?* — Trois degrés de culpabilité qui nous rendent passible du jugement, du conseil, du feu de l'enfer. — D'où vient le mot *géhenne?* — Ces peines sont-elles trop sévères ? — Divers degrés dans les supplices de l'enfer. — Le jugement et le conseil, peines de la vie présente.

ỷ. 23, 24. — Nécessité pressante de la réconciliation. — Devons-nous demander pardon à celui qui nous a outragés ? — Dieu ne reçoit pas les sacrifice des chrétiens divisés entre eux. — Il préfère notre utilité aux honneurs qui lui sont dus.— Quelle doit-être cette réconciliation ? — Que devons-nous faire lorsque notre frère est absent.

ỷ. 25, 26. — Nécessité de la réconciliation pendant cette vie. — Quel est cet adversaire que Dieu nous ordonne de traiter en ami. — Est-ce le démon, est-ce un de nos semblables, est-ce Dieu ou ses commandements. — Il est plus naturel de l'entendre de nos ennemis. — Quel est ce juge, ce ministre, cette prison dont parle Notre-Seigneur ? — Que signifie cette dernière obole qu'il faut payer ?

ỷ. 27, 28. — Crime de l'adultère. — Le désir seul est un véritable adultère.— Différence entre la passion véritable et le premier mouvement qui la précède. — Trois choses qui concourent à la consommation du péché. — Danger auquel s'expose celui qui laisse égarer ses yeux sur les objets extérieurs.

ỷ. 29, 30. — Nécessité de faire disparaître l'occasion du péché. — Que signifient cet œil droit, cette main droite qu'il faut arracher. — Nous devons non-

seulement prendre garde de nous exposer au danger personnel de pécher, mais encore de laisser commettre des actions coupables à ceux dont la conduite nous est confiée. — Autres significations morales de cet œil, de cette main.

ỳ. 31, 32. — Indissolubilité du mariage. — Pourquoi Moïse a-t-il permis l'acte de répudiation? — Le commandement que fait Notre-Seigneur est-il contraire aux prescriptions de la loi? — Jésus-Christ ne reconnaît qu'une seule cause de renvoi de la femme : la fornication. — Nécessité pour les maris de supporter les fautes de leurs épouses. — L'homme qui épouse la femme renvoyée est également adultère. — Que faut-il entendre par la fornication qui peut motiver le renvoi? — Cette défense s'applique aux deux époux. — Jusqu'où s'étend la permission que donne ici Notre-Seigneur de renvoyer une épouse coupable? — Circonstance où le mari ne peut renvoyer sa femme. — La femme renvoyée est-elle coupable d'adultère au même degré que celui qui l'épouse.

ỳ. 33-37. — Le serment trop fréquent défendu comme occasion de péché. — Pourquoi la loi ancienne permettait plus facilement l'usage du serment. — Jésus-Christ ne veut pas nous exposer au danger du parjure. — Peut-on dire que l'apôtre saint Paul a enfreint ce précepte? — La vie des saints nous apprend comment nous devons entendre certains passages difficiles. — Pourquoi le Sauveur défend-il de jurer par les anges, par la ville de Jérusalem, par le temple, etc.? — Comment devons-nous nous exprimer pour garantir la vérité de nos paroles? — D'où vient la nécessité du serment?

ỳ. 38-42. — Comment le chrétien doit se conduire à l'égard de ceux qui lui font injure. — Dans quel but la loi du talion a-t-elle été donnée aux Juifs? — Quel but s'est proposé Notre-Seigneur par ce nouveau commandement? — Justice imparfaite des Pharisiens dans cette matière, justice parfaite commandée par Jésus-Christ. — Jusqu'où s'étend-elle? — La conduite de Notre-Seigneur et des saints explique les préceptes du christianisme. — Comment doit-on entendre l'obligation de présenter la joue gauche à celui qui nous frappe sur la droite? — Inutilité, danger de la vengeance même légitime. — Notre-Seigneur ne défend pas la vengeance qui a pour but la correction du prochain. — Exemples qui confirment cette vérité. — Ce que doit faire un chrétien pour observer la juste mesure de la vengeance. — Explication mystique de ce commandement. — Comment devons-nous nous conduire à l'égard de ceux qui veulent nous faire tort dans nos biens. — Inconvenance qu'un chrétien plaide devant les tribunaux. — Comment faut-il entendre ce que dit saint Paul que les causes des fidèles soient jugées entre eux? — Comment nous devons nous opposer à ceux qui veulent nous ravir ce qui nous appartient. — Troisième espèce d'injures. — Comment le chrétien doit se comporter à leur égard. — Dans quel sens faut-il entendre ces paroles : *Allez encore avec lui deux autres milles.* — Signification mystique de ce nombre. — Comment devons-nous pratiquer le commandement de donner à celui qui nous demande? — Il ne doit pas être restreint au devoir de l'aumône. — Il n'implique pas l'autorisation de donner tout ce qu'on demande. — Il est quelquefois utile pour celui qui demande d'être refusé. — Interprétation spirituelle de ces paroles. — Obligation de prêter à celui qui est dans le besoin, et cela sans condition d'usure. — Cette doctrine de Jésus-Christ est-elle compatible avec les mœurs publiques? — Avantages que procurerait à la société l'observation exacte des préceptes du christianisme.

ỳ. 43-48. — La charité ne consiste pas seulement à ne pas résister à nos ennemis, mais à aimer même ceux qui nous font du tort. — Le précepte de la charité n'admet aucune exception. — Divers degrés de la justice pharisaïque légale. — Comment nous pouvons haïr nos ennemis à l'exemple de Dieu. — La loi ancienne ne portait pas : *Vous haïrez votre ennemi.* — La haine et la colère ont leur siége dans l'âme. — Quelle est la marque certaine que nous aimons réellement notre ennemi. — Est-il permis de se réjouir de la ruine de nos ennemis. — Ce que l'Eglise oppose à la haine, aux calomnies, à la persécution de ses ennemis. — Ces préceptes sont-ils impossibles? Exemples des saints qui les ont pratiqués. Tout fidèle doit tendre à cette perfection. — Peut-on dire que le précepte de prier pour nos ennemis soit contredit par certains passages de l'Ecriture? — Comment expliquer la prière des saints et des martyrs contre leurs ennemis? — Degrés par lesquels Jésus-Christ nous fait monter au sommet le plus élevé de la vertu. — Comment celui qui garde les commandements de Dieu devient le fils de Dieu. — Comment devons-nous imiter la bonté de Dieu. — Penser aux châtiments dont Dieu frappe ceux qu'il aime. — Conduite de Dieu a l'égard des justes et des pécheurs. — Comment les uns et les autres usent de la bonne et de la mauvaise fortune. — La charité des chrétiens pour leurs frères doit être plus parfaite que l'affection naturelle des païens. — Comment le vrai chrétien devient parfait comme le Père céleste est parfait.

ỳ. 1-3. — *Or Jésus voyant la multitude, monta sur une montagne, et s'étant assis, ses disciples s'approchèrent de lui. Et ouvrant sa bouche, il les enseignait en disant : Bienheureux les pauvres d'esprit parce que le royaume des cieux est à eux.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Tout artisan, quelle que soit sa profession, voit avec joie ce qui lui donne l'occasion d'exercer son art. Ainsi le charpentier, à la vue d'un arbre de bonne qualité, désire le couper pour l'employer à ses travaux (1); de même le prêtre, en voyant une assemblée nombreuse, se réjouit dans son âme, et il est heureux de pouvoir lui enseigner des vérités utiles. C'est ainsi que le spectacle de cette grande multitude de peuple donna lieu au Seigneur de lui

(1) Saint Chrysostome ajoute en cet endroit l'exemple du laboureur qui, en voyant une terre fertile, désire la labourer, et celui d'un cheval qui, au sortir de l'étable, s'élance avec rapidité et mord le frein lorsqu'il voit l'espace s'ouvrir devant lui.

CAPUT V.

Videns *autem Jesus turbas, ascendit in montem; et cum sedisset, accesserunt ad eum discipuli ejus; et aperiens os suum docebat eos, dicens : Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum.*

Chrys. (*super Matth., in opere imperf. hom.* 9.) Omnis artifex secundum professionem suam, opportunitatem operis videns, gaudet : carpentarius enim si viderit arborem bonam, concupiscit eam præcidere ad opus artificii sui, et sacerdos cum viderit ecclesiam plenam, gaudet animus ejus, et delectatur ut doceat : sic et Dominus videns magnam congregationem populi, excitatus est ad docendum : unde dicit : *Videns autem*

adresser ses divins enseignements : « Jésus voyant cette foule, monta sur la montagne. » — S. Aug. (*de l'acc. des Ev.*, I, 19.) On peut dire aussi qu'il voulut éviter cette grande multitude et qu'il se retira sur cette montagne pour s'entretenir avec ses seuls disciples. — S. Chrys. (*hom.* 5 *sur S. Matth.*) Il s'asseoit non au milieu des villes et des places publiques, mais sur une montagne et dans la solitude, et il nous apprend ainsi à ne rien faire par ostentation et à fuir les réunions tumultueuses, surtout lorsque nous devons traiter de choses d'une haute importance. — Remi. Nous voyons dans l'Evangile que Notre-Seigneur avait trois lieux particuliers de retraite, la barque, la montagne et le désert, et qu'il se retirait dans l'une ou l'autre de ces retraites, lorsqu'il était accablé par la foule.

S. Jér. Quelques-uns de nos frères croient dans leur simplicité que Notre-Seigneur a tenu ce discours sur la montagne des Oliviers, ce qui ne peut être, car ce qui précède et ce qui suit nous montre clairement que cette montagne est située dans la Galilée, et nous pensons que c'est le mont Thabor, ou quelque autre montagne élevée.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il monte sur cette montagne, d'abord pour accomplir cette prophétie d'Isaïe : « Montez sur le sommet de la montagne ; » ensuite pour nous apprendre qu'il faut habiter le sommet des vertus spirituelles pour être digne d'enseigner ou d'écouter les oracles de la justice de Dieu, car si l'on reste habituellement dans la vallée, on ne peut parler du haut de la montagne ; si vous restez sur la terre, parlez des choses de la terre ; si vous voulez parler du ciel, élevez-vous jusqu'au ciel. Ou bien il monte sur la montagne pour nous avertir que tout homme qui veut pénétrer les mystères de la vé-

---

turbas Jesus, ascendit in montem. Aug. (*de cons. Evang.* lib. I, cap. 19.) Vel hic potest videri multas turbas vitare voluisse, et ob hoc ascendisse in montem, ut solis discipulis loqueretur. Chrys. (*in hom.* 15, *in Matth.*) Per hoc autem quod non in civitate et foro, sed in monte et solitudine sedit, erudivit nos nihil ad ostentationem facere, et a tumultibus abscedere, et maxime cum de necessariis disputare oportet. Remig. Hoc enim sciendum est quod tria refugia legitur Dominus habuisse : navim, montem et desertum; ad quorum alterum quotiescunque a turbis opprimebatur, conscendebat.

Hieron. Nonnulli autem simpliciorum fratrum putant Dominum ea quæ sequuntur in Oliveti monte docuisse; quod nequaquam ita est : Ex præcedentibus enim et sequentibus in Galilæa monstratur locus, quem putamus esse vel Thabor, vel quemlibet alium montem excelsum.

Chrys. (*super Matth., in opere imperf. ut sup.*) Ascendit autem in montem : primo quidem ut impleret prophetiam Isaiæ dicentis (cap. 40.) : « Super montem ascende tu ; deinde ut ostendat, quoniam in altitudine spiritualium virtutum consistere debet, qui docet Dei justitiam, pariter et qui audit : nemo enim potest in valle stare, et de monte loqui. Si in terra stas, de terra loquere; si autem de cœlo loqueris, in cœlo consiste. Vel ascendit in montem, ut ostendat quod omnis qui vult discere mysteria veritatis, in montem Ecclesiæ

rité, doit monter sur cette montagne de l'Eglise dont le prophète a dit : « La montagne de Dieu est une montagne fertile » (1). S. Hil. (*can. 4 sur S. Matth.*) Ou bien encore, il monte sur la montagne, parce que c'est des hauteurs de la majesté qu'il occupe avec son Père qu'il nous impose les célestes enseignements de la vie chrétienne.

S. Aug. (*serm. 7 sur la mont.* liv. I, chap. 1.) Ou bien enfin il monte snr la montagne, pour nous faire comprendre que les commandements que Dieu avait donnés par les prophètes au peuple juif, peuple qu'il fallait retenir par la crainte, étaient moins parfaits que les lois qu'il allait donner par son Fils à un peuple qu'il voulait affranchir par l'amour.

« Et lorsqu'il fut assis, ses disciples s'approchèrent de lui. » S. Jér. Il parle assis et non debout, parce qu'ils étaient incapables de le comprendre dans l'éclat de sa majesté. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ou bien, il parle étant assis, parce que sa dignité de docteur et de maître l'exigeait. Ses disciples s'approchèrent de lui ; c'est ainsi que ceux dont le cœur était plus près de l'accomplissement de ses préceptes, se trouvaient aussi plus rapprochés corporellement de sa personne. — Rab. Dans le sens mystique, le Seigneur assis est la figure de son incarnation, car s'il ne s'était pas incarné, le genre humain n'aurait pu approcher de lui. — S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*, I, 19.) Il paraît surprenant que saint Matthieu prête ce discours au Sauveur assis sur la montagne, tandis que saint Luc (2) le lui fait tenir lorsqu'il était debout dans la plaine. Cette diversité dans leur récit

(1) *Psaume* LXVII, v. 16.
(2) *Luc*, chap. VII, v. 17 : « Jésus étant descendu de la montagne, s'arrêta dans la plaine. »

---

debet ascendere, de quo Propheta : « Mons Dei mons pinguis. » Hilar. (*can. 4. in Matth.*) Vel ascendit in montem, quia in paternæ majestatis celsitudine positus, cœlestia vitæ præcepta constituit. August. (*de Serm. Domini in monte.* lib. I, cap. 1.) Vel ascendit in montem, ut significet quia minora erant præcepta justitiæ, quæ a Deo data sunt per prophetas populo Judæorum, quem timore adhuc alligari oportebat; per Filium autem suum majora populo, quem charitate jam liberari convenerat.

Sequitur : *Et cum sedisset, accesserunt ad eum discipuli ejus.* Hieron. Ideo autem non stans, sed sedens loquitur, quia non poterant eum intelligere in sua majestate fulgentem. August. (*de Serm. Domini in monte, ubi sup.*) Vel quod sedens docebat, pertinet ad dignitatem magistri. Accesserunt autem ad eum discipuli ejus, ut audiendis verbis illius hi essent etiam corpore viciniores, qui præceptis implendis animo appropinquabant. Rab. Mystice autem sessio Domini incarnatio ejus est ; quia nisi Dominus incarnatus esset, humanum genus ad eum accedere non potuisset.

August. (*de Cons. Evang.*. lib. I, c. 19.) Movet autem, quod Matthæus in monte dicit hunc habitum esse sermonem a Domino sedente ; Lucas autem in loco campestri a Domino stante. Hæc igitur diversitas facit videri alium fuisse

est une preuve qu'il s'agit de deux discours différents; car qui s'oppose à ce que Notre-Seigneur ait répété ici ce qu'il avait dit précédemment et qu'il fasse de nouveau des actions qu'il avait déjà faites auparavant? On peut dire encore que le Sauveur était sur le point le plus élevé de la montagne avec ses seuls disciples, quand il choisit parmi eux ses douze apôtres. Il descendit ensuite avec eux non de la montagne, mais de cette hauteur dans une espèce de plaine, c'est-à-dire sur un plateau situé sur le flanc de la montagne, et qui pouvait contenir un grand nombre de personnes; il attendit dans ce lieu que la multitude se fût rassemblée autour de lui; puis s'étant assis, ses disciples se rapprochèrent et, là devant eux et en présence du peuple il aurait fait ce discours que saint Matthieu et saint Luc racontent d'une manière différente, mais dont la substance est absolument la même.

S. Grég. (*Moral.*, iv, 5.) Avant que le Sauveur formule sur la montagne ces sublimes et admirables préceptes, l'Evangéliste les fait précéder de ces paroles : « Ouvrant sa bouche, il les enseignait. » Lui qui avait autrefois ouvert la bouche des prophètes. — Remi. Toutes les fois qu'il est dit que le Seigneur ouvrit la bouche, il faut nous rendre attentifs, car ce préambule annonce de grandes choses. S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ou bien peut-être ces mots : « ouvrant la bouche, » nous avertissent qui le discours qui va suivre sera plus long que d'habitude. — S. Chrys. (*hom.* 15.) Ou enfin ces paroles nous apprennent que le Seigneur enseignait tantôt en ouvrant la bouche, tantôt en faisant entendre la voix non moins instructive de ses œuvres.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Si on veut étudier ce discours dans un esprit de religion et de prudence, on y trouvera la règle parfaite

---

illum, alium istum. Quid enim prohibet Christum quædam alibi repetere, quæ ante jam dixerat? aut iterum facere, quæ ante jam fecerat? Quanquam etiam possit illud occurrere, in aliqua excellentiori parte montis, primo cum solis discipulis Dominum fuisse, quando ex eis duodecim elegit; deinde cum eis descendisse, non de monte, sed de ipsa montis celsitudine in campestrem locum; id est, in aliquam æqualitatem, quæ in latere montis erat, et multos capere poterat; atque ibi stetisse, donec ad eum turbæ congregarentur; ac postea cum sedisset, accessisse propinquius discipulos ejus; atque ita illis cæterisque turbis præsentibus unum habuisse sermonem, quem Matthæus Lucasque narrant, diverso narrandi modo, sed eadem veritate rerum.

Greg. (IV. *Moral.* cap. 5.) Sublimia autem præcepta Domino in monte dicturo, præmittitur : *Et aperiens os suum docebat eos*, etc. Qui dudum aperuerat ora prophetarum. Remig. Ubicunque autem legitur Dominus aperuisse os, inspiciendum est quia magna sunt quæ sequuntur. Aug. (*in Serm. Domini in monte* lib. i. cap. 1.) Vel dicit : *Aperiens os suum*, ut ipsa mora commendet aliquanto longiorem futurum esse sermonem. Chrys. (*in homil.* 15. *ut sup.*) Vel hoc dicit, ut discas quoniam nunc quidem docebat, os aperiens in loquendo; nunc autem vocem quæ est ab operibus emittens.

Aug. (*in Serm. Dom. in monte*, *ubi sup.*) Si quis autem pie sobrieque consideraverit, inveniet in hoc sermone, quantum ad mores opportunos pertinet,

de la vie chrétienne pour la direction des mœurs. Aussi Notre-Seigneur le conclut en disant : « Tout homme qui écoute les paroles que je viens de dire et les met en pratique sera comparé à un homme sage. »

S. Aug. (*Cité de Dieu*, xix, 1.) La philosophie ne peut avoir d'autre raison d'être que la fin du bien lui-même. Or la fin du bien, c'est de nous rendre heureux, et c'est pour cela que Jésus-Christ commence son discours par la promesse de la béatitude : « Bienheureux les pauvres d'esprit. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, i, 2.) La présomption d'esprit est un signe d'orgueil et d'arrogance. Or, on dit souvent des orgueilleux qu'ils ont un esprit étendu ; c'est avec raison, car *esprit* est synonyme de *vent*, et qui ne sait qu'on dit aussi des orgueilleux qu'ils sont enflés, comme s'ils étaient gonflés par le vent. C'est pour cela qu'il faut entendre ici par pauvres d'esprit, les humbles qui craignent Dieu et qui n'ont pas cet esprit qui enfle. — S. Chrys. (*homél.* 15.) Ou bien le mot esprit signifie ici orgueil et volonté. Que des hommes soient humiliés malgré eux et par la force des circonstances, il n'y a ni mérite ni gloire ; aussi Notre-Seigneur ne proclame bienheureux que ceux qui s'humilient par le choix de leur volonté. Il veut ici couper et arracher jusqu'aux dernières racines de l'orgueil, comme étant lui-même la racine et la source de tous les maux. Il lui oppose l'humilité comme un fondement inébranlable sur lequel on peut bâtir avec solidité, tandis que si elle vient à crouler, tous les biens que vous aurez amassés tombent avec elle. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Notre-Seigneur dit ouvertement : « Bienheureux les pauvres d'esprit, et il désigne par là les âmes humbles qui demandent toujours à Dieu l'aumône de sa grâce. Aussi on lit dans le grec : « Bienheureux

---

perfectum vitæ christianæ modum : unde sic ipse sermo concluditur : « Omnis qui audit verba mea hæc, et facit ea, similabo eum viro sapienti. »

Aug. (*de Civitate Dei* lib. xix. cap. 1.) Nulla autem est causa philosophandi, nisi finis boni : quod autem beatum facit, ipsum est finis boni : et ideo a beatitudine incipit, dicens : *Beati pauperes spiritu*. August. (*in Serm. Domini in monte* lib i. cap. 2.) Præsumptio quidem spiritus audaciam et superbiam significat : vulgo etiam magnum spiritum superbi habere dicuntur, et recte, nam *spiritus* ventus vocatur. Quis vero nesciat superbos inflatos dici quasi vento distentos? Quapropter recte hic intelliguntur *pauperes spiritu*, humiles timentes Deum, id est, non habentes inflantem spiritum. Chrysost. (*in homil.* 15. *ut sup.*) Vel *spiritum* hic elationem et animum dicit : quod enim sunt multi humiles nolentes, rerum necessitate coacti, non est laus : unde illos beatificat, qui se ex electione humiliant. Ideo autem hic incidit radicitus evellens superbiam ; quia hæc fuit radix et fons malitiæ universæ ; contra quam ponit humilitatem, velut quoddam stabile fundamentum ; quia, ea subjecta, cum stabilitate alia superædificantur ; hac autem destructa, pereunt quæcunque congregaveris bona. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Ideo autem dixit manifeste : « Beati humiles spiritu, » ut sic similes ostendat, qui semper adjutorium Dei sint mendicantes : unde in græco dicitur : « Beati mendici, vel egeni : » sunt

les mendiants (1) ou les nécessiteux. » Il en est plusieurs, en effet, qui sont naturellement humbles, mais qui ne le sont point par un principe de foi, parce qu'ils n'implorent pas le secours de Dieu. Le Sauveur ne veut parler ici que de ceux qui sont humbles en vertu de la foi. — S. Chrys. (*homél.* 15.) Peut-être ici par les pauvres d'esprit, Notre-Seigneur entend-il ceux qui sont saisis de crainte et qui tremblent en présence des commandements de Dieu, comme Dieu le recommande par le prophète Isaïe. Mais qu'ont-ils de plus que ceux qui sont simplement humbles? Ils possèdent la vertu d'humilité à un plus haut degré. — S. Aug. Que les orgueilleux désirent les royaumes de la terre, le royaume des cieux est pour les humbles. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) De même, en effet, que tous les vices conduisent à l'enfer, mais principalement l'orgueil, aussi toutes les vertus nous conduisent aux cieux, mais surtout l'humilité, car c'est une des récompenses propres à l'humilité que celui qui s'humilie soit élevé. — S. Jér. Ou bien encore les pauvres d'esprit sont ceux qui par l'inspiration de l'Esprit saint embrassent la pauvreté volontaire.— S. Amb. (*des Offices*, liv. I, chap. 16.) Au jugement de Dieu, le bonheur commence là où au jugement des hommes on ne trouve que misère et affliction. — La Glose. C'est avec justice que les richesses du ciel sont ici promises à ceux qui sont pauvres dans la vie présente.

℣. 4. — *Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre.*

S. Amb. (*sur S. Luc*, liv. IX, *Tit. des béatit.*) Lorsque je serai parvenu à me contenter de la médiocrité, à être exempt de toutes sortes

(1) Le mot grec πτωχοὶ est plus énergique que πένητες, qui signifie simplement *pauvres*; πτωχὸς est celui qui n'a absolument rien et qui est réduit à mendier; πένες est celui qui vit pauvrement de son travail de chaque jour.

---

enim multi naturaliter humiles, et non ex fide, qui non pulsant adjutorium Dei, sed solum qui secundum fidem sunt humiles. Chrys. (*in homil.* 15. *ut sup.*) Vel quia *pauperes spiritu,* hic dicit formidantes et trementes Dei jussiones; quomodo Dominus per Isaiam commendat. Quid autem amplius quam simpliciter humiles? Humilium enim hic quidem mediocriter est, hic autem superabundanter. Aug. Superbi ergo appetant regna terrarum, sed humilium est regnum cœlorum. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Nam sicut cætera vitia deponunt ad inferos, maxime tamen superbia, sic et omnes virtutes inducunt in regnum cœlorum, maxime tamen humilitas, quia proprium est ut qui se humiliat, exaltetur. Hier. Vel beati pauperes spiritu, qui scilicet propter Spiritum Sanctum voluntarie sunt pauperes. Ambr. (*de Offi.* lib. I, cap. 16.) Inde autem incipit beatitudo judicio divino, ubi ærumna æstimatur humano. Glossa. Pauperibus autem in præsenti convenienter promittuntur divitiæ cœli.

Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram.

Ambr. (*sup. Lucam,* lib. IX. *tit. de Beatitudinibus.*) Cum simplicitate contentus fuero, inops malorum, superest ut

de maux, j'aurai encore à établir la règle dans mes mœurs. Que me servirait-il de renoncer aux biens de la terre, si je ne pratique pas la douceur? Aussi le Sauveur ajoute-t-il : « Bienheureux ceux qui sont doux. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, liv. I, chap. 3.) Les hommes doux sont ceux qui cèdent devant les injustes dont ils sont victimes, qui ne font pas de résistance au mal, mais triomphent du mal par le bien. — S. Amb. (*sur S. Luc*, liv. IV.) Modérez donc les mouvements de votre âme, pour ne pas vous mettre en colère, ou du moins pour ne pas vous livrer à une colère coupable. Il est beau de soumettre à la raison les saillies du cœur, et il ne faut pas moins de vertu pour contenir la colère qui est souvent l'indice d'une âme énergique, que pour ne pas la ressentir du tout, ce qui ordinairement est le propre d'un caractère sans vigueur.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Que ceux qui ne connaissent pas la douceur, se querellent et soient en contestation pour les choses de la terre et du temps, mais « bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre, » d'où on ne pourra les arracher, cette terre dont il est dit au psaume 141 : « Mon partage est dans la terre des vivants, c'est-à-dire dans un héritage permanent, éternel, où l'âme se repose par une sainte affection, comme dans le lieu qui lui est propre, de même que le corps se repose dans la terre, et où elle s'y nourrit de son aliment comme le corps se nourrit de la terre ; cet héritage est le repos et la vie des saints.— S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien cette terre, suivant l'opinion de quelques-uns est la terre des morts tant qu'elle reste dans l'état actuel, parce qu'elle est assujettie à la vanité, mais lorsqu'elle sera délivrée de la corruption, elle deviendra la terre des vivants et les mortels la recevront comme un héritage libre des atteintes de la mort. J'ai lu une autre explication, d'après

---

mores meos temperem. Quid enim mihi prodest carere secularibus, nisi fuero mitis? Congrue igitur sequitur : *Beati mites*. Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. I. c. 3.) Mites sunt qui cedunt improbitatibus, et non resistunt malo, sed vincunt in bono malum. Ambr. (*sup. Lucam* lib. IV. *ut sup.*) Mitiga ergo affectum tuum, ut non irascaris, aut certe iratus ne peccaveris. Præclarum est enim motum temperare consilio, nec minoris virtutis dicitur prohibere iracundiam, quam omnino non irasci; cum plerumque istud lentius, hoc fortius æstimetur.

Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Rixentur igitur immites, et dimicent pro terrenis et temporalibus rebus : sed « beati mites, quoniam ipsi hæreditabunt terram, » de qua evelli non possunt : illam (inquam) terram, de qua in psalmo dicitur : « Portio mea in terra viventium : » significat enim quamdam stabilitatem hæreditatis perpetuæ, ubi anima per bonum affectum tanquam in loco suo requiescit, sicut corpus in terra ; et inde cibo suo alitur, sicut corpus ex terra : ipsa est requies et vita sanctorum. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel terra hic (sicut quidam dicunt) quandiu est in hoc statu, terra mortuorum est, quia vanitati subjecta est; cum autem liberata fuerit de corruptione, fit terra vivorum, ut mortales hæreditent immortalem. Alterum expo-

laquelle le ciel que doivent habiter les saints est appelé terre des vivants, en ce sens que c'est le ciel par rapport à la région inférieure, et la terre comparativement au ciel supérieur. D'autres prétendent que cette terre c'est notre corps ; tant qu'il est soumis à la mort, c'est la terre des morts, mais il sera la terre des vivants, lorsqu'il deviendra semblable au corps glorieux de Jésus-Christ.

S. Hil. (*Can.* 4 *sur S. Matth.*) Ou bien Notre-Seigneur promet à ceux qui sont doux l'héritage de la terre, c'est-à-dire l'héritage de ce corps qu'il a choisi lui-même pour y habiter ; et puisque c'est à cause de la douceur de notre âme que le Christ habite en nous, il nous revêtira aussi de cet éclat dont son corps glorieux sera environné (1).

S. Chrys. (*hom.* 15.) Ou bien encore, le Christ mêle ici les promesses temporelles aux promesses spirituelles. Celui qui fait profession de douceur passe aux yeux du monde pour perdre tout ce qu'il possède. Jésus-Christ lui promet donc ici le contraire en l'assurant que celui qui est doux possède en sûreté ce qui lui appartient, tandis que celui qui est arrogant perd bien souvent et son âme et l'héritage de ses pères. Or, le Sauveur emprunte ici pour les mêler à son discours ces paroles du Roi prophète : « Ceux qui sont doux auront la terre en héritage. »

La Glose. Les hommes doux qui ont su se posséder eux-mêmes, posséderont plus tard l'héritage du Père céleste. Or, c'est une plus grande récompense de posséder cette terre que d'avoir simplement le royaume des cieux, car que de choses nous perdons dès que nous les avons.

(1) *Philipp.*, III, 21 : « Il changera notre corps misérable en le rendant conforme à son corps glorieux. »

---

nentem legi, quasi cœlum in quo habitaturi sunt sancti, dicatur *terra vivorum;* quod quantum ad inferiorem regionem cœlum est; quantum autem ad superius cœlum dicitur terra. Alii dicunt quia corpus nostrum terra est; et quandiu subjacet morti, terra est mortuorum; cum autem fuerit conforme factum gloriæ corporis Christi, erit terra vivorum.

Hilar. (*can.* 4. *in Matth.*) Vel hæreditatem terræ mitibus Dominus pollicetur (id est, ejus corporis quod ipse assumpsit habitaculum), et quia per mansuetudinem mentis nostræ habitat Christus in nobis, nos quoque gloria clarificati ejus corporis vestiemur.

Chrys. (*in hom.* 15. *ut sup.*) Vel aliter : Christus hic spiritualibus promissis sensibilia immiscuit : quoniam enim æstimatur qui mitis est omnia sua perdere, contrarium promittit, dicens : Quod (cum stabilitate) sua possidet, qui non est protervus; qui autem aliter est, multoties animam et hæreditatem paternam perdit. Quia vero Propheta dixerat (*Psalm.* 36.) : « Mansueti hæreditabunt terram, » a consuetis verbis contexit sermonem.

Glossa. Mites etiam qui seipsos possederunt, hæreditatem Patris in futuro possidebunt. Plus autem est possidere terram quam habere regnum cœlorum : multa enim habemus quæ statim amittimus.

℣. 5. — *Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.*

S. Amb. (*sur S. Luc.*) Lorsque vous aurez acquis la pauvreté d'esprit et la douceur, souvenez-vous que vous êtes pécheurs, et pleurez vos péchés; c'est la troisième des béatitudes : « Bienheureux ceux qui pleurent. » Il est juste, en effet, que la troisième bénédiction soit pour celui qui pleure ses péchés, puisque c'est la Trinité qui les pardonne. — S. Hil. (*Can.* 4 *sur S. Matth.*) Ceux dont il est ici question ne sont pas ceux qui pleurent les pertes, les injures ou les dommages qu'ils ont soufferts, mais ceux qui pleurent leurs péchés passés. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ceux qui pleurent leurs propres péchés sont heureux, mais d'un bonheur limité; beaucoup plus heureux sont ceux qui pleurent les péchés des autres, et tels devraient être tous ceux qui sont les maîtres et les docteurs de leurs frères. — S. Jér. Les morts qu'il faut ici pleurer ne sont pas ceux qui ont payé le tribut à la commune loi de la nature, mais ceux qui sont comme ensevelis dans leurs péchés et dans leurs vices. C'est ainsi que Samuel pleura Saül (I *Rois*, xvi) et saint Paul ceux qui n'avaient pas fait pénitence de leurs impuretés (1).

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) La consolation de ceux qui pleurent, c'est que leurs larmes cessent de couler, et voilà pourquoi ceux qui pleurent leurs péchés seront consolés par le pardon que Dieu leur accordera. — S. Chrys. (*homél.* 15.) Bien que ce pardon dût leur suffire, Dieu ne borne pas sa récompense à la rémission des péchés, mais il répand sur eux l'abondance de ses consolations, ici-bas et dans la vie future, car les récompenses divines surpassent toujours beaucoup les travaux qui les ont méritées.

(1) Voyez *Ephes.*, ii, 15; *Rom.*, vi, 2; 1 *Epît. de saint Pierre*, ii, 24.

Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur.

Ambr. (*sup. Lucam, ut sup.*) Cum hoc feceris, ut scilicet sis pauper et mitis, memento quia peccator es; lugeto peccata tua : unde sequitur : *Beati qui lugent.* Et bene tertia benedictio est peccata deflentis, quia Trinitas est quæ peccata condonat. Hilar. (*can.* 4. *in Matth.*) *Lugentes* enim dicuntur non orbitates, aut contumelias, aut damna mœrentes, sed peccata vetera flentes. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. hom.* 9.) Et qui sua quidem peccata lugent, beati sunt, sed mediocriter; beatiores autem sunt qui aliena lugent peccata : tales convenit esse omnes doctores. Hier. Luctus enim hic non mortuorum ponitur communi lege naturæ, sed peccatis et vitiis mortuorum. Sic flevit Samuel Saulem (1. *Reg.* 16.), et Paulus eos qui post immunditiam pœnitentiam non egerunt (II *Cor.* 12).

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Cum autem consolatio sit lugentium cessatio luctus, qui sua peccata lugent, consolabuntur indulgentiam consecuti. Chrys. (*in hom.* 15. *ut sup.*) Et licet talibus sufficiat venia frui, non terminat retributionem in peccatorum remissione, sed et multarum facit participes consolationum, et hic, et in futuro : semper enim majores laboribus Deus dat retributiones.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Quant à ceux qui pleurent les péchés des autres, ils seront aussi consolés; car lorsqu'ils verront dans l'autre vie se dérouler devant eux les desseins de la Providence divine, et qu'ils comprendront que ceux qui ont péri n'appartenaient pas à Dieu, dont la main ne se laisse jamais ravir ce qu'elle tient, ils cesseront de les pleurer, et trouveront leur joie dans leur propre bonheur. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Le deuil c'est la tristesse que nous fait éprouver la perte de ceux qui nous sont chers; or ceux qui se convertissent à Dieu perdent ce qui leur était cher dans le monde, leurs joies changent alors de nature et d'objet; mais tant que l'amour des choses éternelles ne vit pas dans leur cœur, il est comme blessé par je ne sais quelle tristesse. Ils seront donc consolés par l'Esprit saint qui s'appelle pour cela Paraclet, c'est-à-dire consolateur, et qui au moment où ils perdent une joie passagère, les enrichit d'une joie éternelle, qu'expriment ces paroles : « Ils seront consolés. »

La Glose. Par ce deuil on peut encore entendre deux sortes de tristesse, ayant pour cause, l'une les misères de ce monde, l'autre le désir du ciel : c'est en figure de cette vérité que la fille de Caleb demanda des champs qui fussent arrosés en haut et en bas (1). Cette tristesse n'est propre qu'à celui qui a l'esprit de pauvreté et de douceur, et qui n'aimant pas le monde, reconnaît sa misère, et par cette connaissance s'élève jusqu'au désir du ciel. C'est avec raison que la consolation est promise à ceux qui pleurent, et il est juste que la joie de l'autre vie compense la tristesse et les larmes de la vie présente. Or la récompense de celui qui pleure est plus grande que celle qui est donnée aux pauvres d'esprit et à ceux qui sont doux, car il vaut mieux

(1) *Josue*, xv, 19; *Juges*, I, 15. Voyez pour le sens mystique de ce passage, saint Grégoire, *Dialogues*, liv. III, chap. XXXIV vers la fin, et le Registre, liv. VI, indict. 15, lect. 23, qui a pour titre : *A Théotiste et à André*.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Qui vero aliena peccata lugent, consolabuntur; qui cum in seculo illo providentiam cognoverint Dei, et intellexerint quod qui perierunt non fuerunt Dei, de cujus manu nemo rapere potest, de eis luctu derelicto in sua beatitudine lætabuntur. Vel aliter. Aug. (*in Serm. Domini in mon.* lib. I. cap. 4.) Luctus est tristitia de amissione charorum : conversi autem ad Deum ea quæ in hoc mundo chara habebant, amittunt: non enim gaudent iis rebus ante quibus gaudebant, et donec fiat in illis amor æternorum, nonnulla mœstitia sauciantur. Consolabuntur ergo Spiritu Sancto, qui maxime propterea *Paracletus* nominatur, id est, consolator; ut temporalem amittentes, æterna lætitia ditet : et ideo dicit : *Quoniam ipsi consolabuntur.*

Glossa. Vel per luctum duo genera compunctionis intelliguntur : scilicet pro miseriis hujus mundi, et pro desiderio cœlestium : unde filia Caleb petivit irriguum superius et inferius. Hujusmodi autem luctus non habet nisi pauper et mitis, qui cum mundum non diligat, quod miser est recognoscit, et ideo cœlum concupiscit. Convenienter ergo lugentibus promittitur consolatio, ut qui tristatus est in præsenti, gaudeat in futuro. Major est autem retributio lugentis, quam

se réjouir dans le royaume que de l'avoir et de le posséder simplement. Que de choses en effet nous avons et que nous possédons au milieu de la douleur!

S. Chrys. (*hom.* 15.) Remarquez que c'est avec dessein que dans l'énoncé de cette béatitude, Notre Seigneur ne dit pas : « ceux qui sont dans la tristesse, » mais plus énergiquement « ceux qui pleurent, ceux qui sont dans les larmes, » et en cela il nous donne une leçon de haute sagesse, car si ceux qui pleurent la mort de leurs enfants ou des autres personnes qui leur sont chères, cessent pendant ce temps de désirer les richesses ou les honneurs, et sont insensibles aux outrages ou aux atteintes des passions, à combien plus forte raison doit-on voir ces heureux effets dans ceux qui pleurent leurs péchés.

ỳ. 6. — *Bienheureux ceux qui sont affamés et altérés de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.*

S. Amb. (*sur S. Luc*, liv. iv.) Après que j'ai pleuré mes péchés, je commence à ressentir la faim et la soif de la justice, car ce n'est point au milieu d'une maladie grave qu'on éprouve cette faim. Notre-Seigneur ajoute donc : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice. » — S. Jér. Il ne nous suffit pas de vouloir la justice, mais il nous faut souffrir la faim de la justice, expression figurée qui doit nous faire comprendre que nous ne serons jamais assez justes, et que nous devons désirer toujours plus ardemment les œuvres de la justice. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Tout bien que les hommes ne font point par l'amour du bien lui-même n'a point de valeur aux yeux de Dieu. Or on a faim de la justice lorsqu'on désire vivre selon les règles de la

---

pauperis et mitis : plus enim est gaudere in regno, quam habere et possidere : multa enim cum dolore habemus et possidemus.

Chrys. (*in homil.* 5. *ut sup.*) Notandum autem quod hanc beatitudinem cum intentione quadam proposuit : ideo non dixit : *Qui tristantur ;* sed *qui lugent :* in quo etiam perfectioris sapientiæ magisterium dedit : si enim qui filios vel alios defunctos lugent, secundum illud tempus non desiderant pecuniam, nec gloriam, nec conviciis exacuuntur, neque aliqua passione capiuntur, multo magis hæc servare debent, qui lugent sua peccata.

Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur.

Ambr. (*sup. Luc.* lib. iv. *ut sup.*) Postquam delicta deflevi, esurire incipio et sitire justitiam; æger enim cum in gravi morbo est, non esurit : unde sequitur : *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam.* Hier. Non nobis sufficit velle justitiam, nisi justitiæ patiamur famem, ut sub hoc exemplo numquam nos satis justos esse, sed semper esurire justitiæ opera intelligamus. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quoniam omne bonum quod non ex amore ipsius boni faciunt homines, ingratum est ante Deum : esurit autem justitiam qui secundum justitiam Dei desiderat conver-

justice divine; on a soif de la justice lorsqu'on désire acquérir la science de Dieu.

S. Chrys. (*hom.* 15.) La justice dont il est ici question est, ou la justice universelle, ou la justice particulière opposée à l'avarice. Le Sauveur va parler de la miséricorde, il nous enseigne par avance comment nous devons l'exercer; ce ne doit pas être avec les produits de l'avarice ou du vol. C'est pour cela qu'il donne à la justice les caractères de l'avarice, la faim et la soif.

S. Hil. (*Can. 4 sur S. Matth.*) A ceux qui ont faim et soif de la justice, il promet le bonheur, et nous apprend ainsi que la pieuse avidité des Saints pour la doctrine divine sera complétement rassasiée dans les cieux; c'est le sens de ces paroles : « Parce qu'ils seront rassasiés. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ils seront rassasiés de l'abondance des libéralités de Dieu, car les récompenses qu'il accorde aux Saints dépassent de beaucoup leurs désirs. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ou bien peut-être ils seront rassasiés dans la vie présente de cette nourriture dont le Seigneur a dit : « Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père, » (1) (qui est la justice), et de cette eau dont il est dit qu'elle deviendra en celui qui l'aura bue une source d'eau qui rejaillit jusque dans la vie éternelle.

S. Chrys. (*hom.* 15.) Peut-être même s'agit-il ici de récompense terrestre. Comme on pense communément que c'est l'avarice qui satisfait abondamment nos désirs, Notre-Seigneur attribue au contraire cet

(1) Ou bien « la volonté de celui qui m'a envoyé, » (*Jean*, IV, 34.) où Notre-Seigneur ajoute : « Afin que j'accomplisse son œuvre. » Ces dernières paroles, qui devraient être jointes avec celles-ci : *quod est justitia*, ce qui est la justice, ont été omises dans le texte de saint Augustin et dans celui de la *Chaine d'or*. Ce qui suit sur l'eau qui rejaillit, etc., est tiré du même chapitre, v. 13.

---

sari : sitit autem justitiam, qui scientiam ejus acquirere cupit.

Chrys. (*in homil.* 15. *ut sup.*) Justitiam autem dicit, vel universalem, vel particularem, avaritiæ contrariam. Quia enim de misericordia dicturus erat, præmonstrat qualiter misereri oporteat; quia non ex rapina, neque ex avaritia : unde etiam quod est avaritiæ proprium, scilicet esurire et sitire, justitiæ attribuit.

Hilar. (*can.* 4. *ut sup.*) Sitientibus autem et esurientibus justitiam, beatitudinem tribuit; significans extensam in Dei doctrinam sanctorum aviditatem, perfecta in cœlo satietate repleri : et hoc est quod est quod dicitur : *Quoniam ipsi saturabuntur.* Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Scilicet largitate remunerantis Dei; quoniam majora erunt præmia Dei quam sanctorum desideria. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. 1, cap. 2.) Vel illo cibo saturabuntur in præsenti, de quo Dominus dicit : « Meus cibus est ut faciam voluntatem Patris mei » (quod est justitia), et illa aqua de qua quisquis biberit, « fiet ei fons aquæ salientis in vitam æternam. »

Chrys. (*in hom.* 15. *ut sup.*) Vel in hoc terrenum præmium determinat : quia enim æstimatur avaritia abundantes facere, ipse contrarium dicit quod jus-

effet à la justice, car celui qui la désire possède tous les biens sans crainte de les perdre.

ỳ. 7. — *Bienheureux ceux qui sont miséricordieux, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde.*

La Glose. (1) La justice et la miséricorde doivent être tellement unies ensemble, qu'elles se tempèrent mutuellement l'une par l'autre. La justice sans la miséricorde n'est que cruauté, et la miséricorde sans justice n'est que faiblesse. C'est pour cela que le Sauveur fait venir la miséricorde après la justice en disant : « Bienheureux les miséricordieux. » — Remi. Le mot miséricordieux veut dire qui a pour ainsi parler le cœur des malheureux, parce que l'homme miséricordieux regarde comme sienne la misère d'autrui, et s'en afflige comme si elle lui était personnelle. — S. Jér. Par miséricorde, il faut entendre ici celle qui non-seulement se répand en aumônes, mais qui s'étend aux fautes de nos frères, et nous fait porter mutuellement les fardeaux les uns des autres. — S. Aug. (*serm. sur la mont.* liv. I, chap. 2.) Il proclame heureux ceux qui viennent au secours de l'infortune, et qui reçoivent en récompense la délivrance de leurs propres maux, comme il le déclare lui-même : « Parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde. » — S. Hil. (*can.* 4.) Dieu se plaît tellement à voir en nous ce sentiment de bienveillance pour tous nos frères, qu'il ne promet sa miséricorde qu'à ceux-là seuls qui sont miséricordieux.

S. Chrys. (*hom.* 15.) La récompense paraît ici être simplement égale au mérite, mais elle lui est bien supérieure, car il n'y a point de comparaison entre la miséricorde des hommes et la miséricorde de

(1) Ou plutôt saint Anselme, car on ne trouve rien de semblable dans la Glose.

---

titia hoc operatur : qui enim justitiam cupit, omnia cum stabilitate habet.

Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.

Glossa. Justitia et misericordia ita conjunctæ sunt, ut altera ab altera debeat temperari : justitia enim sine misericordia crudelitas est; misericordia sine justitia, dissolutio : unde de misericordia post justitiam subdit, dicens : *Beati misericordes.* Remig. Misericors dicitur quasi miserum habens cor; quia alterius miseriam quasi suam reputat, et de malo alterius quasi de suo dolet. Hier. Misericordia hic non solum in eleemosynis intelligitur, sed in omni peccato fratris, si alter alterius onera portemus. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. I. cap. 2. *vel.* 6.) Beatos autem dicit esse, qui subveniunt miseris; quod eis ita rependitur, ut de miseria liberentur : unde sequitur : *Quoniam ipsi misericordiam consequentur.* Hilar. (*can.* 4. *ut sup.*) In tantum enim Deus benevolentiæ nostræ in omnes delectatur affectu, ut suam misericordiam sit solis misericordibus præstaturus.

Chrys. (*in homil.* 15. *ut sup.*) Videtur autem esse æqualis retributio, sed est multo major : non enim est æqualis humana misericordia et divina. Glossa.

Dieu. — La Glose. C'est donc avec raison que Dieu fait miséricorde aux miséricordieux, et bien au-dessus de leurs mérites. Aussi de même que celui dont les désirs sont comblés et au delà, reçoit beaucoup plus que celui qui est simplement rassasié, ainsi la gloire des miséricordieux l'emporte sur la gloire des béatitudes précédentes.

ỳ. 8. — *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.*

S. Amb. (*sur S. Luc.*) Celui qui fait miséricorde perd ses droits à la miséricorde divine, s'il n'a point agi avec un cœur pur, car s'il a cherché la vaine gloire dans les œuvres de miséricorde, il ne lui en revient aucun fruit; aussi Notre-Seigneur ajoute : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur. » — La Glose. (1) La pureté du cœur est placée convenablement en sixième lieu, car c'est le sixième jour que l'homme a été créé à l'image de Dieu, image qui avait été obscurcie en lui par le péché, et qui a été réparée par la grâce dans ceux qui ont le cœur pur. Cette béatitude vient parfaitement après les cinq premières, car sans les vertus qui précèdent, Dieu ne peut créer dans l'homme un cœur pur. — S. Chrys. (*hom.* 15.) Les cœurs purs dont parle ici le Sauveur sont ceux qui ont toutes les vertus et n'ont à se reprocher aucun mal, ou bien ceux dont la tempérance réprime les désirs sensuels, vertu absolument nécessaire pour voir Dieu, selon ces paroles de saint Paul (*Hebr.* xii.) : « Efforcez-vous d'avoir la paix avec tout le monde, et de vivre dans la sainteté, sans laquelle personne ne peut voir Dieu. » Il en est beaucoup, en effet, qui sont miséricordieux, mais qui se livrent à l'impureté, et le Sauveur, pour leur montrer que la miséricorde ne suffit pas, exige de plus cette pureté du cœur.

(1) Saint Anselme, avec quelques légers changements. La Glose ne contient rien de semblable.

Merito ergo misericordibus misericordia impenditur, ut plus accipiant quam meruissent; et sicut plus recipit qui ultra saturitatem habet, quam ille qui habet tantum ad saturitatem, sic major est gloria misericordium quam præcedentium.

Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.

Ambr. (lib. iv. *in Luc., ubi sup.*) Qui misericordiam defert, misericordiam amittit, nisi mundo corde misereatur : nam si jactantiam quærit, nullus est fructus : unde sequitur : *Beati mundo corde.* Glossa. Convenienter autem sexto loco ponitur cordis munditia; quia sexto die homo conditus est ad imaginem Dei; quæ quidem obtenebrata erat in homine per culpam, sed in mundis corde reformatur per gratiam : merito autem post prædicta sequitur; quia nisi illa præcedant, mundum cor in homine non creatur. Chrys. (*in homil.* 15. *ut sup.*) Mundos autem hic ait, vel eos qui universalem virtutem possident, et nullius sibi malitiæ conscii sunt; vel eos qui in temperantia consistunt, quæ maxime necessaria est ad videndum Deum; secundum illud Pauli (*ad Hebr.* 12.) : « Pacem sequimini cum omnibus, et sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum : » quia enim multi miserentur quidem, sed impudica agunt, monstrans quod non sufficit primum (scilicet misereri), hoc de munditia apposuit.

S. JÉR. Dieu qui est pur, ne peut-être vu que par un cœur pur, car le temple de Dieu doit être sans souillure, c'est pour cela qu'il ajoute : Parce qu'ils verront Dieu. » — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Celui qui veut et accomplit toute justice, voit Dieu des yeux de son âme, car la justice est l'image de Dieu, Dieu étant la justice par essence. Rappelons-nous donc que celui qui se sépare du mal et fait le bien, en vertu même de cet effort, voit Dieu plus ou moins, toujours ou par intervalles, autant qu'il est possible à la nature humaine. Mais dans l'autre vie, ceux qui ont le cœur pur verront Dieu face à face, et non pas comme ici-bas dans un miroir et sous des images obscures (1). — S. AUG. (*serm. sur la mont.*) Il faut être insensé pour chercher à voir des yeux du corps Dieu qu'on ne peut voir que des yeux du cœur, ainsi qu'il est écrit ailleurs : « Cherchez-le dans la simplicité du cœur, » car le cœur simple, c'est le cœur pur. — S. AUG. (*Cité de Dieu*, liv. dern. chap. 29.) Il est évident que si les yeux spiritualisés de notre corps n'ont pas plus de vertu que ceux que nous avons maintenant, ils ne pourront nous servir à voir Dieu.

S. AUG. (*Liv.* I *de la Trinité*, chap. 8 et 13.) Cette vue de Dieu est la récompense de la foi, et c'est par la foi que Dieu nous y prépare en purifiant nos cœurs ainsi qu'il est écrit : « Purifiant leurs cœurs par la foi. » (2) La preuve de cette vérité se trouve surtout dans cette maxime : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. »

S. AUG. (*sur la Genèse expliq. littéral.*, liv. XII, chap. 25.) Aucun

(1) Allusion à ces paroles de l'Apôtre : « Nous le voyons maintenant dans un miroir et en énigme, mais alors nous le verrons face à face. » (I *Cor.*, XIII, 12.)

(2) Ces paroles sont de saint Pierre déclarant dans le Concile tenu par les Apôtres qu'on ne doit établir aucune différence entre les Gentils et les Juifs, quant à la prédication de l'Evangile et la foi chrétienne.

HIER. Mundus autem Deus a mundo corde conspicitur : templum enim Dei non potest esse pollutum : et hoc est quod dicitur : *Quoniam ipsi Deum videbunt.* CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Qui enim omnem justitiam facit et cogitat, mente sua Deum videt, quoniam justitia figura est Dei : Deus enim justitia est. Sciendum ergo quod si aliquis eripuerit se a malis et fecerit bona, secundum hoc Deum videt; aut parum, aut amplius; aut interdum, aut semper; secundum possibilitatem humanam. In seculo autem illo, mundi corde Deum videbunt facie ad faciem, non in speculo et in ænigmate, sicut hic. AUG. (*in Serm. Domini in monte* lib. I. c. 2. *vel.* 7.) Stulti autem sunt qui Deum videre istis exterioribus oculis quærunt; cum corde videatur, sicut alibi scriptum est (*Sap.* 1.) : « In simplicitate cordis quærite illum : » hoc est enim simplex cor, quod mundum cor. AUG. (*ult. de Civit. Dei*, cap. 29.) Si autem tantum poterunt in corpore spiritali oculi etiam ipsi spirituales, quantum possunt isti quales nunc habemus, procul dubio per eos videri non poterit.

AUGUST. (*in primo de Trinit.* cap. 8 et 13.) Hæc autem visio merces est fidei, cui mercedi per fidem corda mundantur, sicut scriptum est : « Mundans fide corda eorum. » Hoc autem probatur, illa maxime sententia : « Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt. »

AUGUST. (*sup. Genesim ad litteram*,

de ceux qui aspirent à voir Dieu ne doit vivre ici-bas de la vie périssable des sens; s'il ne meurt radicalement à cette vie, soit en quittant tout-à-fait son corps, soit en devenant tellement étranger aux mouvements de la chair qu'il ne sache plus ainsi que l'apôtre, s'il est encore ou non avec son corps, il ne pourra jamais s'élever jusqu'à cette vision.

La Glose. (1) La récompense est ici plus magnifique que dans les béatitudes précédentes; c'est celle de l'homme qui non-seulement est nourri dans la maison du roi, mais encore peut jouir de sa présence.

℣. 9. — *Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu.*

S. Amb. (*sur S. Luc*, liv. iv). Lorsque vous aurez purifié votre intérieur de toutes les souillures du péché, commencez par établir la paix en vous, de sorte qu'il ne s'élève dans votre cœur ni dissensions ni troubles; vous pourrez ainsi porter la paix plus facilement aux autres. C'est ce que signifient ces paroles : « Bienheureux les pacifiques. » — S. Aug. (*Cité de Dieu*, liv. xix, chap. 13.) La paix est la tranquillité de l'ordre; l'ordre est cette disposition qui donne aux choses ou semblables ou opposées la place qui leur convient. Il n'est personne qui ne désire le bonheur, personne aussi qui ne désire la paix; et ceux mêmes qui veulent la guerre n'ont d'autre but que d'arriver par les armes à une paix glorieuse. — S. Jér. Les pacifiques que le Sauveur proclame heureux sont ceux qui font régner la paix dans leur cœur, avant de la rétablir entre leurs frères divisés; car que vous sert de pacifier les autres si vous souffrez que les vices se livrent mille combats dans votre âme?

(1) Saint Anselme.

---

lib. xii. c. 25.) Nemo autem videns Deum vivit vita ista, qua mortaliter vivitur in istis sensibus corporis; sed nisi ab hac vita quisque funditus moriatur, sive omnino exiens de corpore, sive ita alienatus a carnalibus sensibus, ut merito nesciat, sicut ait Apostolus (II *ad Corinth.* 12.), utrum in corpore an extra corpus sit, non in illam subvehitur visionem.

Glossa. Majorem autem remunerationem isti habet quam primi; sicut qui in curia regis non solum prandet, sed etiam faciem regis videt.

Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur.

Ambr. (*sup. Luc.* lib. iv. *ut sup.*) Cum interiora tua vacua feceris ab omni labe peccati, ne dissensiones contentionesque ex affectu tuo prodeant, a te pacem incipe, ut sic pacem aliis feras; unde sequitur : *Beati pacifici.* Aug. 19. (*de Civit. Dei*, cap. 13.) Est autem pax tranquillitas ordinis : ordo autem est parium disparium que sua cuique loca tribuens dispositio. Sicut autem nemo est qui gaudere noluerit, ita nemo est qui pacem habere noluerit; quandoquidem et ipsi qui bella volunt, nihil aliud quam ad gloriosam pacem cupiunt bellando pervenire. Hier. Pacifici autem dicuntur beati, qui primum in corde suo, deinde et inter fratres dissidentes faciunt pacem : quid enim prodest alios per te pacari, cum in tua anima sint bella vitiorum?

S. Aug. (*serm. sur la mont.* liv. i, chap. 2 ou 3.) Ceux qui sont pacifiques sont ceux qui règlent tous les mouvements de leur âme, les soumettent à la raison, tiennent sous le joug toutes les passions indomptées de la chair, et deviennent ainsi le royaume de Dieu. Dans ce royaume l'ordre y est tellement établi, que ce qu'il y a en nous de plus noble et de plus excellent commande à cette autre partie de nous-même qui résiste, et qui nous est commune avec les bêtes; tandis que la partie supérieure, c'est-à-dire l'âme et la raison, est elle-même soumise à un être plus élevé, qui est la vérité et le Fils de Dieu. Nous ne pouvons commander à ce qui est au-dessous de nous, à moins d'être soumis à ce qui est au-dessus. Telle est la paix promise sur cette terre aux hommes de bonne volonte. (1) — S. Aug. (liv. i, chap. 19.) Personne cependant ne peut arriver en cette vie à détruire complétement dans ses membres cette loi qui combat contre la loi de l'esprit; mais en domptant ici-bas les passions de la chair, les pacifiques se préparent à recevoir un jour la plénitude de la paix. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est se montrer pacifique envers les autres, non-seulement de réconcilier les ennemis entre eux, mais encore d'oublier les injures par amour de la paix; car la paix qui donne le bonheur n'est pas celle qui n'existe que sur les lèvres, mais celle qui repose dans le cœur, et ceux qui l'aiment sont vraiment les enfants de la paix.

S. Hil. (*Can.* 12.) Le bonheur des pacifiques, c'est la récompense de l'adoption que le Sauveur exprime par ces paroles : « Parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu. » Dieu est le Père unique de tous les hommes, et nous ne serons dignes de faire partie de sa famille qu'en vivant

(1) *Luc*, ii, 14.

Aug. (*in Serm. Domini in monte*, lib. i. cap. 2. *vel* 3.) Pacifici autem in semetipsis sunt, qui omnes animi sui motus componentes, et subjicientes rationi, carnalesque concupiscentias habentes edomitas, fiunt regnum Dei; in quo ita ordinata sunt omnia, ut quod est in homine præcipuum et excellens, imperet cæteris reluctantibus, quæ sunt nobis bestiisque communia; atque idipsum quod excellit in homine (id est, mens et ratio) subjiciatur superiori, quod est ipsa veritas Filius Dei. Neque enim imperare inferioribus potest, nisi superioribus subjiciatur. Et hæc est pax quæ datur in terra hominibus bonæ voluntatis. Aug. (*in lib. Retract.* lib. i. cap. 19.) Non tamen cuiquam provenire potest in hac vita, ut lex repugnans legi mentis omnino non sit in membris; sed hoc nunc pacifici agunt domando concupiscentias carnis, ut ad pacem plenissimam quandoque veniatur. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Pacifici autem ad alios sunt, non solum qui inimicos in pace reconciliant, sed etiam illi qui immemores malorum, diligunt pacem : pax enim illa beata est quæ in corde posita est, non tantum in verbis; qui autem pacem diligunt, filii sunt pacis.

Hilar. (*can.* 1. *ut jam sup.*) Pacificorum autem beatitudo adoptionis est merces : et ideo dicitur : *Quoniam filii Dei vocabuntur :* parens enim omnium Deus unus est, neque aliter transire in

ensemble dans la paix d'une charité toute fraternelle. — S. Chrys. (*hom.* 15 *sur Matth.*) Ou bien les pacifiques étant ceux qui ont horreur de la dispute, n'ont de haine contre personne, et de plus cherchent à réunir ceux qui sont divisés, c'est à juste titre qu'ils sont appelés fils de Dieu, car la mission propre du Fils unique de Dieu a été de réunir ce qui était dispersé et de pacifier les éléments les plus contraires. —S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ou bien comme la perfection est dans la paix, là où rien ne résiste, les pacifiques sont appelés enfants de Dieu parce que rien ne résiste à Dieu; d'ailleurs les enfants doivent ressembler à leur père. — La Glose. (1) Les pacifiques sont donc revêtus d'une dignité qui surpasse toutes les autres, de même que le fils du roi est au-dessus de tous les autres dans la maison de son père. Cette béatitude est placée la septième, parce que c'est au jour du sabbat et du vrai repos que nous sera donnée la paix véritable lorsque les dix âges du monde seront écoulés.

℣. 10. — *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux.*

S. Chrys. (*hom.* 15.) Notre-Seigneur voulant détruire cette pensée que c'est toujours un bien de rechercher pour soi la paix, ajoute : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, c'est-à-dire pour la vertu, pour la défense des autres, pour la piété; car le Sauveur emploie ordinairement le mot justice pour exprimer toute vertu de l'âme. — S. Aug. (*serm. sur la mont.* liv. I, chap. 2 ou 8). La paix une fois établie et affermie au-dedans de nous, quelles que soient

(1) Saint Anselme, dans un ordre un peu différent.

nuncupationem familiæ ejus licebit, nisi fraternæ invicem charitatis pace vivamus. Chrys. (*in hom. ut sup.*) Vel quia pacifici dicuntur, qui nec litigant, nec odiunt ad invicem, sed et congregant litigantes, recte filii Dei vocantur; quia unigeniti hoc est opus congregare dispersa, et pacificare contra se præliantia. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. I. c. 2. *vel.* 8. *ut sup.*) Vel quia in pace perfectio est, ubi nihil repugnat, pacifici *filii Dei* dicuntur, quoniam nihil resistit Deo; et utique filii similitudinem patris debent habere. Glossa. Maximam ergo dignitatem habent pacifici, sicut qui filius regis dicitur, in domo regia summus est. Septimo autem loco beatitudo hic ponitur, quia in sabbato veræ requiei dabitur vera pax, sex ætatibus transactis.

Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cælorum.

Chrys. (*in homil.* 15. *ut sup.*) Posita pacificorum beatitudine, ne aliquis existimaret quod semper pacem sibi quærere sit bonum, subdit : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam*, hoc est, propter virtutem, propter defensionem aliorum, propter pietatem : justitiam enim consuevit pro omni virtute animæ ponere. Aug. (*in Serm. Domini in monte,* lib. I. cap. 2. *vel* 8.) Pace enim intrinsecus constituta atque firma-

les persécutions que soulève au dehors celui que nous avons chassé de notre âme (1), il ne fait qu'augmenter la gloire qui est selon Dieu. — S. Jér. Le Sauveur ajoute cette expression significative : « Pour la justice, » car il en est beaucoup qui souffrent pour leurs péchés; et qui sont loin d'être justes. Remarquez en même temps que cette huitième béatitude qui est comme l'octave de la vraie circoncision, a pour objet le martyre. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il ne dit pas : « Bienheureux celui qui souffre persécution de la part des Gentils, » car vous pourriez penser que ce bonheur n'est promis qu'à celui qui est persécuté par les païens, parce qu'il refuse d'adorer leurs idoles. Celui donc qui souffre persécution de la part des hérétiques, pour défendre contre eux la vérité, a droit à ce bonheur parce qu'il souffre pour la justice. Et si un des puissants du monde qui sont chrétiens en apparence, vous persécute, parce que peut-être vous l'auriez repris de ses vices, estimez-vous heureux avec Jean-Baptiste. Car s'il est vrai que les prophètes mis à mort par leurs concitoyens ont été de vrais martyrs, on ne peut douter que celui qui souffre pour la cause de Dieu, bien que la persécution lui vienne des siens, ne reçoive aussi la récompense du martyre. Et c'est pourquoi l'Ecriture n'a pas désigné la personne des persécuteurs, mais la cause seule de la persécution, afin que vous ne considériez pas quels sont ceux qui vous persécutent, mais la cause pour laquelle vous souffrez persécution.

S. Hil. (*Can. 4 sur S. Matth.*) Le Seigneur réserve donc pour la dernière béatitude, ceux dont le cœur est préparé à tout souffrir pour Jésus-Christ (qui est la justice). A eux aussi il promet le royaume des cieux, parce que le mépris du siècle les a rendus pauvres d'esprit.

(1) Le démon dont il est dit (*Jean*, XII, 13) : « Le prince de ce monde sera jeté dehors. »

---

ta, quascunque persecutiones ille qui foras missus est, forinsecus concitaverit, auget gloriam, quæ secundum Deum est. Hier. Signanter autem addidit : *Propter justitiam :* multi enim propter peccata persecutionem patiuntur, et non sunt justi. Simulque considera quod octava veræ circumcisionis beatitudo martyrio terminetur. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Non autem dixit : « Beati qui a gentibus persecutionem patiuntur, » ne putes eum solum beatum, qui persecutionem patitur propter idola non colenda : ideo et ab hæreticis persecutionem patiens propter veritatem non relinquendam, beatus est, quia propter justitiam patitur. Sed et si quis ex potentibus, qui christiani videntur, forsitan propter sua peccata correctus a te, fuerit te persecutus, beatus es cum Joanne Baptista ; si enim verum est quod prophetæ martyres sunt, qui a suis occisi sunt, sine dubio, qui propter causam Dei aliquid patitur, etsi a suis patiatur, mercedem martyrii habet. Et ideo non posuit Scriptura personas persequentium, sed solam causam persecutionis, ut non aspicias quis te persequitur, sed propter quid.

Hilar. (*can. 4. ut sup.*) Sic ergo ad postremum eos in beatitudine numerat, quibus omnia pro Christo pati (qui justitia est) pronus affectus est. His igitur et regnum servatur, quia in contemptu

C'est pour cela qu'il ajoute : « Le royaume des cieux leur appartient. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, liv. iii, chap. 2 ou 9.) Ou bien la huitième béatitude revient à la première comme à sa source, parce qu'elle la montre élevée à sa plus haute perfection. Aussi voyez, dans la première comme dans la huitième, se trouve nommé expressément le royaume des cieux. En effet les sept béatitudes sont les différents degrés de cette perfection ; la huitième lui donne le dernier trait et la montre dans tout son éclat, et la récompense de la première béatitude s'y trouve rappelée pour que ces deux degrés extrêmes communiquent leur perfection aux degrés intermédiaires. — S. Amb. (*sur S. Luc.*) Ou bien autrement, le royaume du ciel promis en premier lieu sera pour les saints l'affranchissement des liens du corps (1), le second qui suivra la résurrection, les réunira pour toujours à Jésus-Christ. C'est après la résurrection en effet, que vous commencerez à posséder la terre qui est à vous sans plus craindre la mort, et que vous trouverez la consolation dans cette possession paisible. Le plaisir suit la consolation, et il est suivi à son tour par la divine miséricorde, or Dieu ne peut faire miséricorde à quelqu'un sans l'appeler, et le fruit de cette vocation, c'est de voir Dieu qui nous appelle. Celui qui a vu Dieu a droit à son tour aux honneurs de la filiation divine, et c'est alors enfin que comme fils de Dieu il trouve sa joie dans les richesses du royaume des cieux. D'un côté donc le bonheur commence, de l'autre il est dans sa plénitude. — S. Chrys. (*hom.* 15.) Ne soyez pas surpris, si à chaque béatitude, il n'est pas fait mention du royaume des cieux, car ces expressions : « Ils seront consolés, ils obtiendront miséricorde, » et autres semblables, sont autant d'insinuations mystérieuses du royaume des cieux. En s'exprimant ainsi le Sauveur veut que l'objet

(1) Allusion aux paroles de l'Apôtre (*Philipp.*, i, 25).

---

seculi sunt pauperes spiritu, etc. Unde dicit : *Quoniam ipsorum est regnum cœlorum.* Aug. (*de Serm. Dom.* lib. i. cap. 2, *vel* 9.) Vel octava beatitudo tanquam ad caput redit ; quia consummatum perfectumque ostendit et probat. Itaque in prima et in octava nominatum est regnum cœlorum : septem enim sunt quæ perficiunt ; nam octava clarificat, et perfectum demonstrat, ut per hos gradus perficiantur et cæteri, tanquam accipitur rursus exordium. Ambr. (*sup. Luc. ut sup.*) Vel aliter : primum regnum cœlorum sanctis propositum est in absolutione corporis ; secundum post resurrectionem esse cum Christo. Post resurrectionem enim terram tuam incipies possidere absolutus a morte, et in ipsa possessione consolationem reperies. Consolationem sequitur delectatio, delectationem divina miseratio. Cui autem miseretur Dominus, et vocat, et sic vocatus videt vocantem. Qui autem Deum viderit, in jus divinæ generationis assumitur ; et tunc demum, quasi Dei filius, cœlestis regni divitiis delectatur. Ille igitur incipit, hic repletur. Chrys. (*in hom.* 15. *ut sup.*) Ne autem mireris si secundum unamquamque beatitudinem regnum non audis ; quia cum dicit : « Consolabuntur, misericordiam consequentur, » et cætera hujusmodi, per hæc universa nihil aliud quam regnum cœlorum occulte insinuat, ut nihil sensibile

de votre espérance n'ait rien de sensible, car on n'est pas heureux quand on n'a pour récompense que des choses qui passent avec cette vie.

S. Aug. (*serm. sur la mont.* liv. i, chap. 3.) Il faut étudier avec soin le nombre de ces béatitudes. Nous voyons en effet les sept opérations de l'Esprit saint décrites par Isaïe (chap. xi), correspondre aux sept degrés des béatitudes, mais avec cette différence, que le prophète suit une marche opposée dans l'énumération, parce qu'il nous montre le Fils de Dieu descendant jusque dans l'abîme de notre misère, et qu'ici nous voyons l'homme montant de cet abîme jusqu'à la ressemblance de Dieu. Le premier des dons de l'Esprit saint est la crainte qui est le propre des âmes humbles dont il est dit : « Bienheureux les pauvres d'esprit, » c'est-à-dire ceux qui ne se nourrissent pas de hautes pensées, mais qui se tiennent dans la crainte (1). Le second est la piété qui convient à ceux qui sont doux, car celui qui cherche avec piété fait profession de respect, il ne s'érige pas en censeur, il ne résiste pas, ce qui constitue la vertu de douceur. Le troisième est la science, qui se rapporte à ceux qui pleurent, car ils savent dans quelle dure captivité les retiennent ces maux, qu'ils avaient demandés comme des biens. Le quatrième est la force, qui convient à ceux qui ont faim et soif, parce qu'en cherchant leur joie dans les véritables biens, ils font tous leurs efforts pour se détacher des choses de la terre. Le cinquième est le conseil, qui se rapporte aux miséricordieux, car l'unique remède pour échapper à tant de maux, c'est de pardonner et d'être charitable. Le sixième est l'intelligence qu'ont en partage ceux qui ont le cœur pur, et dont l'œil purifié pénètre ce qu'ils ne pouvaient voir auparavant. La septième est la sagesse, qui est le propre des paci-

(1) Selon cette recommandation de l'Apôtre (*Rom.*, xi, 20) : « Prenez garde de vous élever, et tenez-vous dans la crainte ; » et cette autre (*Rom.*, xii, 16) : « N'aspirez point à ce qui est élevé, mais accommodez-vous à ce qu'il y a de plus humble. »

---

expectes: neque enim beatus est, qui in his coronatur quæ cum præsenti vita discedunt.

Aug. (*de Serm. Dom.* lib. i. cap. 3.) Diligenter autem attendendus est numerus harum sententiarum. His enim septem gradibus congruit operatio Spiritus Sancti septiformis, quam Isaias describit (cap. 11.), sed ille a summo, hic ab imo, quia ibi docetur Filius Dei ad imum descensurus, hic homo de imis ad similitudinem Dei ascensurus. In his primus est *timor*, qui congruit hominibus humilibus, de quibus dicitur: « Beati pauperes spiritu, » id est, non alta sapientes, sed timentes. Secunda est *pietas*, quæ convenit mitibus : qui enim pie quærit, honorat; non reprehendit, non resistit; quod est mitem fieri. Tertia est *scientia*, quæ convenit lugentibus; qui didicerunt quibus malis nunc vincti sunt, quæ quasi bona petierunt. Quarta est *fortitudo*, quæ congruit esurientibus et sitientibus; quia desiderantes gaudium de veris bonis laborant, a terrenis cupientes averti. Quinta est *consilium*, et convenit misericordibus; quia unicum remedium est de tantis malis erui, dimittere aliis et dare. Sexta est *intellectus*, et convenit mundis corde; qui purgato oculo possunt videre quod oculus non vidit. Septima est *sapientia*, quæ convenit pacifi-

fiques dans l'âme desquels n'existe aucun mouvement de révolte, mais ou tout est soumis à l'esprit. Il n'y a qu'une seule récompense, c'est le royaume des cieux qui reçoit diverses dénominations. Il est expressément nommé et avec raison dans la première béatitude qui est le commencement de la divine sagesse, comme s'il était dit : « Le commencement de la sagesse est la crainte du Seigneur. » A ceux qui sont doux est promis l'héritage, comme a des enfants dont la piété filiale cherche le testament de leur père ; à ceux qui pleurent la consolation, parce qu'ils savent ce qu'ils ont perdu, et dans quels maux ils sont plongés ; à ceux qui ont faim l'abondance, comme aliment réparateur, après les fatigues endurées pour le salut ; à ceux qui sont miséricordieux, la miséricorde parce qu'ils se sont ménagé sagement le bénéfice de l'indulgence dont ils ont fait preuve à l'égard des autres ; à ceux qui sont purs la faculté de voir Dieu, car, eux seuls ont un œil capable de voir et de comprendre les choses éternelles ; à ceux qui sont pacifiques, la ressemblance avec Dieu. Or toutes ces promesses peuvent s'accomplir en cette vie comme nous croyons qu'elles se sont réalisées dans les apôtres ; car aucune parole ne saurait exprimer l'objet des promesses éternelles.

ỳ. 11, 12. — *Vous serez bienheureux lorsque les hommes vous chargeront de malédictions, qu'ils vous persécuteront, et qu'ils diront faussement toute sorte de mal contre vous à cause de moi. Réjouissez-vous alors et tressaillez de joie, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans les cieux ; car c'est ainsi qu'ils ont persécuté les prophètes qui ont été avant vous.*

Rab. Les maximes précédentes avaient une application générale (1),

(1) C'est sans doute par erreur typographique que le texte de Raban, suivi par l'édition de Paris, portait *digerebat* au lieu de *dirigebat*, comme nous lisons dans l'édition d'Anvers.

---

cis, in quibus nullus motus est rebellis, sed obtemperat spiritui. Unum autem præmium quod est regnum cœlorum, varie nominatum est : in primo (sicut oportebat) positum est *regnum cœlorum,* quod est perfectæ sapientiæ initium, ac si diceretur «Initium sapientiæ timor Domini. » (*Psal.* 118.) Mitibus *hæreditas* tanquam testamentum patris cum pietate quærentibus ; lugentibus *consolatio*, tanquam scientibus quid amiserunt, et in quibus mersi sunt ; esurientibus *saturitas,* tanquam refectio laborantibus ad salutem ; misericordibus *misericordia*, tanquam optimo consilio utentibus, ut hoc eis exhibeatur quod exhibent ; mundis corde *facultas videndi Deum*, tanquam purum oculum ad intelligenda æterna gerentibus ; pacificis *Dei simititudo.* Et ista quidem in hac vita possunt compleri, sicut completa esse in apostolis credimus : nam quod post hanc vitam promittitur, nullis verbis exponi potest.

Beati estis cum maledixerint vobis homines et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversum vos mentientes propter me. Gaudete et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis. Sic enim persecuti sunt prophetas, qui fuerunt ante vos.

Rab. Superiores sententias generaliter

Jésus-Christ s'adresse ici personnellement à ceux qui l'écoutent, et il leur prédit les persécutions qu'ils auraient à supporter pour son nom. « Vous serez heureux » leur dit-il, « lorsque les hommes vous maudiront et vous persécuteront et diront toute espèce de mal contre vous. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, liv. I, chap. 3 ou 9.) On peut demander quelle différence existe entre maudire et dire toute espèce de mal, parce que maudire c'est justement dire du mal; nous répondrons qu'il y a une différence entre maudire et outrager quelqu'un en face, et déchirer sa réputation en son absence. Quant au mot persécuter, il signifie user de violence contre quelqu'un, ou lui tendre des embûches.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) S'il est vrai que celui qui donne à son frère un verre d'eau ne perd pas sa récompense, par la même raison celui qui aura supporté la plus légère parole outrageante, ne peut manquer d'être récompensé. Mais pour que les imputations injurieuses lui donnent droit à ce bonheur, il faut deux choses, qu'elles soient fausses, et qu'il les souffre pour la cause de Dieu; si l'une des deux conditions manque, il ne peut espérer la récompense de cette béatitude, aussi le Sauveur ajoute-t-il : « Mentant à cause de moi. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Je présume que ces mots ont été ajoutés pour ceux qui veulent se glorifier des persécutions qu'ils souffrent et du déshonneur qui s'attache justement à leur réputation, et qui prétendent faire partie des disciples de Jésus-Christ, parce qu'ils sont en butte à mille discours injurieux. Mais c'est à tort, car ces discours ne sont que l'expression de la vérité quand ils ont pour objet leurs erreurs, et si parfois on les accuse à faux, ce n'est nullement pour Jésus-Christ qu'ils le souffrent.

---

dirigebat. Jam incipit loqui præsentes compellans, prædicens eis persecutiones, quas pro nomine ejus passuri erant, dicens : *Beati estis, cum maledixerint vobis homines, et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversum vos.* Aug. (*de Serm. Dom.* lib. I. cap. 3. *vel* 9.) Quæri autem potest quid intersit quod ait : « Cum vobis maledicent, et dicent omne malum ; » cum maledicere hoc sit malum dicere. Sed aliter est maledictum jactatum cum contumelia coram illo qui maledicitur; aliter cum absentis fama læditur. Persequi autem est vim inferre, vel insidiis appetere.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Si autem verum est quoniam qui calicem aquæ porrexerit, merces ejus non perit; consequenter qui vel unius levissimi verbi injuriam fuerit passus, vacuus non erit a mercede. Ut autem blasphematus sit beatus, duo convenire debent : ut et mendaciter blasphemetur, et propter Deum : alioquin si unum defuerit, non est beatitudinis merces : et ideo dicit : *Mentientes propter me.* Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Quod propter illos additum puto, qui volunt de persecutionibus et de fama suæ turpitudinis gloriari, et ideo dicere ad se pertinere Christum, quod multa de illis dicuntur mala ; cum et vere dicantur, quando de errore illorum dicuntur; et si aliquando falsa jactantur, non tamen propter Christum ista patiuntur.

S. Greg. (*sur Ezéchiel.*) (1) Qui pourra donc nous nuire, si les hommes nous discréditent, et que nous n'ayons pour nous défendre que le témoignage de notre conscience? Cependant si nous ne devons pas, de dessein prémédité, exciter contre nous la langue de ceux qui veulent entamer notre réputation, pour ne pas les pousser eux-mêmes à leur perte; une fois que leur méchanceté les arme contre nous, il faut le supporter patiemment pour augmenter notre mérite, et c'est ce que le Sauveur nous recommande en ajoutant : « Réjouissez-vous et tressaillez de joie, parce que votre récompense est abondante dans les cieux. » — La Glose. (2) Que votre âme se réjouisse, que votre corps lui-même tressaille d'allégresse, parce que votre récompense non-seulement est grande comme celle des autres, mais parce qu'elle est abondante dans les cieux.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Je ne pense pas que les cieux désignent ici les parties supérieures de ce monde visible, car ce n'est pas dans les choses extérieures que nous devons placer notre récompense; par les cieux il faut donc entendre ici le firmament spirituel qu'habite l'éternelle justice. On peut déjà pressentir cette récompense quand on place sa joie dans les biens spirituels, mais cette jouissance ne sera parfaite, que lorsque ce corps mortel aura revêtu l'immortalité. (3) — S. Jér. Si nous voulons que notre récompense se prépare dans les cieux, nous devons donc nous réjouir et tressaillir d'allégresse, ce que ne pourra jamais faire celui qui est esclave de la vaine gloire. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) En effet, autant on met sa joie dans les louanges des hommes, autant on s'attriste de leurs mépris; mais celui

(1) Homél. 9 un peu avant le milieu, sur ces paroles d'Ezechiel : « Ne les craignez pas, et ne redoutez pas leurs discours, » paroles auxquelles le saint docteur ajoute ces autres de Job : « Mon témoin est dans les cieux. »

(2) On ne trouve ce passage qu'en termes analogues et équivalents dans la Glose.

(3) 1 *Cor.*, xv, 54.

Greg. (*sup. Ezechielem.*) Quid autem poterit obesse, si homines nobis derogent, et sola nos conscientia defendat? Sed tamen linguas detrahentium, sicut nostro studio non debemus excitare, ne ipsi pereant; ita ob suam malitiam excitatas debemus æquanimiter tolerare, ut nobis meritum crescat : unde et hic dicitur : *Gaudete et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis.* Glossa. Gaudete mente quidem, et exultate corpore, quia merces vestra non tantum magna est (sicut aliorum), sed copiosa est in cœlis. Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Non hic cœlos puto dici superiores partes hujus visibilis mundi (non enim merces vestra in rebus visibilibus collocanda est), sed *in cœlis*, dictum puto in spiritualibus firmamentis, ubi habitat sempiterna Justitia. Sentiunt ergo jam istam mercedem qui gaudent spiritualibus bonis; sed ex omni parte perficietur, cum mortale hoc induerit immortalitatem. Hier. Gaudere igitur et exultare debemus, ut merces nobis in cœlestibus præparetur : hoc qui vanam sectatur gloriam, implere non potest. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quia quantum aliquis lætatur de laude hominum, tantum de

qui ne désire que la gloire des cieux, ne craint nullement les opprobres de la terre. — S. Grég. (*sur Ezéchiel.*) (1) Nous devons cependant mettre un frein quelquefois aux langues des calomniateurs, de peur qu'en répandant leur venin contre nous, ils ne viennent à corrompre les âmes innocentes que nous aurions pu porter au bien par nos discours.

La Glose. Ce n'est pas seulement par la perspective de la récompense, mais par la puissance de l'exemple qu'il les invite à la patience. « C'est ainsi ajoute-t-il qu'ils ont persécuté les prophètes qui étaient avant vous. » — Remi. C'est une grande consolation en effet pour celui qui se trouve dans la tribulation, de se rappeler les souffrances de ceux qu'on lui donne comme un exemple de patience, c'est comme si le Sauveur disait : « Souvenez-vous que vous êtes les apôtres de celui dont ils furent les prophètes. » — S. Chrys. (*hom.* 15.) Il déclare aussi par ces paroles qu'il est égal en honneur à son Père, car il semble dire : « De même qu'ils ont souffert pour mon Père, ainsi vous souffrirez pour moi. » En leur disant : « Les prophètes qui furent avant vous, » il leur apprend qu'ils sont devenus prophètes eux-mêmes. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) La persécution est prise ici dans un sens général, et signifie tous les discours outrageants, et toutes les atteintes à la réputation.

℣. 13. — *Vous êtes le sel de la terre; que si le sel perd sa force, avec quoi le salera-t-on? Il n'est plus bon à rien qu'à être jeté dehors et à être foulé aux pieds par les hommes.*

S. Chrys. (*hom.* 15.) Après avoir donné à ses disciples d'aussi

(1) Homél. 9, immédiatement après ce qui a été déjà cité.

---

vituperatione tristatur: quia vero gloriam concupiscit in cœlo, opprobria non timet in terris. Greg. (*sup. Ezechielem.*) Aliquando tamen detractores debemus compescere, ne dum de nobis mala disseminant, eorum qui audire nos ad bona poterant, corda innocentium corrumpant.

Glossa. Non solum autem præmio, sed etiam exemplo eos ad patientiam provocat, cum subdit : *Sic enim persecuti sunt prophetas, qui fuerunt ante vos.* Remig. Magnam enim consolationem accipit homo in tribulatione positus, dum recordatur passiones aliorum, a quibus exemplum patientiæ accipit : ac si diceret : « Mementote quia illius vos estis apostoli, cujus et illi fuerant prophetæ. » Chrys. (*in hom.* 15. *ut sup.* Similiter etiam insinuat coæqualitatem sui honoris ad Patrem : ac si dicat : Sicut illi propter Patrem, ita et vos propter me patiemini. Cum etiam dixit : « Prophetas qui fuerunt ante vos, » monstrat et ipsos *prophetas* jam factos. Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Persecutionem autem hic generaliter posuit, et in maledictis, et in laceratione famæ.

Vos estis sal terræ. Quod si sal evanuerit, in quo salietur? Ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras, et conculcetur ab hominibus.

Chrys. (*in hom.* 15. *ut sup.*) Qui excelsa præcepta discipulis dederat, ut

sublimes préceptes; le Sauveur prévient cette difficulté : comment pourrons-nous les observer, en les attirant par ses louanges et en leur disant : « Vous êtes le sel de la terre. » Par là il leur apprend que c'est une nécessité pour eux de garder ces préceptes, car ce n'est pas, leur dit-il, pour vous, ce n'est pas pour une seule nation, c'est pour le monde entier que je vous envoie. Si donc en le touchant au vif, vous en recevez des injures, réjouissez-vous, car c'est une des propriétés du sel de piquer tout ce qui est d'une nature tendre et molle; la malédiction des hommes ne peut vous nuire en rien, elle atteste au contraire la vertu qui est en vous.

S. Hil. (*can.* 4.) Il nous faut ici chercher le sens propre des mots, et nous le trouverons dans la mission des apôtres, et dans la nature du sel. Le sel qui est d'un usage universel chez tous les peuples, communique l'incorruptibilité à tous les corps sur lesquels on le répand, et il est très-propre à faire ressortir dans toutes choses leur saveur cachée. Or les apôtres sont les prédicateurs des choses célestes, et ils répandent sur toutes choses le sel de l'éternité. C'est à juste titre qu'ils sont appelés le sel de la terre, parce que la vertu de leur doctrine, comme un sel divin conserve les corps pour l'éternité.

Remi. Le contact de l'eau, la chaleur du soleil, le souffle du vent, donnent au sel une autre nature ; ainsi les hommes apostoliques ont reçu une naissance toute spirituelle et ont été changés en d'autres hommes par l'eau du baptême, par le souffle de l'Esprit saint et par le feu de la charité. On peut dire encore que la sagesse céleste prêchée par les Apôtres, absorbe les humeurs des œuvres charnelles, fait disparaître l'odeur infecte et la corruption d'une mauvaise vie et le ver des pensées impures dont le prophète a dit : « Leur ver ne meurt

---

non dicerent : « Qualiter poterimus ea servare? » eos laudibus mitigat, dicens : *Vos estis sal terræ :* in quo monstrat quod necessario hæc injungit : non enim pro vestra vita, aut pro una gente, sed pro universo mundo vos mitto; et, si alios mordentes male audiatis, gaudete : hoc enim est opus salis mollia mordicare : quare aliorum maledictio nihil vobis nocet, sed est testis vestræ virtutis.

Hil. (*can.* 4. *ubi sup.*) Est autem hic proprietas quærenda dictorum, quam et apostolorum officium et ipsius salis natura monstrabit : hoc igitur in omnem usum humani generis effectum, incorruptionem corporibus quibus fuerit aspersum impertit, et ad omnem sensum conditi saporis aptissimum est. Apostoli autem sunt rerum cœlestium prædicatores, et æternitatis velut salitores, merito *sal terræ* nuncupati, quia per virtutem doctrinæ quasi salientes æternitati corpora servant. Remig. Sal etiam per aquam, et ardorem solis, et per flatum venti, in naturam alteram commutatur : sic et apostolici viri per aquam baptismi, et ardorem dilectionis, et flatum Spiritus Sancti, in spiritalem regenerationem commutati sunt. Sapientia etiam cœlestis per apostolos prædicata exsiccat humores carnalium operum, aufert fœtorem et putredinem malæ conversationis, et vermen libidinosæ cogitationis, et illum de quo dicit Propheta (*Isai.* 66.

pas. » (*Isaï*, LXVI, 24.) — REMI. Les Apôtres sont le sel de la terre, c'est-à-dire des hommes terrestres qui sont appelés terre, parce que toute leur affection est pour la terre. — S. JÉR. Ou bien encore les Apôtres sont appelés le sel de la terre, parce que c'est par eux que le genre humain est conservé. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*, *homél.* 10 *de l'ouv. incompl.*) Dès qu'un docteur est orné de toutes les vertus dont nous avons parlé, il est comme un sel excellent, et son exemple comme sa parole sont pour tout le peuple un céleste assaisonnement.

REMI. Sous l'ancienne loi, on ne pouvait offrir aucun sacrifice sans l'avoir assaisonné de sel, ce qui signifiait que personne ne peut offrir un sacrifice agréable à Dieu sans avoir en lui la saveur de la sagesse divine. — S. HIL. Cependant comme l'homme est sujet au changement, après avoir appelé les Apôtres le sel de la terre, il leur apprend qu'ils doivent conserver la vertu de la puissance qui leur a été confiée, en ajoutant : « Si le sel perd sa force, avec quoi pourra-t-on le saler ? » — S. JÉR. C'est-à-dire si un docteur tombe dans l'erreur, par quel autre docteur pourra-t-il être repris ? — S. AUG. (*serm. sur la mont.*) Et si vous, qui devez être comme l'assaisonnement des peuples, vous perdez le royaume des cieux par la crainte des persécutions temporelles, quels seront les hommes qui pourront vous guérir de vos erreurs ? Une autre version porte : « Si le sel est devenu insipide et comme insensé (1), et elle signifie qu'il faut regarder comme des insensés, ceux qui par la recherche trop vive des biens temporels, ou par la crainte d'en être dépouillés, perdent les biens éternels que les hommes ne peuvent ni donner ni enlever.

(1) C'est le sens du mot grec μωρανθῇ, par opposition à la signification métaphorique du sel, qui est le symbole de la sagesse.

24.) : « Vermis eorum non moritur. » REMIG. Sunt apostoli *sal terræ*, id est, hominum terrenorum, qui amando terram, *terra* vocantur. HIER. Vel apostoli *sal terræ* appellantur, quia per illos universum hominum conditur genus. CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf. hom.* 10.) Doctor enim cum fuerit omnibus prædictis virtutibus ornatus, tunc est quasi optimum sal; et totus populus de illo conditur, videndo eum et audiendo.

REMIG. Et sciendum quia nullum sacrificium offerebatur Deo in Veteri Testamento (*Levit.* 2.), nisi prius condiretur sale; quia nullus potest laudabile sacrificium Deo offerre absque sapore cœlestis sapientiæ. HILAR. Verum quia conversioni homo subjacet, ideo apostolos *sal terræ* nuncupatos monet in traditæ sibi potestatis virtute persistere, cum subdit : *Quod si sal evanuerit, in quo salietur ?* HIER. Id est, si doctor erraverit, a quo alio doctore emendabitur ? AUG. (*ut sup.*) Et si vos, per quos condiendi sunt populi, metu persecutionum temporalium amiseritis regna cœlorum, qui erunt homines per quos a vobis error auferatur ? Alia littera habet : « Si sal infatuatum fuerit, » ostendens fatuos esse judicandos, qui temporalium bonorum vel copiam sectantes, vel inopiam metuentes, amittunt æterna, quæ nec dari possunt ab hominibus nec auferri.

S. Hil. (*can.* 4.) Or si les docteurs devenus insensés cessent d'avoir la vertu du sel, et si ne possédant plus le sens du goût qu'ils avaient reçu, ils ne peuvent rendre la vie à ce qui est corrompu, ils deviennent inutiles comme l'ajoute le Sauveur : « Il ne vaut plus rien qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds par les hommes. » — S. Jér. Cet exemple est emprunté à l'agriculture. Le sel ne sert absolument qu'à dessécher les viandes et à assaisonner les aliments. Aussi nous voyons dans l'Ecriture le sel semé par la colère des vainqueurs sur des villes détruites, afin qu'aucune semence ne pût y fructifier.— La Glose (1). Lorsque ceux qui sont placés à la tête des autres viennent à faillir, ils ne sont bons qu'à être jetés dehors et privés du pouvoir d'enseigner. — S. Hil. (*can.* 4.) Il ne suffit pas même qu'ils soient chassés de l'office de l'Eglise, il faut qu'ils soient foulés aux pieds des passants. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ce n'est pas celui qui souffre persécution qui est foulé aux pieds par les hommes, mais celui à qui la crainte de la persécution fait perdre le sens. On ne peut être foulé aux pieds que lorsqu'on est placé au-dessous. Or on n'est jamais au-dessous de personne, bien que le corps soit en butte sur la terre à de mauvais traitements, lorsque par le cœur on habite dans le ciel.

℣. 14, 15. — *Vous êtes la lumière du monde. Une ville située sur une montagne ne peut être cachée; et on n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau; mais on la met sur un chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. Ainsi que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) De même que les prédicateurs sont par

(1) Saint Anselme, car la Glose interlinéaire n'en comprend qu'une légère partie.

Hilar. (*can.* 4. *ubi sup.*) Si autem doctores infatuati nil saliant, et ipsi sensu accepti saporis amisso vivificare non possunt corrupta, redduntur inutiles : unde sequitur : *Ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras, et conculcetur ab hominibus.* Hier. Exemplum de agricultura sumptum est. Sal enim, ut in condimentum ciborum et ad siccandas carnes necessarium est, ita alium usum non habet. Certe legimus in Scripturis (*Judicum* 9. *vers.* 45.) urbes quasdam (ira victorum) sale seminatas, ut germen nullum in ipsis criretur. Glossa. Postquam ergo illi, qui capita sunt aliorum, defecerint, nulli usui apti sunt, nisi ad hoc ut mittantur foras ab officio docendi. Hilar. (*can.* 4. *ubi sup.*) Vel etiam de Ecclesiæ promptuariis projecti, pedibus incedentium conterantur. Aug. (*ut sup.*) Non autem calcatur ab hominibus, qui patitur persecutionem; sed qui persecutionem timendo infatuatur : calcari enim non potest nisi inferior; sed inferior non est, qui, quamvis corpore multa in terra sustineat, corde tamen in cœlo fixus est.

Vos estis lux mundi. Non potest civitas abscondi supra montem posita, neque accendunt lucernam et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt. Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sicut doctores propter bonam

l'exemple de leurs vertus le sel qui assaisonne les peuples, de même ils sont par leur doctrine la lumière qui éclaire les ignorants. Or une vie sainte est la condition première, essentielle avant de bien enseigner. C'est pour cela qu'il appelle ses Apôtres le sel de la terre avant de leur dire : « Vous êtes la lumière du monde. » C'est peut-être aussi parce que le sel ne fait que conserver les choses dans l'état où elles sont, et les préserve ainsi de toute altération, tandis que la lumière les rend meilleures en répandant sur elles la clarté. Les Apôtres sont donc appelés le sel de la terre à cause du peuple juif et de l'Eglise chrétienne qui ont la connaissance de Dieu, tandis qu'ils sont appelés la lumière du monde à cause des Gentils qu'ils amènent à la lumière de la science. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Par le monde, il faut entendre ici non pas le ciel et la terre, mais les hommes qui habitent le monde, ou ceux qui aiment le monde, et vers lesquels les Apôtres ont été envoyés pour les éclairer. — S. Hil. (*can.* 4.) La nature de la lumière c'est d'émettre sa clarté partout où elle est portée, et de forcer les ténèbres à disparaître de nos demeures sous l'influence d'un jour bienfaisant. Or le monde placé en dehors de la connaissance de Dieu était enveloppé dans les ténèbres de l'ignorance, et c'est par les Apôtres qu'il a été inondé de la clarté de la science, que la connaissance de Dieu lui est devenue plus certaine, et ils ont répandu à flots la lumière partout où ils ont porté leurs corps faibles et mortels.

Remi. Semblable au soleil qui lance ses rayons de toutes parts, le Seigneur, vrai soleil de justice, a dirigé ses Apôtres contre les ténèbres qui couvraient le genre humain tout entier.

S. Chrys. (*homél.* 15.) Comprenez la grandeur des promesses qu'il

---

conversationem sunt sal, quo populus conditur, ita propter verbum doctrinæ sunt lux, qua ignorantes illuminantur: prius autem est bene vivere, quam bene docere: et ideo postquam apostolos dixerat *sal*, consequenter vocat eos *lucem*, dicens: *Vos estis lux mundi.* Vel quia sal in eo statu tenet rem, ne ad deterius mutetur; lux autem ad melius perducit illustrando; propter quod apostoli dicti sunt prius sal propter Judæos et propter populum christianum, a quibus Deus cognoscitur, quos servant in Dei scientia, lux autem propter gentes, quas ad scientiæ lumen perducunt. Aug. (*de Serm. Dom.* cap. 11.) Oportet autem hic mundum, non cœlum et terram, sed homines qui sunt in mundo, intelligi; vel qui diligunt mundum; quibus illuminandis apostoli missi sunt. Hilar. (*can.* 4. *ubi sup.*) Natura enim luminis est, ut lucem (quocunque circumferatur) emittat; illatumque ædibus tenebras interimat, luce dominante. Igitur mundus extra cognitionem Dei positus obscurabatur ignorantiæ tenebris; cui per apostolos scientiæ lumen invehitur, et cognitio Dei claret, et de parvis eorum corpusculis quacumque incesserint, lux tenebris ministratur. Remig. Sicut autem sol dirigit radios suos, ita et Dominus (qui est Sol justitiæ), direxit apostolos suos ad effugandas humani generis tenebras.

Chrys. (*in hom.* 15. *ut sup.*) Intellige autem quam magna eis promittit, ut

leur fait, ils étaient inconnus dans leur propre pays, leur renommée s'étendra jusqu'aux extrémités de la terre, et les persécutions qu'il leur avait prédites, loin de les tenir cachés n'ont fait que les rendre plus illustres.

S. Jér. Les Apôtres auraient pu se dérober par la crainte aux persécutions qui les menaçaient, Jésus-Christ veut qu'ils se produisent en toute liberté, et il leur apprend avec quelle assurance ils doivent prècher l'Evangile : « Une ville placée sur une montagne ne peut être cachée. » — S. Chrys. (*hom.* 15.) Il leur enseigne encore à veiller avec soin sur leur propre conduite, parce qu'ils sont exposés à la vue du monde entier, comme une ville bâtie sur une montagne, ou comme une lumière placée sur le chandelier. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Cette cité, c'est l'Eglise des saints dont il est écrit : « Cité de Dieu, des merveilles ont été dites de toi. » Les citoyens de cette ville sont tous les fidèles dont l'Apôtre a dit : « Vous êtes les concitoyens des saints. » Cette cité a été bâtie sur la montagne qui est le Christ et dont le prophète Daniel avait dit (II, 34) : « Une pierre détachée de la montagne sans la main d'aucun homme est devenue une grande montagne. » — S. Aug. Ou bien elle est située sur une montagne, parce qu'elle est assise sur une justice éminente, figurée par la montagne du haut de laquelle le Seigneur fait entendre sa parole. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Une ville placée sur le sommet d'une montagne ne peut se dérober aux regards, quand elle le voudrait, car la montagne qui la porte, la dévoile à tous les yeux. Ainsi les Apôtres et les prêtres qui sont fondés sur Jésus-Christ, ne peuvent rester cachés, quand bien même ils le voudraient, parce que Jésus-Christ les découvre à tous les regards. — S. Hil. (*can.* 4.) Cette cité peut encore signifier la chair dont le

---

qui in regione propria cogniti non erant, ad fines orbis terrarum eorum veniret fama : nec persecutiones, quas prædixerat, eos potuerunt occultare, sed propter hoc magis præclari redduntur.

Hier. Ne autem apostoli abscondantur ob metum, sed tota libertate se prodant, docet eos fiduciam prædicandi, cum consequenter dicit : *Non potest civitas abscondi supra montem posita.* Chrys. (*in homil.* 15. *ut sup.*) Per hoc etiam eos docet esse sollicitos de propria vita, quasi in oculis omnium positos ; sicut civitas quæ est supra montem posita, vel lucerna supra candelabrum lucens. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Hæc civitas Ecclesia sanctorum est, de qua dicitur (*psal.* 86.) : « Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei : » cives ejus sunt omnes fideles, de quibus Apostolus (*ad Eph.* 2.) : « Vos estis cives sanctorum : » hæc ergo civitas posita est supra montem Christum, de quo Daniel (cap. 2.) : « Lapis abscissus sine manibus factus est mons magnus. » Aug. Vel posita est supra montem, id est, supra magnam justitiam, quam significat mons in quo disputat Dominus. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Non potest ergo civitas abscondi posita supra montem, etiam si ipsa voluerit : mons enim qui eam portat, facit eam omnibus manifestam : sic et apostoli et sacerdotes qui fundati sunt in Christo, non possunt esse absconditi, etiam si voluerint ; quia Christus eos manifestat. Hilar. (*can.* 4. *ubi sup.*) Vel *civitatem* carnem quam assumpse-

Sauveur s'est revêtu, car en s'unissant ainsi à notre nature, il renferme en lui la totalité du genre humain (1*), et nous-mêmes par la participation de sa chair nous devenons les habitants de cette ville. Or Jésus-Christ ne peut demeurer caché, placé qu'il est sur les hauteurs incommensurables de la divinité, et offert à l'admiration du genre humain par les œuvres merveilleuses qu'il opère.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le Sauveur explique par une autre comparaison pourquoi ses disciples ne doivent point rester cachés dans l'obscurité, mais se produire au grand jour : « On n'allume pas une lampe pour la placer sous le boisseau, mais on la met sur le chandelier. — S. Chrys. (*homél.* 15.) On peut dire encore que par la comparaison de la ville bâtie sur la montagne, le Sauveur montre quelle sera sa vertu, et que par celle de la lampe allumée, il forme ses disciples à la liberté de l'apostolat : « C'est moi qui ai allumé le flambeau, » semble-t-il leur dire : « c'est à vous de veiller à ce qu'il ne cesse jamais de briller, non-seulement pour vous, et pour ceux que vous devrez éclairer, mais encore pour la gloire de Dieu. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Cette lampe c'est la parole de Dieu dont il est dit : « Votre parole est une lampe pour mes pieds. » Ceux qui allument cette lampe, sont le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, chap. 5 ou 12.) Mais que veulent dire ces paroles : « On ne la place pas sous le boisseau ? » Signifient-elles seulement qu'il ne faut point cacher cette lampe, comme s'il disait, on n'allume pas une lampe pour la cacher? Ou bien le mot boisseau

(1*) Cette pensée est rendue plus clairement dans saint Hilaire, où on lit : « Et c'est ainsi qu'il devient la cité formée par la réunion de tous les membres de notre corps. » La participation dont il est ici question est celle qui se fait ou par la communion de nature, ou par la communion sacramentelle.

---

rat nuncupat; quia in eo per naturam suscepti corporis quædam humani generis congregatio continetur, et nos per consortium carnis suæ sumus habitatio civitatis. Abscondi ergo non potest, quia in altitudine positus celsitudinis Dei admiratione operum suorum offertur omnibus contemplandus.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quare autem sanctos suos Christus manifestet, et non sinat eos esse absconditos, per alteram comparationem ostendit, cum subditur : *Neque accendunt lucernam, et ponunt eam sub modio, sed supra candelabrum.* Chrys. (*in homil.* 15. *ubi sup.*) Vel per hoc dixit : « Non potest civitas abscondi, » demonstravit suam virtutem. In hoc autem quod subdit : « Neque accendunt lucernam, » eos inducit ad liberam prædicationem : ac si diceret : « Ego quidem lucernam accendi, vestri autem erit studii eam manere ardentem, non solum propter vos, et propter alios qui illuminabuntur, sed et propter gloriam Dei. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Lucerna est verbum divinum, de quo dictum est (*psal.* 118.) : « Lucerna pedibus meis verbum tuum ; » accendentes lucernam sunt Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus.

Aug. (*de Serm. Dom.* cap. 5. *vel* 12.) Quid autem putamus dictum esse : *Et ponunt eam sub modio ?* Ut occultatio tantum lucernæ accipienda sit (tanquam si diceret : « Nemo accendit lucernam et

a-t-il une signification particulière? Placer la lampe sous le boisseau ne serait-ce pas préférer les avantages temporels à la prédication de la vérité? On place donc la lampe sous le boisseau, toutes les fois qu'on obscurcit et qu'on couvre la lumière d'une saine doctrine sous les nuages des biens temporels. Le boisseau est une figure très-juste de ces biens du corps, soit à cause de la récompense qui sera donnée avec mesure, puisque chacun recevra ce qu'il aura mérité pendant qu'il était revêtu de son corps (1), soit parce que ces biens qui ont le corps pour objet et pour instrument, ont aussi le temps pour mesure de leur existence passagère figurée par le boisseau, tandis que les choses spirituelles et éternelles ne sont pas renfermées dans ces étroites limites. Or on place la lumière sur le chandelier, quand on assujettit son corps au ministère de la parole, de manière que la prédication de la vérité occupe le premier rang, et les soins du corps la dernière place. Car cet assujettissement du corps donne à la doctrine un nouvel éclat qui la fait pénétrer dans l'âme des disciples, à l'aide du concours que les bonnes œuvres du corps viennent donner à la voix. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Disons encore que le boisseau représente les hommes du monde, car de même que le boisseau est vide par le haut, et plein par le bas, ainsi les hommes du monde sont insensés à l'égard des biens spirituels, et n'ont de sagesse que pour les choses de la terre. Ainsi le boisseau tient la parole de Dieu cachée lorsque pour quelque motif tout humain, ils n'osent prêcher ouvertement ni la parole de Dieu ni la vérité de la foi. Le chandelier, c'est l'Eglise qui porte la parole, et c'est aussi chacun de ses ministres.

(1) II *Cor.*, v, 10 : « Nous devons tous comparaitre devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû à ses bonnes et à ses mauvaises actions pendant qu'il était revêtu de son corps. »

---

occultat eam. » An aliquid etiam modius significat? ut hoc sit ponere lucernam sub modio, superiora facere corporis commoda quam prædicationem veritatis. Sub modio ergo lucernam ponit, quisquis lucem doctrinæ bonæ, commodis temporalibus obscurat et tegit. Et bene *modius* dicitur res corporis; sive propter retributionem mensuræ, quia ea quisque recipit quæ gessit in corpore; sive quia temporalia bona quæ corpore peraguntur, certa dierum mensura, quam significat modius, inchoantur et transeunt; æterna vero et spiritualia nullo tali fine coercentur. Super candelabrum autem lucernam ponit, qui corpus suum ministerio verbi subjicit, ut superior sit prædicatio veritatis, et inferior servitus corporis: per ipsam enim corporis servitutem excelsior lucet doctrina, dum per vocem et cæteros corporis motus in bonis operibus insinuatur discentibus. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel modii sunt homines mundiales; quoniam sicut modii desuper quidem vacui sunt, subtus autem pleni, sic omnes mundi amatores in bonis quidem spiritualibus insensati sunt, in terrenis autem sapientes : et ideo quasi modius verbum Dei tenet absconditum, quando propter aliquam causam terrenam verbum Dei non est ausus palam proloqui, nec fidei veritatem. Candelabrum est Ecclesia, quæ bajulat verbum vitæ, et omnis ecclesiasticus vir. Hilar. (*can. 4. ut sup.*) Vel

S. Hil. (*Can.* 4.) Ou bien c'est la synagogue que le Seigneur compare au boisseau, parce que, gardant sans les distribuer les fruits qu'elle a reçus, elle ne contenait d'ailleurs qu'une certaine mesure de perfection. — S. Amb. (*sur S. Luc*, liv. iv.) Que personne donc ne renferme sa foi dans les bornes étroites de la loi mosaïque, mais qu'il en fasse part à l'Eglise où brille la grâce de l'Esprit qui possède les sept dons. — Bède. Ou bien c'est le Christ lui-même qui allume le flambeau lorsqu'il a rempli de la flamme de sa divinité la lampe de terre de notre nature, lampe qu'il ne veut cacher à aucun de ceux qui croient en lui, ni placer sous le boisseau (c'est-à-dire sous la mesure de la loi), ni resserrer dans les limites d'un seul peuple. Le chandelier sur lequel il a placé la lumière c'est l'Eglise, parce qu'il a marqué sur nos fronts la foi en son Incarnation. — S. Hil. (*Can.* 4.) Ou bien cette lampe du Christ placée sur le chandelier, c'est cette lampe suspendue par sa Passion au bois de la croix et qui doit répandre son éternelle clarté sur tous ceux qui font partie de l'Eglise; c'est pour cela qu'il ajoute : « Afin qu'elle brille aux yeux de tous ceux qui sont dans la maison. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Rien ne s'oppose à ce que, par cette maison, on entende l'Eglise; ou bien encore cette maison c'est le monde lui-même, comme sembleraient l'indiquer ces paroles : « Vous êtes la lumière du monde. » — S. Hil. (*Can.* 4.) Le Sauveur avertit ses apôtres qu'ils doivent briller d'une lumière si vive qu'en admirant leurs bonnes œuvres les hommes en rendent gloire à Dieu : « Que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres.» — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est-à-dire, répandez la lumière de votre enseignement de manière que non-seulement on entende vos paroles, mais encore qu'on voie vos œuvres, et qu'ainsi

---

Synagogam Dominus modio comparavit, quæ susceptos fructus intra se tantum receptans certum modum dimensæ observantiæ continebat. Ambr. (*sup. Luc.* lib. iv, in 6. cap.) Et ideo nemo fidem suam intra mensuram legis includat, sed ad Ecclesiam conferat, in qua septiformis Spiritus relucet gratia.

Beda. (*in homil.*) Vel ipse Christus accendit lucernam, qui testam humanæ naturæ flamma suæ divinitatis implevit, quam nec credentibus abscondere, nec modio supponere (hoc est, sub mensura legis includere), vel intra unius gentis terminos voluit cohibere. Candelabrum Ecclesiam dicit, cui lucernam superposuit; quia nostris in frontibus fidem suæ incarnationis affixit. Hil. (*can.* 4. *ut sup.*) Vel lucerna Christi ponitur in candelabro, id est, in ligno per passionem suspensa; quæ lumen æternum est in Ecclesia habitantibus præbitura. Et ideo dicit : *Ut luceat omnibus qui in domo sunt.* Aug. (*de Serm. Dom. ut sup.*) Si quis enim domum vult accipere Ecclesiam, non est absurdum : vel domus est ipse mundus, propter id quod superius ait : « Vos estis lux mundi. » Hilar. (*can.* 4. *ut sup.*) Tali etiam lumine monet fulgere apostolos, ut ex admiratione operis eorum Deo laus impertiatur : unde sequitur : *Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona.* Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Id est, « sic illuminate docentes, ut non vestra tantum audiant verba, sed ut opera videant; ut quos illuminaveritis per ver-

vous assaisonniez, par le sel de vos exemples, ceux que vous aurez éclairés de la lumière de votre parole. Dieu se trouve glorifié par ces docteurs qui joignent la pratique à l'enseignement, car on reconnaît la sagesse du Maître aux mœurs de ceux qui composent sa famille, et c'est pour cela que Jésus-Christ ajoute : « Afin qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. » — S. Aug. S'il avait dit seulement : « Afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, » il aurait paru leur assigner pour fin les louanges des hommes que recherchent les hypocrites; mais il ajoute : « Afin qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux; » il ne veut donc pas qu'en étant agréable aux hommes, on place dans leur estime la fin de ses bonnes œuvres, mais qu'on les rapporte à la gloire de Dieu, en un mot qu'on ne cherche à plaire aux hommes qu'afin que Dieu en soit glorifié. — S. Hil. (*Can.* 4.) Ce n'est pas qu'il nous faille rechercher la gloire qui vient des hommes (car toutes nos actions doivent être faites pour la gloire de Dieu), mais tout en nous cachant ce qui nous est personnel dans nos bonnes œuvres, nous ne devons pas laisser de briller pour l'édification de ceux au milieu desquels nous vivons.

ỳ. 17-19. — *Ne pensez pas que je sois venu détruire la loi ou les prophètes : je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir. Car je vous le dis en verité, le ciel et la terre ne passeront point que tout ce qui est dans la loi ne soit accompli parfaitement jusqu'à un seul iota et à un seul point. Celui donc qui violera l'un de ces moindres commandements et qui apprendra aux hommes à les violer, sera regardé dans le royaume des cieux comme le dernier; mais celui qui fera et enseignera sera grand dans le royaume des cieux.*

La Glose. Après avoir exhorté ses disciples à se préparer à tout souffrir pour la justice, et à ne pas tenir cachée la doctrine salu-

---

bum quasi lux, condiatis per exemplum quasi sal. » Per illos autem doctores qui docent et faciunt, magnificatur Deus : nam disciplina domini ex moribus familiæ demonstratur : et ideo sequitur : *Et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.* Aug. Si tantummodo diceret : « Ut videant opera vestra bona, » finem constituisse videretur in laudibus hominum, quas quærunt hypocritæ; sed addidit : « Et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est, » ut hoc ipsum quod homo per bona opera placet hominibus, non ibi finem constituat, sed referat ad laudem Dei; et propterea placeat hominibus, ut in illo glorificetur Deus. Hilar. (*can.* 4. *ut sup.*) Non quod ab hominibus oporteat gloriam quærere (quia omnia in honorem Dei sunt agenda), sed ut dissimulantibus nobis opus nostrum his inter quos vivimus, eluceat.

Nolite autem putare quoniam veni solvere legem aut prophetas. Non enim veni solvere, sed adimplere. Amen quippe dico vobis donec transeat cœlum et terra, iota unum aut apex unus non præteribit a lege donec omnia fiant. Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, et docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cœlorum; qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.

Glossa. Postquam hortatus est audientes ut se præpararent ad omnia sustinenda pro justitia, et non abscon-

taire qu'ils allaient entendre, mais à la recevoir dans l'intention de la communiquer aux autres, il leur fait connaître ce qu'ils devront enseigner. Il suppose qu'ils lui font cette question : Quelle est donc cette doctrine qui ne doit pas rester cachée et pour laquelle vous nous ordonnez de tout nous offrir? Et il leur répond : « Ne pensez pas que je sois venu détruire la loi ou les prophètes. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il s'exprime ainsi pour deux raisons : premièrement, pour engager ses disciples à imiter son exemple, en s'efforçant d'accomplir toute la loi, ainsi qu'il le faisait lui-même; secondement, les Juifs devaient l'accuser plus tard de violer la loi (1); il fait donc raison de cette calomnie avant même qu'elle se produise.

Remi. Mais il ne veut pas qu'on s'imagine qu'il n'est venu que pour annoncer la loi, comme les prophètes; il nie donc d'abord qu'il soit venu pour détruire la loi, et il affirme ensuite qu'il est venu pour l'accomplir : « Je ne suis pas venu détruire la loi, mais l'accomplir. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Cette maxime présente deux sens, car accomplir une loi c'est ou lui ajouter ce qui lui manque, ou faire ce qu'elle prescrit. — S. Chrys. Jésus-Christ a donc accompli les prophéties en réalisant tout ce qu'elles avaient prédit de lui, et il a également accompli la loi en n'omettant aucune des prescriptions légales et en justifiant les hommes par la foi, ce que la lettre de la loi ne pouvait faire. — S. Aug. (*contre Fauste*, liv. xix, chap. 7.) Enfin, comme il était difficile, même à ceux qui vivent sous l'empire de la grâce, dans

(1) Comme de ne pas observer le sabbat, de ce que, traversant un champ de blé, ses disciples arrachaient des épis, et autres choses de ce genre. (*Matth.*, 12; *Marc.*, 2; *Luc*, 6 et 13; *Jean*, 5, 7, 9, etc.)

---

derent quod accepturi erant, sed ea benevolentia discerent ut cæteros docerent, incipit eos informare quid doceant : tanquam si quærerent : « Quid est hoc quod non vis abscondi, pro quo jubes omnia tolerari? Nunquid aliquid dicturus es extra ea quæ in lege sunt scripta ? » Ideo inquit : « Nolite enim putare quoniam veni solvere legem aut prophetas. » Chrys. (*sup. Matth. in oper. imper.*) Quod propter duas causas dicit : primum ut discipulos suos his verbis ad suum provocaret exemplum; ut sicut ipse omnem legem adimplebat, sic et illi studerent adimplere : denique futurum erat ut calumniarentur eum Judæi, quasi legem solventem : unde priusquam incurrat calumniam, calumniæ satisfacit.

Remig. Ne autem putaretur sic venisse, ut simpliciter legem prædicaret (sicut prophetæ fecerant), duo dixit : negat se venisse solvere, et affirmat venisse se implere : et ideo addit : *Non enim veni legem solvere, sed adimplere.* Aug. (*de Serm. Dom.* cap. 7. *vel* 14.) In hac autem sententia duplex est sensus : nam adimplere legem, aut est addendo aliquid quod minus habet, aut faciendo quod habet. Chrys. (*in homil.* 13. *in Matth.*) Implevit igitur Christus prophetas, complendo omnia quæ per eos de ipso fuerant dicta : legem autem, primo quidem nihil transgrediendo legalium; secundo, justificando per fidem; quod lex per litteram facere non valebat. Aug. (*con. Faust.* lib. xix, cap. 7.) Demum etiam quia sub gratia positi

cette vie mortelle d'accomplir ce commandement de la loi : « Vous n'aurez pas de désirs coupables (1), » le Sauveur, devenu notre Pontife par le sacrifice de sa chair, nous obtient miséricorde, et il accomplit encore ici la loi, car notre faiblesse et notre impuissance se trouvent guéries par la vertu de ce divin chef dont nous sommes devenus les membres. Je pense que ces paroles : « Je ne suis pas venu détruire la loi, mais l'accomplir, » peuvent s'entendre aussi de ces additions qui expliquent le sens des anciens préceptes ou la manière de les mettre en pratique. C'est ainsi que le Seigneur nous a fait connaître qu'un simple mouvement de haine qui nous porte à nuire à notre frère doit être rangé parmi les péchés d'homicide. Il nous dit encore plus loin qu'il aime mieux que nous restions dans la vérité sans recourir au serment que de nous exposer à tomber dans le parjure en jurant même selon la vérité. Pourquoi donc, ô Manichéens, rejetez-vous la loi et les prophètes, alors que le Christ affirme qu'il est venu non pour les détruire, mais pour les accomplir? L'hérétique Fauste répond : Mais qui atteste que Jésus a tenu ce langage? Matthieu. Et comment donc Matthieu peut-il raconter ce que Jésus a dit sur la montagne, lui qui n'a suivi le Sauveur que lorsqu'il en fut descendu, tandis que Jean, qui était sur la montagne, n'en dit pas un mot? (2) Saint Augustin répond : S'il n'y a pour dire la vérité sur le Christ que celui qui l'a vu ou entendu, personne aujourd'hui n'est en état de le faire. Pourquoi donc saint Matthieu n'aurait-il pu apprendre

(1) *Exode*, XX, 17; *Deut.*, V, 21; *Rom.*, VII, 8; XIII, 9.

(2) Cet appendice était confondu dans les anciennes éditions avec les deux qui précèdent, bien que ces trois citations soient tirées d'endroits différents. Dans le texte de saint Augustin c'est Fauste qui est censé faire cette difficulté; mais il est facile de voir que c'est le saint docteur lui-même qui la produit pour la combattre, et le sens aussi bien que l'ensemble du contexte suffisent pour distinguer clairement la doctrine catholique des objections des Manichéens.

---

in hac mortali vita difficile erat adimplere quod in lege scriptum est : *Non concupisces*, ille per carnis suæ sacrificium sacerdos effectus impetrat nobis indulgentiam ; etiam hic adimplens legem ; ut quod per nostram infirmitatem minus possumus, per illius perfectionem curetur, cujus capitis membra effecti sumus. (*Et* cap. 22. *ac deinceps.*) Puto etiam sic esse accipiendum quod dicitur : « Non veni legem solvere, sed adimplere ; » his videlicet additamentis, quæ vel ad expositionem pertinent antiquarum sententiarum, vel ad conversationem in eis : aperuit enim Dominus (*Matth.* 5.) etiam iniquum motum ad nocendum fratri in homicidii genere deputari. Maluit etiam nos Dominus non jurantes non recedere a vero, quam verum jurantes appropinquare perjurio. (*Et jam antea*, lib. XVII.) Sed cur, o Manichæi, legem non accipitis et prophetas, cum Christus eos se non venisse solvere dixerit, sed adimplere ? Ad hoc respondet Faustus hæreticus : Quis hoc testatur dixisse Jesum ? Matthæus. Quomodo ergo quod Joannes non testatur qui fuit in monte, Matthæus hoc scripsit, qui, postquam Jesus descendit de monte, secutus est eum ? Ad hoc Augustinus respondet : Si nemo de Christo vera dixit, nisi qui vidit eum vel audisti, hodie de eo nemo vera dicit. Cur ergo ex ore Joannis non potuit vera Matthæus audi-

de la bouche de saint Jean la vérité sur le Christ, alors que nous, qui sommes nés si longtemps après, nous pouvons enseigner sur Jésus-Christ la vérité que nous puisons dans les écrits de saint Jean? C'est ce qui fait que non-seulement l'évangile de saint Matthieu, mais encore celui de saint Luc et de saint Marc jouissent d'une égale autorité. D'ailleurs, est-ce que le Seigneur n'a pu raconter à saint Matthieu les faits qui avaient précédé sa vocation? Avouez donc franchement que vous ne croyez pas à l'Evangile, car en ne croyant dans l'Evangile qu'à ce qui vous convient, c'est plutôt à vous-mêmes qu'à l'Evangile que vous croyez.

Fauste dit encore : Nous pouvons prouver qu'un autre que saint Matthieu (et je ne sais qui) a écrit cette maxime sous le nom de cet apôtre : « Lorsque Jésus passait, il vit un homme assis au comptoir, Matthieu était son nom. » Et quel est donc l'écrivain qui, pour parler de lui-même, s'exprime de la sorte : « Il vit un homme, » et non pas : « Il me vit? » — Saint Augustin répond, saint Matthieu parle de lui comme d'une personne étrangère, de même que saint Jean l'a fait dans ce passage : « Pierre, se retournant, vit cet autre disciple que Jésus aimait, » ce qui prouve que telle était la manière de s'exprimer des évangélistes dans leurs narrations.

Il y a plus, réplique Fauste, cette défense que Jésus-Christ nous fait de croire qu'il soit venu détruire la loi est bien plutôt de nature à nous faire soupçonner qu'il la détruisait réellement, car, puisqu'il ne violait aucun article de la loi, pourquoi les Juifs l'en auraient-ils soupçonné? C'est là, répond saint Augustin, une bien faible difficulté, car nous ne nions pas qu'aux yeux des Juifs inintelligents, le Christ n'ait passé pour un destructeur de la loi et des prophètes.

---

re de Christo, si ex libro Joannis possumus vera loqui de eo, nos tanto tempore post nati? Hinc enim non solum Matthæi, sed etiam Lucæ et Marci Evangelium ad non imparem auctoritatem receptum est. Huc accedit quia et ipse Dominus potuit narrare Matthæo quod egerat antequam eum vocasset. Aperte autem dicite non vos credere Evangelio : nam qui in Evangelio non nisi quod vultis creditis, vobis potius quam Evangelio creditis.

Item Faustus : Probemus et Matthæum hoc non scripsisse, sed alium (nescio quem) sub nomine ejus. Quid enim dicit? « Cum transisset Jesus, vidit sedentem hominem ad telonium, Matthæum nomine. » (*Matth.* 17.) Et quis ergo scribens de seipso dicat : *Vidit hominem*, et non *vidit me?* Ad quod Augustinus; ita Matthæus de se tanquam de alio scripsit, sicut et Joannes fecit, dicens (*Joan.* 21.) : « Conversus Petrus vidit alium discipulum quem diligebat Jesus : » manifestum est enim hunc morem fuisse scriptorum, cum gesta narrarent.

Item Faustus : Quid quod etiam ex ipso sermone, quo præcepit non putare quia venire legem solvere, magis intelligi datur quia solveret? Neque enim nihil tale eo faciente, Judæi suspicari hoc possent. Ad quod Augustinus : Hoc quidem valde infirmum est : non enim negamus Judæis non intelligentibus videri potuisse Christum destructorem esse legis et prophetarum.

Fauste ajoute : D'ailleurs, ni la loi ni les prophètes n'ont besoin de cet accomplissement (1), puisqu'il est écrit : « Vous observerez les commandements que je vous donne, sans y rien ajouter, ni sans rien ôter. » Fauste, repond saint Augustin, ne comprend pas ce que c'est que l'accomplissement de la loi, lorsqu'il l'entend de l'addition de nouveaux préceptes. La plénitude de la loi c'est la charité (2) que le Seigneur a répandue sur les fidèles en leur envoyant l'Esprit saint. La loi est donc accomplie lorsqu'on obéit à ses préceptes ou lorsque les événements réalisent les prédictions qu'elle a faites.

Fauste continue : Reconnaître que Jésus est l'auteur du Nouveau Testament, qu'est-ce autre chose que déclarer qu'il a détruit l'Ancien? Non, répond saint Augustin, car l'Ancien Testament renferme les figures de l'avenir, qui devaient disparaître devant les réalités apportées par Jésus-Christ, et dans ce fait même les prophètes trouvaient leur accomplissement, puisqu'ils annonçaient que Dieu devait donner aux hommes un nouveau Testament.

Fauste poursuit : Si le Christ a prononcé ces paroles, c'est évidemment dans un autre sens ou (ce qu'on ne peut admettre) c'est un mensonge, ou il n'a rien dit de semblable. Or, personne n'osera dire que le Christ a menti; ces paroles ont donc une autre signification, ou elles n'ont jamais été dites. Quant à moi, la foi des Manichéens me met en garde contre l'admission de ce chapitre, car elle m'a tout d'abord appris qu'il ne faut pas regarder comme venant du Sauveur tout ce que les Evangélistes lui attribuent, et qu'il y a beaucoup d'i-

(1) Il s'agit ici de l'accomplissement par addition ou par développement.
(2) *Rom.*, XIII, 18.

Item Faustus : Quid quod etiam lex et prophetæ nec adimpletione gaudent? cum in Deuteronomio dicatur (cap. 12. vers. 32.) : « Hæc præcepta quæ mando tibi observabis, nec addas quicquam eis, nec minuas. » Ad quod Augustinus : Non intelligit Faustus quid sit legem implere, cum hoc de verborum adjectione putat accipiendum : plenitudo enim legis charitas est, quam Dominus dedit mittendo fidelibus Spiritum Sanctum : impletur ergo lex, vel cum fiunt quæ ibi præcepta sunt, vel cum exhibentur quæ prophetata sunt.

Item Faustus : Quod novum Testamentum Jesum condidisse fatemur, quid aliud a destructione fatemur veteris Testamenti? Ad quod August (lib. XVIII. *contra eumdem Faustum*, cap. 4.) : In veteri Testamento figuræ erant futurorum, quas ipsis rebus per Christum præsentatis auferri oportebat; ut eo ipso lex et prophetæ implerentur, in quibus scriptum est, daturum Deum novum Testamentum.

Item Faustus : Hoc igitur si dixit Christus, aut aliud significans dixit; aut (quod absit) mentiens dixit; aut omnino non dixit : sed Jesum quidem mentitum fuisse nullus dicat; ac per hoc aliter dictum est, aut nec omnino dictum est. Me quidem jam adversus capituli hujus necessitudinem manichæa fides reddit hic tutum, quæ principio mihi non cunctis quæ ex Salvatoris nomine leguntur scripta, passim credere per-

vraie que le glaneur qui rôde pendant la nuit a répandue dans presque toutes les Ecritures pour corrompre le bon grain. Saint Augustin répond : Le Manichéen t'a enseigné une opinion impie et perverse en vertu de laquelle tu acceptes dans l'Evangile tout ce qui favorise ton hérésie, et tu rejettes tout ce qui la condamne.

Pour nous, l'Apôtre nous a enseigné cette divine méthode de regarder comme anathème quiconque annoncerait un Evangile différent de celui que nous avons reçu. Et quant à l'ivraie, le Seigneur lui-même nous a expliqué ce que c'était. Ce ne sont point les erreurs qui seraient mêlées à la vérité des Ecritures, comme il vous plaît de le dire, mais ce sont les hommes enfants du démon (1).

Fauste ajoute : Lorsqu'un Juif viendra vous demander pourquoi vous n'observez pas ce que prescrivent la loi et les prophètes, puisque le Christ n'est pas venu les détruire, mais les accomplir, vous serez forcé ou de devenir l'esclave d'une vaine superstition, ou de reconnaître que ce chapitre n'est pas authentique, ou de nier que vous soyiez le disciple du Christ. — Les catholiques, répond saint Augustin, ne sont nullement embarrassés par ce chapitre, comme s'il leur reprochait de ne pas garder la loi et les prophètes, car ils ont dans le cœur l'amour de Dieu et l'amour du prochain, deux préceptes qui résument la loi et les prophètes, et ils savent que tout ce qui, dans l'Ancien Testament, a été prophétisé allégoriquement par les événements, par la célébration des fêtes légales, par les expressions figurées se trouve accompli en Jésus-Christ et en son Eglise. Donc nous ne devenons pas tributaires d'une vaine superstition, nous ne nions pas

(1) Le texte grec porte τοῦ πονηροῦ. La Vulgate, en traduisant par *filii nequam*, présente une amphibologie, car on peut l'entendre aussi bien au nominatif pluriel qu'au génitif singulier.

---

suasit; esse enim multa zizania, quæ in contagium boni seminis, Scripturis pene omnibus noctivagus quidam seminator inspersit. Ad quod Augustinus (eodem lib. cap. 7.) : Manichæus docuit impiam perversitatem, ut ex Evangelio, quod hæresim tuam non impedit, hoc accipias; quod autem impedit, non accipias. Nos autem docuit Apostolus (*Galat.* 1.) piam provisionem, ut quisquis nobis annuntiaverit præter id quod accepimus, anathema sit. Dominus autem exposuit (*Matth.* 13.) quid sint zizania, non aliqua falsa veris Scripturis immissa (sicut tu interpretaris), sed homines filios maligni.

Item Faustus : Cum te Judæus interpellabit cur legis et prophetarum præcepta non serves, quæ Christus dixit non se venisse solvere, sed adimplere, cogeris aut vanæ superstitioni succumbere, aut capitulum profiteri falsum, aut te Christi negare discipulum. Ad quod Augustinus (eodem lib. versus finem) : Nullas ex hoc capitulo catholici patiuntur angustias (quasi legis et prophetarum præcepta non servent), quia charitatem Dei et proximi habent, in quibus præceptis pendet lex et prophetæ; et quæcunque ibi rebus gestis, vel sacramentorum celebrationibus, vel locutionum modis, figurate prophetata sunt, in Christo et Ecclesia compleri cognoscunt. Unde nec vanæ superstitioni succumbimus,

la véracité de ce chapitre, et nous ne renonçons pas à être les disciples du Christ. Celui donc qui vient dire : Si le Christ n'avait pas détruit la loi et les prophètes, les anciens rites se seraient perpétués dans les cérémonies chrétiennes, peut ajouter : Si le Christ n'avait pas détruit la loi et les prophètes, sa naissance, sa passion, sa résurrection seraient encore l'objet des promesses. Au contraire, une preuve qu'il n'a pas détruit, mais accompli la loi et les prophètes, c'est justement qu'il ne nous est plus prédit comme devant naître, souffrir et ressusciter, ce que proclamaient toutes les figures de l'ancienne loi; mais qu'on nous annonce sa naissance, sa mort, sa résurrection comme autant de faits accomplis que nous rappellent à l'envi toutes les solennités chrétiennes. Combien donc est grossière (1) l'erreur de ceux qui pensent que le changement des signes et des rites a dû changer la nature des choses signifiées dont le rite prophétique promettait l'existence, et dont le rite évangélique démontre l'accomplissement.

Fauste ajoute encore : Si le Christ est l'auteur de ces paroles, examinons pourquoi il les a dites. Est-ce pour adoucir la fureur des Juifs qui en le voyant fouler aux pieds ce qu'ils regardaient comme saint ne croyaient pas devoir l'entendre davantage? Ou bien est-ce pour nous engager à nous soumettre au joug de la loi, nous qui devions croire parmi les Gentils? Si ce n'est pas l'une de ces raisons, ce doit être l'autre, et en cela le Christ ne nous a pas induit en erreur. Il y a en effet trois sortes de loi, la première est celle des Hébreux, que saint Paul appelle loi de péché et de mort; la seconde, la loi des Gentils, qu'il appelle naturelle, en disant : « Les nations font naturelle-

(1) Dans saint Augustin ce passage ne se trouve pas dans les mêmes termes.

---

nec istud Evangelii capitulum falsum esse dicimus, nec Christi discipulos nos negamus. (*Item*, lib. XIX, c. 16.) Qui ergo dicit : « Si Christus legem et prophetas non solvisset, illa sacramenta legis et prophetarum in christianorum celebrationibus permanerent, » potest dicere : « Si Christus legem et prophetas non solvisset, adhuc promitteretur nasciturus, passurus, resurrecturus. » Cum ideo magis hoc non solverit, sed adimpleverit, quia jam non promittitur nasciturus, passurus, resurrecturus, quod illa sacramenta quodammodo personabant; sed annuntiatur, quod natus sit, passus sit, resurrexit, quod hæc sacramenta quæ a Christianis aguntur, jam personant. Patet ergo quanto errore delirent, qui putant signis sacramentisque mutatis etiam res ipsas esse diversas quas ritus propheticus pronuntiavit promissas, et evangelicus demonstrat impletas.

Item Faustus : Quærendum est si hoc Christus dixit, cur dixerit; utrum ne compalpandi Judæorum furoris causa, qui sancta sua ab eo conculcari videntes nec audiendum quidem eum existimabant; aut ut nos, qui ei credebamus ex gentibus, instrueret legis subire jugum? Si autem hæc non ei fuit causa dicendi, illa debet esse quam dixi, nec hoc ipsum mentitus est : sunt enim tria genera legum : unum Hebræorum, quod *peccati ac mortis* Paulus appellat (*ad Rom.* 8.); aliud Gentium, quod *naturale* vocat,

ment ce que la loi leur commande; » la troisième, la loi de vérité appelée par saint Paul : «La loi de l'esprit de vie. » Il en est de même des prophètes : il y a les prophètes des Juifs, qui sont connus; les prophètes des Gentils, dont saint Paul écrivait : « Un de leurs compatriotes et leur prophète a dit (1). » Enfin les prophètes de la vérité, dont le Christ a dit : « Je vous envoie des sages et des prophètes. » Or, s'il avait parlé des observances judaïques dans le dessein de nous les faire accomplir, nul doute qu'il ne fût ici question de la loi des prophètes des Juifs. Mais il ne rappelle ici que des préceptes plus anciens : « Vous ne tuerez pas, vous ne commettrez pas d'adultère, » qui furent autrefois promulgués par Enoch, par Seth et par d'autres justes; il est donc évident qu'il veut parler ici de la loi et des prophètes de la vérité. Paraît-il au contraire vouloir parler des préceptes judaïques; c'est pour les déraciner complétement, comme celui-ci : « Œil pour œil, dent pour dent. » — Saint Augustin répond : On voit clairement quelle est cette loi, quels sont ces prophètes que Jésus-Christ n'est pas venu détruire, mais accomplir : c'est la loi qui a été donnée par Moïse. C'est une erreur de dire, comme Fauste, que le Seigneur est venu accomplir certains préceptes, ceux qui avaient été transmis par les anciens justes avant la loi, comme celui-ci : « Vous ne tuerez pas; » tandis qu'il en a détruit certains autres qui étaient propres à la loi mosaïque (comme celui-là : « Œil pour œil, dent pour dent »), car nous tenons pour vrai que ces derniers préceptes ont été parfaitement conformes au temps où ils furent établis, et que le

(1) Il s'agit ici des Crétois, dont Tite était évêque. L'apôtre donne ici à un poète, d'après l'usage reçu, le nom de prophète. On croyait en effet que les poètes étaient saisis par une espèce de fureur ou d'enthousiasme violent, et on leur donnait le nom de prophètes. C'est sous ce nom que saint Paul désigne Epiménide, qui s'exprime ainsi dans ce vers grec :

Κρῆτες ἀεὶ ψουσται, κακὰ ἐηρία, γαστέρες ἀργαί.

---

dicens (*ad Rom.* 1.) : « Gentes autem naturaliter quæ legis sunt faciunt; » tertium est *veritatis*, de qua dixit (*ad Rom.* 8.) : « Lex, spiritus vitæ,» etc. Item prophetæ alii sunt Judæorum, de quibus notum est; alii gentium, de quibus Paulus dicit (*ad Titum,* 1.) : « Dixit quidam proprius eorum propheta; » alii veritatis, de quibus Christus dixit (*Matth.* 23.) : « Mitto ad vos sapientes et prophetas. » Et quidem si observationes hebraicas adimpletionis gratia protulisset, dubium non erat quin de Judæorum lege et prophetis dixisset; ubi vero sola recenset antiquiora præcepta (id est, *non occides, non mœchaberis*), quæ olim promulgata fuerant per Enoch et Seth, et cæteros justos, cui non videtur hoc eum dixisse de veritatis lege et prophetis? Ubi vero Judæorum quædam visus est nominasse, penitus eradicavit, præcipiendo contraria, ut est illud : « Oculum pro oculo, dentem pro dente. » Ad quod August. (eodem lib. I, cap. 7.) : Manifestum est quam legem et quos prophetas Christus non venerit solvere, sed implere : ipsa enim est lex quæ per Moysen data est (et cap. 19.) : Non autem (sicut Faustus opinatur) quædam Dominus adimplevit, quæ ab antiquis justis jam dicta erant ante legem Moysi, sicut : *Non occides;* quædam vero solvit, quæ propria videbantur legis Hebræorum (sicut est *oculum pro oculo,* etc.); nos enim dicimus, et hæc pro tempore bene fuisse instituta, et nunc a

Christ ne les a pas détruits, mais accomplis, comme nous le prouverons pour chacun d'eux. C'est ce que ne comprenaient pas non plus ces hérétiques appelés Nazaréens, qui, persévérant dans cette croyance perverse, voulaient forcer les Gentils convertis à judaïser.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Comme tous les événements qui devaient se passer depuis le commencement jusqu'à la fin du monde, étaient allégoriquement prophétisés dans la loi, Notre-Seigneur pour éloigner cette pensée que Dieu aurait pu ignorer par avance quelques-uns de ces événements, ajoute : « Il ne peut se faire que le ciel et la terre passent avant que tout ce qui a été prédit dans la loi ne soit accompli et réalisé ; c'est le sens de ces paroles : « Je vous le dis en vérité ; le ciel et la terre ne passeront point que tout ce qui est dans la loi, jusqu'à un seul iota et à un seul point, ne soit accompli parfaitement. »

Remi. Le mot *amen* est un mot hébreu qui signifie en latin, *vraiment, exactement*, ou ainsi soit-il. Le Seigneur emploie cette expression pour deux raisons, ou à cause de la dureté de cœur de ceux qui étaient lents à croire, ou pour avertir ceux qui croyaient de prêter une attention plus profonde à ce qui allait suivre. — S. Hil. (*Can.* 4.) En s'exprimant de la sorte : « Jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, » il déclare que le ciel et la terre, qui sont les principaux éléments de la création, seront dissous comme nous le croyons nous-mêmes. — Remi. Ils demeureront quant à leur substance, mais ils passeront en ce sens qu'ils seront renouvelés. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Par ces paroles : « Un seul *iota* ou un seul point de la loi ne passera pas, » le Sauveur exprime avec énergie la perfection qui est renfermée dans chacune des lettres de la sainte Ecriture. Parmi ces lettres la

---

Christo non soluta sed adimpleta, ut patebit per singula. (Et cap. 18.) Hoc etiam non intelligebant, qui in ea perversitate manserunt, ut gentes cogerent judaizare, hæretici scilicet, qui Nazaræi dicuntur.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quoniam vero omnia quæ ab initio mundi usque ad finem erant futura, mystice erant prophetata in lege, ne videatur aliquid eorum quæ fiunt, Deus non antea cognovisse, propterea dixit : « Non potest fieri ut transeat cœlum et terra, donec omnia quæ in lege prophetata sunt, rebus ipsis fuerint adimpleta ; » et hoc est quod dicit : « Amen quippe dico vobis, donec transeat cœlum et terra, iota unum aut unus apex non præteribit a lege, donec omnia fiant. »

Remig. *Amen* hebræus sermo est, et latine dicitur *vere, fideliter*, sive *fiat.* Duabus autem de causis hoc sermone utitur Dominus, sive propter duritiam illorum qui tardi erant ad credendum ; sive propter credentes, ut profundius attenderent ea quæ sequuntur. Hilar. (*can.* 4. *ut sup.*) Per hoc autem quod ait : *Donec transeat cœlum et terra*, professus est cœlum quidem et terram, maxima (ut arbitramur) esse solvenda. Remig. Permanebunt enim essentialiter, sed transibunt per renovationem. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. I, c. 8. vel 15.) Per hoc autem quod ait : *Iota unum aut unus apex non transibit a lege*, nihil aliud potest intelligi nisi vehemens expressio perfectionis quæ per litteras singulas demonstrata est ; inter quas lit-

plus petite est l'*iota*, qui s'écrit d'un seul trait. Le point est un petit signe qui surmonte l'*iota* à son sommet. En s'exprimant ainsi, le Seigneur nous apprend que dans la loi les petites choses doivent être accomplies avec soin. — RAB. C'est avec un dessein marqué qu'il emploie l'*iota* grec, et non l'*ioth* des Hébreux, car l'*iota* exprime le nombre dix et par là même le nombre des préceptes du Décalogue dont l'Evangile est le point extrême et le plus haut degré de perfection.

S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Si un homme ami de la vérité ne peut s'empêcher de rougir lorsqu'on surprend un mensonge sur ses lèvres, et si l'homme sage ne promet jamais rien qu'il ne l'exécute, comment les paroles divines pourront-elles demeurer sans effet? Et c'est pour cela qu'il conclut en disant : « Quiconque violera un de ces commandements les plus petits de tous et enseignera aux hommes à les violer, sera regardé comme le dernier dans le royaume de Dieu. » Le Seigneur nous fait entendre clairement, ce me semble, quels sont ces commandements les moindre de tous, en disant : « Celui qui violera l'un de ces moindres commandements, » c'est-à-dire, ceux dont je vais parler. — S. CHRYS. (*hom.* 16.) Ce n'est point des lois anciennes qu'il veut parler ici, mais des préceptes qu'il devait lui-même imposer (1); il les appelle les plus petits quoique de la plus grande importance, par ce même sentiment d'humilité avec lequel il s'est si souvent exprimé sur son propre compte. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Ou bien autrement, les commandements de Moïse, « Vous ne tuerez pas, vous ne commettrez pas d'adultère, » sont d'un accomplissement facile, car l'énormité du crime effraie et arrête la volonté; aussi la récompense qu'ils

(1) Le texte grec porte ἔμελλέ νομοθετεῖν.

---

teras *iota* minor est cæteris, quia uno ductu fit; apex etiam est ipsius aliqua in summo particula : quibus verbis ostendit in lege ad effectum etiam minima quæque perduci. RAB. Aperte quoque græcum *iota*, et non *ioth* hebræum posuit; quia *iota* in numero *decem* significat; et decalogum legis enumerat, cujus quidem apex et perfectio est Evangelium.

CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Si autem ingenuus homo cum vel in vili mendacio inventus fuerit, erubescit : et vir sapiens verbum quod dixit, non relinquit in vacuum; quomodo verba divina sine exitu vacua poterunt permanere? Unde concludit : *Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, et docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cœlorum.* Puto autem quod ipse Dominus manifeste hoc respondit, quæ sunt minima mandata monstrans, dicendo : « Si quis solverit unum de mandatis istis minimis, » id est, quæ modo dicturus sum. CHRYS. (*in homil.* 16, *in Matth.*) Non enim pro veteribus legibus hoc dixit, sed pro his quæ ipse erat præcepturus; quæ quidem *minima* vocat, licet magna sint : sicut enim multoties de se humilia locutus est, ita et de suis præceptis humiliter loquitur. Vel aliter. CHRYS. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Mandata Moysi in actu facilia sunt : « Non occides, non adulterabis : » ipsa enim criminis magnitudo voluntatem faciendi

promettent est minime, bien que le crime qu'ils défendent soit grand (1). Les commandements du Christ au contraire : « Vous ne vous mettrez pas en colère, vous ne convoiterez pas, » sont difficiles à observer, et par la même raison, la récompense qui les sanctionne est grande, bien que ce qu'ils défendent soit léger. Il s'agit donc ici de ces préceptes du Christ : « Vous ne vous mettrez pas en colère, vous ne convoiterez pas. » Ceux qui commettent ces fautes légères seront les derniers dans le royaume de Dieu ; c'est-à-dire celui qui se sera mis en colère sans commettre un grand péché, n'aura pas à craindre la peine de la damnation éternelle, mais il ne partagera pas la gloire de ceux qui auront observé ces commandements de moindre importance. — S. Aug. (*serm. sur la mont.,* liv. I, chap. 15, 16 ou 8.) Ou bien, au contraire, ces moindres commandements sont ceux de la loi ancienne, et ce sont les préceptes que le Christ va promulguer qui sont de la plus haute importance. Ces préceptes moindres que les autres sont indiqués ici par l'*iota* et par le *point,* celui-là donc qui les viole et qui enseigne aux autres à les violer de même sera appelé le dernier dans le royaume de Dieu. Et peut-être même n'entrera-t-il pas dans ce royaume des cieux, où Dieu n'admet que ceux qui sont vraiment grands.

La Glose. Violer la loi, c'est ne pas faire ce qu'ordonne la loi bien comprise, où ne pas comprendre la fausse interprétation qu'on lui donne, ou détruire dans quelqu'une de ses parties l'ensemble des commandements ajoutés par le Christ.

S. Chrys. (*hom.* 16.) Ou bien dans ces paroles : « Il sera appelé le dernier dans le royaume des cieux, il ne faut voir autre chose que le supplice de la damnation éternelle. En effet, dans le langage ordi-

(1) Le texte de l'auteur de l'ouvrage incomplet sur saint Matthieu se trouve ici tant soit peu interverti.

---

repercutit ; et ideo in remuneratione modica sunt, in peccato autem magna. Mandata autem Christi (id est, *non irascaris, non concupiscas*), in actu difficilia sunt; et ideo in remuneratione magna, in peccato autem minima : igitur dixit ista Christi mandata : « Non irascaris, non concupiscas. » Ergo illi qui levia peccata committunt, minimi sunt in regno Dei; id est, qui iratus fuerit, et grande peccatum non fecerit, a pœna quidem securus est (scilicet damnationis æternæ), non tamen est in gloria, scilicet quam consequuntur illi qui etiam hæc minima implent. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. I, c. 15 et 16. vel 8.) Vel e contra, illa quæ præcepta sunt in lege, dicuntur minima; quæ autem Christus dicturus est, sunt maxima. Mandata autem minima significantur per unum *iota* et unum apicem. Qui ergo solverit et docuerit sic (id est, secundum quod solvit), minimus vocabitur in regno cœlorum. Et fortasse ideo non erit (in regno cœlorum), quia ibi nisi magni esse non possunt.

Glossa. Solvere autem est non agere quod recte quis intelligit ; vel non intelligere quæ depravavit; aut minuere integritatem superadditionis Christi.

Chrys. (*in homil.* 16, *ut sup.*) Vel cum audieris *minimum in regno cœlorum,* nihil aliud suspicare quam supplicium et gehennam : regnum enim con-

naire du Sauveur, le royaume des cieux ne signifie pas seulement la jouissance du bonheur éternel, mais le temps de la résurrection, et l'avénement terrible du Christ. — S. Grég. (*hom.* 12 *sur les Evang.*) Ou bien par le royaume des cieux il faut entendre l'Eglise où tout docteur qui viole un commandement de la loi est regardé comme le dernier, car celui dont la conduite est méprisable, comment peut-il empêcher que son enseignement ne soit méprisé? — S. Hil. (*can.* 4.) Ou bien, par ces moindres choses, le Seigneur fait allusion à sa passion et à sa croix ; celui qui par une fausse honte ne les confessera pas hautement, sera le plus petit, c'est-à-dire le dernier, et presque rien. Le Sauveur promet au contraire la gloire magnifique des cieux à celui qui ne rougira pas de les confesser ; c'est pour cela qu'il ajoute : « Mais celui qui fera et enseignera sera appelé grand dans le royaume des cieux. » — S. Jér. Le Seigneur flétrit ici la conduite des Pharisiens, qui, n'ayant que du mépris pour les commandements de Dieu, leur substituaient leurs propres traditions, et il leur apprend que l'enseignement qu'ils donnent au peuple perd tout son prix, s'ils détruisent le plus petit commandement de la loi. Voici encore une autre explication : c'est que la science du maître, ne fût-il esclave que d'une faute légère, le fait descendre de la place élevée qu'il occupait ; c'est qu'il ne sert de rien d'enseigner la justice si on la détruit en même temps par la moindre faute ; c'est qu'on n'est souverainement heureux qu'en traduisant dans sa conduite les enseignements que l'on donne aux autres. — S. Aug. Ou bien encore, celui qui violera les plus petits des commandements de la loi, et qui enseignera à les violer, sera appelé le dernier; celui au contraire qui accomplira ces moindres commandements, et qui enseignera à les accomplir, ne devra pas être regardé comme grand, mais il sera toutefois au-dessus de celui qui les viole.

---

suevit dicere non solum regni utilitatem, sed tempus resurrectionis et adventum Christi terribilem. Greg. (*in homil.* 12, *super. Evang.*) Vel per regnum cœlorum Ecclesia intelligenda est, in qua doctor qui solvit mandatum, minimus vocatur; quia cujus vita despicitur, restat ut ejus prædicatio contemnatur. Hilar. (*can.* 4. *ut sup.*) Vel minima dicit Domini passionem et crucem; quam si quis tanquam erubescendam non confitebitur, erit minimus (id est, novissimus ac pene nullus.) Confitenti vero magnæ in cœlo vocationis gloriam pollicetur : unde sequitur : « Qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum. » Hieron. Sugillat in hoc Pharisæos, qui contemptis mandatis Dei statuebant proprias traditiones ; quod non eis prosit doctrina in populo, si vel parvum quod in lege est destruant. Possumus autem et aliter intelligere, quod magistri eruditio, etiamsi parvo peccato obnoxius sit, deducat eum de gradu maximo ; nec prosit docere justitiam, quam minima culpa destruit ; beatitudoque perfecta sit, quæ sermone docueris, opere complere. Aug. Vel aliter : Qui solverit illa minima (scilicet præcepta legis), et sic docuerit, minimus vocabitur; qui autem fecerit illa minima et sic docuerit, non jam magnus habendus est, sed tamen non tam minimus quam ille qui solvit ; ut autem sit

Celui-là seul sera vraiment grand qui pratiquera et enseignera ce que le Christ enseigne (1).

ỷ. 20-22. — *Car je vous dis que si votre justice n'est plus abondante que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez point, et quiconque tuera, méritera d'être condamné par le jugement. Mais moi je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère méritera d'être condamné par le jugement. Que celui qui dira à son frère : Raca, méritera d'être condamné par le conseil. Et que celui qui lui dira : Vous êtes un fou, méritera d'être condamné au feu de l'enfer.*

S. Hil. (*can.* 4.) Dans ce magnifique début le Sauveur s'élève bien au-dessus de la loi ancienne; il déclare aux apôtres que l'entrée du ciel leur est fermée, si leur justice n'est supérieure à celle des Pharisiens ; c'est le sens de ces paroles : « Je vous le dis en vérité, à moins que votre justice ne soit plus abondante, etc. — S. Chrys. (*hom.* 16.) La justice dont il parle ici est la réunion de toutes les vertus (2), pour la pratique desquelles il faut ajouter le secours de la grâce : car le Sauveur veut que ses disciples, tout grossiers qu'ils sont encore, se montrent plus vertueux que les docteurs de la loi ancienne. Il ne dit pas que les Scribes et les Pharisiens sont des hommes d'iniquité, puisqu'il parle de leur justice. Remarquez aussi qu'il confirme la vérité de l'Ancien Testament, par la comparaison qu'il en fait avec le Nouveau; ils ne diffèrent que du plus du moins, et sont du même genre. —

(1) Le texte de saint Augustin porte : *comme l'enseigne le Christ*, par allusion aux versets qui suivent : « Si votre justice n'est pas plus abondante, » etc.

(2) Le grec πᾶσαν ἀρετὴν, signifie plutôt *toute vertu* que *vertu universelle*, quoique plus bas saint Chrysostome ajoute que cette justice est ici employée ἐπὶ τῆς ἀρετῆς καθόλου, pour la vertu *universelle*, c'est-à-dire qui comprend toutes les vertus. C'est dans ce sens que Job est appelé juste (chap. I), selon les Septante, expression que *la Vulgate* a traduite par *rectus*, *droit.* Saint Paul, cité par saint Chrysostome (I *Tim.*, I), dit aussi : « La loi n'est pas établie pour les justes. »

---

magnus, facere debet et docere quæ Christus docet.

Dico autem vobis quia nisi abundaverit justitia vestra plus quam Scribarum et Pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum. Audistis quia dictum est antiquis : Non occides : qui autem occiderit, reus erit judicio. Ego autem dico vobis, quia omnis qui irascitur fratri suo, reus erit judicio; qui autem dixerit fratri suo rhaca, reus erit concilio; qui autem dixerit fatue, reus erit gehennæ ignis.

Hilar. (*can.* 4. *ut sup.*) Pulcherrimo ingressu opus legis cœpit excedere; aditum in cœlum apostolis (nisi justitiam Pharisæorum anteissent) denuncians non futurum : et hoc est quod dicit : *Dico enim vobis quia nisi abundaverit justitia vestra*, etc. Chrys. (*sup. Matth. homil.* 16.) Justitiam autem hic dicit universalem virtutem : intende autem gratiæ additamentum : discipulos enim suos adhuc rudes, magistris qui in Veteri Testamento erant, vult esse meliores. Scribas autem ac Pharisæos non dixit iniquos, quia non dixisset eos habere justitiam. Vide etiam quoniam his Vetus Testamentum confirmat, comparationem faciens ejus ad novum : plus enim et minus, ejusdem generis est :

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Les justices des Scribes et des Pharisiens sont les commandements donnés par Moïse, et les commandements de Jésus-Christ sont le parfait accomplissement des premiers. Voici donc le sens des paroles du Sauveur : « Celui qui indépendamment des commandements de la loi n'accomplira pas ceux que je donne moi-même, quelque peu importants qu'ils lui paraissent, celui-là n'entrera pas dans le royaume des cieux ; » car les commandements de Moïse délivrent bien de la peine portée contre les transgresseurs de la loi, mais ils ne peuvent introduire dans le royaume des cieux, tandis que mes commandements délivrent du châtiment et tout à la fois donnent entrée dans le royaume des cieux. Mais puisqu'il est certain que violer ces moindres commandements et ne pas les observer est une seule et même chose, pourquoi est-il dit plus haut que celui qui les viole sera appelé le dernier dans le royaume de Dieu, tandis que nous voyons ici que celui qui ne les garde pas n'entrera point dans le royaume des cieux?

Je réponds à cela qu'être le dernier dans le royaume, ou n'y pas entrer reviennent au même, et qu'être simplement du royaume, ce n'est pas régner avec le Christ, mais faire seulement partie de son peuple. Il veut donc dire que celui qui viole ces commandements sera du nombre des chrétiens, mais relégué au dernier rang ; celui au contraire qui entre dans le royaume devient participant de la royauté du Christ : par conséquent, celui qui n'y entre pas n'a point de part à cette gloire, mais il est cependant de son royaume, en ce sens qu'il est du nombre de ceux sur lesquels règne le Christ, le roi des cieux.

S. Aug. (*Cité de Dieu*, liv. xx, chap. 9.) On peut encore donner cette explication : « Si votre justice n'est plus abondante que celle des

---

(*Et in opere imperf. homil.* 11.) Scribarum autem et Pharisæorum justitiæ sunt mandata Moysi; impletiones autem illorum mandatorum sunt mandata Christi. Hoc est ergo quod dicit : « Nisi quis supra legis mandata etiam hæc mea præcepta quæ apud illos minima existimabantur, impleverit, non intrabit in regnum cœlorum ;» quoniam illa de pœna liberant (quæ scilicet transgressoribus legis debetur), non autem in regnum inducunt : hæc autem et de pœna liberant, et in regnum inducunt. Cum autem sit idem solvere minima mandata, et non custodire, quare supra de solvente dicit, quod *minimus vocabitur in regno Dei*, hic autem de non servante, *non introibit in regnum cœlorum ?* Sed vide quia minimum esse in regno, idem est et non intrare in regnum ; esse autem aliquem in regno, non est regnare cum Christo, sed esse tantum in populo Christi : tanquam si dicat de solvente, quod inter Christianos quidem erit, tamen minimus Christianus ; qui autem intrat in regnum, fit particeps regni cum Christo : consequenter et iste qui non intrat in regnum cœlorum, gloriam quidem non habebit cum Christo, erit tamen in regno cœlorum, id est, in numero eorum super quos Christus cœlorum rex regnat.

Aug. (XX *de Civit. Dei*, cap. 9.) Vel aliter : *Nisi abundaverit justitia vestra*

Scribes et des Pharisiens qui n'observent pas ce qu'ils enseignent, et dont il est dit ailleurs : « Ils disent et ne font pas ; » c'est-à-dire si votre justice n'atteint ce degré de perfection non-seulement de ne pas violer, mais de pratiquer ce que vous enseignez, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. Il faut donc entendre dans un sens différent le royaume des cieux, là où nous rencontrons ces deux sortes de personnes, celui qui transgresse ce qu'il enseigne, et celui qui le pratique, l'un appelé le plus petit, et l'autre grand ; ce royaume c'est l'Eglise actuelle. Au contraire le royaume des cieux dans lequel n'entre que celui qui observe les commandements c'est l'Eglise telle qu'elle existera dans le siècle à venir. — S. AUG. (*cont. Faust.* liv. IX et X.) (1) Je ne sais si on pourrait trouver nommé une seule fois dans l'Ancieu Testament ce royaume de Dieu dont il est si souvent question dans les discours du Seigneur. C'est une des révélations propres au Nouveau Testament, et cette révélation était réservée aux lèvres de ce roi dont l'Ancien Testament figurait l'empire sur ses serviteurs. Cette fin à laquelle doivent se rapporter les commandements demeurait voilée sous l'ancienne loi, bien que les Saints qui la voyaient révélée dans l'avenir, en faisaient dès lors la règle de toute leur vie. — LA GLOSE. Ou bien encore ces paroles : « Si votre justice n'est plus abondante, » ne se rapportent pas à ce que prescrivait l'ancienne loi, mais à la manière dont les Scribes et les Pharisiens l'interprétaient. — S. AUG. (*cont. Faust.* liv. XIX, chap. 28.) Presque tous les préceptes que le Sauveur fait précéder de ces mots : « Mais moi, je vous dis, »

(1) Ce texte ne se trouve pas dans saint Augustiu, du moins dans le même ordre ; il y a transposition des différentes parties dont il se compose. Cette phrase : *Ce qu'il était réservé à la bouche divine de proclamer*, ne se rapporte pas au Nouveau Testament, mais au royaume des cieux seulement, comme on peut le voir vers la fin du même livre.

---

plus quam Scribarum et Pharisæorum, id est, super eos qui solvunt quod docent ; quia de his alibi dictum est (*Matth.* 23.) : « Dicunt enim et non faciunt : » ac si dicat : « Nisi ita abundaverit justitia vestra, ut vos non solvatis, sed faciatis potius quod docetis, non intrabitis in regnum cœlorum. » Alio ergo modo intelligendum est regnum cœlorum, ubi ambo sunt ; (et ille scilicet qui solvit quod docet, et ille qui facit), sed ille minimus, hic magnus ; quod quidem regnum cœlorum est Ecclesia præsens. Alio autem modo regnum cœlorum dicitur in quod non intrat nisi ille qui facit : et hoc est Ecclesia, qualis in futuro erit. AUG. (*contra Faustum*, lib. IX et 10.) Hoc autem nomen regni cœlorum, quod tam crebro nominat Dominus, nescio utrum in libris Veteris Testamenti quisquam inveniat : proprie enim pertinet ad revelationem Novi Testamenti ; quod ori ejus etiam nominandum servabatur, quem regem ad regendum servos suos Vetus Testamentum præfigurabat. Hic ergo finis quo præcepta referenda sunt, occultus erat in Veteri Testamento ; quamvis secundum eum etiam tunc viverent sancti, qui futurum ejus revelationem videbant. GLOSSA. Vel hoc quod dicit : *Nisi abundaverit*, referendum est ad intellectum Pharisæorum et Scribarum, non ad continentiam Veteris Testamenti. AUG. (*cont. Faust.* eodem lib. XIX, cap. 28.) Pene enim omnia quæ monuit vel præcepit Dominus, ubi ad-

se trouvent dans les livres de l'Ancien Testament; mais comme les Pharisiens ne comprenaient sous la défense de l'homicide que le seul fait de la mort donnée au prochain, le Seigneur leur découvre que tout mouvement de haine qui tend à nuire à notre frère fait partie du péché d'homicide. C'est pourquoi il ajoute : « Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne tuerez pas. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le Christ voulant montrer qu'il est le même Dieu qui avait promulgué les préceptes de la loi ancienne, et qui donne ceux de la loi de grâce, pose en tête de ses préceptes ceux qui dans l'ancienne loi se trouvaient avant tous les autres, c'est-à-dire les préceptes prohibitifs qui ont pour objet le prochain.

S. Aug. (*Cité de Dieu,* liv. xx.) De ce qu'il est écrit : Vous ne tuerez pas, nous ne concluons pas que c'est un crime d'arracher un arbrisseau, erreur grossière des Manichéens; nous n'appliquons pas non plus ce précepte aux animaux sans raison ; car en vertu de l'ordre plein de sagesse établi par le Créateur, leur vie comme leur mort sont soumises à nos besoins. C'est donc de l'homme qu'il faut entendre ces paroles : « Vous ne tuerez pas; » vous ne tuerez pas un autre, vous ne vous tuerez pas vous-même; car celui qui se donne la mort, que fait-il autre chose que de donner la mort à un homme? N'allons pas voir non plus une violation de ce précepte dans la conduite de ceux (1) qui ont fait la guerre par l'ordre de Dieu, ou qui dépositaires du pouvoir public ont usé de leur autorité pour prononcer contre des scélérats la juste sentence qui les condamnait à mort. Abraham lui-même qui voulut mettre à mort son fils pour obéir à Dieu, non-seulement n'est

(1) Josué, Gédéon, Baruch, Samson, Jephté, David, et tous ceux dont il est question dans le chapitre xi de l'Epître aux Hébreux. Abraham y est également loué d'avoir offert, par un sentiment de foi, son fils unique, etc.

---

jungebat : *Ego autem dico vobis*, inveniuntur et in illis veteribus libris; sed quia non intelligebant homicidium, nisi peremptionem corporis humani, aperuit Dominus omnem iniquum motum ad nocendum fratri, in homicidii genere deputari : unde subdit : *Audistis quia dictum est antiquis : Non occides.* Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. hom.* 11.) Volens Christus ostendere quia ipse est Deus qui aliquando locutus est in lege, et qui nunc mandat in gratia, illud mandatum quod ponitur in lege ante omnia (scilicet prohibitiva, quæ sunt contra proximum), et nunc ponit in principio mandatorum suorum.

Aug. (*de Civit. Dei*, lib. cap. 20.) Non autem quod audivimus : *Non occides,* virgultum vellere nefas dicimus secundum Manichæorum errorem ; nec de irrationabilibus animalibus dictum intelligimus ; quia justissima ordinatione Creatoris, vita et mors eorum nostris usibus subditur : unde restat quod de homine intelligamus quod dictum est : *Non occides*, non alterum, ergo nec te : neque enim qui se occidit, aliud quam hominem occidit. Nequaquam autem contra hoc præceptum fecerunt qui auctore Deo bella gesserunt, ac personam gerentes publicæ potestatis, justissimæ rationis imperio sceleratos morte punierunt ; et Abraham non solum non est culpatus crudelitatis crimine, verum etiam

pas accusé de cruauté; mais l'Ecriture fait le plus grand éloge de sa foi et de sa religion. Il ne faut donc pas comprendre dans ce précepte ceux que Dieu commande de mettre à mort, ou par une loi générale, ou dans un cas particulier, par un ordre exprès et transitoire. On ne peut non plus considérer comme homicide celui qui prête son concours à l'exécution d'un ordre légitime, pas plus que celui qui donne son appui au magistrat qui porte le glaive; et on ne peut excuser autrement Samson de s'être enseveli avec ses ennemis sous les ruines de la maison où il se trouvait, qu'en disant qu'il obéit en cela à l'inspiration secrète de l'Esprit qui avait opéré par lui tant de prodiges.

S. Chrys. (*hom.* 19.) Par cette formule : « Il a été dit aux anciens, » le Sauveur nous apprend qu'il y avait bien longtemps que ce commandement avait été donné aux Juifs. Il s'exprime ainsi pour entraîner vers des préceptes plus élevés, les esprits lents qui l'écoutaient, comme un maître qui voulant stimuler un enfant paresseux par le désir d'une instruction supérieure lui dirait : Vous avez perdu beaucoup de temps à épeler. Or le Seigneur ajoute : « Mais moi je vous dis que quiconque se mettra en colère contre son frère, méritera d'être condamné par le jugement. » Remarquez dans ces paroles la puissance du législateur ; aucun des anciens n'avait parlé de la sorte, mais ils s'exprimaient ainsi : « Le Seigneur a dit. » Ils parlaient comme des serviteurs qui portent les ordres de leur maître ; Jésus-Christ parle comme le fils qui commande au nom de son père et en son propre nom. Ils annonçaient les ordres de Dieu à ceux qui étaient comme eux les serviteurs de Dieu ; Jésus-Christ imposait ses lois à ses propres serviteurs. — S. Aug. (*Cité de Dieu*, liv. IX, chap. 10.) Il y a parmi les philosophes deux opinions sur les passions de l'âme. Les Stoïciens

---

laudatus est nomine pietatis, quod voluit filium obedienter occidere. Hi ergo excipiuntur, quos Deus occidi jubet, sive lege data, sive ad personam pro tempore, expressa jussione. Non autem ipse occidit, qui ministerium dat jubenti; sicut adminiculum gladio utenti ; nec Samson aliter excusatur quod seipsum cum hostibus ruina domus oppressit, nisi quod latenter spiritus hoc jusserat, qui per illum miracula faciebat.

Chrys. (*in homil.* 19, *ut sup.*) Per hoc quod dicit : *Dictum est antiquis,* ostendit multum tempus esse ex quo mandatum hoc acceperant. Hoc ergo dicit, ut provocet tardos auditores ad altiora præcepta; sicut si magister puerum pigritantem ad excellentiorem doctrinam provocans, dicat : « Multum tempus consumpsisti in syllabicando : » et ideo subdit : « Ego autem dico vobis quoniam omnis qui irascitur fratri suo, reus erit judicio. » In quo considera legislatoris potestatem : nullus enim antiquorum ita locutus est; sed sic : *Hæc dicit Dominus;* quia illi ut servi ea quæ sunt domini annuntiabant ; hic autem ut filius ea quæ sunt patris, quæ etiam sua suut; et illi conservis prædicabant, hic autem suis servis legem ponebat. Aug. (IX, *de Civit. Dei,* cap. 10.) Duæ quidem sunt sententententiæ philosophorum de animi passionibus. Stoicis enim non placet hujusmodi passiones

ne veulent pas qu'un sage puisse y être accessible ; les Péripatéciens (1) admettent que le sage peut les éprouver, mais modérées toutefois et soumises à la raison, comme lorsque le sentiment de la compassion est tellement tempéré qu'il sauvegarde les droits de la justice. (*Et au commencement du chap.* 5.) D'après les principes de la doctrine chrétienne, il est moins question de savoir si une âme pieuse peut se livrer au sentiment de la colère ou de la tristesse, que de connaître la source de ces impressions. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Celui qui se met en colère sans raison est coupable ; si sa colère est motivée, il cesse de l'être, car sans cette irritation légitime, la doctrine ne fait aucun progrès ; la justice n'a point de stabilité ; les crimes ne sont point réprimés. Celui donc qui ne se met pas en colère lorsqu'il le doit, commet une faute, car la patience qui est déraisonnable devient la source de tous les vices, nourrit la négligence, et porte directement au mal, non-seulement les mauvais, mais les bons eux-mêmes.

S. Jér. Dans quelques exemplaires, on lit ces mots : *sans cause* (2), mais dans les plus exacts, la pensée est claire, et la colère est tout à fait défendue, car s'il nous est ordonné de prier pour nos persécuteurs, quelle occasion nous reste-t-il de nous mettre en colère ? Il faut donc supprimer cette addition : « Sans cause, » car « la colère de l'homme n'opère pas la justice de Dieu. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Cependant la colère qui a une cause légitime n'est pas colère, mais jugement, car la colère proprement dite est une émotion produite par la passion. Or, lorsque la colère a une cause raisonnable,

(1) Dans ce passage, qui dans saint Augustin a une contexture différente, le saint docteur range non-seulement les Péripatéticiens dont Aristote est le chef, mais aussi les Platoniciens parmi ceux qui suivent ce sentiment.

(2) D'après le grec εἰνῆ, que saint Chrysostome a lu, et qui se trouve dans les Bibles grecques. Saint Jérôme au contraire se prononce tout à fait contre cette addition dans ce passage dont saint Thomas ne rapporte qu'une partie.

---

cadere in sapientem. Peripatetici vero has passiones in sapientem cadere dicunt, sed moderatas, rationique subjectas ; sicut cum ita præbetur misericordia ut justitia conservetur. (*Et initio cap.* 5.) In disciplina autem christiana non tam quæritur utrum pius animus irascatur, aut tristetur, sed unde. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Qui enim sine causa irascitur, reus erit ; qui vero cum causa, non erit reus ; nam si ira non fuerit, nec doctrina proficit, nec judicia stant, nec crimina compescuntur. Itaque qui cum causa non irascitur, peccat : patientia enim irrationabilis vitia seminat, negligentiam nutrit, et non solum malos, sed etiam bonos invitat ad malum.

Hier. In quibusdam ergo codicibus, additur, *sine causa* : cæterum in veris definita sententia est, et ira penitus tollitur : si enim jubemur orare pro persequentibus (*Matth.* 5. vers. 44), omnis iræ occasio tollitur. Radendum est ergo : « sine causa, » quia « ira viri justitiam Dei non operatur. » (*Jacob.* 1. vers. 10.) Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sed tamen iracundia quæ cum causa est, non est iracundia, sed judicium : iracundia enim proprie intelligitur commotio passionis ; qui autem cum causa irascitur, ira illius non

elle n'est plus le fruit de la passion, et alors ce n'est plus de la colère, mais du jugement. — S. Aug. (liv. I *des Rétract.*, chap. 19.) Nous disons encore qu'il faut considérer attentivement ce que c'est que la colère contre son frère, car ce n'est pas se mettre en colère contre son frère que de s'irriter du mal qu'il a commis. Celui-là donc se met en colère sans raison, qui s'emporte contre son frère et non contre le péché dont il s'est rendu coupable. — S. Aug. (*Cité de Dieu*, liv. XIV, chap. 5.) Aucun homme raisonnable ne blâmera qu'on se mette en colère contre son frère pour le ramener au bien. Ces mouvements qui sont produits par l'amour de la vertu et par la sainte charité ne doivent pas être considérés comme des vices, puisqu'ils sont conformes à la droite raison. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) D'ailleurs je pense que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne parle pas ici de l'irritation qui vient du sang, mais de la colère qui a sa source dans l'âme, car on ne peut commander au sang de ne pas se troubler. Lorsque donc un homme irrité ne cède pas aux inspirations de la colère, ce n'est pas l'âme, c'est l'homme extérieur et sensible qui est irrité.— S. Aug. Dans cette première partie, il n'est question que d'une seule chose, de la colère; dans la seconde, le Sauveur condamne à la fois la colère et les paroles qui en sont l'expression : « Celui, » continue-t-il, « qui dira à son frère : Raca, méritera d'être condamné par le conseil. « Il en est qui veulent tirer du grec l'étymologie de ce mot *raca*, et comme *racos* (ῥάκος) en grec signifie haillons, ils en concluent que ce mot veut dire : couvert de haillons. Mais il est plus probable que ce mot n'a aucune signification déterminée, et qu'il exprime simplement le mouvement d'une âme pleine d'indignation (1). Les grammairiens

(1) Saint Augustin prétend que c'est là l'explication que lui donna un Juif qu'il interrogeait sur cette matière, et il en conclut que le mot *raca* n'est qu'une interjection hébraïque.

---

est ex passione; ideo judicare dicitur non irasci. Aug. (*in* lib. *Retract.* lib. I, cap. 19.) Illud etiam dicimus intuendum quid sit irasci fratri suo; quoniam non fratri irascitur, qui peccato fratris irascitur. Qui ergo fratri, non peccato irascitur, sine causa irascitur. Aug. (XIV *de Civit. Dei,* cap. 5.) Irasci autem fratri ut corrigatur, nullus sanæ mentis reprehendit: hujusmodi enim motus de amore boni et de sancta charitate venientes, vitia dicenda non sunt, cum rectam rationem sequantur. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Puto autem quod non de iracundia carnis loquitur Christus, sed de iracundia animæ : caro enim non potest obedire, ut non conturbetur. Quando ergo homo irascitur, et non vult facere quod ira compellit, caro ejus irata est, animus autem ejus non est iratus.

Aug. Sic ergo in hoc primo est unum, id est, ira sola, in secundo autem sunt duo : scilicet ira, et vox quæ iram signat : unde sequitur : *Qui autem dixerit fratri suo rhaca, reus erit concilio.* Nonnulli de græco trahere voluerunt interpretationem hujus vocis, putantes pannosum dici *rhaca*, quoniam græce dicitur pannus *rhacos*. Probabilius autem est non esse vocem significantem aliquid, sed indignantis animi motum ex-

appellent ces sortes de mots interjections, comme lorsqu'un homme dans la douleur s'écrie : hélas ! — S. Chrys. (*homél.* 16.) Ou bien *raca* est un terme de mépris et de dédain ; cette locution correspond à celle dont nous nous servons en parlant à nos serviteurs ou à des personnes plus jeunes que nous : « Va-t'en toi, va le lui dire, toi. » C'est ainsi que le Seigneur veut déraciner jusqu'aux moindres effets de la colère, et qu'il nous ordonne d'avoir les uns pour les autres les plus grands égards. — S. Jér. Ou bien *raca* est un mot hébreu qui signifie *sans valeur, esprit vide* et qui équivaut à cette expression injurieuse : *sans cervelle* que nous n'oserions employer. C'est avec intention qu'il ajoute : « Celui qui dira à son frère. » Car nul ne peut être notre frère sans avois le même père que nous. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est une indignité de dire à un homme qu'il n'a rien en lui, alors que son âme est le temple de l'Esprit saint. — S. Aug. La troisième partie de ce précepte comprend trois choses, la colère, les paroles qui la manifestent, l'outrage qu'elles expriment : « Celui qui dira à son frère vous êtes un fou, sera passible du feu de l'enfer. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Il y a donc divers degrés dans ces péchés que la colère nous fait commettre : le premier est de se mettre en colère, tout en comprimant le mouvement de la colère dans son cœur ; si l'agitation intérieure se trahit par une parole qui ne signifie rien (1), mais dont l'éclat seul atteste l'irritation de l'âme, il y a un degré de plus que dans la colère dont le mouvement est réprimé par le silence. Mais on est bien plus coupable encore si l'on s'emporte à des paroles évidemment outrageantes. — S. Chrys. (*sur*

(1) Nous avons suppléé d'après saint Augustin ce que d'autres exemplaires avaient omis pour ôter toute ambiguité au sens, et à la construction de la phrase ce qu'elle avait d'obscur et d'incomplet.

---

primentem. Has autem voces grammatici *interjectiones* vocant, velut cum dicitur a dolente *heu!* Chrys (*in hom.* 16. *ut supra.*) Vel *rhaca* est verbum contemptus et vilipensionis : sicut enim nos vel famulis vel junioribus injungentes dicimus : « Vade tu, dic illi tu ; » ita et qui Syrorum utuntur lingua, *rhaca* dicunt pro *tu* : Dominus enim et quæ parvissima sunt evellit, et cum honore nobis invicem uti jubet. Hier. Vel *rhaca* hebræum verbum est, et dicitur *inanis* aut *vacuus*, quem non possumus vulgata injuria, *absque cerebro*, nuncupare. Signanter autem addidit : « Qui dixerit fratri suo : » frater enim noster nullus est, nisi qui eumdem nobiscum habet patrem. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Indignum autem dicere hominem vacuum, qui habet in se Spiritum Sanctum. Aug. In tertio autem significantur tria : ira, et vox, quæ iram significat, et in voce vituperationis expressio : unde dicitur : *Qui autem dixerit fatue, reus erit gehennæ ignis*. Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Gradus itaque sunt in istis peccatis : primo ut unusquisque irascatur, et motum retineat corde conceptum. Jam si extorserit vocem ipsa commotio non significantem aliquid, sed animi motum ipsa eruptione testantem, plus est quam si ita surgens silentio premeretur. Sed adhuc plus est si etiam verbum proferatur, quod jam certam vituperationem designat. Chrys. (*sup. Matth. in opere*

S. Matth.) De même qu'on ne peut appeler *esprit vide* celui qui possède l'Esprit saint, on ne peut appeler *insensé* celui qui connaît Jésus-Christ. Mais si le mot *raca* a le même sens que *vide*, c'est donc une même chose de dire, *insensé* et *raca*. Oui, mais ces deux mots diffèrent dans l'intention de celui qui les profère : le mot *raca* chez les Juifs était une expression en usage qu'ils employaient non pas sous l'impression de la colère ou de la haine, mais par un vain mouvement de présomption plutôt que par un sentiment de colère. Mais si la colère n'y a aucune part, pourquoi est-ce un péché ? Parce que c'est une expression qui favorise la dispute plutôt que l'édification, car si nous ne devons pas prononcer même une bonne parole, à moins qu'elle ne soit utile, combien plus devons-nous nous interdire ce qui est tout à fait mal en soi ?

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Voici donc trois degrés de culpabilité qui nous rendent passibles du jugement, du conseil, du feu de l'enfer, et par lesquels le Sauveur nous fait monter de ce qui est léger à ce qui est plus grave. Dans le jugement, en effet, on peut encore se défendre; mais au conseil, il appartient de prononcer la sentence définitive, après que les juges ont conféré entre eux sur le châtiment qu'ils doivent infliger au coupable; dans la géhenne du feu, la condamnation est certaine aussi bien que le châtiment de celui qui est condamné. On voit donc la différence qui existe entre la justice des pharisiens et celle de Jésus-Christ : d'un côté l'homicide seul rend passible du jugement, de l'autre il suffit d'un simple mouvement de colère qui est le plus faible des trois degrés dont nous avons parlé. — Rab. Par le mot de *géhenne*, le Sauveur veut exprimer ici les tourments de l'enfer. On croit que ce nom vient d'une vallée consacrée

---

imperf. ut sup.) Sicut autem nemo est vacuus qui habet Spiritum Sanctum, ita nemo est fatuus qui Christum cognoscit; sed si *rhaca* idem est quod *vacuus* : quantum ad sensum verbi, unum est dicere *fatue* et *rhaca;* sed differunt quantum ad dicentis propositum : *rhaca* enim verbum vulgare erat apud Judæos, quod non ex ira, neque odio, sed ex alique motu vano dicebant magis fiduciæ causa, quam iracundiæ. Sed si iracundiæ causa non dicitur, quare peccatum est? quia contentionis causa dicitur, non ædificationis : si enim nec bonum verbum dicere debemus, nisi pro ædificatione, quanto magis illud quod in se naturaliter malum est?

Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Vide etiam nunc tres reatus : «judicii, concilii, et gehennæ ignis;» in quibus quosdam gradus factos admonet a levioribus ad graviora. Nam in judicio adhuc defensioni locus datur; ad concilium autem pertinere videtur sententiæ prolatio, quando inter se judices conferunt quo supplicio damnari oporteat : in gehenna vero ignis certa est et damnatio et pœna damnati. Unde patet quantum intersit inter justitiam Pharisæorum et Christi : ibi enim occisio reum facit judicio, hic autem ira facit reum judicio; quod horum trium est levissimum. Rab. *Gehennam* hic Salvator inferni cruciatum nominat, quam nomen traxisse

aux idoles, près de Jérusalem, qui était remplie de cadavres, et que Josias livra à la profanation, comme nous le lisons au livre des Rois (1). — S. CHRYS. (*hom.* 10.) C'est pour la première fois que le Sauveur prononce le mot d'enfer, et il ne le fait qu'après avoir parlé de son royaume, pour nous apprendre que l'un est un don de son amour, tandis que l'autre n'est que la punition de notre négligence et de notre lâcheté. Il en est beaucoup qui regardent comme trop sévère cette peine infligée pour une seule parole; aussi quelques-uns voudraient-ils ne voir ici qu'une hyperbole. Mais je crains qu'en nous abusant ici-bas sur le sens des paroles, nous ne nous réservions en réalité le dernier supplice dans l'autre vie. Ne regardez donc pas ce châtiment comme excessif, car les paroles sont pour la plupart des hommes le principe de leurs crimes et de leurs châtiments. Que de fois, en effet, des paroles légères ont conduit à l'homicide où à la destruction de villes entières! Et d'ailleurs estimez-vous donc une faute légère que de traiter son frère de fou, et de le dépouiller ainsi de la prudence, de l'intelligence, qui nous font ce que nous sommes, et nous distinguent des animaux sans raison.— S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Ou bien il sera passible du conseil, c'est-à-dire qu'il fera partie de ce conseil qui s'est déclaré contre le Christ, interprétation qui est celle des Apôtres dans leurs canons (2). S. HIL. (*Can.* 4.) Ou bien celui qui traite d'esprit vide son frère qui est rempli de l'Esprit saint, méritera d'être traduit devant le conseil des saints, qui, devenus ses juges, lui feront expier par une sentence sévère l'outrage qu'il a fait à l'Esprit saint. — S. AUG. (*serm. sur la mont.*) On me demandera peut-être

(1) IV *Rois*, XXIII, 10. Cette vallée y est appelée : *Vallée du fils d'Ennom*. La profanation dont il est ici question doit être prise dans le bon sens; elle eut pour but de détruire le culte de Moloch, et de faire cesser les sacrifices humains que les pères offraient en immolant leurs enfants.

(2) Ou bien comme on lit dans le texte : « Dans les Epitres canoniques, » quoiqu'on n'y trouve rien de semblable, et qu'on n'y voie que la condamnation de la colère.

---

putant a valle idolis consecrata, qua est juxta Hierusalem; repleta olim cadaveribus, quam et Josiam contaminasse in Libro Regum legimus. CHRYS. (*in hom. 10, in Matth.*) Hic autem primum gehennæ nomen posuit, postquam de regno cœlorum supra dixerat; ostendens quod illud dare, est ex suo amore; hoc autem ex nostra desidia. Multis autem hoc grave videtur, si pro solo verbo tantum patiemur pœnam: propter quod quidam dicunt hoc hyperbolice dictum esse. Sed timeo ne verbis hic nosmetipsos decipientes, illic opere ultimum patiamur supplicium. Non ergo æstimes hoc esse onerosum: plures enim pœnarum et peccatorum a verbis habent principium : etenim parva verba multoties homicidium pepererunt, et civitates integras everterunt: nec enim parum æstimes fratrem *stultum* vocare, auferens ei prudentiam et intellectum, quo homines sumus, et ab irrationabilibus distamus. CHRYR. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) *Vel reus erit concilio,* id est, ut sit unus ex concilio eorum qui adversus Christum fuerunt, sicut apostoli in suis canonibus interpretantur. HILAR. (*can. 4. ubi sup.*) Vel qui Spiritu Sancto plenum convicio vacuitatis insimulat, fit reus concilio sanctorum; contumeliam Spiritus Sancti sanctorum judicum animadversione luiturus. AUG. (*de Serm. Dom. ubi sup.*)

quel supplice plus grave est réservé à l'homicide, si le simple outrage est puni par le feu de l'enfer ; je répondrai qu'il faut admettre divers degrés dans les supplices de l'enfer. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien le jugement et le conseil sont des peines de la vie présente, et l'enfer le châtiment de la vie future. Jésus donne le jugement pour châtiment à la colère, pour montrer que s'il n'est pas possible à l'homme d'être tout à fait sans passions, il est en son pouvoir de leur mettre un frein; et la raison pour laquelle il n'assigne pas à la colère de châtiment déterminé, c'est qu'il ne veut point paraître l'interdire entièrement. Il met ici le conseil par allusion au grand conseil des Juifs, pour ne point passer toujours pour un novateur.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Dans ces trois sentences, il faut faire attention aux mots qui sont sous-entendus. La première est complète et ne laisse rien à désirer : « Celui qui se met en colère » (sans cause selon quelques-uns); dans la seconde : « Celui qui dit à son frère : raca. » il faut sous-entendre sans cause ; et dans la troisième : « Celui qui dira : Vous êtes un insensé, » il faut sous-entendre : « à son frère et sans cause ? » C'est ainsi qu'on justifie l'Apôtre d'avoir appelé insensés (1) les Galates qu'il nomme ses frères, parce qu'il ne l'a pas fait sans raison.

℣. 23, 24. — *Si donc lorsque vous présentez votre offrande à l'autel vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre don devant l'autel et allez vous réconcilier auparavant avec votre frère, et puis vous reviendrez offrir votre don.*

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, I, 10 ou 20.) S'il n'est pas permis de

(1) *Galat.*, III, 3.

Quisquis autem dixerit, quo graviori supplicio punitur homicidium, si gehenna ignis punitur convicium, cogit intelligi esse differentiam gehennarum. Chrys. (*in homil.*) Vel *judicium* et *concilium* sunt pœnæ in præsenti ; *gehenna* autem pœna futura : ideo autem iræ judicium apposuit, ut ostendat quod non est possibile hominem totaliter esse sine passionibus, sed refrænare eas possibile est, et propterea determinatam pœnam non apposuit, ne videretur totaliter iram prohibere. Concilium autem posuit nunc pro judicio Judæorum, ne videatur semper nova inducere.

August. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) In istis autem tribus sententiis subauditio verborum intuenda est : habet enim prima sententia omnia verba necessaria ut nihil subaudiatur : « Qui irascitur, inquit, fratri suo » (sine causa, secundum quosdam) ; in secunda vero cum ait : « Qui autem dixerit fratri suo rhaca (subanditur, sine causa) ; » nam in tertia, ubi ait : « Qui autem dixerit fatue, » duo subaudiuntur : « fratri suo et sine causa ; » et hoc est unde defenditur quod Apostolus Galatas vocat *stultos*, quos etiam *fratres* nominat : non enim id facit sine causa.

Si ergo offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversum te, relinque ibi munus tuum ante altare, et vade prius reconciliari fratri tuo, et tunc veniens offeres munus tuum.

August. (*de Serm. Dom.* lib. I, cap.

se mettre en colère contre son frère, ni de lui dire *raca* ou vous êtes un fou, à plus forte raison est-il défendu de conserver quelque chose contre lui dans son cœur, et de laisser changer en haine le premier mouvement d'indignation. Aussi le Sauveur ajoute : « Si vous présentez votre offrande à l'autel, et que vous vous souveniez que votre frère a quelque chose contre vous. » — S. Jér. Il ne dit pas : « Si vous avez quelque chose contre votre frère, » mais « si votre frère a quelque chose contre vous, » pour vous montrer combien est sévère et pressante la nécessité de la réconciliation. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Notre frère a quelque chose contre nous, lorsque nous l'avons offensé; nous avons quelque chose contre lui, lorsque nous sommes nous-mêmes les offensés. Dans ce dernier cas, nous n'avons pas à provoquer une réconciliation, vous n'irez pas en effet demander pardon à celui qui vous a outragé, il suffit que vous lui pardonniez, comme vous désirez que Dieu vous pardonne les fautes que vous avez commises. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Si c'est lui qui vous a offensé, et que vous fassiez les premières avances, votre récompense sera grande. — S. Chrys. (*hom.* 16.) Si toutefois la charité fraternelle est un motif insuffisant de réconciliation pour quelques-uns, qu'ils songent au moins à ne pas laisser leur œuvre imparfaite, surtout dans le lieu saint : « Laissez-là votre offrande devant l'autel, ajoute-t-il, et allez vous réconcilier avec votre frère. » — S. Grég. (1) (*sur Ezéchiel.*) Dieu ne veut donc pas recevoir le sacrifice des chrétiens divisés entre eux. Jugez de là quel grand mal est la discorde, quisqu'elle force Dieu de rejeter le moyen qu'il nous a donné pour effacer nos péchés.

(1) Homélie 8, bien avant la moitié. Ce passage, dans le texte et à la marge, était noté mais à tort comme venant de l'homélie 11 de l'ouvrage incomplet sur saint Matthieu. Cette citation et la suivante étaient confondues ensemble.

---

10. vel 20.) Si irasci non est fas fratri, aut dicere *rhaca*, aut *fatue*, multo minus in animo tenere aliquid, ut in odium indignatio convertatur : et ideo subdit : *Si ergo offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversum te.* Hier. Non dixit : « Si tu habes aliquid adversus fratrem tuum, sed, si frater tuus habet aliquid adversum te, » ut durior tibi reconconciliationis imponatur necessitas. Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Tunc enim ipse habet adversus nos, si nos eum in aliquo læsimus : nam nos adversus illum habemus, si ille nos læserit; ubi non est opus pergere ad reconciliationem : non enim veniam postulabis ab eo qui tibi fecit injuriam, sed tantum dimittas; sicut tibi a Domino dimitti cupis, quod ipse commiseris. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Si autem ille læserit, et prius rogaveris, magnam habebis mercedem. Chrys. (*in homil.* 16. *in Matth. ut sup.*) Sed si aliquis propter amorem proximi ei reconciliari non curat, ad hoc eum inducit ut saltem ejus opus non remaneat imperfectum, et præcipue in loco sacro : unde subdit : *Relinque ibi munus tuum ante altare, et vade reconciliari fratri tuo.* Greg. (*sup. Ezech.*) Ecce a discordantibus accipere non vult sacrificium. Hinc ergo perpendite quantum sit malum discordia, propter quod et illud abjicitur per quod culpa relaxatur.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Voyez la grandeur de la miséricorde de Dieu, il préfère notre propre utilité aux honneurs qui lui sont dus; l'union des fidèles lui est plus chère que leurs offrandes; tant qu'ils sont divisés entre eux, ni leurs sacrifices ne sont acceptés, ni leurs prières exaucées. On ne peut être l'ami intime de deux personnes ennemies entre elles, et Dieu lui-même ne veut pas être l'ami des fidèles, tant qu'ils demeurent ennemis les uns des autres. Nous ne pouvons donc rester fidèles à Dieu, en aimant ses ennemis, en détestant ses amis. Or la réconciliation doit être de même nature que l'offense qui a précédé. S'est-elle bornée à une simple pensée, réconciliez-vous intérieurement; avez-vous offensé votre frère par des paroles injurieuses, réconciliez-vous par des paroles charitables; avez-vous été jusqu'à des actes outrageants, opposez-leur pour vous réconcilier des actes contraires, car la pénitence et la réparation doivent avoir le même caractère que le péché qui a été commis. — S. Hil. (*can.* 4.) La paix étant assurée avec le prochain, le Sauveur nous ordonne de reprendre l'œuvre de la paix avec Dieu; il veut que nous nous élevions de l'amour de nos frères jusqu'à l'amour de Dieu, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Alors vous viendrez offrir votre don. »

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Si cette recommandation doit être prise au littéral, on est fondé à croire qu'elle n'est possible qu'autant que notre frère est présent, car ce n'est pas une chose qu'on puisse traîner en longueur, puisqu'on vous commande de laisser votre offrande devant l'autel. Or, si cette pensée vous vient lorsque votre frère est absent, et ce qui peut arriver, au delà des mers, il serait absurde de croire qu'il faille laisser le sacrifice devant l'autel pour le

---

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vide autem misericordiam Dei, quomodo hominum utilitates amplius aspicit quam suos honores : plus enim diligit concordiam fidelium quam munera : quandiu enim fideles homines aliquam dissensionem habuerint, munus eorum non suscipitur, oratio eorum non exauditur : nemo enim inter duos inimicos potest esse fidelis amicus amborum : ideo et Deus non vult esse amicus fidelium quandiu inter se fuerint inimici. Et nos ergo fidem Deo non servamus, si inimicos ejus diligimus, et amicos ejus odimus. Qualis autem præcessit offensio, talis debet sequi reconciliatio : cogitatu offendisti, cogitatu reconciliare; si verbis offendisti, verbis reconciliare; si operibus offendisti, operibus reconciliare : omne enim peccatum quomodo committitur, eo modo de ipso pœnitentia agitur. Hilar. (*can. 4. ut sup.*) Reconciliata autem humana pace reverti in divinam jubet; in Dei charitatem de charitate hominum transituros; et ideo sequitur : *Et tunc veniens, offeres munus tuum.*

Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Si autem quod hic dicitur accipiatur ad litteram, fortasse aliquis credit ita fieri oportere, si frater sit præsens; non enim diutius differri potest, cum munus tuum relinquere ante altare jubearis; si vero absente, et (quod fieri potest) etiam trans mare constituto aliquid tale veniat in mentem, absurdum est credere ante

continuer après avoir parcouru les terres et les mers. Nous sommes donc obligés de recourir au sens spirituel et caché de ces paroles pour échapper à une pareille absurdité. Ainsi nous pouvons entendre spirituellement l'autel de la foi, car quelque offrande que nous puissions faire à Dieu, science, prière ou toute autre chose (1), elle ne peut lui être agréable sans avoir la foi pour appui. Si donc vous vous êtes rendus coupables de quelque offense envers votre frère, il vous faut aller au-devant de la réconciliation, non par les pas du corps, mais par l'élan du cœur. C'est là que vous devez vous prosterner aux pieds de votre frère dans un profond sentiment d'humilité, en présence de celui à qui vous devez offrir votre sacrifice. C'est ainsi qu'agissant en toute sincérité, vous pourrez apaiser votre frère et lui demander votre pardon, comme s'il était présent. Vous reviendrez ensuite, c'est-à-dire vous ramènerez votre intention sur l'œuvre que vous aviez commencée, et vous offrirez votre sacrifice.

℣. 25. — *Accordez-vous au plus tôt avec votre adversaire, pendant que vous êtes en chemin avec lui, de peur que votre adversaire ne vous livre au juge, et que le juge ne vous livre au ministre de la justice, et que vous ne soyez mis en prison. Je vous dis, en vérité, que vous ne sortirez point de là que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole.*

S. Hil. (*can.* 4.) Le Seigneur ne veut pas qu'il y ait un seul instant de notre vie où ne nous professions un vif amour pour la paix Il nous commande donc de nous réconcilier au plus tôt avec notre ennemi, tandis que nous sommes dans le chemin de la vie, afin de ne pas arriver au moment de la mort sans avoir fait la paix : « Accordez-vous promptement avec votre adversaire, nous dit-il, pendant que

(1) Dans le texte de saint Augustin : « Quelque présent que nous offrions à Dieu, science, prière, hymne, psaume, ou tout autre don spirituel. »

---

altare munus relinquendum quod post terras et maria pererrata offeras Deo; et ideo prorsus intro ad spiritualia refugere cogimur, ut quod dictum est, sine absurditate possit intelligi. Altare itaque spiritualiter *fidem* accipere possumus : munus enim quod offerimus Deo (sive doctrina, sive oratio, vel quicquid aliud), Deo acceptum esse non potest, nisi fide fulciatur. Si ergo fratrem in aliquo læsimus, pergendum est ad reconciliationem, non pedibus corporis, sed motibus animi, ubi te humili affectu prosternas fratri in conspectu ejus cui munus es oblaturus : ita enim ac si præsens sit, poteris eum non simulato animo lenire veniam postulando; atque inde veniens (id est, intentionem revocans ad id quod agere cœperas), offeras munus tuum.

Esto consentiens adversario tuo cito, dum es in via cum eo; ne forte tradat te adversarius judici, et judex tradat te ministro, et in carcerem mitteris. Amen dico tibi, non exies inde. donec reddas novissimum quadrantem.

Hilar. (*can.* 4. *ut sup.*) Quia nullum tempus vacuum affectu placabilitatis Dominus esse permittit, cito in vitæ nostræ via reconciliari nos adversario præcepit, ne in mortis tempus non inita pace transeamus : et ideo dicit : *Esto consentiens adversario tuo cito, dum*

vous êtes en chemin avec lui, de peur que votre adversaire ne vous livre au juge. — S. Jér. Dans le grec, au lieu du mot *consentiens* (qui est d'accord), qui se trouve dans les exemplaires latins, on lit : εὐνοῶν, bienveillant.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Examinons quel est cet adversaire que Dieu nous ordonne de traiter en ami : c'est ou le démon, ou l'homme, ou la chair, ou Dieu, ou son commandement. Quant au démon, je ne vois pas comment nous serions obligés de lui témoigner de la bienveillance ou du bon accord ; car la bienveillance suppose l'amitié, et personne n'oserait dire que nous devions rechercher celle du démon. Nous serait-il plus avantageux de faire la paix avec celui à qui nous avons renoncé et déclaré par là même une guerre éternelle ? Enfin, aucun accord n'est possible avec celui qui ne nous a plongés dans tous nos malheurs que par l'union qui existait entre nous et lui. — S. Jér. Il en est cependant qui prétendent que le Sauveur nous ordonne de nous montrer bienveillant pour le démon, en ne l'exposant point aux nouveaux supplices que Dieu lui inflige pour nous, disent-ils, toutes les fois que nous consentons à ses funestes inspirations. Quelques autres avancent avec plus de réserve que chacun de nous, en renonçant au démon dans le baptême, contracte un engagement avec lui (1). Si nous sommes fidèles à cet engagement, nous sommes, avec notre adversaire, dans les termes voulus de la bienveillance et du bon accord, et nous n'avons pas à craindre d'être jetés dans la prison.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Je ne vois pas non plus comment

(1) Il est certain que d'après le rit du baptême, tout chrétien renonce au démon ; mais que l'on puisse appeler ce renoncement un pacte avec lui, c'est l'opinion de quelques-uns seulement, et c'est celle qu'exprime ici saint Jérôme.

---

es cum eo in via, ne forte tradat te adversarius judici. Hier. Pro eo quod nos habemus in latinis codicibus *consentiens*, in græcis scriptum est *eunoon*, quod interpretatur *benevolus* aut *benignus*.

August. (*de Serm. Dom.* lib. i, cap. 11 vel 22.) Sed videamus quis sit adversarius cui jubemur esse benevoli : aut enim diabolus est, aut homo, aut caro, aut Deus, aut præceptum ejus ; sed diabolo non video qualiter jubeamur esse benevoli aut consentientes ; ubi enim benevolentia, ibi amicitia ; nec quisquam dixerit amicitiam cum diabolo esse faciendam ; neque concordare cum illo expedit, cui semel renuntiando bellum indiximus ; neque consentire illi debet, cui si nunquam consensissemus, nunquam in istas incidissemus miserias. Hier. Quidam tamen dicunt a Salvatore præcipi, ut simus benevoli erga diabolum, ne faciamus eum pœnam sustinere pro nobis, quem dicunt pro nobis esse torquendum, si ei consenserimus vitia suggerenti. Quidam cautius disputant in baptismate singulos pactum inire cum diabolo ei abrenuntiando. Si ergo servaverimus pactum, benevoli et consentientes sumus adversario, et nequaquam in carcerem recludendi. Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Non autem video

admettre que nous serons livrés à notre juge par un homme, alors que ce juge est le Christ devant le tribunal duquel nous devons tous comparaître. Comment cet homme pourrait-il vous remettre entre les mains de votre juge, lui qui doit comparaître lui-même devant son tribunal? En supposant même qu'un homme devienne l'adversaire de son frère en lui donnant la mort, il ne lui est plus possible de faire la paix avec lui dans le chemin, c'est-à-dire pendant cette vie, et cependant le repentir pourra guérir son âme. Je comprends beaucoup moins encore qu'on nous ordonne de nous mettre d'accord avec la chair, car ce sont surtout les pécheurs qui vivent en parfait accord avec elle. Ceux, au contraire, qui la réduisent en servitude, ne s'accordent pas avec la chair, mais la forcent de s'accorder avec eux. — S. Jér. Comment d'ailleurs la chair serait-elle condamnée à la prison pour avoir été en désaccord avec l'âme, puisque l'âme et la chair seront punies du même supplice, et que la chair ne fait qu'obéir aux ordres de l'âme.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Peut-être est-ce avec Dieu qu'il nous est ordonné de nous mettre d'accord, car le péché nous sépare de lui, et il devient notre adversaire en nous résistant, selon cette parole : Dieu résiste aux superbes (1). Tout homme donc qui, pendant cette vie, ne se sera pas réconcilié avec Dieu par la mort de son Fils, sera livré par lui au juge, c'est-à-dire au Fils à qui le Père a donné tout jugement. Mais comment peut-on dire avec quelque raison que l'homme se trouve dans le chemin avec Dieu, si ce n'est parce que Dieu est partout? Eprouvons-nous quelque difficulté à dire que les impies sont avec Dieu, qui est partout, comme à dire que les aveugles sont avec

(1) I *Epître de saint Pierre*, v. 5; *Epître de saint Jacques*, IV, 6; et primitivement *Proverbes*, III, 34, selon la version des Septante que la Vulgate traduit ainsi : « Il se moquera des trompeurs. » Car qui plus que les superbes méritent ce nom?

---

quomodo accipiam, *ab homine nos judici tradi*, ubi Christum *judicem* intelligo, ante cujus tribunal omnes exhiberi oportet. (II *Cor.* 5.) Quomodo ergo judici traditurus est, qui ante judicem pariter exhibetur? et etiam si occidendo quis nocuerit homini, non erit jam tempus quo concordet cum eo in via (id est, in hac vita), nec tamen ideo non sanabitur pœnitendo. Carni vero multo minus video quomodo consentientes esse jubeamur : magis enim peccatores ei consentiunt. Qui vero eam servituti subjiciunt, non ei consentiunt, sed eam sibi consentire cogunt. Hieron. Quomodo etiam caro mittenda erit in carcerem, si animæ non consenserit, cum et anima et caro pariter recludendæ sint, ne quidquam possit caro facere, nisi quod animus imperaverit?

Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Fortassis ergo jubemur Deo consentire, a quo peccando recessimus *ut adversarius noster* dici possit, dum nobis resistit : « Deus enim superbis resistit. » Quisquis ergo in hac vita non fuerit reconciliatus Deo per mortem Filii ejus, tradetur ab illo judici, id est, Filio, cui Pater judicium dedit. (*Joan.* 5, vers. 23.) Quomodo autem potest recte dici homo esse in via cum Deo, nisi quia Deus ubique est? aut si non placet dici impios esse cum Deo qui ubique præsto est, sicut non dicimus cæcos esse cum luce

la lumière qui les environne? Il ne nous reste plus qu'à voir dans cet adversaire le commandement de Dieu, qui se montre contraire à ceux qui veulent pécher. Ce commandement nous a été donné pour nous diriger dans le chemin de la vie; il ne faut point tarder à nous accorder avec lui, en le lisant, en l'écoutant avec attention, en lui donnant sur nous une souveraine autorité. Si nous comprenons en partie ce précepte, nous ne devons pas le haïr, parce qu'il est contraire à nos péchés, mais nous devons l'en aimer davantage, parce qu'il nous fait rentrer dans le devoir et prier Dieu de nous révéler ce qui lui reste d'obscur pour nous.

S. Jér. Cependant les antécédents démontrent avec évidence, ce nous semble, que le Seigneur veut nous parler ici de l'union produite par la charité fraternelle, puisqu'il est dit plus haut : « Allez vous réconcilier avec votre frère. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le Seigneur nous presse de nous hâter pendant cette vie de rechercher l'amitié de nos ennemis, car il sait quel danger nous courons, si l'un d'eux vient à mourir avant que nous ayons fait la paix avec lui. Si la mort vous surprend et que vous paraissiez devant votre juge dans cet état d'inimitié, votre ennemi vous livrera au Christ et vous convaincra de crime devant son tribunal. Vous eût-il demandé d'abord comme une grâce de vous réconcilier, il ne laissera pas de vous livrer entre les mains du juge, car celui qui prie son ennemi de lui accorder la paix augmente sa culpabilité aux yeux de Dieu. — S. Hil. Ou bien votre adversaire vous livrera au juge, parce que cette haine secrète que vous faites peser continuellement sur lui, sera votre accusateur devant Dieu. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ce juge, à mon avis, c'est le Christ, car le Père a donné tout jugement au Fils. (*Jean*, v, 23.) Le

---

quæ eos circumfundit; unum reliquum est ut hic *adversarium* præceptum Dei intelligamus, quod adversatur peccare volentibus; et datum est nobis ad hanc vitam, ut sit nobiscum in via, cui oportet nos consentire cito (legendo, præaudiendo, deferendo ei culmen auctoritatis), ut quod aliquis intelligit, non oderit propter hoc quod adversatur peccatis suis, sed magis diligat propter correctionem; quod vero obscurum est, oret ut intelligat.

Hier. Sed ex præcedentibus manifestus est sensus, quod Dominus nos ad concordiam proximi cohortatur : nam supra dictum est : «Vade reconciliari fratri tuo.» Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Festinat enim Dominus ut ad amicitiam festinemus inimicorum nostrorum quandiu vivimus in hac vita; sciens quam periculosum est si unus ex inimicis, pace non facta, mortuus fuerit. Si enim inimicantes per mortem iveritis ante judicem, tradet te Christo, convincens te reum in judicio ejus. Tradet autem te judici, etiam si te prius rogaverit: qui enim rogat prius inimicum, reum facit eum ante Deum. Hilar. (*Can. 4. ut sup.*) Vel adversarius tradet vos judici, quia manens in eum simultatis vestræ ira vos arguit. Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Judicem intelligo Christum : Pater enim *omne judicium dedit Filio.* (*Joan.* 5. vers.

ministre, c'est l'ange de la justice de Dieu ; « Et les anges, dit l'Evangéliste, le servaient. » (*Matth.*, IV.) Nous croyons en effet qu'au jour du jugement les anges formeront son cortége. Voilà pourquoi il ajoute : « Et que le juge ne vous livre au ministre. »

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore ce ministre, c'est l'ange redoutable du châtiment, et c'est lui qui vous enverra dans le cachot de l'enfer signifié par ces paroles : « Et vous serez jeté en prison. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) La prison, ce sont les peines des ténèbres, et, dans la crainte que vous ne méprisiez ce supplice, il ajoute : Je vous le dis en vérité, vous ne sortirez point de là que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole. » — S. Jér. L'obole est une pièce de monnaie qui vaut environ deux liards, la plus petite espèce de monnaie, et ces paroles du Sauveur veulent dire : « Vous n'en sortirez pas que vous n'ayez expié vos fautes les plus légères. » — S. Aug. Ou bien Notre-Seigneur emploie ces expressions pour nous marquer que rien ne reste impuni; c'est ainsi que nous disons d'une chose exigée jusqu'à la rigueur, qu'on a été jusqu'à la lie. Ou bien cette dernière obole signifie peut-être les péchés de la terre, car la terre est la quatrième et la dernière partie des éléments de ce monde. Ces paroles : « Que vous n'ayez payé » signifient la peine éternelle, et l'expression *jusqu'à ce que* doit être prise dans le même sens que dans cette autre phrase : « Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied; » car il est évident que son règne ne cessera pas lorsque ses ennemis lui seront soumis. « Vous n'en sortirez pas que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole, » ce qui n'arrivera jamais, car on y paiera tout, jusqu'à la dernière obole,

---

23.) Ministrum autem intelligo angelum : et *angeli,* inquit (*Matth.* 4.), *ministrabant ei,* et cum angelis suis venturum credimus ad judicandum : unde sequitur : *Et judex tradat te ministro.* Chrys. (*in opere imperf. ut sup.*) Vel ministro, id est, angelo pœnarum crudeli; et ille mittet te in carcerem gehennæ : unde sequitur : *Et in carcerem mittaris* .August. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Carcerem autem intelligo pœnas videlicet tenebrarum ; et ne quis istum carcerem contemneret, sequitur : *Amen dico tibi, non exies inde donec reddas novissimum quadrantem.* Hier. Quadrans genus nummi est, quod habet duo minuta : hoc est ergo : « Non egredieris de carcere, donec etiam minuta peccata persolvas. » Aug. Aut etiam pro eo positum est, quod nihil relinquitur impunitum; sicut cum volumus exprimere aliquid ita exactum ut nihil relinquatur, dicimus usque ad fæcem. Vel significantur sub nomine quadrantis novissimi terrena peccata : quarta enim pars elementorum hujus mundi (et ea novissima) terra invenitur In hoc autem quod dictum est, *solvas,* significatur pœna æterna; et sicut positum est *donec,* ubi dictum est (*Psal.* 109.) : « Sede a dextris meis, donec ponam inimicos sub pedibus tuis : » non enim cum fuerint inimici sub pedibus positi, desinit regnare; ita et hic accipi potest : «Non exies inde, donec solveris novissimum quadrantem,» semper non exiturum, quia solvet semper

tant que dureront les peines éternelles dues aux péchés qui ont été commis sur la terre.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore, si vous faites votre paix en ce monde, vous pourrez recevoir le pardon des plus grands crimes, mais si vous êtes une fois condamné et jeté en prison, vous serez puni, non-seulement pour vos fautes les plus graves, mais pour une seule parole oiseuse qui peut être signifiée par cette obole dont il est ici parlé. — S. Hil. La charité couvre la multitude des péchés (1); nous paierons donc jusqu'à la dernière obole si, à l'aide de cette divine charité, nous n'acquittons pas les dettes de nos péchés.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore, par cette prison, on peut entendre les angoisses de ce monde auxquelles Dieu condamne ceux qui se livrent habituellement au péché. — S. Chrys. (*hom.* 16.) On peut dire enfin qu'il est ici question des juges de la terre, du chemin qui conduit à leur tribunal et des prisons d'ici-bas, car Notre-Seigneur veut produire la persuasion dans ceux qui l'écoutent, non-seulement par les choses de l'éternité, mais aussi par celles du temps, qui sont devant nos yeux et de nature à nous impressionner davantage. C'est dans ce sens que saint Paul disait · « Si vous avez mal fait, craignez le pouvoir, car ce n'est pas sans raison qu'il est armé du glaive. »

℣. 27-28. — *Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne commettrez pas d'adultère. Mais moi je vous dis que quiconque aura regardé une*

(1) Le mot latin *quadrans* vient de ce que l'obole était la quatrième partie de l'as. Elle était du poids de trois onces, et c'est la raison pour laquelle Pline l'appelle *triunx*. Quant à l'observation de saint Jérôme que l'obole contient deux petites pièces de monnaie que nous appelons liards, nous l'examinerons plus en détail au chap. xii de saint Marc, v. 42, où nous voyons une pauvre veuve donner *deux petites pièces de monnaie* ou *une obole*, et nous expliquerons au ch. xii de saint Luc, v. 59, pourquoi il appelle le dernier liard ce que saint Matthieu appelle la dernière obole.

---

novissimum quadrantem, dum sempiternas pœnas peccatorum terrenorum luet.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel siquidem in hoc seculo pacem feceris, etiam gravissimi operis poteris accipere indulgentiam; si autem semel condemnatus fueris et missus in carcerem, non solum de gravibus peccatis, sed etiam de verbo otioso (quod potest significari per quadrantem), exigentur a te supplicia. Hil. Quia enim charitas plurimum peccatorum tegit, novissimum pœnæ quadrantem solvemus, nisi pretio ipsius culpa criminum redimatur.

Chrys. (*sup. Matth.*) Vel angustiæ hujus mundi appellantur carceres, in quas plerumque peccantes mittuntur a Deo. Chrys. (*in hom.*) Vel loquitur hic de judicibus qui sunt in mundo isto, et de via quæ est ad hoc judicium, et de carcere isto, ut non solum a futuris, sed a præsentibus auditorem inducat, quæ sunt ante oculos, et magis consueverunt movere; sicut et Paulus dicit : « Si male feceris, time potestatem : non enim sine causa gladium portat. »

Audistis quia dictum est antiquis : Non mœchaberis. Ego autem dico vobis quia omnis qui

femme avec un mauvais désir pour elle, a déjà commis l'adultère dans son cœur.

S. Chrys. (*hom.* 17 *sur S. Matth.*) Le Sauveur procède par ordre et après avoir développé le premier précepte : « Vous ne tuerez pas; » il passe au second : « Vous savez qu'il a été dit aux anciens : « Vous ne commettrez pas d'adultère. »

S. Aug. (*Des dix cordes*, chap. 3, 9, 10.) C'est-à-dire vous ne vous approcherez pas d'une autre que de votre épouse. Vous exigez de votre épouse qu'elle observe fidèlement cette loi et vous ne l'observeriez pas à son égard, vous qui devez lui être supérieur en vertus? Il est honteux pour un homme de dire : Cela m'est impossible. Comment, ce que la femme peut faire, l'homme ne le pourrait pas? Et ne dites pas : Je n'ai pas d'épouse, je vais trouver une courtisane, et je ne viole pas le précepte qui défend l'adultère; car vous savez ce que vous valez, vous savez ce que vous mangez et ce que vous buvez, ou plutôt vous savez quel est celui qui devient votre nourriture et votre breuvage. Abstenez-vous donc de toute fornication. Par la fornication et par les débordements du libertinage, vous dégradez l'image de Dieu que vous portez en vous-même. Aussi le Seigneur qui sait ce qui vous est utile, vous commande de ne point laisser écrouler sous les coups dissolvants des voluptés criminelles son temple qu'il a commencé d'élever dans votre âme.

S. Aug. (*contre Fauste*, xix, 23.) Mais comme les Pharisiens pensaient que la seule union charnelle avec la femme d'autrui était défendue sous le nom d'adultère, le Seigneur leur apprend que le désir seul de cette union était un véritable adultère : « Mais moi je vous dis que quiconque aura regardé une femme pour la convoiter a

---

viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo.

Chrys. (*in homil.* 17, *in Matth.*) Postquam Dominus primum mandatum adimplevit (scilicet, *non occides*), ordinate procedit secundum : *Audistis quia dictum est antiquis : Non mœchaberis.* Aug. (*de* 10 *chordis.*) Id est, « non ibis ad aliquam aliam præter uxorem tuam, » si enim hoc exigis ab uxore, non vis hoc reddere uxori, cum debeas in virtute præcedere uxorem? Turpe autem est ut vir dicat hoc non posse fieri : quod femina facit, vir non potest? Noli autem dicere : « Uxorem non habeo; ad meretricem pergo, nec hoc præceptum violo, quod dicit : Non mœchaberis » : jam enim nosti pretium tuum, jam nosti quod manduces, quod bibas; imo quem manduces, quem bibas. Abstine ergo te a fornicationibus. Cum enim imaginem Dei (quod es tu) corrumpis per fornicationes et per diffluentias libidinis, ipse etiam Dominus (qui scit quid tibi utile sit) hoc præcepit, ne per illicitas voluptates corruat templum ejus, quod esse cœpisti.

Aug. (*con. Faust.* lib. 19, cap. 23.) Sed quoniam putabant pharisæi tantummodo corporalem cum femina illicitam commixtionem vocari *mœchiam*, demonstravit Dominus talem concupiscentiam nihil aliud esse, dicens : *Ego autem dico vobis quia omnis qui vide-*

déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. Quant à ce commandement de la loi : « Vous ne désirerez pas la femme de votre prochain (1), » les Juifs l'entendaient de l'enlèvement de la femme d'autrui, et non de l'union charnelle.

S. Jér. Il y a cette différence entre la véritable passion et le premier mouvement qui la précède, que la passion est regardée comme un vice réel, tandis que ce premier mouvement, sans être entièrement innocent, n'a cependant pas un caractère aussi criminel. Celui donc qui, à la vue d'une femme, sent un mauvais désir effleurer son âme, éprouve les premières atteintes de la passion ; s'il donne son consentement, la passion naissante se change en passion consommée, et ce n'est pas la volonté de pécher qui manque à cet homme, c'est l'occasion. Ainsi, quiconque voit une femme pour la convoiter, c'est-à-dire la regarde dans l'intention de faire naître ce désir criminel et de chercher à l'accomplir a commis en toute vérité l'adultère dans son cœur. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, xii ou xiii) Trois choses concourent à la consommation du péché, la suggestion, la délectation, le consentement. La suggestion vient de la mémoire ou des sens. Si l'on trouve du plaisir dans l'idée de la jouissance, il faut réprimer cette délectation criminelle; si l'on y consent, le péché est complet. Cependant, avant le consentement, la délectation est nulle ou légère, c'est un péché d'y consentir lorsqu'elle est illicite; si elle va jusqu'à la consommation de l'acte, il semble que la passion soit rassasiée et comme éteinte. Mais que la suggestion revienne de nouveau, la délectation renaît

(1) *Exode*, xx, 17; *Deut.*, v, 21. La défense de désirer l'épouse du prochain y est faite simultanément avec la défense de désirer les choses qui sont la propriété d'autrui ; de là l'erreur des Juifs dont il est ici question, qu'il était défendu d'enlever la femme de son prochain, mais non de la désirer.

---

rit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo. Quod autem lex præcepit : « Non concupisces uxorem proximi tui, » videbatur Judæis intelligendum esse de ablatione, non de concubitu.

Hier. Inter passionem autem et propassionem hoc interest, quod passio reputatur pro vitio, propassio, etsi vitii culpam habet, tamen non tenetur in crimine. Ergo qui viderit mulierem, et anima ejus fuerit titillata, hic propassione percussus est; si vero consenserit de propassione, transivit ad passionem; et huic non voluntas peccati deest, sed occasio. Quicunque igitur viderit ad concupiscendum (id est, si sic aspexerit ut concupiscat, et facere disponat), iste recte mœchatus dicitur in corde suo. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. i, cap. 12 vel 23.) Nam tria sunt quibus impletur peccatum, scilicet suggestio, delectatio, consensio : suggestio per memoriam fit, sive per corporis sensus ; quo si frui delectaverit, delectatio illicita refrænanda est; si autem consensio facta fuerit, plenum peccatum est. Verumtamen delectatio ante consensum vel nulla est, vel tenuis cui consentire peccatum est cum illicita est ; si autem et in factum processerit, videtur satiari et extingui cupiditas. Sed postea cum suggestio repetitur, major

plus vive, bien qu'elle soit moindre que celle qui se change en habitude, et qu'il est très-difficile de vaincre.

S. Greg. (*Moral.*, liv. xxi.) Celui dont les yeux s'égarent sans précaution sur les objets extérieurs, tombe presque toujours dans la délectation du péché, et comme enchaîné par ses désirs, il finit par vouloir ce qu'il ne voulait pas. C'est de tout son poids, et il est bien lourd, que la chair nous entraîne vers les choses basses, et une fois que notre cœur est lié à cette image de la beauté que les yeux lui ont transmise, les plus grands efforts suffisent à peine pour l'en arracher. Il nous faut donc veiller sur nous, et songer que nous ne devons pas regarder ce qu'il nous est défendu de désirer. Voulons-nous conserver à notre cœur la pureté de ses pensées, détournons les yeux de toute image voluptueuse et sensuelle, sans quoi ils nous entraîneront infailliblement au crime.

S. Chrys. (*hom.* 17.) Si vous voulez fixer continuellement vos regards sur de beaux visages vous serez pris infailliblement, quand même vous échapperiez au mal deux ou trois fois, car vous n'êtes pas supérieur à la nature humaine. Mais celui qui en regardant une femme, allume dans son cœur une flamme coupable, conserve dans son âme même en l'absence de cette femme, l'image d'actions que la pudeur réprouve, et il finit presque toujours par s'y livrer. Si une femme de son côté, se pare dans l'intention d'attirer sur elle les regards des hommes, elle se rend digne des châtiments éternels, alors même qu'elle n'eût blessé personne de ses funestes coups. En effet elle a composé du poison, quoiqu'elle n'ait trouvé personne pour le boire. Ce que Jésus-Christ dit aux hommes, il le dit également aux femmes, car en parlant au chef, il s'adresse à tout le corps.

(1) Chap. ii, sur ces paroles de Job : « J'ai fait un pacte avec mes yeux. »

---

accenditur delectatio; quæ tamen adhuc minor est, quam illa quæ in consuetudinem vertitur : quam vincere difficile est.

Greg. (*in* 21 *Moral.*) Quisquis vero incaute exterius respicit, plerumque in delectationem peccati cadit, atque obligatus desideriis, incipit velle quod noluit : valde namque est grave quo caro deorsum trahit, et semel species formæ cordi per oculos illigata, vix magni luctaminis manu solvitur. Providendum ergo nobis est, quia intueri non decet quod non licet concupisci. Ut enim munda mens in cogitatione servetur, a lascivia voluptatis suæ deprimendi sunt oculi, quasi quidam raptores ad culpam.

Chrys. (*in homil.* 17 *in Matth.*) Si ergo continue velis oculos pulchris faciebus infigere, capieris omnino, etsi bis vel ter fortasse possis continere, non enim es extra humanam naturam. Qui autem flammam semel accendit (etiam visa muliere), absente forma, apud se imaginem turpium actionum retinet, a quibus multoties procedit ad opus. Quod si aliqua se ornando oculos hominum ad se attraxerit, etiamsi nulli plagam intulerit, pœnam patietur extremam : venenum enim confecit, etsi nullus qui bibat inventus sit. Quod autem viris dicit, hoc etiam ad fœminas loquitur : capiti enim loquens, et corpori persuadet.

℣. 29. — *Que si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périsse que tout votre corps soit jeté dans l'enfer. Et si votre main droite vous scandalise, coupez-la et la jetez loin de vous; car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périsse que tout votre corps soit jeté dans l'enfer.*

La Glose. (1) Il ne suffit pas seulement d'éviter le péché, il faut encore en faire disparaître l'occasion; aussi, après nous avoir enseigné à fuir non-seulement l'adultère consommé, mais encore l'adultère intérieur, le Seigneur nous enseigne à retrancher les occasions de péché, en ajoutant : « Si votre œil droit vous scandalise. »

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Si d'après le roi-prophète, il n'y a aucune partie de notre chair qui soit saine, nous devons retrancher tous les membres de notre corps pour égaler leur châtiment à leur malice. Mais voyons si nous devons entendre ce passage de l'œil ou de la main du corps. Lorsqu'un homme se convertit à Dieu, il est entièrement mort au péché; de même l'œil lorsqu'il renonce aux mauvais regards est affranchi du péché. Mais ce n'est pas la seule difficulté, car que fait l'œil gauche pendant que l'œil droit vous scandalise? Tient-il une conduite différente pour être conservé comme innocent. — S. Jér. Cet œil droit, cette main droite, signifient donc l'affection que nous avons pour des frères, pour une épouse, pour des parents, pour des proches; si elle devient pour nous un obstacle à la contemplation de la vraie lumière, nous devons retrancher ces parties si chères de nous-mêmes. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, i, 13.) De même que l'œil est la figure

(1) On ne trouve ce passage ni dans la Glose, ni dans saint Anselme, que l'on cite souvent sous le nom de la Glose, ni dans saint Jérôme, ni dans Bède, ni dans Raban.

Quod si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum, et projice abs te : expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quam totum corpus tuum mittatur in gehennam ignis. Et si dextera manus tua scandalizat te, abscinde eam, et projice abs te : expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quam totum corpus tuum eat in gehennam.

Glossa. Quia non solum peccata vitanda sunt, sed et occasiones peccatorum tollendæ, postquam docuit vitare mœchiæ peccatum, non solum in opere, sed etiam in corde, consequenter docet occasiones peccatorum abscindere, dicens : *Quod si oculus tuus dexter scandalizat te.* Chrys. (*super Matth. in opere imperf. homil.* 12.) Sed si secundum Prophetam non est sanitas in carne nostra, quot membra quis habet, debet abscindere, ut secundum malitiam carnis sufficiat pœna membrorum. Sed videamus si sic possibile est intelligere de oculo corporali vel manu. Sicut totus homo, cum conversus fuerit ad Deum, mortuus est peccato, sic et oculus, cum desierit male aspicere, ejectus est peccato; sed neque sic convenit : si enim dexter oculus scandalizat, sinister quid facit? nunquid contradicit dextro, ut quasi innocens reservetur? Hieron. In dextro ergo oculo et dextra manu, et fratrum, et uxoris, et liberorum, atque affinium et propinquorum innuitur affectus, quem si ad contemplandam veram lucem nobis impedimento cernimus, debemus truncare hujusmodi portiones. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. i, cap. 13 vel 24.) Quemadmodum autem in oculo con-

de la contemplation, la main est la figure de l'action. L'œil est encore pour nous l'image d'un de nos amis les plus chers; aussi ceux qui veulent exprimer vivement leur affection disent-ils : Je l'aime comme l'un de mes yeux (1). Cet ami dont l'œil est la figure, est un ami de bon conseil, de même que l'œil sert à nous indiquer le chemin. C'est l'œil droit probablement, pour faire ressortir la force de l'amitié, car on craint bien davantage de perdre l'œil droit. Peut-être aussi par l'œil droit, faut-il entendre l'ami qui nous conseille dans l'ordre des choses divines, et par l'œil gauche celui qui donne des conseils sur les choses de la terre. Le sens serait donc : Quel que soit celui que vous aimez à l'égal de votre œil droit, s'il vous scandalise, c'est-à-dire s'il est pour vous un empêchement au véritable bonheur, arrachez-le et jetez-le loin de vous. Or il n'était pas nécessaire de parler de l'œil gauche qui scandalise, après avoir dit qu'il ne faut pas épargner l'œil droit. La main droite représente l'ami qui nous aide dans les œuvres spirituelles, la main gauche celui qui nous prête son concours dans les choses de la vie présente.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) On peut dire aussi que Notre-Seigneur Jésus-Christ veut que nous prenions garde non-seulement de nous exposer au danger personnel de pécher, mais encore de laisser commettre des actions coupables par ceux dont la conduite nous est confiée. Vous avez par exemple un ami qui voit et connaît parfaitement vos affaires, comme votre œil, ou qui les traite comme votre propre main; vous apprenez qu'il s'est rendu coupable d'une action honteuse, chassez-le loin de vous, parce qu'il vous scandalise, car nous aurons

(1) On lit dans le texte de saint Augustin : « Je l'aime plus que mes yeux. »

---

templatio, sic in manu actio recte intelligitur. Per oculum autem intelligimus dilectissimum amicum : solet enim ab eis qui vehementer volunt exprimere dilectionem suam, ita dici : « Diligo eum ut oculum meum. » Oportet autem intelligi per *oculum* amicum consiliarium, quia oculus iter demonstrat. Quod autem additum est *dexter*, fortasse ad augendam vim dilectionis valet : dexterum enim oculum homines magis formidant amittere. Vel quia dexter est, intelligitur consiliarius in rebus divinis; sinister autem oculus est consiliarius in rebus terrenis : ut sic ille sit sensus : « Quidquid id est quod ita diligis, ut pro dextro oculo habeas, si scandalizat te (id est, si impedimento est tibi ad veram beatitudinem), ejice eum, et projice abs te. » De sinistro autem scandalizante superfluum erat dicere, quandoquidem nec dextro parcendum est. Dextra autem manus accipitur dilectus adjutor in divinis operibus; sinistra autem in operibus quæ huic vitæ et corpori sunt necessaria.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter vult Christus ut non solum de periculo nostri peccati curemus, sed etiam ne ad nos pertinentes, turpe aliquid agant : ut puta, si habes aliquem amicum qui res tuas bene aspicit, quasi *proprius oculus;* aut qui procuret res tuas quasi *propria manus,* si eum cognoveris aliquid turpiter agere, projice eum longe abs te, quia scanda-

à rendre compte non-seulement de nos propres fautes, mais encore des fautes du prochain que nous aurions pu empêcher. — S. Hil. (*Can.* 4.) C'est donc ici un degré d'innocence plus parfait; nous devons non-seulement nous abstenir de tout péché personnel, mais encore nous garantir de ceux qui peuvent se commettre autour de nous.

S. Jér. Ou bien encore, comme le Sauveur parle plus haut du désir coupable que peut exciter la vue d'une femme, il prend ici l'œil pour la pensée et le sentiment qui s'égarent sur divers objets; la main droite et les autres parties du corps expriment les premiers mouvements de la volonté et de la passion. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Cet œil du corps est le miroir de l'œil intérieur; le corps a aussi un sens qui lui est propre, c'est l'œil gauche, et son appétit est figuré par la main gauche. Les facultés de l'âme sont désignées par la droite, parce que l'âme a été créée avec le libre arbitre et sous la loi de justice, pour juger et se conduire avec droiture. Le corps qui n'a pas la liberté en partage, et qui est sous la loi du péché, nous est représenté par la main gauche. Or on ne nous commande pas de retrancher les sensations ou les appétits de la chair, car nous pouvons réprimer ses désirs et ne pas les satisfaire, tandis que nous ne pouvons empêcher la chair de manifester ces désirs. Lorsque de propos délibéré nous pensons, nous voulons le mal, c'est notre sens droit, c'est notre volonté droite qui nous scandalise, et il nous est commandé de les retrancher, ce que nous pouvons faire à l'aide du libre arbitre. Ou bien encore dans un autre sens (1) nous devons nous abstenir de toute bonne action qui

(1) L'auteur donne cette seconde explication comme moins naturelle, et il préfère la première comme plus vraie.

---

lizat te ; quia non solum pro nostro peccato, sed etiam proximorum quos prohibere possumus, dabimus rationem. Hilar. (*cant.* 4 *ubi sup.*) Fit ergo innocentiæ gradus celsior, carere enim non solum propriis vitiis, sed extrinsecus incidentibus, admonemur.

Hier. Vel aliter : quia supra de concupiscentia mulieris dixerat, recte nunc cogitationem et sensum in diversa volitantem *oculum* nuncupavit : per dexteram autem et cæteras corporis partes, voluntatis et affectus initia demonstrantur. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Oculus enim iste carnalis, speculum est interioris oculi. Habet autem et corpus sensum suum, qui est *oculus sinister;* et appetitum, qui est *manus sinistra*. Partes autem animæ *dextræ* vocantur, quoniam in libero arbitrio anima est creata, et sub lege justitiæ, ut recte videat et agat; pars autem corporis quæ non habet liberum arbitrium, et est sub lege peccati, *sinistra* dicitur. Non autem carnis sensum vel appetitum præcidere jubet : desideria enim carnis retinere possumus, ut non faciamus quod desiderat caro ; præcidere autem non possumus ut non desideret. Quando autem ex proposito volumus malum et cogitamus, tunc dexter sensus et dextera voluntas nos scandalizat : et ideo hæc præcidere jubet : possunt enim præcidi propter arbitrii libertatem. Vel aliter : omne bonum generaliter quod nos vel alios scandalizat,

devient un scandale pour nous ou pour les autres. Ainsi je fais visite à une femme pour un motif de religion, mon intention est bonne, c'est l'œil droit. Mais si mes visites trop assidues me font tomber dans le piége du désir, ou deviennent un scandale pour ceux qui en sont témoins, c'est l'œil droit qui scandalise, c'est le bien qui scandalise, car l'œil droit c'est le bon regard, c'est la bonne intention, comme la main droite est la bonne volonté. — La Glose. On peut dire encore que l'œil droit c'est la vie contemplative qui peut devenir un objet de scandale soit en nous jetant dans la paresse ou dans l'orgueil (1), soit parce que notre faiblesse nous empêche de nous élever jusqu'à la pure vérité. La main droite figure les bonnes œuvres ou la vie active qui peut nous scandaliser en nous faisant tomber dans le piége que nous tendent la fréquentation du monde et l'ennui des occupations. Que celui donc qui ne peut goûter le bienfait de la vie contemplative ne se laisse pas gagner par la langueur au milieu de la vie active, dans la crainte qu'en se livrant aux occupations extérieures, il laisse se dessécher la douceur intérieure de son âme.

Remi. Mais pourquoi faut-il arracher l'œil droit; pourquoi faut-il couper la main droite? Le Sauveur nous en donne la raison. « Car il vaut mieux pour vous qu'un de vos membres périsse. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Nous sommes les membres les uns des autres, il vaut donc mieux pour nous que nous soyons sauvés sans telle bonne intention, ou sans telle bonne œuvre que de nous perdre avec toutes ces bonnes œuvres pour avoir voulu les accomplir toutes sans exception.

℣. 30, 31. — *Il a été dit encore : Quiconque veut quitter sa femme, qu'il lui*

(1) La Glose et saint Anselme ne parlent ici que du danger de la paresse.

---

præscindere debemus a nobis: sicut si visito aliquam mulierem causa religionis, bonus respectus est iste, et oculus dexter. Sed si assidue visitans decidi in laqueum desiderii ejus, vel etiam quidam videntes scandalizantur, dexter oculus scandalizat, quod bonum est scandalizat; oculus enim dexter est bonus aspectus, id est, intentio; manus dextera, bona voluntas. Glossa. Vel oculus dexter est vita contemplativa; quæ scandalizat in desidiam mittendo vel arrogantiam : vel cum ex infirmitate contemplari ad purum non valemus : dextera manus est bona operatio vel vita activa, quæ scandalizat, dum pro seculi frequentia et occupationis tædio illaqueamur. Si quis ergo non potest frui contemplativa, non torpeat otio ab activa, ne dum occupatur actibus, arescat ab interna dulcedine.

Remig. Sed quare ejiciendus sit dexter oculus, et dextera manus abscindenda, manifestat cum subdit : *Expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum,* etc. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Quoniam enim alter alterius membra sumus, melius est ut sine uno tali membro salvemur, quam ut volentes tales habere et ipsi pereamus cum eis; vel melius est ut sine uno respectu aut uno bono opere salvemur, quam dum omnia opera bona volumus facere, cum omnibus pereamus.

Dictum est autem : Quicunque dimiserit uxorem

donne un écrit par lequel il déclare qu'il la répudie. Et moi, je vous dis que quiconque aura quitté sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, la fait devenir adultère; et que quiconque épouse celle que son mari aura quittée, commet un adultère (1).

La Glose. Le Sauveur venait d'enseigner que l'on ne devait pas désirer la femme de son prochain; il défend ici de renvoyer sa propre épouse : « Il a été dit : Quiconque renvoie son épouse doit lui délivrer un acte de répudiation, » etc. — S. Jér. Plus tard le Sauveur expliquera plus à fond ce passage, en faisant voir que si Moïse a commandé aux maris à cause de la dureté de leur cœur de donner un acte de répudiation, ce n'est pas pour légitimer le divorce, mais pour prévenir l'homicide. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Lorsque Moïse délivra les Israëlites de l'Egypte, ils étaient enfants d'Israël par leur naissance, mais Egyptiens par leurs mœurs. Or par suite de ces mœurs idolâtres il arrivait souvent qu'un homme concevait de la haine pour sa femme, et comme il ne lui était pas permis de la renvoyer, il était porté ou à la mettre à mort, ou à la fatiguer de mauvais traitements. Il fit donc une obligation au mari de donner un certificat de répudiation, non comme d'une chose bonne en soi, mais comme d'un remède à un mal plus grand. — S. Hil. (*Can.* 4.) Mais le Seigneur voulant assurer à tous les bienfaits de l'équité, veut qu'elle règne surtout dans l'union conjugale pour la paix des époux; il ajoute donc : « Et moi, je vous dis que quiconque aura renvoyé son épouse, » etc. etc. — S. Aug. (*cont. Faust.*, xix, 26.) Le commandement que fait ici le Seigneur de ne pas renvoyer son épouse, n'est pas contraire aux prescriptions de

(1) *Deut.*, xxiv, 1, où cet acte est appelé βίβλιον ἀποστασίου, *Isai*, l, 1; *Jerem.*, iii, 8. L'acte de répudiation est appelé de la même manière dans saint Matthieu, xix, 7; dans saint Marc, x, 4; mais ici le texte porte simplement ἀποστασίον.

---

suam, det ei libellum repudii. Ego autem dico vobis, quia omnis qui dimiserit uxorem suam, excepta fornicationis causa, facit eam mœchari; et qui dimissam duxerit, adulterat.

Glossa. Docuerat superius Dominus alienam uxorem non esse concupiscendam; consequenter hic docet suam non esse dimittendam, dicens : *Dictum est autem : Quicumque dimiserit uxorem suam, det illi libellum repudii.* Hier. In posteriori parte istum locum plenius Dominus et Salvator exponit, quod Moyses libellum repudii dari jusserit, propter duritiam cordis maritorum; non dissidium concedens, sed auferens homicidium. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Quando enim Moyses filios Israel eduxit de Ægypto, genere quidem erant Israelitæ, moribus autem Ægyptii : unde propter mores Gentilium contingebat ut vir odiret uxorem, et quia dimittere illam non permittebatur, paratus erat interficere eam, aut assidue affligere. Ideo jussit dari libellum repudii, non quia bonum erat, sed quia remedium erat mali pejoris. Hilar. (*Can.* 4. *ut sup.*) Sed Dominus æquitatem in omnes concilians, manere eam maxime in conjugiorum pace præcipit : unde subdit : *Ego autem dico vobis, quia omnis qui dimiserit uxorem suam*, etc. Aug. (*contra Faust.* lib. xix, cap. 26.) Quod hic præcipit Dominus de uxore non dimittenda, non est contrarium ei quod

la loi, comme le prétendent les Manichéens, car la loi ne disait pas : Que celui qui le voudra renvoie son épouse (le contraire alors serait de ne pas la renvoyer). Loin de vouloir le renvoi de la femme par le mari, la loi apportait tous les retards possibles à cette mesure afin que les esprits trop prompts à vouloir le divorce fussent arrêtés par la nécessité de l'acte de répudiation, difficulté d'autant plus grande que chez les Juifs, il n'était permis de faire les actes en langue hébraïque, qu'aux seuls Scribes qui faisaient profession d'une sagesse plus parfaite (1). C'est donc aux Scribes que la loi renvoyait celui qui voulait se séparer de sa femme, en leur ordonnant de donner l'écrit de répudiation, dans l'espérance que leur entremise pacifique ramènerait la concorde entre les deux époux, et que l'acte de répudiation serait inutile, à moins que leurs mauvaises dispositions ne rendissent impossible tout moyen de réconciliation. Notre-Seigneur n'accomplit donc pas ici, en y ajoutant, la loi donnée aux premiers hommes; il ne détruit pas davantage la loi donnée par Moïse, en lui opposant une loi contraire, comme le disent les Manichéens; mais il confirme toutes les prescriptions de la loi hébraïque, et tout ce qu'il paraît y ajouter personnellement ne tend qu'à en expliquer les obscurités, ou bien à garantir plus sûrement l'observation de ses prescriptions.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, 25.) En cherchant à entraver le renvoi de la femme, Notre-Seigneur a fait comprendre autant qu'il a pu aux hommes les plus durs, qu'il réprouvait le divorce. Pour confirmer ce

(1) Il y avait auparavant *science* au lieu de *sagesse*, contrairement au texte de saint Augustin. Le premier emploi, et l'occupation spéciale des scribes, était de lire et d'expliquer la loi au peuple, comme on le voit dans saint Epiphane (*Hæres.*, xv). Ils étaient encore chargés de l'écrire pour la préserver de toute altération. Voilà pourquoi il est dit d'Esdras qu'il était un *écrivain rapide de la loi* (1 *Esdras*, vii, 6). Plus loin encore (v. 21), il est appelé *scribe de la loi*. Dans l'Evangile les scribes sont souvent confondus avec les docteurs de la loi.

---

lex præcipit, ut Manichæus dicebat : Neque enim ait lex : *Qui voluerit, dimittat uxorem* (cui esset contrarium non dimittere), sed utique nolebat dimitti uxorem a viro, qui hanc interposuit moram, ut in dissidium animus præceps libelli conscriptione refractus absisteret; præsertim quia (ut perhibent) apud Hebræos scribere litteras hebræas nulli fas erat, nisi scribis solis, qui excellentiorem profitebantur sapientiam. Ad hos igitur lex mittere voluit eum quem jussit libellum dare repudii, si dimisisset uxorem; qui inter ipsum et uxorem pacifice agendo concordiam suaderent, et libellum non scriberent, nisi jam animo nimis perverso consilium concordiæ non valeret. Sic ergo neque primorum hominum legem per verborum additamenta implevit : neque illam quæ per Moysen data est, quasi contrariorum oppositione destruxit (ut Manichæus dicebat), sed potius omnia ex Hebræorum lege commemorata ita commendavit, ut quicquid ex persona sua insuper loqueretur, vel ad expositionem requirendam valeret (si quid illa obscure posuisset), vel ad tutius observandum quod illa voluisset.

Aug. (*de Serm. Dom. in mon.* lib. i, cap. 25.) Qui ergo dimittendi moram quæsivit, significavit (quantum potuit) duris hominibus se nolle dissidium. Dominus ergo ad illud confirmandum

principe que le renvoi lui-même ne doit pas avoir lieu facilement, il ne lui reconnaît qu'un seul motif, la seule cause de fornication : « Si ce n'est pour cause de fornication. » Quant aux autres peines du mariage, quelque multipliées qu'elles soient, il veut qu'on les supporte avec courage dans l'intérêt de la foi conjugale. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Si nous sommes obligés de supporter les défauts de ceux qui nous sont étrangers, d'après ces paroles de saint Paul : « Portez les fardeaux les uns des autres, » à combien plus forte raison les défauts de nos épouses ? Or un chrétien doit non-seulement éviter ce qui peut souiller son âme, mais encore ce qui serait pour les autres une occasion de se souiller eux-mêmes, car alors le crime d'autrui viendrait s'ajouter à son propre péché, parce qu'il en a été la cause directe. Celui donc qui en renvoyant son épouse devient une cause d'adultère, en exposant sa femme et celui qui la prend à commettre un double adultère, sera condamné lui-même pour ces mêmes fautes : et c'est pour cela qu'il est dit : « Celui qui renvoie son épouse la fait devenir adultère. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Plus loin Notre-Seigneur déclare également adultère l'homme qui prend la femme renvoyée par son mari, eût-elle un écrit de répudiation; « celui : ajoute-t-il, qui prend la femme qui aura été renvoyée, devient adultère. » — S. Chrys. (*hom.* 17 *sur S. Matth.*) Ne dites donc pas que son mari l'a renvoyée, car même après ce renvoi, elle ne cesse pas d'être son épouse.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) L'Apôtre a déterminé les limites de ce précepte en déclarant qu'il a force de loi pendant toute la vie du mari (1); mais après sa mort, la femme recouvre le droit de se marier.

(1) I *Corinth.*, VII, 39, où il est dit : « La femme est liée à la loi, tant que son mari est vivant;

---

ut non facile dimittatur, solam causam fornicationis excipit, dicens : « Excepta causa fornicationis. » Cæteras vero universas molestias, si quæ forte extiterint, jubet pro fide conjugali fortiter sustinere. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Si enim extraneorum vitia supportare debemus, dicente Apostolo (*Galat.* 6.) : « Invicem onera vestra portate, » quanto magis uxorum? Vir autem christianus non solum se inquinare non debet, sed nec aliis inquinandi occasionem præbere; alioquin illorum crimen ad istius redundat peccatum, qui aliis committendi criminis factus est causa. Qui ergo dimittens uxorem, occasionem dedit adulteriorum committendorum, ut et illa adulteretur in alterum, et alter in illam, pro adulteris hujusmodi condemnatur : et ideo dicit, quod « qui dimiserit uxorem suam, facit eam mœchari. » Aug. (*de Serm. Dom. in mon. ubi sup.*) Ulterius etiam *mœchum* dicit virum qui eam duxerit quæ dimissa est a viro, scilicet per libellum repudii : et ideo subditur : *Et qui dimissam duxerit, adulterat.* Chrys. (*in hom.* 17. *in Matth. ut sup.*) Non enim dicas quoniam vir suus eam dimisit; quæ etiam postquam dimissa est, remanet dimittentis uxor.

Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Hujus autem rei Apostolus terminum ostendit, qui tandiu observandum dicit, quandiu vir ejus vivit. Illo autem mortuo, dat nubendi licentiam. Si autem non conce-

S'il n'est pas permis à une femme de s'unir à un autre du vivant du mari qu'elle a quitté, combien plus lui est-il défendu d'entretenir avec n'importe qui un commerce criminel? Ce n'est pas d'ailleurs enfreindre le précepte qui défend de renvoyer son épouse que de la garder chez soi en n'ayant avec elle que des relations toutes spirituelles; car les mariages où la continence est gardée d'un mutuel accord sont les plus heureux. (chap. 16 ou 26.) Ici se présente une question : le Seigneur permet au mari de renvoyer son épouse pour cause de fornication; que faut-il entendre par là? Est-ce simplement la fornication dont on se rend coupable en se livrant à un commerce infame? Ou bien est-ce cette fornication plus générale que les Ecritures appliquent à toute corruption criminelle de l'âme, comme l'avarice, l'idolâtrie, et toute transgression de la loi produite par la concupiscence qu'elle condamne? Or si l'apôtre permet de renvoyer l'épouse infidèle, quoiqu'il soit mieux de ne pas le faire (I *Cor.* VII), et que d'un autre côté le Seigneur n'admette d'autre cause de renvoi que la fornication, l'infidélité est donc une véritable fornication. Mais puisque l'infidélité est une fornication, l'idolâtrie une infidélité, et l'avarice une idolâtrie, nul doute que l'avarice elle-même ne soit une véritable fornication. Et si l'avarice est une fornication, qui pourra ôter à une concupiscence coupable, quelle qu'elle soit, le caractère de fornication? — S. Aug. (*Retract.* I, 19). Je ne veux pas cependant que, dans une matière aussi difficile, le lecteur croie que l'examen que nous venons de faire de cette question doive lui suffire. En effet, tout péché n'est pas

mais s'il vient à mourir, qu'elle se marie à qui elle voudra, » etc. Il n'est donc pas permis à une femme d'épouser un autre homme tant que vit son mari ; et tel est le sens de saint Augustin, substitué à cette phrase ridicule : *Il n'est pas permis d'épouser une autre femme, tant que vit le mari*, etc.

---

ditur mulieri nubere alteri, vivente viro a quo recessit, multo minus fas est illicita cum quibuslibet stupra committere : neque enim contra istud præceptum (quo Dominus dimitti conjugem vetat) facit qui cum ea non carnaliter sed spiritualiter vivit, cum non eam dimittat : beatiora namque sunt conjugia eorum qui inter se pari consensu continentiam servant. (*Et* c. 16. vel. 26.) Oritur autem hic quæstio, cum Dominus causa fornicationis permittat dimitti uxorem, qualiter hic intelligenda sit fornicatio; utrum ut eam fornicationem credamus dictam, quæ stupris committitur; an quemadmodum Scripturæ solent fornicationem vocare omnem illicitam corruptionem, sicut est idololatria, vel avaritia, et ex eo jam omnis transgressio legis per illicitam concupiscentiam. Sed si licet secundum Apostolum (1 *ad Corinth.* 7.) ut dimittatur conjux infidelis, quamvis melius sit non dimittere, et tamen non licet secundum præceptum Domini ut dimittatur conjux, nisi causa fornicationis; fornicatio est etiam ipsa infidelitas. Porro si infidelitas fornicatio est, et idololatria infidelitas, et avaritia idololatria, non est dubitandum et avaritiam fornicationem esse. Quis ergo jam quamlibet illicitam concupiscentiam potest recte a fornicationis genere separare, si avaritia fornicatio est? Aug. (*in lib. Retract.* lib. I, cap. 19.) Nolo tamen putare lectorem in re tam difficili istam sibi disputationem nostram debere suf-

une fornication spirituelle, et Dieu ne perd pas tout homme qui l'offense, lui qui exauce tous les jours cette prière de ses Saints : « Pardonnez-nous nos offenses, » tandis qu'il perd celui qui se rend coupable de fornication à son égard (1). Or est-il permis de renvoyer son épouse pour une fornication de ce genre? C'est une question fort obscure : Quant à la fornication qui déshonore le corps il ne peut y avoir de difficulté. — S. Aug. (*Liv. des* LXXXIII *Quest.*, Quest. dern.) Si l'on soutient que le Seigneur n'admet d'autre cause de répudiation que la fornication qui consiste dans l'union coupable des corps, on peut dire que cette défense s'applique aux deux époux, de sorte qu'il n'est permis à aucun des deux de se séparer de l'autre, si ce n'est pour cause d'adultère.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, I, 16.) La permission que donne ici le Seigneur de renvoyer une épouse coupable d'adultère s'étend encore au renvoi qu'un mari fait de son épouse, au moment où il va être forcé de commettre un adultère : car alors il la renvoie pour cause de double fornication ; pour cause de fornication du côté de son épouse, parce qu'elle s'y est livrée; pour cause de fornication de son côté, afin de s'en préserver lui-même. — S. Aug. (*De la foi et des œuvres*, chap. 16.) Un mari peut renvoyer aussi légitimement une femme qui lui dirait : Je ne serai votre épouse qu'à la condition que vous m'enrichirez par le vol, ou qui exigerait des jouissances qui feraient le crime et le déshonneur de son mari. L'homme à qui sa femme tiendra un pareil langage n'hésitera pas, s'il est vraiment chrétien, à retrancher ce membre qui le scandalise. — S. Aug.

(1) *Psaume* LXII, 27 : « Vous avez résolu de perdre tous ceux qui vous abandonnent pour se prostituer aux idoles. »

---

ficere : non enim omne peccatum fornicatio est spiritualis : neque enim omnem peccantem Deus perdit, qui quotidie sanctos suos exaudit, dicentes : « Dimitte nobis debita nostra ; » perdat omnem qui fornicatur ab eo : utrum etiam propter hanc liceat dimittere uxorem, latebrosissima quæstio est; licere tamen propter istam quæ in stupris committitur, nulla quæstio est. Aug. (lib. 83. *quæst. qu. ult.*) Si enim aliquis asserat solam illam fornicationem Dominum admittere ad causam relinquendæ conjugis, quæ concubitu illicito perpetratur, potes dicere Dominum de utroque fideli dixisse, ut neutri liceat alterum relinquere, nisi causa fornicationis.

Aug. (*de Serm. Dom.* lib. I, c. 16. vel. 18.) Non autem tantum fornicantem uxorem dimittere conceditur ; sed quisquis eam quoque uxorem dimittit, a quo tempore ipse cogitur fornicari, causa fornicationis utique dimittit, non tantum illius, sed et suæ; illius, quia fornicatur ; suæ, ne fornicetur. Aug. (*de Fide et operibus*, cap. 16.) Eodem etiam modo eam rectissime dimittit, si viro suo dicat : « Non ero uxor tua, nisi mihi de latrocinio divitias congreges ; » aut si quid aliud, vel flagitiosum, vel facinorosum in viro noverit quo delectetur. Tunc enim ille cui hoc uxor dicit (si veraciter pœnitens est), membrum quod eum scandalizat, amputabit. Aug. (*de*

(*serm. sur la mont.*) Mais c'est une souveraine injustice pour un mari que de renvoyer sa femme pour cause de fornication s'il peut-être convaincu d'être lui-même un fornicateur ; car alors il est sous le coup de ces paroles : « En condamnant les autres, vous vous condamnez vous-même. » Quant à ces autres paroles du Sauveur : « Et celui qui épouse celle que son mari aura quittée commet un adultère, » on peut demander si cette femme est coupable d'adultère au même degré que celui qui l'épouse ; car l'Apôtre lui ordonne de rester sans se marier, ou de se réconcilier avec son mari; si elle en reste séparée, elle doit demeurer libre de nouveaux liens. Or, il importe beaucoup de savoir si elle a quitté d'elle-même son mari, ou si elle en a été renvoyée. Si c'est elle-même qui s'est séparée de son mari et qu'elle en ait épousé un autre, elle paraît n'avoir agi que par le désir de contracter un second mariage, désir qui est un véritable adultère. Au contraire, a-t-elle été renvoyée par son mari, l'homme et la femme s'unissant d'un commun consentement, on ne voit pas même dans ce cas pourquoi l'un serait adultère, à l'exclusion de l'autre. Ajoutez que s'il y a péché d'adultère pour celui qui s'unit à la femme renvoyée par son mari, c'est elle-même qui le rend adultère, ce qui est formellement défendu par le Seigneur.

ỳ. 33-37. — *Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne vous parjurerez point; mais vous vous acquitterez envers le Seigneur des serments que vous aurez faits. Et moi, je vous dis de ne pas jurer du tout : ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu; ni par la terre, parce qu'elle sert comme d'escabeau à ses pieds; ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand Roi; vous ne jurerez pas non plus par votre tête, parce que vous n'en pouvez rendre un seul cheveu blanc ou noir. Mais contentez-vous de dire : Cela est,*

Serm. Dom. in mon. ubi sup.) Nihil autem est iniquius quam fornicationis causa uxorem dimittere, si et ipse convincitur fornicari : occurrit enim illud (*Rom.* 2.) : « In quo alterum judicas, teipsum condemnas. » De eo autem quod dixit : « Et qui dimissam duxerit, adulterat, » potest quæri utrum sicut mœchatur ille qui eam duxit, sic et illa quam ducit : jubetur enim ab Apostolo et illa manere innupta, aut viro reconciliari ; sed tamen si discesserit a viro, *maneat*, inquit, *innupta*. Multum autem interest utrum dimittat, an dimittatur : si enim ipsa virum dimiserit, et alteri nupserit, videtur cupiditate ineundi conjugii virum priorem reliquisse (quæ adulterina cogitatio est); sed si dimittatur a viro, inveniri non potest quomodo cum vir et mulier pari consensu misceantur, unus eorum mœchatus sit, et non alter. Huc accedit quia si mœchatur ille ducendo eam quæ dimissa est a viro, ipsa facit eum mœchari, quod hic Dominus vetat.

Iterum audistis quia dictum est antiquis : Non perjurabis, reddes autem Domino juramenta tua. Ego autem dico vobis non jurare omnino, neque per cœlum, quia thronus Dei est; neque per terram, quia scabellum est pedum ejus; neque per Hierosolymam, quia civitas est magni Regis; neque per caput tuum juraveris, quia non potes unum capillum facere album aut nigrum. Sit autem sermo vester :

cela est, ou : Cela n'est pas, cela n'est pas; car ce qui est dit de plus vient du mal.

La Glose (1). Le Seigneur avait défendu précédemment toute injustice contre le prochain, la colère aussi bien que l'homicide, le désir en même temps que l'adultère, et le renvoi de l'épouse avec un acte de répudiation. Il défend maintenant toute injustice contre Dieu, en interdisant non-seulement le parjure comme un mal, mais encore le serment comme pouvant être occasion de péché : « Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : « Vous ne ferez pas de parjure. » On lit en effet dans le Lévitique (xix, 12) : « Vous ne commettrez pas de parjure en mon nom, afin que les hommes ne fussent pas exposés à regarder les créatures comme des dieux. Dieu avait ordonné de faire tous les serments en son nom, et défendu de jurer par les créatures. C'est le sens de ces paroles : « Vous vous acquitterez envers le Seigneur des serments que vous avez faits; » c'est-à-dire, s'il vous arrive de faire un serment, vous le ferez au nom du Créateur, et non pas au nom des créatures. C'est ce qui est écrit au Deutéronome (vi, 13) : « Vous craindrez le Seigneur votre Dieu, et vous ne jurerez qu'en son nom (2). »

S. Jér. La loi leur fit cette concession comme à un peuple encore dans l'enfance; elle leur permit de jurer au nom de Dieu, par la même raison qu'ils devaient lui offrir des victimes pour éviter de les immoler aux idoles. Elle ne regardait pas ces serments comme une chose bonne par elle-même, mais elle aimait mieux qu'on les fît au nom de Dieu qu'au nom des idoles. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*)

(1) Ce passage ne se trouve ni dans la Glose ni dans aucun autre auteur.

(2) Le texte du *Deutéronome* ajoute : « Et vous ne servirez que lui seul, » dans le grec, λατρεύσεις, mot qui exprime la servitude dans ce qu'elle a de plus absolu. On y lit encore : Et vous vous attacherez étroitement à lui; » Καὶ πρὸς αὐτὸν κολληθήσῃ.

Est, est : non, non : quod autem his abundantius est, a malo est.

Glossa. Docuerat supra Dominus non esse injuriam proximo inferendam, prohibendo iram cum homicidio, concupiscentiam cum adulterio, et dimissionem uxoris cum libello repudii; nunc autem consequenter docet ab injuria Dei abstinendum, cum prohibet, non solum perjurium tanquam malum, sed etiam juramentum tanquam mali occasionem : unde dicit : *Iterum audistis quia dictum est antiquis : Non perjurabis.* Dicitur enim in Levit. (cap. 19, vers. 12.) : « Non perjurabis in nomine meo. » Et ne creaturas facerent sibi deos, præcepit reddere Deo juramenta, et non jurare per creaturas : unde subditur : « Reddes autem Domino juramenta tua, » id est, « si jurare contigerit, per Creatorem jurabis, non per creaturam : » unde dicitur in Deut. (cap. 6, vers. 13.) : « Dominum Deum tuum timebis, et per nomen ejus jurabis. » Hier. Hoc autem quasi parvulis fuerat lege concessum, ut quomodo victimas immolabant Deo, ne eas idolis immolarent, sic et jurare permitterentur in Deum; non quod recte hoc facerent, sed quod melius esset Deo hoc exhibere quam dæmoniis. Chrys. (*sup.*

L'habitude de faire des serments fait infailliblement tomber dans le parjure, de même que l'habitude de trop parler expose nécessairement à dire des choses déplacées.

S. Aug. (*contre Fauste*, XIX, 22.) Comme le parjure est un péché grave, et qu'on y est beaucoup moins exposé en ne jurant pas du tout, qu'en ayant l'habitude d'affirmer la vérité sous serment, le Seigneur a mieux aimé que nous restions dans la vérité sans recourir au serment, que de nous exposer au parjure en jurant même selon la vérité. Aussi ajoute-t-il : « Pour moi je vous dis : Ne jurez pas du tout. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) En cela il confirme la justice des Pharisiens qui condamnaient le parjure, car on ne se parjure pas quand on ne fait aucun serment. Mais comme jurer c'est prendre Dieu à témoin, il nous faut expliquer comment l'Apôtre n'a point enfreint ce précepte, lui que nous voyons souvent recourir à cette espèce de serment, par exemple : « Je prends Dieu à témoin que je ne vous mens point en tout ce que je vous écris; » et encore : « Dieu m'en est témoin, lui que je sers en esprit. » Dira-t-on que le serment qui est défendu consiste à jurer directement par un être quelconque et que l'Apôtre ne jure ici en aucune façon, puisqu'il ne dit point : « Par Dieu, » mais simplement : « Dieu m'est témoin? » Ce serait là une explication ridicule. D'ailleurs, on doit se rappeler que saint Paul a fait des serments même de cette sorte lorsqu'il a dit : « Je meurs tous les jours par votre gloire, mes frères. » (I *Cor.*, XV.) Et on ne peut interpréter ces paroles en ce sens : Votre gloire me fait tous les jours mourir, car les textes grecs (1) prouvent à l'évidence que c'est là une

(2) Le texte grec porte : νὴ τὴν ὑμετέραν καύχησιν, qui est une formule de serment qu'on

---

Matth. in opere imperf. ut sup.) Nemo enim frequenter jurat qui non aliquando perjuret; sicut qui fecit consuetudinem multa loqui, aliquando loquitur importuna.

Aug. (*cont. Faust.* lib. XIX, cap. 22.) Quia vero perjurare grave peccatum est, longius autem remotus est a perjurio, qui nec jurare consuevit quam qui verum jurare proclivis est; maluit nos Dominus non jurantes non recedere a vero, quam verum jurantes appropinquare perjurio : unde suddit : *Ego autem dico vobis non jurare omnino.* Aug. (*de Serm. Dom. in mon. ubi sup.*) In quo Pharisæorum justitiam, quæ non est pejerare, confirmat : non enim potest pejerare qui non jurat. Sed quoniam ille jurat qui adhibet Deum testem, consiliandum est ne contra hoc præceptum Domini Apostolus fecisse videatur; qui sæpe hoc mundo juravit, cum dicit (*ad Galat.*) : « Quæ scribo vobis, ecce coram Deo, quia non mentior; » (*et ad Rom.* 1.) : « Testis est mihi Deus, cui servio in spiritu meo : » nisi forte quis dicat tunc cavendam esse jurationem, cum aliquid dicitur per quod juratur; ut non juraverit, quia non dixit : « Per Deum; » sed dixit : « Testis est mihi Deus. » Ridiculum est hoc putare; sed tamen etiam sciat hoc modo jurasse Apostolum, dicentem (1 *ad Corinth.* 15.) : « Quotidie morior per gloriam vestram, fratres. » Quod ne quis ita existimet dictum tanquam si diceretur : « Vestra gloria me fecit quotidie mori, » græca exemplaria dijudicant, in quibus quod

véritable formule de serment. S. Aug. (*contre le Mens.*) Il y a dans les paroles de l'Ecriture bien des choses que nous ne pouvons comprendre; la vie des saints nous apprend alors comment nous devons entendre ces passages dont on pourrait facilement détourner le sens, si leurs exemples ne nous en donnaient la véritable signification. Ainsi l'Apôtre, en employant le serment dans ses Epîtres, nous apprend comment nous devons expliquer ces paroles : « Pour moi, je vous dis de ne pas jurer du tout, » dans la crainte qu'en employant le serment on n'y recoure avec trop de facilité, que cette facilité n'entraîne l'habitude, et que l'habitude ne fasse tomber dans le parjure. Aussi ne fait-il usage du serment qu'en écrivant, alors qu'une réflexion plus attentive met en garde contre la précipitation de la langue. Et cependant le Seigneur nous dit de ne point jurer du tout, et il n'a pas fait d'exception en faveur de ceux qui écrivent. Mais comme on ne peut sans crime accuser saint Paul de la violation d'un précepte divin, surtout dans des lettres écrites pour l'édification des peuples, il faut entendre cette expression « pas du tout » dans ce sens : « Autant qu'il vous sera possible. » Vous ne devez ni affecter ni désirer avec un certain plaisir de recourir au serment, comme s'il s'agissait d'une bonne action. — S. Aug. (*contre Fauste,* XIX, 23.) L'Apôtre fait usage du serment dans des épîtres où l'attention est plus scrupuleuse ; il ne faut donc pas croire que l'on pèche en jurant pour la vérité, mais comprendre qu'en nous abstenant du serment nous préservons plus sûrement notre fragilité du parjure.

S. Jér. Remarquez enfin que le Sauveur n'a pas défendu de faire

ne doit point traduire comme auparavant : « A cause de votre gloire. » Le passage suivant n'est point tiré du livre de saint Augustin *Contre le mensonge*, mais du livre qui précéde et qui est intitulé *Du mensonge*, chap. XV, et dans un ordre différent.

---

scriptum est non nisi a jurante dicitur. Aug. (*cont. Menda.*) Sed pleraque in verbis intelligere non valentes, in factis sanctorum colligimus quemadmodum oporteat accipi quod facile in aliam partem duceretur, nisi exemplis revocaretur. Juravit Apostolus in epistolis suis, et sic ostendit quomodo accipiendum est quod dictum est : « Dico autem vobis non jurare omnino; » ne sc. jurando ad facilitatem jurandi veniatur; ex facilitate autem jurandi ad consuetudinem, et ex consuetudine in perjurium decidatur : et ideo non invenitur jurasse nisi scribens, ubi consideratio cautior non habet linguam præcipitem. Et tamen Dominus omnino ait non jurare : non enim concessit ut id liceret scribentibus : sed quia præcepti violati reum Paulum (præsertim in epistolis ad salutem populorum conscriptis) nefas est dicere, intelligendum est illud quod positum est, *omnino*, ad hoc positum ut quantum in te est, non affectes, vel non quasi pro bono cum aliqua delectatione appetas jusjurandum. Aug. (*cont. Faust.* lib. XIX, cap. 23.) In scriptis ergo ubi est consideratio major, pluribus locis Apostolus jurasse invenitur, ne quisquam putaret etiam verum jurando peccari, sed potius intelligeret humanæ fragilitatis corda, non jurando, tutius a perjurio conservari.

Hier. Denique considera quod hic

des serments au nom de Dieu, mais de jurer par le ciel, par la terre, par Jérusalem et par votre tête. On sait que les Juifs ont toujours eu cette détestable habitude de jurer par les éléments. Or, celui qui jure aime celui au nom duquel il fait serment, et les Juifs qui juraient par les anges, par la ville de Jérusalem, par le temple et par les éléments, rendaient à ces créatures l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu, alors que dans la loi il est ordonné de ne jurer que par le nom du Seigneur notre Dieu. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, xxxi, 31 ou 17.) Notre-Seigneur ajoute peut-être ces mots : « Ni par le ciel, » etc., parce que les Juifs ne regardaient pas comme obligatoires les serments qu'ils faisaient par les choses inanimées ; il leur dit donc : lorsque vous jurez par le ciel et par la terre, n'allez pas croire que vous n'êtes pas redevables à Dieu de vos serments, car vous avez évidemment juré par celui qui a le ciel pour trône et la terre pour marchepied. Ces expressions ne signifient pas évidemment que Dieu repose ses membres dans le ciel et sur la terre, comme lorsque nous nous asseyons nous-mêmes ; le trône de Dieu signifie le jugement de Dieu. Le ciel est sans contredit la plus belle partie de l'univers créé ; on dit donc que Dieu est assis dans les cieux comme s'il y manifestait sa présence par une plus grande magnificence, et qu'il foule la terre aux pieds parce qu'il l'a placée au dernier rang, comme la partie la moins brillante de la création. Dans le sens spirituel, le ciel signifie les âmes saintes, et la terre les pécheurs, parce que l'homme spirituel juge toutes choses (1) et que Dieu a dit au pécheur : « Tu es terre et tu retourneras en terre. » D'ailleurs, celui qui veut demeurer dans la loi est nécessairement sou-

(1) I *Cor.*, ii, 15. L'Apôtre y oppose l'homme spirituel à l'homme charnel qui ne comprend pas ce qui est de l'esprit de Dieu, et il ajoute que l'homme spirituel n'est jugé par personne.

Salvator non per Deum jurare prohibuit, sed per cœlum et terram, et per Hierosolymam, et per caput tuum : hanc enim per elementa jurandi pessimam consuetudinem semper habere Judæi noscuntur; qui autem jurat, aut veneratur, aut diligit eum per quem jurat : Judæi ergo per angelos, et urbem Hierusalem, et templum, et elementa jurantes, creaturas venerabantur Dei honore; cum in lege præceptum sit ut non juremus, nisi per Dominum Deum nostrum. Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. i, cap. 31. vel. 17.) Vel ideo additum est : *Neque per cœlum*, etc., quia Judæi non putabant se teneri juramento, si per ista jurassent : ac si dicat : « Cum juras per cœlum et terram, non te arbitreris non debere Domino jusjurandum tuum; quia per eum jurare convinceris, cujus cœlum thronus est, et cujus terra scabellum est. » Quod non est sic dictum, quasi habeat Deum collocata membra in cœlo et in terra (ut nos cum sedemus), sed illa sedes Dei judicium Dei significat. Et quoniam in hoc universo mundi corpore maximam speciem cœlum habet, sedere in cœlo dicitur, tanquam præsentior sit excellenti pulchritudini vis divina; terramque dicitur calcare, quod ut minimam speciem ordinet in extremis. Spiritualiter autem sanctas animas *cœli* nomine significat, et *terræ*, peccatorem; quoniam spiritualis omnia judicat; peccatori autem dictum est (*Gen.* 3.) : « Terra es, et in terram ibis. » Et qui in lege manere voluit, sub lege ponitur; et ideo congruenter

mis à la loi, et c'est avec raison qu'il est appelé : « L'escabeau de ses pieds. » Notre-Seigneur ajoute : « Ni par Jérusalem, parce qu'elle est la ville du grand Roi, » expression plus convenable que s'il avait dit : « La ville qui est à moi, » bien qu'il le dise en termes équivalents. Or, comme il est en même temps le Seigneur, c'est donc à lui qu'on est redevable des serments que l'on fait par Jérusalem. Il ajoute enfin : « Vous ne jurerez pas non plus par votre tête. » Que peut-on imaginer qui nous appartienne davantage que notre tête ? Mais comment serait-elle à nous, puisque nous n'avons pas le pouvoir d'en rendre un seul cheveu blanc ou noir ? C'est la raison que donne le Sauveur : « Parce que vous n'en pouvez faire un seul cheveu blanc ou noir. » Celui donc qui veut jurer par sa tête est redevable à Dieu de son serment et ainsi des autres serments de même nature.

S. Chrys. (*hom.* 17.) Remarquez que si le Sauveur relève ainsi les éléments du monde créé, ce n'est pas en vertu de leur excellence naturelle, mais à cause des liens qui les rattachent à Dieu, pour ne point donner lieu à l'idolâtrie. — Rab. Après avoir prohibé le serment, il nous enseigne comment nous devons nous exprimer : « Que votre discours soit : Cela est, cela est, cela n'est pas, cela n'est pas ; » c'est-à-dire, il suffit de dire d'une chose qui est, cela est ; et cela n'est pas, d'une chose qui n'est pas. Peut-être l'affirmation et la négation sont-elles répétées ici deux fois pour nous apprendre à prouver par nos œuvres la vérité de ce que notre bouche affirme, et à ne point confirmer par nos actes ce que nos paroles auraient nié. — S. Hil. (*Can.* 4.) Ou bien encore, il n'est nul besoin de serment pour ceux qui vivent dans la simplicité de la foi, car avec eux, ce qui est est tou-

---

dicitur : « Scabellum pedum ejus. » Sequitur : « Neque per Hierosolymam, quia civitas est magni Regis : » quod melius dicitur, quam si diceret *mea*, cum tamen hoc dixisse intelligatur : et quia ipse utique est Dominus, Domino jusjurandum debet qui per Hierosolymam jurat. Sequitur : « Neque per caput tuum juraveris : » quid enim poterat quisquam magis ad se pertinere arbitrari quam caput suum ? Sed quomodo nostrum est, ubi potestatem faciendi unum capillum album aut nigrum non habemus ? Propter quod dicitur : « Quia non potes unum capillum album facere aut nigrum. » Ergo Deo debet jusjurandum quisquis etiam per caput suum jurare voluerit, et hinc etiam cætera intelliguntur.

Chrys. (*in hom.* 17 *ut sup.*) Attendite autem quod elementa mundi extollit, non ex propria natura, sed ex habitudine quam habent ad Deum, ne idololatriæ daretur occasio. Raba. Qui autem jurare prohibuit, quomodo loqui oporteat docuit, dicens : *Sit autem sermo vester* : *Est, est ; non, non :* id est, quod est, sufficiat dicere : *Est ;* quod non est, sufficiat dicere : *Non est.* Sive ideo dicitur bis : *Est, est ; non, non ;* ut quod ore affirmas, operibus probes ; et quod verbis negas, factis non confirmes. Hil. (*can.* 4. *ubi sup.*) Vel aliter : in fidei simplicitate viventibus jurare opus non

jours vrai et ce qui ne l'est pas ne l'est pas, et ainsi tout en eux, parole et action est dans la vérité.

S. Jér. La vérité évangélique n'admet donc pas de serment, puisque toute parole d'un chrétien équivaut à un serment. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Aussi celui qui comprend que la vérité seule ne suffit pas pour légitimer l'usage du serment, s'il n'est d'ailleurs nécessaire, doit s'imposer un frein pour n'y recourir que dans le cas de nécessité, lorsqu'il voit par exemple des hommes peu disposés à croire des choses qui leur sont utiles, si on ne les affirme sous le serment. Ce qui est bien, ce qui est désirable est exprimé par ces mots : « Contentez-vous de dire : Cela est, cela est, ou cela n'est pas, cela n'est pas, ce qui est de plus vient du mal; » c'est-à-dire que la nécessité où vous êtes de jurer vient de la faiblesse de ceux que vous voulez persuader, faiblesse qui est un mal. Aussi le Sauveur ne dit pas : « Ce qui est au delà est mal, » car vous ne faites point mal en faisant usage du serment pour persuader à un autre ce qu'il lui importe de savoir, mais « cela vient du mal, » c'est-à-dire de la mauvaise disposition de cet homme dont la faiblesse vous force de recourir au serment. » — S. Chrys. (*hom.* 12). Ou bien cela vient du mal, c'est-à-dire de l'infirmité de ceux à qui la loi permet de jurer. En s'exprimant de la sorte, Notre-Seigneur ne dit pas que la loi ancienne est l'œuvre du démon, mais il nous fait passer de l'état ancien si imparfait à une nouveauté bien plus parfaite.

ỷ. 39-42. — *Vous avez appris qu'il a été dit : Œil pour œil, et dent pour dent.*

(1) Ἐυτελείας, c'est-à-dire *petitesse, bassesse, infirmité*, parce qu'en effet la loi n'a rien conduit à la perfection, comme l'Apôtre le dit dans l'*Epître aux Hébreux*, VII, 19. C'est la même doctrine que saint Chrysostome développe ici.

---

est; cum quibus semper quod est, est; quod non, non; et per hoc eorum et opus et sermo omnis in vero est.

Hier. Evangelica igitur veritas non recipit juramentum, cum omnis sermo fidelis jusjurandum sit. Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Quapropter qui intelligit non in bonis, sed in necessariis jurationem habendam, refrænet se, quantum potest, ut non ea utatur nisi in necessitate; cum videt pigros esse homines ad credendum quod utile est credere nisi juratione firmetur. Hoc ergo est bonum et appetendum, quod hic dicitur : *Sit autem sermo vester : Est, est; non, non : quod autem his abundantius est, a malo est;* id est, si jurare cogeris, scias de necessitate venire infirmitatis eorum quibus aliquid suades; quæ utique infirmitas malum est : itaque non dixit : « Quod amplius est, malum est » (tu enim non malum facis qui bene uteris juratione ut alteri persuadeas quod utiliter persuades), sed a malo est illius cujus infirmitate jurare cogeris. Chrys. (*in homil.*) Vel a malo est; id est, ab infirmitate eorum quibus lex jurare permisit : ita enim Christus non monstrat veterem legem diaboli esse, sed a veteri imperfectione ducit ad abundantem novitatem.

Audistis quia dictum est : Oculum pro oculo, et dentem pro dente. Ego autem dico vobis non

Et moi je vous dis de ne point résister au mal; mais si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre. Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robe, abandonnez-lui encore votre manteau. Et si quelqu'un vous veut contraindre de faire mille pas avec lui, faites-en encore deux mille autres. Donnez à celui qui vous demande, et ne rejetez point celui qui veut emprunter de vous.

La Glose. Après avoir interdit toute injustice contre le prochain, toute irrévérence envers Dieu, le Seigneur nous enseigne comment un chrétien doit se conduire à l'égard de ceux qui lui font quelque injure : « Vous avez appris ce qui a été dit : « Œil pour œil, dent pour dent (1). » — S. Aug. (*contre Fauste*, xix, 25). Ce commandement a été donné pour éteindre le feu de ces haines violentes qui éclataient entre des ennemis acharnés les uns contre les autres, et pour mettre un frein à des colères sans mesure. Car quel est celui qui se contente d'une vengeance égale seulement à l'injure qu'il a reçue? Ne voyons-nous pas au contraire des hommes légèrement offensés tramer le meurtre, avoir soif du sang et trouver à peine de quoi l'assouvir dans les maux dont ils accablent leurs ennemis? C'est à cette vengeance aussi excessive qu'elle est injuste que la loi a posé de justes bornes en créant la peine du *talion*, qui mesure rigoureusement le châtiment à l'offense. Le but de cette loi n'est pas de donner une nouvelle force à la fureur, mais de la contenir et de la réprimer; ce n'est pas de rallumer une flamme assoupie, mais de circonscrire celle qui brûlait déjà. En effet, la vengeance, réglée ici par la justice, ne dépasse pas les droits que l'injure donne à celui qui en est offensé. Il

(1) *Exode*, xxi, 24; *Levit.*, xxiv, 20; *Deut.*, xix, 21. Cette loi est appelée la loi du talion, parce que, selon cette loi, le coupable était traité comme il avait traité les autres, comme l'indique le passage du *Lévitique*, sans lui donner ce nom.

---

resistere malo; sed si quis te percusserit in dexteram maxillam tuam, præbe illi et alteram; et ei qui vult tecum in judicio contendere, et tunicam tuam tollere, dimitte ei et pallium; et quicunque te angariaverit mille passus, vade cum illo et alia duo. Qui autem petit a te, da ei; et volenti mutuari a te, ne avertaris.

Glossa. Quia superius docuerat Dominus non esse proximo injuriam inferendam, nec irreverentiam Domino, consequenter hic docet qualiter se Christianus habere debeat ad injuriam sibi inferentes. Unde dicit : *Audistis quia dictum est. Oculum pro oculo, et dentem pro dente.* Aug. (*cont. Faust.* lib. xix, cap. 25.) Quod quidem ad reprimendas flammas odiorum in se invicem sævientium, et immoderatos animos refrænandos, ita præceptum est. Quis enim facile contentus est tantum rependere vindictæ, quantum accepit injuriæ? Nonne videmus leviter læsos homines moliri cædem, sitire sanguinem, vixque invenire in malis inimici unde satientur? Huic igitur immoderatæ ac injustæ ultioni, lex justum modum figens, pœnam talionis instituit; hoc est, ut qualem quisque intulit injuriam, tale supplicium rependat; quod non fomes, sed limes furoris est; non ut id quod sopitum erat, hinc accenderetur, sed ne id quod ardebat, ultra extenderetur : imposita est enim justa vindicta, quæ juste debetur ei qui passus fuerit injuriam. Quod autem debetur, etsi benigne remittitur,

peut céder ce qui lui est dû, et c'est bonté de sa part; mais il peut le demander sans injustice. Or, comme il y a péché à poursuivre une vengeance sans mesure tandis qu'il n'y en a aucun à ne vouloir qu'une vengeance modérée; il est évident que celui qui refuse toute vengeance est le moins exposé à pécher, et c'est pourquoi Notre-Seigneur ajoute : « Et moi, je vous dis de ne pas résister au mal. » Je pourrais traduire ainsi ces paroles : « Il a été dit aux anciens : Vous ne vous vengerez pas injustement; pour moi, je vous dis : Ne vous vengez pas (ce qui est vraiment accomplir la loi), » si ces paroles paraissaient être dans la pensée du Christ un complément de la loi. Mais il est plus naturel de penser qu'il n'a eu d'autre but que celui même que se proposait la loi de Moïse, c'est-à-dire qu'il recommande de ne se venger en aucune manière, afin d'être plus assuré d'observer ce précepte et de ne pas dépasser les bornes d'une légitime vengeance. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Sans ce nouveau commandement, celui de la loi de Moïse ne peut se soutenir, car si nous usons de cette concession de la loi pour rendre à tous le mal pour le mal, nous deviendrons tous mauvais, parce que ceux qui nous persécutent sont malheureusement très-nombreux; tandis que si, d'après le précepte du Christ, on ne résiste pas au mal, les bons restent bons, quand bien même ils ne pourraient adoucir les méchants. — S. Jér. Le Seigneur, en nous ôtant le droit de nous venger, tranche donc jusqu'à la racine du péché; dans la loi, la faute est corrigée; ici, les commencements mêmes du péché sont détruits.

La Glose. On peut dire aussi que par ces paroles le Seigneur ajoute quelque chose à la justice de l'ancienne loi. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) La justice des Pharisiens qui s'appliquait à ne point dépasser la mesure de la vengeance, est une justice imparfaite, et c'est le com-

---

non tamen inique repetitur. Itaque cum peccet qui immoderate vult vindicari, non peccet autem qui juste vult vindicari, remotior est a peccato qui non vult omnino vindicari : et ideo subdit : *Ego autem dico vobis non resistere malo.* Poteram autem et ego sic ponere : « Dictum est antiquis : Non injuste vindicabis; ego autem dico vobis : Ne vindicetis » (quod adimpletio est), si per hæc verba quod legi defuit, a Christo additum mihi videretur; ac non potius id quod lex volebat efficere, ne injuste se quisquam vindicaret, conservari tutius, si omnino se non vindicaret. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sine hoc enim mandato, legis mandatum stare non potest : quia si secundum legis mandatum omnibus reddere mala pro malis cœperimus, omnes efficiemur mali eo quod persequentes abundent; si autem secundum Christi præceptum, non resistitur malo, etsi mali non leniuntur, tamen boni permanebunt boni.

Hier. Dominus ergo noster vicissitudinem tollens, truncat initia peccatorum : in lege namque culpa emendatur, hic peccatorum auferuntur exordia.

Glossa. Vel potest dici quod Dominus hoc dixit, justitiæ veteris legis aliquid addens. Aug. (*de Serm. Dom. in mon.* lib. I, cap. 19 vel 33.) Pharisæorum enim justitia minor est, non excedere vindictæ modum; et hoc est pacis in-

mencement de la réconciliation et de la paix ; mais la justice parfaite est de s'interdire toute vengeance. Aussi entre cet excès que la loi condamne, de rendre plus de mal qu'on n'en a reçu, et la perfection dont le Sauveur fait un précepte à ses disciples, et qui consiste à ne pas rendre le moindre mal à ceux qui nous en ont fait, nous trouvons ce moyen terme qui ne rend que le mal qu'on a reçu. Et c'est par ce moyen terme que le monde a passé de la plus grande division à l'accord le plus parfait. En effet, si vous prenez l'initiative de l'offense, vous commettez une souveraine injustice; si, sans avoir commencé, vous tirez de votre ennemi une vengeance supérieure à l'offense, vous n'atteignez pas tout-à-fait le même degré d'iniquité. Si vous ne rendez que le mal que vous avez reçu, vous vous montrez tant soit peu généreux; car celui qui a commencé le premier mérite un châtiment supérieur à l'offense dont il s'est rendu coupable. Mais le Sauveur qui est venu accomplir la loi a porté à sa perfection cette justice ébauchée, exempte de sévérité, et où l'on sent déjà la miséricorde. Quant aux deux degrés intermédiaires, il nous les laisse à comprendre. Car il en est qui tirent une vengeance légère pour une grave offense, et c'est par ce degré qu'on arrive à ne pas se venger du tout. Mais c'est trop peu encore pour le Seigneur, il veut que vous soyez disposé à en supporter davantage. Aussi nous recommande-t-il non-seulement de ne pas rendre le mal pour le mal, mais de ne pas résister au mal, etc., c'est-à-dire non-seulement de ne pas rendre le mal qui nous aurait été fait, mais encore de ne pas empêcher celui qu'on voudrait nous faire. C'est ce que signifient ces paroles : « Si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui aussi la gauche. » C'est donc un acte de miséricorde et de condescendance que le Sauveur demande, et c'est ce que comprennent parfaitement ceux qui acceptent d'être comme les

---

choatio : perfecta autem pax est, talem penitus nolle vindictam. Intra illud ergo primum quod præter legem est (ut majus malum pro minori malo reddatur), et hoc quod Dominus perficiendis discipulis dicit (ne pro malo ullum malum reddatur), medium locum tenet, ut tantum reddatur, quantum acceptum est; per quod a summa discordia ad summam concordiam transitus factus est. Quisquis enim malum prior infert, maxime a justitia distat; quisquis autem nulli prior malefecit, sed tamen læsus rependit gravius, recessit aliquantulum a summa iniquitate; qui vero tantum reddit quantum accepit, jam aliquid donat : justum est enim qui læsit prior, gravius lædi. Hanc ergo inchoatam, non severam, sed misericordem justitiam ille perficit, qui legem venit implere. Duos autem gradus qui intersunt, intelligendos reliquit. Nam est qui non reddat tantum, sed minus : et hinc ascendit qui omnino nil rependerit; quod parum videtur Domino, nisi et amplius sis paratus suscipere : quapropter non ait *non reddere malum pro malo ;* sed *non resistere adversus malum ;* ut non solum non rependas quod tibi fuerit irrogatum, sed etiam non resistas quin aliud irrogetur. Hoc enim est quod convenienter exponitur : *Sed si quis te percusserit in dexteram maxillam, tu præbe ei et alteram.* Quod ad misericordiam pertinere hi maxime sentiunt, qui eis quos multum diligunt, serviunt; vel

serviteurs de personnes qui leur sont chères, par exemple, des enfants, ou de ceux qui sont atteints de frénésie. Que n'ont-ils pas à en souffrir, et si leur bien le demande, ils sont disposés à en supporter encore davantage. Le Seigneur souverain médecin des âmes enseigne donc ici à ses disciples à supporter les infirmités de ceux dont ils veulent sauver les âmes, car toute méchanceté vient de la faiblesse de l'esprit, et personne n'est plus inoffensif que celui qui pratique la vertu dans sa perfection. — S. Aug. (*Du mensonge.*) La conduite que les Saints ont tenue sous la loi nouvelle sert à nous faire comprendre les exemples de l'Ecriture qui nous sont présentés sous forme de préceptes, comme lorsque nous lisons dans l'Evangile : « Vous avez reçu un soufflet, présentez l'autre joue. » (*Luc* vi). Nous ne pouvons certainement trouver de plus parfait exemple de patience que l'exemple du Seigneur lui-même : Or lorsqu'il eut reçu un soufflet dans sa passion, il ne dit pas : « Voici l'autre joue, » mais : « Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit : et si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous? » Cet exemple nous prouve que c'est intérieurement qu'il faut être disposé à présenter l'autre joue. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) En effet, Notre-Seigneur était disposé non-seulement à recevoir un soufflet sur l'autre joue pour le salut des hommes, mais à voir son corps tout entier attaché à la croix. Mais que signifie cette joue droite? C'est au visage que l'on reconnaît un homme ; être frappé au visage c'est donc d'après l'Apôtre devenir l'objet du dédain et du mépris. Mais on ne peut distinguer le visage en visage droit et en visage gauche, et cependant on peut avoir une double dignité, l'une selon Dieu, l'autre selon le monde, de là cette distinction de joue droite et de joue gauche,

---

parvulis, vel phreneticis, a quibus multa sæpe patiuntur; et si eorum salus id exigat, præbent se etiam ut plura patiantur. Docet ergo Dominus, medicus animarum, ut discipuli sui eorum quorum saluti consulere vellent, imbecillitates æquo animo tolerarent : omnis namque improbitas ex imbecillitate animi venit, quia nihil innocentius est eo qui in virtute perfectus est.

August. (*contra Mendacium vel potius de Mendacio, ubi sup.*) Ea vero quæ in novo Testamento a sanctis facta sunt, valent ad exempla intelligendarum Scripturarum quæ in præceptis digesta sunt; velut cum legimus in Evangelio (*Luc.* 6.) : « Accepisti alapam, para alteram maxillam. » Exemplum autem patientiæ nullum quam ipsius Domini excellentius invenimus; et ipse cum alapa percussus esset, non ait : « Ecce alteram maxillam ; » sed ait (*Joan.* 18.) : « Si male dixi, exprobra de malo; si autem bene, quid me cædis? » Ubi ostendit illam præparationem alterius maxillæ in corde faciendam. Aug. (*de Serm. Dom. in monte ubi sup.*) Paratus enim fuit Dominus, non solum in alteram maxillam cædi pro salute omnium, sed in toto corpore crucifigi. Quæri autem potest quid sit dextera maxilla. Sed cum facies sit, qua quisque cognoscitur, in faciem cædi secundum Apostolum, est contemni ac despici. Sed quoniam facies non potest dici *dextera* et *sinistra*, et tamen nobilitas, et secundum Deum, et secundum seculum, potest esse, ita distribuitur, tanquam in dexteram maxillam et sinistram, ut in quocunque discipulo

distinction qui apprend à tout disciple de Jésus-Christ qui voit mépriser en lui son caractère de chrétien à se montrer disposé à souffrir les mépris qui tomberaient sur les honneurs temporels dont il peut être revêtu. Toutes les offenses auxquelles nous sommes exposés peuvent se diviser en deux classes, les offenses qu'on ne peut réparer, les offenses qui peuvent l'être. Or c'est justement dans les offenses où la réparation n'est pas possible, qu'on cherche ordinairement la consolation de la vengeance. On vous a frappé, à quoi vous sert de rendre le coup que vous avez reçu? Avez-vous guéri par là la blessure qu'on a pu faire à votre corps? Non sans doute, il n'y a qu'une âme où la colère déborde qui puisse désirer de pareils adoucissements. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) En rendant à votre ennemi le coup que vous avez reçu, l'avez-vous apaisé et amené à ne plus vous frapper? Bien au contraire, vous l'avez excité à vous porter de nouveaux coups, car la colère loin de calmer la colère ne sert qu'à l'irriter davantage. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, I, 19, 20, ou 37, 38.) Aussi le Seigneur veut-il que nous supportions cette faiblesse de la colère du prochain dans un vrai sentiment de compassion, plutôt que de chercher dans son châtiment un adoucissement à la nôtre. Et cependant il ne défend pas ici la vengeance qui a pour but la correction du prochain, car elle fait partie de la miséricorde et se concilie très-bien avec la disposition de souffrir encore davantage de celui qu'on veut corriger. Celui qui est revêtu du pouvoir légitime doit nécessairement tirer vengeance des crimes commis; mais il doit le faire avec le cœur d'un père qui ne peut haïr son enfant. De saints personnages ont puni de mort certains crimes pour inspirer aux vivants une crainte salutaire, et alors ce n'était pas la mort qui était préjudiciable à ceux qui étaient punis, mais

---

Christi contemptum fuerit quod Christianus est, multo magis in se contemni paratus sit, si quos hujusmodi seculi honores habet. Omnia autem in quibus improbitatem aliquam patimur, in duo genera dividuntur : quorum unum est, quod restitui non potest; alterum, quod potest. Sed in illo quod restitui non potest vindictæ solatium quæri solet : quid enim prodest, quod percussus repercutis : Nunquid propterea illud quod in corpore læsum est, restituitur? Sed tumidus animus talia fomenta desiderat. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Nunquid autem si repercusseris eum, compescuisti eum, ut te non percutiat? Sed magis excitasti eum, ut adhuc percutiat : nam iracundia per iracundiam non compescitur, sed amplius irritatur. Aug. (*de Serm. Dom. in mont.* lib. I, cap. 19 et 20 vel 37 et 38.) Unde Dominus potius misericorditer perferendam alterius infirmitatem indicat, quam alieno supplicio suam mitigandam. Neque tamen hic ea vindicta prohibetur quæ ad correctionem valet. Ipsa enim pertinet ad misericordiam, nec impedit illud propositum quo quisque paratus est ab eo quem correctum esse vult, plura perferre. Requiritur tamen ut et ille vindicet, cui rerum ordine potestas data est, et ea voluntate vindicet, qua pater in filium parvulum, quem odisse non potest. Sancti autem viri nonnulla peccata morte punierunt; quo et viventibus utilis metus incuteretur; et illis qui morte puniebantur, non ipsa mors noceret, sed peccatum quod

bien leur péché, qui aurait pu s'aggraver s'ils avaient continué de vivre. C'est ainsi qu'Elie en frappa plusieurs de mort (1), et les disciples de Jésus-Christ ayant voulu s'autoriser de cet exemple, le Seigneur les reprit, en blâmant non pas l'action du prophète, mais l'ignorance qui les poussait à se venger, et en leur faisant remarquer que ce n'était pas l'amour de la correction fraternelle, mais la haine qui excitait en eux le désir de la vengeance. Mais après même qu'il leur eut enseigné la loi de charité et qu'il eut répandu l'Esprit saint dans leurs âmes, on vit encore de semblables vengeances; c'est ainsi que la parole de Pierre fit tomber morts à ses pieds Ananie et sa femme, et que l'apôtre saint Paul livra un homme à Satan pour mortifier sa chair. C'est pourquoi je ne puis comprendre le déchaînement aveugle de quelques-uns contre les châtiments corporels que nous voyons dans l'Ancien Testament, dans l'ignorance où ils sont de l'esprit et l'intention qui les a fait infliger.

S. Aug. Quel est l'homme de bon sens qui oserait dire aux rois : « Qu'un de vos sujets choisisse d'être religieux ou impie, cela ne vous regarde pas? On ne peut leur dire davantage : Que dans votre royaume on soit débauché ou de mœurs pures, vous n'avez pas à vous en occuper. » Sans doute il vaut mieux amener les hommes à la pratique de la religion par l'instruction que par des peines coercitives, mais cependant nous pourrions prouver par l'expérience que pour plusieurs il a été fort utile d'être forcés par la peine ou par la crainte à se faire instruire ou à pratiquer ce qu'on leur avait déjà enseigné. Ceux qui se laissent conduire par l'amour sont évidemment les meil-

(1) En partie, III *Rois*, XVIII, 40, où le prophète fit mettre à mort quatre cent cinquante prophètes de Baal près le torrent de Cison : en partie IV *Rois*, I, 10, où il fit tomber le feu du ciel sur deux capitaines et leurs cinquante soldats, qui avaient été envoyés pour le prendre. C'est à cet événement que Jacques et Jean font allusion (*Luc.*, IX, 54), lorsqu'ils demandent que le feu du ciel tombe sur les Samaritains.

---

augeri posset si viverent. Inde est quod Elias multos morte affecit, de quo cum exemplum dedissent discipuli, reprehendit in eis Dominus non exemplum Prophetæ, sed ignorantiam vindicandi ; animadvertens eos non amore correctionis, sed odio desiderare vindictam. Sed postquam eos docuit diligere proximum, infuso etiam Spiritu Sancto, non defuerunt tales vindictæ. Nam et verbis Petri Ananias et uxor ejus exanimes ceciderunt (*Act.* 5.), et Paulus apostolus tradidit quemdam Satanæ in interitum carnis. (I, *ad Corinth.* 5.) Et ideo quidam adversus corporales vindictas, quæ sunt in Veteri Testamento, nescio qua cæcitate sæviunt, quo animo factæ sint nescientes.

Aug. (*ad Bonif. comitem, epist.* 50.) Quis autem mente sobrius regibus dicat : « Non ad vos pertinet, quis velit esse, sive religiosus, sive sacrilegus? » Quibus dici non potest : « Non ad vos pertineat in regno vestro, quis velit pudicus esse, aut impudicus. » Melius est quidem ad Deum colendum doctrina homines duci, quam pœna compelli; multis autem profuit (quod experimento probamus) prius dolore vel timore cogi, ut postea possint doceri ; aut quod jam verbis didicerant, opere sectari : sicut enim meliores sunt quos dirigit amor,

leurs, mais c'est le plus grand nombre qu'on ne ramène que par la crainte. C'est la conduite que Jésus-Christ tient à l'égard de saint Paul : il le dompte d'abord par la force avant de le soumettre par ses divines leçons. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Un chrétien veut-il observer la juste mesure de vengeance qui lui est ici permise, lorsqu'il a reçu quelque outrage de ce genre, que la haine n'entre pas dans son cœur, qu'il soit disposé à souffrir encore davantage, et qu'en même temps il ne néglige pas de se servir de l'influence du conseil ou de l'autorité pour faire rentrer son frère dans le devoir.

S. Jér. Dans le sens mystique, lorsqu'on nous frappe sur la joue droite, nous devons présenter non pas la joue gauche, mais l'autre joue (1), car le juste n'a pas de gauche. Par exemple, si un hérétique nous frappe dans la discussion, et qu'il veuille porter atteinte au sens droit d'une vérité dogmatique, nous devons lui opposer un autre témoignage semblable tiré de l'Ecriture.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Il est un autre genre d'injures qui peuvent se réparer complétement : elles sont de deux espèces, l'une s'attaque à l'argent, l'autre consiste dans les actions outrageantes. C'est de la première des deux dont Notre-Seigneur ajoute : « Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robe, abandonnez lui encore votre manteau. » Or de même que le soufflet reçu sur la joue exprime tous les outrages qui ne peuvent être réparés que par le châtiment, ainsi ce que le Seigneur dit ici du vêtement comprend toutes les injures qui peuvent être réparées sans recourir à la vengeance; et ce précepte doit s'entendre de la disposition du cœur, et

(1) La gauche signifie, dans le sens métaphorique, les œuvres mauvaises, les intentions coupables, les affections déréglées (*Prov.*, IV, 27 ; *Eccli.*, X, 2 ; *Matth.*, VI, 3). C'est pour cela que les réprouvés sont placés à la gauche, etc.

---

ita plures sunt quos corrigit timor. Agnoscant in apostolo Paulo prius cogentem Christum, et postea docentem. Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. I, cap. 20 vel 39.) Tenebitur ergo in hoc injuriarum genere quod per vindictam luitur iste modus a Christianis, ut accepta injuria non surgat odium, sed paratus sit animus plura perpeti; nec correctionem negligat, qua vel consilio vel auctoritate uti potest.

Hier. Secundum autem mysticos intellectus percussa dextera nostra, non jubemur sinistram præbere, sed *alteram ;* hoc est, *alteram dexteram :* justus enim sinistram non habet. Si nos hæreticus in disputatione percusserit, et dextrum dogma voluerit vulnerare, opponatur ei aliud de Scripturis testimonium.

Aug. (*de Serm. Dom. in mont. ubi sup.*) Aliud autem injuriarum genus est, quod in integrum restitui potest : cujus duæ sunt species : una ad pecuniam, altera ad opera pertinet; unde de primo horum duorum subdit : *Et ei qui vult tecum in judicio contendere, et tunicam tuam tollere, dimitte ei et pallium.* Sicut ergo quod positum est de percussa maxilla, omnia significat, quæ sic ingeruntur ab improbis, ut restitui non possint nisi vindicta, ita quod positum est de vestimento, omnia significat quæ possunt restitui sine vindicta : et hoc etiam ad præparationem cordis, non ad ostensionem operis, præceptum recte

non de ce qu'il faut faire en réalité (1). Ce qui nous est commandé à l'égard de la tunique ou du manteau, nous devons le faire pour tous les biens temporels dont nous avons le domaine, de quelque manière que ce soit. Car si ce précepte porte sur le nécessaire, à plus forte raison devons-nous abandonner le superflu? C'est ce que Notre-Seigneur nous enseigne en disant : « Si quelqu'un veut plaider contre vous. » Ces paroles comprennent tout ce qu'on peut nous disputer devant les tribunaux. Mais doit-on y comprendre les esclaves? C'est une grande question, car un chrétien ne peut assimiler la propriété d'un esclave à la propriété d'un cheval, quoiqu'il puisse se faire que le cheval soit d'un prix plus élevé qu'un esclave (2). Or si votre esclave trouve en vous un maître plus sage que celui qui désire vous l'enlever, je ne sais qui oserait vous conseiller de ne pas y attacher plus d'importance qu'à votre vêtement.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est une chose indigne qu'un chrétien se présente devant le tribunal d'un juge infidèle. Mais quand même le juge serait chrétien, si vous le mettez dans la nécessité de vous juger, lui qui devait respecter en vous la dignité de la foi, vous perdez à ses yeux pour une affaire temporelle cette dignité dont le Christ vous avait revêtu. D'ailleurs tout procès est une source d'irritation et de pensées coupables, car si vous voyez qu'on veut l'emporter contre vous par l'intrigue ou par l'argent, vous vous empressez de recourir aux mêmes moyens dans l'intérêt de votre cause, et certes ce n'est pas ce que vous vouliez dès le début. — S. Aug. (*Enchirid.* chap. 78). C'est pourquoi le Seigneur défend ici aux chrétiens tout débat devant les

(1) Cette partie de la citation est tirée non du chap. 35, mais du chap. 36, où elle se trouve dans un autre ordre.

(2) Il est évident qu'il s'agit ici du prix de vente, et non du prix réel.

---

intelligitur. Et quod de tunica et vestimento dictum est, in omnibus faciendum est, quæ aliquo jure temporaliter nostra esse dicimus. Si enim de necessariis hoc imperatum est, quanto magis superflua contemnere convenit? Et hoc ipse signat, cum dicit : « Qui vult tecum in judicio contendere. » Omnia ergo intelliguntur de quibus in judicio nobiscum contendi potest. Sed utrum et de servis accipiendum sit, magna quæstio est : non enim Christianum oportet sic possidere servum, quomodo equum; quamvis fieri possit ut majori pretio veneat equus quam servus. Sed si servus rectius a te regitur, quam ab illo qui eum cupit auferre, nescio utrum quisquam audeat dicere eum, ut vestimentum debere contemni.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Indigna res est, ut homo fidelis stet in judicio ante conspectum judicis infidelis : vel si fidelis certe secularis, et qui te venerari debuerat propter dignitatem fidei, judicat te propter necessitatem causæ, perdes dignitatem Christi propter negotium mundi; deinde omne judicium irritatio cordis est, et cogitationum malarum : nam si videris quod causa tua fraudibus aut pecuniis expugnetur, et similiter tu causæ tuæ adesse festinas, et ab initio hoc consilium non habuisti. August. (*in Enchiridio,* cap. 78.) Et ideo prohibuit hic Do-

tribunaux pour des affaires temporelles. Si donc l'Apôtre en défendant sous les peines les plus sévères tout appel au tribunal des infidèles permet cependant que les causes entre fidèles soient jugées entre eux, il est évident que c'est une concession qu'il fait à leur faiblesse.

S. Grég. (*Moral.*, xxxi, 10.) Parmi ceux qui nous ravissent nos biens temporels nous devons supporter les uns, mais nous devons nous opposer aux autres, tout en conservant la charité à leur égard. En cela nous ne nous opposons pas seulement à ce qu'ils nous enlèvent ce qui est à nous, mais nous les empêchons de se perdre eux-mêmes en ravissant ce qui ne leur appartient pas; car nous devons beaucoup plus craindre pour les ravisseurs eux-mêmes, que désirer avidement des biens privés de raison. Or lorsque nous sacrifions la paix avec le prochain à un bien temporel, il est évident que nous aimons ce bien plus que le prochain.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) La troisième espèce d'injures qui consiste dans des actions dommageables est un mélange des deux premières et peut se réparer par le châtiment ou sans le châtiment. Car celui qui contraint méchamment un homme, et le force malgré lui à l'aider, peut porter la peine de sa méchanceté et rendre ce que l'on a fait pour lui. A l'égard de ces injures le Seigneur veut qu'un cœur chrétien se montre rempli de patience et disposé à en souffrir encore davantage, c'est pourquoi il ajoute : « Si quelqu'un veut vous contraindre à faire mille pas avec lui, faites-en deux mille autres encore, » paroles qui exigent beaucoup moins que nous marchions en réalité, que d'être disposés à le faire. — S. Chrys. (*hom.* 16.) Le mot ἀγγα-

---

minus suos de secularibus rebus cum aliis habere judicium : tamen cum Apostolus sinit in Ecclesia talia judicia finiri inter fratres (fratribus judicantibus), extra Ecclesiam vero terribiliter vetat (I *ad Corinth.* 6.), manifestum est quod secundum veniam concedatur infirmis.

Greg. (*in Moral.* lib. xxxi, cap. 10.) Sed tamen quidam dum temporalia nobis rapiunt, solummodo sunt tolerandi : quidam vero sunt, servata charitate, prohibendi; non sola cura ne nostra subtrahantur, sed ne rapientes non sua semetipsos perdant : plus enim ipsis raptoribus debemus metuere, quam rebus irrationalibus inhiare. Cum autem pro terrena re pax a corde cum proximo scinditur, apparet quod plus res quam proximus amatur.

August. (*de Serm. Dom. in mon. ubi sup.*) Tertium vero injuriarum genus, quod ad operam pertinet, et ex utroque confectum est, et cum vindicta, et sine vindicta potest restitui : nam qui angariat hominem et cogit se improbe adjuvari ab invito, et pœnam improbitatis potest luere et operam reddere. In hoc ergo genere injuriarum Dominus docet animum christianum esse patientissimum, et ad plura perferenda paratum : unde subdit : *Et quicunque te angariaverit mille passus, vade cum illo alia duo :* et hoc utique monet non tam ut pedibus agas, quam ut animo sis paratus. Chrys. (*in hom.* 19 *in Matth.*) An-

ρεύσει, *angariaverit* (1), veut dire entraîner injustement, et tourmenter sans raison. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Nous pensons que par ces paroles : « Allez avec lui l'espace de deux autres milles : » Notre-Seigneur a voulu compléter le nombre trois, nombre qui exprime la perfection, pour rappeler à celui qui agit ainsi qu'il fait acte de justice parfaite. C'est pour cela qu'il appuie ce précepte sur trois exemples et que dans le troisième le nombre deux est ajouté à l'unité pour compléter le nombre trois. Ou bien, peut-être, faut-il entendre ici que dans ce précepte, le Seigneur monte par degré de ce qui est plus facile à ce qui est plus parfait. Il vous commande en premier lieu de présenter l'autre joue à celui qui vous frappe sur la droite, c'est-à-dire d'être disposé à supporter un affront moindre que celui que vous avez reçu. A celui qui veut vous prendre votre tunique, il vous commande d'abandonner votre manteau ou votre vêtement, suivant un autre texte (2); c'est vous demander de supporter une injure égale, ou de bien peu supérieure à celle qui vous a été faite. Enfin il vous ordonne d'ajouter aux mille premiers pas, l'espace de deux autres mille, c'est-à-dire de faire le double de ce que vous avez fait. Mais comme ce serait peu de ne pas rendre le mal pour le mal, si l'on ne fait positivement le bien, il ajoute : « Donnez à celui qui vous demande. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Nos richesses ne sont pas à nous, mais à Dieu, et il a voulu que nous en soyons les dispensateurs, et non pas les maîtres. — S. Jér. Si nous restreignons au devoir de l'aumône ces paroles du Sauveur, on ne peut l'appliquer à un trop grand nombre

(1) Ce mot est emprunté à la langue des Perses, et il exprime dans cette langue le droit que s'attribuait tout roi vainqueur et ceux de sa suite, qu'on appelait pour cela *angari*, de forcer ceux qui se trouvaient sur leur passage de porter leurs bagages, leurs vivres, leurs dépouilles, etc.

(2) C'est le texte grec, où nous lisons ἱμάτιον, que la Vulgate a traduit par *vestimentum*. Dans saint Luc (vi, 29), la phrase est renversée : « Si on veut vous prendre votre vêtement, abandonnez encore votre tunique. »

---

gariare enim est injuste trahere, et sine ratione vexare. August. (*in Serm. Dom. in mon.* cap. 36 *ubi sup.*) Sic ergo dictum putamus : *Vade cum illo alia duo* (scilicet millia), ut tria compleri voluerit, quo numero significatur perfectio ; ut meminerit quisquis hoc facit, perfectam se implere justitiam. Propter quod et tribus exemplis hoc præceptum insinuavit, et in hoc tertio exemplo simplo duplum additur, ut triplum compleatur; vel per hoc accipitur, quod in præcipiendo tanquam tolerabilius incipiens paulatim creverit. Nam primo præberi voluit alteram maxillam, cum fuerit dextera percussa, ut minus perferre paratus sis quam pertulisti. Deinde illi qui tunicam vult tollere, jubet et pallium dimitti ; vel vestimentum secundum aliam litteram ; quod aut tantumdem est, aut non multo amplius : tertio de mille passibus, quibus addenda dicit duo millia, usque ad duplum perducit. Sed quoniam parum est non nocere, nisi et beneficium præstes, consequenter adjungit et dicit : *Qui autem petit a te, da ei.* Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quia divitiæ nostræ non sunt, sed Dei : Deus enim dispensatores divitiarum suarum voluit esse nos, non dominos.

Hier. Sed si de eleemosynis tantum dictum intelligamus, in pluribus pauperibus hoc stare non potest : sed et divi-

de pauvres, car si les riches donnaient constamment, ils ne pourraient donner toujours. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Le Seigneur nous dit donc : « Donnez à tout homme qui vous demande, » mais non pas à celui qui vous demande toute sorte de choses. Quoi ! vous donneriez de l'argent à celui qui veut s'en servir pour opprimer un innocent ou pour corrompre la vertu d'une femme ! Il ne faut donc donner que ce qui ne peut être nuisible ni pour vous, ni pour un autre, autant que vous pouvez en juger sur la foi de celui qui demande. Et lorsque vous croirez devoir lui refuser ce qu'il demande, expliquez-lui les justes motifs de votre refus. De cette manière il ne s'en ira point sans avoir rien reçu, et en lui faisant comprendre l'injustice de sa demande vous lui aurez donné quelque chose de bien préférable à ce qu'il demandait. — S. Aug. (*Lettre* 48 *à Vincent.*) Il est plus utile de retirer le pain à celui qui a faim, et qui assuré de sa nourriture négligerait de pratiquer la justice, que de faire de ce morceau de pain dont il a besoin, un moyen de séduction pour le forcer de consentir au mal. — S. Jér. On peut encore entendre ces paroles du trésor de la doctrine, qui ne s'épuise jamais, mais qui se remplit abondamment à proportion de ce qu'on donne.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Les paroles qui suivent : « Et ne vous détournez point de celui qui veut emprunter de vous » se rapportent aux dispositions de l'âme, car « Dieu aime celui qui donne gaîment (1). » Tout homme qui reçoit, emprunte, dût-il ne rien rendre, parce que Dieu rend à ceux qui exercent la charité plus qu'ils n'ont donné. Si cependant on ne veut entendre par emprunteur que celui qui reçoit avec l'intention de rendre, il faut dire alors que le Seigneur comprend dans ses paroles ces deux manières de donner, ou le don

(1) II *Cor.*, IX, 7, où l'Apôtre rappelle ce passage de l'*Ecclésiastique* (XXX, 11) : « Dans tout ce que tu donnes, conserve un visage riant. »

---

tes si semper dederint, semper dare non poterunt. Aug. (*de Serm. Dom. in mon.* lib. I, cap. 20 vel 40.) Dicit ergo : « Omni petenti da ; » non , « omnia petenti ; » ut id des quod dare honeste potes et juste. Quid enim si pecuniam petat, qua innocentem conetur opprimere? Quid si stuprum petat? Dandum est ergo quod nec tibi, nec alteri noceat, quantum ab homine credi potest; et cum negaveris quod petit, indicanda est justitia, ut non eum inanem dimittas; et aliquando melius aliquid dabis, cum petentem injuste, correxeris. Aug. (*ad Vincentium, epist.* 48.) Utilius enim esurienti panis tollitur, si de cibo securus justitiam negligat, quam esurienti panis frangitur, ut vi injustitiæ seductus acquiescat. Hier. Potest etiam intelligi de pecunia doctrinæ, quæ nunquam deficit; sed quanto plus datur, tanto amplius duplicatur.

Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Quod autem ait : *Et volenti mutuari a te ne avertaris*, ad animum referendum est : « Hilarem enim datorem diligit Deus. » Mutuatur autem omnis qui accipit, etiam si ipse non soluturus sit; quia misericordibus Deus plura restituit, aut si non placet accipere mutuantem nisi eum qui accipit redditurus, intelligendum est Dominum ipsa duo genera præstandi esse

gratuit, ou le prêt soumis à l'obligation de rendre. Le Seigneur nous exhorte avec raison à ce genre de bienfait, en nous disant : « Ne rejetez point, » c'est-à-dire ne détournez pas votre volonté dans la pensée que Dieu ne vous serait plus redevable, parce que votre débiteur se serait acquitté à votre égard, car ce que l'on fait pour obéir à un précepte divin ne saurait demeurer sans fruit. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le Christ nous fait donc un devoir de prêter, mais sans condition d'usure, car celui qui prête à cette condition ne donne pas ce qui est à lui; il prend ce qui ne lui appartient pas; il brise un des liens de l'emprunteur, pour le charger d'un plus grand nombre de chaînes; il donne, ce n'est point par un principe de justice divine, c'est dans une pensée toute d'intérêt personnel. L'argent qu'on prête à usure est semblable à la morsure d'un aspic, de même que le venin de l'aspic répand secrètement la corruption dans tous les membres, ainsi l'usure fait de tous les biens autant de dettes.

S. Aug. (*lettre à Marcellin*). On nous objecte que cette doctrine de Jésus-Christ n'est pas compatible avec les mœurs publiques, car qui peut, dira-t-on, se laisser ravir quelque chose par l'ennemi? qui serait disposé à ne pas exercer contre ceux qui dévastent les provinces romaines les représailles qu'autorise le droit de la guerre? Nous répondons que ces préceptes de patience doivent toujours se retrouver dans les dispositions de notre cœur, et que cette bonté qui défend de rendre le mal pour le mal doit toujours faire le fond de notre âme. On doit d'ailleurs agir envers ceux qui se refusent aux avances de la charité avec une sévérité pleine de douceur, et qui soit pour eux un châtiment salutaire. Si la société se conduisait d'après les préceptes du christianisme, les guerres elles-mêmes auraient leurs inspirations bienveillantes. On n'y chercherait que l'utilité des vaincus en rétablissant

---

complexum : nam aut donamus, aut redditurо commodamus. Recte ergo ad hoc beneficii genus hortando dicit : *Ne avertaris*, id est, ne propterea voluntatem alienes, quasi Deus non redditurus sit, cum homo reddiderit. Cum enim ex præcepto Dei facis, infructuosum esse non potest.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Ergo jubet nos Christus mutuum dare, non tamen sub usuris; quia qui sic dat, non sua dat, sed aliena tollit; de uno vinculo solvit, et multis alligat; et non propter Dei justitiam dat, sed propter proprium lucrum. Similis est etiam pecunia usuraria aspidis morsui : nam sicut venenum aspidis latenter omnia membra corrumpit, sic usura omnes facultates convertit in debitum.

Aug. (*ad Marcel.*) Objiciunt autem quidam quod hæc Christi doctrina reipublicæ moribus nulla ex parte conveniat. Nam « quis, inquiunt, tolli sibi ab hoste aliquid patiatur? vel romanæ provinciæ deprædatoribus non mala velit (belli jure) rependere? » Sunt autem ista præcepta patientiæ semper in cordis præparatione retinenda, ipsaque benevolentia (ne reddatur malum pro malo) semper in voluntate complenda est. Agenda sunt autem multa etiam cum invitis benigna quadam asperitate plectendis; ac per hoc si terrena respublica præcepta christiana custodiat, et ipsa bella sine benevolentia non gerentur, ut ad impietatis justi-

l'union entre l'impiété et la justice, car on gagne à être vaincu quand on perd la liberté de faire le mal. Il n'y a rien, en effet, de plus malheureux que la félicité des pécheurs, car elle alimente l'impunité qui est un châtiment, et fortifie au-dedans de nous cet ennemi intérieur qu'on appelle la volonté du mal.

ỳ. 43-47. — *Vous avez appris qu'il a été dit : Vous aimerez votre prochain et vous haïrez votre ennemi. Et moi je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, afin que vous soyez les enfants de votre Père qui est dans les cieux, qui fait lever son soleil sur les bons et les méchants, et fait pleuvoir sur les justes et les injustes. Car si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense en aurez-vous? Les publicains ne le font-ils pas aussi? Et si vous ne saluez que vos frères, que faites-vous en cela de plus? Les païens ne le font-ils pas? Soyez donc parfaits comme votre Père céleste qui est dans les cieux est parfait.*

La Glose (1). Le Seigneur nous a enseigné, dans ce qui précède, à ne pas résister à celui qui nous fait tort, mais à nous montrer disposé à en supporter davantage. Il va plus loin, et veut nous apprendre que nous devons aimer même ceux qui nous font du mal et leur prouver notre charité par des effets. Les commandements précédents étaient le complément de la justice légale, ce dernier précepte est l'accomplissement de la charité qui, selon l'Apôtre, est la plénitude de la loi. Voilà la raison de ces paroles du Sauveur : « Vous savez qu'il a été dit : Vous aimerez votre prochain. » — S. Aug. (*Doctr. chrét.*, chap. 30). Le précepte d'aimer le prochain n'admet aucune exception; c'est ce que nous apprend le Seigneur lui-même dans la parabole de

(1) Cette citation ne se trouve ni dans la Glose, ni dans saint Anselme.

---

tiæque pactam societatem victis facilius consulatur : nam cui licentia iniquitatis eripitur, utiliter vincitur ; quoniam nihil est infelicius felicitate peccantium ; qua pœnalis nutritur impunitas, et mala voluntas velut hostis interior roboratur.

Audistis quia dictum est : Diliges proximum tuum, et odio habebis inimicum tuum. Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros ; benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos, ut sitis filii Patris vestri, qui in cœlis est, qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos. Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis? Nonne et publicani hoc faciunt? Et si salutaveritis fratres vestros tantum, quid amplius facitis? Nonne et ethnici hoc faciunt? Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est.

Glossa. Docuit Dominus supra injuriam inferenti non esse resistendum, sed ad plura perferenda paratum esse ; nunc autem ulterius docet injuriam inferentibus impendendum esse charitatis affectum simul et effectum ; et cum præmissa ad complementum justitiæ legis pertineant, convenienter hoc ultimum rite pertinet ad impletionem charitatis, quæ secundum Apostolum (*Rom.* 13.) est legis plenitudo. Dicit ergo : *Audistis quia dictum est : Diliges proximum tuum.* Aug. (*in* I *de Doctrina christiana*, cap. 30.) Quod autem nullum hominem excepit, qui præcepit proximum diligere,

cet homne laissé à demi-mort. Il nous dit que le prochain fut celui qui exerça la miséricorde à son égard, pour nous faire comprendre que notre prochain c'est tout homme à qui nous devons en témoigner dans le besoin. Et qui ne voit que nous ne devons en excepter personne, devant ces paroles : « Faites du bien à ceux qui vous haïssent? »

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Il y avait un certain degré (1) dans la justice pharisaïque, qui relevait de l'ancienne loi; la preuve c'est qu'il en est qui détestent même ceux qui les aiment. C'est donc s'élever d'un degré que d'aimer son prochain, tout en haïssant son ennemi, suivant ces paroles : « Et vous haïrez votre ennemi, » paroles qu'il ne faut pas regarder comme un commandement pour le juste, mais comme une condescendance pour le faible. — S. Aug. (*contre Fauste*, liv. xix, chap. 24). Je demanderai aux Manichéens pourquoi ils s'obstinent à regarder comme particulier à la loi de Moise ce qui a été dit aux anciens : « Vous haïrez votre ennemi. » Et saint Paul lui-même n'a-t-il pas dit qu'il en est qui sont un objet de haine pour Dieu (2)? Il faut donc chercher à comprendre comment nous pouvons haïr nos ennemis à l'exemple de Dieu pour qui certains hommes sont haïssables, et comment nous devons aimer nos ennemis à l'exemple de ce même Dieu qui fait lever son soleil sur les bons et sur les mauvais. La règle que nous devons suivre, c'est de haïr dans un ennemi ce qu'il y a de mal en lui, c'est-à-dire l'iniquité, et d'aimer dans notre ami ce qu'il y a de bon, c'est-à-dire la créature douée de raison. C'est pour avoir entendu

(1) C'est-à-dire une certaine gradation par laquelle on s'élevait d'une charité plus faible à un amour plus parfait, gradation qui existait également dans les effets de la charité.

(2) *Rom.*, I, 30. L'Apôtre y énumère tous les vices par lesquels les Gentils qui ne glorifiaient pas Dieu ont mérité d'être traités en réprouvés.

Dominus in parabola semivivi relicti ostendit (*Luc.* 10), dicens *proximum* qui erga illum extitit misericors, ut eum intelligamus *proximum*, cui exhibendum esset misericordiæ officium, si indigeret; quod nulli negandum esse quis non videat? Domino dicente : *Benefacite his qui oderunt vos.*

Aug. (*de Serm. Dom. in mon.* lib. I, cap. 21 vel 41.) Gradum autem esse in Pharisæorum justitia, quæ ad legem veterem pertineret, hinc intelligitur quod multi etiam eos a quibus diliguntur oderunt. Ascendit ergo aliquem gradum, qui proximum diligit, quamvis adhuc oderit inimicum : unde ad hoc designandum subditur : *Et odio habebis inimicum tuum.* Quæ vox non est accipienda ut jubentis justo, sed permittentis infirmo. Aug. (*cont. Faust.* lib. 19, cap. 24.) Quæro autem a Manichæis cur proprium velint esse legis Moysi, quod dictum est antiquis : « Oderis inimicum tuum. » An et Paulus non dixit homines quosdam Deo odibiles? Quærendum est ergo quomodo intelligatur exemplo Dei (cui dixit Paulus quosdam odibiles) odio habendos inimicos; et rursus exemplo Dei, qui facit solem suum oriri super bonos et malos, diligendos inimicos. Hæc itaque regula est, qua et oderimus inimicum propter id quod in eo malum est (id est, iniquitatem), et diligamus amicum propter id quod in eo bonum est (id est, rationalem creaturam.) Audito igitur et non intellecto quod antiquis dic-

sans la comprendre cette parole qui avait été dite aux anciens : « Vous haïrez votre ennemi, » que les hommes étaient portés à se haïr mutuellement les uns les autres, alors qu'ils n'auraient dû haïr que le vice. C'est donc cette erreur que le Seigneur veut corriger lorsqu'il dit : « Pour moi, je vous dis : Aimez vos ennemis. » Il avait dit précédemment : « Je ne suis pas venu détruire la loi, mais l'accomplir ; » en nous ordonnant ici d'aimer nos ennemis, il nous force de comprendre comment nous pouvons, dans un seul et même homme, haïr le mal qu'il commet et aimer la nature dont il est revêtu.

La Glose. Remarquons toutefois que dans nul endroit de la loi on ne trouve ces paroles : « Vous haïrez votre ennemi. » Elles sont donc citées comme faisant partie de la tradition des Scribes qui ont cru pouvoir les ajouter, parce que le Seigneur avait commandé aux enfants d'Israël de poursuivre leurs ennemis (*Lév.* xxvi), et de détruire Amalec de dessous le ciel (*Exod.* xvii). — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ces paroles : « Vous ne convoiterez pas » n'étaient pas adressées à la chair, mais à l'âme ; il en est de même de ce passage. La chair en effet ne peut aimer son ennemi, l'âme le peut, parce que la chair place le principe de l'amour ou de la haine dans les sens ; l'âme, au contraire, dans l'intelligence. Si donc nous avons reçu quelque injure, et que nous en ressentions de la haine, sans vouloir cependant en suivre les inspirations, c'est notre chair qui hait notre ennemi, tandis que notre âme ne laisse pas de l'aimer.

S. Grég. (*Moral.*, xxii, 6) (1). Voulons-nous une marque certaine que nous aimons réellement notre ennemi, ne nous attristons pas de

(1) Dans les anciens manuscrits, chap. i, sur ces paroles de Job, xxxi : « Si je me suis réjoui de la ruine de ceux qui me haïssaient. »

---

tum erat : « Oderis inimicum tuum, » ferebantur homines in hominis odium, cum non deberent odisse nisi vitium. Hos ergo corrigit Dominus, cum subdit : *Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros ;* ut qui jam dixerat : « Non veni solvere legem, sed implere, » præcipiendo utique ut diligamus inimicos, cogeret nos intelligere quomodo possemus unum eumdemque hominem, et odisse propter culpam, et diligere propter naturam.

Glossa. Sed sciendum est in toto corpore legis non esse scriptum : « Odio habebis inimicum tuum ; » sed hoc dicitur quantum ad traditionem Scribarum, quibus visum est hoc addendum ; quia Dominus præcepit filiis Israel persequi inimicos suos (*Levit.* 26.) et delere Amalech de sub cœlo. (*Exod.* 17.) Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sicut autem quod dictum est : *Non concupisces*, non dictum est ad carnem, sed ad animam ; sic et in hoc loco : caro quidem inimicum suum diligere non potest, anima autem potest ; quia dilectio vel odium carnis in sensu est, animæ vero in intellectu. Quando ergo nocemur ab aliquo, etsi sentimus odium, non tamen exequi volumus, cognosce quia caro nostra odit inimicum, anima vero diligit.

Greg. (XXII *Moral.* cap. 6.) Inimici autem dilectio tunc veraciter custoditur,

sa prospérité, ne nous réjouissons pas de ses malheurs ; ce n'est pas aimer quelqu'un que de ne pas le vouloir dans un état plus prospère, et on fait certainement des vœux contre sa fortune quand on applaudit à sa ruine. Toutefois, il arrive souvent que sans nous faire perdre la charité, la chute d'un ennemi nous cause de la joie, et que sa gloire nous contriste sans que nous lui portions envie, c'est lorsque nous croyons que sa chute sera la cause de l'élévation de plus dignes que lui et que sa prospérité nous fait craindre l'injuste oppression d'un grand nombre. Mais il faut ici une attention extrême pour ne point satisfaire notre haine sous le fallacieux prétexte de l'utilité du prochain. Nous devons également savoir faire la distinction de ce qu'exige de nous la ruine du pécheur et la justice de celui qui le frappe. Lorsque Dieu frappe un homme couvert de crimes, nous devons applaudir à la justice du juge, mais compatir en même temps au malheur de celui qui périt. — La Glose. Les ennemis de l'Eglise lui font la guerre de trois manières : par la haine, par leurs discours, par les supplices. L'Eglise, au contraire, leur oppose premièrement l'amour : « Aimez vos ennemis ; » secondement, les bienfaits : « Faites du bien à ceux qui vous haïssent ; » troisièmement, la prière : « Priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient. »

S. Jér. Il en est plusieurs qui mesurent les préceptes de Dieu à leur faiblesse et non pas à la force qui fait les saints et qui regardent ces préceptes comme impossibles. Ils disent qu'il suffit, pour pratiquer la vertu, de ne pas avoir de haine pour ses ennemis, mais que de les aimer c'est commander plus que ne peut la nature humaine. Qu'ils sachent donc que Notre-Seigneur ne commande pas des choses impossibles, mais parfaites. Et n'est-ce pas ce que fit David à l'é-

---

cum nec de illius profectu dejicimur, nec de ruina illius lætamur. Non enim amat aliquis quem non vult esse meliorem ; eumque stantem voto persequitur, quem cecidisse gratulatur. Evenire tamen plerumque solet, ut non amissa charitate et inimici nos ruina lætificet, et rursum ejus gloria sine invidiæ culpa nos contristet ; cum et ruente eo quosdam bene erigi credimus, et proficiente illo plerosque injuste opprimi timemus. Sed ad hoc servandum est discretionis examen, ne cum nostra odia exequimur, fallamur sub specie utilitatis alienæ. Oportet etiam pensare quid debemus ruinæ peccatoris, et quid justitiæ ferientis : nam cum perversum quemque Omnipotens percutit, et congaudendum est justitiæ judicis, et condolendum miseriæ pereuntis. Glossa. Qui autem sunt contra Ecclesiam, tribus modis ei adversantur : odio, verbis, cruciatu corporis : Ecclesia e contra diligit : unde sequitur : « Diligite inimicos vestros, » etc. ; benefacit : unde sequitur : *Benefacite his qui oderunt vos ;* orat : unde sequitur : *Et orate pro persequentibus et calumniantibus vos.*

Hier. Multi præcepta Dei imbecillitate sua non sanctorum viribus æstimantes, impossibilia putant esse quæ præcepta sunt ; et dicunt sufficere virtutibus *non odisse inimicos*, cæterum *diligere* plus præcipi quam humana natura patiatur. Sciendum est ergo Christum non impossibilia præcipere, sed perfecta ;

gard de Saül et d'Absalon (1)? Le saint martyre Etienne n'a-t-il pas prié pour ceux qui le lapidaient? Saint Paul n'a-t-il pas voulu être anathème à la place de ses persécuteurs? N'est-ce pas ce que Jésus enseigne et ce qu'il fit lui-même lorsqu'il dit : « Mon Père, pardonnez-leur? » — S. Aug. (*Enchirid.*, chap. 73). Mais ce sont là les vertus des enfants de Dieu qui ont atteint la perfection; c'est vers ce but que tout fidèle doit tendre; c'est à cette générosité de sentiments qu'il doit élever son âme en priant Dieu, en luttant contre lui-même. Cependant une perfection aussi sublime n'est point le partage d'un aussi grand nombre de personnes que celui dont Dieu, nous le croyons, exauce cette prière : « Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à ceux qui nous doivent. »

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Une difficulté se présente, c'est qu'un très-grand nombre de passages de l'Ecriture paraissent contredire ce précepte de prier pour nos ennemis. En effet, on trouve dans les prophéties une multitude d'imprécations contre les ennemis, comme celle-ci : « Que ses enfants deviennent orphelins. » (*Ps.* CVIII, 9). La raison en est que les prophètes prédisent ordinairement l'avenir sous forme d'imprécations. Mais ces paroles de saint Jean offrent encore plus de difficulté : « Il y a un péché qui va à la mort, et ce n'est pas pour ce péché là que je dis qu'il faut prier. » (I *Jean,* V, 16.) Par ce qui précède : « Si quelqu'un sait que son frère a péché, etc., » le même apôtre nous enseigne clairement qu'il en est pour lesquels nous ne devons pas prier. Le Seigneur, au contraire, nous ordonne de prier ponr nos persécuteurs. Cette difficulté ne peut se résoudre

(1) I *Rois*, II, 11; I *Rois*, XXVI, 23; II *Rois*, I, 17; II *Rois*, XVIII, 5, 29, 32, 33; II *Rois*, XIX, 4.

---

quæ fecit David in Saul et Absalon; Stephanus quoque martyr pro lapidantibus deprecatus est (*Act.* 7.), et Paulus anathema cupit esse pro persecutoribus suis. (*Rom.* 9.) Hoc autem Jesus et docuit et fecit, dicens (*Luc.* 23.) : « Pater, ignosce illis. » Aug. (*in Enchir.* cap. 73.) Sed perfectorum sunt ista filiorum Dei; quo quidem se debet omnis fidelis extendere, et humanum animum ad hunc affectum (orando Deum, secumque luctando) perducere. Tamen hoc tam magnum bonum tantæ multitudinis non est, quantam credimus exaudiri, cum in oratione dicitur : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. »

August. (*de Serm. Domin. in monte*, cap. 21 vel 42 *ac deinceps.*) Oritur autem hic quæstio, quod huic præcepto Domini, quo nos hortatur orare pro inimicis, multæ aliæ scripturæ partes videntur adversæ; quia in prophetis inveniuntur multæ imprecationes adversus inimicos; ut est illud : « Fiant filii ejus pupilli. » Sed sciendum est quod prophetæ solent figura imprecantis futura prædicere. Sed illud magis movet quod dicit Joannes (I. *Joan.* 5.) : « Est autem peccatum ad mortem; non pro illo dico ut oret quis. » Aperte enim ostendit esse aliquos fratres, pro quibus orare nobis non præcipitur, per hoc quod præmittit : « Si quis scit peccare fratrem suum, » etc., cum Dominus etiam pro persecutoribus nos jubeat orare. Nec ista quæstio solvi

qu'en reconnaissant que nos frères peuvent se rendre coupables de péchés plus graves que le crime de la persécution. Ainsi saint Etienne prie pour ceux qui le lapidaient, parce qu'ils ne croyaient pas encore en Jésus-Christ (*Actes* VII), tandis que saint Paul ne prie pas pour Alexandre parce qu'il était du nombre des fidèles et qu'il avait péché en attaquant par un sentiment d'envie l'union fraternelle (II *Tim.* IV). Toutefois ce n'est pas prier contre quelqu'un que de ne pas prier pour lui. Mais que dirons-nous de ceux contre lesquels nous savons que des saints ont prié non pas pour leur conversion, c'eût été bien plutôt prier pour eux, mais pour qu'ils fussent livrés à l'éternelle damnation ? Je ne parle pas de la prière que le prophète adressait à Dieu contre celui qui a trahi le Seigneur, c'était une prédiction de l'avenir et non un souhait de condamnation, mais de la prière que nous lisons dans l'Apocalypse (VI) et où les saints martyrs prient Dieu de venger leur sang répandu. — Or, cette prière n'a rien qui doive nous étonner; car qui oserait affirmer qu'elle est dirigée contre les persécuteurs eux-mêmes et non contre le règne du péché ? Quelle est en effet la vengeance pure des martyrs, vengeance pleine de justice et de miséricorde, c'est de voir détruire l'empire du péché sous lequel ils ont tant souffert; et ce qui renverse cet empire, c'est tout à la fois la conversion des uns et la damnation des autres qui persévèrent dans le péché. Est-ce que saint Paul, à votre avis, n'a pas suffisamment vengé dans sa personne le martyr saint Etienne, lorsqu'il dit : « Je châtie mon corps et je le réduis en servitude. » — S. AUG. (*Quest. sur l'Anc. et le Nouv. Test.*, chap. 68). Ou bien les âmes de ces victimes crient et demandent vengeance comme le sang d'Abel du sein de la terre, non pas d'une voix matérielle et sensible, mais par

---

potest, nisi fateamur aliqua peccata esse in fratribus, quæ inimicorum persecutione sunt graviora : nam et Stephanus orat pro eis a quibus lapidatur, quia nondum Christo crediderant. (*Act.* 7.) Et apostolus Paulus non orat pro Alexandro, quia frater erat, et per invidentiam fraternitatem oppugnando peccaverat. (II *ad Timoth.* 4.) Pro quo autem non oras, non etiam contra illum oras. Sed quid agimus de his, contra quos oratum a sanctis accipimus, non ut corrigerentur (nam hoc modo pro ipsis potius oratum est), sed ad illam ultimam damnationem; non sicut contra Domini traditorem per Prophetam (nam illa prædictio futurorum, non optatio supplicii fuit), sed sicut Apocalypsi legimus (cap. 6.), martyres orare ut vindicentur; sed hinc non oportet moveri. Quis enim audeat affirmare utrum contra ipsos homines, an contra regnum peccati petierint? Nam ipsa est sincera et plena justitiæ et misericordiæ vindicta martyrum, ut evertatur regnum peccati, quo regnante tanta perpessi sunt; destruitur autem partim correctione hominum, partim damnatione perseverantium in peccato. Nonne tibi videtur Paulus in seipso Stephanum vindicasse, cum dicit (1. *Cor.* 9.) : « Castigo corpus meum, et in servitutem redigo ? » AUG. (*de Quæst. Nov. et Vet. Test.* cap. 68.) Vel animæ occisorum clamant, vindicari se postulantes, sicut sanguis Abel clamavit de terra (*Genes.* 4.), non voce, sed ra-

la force même des choses. C'est dans ce sens qu'on dit d'une œuvre, qu'elle loue celui qui l'a faite par cela même qu'elle le réjouit de son seul aspect. Pourquoi d'ailleurs les saints seraient-ils impatients de presser l'exécution d'une vengeance qu'ils savent devoir arriver au temps marqué?

S. Chrys. (*hom.* 18.) Voyez par combien de degrés le Sauveur nous fait monter et comme il nous établit sur le sommet le plus élevé de la vertu. Le premier degré c'est de ne pas prendre l'initiative de l'injure, le second de ne pas la venger par une injure égale, le troisième de ne pas faire endurer à notre ennemi ce qu'il nous a fait souffrir; le quatrième de s'exposer soi-même à la souffrance; le cinquième de donner plus ou de se montrer disposé à faire de plus grands sacrifices que ne le veut notre ennemi; le sixième de ne pas avoir de haine pour celui qui se conduit de la sorte; le septième de l'aimer; le huitième de lui faire du bien; le neuvième de prier pour lui, et comme c'est là un grand commandement il lui donne pour sanction cette magnifique récompense de devenir semblable à Dieu : « Afin que vous soyez, dit-il, les enfants de votre Père céleste qui est dans les cieux. » — S. Jér. Si celui qui garde les commandements de Dieu devient le fils de Dieu, il ne l'est donc point par nature, mais il le devient par l'effet de sa libre volonté.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, vi, 23 ou 46.) Ces paroles doivent s'entendre dans le même sens que ces autres de saint Jean : « Il leur a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu. » Il n'y a qu'un seul Fils de Dieu par nature (1); quant à nous, nous recevons le pouvoir de devenir les enfants de Dieu, lorsque nous accomplissons ses commandements. Aussi ne dit-il pas : « Faites cela, parce que vous êtes les

(1) Saint Augustin ajoute : « Qui ne peut pécher en aucune façon. »

---

tione. Nam et opus opificem laudare dicitur, per hoc ipsum quod videntem se oblectat; non enim tam impatientes sunt sancti, ut urgeant fieri quod sciunt tempore præfinito futurum.

Chrys. (*in homil.* 18 *in Matth.*) Vide autem quot gradus ascendit, et qualiter nos in ipsum virtutis verticem statuit. Primus gradus est non incipere injuriam; secundus, per æqualem non vindicare; tertius, non facere vexanti quæ quis passus est; quartus, exponere seipsum ad patiendum mala; quintus, amplius tribuere (vel ad majora præbere se) quam ille vult, qui fecit mala; sextus, non odio habere eum qui hoc operatur; septimus, diligere; octavus, benefacere; nonus, pro ipso orare. Et quia magnum erat præceptum, præclarum præmium subdit, scilicet fieri similes Deo : unde dicit : *Ut sitis filii Patris vestri qui in cœlis est.* Hier. Si quis præcepta Dei custodiens *Filius Dei* efficitur, ergo non natura filius est (hic scilicet de quo loquitur) sed arbitrio suo.

Aug. (*de Serm. Dom. in mon.* lib. i, cap. 23 vel 46.) Ex illa autem regula intelligendum est quod hic dicitur, quia et Joannes dicit (cap. 1.) : « Dedit eis potestatem filii Dei fieri : » unus enim naturaliter filius est, nos autem potestate accepta efficimur filii, in quantum illa quæ ab eo præcipiuntur implemus. Itaque non ait : « Facite ista, quia estis

enfants, » mais « faites-le pour devenir les enfants de Dieu. » En nous appelant à cette sublime dignité, il nous appelle à lui devenir semblables, c'est pour cela qu'il ajoute : « Qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et qui fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes. » Par le soleil, on peut entendre non pas celui qui brille à nos yeux, mais celui dont le prophète a dit : (*Malach.* IV.) « Le soleil de justice se lèvera sur vous qui craignez le nom du Seigneur ; » (1) et par la pluie, la rosée que répand dans les âmes la doctrine de la vérité; parce qu'en effet le Christ s'est manifesté et a été évangélisé aux bons et aux mauvais. — S. Hil. On peut dire aussi que c'est dans le baptême et dans le sacrement qui confère l'esprit, qu'il fait luire ce soleil, et qu'il donne cette pluie. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ou bien encore on peut entendre ces paroles et de ce soleil visible, et de la pluie qui fait croître les fruits; en effet les méchants dans le livre de la *Sagesse* font entendre cette plainte : « Le soleil ne s'est pas levé pour nous, » et il est dit de la pluie spirituelle : « Je commanderai à mes nuées de ne pas répandre leur rosée sur elle. » Qu'on admette l'un ou l'autre sens, c'est toujours un effet de la grande bonté de Dieu qu'on nous ordonne d'imiter. Or il ne dit pas simplement : « Il fait lever le soleil, » mais, « son soleil, » nous apprenant ainsi avec quelle largesse nous devons donner d'après ce précepte ce que nous n'avons pas créé, mais ce que nous recevons de sa munificence. — S. Aug. (*Lettres* 48 *à Vincent.*) Mais tout en louant sa libéralité, pensons aux châtiments dont il frappe ceux qu'il aime, et concluons qu'on n'est pas ami parce qu'on épargne la correction; et qu'on n'est pas ennemi

(1) Ou bien sur ceux qui craignent mon nom, comme on lit dans le texte grec et dans le texte latin, vers. 2. Le prophète y parle au nom du Seigneur.

---

filii; » sed : « Facite ista, ut sitis filii. » Cum autem ad hoc nos vocat, ad similitudinem suam vocat : unde sequitur : *Qui solem suum facit oriri super bonos et malos, et pluit super justos et injustos.* Potest autem per solem intelligi non iste visibilis, sed ille de quo dicitur (*Malach.* 4.) : « Vobis qui timetis nomen Domini orietur Sol justitiæ, » et per pluviam irrigatio doctrinæ veritatis; quia et bonis et malis apparuit, et evangelizatus est Christus. Hilar. Vel in Baptismi et Spiritus sacramento tribuit solem et pluviam. Aug. (*De Serm. Dom. ubi sup.*) Vel potest accipi sol iste visibilis et pluvia qua fructus gignuntur, quia iniqui in libro Sapientiæ plangunt (cap. 9.) : « Sol non ortus est nobis; » et de pluvia spirituali dicitur (*Esai* 5) : « Mandabo nubibus meis ne pluant super eam ; » sed sive hoc, sive illud, magna Dei bonitate fit, quæ nobis imitanda præcipitur. Non autem solum ait : « Qui facit solem oriri : » sed addidit *suum* (id est, quem ipse fecit), ut hinc admoneremur quanta liberalitate ex præcepto ejus præstare debemus, quod non creamus, sed ex muneribus ejus accipimus. Aug. (*ad Vincent. epist.* 48.) Sed sicut ista dona ejus laudamus, ita etiam flagella in eos quos diligit cogitemus : unde non omnis qui parcit amicus est, nec omnis qui verberat, inimicus : melius est enim cum seve-

parce qu'on châtie, car il vaut mieux aimer avec sévérité que de tromper avec douceur (1).

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est avec dessein que Notre-Seigneur dit : « Sur les justes, » et non pas « sur les justes comme sur les injustes, » car ce n'est pas à cause des hommes, mais à cause des Saints que Dieu distribue tous ses biens, de même que c'est à cause des pécheurs qu'il inflige ses châtiments sur la terre. Mais dans la distribution des biens, il ne fait pas distinction des pécheurs d'avec les justes, pour ne pas les jeter dans le désespoir; de même que dans les châtiments qu'il envoie, il ne sépare pas les justes des pécheurs. Cette conduite est d'autant plus équitable que les biens ne sont pas d'une grande utilité aux méchants, qui par leur mauvaise vie, les font tourner à leur perte; et que les maux loin de causer aucun dommage aux bons servent bien plutôt à leur progrès dans la vertu. — S. Aug. (*Cité de Dieu*, I, 8.) En effet, l'homme de bien ne se laisse ni enfler par la prospérité, ni abattre par le malheur, tandis que l'adversité devient un châtiment pour le méchant, parce qu'il se laisse corrompre par la bonne fortune. Ou bien encore, Dieu a voulu que les biens et les maux de cette vie fussent communs aux uns et aux autres pour nous ôter le désir trop vif de ces biens que nous voyons les méchants partager avec nous, et la crainte qui nous fait fuir honteusement des maux que les justes eux-mêmes ne peuvent éviter.

La Glose. (2) Aimer celui qui nous aime, c'est un sentiment que la nature inspire; aimer notre ennemi c'est un acte de pure charité, et c'est ce que le Sauveur exprime par les paroles suivantes : « Si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez-vous? »

(1) Cette pensée se trouve dans les *Proverbes*, XXVII, 26 : « Les blessures d'un ami (d'après le grec, les blessures fidèles ἀξιοπιστοτέρα,) valent mieux que les traîtres baisers d'un ennemi. »
(2) Glose interlinéaire sans aucun nom d'auteur.

---

ritate diligere quam cum lenitate decipere.

Chrys. (*super Matth.*) Caute autem dixit : *Super justos*, non *super justos ut injustos*, quia omnia bona Deus non propter homines dat, sed propter sanctos, sicut et flagella propter peccatores; sed in bonis non separat peccatores a justis, ne desperent; nec in malis justos a peccatoribus, ne glorientur; maxime cum malis bona non prosint, qui male viventes ad præjudicium suum percipiunt; nec bonis mala noceant, sed magis prosint ad justitiæ lucrum. Aug. (*in lib.* I *de Civit.* cap. 8.) Nam bonus temporalibus bonis non extollitur, nec malis frangitur : malus autem ideo hujusmodi infelicitate punitur, quia felicitate corrumpitur. Vel ideo ista temporalia bona et mala utrisque voluit esse communia, ut nec bona cupidius appetantur, quæ mali habere cernuntur; nec mala turpiter evitentur, quibus et boni afficiuntur.

Glossa. Amare autem amantem naturæ est; inimicum vero amare est charitatis : et ideo sequitur : *Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam merce-*

(c'est-à-dire au ciel); comme s'il disait : Vous n'en aurez aucune, car c'est de vous qu'il est dit : « Vous avez reçu votre récompense. » Cependant il faut accomplir ce premier devoir et ne pas omettre le second. — Rab. Si donc les pécheurs sous la seule inspiration de la nature cherchent à se montrer bienfaisants pour ceux qui les aiment, à combien plus forte raison devez-vous embrasser dans le sein d'un amour plus étendu, ceux mêmes qui ne vous aiment pas. C'est pour cela qu'il vous dit : « Les Publicains ne le font-ils pas? » c'est-à-dire ceux qui perçoivent les deniers publics ou qui poursuivent les honneurs et les richesses de la terre dans le commerce et dans les affaires du siècle. — La Glose. Si vous priez pour ceux-là seulement qui vous sont unis par les liens du sang ou de l'amitié, en quoi votre charité est-elle supérieure à celle des infidèles? Il ajoute : « Si vous ne saluez que vos frères; » (le salut est une espèce de prière), que faites-vous en cela de plus? Les païens ne le font-ils pas aussi? — Rab. Les païens sont les Gentils (le mot grec ἔθνος correspond au mot latin *gens*,) ainsi appelés parce qu'ils ont été comme engendrés sous la loi du péché.

Remi. Comme la perfection de la charité fraternelle ne peut aller plus loin que l'amour des ennemis, le Seigneur après en avoir imposé le précepte ajoute : « Soyez donc parfaits comme votre Père céleste est parfait. » Il est parfait comme tout puissant, l'homme devient parfait par le secours du Tout-Puissant. L'expression *comme* signifie quelquefois dans l'Ecriture l'égalité et la vérité, par exemple dans ce passage : « Je serai avec vous, comme j'ai été avec Moïse. » (2) Quel-

(1) La dernière partie de ce passage est tirée de la Glose interlinéaire, la première de la Glose collatérale.
(2) Paroles de Dieu à Josué, lorsqu'il lui ordonne de prendre le commandement de son peuple.

---

dem habebitis (scilicet in cœlo), quasi diceret : *Nullam* : de his enim dicitur : *Recepistis mercedem vestram.* Sed tamen hæc oportet facere, et illa non omittere. Rab. Si ergo peccatores erga dilectores suos natura duce volunt esse benefici, multo magis vos majoris dilectionis sinu amplecti debetis etiam non amantes : unde sequitur : *Nonne publicani hoc faciunt?* id est, qui publica vectigalia exigunt; vel qui publica negotia seculi vel lucra sectantur. Glossa. Si vero pro his tantum oraveritis qui aliqua affinitate vobis conjuncti sunt, quid amplius habet beneficium vestrum, quam infidelium? Unde sequitur : *Et si salutaveritis fratres vestros tantum, quid amplius facitis?* Salutatio enim est quædam species orationis : *Nonne ethnici hoc faciunt?* Rab. id est, gentiles (nam *ethnos* græce, latine *gens* dicitur), qui tales sunt, ut fuerunt geniti, scilicet sub peccato.

Remig. Quia vero perfectio dilectionis ultra dilectionem inimicorum non potest procedere, ideo postquam Dominus præcepit diligere inimicos, subjunxit : *Estote ergo et vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est.* Ipse quidem perfectus est ut omnipotens, homo autem ut ab omnipotente adjutus : nam, *sicut* quandoque in Scripturis pro veritate et æqualitate accipitur, ut ibi : « Sicut fui cum Moyse, ita et

quefois, cette particule n'exprime qu'une simple ressemblance comme dans cet endroit. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) De même que les enfants des hommes portent toujours dans leur corps quelque trait de ressemblance avec leur père; de même aussi on reconnaît à leur sainteté les enfants spirituels de Dieu.

---

ero tecum; » aliquando autem pro similitudine, ut hic. Chrys. (*sup. Matth. in in opere imperf. ut sup.*) Sicut enim filii carnales similant patres in aliquo corporis signo, ita filii spirituales Deum in sanctitate.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ŷ. 1. — Dans quel dessein devons-nous accomplir les commandements de Dieu? — A quoi se rapportent les récompenses temporelles que Notre-Seigneur exclut de notre intention? — La vertu est principalement exposée au péril de la vaine gloire. — Combien le danger de la vaine gloire est difficile à éviter. — Avec quelle vigilance il faut se mettre en garde contre ses atteintes. — Quel doit-être surtout l'objet de cette vigilance? — Nécessité pour le cœur d'être pur de toute passion. — Comment éviter de faire ses actions devant les hommes? — C'est l'intention d'être vu des hommes qu'il faut éviter. — Combien il est insensé de faire ses bonnes œuvres pour obtenir les louanges des hommes.

ŷ. 2-4. — Divers degrés de la justice que Jésus-Christ nous défend de faire devant les hommes pour en être considérés. — Quelle est cette trompette que les hypocrites font sonner devant eux? — D'où vient le nom d'hypocrite? — Quels sont les hypocrites spirituels? — Comment faut-il entendre ces paroles : *Que votre gauche ne sache pas?* etc. — Diverses interprétations. — Pourquoi Dieu seul doit suffire à celui qui fait le bien?

ŷ. 5, 6. — Comment l'aumône est une préparation pour la prière. — Nécessité d'une intention pure dans la prière. — Quels sont les hypocrites auxquels Notre-Seigneur nous défend de ressembler? — Nous défend-il de prier en public? — Comment faut-il prier? — Rechercher la solitude et le secret. — Pourquoi faut-il prier dans le silence du cœur? — Nécessité d'éviter les distractions dans la prière. — Il suffit que notre prière soit connue de Dieu.

ŷ. 7, 8. — Erreur des païens relativement à la prière. — Ne pas multiplier les paroles dans la prière. — Quelle est cette superfluité de paroles qu'il défend? — En quoi consiste la prière véritable? — La connaissance que Dieu a de nos besoins nous dispense-t-elle de la prière? — Pourquoi et dans quel but prions-nous? — Utilité des prières vocales. — Avantages de la prière pour nous.

ŷ. 9. — Jésus-Christ nous a dicté la formule de prière que nous devons employer. — Nécessité dans toutes prières de se concilier la bienveillance de celui qu'on prie. — Confiance en Dieu, amour, charité pour nos frères que doit nous inspirer ce nom de *Père*. — Grâces renfermées dans ce nom. — Pourquoi disons-nous : *Notre Père* et non pas *Mon Père?* — Sentiment que doivent exciter dans nos âmes ces paroles : *Qui êtes dans les cieux.* — Dans quel sens disons-nous que Dieu est dans les cieux? — Explication allégorique de ces paroles.

Objet de nos prières. — Dans quel sens demandons-nous que le nom de Dieu soit sanctifié? — Pourquoi faisons-nous cette demande tous les jours?

ŷ. 10. — Différents sens de la deuxième demande.

Troisième demande. — Cette demande tend à faire de la terre un ciel anticipé. — Nécessité de la grâce pour accomplir la volonté de Dieu. — Cette demande embrasse l'univers entier. — Cette demande est une preuve que le commencement de la foi est un don de Dieu.

ŷ. 11. — Objet des quatre dernières demandes. — Quel est ce pain que nous

devons demander? — Jésus-Christ est le vrai pain de vie — Autres significations spirituelles de ce pain. — On peut aussi l'entendre du pain matériel. — Toutes les choses nécessaires à la vie sont renfermées dans ce mot de pain. — Dans quel sens demandons-nous à Dieu notre pain de chaque jour? — Pourquoi l'appellons-nous notre pain? — Pourquoi demandons-nous les choses nécessaires à la vie, alors que Jésus-Christ nous défend de nous inquiéter pour la nourriture et le vêtement? — Demandons-nous ce nécessaire pour lui-même? — Condescendance du Sauveur dans cette demande. — Cette prière défend-elle toute réserve pour le lendemain? — Pourquoi ce pain est-il appelé quotidien?

℣. 12. — Sagesse de la doctrine qui nous fait demander le pardon de nos péchés. — La doctrine des Pélagiens et des Novatiens confondue par cette demande. — Condition rigoureuse mise au pardon de nos péchés. — Dans quelle mesure cette condition doit être accomplie.

℣. 13. — Sens véritable de la sixième demande. — Conséquence de cette demande. — Le démon ne peut rien contre nous, à moins que Dieu ne le permette. — Etre induit en tentation et être tenté sont deux choses différentes. — Cette prière est un humble aveu de notre faiblesse. — Par cette prière les saints demandent la persévérance dans la sainteté.

Que signifie le mal dont nous demandons d'être délivrés? — Etendue de cette dernière demande. — Excellence de l'Oraison Dominicale. — Toutes les autres prières doivent s'y rapporter. — Rapport des demandes de l'Oraison Dominicale avec les béatitudes. — Paroles qui terminent l'Oraison Dominicale dans certaines versions.

℣. 14, 15. — Dieu veut que nous pardonnions avant de solliciter notre propre pardon. — Le pardon que nous accordons nous rend semblables à Dieu.

℣. 16. — Nécessité de joindre le jeûne à la prière. — Danger de la vaine gloire dans la pratique du jeûne. — But que les hypocrites se proposent dans leurs jeûnes. — Quels sont les jeûnes purs aux yeux de Dieu. — La vanité la plus dangereuse est celle qui cherche à tromper sous les apparences de la religion.

℣. 17, 18. — Ce que nous devons faire lorsque nous jeûnons. — Dans quel sens faut-il prendre les paroles de Notre-Seigneur? — Différence entre la prière et l'aumône. — L'aumône ne peut demeurer entièrement secrète. — A qui devons-nous chercher à plaire dans nos bonnes œuvres? — Il faut joindre à la pratique du jeûne la mortification des inclinations vicieuses. — Signification allégorique de ce précepte.

℣. 19-21. — Mépris des richesses. — L'amour et la recherche trop vive des biens de la terre dégradent notre âme. — Liaison de ce précepte avec ce qui précède. — Combien sont nuisibles les richesses de la terre. — Trois diverses manières dont les richesses de la terre peuvent se perdre. — Signification allégorique de ce passage. — Dans quel sens faut-il entendre ici le ciel où nous devons amasser des trésors? — Suites funestes de l'attachement trop vif aux choses de la terre?

℣. 22-23. — Triste état de l'intelligence réduite en esclavage. — Comparaison par laquelle Notre-Seigneur rend cette vérité sensible. — Différents sens qu'elle présente. — Cet œil peut encore signifier l'intention. — Nous serons jugés sur les motifs de nos actions, et non sur leur résultat. — Tristes effets d'une mauvaise intention. — L'œil peut aussi signifier la foi.

ỳ. 24. — Liaison de ce précepte avec ce qui précède. — Impossibilité de servir deux maîtres contraires. — Que signifie le mot Mammon. — Quels sont ces deux maîtres.

ỳ. 25. — Ce que Dieu défend en nous recommandant de ne pas nous inquiéter des choses de la vie. — Erreur des Euchites. — Nécessité du travail d'après la doctrine et les exemples de l'Apôtre. — Eviter toute inquiétude. — Première raison du plus au moins.

ỳ. 26, 27. — Deuxième raison du moins au plus, les oiseaux du ciel. — Cet exemple dispense-t-il du travail ? — Les anges sont-ils ici figurés par les oiseaux du ciel ? — Peut-on y voir la figure des esprits impurs ? — Troisième raison tirée de notre propre expérience. — Impossibilité d'ajouter à notre taille.

ỳ. 28-30. — Même confiance en Dieu pour ce qui concerne le vêtement. — Comparaison tirée des lis des champs. — Ici comme précédemmeut ce n'est pas le travail, mais la sollicitude qui est défendue. — Magnificence continuelle que Dieu déploie pour orner les fleurs des champs.— Peut-on entendre par les lis les anges du ciel ? — Confiance que doit inspirer à l'homme la magnifique parure de l'herbe des champs. — Explication allégorique de ces comparaisons.

ỳ. 31-33. — Ne point imiter les païens qui ne croient pas à la Providence. — Dieu notre Père connaît tous nos besoins. — Réfutation de ceux qui prétendent que la science de Dieu n'embrasse point tous les détails parce qu'ils sont infinis. — Nécessité pour celui qui croit à la Providence, de lui abandonner le soin de ce qui le regarde. — Qu'est-ce que le royaume de Dieu et sa justice qu'il faut chercher tout d'abord ? — Ces paroles : *Cherchez d'abord*, signifient-elles qu'il faut chercher en second lieu les choses de la terre dans l'ordre du temps ? — Comment tout le reste nous sera ajouté comme par surcroît. — Dieu manque-t-il à ses promesses en laissant ses fidèles serviteurs souffrir de la faim et de la soif ?

ỳ. 34. — Retrancher toutes les vaines inquiétudes pour l'avenir. — Que signifie l'expression *demain* dans la Sainte-Ecriture. — Pourquoi devons-nous éviter toute inquiétude pour l'avenir ? — Le nécessaire et le superflu.

℣. 1. — *Prenez garde à ne pas faire vos bonnes œuvres devant les hommes pour en être considérés, autrement vous n'en recevrez pas la récompense de votre Père qui est dans les cieux* (1*).

La Glose. Le Sauveur après avoir accompli la loi quant aux préceptes, commence à l'accomplir en ce qui concerne les promesses (2), car il veut que nous observions les commandements de Dieu en vue des récompenses célestes, et non pour les récompenses temporelles que promettait la loi. Or ces récompenses temporelles se rapportent surtout à ces deux points; la gloire humaine et l'abondance des biens de la terre; la loi promettait l'une et l'autre; la gloire en ces termes : « Le Seigneur ton Dieu t'élèvera au-dessus de toutes les nations qui habitent la terre; » et un peu plus loin la richesse : « Le Seigneur te donnera en abondance toute sorte de biens; » et c'est pour cette raison que Notre-Seigneur Jésus-Christ exclut l'une et l'autre de l'intention des fidèles.

S. Chrys. (*hom.* 19.) Admettons en principe que le désir de la gloire aime à habiter avec la vertu. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Dans une action qui a de l'éclat, la vaine gloire trouve plus facilement à se glisser, aussi Notre-Seigneur nous prémunit tout d'abord contre ce danger : il a compris qu'il est mille fois plus pernicieux pour les

(1*) Le chapitre sixième dans toutes nos Bibles actuelles commence à ces paroles : « Prenez garde à ne pas faire vos bonnes œuvres, etc.; » nous ne voyons aucune raison de conserver la division suivie par saint Thomas, qui recule le commencement de ce chapitre au verset cinquième. La division universellement adoptée aujourd'hui, et la nature des choses traitées par Notre-Seigneur sont au contraire une raison pour nous de placer ici le commencement de ce chapitre.

(2) On ne trouve pas cette citation dans la Glose actuelle, ni dans aucun autre interprète.

CAPUT VI.

Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus, ut videamini ab eis; alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum qui in cœlis est.

Glossa. Postquam Christus legem quantum ad præcepta implevit, incipit nunc eam adimplere quantum ad promissa; ut pro cœlesti mercede præcepta Dei faciamus, non pro terrenis quæ lex promittebat. Omnia autem terrena ad duo potissima reducuntur, scilicet ad humanam gloriam, et ad terrenorum affluentiam : quorum utrumque in lege promissum esse videtur : de gloria enim dicitur in Deuteron. (cap. 28, vers. 19) : « Faciet te Dominus excelsiorem cunctis gentibus quæ versantur in terra. » De affluentia vero temporalium ibidem subditur (vers. 11.) : « Abundare te faciet Dominus in omnibus bonis : » et ideo Dominus hæc duo ab intentione fidelium excludit, scilicet gloriam et terrenorum affluentiam.

Chrys. (*homil. 19. in Matth.*) Sed sciendum quod appetitus gloriæ propinquus est virtuti. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Ubi enim res agitur gloriosa, ibi facilius invenit locum gloriationis occasio; et ideo intentionem

hommes que tous les vices de la chair : car tandis que toutes les tentations mauvaises assaillent les serviteurs du démon, celle de la vaine gloire attaque de préférence les serviteurs de Dieu. — S. Aug. Or il n'y a que ceux qui ont lutté contre l'amour de la vaine gloire, qui puissent comprendre quelle puissance elle exerce contre nous; car s'il vous est facile de ne pas désirer la louange qu'on vous refuse, il vous est fort difficile de ne pas vous complaire dans celle qui vous est offerte.

S. Chrys. (*hom.* 19.) Considérez avec attention ses commencements comme si vous aviez à vous prémunir contre une bête féroce difficile à connaître et prête à dépouiller celui qui n'est pas sur ses gardes. Elle se glisse imperceptiblement; et nous enlève par le moyen des sens tout ce que nous possédons à l'intérieur. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Aussi Notre-Seigneur nous ordonne d'éviter avec soin ce danger en nous disant : « Prenez garde de faire vos bonnes œuvres devant les hommes. » C'est notre cœur qui doit être l'objet de cette vigilance, car le serpent qu'on nous commande de surveiller est invisible, il pénètre secrètement dans notre âme pour nous séduire. Mais si le cœur dans lequel se glisse cet ennemi est pur, le juste reconnaît bientôt qu'il est sollicité par un esprit étranger. Si au contraire le cœur est rempli d'iniquités, il ne se rend pas facilement compte des suggestions du démon. Voilà pourquoi Notre-Seigneur a commencé par dire : « Ne vous mettez pas en colère, ne convoitez pas, » car un homme esclave de ses passions n'est pas capable de veiller sur les mouvements de son cœur. Mais comment est-il possible que nous ne fassions pas l'aumône devant les hommes, et dans cette hypothèse même, comment

---

gloriæ primo Dominus excludit : præ omnibus enim vitiis carnalibus periculosius hoc esse in hominibus intellexit : cum enim omnia mala servos diaboli vexent, concupiscentia vanæ gloriæ magis vexat servos Dei quam servos diaboli. August. (*in lib. de Sent. Prosp.*) Quas etiam vires nocendi habeat humanæ gloriæ amor, non sentit nisi qui ei bellum indixerit; quia etsi cuiquam facile est laudem non cupere dum negatur, difficile tamen est ea non delectari cum offertur.

Chrys. (*super Matth. in hom.* 19.) Intuere autem qualiter incepit, velut de fera aliqua difficile cognita disputans, et apta furari eum qui non valde vigilat. Occulte enim ingreditur, et omnia quæ intus sunt, sensibiliter aufert. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Et ideo hoc cautius cavendum mandat, dicens : *Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus.* Cor autem nostrum attendere debemus : invisibilis enim est serpens, quem observare jubemur; et latenter ingreditur, et seducit. Sed in corde mundo si surreptio inimici successerit, mox homo justus discernit quia spiritu alieno pulsatur. Si autem cor fuerit iniquitatibus plenum, suggestionem diaboli non facile intelligit : et ideo præmisit : « Ne irascaris, ne concupiscas, » etc. quia qui malis istis subjectus est, cor suum non potest attendere. Sed quomodo potest fieri, ut non coram hominibus eleemosynam faciamus? aut si fiat, quomodo non sentiemus? Si enim præsente aliquo oc-

pourrons-nous y rester insensibles? Car si un pauvre se présente à nous devant un autre personne, comment lui donner l'aumône en secret, et si vous le tirez à l'écart, c'est un moyen de trahir votre aumône? Remarquez que Notre-Seigneur ne dit pas seulement : « Ne faites pas devant les hommes, » mais qu'il ajoute « pour en être considérés. » Celui donc qui n'agit point dans le dessein d'être vu des hommes, bien qu'il agisse en leur présence, n'est pas censé faire des bonnes œuvres devant les hommes; car celui qui agit pour Dieu, ne voit dans son cœur que Dieu pour lequel seul il agit; de même que l'ouvrier a toujours devant les yeux celui qui lui a commandé son travail.

S. Greg. (*Moral.,* liv. viii, chap. 30.) Si nous ne cherchons que la gloire de celui qui nous donne la grâce de bien faire, nos œuvres, même celles que nous faisons en public demeurent secrètes sous la protection de ses regards, mais si dans ces œuvres nous nous proposons notre propre gloire, elles sont bannies de la présence de Dieu, quand même elles seraient ignorées du grand nombre. C'est l'effet d'une haute perfection de chercher dans les œuvres faites en public la gloire de l'auteur de tout bien, et de ne pas se complaire intérieurement dans la gloire individuelle qui peut nous en revenir. Mais comme les âmes encore faibles ne sont pas capables de ce parfait mépris qui nous fait triompher de la vaine gloire, ils doivent s'appliquer à dérober aux regards des hommes le bien qu'ils font.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, ii, 2 ou 3.) En disant : « Pour être vus par eux, » sans rien ajouter, Notre-Seigneur nous défend évidemment de placer dans l'opinion des hommes la fin de nos bonnes œuvres. Car l'apôtre qui d'un côté fait entendre ces paroles : « Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais plus le serviteur de Jésus-Christ, »

---

currerit pauper, quomodo dabitur ei absconse? sed educendo eum in secreto videtur quia datur. Sed considera quia non tantum dixit : « Coram hominibus faciatis; » sed subdit : « Ut videamini ab eis.» Qui ergo non ideo facit ut ab hominibus videatur, et si coram hominibus fecerit, non tamen coram hominibus fecisse videtur : qui enim aliquid facit propter Deum, neminem videt in corde suo, nisi Deum, propter quem facit; sicut artifex eum semper habet præ oculis qui sibi opus faciendum commisit.

Greg. (viii *Moral.* cap. 30.) Si ergo dantis gloriam quærimus, etiam publicata nostra opera in conspectu illius occulta servamus; si vero per hæc nostram laudem concupiscimus, foras ab ejus conspectu jam fusa sunt, etiamsi a multis ignorentur : sed valde perfectorum est sic ostenso opere, auctoris gloriam quærere, ut de illata laude privata nesciant exultatione gaudere; quam quia infirmi quique perfecte contemnendo non superant, necesse est ut bonum quod operantur abscondant.

Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. ii, cap. 2 vel 3.) In hoc vero quod dicit : *Ut videamini ab eis,* nihil addens, apparet hoc eum prohibuisse ut ibi finem nostri propositi collocemus. Nam et Apostolus qui dicit (*ad Galat.* i.) : « Si adhuc hominibus placerem, Christi

dit ailleurs : « Je m'efforce de plaire à tous en toutes choses. » Or s'il agissait ainsi, ce n'était pas pour plaire aux hommes, mais à Dieu, et pour convertir à son amour les cœurs des hommes par là même qu'il leur était agréable; de même qu'un homme pourrait dire avec raison : je cherche un navire, toutefois ce n'est pas le navire que j'ai en vue, mais la patrie. — S. Aug. (*serm. 2 sur les paroles du Seigneur.*) Notre-Seigneur ajoute : « Pour être vus par eux; » il en est en effet qui ne font pas leurs œuvres devant les hommes dans l'intention que les hommes les voient, mais afin qu'ils voient leurs bonnes œuvres et glorifient le Père céleste qui est dans les cieux, car ils ne s'attribuent pas à eux-mêmes le mérite de leur propre justice, mais en renvoient toute la gloire à Dieu seul dans la foi duquel ils vivent. (1) — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Par ces paroles : « Autrement vous n'en recevrez pas la récompense de votre Père, qui est dans les cieux, » le Sauveur veut nous apprendre surtout à ne point rechercher la gloire humaine comme récompense de nos bonnes œuvres.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Que pourrez-vous recevoir de Dieu, vous qui n'avez rien donné à Dieu? Ce que l'on fait pour Dieu, c'est à Dieu qu'on l'offre, et Dieu le reçoit; ce que l'on fait pour les hommes s'évanouit dans les airs. Or quelle folie de donner un bien aussi précieux pour de vaines paroles, et de faire mépris des récompenses divines? Considérez celui de qui vous attendez la louange, il croit que vous agissez pour Dieu, autrement il aurait pour vous un profond mépris. Or celui qui recherche les regards des hommes avec une volonté pleine et entière, agit évidemment pour les hommes. Si au contraire

(1) *Gal.* II, 20 : « Je vis dans la foi du Fils de Dieu; » *Gal.* III, 1 : « Le juste vit de la foi. »

---

servus non essem; alio loco dicit (*ad I Corinth.* 10.) : « Ego omnibus per omnia placeo : » quod non ideo facit ut placeret hominibus, sed Deo; ad cujus amorem corda hominum volebat convertere, ex eo quod eis placebat : sicut non absurde loqueretur, qui diceret : « In hoc opere quo navem quæro, non navem quæro, sed patriam. » Aug. (*de verbis Dom. serm.* 2.) Dicit autem : *Ut videamini ab eis*, quia sunt quidam qui sic faciunt justitiam coram hominibus, ut non videautur ab eis, sed ut ipsa opera videantur, et glorificetur Pater qui in cœlis est : non enim suam justitiam deputant, sed ejus cujus fide vivunt. August. (*de Serm. Dom. in monte, ubi sup.*) In hoc etiam quod addit : *Alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum qui in cœlis est*, nihil aliud demonstrat, nisi illud nos cavere oportere, ne humanam laudem pro nostrorum operum mercede quæramus.

Chrys. (*super Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Quid autem a Deo recipies, qui Deo nihil dedisti? Nam quod propter Deum fit, Deo datur et ab eo recipitur; quod autem propter homines fit, in ventos effunditur; quæ est autem sapientia, res dare, et verba vacua comparare, et mercedem Dei contemnere? Vel illum aspice a quo laudem expectas, qui te propter Deum facere putat, alioquin vituperaret te magis. Ille autem qui plena quidem voluntate propter homines facit, propter homines fecisse vide-

une pensée de vanité s'élève dans votre cœur et y fait naître le désir de paraître aux yeux des hommes, mais que la partie intelligente de votre âme s'oppose à ce désir, on ne peut dire que vous agissez pour les hommes; car cette pensée est une pensée de la chair, mais c'est le jugement de votre âme qui a déterminé votre choix.

℣. 2-4. — *Lors donc que vous donnez l'aumône, ne faites point sonner la trompette devant vous, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues, pour être honorés des hommes. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense. Mais lorsque vous faites l'aumône, que votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite, afin que votre aumône soit dans le secret; et votre Père, qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra la récompense.*

S. Aug. (*serm. sur la mont.* II, 5). Le Seigneur, en disant à ses disciples : « Prenez garde que votre justice, » etc., n'a parlé de cette vertu que d'une manière générale; il va maintenant en parcourir les divers degrés. — S. Chrys. Il oppose trois vertus d'une force toute divine (l'aumône, le jeûne, la prière), aux trois vices contre lesquels il a soutenu lui-même les assauts de la tentation. Le Sauveur a combattu pour nous, en effet, contre la sensualité dans le désert, contre l'avarice sur la montagne, contre la vaine gloire sur le haut du temple. L'amône qui aime à répandre ses biens (1) est opposée à l'avarice qui amasse, le jeûne à la sensualité, dont il est le contraire, la prière à la vaine gloire, parce que la vaine gloire est le seul vice qui tire son origine du bien, tandis que tous les autres maux sont le produit d'un principe mauvais; aussi, loin de la détruire, la vertu lui

(1) *Ps.* CXI, 8 : « Il a répandu ses biens sur le pauvre, » et par opposition; *Ps.* XXXVIII, 7 : « Il amasse des trésors, et il ne sait qui les recueillera. »

---

tur. Si autem super alicujus cor cogitatio vana ascendit, desiderans hominibus apparere, anima autem intelligens contradicit, ille non propter homines fecisse videtur; quia quod cogitavit, passio carnis est; quod elegit, judicium animæ.

Cum ergo facis eleemosynam, noli tuba canere ante te, sicut hypocritæ faciunt in synagogis et vicis, ut honorificentur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. Te autem faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua, ut sit eleemosyna tua in abscondito; et Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.

Aug. (*de Serm. Domini in monte,* lib. II, cap. 5.) Generaliter supra Dominus justitiam nominavit, cum dixit : « Attendite ne justitiam vestram, » etc. nunc autem per partes exequitur. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. hom.* 15.) Ponit autem tria fortia bona (scilicet eleemosynam, jejunium, orationem) contra tria mala, adversus quæ Dominus tentationis bellum suscepit : pugnat enim pro nobis contra gulam in eremo, contra avaritiam supra montem, contra vanam gloriam supra templum. Est ergo eleemosyna (quæ dispergit) contra avaritiam quæ congregat; jejunium contra gulam, quia est ei contrarium; oratio vero contra vanam gloriam, quia cum omne malum ex malo nascatur, sola vana gloria de bono procedit; et ideo non destruitur per bonum, sed magis

sert d'aliment. Il n'y a donc d'autre remède contre la vaine gloire que la prière seule.

S. Ambr. (1). Toute la morale chrétienne se réduit à la miséricorde et à la piété, et c'est pour cela que le Sauveur place l'aumône en premier lieu : « Lorsque vous faites l'aumône, ne faites point sonner la trompette devant vous. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) La trompette c'est toute parole dite, toute œuvre faite avec un extérieur d'ostentation visible; par exemple, voici un homme qui, avec intention, fait l'aumône devant témoins ou par l'entremise d'un autre, ou à une personne honorable qui pourra s'acquitter envers lui; dans d'autres circonstances, il n'en fait pas, ou bien s'il fait l'aumône en secret, il la fait pour s'attirer des louanges, c'est toujours la trompette. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 1). Ces paroles : « Ne faites pas sonner la trompette devant vous, » se rapportent à ce qu'il a dit plus haut : « Prenez garde de ne pas faire vos bonnes œuvres devant les hommes. »

S. Jér. Celui qui sonne de la trompette en faisant l'aumône est un hypocrite, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Comme font les hypocrites. » — La Glose. Peut-être agissaient-ils ainsi pour rassembler le peuple et pour attirer tout le monde à ce spectacle. — Isid. (2). Le nom d'hypocrite vient des acteurs qui, dans les spectacles, ont l'habitude de dissimuler leurs traits naturels en appliquant sur leur visage diverses couleurs pour prendre le teint de la personne qu'ils

(1) Ou plutôt d'un autre auteur sur ces paroles de saint Paul, I *Timot.*, IV : La piété est utile à tout, au tome III des ouvrages de saint Ambroise.

(2) Liv. XX des Etymologies ou des Origines, chap. VIII, où l'auteur développe plus au long cette pensée que le mot hypocrite traduit du grec en latin exprime celui qui feint d'être ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire celui qui étant mauvais, veut paraître bon. C'est à tort qu'il ajoute que ὑπο signifie une chose fausse.

---

nutritur : nullum ergo remedium potest esse contra vanam gloriam, nisi oratio sola.

Ambr. Omnis autem sententia disciplinæ christianæ in misericordia et pietate est : et ideo ab eleemosyna incipit, dicens : *Cum ergo facis eleemosynam, noli tuba canere ante te.* Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Tuba enim est omnis actus vel sermo per quem operis jactantia demonstratur; puta qui facit eleemosynam quando aliquem videt præsentem, vel intercedente aliquo, aut honestiori personæ quæ potest retribuere; alias autem non facit; sed etsi in loco secreto fecerit eo proposito ut laudabilis videatur, tuba est. Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. II, cap. 1.) « Noli tuba canere ante te, » ad hoc respicit quod superius ait : « Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus. »

Hier. Qui autem tuba canit, eleemosynam faciens, hypocrita est, et ideo subdit : *Sicut hypocritæ faciunt.* Glossa. Forsitan in convocandi populi gratiam hoc faciebant, ut omnes irent ad spectaculum. Isid. Nomen hypocritæ tractum est a specie eorum qui in spectaculis contecta facie incedunt, distinguentes vultum vario colore, ut ad personæ quam simulant colorem perveniant;

veulent représenter, tantôt un homme, tantôt une femme, le tout pour faire illusion aux spectateurs dans les jeux publics. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Les hypocrites, c'est-à-dire les comédiens, jouent le rôle des personnages qu'ils veulent imiter sans qu'ils le soient en effet (celui qui joue le rôle d'Agamemnon n'est pas Agamemnon, mais s'efforce de le paraître). Ainsi, parmi les chrétiens, celui qui dans toute sa vie veut paraître ce qu'il n'est pas est un hypocrite, car il se couvre de l'extérieur du juste sans l'être en réalité, lui qui ne veut que la louange des hommes pour tout fruit de ses bonnes œuvres. — La Glose. C'est pour cela que le Sauveur désigne les lieux fréquentés par le public : « Dans les synagogues et dans les carrefours,» et qu'il ajoute : « Pour être honoré des hommes, » marquant ainsi le but qu'on se propose.

S. Grég. (*Moral.*, xxi, 8.) Il en est cependant qui ont l'extérieur de la sainteté, mais qui ne peuvent en atteindre toute la perfection; on ne doit pas les ranger parmi les hypocrites, car on ne peut assimiler celui qui pèche par faiblesse à celui qui pèche par hypocrisie.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Or, ceux qui se rendent coupables d'hypocrisie n'ont à attendre de Dieu, qui examine le fond du cœur, d'autre récompense que le châtiment de leur fourberie; c'est pour cela qu'il ajoute : « Je vous le dis en vérité, ils ont reçu leur récompense. » — S. Jér. Ce n'est pas la récompense de Dieu, mais leur récompense; ils ont fait leurs bonnes œuvres pour les hommes, ils ont obtenu les louanges des hommes. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ces paroles se rapportent à celles qu'il a dites plus haut : « Autrement

(1) Dans les anciens exemplaires, chap. xi, sur ces paroles de Job : « Il a travaillé en vain. »

---

modo in specie viri, modo in feminæ, ut fallant populum dum in ludis agunt. Aug. (*de sermone Dom. in mont. ut sup.*) Sicut ergo hypocritæ (id est, simulatores) tanquam imitatores personarum aliarum, agunt partes illius quod non sunt (non enim qui agit partes Agamemnonis vere ipse est, sed simulat eum), sic et in ecclesiis in omni vita humana quisquis se vult videri quod non est, hypocrita est : simulat enim se justum et non exhibet, qui totum fructum in laude hominum ponit. Glossa. Et ideo subdit loca publica, cum dicit : *In synagogis et vicis;* et finem intentum, cum subdit : *Ut honorificentur ab hominibus.*

Greg. (xxi *Moral.* cap, 8.) Sciendum vero est quod sunt nonnulli qui et sanctitatis habitum tenent, et perfectionis meritum exequi non valent, quos nequaquam credendum est hypocritarum numerum incurrere, quia aliud est infirmitate, aliud callida simulatione peccare.

Aug. (*de serm. Dom. in monte, ubi sup.*) Tales autem qui simulatione peccant, ab inspectore cordis Deo mercedem non capiunt, nisi fallaciæ supplicium : et ideo subditur *Amen dico vobis, receperunt mercedem suam.* Hier. Non *Dei mercedem,* sed *suam :* laudati enim sunt ab hominibus, quorum causa exercuere virtutes. Aug. (*de Serm. Dom. in monte, ubi sup.*) Hoc autem respicit ad illud quod supra posuit : « Alioquin

vous n'aurez pas la récompense de votre Père. » Il ajoute : « Pour vous, lorsque vous faites l'aumône, que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite, » et vous ordonne ainsi de faire l'aumône, non pas comme ils la font (1*), mais comme il veut qu'elle soit faite. — S. Chrys. (*hom.* 19.) Ces paroles sont dites par hyperbole et reviennent à celles-ci : S'il est possible, appliquez-vous avec le plus grand soin à vous ignorer vous-mêmes, et à vous cacher l'œuvre de vos propres mains. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Voici l'interprétation que les Apôtres donnent de ces paroles dans le livre des Canons : La droite est le peuple chrétien qui est à la droite du Christ; la gauche, le peuple qui est à gauche; Notre-Seigneur veut donc que le chrétien qui est la droite ne se laisse pas voir lorsqu'il fait l'aumône par l'infidèle qui est à la gauche.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Selon cette interprétation, il semble qu'il n'y aurait aucun mal à vouloir plaire aux fidèles, et cependant il nous est défendu de nous proposer comme fin de nos bonnes œuvres la louange des hommes quels qu'ils soient. Cependant si vous cherchez à leur plaire dans vos actions pour les porter à vous imiter, ce n'est pas seulement en présence des fidèles, mais aussi des infidèles que vous devez accomplir vos bonnes œuvres. Si avec d'autres auteurs vous entendez par la gauche votre ennemi, et que le sens de ces paroles soit que votre ennemi doit ignorer que vous faites l'aumône, comment expliquer que le Seigneur, dans sa miséricorde, ait guéri les malades, entouré des Juifs ses plus cruels ennemis? Comment, d'ailleurs, accorder ce commandement avec celui qui nous est imposé

(1*) C'est-à-dire non pas comme ceux dont il est dit : « Ils ont reçu leur récompense. » Nous avons cru devoir admettre ce sens qui est plus naturel et plus en rapport avec le contexte de saint Augustin où le saint Docteur établit une opposition évidente entre *illi* et *te autem.* « Te autem » quid aliud dicit, quam non quomodo illi.

---

mercedem non habebitis apud Patrem vestrum. » Sic ergo non quomodo illi eleemosynam facias, sed quomodo facienda sit, jubet convenienter, cum dicit : *Te autem faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua.* Chrys. (*in hom.* 19 *ut sup.*) Hoc autem per superabundantiam dicitur, ac si dicat : « Si possibile est, teipsum ignorare, et ipsas manus latere possibile esset, studiosissimum esto tibi. » Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Apostoli autem interpretantur in libro Canonum sic : Dextera est populus christianus, qui est ad dexteram Christi; sinistra autem est omnis populus, qui est ad sinistram : hoc ergo dicit, ne christiano eleemosynam faciente (qui est dextera), infidelis aspiciat, qui est sinistra.

Aug. (*in Serm. Dom. in monte ubi sup.*) Sed secundum hoc videbitur nulla esse culpa, velle placere fidelibus ; cum tamen in quorumlibet hominum laude finem boni operis constituere prohibeamur : ut autem te imitentur quibus facta tua placuerint, non tantum fidelibus, sed etiam infidelibus exhibendum est; si autem (ut alii dicunt) *sinistram* inimicum putaveris ut nesciat inimicus tuus, cum eleemosynam facis, cur ipse Dominus inimicis Judæis circumstantibus misericorditer sanavit homines : deinde, quomodo cum ipso inimico fa-

de faire l'aumône, même à notre ennemi? « Si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger (1). » Quant à la troisième opinion, qui prétend que la gauche signifie l'épouse, elle est ridicule. Comme dans le mariage, disent-ils, les femmes laissent difficilement échapper l'argent de leurs mains, les maris, pour éviter les querelles domestiques, doivent leur cacher ce qu'ils donnent aux pauvres. Mais ce précepte n'est pas donné pour les hommes seuls; il concerne aussi les femmes. Ainsi, la femme étant obligée de cacher ses aumônes à sa main gauche, dira-t-on que l'homme est la gauche de sa femme? Si on admet qu'il y a obligation pour eux de se gagner réciproquement à la vertu par le spectacle de leurs bonnes œuvres, ils ne doivent point se les cacher l'un à l'autre, encore moins commettre un vol pour être agréables à Dieu (2). Accordons même que la faiblesse de l'un force l'autre de lui dérober la connaissance d'une œuvre dont il ne pourrait supporter la vue, il n'y a rien en cela d'illicite, mais on ne peut en conclure que la gauche signifie la femme, alors que tout l'ensemble du chapitre s'oppose à cette interprétation. Que vous est-il donc défendu? De faire ce que le Sauveur condamne dans les hypocrites qui recherchent les louanges des hommes. La gauche nous paraît donc signifier le désir des louanges, et la droite l'intention d'accomplir les commandements de Dieu. Lorsque le désir de la gloire humaine se glisse dans votre âme au moment où vous faites l'aumône, votre gauche devine les secrets de votre droite. Laissez donc votre gauche dans l'ignorance, c'est-à-dire que le désir des louanges des hommes ne trouve point de place dans votre âme. Mais Notre-Seigneur nous

(1) *Rom.* XII, 20; *Prov.* XXI, 21.
(2) C'est-à-dire pour se concilier sa faveur, c'est ainsi qu'au chap. XIII de l'*Epître aux Hebreux*, vers. 16, il est dit que la bienfaisance et l'aumône sont des victimes agréables à Dieu.

---

ciemus, ut illud impleamus præceptum: « Si esurierit inimicus tuus, ciba illum?» Tertia opinio est ridenda eorum qui dicunt *sinistræ* nomine uxorem significari; ut quoniam in re familiari tenaciores pecuniarum solent esse feminæ, lateat eas cum aliqui viri egenis impendunt, propter domesticas lites. Non autem solis viris hoc præceptum datum est, sed etiam feminis. Cum ergo sinistræ jubetur femina occultare opus misericordiæ suæ, an etiam vir sinistra erit feminæ? Quod si quispiam putat, cum præceptum sit talibus ut se invicem bonis moribus lucrifaciant, non sibi debent occultare bona opera sua; nec furta facienda sunt, ut promereatur Deus. Quod si occultandum est aliquid quandiu alterius infirmitas id æquo animo non potest sustinere, quamvis non illicite fiat; non tamen feminam per sinistram significari facile apparet totius capituli significatione; et etiam quam sinistram vocet. Quod enim in hypocritis culpatum est (quod scilicet laudes hominum quærunt), hoc tu facere vetaris : quapropter *sinistra* videtur significare delectationem laudis, *dextera* autem significat intentionem implendi præcepta divina. Cum ergo conscientiæ facientis eleemosynam miscet se appetitio laudis humanæ, fit *sinistra* conscia *dexteræ*. Nesciat ergo *sinistra*, id est, non se misceat conscientiæ tuæ laudis humanæ appe-

défend bien plus sévèrement de laisser la gauche agir seule en nous, que de lui permettre de se mêler aux œuvres de la droite. Quant au but qu'il s'est proposé dans ce précepte, il nous le fait connaître en ajoutant : « Afin que votre aumône soit dans le secret. » C'est-à-dire dans une bonne conscience qui ne s'ouvre pas aux regards des hommes, ni à leurs discours si souvent mensongers. Votre conscience seule vous suffit pour mériter votre récompense, si vous l'attendez de celui qui seul pénètre dans la conscience, et c'est ce qu'enseignent les paroles suivantes : « Votre Père qui voit dans le secret vous le rendra lui-même. » Un grand nombre d'exemplaires latins portent : « Vous le rendra en public. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il est impossible que Dieu laisse dans l'obscurité une seule bonne œuvre : dans la vie présente il se contente de la produire au grand jour, et il la glorifiera dans l'autre vie, parce qu'il est la gloire de Dieu. Par la même raison, le démon met le mal en évidence parce que le mal fait éclater la puissance de sa méchanceté. Mais à proprement parler, Dieu ne dévoile les bonnes œuvres que dans cette vie, où les biens ne sont pas communs aux bons et aux méchants; tous ceux que Dieu y comble de biens peuvent les considérer comme la récompense méritée de leur justice; sur la terre, au contraire, on ne peut distinguer clairement cette récompense, parce que les richesses y sont le partage des méchants comme des bons. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Dans les exemplaires grecs, qui sont antérieurs aux latins, on ne trouve pas le mot *palam* (1), en public.

S. Chrys. (*hom.* 19.) Si vous voulez des spectateurs de vos actions,

(1) On le lit dans les exemplaires actuels : ἐν τῷ φανερῷ.

---

titio. Dominus autem noster multo magis prohibet solam *sinistram* in nobis operari, quam eam misceri operibus *dexteræ*. Quo autem fine hoc dixerit, ostendit cum subdit : *Ut sit eleemosyna vestra in abscondito,* id est, in ipsa bona conscientia; quæ humanis oculis demonstrari non potest, nec verbis aperiri, quandoquidem multa mentiuntur. Sufficit autem tibi ad promerendum præmium ipsa conscientia, si ab eo expectas præmium qui solus conscientiæ inspector est : et hoc est quod subditur : *Et Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.* Multa latina exemplaria habent : *Reddet tibi palam.* Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Impossibile est enim ut opus bonum hominis in abscondito dimittat Deus; sed in hoc seculo manifestat, et in illo glorificat, quia gloria Dei est; sicut et diabolus manifestat malum, in quo malitiæ ejus virtus ostenditur. Proprie autem publicat Deus omne bonum in seculo illo, cujus bona non sunt communia bonis et malis : ideo cuicunque illic bene fecerit Deus, manifestum est quia pro mercede justitiæ suæ meruit illud : merces autem justitiæ in hoc seculo manifesta non est; quia hic, non solum boni, sed mali sunt divites. Aug. (*de serm. Dom. in mont. ut sup.*) Sed in græcis exemplaribus quæ priora sunt, non invenimus *palam.*

Chrys. (*in hom.* 19 *ut sup.*) Si ergo vis habere inspectores eorum quæ fa-

voici non-seulement les anges et les archanges, mais encore le Dieu souverain maître de toutes choses.

ỳ. 5-6. — *De même lorsque vous priez, ne ressemblez pas aux hypocrites qui affectent de prier en se tenant debout dans les synagogues et aux coins des rues pour être vus des hommes. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense. Mais vous, lorsque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre, et la porte en étant fermée, priez votre Père dans le secret; et votre Père, qui voit ce qui se passe dans le secret, vous en rendra la récompense.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Salomon (1) nous fait cette recommandation : « Avant la prière, préparez votre âme. » C'est ce que fait celui qui donne l'aumône avant de prier. Les bonnes œuvres, en effet, réveillent la foi du cœur et donnent à l'âme la force de s'adresser à Dieu par la prière. L'aumône est donc une préparation à la prière et c'est pour cela qu'après avoir expliqué les conditions de l'aumône le Sauveur nous donne ses instructions sur la prière.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Or, il nous enseigne ici non pas l'obligation de la prière, mais la manière dont nous devons prier, de même que plus haut il n'a point parlé de la nécessité de l'aumône, mais de l'intention avec laquelle on doit la faire. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) La prière est comme un tribut spirituel que l'homme tire du plus intime de son âme pour l'offrir à Dieu. Plus donc la prière est honorable et glorieuse, plus il faut prendre garde à ce qu'une intention tout humaine ne vienne l'avilir. Aussi, écoutez le Sauveur : « Lorsque vous prierez, vous ne serez pas comme des hypo-

(1) Ou plutôt l'auteur de l'*Ecclésiastique*, chap. VIII, 23, car bien que les anciens Pères l'attribuent à Salomon a cause de la conformité d'un grand nombre de ses maximes avec celles de Salomon auquel peut-être l'auteur de ce livre les a empruntées, on s'accorde à reconnaître que cet auteur est Jésus fils de Sirach, qui vécut longtemps après Salomon.

---

cis, ecce habes, non solum angelos aut archangelos, sed Deum universorum.

Cum oratis, non eritis sicut hypocritæ, qui amant in synagogis et in angulis platearum stantes orare, ut videantur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam. Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum, et clauso ostio, ora Patrem tuum in abscondito : et Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut supra.*) Salomon dicit : « Ante orationem præpara animam tuam. » Quod quidem facit qui faciens eleemosynam venit ad orationem : bona enim opera excitant fidem cordis, et dant confidentiam animæ apud Deum orandi. Ergo eleemosyna præparatio est orationis : et ideo Dominus post eleemosynam consequenter de oratione nos instruit.

Aug. (*de Serm. Dom. in mont. ut sup.*) Non autem hoc monet nunc ut oremus, sed quomodo oremus : sic nec superius ut faciamus eleemosynam, sed quo animo faciamus. Chrys. (*sup. Matth. ut sup.*) Est autem oratio quasi quoddam spiritale tributum quod anima offert Deo de visceribus suis. Quanto ergo gloriosior est, tanto cautius est servanda, ne propter homines facta vilescat. Et ideo dicit : *Cum oratis, non eri-*

crites. » — S. CHRYS. (*hom.* 19.) Il appelle hypocrites ceux qui font semblant de prier et regardent de tous côtés si les hommes les considèrent, et c'est pour cela qu'il ajoute : « Qui aiment à prier dans les synagogues. » — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Je ne pense pas que le Seigneur veuille parler ici du lieu où l'on prie, mais de l'intention qui anime la prière, car c'est une action louable que de prier dans les assemblées des fidèles, selon cette parole du roi-prophète : « Bénissez Dieu dans les assemblées. » Celui-là donc qui prie pour être vu des hommes, ce n'est pas vers Dieu, mais vers les hommes qu'il tourne ses regards et, par son intention, il prie dans la synagogue. Le texte ajoute : « Et dans les coins des rues, » afin de paraître prier en secret, poursuivant ainsi aux yeux des hommes le double mérite de la prière et de la prière faite en secret. — LA GLOSE. Ou bien ces coins de rues sont les endroits où une voie en coupe une autre et forme un carrefour.

S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Il nous défend donc de prier dans l'assemblée de nos frères dans l'intention d'en être remarqués; aussi ajoute-t-il : « Pour être vus des hommes. » Que celui qui se livre à la prière évite donc avec soin tout ce qui est extraordinaire et qui peut attirer les regards des hommes, comme d'élever la voix, de se frapper la poitrine ou de tenir les mains étendues. — S. AUG. (*serm. sur la mont.*) Ce qui est un mal, ce n'est pas d'être vu des hommes, mais d'agir pour en être remarqué.— S. CHRYS. (*hom.* 19). Il est toujours bon de se dérober au danger de la vaine gloire, mais surtout dans la prière, car si même sans ce défaut (1) nos pensées nous égarent çà et

(1) Celui de la vaine gloire comme l'indique le texte grec τοῦσου χωρίς.

---

tis sicut hypocritæ. CHRYS. (*in hom.* 19 *ut sup.*) *Hypocritas* vocat qui Deum se fingentes orare, homines circumspiciunt. Et ideo subdit : *Qui amant in synagogis orare.* CHRYS. (*super Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Puto autem non ad locum hoc referri quod ait Dominus, sed ad propositum orantis : in conventu enim fidelium orare laudabile est, sicut dictum est (*Psal.* 67.) : « In ecclesiis benedicite Deum. » Qui ergo sic orat ut ab hominibus videatur, non Deum aspicit, sed homines : et ideo quantum ad propositum suum in synagoga orat : cujus autem orantis mens solum aspicit Deum, quamvis in synagoga oret, tamen apud se in secreto videtur orare. Sequitur : « Et in angulis platearum, ut videantur absconse orare, » et sic dupliciter laudantur; et quia orant, et quia absconse orant. GLOSSA. Vel anguli platearum sunt ubi via per transversum viæ ducitur, et quadrivium reddit.

CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Eo ergo proposito in conventu vetat orare, ut a conventu videatur : unde subditur : « Ut videantur ab hominibus. » Orans ergo nihil novum faciat quod aspiciant homines, vel clamando, vel pectus percutiendo, vel manus extendendo. AUG. (*de Sermone Domini in monte, ut sup.*) Non autem videri ab hominibus nefas est; sed ideo hoc agere ut ab hominibus videaris. CHRYS. (*in hom.* 19 *ut sup.*) A vana enim gloria ubique erui bonum est, maxime autem in oratione. Si enim absque hoc cogitationibus circumferimur, si adorandum

là pendant la prière, comment comprenons-nous ce qui nous est dit si nous venons prier avec une âme travaillée de cette nouvelle infirmité? — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Nous devons éviter également de faire voir aux hommes que nous ne voulons pour récompense de nos actions que leur être agreables, car écoutons ce qui suit : « Je vous le dis en vérité, ils ont reçu leur récompense. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Chacun ne moissonnera que ce qu'il aura semé; celui donc qui aura prié pour plaire aux hommes plutôt qu'à Dieu recevra les louanges des hommes et n'aura aucun droit aux louanges de Dieu. Notre-Seigneur dit : « Ils ont reçu, » car Dieu voulait leur accorder la récompense dont il est l'auteur, ils ont mieux aimé rechercher celle que donnent les hommes. Mais comment doit-on prier? Notre-Seigneur nous l'enseigne par ce qui suit : « Pour vous, lorsque vous voudrez prier, entrez dans votre chambre et, après en avoir fermé la porte, priez votre Père dans le secret. — S. Jér. Ces paroles, dans leur sens naturel, apprennent à celui qui les entend à fuir la vaine gloire dans la prière. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il faut qu'il n'y ait absolument là que celui qui prie et celui à qui s'adresse la prière. Un témoin, loin de vous être alors utile, ne fait que vous être à charge.

S. Cypr. (*De l'Oraison Dominicale.*) D'ailleurs il est plus convenable pour notre foi de prier dans les lieux retirés, nous comprenons mieux alors que Dieu est présent partout et qu'il pénètre les endroits les plus secrets de la plénitude de sa majesté. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Nous pouvons aussi par cette porte de la maison entendre notre bouche, en ce sens que nous n'avons pas besoin d'élever bien haut la voix, mais que nous devons prier dans le silence du cœur pour trois

---

ingressi fuerimus hanc habentes ægritudinem, qualiter intelligimus ea quæ nobis dicuntur? Aug. (*de Serm. Domini in monte, ut sup.*) Sic etiam fugiendum est ne homines sciant si hoc animo aliquid fiat, ut fructus expectetur placendi hominibus : unde subditur : *Amen dico vobis : Receperunt mercedem suam.* Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Unusquisque enim ubi seminat, ibi metet. Unde qui propter homines orant, non propter Deum, ab hominibus non a Deo laudantur. Chrys. (*in hom.* 19, *ut sup.*) Dicit autem : *Receperunt*, quia Deus retributionem quæ est ab ipso tribuere vellet; illi autem eam quæ est ab hominibus usurpant. Quomodo autem orandum sit subjungit, dicens : *Tu autem cum oraveris, intra in cubiculum tuum, et clauso ostio, ora Patrem tuum in abscondito.* Hier. Hoc simpliciter intellectum erudit auditorem, ut vanam orandi gloriam fugiat. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Ut nemo sit ibi, nisi ille qui orat et ille quem orat : testis enim orantem gravat, non adjuvat.

Chrys. (*de Orat. Dom.*) In abditis etiam locis orare magis convenit fidei, ut sciamus Dominum ubique esse præsentem, et majestatis suæ plenitudine occulta penetrare. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Possumus etiam intelligere per ostium domus os corporis, ut non clamosa voce oremus Deum, sed tacito corde, propter tria

raisons : la première c'est que Dieu qui écoute la voix du cœur ne doit pas être importuné par des cris, mais apaisé par le spectacle d'une conscience droite; la seconde, c'est que personne, excepté Dieu et vous ne doit connaître l'objet de vos prières secrètes; la troisième, c'est que votre prière bruyante est un véritable empêchement pour celui qui prie à côté de vous. — Confér. (1) Nous devons prier dans le plus grand silence, afin que nos ennemis qui nous entourent, surtout pendant la prière, ne puissent connaître dans quelle intention nous prions. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Par nos chambres on peut encore entendre nos cœurs, dont le Psalmiste a dit (*Ps.* iv) : « Ce que vous dites dans vos cœurs, repassez-le avec amertume dans le lieu de votre repos. » La porte ce sont les sens de la chair; au dehors sont toutes les choses temporelles qui pénètrent par les sens dans nos pensées, et la multitude des vains fantômes qui viennent nous étourdir pendant la prière. — S. Cyp. (*de l'Or. Dom.*) Mais quelle est cette négligence qui vous laisse prendre et entraîner lorsque vous priez Dieu, par des pensées aussi ridicules que profanes? Quelle pensée donc doit vous occuper davantage que celle-ci ; c'est à Dieu que je parle. Comment exiger que Dieu vous écoute, alors que vous ne vous écoutez pas vous-mêmes? C'est vraiment là ne pas vous mettre en garde contre votre ennemi (2), c'est offenser Dieu par la négligence et la froideur de votre prière. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Il faut donc fermer la porte, c'est-à-dire résister à l'importunité des sens, afin que la prière toute spirituelle monte jusqu'au Père après avoir été formée au plus intime du cœur où l'âme prie Dieu dans le secret,

(1) C'est la neuvième Conférence, chap. xxxv, des conférences des Pères dont Cassien est l'auteur. Cette conférence est la première de celles qu'à faites l'abbé Isaac.
(2) Le démon, cet adversaire dont parle saint Pierre, I *Ep.* vers. 8.

---

primo, quia Deus non voce clamosa pulsandus est, sed conscientia recta placandus, qui est cordis auditor; secundo, quia secretas orationes tuas non oportet alterum scire, nisi te et Deum; tertio, quia clamose orans alterum juxta te non permittis orare. Ex Collat. Cum summo etiam est orandum silentio, ut ipsos quoque inimicos nostros, qui orantibus nobis maxime insidiantur, lateat nostræ petitionis intentio. Aug. (*de Sermone Domini in monte ubi sup.*) Vel per cubicula nostra sunt intelligenda corda nostra, de quibus dicitur (*Psal.* 4.) : « Quæ dicitis in cordibus vestris, et in cubilibus vestris compungimini. » Ostium est carnalis sensus; foris sunt omnia temporalia, quæ per sensum carnalem in cogitationes nostras penetrant, et turba vanorum phantasmatum orantibus obstrepunt. Cypr. (*de Orat. Domin.*) Quæ autem segnities est alienari et capi ineptis cogitationibus et profanis, cum Dominum deprecaris, quasi sit aliquid quod magis debeas cogitare, quam quod cum Deo loquaris? Quomodo te audiri a Deo postulas, cum teipsum non audias? Hoc est ab hoste non cavere; hoc est Deum negligentia orationis offendere. Aug. (*de Serm. Dom. in mon. ubi sup.*) Claudendum est ergo ostium (id est, carnali sensui resistendum), ut oratio spiritualis dirigatur ad Patrem, quæ fit intimis cordis, ubi oratur Pater in abscondito :

c'est pourquoi il ajoute : « Et votre Père vous le rendra. — Remi. Voici donc le sens de ces paroles : qu'il vous suffise que votre prière soit connue de celui-là seul qui pénètre jusqu'au plus secret des cœurs, et qui par là même ne peut manquer de l'exaucer.

S. Chrys. *hom.* 12.) Remarquez qu'il ne dit pas : « C'est lui qui vous donnera gratuitement, » mais « c'est lui qui vous le rendra, » car Dieu se constitue lui-même votre débiteur.

℣. 7, 8. — *Or, en priant, n'affectez pas de parler beaucoup, comme les païens, qui s'imaginent qu'à force de paroles ils seront exaucés. Ne vous rendez donc pas semblables à eux, car votre Père sait de quoi vous avez besoin avant que vous le lui demandiez.*

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Le propre des hypocrites est de se donner en spectacle dans leurs prières et de n'y chercher d'autres fruits que la louange des hommes; ainsi le propre des païens (c'est-à-dire des Gentils) est de penser que c'est à force de paroles qu'ils seront exaucés dans leurs prières. C'est pourquoi Notre-Seigneur ajoute : « Or en priant, ne parlez pas beaucoup. » — Confér. des Pères. Nos prières doivent être fréquentes mais courtes, de peur que notre ennemi ne prenne occasion d'une prière trop prolongée pour jeter ses pernicieuses insinuations dans notre âme.

S. Aug. (*Ep.* 121 *à Proba.*, chap. 10.) Cependant ce n'est pas faire de longs discours en priant, comme plusieurs le pensent, que de prier longtemps. Les longs discours n'ont rien de commun avec la durée du sentiment intérieur. En effet, n'est-il pas dit du Seigneur lui-même, qu'il passa la nuit à prier (*Luc*, vi), et ailleurs qu'il redoubla sa prière pour nous donner l'exemple? (*Luc*, xxii.) On dit que nos frères d'Egypte

---

unde sequitur : *Et Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi.* Remig. Et est sensus : sufficiat tibi ut ille solus noverit tuam orationem, qui omnium corda novit occulta, quia ipse qui est inspector, erit exauditor.

Chrys. (*in hom.* 12. *ut sup.*) Non autem dixit : *Gratis dabit*, sed *reddet tibi* : etenim debitorem seipsum tibi constituit.

Orantes autem nolite multum loqui, sicut ethnici faciunt : putant enim quod in multiloquio suo exaudiantur. Nolite ergo assimilari eis : scit enim Pater vester quid opus sit vobis, antequam petatis eum.

Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. ii, cap. 7.) Sicut hypocritarum est præbere se spectandos in oratione, quorum fructus est placere hominibus, ita est ethnicorum (id est, gentilium) in multiloquio se putare exaudiri : et ideo subditur : *Orantes autem nolite multum loqui.* Ex Colla. Frequenter enim sed breviter est orandum, ne immorantibus nobis inserere aliquid nostro cordi insidiator possit inimicus.

Aug. (*ad Probam. Epist.* cxxi, cap. 10.) Non tamen ut quidam putant, hoc est orare in multiloquio, si diutius oretur. Aliud est sermo multus, aliud diuturnus affectus. Nam et de ipso Domino scriptum est quod pernoctaverit in orando (*Luc.* 6.), et prolixius oraverit (*Luc.* 22.) ut nobis præberet exemplum. Dicuntur fratres in Ægypto crebras qui-

se livrent à de fréquentes mais très-courtes prières qu'ils lancent pour ainsi dire vers le ciel à la dérobée afin que la ferveur d'intention si nécessaire à celui qui prie ne soit pas soumise à une espèce de violence pendant une prière trop prolongée. Par là ils nous apprennent que de même qu'il ne faut pas fatiguer cette intention, si elle ne peut durer plus longtemps, on ne doit pas non plus l'interrompre si elle veut encore continuer. Ne multiplions pas les paroles dans la prière, mais multiplions-y les supplications, si la ferveur de l'intention se soutient. Parler beaucoup dans la prière c'est noyer une demande nécessaire dans un flot de paroles superflues; tandis que prier beaucoup c'est importuner pour ainsi dire celui que nous prions par les cris continuels de notre cœur : car presque toujours cette affaire se traite bien mieux par des gémissements que par des discours, et plus efficacement avec des larmes qu'avec des paroles.

S. Chrys. (*hom.* 19.) Notre-Seigneur condamne ici toutes les paroles inutiles et vaines dans la prière, comme lorsque nous demandons à Dieu non pas ce qui est digne de lui et de nous, mais la puissance, la gloire, la victoire sur nos ennemis, de grandes richesses. Il nous défend donc ici les longues prières, je ne dis pas longues par leur durée, mais par la multitude des paroles dont elles sont composées. Cependant la persévérance dans la prière est nécessaire : « Persévérez dans la prière » nous dit l'apôtre (1). Ce n'est pas qu'il nous ordonne de faire des prières composées de dix mille phrases; il veut simplement que nous les prolongions par les instances de notre cœur; c'est ce que Notre-Seigneur nous insinue indirectement par ces paroles : « N'affectez pas de parler beaucoup. »

(1) *Rom.* xii. La même pensée se retrouve dans l'*Epître aux Colossiens*, iv, 2 : « Veillez en persévérant dans la prière ; » et dans l'*Epître aux Ephésiens,* vi, 18 : «Priez toujours avec toute sorte d'instances. »

---

dem habere orationes, sed eas tamen brevissimas, et raptim quodammodo jaculatas, ne illa violenter erepta (quæ oranti plurimum est necessaria) per productiores moras haberetur intentio : ac per hoc ipsi satis ostendunt hanc intentionem sicut non esse obtundendam, si perdurare non potest, ita si perduraverit non cito esse rumpendam. Absit autem ab oratione multa locutio, sed non desit multa precatio, si fervens perseverat intentio : nam multum loqui est in orando rem necessariam superfluis agere verbis : multum autem precari est eum quem precamur, diuturna cordis exercitatione pulsare : nam plerumque hoc negotium plus gemitibus quam sermonibus agitur, plus fletu quam affatu.

Chrys. (*in hom.* 19, *in Matth.*) Dissuadet igitur per hoc inanem locutionem in orando; puta cum non petimus decentia a Deo, sed potentatus, et gloriam inimicos superare, et pecuniarum abundantiam. Jubet ergo hic non longas orationes facere. Longas autem dico non tempore, sed multitudine eorum quæ dicuntur. Permanere tamen oportet eos qui petunt : *Orationi* enim, ait Apostolus (*Rom.* 12.), *instantes* : non tamen jubet decem millium versuum orationem componere, sed corde tenus enuntiare : quod occulte insinuat, cum dicit : « Nolite multum loqui. »

La Glose. Notre-Seigneur condamne la multitude des paroles qui provient de l'incrédulité, ce qu'il exprime en disant : « Ainsi que font les païens. » Cette abondance de paroles était nécessaire aux païens pour instruire les démons de l'objet de leurs demandes, « car, » dit Jésus-Christ, « ils sont persuadés que c'est à force de paroles qu'ils seront exaucés. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Et en effet toute abondance superflue de paroles vient des païens, qui beaucoup plus occupés du soin d'exercer leur langue que de changer leur cœur, transportent ce flux habituel de paroles jusque dans les prières qu'ils adressent à Dieu. — S. Grég. (*Moral.*, liv. xxxiii, chap. 21.) (1) La prière véritable consiste dans les gémissements amers de la componction et non dans des paroles arrangées avec art; aussi Notre-Seigneur conclut-il, « Ne vous rendez donc pas semblables à eux. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Si cette abondance de paroles a pour objet de dissiper l'ignorance de celui à qui on s'adresse, qu'en est-il besoin vis-à-vis de celui qui connaît toutes choses? C'est pourquoi il ajoute : « Votre Père céleste sait avant que vous le lui demandiez, ce qui vous est nécessaire. »

S. Jér. Quelques philosophes ont pris occasion de là pour formuler comme un dogme cette impiété : Si Dieu connaît par avance et l'objet de nos prières, et les besoins que nous voulons lui exposer, il est inutile de les lui dire. Nous leur répondons que nous faisons à Dieu non pas un récit mais une prière, et qu'il y a une grande différence entre raconter à quelqu'un ce qu'il ignore, et lui demander ce qu'il sait déjà.

S. Chrys. (*homél.* 19.) Vous ne priez donc pas pour instruire Dieu,

(1) Dans les anciens exemplaires chap. xxvii, sur ces paroles de Job : « Je ne l'épargnerai pas, » etc. Paroles de Dieu au sujet de Léviathan ou de Béhémoth.

Glossa. Damnat autem multiloquium orationis veniens de infidelitate : unde sequitur : *Sicut ethnici faciunt :* gentilibus enim erat necessaria verborum multiplicitas, propter dæmones qui nescirent quid illi peterent, nisi illorum verbis instructi : unde sequitur : *Putant enim quod in multiloquio suo exaudiantur.* Aug. (*de Serm. Dom. in mon. ubi sup.*) Et revera omne multiloquium a gentibus venit, qui exercendæ linguæ potius quam mutando animo dant operam, et hoc studii genus etiam ad Deum prece flectendum transferre conantur. Greg. (XXXIII. *Moral.* c. 21.) Sed veraciter orare est amaros in compunctione gemitus et non composita verba resonare; et ideo subditur : *Nolite ergo assimilari eis.* Aug. (*de Serm. Dom. in mon. ubi sup.*) Si enim verba multa ad id proferuntur ut instruatur ignarus, quid eis opus est ad rerum omnium cognitorem? unde sequitur : *Scit enim Pater vester quid opus sit vobis, antequam petatis eum.*

Hier. Consurgit autem in hoc loco quædam hæresis philosophorum quorumdam, dogma perversum dicentium : « Si novit Deus quid oremus, et antequam petamus scit quo indigeamus, frustra scienti loquimur : » quibus respondendum est non narratores nos esse, sed rogatores : aliud est enim narrare ignoranti, aliud petere a scienti.

Chrys. (*in homil.* 19. *ut sup.*) Non ergo ores ut doceas, sed flectas, ut fa-

mais pour le fléchir, pour vous unir intimement à lui par la continuité de la prière, pour vous humilier, pour réveiller en vous le souvenir de vos péchés. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ce n'est pas par nos paroles que nous devons chercher à obtenir de Dieu ce que nous désirons, mais par les dispositions habituelles de notre âme, par la droiture de notre intention, la pureté de notre amour, la simplicité de notre cœur. — S. Aug. (*Lettre* 121 *à Proba.*) Cependant de temps à autre nous adressons à Dieu des prières vocales, afin que ces signes extérieurs nous réveillent, nous fassent connaître quels sont nos progrès dans le saint désir de la prière, et nous excitent plus vivement à l'augmenter en nous. Car ce désir qui s'attiédit au contact de mille soins divers, finirait par se refroidir et s'éteindre tout-à-fait, si nous ne ravivions fréquemment sa flamme. Les paroles nous sont donc nécessaires non pas pour apprendre à Dieu ce qu'il ne sait pas, ou pour le fléchir, mais pour nous donner de salutaires avertissements, et nous faire examiner l'objet de nos prières.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) On pourrait demander encore en quoi la prière elle-même (qu'elle consiste en paroles ou en sentiments intérieurs) est nécessaire si Dieu sait par avance ce dont nous avons besoin, s'il n'était évident que la seule volonté de la prière est pour l'âme une source de paix et de pureté, et la rend plus propre à recevoir les dons spirituels que Dieu répand en nous. Dieu n'exauce pas nos prières par le désir qu'il a d'être prié, car il est toujours prêt à donner sa lumière, mais nous ne sommes pas toujours disposés à la recevoir, inclinés que nous sommes vers d'autres biens. Dans la prière notre cœur se tourne donc vers Dieu, et en excluant le désir des biens temporels l'œil intérieur de notre âme se purifie, et ainsi rendu à sa

---

miliaris efficiaris continuitate interpellationis, ut humilieris, ut rememoreris peccatorum tuorum. Aug. (*de Serm. Domini in mon. ubi sup.*) Nec etiam verbis nos agere debemus apud Deum, ut impetremus quod volumus, sed rebus quas animo gerimus et intentione cogitationis cum dilectione pura, et simplici affectu. Aug. (*ad Probam. Epistola* CXXI, *ut sup.*) Sed ideo per intervalla temporum, etiam verbis rogamus Deum, ut illis rerum signis nos ipsos admoneamus, quantumque in hoc desiderio profecerimus nobis ipsis innotescamus, et ad hoc augendum nos ipsos acrius excitemus; ne variis curis quod tepescere cœperat, omnino frigescat, et penitus extinguatur, nisi crebrius inflammetur. Nobis ergo necessaria sunt verba, quibus commoneamur et inspiciamus quid petamus, non quibus Dominum seu docendum seu flectendum esse credamus.

Aug. (*de Serm. Domini in mon. ubi sup.*) Sed rursus quæri potest (sive rebus, sive verbis orandum sit) quid opus sit ipsa oratione, si Deus jam novit quid nobis necessarium sit; nisi quia ipsa orationis intentio cor nostrum serenat et purgat, capaciusque efficit ad excipienda divina munera, quæ spiritualiter nobis infunduntur. Non enim ambitione precum exaudit Deus qui semper paratus est dare suam lucem; sed nos non semper parati sumus accipere, cum inclinamur in alia. Fit ergo in oratione conversio cordis ad Deum, et purgatio interioris oculi, cum ea quæ cupiebantur tempo-

pureté il devient capable de supporter la lumière dans toute sa clarté, et de demeurer dans cette sublime contemplation avec ce sentiment de joie qui est la perfection du bonheur.

ỳ. 9. — *Vous prierez donc de cette manière : Notre Père, qui êtes aux cieux.*

La Glose. Parmi les enseignements salutaires et les conseils divins que Notre-Seigneur donne à ceux qui croient en lui, il leur propose une formule de prière, et cette formule renferme peu de paroles; il veut que cette brièveté même qu'il nous commande nous inspire la confiance d'être promptement exaucés. Cette prière commence ainsi : « Notre Père qui êtes dans les cieux. » — S. Cypr. (*de l'Or. Dom.*) Celui qui nous a donné la vie nous a enseigné aussi à prier, afin qu'en adressant au Père la prière que le Fils nous a lui même apprise, nous soyons plus facilement exaucés. C'est prier Dieu en ami et avec une espèce de familiarité que de se servir de ses propres paroles. Que le Père donc reconnaisse les paroles de son Fils dans nos prières, et puisque ce divin Fils est près du Père l'avocat qui intercède pour nos péchés, lorsque nous venons demander le pardon de nos péchés, empruntons le langage même de notre avocat. Ce ne sont pas cependant les seules paroles dont nous puissions nous servir pour prier; il en est d'autres qui ont le même sens et qui peuvent également enflammer notre cœur.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Dans toute prière il faut avant tout se concilier la bienveillance de celui qu'on prie, et lui exposer ensuite l'objet de notre demande. C'est par la louange qu'on se concilie cette

(1) La Glose porte ici le nom de Bède, mais on ne trouve pas ce passage dans cet auteur. On en retrouve une partie dans le traité de saint Cyprien, *De l'Oraison Dominicale*, un peu après le commencement.

---

raliter, excluduntur; ut acies cordis simplicis ferre possit simplicem lucem, et in ea manere cum gaudio quo beata vita perficitur.

Sic ergo vos orabitis : Pater noster, qui es in cœlis.

Glossa. Inter salutaria monita et divina, quibus consuluit credentibus, formam orandi proposuit, et orationes composuit brevibus verbis; ut sit fiducia cito annuendi, quod breviter vult rogari : unde dicit : *Pater noster, qui es in cœlis.* Cypr. (*de Oratione Domini.*) Qui fecit vivere, docuit et orare; ut dum oratione quam Filius docuit apud Patrem loquimur, facilius audiamur. Amica et familiaris oratio est Dominum de suo rogare : agnoscat Pater Filii sui verba, cum precem facimus; et cum ipsum habeamus advocatum apud Patrem pro peccatis nostris (I *Joan.* I.), quando peccatores pro delictis nostris petimus, advocati nostri verba promamus. Glossa. Non tamen his solis verbis oratur, sed et aliis sub eodem sensu conceptis, quibus cor nostrum accenditur.

Aug. (*de Sermone Domini in mont.* lib. II, cap. 8.) Cum autem in omni deprecatione benevolentia concilianda sit ejus quem deprecamur, deinde dicendum quid deprecemur, per laudem illius ad quem oratio dirigitur, solet benevo-

bienveillance, et on la place ordinairement au commencement de la prière. La loi contenait bien des préceptes sur la manière dont Dieu devait être loué, mais on n'en trouve aucun qui enjoigne au peuple d'Israël d'appeler Dieu notre Père (1). Car Dieu ne leur était présenté que comme un maître qui commande à ses serviteurs, et non comme un père plein de tendresse pour ses enfants. Le peuple chrétien au contraire, d'après le témoignage de l'Apôtre a reçu l'esprit d'adoption dans lequel nous crions : « Mon Père, mon Père, » non point sans doute par l'effet de nos mérites, mais par la grâce qui nous fait dire dans la prière : « Mon Père. » Ce nom excite à la fois la charité dans nos cœurs (car qu'y a-t-il de plus cher à des enfants que leur père), un sentiment d'affectueuse supplication, qui nous fait dire à Dieu : « Notre Père, » et l'espérance presque certaine d'obtenir ce que nous demandons. Car que peut-il refuser à ses enfants qui le prient, après le bienfait inestimable de cette filiation divine? Enfin avec quelle sollicitude celui qui dit : « Notre Père » doit veiller à ne pas se rendre indigne d'une si auguste filiation? Ceux qui ont les richesses en partage, ou qui se glorifient d'une illustre origine doivent apprendre, du moment qu'ils sont devenus chrétiens, à ne point se conduire avec hauteur à l'égard de ceux qui sont pauvres ou de condition obscure, puisque tous ensemble ils disent à Dieu : « Notre Père, » parole qui ne peut avoir dans leur bouche ni l'accent de la piété, ni celui de la vérité, s'ils ne les reconnaissent pour leurs frères. — S. CHRYS. (*hom.* 28.) Quel mal peut résulter pour nous de notre parenté d'ici-bas alors que par une alliance bien plus sublime nous ne formons tous

(1) Il ne s'agit ici, comme l'observe saint Augustin, que des préceptes de la loi, car les prophètes rappellent souvent aux Israélites que Dieu aurait pu être leur père, s'ils ne s'étaient pas écartés de ses commandements. *Isaie*, I, 2; LXIII, 16; LXIV, 8. *Ps.* LXXXI, 6; *Malach.*, I, 6; *Sagesse*, XIV, 3; *Ecclesiastique*, XXIII, 1 et 4.

---

lentia conciliari; et hoc in orationis principio poni solet : in quo Dominus noster nihil aliud nos dicere jussit, nisi : « Pater noster, qui es in cœlis. » Multa quidem dicta sunt in laudem Dei, nunquam tamen invenitur præceptum populo Israel, ut dicerent : *Pater noster;* sed est eis insinuatus ut Dominus, tanquam servis non filiis : sed de populo christiano Apostolus dicit (*ad Rom.* 8.) : quod spiritum adoptionis accepit, in quo clamamus : *Abba pater,* quod non est meritorum nostrorum sed gratiæ quam in oratione ponimus, cum dicimus : *Pater.* Quo nomine et charitas excitatur (quid enim charius debet esse filiis quam pater? » et supplex affectus, cum homines dicunt Deo : *Pater noster;* et quædam impetrandi præsumptio. Quid enim jam non det filiis petentibus, cum hoc ipsum ante dederit ut filii essent? Postremo quanta cura animum tangit, ut qui dicit : *Pater noster*, tanto Patre non sit indignus? Admonentur etiam hinc divites, vel genere nobiles, cum facti fuerint christiani, non superbire adversus pauperes vel ignobiles, quoniam simul dicunt Deo : *Pater noster;* quod non possunt pie ac vere dicere, nisi fratres esse cognoscant. CHRYS. (*in homil.* 28, *in Matth.*) Quod enim nocumentum est ex inferiori cognatione, cum secundum

qu'une même famille? Par ce nom seul de Père, nous proclamons le pardon de nos péchés, notre adoption, notre droit à l'héritage, la fraternité qui nous unit au Fils unique, et l'effusion de l'Esprit saint dans nos âmes, car personne ne peut appeler Dieu son Père, s'il n'est en possession de tous ces biens. Notre âme donc se trouve au commencement de la prière élevée tout à la fois et par la dignité de celui qu'elle invoque, et par la grandeur des bienfaits dont elle est comblée. — S. Cypr. (*de l'Or. Dom.*) Nous ne disons pas : « Mon Père, » mais « Notre Père; » parce que le Maître de la paix et de l'unité ne veut pas de ces prières individuelles et privées, qui ont pour objet exclusif l'intérêt de celui qui prie. Notre prière à nous doit être publique et commune; lorsque nous prions, ce n'est pas pour un seul, c'est pour tout le peuple chrétien, car nous ne formons tous qu'un seul peuple, et Dieu a voulu qu'un seul priât pour tous comme il nous a lui-même portés tous en un seul. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est la nécessité qui nous force de prier pour nous, mais c'est la charité fraternelle qui nous inspire de prier pour les autres. Or la prière qu'inspire l'amour de la fraternité est plus agréable à Dieu que celle qui est dictée par la nécessité. — La Glose. Nous disons : « Notre Père, » expression qui est commune à tous les chrétiens, et non pas : « Mon Père, » ce qui n'appartient qu'à Jésus-Christ seul, qui est fils par nature.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Notre-Seigneur ajoute : « Qui êtes dans les cieux, » pour nous apprendre ainsi que nous avons un Père céleste et nous faire rougir lorsque nous nous abaissons au niveau des choses de la terre. — Confér. des Pères. C'est aussi pour nous inspirer un vif désir de parvenir à cette région où nous reconnaissons

---

superiorem omnes simus copulati? Qui etiam patrem dicit, et peccatorum remissionem, et adoptionem, et hæreditatem, et fraternitatem quæ est ad unigenitum, et spiritus largitionem, per unam hanc confessus est nuncupationem : non enim possibile est vocare Deum *Patrem*, nisi eum qui est omnibus istis bonis potitus. Dupliciter igitur orantium erigit sensum, et dignitate ejus qui invocatur, et magnitudine beneficiorum quibus orans potitus est. Cypr. (*de Oratione Domin.*) Non autem dicimus : *Pater meus*, sed *Pater noster*, quia pacis et unitatis magister noluit sigillatim et privatim precem fieri, ut quis cum precatur, pro se tantum precetur : publica enim est nobis et communis oratio; et quando oramus, non pro uno tantum, sed pro populo toto oramus, quia totus populus unum sumus : sic enim unum orare pro omnibus voluit, quomodo in uno omnes ipse portavit. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. hom.* 14.) Pro se enim orare necessitas cogit, pro altero autem charitas fraternitatis hortatur. Dulcior autem est ante Deum oratio, non quam necessitas transmittit, sed quam charitas fraternitatis commendat. Glossa. Dicitur etiam *Pater noster* (quod commune est omnibus), non *Pater meus*, quod soli Christo convenit, qui est filius per naturam.

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Addit autem : « Qui es in cœlis,» ut sciamus nos habere Patrem cœlestem, et erubescant se terrenis rebus substernere, qui Patrem habent in cœlis. Ex Colla. Et ut ad illam regionem in qua Patrem nostrum commorari fatemur,

qu'habite notre Père. — S. Chrys. (*hom.* 26.) En disant : « Qui êtes dans les cieux, » il n'y renferme pas l'immensité divine, mais il détache simplement de la terre celui qui prie pour le transporter dans les régions plus élevées. — S. Aug. (*serm. sur la mont.* II, 9). Ou bien ces paroles : « Dans les cieux, » veulent dire : Dans les saints et dans les justes, car Dieu ne peut être renfermé dans l'espace. On entend ordinairement par les cieux les parties de cet univers dont la nature est plus parfaite, et si l'on admet qu'elles sont le séjour de Dieu, il faudra dire que les oiseaux sont de meilleure condition que nous, puisqu'ils vivent dans des lieux plus rapprochés de Dieu. Or, il n'est pas écrit : « Le Seigneur est proche des hommes qui habitent les lieux élevés ou les montagnes, » mais : « Il est proche de ceux qui ont le cœur contrit (1). » Mais de même que le pécheur est appelé terre et que Dieu lui a dit : « Tu es terre et tu retourneras en terre, » ainsi par une raison contraire le nom de ciel convient parfaitement aux justes. C'est donc avec raison que nous disons : « Qui êtes dans les cieux, » c'est-à-dire qui êtes dans les justes, car la distance spirituelle qui sépare les justes des pécheurs est aussi grande que la distance qui, dans le monde visible, sépare le ciel de la terre. C'est pour cela que lorsque nous prions nous nous tournons vers l'orient d'où nous voyons le ciel se lever. Ce n'est pas que Dieu y soit d'une manière particulière, à l'exclusion des autres parties du monde, mais c'est pour rappeler à notre âme qu'elle doit se tourner vers la nature plus parfaite de Dieu, en même temps que notre corps qui est terrestre se tourne vers un corps céleste qui est aussi plus parfait. Il est convenable (2) aussi que tous, les petits comme les grands, se servent

(1) *Ps.* XXXIII, 19. La Vulgate a traduit : « Le Seigneur est proche de ceux dont le cœur est affligé. »
(2) Saint Augustin ajoute : « Et il est très-avantageux. »

---

summo desiderio properemus. Chrys. (*in hom.* 26, *in Matth. ut sup.*) *In cœlis* ergo cum dicit, non illic Deum concludens hoc ait, sed a terra abducens orantem, et excelsis regionibus affigens. Aug. (*de Serm. Dom. in mont.* lib. II, cap. 9.) Vel dicitur esse in *cœlis*, id est, in sanctis et justis : non enim spatio locorum continetur Deus : sunt quidem cœli excellentia mundi corpora, et, si in eis locus Dei esse credatur, melioris meriti sunt aves, quarum vita est Deo vicinior. Non autem est scriptum : « Prope est Dominus excelsis hominibus, aut eis qui in montibus habitant, sed contritis corde. » Sed sicut *terra* appellatur peccator, cui dictum est (*Gen.* 3.) : « Terra es et in terram ibis, sic cœlum » justus e contrario dici potest. Recte ergo dicitur : « Qui es in cœlis, *id est*, qui es in Sanctis » : tantum enim spiritualiter interesse videtur inter justos et peccatores, quantum corporaliter inter cœlum et terram : cujus rei significandæ gratia orantes ad Orientem convertimur, unde cœlum surgit, non tanquam Deus ibi sit, cæteras mundi deserens partes, sed ut admoneatur animus ad naturam excellentiorem se convertere (id est, ad Deum); cum corpus ejus (quod terrenum est) ad corpus excellentius (id est, ad corpus cœleste) convertitur. Convenit etiam ut omnium sensibus et parvulorum et magnorum

de leurs sens pour concevoir des sentiments dignes de Dieu, et pour ceux qui ne peuvent se faire une idée d'un être incorporel, il vaut mieux encore croire que Dieu est dans le ciel que sur la terre.

Que votre nom soit sanctifié.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, ii, 12). Le Sauveur nous a fait connaître celui à qui doit s'adresser notre prière et le lieu qu'il habite, voyons maintenant quel doit être l'objet de nos prières. La première de toutes les demandes est celle-ci : « Que votre nom soit sanctifié. » Cette demande ne suppose pas que le nom de Dieu ne soit pas saint par lui-même, mais elle exprime le désir que la sainteté de ce nom soit reconnue par tous les hommes c'est-à-dire que les hommes aient une connaissance si parfaite de Dieu qu'ils n'estiment rien de plus saint que lui. — S. Chrys. (*Hom.* 20.) Ou bien il veut que dans la prière nous demandions que Dieu soit glorifié par notre vie, comme si nous disions à Dieu : « Accordez-nous de vivre de manière que notre vie soit pour toutes les créatures un sujet de vous louer et de vous glorifier, » car l'expression : « Qu'il soit sanctifié » est la même que celle-ci : Qu'il soit glorifié. Or, pour être digne de Dieu, la prière ne doit rien demander avant la gloire du Père, et doit subordonner tout à ses louanges. — S. Cyp. (*de l'Orais. Dom.*) Ou bien encore : Nous ne formons pas le souhait que Dieu soit sanctifié par nos prières, mais que son nom soit sanctifié en nous-mêmes. C'est lui qui nous a dit : « Soyez saint comme je suis saint; » nous le supplions donc, lui qui nous a sanctifiés dans le baptême, de nous faire persévérer dans la sainteté que nous avons reçue. — S. Aug. (*Du don de la Persévér.*, chap. 2). Mais pourquoi demander cette persévérance à Dieu, si,

---

bene sentiatur de Deo; et ideo qui nondum possunt aliquid incorporeum cogitare, tolerabilior est illorum opinio, si Deum in cœlo potius esse credant quam in terra.

Sanctificetur nomen tuum.

Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. ii, cap. 12.) Dictum est quis sit qui petitur, et ubi habitet. Jam videamus quæ sint petenda. Primum autem omnium quæ petuntur, hoc est : *sanctificetur nomen tuum*. Quod non sic petitur quasi non sit sanctum Dei nomen, sed ut sanctum habeatur ab hominibus, id est, ita innotescat Deus, ut non æstimetur aliquid sanctius. Chrys. (*in hom.* 20, *ut sup.*) Vel rogare jubet orantem, « Deum per nostram glorificari vitam, » ac si dicat : « Ita fac nos vivere, ut per nos universa te glorificent, » sanctificetur enim idem est quod glorificetur. Digna est autem Deum deprecantis oratio, nihil petere ante Patris gloriam, sed omnia ejus laudi postponere. Cyprianus. (*de Orat. Dominica.*) Vel aliter : non optamus Deo ut sanctificetur orationibus nostris, sed ut nomen ejus sanctificetur in nobis : quia enim ipse dixit (*Levit.* 20.) : « Sancti estote, quia ego sanctus sum, » id petimus et rogamus ut qui in baptismo sanctificati sumus, in eo quod esse cœpimus, perseveremus. Aug. (*de Perseverantia.*) Cur autem perseverantia ista poscitur a Deo, si (ut Pelagiani di-

comme le prétendent les Pélagiens, Dieu ne peut la donner? N'est-ce pas une dérision que de lui demander ce qu'on sait qu'il ne peut donner, et ce qui est au pouvoir de l'homme sans le concours de sa grâce?

S. Cyp. (*De l'Orais. Dom.*) C'est tous les jours que nous demandons que son nom soit sanctifié, car nous avons besoin de cette sanctification continuelle pour expier les offenses que nous commettons chaque jour de notre vie.

℣. 10. — *Que votre règne arrive.*

La Glose. Après l'adoption des enfants, il est juste que nous demandions l'avénement du royaume qui est promis aux enfants. C'est l'objt de la demande suivante : « Que votre règne arrive. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ces paroles ne veulent pas dire que Dieu ne règne pas actuellement sur la terre et qu'il n'y ait pas toujours régné. Cette expression : « Qu'il arrive » signifie donc : « Qu'il soit manifesté aux hommes. » Or, personne qui puisse ignorer le royaume de Dieu, lorsque son Fils unique viendra non plus d'une manière spirituelle, mais visiblement pour juger les vivants et les morts; c'est alors, comme le Seigneur l'enseigne, qu'aura lieu le jugement dernier, lorsque l'Evangile aura été prêché à toutes les nations (1). Cette demande se rattache à la sanctification du nom de Dieu. — S. Jér. Ou bien nous demandons d'une manière générale que le démon cesse de régner sur toute la surface de la terre, ou que Dieu règne dans chacun de nous et détruise le règne du péché dans

(1) *Matth.*, x, 22; *Matth.*, 13 : « Cet évangile du royaume sera prêché dans tout l'univers, comme un témoignage pour toutes les nations, et alors la fin arrivera. »

---

cunt) non datur a Deo? An et ista irrisoria petitio est, cum id ab eo petitur quod scitur non ipsum dare, sed ipso non dante esse in hominis potestate?

Cypr. (*ut sup.*) Et hoc etiam ut sanctificetur quotidie deprecamur : opus enim est nobis continua sanctificatione, ut qui quotidie delinquimus, delicta nostra sanctificatione assidua purgemus.

Adveniat regnum tuum.

Glossa. Congrue sequitur ut post adoptionem filiorum regnum petamus quod filiis debetur : unde sequitur : *Adveniat regnum tuum.* Aug. (*de Serm. Dom. in monte ut sup.*) Quod non ita dictum est, quasi Deus nunc non regnet etiam in terra, semperque in ea regnaverit. *Adveniat* ergo accipiendum est, ut manifestetur hominibus : nulli autem licebit ignorare regnum Dei, cum ejus Unigenitus, non solum intelligibiliter, sed etiam visibiliter venerit judicare vivos et mortuos : tunc autem esse futurum judicii diem Dominus docet, cum Evangelium prædicatum fuerit in omnibus gentibus. Quæ res pertinet ad sanctificationem nominis Dei. Hier. Vel generaliter pro totius mundi regno petit ut diabolus in mundo regnare desistat, vel ut in unoquoque regnet Deus, et non re-

notre corps mortel (*hom.* VI). — S. CYP. (*de l'Orais. Dom.*) Ou bien nous demandons l'avénement de ce royaume que Dieu nous a promis, que Jésus-Christ nous a mérité par son sang, afin qu'après l'avoir servi sur la terre nous puissions régner avec lui dans le ciel. — S. AUG. (*Lettre* 121 *à Proba*, chap. 11). Voulons-le, ne le voulons pas, le royaume de Dieu ne laissera pas d'arriver, mais nous nous excitons à le désirer, afin qu'il arrive pour nous et que nous puissions y régner un jour. — CONFÉR. DES PÈRES. Ou bien le juste s'exprime ainsi parce qu'il sait, au témoignage de sa conscience, que lorsqu'apparaîtra le royaume de Dieu il en sera rendu participant. — S. JÉR. Considérons quelle hardiesse étonnante et quelle pureté de conscience il faut avoir pour oser demander le royaume de Dieu, et ne pas craindre ses jugements.

S. CYP. (*de l'Orais. Dom.*) On peut encore entendre le royaume de Dieu de Jésus-Christ lui-même, dont l'avénement fait tous les jours l'objet de nos désirs les plus ardents. Car, de même qu'il est la résurrection (1), parce que c'est en lui que nous ressusciterons, on peut aussi le prendre pour le royaume de Dieu, parce que c'est en lui que nous règnerons. C'est avec dessein que le Sauveur nous fait demander le royaume de Dieu, c'est-à-dire celui qui est dans les cieux, car il y a aussi un royaume terrestre; mais celui qui a renoncé au monde est supérieur à ses honneurs et à son royaume. Celui donc qui s'est consacré à Dieu et à Jésus-Christ ne désire plus les royaumes de la terre, mais le royaume du ciel. — S. AUG. (*Du don de la Persévér.*) Par cette demande : « Que votre règne arrive, » que peuvent désirer ceux qui ont déjà reçu la grâce de la sainteté, si ce n'est la

(1) C'est Jésus-Christ lui-même qui dit à Marthe : « Je suis la résurrection et la vie. » *Jean*, XI, 25.

---

gnet peccatum in mortali hominum corpore. (*Rom.* 6.) CYPR. (*de Orat. Dom.*) Vel nostrum regnum petimus advenire a Deo nobis repromissum, et Christi sanguine acquisitum; ut qui in seculo ante servivimus, postmodum Christo dominante regnemus. AUG. (*ad Probam, epist.* CXXI, cap. 11.) Regnum namque Dei veniet, sive velimus, sive nolimus; sed desiderium nostrum ad illud regnum excitamus, ut nobis veniat, atque in eo regnemus. EX COLLA. Vel quia novit sanctus testimonio conscientiæ suæ, cum apparuerit regnum Dei, ejus se futurum esse consortem. HIER. Attendendum autem est quod grandis audaciæ sit et puræ conscientiæ, postulare regnum Dei, et judicium non timere. CYPR. (*ut sup.*) Potest etiam et ipse Christus esse regnum Dei, quem venire quotidie cupimus, cujus adventus ut cito nobis repræsentetur optamus : nam cum *resurrectio* ipse sit, quia in ipso resurgimus, sic et *regnum Dei* potest intelligi, quia in illo regnaturi sumus. Bene autem regnum Dei petimus, id est, cœleste, quia est et terrestre regnum : sed qui renuntiavit jam seculo, major est etiam honoribus ejus et regno : et ideo qui se Deo et Christo dedicat, non terrena sed cœlestia regna desiderat. AUG. (*de Perseverantia, ut sup.*) Cum autem petitur : *Adveniat regnum*, quid orant qui jam sancti sunt, nisi ut in ea sanc-

persévérance dans cette grâce que Dieu leur a faite? Car le royaume de Dieu, dont l'avénement est certain pour ceux qui persévèrent jusqu'à la fin, ne viendra pour eux qu'à cette condition (1).

Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Dans ce royaume de la vraie félicité, la vie heureuse aura toute sa perfection dans les saints, comme elle l'a maintenant dans les anges : aussi, après cette demande : « Que votre règne arrive, » vient celle-ci : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel,» c'est-à-dire : « De même que les anges accomplissent cette volonté en jouissant de vous sans qu'aucun nuage d'erreur obscurcisse leur intelligence, sans qu'aucune misère fasse obstacle à leur bonheur, qu'elle s'accomplisse également dans les saints qui sont sur la terre et qui ont été, quant à leur corps (2), formés de la terre. On peut encore entendre ces paroles : « Que votre volonté soit faite » dans ce sens : Soyez obéi sur la terre comme dans le ciel, par les hommes comme par les anges, non pas que les anges agissent eux-mêmes sur la volonté de Dieu, mais parce qu'ils font ce qu'il veut et qu'ils agissent d'une manière conforme à sa volonté.

S. Chrys. (*hom.* 20). Voyez cet enchaînement admirable : Notre-Seigneur nous a enseigné à diriger nos désirs vers le ciel par ces paroles : « Que votre règne arrive; » en ajoutant : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, » il veut, avant de parvenir au ciel, que nous fassions de la terre un ciel anticipé en accomplissant ces paroles : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au

(1) *Math.*, x, 22; xxiv, 13, ou Jésus-Christ affirme cette vérité en propres termes.
(2) Saint Augustin ajoute : « Et qui doivent être élevés de la terre au ciel. »

titate quæ jam illis data est, perseverent? Neque enim aliter veniet Dei regnum, quod his qui perseverant usque in finem, certum est esse venturum.

Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra.

Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) In illo beatitudinis regno, vita beata perficietur in sanctis, sicut nunc in cœlestibus angelis : et ideo post illam petitionem, qua dicimus : « Adveniat regnum tuum,» sequitur : « Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra, id est, sicut in angelis qui sunt in cœlo, voluntas tua sit, ut te perfruantur, nullo errore obnubilante eorum sapientiam, nulla miseria impediente eorum beatitudinem; ita fiat in sanctis tuis, qui in terra sunt, et de terra (quantum ad corpus attinet) facti sunt.» Item, « fiat voluntas tua, » recte intelligitur, « obediatur præceptis tuis, sicut in cœlo et in terra, id est, sicut ab angelis, ita ab hominibus » : non quod ipsi faciant ut velit Deus, sed quia faciunt quod ille vult, id est, faciunt secundum voluntatem ejus.

Chrys. (*in hom.* 20, *ut sup.*) Vide autem consequentiam optimam : quia enim concupiscere docuit cœlestia per hoc quod dictum est : « Adveniat regnum tuum; » antequam ad cœlum perveniatur, ipsam terram jussit fieri cœlum, per hoc quod dicit : « Fiat voluntas tua, si-

ciel. » — S. Jér. Qu'ils rougissent ici de leur opinion, ceux qui prétendent que le péché fait tous les jours des ruines dans le ciel (1). — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ou bien : « Sur la terre comme au ciel, » c'est-à-dire dans les pécheurs comme dans les justes, ce qui revient à dire : « De même que les justes font votre volonté, que les pécheurs l'accomplissent également en se convertissant à vous, » ou bien : « De manière qu'on rende à chacun ce qui lui est dû, ce qui aura lieu au dernier jugement. » Ou bien encore nous pouvons entendre par le ciel et la terre l'esprit et la chair, et alors dans ces paroles de l'Apôtre : « Je suis soumis à la loi de Dieu selon l'esprit » (*Rom.* VII.), nous verrons la volonté de Dieu accomplie en esprit. Dans ce sens, le merveilleux changement qui est promis aux justes nous est signifié par ces paroles : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; » c'est-à-dire que le corps soit soumis à l'esprit comme l'esprit est soumis à Dieu. Ou bien enfin « sur la terre comme dans le ciel, » c'est-à-dire dans l'Eglise comme en Jésus-Christ, dans l'épouse qu'il s'est unie comme dans l'époux qui a fidèlement exécuté la volonté de son Père. En effet, le ciel et la terre sont une figure très-juste de l'homme et de la femme, car la terre ne produit des fruits qu'autant qu'elle est fécondée par le ciel.

S. Cyp. (*de l'Orais. Dom.*) Ainsi nous ne demandons pas que Dieu fasse ce qu'il veut, mais que, quant à nous, nous puissions faire ce que Dieu veut. Or, il n'y a que la volonté divine qui puisse nous en rendre capables, c'est-à-dire sa protection et le secours qu'il nous donne, car personne n'est fort de ses propres forces et la miséricorde divine fait seule toute notre sûreté. — S. Chrys. (*hom.* 20). La vertu

(1) La phrase suivante du saint Docteur détermine de quelles ruines il veut parler : « A quoi nous sert cette comparaison des cieux, si le péché trouve encore place dans le ciel ? »

---

cut in cœlo et in terra. » Hier. Erubescant autem ex hac sententia, qui quotidie ruinas in cœlo fieri mentiuntur. Aug. (*de Serm. Dom. in mont.* lib. II, cap. 11.) Vel *sicut in cœlo et in terra,* id est, sicut in justis, ita in peccatoribus : tanquam si diceret : « Sicut faciunt voluntatem tuam justi, ita etiam peccatores, ut ad te convertantur; sive ita ut sua cuique tribuantur, » quod fiet in extremo judicio. Vel per cœlum et terram accipiamus spiritum et carnem ; et quod dicit Apostolus (*Rom.* 7.) « Mente servio legi Dei, » videamus factam Dei voluntatem in spiritu. In illa autem immutatione quæ promittitur justis : « Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra, » id est, sicut spiritus non resistit Deo, ita et corpus non resistat spiritui. Vel, « sicut in cœlo et in terra, » id est, sicut in ipso Jesu Christo, ita et in Ecclesia, tanquam in viro, qui patris voluntatem implevit, et in femina, quæ illi desponsata est : cœlum enim et terra convenienter intelligitur quasi vir et femina, quoniam terra cœlo fecundata fructifera est.

Cypr. (*de Orat. Domin.*) Non ergo petimus ut Deus faciat quod vult, sed ut nos facere possimus quod Deus vult. Quod ut fiat in nobis, opus est Dei voluntate, id est, opera ejus et protectione, quia nemo suis viribus fortis est, sed Dei misericordia tutus. Chrys. (*in*

n'est pas seulement le fruit de nos efforts, mais de la grâce d'en haut. Or, Notre-Seigneur prescrit de nouveau à chacun de nous de prier ici pour l'univers entier, car il n'a pas dit : « Que votre volonté soit faite en moi, » ou « soit faite en nous, » mais : « Qu'elle soit faite par toute la terre ; » que l'erreur en soit arrachée, que la vérité y soit plantée, que le mal en soit banni, que la vertu y soit ramenée et qu'ainsi il n'y ait plus de différence entre le ciel et la terre.

S. Aug. (*Du don de la Persévér.*, chap. 3). Nous avons ici contre les Pélagiens (1) une preuve évidente que le commencement de la foi est un don de Dieu, puisque la sainte Eglise prie pour les infidèles, afin que Dieu leur donne le commencement de la foi. Puisque la volonté de Dieu est déjà faite dans les saints, en priant qu'elle se fasse de nouveau, que demandent-ils si ce n'est de persévérer dans la voie où ils sont entrés ?

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) On doit joindre ces paroles : « Sur la terre comme au ciel » aux demandes précédentes : « Que votre nom soit sanctifié sur la terre comme dans le ciel ; que votre règne arrive sur la terre comme dans le ciel ; que votre volonté soit faite dans la terre comme dans le ciel. » Et voyez quelle sagesse dans les paroles du Sauveur ; il ne nous fait pas dire : « Père, sanctifiez en nous votre nom, que votre règne arrive pour nous, faites en nous votre volonté, » ou bien : « Sanctifions votre nom ; recevons votre royaume ; faisons votre volonté, » dans la crainte que l'accomplissement de ces commandements parût être l'œuvre exclusive ou de Dieu ou de l'homme.

(1) Saint Augustin n'ajoute pas ces mots : *contre les Pélagiens*, bien qu'on puisse supposer légitimement d'après ce qui précède, que c'est d'eux qu'il veut parler, puisqu'il les y nomme expressément. Cependant ce passage convient plutôt aux semi-Pélagiens qui admettaient la nécessité de la grâce par le commencement des bonnes œuvres, mais non pour le commencement de la foi, tandis que les Pélagiens niaient l'un et l'autre.

---

hom. 20, *ut sup.*) Virtus enim non est nostri studii solum, sed superioris gratiæ. Rursum autem hic orationem pro orbe terrarum cuilibet nostrum injunxit : neque enim dixit : « Fiat voluntas tua in me, vel in nobis ; » sed ubique terrarum, ut solvatur error, et plantetur veritas, et expellatur malitia, et revertatur virtus, et jam non differat cœlum a terra.

Aug. (*de Bono* seu *de dono perseverantiæ*, cap. 3.) Ex hoc autem evidenter ostenditur contra Pelagianos, initium fidei esse donum Dei : quando pro infidelibus ut habere fidem incipiant, sancta orat Ecclesia : cum etiam in sanctis jam sit facta Dei voluntas, cur ut fiat adhuc petunt, nisi ut perseverent in eo quod esse cœperunt ?

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Communiter autem accipi debet quod ait : « Sicut in cœlo et in terra : id est, sanctificetur nomen tuum, sicut in cœlo et in terra ; adveniat regnum tuum, sicut in cœlo et in terra ; fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra. » Et vide quam caute locutus est : non enim dixit : « Pater, sanctifica nomen tuum in nobis ; adveniat regnum tuum super nos ; fac voluntatem tuam in nobis : » Nec iterum dicit : « Sanctificemus nomen tuum ; suscipiamus regnum tuum ; faciamus voluntatem tuam ; » ne hoc aut Dei tantum, aut

Il s'exprime donc en général et sans déterminer personne, car de même que l'homme ne peut faire le bien sans le secours de Dieu, de même Dieu ne peut opérer le bien dans l'homme, si l'homme ne lui prête le concours de sa volonté.

ỳ. 11. — *Donnez-nous aujourd'hui notre pain au-dessus de toute substance.*

S. Aug. (*Enchirid.* chap. 15.) Les trois choses contenues dans les demandes précédentes se commencent ici-bas et elles se développent en nous à proportion de notre progrès dans la vie spirituelle. Elles ne seront parfaites que lorsque nous les posséderons sans crainte de les perdre, comme nous l'espérons dans l'autre vie. Les quatre demandes suivantes ont pour objet les choses du temps qui nous sont nécessaires pour obtenir les biens éternels. Le pain qui fait l'objet de la première de ces demandes est une nécessité de la vie : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain qui est au-dessus de toute substance. — S. Jér. L'expression que nous traduisons par *au-dessus de toute substance* est le mot grec ἐπιούσιον, *de tous les jours*, que les Septante expriment fréquemment par περιούσιον, qui signifie également *au-dessus de toute substance*. Si nous examinons le texte hébreu, nous trouvons qu'au mot grec περιούσιον correspond toujours le mot hébreu *sogolla*, que Symmache traduit par le mot ἐξαίρετον, c'est-à-dire *principal* ou *remarquable*, et auquel il donne dans un autre endroit le sens de *particulier*. Quand donc nous demandons à Dieu ce pain qui nous est propre ou ce pain d'une nature supérieure, nous avons en vue le pain dont le Seigneur a dit dans l'Evangile : Je suis le pain vivant descendu du ciel. » — S. Chrys. En effet, le Christ est le pain de vie; ce

---

hominis tantum esse videatur : sed medie dixit et impersonaliter : nam sicut homo non potest facere bonum, nisi habuerit adjutorium Dei, sic nec Deus bonum operatur in homine, nisi homo voluerit.

Panem nostrum supersubstantialem da nobis hodie.

Aug. (*in Enchirid.* cap. 15.) Hæc ergo tria quæ in præmissis petitionibus petuntur, hic inchoantur; et quantumcunque proficimus augentur in nobis; perfecte vero (quod in alia vita sperandum est) semper possidebuntur. Reliquis vero quatuor quæ sequuntur, petuntur temporalia quæ propter æterna consequenda sunt necessaria : panis enim qui consequenter petitur, hic est necessarius. Sequitur enim : « Panem nostrum supersubstantialem da nobis hodie. » Hier. Quod nos *supersubstantialem* exprimimus, in græco habetur *epiousion* (ἐπιούσιον), quod septuaginta interpretes *periousion* frequentissime transferunt. Consideramus ergo in Hebræo, et ubicunque illi *periousion* (περιούσιον) expresserunt, nos invenimus *sogolla;* quod Symmachus *exaireton* (ἐξαίρετον), id est, *præcipuum* vel *egregium* transtulit; licet in quodam loco *peculiarem* sit interpretatus : quando ergo petimus ut peculiarem vel *præcipuum* nobis Dominus tribuat panem, illum petimus, qui dicit in Evangelio (*Joan.* 6.) : « Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi. »

pain n'appartient pas à tous, mais il est véritablement notre pain. Nous demandons que ce pain nous soit donné tous les jours, c'est-à-dire que nous tous, qui sommes en Jésus-Christ et qui recevons tous les jours la sainte Eucharistie, nous ne soyons pas éloignés de ce pain céleste par quelque faute grave et séparés ainsi du corps de Jésus-Christ. Nous prions donc Dieu, nous qui avons le bonheur de demeurer en Jésus-Christ, de n'être pas séparés de son corps et de sa grâce sanctifiante. — S. Aug. (*Du don de la Persévér.*, chap. 4). C'est donc la persévérance que les saints demandent en priant Dieu de les conserver dans cette sainteté qui ne souffre aucun crime. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien ce pain au-dessus de toute substance est le pain quotidien. — Confér. des Pères. Cette expression « aujourd'hui » nous apprend que ce pain doit être mangé tous les jours et que nous devons faire cette prière en tout temps, car il n'est aucun jour dans la vie où nous ne devions fortifier par cet aliment le cœur de l'homme intérieur.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 7). Ceux qui, dans les églises d'Orient, ne participent pas tous les jours à la cène du Seigneur (1) soulèvent ici une difficulté et ils appuient leur sentiment sur l'autorité ecclésiastique. Cette conduite, disent-ils, ne donne aucun scandale, et ceux qui gouvernent les églises ne s'opposent pas à cette manière d'agir. Mais, sans entreprendre aucune discussion sur cette matière, on verra, pour peu qu'on y réfléchisse, que nous avons reçu du Seigneur lui-même la règle de la prière et qu'il ne nous est pas permis de la transgresser. Qui donc oserait dire que nous ne devons réciter qu'une

(1) La communion quotidienne n'a jamais été en usage dans l'Eglise d'Orient, ou dans l'Eglise Grecque.

Chrys. Nam panis vitæ Christus est; et panis hic omnium non est, sed noster est. Hunc autem panem dari nobis quotidie postulamus, ne qui in Christo sumus, et eucharistiam quotidie accipimus, intercedente aliquo graviori delicto a cœlesti pane prohibeamur, et a Christi corpore separemur. Petimus ergo ut qui in Christo manemus, a sanctificatione ejus et corpore non recedamus. Aug. (*de bono* vel *de dono perseverantiæ*, cap. 4.) Perseverantiam ergo a Domino sancti poscunt, quando petunt ne a Christi corpore separentur, sed in ea sanctitate permaneant ut nullum crimen admittant. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel panem supersubstantialem posuit, hoc est quotidianum. Ex Colla. Cum enim dicit : *Hodie*, ostendit eum quotidie esse sumendum, omnique tempore hæc oratio debet profundi, quia non est dies quo non opus sit nobis hujus panis perceptione cor interioris hominis confirmare.

Aug. (*de Serm. Dom. in mon.* lib. II, cap. 12.) Sed contra hoc illi movent quæstionem, qui in orientalibus partibus non quotidie cœnæ Domini communicant; qui de hac re suam sententiam defendunt, vel ipsa auctoritate ecclesiastica sunt contenti, quod sine scandalo ista faciunt, neque ab eis qui ecclesiis præsunt, facere prohibentur. Sed ut de istis nihil in aliquam partem disseramus, illud certe debet occurrere cogitantibus, « regulam nos orandi a Domino accepisse, quam transgredi non oportet. » Quis ergo audeat dicere semel

fois l'Oraison dominicale ou, si nous pouvons la réciter une deuxième et une troisième fois, qu'elle nous est défendue après que nous avons communié au corps du Seigneur? Car il semble alors que nous ne pourrions plus dire : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain, » puisque nous l'aurions déjà reçu. Ou bien il faudrait admettre qu'on pourrait nous forcer de célébrer le sacrifice dans la seconde partie du jour. — CONFÉR. DES PÈRES, 9. *Aujourd'hui* peut aussi s'entendre de la vie présente, c'est-à-dire : « Donnez-nous ce pain tant que nous sommes dans cette vie. »

S. JÉR. Nous pouvons encore entendre dans un autre sens ce pain *supersubstantiel*, c'est-à-dire du pain qui est au-dessus de toutes les substances, qui est supérieur à toutes les créatures, en un mot du corps du Seigneur. — S. AUG. (*serm. sur la mont.*) (1*) Ou bien, ce pain quotidien est un pain spirituel, c'est-à-dire les préceptes divins, que nous devons tous les jours méditer et accomplir. — S. GRÉG. (*Moral.*, XXIV, 5) (2). Nous disons : « Notre pain, » et cependant nous prions qu'il nous soit donné, parce qu'il est le pain de Dieu qui nous l'accorde, et qu'il devient notre pain lorsque nous le recevons. — S. JÉR. D'autres expliquant simplement ce texte dans le sens des paroles de saint Paul (I *Tim.*, VI) : « Ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous couvrir, nous devons être contents, » disent que les saints ne doivent s'occuper de la nourriture que pour le jour présent. C'est pour cela que plus loin Notre-Seigneur nous donne ce précepte : « Ne vous inquiétez pas pour le lendemain. »

S. AUG. (*Lettre* 121 *à Proba*, chap. 11.) Nous demandons ici toutes

(1*) Le texte de saint Augustin serm. sur la mont. chap. VII, 26, supprime l'interrogation qui est dans le texte de la Chaîne d'Or, et rend ainsi le sens plus clair.

(2) Dans les anciens exemplaires, chap. XXXVII, sur ces paroles de Job : « Le Seigneur lui rendra selon sa justice. »

---

tantum nos orare debere orationem dominicam? aut si iterum et tertio, usque ad eam tantum horam qua corpori Domini communicamus? Non enim postea dicere poterimus : « Da nobis hodie, » quod jam accepimus; aut poterit quisquam cogere ut ultima parte diei sacramentum illud celebremus? EX COLLA. (*ut jam sup. collat.* 9.) Licet istud quod dicitur *hodie,* ad præsentem vitam possit intelligi, id est, « dum in hoc seculo commoramur, præsta nobis hunc panem. »

HIER. Possumus *supersubstantialem* panem et aliter intelligere; qui super omnes substantias sit, et universas superet creaturas, scilicet Domini corpus. AUG. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Vel *quotidianum panem* accipiamus spiritualem, præcepta scilicet divina, quæ quotidie oportet meditari et operari. GREG. (XXIV, *cap.* 5.) Nostrum autem hunc panem dicimus, et tamen ut detur oramus; quia Dei est ex munere, et noster fit per acceptionem. HIER. Alii simpliciter putant secundum Apostoli sermonem dicentis (I *Timoth.* 6.) : « Habentes victum et vestitum, his contenti simus, » de præsenti tantum cibo sanctos curam agere. Unde in posterioribus præceptum est : « Nolite cogitare de crastino. »

AUG. (*ad Probam, Epist.* CXXI, cap. 11 *ut sup.*) Sic ergo hic sufficientiam peti-

les choses qui nous sont nécessaires dans celle qui passe avant toutes les autres, et nous les renfermons toutes sous le nom de pain. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Nous ne faisons pas à Dieu cette prière : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain, » seulement pour recevoir notre nourriture, ce qui est commun aux justes et aux pécheurs, mais pour la recevoir de la main de Dieu, ce qui est le partage exclusif des Saints : car Dieu donne le pain à celui qui se prépare à le recevoir par la justice, et le démon à celui qui ne s'y dispose que par le péché. Ou bien nous demandons que ce pain que Dieu nous donne soit sanctifié lorsque nous le recevons, et c'est pourquoi il est appelé *notre*, en ce sens : Ce pain que nous nous sommes procuré, donnez-le nous pour qu'il reçoive de vous sa sanctification, de même que le prêtre recevant le pain des mains d'un laïque, le sanctifie, et le lui rend ensuite. Ce pain appartient sans doute à celui qui l'offre, mais la sanctification qu'il reçoit vient du prêtre. Notre-Seigneur l'appelle « nôtre » pour deux raisons : d'abord le dessein de Dieu dans les biens qu'il nous donne, est de les répandre sur les autres par notre entremise, et il veut que nous en donnions une part aux indigents. Celui donc qui refuse de les assister du fruit de son travail ne mange pas seulement son pain, mais le pain des autres. Une seconde raison, c'est qu'il n'y a que celui qui a gagné ce pain par des moyens justes qui mange véritablement son pain; celui qui ne le doit qu'à des voies coupables, mange le pain des autres. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 12.) Peut-être sera-t-on surpris de nous voir demander à Dieu les choses nécessaires au soutien de cette vie, comme la nourriture et le vêtement, alors que le Seigneur nous dit : « Ne vous inquiétez pas comment vous trouverez votre nourriture ou vos vêtements. » Car on ne peut être sans quelque inquiétude à l'égard d'une chose qu'on désire

---

mus a parte quæ excellit, id est, nomine panis totum signantes. Chrys. (*super Matth.*) Non solum autem oramus ideo : « Panem nostrum da nobis hodie, » ut habeamus quid manducemus (quod commune est inter justos et peccatores): sed ut quod manducemus, de manu Dei accipiamus; quod est tantum sanctorum : nam illi Deus dat panem qui cum justitia præparat; diabolus autem ei qui præparat cum peccato. Vel ita ut dum a Deo datur, sanctificatus accipiatur; et ideo addidit *nostrum*, id est, quem nos habemus paratum, illum da nobis, ut a te sanctificetur; sicut sacerdos panem accipiens a laico sanctificat et porrigit ei : panis enim offerentis est; sed quod sanctificatum est, beneficium est sacerdotis. Dicit autem *nostrum* propter duo : primo quia omnia quæ nobis Deus dat, per nos aliis dat, ut de eo quod accipimus partem impotentibus faciamus. Qui ergo de laboribus suis indigentibus non præstat, non tantum panem suum manducat, sed etiam alienum; deinde qui de justitia acquisitum panem manducat, suum panem manducat; qui autem cum peccato, alienum. Aug. (*de Serm. Dom. in mon.* lib. II, cap. 12.) Forte autem aliquis moveatur cur oremus pro his adipiscendis quæ huic vitæ sunt necessaria, sicut est victus et tegumentum cum Dominus dicat : « Nolite solliciti esse quid edatis aut quid induamini, » non potest autem quisque de ea re pro qua adipiscenda orat, non esse sollicitus.

et qu'on demande. Celui qui ne désire que les choses nécessaires à la vie reste dans les limites de la modération et n'est aucunement répréhensible. Nous ne demandons point ce nécessaire pour lui-même, mais pour satisfaire aux besoins de notre corps, aux convenances de notre état, et afin de nous conformer honnêtement aux usages des personnes au milieu desquelles nous vivons. Nous devons prier pour la conservation de ce nécessaire lorsque nous l'avons, et pour l'obtenir si nous ne l'avons pas.

S. Chrys. (*hom.* 20.) Remarquons qu'après avoir dit : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, » Notre-Seigneur s'adressant à des hommes revêtus d'une chair mortelle et qui ne peuvent avoir la même impassibilité que les anges, veut bien condescendre à notre faiblesse qui a besoin de nourriture. Il nous commande donc de demander non pas les richesses, non pas les molles délicatesses de la vie, mais seulement le pain, et le pain quotidien, et non content de cela, il ajoute : « Donnez-nous aujourd'hui, » car il ne veut pas que nous soyons accablés sous le poids des préoccupations du lendemain. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) A la première vue d'après ces paroles, ceux qui font cette prière ne devraient avoir aucune réserve pour le lendemain et les jours suivants. S'il fallait l'entendre ainsi, cette prière conviendrait à un bien petit nombre, aux apôtres par exemple, qui voyageaient continuellement pour prêcher l'Evangile, et peut-être ne conviendrait-elle à personne. Or nous devons interpréter la doctrine de Jésus-Christ de manière à ce que la pratique en soit accessible à tous.

S. Cypr. (*de l'Or. Dom.*) Le disciple de Jésus-Christ doit donc demander la nourriture divine, et sa prière ne doit pas embrasser un trop long espace de temps, car il y a contradiction et répugnance à

Aug. (*ad Probam, Epist.* cxxi, cap. 6.) Sed sufficientiam vitæ non indecenter vult quisquis vult, et non amplius. Hæc autem sufficientia non appetitur propter seipsum, sed propter salutem corporis, et congruentem habitum personæ hominis, quo habitu non sit inconveniens eis cum quibus honeste vivendum est. Ista ergo cum habentur, ut teneantur; cum non habentur, ut habeantur, orandum est.

Chrys. (*in homil.* 20, *super Matth.*) Considerandum est autem quod postquam dixit : « Fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra; » quia hominibus loquebatur in terra carne indutis, et non potentibus habere eamdem impassibilitatem cum angelis, condescendit jam infirmitati nostræ, quæ necessario indiget cibo : et ideo pro pane jussit orationem facere, non pro pecuniis, neque pro lascivia, sed solum pro pane quotidiano : et neque hoc sufficit, sed apposuit : « Da nobis hodie; » ut non conteramus nos ipsos sollicitudine supervenientis diei. Chrys. (*super Matth.*) Et sic prima facie videntur hæc verba sonare, ut qui hoc dicunt non habeant in crastinum, aut post crastinum præparatum. Quod si ita est, oratio ista aut paucis potest convenire, sicut apostolis, qui docendi gratia omni tempore vagabantur; aut forsitan nulli : doctrinam autem Christi ita debemus aptare, ut omnes in ea proficiant.

Cypr. Divinum ergo cibum discipulus Christi debet petere, ne in longum desiderium petitionis extendat, quia contrarium sibi fit et repugnans, ut quæra-

demander tout à la fois le prompt avénement du royaume des cieux et une longue vie sur la terre. — S. Chrys. (*hom.* 14.) Ou bien peut-être ce pain est appelé quotidien parce qu'on doit en le mangeant, obéir aux exigences de la raison, et non pas à l'entraînement des désirs sensuels. Si pour un seul repas vous dépensez autant que demanderait la nourriture de cent jours, ce n'est plus votre pain quotidien que vous mangez, c'est le pain de plusieurs jours.

S. Jér. Dans l'Evangile *selon les Hébreux*, à la place du mot *supersubstantiel*, on trouve l'expression *mohar*, qui signifie lendemain et donne ce sens à cette demande : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de demain, » c'est-à-dire pour l'avenir.

ỳ. 12. — *Et remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à ceux qui nous doivent.*

S. Cypr. Après avoir demandé le secours de la nourriture le chrétien demande le pardon de ses péchés, afin que nourri de la main de Dieu, il puisse vivre tout en Dieu et pourvoir ainsi aux besoins non-seulement de la vie présente, mais encore de la vie éternelle, dont l'entrée lui est ouverte par la rémission des péchés que le Seigneur désigne sous le nom de dettes. « Remettez-nous nos dettes, » comme dans cet autre endroit : « Je vous ai remis toute votre dette, parce que vous m'en avez prié. » La doctrine qui nous rappelle que nous sommes pécheurs, en nous obligeant de prier tous les jours pour nos péchés est aussi salutaire qu'elle est nécessaire. Nous aurions pu nous complaire dans notre innocence prétendue, et rendre notre chute plus lourde par une fausse idée d'élévation; le commandement qui nous est fait de prier chaque jour pour nos péchés, prévient ce danger en

---

mus in seculo diu manere, qui petimus regnum cœlorum velociter advenire. Chrys. (*super Matth. hom.* 14, *operis imperfecti.*) Vel addit : *Quotidianum.* ut tantum quis manducet quantum ratio naturalis exigit, non quantum lascivia carnis impellit. Si enim in uno convivio tantum expendas quantum sufficere tibi potest centum diebus, jam non quotidianum cibum manducas, sed multorum dierum.

Hier. In Evangelio autem quod appellatur *secundum Hebræos*, pro supersubstantiali pane *mohar* reperitur, quod dicitur *crastinum,* ut sit sensus : « Panem nostrum crastinum (id est, futurum) da nobis hodie. »

Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.

Cypr. (*ubi sup.*) Post subsidium cibi petitur et venia delicti, ut qui a Deo pascitur, in Deo vivat; nec tantum præsenti vitæ, sed æternæ consulatur, ad quam venire potest, si peccata donentur, quæ *debita* Dominus appellat : sicut alibi dicit (*Matth.* 18.) : « Dimisi tibi omne debitum, quia rogasti me : » unde sequitur : *Dimitte nobis debita nostra.* Quare necessario et salubriter admonemur, quod peccatores sumus, qui pro peccatis rogare compellimur, et ne quis sibi quasi innocens placeat, et se extollendo plus pereat, instruitur se peccare

nous rappelant que nous tombons tous les jours dans de nouveaux péchés.

S. Aug. (*du don de la persév.* chap. 5.) Ces paroles sont comme un trait mortel qui frappe les Pélagiens, ces hérétiques qui osent dire que l'homme ne commet aucun péché dans cette vie, et que c'est en lui que se réalise, dans le siècle présent, l'Eglise sans tache et sans ride. » (1) — S. Chrys. (*hom.* 20.) Cette prière est la prière des fidèles; c'est ce que nous enseignent les lois de l'Eglise, et l'exorde même de cette prière qui nous apprend à appeler Dieu notre Père. Or en nous faisant un précepte de demander la rémission de nos péchés, Notre-Seigneur prouve aussi contre les Novatiens que les péchés peuvent être remis après le baptême.

S. Cypr. (*de l'Or. Dom.*) Celui qui nous a fait un devoir de prier pour nos péchés nous a fait espérer par là-même la miséricorde de son Père. Mais à ce précepte se trouve jointe une autre loi, une condition rigoureuse. Nous demandons qu'on nous remette nos dettes, mais selon la mesure du pardon que nous accordons nous-mêmes à nos débiteurs; c'est la condition exprimée dans ces paroles : « Comme nous les remettons à ceux qui nous doivent. » — S. Grég. (*Moral.*, x, 11.) (2) Cette grâce que nous demandons à Dieu dans un sentiment de vrai repentir, Dieu veut que nous l'accordions d'abord nous-mêmes au prochain dès le premier moment de notre conversion. — S. Aug. Notre-Seigneur n'a point voulu parler ici exclusivement de l'argent, mais de toutes les choses qu'on peut faire servir à blesser nos droits, et par là-même de l'argent; car celui qui étant

(1) *Ephes.*, v, 27.
(2) Dans les anciennes éditions chap. xviii, sur ces paroles de Job : « Si vous effacez l'iniquité, » etc.

---

quotidie, dum pro peccatis quotidie jubetur orare.

Aug. (*de bono perseveran.* cap. 5.) Hoc autem telo Pelagiani confodiuntur hæretici, qui audent dicere : « Hominem justum in hac vita nullum habere omnino peccatum, et in talibus hominibus esse jam in præsenti tempore Ecclesiam non habentem maculam aut rugam. » Chrys. (*in homil.* 20, *super Matth.*) Quoniam vero fidelibus hæc oratio convenit, et leges Ecclesiæ docent, et orationis principium, quod docet Deum *Patrem* vocare. Qui ergo fidelibus jubet remissionem peccatorum petere, demonstrat quod post baptismum contingit peccata dimitti (contra Novatianos.)

Cypr. (*ut sup.*) Qui ergo pro peccatis nos orare docuit, paternam misericordiam promisit; sed plane addidit legem, certa conditione nos constringens, ut sic nobis debitum dimitti postulemus, secundum quod et ipsi debitoribus nostris dimittimus; et hoc est quod dicit : *Sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Greg. (x, *Moral.* cap. 11.) Ut profecto bonum quod a Deo compuncti petimus, hoc primum proximo conversi faciamus. Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. ii, cap. 8.) Hoc non de pecunia dicitur, sed de omnibus quæ in nos quisque peccat, ac per hoc etiam de pecunia :

votre débiteur, et qui pouvant vous payer ne le fait pas, commet une injustice à votre égard. Or si vous ne lui remettez pas cette offense, vous ne pourriez pas dire : Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à nos débiteurs. »

S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Quelle peut donc être l'espérance du chrétien qui prie en conservant des sentiments de haine contre celui qui l'a peut-être offensé? En priant Dieu, il fait un mensonge (car il dit : Je remets, et il ne le fait pas); et Dieu à qui il demande le pardon ne le lui accorde pas. Mais il en est plusieurs qui ne voulant point pardonner à leurs ennemis évitent de faire à Dieu cette prière. Ce sont des insensés, car premièrement celui qui ne prie pas selon la règle donnée par Jésus-Christ n'est pas son disciple ; en second lieu, le Père n'exauce pas volontiers une prière que le Fils n'a pas dictée; car le Père reconnaît la pensée et l'expression de son Fils et il rejette les inventions de l'esprit humain et ne reçoit que des suppliques inspirées par la sagesse de Jésus-Christ.

S. AUG. (*Enchirid.* chap. 73.) Cependant cette vertu si élevée d'aimer ses ennemis et de leur remettre les dettes qu'ils ont contractées envers nous, n'est pas le partage de tous ceux en si grand nombre que nous croyons être exaucés, lorsqu'ils font à Dieu cette prière : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à tous ceux qui nous doivent. » Il faut donc admettre que cet engagement pris devant Dieu est fidèlement exécuté lorsqu'un chrétien n'étant pas encore assez parfait pour aimer son ennemi, lui pardonne cependant de tout cœur lorsque celui-ci vient l'en prier, parce qu'il veut que Dieu lui accorde à lui-même le pardon qu'il sollicite. Or celui qui demande pardon à un

---

peccat namque in te qui pecuniam tibi debitam cum habeat unde redderet, non reddit : quod peccatum si non dimiseris, non poteris dicere : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. »

CHRYS. (*sup. Matth. hom.* 14, *operis imperf.*) Cum qua ergo spe orat, qui inimicitiam servat adversus alterum, a quo forsitan læsus est ? Sicut enim ipse orans mentitur (dicit enim *remitto*, et non remittit), sic a Deo petit indulgentiam, et non illi indulgetur. Sed multi nolentes dare veniam peccantibus in se, fugiunt istam orationem orare. Stulti ! primo, quia qui non sic orat ut docuit Christus, non est Christi discipulus ; secundo, quia nec Pater libenter exaudit orationem quam Filius non dictaverit : cognoscit enim Pater Filii sui sensus et verba, neque suscipit quæ usurpatio humana excogitavit, sed quæ sapientia Christi exposuit.

AUG. (*in Ench.* cap. 73.) Tamen quia hoc tam magnum bonum (scilicet dimittere debita et diligere inimicos), tantæ multitudinis non est, quantam credimus exaudiri cum in oratione dicitur : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris ; » procul dubio verba sponsionis hujus implentur, si homo nondum ita proficit ut diligat inimicum, tamen quando rogatur ab homine qui peccavit in eum, ut ei dimittat, dimittit ex corde, qui etiam sibi roganti utique vult dimitti. Jam vero qui eum in quem peccavit hominem rogat (si peccato suo

homme qu'il a offensé (si le repentir de sa faute le porte à cette démarche), ne doit plus être regardé comme ennemi, et il ne doit plus être difficile de l'aimer comme lorsqu'il donnait un libre cours à son inimitié.

℣. 13. — *Et ne nous laissez pas succomber à la tentation.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Notre-Seigneur vient de donner aux hommes de sublimes préceptes, il leur a commandé d'appeler Dieu leur Père, de demander l'avénement de son règne; aussi croit-il devoir ajouter une leçon d'humilité, en disant : « Et ne nous laissez pas succomber à la tentation. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 14.) Quelques exemplaires portent : « Et ne nous faites pas entrer dans la tentation, » ce qui me paraît présenter le même sens, ces deux variantes étant la traduction littérale du grec. (1) Plusieurs traduisent de cette manière : « Ne souffrez pas que nous entrions en tentation, » et expliquent ainsi dans quel sens nous disons : « Ne nous induisez pas, » car ce n'est pas Dieu qui par lui-même fait entrer en tentation, mais il permet qu'on y entre, en abandonnant l'homme à ses propres forces. — S. Cypr. (*de l'Or. Dom.*) Cette vérité nous apprend que notre ennemi ne peut rien contre nous, à moins que Dieu ne le permette, et c'est ce qui doit nous faire placer en Dieu toute notre crainte comme toute notre affection. »

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 14.) Etre induit en tentation, et être tenté sont deux choses différentes : Aucun homme s'il n'a été tenté ne peut passer pour éprouvé à ses propres yeux ou aux yeux des autres (2). Dieu au contraire connaît à fond tous les hommes avant

(1) Εἰσενέγκῃς, du verbe irrégulier εἰσφέρω qui a le même sens que le verbe latin *infero*.
(2) Allusion à ce passage du *Ps.* XXV : « Eprouvez moi, Seigneur et tentez moi ; » et a cet autre

---

movetur ut roget), non adhuc est reputandus inimicus, ut eum diligere sit difficile : sicut difficile erat quando inimicitias exercebat.

Et ne nos inducas in tentationem.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. hom.* 14.) Quia multa magnifica supra mandavit hominibus ; ut Deum *Patrem suum* dicant, ut regnum Dei petant venire; ideo nunc additur humilitatis doctrina, cum dicitur : *Et ne nos inducas in tentationem.* Aug. (*de Serm. Dom. in monte,* lib. II, cap. 14.) Nonnulli codices habent : *Et ne nos inferas in tentationem,* quod tantumdem valere arbitror : nam ex uno græco verbo utrumque est translatum : multi autem interpretando ita dicunt : « Ne nos patiaris induci in tentationem, » exponentes quomodo dictum sit *inducas :* non enim per seipsum inducit Deus, sed induci patitur eum quem suo auxilio deseruerit. Cypr. (*ut sup.*) Qua in parte ostenditur contra nos nihil adversarium posse, nisi Deus ante permiserit; ut omnis timor noster et devotio convertatur ad Deum.

Aug. (*de Serm. Dom. in monte,* lib. II, cap. 14.) Aliud est autem induci in tentationem, aliud tentari : nam sine tentatione probatus esse nemo potest (sive sibi ipsi, sive alii); Deo autem ante om-

toute espèce de tentation. Nous ne prions donc pas Dieu de nous faire échapper à la tentation, mais de ne pas nous induire en tentation, de même qu'un homme qui devrait être éprouvé par le feu, demanderait non de ne point en être atteint, mais de n'en être pas consumé. En effet nous sommes induits en tentation lorsque la tentation est si forte, que nous ne pouvons y résister. — S. Aug. (*Lettre* 121 *à Proba.*, chap. 72.) Lors donc que nous disons : « Ne nous induisez pas en tentation, » nous devons demander à Dieu de ne pas permettre que délaissés de sa grâce, nous succombions à la tentation, séduits par l'illusion ou vaincus par la souffrance. — S. Cypr. (*de l'Or. Dom.*) Dieu nous rappelle ainsi notre faiblesse, notre infirmité et nous prémunit contre les prétentions arrogantes de l'orgueil; et sa bonté exauce volontiers une prière qui est précédée d'un aveu humble et modeste qui reconnaît que tout vient de lui.

S. Aug. (*du don de la persév.*, chap. 5, 6, 7.) Lorsque les Saints font cette prière : « Ne nous laissez pas succomber à la tentation, » que demandent-ils si ce n'est la persévérance dans la sainteté? En effet il n'est aucun saint qui ayant reçu ce don de Dieu (la demande qu'il en fait à Dieu est une preuve que ce don vient de lui), ne persévère jusqu'à la fin dans la sainteté, car on ne cesse de persévérer dans la pratique de la vie chrétienne, qu'après avoir été induit d'abord en tentation. C'est pour prévenir ce malheur que nous demandons de ne pas entrer en tentation, et si nous l'évitons, c'est Dieu qui l'a permis, car tout ce qui se fait, c'est Dieu qui le fait, ou qui le permet. Dieu

de l'Epître de saint Jacques, I : « Heureux l'homme qui souffre la tentation, car lorsqu'il aura été éprouvé, etc. »

---

nes tentationes quisque notissimus est. Non ergo hic oratur ut non tentemur, sed ut non inferamur in tentationem; tanquam si quispiam cui necesse est igne examinari, non orat ut igne non contingatur, sed ut non exuratur : inducimur enim, si tales inciderint, quas ferre non possumus. Aug. (*ad Probam, epist.* CXXI, cap. 72.) Cum ergo dicimus : « Ne nos inducas in tentationem, » nos admonemur hoc petere, ne deserti ejus adjutorio alicui tentationi vel consentiamus decepti, vel cedamus afflicti. Cypr. In quo admonemur infirmitatis et imbecillitatis nostræ, ne quis se insolenter extollat; ut dum præcedit humilis et submissa confessio, et datur totum Deo, quicquid suppliciter petitur, ipsius pietate præstetur.

Aug. (*de bono perseveran.* cap. 5.) Cum autem sancti petunt : « Ne nos inferas in tentationem, » quid aliud quam ut in sanctitate perseverent? Hoc enim Dei dono sibi concesso (quod quidem esse Dei donum cum ab illo poscitur, demonstratur), nemo sanctorum est qui non teneat usque in finem perseverantiam sanctitatis : neque enim quisquam in proposito christiano perseverare desistit, nisi in tentationem primitus inferatur. (*Et.* cap. 6.) Ideo ergo petimus ne inferamur in tentationem, ut hoc non fiat; et, si non fit, Deus non permittit ut fiat : nihil enim fit nisi quod aut ipse

est donc assez puissant pour détourner la volonté du mal vers le bien, relever celui qui est tombé, et le conduire dans la voie qui lui est agréable, car ce n'est pas en vain que nous lui disons : « Ne nous laissez pas entrer en tentation. » Si on n'est pas exposé aux effets de la tentation par une volonté abandonnée au mal, on n'en sera jamais victime, « car chacun est tenté par sa propre concupiscence. » (*Jacq.* I, 14.) Dieu nous fait donc un devoir de lui demander la grâce de ne point succomber à la tentation, bien qu'il pût nous l'accorder sans nos prières, parce qu'il a voulu nous faire reconnaître ainsi l'auteur des bienfaits dont nous sommes comblés. Que l'Eglise donc médite attentivement ses prières de tous les jours (1), elle demande la foi pour les infidèles, c'est donc Dieu qui les convertit à la foi ; elle prie pour la persévérance des fidèles, c'est donc de Dieu que vient la persévérance finale.

Mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

S. Aug. (*serm. sur la mont.* II, 11 ou 16.) Nous sommes obligés de prier non-seulement pour éloigner de nous le mal dont nous avons été jusqu'ici préservés, mais encore pour être délivrés du mal dans lequel nous sommes tombés. Aussi Notre-Seigneur ajoute : « Mais délivrez-nous du mal. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Peut-être que dans ce nom de mal il veut désigner le démon, tant à cause de sa malice extrême, malice qui vient de sa volonté et non de sa nature (2) que parce qu'il nous a déclaré une guerre implacable, c'est pour cela qu'il nous fait dire : « Délivrez-nous du mal. »

S. Cypr. (*de l'Or. Dom.*) Après tout ce qui précède la prière se ter-

(1) Saint Augustin ajoute : « Et qu'elle ne se livre pas à de laborieuses disputes. »
(2) Contre l'erreur insensée et blasphématoire des Manichéens qui prétendaient que le démon avait été créé essentiellement mauvais.

---

facit, aut fieri permittit. Potens est ergo a malo in bonum flectere voluntates, et lapsum convertere ac dirigere in sibi placitum gressum, cui non frustra dicitur : « Ne nos inferas in tentationem. » Nam qui in tentationem suæ malæ voluntatis non infertur, in nullam prorsus infertur : unusquisque enim tentatur a concupiscentia sua. (*Jacob*, I, vers. 14.) Voluit ergo Deus a se posci, ne inferamur in tentationem (quod poterat nobis et non orantibus dare), quia voluit nos admoneri, a quo beneficia accipiamus. (*Et* cap. 7.) Attendat ergo Ecclesia quotidianas orationes suas : orat, ut increduli credant : Deus ergo convertit ad fidem; orat ut credentes perseverent : Deus ergo dat perseverantiam usque in finem.

Sed libera nos a malo. Amen.

Aug. (*de Serm. Dom.* lib. II, cap. 10, vel 16.) Orandum est, non solum ut non inducamur in malum quo caremus, sed ab illo etiam liberemur in quod jam inducti sumus : et ideo sequitur : *Sed libera nos a malo*. Chrys. (*in hom.* 20, *super Matth.*) Vel *malum* hic diabolum vocat propter excellentiam malitiæ : non quæ ex natura est, sed quæ ex electione, et quia ad nos implacabile bellum habet, propter hoc dixit : « Libera nos a malo. »

Cypr. (*ut sup.*) Post omnia quidem

mine par une demande qui renferme toutes les autres dans sa concise brièveté. En effet que pourrons-nous encore demander après avoir imploré la protection de Dieu contre le mal qui nous menace? Après avoir obtenu cette protection nous sommes en sureté contre toutes les entreprises du monde et du démon. Que peut-on craindre en effet du monde, quand on a Dieu pour défenseur contre le monde? — S. Aug. (*Lettre* 121 *à Proba.*, chap. 11.) Le sens de cette dernière demande de l'Oraison dominicale est tellement étendu, que tout chrétien, dans quelque tribulation qu'il se trouve peut en faire l'interprète de sa douleur, l'auxiliaire de ses gémissements et de ses larmes, commencer et finir par elle sa prière. C'est pour cela que le mot *amen*, ainsi soit-il, vient après comme l'expression du désir de celui qui prie. — S. Jér. Cet *amen* qui termine l'Oraison dominicale en est comme le sceau; Aquila traduit cette expression par *fidèlement*, ce que nous pouvons rendre par : « En vérité. »

S. Cypr. (*de l'Or. Dom.*) Qu'y a-t-il d'étonnant que la prière que Dieu lui-même nous a enseignée soit si excellente, alors que par un effet de sa divine sagesse, il a voulu qu'elle renfermât tout ce que nous pouvons demander, dans quelques phrases aussi riches que concises. C'est ce qu'Isaïe avait prédit en ces termes : « Le Seigneur a fait un discours abrégé sur la terre. » (*Isaï.* x, 22.) (1) Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu pour tous les hommes pour réunir en un seul corps les savants et les ignorants, il a donné aux personnes de tout sexe et de tout âge les préceptes qui doivent les conduire au ciel; il en a donc fait un abrégé remarquable pour ne pas fatiguer la mémoire de ceux qui voudraient apprendre cette morale céleste et il leur

(1) Selon les Septante, car la Vulgate traduit : « Le Seigneur fera un grand retranchement au milieu de toute la terre, et il réduira son peuple à un petit nombre. »

---

supradicta, in consummatione orationis venit clausula universas preces nostras collecta brevitate concludens : nihil enim remanet quod ultra adhuc debeat postulari, cum semel protectionem Dei adversus malum petamus ; qua impetrata, contra omnia quæ diabolus et mundus operatur, securi sumus : quis enim de seculo metus est, cujus in seculo Deus tutor est? Aug. (*ad Probam, epist.* cxxi. cap. 11.) Et hoc ultimum quod in oratione dominica positum est, tam late patet, ut homo christianus in qualibet tribulatione constitutus, in hoc gemitus edat, et in hoc lacrymas fundat; hinc exordiatur, in hoc terminet orationem : unde sequitur *Amen*, quo desiderium orantis exprimitur. Hier. *Amen* enim (quod in fine constat scriptum) signaculum est dominicæ orationis, quod Aquila interpretatus est *fideliter*; quod et nos *vere* possumus dicere.

Cypr. (*ut sup.*) Quid mirum si talis oratio est, quam Deus docuit, qui magisterio suo omnem precem nostram salutari sermone breviavit? Hinc per Esaiam fuerat ante prædictum (cap. 10, vers. 22.) : « Sermone breviatum fecit Deus super terram. » Nam cum Dominus Jesus Christus omnibus venerit, ut colligeret doctos pariter et indoctos, omni sexui atque ætati præcepta salutis ediderit, præceptorum suorum fecit grande compendium, ut in disciplina

offre les moyens de s'instruire rapidement de ce qui est nécessaire à la simplicité de la foi.

S. Aug. Quelles que soient les autres formules dont nous faisons usage avant ou après notre prière, comme expression ou comme aliment de notre piété, nous ne pouvons rien dire que ce que contient l'Oraison Dominicale, si notre prière est conforme à la règle que nous avons reçue. En disant à Dieu (1) : « Faites éclater votre gloire parmi les nations, comme vous l'avez fait éclater parmi nous, » (*Eccli.* xxxvi.) que disons-nous autre chose que : « Votre nom soit sanctifié? » Cette prière : « Dirigez mes pas selon votre parole, » (*Ps.* cxviii.) ne ressemblent-elles pas à celle-ci : « Que votre volonté soit faite? » Celui qui dit à Dieu : « Montrez-nous votre face et nous serons sauvés, » (*Ps.* lxxix,) fait à Dieu cette demande : « Que votre règne arrive. » Vous dites à Dieu : « Ne me donnez ni la pauvreté ni la richesse, » (*Prov.* xxx.) c'est lui dire équivalemment : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. » Cette prière : « Souvenez-vous Seigneur de David et de toute sa douceur, (*Ps.* cxxi.) et cette autre : « Si j'ai rendu le mal à ceux qui m'en ont fait, » (*Ps.* vii.) ne rentrent-elles pas dans celle-ci : « Remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent? » Dire à Dieu : « Eloignez de mon cœur les désirs de l'impureté, » (*Eccli.* xxiii,) n'est-ce pas lui dire : « Ne nous induisez pas en tentation? » Enfin ces paroles : « Délivrez-moi de mes ennemis, » (*Ps.* lviii,) ne reviennent-elles pas à celles-ci : « Délivrez-nous du mal? » Et si vous examinez en détail toutes les prières dictées par l'Esprit saint, vous n'y trouverez rien qui

(1) Dans le texte grec comme dans le latin les expressions sont un peu différentes, mais le sens est à peu près le même.

---

cœlesti discentium memoria non laboraret, sed quod esset simplici fidei necessarium, velociter discerent.

Aug. (*ad Probam, Epist.* cxxi, cap. 12.) Quælibet autem alia verba dicamus, quæ affectus orantis vel præcedendo format ut clareat, vel consequendo attendit ut crescat, nihil aliud dicimus quam quod in ista oratione dominica positum est, si recte et congruenter oramus. Qui enim dicit : « Clarifica te in omnibus gentibus, sicut clarificatus es in nobis » (*Ecclesiast.* 36), quid aliud dicit quam : « Sanctificetur nomen tuum? » Qui dicit : « Gressus meos dirige secundum eloquium tuum » (*Psal.* 118), quid aliud dicit quam « Fiat voluntas tua? » Qui dicit : « Ostende faciem tuam, et salvi erimus » (*Psal.* 79), quid aliud dicit quam « Adveniat regnum tuum? » Qui dicit : « Paupertatem et divitias ne dederis mihi » (*Prov.* 30), quid aliud dicit quam « Panem nostrum quotidianum da nobis hodie? » Qui dicit : « Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus » (*Ps.* 131.), « et, si reddidi retribuentibus mihi mala » (*Ps.* 7.), quid aliud dicit quam « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos debitoribus nostris? » Qui dicit : « Aufer a me concupiscentias veneris » (*Eccl.* 23), quid aliud dicit quam « Ne nos inducas in tentationem? » Qui dicit : « Erue me ab inimicis meis, Deus meus « (*Ps.* 58), quid aliud dicit quam « Libera nos a malo? » Et, si per omnia precationum sanctarum verba discurras, nihil invenies quod in ista oratione dominica non

ne soit contenu dans l'Oraison dominicale. Toute prière en effet qui ne se rapporte pas à cette prière évangélique, est une prière inspirée par la chair, et que j'ose appeler coupable, puisque le Seigneur a enseigné à ceux qui sont régénérés à ne prier qu'en esprit. Celui-là donc qui dans la prière dit à Dieu : « Seigneur, multipliez mes richesses, augmentez mes honneurs, et qui le dit dans un sentiment de pure convoitise, sans se proposer le bien spirituel que les hommes pourraient en retirer, ne trouvera certainement rien dans l'Oraison dominicale qui puisse appuyer sa demande. Qu'il rougisse donc au moins de demander ce qu'il ne rougit pas de désirer ; ou si la passion l'emporte sur la honte qu'il éprouve, la meilleure prière qu'il puisse faire c'est d'être affranchi de ce mal de la cupidité par celui à qui nous disons : « Délivrez-nous du mal. »

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, I, 18.) Le nombre de demandes dont se compose l'Oraison dominale paraît aussi se rapporter aux sept béatitudes. En effet si c'est la crainte de Dieu, qui rend heureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient, demandons que le nom de Dieu soit sanctifié parmi les hommes, à l'aide de cette crainte chaste qui demeure dans les siècles des siècles. Si c'est la piété qui fait le bonheur de ceux qui sont doux, demandons que son règne nous arrive pour nous communiquer cette douceur qui ne connait point la résistance. Si c'est la science qui donne à ceux qui pleurent le secret du bonheur, prions que sa volonté se fasse sur la terre comme au ciel, car lorsque le corps qui est figuré par la terre sera soumis à l'esprit qui représente le ciel, nous ne serons plus dans les larmes. Si c'est la force qui rend heureux ceux qui ont faim, demandons que Dieu nous donne aujourd'hui notre pain de chaque

---

continetur : quisquis enim id dicit, quod ad evangelicam istam precem pertinere non possit, carnaliter orat ; quod nescio quomodo non dicatur illicite, quando renatos non nisi spiritualiter docet orare. Qui autem dicit in oratione : « Domine, multiplica divitias meas, et honores meos auge ; » et hoc dicit, eorum habens concupiscentiam, non id attendens ut ex his secundum Deum prosit hominibus, puto eum non invenire in oratione dominica quo possit hæc vota aptare : quamobrem pudeat saltem petere, quod non pudet cupere : aut si et hoc pudet, et cupiditas vincit, melius hoc petetur, ut etiam ab isto cupiditatis malo liberet, cui dicimus : « Libera nos a malo. »

Aug. (*de Serm. Dom.* lib. I, cap. 18.) Videtur etiam iste numerus petitionum septenario beatitudinum congruere. Si enim timor Dei est, quo beati fiunt pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum, petamus ut sanctificetur in hominibus nomen Dei, timore casto permanente in secula seculorum. Si pietas est qua beati sunt mites, petamus ut veniat regnum ejus, ut mitescamus, nec ei resistamus. Si scientia est qua beati sunt qui lugent, oremus ut fiat voluntas ejus sicut in cœlo et in terra ; quia cum corpus (tanquam terra) spiritui (tanquam cœlo) consenserit, non lugebimus. Si fortitudo est qua beati sunt qui esuriunt, oremus ut panis noster quotidianus detur nobis hodie, quo

jour, afin que nous puissions parvenir là où nous serons pleinement rassasiés. Si c'est le conseil qui fait le bonheur de ceux qui sont miséricordieux parce que Dieu leur fera miséricorde, remettons leurs dettes à ceux qui nous doivent, afin que Dieu nous remette ce que nous lui devons. Si c'est l'intelligence qui rend heureux ceux qui ont le cœur pur, demandons à Dieu de ne pas entrer en tentation, pour ne pas tomber dans la duplicité du cœur, en poursuivant les biens terrestres et périssables, qui sont pour nous la source de toutes les tentations. Si c'est enfin la sagesse qui rend heureux les pacifiques parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu, prions pour qu'il nous délivre du mal, car cette délivrance nous établira dans la sainte liberté des enfants de Dieu.

S. Chrys. (*hom.* 20.) Notre-Seigneur avait pu nous attrister par ces paroles : « Délivrez-nous du mal » qui nous rappelaient le souvenir de notre ennemi, il relève donc notre courage par ces autres paroles que l'on trouve dans quelques exemplaires grecs (1) : « Parce qu'à vous seu appartiennent l'empire, la puissance et la gloire. » En effet si l'empire lui appartient, nous n'avons rien à craindre d'aucune créature puisque celui qui combat contre nous est son sujet. Et comme sa puissance et sa gloire sont infinies, non-seulement il peut nous arracher au mal, mais encore nous combler de gloire. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Cette conclusion peut aussi se rapporter à ce qui précède. Ces paroles : « A vous appartient l'empire, » se rapportent à celles-ci : « Que votre règne arrive, » et préviennent cette objection : Dieu ne règne donc pas sur la terre. Celles qui suivent : « Et la puissance, » se rattachent

(1) Ces paroles ne font point partie du texte primitif puisque ni Tertullien ni saint Cyprien, qui ont tous deux l'habitude de suivre le texte grec lorsqu'il s'éloigne du latin, n'en font mention. Saint Jérôme lui-même ne les a ni traduites, ni reproduites dans son commentaire, elles terminaient la prière solennelle des Grecs, et c'est de là qu'elles se seraient glissées dans le texte sacré.

---

ad plenissimam saturitatem venire possimus. Si consilium est, quo beati sunt misericordes, quoniam ipsorum miserebitur, dimittamus debita, ut nobis nostra debita dimittantur. Si intellectus est quo beati sunt mundo corde, oremus non induci in tentationem, ne habeamus duplex cor, temporalia et terrena sectando, de quibus tentationes fiunt in nobis. Si sapientia est, qua beati sunt pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur; oremus ut liberemur a malo : ipsa enim liberatio liberos nos faciet filios Dei.

Chrys. (*in homil.* 20 *super Matth.*) Quia vero sollicitos nos fecerat inimici memoria in hoc quod dixerat : « Libera nos a malo, » rursus audaciam præbet per hoc quod in quibusdam libris græcis subditur : « Quoniam tuum est regnum, et virtus, et gloria; » quia si ejus est regnum, nullum formidare oportet, cum et qui præliatur contra nos, sit ei subjectus. Cum autem virtus ejus et gloria sit infinita, non solum a malis eruere potest, sed etiam facere gloriosum. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. hom.* 14.) Hæc etiam ad præcedentia pertinent; quod enim dicit : « Tuum est regnum, » respondet ad illud quod dixerat : « Adveniat regnum tuum; » ne aliquis dicat : « Ergo Deus non habet regnum in terra; » quod au-

à cette demande : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, » et répondent à ceux qui prétendraient que Dieu ne fait pas ce qu'il veut. Enfin cette dernière parole : « Et la gloire, » se rapporte aux demandes suivantes qui sont une manifestation de la gloire de Dieu.

ŷ. 14, 15. — *Car si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font, votre Père céleste vous pardonnera aussi vos péchés. Mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père ne vous pardonnera point non plus vos péchés.*

Rab. Le mot « Ainsi soit-il » qui termine cette prière nous apprend que Dieu accordera infailliblement tout ce que lui demanderont dans la forme prescrite ceux qui rempliront l'engagement et la condition qu'il exige; et c'est pour cela qu'il ajoute : « Si vous remettez aux hommes leurs péchés contre vous » etc. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Remarquons ici que de toutes les maximes qui composent la prière que le Seigneur nous a dictée, il a cru devoir insister principalement sur celle qui a pour objet la rémission des péchés. C'est par là qu'il veut nous former à la miséricorde comme à l'unique moyen d'échapper à nos misères. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il ne nous fait pas dire : « Que Dieu nous remette le premier nos dettes et nous les remettrons ensuite à nos débiteurs, » car le Seigneur sait que les hommes sont sujets au mensonge, et qu'après avoir obtenu la rémission de leurs péchés, ils ne pardonneraient pas à ceux qui les ont offensés; il exige donc que nous accordions d'abord ce pardon, avant de le solliciter par nous-mêmes.

S. Aug. (*Enchirid.* chap. 74.) Celui qui ne pardonne pas du fond

---

tem dicit : « Et virtus, » respondet ad id quod dixerat : « Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra, » ne aliquis dicat quod Deus non potest facere quod vult; quod vero dicit : « Et gloria, » respondet ad omnia quæ sequuntur, in quibus gloria Dei apparet.

Si enim dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet et vobis Pater vester cœlestis delicta vestra. Si autem non dimiseritis hominibus, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.

Rab. Per hoc quod Dominus dixerat : *Amen,* significat indubitanter illis a Domino conferri omnia quæ rite postulant, qui conditionis additæ servare pactum non negligunt : unde subditur : *Si enim dimiseritis hominibus peccata eorum,* etc. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. II, *ut supra.*) Ubi non est prætereundum quod ex omnibus sententiis quibus nos Dominus orare præcepit, eam potissimum commendandam esse judicavit, quæ pertinet ad remissionem peccatorum, in qua nos misericordes esse voluit; quod est unum consilium miserias evadendi. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Non autem dixit, ut prius nobis Deus dimittat, et pòstea nos debitoribus nostris : scit enim Dominus homines esse mendaces; quoniam etsi acceperint remissionem peccati sui, ipsi suis debitoribus non dimittunt : ideo dicit ut prius dimittamus, post petamus dimissionem.

Aug. (*in Enchir.* cap. 74.) Quisquis

du cœur à son frère qui l'en supplie et qui se repent de sa faute, ne doit espérer en aucune manière le pardon de ses propres péchés. « Si vous ne pardonnez point aux hommes » dit le Sauveur, « votre Père céleste ne vous pardonnera point non plus vos péchés. » — S. Cypr. (*de l'Or. Dom.*) Vous n'aurez aucune excuse à présenter au jour du jugement, car vous serez jugé d'après vos propres principes, et vous ne subirez que ce que vous aurez fait éprouver aux autres. — S. Jér. Si ces paroles de l'Ecriture sainte : « Je l'ai dit, vous êtes des dieux, mais cependant vous mourrez comme des hommes ; » (1) sont adressées à ceux qui par leurs péchés sont tombés du rang des Dieux à celui des hommes : on peut bien donner le nom d'hommes à ceux à qui les péchés sont pardonnés. — S. Chrys. (*hom.* 20.) Notre-Seigneur vous rappelle le souvenir des cieux et de son Père, pour exciter en vous une noble émulation, car rien ne vous rend plus semblable à Dieu que de pardonner à ceux qui vous ont offensé. Mais il y a souveraine inconvenance à ce que le fils d'un tel Père se montre cruel, et qu'étant appelé à posséder un jour le ciel, il conserve des sentiments terrestres et tout humains.

℣. 16. — *Lorsque vous jeûnez, ne vous rendez point tristes comme les hypocrites ; car ils affectent de paraître avec un visage défiguré pour faire voir aux hommes qu'ils jeûnent. Je vous dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Puisqu'un esprit humble et un cœur contrit donnent à la prière une véritable puissance (2), et que ces deux dispositions ne peuvent se concilier avec une vie de délices ; il

(1) *Ps.* lxxxi, 6. Le Sauveur se sert de ces paroles pour prouver sa divinité contre les Juifs par un argument *a fortiori*. Voyez *Jean*, x, 31.

(2) Cette vérité nous est indiquée dans le livre de *Daniel*, iii, 39, c'est de là que l'Eglise l'a prise pour la transporter dans la liturgie, dans la prière qui précède l'*Orate fratres*.

---

autem roganti et peccati sui pœnitenti ex corde non dimittit, nullo modo æstimet a Domino sua peccata dimitti : ei ideo subdit : *Si autem non dimiseritis hominibus, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.* Cypr. (*ut sup.*) Excusatio enim tibi nulla est in die judicii, cum secundum tuam sententiam judiceris, et quod feceris hoc ipse patiaris. Hier. Si autem hoc quod scriptum est : « Ego dixi : Dii estis, vos autem sicut homines moriemini ; » ad eos dicitur qui propter peccata homines ex diis esse meruerunt ; recte ergo et hi quibus peccata dimittuntur *homines* appellati sunt. Chrys. (*in hom.* 20, *sup. Matth.*) Ideo autem cœlorum et Patris meminit, ut ex hoc provocet auditorem : nihil enim ita te Deo assimilat, sicut injuriam tibi facientibus ignoscere. Inconveniens est autem si talis patris filius existens ferox efficitur, et ad cœlum vocatus, terrenum quemdam et vitæ hujus proprium habet sensum.

Cum autem jejunatis, nolite fieri sicut hypocritæ, tristes. Exterminant enim facies suas, ut appareant hominibus jejunantes. Amen dico vobis quia receperunt mercedem suam.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. homil.* 15.) Quia oratio illa jam fortis est quæ fit in spiritu humili et corde contrito ; qui autem deliciis fruitur, spiritum humilem et cor contritum habere

est évident que la prière séparée du jeûne, est sans force et sans vertu. Aussi tous ceux qui ont voulu obtenir de Dieu quelque grâce pressante ont toujours joint le jeûne à la prière, parce que le jeûne est le soutien de la prière. Voilà pourquoi Notre-Seigneur fait suivre la doctrine sur la prière, de ses enseignements sur le jeûne : « Lorsque vous jeûnez, dit-il, ne vous rendez pas tristes comme les hypocrites. » Le Seigneur savait que la vaine gloire prend naissance au sein même de toute vertu, il nous commande donc de couper l'épine de la vaine gloire qui pousse dans une bonne terre, pour qu'elle n'étouffe pas le fruit du jeûne. Il est impossible qu'on ne s'aperçoive pas que vous jeûniez, mais il vaut mieux que le jeûne vous fasse remarquer plutôt que de faire remarquer vous-même votre jeûne. Il est bien difficile que celui qui jeûne soit gai, aussi Notre-Seigneur ne dit-il pas : « Ne soyez pas tristes, » mais « ne vous rendez pas tristes. » Ceux qui par exemple cherchent à tromper les regards par une paleur factice, ceux-là ne sont pas tristes mais cherchent à le devenir ; celui au contraire qui est triste par un effet naturel du jeûne, ne cherche pas à se rendre triste, mais il l'est en réalité, c'est pour cela que le Sauveur ajoute : « Ils affectent de paraître avec un visage défiguré. »

S. Jér. Le mot *exterminer* qui est employé fréquemment dans les saintes Ecritures par suite de l'ignorance des interprètes, a un sens plus étendu que celui qu'on lui donne ordinairement. On dit des exilés qu'ils sont exterminés, c'est-à-dire envoyés au delà des frontières : nous devons nous, donner à ce mot le sens de *détruire* (1*); or l'hypo-

(1*) Le verbe grec ἀφανίζουσι, signifie plutôt *decolorant*, ils décolorent. L'explication de saint Jérôme repose sur le mot latin *exterminant*, et ne peut s'appliquer ni au texte grec, ni à la traduction française.

---

non potest; manifestum est quoniam oratio sine jejunio gracilis est et infirma : et ideo quicunque pro aliqua necessitate voluerunt orare, jejunium cum oratione junxerunt, quia jejunium adjutorium est orationis : unde consequenter Dominus post doctrinam de oratione, subjungit doctrinam de jejunio, dicens : *Cum autem jejunatis, notite fieri sicut hypocritæ, tristes.* Sciebat enim Dominus gloriam vanam ex omni bono procedere : ideo spinam vanæ gloriæ, quæ nascitur in terra bona, jubet præcidere, ne suffocet jejunii fructum. Non autem potest fieri ut non sentiatur qui jejunat; sed melius est ut jejunium te ostendat, quam tu jejunium. Non autem potest fieri ut sit hilaris qui jejunat: ideo non dixit : « Nolite esse tristes ; » sed « nolite fieri tristes. » Qui enim per imposturas aliquas pallentes apparent, illi non sunt tristes, sed fiunt; qui autem naturaliter propter assiduum jejunium tristis est, non fit tristis, sed vere est.

Unde subdit : *Exterminant enim facies suas, ut appareant hominibus jejunantes.* Hier. Verbum *exterminant,* quod in ecclesiasticis scripturis vitio interpretum tritum est, aliud multo magis significat quam intelligitur. Exterminantur quippe exules, qui mittuntur extra terminos : pro hoc sermone (*demoliuntur*) semper accipere debemus. Demolitur autem hypocrita faciem suam, ut

crite détruit, exténue son visage pour paraître triste, et tandis que son cœur est plein de joie, il porte sur sa figure l'apparence du deuil. — S. Grég. (1) (*Moral.*, liv. viii, chap. 26.) Vous voyez leur visage couvert de paleur, leur corps tremblant de faiblesse, leur poitrine oppressée par leurs soupirs entrecoupés, et quel est le but de ces laborieux efforts? l'opinion des hommes.

S. Léon. (*serm. 4 sur l'Epiph.*) Les jeûnes qui ne viennent point d'un principe de mortification, mais qui sont le produit de la fourberie, ne sont pas des jeûnes purs aux yeux de Dieu. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Or si celui qui jeûne et affecte la tristesse n'est qu'un hypocrite, quel n'est pas le crime de celui qui sans jeûner, a recours à certains moyens pour imprimer sur son visage, comme signe de jeûne une paleur vénale ?

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, ii, 19.) Une remarque importante à faire sur cette matière, c'est qu'on peut mettre de la vanité non-seulement dans l'éclat et le luxe de tout ce qui tient au corps, mais jusque dans l'extérieur négligé qui exprime le deuil et la tristesse, vanité alors d'autant plus dangereuse, qu'elle cherche à tromper sous les apparences de la religion. Celui qui cherche à briller par une propreté affectée et par une recherche excessive dans ses vêtements ou dans les autres ornements du corps, est convaincu par ce seul fait d'être partisan des pompes du monde, et il ne trompe personne par l'apparence d'une sainteté hypocrite. Quant à celui qui, faisant profession d'une vie chrétienne, cherche à fixer sur lui les yeux du public par le spectacle d'une maigreur et d'une malpropreté extraordinaires, s'il le fait avec intention et sans y être réduit par la nécessité, l'en-

(1) Dans les anciennes éditions, chap. xxx, sur ces paroles du chap. viii de Job : « Sa confiance est comme la toile d'araignée. »

---

tristitiam simulet; et animo forte lætante luctum gestat in vultu. Greg. (VIII *Moral.* cap. 26.) Nam ora pallescunt, corpus debilitate quatitur, pectus interrumpentibus suspiriis urgetur, nihilque tanto labore aliud nisi æstimatio humana cogitatur.

Leo Papa (*in Serm. de Epiph. serm.* 4) Non sunt autem casta jejunia, quæ non de ratione veniunt continentiæ, sed de arte fallaciæ. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. homil.* 15.) Si ergo qui jejunat et tristem se facit, hypocrita est, quanto magis iniquior est qui non jejunat, sed argumentis quibusdam in facie sua pingit venalem pallorem quasi jejunii signum?

Aug. (*de Serm. Dom. in mon.* lib. ii, cap. 19.) In hoc autem capitulo maxime advertendum est, non in solo rerum corporearum nitore atque pompa, sed etiam in ipsis sordibus luctuosis esse posse jactantiam; et eo periculosiorem, quo sub nomine servitutis Dei decipit. Qui ergo immoderato cultu corporis atque vestitu vel cæterarum rerum nitore fulget, facile convincitur rebus ipsis pomparum seculi esse sectator, nec quemquam fallit dolosa imagine sanctitatis. Qui autem in professione christianitatis inusitato squalore ac sordibus intentos in se hominum oculos facit (cum id voluntate faciat, non necessitate patiatur), cæteris ejus operibus potest co-

semble de sa vie prouvera s'il agit ainsi par le mépris d'un luxe superflu, ou par un motif quelconque d'ostentation.

Remi. Les paroles suivantes nous font connaître le fruit du jeûne des hypocrites : « Pour faire voir aux hommes qu'ils jeûnent. » Je vous le dis en vérité : ils ont reçu leur récompense, » c'est-à-dire celle qu'ils ont désirée.

ỳ. 17, 18. — *Mais vous, lorsque vous jeûnez, parfumez votre tête et lavez votre visage, afin de ne pas faire paraître aux hommes que vous jeûnez, mais à votre Père, qui est présent à ce qu'il y a de plus secret; et votre Père, qui voit dans le secret, vous en rendra la récompense.*

La Glose. (1) Le Seigneur vient de nous apprendre ce qu'il fallait éviter, il nous enseigne maintenant ce qu'il faut faire : « Pour vous, lorsque vous jeûnez, parfumez votre tête, etc. »

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 20.) J'entends souvent demander quel est le sens de ces paroles. Bien que nous ayons l'habitude de nous laver tous les jours le visage, il serait hors de raison de nous commander de parfumer aussi notre tête lorsque nous jeûnons, ce qui, de l'aveu de tous, est souverainement indigne d'un chrétien. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Pourquoi d'ailleurs après nous avoir défendu d'affecter un extérieur triste pour ne pas découvrir aux hommes que nous jeûnons, le Seigneur nous ordonne-t-il de nous laver la figure et de nous parfumer la tête? Car si ceux qui jeûnent observent ces pratiques, elles deviendront des indices de leur jeûne. — S. Jér. Notre-Seigneur parle donc ici en se conformant aux usages de la Palestine ou on a l'habitude de se parfumer la tête aux jours de fête, et ce

(1) Ou plutôt de saint Anselme.

---

gnosci utrum hoc contemptu superflui cultus, an ambitione aliqua faciat.

Remig. Fructus autem jejunii hypocritarum manifestatur, cum subinfertur : « Ut appareant hominibus jejunantes. Amen dico vobis : Receperunt mercedem suam, » scilicet quam desideraverunt.

Tu autem cum jejunas, unge caput tuum, et faciem tuam lava, ne videaris hominibus jejunans, sed Patri tuo qui est in abscondito; et Pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi.

Glossa. Docuit Dominus quid non est faciendum; modo docet quid est faciendum; dicens : *Tu autem cum jejunas, unge caput tuum*, etc.

Aug. (*de Serm. Dom. in mon.* lib. II, c. 20.) Quæri autem solet quid sit quod hic dicitur. Non enim quispiam recte præceperit (quamvis faciem quotidiana consuetudine lavemus) unctis quoque capitibus cum jejunamus nos esse debere, quod turpissimum omnes fatentur. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. homil.* 15.) Item, si ideo jubet nos non fieri tristes, ne per tristitiam appareamus hominibus jejunare, quare mandat caput ungere et faciem lavare? Sic enim ipsa unctio capitis et lavatio faciei si a jejunantibus semper serventur, nihilominus erunt signa jejunii. Hier. Sed loquitur juxta ritum provinciæ Palestinæ, ubi diebus festis solent ungere ca-

qu'il nous ordonne, c'est tout simplement de nous montrer nous-mêmes pleins de joie et avec un certain air de fête aux jours de jeûne. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ces paroles, comme les précédentes doivent être entendues dans un sens tant soit peu hyperbolique. Notre-Seigneur veut donc nous dire : vous devez fuir avec tant de soin toute ostentation lorsque vous jeûnez, que s'il était possible et permis (ce qui ne l'est pas), vous devriez au contraire affecter les dehors du plaisir et de la bonne chère. « Et pourquoi? » Pour que les hommes ne voient pas que vous jeûnez.

Chrys. (*homél.* 20). Pour l'aumône, il ne s'est pas exprimé de la sorte; il nous a dit qu'il ne fallait pas la faire devant les hommes, en ajoutant : « Pour en être remarqué. » Il n'ajoute rien de semblable pour le jeûne et pour la prière, parce qu'il est impossible que l'aumône demeure entièrement secrète (1), tandis que le jeûne et la prière peuvent très-bien rester inconnus. Or, ce n'est pas un médiocre avantage que de mépriser la gloire humaine, car alors on est affranchi de l'esclavage accablant des hommes et c'est dans un sens véritable qu'on pratique la vertu, en l'aimant non pas pour les autres, mais pour elle-même. Nous regardons comme un outrage d'être aimés par rapport à d'autres et non pour nous-mêmes; d'après cette règle, nous ne devons point pratiquer la vertu pour les autres, nous ne devons pas obéir à Dieu à cause des hommes, mais pour Dieu seul; c'est pour cela que Notre-Seigneur ajoute : « Mais à votre Père qui est dans le secret. » — La Glose (2). C'est-à-dire à votre Père céleste qui est invisible ou qui habite dans votre cœur par la foi. Or c'est jeûner pour

(1) Le pauvre à qui on fait l'aumône, la connait nécessairement, on peut au contraire jeûner et prier sans que personne en ait connaissance.

(2) La Glose interlinéaire pour la première partie, et la collatérale pour la seconde.

---

pita. Præcepit ergo ut quando jejunamus, lætos et festivos non esse monstremus. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Simplex ergo interpretatio hujus est, quoniam per aggerationem intelligenda sunt ista, sicut cætera antedicta; tanquam si dicat : « Sic longe te facere debes ab ostentatione jejunii tui, ut si possit fieri (quod tamen non decet), ea etiam facias quæ ex diverso luxuriæ et epulationis videntur esse indicia : » unde sequitur : « Ne videaris hominibus jejunans. »

Chrys. (*in homil.* 20, *super Matth.*) In eleemosyna quidem non simpliciter hoc posuit, sed dixit eleemosynam non esse faciendam coram hominibus, apponens : « Ut videremur ab eis? » In jejunio autem et oratione nihil tale addidit; quoniam eleemosynam quidem impossibile est omnino latere; orationem autem et jejunium possibile est. Non parvus autem fructus est humanam gloriam contemnere : per hoc enim aliquis a gravi hominum servitute liberatur, et proprie virtutis operator efficitur, eam amans, non propter alios, sed propter seipsam. Sicut enim nos contumeliam æstimamus, cum non propter nos, sed propter alios diligimur, ita nec virtutem oportet propter alios sequi, nec Deo propter homines obedire, sed propter seipsum. Ideo sequitur : *Sed Patri tuo qui est in abscondito.* Glossa. Id est, Patri tu cœlesti qui est invisibilis, vel qui habitat in corde per fidem. Deo au-

Dieu que de se mortifier par amour pour lui, et on donne ainsi à un autre ce qu'on se retranche à soi même.

« Et votre Père qui voit dans le secret, » etc. — Remi. Il vous suffit que celui qui voit ce qui se passe dans la conscience vous en récompense lui-même. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Dans le sens spirituel, la face de l'âme c'est la conscience; car, de même qu'un beau visage plaît aux regards des hommes, ainsi une conscience pure est un spectacle agréable aux yeux de Dieu. Les hypocrites, qui jeûnent pour plaire aux hommes, exténuent ces deux faces, voulant tromper à la fois Dieu et les hommes. En effet, la conscience de celui qui pèche est toujours couverte de blessures. Si donc vous avez fait disparaître le mal de votre âme, vous avez purifié votre conscience et votre jeûne est louable. — S. Léon. (*serm.* 6 *sur le jeûne*). Il faut accomplir la loi du jeûne non-seulement par le retranchement des aliments, mais en s'abstenant du vice. Car, quel est le but de cette mortification? c'est d'éteindre en nous le foyer des désirs charnels; le genre de tempérance auquel nous devons nous livrer de préférence, c'est d'être sobres de toute volonté coupable, c'est de pratiquer le jeûne à l'égard de toute action criminelle. Cette manière d'accomplir la loi du jeûne convient également à ceux qui sont malades, car un corps languissant peut renfermer une âme saine et robuste.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Dans le sens spirituel, le Christ est votre tête; donnez à boire à celui qui a soif, à manger à celui qui a faim et vous aurez ainsi répandu sur votre tête le parfum de la miséricorde, c'est-à-dire sur Jésus-Christ qui vous dit dans l'Evangile (*Matth.* xxv): « Ce que vous avez fait aux plus petits d'entre les miens, c'est à moi-

---

tem jejunat, qui pro ejus amore se macerat; et quod sibi subtrahit, alteri largitur.

Sequitur: *Et Pater tuus qui videt*, etc. Remig. Sufficit enim tibi ut qui est inspector conscientiæ, sit et remunerator. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Spiritualiter autem *facies animæ* conscientia intelligitur: sicut enim in conspectu hominum gratiosa est facies pulchra, sic in oculis Dei speciosa est munda conscientia. Has facies hypocritæ (qui propter homines jejunant) exterminant, fallere volentes Deum et homines: nam semper vulnerata est conscientia ejus qui peccat. Si ergo abstuleris nequitiam ab anima tua, lavasti conscientiam tuam; et bene jejunas. Leo. Papa. (*in serm. de jeju. sc. quadragesimali*, serm. 6.) Impleri enim debet jejunium non ciborum tantummodo parcitate, sed maxime privatione vitiorum. Nam cum ad hoc castigatio ista sumatur, ut carnalium desideriorum fomites subtrahantur, nullum magis sectandum est continentiæ genus, quam ut semper simus ab injusta voluntate sobrii, et ab inhonesta actione jejuni; quæ devotio non secernit invalidos, quia etiam in languidis corpore potest animæ integritas reperiri.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Spiritualiter autem caput tuum Christus est; sitientem pota, esurientem ciba, et sic oleo misericordiæ unxisti caput tuum, id est, Christum, qui clamat in Evangelio (*Matth.* 25.): «Quod uni ex minimis meis fecistis, mei fecis-

même que vous l'avez fait. » — S. Grég. (*hom.* 16 *sur les Evang.*) Dieu approuve le jeûne, qui lève en sa présence des mains riches d'aumônes. Ce que vous vous retranchez, donnez-le à un autre, afin que le corps de votre frère qui est dans l'indigence soit soulagé par cette nourriture dont vous imposez la privation à votre propre corps. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Par la tête, nous pouvons encore entendre la raison, parce qu'elle est la reine de notre âme et qu'elle dirige toutes les autres facultés de l'âme et les autres membres du corps. Or, parfumer sa tête est un signe de joie. Réjouissez-vous donc intérieurement de votre jeûne, vous qui, en jeûnant, avez rompu avec les désirs du monde pour vous soumettre à Jésus-Christ. — La Glose. Voici une preuve que dans l'Evangile il ne faut pas tout prendre à la lettre, car il serait ridicule de se parfumer la tête lorsqu'on jeûne. Mais nous devons parfumer notre âme de l'esprit d'amour du Sauveur aux souffrances duquel la mortification nous fait participer. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est dans un sens très-juste qu'on nous commande de laver notre visage et de parfumer seulement notre tête sans la laver, car tant que nous habitons ce corps mortel, notre conscience est souillée par le péché, tandis que notre chef qui est le Christ n'a pu se rendre coupable d'aucun péché.

ŷ. 19, 20. — *Ne vous amassez pas de trésors sur la terre, où la rouille et les vers les mangent, et où les voleurs les déterrent et les dérobent. Mais faites-vous des trésors dans le ciel, où ni la rouille ni les vers ne les consument, et où il n'y a point de voleurs qui les déterrent et qui les dérobent. Car où est votre trésor, là aussi est votre cœur.*

S. Chrys. (*hom.* 21). Après avoir guéri la maladie de la vaine

---

tis. » Greg. (*in hom.* 16. *super Evang.*) Illud enim jejunium Deus approbat, quod ante oculos ejus manus eleemosynarum levat. Hoc autem quod tibi subtrahis, alteri largire, ut unde tua caro affligitur, inde egentis proximi caro reparetur. Aug. (*de Serm. Dom.*) Vel *caput* recte accipimus rationem, quia in anima præeminet, et cætera hominis membra regit : ungere ergo caput ad lætitiam pertinet. Interius ergo gaudeat de jejunio suo, qui jejunando se avertit a voluntate seculi, ut sit subditus Christo. Glossa. Ecce ut non omnia in Novo Testamento ad litteram accipiuntur : ridiculum enim est in jejunio oleo perfundi, sed spiritu amoris ejus, cujus passionibus debemus participare nos macerando, mens debet inungi. Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Proprie autem debet faciem quidem lavare, caput autem non lavare, sed ungere : quandiu enim sumus in corpore, conscientia nostra sordida est in peccatis; caput autem nostrum Christus, peccatum non fecit.

Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra, ubi ærugo et tinea demolitur, et ubi fures effodiunt et furantur. Thesaurizate autem vobis thesauros in cælo, ubi neque ærugo neque tinea demolitur, et ubi fures non effodiunt, nec furantur. Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum.

Chrys. (*in hom.* 21, *super Matth.*) Postquam vanæ gloriæ expulit ægritu-

gloire, Notre-Seigneur amène on ne peut plus naturellement son discours sur le mépris des richesses, car rien ne les fait autant désirer que l'amour de la gloire. Pourquoi, en effet, les hommes recherchent-ils avec ardeur cette foule de serviteurs et ces chevaux couverts d'or et ces tables toutes d'argent? Ce n'est ni pour leur nécessité, ni pour leur plaisir, mais uniquement pour les étaler aux yeux de la multitude. C'est contre cette passion des richesses que Notre-Seigneur s'élève en disant : « Ne vous faites pas de trésors sur la terre. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 2). Si quelqu'un se propose pour motif de sa conduite un intérêt temporel, son cœur ne peut demeurer pur en se traînant ainsi sur la terre. Car on dégrade sa nature quand on l'unit à une nature inférieure, bien que cette nature ne soit pas souillée dans son espèce. Est-ce que par exemple l'argent, quoique pur lui-même, ne ternit pas l'or auquel on le mêle? Ainsi, notre âme est souillée par le désir des choses terrestres, bien que la terre soit pure en elle-même et dans son genre.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) On peut encore donner cette explication; Notre-Seigneur, dans ce qui précède, n'a donné aucun précepte positif de l'aumône, de la prière, du jeûne; il s'est contenté de combattre la fausse apparence de ces vertus. Il déduit maintenant les conséquences de sa doctrine qui correspondent à ces trois points : la première regarde l'aumône : « N'amassez pas de trésors sur la terre, où la rouille et les vers, » etc.; voici donc la suite de son discours : « Lorsque vous faites l'aumône, ne faites pas sonner de la trompette devant vous, » etc.; ensuite : « N'amassez pas de trésors sur la terre, » etc.

(1) L'édition latine actuelle, porte : *ce n'est ni pour satisfaire à leurs besoins, ni pour se procurer du plaisir*, et cette version qui donne au mot grec χρείαν, le sens de *nécessité*, est préférable, bien qu'il ait aussi celui *d'utilité*, qui ne serait pas ici le plus convenable.

---

dinem, optime jam sermonem de contemptu divitiarum inducit. Nihil enim ita pecunias concupiscere facit, ut gloriæ cupido : propter hoc namque famulorum greges, et auro opertos equos, et argenteas mensas expetunt homines, non ut utilitatem aut voluptatem impleant, sed ut multis ostendantur : et hoc est quod dicit : *Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra.* Aug. (*de Serm. Dom.* lib II, cap. 2.) Si enim eo corde quisque operetur aliquid, ut terrenum commodum adipiscatur, non erit cor mundum quod in terra volutatur : sordescit enim aliquis, cum inferiori miscetur naturæ, quamvis in suo genere non sordidetur; quia etiam de puro argento sordidatur aurum, si misceatur; ita et animus noster terrenorum cupiditate sordescit, quamvis terra in suo ordine munda sit.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter : qui supra Dominus nihil de eleemosyna, vel oratione, vel jejunio docuerat, sed simulationem eorum compescuit tantum; nunc secundum tria prædicta tres consequentias introducit doctrinæ : quarum prima pertinet ad eleemosynam, quæ est hæc : « Nolite thesaurizare vobis, » etc. ut sit ordo narrationis talis : « Cum facis eleemosynam, noli tuba canere ante te; » et postea subsequitur : « Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra : » ubi

Ainsi, il donne d'abord le conseil de faire l'aumône; secondement, il démontre son utilité, et en troisième lieu il combat la crainte de la misère qui pourrait entraver la volonté prête à secourir le pauvre.

S. Chrys. (*hom.* 21). Après ces paroles : « Ne vous amassez pas de trésors sur la terre, » il ajoute : « Où la rouille et les vers les consument, » nous apprenant ainsi combien sont nuisibles les trésors de la terre, et de quelle utilité, au contraire, sont les trésors du ciel; et il apporte à l'appui de son raisonnement le lieu où sont ces trésors et ce qu'ils renferment de nuisible, comme s'il disait : Que craignez-vous que votre argent ne s'épuise, si vous le donnez en aumône? Faites donc l'aumône, et Dieu ajoutera à ce que vous avez déjà, car ce sont les trésors du ciel qui vous seront donnés. Si vous refusez de donner, vous perdez tout; il ne dit pas : vous les laissez à d'autres, car cela même est une satisfaction pour les hommes. — Rab. (1). Notre-Seigneur indique ici trois diverses manières dont les richesses peuvent se perdre en rapport avec leur nature, l'or et l'argent par la rouille, les vêtements par les vers. Quant aux richesses qui ne craignent ni la rouille ni les vers, comme les pierres précieuses, il indique une cause génerale de danger et de perte : ce sont les voleurs qui peuvent nous ravir toute sorte de richesses.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Une autre version porte (2) : Les vers et le manger les consument, car tous les biens de ce monde périssent de ces trois manières : ou bien ils vieillissent d'eux-mêmes et sont rongés par les vers, comme les vêtements; ou bien ils sont dévorés par leurs

(1) Ou plutôt saint Anselme, Raban exprime la même pensée en d'autres termes.
(2) L'auteur de ce commentaire ne fait pas mention de cette autre version, mais il traduit simplement le texte grec σὴς καὶ βρῶσις. Car le mot σὴς, signifie pourriture ou vers, et le mot βρῶσις, action de manger.

---

primo dat consilium ut eleemosyna fiat; secundo ostendit quæ sit utilitas in eleemosyna facienda; tertio ut neque timor inopiæ accidentis impediat voluntatem eleemosynæ faciendæ.

Chrysost. (*in homil.* 21, *sup. Matth.*) Dicens autem : « Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra, » subdit : « Ubi ærugo et tinea demolitnr : » ut demonstret thesauri, qui est hic, nocumentum, et ejus qui est in cœlo, utilitatem, et a loco et ab his quæ nocent : quasi dicat : « Quid formidas ne pecuniæ consumantur, si eleemosynam dederis? Itaque da eleemosynam, et additionem accipient: etenim quæ in cœlis sunt, apponentur : quod si non dederis, pereunt : » et non dixit : « Aliis derelinquis. » quoniam et hoc delectabile est hominibus. Rab. Tria autem ponit secundum tres diversitates divitiarum; metalla ærugine, vestes tinea demoliuntur : sunt autem alia quæ neque æruginem neque tineam timent, sicut lapides pretiosi : et ideo ponit generale detrimentum; scilicet fures, qui omnes divitias rapere possunt.

Chrys. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Alia littera habet : « Ut tinea et comestura exterminant : « omnia enim bona mundi tripliciter tollit interitus : aut enim a semetipsis veterascunt et tineant, sicut vestimenta, aut ab ipsis do-

maîtres, amis du plaisir ; ou bien ils deviennent la proie des étrangers qui s'en emparent à l'aide de la ruse, de la violence, de la calomnie ou de tout autre moyen injuste. Or, tous ceux qui les enlèvent ainsi sont appelés voleurs, parce que c'est l'iniquité qui les pousse à s'approprier les biens des autres. Mais, me direz-vous, est-ce que tous ceux qui sont en possession de ces biens les perdent? Je réponds : Si ce n'est tous, un grand nombre du moins. Quant aux richesses que vous gardez par un motif coupable, si vous ne les perdez pas matériellement, vous les perdez au moins spirituellement, puisqu'elles vous deviennent complétement inutiles pour le salut.

RAB. Dans le sens allégorique, la rouille signifie l'orgueil qui ternit l'éclat des vertus ; les vers, c'est ce qui met pour ainsi dire en pièces les bonnes résolutions et détruit ainsi l'étroite liaison qui forme l'unité chrétienne. Les voleurs, ce sont les hérétiques et les démons, toujours prêts à nous dépouiller des biens spirituels. — S. HIL. La gloire céleste, au contraire, est éternelle ; ni le voleur ne peut s'en emparer par adresse, ni les vers, ni la rouille de l'envie ne peuvent la consumer. C'est pour cela que Notre-Seigneur ajoute : « Faites-vous des trésors dans le ciel, où ni la rouille, ni les vers ne les consument, et où il n'y a point de voleurs qui les déterrent et les dérobent. »

S. AUG. (*serm. sur la mont.*, II, 13 ou 21). Il ne faut pas entendre ici le ciel dans un sens matériel, car tout ce qui est corporel doit être considéré comme de même nature que la terre. Or, tout l'univers est digne de mépris aux yeux de celui qui amasse des trésors pour le ciel dont il est dit (*Ps.* CXIII) : « Le ciel des cieux appartient au Seigneur, » c'est-à-dire pour le firmament des esprits. Le ciel et la terre passe-

---

minis luxuriose viventibus comeduntur; aut ab extraneis, vel dolo, vel vi, vel calumniis, vel alio iniquo modo diripiuntur : qui omnes *fures* dicuntur, quia per iniquitatem festinant aliena facere sua. Sed dices : « Nunquid omnes qui hæc habent, perdunt ea? » Interim quidem dicam, quia etsi non omnes perdunt, tamen multi perdunt. Vere autem male servatas divitias, etsi non corporaliter, spiritualiter tamen perdidisti ; quia non proficiunt tibi ad usum salutis.

RABA. Allegorice autem *ærugo* significat superbiam, quæ decorem virtutum obfuscat : *Tinea* quæ bonum studium lacerat, et per hoc compactionem unitatis dissipat. *Fures* sunt hæretici et dæmones, qui semper ad hoc sunt intenti ut spiritualibus spolient. HIL. (*can.* 5, *in Matth.*) Cæterum laus cœlestis æterna est, nec surrepentis furto subtrahenda, nec tinea et rubigine invidiæ excedenda : et ideo sequitur : « Thesaurizate autem vel vobis thesauros in cœlo, ubi neque ærugo, neque tinea demolitur, et ubi fures non effodiunt neque furantur. »

AUG. (*de Serm. Dom. in mont.* lib. II, cap. 13 vel 21.) Cœlum autem hoc loco non corporeum acceperim, quia omne corpus pro terra habendum est : totum enim mundum debet contemnere, qui sibi thesaurizat in illo cœlo, de quo dictum est (*Psal.* 113) : « Cœlum cœli Domino, » id est, in firmamento spirituali :

ront (1); or, ce n'est pas dans ce qui passe que nous devons placer notre trésor, c'est-à-dire notre cœur, mais dans ce qui demeure éternellement.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Que vaut-il donc mieux pour nous, ou de placer notre trésor sur la terre, où il est fort douteux que nous puissions le conserver, ou de le placer dans le ciel, où la conservation nous en est assurée ? Quelle est donc cette folie de laisser ce trésor dans un lieu que vous devez quitter et de ne pas l'envoyer par avance dans la patrie vers laquelle vous vous dirigez. Placez donc vos richesses là où vous avez votre patrie.

S. Chrys. (*hom.* 21). Cependant, comme il y a des trésors de ce monde qui sont inaccessibles à la rouille, aux vers et aux voleurs, le Sauveur propose cette autre considération : « Où est votre trésor, là est votre cœur, » paroles qui reviennent à dire : Supposez que vous n'ayez à craindre aucune des pertes signalées plus haut, vous éprouverez un immense dommage en restant attachés à ces choses si basses, en vous rendant leurs esclaves, en perdant tout droit aux biens du ciel, en devenant incapable d'aucun noble sentiment, d'aucune pensée élevée. — S. Jér. Tels sont les sentiments que nous devons avoir à l'égard non-seulement de l'argent, mais encore de tous les biens qui peuvent venir en notre possession. En effet, le dieu de l'intempérant, c'est son ventre ; le trésor de l'impudique, c'est la débauche ; celui du voluptueux, les plaisirs criminels. Chacun devient l'esclave de la passion qui le domine ; il a donc son cœur là où est son trésor.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Dans un autre sens, Notre-Seigneur fait voir ici l'utilité de l'aumône. Celui qui place ses richesses sur la terre

(1) *Matth.*, xxiv, 35 ; *Marc*, xiii, 31 ; *Luc*, xxi, 33.

---

cœlum enim et terra transibunt : non autem in eo quod transit, collocare debemus thesaurum nostrum (vel constituere cor nostrum, sed in eo quod semper manet.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quid ergo melius est, an super terram reponere, ubi incertus est conservationis eventus, an in cœlo, ubi est certa custodia? Quæ autem stultitia est illic relinquere unde exiturus es, et illuc non præmittere quo iturus es? Illuc ergo substantiam tuam colloca, ubi patriam habes.

Chrys. (*in hom.* 21, *super Matth.*) Quia tamen non omnis terrenus thesaurus ærugine aut tinea destruitur, aut per fures aufertur, ideo aliud inducit dicens : « Ubi est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum, » ac si dicat : « Etsi nihil priorum eveniat, non parvam sustinebis jacturam inferioribus affixus, et eorum servus factus, et a cœlestibus cadens, et nihil excelsorum cogitare potens. » Hier. Hoc autem non solum de pecunia, sed de cunctis possessionibus sentiendum est. Gulosi enim deus, venter est ; lascivi thesaurus sunt lubrica ; amatoris, libido : huic servit unusquisque a quo vincitur : ibi ergo habet cor, ubi et thesaurum.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter : ponit nunc quæ sit utilitas in eleemosyna facienda : qui enim collocat thesauros in terra, non

n'a plus rien à espérer dans le ciel. Pourquoi jeter ses regards vers le ciel où il n'a placé aucune réserve? Il commet donc un double péché, d'abord parce qu'il amasse des richesses pernicieuses, et ensuite parce que son cœur est attaché à la terre. Par une raison contraire, celui qui place son trésor dans le ciel fait une action doublement méritoire.

℣. 22, 23. — *Votre œil est la lampe de votre corps. Si votre œil est simple, tout votre corps sera lumineux. Mais si votre œil est mauvais, tout votre corps sera ténébreux. Si donc la lumière qui est en vous n'est que ténèbres, combien seront grandes les ténèbres mêmes.*

S. Chrys. (*hom.* 21). Le Sauveur vient de parler de l'intelligence réduite en captivité et soumise à l'esclavage; mais cette doctrine n'était pas facile à comprendre pour un grand nombre; il prend donc les choses extérieures pour terme de comparaison : « La lampe de votre corps c'est votre œil, » etc., c'est-à-dire : Si vous ne comprenez pas ce que c'est que de perdre son intelligence, apprenez-le par cette comparaison. Ce que votre œil est à votre corps, votre intelligence l'est à votre âme. Or, de même que la privation de la vue enlève aux autres membres une grande partie de leur action, parce qu'ils ont perdu la lumière qui les éclairait, ainsi la corruption de votre intelligence plonge votre vie tout entière dans un abîme de maux. — S. Jér. Toute cette comparaison a pour objet de rendre le sens plus clair; de même en effet que le corps tout entier sera dans les ténèbres, si l'œil a cessé de voir droit, ainsi que l'âme vienne à perdre sa principale lumière, tous les sens (ou si l'on veut la partie sensible de l'âme) demeureront dans l'obscurité. Ce qui fait ajouter à Notre-Seigneur : « Si la lumière qui est en vous n'est que ténèbres, combien seront grandes les ténèbres

---

habet quid speret in cœlo : ut quid ergo aspiciat in cœlum, ubi nihil repositum habet? Unde dupliciter peccat : primo, quia mala congregat : secundo quia cor habet in terra : et ex contrariis causis dupliciter benefacit, qui thesaurizat in cœlo.

Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit. Si autem oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebrosum erit. Si ergo lumen quod in te est, tenebræ sunt, ipsæ tenebræ quantæ erunt ?

Chrys. (*in hom.* 21 *sup. Matth.*) Postquam fecit mentionem de intellectu in servitutem redacto et captivato, quia hoc non multis facile cognoscibile erat, ad exteriora doctrinam transfert, dicens : *Lucerna corporis tui*, etc. Quasi dicat : Si non nosti quid est jactura intellectus, a corporalibus hoc disce : quod enim est oculus corpori, hoc est intellectus animæ : sicut ergo oculis orbatis multum operationis reliquorum membrorum amittitur, lumine eis extincto, ita et mente corrupta multis malis vita tua impletur. Hier. Hoc ergo totum transfert ad sensum : quomodo enim corpus totum est in tenebris, si oculus non fuerit simplex; ita si anima principalem fulgorem suum perdiderit, universus sensus (vel sensualis pars animæ) in caligine commorabitur. Unde dicit : *Si ergo lumen quod in te est, tenebræ sunt, ipsæ tenebræ quantæ sunt ?* id

elles-mêmes? C'est-à-dire si l'intelligence et le sentiment, qui sont la lumière de votre âme, sont obscurcis par le vice, combien ce qui est obscur sera lui-même enveloppé de ténèbres?

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il est évident que le Sauveur ne veut point parler ici de l'œil matériel ni de ce corps qui se voit au dehors, autrement il se serait exprimé de la sorte : « Si votre œil est sain ou malade, » tandis qu'il dit au contraire : « Si votre œil est simple ou mauvais. » Qu'on ait un œil bienveillant, mais malade, le corps en verra-t-il plus clair? Qu'on ait, au contraire, un œil mauvais, mais sain, le corps en sera-t-il pour cela dans les ténèbres? — S. Jér. Ceux dont les yeux sont malades voient des lumières multiples (1); l'œil simple et pur, au contraire, voit tous les objets dans leur pureté et leur simplicité. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien il s'agit ici exclusivement de l'œil intérieur. Cette lampe, c'est l'intelligence à l'aide de laquelle notre âme voit Dieu. Donc celui dont le cœur est en Dieu a un œil lumineux, c'est-à-dire que son âme est pure, et n'est point ternie par les désirs de la terre. Les ténèbres qui sont en nous, ce sont les sens de la chair qui se portent toujours vers les œuvres de ténèbres. Celui dont l'œil est pur, c'est-à-dire dont l'âme est toute spirituelle, conserve son corps lumineux, c'est-à-dire sans péché, car bien que la chair désire le mal, il réprime ces désirs par la force que lui donne la crainte de Dieu. Celui, au contraire, qui a l'œil mauvais, c'est-à-dire dont l'âme est obscurcie par la malice ou troublée par la concupiscence, a nécessairement son corps dans les ténèbres. Il ne sait pas résister à la chair lorsqu'elle convoite le mal, car il ne nour-

(1) Littéralement, *ceux qui ont les yeux chassieux* (lippientes), larmoyants, pleins d'une humeur mauvaise. Le même effet se produit dans ceux qui ayant pris une trop grande quantité de vin, ont les yeux comme noyés dans un flot d'humeur épaisse.

---

est, si sensus (quod lumen est animæ) vitio caligatur, ipsa putas caligo quibus tenebris obvolvitur.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Videtur autem quod non de corporali oculo hic loquatur, nec de hoc corpore quod videtur a foris : alioquin dixisset : « Si oculus tuus sanus fuerit, aut infirmus; » nunc autem subdit : « Simplex, et nequam. » Si autem benignum oculum habet et infirmum, nunquid corpus ejus in lumine est? Aut si malignum et sanum, nunquid corpus ejus in tenebris est? Hier. Sed solent lippientes lucernas videre numerosas; simplex autem oculus et purus simplicia intuetur et pura. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel dicitur oculus non a foris, sed ab intus : lucerna enim est mens per quam anima videt Deum. Qui ergo cor habet ad Deum, illius oculus lucidus est, id est, illius mens munda est, non terrenis concupiscentiis sordidata : tenebræ autem in nobis, sunt sensus carnales, qui semper desiderant quæ sunt tenebrarum. Qui ergo habet oculum mundum (id est, mentem spiritualem), corpus suum servat lucidum, id est, sine pecato : etsi enim caro desiderat mala, virtute tamen divini timoris repercutit eam. Qui autem habet oculum nequam, id est, mentem aut malignitate tenebrosam, aut concupiscentia turbulentam, tenebrosum possidet corpus. Non enim resistit carni, quando concupiscit perversa; quia non

rit pas dans son cœur cette espérance des cieux qui nous revêt d'une force invincible pour résister à nos passions.

S. Hil. (*Can.* 5 *sur S. Matth.*) Ou bien le Sauveur a emprunté à la lumière que l'œil répand sur le corps l'expression de la lumière de l'âme. Si cette lumière spirituelle reste pure et brillante, elle communiquera à notre corps la clarté de la lumière éternelle, et au jour de la résurrection, elle répandra sur la corruption du tombeau la splendeur de son origine. Si au contraire elle se laisse obscurcir par les péchés et qu'elle devienne mauvaise par la dépravation de la volonté, notre corps lui-même subira la peine de ses vices.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ou bien encore, cet œil c'est notre intention. Si elle est pure et droite, toutes les œuvres qu'elle dirige seront bonnes. En effet l'Apôtre appelle certaines œuvres nos membres dans ce passage : « Mortifiez les membres de l'homme terrestre qui est en vous, la fornication, l'impureté, » etc. (1) Ce qu'il faut considérer dans la vie d'un homme, ce ne sont donc pas ses actions, mais ses intentions; car c'est l'intention qui est la lumière de notre âme, puisque nous pouvons savoir clairement si nous agissons avec une bonne intention, et que « tout ce qui est évident est lumière. » (*Ephes.* v.) Quant aux actions qui sont une conséquence de nos rapports avec les autres hommes, leur résultat est pour nous incertain, et c'est pour cela que Notre-Seigneur les appelle ténèbres. Par exemple, lorsque je donne de l'argent à un pauvre, puis-je savoir l'usage qu'il en va faire? Si donc votre intention qui vous est connue, vient à être ternie par des désirs terrestres, à plus forte raison cette action dont vous ignorez le

(1) *Coloss.*, III, 5. Saint Paul, ajoute : « Les passions déshonnêtes, les mauvais désirs, et l'avarice qui est une idolâtrie. »

---

habet spem in cœlo, quæ præstat nobis virtutem, ut concupiscentiis resistamus.

Hilar. (*can.* 5. *in Matth.*) Vel aliter : de officio luminis oculi lumen cordis expressit; quod si simplex et lucidum manebit, claritatem æterni luminis corpori tribuet, et splendorem originis suæ corruptioni carnis infundet (scilicet in resurrectione); si autem obscurum peccatis et voluntate erit nequam, vitiis mentis natura corporis subjacebit.

Aug. (*de Serm. Dom. ubi sup.*) Vel aliter : *Oculum* hic accipere debemus intentionem nostram; quæ si munda fuerit et recta, omnia opera nostra quæ secundum eam operamur, bona sunt, quæ quidem omnia *totum corpus* appellavit; quia et Apostolus membra nostra dicit quædam opera, ubi ait (*ad Coloss.* 3.) : « Mortificate membra vestra quæ sunt super terram; fornicationem, immunditiam, » etc. Non ergo quid quisque faciat, sed quo animo faciat considerandum est; hoc est enim lumen in nobis; quia hoc nobis manifestum est bono animo nos facere quod facimus : omne enim quod manifestatur, lumen est (*ad Ephes.* 5.) Ipsa vero facta quæ ad hominum societatem procedunt, incertum nobis habent exitum, et ideo *tenebras* ea vocavit : non enim novi, cum pecuniam porrigo indigenti, quid sit inde facturus. Si ergo ipsa cordis intentio, quæ tibi nota est, sordidatur appetitu temporalium rerum, magis ipsum factum (cujus incertus est exitus) sor-

résultat. Je veux que ce que vous avez fait avec une mauvaise intention soit utile à un autre, vous serez jugé sur le motif qui vous a fait agir et non sur le résultat de votre action. Si au contraire nos actions sont faites dans une intention simple, c'est-à-dire par un motif de charité, alors elles sont pures et agréables à Dieu. — S. Aug. (*cont. le Mens.*, chap. 7.) (1) Il y a des actions qui sont évidemment péchés, on ne doit jamais les faire quelque bonne intention qu'on s'y propose. Il en est qui ne sont point par elles-mêmes péchés, qui sont indifférentes et deviennent bonnes ou mauvaises, selon le motif bon ou mauvais qui les détermine; ainsi nourrir les pauvres, c'est une bonne action si on la fait par un principe de miséricorde, c'est une mauvaise action si on la fait pour satisfaire sa vanité. Quand des actions sont évidemment péchés en elles-mêmes, comme le vol, les crimes contre la pudeur et autres de ce genre, qui oserait dire qu'on peut les faire pour un bon motif, sans qu'il y ait aucune faute? Qui oserait dire : « Volons les riches, pour avoir de quoi donner aux pauvres. »

S. Greg. (*Moral.*, XXVIII.) (2) Ou bien encore : « Si la lumière qui est en vous n'est que ténèbres, etc., » c'est-à-dire, si une intention droite et bonne au commencement de notre action vient à l'obscurcir en devenant elle-même mauvaise, combien seront ténébreuses les actions dont nous ne pouvons nous dissimuler le mal lorsque nous les faisons? — Remi. Ou bien c'est la foi qui est ici comparée à une lampe; car c'est elle qui éclaire les pas de l'homme intérieur (c'est-à-dire ses actions), pour les préserver de tout danger selon cette parole du Psalmiste (*Ps.* CXVIII) : « Votre parole, Seigneur, est la lumière de

(1) Saint Augustin veut ici combattre la manière d'agir de certains catholiques, qui se disaient Priscillianistes pour découvrir plus facilement ces hérétiques. Voyez livre II des *Rétractations*, chap. LX.

(2) Au chap. VI, dans la deuxième moitié, sur ces paroles de *Job*, XXXVIII : « Qui a tendu le cordeau, etc. »

---

didum erit; quia etsi bene alicui proveniat quod tu non recta intentione facis, quomodo tu feceris, imputabitur tibi, non quomodo illi provenerit. Si autem simplici intentione (id est, fine charitatis) opera nostra fiant, tunc munda sunt, et placent in conspectu Dei. Aug. (*contra mendacium*, cap. 7.) Sed ea quæ constat esse peccata, nulla velut bona intentione facienda sunt : ea quippe opera hominum si causas habuerint bonas vel malas, nunc sunt bona, nunc mala, quæ non sunt per seipsa peccata; sicut victum præbere pauperibus bonum est, si fiat misericordiæ causa; malum autem, si fiat causa jactantiæ. Cum vero opera ipsa peccata sunt, ut furta, stupra, et hujusmodi, quis dicat causis bonis esse facienda, vel peccata non esse? Quis dicat : « Furemur divitibus, ut habeamus quod demus pauperibus. »

Greg. (XXVIII, *Moral.*) Vel aliter : « Si lumen quod in te est tenebræ sunt, » etc. id est, si hoc quod nos bene agere cœpimus, ex mala intentione fuscamus, ipsa quæ mala esse non ignoramus (etiam cum facimus) quantæ tenebræ erunt? Remig. Vel aliter : fides lucernæ assimilatur, quia per eam gressus interioris hominis (id est, actio) illuminatur, ne offendat; secundum illud (*Psal.* 118): « Lucerna pedibus meis verbum tuum ; »

mon âme. » Si donc notre foi est pure et simple, tout notre corps sera lumineux; si elle est obscure, il sera tout entier dans les ténèbres. Ou bien enfin, par la lumière il faut entendre celui qui est chargé de diriger les fidèles, et c'est avec raison qu'il est appelé l'œil du corps, car il est chargé de veiller à ce que le peuple qui lui est soumis et qui est ici figuré par le corps ne manque d'aucune des choses qui peuvent être utiles à son salut. Si donc celui qui gouverne l'Eglise vient à s'égarer, combien plus le peuple qui est sous sa conduite sera exposé à une perte certaine.

℣. 24. — *Nul ne peut servir deux maîtres; car où il haïra l'un et méprisera l'autre, ou il se soumettra à l'un et méprisera l'autre; vous ne pouvez servir Dieu et l'argent.*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le Seigneur venait de dire que celui dont l'âme est soumise à l'esprit peut facilement conserver tout son corps dans la pureté, tandis que cela est impossible à celui qui n'obéit pas à l'esprit. Il en donne maintenant la raison : « Personne ne peut servir deux maîtres. » — La Glose. (1) Voici une autre manière de rattacher cette pensée à ce qui précède : « Notre-Seigneur a déclaré plus haut qu'une intention terrestre rendait mauvais ce qui était bon. On pouvait en conclure qu'il était permis de faire le bien, en vue des biens de la terre aussi bien qu'en vue des biens du ciel. » Le Sauveur détruit cette erreur en ajoutant : « Personne ne peut servir deux maîtres à la fois. » — S. Chrys. (*hom.* 22.) On peut encore donner cette explication : Dans ce qui précède, le Sauveur a combattu la tyrannie de l'avarice par des raisons fortes et nombreuses, il lui en oppose ici de plus pressantes encore. En effet, les richesses nous sont

(1) Saint Anselme exprime à peu près dans les mêmes termes cette pensée qu'on ne trouve pas dans la Glose actuelle.

---

quæ si fuerit munda et simplex, totum corpus lucidum erit; si vero sordida, totum corpus erit tenebrosum. Vel aliter : per lucernam intelligitur Rector Ecclesiæ; qui bene *oculus* dicitur, quia salutaria plebi subjectæ providere debet, quæ per corpus intelligitur. Si ergo Rector Ecclesiæ erraverit, quanto magis errabit populus ei subjectus !

Nemo potest duobus dominis servire. Aut enim unum odio habebit, et alterum diliget; aut unum sustinebit, et alterum contemnet. Non potestis Deo servire et mammonæ.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Superius dixerat Dominus, quod qui habet mentem spiritalem, ille potest corpus suum servare sine peccato; qui autem non habet, non potest : cujus rationem subjungit, dicens : *Nemo potest,* etc. Glossa. Vel aliter : dictum est supra quod (propter intentionem temporalium) bona mala fiunt : unde posset aliquis dicere : « Ego faciam bona, et propter temporalia, et propter cœlestia : » contra quod Dominus ait : « Nemo potest duobus dominis servire. » Chrys. (*in homil.* 22, *super Matth.*) vel aliter : in anterioribus avaritiæ compressit tyrannidem per multa et magna; sed adhuc alia apponit ampliora : non enim in hoc solum nobis nocent divitiæ,

nuisibles non-seulement en armant contre nous les voleurs et en répandant les ténèbres sur notre intelligence, mais encore en nous arrachant au service de Dieu, ce que Notre-Seigneur prouve par cette maxime si connue : « Personne ne peut servir deux maîtres à la fois. » Il dit deux maîtres qui donnent des ordres contraires, car la bonne intelligence ne fait qu'un seul homme de plusieurs. Aussi Notre-Seigneur ajoute-t-il : « Ou il haïra l'un et aimera l'autre, ou il se soumettra à l'un et méprisera l'autre. » Il met les deux maîtres en présence pour nous apprendre que l'on peut facilement quitter le mauvais pour le bon. Vous dites par exemple : « Je suis l'esclave des richesses par l'affection que j'ai pour elles, » Le Sauveur vous montre qu'il vous est possible de changer de maître, en vous dérobant à cette servitude, et en n'ayant pour elle que du mépris.

La Glose. Ou bien encore Notre-Seigneur paraît ici faire allusion a deux espèces de servitude, l'une qui est noble et naît de l'amour, l'autre qui est servile et qui vient de la crainte. Si donc un chrétien sert par un principe d'amour l'un de ces deux maîtres opposés, il faut nécessairement qu'il ait de la haine pour l'autre; s'il agit au contraire par un motif de crainte, il ne peut supporter l'un sans mépriser l'autre. Que ce soit un objet terrestre, que ce soit Dieu, si l'un ou l'autre domine dans le cœur de l'homme, il se trouve entraîné dans une direction contraire à l'un des deux, car Dieu attire son serviteur vers les régions élevées, les choses de la terre l'entrainent vers la terre; et voilà pourquoi il conclut en disant : « Vous ne pouvez pas à la fois servir Dieu et l'argent. » — S. Jér. *Mammon* est un mot syriaque qui signifie richesse. Que l'avare qui porte le nom de chrétien apprenne ici qu'il ne peut à la fois servir Jésus-Christ et les richesses. Et remar-

---

quod latrones adversus nos armant, et quod intellectum obtenebrant; sed etiam a servitute Dei nos expellunt : et hoc probat a communibus conceptionibus dicens : « Nemo potest duobus dominis servire. » Duos autem dicit, qui contraria injungunt : concordia enim multos unum facit : quod ostenditur per hoc quod subdit : *Aut enim unum odio habebit, et alterum diliget; aut unum sustinebit, et alterum contemnet.* Ideo autem duo ponit, ut monstret facilem esse transmutationem ad melius : si enim dicat : « Servus factus sum pecuniarum » (amando scilicet eas), monstrat quod possibile est ad aliud venire, scilicet non sustinendo servitutem, sed contemnendo.

Glossa. Vel duo tangere videtur servientium genera : quidam enim serviunt liberaliter ex amore; quidam serviliter ex timore. Si ergo aliquis ex amore serviat uni contrariorum dominorum, necesse est ut alterum odio habeat; si vero ex timore serviat, necesse est ut dum unum sustinet, alterum contemnat. Res autem terrena, vel Deus (si in corde hominis dominetur) ad contraria ex utroque trahitur homo : nam Deus trahit ad superiora sibi servientem; res vero terrena trahit ad inferiora; et ideo quasi concludens subdit : *Non potestis Deo servire et mammonæ.* Hier. *Mammona* sermone syriaco divitiæ nuncupantur. Audiat ergo hoc avarus, qui censetur vocabulo christiano, non posse se simul

quez que le Sauveur ne dit pas : « Celui qui a des richesses, » mais « celui qui est le serviteur et l'esclave des richesses, » car celui qui en est l'esclave les garde comme fait un esclave ; celui au contraire qui est affranchi de leur servitude, les distribue comme en étant le maître. — La Glose. (1) Par *Mammon* on peut entendre aussi le démon qui a l'empire sur les richesses, non pas qu'il puisse les distribuer à son gré, sans que Dieu le lui permette, mais parce qu'il les fait servir à tromper les hommes. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 14 ou 22.) Celui qui est l'esclave de *Mammon* ou des richesses devient aussi l'esclave de celui qui par sa perversité a été préposé au gouvernement des choses de la terre, et appelé par le Seigneur le prince de ce monde. Ou bien encore par ces paroles : « Vous ne pouvez servir Dieu et l'argent, » le Seigneur nous montre quels sont les deux seigneurs, Dieu et le démon. Or il faut nécessairement que l'homme haïsse l'un et qu'il aime l'autre, qu'il se soumette à l'un et méprise l'autre. En effet celui qui est l'esclave de l'argent souffre une dure servitude, car enchaîné par sa cupidité, il subit l'esclavage du démon, mais il ne l'aime pas ; de même que celui que sa passion unit à la servante d'un autre, est soumis à une cruelle servitude, sans qu'il ait aucune affection pour celui dont il aime la servante. Remarquez que le Sauveur dit : « Et il méprisera l'autre, et non pas il le haïra. » Car il n'est peut-être pas un homme qui puisse haïr Dieu dans sa conscience. Mais on peut le mépriser, c'est-à-dire ne pas le craindre lorsque sa bonté nous inspire une confiance présomptueuse.

ỳ. 25. — *C'est pourquoi je vous dis : Ne vous inquiétez point où vous trouverez*

(1) On ne trouve rien de semblable dans la Glose actuelle, ni dans saint Anselme.

---

divitiis Christoque servire : et tamen non dixit : « Qui habet divitias ; sed qui servit divitiis, » qui enim divitiarum servus est, divitias custodit ut servus ; qui autem ssrvitutis excussit jugum, distribuit eas ut dominus. Glossa. Per *mammona* etiam intelligitur diabolus qui præest divitiis ; non quod possit eas dare, nisi quando Deus permittit ; sed quia per eas homines fallit. Aug. (*de Serm. Dom. in monte,* lib. II, cap. 14 vel 22, *ut sup.*) Qui enim servit mammonæ (id est, divitiis) illi utique servit, qui rebus istis terrenis merito suæ perversitatis præpositus *princeps hujus seculi* a Domino dicitur. Vel aliter, qui sint duo domini ostendit cum dicitur : « Non potestis Deo servire et mammonæ, » scilicet Deo et diabolo. Aut ergo hunc odio habebit homo, et alterum diliget (id est, Deum) ; aut unum sustinebit, et alterum contemnet : patitur enim durum dominum quisquis servit mammonæ : sua enim cupiditate implicatus subditur diabolo et non eum diligit ; sicut qui ancillæ alienæ conjunctus est propter concupiscentiam, duram patitur servitutem ; etsi non diligat eum, cujus ancillam diligit. Dixit autem : «*Alterum* contemnet; non odio habebit, » nullius enim fere conscientia Deum potest odisse : contemnit autem (id est, non timet) eum cum quasi de ejus bonitate securus est.

Ideo dico vobis : Ne solliciti sitis animæ vestræ

de quoi manger pour votre vie ni d'où vous aurez des vêtements pour couvrir votre corps. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture et le corps plus que le vêtement?

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 22.) Notre-Seigneur nous a enseigné plus haut que celui qui veut aimer Dieu et fuir ce qui l'offense, ne doit pas se flatter de pouvoir servir deux maîtres à la fois, dans la crainte que le cœur ne vienne à se partager par la recherche non du superflu, mais du nécessaire, et que pour se le procurer, l'intention ne soit détournée de sa véritable fin, il ajoute : « C'est pourquoi je vous le dis, ne soyez pas inquiets pour votre vie, de ce que vous mangerez, » etc. — S. Chrys. (*homél.* 22.) En parlant ainsi le Sauveur ne suppose pas que l'âme ait besoin de nourriture (car elle est incorporelle), mais il se sert ici d'un langage reçu; d'ailleurs l'âme ne peut rester dans le corps qu'à la condition pour celui-ci de prendre de la nourriture. — S. Aug. Ou bien l'âme est mise ici pour la vie animale. — S. Jér. Dans quelques exemplaires on lit cette addition : « Ni de ce que vous boirez. » Nous ne sommes donc pas délivrés entièrement de tout soin en ce qui concerne les biens que la nature accorde également à tous les êtres, et qui sont communs aux animaux sauvages et domestiques aussi bien qu'aux hommes. Mais Dieu nous défend d'avoir de l'inquiétude à l'égard de notre nourriture. C'est à la sueur de notre front que nous préparons notre pain; il faut pour cela du travail, mais point de sollicitude. Ce qui est dit ici doit s'entendre de la nourriture et du vêtement de notre corps. Quant aux vêtements et à la nourriture de l'âme, ils doivent être l'objet constant de notre sollicitude.

S. Aug. (*des hérés.*, chap. 57.) On appelle *Euchites* (εὐχῖται) cer-

---

quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini. Nonne anima plus est quam esca, et corpus plus quam vestimentum?

Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. II, cap. 22 *ut sup.*) Quia superius docuerat Dominus, quod quisquis vult diligere Deum et cavere ne offendat, non se arbitretur duobus dominis posse servire; ne forte quamvis jam superflua non quærantur, propter ipsa tamen necessaria cor duplicetur, et ad ea deflectenda torqueatur intentio, subjungit dicens : *Ideo dico vobis : Ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis*, etc. Chrys. (*in hom.* 22, *sup. Matth.*) Non hoc dicit quod anima cibo indigeat (incorporea est enim), sed secundum communem locutus est consuetudinem; aliter enim non potest morari in corpore, nisi eo cibato. Aug. Vel *animam* in hoc loco pro animali vita positam noverimus. Hier. In nonnullis codicibus additum est : « Neque quid bibatis, » ergo quod omnibus natura tribuit, et jumentis, bestiis, hominibusque commune est, hujus cura non penitus liberamur : sed præcipitur nobis ne solliciti simus quid manducemus; quia in sudore vultus præparamus nobis panem; labor exercendus est, sollicitudo tollenda. Quod autem hic dicitur, de carnali cibo et vestimento accipiamus. Cæterum de spiritualibus cibis et vestimentis semper debemus esse solliciti.

Aug. (*de hære.* cap. 57.) Dicuntur autem *Euchitæ* quidam hæretici (εὐχῖται)

tains hérétiques qui prétendent qu'il n'est pas permis à un moine de travailler pour le soutien de sa vie, et qu'ils n'embrassent eux-mêmes l'état monastique que pour s'affranchir de tout travail. — S. Aug. (*Du travail des moines*, chap. 1.) Ils disent donc : ce n'est pas des œuvres corporelles auxquelles se livrent les laboureurs et les artisans dont l'apôtre a voulu parler lorsqu'il a dit : « Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger, » (II *Thessal.*, II), car il ne pouvait se mettre en contradiction avec ces paroles de l'Evangile : « C'est pourquoi je vous dis ne soyez pas inquiets, » etc. Le travail dont veut parler ici l'Apôtre, ce sont donc les œuvres spirituelles dont il a dit ailleurs : « J'ai planté, Apollon a arrosé. » Ces hérétiques prétendent ainsi obéir à la fois à la recommandation de l'Evangile et à celle de l'Apôtre en soutenant que l'Evangile nous a commandé de ne point nous inquiéter des besoins matériels de cette vie, et que c'est de la nourriture et des œuvres spirituelles que l'Apôtre a dit : « Que celui qui ne veut pas travailler ne mange point. » Il faut donc leur démontrer tout d'abord que ce sont des œuvres corporelles que l'Apôtre recommande aux serviteurs de Dieu. Il venait de leur dire précédemment : « Vous savez vous-mêmes ce qu'il faut faire pour nous imiter, puisque nous n'avons point causé de troubles parmi vous, nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons travaillé nuit et jour pour n'être à charge à aucun de vous, non pas que nous n'en eussions le droit, mais nous avons voulu vous donner en nous un modèle à imiter. » C'est pour cela que lorsque nous étions auprès de vous, nous vous déclarions que celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger. Que peut-on répondre à des paroles si claires, lorsque nous voyons l'Apôtre consacrer cette doctrine par son exemple, c'est-à-dire

---

opinantes monacho non licere sustentandæ vitæ suæ causa aliquid operari, atque ita seipsos monachos profiteri ut omnino ab operibus vacent. Aug. (*de opere monachorum*, cap. 1, *ac. deinceps.*) Inquiunt enim : Non hoc de opere corporali, in quo vel agricolæ vel opifices laborant, præcepit Apostolus, cum dixit (II *Thessal.* 3.) : « Qui non vult operari, non manducet : » neque Evangelio posset omnino esse contrarius, ubi ait Dominus : « Ideo dico vobis : Ne solliciti sitis : » in verbo ergo Apostoli prædicto spiritualia opera debemus accipere, de quibus alibi dicitur (I *Corinth.* 3.) : « Ego plantavi, Apollo rigavit : » Et ita se arbitantur apostolicæ et evangelicæ obtemperare sententiæ, cum Evangelium credunt de non curanda corporali hujus vitæ indigentia præcepisse, et Apostolum de opere et cibo spiritali dixisse : « Qui non vult operari, non manducet. » Prius ergo demonstremus Apostolum opera corporalia servos Dei operari voluisse : præmiserat enim dicens : « Ipsi scitis quomodo oporteat vos imitari nos; quia non inquieti fuimus inter vos, neque panem ab aliquo gratis manducavimus; sed in labore et fatigatione die ac nocte laborantes, ne quem vestrum gravaremus; non quia non habuimus potestatem, sed ut nos ipsos formam daremus vobis, qua nos imitaremini : nam et cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis, quoniam si quis non vult operari, non manducet. » Quid ad hoc dici potest, quando exemplo suo docuit quid præceperit, scilicet cor-

par le travail de ses mains. Ne le voyons-nous pas en effet travailler des mains dans ce passage des *Actes des Apôtres* (chap. 18), où il est dit : « Il resta auprès d'Aquila et de son épouse Priscilla et travailla chez eux, car leur métier était de faire des tentes ? » Et cependant le Seigneur avait établi que ce grand Apôtre, comme prédicateur de l'Evangile, comme soldat du Christ, comme planteur de la vigne et pasteur du troupeau, devait vivre de l'Evangile. Toutefois, il n'exigea pas le salaire auquel il avait droit, pour donner dans sa personne un exemple sans réplique à ceux qui étaient portés à exiger ce qui ne leur était pas dû.

(1) Qu'ils prêtent donc l'oreille ceux qui n'ont pas le pouvoir dont l'Apôtre était revêtu, et qui ne pouvant présenter aucune œuvre spirituelle, voudraient manger un pain qu'ils n'ont gagné par aucun travail corporel. Ils ont ce droit, s'ils sont prédicateurs de l'Evangile, ou ministres de l'autel, ou dispensateurs des sacrements. Si du moins ils possédaient dans le monde des biens qui pouvaient les faire vivre facilement sans travail, et qu'au moment de leur conversion, ils les aient distribués aux pauvres, il faut croire à leur faiblesse, y condescendre, et la supporter, sans faire attention à l'endroit qui a profité de leurs dons, puisque les chrétiens ne forment entre eux qu'une seule société. Mais quant à ceux qui viennent des champs, ou de l'atelier, ou d'une profession vulgaire pour se consacrer à Dieu dans l'état religieux, ils n'ont aucune excuse pour se dispenser du travail des mains. Est-il convenable que les artisans restent oisifs là où les sénateurs se livrent au travail ? Convient-il que des campagnards soient délicats là où les possesseurs de grands domaines ne viennent qu'après avoir quitté

(1) Cette deuxième citation n'est pas dans saint Augustin à la suite de la première, elle vient après d'autres développements que saint Thomas a cru devoir omettre ici, elle se trouve au chap. XXI.

---

poraliter operando ? Nam quod corporaliter operaretur, ostenditur in Actibus (cap. 18.) ubi dicitur quod « mansit cum Aquila et uxore ejus Priscilla opus faciendo apud illos ; erant enim tabernaculorum artifices : » et tamen Apostolo tanquam prædicatori Evangelii, militi Christi, plantatori vineæ, pastori gregis constituerat Dominus ut de Evangelio viveret ; qui tamen stipendium sibi debitum non exigit, ut se formam daret eis qui exigere indebita cupiebant.

Audiant ergo qui non habent hanc potestatem quam ille habebat, ut non tantum modo spiritualiter operantes manducent panem a corporali labore gratuitum. Si autem evangelistæ sunt, si ministri altaris, si dispensatores sacramentorum, habent hanc potestatem ; si saltem habebant aliquid in seculo, quo facile sine opificio sustentarent hanc vitam, quod conversi ad Deum indigentibus dispertiti sunt ; et credenda est eorum infirmitas et ferenda ; nec attendendum in quo loco hoc quod habebant impenderint, cum omnium christianorum sit una respublica. Sed qui veniunt ad professionem servitutis Dei ex vita rusticana, et ex opificum exercitio, et plebeio labore, se quo minus operentur excusare non possunt : nullo enim modo decet ut in ea vita ubi senatores fiunt laboriosi, ibi fiant opifices otiosi ; et quo veniunt relictis deliciis suis qui fuerunt prædio-

toutes les jouissances de la terre? Ainsi lorsque Notre-Seigneur a dit : « Ne soyez pas inquiets, » son dessein n'est pas qu'on ne puisse chercher à se procurer les biens indispensables à une vie honnête, mais il défend d'avoir l'œil fixé constamment sur ces biens, et que les prédicateurs de l'Evangile n'en fassent le but de leurs travaux évangéliques, car c'est cette intention qu'il avait appelée plus haut l'œil du corps.

S. Chrys. (*hom.* 22.) On peut encore établir autrement la liaison des paroles du Sauveur. Comme il venait d'enseigner le mépris des richesses, on pouvait donc dire : « Comment pourrons-nous vivre si nous abandonnons tout ce que nous possédons? » Il répond en ajoutant : « C'est pourquoi je vous dis : Ne vous laissez pas préoccuper, » etc. — La Glose. Par les soins temporels qui vous détourneraient des biens de l'éternité.

S. Jér. Il nous est défendu d'avoir de l'inquiétude à l'égard de notre nourriture, car c'est à la sueur de notre front que nous devons assurer notre subsistance. Il faut donc du travail, mais point de sollicitude. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ce ne sont pas les préoccupations de l'esprit, mais le travail de nos bras qui doit nous procurer notre pain; Dieu le donne libéralement au travail comme récompense, mais il le retire à la négligence pour la punir. Le Seigneur affermit notre espérance à cet égard, premièrement, par ce raisonnement du plus au moins, en disant : « Est-ce que la vie n'est pas plus que la nourriture et le corps plus que le vêtement?» — S. Jér. Celui qui vous a donné les choses les plus élevées vous refuserait-il celles qui sont de moindre importance? — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) S'il n'avait pas voulu con-

---

rum domini, ibi sint rustici delicati. At cum Dominus ait : « Nolite solliciti esse, » non hoc dicit ut ista non procurent, quantum necessitatis est, unde honeste poterunt vivere; sed ut ista non intueantur, et propter ista faciant quicquid in Evangelii prædicatione facere jubentur : eam namque intentionem paulo superius *oculum* vocaverat.

Chrys. (*in hom* 22, *super Matth.*) Vel potest aliter continuari. Cum enim docuisset Dominus pecuniam despicere, ne aliqui dicerent : « Qualiter poterimus vivere, si omnia projecerimus? » subjungit dicens : « Ideoque dico vobis : Ne solliciti sitis, » etc. Glossa. (*interlin.*) Id est, cura temporali ne retrahamini ab æternis.

Hieron. Præcipitur ergo nobis ne solliciti simus quid comedamus, quia in sudore vultus præparamus nobis panem. Ergo labor exercendus est, sollicitudo tollenda. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. hom.* 16.) Non enim sollicitudinibus spiritualibus, sed laboribus corporalibus acquirendus est panis, qui laborantibus pro præmio diligentiæ Deo præstante abundat; et negligentibus pro pœna Deo faciente subducitur. Confirmat autem spem nostram Dominus; et primo de majori ad minus descendit, dicens : *Nonne anima plus est quam esca, et corpus plus quam vestimentum?* Hier. Qui majora præstitit, utique et minora præstabit. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Nisi enim voluisset

server les êtres qui existent, il ne les aurait pas créés. Or, en leur donnant l'existence, il a établi qu'elles se conserveraient au moyen de la nourriture; il doit donc leur procurer cette nourriture, tant qu'il veut que se prolonge l'existence qu'il leur a donnée. — S. Hil. Ou bien encore, comme les pensées des infidèles sont perverties à l'égard des choses de l'autre vie et qu'ils demandent avec mauvaise foi quelle sera la forme de nos corps à la résurrection, quelle sera leur nourriture pendant l'éternité, le Seigneur met à néant ces questions aussi sottes qu'inutiles par cette réponse : « Est-ce que l'âme n'est pas plus que la nourriture? » Il ne veut pas que l'espérance que nous avons de la résurrection s'arrête à ces misérables inquiétudes sur le manger, le boire et le vêtement; il ne veut pas qu'on lui fasse outrage en le croyant incapable de nous accorder ces choses si minimes, alors qu'il nous rendra et notre corps et notre âme.

℣. 26, 27. — *Considerez les oiseaux du ciel. Ils ne sèment point, ils ne moissonnent point et ils n'amassent rien dans des greniers; mais votre Père céleste les nourrit. N'êtes-vous pas beaucoup plus qu'eux? Et qui est celui d'entre vous qui puisse, avec tous ses soins, ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée?*

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Notre-Seigneur vient d'affermir notre espérance par une raison du plus au moins, il la confirme maintenant par un argument du moins au plus : « Considérez les oiseaux du ciel, ils ne sèment ni ne moissonnent. » — S. Aug. (*Du travail des moines*, chap. 23.) Il en est qui prétendent n'être pas obligés au travail, parce que, disent-ils, les oiseaux du ciel ne sèment ni ne moissonnent. Pourquoi donc ne pas faire attention à ce qui suit : « Et ils n'amassent rien dans les greniers? » Pourquoi veulent-ils avoir les mains oisives

---

conservari quod erat, non creasset : quod autem sic creavit ut per escam servetur, necesse est ut det ei escam quandiu vult esse quod fecit. Hilar. Vel aliter : quia corruptus circa futurorum curam infidelium sensus est, calumniantium, quæ in resurrectione corporum species sit futura, quæ in substantia æternitatis alimonia; ideo inertiam inutilissimæ quæstionis Deus arguit dicens : « Nonne anima plus est quam esca? » Non enim patitur spem nostram futuri in resurrectione cibi et potus et vestitus sollicitudine demorari, ne reddenti corpus atque animam contumelia in non efficiendis levioribus inferatur.

Respicite volatilia cœli, quoniam non serunt neque metunt, neque congregant in horrea, et Pater vester cœlestis pascit illa. Nonne vos magis pluris estis illis? Quis autem vestrum cogitans potest adjicere ad staturam suam cubitum unum?

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Postquam confirmavit spem nostram de majori ad minus descendens, deinde confirmat de majori ad majus ascendens, cum dicit : *Respicite volatilia cœli, quia non serunt, neque metunt.* Aug. (*de opere monachorum*, cap. 23.) Quidam se dicunt propterea operari non debere, quia nec volucres cœli seminant neque metunt. Cur ergo non attendunt quod sequitur : *Neque congregant in horrea?* Cur ergo isti manus otiosas et plena repositoria volunt habere? Cur

et leurs greniers pleins? Pourquoi moudre leur blé et cuire leur pain? Car les oiseaux du ciel ne le font pas. S'ils trouvent des personnes qu'ils détermineront à leur apporter chaque jour leur nourriture toute préparée, encore faudra-t-il qu'ils se procurent eux-mêmes de l'eau en allant la puiser à une fontaine, à une citerne ou à un puits. S'ils ne sont même pas obligés à remplir d'eau leurs vases, ils ont vraiment un degré de perfection de plus que les fidèles de Jérusalem qui, ayant reçu le blé qui leur était envoyé de la Grèce, ont pris soin d'en faire du pain ou au moins d'en faire préparer, ce que ne font pas les oiseaux. On ne peut pas assujettir à ne rien réserver pour le lendemain ceux qui se séparent pour longtemps du commerce des hommes sans aucune relation avec eux, et qui s'enferment pour vivre appliqués tout entiers à la prière. On peut dire même que plus leur perfection est grande, plus leur conduite diffère de celle des oiseaux. Si donc Notre-Seigneur prend les oiseaux pour terme de comparaison, c'est pour ne laisser à personne la pensée que Dieu puisse refuser le nécessaire à ses serviteurs, puisque sa providence s'étend jusque sur les oiseaux. Car il ne faut pas croire que ce n'est pas Dieu lui-même qui nourrit ceux qui travaillent de leurs propres mains. Ainsi, parce que Dieu dit : « Invoquez-moi au jour de la tribulation et je vous en délivrerai, » on ne doit pas en conclure que l'Apôtre ne devait pas recourir à la fuite, mais qu'il devait attendre qu'il fût saisi et que Dieu vînt le délivrer, comme il avait délivré les trois jeunes hommes de la fournaise. Les saints pourraient répondre à ceux qui leur feraient cette difficulté, qu'ils ne doivent pas tenter Dieu, mais que c'est à lui, s'il le veut, de les délivrer, comme il a délivré Daniel des lions et saint Pierre de ses liens, alors qu'ils étaient eux-mêmes dans

---

denique molunt et coquunt? Hæc enim aves non faciunt: aut si reperiunt quibus hoc persuadeant, ut eis per singulos dies escas afferant præparatas, saltem sibi de fontibus aquam afferunt, vel de cisternis et puteis hauriunt et reponunt; quod volatilia non faciunt. Sed si nec aqua sibi vasa coguntur implere, etiam illos qui tunc erant Hierosolymæ novo gradu justitiæ supergressi sunt, qui de misso sibi ex Græcia frumento panem fecerunt aut facere curaverunt; quod aves non faciunt. Non possunt autem ista servare, ut scilicet nihil in crastinum reponant, qui se per multos dies a conspectu hominum separatos, et nulli ad se præbentes accessum, includunt seipsos, viventes in magna intentione orationum. An forte quo sunt sanctiores, eo sunt volucribus dissimiliores; quod ergo dicit *volatilibus cœli*, ad hoc dicit, ne quisquam putet Deum servorum suorum necessaria non curare; cum ejus providentia usque ad ista gubernanda perveniat: neque enim non ipse pascit eos qui manibus operantur : neque etiam quia Deus dixit (*Psal.* 49.) : « Invoca me in die tribulationis, et eruam te, » non debuit fugere Apostolus (*Actorum*, 9.), sed expectare ut comprehenderetur, et eum Deus (sicut tres pueros) de mediis ignibus liberaret. (*Daniel.* 13.) Sicut enim qui fugientibus sanctis hujusmodi quæstionem objiceret, responderent non se oportuisse tentare Deum, sed tunc talia Deum (si vellet) esse facturum, ut eos liberaret, sicut Danielem a leonibus (*Daniel.* 6.), et Petrum a vinculis (*Acto-

l'impossibilité de le faire. Que si Dieu, au contraire, leur donne les moyens de fuir et qu'ils échappent ainsi au danger, c'est encore à lui seul qu'ils attribuent leur délivrance. Par la même raison, si des serviteurs de Dieu sont capables de gagner leur vie de leur travail personnel et que l'Evangile en main on vienne leur objecter l'exemple des oiseaux du ciel qui ne sèment ni ne moissonnent, ils répondront facilement : « Si nous étions réduits à l'impuissance de travailler par suite de quelque maladie ou de quelque occupation, Dieu sans doute nous nourrirait comme les oiseaux du ciel qui ne travaillent pas. Mais puisque nous pouvons travailler, nous ne devons pas tenter Dieu, car cette puissance même que nous avons vient de sa bonté; tant que nous vivons, notre vie vient de la même source que cette puissance, et nous sommes nourris par celui qui nourrit les oiseaux du ciel, comme Notre-Seigneur le dit : « Et votre Père céleste les nourrit; n'êtes-vous pas beaucoup plus qu'eux? » etc. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 22.) C'est-à-dire, vous êtes d'un prix plus élevé, parce que l'homme, animal raisonnable, occupe dans la nature un rang supérieur aux animaux sans raison, comme les oiseaux.

S. Aug. (*Cité de Dieu*, liv. XI, chap. 16.) Cependant un cheval coûte ordinairement plus cher qu'un esclave, et une pierre précieuse plus cher qu'une servante; mais ce n'est pas une appréciation raisonnable, c'est la nécessité ou le plaisir qui leur donne cette valeur. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Tous les animaux ont été faits pour l'homme; mais l'homme a été fait pour Dieu et Dieu prend d'autant plus soin de l'homme qu'il occupe un rang plus élevé dans la création. Si donc les oiseaux trouvent leur nourriture sans travailler,

---

rum. 12.), cum ipsi quid facerent non haberent : cum vero eis fugam in potestatem dedisset, etiam si liberarentur per illam, non nisi ab ipso se sciant liberari : sic servis Dei valentibus manibus suis victum transigere, si quis ex Evangelio moverit quæstionem de volatilibus cœli, quæ non seminant neque metunt, facile respondebunt : « Si nos per aliquam infirmitatem vel occupationem non possumus operari, ille nos pascet, sicut aves quæ nihil operantur. Cum autem possumus, non debemus tentare Deum; quia hæc quæ possumus, ejus munere possumus; et cum hic vivimus, illo largiente vivimus qui largitus est ut possimus; et ille nos pascit a quo aves pascuntur; » sicut dicitur : « Et Pater vester cœlestis pascit illa : nonne vos magis, » etc. Aug. (*de Serm. Dom. in monte,* lib. II, cap. 22.) Id est, carius vos valetis, quia rationale animal, sicut est homo, sublimius ordinatur in rerum natura, quam irrationalia, sicut sunt aves.

Aug. (XI *de Civit. Dei*, cap. 16.) Plerumque tamen carius comparatur equus quam servus, et gemma quam famula; non ratione considerantis, sed necessitate indigentis, seu voluptate cupientis. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Omnia enim animalia Deus propter hominem fecit, hominem autem propter se : quanto ergo pretiosior est hominis creatio, tanto major est Dei sollicitudo de ipso. Si ergo aves non laborantes inveniunt escas, homo non in-

pourquoi l'homme ne la trouverait-il pas, lui à qui Dieu a donné la science du travail et l'espérance du succès?

S. Jér. Il en est qui, en voulant dépasser les limites respectées par nos pères et s'élever vers les hauteurs, tombent dans les abîmes. Ils prétendent que les oiseaux du ciel sont les anges et les autres puissances célestes qui exécutent les ordres de Dieu et qui sont nourris par la Providence divine sans aucun souci de leur part. S'il en est ainsi, comment expliquer les paroles suivantes qui s'appliquent nécessairement aux hommes : « Est-ce que vous n'êtes pas plus qu'eux? » Il faut donc entendre ce passage tout simplement en ce sens que si, sans peine et sans préoccupation de leur part, la Providence de Dieu nourrit les oiseaux qui sont aujourd'hui et demain ne seront plus, elle fera bien plus pour les hommes à qui l'éternité est promise.

S. Hil. (*Can.* 5 *sur S. Matth.*) On peut dire aussi que dans cette comparaison des oiseaux le Sauveur nous instruit par l'exemple des esprits impurs qui, sans aucun travail pour chercher ou amasser leur nourriture, reçoivent cependant leur subsistance par un effet des conseils éternels de Dieu, et c'est pour confirmer ce rapport aux esprits impurs qu'il ajoute : « N'êtes vous pas plus qu'eux ? » montrant ainsi par une comparaison frappante la différence qui existe entre la malice et la sainteté.

La Glose (1). Ce n'est pas seulement par l'exemple des oiseaux, c'est encore par notre propre expérience que le Sauveur nous enseigne que pour exister et pour vivre, nos soins personnels ne suffisent pas, mais qu'il faut encore l'action de la divine Providence. « Qui donc d'entre vous peut ajouter par son intelligence une coudée à sa taille ? »

(1) On ne trouve pas cette citation dans la Glose, ni dans saint Anselme.

---

veniet, cui Deus dedit, et operandi scientiam, et fructificandi spem?

Hier. Sunt autem quidam qui dum volunt terminos patrum excedere, et ad alta volitare, in ima merguntur : *volatilia cœli* angelos esse volunt, cæterasque in Dei ministerio fortitudines, quæ (absque sui cura) Dei alantur providentia. Si hoc ita est, ut intelligi volunt, quomodo sequitur dictum ad homines : « Nonne vos magis pluris estis illis ? » Simpliciter ergo accipitur, quod si volatilia absque cura et ærumnis, Dei aluntur providentia, quæ hodie sunt et cras non erunt, quanto magis homines quibus æternitas promittitur?

Hilar. (*Can.* 5. *in Matth.*) Potest autem dici quod sub nomine volucrum, exemplo nos immundorum spirituum hortatur, quibus sine aliquo negotio quærendi et congregandi victum, vivendi tamen tribuitur de æterni consilii potestate substantia : atque ut ad immundos spiritus istud referatur, opportune adjecit : « Nonne vos magis pluris estis illis? » De comparationis præstantia differentiam nequitiæ et sanctitatis ostendens.

Glossa. Non solum autem exemplo avium, sed experimento docet, quod ad hoc quod sumus et vivimus nostra cura non sufficit, sed divina Providentia operatur, dicens : *Quis autem vestrum cogitans potest adjicere ad staturam*

— S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est Dieu qui chaque jour donne l'accroissement à votre corps sans que vous puissiez vous en rendre compte. Si donc la Providence de Dieu travaille tous les jours en vous à l'accroissement de votre corps, comment restera-t-elle inactive devant de véritables nécessités? Mais comment vous-mêmes, si tous tous les efforts de votre pensée ne peuvent ajouter la plus petite partie à votre corps, pourrez-vous le sauver tout entier? — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 23.) Ou bien ces paroles se rapportent à ce qui suit de cette manière : « Une preuve que ce n'est pas votre sollicitude qui a fait parvenir votre corps à sa taille actuelle, c'est que, même quand vous le voudriez, vous ne pourriez lui ajouter une coudée (1); laissez donc le soin de couvrir votre corps à celui qui a su lui donner une taille aussi élevée. » — S. Hil. De même qu'il s'est servi de l'exemple des esprits pour appuyer notre foi en la Providence à l'égard des nécessités de la vie, ainsi c'est en invoquant l'opinion commune qu'il nous fait connaître l'état qui nous attend après la résurrection. Puisque Dieu doit un jour ressusciter tous les corps qui ont eu vie et en ramener la diversité à l'unité d'un homme parfait, et que seul il peut ajouter à la taille de chacun, une, deux ou trois coudées, n'est-ce pas lui faire outrage que d'être inquiet à l'égard du vêtement, c'est-à-dire de l'extérieur de notre corps, alors qu'il doit ajouter à la taille de tous les corps humains ce qui sera nécessaire pour établir l'égalité entre tous les hommes.

S. Aug. (*Cité de Dieu*, chap. 15.) Si le Christ est ressuscité avec cette taille qu'il avait au moment de sa mort, on ne peut dire qu'au

(1) On trouve cette seconde partie dans la Glose collatérale, mais en termes un peu différents.

---

suam cubitum unum? Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Deus enim est, qui per singulos dies incrementa corporis tui facit, te non intelligente. Si ergo in teipso quotidie Dei providentia operatur, quomodo in necessariis tuis cessabit? Si autem vos cogitando modicam partem corpori vestro addere non potestis, quomodo cogitando salvandi estis in toto? Aug. (*de Serm. Dom. in monte,* lib. II, cap. 23.) Vel potest referri ad consequentia, ac si diceret : « Non esse cura vestra factum, ut ad hanc staturam veniret corpus vestrum, ex hoc intelligi potest, quod si velletis adjicere unum cubitum, non possetis : illi ergo tegendi corporis curam relinquite, cujus cura factum est, ut esset tantæ staturæ. » Hilar. Vel aliter : sicut fidem vitalis substantiæ nostræ de documento spirituum firmavit, ita opinionem futuri habitus judicio communis intelligentiæ dereliquit. Cum enim universorum corporum quæ vitam hauserint, diversitatem in unum perfectum virum sit excitaturus, solusque potens sit ad uniuscujusque proceritatem cubitum unum, et alterum, tertiumve, præstare; de vestitu (id est, de specie corporum), cum ejus contumelia ambigimus, qui ut æqualem omnem hominem efficiat, tantum mensuræ est humanis corporibus additurus.

Aug. (*ult. de Civ.* cap. 15.) Sed si Christus in ea mensura corporis in qua mortuus est, resurrexit, nefas est dicere

jour de la résurrection générale il paraîtra avec une taille gigantesque, différente de celle qui était connue des Apôtres. Si, au contraire, nous prétendons que tous les corps d'une taille plus grande ou plus petite seront élevés ou raccourcis à sa taille, un grand nombre de corps perdront de leur volume, contrairement à la promesse qu'il nous a faite que pas un cheveu de notre tête ne périrait. Disons donc que chacun ressuscitera avec la taille qu'il avait dans sa jeunesse, s'il est mort dans un âge avancé, et avec celle qu'il aurait eue s'il est mort auparavant. L'Apôtre n'a pas dit : « Dans la mesure de la taille, » mais : « Dans la mesure de l'âge parfait du Christ (1), » parce que, en effet, les corps ressusciteront dans cet âge de jeunesse et de force auquel nous savons que le Christ est parvenu.

℣. 28-30. — *Pourquoi aussi vous inquiétez-vous pour le vêtement? Considérez comment croissent les lis des champs : ils ne travaillent point; ils ne filent point; et cependant je vous déclare que Salomon, même dans toute sa gloire, n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux, Si donc Dieu a soin de vêtir de cette sorte une herbe des champs, qui est aujourd'hui et que sera demain jetée dans le four, combien aura-t-il plus de soin de vous vêtir, ô hommes de peu de foi!*

S. Chrys. (*hom.* 23.) Après nous avoir enseigné à bannir toute sollicitude pour la nourriture, Notre-Seigneur passe à une autre nécessité moins importante, le vêtement; car le vêtement n'est pas d'une aussi pressante nécessité que la nourriture. « Et pourquoi vous

(1) *Ephes.*, IV, 13; où saint Paul enseigne que les Docteurs ont été donnés « pour l'édification du corps de Jésus-Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une même foi, et d'une même connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de la plénitude de l'âge de Jésus-Christ. »

(cum resurrectionis omnium tempus venerit) accessuram corpori ejus eam magnitudinem quam non habuit, quando in ea discipulis in qua notus erat apparuit; ut longissimis fieri possit æqualis. Si autem dixerimus, ad dominici corporis modum etiam minorum majorumque corpora redigenda, peribit de multorum corporibus plurimum, cum ipse nec capillum periturum esse promiserit. Restat ergo ut quisque recipiat suam mensuram, quam vel habuit in juventute, si senex est mortuus; vel fuerat habiturus, si est ante defunctus. Et ideo non est dictum ab Apostolo : « In mensuram staturæ; » sed « in mensuram ætatis plenitudinis Christi; » quia resurgent corpora mortuorum in juvenili ætate et robore, ad quam Christum pervenisse cognovimus.

Et de vestimentis quid solliciti estis? Considerate lilia agri quomodo crescunt; non laborant, neque nent : dico autem vobis quoniam nec Salomon in omni gloria sua coopertus est sicut unum ex istis. Si autem fœnum agri, quod hodie est et cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit, quanto magis vos modicæ fidei?

Chrys. (*in hom.* 23, *super Matth.*) Postquam monstravit quod non oportet nos pro cibo esse sollicitos, ad id quod levius est pertransit; neque enim ita necessarium est indumentum, sicut cibus :

inquiétez-vous pour le vêtement? » Il ne se sert plus ici de la comparaison tirée des oiseaux, bien que quelques-uns, comme le paon et le cygne, eussent pu lui servir d'exemple, mais il choisit les lis en disant : « Considérez les lis des champs. » Il veut faire ressortir l'inépuisable richesse de la Providence divine à l'aide de ces deux choses : la magnificence et l'éclat des lis, et la faiblesse de ces êtres que Dieu revêt d'une si éclatante splendeur.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 14 ou 23). Il ne faut point interpréter trop subtilement ces divins enseignements dans un sens allégorique et rechercher ce que signifient ici les oiseaux du ciel ou les lis des champs. Le Sauveur n'a recours aux comparaisons qu'il emprunte à la nature extérieure que pour nous aider à comprendre des choses d'un ordre plus élevé. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Au temps marqué par la Providence, les lis déploient leurs feuilles, se revêtent de blancheur, se remplissent de parfums, et ce que la terre n'avait pu donner à la racine, Dieu le lui communique par une opération invisible. Tous reçoivent avec une égale abondance, pour qu'on n'y voie pas un effet du hasard, mais le résultat d'une disposition de la Providence de Dieu. Par ces paroles : « Ils ne labourent pas, » Notre-Seigneur encourage les hommes; par ces autres : « Ni ils ne filent point, » il ranime la confiance des femmes (1). »

S. Chrys. (*hom.* 23.) Cette doctrine du Sauveur ne tend pas à interdire le travail, mais la sollicitude, comme lorsqu'il a dit plus haut : « Les oiseaux ne sèment point. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*)

(1) L'auteur fait ici allusion aux travaux des champs qui sont le propre des hommes, et aux travaux particuliers aux femmes, comme de filer, etc., bien qu'il y ait des contrées où les hommes eux-mêmes ont coutume de filer, travail qui cependant est généralement regardé comme indigne d'un homme, tandis qu'au témoignage des Livres saints, ce travail est la gloire des femmes. (*Prov.*, XXX.)

---

unde dicit : *Et de vestimentis quid solliciti estis?* Non autem hic utitur exemplo volucrum, ut induceret pavonem et cygnum, a quibus erat similia exempla accipere; sed utitur exemplo liliorum, dicens : *Considerate lilia agri.* Vult ex duobus monstrare superabundantiam, scilicet a munificentia pulchritudinis, et a vilitate participantium tali decore.

Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. II, cap. 14 vel 23.) Ipsa autem documenta non sic allegorice discutienda sunt, ut quæramus quid significent *aves cœli*, aut *lilia agri;* posita sunt enim ut de rebus minoribus majora persuadeantur. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Lilia enim statuto tempore formantur in frondibus, vestiuntur candore, implentur odoribus; et quod terra radici non dederat, Deus invisibili operatione largitur. In omnibus autem eadem plenitudo servatur, ut non ab eventu facta putentur, sed Dei providentia intelligantur esse disposita. Dicendo autem : *Non laborant,* viros confortat; dicendo vero : *Neque nent,* mulieres.

Chrys. (*in hom.* 23, *in Matth.*) Hæc autem dicens non opus prohibuit, sed sollicitudinem, sicut et supra, cum de seminatione loqueretur. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Et ut

Et pour faire ressortir davantage cette Providence qui surpasse toutes les inventions de l'industrie humaine, il ajoute : « Je vous déclare que Salomon, » etc. — S. Jér. En effet, quelle soierie, quelle pourpre royale, quel riche tissu peut soutenir la comparaison avec les fleurs? Quel rouge plus vif que celui de la rose et quelle blancheur plus éclatante que celle du lis? Aucune pourpre ne peut l'emporter sur la violette, c'est une vérité qui n'a pas besoin de démonstration, il suffit d'avoir des yeux pour s'en convaincre. — S. Chrys. (*hom.* 23.) Il y a entre la richesse des vêtements et celle des fleurs, la différence qui sépare le mensonge de la réalité. Si donc la magnificence de Salomon, le plus splendide des rois, a été surpassée par celle des fleurs, comment la richesse de vos vêtements pourra-t-elle effacer leur éclat? Et cet éclat des fleurs a triomphé de la magnificence de Salomon, non pas une ou deux fois, mais pendant toute la durée de son règne; c'est ce qu'indiquent ces mots : « Dans toute sa gloire, » car pas même un seul jour il ne put atteindre la riche parure des fleurs. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien Notre-Seigneur parle ainsi parce que Salomon, sans travailler pour se procurer des vêtements, donnait cependant des ordres en conséquence. Or, le commandement est presque toujours accompagné de colère dans celui qui le fait, et de froissement dans celui qui l'exécute; les fleurs, au contraire, reçoivent leur riche parure sans même qu'elles y pensent.— S. Hil. (*Can.* 5 *sur S. Matth.*) Ou bien, par les lis, on peut entendre les célestes clartés des anges, que Dieu lui-même revêt d'une gloire éblouissante. Ils ne travaillent ni ne filent, car la grâce qui a, dès leur origine, assuré le bonheur des anges, se répand sur tous les moments de leur existence, et comme après la résurrection les hommes seront semblables aux

---

magis Dei providentiam in ipsis commendet, quæ omnem superat humanam industriam, subdit : *Dico autem vobis, quoniam neque Salomon,* etc. Hier. Revera enim quod sericum, quæ regum purpura, quæ pictura textricum potest floribus comparari? Quid ita rubet ut rosa? quid ita candet ut lilium? Violæ vero purpuram nullo superari murice, oculorum magis quam sermonis judicium est. Chrys. (*in homil.* 23, *super Matth.*) Quantum enim veritatis ad mendacium, tantum vestimentorum et florum differentia est. Si ergo Salomon a floribus superatus est, qui omnibus regibus fuit præclarior, quando tu vestimentis poteris vincere florum decorem? Est autem Salomon superatus a florum decore, non semel tantum, neque bis, sed per totum tempus sui regni : et hoc est quod dicit : *In omni gloria sua ;* quia nec in uno die ita decoratus est ut flores. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel hoc dicit, quia Salomon, etsi non laborabat quid vestiretur, tamen jubebat : ubi autem jussio, illic et ministrantium offensa, et jubentis ira frequenter invenitur; hic autem quando nesciunt sic ornantur. Hil. (*can.* 5. *in Matth.*) Vel lilia intelligenda sunt angelorum cœlestium claritates, quibus a Deo gloriæ candor indultus est. Non laborant autem, neque nent; quia virtutes angelorum ex ea quam adeptæ sunt originis suæ sorte, ut sint semper accipiunt; et cum in resur-

anges, Notre-Seigneur, en faisant briller à nos yeux l'éclat des vertus célestes, a voulu nous faire espérer ce vêtement de gloire éternelle.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Si Dieu revêt avec tant de magnificence les fleurs qui ne naissent que pour satisfaire un instant les yeux et périr presque aussitôt après, pourra-t-il oublier les hommes, qu'il a créés non pour apparaître un instant, mais pour exister éternellement. C'est cette vérité dont il veut nous convaincre en ajoutant : « Si donc Dieu prend soin de vêtir ainsi l'herbe des champs qui est aujourd'hui et qui demain sera jetée au four, combien prendra-t-il plus soin de vous, hommes de peu de foi ? » — S. Jér. Le mot *demain*, dans l'Ecriture, signifie le temps qui suit : « Ma justice m'exaucera demain (*Genèse*, xxx), » dit Jacob (1). — La Glose. D'autres exemplaires portent : « Dans le feu, ou dans un de ces tas d'herbes enflammées qui ressemblent à un four. — S. Chrys. (*homél.* 23.) » Le Sauveur ne leur donne déjà plus le nom de lis, c'est l'herbe des champs, pour montrer leur chétive nature. Il la fait encore ressortir davantage, en ajoutant, non pas : « Qui ne seront plus demain, » mais ce qui exprime bien plus leur peu de valeur : « Qui seront jetés au four. » Ces paroles : « A combien plus forte raison » nous donnent à entendre ce qui fait l'honneur du genre humain, comme si le Sauveur disait : « Vous à qui Dieu a donné une âme, dont il a formé le corps, à qui il a envoyé ses prophètes et livré son Fils unique. » Il dit : « De peu de foi, » car la foi qui ne s'étend pas même à des choses aussi minimes est une foi bien faible. — S. Hil. (*Can.* 5 *sur S. Matth.*) Ou bien

(1) D'après la version des Septante, qui porte ἐπακούσεται, ou il m'exaucera ; la Vulgate traduit : « Il me répondra, etc., » probablement parce que l'interprète aura lu ἀποκρίσεται ou ὑποκρίσεται.

---

rectione similes homines angelis erunt (*Matth.* 22 et *Luc.* 20.) sperare cœlestis gloriæ voluit operimentum, exemplo angelicæ claritatis.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Si autem floribus terrenis sic occurrit Deus, qui nati sunt ut tantummodo videantur et pereant, homines negliget, quos sic creavit, ut non pro tempore videantur, sed ut perpetuo sint? Et hoc est quod dicit : *Si autem fœnum agri quod hodie est, et cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit, quanto magis vos modicæ fidei?* Hier. *Cras* autem in Scripturis futurum tempus intelligitur, dicente Jacob (*Genes.* 30) : « Exaudiet me cras justitia mea. » Glossa. Alii libri habent : « In ignem vel in acervum qui habet speciem clibani. » Chrys. (*in hom.* 23, *super Matth.*) Non autem *lilia* jam ea vocat, sed *fœnum agri* ; ut eorum vilitatem ostendat. Sed et aliam vilitatem opponit, dicens : « Quæ hodie sunt ; » et non dixit : « Cras non erunt, » sed quod est multo deficientius, quia « in clibanum mittitur. » Quod autem dicit : « Quanto magis vos, » occulte insinuatur humani generis honor : ac si diceret : « Vos quibus animam dedit, corpus plasmavit, prophetas misit, et unigenitum Filium tradidit. » Dicit autem : « Modicæ fidei, » quia modica est fides quæ nec de minimis certa est. Hilar. (*can.* 5. *in Matth.*) Vel sub *fœni*

encore, sous cette figure de l'herbe des champs, on peut voir les Gentils. Si donc l'existence éternelle ne leur est accordée que pour devenir les victimes du feu du jugement, que les saints sont coupables de douter de l'éternité glorieuse, alors que Dieu donne aux méchants, pour leur punition, une existence éternelle?

Remi. Dans le sens spirituel, on peut entendre ici par les oiseaux du ciel les saints qui sont régénérés dans les eaux sacrées du baptême, et que la piété porte à mépriser les choses de la terre et à soupirer après celle du ciel. Notre-Seigneur dit que les Apôtres sont plus que les oiseaux du ciel, parce qu'ils sont les chefs de tous les saints. Les lis figurent encore les saints qui, par la foi seule et sans le travail des cérémonies légales, ont su plaire à Dieu, et on peut leur appliquer ces paroles : « Mon bien-aimé qui se nourrit parmi les lis. » Les lis sont encore la figure de l'Eglise à cause de la blancheur éblouissante de la foi et du parfum de la bonne vie, et c'est d'elle qu'il est dit : « Elle est comme le lis parmi les épines. » L'herbe des champs figure les infidèles dont il est écrit : « L'herbe s'est desséchée et la fleur est tombée; » et le four, la damnation éternelle en ce sens : « Si Dieu n'a pas refusé aux infidèles les biens du temps, à combien plus forte raison nous accordera-t-il ceux de l'éternité? »

ỳ. 31-33. — *Ne vous inquiétez donc point en disant : Que mangerons-nous? ou que boirons-nous? ou de quoi nous vêtirons-nous? comme font les païens, qui recherchent toutes ces choses; car votre Père sait que vous en avez besoin. Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par surcroît.*

La Glose. Après avoir successivement exclu toute sollicitude à l'é-

---

nomine gentes nuncupantur. Si igitur gentibus idcirco tantum indulgetur æternitas corporalis, ut mox igni judicii destinentur : quam profanum est sanctos de gloria æternitatis ambigere, cum iniquis æternitatis opus præstetur ad pœnam?

Remig. Spiritualiter autem per *volatilia* sancti viri designantur, qui ex aqua sacri baptismatis renascuntur, et devotione terrena despiciunt, et cœlestia petunt; quibus pluris dicuntur esse apostoli, quia principes sunt omnium sanctorum. Per *lilia* etiam sancti viri intelliguntur, qui absque labore legalium ceremoniarum sola fide Deo placuerunt; de quibus dicitur : « Dilectus meus mihi qui pascitur inter lilia. » Sancta etiam Ecclesia per *lilium* intelligitur, propter candorem fidei, et odorem bonæ conversationis; de qua dicitur (*cant.* 2) : « Sicut lilium inter spinas. » Per *fœnum* designantur infideles, de quibus dicitur (*Isaiæ* 9) : « Aruit fœnum, et flos ejus cecidit. » Per *clibanum* æterna damnatio, ut sit sensus : « Si Deus infidelibus tribuit bona temporalia, quanto magis tribuet nobis æterna? »

Nolite ergo solliciti esse, dicentes : Quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur? Hæc enim omnia gentes inquirunt : scit enim Pater vester quia his omnibus indigetis. Quærite ergo primum regnum Dei, et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.

Glossa. Postquam sigillatim de victu

gard de la nourriture et du vêtement par des raisons empruntées aux créatures inférieures, Notre-Seigneur combat ici cette double sollicitude : « Ne vous inquiétez donc point en disant : Que mangerons-nous ou que boirons-nous, ou de quoi nous vêtirons-nous ? » — Remi. Le Seigneur renouvelle cette recommandation pour nous faire comprendre sa nécessité et la graver plus profondément dans nos cœurs. — Rab. Remarquez qu'il ne dit pas : « Ne soyez ni inquiet ni soucieux de la nourriture, de la boisson, du vêtement, » mais : « De ce que vous mangerez, de ce que vous boirez, de quoi vous pourrez vous vêtir. » Il me paraît condamner ici ceux qui, n'ayant que du mépris pour la manière ordinaire de se nourrir ou de se vêtir de ceux au milieu desquels ils vivent, affectent de rechercher des aliments ou des vêtements plus délicats ou plus austères.

La Glose (1). Il est encore une autre sollicitude superflue et qui tient à un principe vicieux du cœur humain. Vous voyez des hommes, désespérant pour ainsi dire de la bonté de Dieu, réserver au delà du nécessaire les richesses et les fruits de la terre et sacrifier les intérêts de leur âme à la préoccupation exclusive de ces biens temporels. C'est ce que Notre-Seigneur défend, lorsqu'il ajoute : « Car les païens recherchent toutes ces choses. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) En effet, dans leur opinion, les choses humaines dépendent de la fortune et non de la Providence; elles ne sont point gouvernées par les justes décrets de Dieu, mais par le hasard et à l'aventure. Leurs craintes et leurs défiances sont donc fondées, puisqu'ils ne croient à aucune direction supérieure. Mais pour celui qui croit à n'en pouvoir douter que c'est la main de Dieu qui gouverne son existence, il lui abandonne le soin

(1) On ne trouve rien de pareil dans la Glose, cette pensée se trouve développée en d'autres termes dans saint Anselme pour lequel la Glose est presque toujours citée dans tout cet ouvrage.

---

et de vestitu sollicitudinem excluserat, argumento ab inferioribus sumpto, hic consequenter utrumque excludit, dicens : *Nolite ergo solliciti esse dicentes : Quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur?* Remig. Ideo autem hoc Dominus repetivit, ut ostenderet hanc rem esse pernecessariam, ut arctius eam cordibus nostris inculcaret. Rab. Notandum vero quod non ait : « Nolite quærere, aut solliciti esse de cibo, aut potu, aut indumento ; » sed, « quid manducetis, aut quid bibatis, aut quid vestiamini. » Ubi mihi videntur argui, qui spreto victu vel vestimento communi, lautiora sibi vel austeriora præ his cum quibus vitam ducunt, alimenta vel indumenta requirunt.

Glossa. Est etiam alia sollicitudo superflua ex vitio hominum, quando fructus et pecuniam plusquam necesse est reservant, et dimissis spiritualibus, illis intenti sunt, quasi de bonitate Dei desperantes. Et hoc prohibetur : unde subditur : *Hæc enim omnia gentes inquirunt.* Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quia in rebus humanis fortunam credunt esse, non providentiam, neque Dei judicio res istas gubernari æstimant, sed incerto duci eventu. Et ideo merito timent et desperant, quasi qui neminem habent gubernantem : qui autem credit se Dei judicio gubernari, escam quidem suam in

de sa nourriture, c'est pourquoi le Sauveur ajoute : « Car votre Père sait que vous avez besoin de toutes ces choses. » — S. CHRYS. (*hom.* 23.) Il ne dit pas : « Dieu sait, » mais : « Votre Père sait, » pour accroître ainsi leur confiance, car si c'est un Père, pourra-t-il négliger le soin de ses enfants, alors que les hommes eux-mêmes ne se rendent pas coupables de cet oubli. Il ajoute : « Que vous manquez de toutes ces choses, » car il s'agit du nécessaire. Quel est le père, en effet, qui refuserait le nécessaire à ses enfants? S'il s'agissait, au contraire, du superflu, la même confiance serait déplacée. — S. AUG. (*De la Trinité*, chap. 13.) Ce n'est pas depuis une époque déterminée que Dieu connaît ces choses; de toute éternité, il a prévu dans sa prescience toutes les choses futures, le temps aussi bien que la matière de nos prières. — S. AUG. (*Cité de Dieu*, liv. XII, chap. 15.) Quant à ceux qui soutiennent que la science de Dieu ne peut embrasser toutes ces choses, parce qu'elles sont infinies, il leur reste à dire que Dieu ne connaît point tous les nombres, qui sont très-certainement infinis. L'infinité des nombres ne peut être incompréhensible pour celui dont l'intelligence n'est point soumise aux lois des nombres. Si donc tout ce que la science peut embrasser est comme limité par l'intelligence qui comprend, on peut dire que toute infinité trouve des limites ineffables dans la science de Dieu pour laquelle rien n'est incompréhensible. — S. GREG. NYSS. (*De l'homme.*) (1) C'est par ces signes éclatants que se fait connaître la Providence divine. Comment expliquer, en effet, sans une Providence spéciale, la durée de tous les êtres (de ceux en particulier qui sont soumis aux lois de la génération et de la corrup-

(1) Ce passage paraît plutôt appartenir à Némésius *de la nature de l'homme*, chap. XLII, et XLIV. Voyez tome II de la *Bibliothèque des Pères grecs*.

---

manu Dei committit : unde sequitur : *Scit enim Pater vester quia his omnibus indigetis.* CHRYS. (*in hom.* 23, *super Matth.*) Non autem dixit : *Scit Deus*, sed *scit Pater vester*, ut eos in majorem spem ducat : si enim pater est, non poterit despicere filios; cum nec homines patres hoc sustineant. Dicit autem : « Quoniam his omnibus indigetis ; » ut magis sollicitudinem abjiciatis, quia necessaria sunt : qualis enim est pater qui sustinet etiam necessaria filiis non dare? Si autem essent superflua, non ita oporteret confidere. AUG. (XV, *de Trin.* cap. 13.) Non autem ista ex aliquo tempore cognovit Deus, sed futura omnia temporalia, atque in eis etiam quid et quando ab illo petituri eramus, sine initio ante præscivit. AUG. (XII, *de Civ. Dei*, cap. 15.) Quod autem dicunt quidam, hæc Dei scientia non posse comprehendi, quia infinita sunt, restat eis dicere quod non omnes numeros Deus noverit, quos infinitos esse certissimum est. Infinitas autem numeri non est incomprehensibilis ei cujus intelligentiæ non est numerus : quapropter si quicquid scientia comprehenditur, scientis comprehensione finitur, profecto omnis infinitas quodam ineffabili modo Deo finita est, quia ejus scientiæ incomprehensibilis non est. GREG. (*Nyssenus. in lib. de homine.*) Quoniam autem ejus providentia per hujusmodi signa demonstratur, permanentia enim universorum (et maxime eorum quæ sunt in ge-

tion), la place qu'ils occupent, le rang qui leur est assigné dans la création d'après un plan constamment suivi? Mais il en est qui prétendent que Dieu ne s'occupe que de l'existence des créatures en général, que sa providence se borne à maintenir cet ordre général, mais que les choses particulières sont abandonnées au hasard. Or, on ne peut donner que trois raisons de cette conduite de la Providence abandonnant au hasard les choses particulières : ou bien Dieu ignore qu'il est bon d'étendre sur elles sa providence, ou bien il ne le veut pas, ou c'est chez lui impuissance. Quant à l'ignorance, elle répugne souverainement à cette divine et bienheureuse nature Et comment voudrait-on que Dieu ignorât ce qui ne peut échapper à l'homme sage : que la ruine des choses particulière entraîne la ruine des choses générales? Or, comment empêcher cette destruction des êtres individuels sans une puissance toute providentielle? Dira-t-on que Dieu ne le veut pas? Ce ne pourrait être que par négligence ou parce qu'il regarde comme indigne de lui cette Providence de détail. La négligence ne peut venir que de deux causes : ou de l'attrait d'un plaisir qui nous captive, ou d'une crainte qui nous détourne d'agir. Or, il n'est pas permis de supposer en Dieu l'une de ces deux causes. S'ils disent qu'il est inconvenant pour Dieu et indigne de cette béatitude infinie de descendre aux petites choses, pourquoi n'est-il pas inconvenant qu'un ouvrier qui s'occupe de l'ensemble de son ouvrage s'applique en même temps aux plus petits détails, parce qu'ils contribuent à la perfection du tout? Et n'est-ce pas une souveraine inconvenance que de prétendre que le Dieu créateur du monde est inférieur à un simple artisan? Si Dieu ne le peut pas, il y a chez lui faiblesse, impuissance de faire le bien. Que si cette Providence qui

---

neratione et corruptione), et positio et ordo eorum quæ sunt, semper custoditur secundum eumdem modum, qualiter utique perficeretur nullo providente? Sed quidam dicunt Deo curam esse existentium permanentiæ in universali et hujus solius providentiam habere; singularia vero fieri ut contingit. Tres autem causas solas utique quis dicet non fiendi providentiam singularium. Aut enim hoc quod est ignorare Deum quoniam bonum est particularium diligentiam habere, aut non velle, aut non posse : sed ignorantia omnino aliena est a beata substantia : qualiter enim latebit Deum (quod nec homo sapiens ignorabit) quod singularibus destructis universalia destruentur? Nihil autem prohibet omnia individua perire, nulla procurante potentia. Si autem non vult, propter duas fit causas : aut propter pigritiam, aut propter indecentiam : pigritia autem a duobus generatur : aut enim voluptate aliqua attracti pigritamur, aut propter timorem desistimus : quorum neutrum fas est cogitare de Deo. Si autem dicant non decere Deum et indignum esse tantæ beatitudinis, parvis condescendere; qualiter non inconveniens est artificem quidem procurantem universalia, nihil particularium neque parvissimum derelinquere sine procuratione, scientem quod ad totum proficit pars; conditorem vero Deum artificibus enuntiare indoctiorem? Si autem non potest, imbecillis est Deus, et impotens bene-

s'étend aux plus petits détails de la création est incompréhensible pour nous, est-ce une raison pour nier son existence? Pourquoi donc aussi ne pas nier qu'il y ait des hommes sur la terre, parce que nous ignorons le nombre de ceux qui existent.

S. Chrys. Que celui donc qui croit qu'une Providence divine gouverne son existence, lui abandonne le soin de sa nourriture, qu'il tourne toutes ses pensées sur ce qui est bien, sur ce qui est mal; sans cette pensée sérieuse, il ne pourra ni fuir le mal, ni faire le bien. Aussi Notre-Seigneur ajoute-t-il : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice (1). » Le royaume de Dieu c'est la récompense des bonnes œuvres; sa justice, c'est la voie de la piété qui conduit à ce royaume. Si la gloire des saints devient l'objet de vos méditations, la crainte du supplice vous éloignera nécessairement du mal ou le désir de la gloire vous fera prendre la voie du bien. Et si vous réfléchissez sur la justice de Dieu, c'est-à-dire sur ce qui est l'objet de sa haine ou de son amour, la justice elle-même, qui suit ceux qui l'aiment, vous fera connaître ses voies. Nous n'aurons pas à rendre compte de ce que nous sommes pauvres ou riches, mais de nos bonnes ou de nos mauvaises actions qui dépendent de notre libre arbitre. — La Glose. Ou bien cette expression : « La justice » signifie que c'est par la grâce de Dieu et non par vos efforts que vous êtes justes.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) La terre, à cause des péchés des hommes, a été frappée de malédiction et de stérilité par cette sentence : « La terre sera maudite dans ton travail. » Dieu la bénit, au contraire,

(1) Le pronom grec αὐτῆς (βασιλείας), fait voir clairement qu'il s'agit ici de la justice du royaume de Dieu, et non pas de la justice de Dieu; bien que ce soit la justice de Dieu que nous imitons qui nous donne la justice du royaume de Dieu, sans laquelle on ne peut parvenir au royaume de Dieu, comme la suite le fait voir.

---

facere. Si vero incomprehensibilis nobis est singularium providentiæ ratio, non propterea oportet dicere quia non est providentia : ita enim dicerent, quia numerum hominum ignoramus, neque homines esse.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sic ergo qui credit se Dei judicio gubernari, escam suam in manu Dei committat : cogitet autem de bono et malo, de quo nisi sollicitus fuerit, neque malum fugiet, neque bonum apprehendet : et ideo subditur : *Quærite autem primum regnum Dei et justitiam ejus.* Regnum Dei est retributio bonorum operum : justitia autem ejus via pietatis, per quam itur ad regnum. Si ergo cogites qualis erit gloria sanctorum, necesse est, aut propter timorem pœnæ recedas a malo, aut propter desiderium gloriæ festines ad bonum : et, si cogitaveris quæ sit Dei justitia (quid scilicet odit Deus et quid amat), justitia ipsa ostendit tibi vias suas, quæ amantes se sequitur. Non autem daturi sumus rationem, si pauperes sumus, aut divites, sed si bene vel male egerimus, quod est in nostro arbitrio. Glossa. (*interlin.*) Vel dicit : *Justitiam* ejus; quasi dicat : « Ut per eum (non per vos) justi sitis. »

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Terra etiam propter peccata hominum maledicitur, ut non germinet; secundum illud (*Genes.* 3) : « Maledicta terra in opere tuo. » Benedicitur autem

lorsque nous faisons le bien. Cherchez donc la justice et le pain ne vous manquera pas ; les paroles suivantes vous en assurent : « Et toutes ces choses vous seront données comme par surcroît. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 24.) C'est-à-dire les biens temporels : le Sauveur nous enseigne assez clairement que ce ne sont pas là les véritables biens en vue desquels nous devons pratiquer la vertu, mais que cependant ils nous sont nécessaires. Le royaume de Dieu et sa justice, voilà notre bien véritable dans lequel nous devons placer notre fin. Mais parce que nous avons à combattre en cette vie pour conquérir ce royaume, et que nous ne pouvons la conserver sans le soutien de ces biens temporels, le Seigneur nous dit : « Ils vous seront donnés comme par surcroît. » Ces paroles : « Cherchez d'abord » ne veulent pas dire qu'il faut chercher en second lieu les choses de la terre dans l'ordre du temps, mais selon l'estime que nous devons en faire ; cherchons le royaume de Dieu comme notre bien et les choses de la terre comme une nécessité de la vie. Ainsi, par exemple, nous ne devons pas annoncer l'Evangile pour nous procurer de quoi manger, ce serait faire moins de cas de l'Evangile que de la nourriture ; mais nous devons manger afin de pouvoir annoncer l'Evangile. Or, si nous cherchons d'abord le royaume de Dieu et sa justice, c'est-à-dire si nous les préférons à tout et que nous leur rapportions tous les autres biens, n'ayons aucune crainte que le nécessaire nous manque, car il est dit : « Et toutes ces choses vous seront données par surcroît, » c'est-à-dire sans aucune difficulté pour vous et sans crainte qu'en cherchant ces biens vous ne soyez détournés des premiers ou obligés de vous proposer deux fins à la fois. — S. Chrys. (*hom.* 23.) Il ne dit pas : « Elles vous seront données, » mais : « Elles vous seront ajoutées, » pour nous apprendre que les choses

---

cum bona fecerimus. Quære ergo justitiam, et non deerit tibi panis : unde sequitur : *Et hæc omnia adjicientur vobis.* Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. II, cap. 24.) Scilicet temporalia ; quæ manifeste hic ostendit non esse talia bona nostra, propter quæ bene facere debeamus, sed tamen necessaria esse. Regnum vero Dei et justitia ejus bonum nostrum est, ubi finis constituendus est. Sed quia in hac vita militamus, ut ad illud regnum pervenire possimus (quæ vita sine his necessariis agi non potest), *apponentur*, inquit, *hæc vobis.* Cum autem dixit illud *primum*, significavit quia hoc posterius quærendum est, non tempore, sed dignitate ; illud tanquam bonum nostrum, hoc tanquam necessarium nostrum. Neque enim (verbi gratia) debemus evangelizare, ut manducemus (quia sic vilius haberemus Evangelium quam cibum), sed ideo manducare ut evangelizemus. Quærentibus autem primum regnum Dei et justitiam ejus (id est, hoc præponentibus cæteris rebus, ut propter hoc cætera quæramus), non debet subesse sollicitudo ne necessaria desint : et ideo ait : « Hæc omnia adjicientur vobis, » id est, consequentur sine ullo vestro impedimento ; ne cum ista quæritis, illinc evertamini, aut duos fines constituatis. Chrys. (*in hom.* 23, *super Matth.*) Et non dixit : *Dabuntur*, sed *apponentur*, ut discas quia præsen-

présentes ne sont rien en comparaison de la magnificence des biens à venir.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Lorsque nous lisons que l'Apôtre eut à souffrir de la faim et de la soif, n'allons pas croire que Dieu ait failli à ses promesses; ces biens sont des secours, le divin Médecin sait quand il faut nous les donner ou nous les refuser, selon ce qui nous est le plus utile. S'ils viennent à nous manquer, ce que Dieu permet souvent pour notre épreuve, cela ne doit ébranler en aucune manière le plan de vie que nous avons adopté, mais nous confirmer, au contraire, dans le choix réfléchi que nous en avons fait.

℣. 34. — *C'est pourquoi ne vous inquiétez pas pour le lendemain, car le lendemain aura soin de lui-même; à chaque jour suffit son mal.*

La Glose (1). Le Sauveur vient de défendre la sollicitude pour le présent, il nous défend maintenant pour l'avenir, les vaines inquiétudes qui viennent du vice de notre cœur. « Ne soyez pas inquiets pour le lendemain, nous dit-il. » — S. Jér. *Demain*, dans la sainte Ecriture, signifie l'avenir, comme dans ces paroles de Jacob : « Demain mon équité me rendra témoignage, » et la pythonisse, parlant à Saül dans la personne de Samuel qu'elle avait évoqué, lui dit : « Demain tu seras avec moi. » En nous défendant la préoccupation de l'avenir, Dieu nous permet de nous occuper du présent. Cette pensée nous suffit, laissons à Dieu le soin d'un avenir plein d'incertitude; c'est ce que signifient ces paroles : « Le jour de demain sera inquiet pour lui-

(1) Ou plutôt saint Anselme, comme précédemment.

tia nihil sunt ad magnitudinem futurorum.

Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. i, cap. 23.) Cum autem legimus in fame et siti Apostolum laborasse (II *Corinth.* ii), non existimemus hic Domini promissa titubasse; quando quidem ista sicut adjutoria, medicus iste cui nos totos commisimus, novit quando apponat et quando detrahat, sicut nobis judicat expedire. Si enim nobis aliquando defuerint (quod plerumque propter nostram exercitationem Deus sinit), non debilitat propositum nostrum, sed examinatum confirmat.

Nolite ergo solliciti esse in crastinum : crastinus enim dies sollicitus erit sibi ipsi : sufficit enim diei malitia sua.

Glossa. Prohibuerat sollicitudinem præsentium rerum ; modo prohibet sollicitudinem futurorum vanam, ex vitio hominum provenientem, cum dicit : *Nolite ergo solliciti esse in crastinum.* Hier. *Cras* in Scripturis futurum tempus intelligitur, dicente Jacob (*Genes.* 39) : « Exaudiet me cras justitia mea; » et in Samuelis phantasmate Pythonissa loquitur ad Saulem (II *Reg.* 28) : *Cras eris mecum* : de præsentibus ergo concessit debere esse sollicitos, qui futura prohibet cogitare. Sufficit enim nobis præsentis temporis cogitatio : futura, quæ incerta sunt, Deo relinquamus. Et hoc est quod dicitur : *Crastinus enim dies sol-*

même, » c'est-à-dire apportera avec lui sa part de sollicitude. « A chaque jour suffit son mal. » Le mot mal n'exprime pas ici une idée contraire à celle de vertu, mais la peine, l'affliction, les infortunes de la vie présente. — S. Chrys. (*hom.* 23). Rien ne cause, en effet, autant de douleur à l'âme que les inquiétudes et les soucis. « Le lendemain sera inquiet pour lui-même. » Notre-Seigneur veut se rendre plus intelligible, il personnifie donc le temps (1) et adopte un langage reçu pour se faire comprendre d'un peuple sans instruction. Pour les impressionner davantage, ce sont les jours eux-mêmes qu'il met en place des soins superflus. Est-ce que chaque jour n'a pas son fardeau suffisant, c'est-à-dire les préoccupations qui lui sont propres? Pourquoi donc le surcharger des sollicitudes du lendemain?

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien l'expression *aujourd'hui* signifie le nécessaire de la vie présente, et le mot *demain*, le superflu. « N'ayez donc aucune sollicitude pour le lendemain, » c'est-à-dire ne cherchez pas à vous procurer au delà de ce qui est nécessaire à votre nourriture de chaque jour; ce qui est superflu, c'est-à-dire le lendemain, aura souci de lui-même. C'est là le sens de ces paroles : « Le lendemain aura soin de lui-même, » paroles qui veulent dire : « Lorsque vous aurez amassé le superflu, il prendra soin de lui-même, » c'est-à-dire : « Sans que vous en jouissiez, il trouvera des maîtres qui en prendront soin. Pourquoi donc vous tourmenter de ce qui doit devenir la propriété des autres? A chaque jour suffit son mal; vous avez assez de

(1) Notre-Seigneur parle ici du temps comme d'une personne susceptible de cette sollicitude, selon le sens du mot grec προσωποποιεῖ, qui signifie une fiction de personne.

---

licitus erit sibi ipsi ; id est, afferet sollicitudinem suam secum : *sufficit enim diei malitia sua.* Hic malitiam non contrariam virtuti posuit, sed laborem, et afflictionem, et angustiam seculi. Chrys. (*in hom.* 23, *super Matth.*) Nihil enim ita dolorem infert animæ ut sollicitudo et cura. Cum autem dicat quod crastina dies erit sollicita de seipsa, volens manifestius facere quod dicitur, prosopopœiam facit temporis, secundum multorum consuetudinem loquens ad plebem imperfectam. Ut enim eos magis moveat, ipsos dies consequenter inducit pro superflua cura. Nunquid enim dies non sufficiens habet onus, id est, curam suam ? Quid igitur eum aggravas magis, curam quæ pertinet ad alium diem, apponendo ?

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter : per *hodie* hæc solum significantur quæ habemus in vita præsenti necessaria; quod autem dicit *cras*, quod superfluum est ostendit : dicit ergo : « Nolite solliciti esse in crastinum, » id est, « nihil curetis super id habere quod necessarium est vobis ad victum quotidianum : quod enim superfluum fuerit (quod est cras) curabit se. » Et hoc est quod dicit : « Crastinus enim dies sollicitus erit sibi ipsi : » ac si dicat : « Superflua cum congregaveris, ipsa se curabunt : te quidem eis non fruente, invenient dominos multos qui ea procurent : quid ergo curas de illis quorum potestatem es aliis dimissurus? » Sufficit enim diei malitia sua, » id est, « sufficit tibi labor quem pateris propter

vos travaux, de vos préoccupations pour le nécessaire, ne vous inquiétez pas du superflu. »

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 25.) Ou bien encore le mot *demain* ne s'emploie que dans le temps, là ou le passé fait place à l'avenir. Quand donc nous faisons le bien, pensons non pas au temps, mais à l'éternité. « Le lendemain aura soin de lui-même, » en d'autres termes : Lorsqu'il le faudra, que la nécessité s'en fera sentir, prenez la nourriture et autres choses semblables. (1) « A chaque jour suffit son mal, » c'est-à-dire il suffit que vous preniez ce que demande le besoin. Il appelle ce besoin malice, parce qu'il est pour nous une peine, et qu'il fait partie de la mortalité que nous avons méritée par le péché. N'allez pas rendre plus accablante cette peine des nécessités de la vie; vous la subissez, mais n'en faites pas le motif pour lequel vous servez Dieu. Il faut nous garder ici, lorsque nous voyons un serviteur de Dieu qui cherche à se procurer le nécessaire pour lui, ou pour ceux dont le soin lui est confié, de l'accuser de désobéissance au commandement du Seigneur. Est-ce que le Sauveur lui-même, qui était servi par les anges, ne s'est pas soumis, pour notre exemple, à la nécessité d'avoir une bourse? Et ne lisons-nous pas dans les *Actes des Apôtres* que pour échapper au danger d'une famine imminente, on fit les provisions nécessaires pour l'avenir? Ce que le Seigneur condamne, ce n'est donc pas qu'on cherche à se donner le nécessaire par les voies ordinaires, mais qu'on ne s'attache à Dieu que pour se le procurer (2).

(1) Il s'agit ici du boire et du vêtement, ainsi que saint Augustin l'indique plus expressément, et c'est d'après le même Père que nous avons remplacé cette locution fautive : *Sufficit quod ista sumere urget necessitas*, par cette phrase plus correcte : *Sufficit quod sumere urgebit necessitas.*

(2) C'est-à-dire *qu'on ne serve Dieu*, et non pas comme on lisait auparavant, *qu'on ne serve pas*

---

necessaria : noli de superfluis laborare, » vel aliter.

Aug. (*de Serm. Dom. in mon.* lib. II, cap. 25.) Non dicitur crastinus dies nisi in tempore, ubi præterito succedit futurum. Ergo cum aliquid boni operamur, non temporalia sed æterna cogitemus : « Crastinus enim dies sollicitus erit sibi ipsi, » id est, « cum oportuerit, sumas cibum et hujusmodi » (scilicet cum necessitas urgere cœperit), « sufficit enim diei malitia sua, » id est, « sufficit quod sumere urgebit necessitas (quam *malitiam* nominat, quia pœnalis est nobis : pertinet enim ad mortalitatem, quam peccando meruimus), huic ergo pœnæ temporalis necessitatis noli addere aliquid gravius, ut non solum eam patiaris, sed etiam propter hanc explendam milites Deo. » Hic est cavendum, ne (cum viderimus aliquem servum Dei providere ne ista necessaria desint vel sibi, vel eis quorum cura sibi commissa est) judicemus eum contra Domini præcepta facere, et de crastino esse sollicitum : nam et ipse Dominus (cui ministrabant angeli (*Matth.* 4.) propter exemplum loculos habere dignatus est. (*Joan.* 12.) Et in Actibus Apostolorum scriptum est (cap. 1.) ea quæ ad victum sunt necessaria, procurata esse in futurum, propter imminentem famem : non ergo hoc Dominus improbat, si quis humano more ista procuret, sed si quis propter ista militet Deo.

S. Hil. Tout cet enseignement peut aussi se réduire à cette doctrine céleste : Dieu nous défend de nous inquiéter de l'avenir. Et en effet la malice de notre vie, les péchés qui marquent chacun de nos jours n'offrent-ils pas à notre méditation et à tous nos efforts une ample matière d'expiation? Délivrés alors de tout souci, l'avenir est inquiet pour lui-même, alors que la providence de Dieu nous prépare le fruit des clartés éternelles.

Dieu. Le sens de ces paroles est que nous ne devons pas servir Dieu pour nous procurer les biens temporels, mais qu'il ne faut pas, parce qu'il nous les donne, etc. Plus bas nous avons aussi remplacé par le mot *præparatus*, l'expression moins propre *proponitur*.

Hilar. Hoc etiam totum sub dicti cœlestis significantia continetur : jubemur igitur non ambigere de futuris. Satis enim vitæ nostræ malitia, et dierum quibus vivimus (peccata) sufficiunt, ut circa hæc purganda omnis vitæ nostræ meditatio laborque versetur. Cessante autem cura nostra, ipsa futura sollicita sunt, dum nobis æternæ claritatis profectus Deo procurante præparatur.

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ỷ. 1, 2. — Liaison de ce chapitre avec ce qui précède. — Ce que Notre-Seigneur défend positivement par ces paroles : *Ne jugez pas.* — Quels sont ceux à qui cette défense est particulièrement faite ? — Ne point juger les desseins de Dieu. — Ne point interpréter en mauvaise part les actions des autres. — Dans quel sens serons-nous jugés comme nous aurons jugé les autres, et mesurés à la mesure dont nous nous serons servis à leur égard ?

ỷ. 3-5. — A qui s'adressent ces paroles : *Pourquoi voyez-vous une paille?* etc. — Ce que figure cette paille, cette poutre. — Question que nous devons nous adresser lorsque nous sommes obligés de faire une réprimande. — Dans quelle intention nous devons la faire ? — Quels sont ceux qui ont le droit de reprendre le vice ?

ỷ. 6. — Quels sont ceux qui doivent être admis à la participation des choses saintes ? — Quelles sont les choses saintes ? — Ce que figurent les pierres précieuses. — Quels sont ceux qui sont figurés par les chiens et par les pourceaux ? — Comment ils déchirent ceux qui les enseignent et foulent aux pieds les vérités qui leur sont enseignées. — Discrétion qu'il faut apporter dans l'enseignement des vérités de la religion. Exemple de Notre-Seigneur.

ỷ. 7, 8. — Liaison du précepte de la prière avec ce qui précède. — Quelle est la véritable force de l'homme ? — Diverses explications de ces paroles : « *Demandez et vous recevrez,* etc. — Trois degrés de la prière. — La promesse d'être exaucé concerne-t-elle les pécheurs comme les justes ? — Pourquoi Dieu diffère quelquefois de nous exaucer.

ỷ. 9-11. — Comparaison à l'appui de cette promesse. — Deux conditions exigées de celui qui prie. — Explication mystique des différents termes de cette comparaison. — Combien la bonté de Dieu diffère de la nôtre. — Dans quel sens Notre-Seigneur appelle-t-il les hommes mauvais ? — Nature des biens qu'ils donnent.

ỷ. 12. — Faire au prochain tout ce que nous voulons qu'il nous fasse. — Que devons-nous accorder à la prière de notre frère ? — Ce précepte nous autorise-t-il à faire le mal que nous voudrions qu'on nous fît ? — Tous les commandements de la loi et des prophètes renfermés dans ce précepte.

ỷ. 13, 14. — Liaison avec ce qui précède. — Quelle est la voie étroite et la voie large ? — Comment concilier ces paroles de Notre-Seigneur avec ces autres : *Mon joug est doux et mon fardeau léger?* — Langage distinct que Notre-Seigneur tient en parlant de ces deux voies.

ỷ. 15-20. — Se garder des faux prophètes. — Quels sont ces faux prophètes ? — Faut-il entendre par là les hérétiques qui sont dans l'erreur, ou les catholiques qui mènent une vie corrompue sous les dehors de la vertu ? — A quels fruits peut-on les reconnaître ? — Explication mystique de la comparaison du raisin, des épines, des figuiers, etc. — Doit-on voir dans les deux espèces d'arbres deux natures, l'une qui vient de Dieu, l'autre qui lui est étrangère ? — Comment celui qui est mauvais peut-il devenir bon ? — D'où provient la mauvaise volonté dans l'homme ? — Châtiments réservés aux faux prophètes : être coupés et jetés au feu. — Aucun supplice n'est comparable à celui d'être à jamais exclu de la gloire des bienheureux.

ỳ. 21, 23. — Ne pas se confier à ceux dont la doctrine est irréprochable, mais qui la détruisent par des œuvres mauvaises. — Comment concilier cette déclaration du Sauveur avec les paroles de saint Paul : *Personne ne peut dire : Seigneur Jésus, si ce n'est dans l'Esprit saint?* — Quels sont les vrais fruits que Dieu demande que nous portions? — Quelle est la volonté du Père. — Certains prodiges ne sont pas toujours l'indice d'une sagesse intérieure et invisible. — Notre-Seigneur s'annonce ici comme juge. — Peut-on admettre que ce langage : *Est-ce que nous n'avons pas prophétisé* en votre nom, etc., soit un mensonge dans la bouche de ceux qui le tiennent? — Etait-ce dans le temps qu'ils opéraient des prodiges ou dans la suite, qu'ils se rendaient coupables d'iniquités? — Quelle différence entre prophétiser *au nom* et *dans l'esprit* de Jésus-Christ? — Fin pour laquelle Dieu permet les miracles. — Dans quel sens Dieu ne connaît pas les pécheurs. — Preuve de la véritable sainteté. — Jésus-Christ a-t-il ici voulu parler des saints prophètes? — Pourquoi ceux dont il veut parler sont-ils rejetés?

ỳ. 24-27. — Explication de cette comparaison : *Tout homme qui entend mes paroles et les met en pratique est semblable*, etc. — Quel est l'homme sage, la maison, le sable, la pierre, les pluies, les fleuves? etc. — Il s'agit ici de tous les préceptes destinés à former à la vie chrétienne.

ỳ. 28-29. — Effet de la doctrine de Jésus-Christ sur la foule. — D'où provenait le sentiment d'admiration qu'elle éprouvait? — Cette foule était-elle composée des seuls disciples de Jésus-Christ? — Cause de cette admiration. — En quoi consistait la puissance d'enseignement de Notre-Seigneur. — Tous les préceptes des discours sur la montagne ramenés aux béatitudes.

ỳ. 1, 2. — *Ne jugez pas, afin que vous ne soyez pas jugés* (1)*; car vous serez jugés selon que vous aurez jugé les autres, et on se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servis.*

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 28.) On ne peut savoir quelle intention nous porte à rechercher les biens temporels pour l'avenir, et nous pouvons les acquérir avec une intention simple ou avec duplicité de cœur. Notre-Seigneur ajoute donc très à propos : « Ne jugez pas. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien si l'on veut une autre

(1) Dans quelques exemplaires on lit : « Ne condamnez pas, et vous ne serez pas condamnés. » Cette phrase aura probablement passé de la marge dans le texte, et elle n'était mise en marge que pour marquer qu'il s'agissait du jugement de condamnation. Elle ne se trouve ni dans les éditions corrigées, ni dans le texte grec.

CAPUT VII.

Nolite judicare, et non judicabimini : in quo enim judicio judicaveritis, judicabimini; et in qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis.

Aug. (*de Serm. Dom. in monte* lib. II, cap. 28.) Quia cum ista temporalia procurantur in futurum, incertum est quo animo fiat (cum possit simplici corde fieri et duplici) opportune hoc loco subjecit : *Nolite judicare.* Vel aliter. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. hom.* 12.) Hucusque exposuit conse-

liaison avec ce qui précède, jusqu'ici, Notre-Seigneur a déduit les conséquences du précepte de l'aumône, il va maintenant exposer les conséquences du précepte de la prière. Les enseignements qui suivent font en un certain sens partie de la prière, de manière que ces paroles : « Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés, » feraient suite à celles-ci : « Remettez-nous nos dettes. » — S. Jér. S'il nous est défendu de juger, comment saint Paul a-t-il pu légitimement juger l'incestueux de Corinthe, et saint Pierre convaincre de mensonge Ananie et Saphire? (*Act.* iv.) — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il en est qui entendent ce passage dans ce sens que Notre-Seigneur ne nous défend pas ici de reprendre nos frères par un principe de charité, mais qu'il interdit seulement aux chrétiens de se mépriser les uns les autres par une vaine affectation de justice, de les prendre en haine et de les condamner sur de simples soupçons, en couvrant des apparences de la piété les inspirations d'une haine personnelle. — S. Chrys. (*hom.* 24.) Aussi ne dit-il pas : « N'arrêtez pas celui qui pèche, » mais : « Ne jugez pas, » c'est-à-dire ne soyez pas un juge sévère : reprenez, à la bonne heure, non pas comme un ennemi qui veut se venger, mais comme un médecin qui cherche à guérir.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est afin de prévenir cette amertume dans la réprimande que les chrétiens se font entre eux, que Notre-Seigneur a dit : « Ne jugez point. » Mais quoi! est-ce que par cela seul qu'ils se seront abstenus de cette réprimande amère ils obtiendront la rémission de leurs péchés en vertu de ces paroles : « Vous ne serez pas jugés? » Est-ce qu'on est digne d'obtenir le pardon du mal qu'on a commis, par cela seul qu'on n'y a pas ajouté un autre mal?

---

quentiam ad eleemosynam pertinentem : nunc autem incipit exponere consequentiam ad orationem respicientem : et est doctrina hæc quodammodo pars orationis ; ut sit ordo narrationis talis : « Dimitte nobis debita nostra ; » et sequitur : « Nolite judicare, ut non judicemini. » Hier. (*ut sup.*) Sed si judicare prohibet, qua consequentia Paulus Corinthium judicat fornicantem; et (*Cor.* 5.) Petrus Ananiam et Saphiram mendacii arguit. (*Act.* 4.) Chrys. (*in Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sed quidam hunc locum secundum hujusmodi sensum exponunt; quia Dominus hoc mandato non prohibet Christianos ex benevolentia alios corripere, sed ne per jactantiam justitiæ suæ Christiani Christianos despiciant, ex solis plerumque suspicionibus odientes cæteros et condemnantes, et sub specie pietatis proprium odium exequentes. Chrys. (*in hom.* 24, *super Matth.*) Unde non dixit : *Ne quiescere facias peccantem ;* sed *ne judicaveris;* hoc est, ne amarus fias judex : corripe quippe, non ut hostis expetens vindictam, sed ut medicus instituens medicinam.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sed ut non sic quidem corriperent Christiani Christianos, convenit sermo, qui dicit : *Nolite judicare* ; sed si non sic corripuerint, nunquid propter hoc consequentur indulgentiam peccatorum, quia dictum est : *Non judicabimini*? Quis enim consequitur indulgentiam mali prioris, quia non addidit alterum malum? Hoc autem diximus volen-

Non sans doute, et notre dessein en parlant de la sorte est de faire comprendre que ces paroles du Sauveur ne nous défendent pas de juger ceux qui pèchent contre Dieu, mais ceux qui nous offensent personnellement. Car celui qui ne juge pas son prochain par suite d'une offense qu'il en a reçue, ne sera pas jugé lui-même; Dieu lui pardonnera comme il a pardonné. — S. Chrys. (*hom.* 24.) Ou bien encore, cette défense de juger ne s'étend pas à tous les péchés quels qu'ils soient, mais elle s'adresse à ces hommes qui remplis de vices sans nombre, reprennent sévèrement les autres pour les moindres fautes. C'est ainsi que saint Paul lui-même ne défend pas de juger ceux qui sont en faute, mais il reprend les disciples qui veulent juger leurs maîtres, et nous apprend par là à ne pas juger ceux qui sont au-dessus de nous.

S. Hil. (*Can.* 5 *sur S. Matth.*) Ou bien encore Dieu nous défend de nous ériger en juges de ses desseins providentiels, car de même que tout jugement parmi les hommes porte sur des points douteux, ainsi tout jugement contre Dieu a pour objet des matières pleines d'obscurité. Il veut donc éloigner de nous cette disposition et nous laisser sous la garde d'une foi inébranlable, car si dans d'autres matières le jugement téméraire est chose coupable, quand il attaque les choses de Dieu, c'est un commencement de crime. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, liv. II, chap. 23.) Ou bien enfin je pense que le Seigneur, par ces paroles, ne nous ordonne autre chose que d'interpréter en bonne part les actions dont le motif nous est inconnu. Il est des actions dont l'intention ne peut être bonne, comme les outrages à la pudeur, les blasphèmes et autres crimes semblables, Dieu nous permet de les juger. Il est au contraire des actions intermédiaires ou indifférentes que

---

tes ostendere, quia hic sermo non est positus de proximis non judicandis qui peccant in Deum, sed qui in nos peccant : qui enim non judicat proximum propter peccatum in se commissum, illum nec Deus judicat propter peccatum; sed dimittit ei debitum, sicut et ipse dimisit. Chrys. (*in hom.* 24, *super Matth.*) Vel aliter : non simpliciter universa peccata jubet non judicare; sed his qui multis malis sunt pleni, et alios pro minimis judicant, hanc prohibitionem facit : sicut et Paulus non simpliciter prohibet judicare eos qui peccant, sed discipulos judicantes de magistris redarguit (I *Corinth.* 4), docens ut eos qui supra nos sunt, non judicemus.

Hilar. (*Can.* 5, *in Matth.*) Vel aliter : judicari de dispositionibus suis Deus vetat, quia ut judicia ex incertis rebus inter homines sumuntur, ita et hoc judicium adversus Deum ex ambiguitate suscipitur, quod penitus repellit a nobis, ut constans potius fides retineatur; quia non sicut in cæteris rebus peccatum sit perperam judicasse, sed in rebus de Deo judicium, initium fit criminis. Aug. (*de Cons. Evang. sive potius* lib. II, *de Serm. Dom.* cap. 23.) Vel aliter : hoc loco nihil aliud præcipi existimo, nisi ut ea facta quæ dubium est quo animo fiant, in meliorem partem interpretemur. Deus autem quæ non possunt bono animo fieri (sicut sunt stupra, blasphemiæ, et hujusmodi) nobis judicare permittit : de factis autem me-

l'on peut faire avec une intention bonne ou mauvaise; c'est une témérité de les juger, surtout pour les condamner. Il est deux circonstances où nous devons éviter le jugement téméraire : lorsque l'intention qui a dirigé telle action nous est inconnue, et quand nous ignorons ce que deviendra par la suite une personne qui nous paraît être actuellement bonne ou mauvaise. Ne blâmons donc pas des actions dont nous ne connaissons pas l'intention, et quant à cellès qui sont manifestement mauvaises, ne les reprenons pas de manière à rendre impossible la guérison. On peut être étonné de ce que dit Notre-Seigneur : « Vous serez jugés selon que vous aurez jugé les autres. » Est-ce que si nous jugeons témérairement, Dieu nous jugera de la même manière? Et si nous nous sommes servis d'une mesure injuste, Dieu nous appliquera-t-il une mesure semblable? car ces expressions mesure et jugement ont ici, je pense, le même sens. Ces paroles signifient donc que la témérité dont vous aurez rendu les autres victimes, sera elle-même votre châtiment; car souvent l'injustice ne nuit en rien à celui qui en est l'objet, mais elle nuit toujours à celui qui en est l'auteur. — S. Aug. (*Cité de Dieu*, liv. XXI, chap. 2.) Comment peut-il être vrai, disent quelques-uns, que nous serons mesurés selon la mesure avec laquelle nous aurons mesuré les autres, si un péché dont la durée a été limitée est puni d'un supplice éternel? Ils ne font point attention qu'il ne s'agit pas ici d'une mesure semblable quant à la réciprocité de la peine, en ce sens que celui qui a fait le mal souffre un mal semblable, quoique cependant on pourrait appliquer ces paroles au sujet traité alors par le Sauveur, c'est-à-dire aux jugements et aux condamnations. Donc celui qui juge et condamne injustement reçoit dans la même mesure lorsqu'il est jugé et condamné

---

diis quæ possunt bono et malo animo fieri, temerarium est judicare, maxime ut condemnemus. Duo autem sunt in quibus temerarium judicium cavere debemus : cum incertum est quo animo quidque factum sit; vel cum incertum est qualis quisque futurus est, qui nunc vel bonus vel malus apparet. Non ergo reprehendamus ea quæ nec scimus quo animo fiant; neque ita reprehendamus quæ manifesta sunt, ut desperemus sanitatem. Potest autem movere quod ait : *In quo judicio judicaveritis, judicabimini.* Nunquid si nos temerario judicio judicaverimus, temere etiam de nobis Deus judicabit? aut nunquid si mensura iniqua mensi fuerimus, et apud Deum est iniqua mensura, unde nobis remetietur? Nam mensuræ nomine ipsum judicium significatum arbitror. Sed hoc dictum est, quoniam temeritas qua punis alium, ipsa te puniat necesse est : iniquitas enim sæpe nihil nocet ei qui patitur injuriam ; ei vero qui facit, necesse est ut noceat. Aug. (XXI *de Civit. Dei*, cap. 11.) Dicunt aliqui : « Quomodo verum est quod ait Christus, in qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis, si temporale peccatum supplicio puniatur æterno? » Nec attendunt, non propter vicissitudinem mali (id est, ut qui mala fecerit, mala patiatur), eamdem dictam mensuram fuisse : quamvis in ea re hoc proprie possit accipi, de qua Dominus cum hoc diceret loquebatur, id est, de judiciis et de condemnationibus. Proinde qui judicat et condemnat injuste, si judicatur et condemnatur

selon toute justice, quoiqu'il ne reçoive pas ce qu'il a donné; car il s'est servi du jugement pour commettre une injustice, Dieu se sert du jugement pour lui infliger le châtiment qu'il a justement mérité.

ỳ. 3-5. — *Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frère, vous qui ne voyez pas une poutre dans votre œil? Ou comment dites-vous à votre frère : Laissez-moi tirer une paille de votre œil, vous qui avez une poutre dans le vôtre? Hypocrite, ôtez premièrement la poutre de votre œil, et alors vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de l'œil de votre frère.*

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 30.) Notre-Seigneur vient de nous prémunir contre le jugement téméraire et injuste, jugement téméraire dont se rendent coupables ceux qui se prononcent légèrement et avec sévérité dans les choses incertaines, qui aiment mieux blâmer et condamner que de corriger et de ramener au bien, ce qui est toujours un effet de l'orgueil et de l'envie. Il poursuit sa pensée et ajoute : « Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frère, tandis que vous ne voyez pas une poutre dans le vôtre? » — S. Jer. Le Sauveur parle ici de ceux qui, esclaves qu'ils sont du péché mortel, ne pardonnent pas à leurs frères des fautes bien plus légères. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 31.) Ainsi encore votre frère pèche par colère et vous le reprenez par haine; or entre la colère et la haine il y a la différence qui existe entre une paille et une poutre, car la haine c'est la colère invétérée. Il peut se faire qu'en vous mettant en colère contre un homme, votre intention soit de le ramener au bien, ce qui vous sera toujours impossible si vous avez pour lui de la haine.

S. Chrys. (*hom.* 24.) Il en est plusieurs qui en voyant un moine porter de riches vêtements ou user d'une nourriture abondante, le

---

juste, in eadem mensura recipit; quamvis non hoc quod dedit : judicio enim fecit quod iniquum est; judicio patitur quod justum est.

Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides? Aut quomodo dicis fratri tuo : Frater, sine ejiciam festucam de oculo tuo, et ecce trabs est in oculo tuo? Hypocrita, ejice primum trabem de oculo tuo, et tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.

Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. II, cap. 30.) Quia de temerario et iniquo judicio Dominus nos admonuerat (maxime autem hi temere judicant, qui de incertis et facile reprehendunt, qui magis amant vituperare et damnare, quam emendare atque corrigere; quod vitium vel superbiæ est, vel invidentiæ); consequenter subjicit, et dicit : *Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides?* Hier. De his loquitur qui cum mortali crimine detineantur obnoxii, minora peccata fratribus non concedunt. Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. II, cap. 31.) Ut si forte ira ille peccaverit, tu odio reprehendas : quantum autem inter festucam et trabem, tantum inter iram distat et odium : odium enim ira inveterata est. Fieri autem potest, ut si irascaris homini, velis eum corrigi; non autem si eum oderis.

Chrys. (*in homil.* 24, *super Matth.*) Multi etiam hoc faciunt, qui si viderint monachum, superfluum vestimentum habentem, aut copiosiori cibo potitum,

blâment avec amertume, tandis qu'eux-mêmes se livrent tous les jours à la rapine ou aux excès de la table. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore Notre-Seigneur s'adresse ici aux docteurs, car la gravité ou la légèreté d'une faute se mesure sur la personne qui la commet, et le péché d'un simple fidèle n'est qu'une paille légère auprès du péché d'un prêtre, péché qui est ici comparé à une poutre.

S. Hil. (*can.* 5 *sur S. Matth.*) Ou bien le péché contre le Saint-Esprit consiste à nier la puissance de la vertu divine, et à refuser de reconnaître une substance éternelle en Jésus-Christ, par qui l'homme doit s'élever de nouveau jusqu'à Dieu, parce qu'étant Dieu lui-même il s'est abaissé jusqu'à se faire homme. D'après Notre-Seigneur, il y a donc autant de différence entre le péché contre le Saint-Esprit et les autres crimes, qu'entre une poutre et un fètu de paille, et les infidèles se rendent coupables de ce péché lorsqu'ils reprochent aux autres leurs fautes extérieures, sans voir eux-mêmes le crime qui pèse sur eux, c'est-à-dire leur incrédulité aux promesses de Dieu, parce qu'ils ont l'œil de l'âme aveuglé comme si une poutre était tombée sur leurs yeux. « Ou comment pouvez-vous dire à votre frère : Laissez-moi tirer la paille de votre œil, pendant que vous avez une poutre dans le vôtre? » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est-à-dire de quel front osez-vous reprendre votre frère, vous qui êtes coupable de la même faute et peut-être plus coupable que lui?

S. Aug. Lors donc que nous serons obligés de faire une réprimande, faisons-nous d'abord cette question : N'ai-je jamais commis cette faute? et pensons alors qu'étant aussi des hommes fragiles, nous aurions pu la commettre. Si nous en avons été coupables, et que nous ayons cessé

---

amari fiunt accusatores, quotidie ipsi rapientes et crapulam patientes. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf.*) Vel aliter : hoc quod hic dicitur, doctoribus convenit. Omne enim peccatum dijudicatur modicum aut magnum, secundum peccantis personam : laici enim peccatum modicum est et festuca quantum ad peccatum sacerdotis quod trabi comparatur.

Hilar. (*can.* 5, *in Matth.*) Vel aliter : peccatum in Spiritum Sanctum est divinæ virtutis potestatem negare, et Christo substantiam abnuere æternitatis; per quem (quia in hominem venit Deus) homo rursus veniet in Deum. Ergo quantum inter festucam et trabem differentiæ est, tantum ostendit peccatum in Spiritum Sanctum cætera crimina excedere ; ut cum infideles delicta corporis aliis exprobrant, onus peccati quo de promissis Dei ambigunt in se ante non videant ; in oculos trabe (tanquam in mentis aciem) incidente. Sequitur : « Aut quomodo dicis fratri tuo : Sine ejiciam festucam de oculo tuo, et ecce in oculo tuo trabs est? » Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Id est, cum qua facie arguis peccatum fratris tui ; ipse in eodem peccato vel in majori existens?

Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. II, cap. 30.) Primum ergo cogitemus cum aliquem reprehendere nos necessitas coegerit, utrum tale sit vitium quod nunquam habuimus; et tunc cogitemus et nos homines esse, et habere potuisse. Vel si tale quid habuimus, et jam non

de l'être, rappelons-nous notre commune fragilité, afin que notre réprimande soit inspirée non par la haine, mais par la miséricorde. Mais si nous découvrons en nous ce même péché, abstenons-nous de tout reproche, confondons nos gémissements et excitons-nous mutuellement à de courageux efforts pour en sortir. Ce n'est du reste que rarement et lorsqu'il y a nécessité pressante qu'il faut employer les réprimandes sévères, et jamais dans des vues personnelles, mais dans l'intérêt de la gloire de Dieu.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien dans un autre sens : « Comment dites-vous à votre frère, » c'est-à-dire dans quelle intention? Est-ce par charité, pour assurer son salut? Non, car alors vous chercheriez tout d'abord à vous sauver vous-même. Ce que vous vous proposez, ce n'est donc pas de guérir les autres, mais de vous servir de la saine doctrine comme d'un manteau pour couvrir vos actions coupables; vous recherchez auprès des hommes une vaine réputation de science, et non pas la récompense que Dieu accorde à celui qui édifie. Aussi écoutez ce que vous dit le Sauveur : « Hypocrite, enlevez plutôt la poutre de votre œil. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Il n'appartient qu'à la vertu de reprendre le vice, et lorsque les méchants essaient de le faire, ils usurpent un rôle qui leur est étranger. C'est ce que font les comédiens qui cachent sous un déguisement emprunté ce qu'ils sont, et s'en servent en même temps pour paraître ce qu'ils ne sont pas.

S. Chrys. (*hom.* 24 *sur S. Matth.*) Il est à remarquer que toutes les fois que Notre-Seigneur veut signaler un péché d'une certaine gravité, il débute par un terme de reproche. « Mauvais serviteur, dit-il ailleurs, je vous ai remis toute votre dette, » et ici : « Hypocrite jetez d'abord, » etc. On connaît mieux ce qui est en soi, que ce qui se passe

---

habemus; et tunc tangat memoriam communis fragilitas, ut illam correctionem non odium sed misericordia præcedat. Si autem invenerimus nos in eodem vitio esse, non objurgemus, sed congemiscamus, et ad pariter conandum invitemus. Raro autem et ex magna necessitate objurgationes adhibendæ sunt; in quibus non ut nobis, sed ut Domino serviatur instemus.

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter : quomodo dicis fratri tuo; id est, quo proposito putas? Ex charitate ut salves proximum tuum? Non : quia teipsum ante salvares. Vis ergo non alios sanare, sed per bonam doctrinam malos actus celare, et scientiæ laudem ab hominibus quærere, non ædificationem mercedis a Deo; et es hypocrita : unde sequitur : *Hypocrita, ejice primum trabem de oculo tuo.* Aug. (*de Serm. Dom. ut sup.*) Accusare enim vitia officium est bonorum; quod cum mali faciunt, alienas partes agunt; sicut hypocritæ, qui tegunt sub persona quod sunt, et ostendunt in persona quod non sunt.

Chrys. ((*in homil.* 24, *super Matth.*) Et notandum quod ubicunque vult monstrare magnum aliquod peccatum, a contumelia incipi, sicut ibi.(*Matth.* 18.): « Serve nequam, omne debitum dimisi tibi, » et ideo hic dicit : *Hypocrita, ejice primum.* Etenim quæ sui ipsius sunt,

chez les autres ; on voit plus facilement ce qui est grand que ce qui est petit ; et on a pour soi plus d'affection que pour son prochain. C'est pour cela que Notre-Seigneur défend à celui qui s'est rendu esclave de fautes nombreuses, de juger avec amertume les péchés des autres, alors surtout qu'ils sont légers. Ce n'est pas qu'il nous interdise la correction ou la réprimande ; mais il ne veut pas qu'en fermant les yeux sur nos propres fautes, nous poursuivions avec sévérité les fautes des autres. Commencez par examiner avec soin votre propre conduite, avant de discuter la conduite du prochain. « Et alors, ajoute Notre-Seigneur, vous songerez à ôter le fêtu de l'œil de votre frère. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 30.) Une fois que nous aurons ôté de notre œil la poutre de la jalousie, de la malice, de la fausseté, nous songerons à enlever la paille de l'œil de notre frère.

℣. 6. — *Gardez-vous bien de donner les choses saintes aux chiens et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, et que se tournant contre vous, ils ne vous déchirent.*

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 31.) La simplicité que le Seigneur nous recommande par ce qui précède, pouvait induire quelques esprits en erreur, et leur donner à croire qu'on pèche en dissimulant quelquefois la vérité, comme en disant un mensonge ; il ajoute pour rectifier cette erreur : « Ne donnez pas les choses saintes aux chiens, et ne jetez point vos perles devant les pourceaux. »

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore, le Sauveur nous avait ordonné plus haut d'aimer nos ennemis et de faire du bien à ceux mêmes qui nous ont offensé. Or les prêtres pouvaient peut-être conclure de là qu'il fallait aussi les admettre à la participation des choses

---

magis aliquis novit quam quæ sunt aliorum ; et quæ majora sunt, magis videt quæ minora ; et seipsum magis diligit, quam proximum : et ideo jubet eum qui obnoxius est multis peccatis, non amarum esse judicem delictorum alterius (et maxime cum fuerint parva), non quidem ab arguendo aut a corrigendo avertens, sed prohibet propria contemnere, et alienis insistere : oportet enim ut primo cum diligentia investiges quæ tua sunt, et tunc quæ proximi sunt discutias : et ideo sequitur : *Et tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.* Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. II, cap. 30.) Auferentes enim de oculo nostro trabem invidentiæ, vel malitiæ, vel simulationis, videbimus ejicere festucam de oculo fratris.

Nolite sanctum dare canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos, ne forte conculcent eas pedibus suis, et conversi dirumpant vos.

Aug. (*de Serm. Dom. in mont.* lib. II, cap. 20.) Quia potest aliquos nomen simplicitatis (ad quam per superiora induxerat) decipere ; ut sic putetur vitiosum esse aliquando verum occultare, quomodo vitiosum est falsum dicere ; recte subjungit : *Nolite sanctum dare canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos.*

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter : jusserat superius Dominus diligere inimicos, et benefacere his qui peccant in nos : ne ergo cogitarent sacerdotes etiam quæ Dei sunt eis communicare, talem cogitatio-

divines ; il combat cette pensée en disant : « Ne donnez pas les choses saintes aux chiens, » comme s'il disait : Je vous ai commandé d'aimer vos ennemis, de les assister de vos biens temporels, mais non pas de leur distribuer indistinctement mes trésors spirituels ; car s'ils ont avec vous une commune nature, ils n'ont pas une même foi ; et si Dieu répand également les biens de la terre sur les méchants comme sur les bons, il n'en est pas de même des grâces spirituelles.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Examinons ce que sont ici les choses saintes, les chiens, les pierres précieuses, les pourceaux. Ce qui est saint, c'est ce qu'on ne peut profaner sans crime, et ce crime, la volonté s'en rend coupable, alors même que la chose sainte reste inviolable. Les pierres précieuses sont les choses spirituelles du plus grand prix. Cependant une seule et même chose peut réunir à la fois ces deux qualités, d'être sainte et pierre précieuse ; sainte, parce qu'on doit prendre garde de la profaner ; pierre précieuse, parce qu'on doit se garder d'en mépriser la valeur.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore, les choses saintes, c'est le baptême, la grâce du corps de Jésus-Christ (1), et les autres trésors spirituels de même nature. Les perles sont les mystères de la vérité, car de même que les perles sont renfermées dans des coquilles, et cachées au fond de la mer, ainsi les mystères de la vérité sont cachés sous l'enveloppe des paroles et renfermés dans les profondeurs du sens de la sainte Ecriture. — S. Chrys. (*hom.* 24.) Pour ceux qui sont doués d'intelligence et d'une âme vertueuse, la connaissance qu'ils ont

(1) L'auteur fait ici allusion au nom de l'Eucharistie, qui d'après la signification du mot grec signifie *bonne grâce*; ou à l'ancien usage des chrétiens des premiers siècles qui désignaient l'Eucharistie sous le nom de grâce. Voyez saint Cyprien, *de ceux qui sont tombés;* saint Ambroise, *sur la mort de son frère Satyre;* Bède, *sur la première Epître aux Corinthiens*, chap. x, et parmi les Pères grecs, saint Cyrille de Jérusalem, *Cateches. Mystag.* iv.

---

nem compescuit, dicens : « Nolite sanctum dare canibus, » ac si diceret : « Mandavi vobis diligere inimicos, et benefacere eis de vestris corporalibus bonis, non tamen de meis spiritualibus passim ; quoniam in natura vobiscum communes sunt, non in fide ; et Deus carnalia beneficia dignis et indignis similiter præstat, non autem gratias spirituales. »

Aug. (*de Serm. Dom. in mont.* lib. II, cap. 31.) Quærendum autem est quid sit *sanctum,* quid *canes*, quid *margaritæ,* quid *porci* : sanctum est quod corrumpere nefas est ; cujus sceleris voluntas rea tenetur, quamvis illud incorruptibile maneat ; margaritæ autem sunt quæcunque spiritualia magni æstimanda sunt : licet itaque una eademque res et *sanctum* et *margarita* dici possit ; sed *sanctum* dicitur ex eo quod non debet corrumpi, *margarita* vero ex eo quod non debet contemni.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter. *Sanctum* est, sicut Baptismus, gratia corporis Christi, et hujusmodi : mysteria autem veritatis *margaritæ* sunt ; quia sicut margaritæ inclusæ cochleis, positæ sunt in profundo maris, sic mysteria divina verbis inclusa, posita sunt in altitudine sensus sacræ Scripturæ. Chrys. (*in homil.* 24, *super Matth.*) Quæ quidem his qui bonæ mentis sunt, et intellectum ha-

des mystères leur inspire pour eux une plus grande vénération. Ceux au contraire qui n'ont ni sentiment ni raison, ont plus de respect pour ce qu'ils ignorent.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*) D'après une interprétation assez juste, les chiens sont ceux qui attaquent la vérité, et les pourceaux ceux qui la méprisent. Comme les chiens s'élancent pour déchirer leur proie, et qu'ils mettent en pièces ce qu'ils déchirent, Jésus-Christ nous dit : « Ne donnez pas les choses saintes aux chiens, » car autant qu'il dépend d'eux, ils mettraient en pièces la vérité, si elle n'était inaccessible à leurs efforts. Quant aux pourceaux, quoiqu'ils n'aient pas l'habitude de déchirer avec les dents ce qu'ils rencontrent, ils le souillent en le foulant çà et là dans la fange, et c'est pour cela que Notre-Seigneur ajoute : « Ne jetez pas vos perles devant les pourceaux. — Rab. Ou bien, les chiens sont ceux qui sont retournés à leur vomissement, et les pourceaux ceux qui n'étant pas encore convertis se vautrent dans la fange du vice. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) On peut encore dire que le chien et le porc sont des animaux immondes, mais avec cette différence que le chien l'est sous tous rapports, parce qu'il ne rumine pas et n'a pas la corne divisée en deux, tandis que le porc n'est immonde que sous un rapport, parce qu'il porte la corne fendue par le milieu, mais ne rumine pas. Aussi je pense que les chiens figurent ici les Gentils qui sont tout-à-fait immondes, et dans leur vie, et dans leur foi ; et les pourceaux, les hérétiques, parce qu'ils invoquent extérieurement le nom du Seigneur. Or on ne doit pas donner les choses saintes aux chiens, parce que le baptême et les autres sacrements ne doivent être administrés qu'à ceux qui font profession de la foi chrétienne. De même les mystères de la vérité figurés par les perles ne

---

bent, revelata *honesta* apparent; his autem qui insensibiles sunt, magis videntur *reverenda*, cum ignorantur.

Aug. (*de Serm. Dom. in mont.* lib. II, cap. 31.) *Canes* autem pro impugnatoribus veritatis, *porcos* pro contemptoribus positos, non incongrue accipimus. Quapropter quia canes exiliunt ad dilacerandum, quod autem dilacerant, integrum esse non sinunt, dixit : *Nolite sanctum dare canibus* ; quia quantum in ipsis est, si fieri posset, conantur perimere veritatem. Porci autem, quamvis non ita ut canes morsu appetant, passim tamen calcando inquinant : et ideo dicit : *Neque mittatis margaritas vestras ante porcos.* Rab. Vel *canes* sunt ad vomitum reversi; *porci*, nondum conversi, sed in luto vitiorum versati. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter : canis et porcus immunda animalia sunt; sed canis ex omni parte, quia nec ruminat, nec ungulam findit; porcus autem ex parte, nam ungulam habet fissam, sed non ruminat : propter quod *canes* puto intelligendos Gentiles omnino immundos, et propter actus, et propter fidem ; *porcos* autem hæreticos, quia nomen Domini invocare videntur. Non est ergo sanctum dandum canibus, quia baptismus et alia sacramenta non sunt danda nisi fidem habentibus : item mysteria veritatis, id est, margaritæ, non sunt dandæ nisi

doivent être exposés qu'à ceux qui les désirent, et qui vivent d'une manière conforme à la raison. Si vous les jetez aux pourceaux, c'est-à-dire à ceux qui sont comme abrutis dans la fange des plaisirs sensuels, ils n'en comprendront pas le prix, mais les confondront avec les fables profanes, et les fouleront aux pieds par l'indignité d'une vie toute charnelle. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) On foule aux pieds ce qu'on méprise, et c'est pour cela que Notre-Seigneur ajoute : « De peur qu'ils ne les foulent aux pieds. » — La Glose. Il dit : « De peur, » car ils peuvent se repentir de leur vie impure. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) « Et que s'étant retournés, ils ne vous déchirent. » Remarquez qu'il ne dit pas : « Ils ne déchirent les perles, car pour elles, elles sont foulées aux pieds; » et lorsqu'ils se sont retournés pour entendre encore quelque vérité, ils déchirent celui dont ils ont foulé les perles aux pieds; car comment trouver grâce devant un homme qui méprise ce qui a coûté tant de travaux et de peines? Il est donc impossible que ceux qui enseignent de telles gens ne soient pas comme déchirés par l'indignation et la douleur.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien les pourceaux non-seulement foulent les perles aux pieds, par leur conduite toute charnelle, mais encore à peine convertis de quelques jours, ils déchirent ceux qui les leur ont offertes. Presque toujours on les voit se scandaliser et calomnier ceux qui les enseignent comme s'ils annonçaient de nouveaux dogmes. Les chiens aussi foulent les choses saintes aux pieds en déchirant le prédicateur de la vérité par leurs sentiments, leur manière d'agir et leurs disputes. — S. Chrys. (*hom.* 24.) Remarquez la justesse de cette expression : « S'étant retournés, » car ils affectent un certain air de douceur pour se faire instruire, et déchirent ensuite

---

desiderantibus veritatem, et cum ratione humana viventibus : si enim porcis eas miseris (id est, cœnosæ vitæ delectatione gravatis), non intelligunt pretiositatem earum, sed æstimant eas similes cæteris fabulis mundialibus, et eas actibus suis carnalibus conculcant. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. II, cap. 31.) Calcari enim dicitur quidquid contemnitur : et ideo dicitur : *Ne forte conculcent eas pedibus suis.* Glossa. (*intertin.*) Dicit autem : *Ne forte,* quia resipiscere possunt ab immunditia. Aug. (*de Serm. Dom. ut sup.*) Quod autem sequitur : *Et conversi disrumpant vos,* non ait : *Ipsas margaritas ;* illas enim conculcant; et cum convertuntur ut adhuc aliquid audiant, disrumpunt eum, a quo missas margaritas conculcant : non enim facile inveneris quod ei gratum esse possit, a quo magno labore inventa contemnantur. Qui ergo tales docent, quomodo non disrumpantur indignando et stomachando, non video.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel porci, non solum carnalibus actibus margaritas conculcant, sed etiam post modicum conversi per inobedientiam rumpunt præbitores earum. Frequenter autem et scandalizati calumniantur eos, quasi dogmatum novorum seminatores. Canes etiam conculcantes sancta, cordibus, actibus, et disputationibus suis, rumpunt prædicatorem veritatis. Chrys. (*in homil.* 24, *super Matth.*) Et bene dixit : *Conversi* : fingunt enim mansuetudinem ut addiscant; deinde cum didicerint detrahunt.

ceux qui les ont enseignés. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) La défense qui nous est faite de jeter les perles aux pourceaux est pleine de sagesse, car s'il est défendu de les jeter aux pourceaux qui sont moins immondes, à plus forte raison ne doit-on pas les jeter aux chiens qui le sont bien davantage. Quant à la distribution des choses saintes, nous ne pouvons suivre la même règle de conduite, car souvent nous répandons nos bénédictions même sur des chrétiens qui vivent à la manière des bêtes (1), non parce qu'ils les méritent, mais de peur qu'en les leur refusant nous ne les scandalisions et ne soyons la cause de leur perte.

S. AUG. (*serm. sur la mont.*, II, 32.) Il faut donc se garder de rien expliquer à celui qui n'est pas en état de comprendre; car il vaut mieux le laisser chercher ce qui est caché pour lui, que de l'exposer à profaner par la haine comme le chien, ou par le mépris comme le pourceau, ce qui lui aura été découvert. De ce que l'on peut s'abstenir de dévoiler une vérité, il ne faut pas conclure qu'il soit permis de dire un mensonge, car le Seigneur, qui n'a jamais menti, a cependant cru devoir cacher quelques vérités comme le prouvent ces paroles : « J'ai beaucoup d'autres choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter maintenant. » Si quelqu'un se trouve dans l'impossibilité de comprendre les vérités saintes à cause des souillures de son âme, nous devons l'en purifier par la parole ou par les œuvres, autant qu'il est possible. De ce que le Seigneur ait souvent enseigné des vérités qu'un grand nombre de ceux qui l'écoutaient n'ont pas voulu recevoir, par mépris ou par opposition, il ne faut pas en conclure qu'il donnait les choses saintes aux chiens, ou qu'il jetait les perles devant les pour-

(1) L'Ecriture sainte a coutume de comparer les pécheurs aux animaux. Saint Chrysostome paraît avoir eu ici en vue le verset 4 du chapitre XI de Zacharie, où les Juifs sont appelés « les troupeaux de la mort, » parce qu'ils sont destinés en punition de leurs péchés à la damnation et à la mort éternelle.

CHRYS. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Rationabiliter autem margaritas dari porcis prohibuit, quia si porcis minus immundis mitti vetantur, quanto magis canibus plus immundis? De sancto autem dando idem æstimare non possumus; quia frequenter etiam benedictionem damus pecorum more viventibus Christianis; non quia merentur accipere, sed ne forte plenius scandalizati dispereant.

AUG. (*de Serm. Dom. in mont.* lib. II, cap. 32.) Cavendum est ergo ne quid aperiatur ei qui non capit : melius enim quærit id quod clausum est, quam id quod apertum est aut infestat per odium, ut canis; aut negligit per contemptum, ut porcus. Non est autem consequens ut si verum occultatur, etiam falsum dicatur; quia Dominus quamvis nihil mentitus sit, vera tamen aliqua occultavit, secundum illud (*Joan.* 16) : « Adhuc habeo vobis multa dicere quæ non potestis portare modo. » Sed si aliquis non capit propter sordes, mundandus est vel verbo vel opere, quantum fieri potest a nobis. Quod autem Dominus quædam dixisse invenitur, quæ multi qui aderant (vel resistendo, vel contemnendo) non receperunt, non putandus est sanctum dedisse canibus, aut margaritas ante porcos misisse. Dedit enim eis qui ca-

ceaux. Il parlait pour ceux qui pouvaient le comprendre, et qui entendaient ses divines leçons, et qu'il n'était pas juste d'abandonner à cause de l'indignité des autres. Ceux qui venaient pour le tenter séchaient de douleur, et trouvaient la mort dans la sagesse de ses réponses, mais il y en avait un grand nombre d'autres capables de les comprendre, et qui profitaient de cette occasion pour entendre des leçons utiles. Celui qui est en état de répondre, doit le faire lorsqu'il s'agit de choses nécessaires au salut, dans l'intéret de ceux qui seraient tentés de désespoir parce qu'ils s'imaginent que la difficulté qu'ils proposent est insoluble. Au contraire, dans les choses vaines et dangereuses, on doit ne rien dire, mais se contenter d'expliquer pourquoi on ne peut répondre à de semblables questions.

ỳ. 7, 8. — *Demandez et on vous donnera, cherchez et vous trouverez, frappez et on vous ouvrira. Car quiconque demande reçoit, et celui qui cherche trouve, et l'on ouvrira à celui qui frappe.*

S. Jér. Notre-Seigneur nous avait défendu plus haut de demander les biens temporels; il nous apprend ici quel doit être l'objet de nos prières en nous disant : « Demandez et vous recevrez. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ou bien dans un autre sens la défense qu'il nous fait de donner les choses saintes aux chiens, et de jeter les perles devant les pourceaux, aurait pu faire dire à quelqu'un de ceux qui l'entendaient, dans la conviction de son ignorance : « Pourquoi me défendez vous de donner aux chiens ce que je ne possède pas encore? » C'est pour prévenir cette question qu'il ajoute : « Demandez et vous recevrez. »

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore Notre-Seigneur vient de

---

pere poterant, et simul aderant, quos propter aliorum immunditiam negligi non oportebat; et quamvis tentantes eum in ipsis quæ eis respondebat contabescerent, alii tamen qui poterant capere, ex illorum occasione multa utiliter audiebant. Qui ergo novit quid respondeat, debet respondere saltem propter illos quibus desperatio suboritur, si propositam quæstionem solvi non posse crediderint, et hoc de rebus ad instructionem salutis pertinentibus. De supervacuis autem et noxiis nihil dicendum est, sed hoc ipsum explicandum, cur inquirenti talia non oporteat respondere.

Petite, et dabitur vobis; quærite, et invenietis; pulsate, et aperietur vobis: omnis enim qui petit, accipit; et qui quærit, invenit; et pulsanti aperietur.

Hier. Quia carnalia supra vetuerat postulari, quid petere debeamus ostendit, dicens : *Petite, et dabitur vobis.* Aug. (*de Serm. Dom. in mont.* lib. II, cap. 20 vel 32.) Vel aliter : cum præceptum esset ne sanctum daretur canibus, et ne margaritæ ante porcos mitterentur, potuit auditor suæ ignorantiæ conscius dicere : « Quid sanctum me dare canibus vetas, cum adhuc me habere non videam? » Et ideo opportune subjecit, dicens: « Petite, et accipietis. »

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter : quoniam ad signi-

donner à ses disciples quelques préceptes qui ont rapport à la prière, tels que celui-ci : « Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés, » il ajoute donc très à propos : « Demandez et il vous sera donné ; » comme s'il disait : « Si vous montrez cette clémence à l'égard de vos ennemis, partout où une porte sera fermée, frappez et on vous ouvrira. » Demandez par les prières que vous ferez jour et nuit, cherchez par vos efforts et par votre travail. Ce travail sans la grâce de Dieu ne vous donnera pas la science des Ecritures, et cette grâce vous ne l'aurez pas non plus sans l'application à l'étude, car le don de Dieu ne s'accorde pas à ceux qui ne font rien pour l'obtenir. Frappez donc par la prière, par les jeûnes, et par les aumônes. Car de même que celui qui frappe à une porte, non-seulement élève la voix pour se faire entendre, mais encore frappe de la main, ainsi celui qui fait des bonnes œuvres, frappe par ces bonnes œuvres elles-mêmes. Mais vous me direz peut-être : Ce que je demande, c'est de savoir ce que je dois faire, et la grâce de le faire ; comment donc puis-je le faire avant d'avoir reçu cette grâce ? Faites d'abord ce que vous pouvez, afin de pouvoir plus encore ; pratiquez ce que vous savez, pour savoir encore davantage. Ou bien encore, il avait commandé plus haut à tous les chrétiens et surtout aux docteurs, d'aimer leurs ennemis ; il leur avait ensuite défendu de donner aux chiens les choses saintes sous prétexte de charité, il leur donne maintenant ce sage conseil : Priez Dieu pour vos ennemis et vous obtiendrez ce que vous demandez ; cherchez ceux qui sont morts dans leurs péchés, et vous les trouverez ; frappez à la porte de ceux qui sont dans l'erreur, et le Seigneur vous l'ouvrira. Ou bien enfin (1) comme les préceptes qu'il a donnés plus haut

(1) Dans l'auteur cet appendice précède les développements que nous venons de donner et se trouvent presque au commencement de l'homélie.

---

ficandam orationem quædam dederat eis mandata, dicens : « Nolite judicare, » competenter adjungit : « Petite, et dabitur vobis. » Quasi dicat : « Si hanc clementiam servaveritis ad inimicos, quicquid clausum vobis videtur, pulsate, et aperietur vobis. » Petite ergo precibus die ac nocte orantes ; quærite studio et labore : nec enim laborantes circa Scripturas, acquirimus scientiam sine gratia Dei ; nec gratiam acquirimus, nisi studuerimus ; ne donum Dei negligentibus detur. Pulsate autem oratione, et jejuniis, et eleemosynis. Sicut enim qui pulsat ostium, non tantum voce clamat, sed manu, sic et qui bona opera facit, pulsat operibus bonis. Sed dices : « Hoc ipsum peto, ut sciam et faciam ; quomodo ergo possum facere priusquam accipiam ? » Sed quod potes fac, ut amplius possis ; et quod scis serva, ut amplius scias. Et infra : vel aliter : cum mandasset supra omnibus (et præcipue Doctoribus) ut diligerent inimicos, et postea prohibuerit ne sub obtentu dilectionis sancta canibus darent ; nunc dat eis bonum consilium, ut petant Deum pro illis et dabitur eis ; quærant eos qui perierant in peccatis, et invenient ; pulsent eos qui in erroribus sunt conclusi, et aperiet eis Deus, ut habeat sermo eorum ad animas eorum ingressum. Vel aliter : quoniam majora erant mandata superius posita quam virtus humana,

dépassent les forces humaines, il élève ses disciples jusqu'à Dieu dont la grâce ne connaît rien d'impossible, en leur disant : « Demandez et vous recevrez, » de manière que ce qui surpasse les forces de l'homme soit rendu possible par la grâce de Dieu. Dieu a placé la force des autres animaux ou dans l'agilité de leur course, ou dans la rapidité de leur vol, dans leurs serres, dans leurs dents, ou dans leurs cornes; mais il a voulu être lui-même la seule force de l'homme (1), afin que pressé par le sentiment de sa faiblesse, il ne pût un seul instant se passer de Dieu. — LA GLOSE. Nous demandons par la foi, nous cherchons par l'espérance, nous frappons par la charité. Vous devez d'abord demander pour avoir, puis chercher pour trouver, puis mettre en pratique ce que vous avez trouvé, afin de pouvoir entrer. — REMI. Ou bien nous demandons en priant, nous cherchons en vivant chrétiennement, nous frappons en persévérant dans le bien.

S. AUG. (*serm sur la mont.*, II, 33.) La demande a pour objet d'obtenir la santé de l'âme qui nous donne la force d'accomplir les commandements : la recherche se propose de trouver la vérité, et une fois qu'on a ainsi trouvé la véritable vie, on parviendra certainement à la possession du véritable bien qui nous sera ouverte aussitôt que nous frapperons. — S. AUG. (*Retractat.*, liv. I, chap. 16.) Je me suis appliqué a montrer en quoi diffèrent ces trois degrés de la prière. Mais il est bien plus naturel de n'y voir que la prière elle-même avec ses vives instances, car Notre-Seigneur conclut en disant : « Il donnera les biens à ceux qui les demanderont, » et non pas « à ceux qui chercheront et qui frapperont. » — S. CHRYS. (*hom. 24 sur S. Matth.*) En ajou-

(1) *Ps.* XVII, 1 : « Je vous aimerai, Seigneur, vous qui êtes ma force; » *Ps.* XXX, 4 : « Vous êtes ma force et mon refuge; » *Ps.* XLII, 2 : « Vous êtes ma force, ô mon Dieu; » *Ps.* XLV, 1 : « Dieu est notre refuge et notre force; » *Ps.* CXVII, 14 : « Le Seigneur est ma force et ma louange; » *Ps.* CXXIX, 1 : « Seigneur mon Dieu qui êtes la force de mon salut. »

---

transmittit eos ad Deum, cujus gratiæ nihil impossibile est, dicens : « Petite, et dabitur vobis ; ut quod ex hominibus consummari non potest, per gratiam Dei adimpleatur. Cum enim alia animalia Deus muniverit veloci pedum cursu, aut velocibus pennis, aut unguibus, aut dentibus, aut cornibus, hominem solum sic disposuit ut virtus illius sit ipse; ut infirmitatis suæ necessitate coactus semper necessarium habeat dominum suum. GLOSSA. Petimus autem fide, quærimus spe, pulsamus charitate. Primum petere debes ut habeas, post quærere ut invenias, inventa observare ut introeas. REMIG. Vel aliter : petimus orando, quærimus recte vivendo, pulsamus perseverando.

AUG. (*de Serm. Dom. in mont.* lib. II, cap. 21 vel 33.) Petitio autem pertinet ad impetrandam sanitatem animi, ut ea quæ præcipiuntur implere possimus; inquisitio autem ad inveniendam veritatem : sed cum quisque veram vitam invenerit, perveniet ad ipsam possessionem, quæ tantum pulsanti aperietur. AUG. (*in lib. retract.* lib. I, cap. 16.) Operose quidem ista tria quid inter se differant, sic exponendum putavi ; sed longe melius ad instantissimam petitionem omnia referuntur : unde postea concludit, dicens : « Dabit bona petentibus se, » et non addit : « Quærentibus et pulsantibus. » CHRYS. (*in homil.* 24, *super Matth.*) Per hoc quod addidit :

tant : « Cherchez et frappez, » le Sauveur nous fait un devoir de prier avec beaucoup de force et de ferveur, car celui qui cherche rejette toute autre pensée, et il est occupé exclusivement de ce qu'il cherche; de même celui qui frappe est animé des plus vifs désirs.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Les pécheurs qui entendaient ces paroles : « Demandez et vous recevrez » pouvaient dire : Elles ne s'adressent qu'à ceux qui méritent d'être exaucés; pour nous, nous en sommes indignes. Notre-Seigneur renouvelle donc sa promesse pour rappeler aux pécheurs comme aux justes la grandeur de la miséricorde de Dieu : « Quiconque demande reçoit, » c'est-à-dire : juste ou pécheur, qu'il n'hésite pas à demander, afin qu'il soit bien prouvé que Dieu ne rejette personne, si ce n'est celui qui a douté que Dieu pût exaucer sa prière. On ne peut croire, en effet, que Dieu nous commande de faire du bien à nos ennemis et qu'il n'accomplisse pas lui-même ce devoir de charité, lui qui est la bonté par essence. — S. Aug. (*Traité* XLIV *sur S. Jean.*) Il est donc certain que Dieu exauce les pécheurs, car, s'il ne les exauçait pas, c'est en vain que le publicain aurait dit (*Luc* XI) : « Seigneur, soyez-moi propice, à moi qui suis un pécheur. » Or cependant c'est par cette confession qu'il mérita d'être justifié.

S. Aug. (*Liv. des Sent. Prosp.*) Dieu peut exaucer, dans sa miséricorde, celui qui le prie pour les nécessités de cette vie, comme il peut aussi refuser de l'exaucer par le même principe de miséricorde. Le médecin sait mieux que le malade ce qui convient à son état. Si ce qu'il demande est l'objet d'un commandement ou d'une promesse, il obtiendra certainement ce qu'il demande, et la charité recevra ce que la vérité tient en réserve. — S. Aug. (*Lettre* 250 *à Paulin et à The-*

« Quærite et pulsate, » cum instantia multa et robore peti jussit : qui enim quærit, omnia alia projicit a mente, et ad illud solum afficitur quod quærit; qui autem pulsat, cum vehementi et fervida mente venit.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quia vero dixerat : « Petite et accipietis, » ne forte peccatores audientes dicerent : « Ad hoc Dominus dignos hortatur, nos autem indigni sumus, » ideo repetit, ut tam justis quam peccatoribus misericordiam Dei commendet : et ideo dicit : « Omnis qui petit, accipit, » id est, sive justus sit, sive peccator, tamen petere non dubitet, ut constet neminem sperni, nisi qui petere dubitavit a Deo : non enim credibile est ut opus pietatis quod exhibetur benefaciendo inimicis, Deus injungat hominibus; ipse autem non faciat, cum sit bonus. Aug. (*sup. Joan. Tract.* 44.) Unde peccatores exaudit Deus : si enim peccatores non audiret, frustra publicanus dixisset (*Luc.* II) : « Domine, propitius esto mihi peccatori. » Et ex ista confessione meruit justificationem.

Aug. (*in lib. sentent.*) *Prosp.* Fideliter autem supplicans Deo pro necessitatibus hujus vitæ, et misericorditer auditur, et misericorditer non auditur. Quid enim infirmo sit utile magis novit medicus quam ægrotus. Si autem id postulat quod Deus et præcipit et promittit, fiet omnino quod poscit; et accipiet charitas quod parat veritas. Aug. (*ad Paulin.*

rasia). C'est un effet de la bonté de Dieu de nous refuser souvent ce que nous voulons, pour nous accorder ce que nous devrions préférer.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 33.) La persévérance nous est nécessaire, si nous voulons obtenir ce que nous demandons.— S. Aug. (*serm.* 5 *sur les paroles du Seign.*) Lorsque Dieu diffère de nous exaucer, ce n'est pas qu'il nous refuse ses dons, il veut simplement en relever le prix; les choses que nous avons longtemps désirées ont pour nous bien plus de douceur lorsque nous les obtenons; si elles nous sont données aussitôt, elles perdent pour nous de leur prix. Demandez donc, cherchez, faites des instances; en demandant et en cherchant, le désir que vous avez de recevoir s'accroît. Dieu tient en réserve ce qu'il ne veut pas accorder immédiatement, pour vous apprendre à désirer grandement d'aussi grandes faveurs; c'est pour cela qu'il faut toujours prier et ne jamais cesser.

ỳ. 9-11. — *Aussi qui est l'homme d'entre vous qui donne une pierre à son fils lorsqu'il lui demande du pain? Ou s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent? Si donc étant méchants comme vous êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est dans les cieux donnera-t-il les vrais biens à ceux qui les lui demandent.*

S. Aug. Notre-Seigneur, par ces paroles : « Quel est l'homme parmi vous, » suit la même marche que précédemment, lorsqu'il a parlé des oiseaux du ciel et des lis des champs, voulant ainsi élever notre espérance de ces moindres choses à des objets plus importants. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Et de peur que le pécheur, en mesurant la distance qui sépare l'homme de Dieu et en pesant l'énormité de ses péchés, n'en vînt à perdre tout espoir d'être exaucé et à renoncer à la prière, il apporte cette comparaison d'un père et de ses enfants, afin

---

et Therasiam, epist. 250.) Bonus autem Dominus, qui non tribuit sæpe quod volumus, ut quod mallemus attribuat.

Aug. (*de Serm. Dom. in monte,* lib. II, cap. 21 vel 33.) Perseverantia etiam opus est, ut accipiamus quod petimus. Aug. (*de Verbis Dom. serm.* 5.) Cum enim Deus aliquando tardius dat, commendat dona, non negat: diu desiderata dulcius obtinentur; cito autem data vilescunt. Pete ergo, quære, insta; petendo enim et quærendo crescit appetitus (vel crescit), ut capias; servat tibi Deus quod non vult cito dare; ut tu discas magna magne desiderare; ideo oportet semper orare, et non deficere.

Aut quis ex vobis homo, quem si petierit filius panem, nunquid lapidem porriget ei? aut si piscem petierit, nunquid serpentem porriget ei? Si ergo vos cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris, quanto magis Pater vester, qui in cœlis est, dabit bona petentibus se?

Aug. (*de Serm. Dom.* lib. II, cap. 21 vel 33.) Sicut in superioribus egit de volatilibus cœli et de liliis agri, ut spes de minoribus ad majora consurgeret, ita et in hoc loco cum dicit : *Aut quis est ex vobis homo,* etc. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. hom.* 18.) Ne forte aliquis considerans quanta est differentia inter Deum et hominem, et ponderans peccata sua, dum desperat impetrare, nec incipiat petere, patrum et filiorum similitudinem introduxit; ut si propter

que la considération de la bonté paternelle fasse renaître en nous l'espérance que nos péchés y détruisent. — S. CHRYS. (*hom.* 24.) Deux conditions sont exigées de celui qui prie : demander avec instance, demander des choses convenables, c'est-à-dire les biens spirituels, et c'est pour avoir suivi cette règle que Salomon obtint promptement ce qu'il avait demandé (1).

S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) Sous cette figure du pain et du poisson, le Sauveur nous apprend quelles sont les choses que nous devons demander. Le pain, c'est le Verbe qui nous donne la connaissance du Père; la pierre, c'est tout mensonge qui devient pour l'âme une pierre de scandale. — REMI. Nous pouvons voir aussi dans le poisson toute parole qui a rapport au Christ, et dans le serpent le démon lui-même. Ou bien par le pain on peut entendre la doctrine spirituelle, et par la pierre, l'ignorance; par le poisson, l'eau du saint baptême; par le serpent, la fourberie du démon ou l'infidélité.— RAB. Ou bien par le pain, qui est la nourriture commune à tous les hommes, on peut entendre la charité, sans laquelle les autres vertus n'ont aucun prix. Le poisson signifie la foi qui, née de l'eau du baptême, se trouve ballotée par les flots de ce monde au milieu desquels elle ne laisse pas de vivre. Saint Luc ajoute une troisième figure, qui est l'œuf, espérance de l'animal qui doit en sortir, et qui est ici le symbole de l'espérance chrétienne. A la charité il oppose la pierre, c'est-à-dire la dureté de la haine; à la foi, le serpent, ou le venin de la perfidie; à l'espérance, le scorpion, c'est-à-dire le désespoir qui blesse par derrière, comme le scorpion.

(1) III *Rois*, chap. III, vers. 5, où Dieu apparait à Salomon pendant son sommeil, et lui commande de lui demander tout ce qu'il veut. Salomon lui demande : « Un cœur docile pour juger son peuple, et pour discerner le bien et le mal » (vers. 9). Dieu lui fait connaître que sa prière est exaucée, parce qu'il a demandé la sagesse (vers. 10).

---

peccata nostra desperamus, propter paternam bonitatem speremus. CHRYS. (*in hom.* 24, *super Matth.*) Duo autem oportet adesse oranti : et petere vehementer, et quæ oportet petere : hæc autem sunt spiritualia : etenim Salomon, quia petiit quod petere oportebat, velociter accepit.

CHRYS. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quæ autem petere oportet, sub similitudine *panis* et *piscis* ostendit : *panis* enim est verbum de notitia Dei Patris; *lapis* est omne mendacium, quod habet scandalum offensionis ad animam. REMIG. *Piscem* etiam possumus intelligere verbum de Christo, *serpentem* autem ipsum diabolum : vel per *panem* intelligitur doctrina spiritualis, per *lapidem* ignorantia; per *piscem* unda baptismatis sacri; per *serpentem* astutia diaboli sive infidelitas. RAB. Vel *panis*, qui est communis cibus, charitatem significat, sine qua aliæ virtutes nihil valent. *Piscis* significat fidem quæ ex aqua baptismatis orta est; et in mediis fluctibus hujus vitæ pulsatur, et tamen vivit. Lucas autem addidit tertium, scilicet *ovum*, quod est spes animalis; unde spem significat, contra charitatem ponit *lapidem*, id est, odii duritiam; contra fidem *serpentem*, id est, perfidiæ venenum; contra spem *scorpionem*, id est, desperationem, quæ retro pungit sicut scorpio.

Remi. Voici donc le sens de ce passage : Si nous demandons à Dieu le Père le pain, c'est-à-dire la doctrine ou la charité, nous n'avons pas à craindre qu'il permette jamais que notre cœur se resserre ou par la froideur qu'engendrent les haines, ou par la dureté de l'âme ; et si nous lui demandons la foi, il ne nous laissera pas périr victimes du poison de l'incrédulité; c'est pour cela qu'il ajoute : « Si vous, qui êtes mauvais, savez donner de bonnes choses à vos enfants. » — S. Chrys. (*hom.* 24.) En s'exprimant ainsi, Notre-Seigneur ne déverse pas le blâme sur la nature humaine, il ne déclare pas que tout le genre humain soit mauvais, mais il veut nous montrer combien sa bonté diffère de la nôtre; il appelle mauvaise la tendresse des pères pour leurs enfants en comparaison de celle de Dieu, tant est grand l'excès de son amour pour les hommes. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) En effet, tous les hommes paraissent mauvais si on les compare à Dieu, qui est le seul bon par essence, de même qu'à côté du soleil toute lumière n'est qu'obscurité. — S. Jér. Ou bien dans la personne des Apôtres il condamne tout le genre humain dont le cœur est porté au mal dès son enfance, comme nous le lisons dans la Genèse (viii). Il n'est point étonnant, du reste, qu'il appelle mauvais les hommes qui vivent dans le temps, puisque l'Apôtre nous déclare que les jours qui le composent sont mauvais.

Aug. (*serm. sur la mont.*, ii, 33.) Ou bien il appelle mauvais les pécheurs et ceux qui aiment la vie de ce monde. Or, les biens qu'ils donnent, d'après leur manière de voir, peuvent être appelés bons parce qu'ils les tiennent pour tels; et encore, considérés seulement dans leur nature, ces biens temporels ont une bonté réelle, puisqu'ils sont les soutiens de cette vie misérable. — S. Aug. (*serm.* 5 *sur les*

Remig. Est ergo sensus : non est timendum quod si petamus a Deo Patre *panem* (id est, doctrinam vel charitatem) quod porrigat *lapidem*, id est, quod permittat cor nostrum constringi, aut frigore odiorum, aut duritia mentis : vel quod si petierimus fidem, ipse nos permittat perire veneno infidelitatis. Unde sequitur : *Si ergo vos cum sitis mali, nostis bona dare filiis*, etc. Chrys. (*in hom.* 24 *sup. Matth.*) Hæc autem dixit, non detrahens humanæ naturæ, neque malum confitens omne genus humanum, sed ad differentiam bonitatis suæ dilectionem paternam *malitiam* vocans : tanta est superabundantia amoris ipsius ad homines. Chrys. (*super Matth. in opere imperfecto ut supra.*) Quia quantum ad comparationem Dei (qui solus singulariter bonus est) omnes *mali* videntur, sicut ad comparationem solis omne lucidum videtur obscurum. Hier. Vel sub apostolorum persona, omne hominum genus damnatur, cujus ab infantia cor ad malum appositum est, ut in Genesi legitur (cap. 8). Nec mirum homines hujus seculi dici *malos*, cum et Apostolus memoret (*Eph.* 5), quoniam *dies mali sunt.*

Aug. (*de Serm. Dom. in monte,* lib. ii, cap. 33.) Vel *malos* appellavit hujus seculi dilectores et peccatores : unde et bona quæ dant, secundum eorum sensum bona dicenda sunt, quia hoc pro bonis habent ; quamquam et in rerum natura ista bona sint ; scilicet temporalia, et ad istam vitam infirmam pertinentia. Aug. (*de Verbis Dom. serm.* 5.)

paroles du Seign.) Le bien qui seul peut vous rendre bon, c'est Dieu. L'or et l'argent sont bons, non pas qu'ils puissent vous rendre bons, mais parce qu'ils vous donnent le moyen de faire le bien. Puisque donc nous sommes mauvais et que notre Père est bon, ne demeurons pas toujours dans notre malice. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Si donc nous qui sommes mauvais nous ne laissons pas de donner ce qu'on nous demande, à combien plus forte raison devons-nous espérer que Dieu nous donnera les biens que nous lui demanderons.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Cependant, comme il ne nous accorde pas indifféremment tout ce que nous lui demandons, mais seulement ce qui est bon, Notre-Seigneur prend soin d'ajouter : « A combien plus forte raison donnera-t-il les biens. » Nous ne recevous de Dieu que des biens, quelleque soit l'idée que nous nous en faisons, car tout contribue au bien de ceux qui sont aimés de Dieu (1).

Remi. Nous lisons dans saint Matthieu : « Il donnera les biens, » et dans saint Luc : « Il donnera le bon esprit ; » mais il n'y a pas ici de contradiction, car tous les biens que l'homme reçoit de Dieu lui sont donnés par la grâce de l'Esprit saint.

℣. 12. — *Faites donc aux hommes tout ce que vous voulez qu'ils vous fassent, car c'est là la loi et les prophètes.*

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, liv. II, chap. 34.) Une conduite sage et réglée donne à l'homme une certaine fermeté et la force de marcher dans la voie de la sagesse, et le font parvenir jusqu'à la pureté, jusqu'à la simplicité du cœur. Notre-Seigneur conclut tous les déve-

(1) Dans saint Paul (*Rom.*, VIII, 28) on lit : « Tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu ; » mais cette citation revient au même, car ceux qui aiment Dieu en sont nécessairement aimés.

Bonum enim quod facit bonos Deus est; aurum autem et argentum *bonum* est; non quod te faciat bonum, sed unde facias bonum. Mali ergo cum simus, et bonum Patrem habeamus, non semper mali remaneamus. Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. II, cap. 33.) Si ergo cum simus mali, novimus id dare quod petimur, quanto magis sperandum est daturum Deum nobis bona petentibus.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quoniam autem non omnia petentibus præstat, sed bona tantummodo, ideo convenienter addidit *bona*. Glossa. A Deo enim non nisi bona percipimus, qualiacunque nobis videantur : omnia enim dilectis in bonum cooperantur.

Remig. Et sciendum quod ubi Matthæus sic dicit : « Dabit bona, » Lucas dicit : « Dabit spiritum bonum. » Sed non debet videri contrarium, quia cuncta bona quæ homo a Deo accipit, per gratiam Spiritus Sancti dantur.

Omnia ergo quæcunque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis : hæc est enim lex et prophetæ.

Aug. (*de Serm. Dom.* lib. II, cap. 34.) Firmitas quædam et valentia ambulandi per sapientiæ viam in bonis moribus constituta est, quibus perducuntur homines usque ad mundationem et simplicitatem cordis ; de qua jam diu ita lo-

loppements qu'il vient de donner sur cette matière par ces paroles : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-même pour eux, » car il n'est personne qui voudrait qu'on agît à son égard avec duplicité et dissimulation.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) On peut encore établir de cette manière la liaison avec ce qui précède. Notre-Seigneur, voulant rendre notre prière plus sainte et plus pure, nous a commandé plus haut de ne pas juger ceux qui nous ont offensés. Or, comme il s'était écarté de ce sujet pour traiter d'autres matières, il y revient et complète l'explication de ce précepte en ajoutant : « Tout ce que vous voudrez, » etc., c'est-à-dire non-seulement vous ne devrez pas juger, mais tout ce que vous voudrez que les hommes fassent pour vous, vous devez le faire pour eux; c'est alors que vos prières pourront être exaucées. — La Glose. Ou bien encore c'est l'Esprit saint qui distribue toutes les grâces spirituelles qui nous font accomplir les œuvres de la charité. C'est pour cela que Notre-Seigneur ajoute : « Faites aux hommes tout ce que vous vous voulez qu'ils vous fassent (1*). »

S. Chrys. (*hom.* 24.) Ou bien, enfin, le Seigneur veut établir que les hommes doivent chercher près de Dieu le secours dont ils ont besoin, et faire en même temps tout ce qui dépend d'eux pour assurer le succès de leurs prières. C'est ainsi qu'après avoir dit : « Demandez et vous recevrez, » il enseigne clairement que les hommes doivent s'appliquer aux œuvres de la charité : « Tout ce que vous voulez, » etc.

S. Aug. (*serm.* 5 *sur les paroles du Seign.*) Dieu nous avait promis

(1*) Cette liaison que la Glose cherche à établir ne peut se comprendre qu'autant qu'on se rappelle les paroles précédentes telles qu'elles sont rapportées par saint Luc : « A combien plus forte raison votre Père céleste donnera le bon esprit à ceux qui le demandent. »

---

quens concludit : *Omnia quæcunque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis.* Nemo enim est qui velit quemquam duplici corde secum agere.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter : supra propter sanctificandam orationem mandavit ut non judicent homines eos qui peccant in ipsos : et quia ab ordine narrationis suæ recedens, introduxit alia quædam, nunc ad mandatum quod cœperat rediens, ait : « Omnia quæcunque vultis, » etc. id est, « non solum mando, nolite judicare, sed et omnia quæcunque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite eis; et tunc impetrabiliter poteritis orare » Glossa. Vel aliter : omnium bonorum spiritualium distributor est Spiritus Sanctus, ut opera charitatis impleantur. Unde subdit : « Omnia ergo quæcunque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis, » etc.

Chrys. (*in hom.* 24, *super Matth.*) Vel aliter : vult Dominus demonstrare quoniam oportet homines, et superius inquirere auxilium, et quæ a seipsis sunt, simul inferre : unde cum dixisset : « Petite, quærite et pulsate, » docet aperte ipsos homines studiosos esse : et ideo subdit : « Omnia quæcunque vultis, » etc.

Aug. (*de Verb. Dom. serm.* 5.) Vel

de nous accorder les biens que nous lui demanderions ; or, si nous voulons qu'il nous reconnaisse pour ses mendiants, ne rejetons pas les nôtres. En effet, si on en excepte les richesses matérielles, il n'y a aucune différence entre ceux qui demandent et ceux à qui ils adressent leur prière. De quel front osez-vous donc approcher de Dieu pour le prier, vous qui ne voulez point écouter votre frère ? Aussi est-il écrit dans le livre des Proverbes (chap. XXI) : « Celui qui ferme son oreille au cri du pauvre demandera lui-même, et il ne sera pas exaucé (1). » Mais que devons-nous accorder à la prière de nos frères si nous voulons que Dieu exauce la nôtre? Pour répondre à cette question, demandons-nous ce que nous voulons que les autres fassent pour nous-mêmes. « Faites aux hommes tout ce que vous voulez qu'on vous fasse. »

S. Chrys. (*hom.* 24.) Notre-Seigneur ne dit pas seulement : « Toutes les choses, » mais il ajoute le mot « donc, » comme s'il disait : « Si vous voulez que je vous exauce, joignez cette recommandation à toutes celles qui précèdent. Et remarquez qu'il ne dit pas : « Tout ce que vous voulez que Dieu fasse pour vous, faites-le aussi pour votre prochain, car vous pourriez dire : Cela m'est impossible, » mais : « Tout ce que vous voudriez que vous fît votre frère, faites-le vous-même pour lui. »

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 34.) On lit dans quelques exemplaires latins : « Faites-leur du bien. » Le mot bien a été ajouté pour plus de clarté (2). On pouvait en effet se demander si un homme qui désirerait qu'on agît à son égard d'une manière coupable, pourrait,

(1) Le texte grec porte τοῦ μὴ ἠκοῦσαι ἀσθενοῦς, *pour ne pas entendre ceux qui sont faibles, infirmes.*

(2) Cette addition ne se trouve pas dans nos Bibles actuelles, et elle est parfaitement inutile, car quel est celui qui désire jamais qu'on lui fasse du mal? On peut cependant quelquefois désirer ce qui est moralement mauvais, et qu'on regarde comme bon.

---

aliter : promiserat se Dominus petentibus bona largiturum : ut autem ille agnoscat mendicos suos, agnoscamus et nos nostros. Excepta enim substantia facultatum tales sunt qui petunt, quales a quibus petunt. Quam frontem habes petendi ad Deum tuum, qui non agnoscis fratrem tuum ? Hinc est quod in Proverbiis dicitur (cap. 21) : « Qui obturat aurem suam ad clamorem pauperis, et ipse clamabit, et non exaudietur. » Quid autem petenti proximo debeamus impendere, ut et ipsi audiamur a Deo, ex hoc considerare possumus quod ab aliis volumus nobis impendi : et ideo dixit : « Omnia ergo quæcunque vultis, » etc.

Chrys. (*in hom.* 24 *super Matth.*) Non simpliciter dicit *omnia*, sed addidit *ergo :* quasi diceret : Si vultis audiri, cum illis quæ dixi, et hæc facite. Non autem dixit : « Quæcunque vis effici tibi a Deo, hæc fac ad proximum ; » ut non dicas : « Qualiter hoc est possibile ? » sed ait : « Quæcunque volueris effici tibi a conservo, hæc et circa proximum ostende. »

Aug. (*de Serm. Dom. in monte*, lib. II, cap. 34.) Quidam latini codices habent additum *bona ;* quod additum puto ad manifestationem sententiæ. Occurrebat enim quod si quisquam flagitiose aliquid erga se fieri velit, et ad hoc referat istam

en s'appuyant sur cette maxime, commettre le premier l'injustice dont il désire être lui-même l'objet. Il serait absurde de penser que cet homme accomplit ce précepte. Sans l'addition de ce mot « bien, » le sens de cette maxime est complet. Car ces paroles : « Tout ce que vous voulez, » ne doivent pas être prises ici dans un sens trop général, mais dans le sens propre du mot. Or, la volonté n'existe que dans les bons; dans les mauvais, la volonté n'est à proprement parler que la cupidité. Sans doute les Ecritures ne s'expriment pas toujours de la sorte, mais il faut les entendre ainsi alors qu'elles emploient une expression tellement propre qu'elles ne permettent pas de lui en substituer une autre.

S. Cypr. (*de l'Orais. Dom.*) Le Verbe de Dieu, le Seigneur Jésus étant venu pour tous les hommes, a résumé comme dans un admirable abrégé tous ses commandements dans ces paroles : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux. » C'est pour cela qu'il ajoute : « Car c'est la loi et les prophètes. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) En effet, tous les commandements de la loi et des prophètes disséminés dans les saintes Ecritures, sont renfermés dans ce merveilleux abrégé comme les innombrables rameaux d'un arbre sont contenus dans une seule racine. — S. Grég. (*Moral.* x, 4) (1). Celui, en effet, qui pense à faire aux autres ce qu'il voudrait qu'on lui fît à lui-même s'applique à rendre le bien pour le mal, et le bien au centuple de ce qu'on lui fait. — S. Chrys. (*hom.* 24 *sur S. Matth.*) Il est donc évident que tous nous pouvons trouver en nous-mêmes la connaissance de ce qu'il nous importe

(1) Dans les anciens manuscrits, chap. vi, sur ces paroles de Job, chap. ii : « Pour te découvrir les secrets de sa sagesse, et les profondeurs de sa loi. »

---

sententiam, ut hoc prior illi faciat a quo sibi fieri cupit; ridiculum est hunc putare istam implesse sententiam. Intelligendum est autem perfectam esse sententiam, etiam si hoc non addatur. Quod enim dictum est : « Omnia quæcunque vultis, » non usitate ac passim, sed proprie dictum accipi oportet : voluntas namque non est nisi in bonis : nam in malis *cupiditas* proprie dicitur, non *voluntas;* non quia sic semper loquantur Scripturæ, sed ibi oportet ubi omnino proprium verbum tenent, ut non aliud sinant intelligi.

Cypr. (*de Orat. dom.*) Cum autem Dei Verbum Dominus Jesus Christus omnibus venerit, præceptorum suorum fecit grande compendium, cum dixit : « Quæcunque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite eis : » unde subdit : « Hæc est enim lex et prophetæ. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Nam quæcunque lex et prophetæ sparsim in omnibus præceperunt Scripturis, in hoc compendioso continentur mandato, quasi innumerabiles arborum rami in una radice. Greg. (x *Moral.* cap. 4.) Qui enim cogitat ut ea alteri faciat quæ ipse sibi ab altero fieri exspectat, pensat nimirum ut malis bona, et bonis meliora reddat. Chrys. (*in hom. super Matth.*) Unde manifestum est etiam quoniam ex nobis quæ deceant omnes scimus, et non est possibile ad ignoran-

de savoir et que nous ne pouvons prétexter d'ignorance. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ce précepte paraît avoir pour objet l'amour du prochain et non l'amour de Dieu, quoique Notre-Seigneur dise dans un autre endroit qu'il y a deux commandements qui renferment toute la loi et les prophètes. Mais ce dernier passage porte : « Toute la loi, » ce que Notre-Seigneur ne dit pas ici pour réserver la place à l'autre commandement qui est celui de l'amour de Dieu. — S. Aug. (*De la Trinité*, liv. VIII, chap. 34.) Ou bien encore, la sainte Ecriture ne fait mention que du seul commandement de l'amour du prochain en disant : « Tout ce que vous voulez, » car celui qui aime son prochain aime nécessairement et premièrement l'amour lui-même. Or, Dieu est amour; donc il aime Dieu lui-même par-dessus toutes choses.

℣. 13-14. — *Entrez par la porte étroite, parce que la porte de la perdition est large, et le chemin qui y mène est spacieux, et il y en a beaucoup qui y entrent. Que la porte de la vie est petite, que la voie qui y mène est étroite, et qu'il y en a peu qui la trouvent!*

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 35.) Le Seigneur nous a recommandé plus haut la simplicité et la pureté du cœur qui font trouver Dieu. Mais c'est le partage d'un petit nombre. Aussi va-t-il nous parler de la recherche de la sagesse; et tout ce qui précède avait pour but de rendre l'œil de l'âme assez pur pour rechercher et contempler cette divine sagesse, et découvrir la voie resserrée et la porte étroite dont il est dit : « Entrez par la porte étroite. »

La Glose. Ou bien, quoiqu'il soit difficile de faire aux autres ce que nous voudrions qu'on nous fît à nous-mêmes, cependant c'est

---

tiam refugere. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. II, cap. 34.) Videtur autem hoc præceptum ad dilectionem proximi pertinere, non autem ad Dei; cum in alio loco duo esse præcepta dicat, in quibus lex pendet et prophetæ. (*Matth.* 22.) Cum autem hic non addit : *Tota lex* (quod ibi addidit), servavit locum alteri præcepto, quod est de dilectione Dei. Aug. (VIII *de Trinit.* cap. 34.) Vel aliter : ideo Scriptura tantum dilectionem proximi commemorat, cum dicit : « Omnia quæcunque vultis; » quia qui proximum diligit, consequens est ut et ipsam præcipue dilectionem diligat : Deus autem dilectio est : consequens est ergo ut præcipue diligat Deum.

Intrate per angustam portam, quia lata porta et spatiosa via est, quæ ducit ad perditionem, et multi sunt qui intrant per eam. Quam angusta porta et arcta via est quæ ducit ad vitam ! et pauci sunt qui inveniunt eam.

Aug. (*de Serm. Dom.* lib. II, cap. 35.) Admonuerat superius Dominus ad habendum cor simplex et mundum in quo quæritur Deus : sed quia hoc paucorum est, jam incipit de investiganda sapientia loqui; cui investigandæ et contemplandæ talis oculus per omnia superiora perductus est, quo videri jam possit arcta via et angusta porta. Unde subdit : *intrate per angustam portam.*

Glossa. Vel aliter : etsi difficile sit ut aliis facias quod tibi vis fieri, tamen sic

une condition indispensable si nous voulons entrer par la porte étroite.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore, cette troisième conséquence se rapporte au précepte du jeûne, et telle est la suite des idées : « Pour vous, lorsque vous jeûnez, parfumez votre tête, » et puis ensuite : « Entrez par la porte étroite. » Il est en effet trois inclinations qui tiennent plus particulièrement à notre nature, et qui sont étroitement unies à notre corps. La première est celle du boire et du manger, la seconde l'affection de l'homme pour la femme, la troisième l'amour du sommeil, et ces trois inclinations sont plus difficiles à retrancher de notre nature que toutes les autres passions. Aussi la mortification d'aucune passion ne sanctifie autant le corps de l'homme comme d'être chaste, de jeûner, et de persévérer dans les veilles. Notre-Seigneur a donc en vue ces trois actes de vertu et en particulier le jeûne si rigoureux, lorsqu'il dit : « Entrez par la porte étroite. » La porte de la perdition c'est le démon, et c'est par cette porte qu'on entre dans l'enfer. Jésus-Christ, au contraire, est la porte de vie, porte qui nous ouvre l'entrée du royaume des cieux. Ce qui fait donner au démon le nom de porte large, ce n'est ni l'étendue, ni la grandeur de son pouvoir, mais le débordement de son orgueil effréné qui ne connaît point de bornes. Et si le Christ nous est présenté comme la porte étroite, ce n'est pas que son pouvoir soit faible et resserré, mais parce que son humilité lui a inspiré de se raccourcir et de se renfermer dans les étroites limites du sein d'une vierge, lui que le monde entier ne peut contenir. La voie de la perdition, c'est l'iniquité quelle qu'elle soit. Cette voie est appelée large parce qu'elle n'est pas contenue dans les sages limites de la règle et de la discipline, et que ceux qui prennent

---

faciendum est, ut intremus per angustam portam.

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel aliter : tertia hæc consequentia ad justitiam jejunii pertinet, ut sit ordo narrationis talis : « Tu autem cum jejunas, unge caput tuum; » et postea sequitur : « Intrate per angustam portam. » Præcipuæ enim tres sunt naturales passiones et intimæ carni : primo esca et potus; deinde amor viri ad mulierem; tertio loco somnus ; et ideo gravius est eas a natura carnali præcidere, quam cæteras passiones. Et ideo nullius passionis abstinentia sic sanctificat corpus, sicut quod homo sit castus, jejunus, et in vigiliis perseverans : ergo propter omnes has justitias, et præcipue propter laboriosissimum jejunium, dicit : « Intrate per angustam portam. » Porta perditionis est diabolus, per quam introitur in gehennam : porta vitæ Christus, per quam introitur in regna cœlestia. Lata autem porta dicitur esse diabolus, non magnitudine potestatis extensus, sed effrenatæ superbiæ licentia dilatatus. Porta autem angusta dicitur Christus, non parvitate potestatis exiguus, sed humilitatis ratione collectus ; quia quem totus non capit mundus, seipsum intra angustias uteri virginalis inclusit. Via autem perditionis est omnis iniquitas. Dicitur autem spatiosa, quia non est intra regulam disciplinæ

cette voie font profession de poursuivre tout ce qui a pour eux de l'attrait. Au contraire, tout acte de vertu est la voie qui conduit à la vie, et on l'appelle étroite pour des raisons opposées à celles que nous venons de dire. Or remarquez qu'il faut nécesairement marcher par cette voie pour arriver à la porte, car on ne peut arriver à une véritable connaissance du Christ qu'en suivant la voie de la justice; de même qu'on ne tombe dans les mains du démon qu'en marchant dans la voie des pécheurs. — S. Grég. (*hom.* 17 *sur Ezéch.*) Quoique la charité mette le cœur au large, elle ne détache les hommes de la terre qu'en les faisant passer par des sentiers étroits et escarpés. N'est-ce pas être à l'étroit en effet que de tout mépriser, de n'aimer qu'une seule chose, de ne pas désirer la prospérité, de ne pas craindre l'adversité ? — S. Chrys. (*homél.* 24 *sur S. Matth.*) Mais comment le Sauveur qui bientôt nous dira : « Mon joug est doux, et mon fardeau léger, » peut-il appeler étroite et resserrée la voie qui conduit au ciel? Pour comprendre cette douceur et cette suavité, il faut remarquer que Notre-Seigneur parle ici d'une voie et d'une porte, que ce qu'il appelle large et spacieux est aussi une voie et une porte. Ni l'une ni l'autre ne doivent toujours durer, et elles ne sont que passagères. Or la pensée qu'on ne fait que passer par les travaux et les peines pour arriver au bonheur, c'est-à-dire à la vie éternelle, ne suffit-elle pas pour adoucir toutes les souffrances de la vie? Car si l'espérance seule d'une récompense périssable rend les tempêtes légères au matelot, et les blessures douces au combattant, à plus forte raison la vue du ciel qui nous est ouvert, et ses récompenses immortelles doivent-ils nous faire oublier les dangers qui nous menacent. D'ailleurs Notre-Seigneur n'appelle cette voie étroite que pour la rendre plus douce; par là, en

---

inclusa, et ambulantes in ea quicquid eos delectaverit, hoc sequuntur. Via autem vitæ dicitur esse omnis justitia, et propter contrarias causas esse arcta. Considerandum autem quia nisi quis ambulaverit per viam, non potest pervenire ad portam : qui enim non ambulat per viam justitiæ, impossibile est ut vere Christum cognoscat : similiter nec incurrit in manus diaboli, nisi qui in via ambulat peccatorum. Greg. (*sup. Ezechielem, hom.* 17 *post medium.*) Quamvis autem charitas sit lata, tamen per angusta et ardua homines ducit a terra : satis angustum est omnia prætermittere, unum solum diligere, prospera non ambire, adversa non timere. Chrys. (*in hom.* 24 *sup. Matth.*) Sed cum postea dicat (*Matth.*) : « Jugum meum suave est, et onus meum leve, » qualiter hic *angustam* esse viam ait et *arctam*; sed et hic monstrat eam levem esse et suavem, quoniam via est, et porta est; sicut et altera quæ *lata et spatiosa* dicitur, ipsa via et porta est : horum autem nihil mansurum est, sed omnia pertranseunt : transire autem labores et sudores, et in bonum finem devenire (scilicet in vitam) sufficiens est mitigare eos qui agones patiuntur. Si enim tempestates nautis et vulnera militibus levia sunt propter spem præmiorum pereuntium, multo magis cum cœlum præjacens fuerit, et immortalia præmia, nullum aliquis sentiet imminentium periculorum. Sed et hoc (id est, angustam vocare) maxime ad faciendum eam levem conferebat : vigilare enim

effet, il nous avertit d'être sur nos gardes, et il dirige nos désirs vers le but qu'il nous propose. N'est-il pas vrai que celui qui combat dans l'arène puise un nouveau courage quand il voit son souverain admirer ses généreux efforts? Ne nous laissons donc pas abattre sous le poids des afflictions qui viendront fondre sur nous : la voie est étroite, mais non pas la cité. Ne cherchons pas le repos ici-bas, et ne redoutons pas de tribulations dans l'autre vie. En ajoutant : « Car il y en a peu qui la trouvent, » Notre-Seigneur fait allusion à la lâcheté d'un trop grand nombre, et il nous avertit de fixer nos regards non pas sur la prospérité de la multitude, mais sur les travaux du petit nombre.

S. Jér. Notre-Seigneur tient un langage distinct en parlant de ces deux voies. Il dit qu'il en est beaucoup qui marchent par la voie large, et qu'il en est peu qui trouvent la voie étroite. En effet, nous ne cherchons pas la voie large, et nous n'avons aucune peine à la trouver; elle se présente d'elle-même, et c'est le chemin de ceux qui s'égarent. Tous au contraire ne trouvent pas la voie qui est étroite, et ne la suivent pas aussitôt qu'ils l'ont trouvée, car il en est beaucoup qui après avoir trouvé la voie de la vérité, se laissent séduire par les voluptés de la terre, et reviennent sur leurs pas alors qu'ils étaient au milieu de leur course.

ŷ. 15-20. — *Gardez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, et qui au-dedans sont des loups ravissants. Vous les connaîtrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des raisins sur des épines ou des figues sur des ronces? Ainsi tout arbre qui est bon produit de bons fruits, et tout arbre qui est mauvais produit de mauvais fruits. Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, et un mauvais arbre n'en peut produire de bons.*

---

eos præparabat : hoc enim Dominus dicit dirigens nostrum desiderium : qui enim in agone certat, cum viderit principem admirantem labores agonum, animosior fit. Ne igitur mœsti simus cum multa nobis hic contigerint tristia, quia arcta est via, sed non civitas. Ideo neque hic quietem oportet expectare, neque ibi triste aliquid præstolari. Dicens autem : « Quoniam pauci sunt qui inveniunt eam, » rursus hic multorum desidiam significavit, et audientes erudivit non multorum prosperitatibus attendere, sed paucorum laboribus.

Hier. Signanter igitur de utraque via locutus dicit, quod per latam multi ambulant, angustam pauci inveniunt : latam enim non quærimus, nec inventione opus est; quia sponte se offert, et errantium via est; angustam vero nec omnes inveniunt, nec qui invenerint, statim ingrediuntur per eam : siquidem multi, inventa veritatis via capti voluptatibus seculi, de medio itinere revertuntur.

Attendite a falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces : a fructibus eorum cognoscetis eos. Nunquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus? sic omnis arbor bona fructus bonos facit; mala autem arbor, malos fructus facit. Non potest autem arbor mala bonos fructus facere, neque arbor bona malos fructus facere. Omnis arbor quæ non facit fructum

Tout arbre qui ne produit point de bons fruits sera coupé et jeté au feu. Vous les reconnaîtrez donc par leurs fruits.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Notre-Seigneur avait ordonné précédemment à ses disciples de ne point faire parade devant les hommes de leurs jeûnes, de leurs prières, de leurs aumônes, comme font les hypocrites. Or, pour leur apprendre que toutes ces bonnes œuvres peuvent être faites dans un esprit d'hypocrisie, il leur dit : « Gardez-vous des faux prophètes. »

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 36.) Ou bien après avoir dit qu'il en est peu qui trouvent la petite porte et la voie étroite, Notre-Seigneur voulant nous prémunir contre les hérétiques qui font souvent de leur petit nombre un titre de recommandation, ajoute aussitôt : « Gardez-vous des faux prophètes. »

S. Chrys. (*hom.* 24.) Ou bien encore : Notre-Seigneur avait dit que la porte est étroite, et qu'il en est beaucoup qui pervertissent la voie qui doit y conduire, il ajoute donc : « Gardez-vous des faux prophètes. » Il les appelle faux prophètes pour exciter la sollicitude de ses disciples à cet égard, en leur rappelant ce qui est arrivé à leurs pères, qui ont eu à subir cette même épreuve. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Nous lisons dans un des chapitres suivants, il est vrai, que la loi et les prophètes ont prophétisé jusqu'à Jean-Baptiste, parce qu'après lui, il ne devait plus y avoir de prophétie relative au Christ. Il y a eu depuis ce temps, et il y a encore des prophètes, mais leurs prophéties n'ont point le Christ pour objet et ils interprètent simplement les prédictions anciennes relatives à Jésus-Christ; ce sont les docteurs des Eglises. Car personne ne peut interpréter le sens des prophéties,

---

bonum, excidetur et in ignem mittetur. Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. hom.* 19.) Supra mandaverat apostolis Dominus ne eleemosynas, orationes et jejunia coram hominibus sicut hypocritæ, faciant : et ideo ad cognoscendum quia hæc omnia in hypocrisi fieri possunt, loquitur, dicens : *Attendite a falsis prophetis.*

Aug. (*de Serm. Dom.* lib. II, cap. 23 vel 36.) Vel aliter : cum dixisset Dominus paucos esse qui inveniunt angustam portam et arctam viam, ne hæretici qui plerumque se sub nomine paucitatis commendant, se nobis supponant, statim subjicit dicens : « Attendite a falsis prophetis. »

Chrys. (*in hom.* 24 *super Matth.*) Vel aliter : quia dictum est quod angusta est porta, sed et multi sunt qui pervertunt eam quæ illuc fert viam, ideo induxit : « Attendite a falsis prophetis, » in quo ut majorem sollicitudinem habeant, meminit eorum quæ in patribus eorum facta sunt, *falsos prophetas* vocans; etenim tunc talia contigerunt. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quod autem scriptum est infra (*Matth.* XI) quia *lex et prophetæ usque ad Joannem,* dicitur, quia prophetia de Christo non erat futura post eum. Prophetæ autem et fuerunt et sunt, sed non qui prophetarent de Christo, sed qui interpretarentur ea quæ de Christo ab antiquis fuerant prophetata, id est, doctores Ecclesiarum. Nec enim potest quis propheticos interpretari sensus, nisi per

s'il ne participe lui-même à l'esprit prophétique. Le Seigneur, prévoyant donc qu'il viendrait de faux docteurs, qui enseigneraient diverses hérésies, nous prémunit contre eux en nous disant : « Gardez-vous des faux prophètes. » Ces faux prophètes ne devaient pas être des païens faciles à reconnaître, mais des séducteurs cachés sous le nom de chrétiens; aussi ne dit-il pas : « *Regardez*, » mais : « *Prenez garde.* » En effet, quand une chose est évidente, on la regarde, c'est-à-dire qu'on la voit naturellement, si au contraire elle offre quelque incertitude, on y prend garde, c'est-à-dire qu'on l'examine avec précaution. Il nous dit encore : « Prenez garde, » parce que la plus sûre garantie du salut, est de connaître ceux que l'on doit fuir. Si Notre-Seigneur nous prémunit de la sorte, ce n'est pas que le démon puisse introduire les hérésies malgré la volonté de Dieu, il ne le peut que parce que Dieu le lui permet. Dieu veut que ses serviteurs soient soumis à l'épreuve, il leur envoie donc la tentation; mais il ne veut pas que leur ignorance soit cause de leur perte, et c'est pour cela qu'il les avertit à l'avance. Et afin que les docteurs hérétiques ne puissent se défendre en disant : Ce n'est pas nous que le Seigneur appelle faux prophètes, mais les docteurs des Juifs et des Gentils, il ajoute expressément : « Qui viennent à vous couverts de peaux de brebis. » Les brebis sont les chrétiens, et les peaux de brebis sont les dehors du christianisme et les apparences d'une fausse religion. Or rien n'est plus contraire au bien que l'hypocrisie, car on ne peut connaître, et par conséquent on ne peut éviter le mal qui se cache sous l'apparence du bien. Et de peur que ces mêmes docteurs hérétiques ne prétendent qu'il est ici question des vrais docteurs, mais qui sont dans l'état de péché, il ajoute : « Au dedans ce sont des loups ravissants. » Or les docteurs catholiques qui deviennent esclaves de la chair lorsqu'ils

---

spiritum prophetiæ. Sciens ergo Dominus futuros esse falsos doctores hæresum diversarum, admonet dicens : « Attendite a falsis prophetis. » Quia enim non erant futuri manifesti Gentiles, sed absconditi sub nomine christiano, non dixit : « Aspicite, sed attendite, » ubi enim res certa est, aspicitur (id est, simpliciter, videtur); ubi autem incerta, attenditur (id est, caute consideratur). Item dicit : *Attendite,* quia firma tutela salutis est, scire quem fugias. Non autem sic admonet, *attendite,* quasi invito Deo diabolus hæreses introducat, sed eo permittente : quia enim non sine judicio vult servos suos habere, ideo misit tentationem : quia vero non vult eos per ignorantiam perire, ideo præmonet. Ne autem aliquis hæreticus doctor dicat quia non dixit eos *falsos prophetas,* sed Gentilium et Judæorum doctores, ideo addit dicens : *Qui veniunt ad vos in vestimentis ovium* : oves enim Christiani dicuntur, vestimentum autem ovium est species christianitatis, et simulatæ religionis : nulla autem res sic exterminat bonum, sicut simulatio : nam malum sub specie boni celatum, dum non cognoscitur, non cavetur. Et ne adhuc dicat hæreticus quia de veris doctoribus loquitur, qui tamen peccatores sunt, ideo addit : *Intrinsecus autem sunt lupi rapaces :* catholici autem doctores, servi quidem carnis dicuntur, quia vincuntur

succombent aux passions de la chair, ne sont pas appelés pour cela des loups ravissants, parce qu'ils ne cherchent pas à perdre les chrétiens. Il est donc évident qu'il veut parler ici des docteurs hérétiques qui prennent avec intention l'extérieur des chrétiens, pour déchirer plus facilement les fidèles sous les coups d'une séduction criminelle. C'est d'eux que l'Apôtre a dit : « Je sais qu'après mon départ il entrera parmi vous des loups ravissants qui n'épargneront pas le troupeau. »

S. Chrys. (*hom.* 22 *sur S. Matth.*) Cependant il paraît assez vraisemblable que par ces faux prophètes Notre-Seigneur veut désigner non pas les hérétiques, mais ceux qui mènent une vie corrompue sous les dehors de la vertu ; c'est pour cela qu'il dit : « Vous les connaîtrez à leurs fruits. » Or on rencontre souvent des mœurs vertueuses chez certains hérétiques, mais jamais dans ceux dont je viens de parler. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 36.) C'est donc une question des plus importantes que de bien connaître quels sont les fruits sur lesquels le Sauveur veut attirer notre attention. Plusieurs en effet prennent pour des fruits ce qui n'est que le vêtement des brebis, et c'est ainsi qu'ils se laissent tromper par les loups. Je veux parler ici des jeûnes, ou des aumônes, ou des prières qu'ils étalent devant les hommes sans autre but que de plaire à ceux qui sont frappés de la difficulté de ces œuvres. Ce ne sont pas là les fruits qui peuvent nous aider à les reconnaître, car si ces actions sont faites dans la vérité avec une intention droite, elles sont, il est vrai, les vêtements propres aux brebis ; mais elles ne font que couvrir les coups lorsqu'elles partent d'un cœur où l'erreur règne en maître. Ce n'est pas toutefois une raison pour les brebis d'avoir horreur de ces vêtements, parce qu'ils servent quelquefois à couvrir les loups. A quels fruits donc reconnaîtrons-nous un mauvais

---

a carne ; non tamen *lupi rapaces*, quia non habent propositum perdere Christianos. Manifeste ergo de hæreticis doctoribus dicit, quia proposito speciem Christianorum suscipiunt, ut Christianos iniquo seductionis morsu dilanient ; de quibus dixit Apostolus (*Act.* 20) : «Scio quia post discessum meum intrabunt in vos lupi rapaces, non parcentes gregi. »

Chrys. (*in hom.* 22 *super Matth.*) Sed tamen videtur *falsos prophetas* hic non hæreticos insinuare, sed eos quidem qui vitæ sunt corruptæ, sed facie tamen virtutis induuntur, unde dixit : *A fructibus eorum cognoscetis eos* : apud hæreticos enim est multoties et vitam invenire ; apud hos autem quos dixi, nequaquam.

Aug. (*de Serm. Dom.* lib. II, cap. 36.) Unde rectissime quæritur quos fructus nos attendere voluerit : multi enim quædam in fructibus deputant, quæ ad vestitum ovium pertinent, et hoc modo de lupis decipiuntur; sicuti sunt vel jejunia, vel eleemosynæ, vel orationes; quæ prætendunt hominibus, placere cupientes eis quibus ista difficilia videntur. Hi ergo non sunt fructus de quibus cognosci istos monet : ista enim, cum bono animo in veritate fiunt, sunt propriæ ovibus vestes : cum autem malo (in errore) non aliud quam lupos tegunt : sed non ideo debent oves odisse vestimentum suum quod plerumque illo se occultant lupi. Qui sint ergo fructus

arbre? L'Apôtre nous l'apprend. « Les œuvres de la chair sont évidentes, nous dit-il; ce sont la fornication, l'impureté, » etc. (*Galat.* 5.) Le même Apôtre nous apprend a connaître les fruits du bon arbre par ce qui suit : « Les fruits de l'esprit sont la charité, la joie, la paix, » etc.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Les fruits que produit l'homme juste c'est aussi la confession de la foi, car celui qui en suivant l'inspiration de Dieu, fait en toute humilité une véritable confession de foi, celui-là est une brebis, tandis que celui qui fait entendre contre la vérité et contre Dieu les hurlements du blasphème, est un loup. — S. Jér. Ce que Notre-Seigneur dit ici des faux prophètes qui sont tout autres dans leur conduite qu'ils ne le paraissent dans leur extérieur et leurs discours, doit s'appliquer d'une manière toute spéciale aux hérétiques qui se couvrent de la continence et du jeûne comme du vêtement de la piété, et qui portant au-dedans un esprit empoisonné par le vice séduisent les cœurs simples de leurs frères. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 12.) Mais on peut savoir, en examinant leurs œuvres, si tout cet extérieur a pour principe un désir de vaine gloire. Lorsqu'en effet, à la suite de certaines épreuves, ils se voient enlever ou refuser ce qu'ils ont obtenu ou ce qu'ils ont voulu obtenir à l'aide de ce voile trompeur, on découvre alors nécessairement si c'était un loup caché sous la peau de la brebis, ou une brebis revêtue de sa propre peau. — S. Grég. (*Moral.*, XXXI, 9.) L'hypocrite est comme dominé par la paix dont jouit l'Eglise; voilà pourquoi il veut paraître à nos yeux couvert du voile de la religion. (1) Mais qu'une persécution éclate, aussitôt les instincts féroces du loup le dépouillent de la peau de la brebis,

(1) Dans les anciennes éditions de saint Grégoire, ce passage est tiré du chap. XI, sur ces paroles de Job (chap. XXXIX) : « Dieu l'a privé de sagesse et ne lui a pas donné l'intelligence. »

---

quibus cognoscamus arborem malam, dicit Apostolus (*Galat.* 5) : « Manifesta sunt opera carnis : quæ sunt fornicatio, immunditia, » etc. Qui vero sint fructus quibus cognoscamus arborem bonam, idem Apostolus ostendit, dicens (*ibidem*) : « Fructus autem spiritus sunt charitas, gaudium, pax, » etc.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Fructus etiam hominis est confessio ejus fidei : qui enim secundum Deum vocem humilitatis et veræ confessionis emittit, ovis est : qui autem contra veritatem blasphemiis ululat contra Deum, lupus est. Hier. Sic ergo, quod hic de falsis prophetis dicitur (qui aliud habitu ac sermone promittunt, aliud opere demonstrant) specialiter de hæreticis intelligendum videtur, qui videntur, continentia ac jejunio quasi quadam pietatis veste se circumdare; intrinsecus autem habentes animum venenatum, simpliciorum fratrum corda decipiunt. Aug. (*de Serm. Dom. in mont.* lib. II, cap. 12.) Sed ex operibus conjici potest, utrum exteriorem cultum ambitione aliqua faciant. Cum enim cœperint aliquibus tentationibus ea ipsa vel subtrahi, vel negari; quæ isto velamine vel consecuti sunt, vel consequi cupierunt; tunc necesse est ut appareat utrum lupus in ovina pelle sit, an ovis in sua. Greg. (XXI *Moral.* cap. 9.) Hypocrita etiam sanctæ Ecclesiæ pace premitur; idcirco ante oculos nostros religione vestitur : si qua vero fidei tentatio erumpat, statim lupi mens rabida, habitu se ovinæ pellis expoliat, quan-

et en persécutant le bien il montre de quelle fureur il est animé contre lui.

S. Chrys. (*hom. 24 sur S. Matth.*) Il est facile de surprendre les hypocrites, car la voie qu'ils sont forcés de suivre est bien pénible. Or l'hypocrite ne choisira certainement pas de lui-même le travail et la peine. D'ailleurs, pour répondre à la prétendue impossibilité de les reconnaître, Notre-Seigneur vous apporte un exemple pris dans la nature en vous disant : « Peut-on cueillir des raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces? » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le raisin est une figure mystérieuse du Christ, car de même que la grappe par l'intermédiaire du bois de la vigne tient suspendus des grains nombreux, ainsi le Christ, par le bois de la croix retient dans une étroite union la multitude des fidèles. La figue, c'est l'Eglise qui retient aussi la multitude de ses enfants dans les doux embrassements de sa charité, comme la figue tient cachées une quantité considérable de graines sous une seule enveloppe. Or la figue est le signe tout à la fois de la charité par sa douceur, et de l'unité par l'union de ses graines. Le raisin est tout ensemble le symbole de la patience parce qu'il est foulé dans le pressoir; de la joie, parce qu'il réjouit le cœur de l'homme; de la sincérité, parce qu'il n'est pas mélangé d'eau, et de la suavité par le plaisir qu'il donne. Au contraire les épines et les ronces présentent des pointes de toutes parts; et c'est ainsi que les serviteurs du démon sont pleins d'iniquités, de quelque côté qu'on les considère. Ces ronces et ces épines ne peuvent produire aucun des fruits que demande l'Eglise. Notre-Seigneur ne se borne pas à cette comparaison particulière du figuier et de la vigne pour rendre sensible cette vérité, il la généralise

---

tumque contra bonum sæviat, persequens demonstrat.

Chrys. (*in homil. 24 super Matth.*) Facile etiam hypocritæ capiuntur : via enim quam jussi sunt ambulare, laboriosa est; hypocrita autem laborare non utique eliget : deinde ut non dicas quoniam impossibile est cognoscere tales, rursum rationem ab humano exemplo ponit, dicens : *Nunquid colligent de spinis uvas, aut de tribulis ficus?* Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Uva in se mysterium Christi habet : sicut enim botrus multa in se grana ligno mediante suspendit, sic et Christus multos sibi fideles per lignum crucis tenet adjunctos. Ficus autem est Ecclesia, quæ multos fideles tenet dulci quodam charitatis amplexu, sicut ficus multa grana uno tegmine tenet inclusa. Sunt ergo in ficu signa hæc : charitatis quidem in dulcedine; unitatis autem in conjunctione granorum. In uva autem patientiæ quidem signum est, quia in torcular mittitur; gaudii autem, quia vinum lætificat cor hominis (*Ps.* 103); sinceritatis, quia non est aqua permixtum; suavitatis autem in delectatione. Spina autem et tribulus ex quacunque parte habet aculeos; sic et servos diaboli si ex quacunque parte consideraverimus, iniquitatibus pleni sunt. Non possunt ergo hujusmodi spinæ et tribuli ecclesiasticos fructus proferre. Quod autem particulariter sub similitudine *ficus et vitis, spinæ* et *tribuli* dixerat, ostendit consequenter universaliter esse verum, cum dicit : *Sic omnis arbor bona*

par ces paroles : « C'est ainsi que tout arbre qui est bon porte de bons fruits, et tout arbre mauvais en porte de mauvais. »

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 36.) Il faut se garder ici de l'erreur des Manichéens qui prétendent que dans ces deux arbres il faut voir deux natures, l'une qui vient de Dieu, l'autre qui lui est étrangère. Nous soutenons, nous, que ces deux arbres ne peuvent servir d'appui à leur opinion, car il ne s'agit évidemment que des hommes, comme le prouvent les antécédents et les conséquents. — S. Aug. (*Cité de Dieu*, liv. XII, chap. 4 et 5.) Les hommes ont souvent de l'aversion pour les natures mêmes des choses, parce qu'ils les considèrent non pas en elles-mêmes, mais d'après l'utilité qu'ils peuvent en retirer (1*). Or, toute nature ne rend gloire à son créateur qu'autant qu'on la considère en elle-même, et non pas dans l'utilité ou le désavantage qui peuvent en résulter pour nous. Les natures créées par le seul fait de leur existence ont leur manière d'être, leur beauté, un certain accord entre les différentes parties qui les composent, et par conséquent elles sont bonnes.

S. Chrs. (*hom.* 24.) On pouvait objecter qu'un mauvais arbre porte sans doute de mauvais fruits, mais qu'il peut aussi en porter de bons et qu'il est ainsi difficile de le bien connaître à cause de cette double apparence; le Seigneur prévient cette difficulté en ajoutant : « Un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, et un mauvais arbre n'en peut produire de bons. » — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) De ces dernières paroles, les Manichéens concluent qu'une âme qui est mauvaise ne peut devenir meilleure, ni celle qui est bonne devenir mau-

(1*) Le texte corrigé par le P. Nicolaï porte : « Hominibus prædictis natura displicent, non eas considerantibus secundum utilitatem suam; non autem ex commodo, » ce qui n'offre aucun sens, au lieu du texte véritable de saint Augustin, que nous rétablissons ici : « Hominibus ipsæ naturæ displicent, non eas considerantibus, sed utilitatem suam, » etc.

---

fructus bonos facit; mala autem arbor fructus malos facit.

Aug. (*de Serm. Dom.* lib. II, cap. 36.) In hoc autem loco illorum error cavendus est (Manichæorum) qui de duabus arboribus duas naturas opinantur esse, quarum una fit Dei, altera vero non. Non autem eos adjuvare duas istas arbores, docendum est; quia de hominibus eum dicere planum est, si quis præcedentia et sequentia legerit. August. (XII *de Civitate Dei*, cap. 4 et 5.) Hominibus autem prædictis ipsæ naturæ displicent, non eas considerantibus sed utilitatem suam; non autem ex commodo vel incommodo nostro, sed per seipsam considerata natura dat artifici suo gloriam. Naturæ igitur omnes quoniam sunt, et ideo habent modum suum, speciem suam, et quamdam secum pacem suam, profecto bonæ sunt.

Chrys. (*in hom.* 24 *super Matth.*) Ut autem nullus dicat quoniam mala arbor fert quidem fructus malos, fert autem et bonos, et sic difficilis sit cognitio duplici probatione existente; ideo subjungit : *Non potest arbor bona fructus malos facere, neque arbor mala fructus bonos facere.* Aug. (*de Serm. Dom.* cap. 35, 36, 37.) Et hoc verbo putant (Manichæi) neque animam malam fieri posse ut in melius commutetur, neque

vaise, comme si Notre-Seigneur avait dit : « Un arbre bon ne peut devenir mauvais, ni un arbre mauvais devenir bon; » mais, au contraire, il s'est exprimé de la sorte : « Un arbre bon ne peut pas produire de mauvais fruits, ni un mauvais arbre en produire de bons. » Or, l'arbre c'est l'âme, c'est-à-dire l'homme lui-même (1); les fruits sont ses œuvres. L'homme qui est mauvais ne peut donc faire de bonnes actions, ni celui qui est bon en faire de mauvaises. Si donc celui qui est mauvais veut faire de bonnes actions, qu'il commence par devenir bon lui-même. Tant qu'un homme est mauvais, il ne peut porter de bons fruits. Il peut se faire que ce qui a été de la neige ne soit plus de la neige, mais il est impossible que la neige soit chaude; ainsi, peut-il arriver que celui qui a été mauvais cesse de l'être, mais jamais en demeurant mauvais il ne peut faire le bien, et si parfois il paraît faire quelque chose d'utile, ce n'est pas à lui qu'il faut l'attribuer, mais à la divine Providence.

Rab. Cet arbre, bon ou mauvais, c'est l'homme suivant que sa volonté est bonne ou mauvaise; les fruits, ce sont ses œuvres, qui ne peuvent être bonnes si la volonté est mauvaise, de même qu'elles ne peuvent être mauvaises si la volonté est bonne.

S. Aug. (*cont. Julien*, liv. i, chap. 3.) S'il est certain que la volonté vicieuse produit les actions mauvaises, comme un mauvais arbre produit de mauvais fruits, d'où vient à votre avis la mauvaise volonté elle-même, si ce n'est de l'ange considéré dans l'ange, et de l'homme considéré dans l'homme (2)? Or, qu'étaient ces deux volontés, avant

(1) Saint Augustin s'exprime ainsi, en prenant la partie principale pour le tout; car rigoureusement parlant, l'âme n'est pas l'homme tout entier pas plus que l'homme n'est l'âme.

(2) Ce n'est pas d'un autre ange qu'est née la volonté de l'ange, ni d'un autre homme qu'est venue la volonté de l'homme; l'ange aussi bien que l'homme, ont en eux-mêmes cette mauvaise volonté lorsqu'ils sont mauvais.

---

bonam in deterius : quasi dictum sit : « Non potest arbor bona mala fieri, neque mala bona fieri, » sed ita dictum est : « Non potest arbor bona fructus malos facere, nec e converso. » Arbor quippe est ipsa anima, id est, ipse homo. Fructus vero opera hominis : non ergo potest malus homo bona operari, neque bonus mala. Ergo si vult malus bona operari, prius bonus fiat. Quandiu autem quisque malus est, non potest facere fructus bonos : sicut enim potest fieri, ut quod fuit nix, non sit, non autem ut nix sit calida, sic potest fieri ut qui malus fuit, non sit malus, non tamen fieri potest ut malus bene faciat; quia etsi aliquando utilis est, non hoc ipse facit, sed fit de illo divina providentia procurante.

Raba. Homo autem ipse *arbor bona vel mala* dicitur propter voluntatem bonam vel malam : fructus autem sunt opera quæ nec bona malæ voluntatis esse possunt, nec mala bonæ voluntatis.

Aug. (*contra Julian.* lib. i, cap. 3.) Sicut autem manifestum est ex voluntate mala (tanquam ex arbore mala fructus ejus) fieri omnia opera mala, sic ipsam voluntatem malam unde dices esse exortam, nisi quia voluntas mala angeli ex angelo, ex homine hominis orta est?

qu'elles n'eussent produit le mal? Un ouvrage digne de Dieu, deux natures bonnes et louables. C'est donc du bien que naît le mal, et on ne peut lui donner un autre principe d'existence que le bien. Je veux parler ici de la volonté mauvaise, car elle n'a été précédée ni d'aucun mal ni d'aucunes mauvaises actions, qui ne sortent que d'une volonté vicieuse comme d'un mauvais arbre. On ne peut dire cependant que la volonté mauvaise vient du bien en tant que bien, car c'est Dieu qui est essentiellement bon qui est l'auteur du bien; mais elle est sortie d'un bien qui a été tiré du néant et non de Dieu.

S. Jér. Demandons aux hérétiques qui soutiennent l'existence de deux natures opposées l'une à l'autre, et qui prétendent qu'un bon arbre ne peut produire de mauvais fruits, comment Moïse, qui était un bon arbre, a pu pécher aux eaux de la contradiction, et comment Pierre a pu nier le Sauveur dans sa Passion en disant : « Je ne connais pas cet homme, » ou bien encore comment le beau-père de Moïse, qui était un mauvais arbre et qui ne croyait pas dans le Dieu d'Israel, a pu cependant donner un bon conseil?

S. Chrys. (*hom.* 28.) Le Seigneur n'a point ordonné de châtiment contre les faux prophètes; il les pénètre d'un effroi salutaire en les menaçant du supplice que Dieu leur réserve : « Tout arbre qui n'est pas bon, dit-il, sera coupé et jeté au feu. » Ce sont les Juifs qu'il paraît avoir en vue dans ces paroles; c'est pourquoi il se sert des paroles de Jean-Baptiste et leur annonce dans les mêmes termes (1) le châtiment qui les attend. Le saint précurseur, en effet, emploie les mêmes figures de hache, d'arbre et de feu qui ne s'éteint pas. Pour

(1) C'est-à-dire, *leur décrit, leur dépeint, place sous leurs yeux*, d'après le sens du mot grec ὑπογράψας. Voyez en ce qui concerne Jean-Baptiste, *Matth.*, III, 10; *Luc.*, IX, 9.

Quid autem erant hæc duo, antequam in eis ista mala orirentur, nisi bonum opus Dei, et bona atque laudanda natura? Ecce ergo ex bono oritur malum, nec fuit omnino unde oriri possit, nisi ex bono; ipsam dico voluntatem malam, quoniam nullum malum præcessit : non opera mala : quæ non sunt nisi ex voluntate mala, tanquam ex arbore mala : nec ideo tanquam ex bono potuit oriri voluntas mala, quia bonum factum est a bono Deo : sed quia de nihilo factum est, non de Deo.

Hier. Quæramus autem ab hæreticis, qui duas in se contrarias ducunt esse naturas, si juxta intelligentiam eorum arbor bona malos fructus facere non potest, quomodo Moyses arbor bona peccaverit ad aquam contradictionis (*Num.* 20), Petrus quoque in passione Dominum negaverit, dicens : « Nescio hominem. » (*Matth.* 26.) Aut qua consequentia socer Moysi arbor mala qui in Deum Israel non credebat, dedit consilium bonum. (*Exod.* 18.)

Chrys. (*in hom.* 28 *super Matth.*) Quia vero punire non jusserat falsos prophetas, ideo terret eos secundum pœnam quæ est a Deo, dicens : *Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur.* Quibus verbis et Judæos insinuare videtur : ideoque verborum Joannis Baptistæ meminit, per eadem verba pœnam eis subscribens : etenim et ille hoc dixit ad Judæos, « securim, et arborem incisam, et ignem inextinguibilem » commemorans. Si quis autem diligenter investiga-

celui qui examine sérieusement les choses, ce sont deux peines différentes, d'être coupé et d'être brûlé. Celui qui est jeté au feu est retranché tout-à-fait du royaume, peine qui est la plus terrible. Il en est qui ne craignent que l'enfer; pour moi, je déclare que la perte de cette gloire éternelle est mille fois plus amère que la peine de l'enfer. En effet, quelles souffrances, petites ou grandes, n'accepterait pas un père pour jouir de la vue d'un fils bien-aimé? Tels doivent être nos sentiments à l'égard de cette gloire, car il n'est point de fils dont la vue soit si douce pour son père que doit l'être pour nous le repos au sein des honneurs et la dissolution du corps pour être éternellement avec Jésus-Christ (1). C'est un supplice intolérable que le supplice de l'enfer; mais que l'on ajoute dix mille enfers à la suite les uns des autres, jamais ce supplice ne sera comparable à la peine d'être à jamais exclu de la gloire des bienheureux et d'être éternellement haï de Jésus-Christ.

La Glose. La comparaison qu'il vient de développer amène cette conclusion, dont l'évidence ressortait déjà de tout ce qui précède : « Vous les connaîtrez donc à leurs fruits. »

℣. 21-23. — *Tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le royaume des cieux; mais celui-là seulement y entrera qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur! n'avons-nous pas prophétisé en votre nom? n'avons-nous pas chassé les démons en votre nom? et n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom? Et alors je leur dirai hautement : Je ne vous ai jamais connus : retirez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité.*

S. Jér. Notre-Seigneur nous a commandé d'éviter ceux qui, sous

(2) Voyez *Philipp.*, I, 23 : « Je me sens pressé des deux côtés : j'ai d'une part un ardent désir d'être dégagé des liens du corps et d'être avec Jésus-Christ, » etc.

---

vit, duæ pœnæ sunt, et excidi, et comburi. Qui enim comburitur, et a regno exciditur omnino, quæ pœna difficilior est : multi enim gehennam solum abhorrent : ego autem casum illius gloriæ multo amariorem pœnam gehenna esse dico : quod enim parvum vel magnum malum non susciperet pater, ut videat, et potiatur dulcissimo filio? Hoc itaque in gloria illa putemus : non enim aliquis filius ita suavis est patri, ut illorum bonorum requies, dissolvi et esse cum Christo : intolerabilis quidem pœna est gehenna, sed si quis decem mille ponat gehennas, nihil tale dicet, quale est a beata gloria illa excidere, et odio haberi a Christo.

Glossa. Ex præmissa autem similitudine concludit quod supra jam quasi manifestum fuerat, dicens : *Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.*

Non omnis qui dicit mihi: Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum; sed qui facit voluntatem Patris mei, qui in cœlis est, ipse intrabit in regnum cœlorum. Multi dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, et in nomine tuo dæmonia ejicemus, et in nomine tuo virtutes multas fecimus? Et tunc confitebor illis, quia nunquam novi vos. Discedite a me, omnes qui operamini iniquitatem.

Hier. Sicut supra dixerat eos qui habent vestem bonæ vitæ, non recipien-

les dehors de la vertu, professent des doctrines perverses; ici, au contraire, il nous apprend à ne pas nous confier à ceux dont la doctrine est irréprochable, mais qui la détruisent par des œuvres mauvaises. Les serviteurs de Dieu doivent nécessairement réunir ces deux choses : soutenir leurs œuvres par leurs discours, appuyer leurs discours par leurs œuvres. C'est pour cela qu'il ajoute : « Ce n'est pas celui qui me dit : Seigneur, » etc. — S. Chrys. (*hom.* 25.) Le Sauveur paraît ici faire allusion aux Juifs, pour qui les croyances étaient tout, (1) et que saint Paul réprimande en ces termes : « Si vous, qui vous appelez Juifs, et qui vous reposez sur la loi, » etc.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore, après nous avoir appris à reconnaître, d'après leurs fruits, les vrais et les faux prophètes, il nous enseigne ici plus clairement quels sont ces fruits qui peuvent nous servir à discerner les bons et les mauvais docteurs. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 39.) Il faut prendre garde, en effet, qu'à la faveur du nom du Christ les hérétiques, ceux qui comprennent aussi mal la vérité, ou les partisans de ce monde, ne cherchent à nous tromper. C'est pour cela qu'il ajoute : « Tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, » etc. Mais ici se présente une difficulté; comment concilier avec cette maxime ces paroles de l'Apôtre : « Personne ne peut dire : Seigneur Jésus, si ce n'est dans l'Esprit saint; » car nous ne pouvons admettre que ceux qui n'entrent pas dans le royaume des cieux aient en eux ce divin Esprit. L'Apôtre saint Paul a employé ici le mot *dire* dans un sens propre pour exprimer la volonté, l'intelligence de celui qui prononce ces paroles, parce qu'en effet celui-là

(1) C'est-à-dire qui n'avaient aucun souci de la réforme de leur vie, et faisaient consister toute leur religion dans la doctrine.

---

dos propter dogmatum nequitiam, ita nunc e contrario asserit, ne his quidem accommodandam fidem qui cum polleant integritate doctrinæ, malis operibus eam destruunt : utrumque enim Dei servis necessarium est, ut et opus sermone, et sermo operibus comprobetur; et ideo dicit : *Non omnis qui dicit mihi : Domine*, etc. Chrys. (*in homil.* 25 *sup. Matth.*) Ubi Judæos maxime tangere videtur, in dogmatibus omnia ponentes : unde et Paulus eos incusat dicens (*Rom.* 2) : « Si autem tu Judæus cognominaris, et requiescis in lege, » etc.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. hom.* 19.) Vel aliter, quoniam falsos prophetas et veros ex fructibus eorum docuit discernendos, hic jam manifestius docet qui sunt fructus, quibus discernuntur probi doctores, et reprobi. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. II, cap. 39.) Cavendum enim est in ipso Christi nomine, ab hæreticis, vel quibuslibet male intelligentibus, et seculi hujus amatoribus, ne decipiamur : et ideo dicit : « Non omnis qui dicit mihi : Domine, Domine, » etc. Sed merito potest movere quomodo huic sententiæ conveniat illud Apostoli (I *ad Corinth.* 12) : « Nemo potest dicere Dominus Jesus, nisi in Spiritu Sancto : » non enim possumus dicere illos qui non intrant in regnum cœlorum, habere Spiritum Sanctum : sed Apostolus proprie posuit hoc verbum, *dicit*, ut significet voluntatem atque intellectum dicentis : ille enim proprie di-

seul parle dans le sens vrai du mot dont la parole exprime la pensée et l'intention. Le Seigneur, au contraire, a pris le mot dire dans son sens général. Celui, en effet, qui ne veut ni ne comprend ce qu'il dit paraît aussi parler dans un certain sens. — S. Jér. C'est l'ordinaire des Ecritures de prendre les paroles pour les actions, et c'est dans ce sens que l'Apôtre dit : « Ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renoncent par leurs œuvres. »

S. Amb. (1) On peut dire aussi que toute vérité, quelle que soit la bouche qui la profère, vient de l'Esprit saint. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) N'allons pas croire que pour produire les fruits dont le Sauveur a parlé plus haut, il suffise de dire à Dieu : « Seigneur, Seigneur, » et d'avoir par là même l'apparence d'un bon arbre. Ces fruits consistent à faire la volonté de Dieu, comme l'indiquent les paroles suivantes : « Mais celui qui fait la volonté de mon Père, » etc. — S. Hil. (*can.* 6 *sur S. Matth.*) C'est l'obéissance à la volonté de Dieu et non l'emploi répété de son nom qui nous fait trouver le chemin qui conduit au ciel. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Or, quelle est cette volonté de Dieu? Le Seigneur nous l'enseigne lui-même lorsqu'il nous dit : « La volonté de mon Père qui m'a envoyé est que quiconque voit le Fils et croit en lui ait la vie éternelle. » Le mot croire comprend ici la profession extérieure et les œuvres de la foi. Celui donc dont la foi ou dont la vie n'est pas conforme à la parole du Christ, n'entrera pas dans le royaume de Dieu. — S. Chrys. (*hom.* 25 *sur S. Matth.*) Il ne dit pas : « Celui qui fait ma volonté, » mais : « Celui qui fait la volonté de mon

(1) La Glose cite ce passage sous le nom de saint Ambroise ; saint Thomas le cite lui-même dans la *Somme*, I, II, quæst. cix, art. 1. Il faut plutôt l'attribuer à un autre auteur appelé *Ambrosiaster*, parce qu'il a écrit sous le nom du saint docteur. Cette citation est tirée du commentaire sur cette parole de saint Paul : « Personne ne peut être le Seigneur Jésus, que dans le Saint-Esprit. » (I *Cor.*, xii).

---

cit qui voluntatem ac mentem suam sono vocis enuntiat : Dominus autem generaliter hic posuit verbum *dicendi* : videtur enim etiam ille dicere, qui nec vult nec intelligit quod dicit. Hier. Moris est enim Scripturarum dicta pro factis accipere; secundum quem sensum dicit Apostolus (*ad Titum* i) : « Confitentur se scire Deum, factis autem negant. »

Ambros. Omne etiam verum a quocunque dicatur, a Spiritu Sancto est. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. ii, cap. 39.) Non ergo putemus ad illos fructus de quibus supra dixerat pertinere, si quis Domino nostro dicat : *Domine, Domine*, et ex eo nobis arbor bona videatur; sed illi sunt fructus, facere voluntatem Dei : unde sequitur : *Sed qui facit voluntatem Patris mei*, etc. Hilar. (*Can.* 6 *in Matth.*) Cœlestis enim regni iter, obedientia voluntatis Dei non nuncupatio repertura est. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperfect. ut sup.*) Quæ autem est voluntas Dei, ipse Dominus docet (*Joan.* 6) : « Hæc est, inquit, voluntas ejus qui misit me, ut omnis qui videt Filium et credit in eum, habeat vitam æternam. » Credulitatis autem verbum, et ad confessionem respicit, et ad actum : qui ergo non confitetur aut non conversatur secundum verbum Christi, non intrabit in regnum cœlorum. Chrys. (*in hom.* 25 *super Matth.*) Non autem dixit : « Qui facit voluntatem meam

Père, » car c'était ce qu'il convenait d'abord de proposer à leur faiblesse; mais par l'une de ces vérités il insinue l'autre indirectement, la volonté du Fils n'étant pas autre que celle du Père.

S. Aug. (*serm. sur la mont.*, II, 40.) On peut rattacher à cette question l'avertissement suivant : Nous ne devons pas nous laisser tromper, d'abord par ceux qui, se couvrant du nom du Christ, invoquent ce nom sans en pratiquer les œuvres; mais nous devons encore nous défier de certains prodiges, de certains miracles tels que le Seigneur en opère en faveur des infidèles, tout en nous avertissant de ne pas nous laisser surprendre et de ne pas croire que ces miracles soient l'indice certain d'une sagesse intérieure et invisible : c'est pourquoi il ajoute : « Plusieurs me diront en ce jour-là, » etc. — S. Chrys. (*hom.* 25.) Voyez comme le Sauveur se produit insensiblement en termes encore voilés. Il a complété son enseignement comme maître; il s'annonce maintenant comme juge. Il a déclaré plus haut que le châtiment était réservé à ceux qui pèchent; il fait connaître maintenant celui qui doit infliger ce châtiment par ces paroles : « Plusieurs me diront en ce jour-là. »

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) C'est-à-dire alors qu'il viendra dans la majesté de son Père (1), alors que personne n'osera défendre le mensonge ou contredire la vérité à l'aide de discussions bruyantes; alors que les œuvres de tous les hommes parleront et que leurs bouches seront muettes; alors que personne n'osera intervenir pour un autre, et que tous trembleront pour leur propre compte. Car dans ce jugement, les témoins ne seront pas les hommes enclins à la flatterie, mais

(1) *Luc*, IX, 26; où nous voyons que « le Christ rougira de celui qui aura rougi de lui, alors qu'il viendra dans la majesté de son Père. »

---

sed Patris; » quoniam interim conveniens erat prius hoc suscipi ad imbecillitatem eorum : sed et per hoc illud occulte insinuavit : non est enim alia voluntas Filii, quam quæ est Patris.

Aug. (*de Serm. Dom.* lib. II, cap. 40.) Illud autem ad rem pertinet, ne decipiamur, non solum nomine Christi per eos qui nomen habent et facta non agunt; sed etiam quibusdam factis atque miraculis, qualia propter infideles cum fecerit Dominus monuit tamen ne talibus decipiamur, arbitrantes ibi esse invisibilem sapientiam, ubi miraculum videmus : unde subjungit et dicit : *Multi dicent mihi in illa die*, etc. Chrys. (*in hom.* 25 *sup. Matth.*) Vides qualiter latenter jam seipsum introducit : quia enim omnem complevit sermonem, monstrat seipsum judicem esse. Quod enim pœna expectat eos qui peccant, jam ante monstravit. Quis autem est qui punit, hoc jam revelat dicens : « Multi dicent mihi in illa die. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quando scilicet venerit in majestate Patris sui; quando jam nemo ausurus est garrula contentione sermonum, aut mendacium defendere, aut contradicere veritati; quando opera singulorum loquentur, et ora tacebunt : nec alter pro altero interveniet, sed singuli ibi timebunt. In illo enim judicio, non erunt testes adulatores homines, sed angeli veraces; ju-

les anges amis de la vérité, et le juge sera le Seigneur, la justice même. Le Sauveur a parfaitement exprimé les angoisses et l'effroi qu'éprouveront alors les hommes, en leur faisant répéter deux fois : « Seigneur, Seigneur, » car celui qui est en proie à une forte crainte ne se contente pas de dire une seule fois : « Seigneur. » — S. Hil. Ils prétendent que leur droit à la gloire leur vient de l'efficacité de leur parole, de leur esprit prophétique, du pouvoir qu'ils avaient de chasser les démons, et d'opérer d'autres prodiges semblables, et c'est pour cela qu'ils s'adjugent le royaume des cieux par ces paroles : « Est-ce que nous n'avons pas prophétisé en votre nom? »

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il en est qui croient que ce langage était un mensonge dans leur bouche, et que c'est la raison pour laquelle ils ont été rejetés. Mais on ne peut supposer qu'ils aient porté l'audace jusqu'à mentir devant leur juge ; d'ailleurs la question comme la réponse prouvent qu'ils ont réellement opéré ces prodiges. Tandis qu'ils avaient été sur la terre l'objet de l'admiration par les miracles qu'ils opéraient aux yeux de tous, ils se voient punis dans l'autre vie, et dans leur étonnement ils disent : « Seigneur, n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles en votre nom, etc? (1) » Quelques auteurs prétendent que ce n'est pas dans le temps qu'ils opéraient des prodiges, mais par la suite, qu'ils se rendaient coupables d'iniquité. Mais alors que devient cette vérité que le Seigneur veut établir que sans la vertu, ni la foi, ni les miracles n'ont de valeur à ses yeux? C'est ce que saint Paul enseigne par ces paroles : « Quand j'aurais toute la foi possible, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis

(1) Le mot *virtutes*, traduit du grec δυνάμεις, est pris fréquemment pour miracles dans l'Ecriture. Ainsi *operatio virtutum*, dans la 1re *Epître aux Corinthiens*, chap. XII, vers. 10, signifie le don de faire des miracles, et se trouve compris parmi les dons de l'Esprit saint.

---

dex autem Dominus justus : unde proprie timentium hominum et angustias patientium vocem expressit, dicens : *Domine, Domine* : non enim semel sufficit illi dicere : *Domine*, quem necessitas timoris astringit. Hilar. (*Can.* 6 *in Matth. ut sup.*) Gloriam autem sibi ex verbi virtute præsumunt in doctrinæ prophetia, et dæmoniorum fuga, et istiusmodi operum virtutibus ; atque hinc sibi regnum cœlorum pollicentur, dicentes : *Nonne in nomine tuo prophetavimus,* etc.

Chrys. (*in hom.*) Sed sunt quidam qui dicunt quod mentientes hi hoc dixerunt, et ideo salvati non sunt : sed non auderent judice præsente ad ipsum hoc dicere : sed et ipsa responsio et interrogatio ostendit eos talia fecisse : quia enim hic mirabiles erant, apud omnes miracula facientes, illic autem vident seipsos punitos, admirantes dicunt : « Domine, nonne in nomine tuo virtutes multas fecimus ? » etc. Quidam autem dicunt quoniam non in tempore in quo hæc miracula faciebant, iniqua agebant, sed postea. Sed si hoc erit, rursus quod Dominus volebat monstrare non constat ; quod scilicet neque fides, neque miracula valent, bona vita non existente ; quod et Paulus dicit (1 *Corint.* 13) : «Si habuero fidem ita ut montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil sum. » Chrys. (*super Matth. in*

rien. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Remarquez qu'ils ne disent pas : « dans l'esprit, » mais « au nom, » car s'ils prophétisent au nom du Christ, c'est dans l'esprit du démon, comme font les devins. Or le signe auquel on peut les reconnaître, c'est que les oracles du démon sont souvent faux, ce qu'on ne peut jamais dire de ceux de l'Esprit saint. Dieu a permis au démon de dire quelquefois la vérité, de manière qu'il pût donner par ce rare mélange quelque valeur à ses mensonges. Ils chassent aussi les démons au nom de Jésus-Christ, tout en ayant l'esprit même de son ennemi; ou plutôt ils les chassent en apparence et non en réalité, les démons étant en parfaite intelligence entre eux; ils opèrent aussi des prodiges, c'est-à-dire des miracles, sans utilité, sans nécessité, et qui ne sont pas moins nuisibles que frivoles. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Lisez pour vous en convaincre les prodiges que les Mages d'Egypte ont opérés dans un esprit d'opposition à Moïse (1).

S. Jér. Ou bien encore : Prophétiser, faire des miracles, chasser les démons, n'est pas toujours l'effet des mérites de celui qui opère ces prodiges; c'est à l'invocation du nom de Jésus-Christ qu'il faut les attribuer, et Dieu les permet ou pour la condamnation de ceux qui invoquent ce nom, ou pour l'utilité de ceux qui en sont témoins, car tout en méprisant ceux qui font ces miracles, ils honorent Dieu par l'invocation duquel s'opèrent d'aussi grands prodiges. Saül (I *Rois* x,), Balaam (*Nomb.* xxiii.), Caïphe (*Jean* xi.), n'ont-ils pas prophétisé? Dans les *Actes des Apôtres* ne voyons-nous pas les enfants de Sceva chasser les démons (*Actes* xix.), et Judas lui-même n'a-t-il pas fait plusieurs miracles avec les autres apôtres, quand son âme était déjà

(1) *Exode* vii, 11 et 22; viii, 7.

---

opere imperf. ut sup.) Sed considera quia *in nomine* dicunt, non *in spiritu* : prophetant enim in nomine Christi, sed in spiritu diaboli, quales sunt divinatores : sed sic discernuntur, quoniam diabolus interdum falsa dicit, Spiritus Sanctus nunquam : concessum est autem et diabolo interdum vera dicere, ut mendacium suum rara veritate commendet : dæmonia autem ejiciunt in nomine Christi, habentes spiritum inimici; magis autem non ejiciunt, sed ejicere videntur, colludentibus sibi dæmonibus : faciunt et virtutes, id est, miracula, non utilia et necessaria, sed inutilia et vacua. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. ii, cap. 40.) Legant enim quanta fecerint resistentes Moysi Magi Ægyptiorum.

Hier. Vel aliter : Prophetare, vel virtutes facere, et dæmonia ejicere (etiam divina virtute) interdum non est ejus meriti qui operatur, sed vel invocatio nominis Christi hoc agit; vel ob condemnationem eorum qui invocant, aut utilitatem eorum qui vident et audiunt, conceditur, ut licet homines despiciant signa facientes, tamen Deum honorent, ad cujus invocationem fiunt tanta miracula. Nam et Saul (1 *Reg.* 10), et Balaam (*Num.* 23), et Caiphas (*Joan.* 11), prophetaverunt : et in Actibus aspostolorum (cap. 19) filii Scevæ videbantur ejicere dæmonia, et Judas apostolus cum animo proditoris multa signa inter cæteros

ouverte à la trahison? — S. Chrys. (*hom.* 25 *sur S. Matth.*) Tous n'avaient pas toutes les qualités au même degré de perfection : les uns menaient il est vrai une vie pure, mais sans avoir une foi aussi grande; pour les autres c'était le contraire. Dieu convertissait donc les premiers par les seconds et les amenait à faire profession d'une foi plus vive ; et par le don ineffable des prodiges qu'il accordait aux autres, il les appelait à devenir plus vertueux, et il leur communiquait ce pouvoir avec une grande libéralité, comme eux-mêmes le proclament : « Nous avons fait beaucoup de miracles. » Mais parce qu'ils n'ont eu que de l'ingratitude pour celui qui les avait ainsi comblés d'honneur, le Seigneur leur fait cette déclaration : « Alors je leur dirai hautement : Je ne vous ai jamais connus. » — S. Jér. C'est avec intention qu'il se sert de cette expression : « Je leur dirai hautement, » car il a gardé le silence pendant bien longtemps. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Une aussi grande sévérité devait être précédée par une grande patience, pour rendre ainsi plus juste le jugement de Dieu, et plus mérité le châtiment des pécheurs. Or il faut se rappeler que Dieu ne connaît pas les pécheurs en ce sens qu'ils ne sont pas dignes d'être connus de lui ; on ne peut pas dire qu'il ne les connaît pas du tout, mais il ne les connaît pas pour siens. Dieu par sa nature connaît tous les hommes, mais il paraît ne pas connaître ceux qu'il n'aime pas, de même qu'on peut dire de ceux qui ne lui rendent pas le culte qui lui est dû, qu'ils ne le connaissent pas. — S. Chrys. (*homél.* 25.) Il leur dit : « Je ne vous ai jamais connus : » non seulement au jour du jugement, mais alors même qu'ils faisaient des miracles, car il en est beaucoup qui sont pour Dieu un objet de haine dès ici-bas, et dont il se détourne avant de les punir. — S. Jér. Remarquez que ces paroles :

---

apostolos fecisse narratur. Chrys. (*in hom.* 25 *super Matth.*) Quia enim non omnes ad omnia apte se habebant, sed hi quidem erant vitæ puræ, fidem autem non tantam habebant, hi autem contrarium, ideo Deus illos per hos convertebat, ut multam ostenderent fidem : hos autem per hoc ineffabile signorum donum, ut fierent meliores, evocabat : unde et cum multa copia hanc gratiam eis dabat : dicent enim : *Virtutes multas fecimus.* Sed quia circa eum qui eos ita honoravit, ingrati facti sunt, recte sequitur : *Tunc confitebor illis, quia nunquam novi vos.* Hier. Signanter dicit : « Tunc confitebor » : quia multo tempore ante dicere dissimulaverat. Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Grandem enim iram grandis dilatio præcedere debet, quæ justius facit Dei esse judicium, et digniorem interitum peccatorum. Sciendum autem quod peccatores nescit Deus, quia non digni sunt ut cognoscantur a Deo ; non quia omnino ipsos non cognoscat, sed quia suos illos esse non cognoscit : Deus enim naturaliter omnes cognoscit : sed videtur eos non cognoscere, quia non eos diligit; sicut etiam non videntur Deum cognoscere, qui non colunt eum digne. Chrys. (*in hom.* 25 *in Matth.*) Dicit autem eis : « Nunquam novi vos. » Quasi non solum in tempore judicii, sed neque tunc cum miracula faciebant, multos enim et hic jam odio habet, et ante punitionem avertit. Hier.

« Je ne vous ai jamais connus » sont une réfutation de ceux qui prétendent que tous les hommes ont toujours vécu comme il convient à des créatures raisonnables. — S. Grég. (1) Cette sentence doit nous apprendre que c'est l'humble charité et non l'éclat des miracles qui a droit à notre vénération. Aussi la sainte Eglise n'a-t-elle que du mépris (2) pour les miracles des hérétiques, parce qu'elle sait qu'ils ne sont pas une marque de sainteté; en effet la preuve de la sainteté n'est pas de faire des miracles, c'est d'aimer le prochain comme soi-même, d'avoir sur Dieu des idées vraies et des autres une opinion plus favorable que de soi-même. — S. Aug. (*contre l'ennemi de la loi et des proph.*, liv. II, chap. 4.) A Dieu ne plaise que nous admettions avec les Manichéens, que le Seigneur ait voulu parler des saints prophètes; il n'est ici question que de ceux qui plus tard, après la prédication de l'Evangile, se sont imaginé qu'ils parlaient en son nom, alors qu'ils ne savaient ce qu'ils disaient. — S. Hil. (*can.* 6 *sur S. Matth.*) Les hypocrites se glorifient de la sorte comme s'ils étaient les auteurs des choses merveilleuses qu'ils disent ou qu'ils opèrent, et qu'on ne dût pas les attribuer tout entières à la puissance divine qu'ils invoquent. La lecture du saint Evangile mettra cette doctrine dans tout son jour, alors qu'on y verra le nom de Jésus-Christ tourmenter les démons. C'est donc à nous de mériter cette bienheureuse éternité, et nous devons coopérer à notre salut, en voulant le bien, en évitant le mal, et en faisant plutôt ce que demande la volonté de Dieu, que ce que réclame notre gloire personnelle. Il les repousse donc, il les rejette à cause de leurs œuvres d'iniquité. « Retirez-vous de moi, vous qui

(1) Dans les anciens exemplaires, chap. VIII, sur ces paroles de Job, XXX : « La force de leurs mains était comme rien. »
(2) Dans le texte grec il y a ἀποστρέφεται, *elle se détourne, elle rejette.*

Observa etiam hoc quod dicit : « Nunquam novi vos, » esse contra quosdam dicentes quod omnes homines semper conversati sunt inter rationabiles creaturas. Greg. (XX *Moral.* cap. 9.) Hac autem sententia datur intelligi, quod in hominibus charitatis humilitas, non autem debeant virtutum signa venerari : unde nunc sancta Ecclesia etiam si qua sunt hæreticorum miracula, despicit; quia hæc sanctitatis speciem non esse cognoscit : probatio siquidem sanctitatis non est signa facere, sed proximum ut se diligere; de Deo vera, de proximo meliora quam de seipso sentire. Aug. (*contra adversarium legis et prophetarum,* lib. II, cap. 4.) Absit autem ut secundum Manichæos ista de prophetis sanctis Dominus dixerit; sed dictum est de his qui posterius Evangelium prædicatum in ejus nomine sibi loqui videntur, nescientes quid loquantur. Hilar. (*Can.* 6 *in Matth.*) Sic autem hypocritæ gloriati sunt, quasi eorum aliquid proprium sit quæ loquuntur aut faciunt, et non omnia virtus Dei invocata perficiat; cui doctrinæ scientiam lectio afferat, dæmonia Christi nomen exagitet. De nostro igitur est beata illa æternitas promerenda; præstandumque est aliquid ex proprio, ut bonum velimus, malum omne vitemus agamusque potius quod vult, quam quod prodest ut gloriemur. Repudians igitur eos ac expellens propter opera iniquitatis, dicit : *Discedite a me qui operamini iniquitatem.* Hier.

commettez l'iniquité. » — S. Jér. Comme il ne veut pas détruire le mérite du repentir il ne dit pas : Vous qui avez commis l'iniquité, mais vous qui la commettez, qui jusqu'à ce jour, jusqu'à l'heure même du jugement, conservez encore l'affection, le désir du péché, alors même que vous n'en avez plus le pouvoir.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) En effet, la mort sépare l'âme du corps, mais elle ne change pas les dispositions de l'âme.

ỳ. 24-27. — *Quiconque entend donc ces paroles que je dis et les pratique, sera comparé à un homme sage qui a bâti sa maison sur la pierre; et la pluie est tombée, et les fleuves se sont débordés, et les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, et elle n'est point tombée, parce qu'elle était fondée sur la pierre. Mais quiconque entend ces paroles que je dis et ne les pratique point, sera semblable à un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable; et la pluie est tombée, et les fleuves se sont débordés, et les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, et elle a été renversée, et la ruine en a été grande.*

S. Chrys. (*hom.* 25.) Il devait s'en trouver qui tout en admirant la doctrine du Sauveur refuseraient de se déclarer ses disciples par les œuvres ; il leur inspire donc par avance une salutaire frayeur par ces paroles : « Tout homme donc qui entend mes paroles, et les pratique, sera comparé à l'homme sage. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il ne dit pas : Je tiendrai pour un homme sage celui qui entend ces paroles et les pratique, mais il sera comparé à un homme sage. Donc celui qui est comparé, c'est l'homme. A qui est-il comparé? Au Christ. Le Christ est donc cet homme sage qui a bâti sa maison, son Eglise, sur

---

Non dixit : « Qui operati estis iniquitatem, » ne videretur tollere pœnitentiam; sed, *qui operamini*, id est, qui usque in præsentem horam cum judicii tempus advenit, licet non habeatis facultatem peccandi, tamen adhuc habetis affectum.

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. hom.* 19.) Nam mors quidem animam a carne separat, animæ autem propositum non immutat.

Omnis ergo qui audit verba mea hæc, et facit ea, assimilabitur viro sapienti, qui ædificavit domum suam supra petram ; et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et non cecidit : fundata enim erat supra petram. Et omnis qui audit verba mea hæc, et non facit ea, similis erit viro stulto qui ædificavit domum suam super arenam; et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam ; et cecidit, et fuit ruina ejus magna.

Chrys. (*in hom.* 25 *super Matth.*) Quoniam quidam futuri erant quæ dicta sunt a Domino admirantes, ostensionem autem quæ est per opera non tribuentes, præveniens eos terret, dicens : « Omnis ergo qui audit verba mea hæc, et facit ea, assimilabitur viro sapienti. »

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. hom.* 20.) Non autem dixit : « Æstimabo eum qui audit et facit, virum sapientem ; » sed « assimilabitur viro sapienti, » ergo qui similatur, homo est. Cui autem assimilatur? Christo : Christus autem est sapiens vir qui ædificavit domum suam (id est, Ecclesiam) supra petram (id est,

la pierre, c'est-à-dire sur la force de la foi. L'insensé, c'est le démon, qui a bâti sa maison, l'assemblée des impies, sur le sable, c'est-à-dire sur la terre sans consistance de l'infidélité, ou sur les hommes charnels, qu'il a comparés au sable à cause de leur stérilité, de leur défaut d'union entre eux, de la diversité des opinions qui les divisent, comme aussi de leur multitude innombrable. La pluie, c'est la doctrine dont l'esprit de l'homme est comme arrosé; les nuages sont les sources qui répandent la pluie. Ces nuages sont souvent poussés par l'Esprit saint comme les apôtres et les prophètes; d'autres suivent l'impulsion du démon, ce sont les hérétiques. Les vents favorables sont les esprits qui inspirent les différentes vertus, ou bien les anges qui agissent d'une manière invisible sur les sens de l'homme pour les amener à faire le bien. Les vents mauvais sont les esprits impurs, les fleuves salutaires sont les évangélistes et les docteurs, et les fleuves dont les eaux sont désastreuses, ceux qui sont remplis de l'esprit immonde, dont toute la science consiste dans des discours sans fin, comme les philosophes et les maîtres de la science profane, du sein desquels coulent des fleuves d'une eau morte. Or l'Eglise que le Christ a fondée n'est ni corrompue par la pluie d'une doctrine de mensonge, ni ébranlée par le souffle du démon, ni agitée par la violence des fleuves impétueux. On ne peut pas opposer à cette doctrine que plusieurs de ceux qui sont dans l'Eglise s'en séparent et tombent : car tous ceux qui portent le nom de chrétiens n'appartiennent pas à Jésus-Christ, mais le Seigneur connaît ceux qui lui appartiennent (1). Quant à la maison bâtie par le démon, la pluie de la vraie doctrine est tombée sur elle; les vents, c'est-à-dire les anges ou les grâces spirituelles; les fleuves,

(1) II *Tim.*, II, 19 : « Le solide fondement de Dieu subsiste ayant pour sceau cette parole : Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui. »

---

supra fortitudinem fidei.) Vir autem stultus est diabolus qui ædificavit domum suam (id est, omnes impios) super arenam (id est, inconstantiam infidelitatis), aut super carnales homines qui dicuntur *arena*, propter sterilitatem; et quia non cohærent sibi, sed sunt per diversas opiniones dispersi, et quia sunt innumerabiles : pluvia autem est doctrina quæ irrigat hominem, nubes autem sunt a quibus pluvia fluit. Quidam a Spiritu Sancto excitantur, sicut apostoli et prophetæ, et quidam a spiritu diaboli, sicut hæretici; venti autem boni, sunt spiritus diversarum virtutum : vel angeli, qui invisibiliter in sensibus hominum operantur et adducunt ad bona; venti autem mali sunt spiritus immundi; flumina autem bona, sunt evangelistæ et doctores populi; flumina mala sunt homines immundo spiritu pleni, et verbositate instructi; sicut philosophi et cæteri secularis scientiæ professores, de quorum ventre exeunt flumina aquæ mortuæ. Ecclesiam ergo, quam Christus fundavit, non pluvia mendacis doctrinæ corrumpit, neque diabolicus flatus impellit, neque violentorum fluminum impetus movet. Nec est contrarium quod quidam de Ecclesia cadunt : non enim omnes qui *Christiani* dicuntur, Christi sunt, sed « novit Dominus qui sunt ejus. » Sed contra domum quam ædificavit diabolus, descendit pluvia veræ doctrinæ; venti, id est, spirituales gratiæ aut angeli; flumina, id est, quatuor

c'est-à-dire les quatre évangélistes et les autres sages sont venus fondre sur elle, et cette maison, c'est-à-dire la gentilité, est tombée pour faire place à Jésus-Christ qui s'est élevé sur ses ruines; et sa ruine a été grande, toutes les erreurs ayant été dissipées, le mensonge confondu, et les idoles détruites sur toute la face de la terre. Celui donc qui écoute les paroles de Jésus-Christ et les met en pratique est semblable au Christ, car il bâtit sur la pierre, c'est-à-dire sur le Christ, qui est le principe de tout bien; de manière que tout homme qui construit sur le bien de quelque nature qu'il soit, construit sur Jésus-Christ. Or de même que l'Eglise bâtie par Jésus-Christ ne peut être renversée, de même le chrétien dont nous parlons qui a construit sur Jésus-Christ ne peut être renversé par aucune adversité d'après ces paroles : « Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ. » Au contraire, celui qui entend les paroles du Sauveur et ne les met pas en pratique, est semblable au démon. Les paroles qu'on écoute sans les mettre en pratique sont bientôt séparées et dispersées, et c'est pour cela qu'on les compare au sable. Le sable, c'est toute espèce de malice, ou encore tous les biens de la terre; or de même que la maison du démon est bientôt renversée, ainsi tombent et sont détruits ceux qui ont assis les fondements de leur édifice sur le sable. La ruine est grande si elle atteint les fondements de la foi; elle est moins grande si on s'est rendu coupable de fornication et d'homicide, car on peut alors se relever par la pénitence, à l'exemple de David.

Rab. Ou bien cette grande ruine c'est celle à laquelle Notre-Seigneur condamne ceux qui auront écouté ses enseignements sans les pratiquer, lorsqu'il leur dira : « Allez au feu éternel. » (1) — S. Jér.

(1) Dans saint Matthieu (xxv), il n'est question que de ceux qui auront négligé les œuvres de miséricorde, mais il faut sous-entendre, comme le fait remarquer saint Augustin (*De la foi et des*

---

evangelistæ, et cæteri sapientes : et sic cecidit domus (id est, Gentilitas), ut surgeret Christus; et facta est ejus ruina magna, solutis erroribus, convictis mendaciis, et idolis in toto mundo destructis. Christo ergo similis est qui audit verba Christi et facit ea : ipse enim ædificat supra petram (id est, Christum, qui est omne bonum), ut in quacunque specie boni aliquis ædificaverit, supra Christum ædificasse videatur. Sicut autem Ecclesia ædificata a Christo dirui non potest, sic talem Christianum, qui se ædificavit supra Christum, nulla adversitas dejicere potest, secundum illud (*Rom.* 8) : « Quis nos separabit a charitate Christi? » Diabolo autem est similis qui audit verba Christi, et non facit : verba enim quæ audiuntur et non fiunt, separata sunt et dispersa; et ideo assimilantur arenæ. Arena etiam est omnis malitia, vel etiam mundi alia bona. Sicut autem domus diaboli destructa est, ita tales supra arenam fundati destruuntur et cadunt : et est ruina magna, si de fundamento fidei aliquid ruinæ fuerit, passus; non autem si fornicatus fuerit, aut homicidium fecerit : quia habet unde per pœnitentiam surgat, sicut et David.

Raba. Vel ruina magna intelligenda est, qua dicturus est Dominus audientibus et non facientibus : « Ite in ignem æternum. « Hieron. Vel aliter : super

Ou bien encore, tout enseignement des hérétiques qui ne s'élève que pour tomber, est bâti sur le sable, qui est mouvant et n'est point capable de cohésion. — S. Hil. (*can.* 6 *sur S. Matth.*) Ou bien les pluies sont une figure des séductions flatteuses des voluptés qui se glissent insensiblement par toutes les fentes ouvertes, et commencent par rendre la foi moins ferme; puis vient le choc impétueux des fleuves ou des torrents, c'est-à-dire des passions plus criminelles; puis enfin les vents se déchaînent dans toute leur violence, c'est-à-dire que le souffle de la puissance du démon entre tout entier dans l'âme. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) Ou bien encore la pluie, lorsqu'elle est prise au figuré, en mauvaise part, représente la superstition couverte de ténèbres; les bruits confus du monde sont comparés aux vents; et les fleuves aux passions charnelles qui s'écoulent aussi sur la terre; et celui qui se laisse entraîner par la prospérité, se laisse aussi briser par le malheur. Au contraire rien de tout cela n'est à craindre pour celui dont la maison est bâtie sur la pierre, c'est-à-dire qui, non content d'écouter les préceptes du Seigneur, se fait un devoir de les accomplir. Dans toutes ces circonstances on s'expose à de grands dangers lorsqu'on écoute la parole de Dieu sans la pratiquer, car on ne peut affermir dans son âme les vérités que Dieu nous fait connaître, ou les préceptes qu'il nous donne que par la pratique. Or remarquez qu'en disant : « Celui qui entend ces paroles que je viens de dire, » Jésus-Christ nous fait suffisamment entendre que ce discours comprend tous les préceptes destinés à former à la vie chrétienne, à toute perfection, de manière que ceux qui voudront en faire la règle de leur vie sont comparés avec raison à celui qui bâtit sur la pierre.

œuvres, chap. v), ceux qui se contentant de la foi, ne l'ont pas rendue vivante par leurs bonnes œuvres, ou qui n'ont pas observé les commandements qui leur étaient connus par la foi.

---

arenam quæ fluida est, et in unam copulam non potest redigi, omnis hæreticorum sermo ædificatur, ut corruat. Hilar. (*can.* 6 *in Matth.*) Vel aliter : in pluviis, blandarum et sensim illabentium voluptatum illecebras significat, quibus primum fides (rimis patentibus) immadescit; post quæ fluviorum (sive torrentium) procursus (id est, graviorum cupiditatum motus) incurrit; ut exinde tota ventorum vis circumstantium desæviat; id est, universus diabolicæ potestatis spiritus inferatur. Aug. (*de Serm. Dom.* lib. II, *prope finem.*) Vel aliter : pluvia cum in mali alicujus significatione ponitur, caliginosa superstitio intelligitur : rumores autem hominum ventis comparantur : fluvius autem carnalibus concupiscentiis tanquam fluentibus super terram : et qui prosperitatibus inducitur, adversitatibus frangitur; quorum nihil metuit, qui fundatam habet domum supra petram : id est, qui non solum audit præceptum Domini, sed etiam facit. Et in his omnibus periculo se subjicit, qui audit et non facit : non enim quis firmat in se quæ a Deo percipit, vel ipse audit, nisi faciendo. Considerandum autem est quia cum dixit : « Qui audit verba mea hæc, » satis significat istum sermonem omnibus præceptis (quibus christiana vita formatur) esse perfectum; ut merito qui secundum eam vivere voluerint, comparentur ædificanti supra petram.

℣. 17, 18. — *Or Jésus ayant achevé tous ces discours, la multitude était dans l'admiration de sa doctrine. Car il les instruisait comme ayant autorité, et non pas comme leurs scribes et leurs pharisiens.*

La Glose. (1) Jésus-Christ ayant complété son enseignement, l'Evangéliste nous montre l'effet de sa doctrine sur la foule par ces paroles : « Et il arriva lorsqu'il eut achevé, » etc. — Rab. Cette dernière expression nous représente la perfection des paroles du Sauveur, et l'excellence de ses préceptes. Cette remarque faite par l'Evangéliste que les peuples étaient dans l'admiration se rapporte ou aux infidèles qui étaient dans l'étonnement, parce qu'ils ne croyaient pas aux paroles du Sauveur, ou tous ceux en général qui admiraient en lui la supériorité d'une sagesse aussi sublime. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Si les raisons que l'on présente à l'esprit de l'homme sont de nature à le satisfaire, elles obtiennent ses louanges ; si elles triomphent de lui, elles excitent son admiration, car tout ce que nous ne pouvons louer comme il le mérite, nous l'admirons. Leur admiration cependant était bien plutôt un témoignage de la gloire de Jésus-Christ que de leur foi, car s'ils avaient cru en Jésus-Christ, ils ne l'auraient pas tant admiré. En effet qu'est-ce qui excite d'ordinaire cette admiration mêlée d'étonnement ? Ce qu isurpasse la puissance de celui qui agit ou qui parle : aussi ne sommes-nous pas étonnés des paroles ou des œuvres de Dieu, car elles sont toutes inférieures à sa puissance. C'était la foule qui était dans l'admiration, c'est-à-dire le vulgaire, et non les princes du peuple, qui n'écoutaient pas avec le désir d'apprendre. Le peuple simple au contraire écoutait avec simplicité, et son silence eût été troublé par les

(1) On ne trouve ce passage ni dans la Glose actuelle, ni dans saint Anselme, ni dans Bède, etc.

Et factum est cum consummasset Jesus verba hæc, admirabantur turbæ super doctrina ejus : erat enim docens eos sicut potestatem habens, et non sicut Scribæ eorum et Pharisæi.

Glossa. Posita doctrina Christi, effectum doctrinæ ipsius in turbis ostendit dicens : *Et factum est cum consummasset*, etc. Raba. Consummatio hæc ad perfectionem verborum et integritatem dogmatis pertinet. Quod autem dicit *turbas admirari*, aut infideles in turba significat (qui ob hoc stupebant, quia non credebant verbis Salvatoris), aut omnes generaliter demonstrat, quia excellentiam tantæ sapientiæ in eo venerabantur. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. hom.* 20.) Placatus rationabiliter hominis intellectus laudem generat, victus autem admirationem : quicquid enim digne laudare non possumus, admiramur. Admiratio tamen eorum magis ad gloriam Christi pertinebat, quam ad fidem ipsorum : si enim crederent in Christum, non mirarentur. Illud enim movet admirationem, quod superat facientis aut dicentis personam ; et ideo quod a Deo factum aut dictum est, non admiramur ; quia omnia minora sunt quam Dei potentia. Turbæ autem erant quæ mirabantur ; id est, populus vulgaris, non principes populi, qui non discendi studio audire solebant : populus autem simplex, simpliciter audiebat, sed eorum silentium (si illi

contradictions des princes du peuple, s'ils avaient été présents; car plus il y a de science, plus la malice est grande, celui qui s'empresse trop d'être le premier ne pouvant se contenter d'être au second rang.

S. Aug. (*De l'acc. des Ev.*, liv. II, chap. 19.) De ce qui est dit ici on peut conclure que l'Evangéliste veut parler de la foule des disciples, dans le grand nombre desquels il en avait choisi douze à qui il donna le nom d'Apôtres, circonstance qu'omet saint Matthieu (1), car Notre-Seigneur Jésus-Christ paraît n'avoir adressé qu'à ses disciples qui étaient sur la montagne ce discours que saint Matthieu insère ici et sur lequel saint Luc garde le silence. Et lorsqu'ensuite il fut descendu, il en tint un autre semblable sur lequel saint Matthieu se taît et que rapporte saint Luc. On peut dire aussi comme plus haut que Notre-Seigneur n'a prononcé devant les Apôtres et le reste de la foule qu'un seul et même discours que saint Matthieu et saint Luc rapportent de la même manière, quant aux vérités qu'il renferme quoique sous une forme différente. Ainsi s'explique naturellement l'admiration de la foule.

S. Chrys. (*hom.* 26.) L'Evangéliste indique la cause de cette admiration : « Car il les enseignait, » etc. Si lorsque cette puissance se manifestait par des œuvres, les scribes repoussaient le Christ loin d'eux, combien plus auraient-ils été scandalisés, alors que cette puissance ne se déclarait que par de simples paroles. Mais la foule n'éprouva pas cette impression; car, lorsqu'une âme veut le bien, elle se laisse facilement persuader aux enseignements de la vérité. Notre-Seigneur manifestait cette puissance d'enseignement en captivant un grand

(1) *Luc*, VI, 12; où il est dit, qu'après avoir été sur la montagne pour y prier, et y avoir passé la nuit en prière, il appela le jour étant venu, ses disciples, et choisit parmi eux les douze apôtres.

---

interfuissent) suis contradictionibus conturbassent : ubi enim est major scientia, illic fortior malitia : qui enim festinat esse prior, non est contentus esse secundus.

Aug. (*de con. Evang.* lib. II, cap. 19.) Ex eo autem quod hic dicitur, potest videri discipulorum turbam dixisse ex quibus illos duodecim elegerat in monte ex pluribus, quos *apostolos* nominavit (*Luc.* 6) quod Matthæus hic prætermisit. Solis enim discipulis in monte videtur Jesus hunc habuisse sermonem, quem Matthæus interposuit et Lucas tacet. Et deinde cum descendisset, in loco campestri habuisse alterum similem, de quo Matthæus tacet, Lucas non tacet. Quamquam etiam illud possit occurrere (sicut supra dictum est), apostolis cæterisque turbis præsentibus unum habuisse sermonem, quem Matthæus Lucasque narrarunt, diverso narrandi modo, sed eadem veritate sententiarum ; et sic planum est quod hic dicitur de admiratione turbæ.

Chrys. (*in hom.* 26 *super Matth.*) Causam autem admirationis subdit dicens : *Erat enim docens*, etc. Si autem hanc potestatem videntes per opera, Scribæ eum a se abigebant, ubi solum verba erant potestatem manifestantia, qualiter scandalizati non fuissent? Sed turbæ hoc non passæ sunt : cum enim anima benevola fuerit, facile persuadetur a sermonibus veritatis. Erat autem potestas docentis, ut multos eorum

nombre de ceux qui l'écoutaient, et en excitant leur admiration. Aussi le charme de ses paroles était si grand qu'ils ne voulaient pas le quitter, alors même qu'il avait cessé de parler, et c'est pourquoi ils le suivirent lorsqu'il descendit de la montagne. Ce qui les étonnait davantage dans cette puissance, c'est que Notre-Seigneur ne rapportait pas à un autre l'objet de son enseignement, comme Moïse (1) et les prophètes, mais qu'il déclarait en toute circonstance qu'il était le souverain Maître; en effet, il ne porte aucune loi sans cette formule : « Pour moi, je vous dis, » etc. — S. Jér. C'est comme étant le Dieu et le Maître de Moïse lui-même que, dans la plénitude de sa liberté, il ajoutait à la loi ce qui devait lui donner plus de clarté, ou même qu'il la changeait dans ses prédications au peuple, ainsi que nous l'avons vu plus haut : « Il a été dit aux anciens : Pour moi, je vous dis. » Les scribes, au contraire, ne faisaient qu'enseigner ce que contenaient les écrits de Moïse et des prophètes.

S. Grég. (2) (*Moral.*, liv. xxiii, chap. 7.) Ou bien Jésus-Christ a eu ce privilége spécial de parler avec un pouvoir légitime, parce qu'il n'y a jamais eu chez lui ni faute ni faiblesse. Pour nous, qui sommes faibles, consultons notre faiblesse pour apprendre d'elle ce que nous devons enseigner à nos frères faibles comme nous. — S. Hil. (*can.* 6 *sur S. Matth.*) Ou bien ils mesuraient l'effet de son pouvoir sur la vertu de ses paroles. — S. Aug. (*serm. sur la mont.*) C'est ce qui est ainsi figuré dans ces paroles des Psaumes : « J'agirai à son égard avec confiance; les paroles du Seigneur sont des paroles chastes, de l'argent éprouvé par le feu, passé par le creuset, purifié sept fois. »

(1) Les prophètes et Moïse lui-même, ont coutume de faire précéder ce qu'ils vont dire de ces paroles : « Voici ce que dit le Seigneur. »

(2) Dans les anciens manuscrits chap. xiii sur le xxxiii[e] de Job.

---

caperet, et in admirationem mitteret; ita quod propter delectationem eorum quæ dicta erant, neque tacentem dimittebant : unde et secuti sunt eum descendentem de monte. Stupebant autem ejus maxime potestatem : quia non ad alium referens (ut prophetæ et Moyses dixerunt) quæ dixit, sed ubique ostendit se eum esse qui habet dominium : etenim legem ferens continue apponebat : « Ego autem dico vobis. » (*Matth.* 5.) Hier. Quia quasi Deus et Dominus ipsius Moysi pro libertate voluntatis suæ, vel ea quæ minus videbantur addebat in lege, vel commutans prædicabat in populo; ut supra legimus (*Matth.* 5) : « Dictum est antiquis; ego autem dico vobis : » Scribæ autem ea tantum docebant, quæ scripta sunt in Moyse et prophetis.

Greg. (xxiii *Moral.* cap. 7.) Vel singulariter Christus ex bona potestate locutus est, quia ex infirmitate mala nulla commisit : nos autem quia infirmi sumus, ex propria infirmitate pensemus quod docendi ordine infirmis fratribus consulamus. Hilar. (*can.* 6 *in Matth.*) Vel in verborum virtutibus, effectum potestatis metiebantur. Aug. (*de Serm. Dom.*, lib. ii, *prop. finem.*) Hoc est enim quod in psalmis significatur (*Ps.* ii) : « Fiducialiter agam in eo : eloquia Domini, eloquia casta, argentum igne examinatum, terræ probatum, purgatum

C'est ce nombre sept qui m'a donné la pensée de rapporter tous ces préceptes aux sept maximes qui forment l'exorde de ce discours, c'est-à-dire aux béatitudes (1). En effet, qu'un homme se mette en colère contre son frère, qu'il lui dise *raca* ou qu'il le traite de fou, c'est l'effet d'un grand orgueil contre lequel il n'y a qu'un remède, implorer de Dieu le pardon avec un esprit suppliant qui n'ait aucune enflure, aucun sentiment d'ostentation. « Bienheureux donc les pauvres d'esprit, parce que le royaume de Dieu leur appartient. » On se montre d'accord avec son adversaire, c'est-à-dire qu'on rend à la parole de Dieu le respect qui lui est dû en s'approchant pour ouvrir le testament du Père céleste non pas avec amertume et le désir de la chicane, mais avec la douceur qu'inspire la piété : « Bienheureux donc ceux qui sont doux parce qu'ils posséderont la terre. » Que celui qui sent l'attrait des voluptés sensuelles se révolter contre la droite volonté s'écrie : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de la mort de ce corps? » (*Rom.* VII, 24) et que par ses larmes il implore le secours de Dieu son consolateur. « Bienheureux donc ceux qui pleurent parce qu'ils seront consolés. » Que peut-on imaginer de plus dur que de triompher d'une habitude vicieuse en retranchant en soi les membres qui sont un obstacle à ce royaume des cieux, et cela sans être brisé par la douleur; de supporter dans l'union conjugale toutes les choses qui n'ont pas le caractère de la fornication quoiqu'elles soient souverainement pénibles, (2) de dire toujours la vérité, et de ne point l'appuyer sur des serments faits à tout propos, mais sur l'intégrité des

(1) On compte ordinairement huit béatitudes, mais la huitième n'est que la récapitulation des précédentes.
(2) Saint Augustin entre dans de plus grands développements sur cette matière.

---

septuplum : » propter quem numerum, admonitus sum omnia ista præcepta ad septem illas referre sententias, quas in principio sermonis hujus posui, scilicet de beatitudinibus. (*Et* lib. I, cap. 10, *ac deinceps.*) Quod enim aliquis fratri irascatur sine causa, vel *rhaca* dicat, vel *fatuum* eum appellet, superbissime admittitur; contra quod est unum remedium, ut supplici animo veniam deprecemur, qui non jactantiæ spiritu infletur : « Beati ergo pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. » (*Et* cap. II, *in fine.*) Consentit autem adversario, id est, verbo Dei reverentiam exhibendo, quisquis ad testamentum patris aperiendum non litibus acerbus, sed pietate mitis accesserit : « Beati ergo mites, quoniam ipsi hæreditate possidebunt terram. » (*Et* cap. 12, *in fine.*) Quisquis etiam carnalem delectationem contra rectam voluntatem suam rebellare sentit, exclamet : « Infelix ego homo, quis me liberabit de morte corporis hujus? » Et ita lugendo imploret consolatoris auxilium, unde beati « qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur. » (*Et* cap. 18.) Quid autem laboriosis cogitari potest, quam ut in vitiosa consuetudine superanda præcidat intra se membra impedientia regnum cœlorum, nec dolore frangatur; toleret in conjugali fide omnia, quæ quamvis sint molestissima, crimen tamen fornicationis non habent; verum loquatur, quod non jurationibus crebris, sed morum probi-

mœurs? Mais qui osera se dévouer à de si grands travaux, sans être enflammé de l'amour de la justice, et comme dévoré par la faim et par une soif ardente? Bienheureux sont ceux qui ont faim et soif, parce qu'ils seront rassasiés. » Qui sera toujours prêt à supporter les outrages de ceux qui sont faibles, à donner à celui qui lui demande, à aimer ses ennemis, à faire du bien à ceux qui le haïssent, à prier pour ceux qui le persécutent, si ce n'est celui qui sera parfaitement miséricordieux? « Bienheureux donc les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde. » Pour avoir l'œil du cœur pur, il ne faut point se proposer pour fin de ses bonnes œuvres le désir soit de plaire aux hommes, soit de pourvoir aux nécessités de la vie, ni condamner témérairement les intentions du prochain, et dans tout ce qu'on fait pour lui, il faut agir comme on voudrait qu'il agît à notre égard. « Bienheureux donc ceux qui ont le cœur pur, » etc. Il faut encore qu'à l'aide d'un cœur pur nous trouvions la voie étroite de la sagesse, que les séductions des esprits pervers veulent nous dérober. Si on parvient à les éviter, on est sûr d'arriver à la paix que donne la sagesse. « Bienheureux donc les pacifiques. » Mais soit qu'on admette cette liaison d'idées, soit qu'on en préfère un autre, c'est une obligation pour nous de mettre en pratique les préceptes que nous avons reçus du Seigneur, si nous voulons bâtir sur la pierre.

---

tate commendet? Sed quis tantos labores inire audeat, nisi flagret amore justitiæ, quasi fame ac siti vehementi accensus : beati ergo « qui esuriunt et sitiunt, quoniam ipsi saturabantur. » (*Et* cap. 23, *in fine*.) Quis autem potest paratus esse ab infirmis injurias sustinere, petenti a se tribuere, diligere inimicos, benefacere his qui se oderunt, orare pro persequentibus, nisi perfecte misericors? « Beati ergo misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.» (*Et* lib. II, cap. 22.) Mundum autem cordis oculum habet, qui finem bonorum operum suorum non in eo constituit ut hominibus placeat, neque ut comparet ea quæ huic vitæ sunt necessaria; neque temere animum hominis condemnat, et quidquid exhibet homini, hac intentione exhibet, quia sibi vult exhiberi : « Beati ergo mundo corde, » etc. (*Et* cap. 25.) Oportet etiam ut per mundum cor inveniatur arcta via sapientiæ, cui perversorum hominum deceptiones obstrepunt : quas evadere, est venire ad pacem sapientiæ : « Beati ergo pacifici,» etc. Sed sive iste ordo considerandus sit, sive alius, facienda sunt quæ audivimus a Domino, si volumus ædificare supra petram.

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE ANALYTIQUE.

ỳ. 1-4. — Opportunité de la guérison miraculeuse du lépreux après le sermon sur la montagne. — Notre-Seigneur seul avec ses disciples sur la montagne est suivi par la foule lorsqu'il en est descendu. — Explication spirituelle de cette circonstance.— Le lépreux commence par reconnaître et confesser la divinité de Jésus-Christ. — Doute-t-il de la volonté du Seigneur à son égard? — Pourquoi Notre-Seigneur, qui pouvait le guérir d'une seule parole, veut-il y employer la main et le toucher? — Il donne ici une nouvelle preuve de sa divinité. — Viole-t-il en cela la loi? — Pourquoi cette parole : *Je le veux, soyez guéri?*—Elle est immédiatement suivie de la guérison du lépreux. — Pourquoi demande-t-il au lépreux le silence sur sa guérison? — Pourquoi l'envoie-t-il se présenter aux prêtres? — Pourquoi lui ordonne-t-il de leur faire l'offrande prescrite par la loi? — Le genre humain et le pécheur figurés dans la personne de ce lépreux.

ỳ. 5-9. — Signification mystique du mot Capharnaüm. — Ce centurion était-il Juif ou Gentil? — Sa bonté pour son serviteur. — Sa foi vive. — Ses efforts pour émouvoir le Sauveur en faveur de son serviteur. — Que représentait le serviteur du centurion et le centurion lui-même? — Pourquoi Jésus promet-il sans qu'on le lui demande d'aller visiter ce serviteur? — Humilité du centurion. — Récompense de son humilité. — Explication spirituelle des paroles du centurion. — Sa foi à la divinité de Jésus-Christ. — Comment il retrace les relations du Père et du Fils. — Réfutation de l'interprétation de Sabellius. — Que représentent les serviteurs du centurion? — Conciliation du récit de saint Matthieu avec celui de saint Luc.

ỳ. 10-13. — Témoignage que Jésus rend à la foi du centurion. — Excellence de la foi ; elle devient l'objet de l'admiration de Dieu lui-même. — Pourquoi Notre-Seigneur donne ces marques d'admiration? — Grandeur et mérites de la foi du centurion. — Quels sont ceux qui viendront de l'Orient et de l'Occident, etc.? — Prédiction de la réprobation des Juifs. — Pourquoi ils sont appelés les fils du royaume. — On ne peut accuser le Christ d'avoir détourné le peuple juif du culte du vrai Dieu. — Peines que l'on souffre dans les ténèbres extérieures. — Ce qu'elles figurent dans le sens métaphorique. — Récompense de la foi du centurion. — Le Sauveur n'a paru sous une forme extérieure qu'au milieu du peuple juif.

ỳ. 14, 15. — La belle-mère de Pierre figure de la synagogue. — Pourquoi Jésus entre-t-il dans la maison de Pierre? — Respect de Pierre pour Jésus-Christ, sa réserve. — Différentes manières dont le Sauveur rend la santé aux malades. — Instantanéité de la guérison de cette femme. — Ce que figure dans le sens mystique la maison de Pierre, sa belle-mère, etc. — A quel temps cette guérison a-t-elle eu lieu?

ỳ. 16-17. — La puissance miséricordieuse de Jésus-Christ s'appliquant à tous. — Multitude de prodiges qu'il a opérés.— Dans quel sens et à quelle fin s'est-il chargé de nos maladies et de nos infirmités? — Que signifient ces guérisons opérées vers le soir?

ỳ. 19-22. — Jésus ne guérissait pas seulement les corps, mais il rendait encore

les âmes meilleures. — Pourquoi passe-t-il à l'autre bord du lac? — Attachement du peuple pour lui. — Quel jour ordonna-t-il à ses disciples de passer à l'autre bord? — Comment le Scribe considérait-il Notre-Seigneur? — Dans quel but voulait-il le suivre? — Imperfection de ses dispositions. — A quoi Jésus répond-il en lui disant : *Les renards*, etc.? — Est-ce pour le repousser qu'il lui tient ce langage? — Sens multiple de ces paroles. — Dispositions beaucoup plus parfaites du second qui se présente. — Ce que Jésus exige de ceux qu'il appelle au ministère évangélique. — Nous commande-t-il de refuser à nos parents l'honneur qui leur est dû? — Embarras et peines auxquelles Jésus nous arrache. — Peut-on l'accuser ici de cruauté? — Ce père qui était mort était-il un des disciples de Jésus? — Divers sens de la leçon que lui donne le Sauveur?

℣. 23-27. — Pourquoi Notre-Seigneur traverse la mer avec ses disciples. — Pourquoi commande-t-il à la tempête d'agiter la mer? — Pourquoi dormait-il pendant cette tempête? — Foi imparfaite des disciples. — Effets de la parole de Notre-Seigneur, la mer est calmée en un seul instant. — Sont-ce les Apôtres ou les disciples de Jésus-Christ qui furent remplis d'admiration? — Explication mystique de cet événement.

℣. 28-34. — Pourquoi Dieu permet que les démons viennent proclamer la divinité de son Fils. — Conciliation du récit de saint Matthieu et de celui de saint Luc sur le nombre des possédés. — Erreur de ceux qui pensent que les âmes de ceux qui sont morts deviennent des démons. — Fureur de ces possédés. — La confession qu'ils font de la divinité du Sauveur est-elle volontaire? — Le reconnaissaient-ils vraiment pour le Fils de Dieu? — Cette confession des démons condamne à la fois les Juifs et les Ariens. — Que signifient ces paroles : *Vous êtes venu nous tourmenter avant le temps?* — Le démon ne peut rien faire par sa propre puissance. — Pourquoi les démons demandent-ils à entrer dans un troupeau de pourceaux? — Notre-Seigneur en le leur permettant agit-il à leur persuasion? — Providence de Dieu qui s'étend à tous les hommes. — Motifs de cette permission. — Pourquoi les démons firent périr ces pourceaux? — Conduite des Géraséniens à l'égard de Jésus. — Pourquoi le prient-ils de s'éloigner de leur pays? — Explication mystique de cette possession et de la conduite des Géraséniens.

ỷ. 1-4. — *Jésus étant descendu de la montagne, une grande foule de peuple le suivit; et un lépreux, venant à lui, l'adorait, en lui disant : Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. Jésus, étendant la main, le toucha et lui dit : Je le veux : soyez guéri. Et sa lèpre fut guérie au même instant. Alors Jésus lui dit : Gardez-vous bien de parler de ceci à personne; mais allez vous montrer au prêtre et offrez le don prescrit par Moïse, afin que cela leur serve de témoignage.*

S. Jér. Après la prédication et l'exposé de la doctrine, l'occasion se présente de faire des miracles pour confirmer par leur vertu et par leur éclat les enseignements du Sauveur. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Notre-Seigneur enseignait comme ayant autorité; mais pour ôter toute apparence d'ostentation à cette manière d'enseigner, il la continue dans ses œuvres miraculeuses, où il fait éclater le pouvoir qu'il avait de guérir; c'est pourquoi l'Evangéliste dit : « Jésus étant descendu de la montagne, une grande foule de peuple le suivait. » — Orig. (1) Tandis que le Seigneur enseignait sur la montagne il n'avait avec lui que ses disciples auxquels il avait été donné de connaître les secrets de la céleste doctrine; maintenant qu'il descend de la montagne, il est suivi par la foule qui n'avait pu monter avec lui, car celui qui est accablé du fardeau de ses péchés ne peut point gravir les sublimes hauteurs des mystères. Mais lorsque le Seigneur descend et s'abaisse jusqu'à l'infirmité, jusqu'à l'impuissance des autres hommes, et qu'il a pitié de leurs imperfections et de leurs faiblesses, une grande foule de peuple le suit, les uns par un sentiment de cha-

(1) Homél. 5, sur divers passages de l'Evangile, et où tout ce chapitre est expliqué; cette citation se trouve au commencement de cette homélie, mais plus développée.

CAPUT VIII.

Cum autem descendisset Jesus de monte, secutæ sunt eum turbæ multæ. Et ecce leprosus veniens, adorabat eum dicens : Domine, si vis, potes me mundare. Et extendens Jesus manum, tetigit eum, dicens : Volo, mundare : et confestim mundata est lepra ejus. Et ait illi Jesus : Vide nemini dixeris ; sed vade, ostende te sacerdoti, et offer munus tuum quod præcepit Moyses in testimonium illis.

Hier. Post prædicationem atque doctrinam signorum offertur occasio, ut per virtutum miracula præteritus apud audientes sermo firmetur. Chrys. (*super Matth. in opere imperf.* serm. 24 et 21.) Quia enim quasi potestatem habens docebat, ut non æstimaretur ostentatio esse hic doctrinæ modus, operibus hoc idem facit, quasi potestatem habens curare. Et ideo dicit : « Cum autem descendisset Jesus de monte, secutæ sunt eum turbæ multæ. » Orig. Docente enim Domino in monte, discipuli erant cum ipso, quibus erat datum cœlestis doctrinæ nosse secreta : nunc autem descendente eo de monte, turbæ secutæ sunt eum, quæ in montem ascendere nequaquam poterant; quia quos delictorum sarcina deprimit, ad mysteriorum sublimia scandere non valent. Descendente autem Domino (hoc est, inclinante se ad infirmitatem et impotentiam cæterorum), quando misertus est imperfectioni eorum vel infirmitati, secutæ sunt eum turbæ multæ; quidam propter

rité, la plupart attirés par sa doctrine, quelques-uns parce qu'il les guérissait et prenait soin d'eux.

Haym. Ou bien encore, par cette montagne sur laquelle le Seigneur s'assied, il faut entendre le ciel dont il est écrit : « Le ciel est mon trône. » Lorsque le Seigneur est assis sur la montagne, ses disciples seuls s'approchent de lui, car avant qu'il se fût revêtu de notre nature fragile, Dieu n'était connu que dans la Judée. Mais lorsqu'il descendit des hauteurs de sa divinité pour prendre les faiblesses de notre humanité, les nations le suivirent en foule. Il apprend ainsi aux docteurs à suivre dans leurs prédications un genre tempéré, et à toujours annoncer la parole de Dieu de la manière qu'ils jugeront plus propre à la faire comprendre. Les docteurs montent sur la montagne lorsqu'ils enseignent aux plus parfaits les préceptes les plus sublimes, et ils en descendent lorsqu'ils développent à ceux qui sont plus faibles, les devoirs plus faciles de la vie chrétienne.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Parmi ceux qui ne purent gravir la montagne, se trouvait le lépreux qui ne pouvait monter, accablé sous le poids de ses péchés, car le péché de nos âmes est une véritable lèpre. Notre-Seigneur descend donc des hauteurs du ciel comme d'une montagne élevée pour guérir la lèpre de nos péchés, et le lépreux se présente à lui comme s'il attendait qu'il fût descendu ; c'est pourquoi il est dit : « Et voici qu'un lépreux venant à lui. » — Orig. (*homél.* 51.) Jésus guérit lorsqu'il est descendu, et il n'opère aucun prodige sur la montagne, car toute chose a son temps sous le ciel (1); il y a le temps de la doctrine, et le temps de la guérison des malades. Sur la mon-

(1) Ou *sous le soleil*, selon la version des Septante.

---

charitatem, plerique propter doctrinam, nonnulli propter curationem et administrationem.

Haym. Vel aliter : per montem in quo Dominus sedet, cœlum intelligitur, de quo scriptum est (*Isa.* 66) : « Cœlum mihi sedes est. » Sed cum Dominus in monte sedet, soli discipuli ad eum accedunt ; quia antequam fragilitatis nostræ humanitatem assumeret, notus erat tantum in Judæa Deus. (*Psal.* 75.) At vero postquam de monte suæ Divinitatis descendit, et humanitatis nostræ fragilitatem assumpsit, magna turba nationum secuta est eum. Demonstratur autem doctoribus, ut in prædicatione sua sermonem habeant temperatum ; et sicut viderint unumquemque capere posse, ita et verbum Dei annuntient. Ascendunt enim in montem doctores, cum perfectioribus excellentiora præcepta ostendunt ; descendunt vero, cum infirmioribus leviora demonstrant.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf.* hom. 21.) Inter cæteros autem qui montem non ascenderunt, est leprosus, qui sursum ascendere non valebat, quasi peccatorum bajulans pondus : lepra enim est peccatum animarum nostrarum. Ideo ergo Dominus de altitudine cœli quasi de excelso monte descendit, ut lepram peccatorum nostrorum mundaret ; et ideo quasi jam præparatus descendenti occurrit : propter quod dicitur : « Et ecce leprosus veniens. » Orig. (*hom.* 5 *in diversos.*) Deorsum curat, et in monte nihil facit ; quia tempus est omni rei sub cœlo (*Eccl.* 4) : tempus doctrinæ, et

tagne il a enseigné, il a pris soin des âmes, il a guéri les cœurs; après ces œuvres spirituelles, comme il est descendu des hauteurs des cieux pour sauver des hommes revêtus d'une chair mortelle, voici qu'un lépreux vient à lui et l'adore. Avant de rien demander, il l'adore, et professe ainsi les sentiments de religion qui l'animent. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il ne demandait point sa guérison au Seigneur comme à un homme habile dans l'art de guérir, mais il l'adorait comme Dieu. Ce qui rend la prière parfaite c'est la foi et la confession que nous en faisons; aussi le lépreux satisfait au précepte de la foi en adorant, et il accomplit l'obligation de la confession par le langage qu'il tient. « Il l'adorait en lui disant : » — Orig. (*homél.* 5.) Seigneur, c'est par vous que toutes choses ont été faites; si vous voulez, vous pouvez me guérir; vouloir et faire sont pour vous une même chose, et toutes les œuvres obéissent à votre volonté. Vous avez autrefois guéri de la lèpre Naaman le Syrien par le prophète Elisée, et si vous le voulez maintenant, vous pouvez aussi me guérir. — S. Chrys. (*hom.* 26 *sur S. Matth.*) Il ne dit pas : « Si vous le demandez à Dieu, » ou bien « si vous recourez à la prière, » mais : « si vous le voulez, vous pouvez me guérir. » Il ne dit pas non plus : « Seigneur, guérissez-moi, » mais il s'abandonne entièrement à lui, le proclame maître absolu, et confesse que sa puissance s'étend à toutes choses. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Au médecin spirituel, il offre une récompense spirituelle; on reconnaît les services des médecins avec de l'argent; c'est par la prière qu'on s'acquitte à l'égard de ce divin médecin des âmes, car nous ne pouvons rien offrir à Dieu qui soit plus digne de lui qu'une prière dictée par la foi. Lorsque le lépreux dit à Jésus : « Si vous voulez, » ce n'est pas qu'il doute que la volonté du Sauveur ne soit disposée à toute sorte de bonnes œuvres; mais comme la santé

---

tempus curationis. In monte docuit, animas curavit, corda sanavit; quibus completis, sicut de cœlestibus montibus ad salvandos carnales descenderat, venit ad eum leprosus et adorabat eum : antequam peteret, adorare cœpit, cultum ostendens. Chrys. (*sup Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Non enim illum petebat quasi hominem artificem, sed adorabat eum quasi Deum ; oratio autem perfecta est fides et confessio : unde leprosus fidei opus odorans implevit, sed opus confessionis implevit in verbis : unde adorabat eum, dicens : Orig. (*hom.* 5 *ut sup.*) « Domine, per te omnia facta sunt : tu ergo si vis, potes me mundare : voluntas tua opus es, et opera tuæ voluntati obediunt : tu prius Naaman Syrum per Heliseum a lepra mundasti ; et modo si vis, potes me mundare » Chrys. (*in homil.* 26 *in Matth.*) Non dixit : Si rogaveris Deum, neque si oraveris, sed si volueris, potes me mundare ; neque dixit : Domine, munda, sed ei totum concedit, et Dominum eum facit, et potestatem universorum ei attribuit. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Et ita spirituali medico spiritualem offerebat mercedem : nam sicut medici pecuniis, iste oratione placatur : nihil enim dignius offerimus Deo, quam orationem fidelem. In hoc autem quod dicit : « Si vis, » non dubitat Christi voluntatem ad omne opus bonum paratam; sed quia non omnibus

du corps n'est pas utile à tous, il ne savait pas si la guérison lui serait avantageuse. Il lui dit donc : « Si vous le voulez, » c'est-à-dire je crois que vous ne pouvez vouloir que ce qui est bon, mais j'ignore si ce que je demande l'est également.

S. Chrys. (*hom.* 26.) Il pouvait guérir ce lépreux par le seul acte de sa volonté, ou par une seule parole ; cependant il veut y employer les mains et le toucher. « Et ayant étendu la main, il le toucha. » C'est ainsi qu'il fait voir qu'il n'est pas soumis à la loi, et que rien n'est impur pour celui qui est pur lui-même. Elisée au contraire, pour se conformer aux prescriptions de la loi, ne sortit pas de sa demeure pour toucher Naaman, il se contenta de l'envoyer se laver dans le Jourdain. Le Seigneur prouve que ce n'est pas comme serviteur, mais comme maître qu'il touche et guérit ; car sa main ne fut point souillée par l'attouchement de la lèpre, mais le corps souillé de lèpre fut purifié par le contact de cette main si pure. En effet le Sauveur n'est pas venu seulement pour guérir les corps, mais aussi pour conduire les âmes vers la véritable sagesse. De même donc qu'il ne défendait plus de manger sans s'être lavé les mains, de même il nous apprend ici que nous ne devons redouter que la lèpre de l'âme, c'est-à-dire le péché, et que la lèpre du corps n'est en aucune façon un obstacle pour la vertu.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Notre-Seigneur parait violer la lettre de la loi, mais il en respecte l'intention. La loi en effet défendait de toucher la lèpre, parce qu'il était impossible que celui qui la touchait ne fût pas atteint de la contagion. Le but de cette défense n'était donc point de mettre obstacle à la guérison du lépreux, mais de garantir de cette maladie contagieuse ceux qui seraient tentés de le toucher.

---

expedit corporalis integritas, nesciebat utrum ei expediret curatio illa. Dicit ergo : « Si vis ; » ac si diceret : « Credo, quia quod bonum est, vis ; ignoro autem si est mihi quod desidero, bonum. »

Chrys. (*in hom.* 26 *ut sup.*) Cum autem voluntate ac sermone purgare posset, manus apposuit et tactum : unde sequitur : « Et extendens manum, tetigit eum ; » ut ostendat quoniam non subjacet legi, et quoniam ei qui mundus est jam nihil est immundum. Elisæus autem observans legis diligentiam, non exivit et tetigit Naaman, sed mittit eum ad Jordanem, lavandum. Dominus autem monstrat quoniam non ut servus, sed ut dominus curat et tangit : non enim manus a lepra facta est immunda, sed corpus leprosum a manu sancta constitutum est mundum ; non enim corpora solum curaturus advenit, sed et animam in veram sapientiam ducturus : sicut igitur manibus non lotis jam manducare non prohibebat (*Matth.* 15), ita et hic erudit quoniam oportet animæ lepram formidare solam (quod est peccatum), lepram autem corporis nullum impedimentum esse ad virtutem.

Chrys. (*super Matth. in opere imperf. ut sup.*) Quamvis autem litteram legis solverit, propositum tamen ejus non solvit : ideo enim lex jussit non tangere lepram, quia non poterat facere ut lepra non sordidaret tangentem : ergo vetuit tangere lepram, non ut leprosi non sanarentur, sed ut tangentes non inquina-

Or le Sauveur en touchant la lèpre n'en fut pas atteint, au contraire il la guérit par ce contact, et par là même il nous apprend qu'il n'y a que la lèpre de l'âme qui soit à craindre. — S. JEAN DAMAS. (1) Il n'était pas seulement Dieu, il était homme aussi, et c'est pourquoi il opérait les miracles par l'intermédiaire du toucher et de la parole, car son corps lui servait comme d'instrument pour l'accomplissement de ces actions toutes divines. — S. CHRYS. (*hom.* 24.) Personne encore ne l'accuse de toucher un lépreux, car l'envie ne s'était pas encore emparée de ceux qui venaient l'entendre. — S. CHRYS. (*sur S. Matth.*) S'il l'avait guéri sans parler, qui aurait pu savoir à quelle puissance était due cette guérison? Notre-Seigneur avait la volonté de guérir, c'était pour le lépreux; il prononce une parole de guérison, c'est pour ceux qui sont présents : « Je le veux, soyez guéri. » — S. JÉR. La plupart des interprètes latins unissent ensemble, mais à tort, ces deux mots en leur donnant ce sens : « Je veux guérir; » il faut les séparer de cette manière : Notre-Seigneur dit d'abord : « Je le veux, » puis il ajoute cette parole de commandement : « Soyez guéri. » En effet le lépreux avait dit : « Si vous le voulez; » Notre-Seigneur lui répond : « Je le veux; » il avait dit : « Vous pouvez me guérir; » le Sauveur répond : « Soyez guéri. »

S. CHRYS. (*hom.* 26.) Nous ne voyons pas que dans les actions les plus éclatantes, le Seigneur ait jamais prononcé ce mot : « Je le veux; » il l'emploie dans cette circonstance pour affermir l'opinion que le peuple et le lépreux avaient de sa puissance. — S. CHRYS. (*homél.* 26.) La nature obéit à ce commandement avec une respectueuse promptitude, comme l'indiquent les paroles suivantes : « Et aussitôt sa lèpre

(1) Liv. III, *De la foi orthodoxe*, chap. 15; vers le milieu le saint docteur y développe plus longuement cette pensée, que c'est par le corps de Jésus-Christ, instrument de la divinité que s'accomplissaient les actions de la puissance divine.

---

rentur: iste autem tangens non inquinatus est a lepra, sed ipsam lepram mundavit tangendo. Per hoc etiam quod lepram tangit, ostendit solam lepram animæ fugiendam. DAMASC. Non enim Deus solum erat, sed homo: unde per tactum et per sermonem divina signa operabatur : ut enim per organum, ita per corpus divinæ perficiebantur actiones. CHRYS. (*in hom.* 26 *super Matth.*) Cum autem leprosum tangit, nullus eum incusat; quia nondum invidia detenti erant auditores. CHRYS. (*sup. Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Sin autem tacite eum curasset, quis scire poterat cujus virtute sanatus esset? Igitur voluntas mundandi facta est propter leprosum; verbum autem propter spectantes : ideo dixit : « Volo, mundare » HIER. Non autem ut plerique Latinorum putant, junctim legendum est : « Volo mundare,» sed separatim; ut prius dicat : « Volo; » deinde imperans dicat : « Mundare. » Ille enim dixerat : « Si vis; » Dominus respondet : *Volo ;* ille dixerat : « Potes me mundare; » Dominus respondet : *Mundare*. CHRYS. (*in homil.* 26 *super Matth.*) Nusquam autem videtur dicere hoc verbum, quamvis magna faciens; sed hic propterea apposuit : *Volo*, ut opinionem plebis et leprosi de ejus potestate confirmaret.

CHRYS. (*in hom.* 26 *ut sup.*) Cessit autem mandanti natura cum decenti velocitate : et ideo sequitur : « Et confestim, mun-

fut guérie; » mais ce mot « aussitôt » ne saurait exprimer la rapidité de cette guérison. — ORIG. (*homél.* 5.) Le lépreux n'a point hésité à croire, sa guérison ne se fait pas attendre; il n'a point différé de professer sa foi, il est immédiatement purifié. — S. AUG. (*de l'acc. des Evang.*, liv. II, chap. 19.) Saint Luc rapporte aussi la guérison de ce lépreux, mais dans un autre endroit. Il suit en cela la méthode des Evangélistes qui placent plus loin dans leur récit ce qu'ils ont omis précédemment, ou qui racontent par anticipation ce qui n'est arrivé que plus tard, suivant en cela l'inspiration divine qui leur faisait écrire de souvenir ce qu'ils avaient appris auparavant.

S. CHRYS. (*hom.* 26.) Après avoir opéré cette guérison, Jésus défend au lépreux d'en parler à personne. Et Jésus lui dit: « Gardez-vous de parler de ceci à personne. » Quelques-uns prétendent qu'il lui fit cette défense afin que la malignité ne pût s'emparer contre lui de cette guérison, ce qui n'a pas de sens. En effet en guérissant ce lépreux, a-t-il laissé le moindre doute sur sa guérison? Si donc il lui défend d'en parler, c'est pour nous apprendre à éviter l'ostentation et la vaine gloire. Lors donc qu'il commande à un autre malade qu'il avait guéri de publier sa guérison, c'est pour nous enseigner que nous devons avoir une âme reconnaissante, car ce n'est pas sa propre gloire, mais celle de Dieu, qu'il lui ordonne de publier. Par l'un de ces deux infirmes, le lépreux, il nous apprend donc à fuir la vaine gloire; par l'autre, à éviter l'ingratitude et à tout rapporter à la gloire de Dieu. — S. JÉR. Et en effet, quelle nécessité de publier de vive voix ce que la guérison de son corps faisait assez connaître? — S. HIL. (*can.* 7 *sur S. Matth.*) Ou bien le silence lui est commandé parce que cette guérison ne lui est accordée qu'après qu'il l'a demandée.

---

data est lepra ejus, » sed hoc quod dicit: *Confestim*, multum est tardius velocitate quæ secundum opus est facta. ORIG. (*homil.* 5 *ut sup.*) Quia enim non dubitavit credere, non tardatur sanatio; quia non distulit confessionem, non differtur mundatio. AUG. (*de cons. Evan.* lib II, cap. 19.) Hujus autem leprosi mundati, etiam Lucas meminit, non sane hoc ordine, sed ut solent prætermissa recordari, vel posterius facta præoccupari, sicut divinitus suggerebantur, ut antea cognita, postea recordando rescriberent.

CHRYS. *in homil.* 26 *super Matth.*) Curans autem JESUS corpus, jubet nulli dicere. Unde sequitur: « Et ait illi Jesus: Vide nemini dixeris. » Quidam igitur aiunt quoniam ideo jussit hoc, ut non malignentur circa ejus purgationem: quod insipienter dicitur. Non enim ita mundavit, ut dubitabilis esset mundatio; sed nulli dicere jubet, docens non diligere ostentationem et honorem. Qualiter igitur alii sanato jubet dicere (*Marc.* 5), sed in hoc erudivit nos bonæ mentis esse: non enim illic divulgari se jussit, sed dari gloriam Deo. Per leprosum ergo hunc, instruit nos non esse vane gloriosos: per illum autem non esse ingratos, sed omnia ad laudem Dei referre. HIER. Et revera quid erat necesse ut sermone jactaret, quod corpore præferebat? HILAR. *Can.* 7, *in Matth.*) Vel, ut salus hæc non offertur potius quam quæritur, silentium imperatur.

« Mais allez, montrez-vous au prêtre. » — S. Jér. Il l'envoie se présenter aux prêtres, premièrement pour lui faire pratiquer l'humilité par cet acte de déférence à leur égard; secondement pour sauver les prêtres eux-mêmes, s'ils voulaient croire au Sauveur du monde, et les rendre inexcusables s'ils ne voulaient pas croire; et en même temps pour prévenir le reproche qu'ils lui firent si souvent de violer la loi. — S. Chrys. (*homél.* 26.) Il ne la violait pas toujours, de même qu'il ne l'observait pas en toute circonstance; mais tantôt il en négligeait les prescriptions pour ouvrir la voie à la sagesse de l'avenir, tantôt il les observait pour réprimer les discours insolents des Juifs, et condescendre à leur faiblesse. C'est pour la même raison que nous voyons les apôtres garder quelquefois, et quelquefois laisser de côté les observances de la loi. — Orig. (*homél.* 5.) Ou bien il envoie ce lépreux se présenter aux prêtres pour qu'ils reconnaissent que ce n'est point par la vertu ordinaire de la loi, mais par l'efficacité de la grâce, qu'il a obtenu sa guérison (1).

S. Jér. La loi ordonnait à ceux qui avaient été guéris de la lèpre d'offrir des présents aux prêtres. C'est pour cela que Notre-Seigneur ajoute : « Et offrez le don prescrit par Moïse afin qu'il leur serve de témoignage. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il ne faut pas entendre ces paroles en ce sens que Moïse ait prescrit cette offrande pour servir de

(1) La lèpre, mal héréditaire chez les Juifs depuis leur retour d'Egypte, n'était pas une maladie ordinaire; elle était, disait-on, un mal sur lequel la science médicale n'avait pas d'action, une plaie envoyée par la justice même de Dieu ; d'après la loi, le prêtre avait seul le droit de déclarer le malade pur ou impur. Le lépreux était tenu de se soumettre à son examen de temps en temps, et il lui devait un don quand il était purifié. Ce n'était qu'après avoir accompli ce devoir, qu'il pouvait reparaître librement dans les assemblées civiles et religieuses. Si Jésus, sans s'inquiéter de ce précepte avait congédié le lépreux sans aucun avertissement, les prêtres, déjà fort mal disposés pour lui, auraient regardé cette conduite comme un empiétement sur leurs droits et refusé peut-être l'attestation dont le lépreux avait besoin pour rentrer dans la vie commune. Il était donc prudent de lui imposer silence, de peur que le prêtre ne l'apprît par le bruit public, et ne mît de la partialité dans sa décision. (Chassay, *Hist. de la Prédic. de N. S.* Tome I, 250.)

Sequitur : « Sed vade, ostende te sacerdoti. » Hier. Mittit autem eum ad sacerdotes, primum propter humilitatem, ut sacerdotibus deferre videatur ; deinde ut videntes leprosum mundatum, si crederent Salvatori, salvarentur; si vero non crederent, inexcusabiles fierent; et simul ne (quod in eo sæpissime criminabanbantur) legem infringere videretur. Chrys. (*in homil.* 26, *in Matth.*) Neque enim ubique eam dissolvebat, neque ubique custodiebat ; sed quandoque quidem hoc, quandoque illud faciebat ; in uno quidem futuræ sapientiæ præparans viam, in altero autem inverecundam Judæorum cohibens linguam, et condescendens imbecillitati eorum : unde apostoli apparent quandoque quidem observantes legem, quandoque autem eam prætermittentes. Orig. (*hom.* 5 *ut sup.*) Vel mittit ad sacerdotes, ut cognoscant quia non per legis consuetudinem mundatus est, sed per gratiæ operationem.

Hier. Erat autem in lege præceptum (*Levit.* 14.) ut qui mundati fuerant a lepra, offerrent munera sacerdotibus. Unde sequitur : « Et offer munus tuum quod præcepit Moyses in testimonium illis. » Chrys. (*sup Matth. in oper. imperf. ut sup.*) Non sic intellige, quia « hoc Moyses præcepit in testimonium

témoignage aux prêtres. Notre-Seigneur dit : « Allez et offrez ce don pour qu'il leur serve de témoignage (1). — S. Chrys. (*hom.* 26.) Le Sauveur prévoyait qu'ils ne tireraient aucun profit de ce miracle, aussi ne dit-il pas : « Pour les rendre meilleurs, » mais « pour être un témoignage » (c'est-à-dire un chef d'accusation et de preuve) que j'ai fait tout ce que je devais faire. Il a bien prévu en effet qu'ils ne réformeraient pas leur vie, il n'a pas laissé de faire ce qu'il jugeait nécessaire. Mais pour eux ils ont persévéré dans la malice qui leur était propre. Il ne dit pas non plus : « Le don que je prescris, » mais, « le don que prescrit Moïse ; » il les renvoie ainsi de temps en temps à la loi pour fermer la bouche des méchants. Il ne veut pas qu'on puisse dire qu'il a ravi aux prêtres la gloire qui leur appartenait ; il accomplit l'œuvre de la guérison, mais il leur laisse le soin d'en constater la preuve. — Orig. (*homél.* 5.) Ou bien, offrez votre présent, afin que tous ceux qui vous verront accomplir cette prescription croient au miracle de votre guérison.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Ou bien encore, il lui ordonne de faire l'offrande prescrite, afin que si plus tard les prêtres avaient l'intention de le chasser, il pût leur dire : « Vous avez accepté mon offrande, comme venant d'un homme parfaitement guéri ; pourquoi donc me chassez-vous aujourd'hui comme lépreux ? » — S. Hil. (*can.* 7 *sur S. Matth.*) — Ou bien encore, on peut admettre ce sens : « Que Moïse a ordonné comme témoignage pour eux, » car ce que Moïse a ordonné dans la loi, n'est pas un effet mais un témoignage.

Bède. (*Dimanche* III *après l'Epiph.*) Peut-être sera-t-on surpris de ce que Notre-Seigneur paraît ici approuver le sacrifice prescrit par

(1) Cette appendice manquait complétement dans l'exemplaire parisien, ce qui produisait une lacune qui rendait le sens presque inintelligible.

---

illis, » Sed « Vade tu, offer in testimonium illis. » Chrys. (*in homil.* 26 *sup. Matth.*) Prævidens enim Christus eos ex hoc nihil profecturos, non dixit : « In emendationem eorum, sed in testimonium » (id est, in accusationem et attestationem), quoniam quæ a me erant fienda, omnia facta sunt : et licet eos prævideril non emendari, non tamen dimisit quæ facere oportebat : illi autem in propria manserunt malitia. Non autem dixit : « Munus quod ego jubeo, sed quod Moyses jussit, » ut interim transmittat ad legem, et iniquorum obstruat ora ; ut enim non dicant quoniam sacerdotum gloriam rapuit, opus quidem ipse implevit, probationem autem illis concessit. Orig. (*homil.* 5 *ut sup.*) Vel « offer munus tuum, » ut omnes qui vident te portare, miraculo credant.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Vel ideo jubet offerri munera, ut si postmodum eum expellere vellent, diceret eis : « Munera quasi a mundato accepistis, et quomodo me quasi leprosum expellitis ? » Hilar. (*can.* 7 *in Matth.*) Vel legendum est « quod Moyses præcepit in testimonium illis, » quia quod Moyses in lege præcepit, testimonium est, non effectus.

Beda (*in homil.*) Si quem autem moveat, quomodo Dominus videatur Moysis

Moïse et que l'Eglise n'admet pas; qu'on se rappelle donc que le Sauveur n'avait pas encore offert par sa passion son corps en holocauste. Or il entrait dans les desseins de Dieu que les sacrifices figuratifs fussent offerts jusqu'au temps où la divinité de celui qu'ils figuraient eût été annoncée par la prédication des Apôtres, et reconnue par la foi de tous les peuples. Or cet homme qui était non-seulement lépreux, mais d'après saint Luc tout couvert de lèpre (*Luc* 5), est la figure du genre humain; car tous ont péché et ont besoin de la gloire de Dieu (*Rom.* 3), c'est-à-dire qu'ils ont besoin que le Sauveur étende sur eux la main (par l'incarnation du Verbe de Dieu uni à la nature humaine) pour les guérir des vanités de leurs anciennes erreurs. C'est ainsi qu'après avoir été longtemps un objet d'abomination et d'horreur et rejetés hors du camp du peuple de Dieu, il leur est enfin permis d'entrer dans le temple, et de venir offrir leur corps comme une hostie vivante à celui dont le roi-prophète a dit : « Tu es prêtre pour l'éternité. » (*Ps.* CIX).

REMI. Le lépreux, au sens moral, signifie le pécheur; car le péché rend l'âme impure et la couvre de mille plaies. Le pécheur se prosterne aux pieds de Jésus-Christ, lorsqu'il est confus des péchés qu'il a commis; cependant il doit les confesser, et demander le remède de la pénitence, à l'exemple du lépreux qui découvre ses plaies et en la guérison. Le Seigneur étend la main lorsqu'il accorde le secours de sa divine miséricorde, qui est immédiatement suivi de la rémission des péchés. Le pécheur toutefois ne doit être réconcilié à l'Eglise que par le jugement du prêtre.

ỳ. 5-9. — *Jésus étant entré dans Capharnaüm, un centenier vint le trouver et*

---

sacrificium approbare, cum id Ecclesia non recipiat; meminerit quod nondum Christus corpus suum obtulerat per passionem in holocaustum : non autem oportebat auferri significantia sacrificia, priusquam illud quod significabatur confirmatum esset testimonio apostolorum prædicantium et fide credentium populorum. Vir autem iste genus humanum designat; qui non solum leprosus, verum etiam juxta Evangelium Lucæ (*cap.* 5) *plenus lepra* fuisse describitur : omnes enim peccaverunt, et egent gloria Dei (*Rom.* 3), illa scilicet ut extensa manu Salvatoris (hoc est incarnato Dei Verbo humanamque contingente naturam) ab erroris prisci vanitate mundentur; et qui diutius abominabiles, et a castris populi Dei ejecti, jam aliquando templo redditi, et sacerdoti queant offerre corpora sua hostiam viventem; illi scilicet qui dicitur (*Psal.* 109) : « Tu es Sacerdos in æternum. »

REMIG. Moraliter autem per leprosum designatur peccator (nam peccatum immundam et variam animam facit), qui ante Christum procidit, quando de pristinis peccatis confunditur; et tamen debet confiteri, et remedium pœnitentiæ postulare. Nam leprosus vulnus ostendit, et remedium postulavit. Extendit autem Dominus manum, quando auxilium divinæ miserationis impendit; et statim consequitur remissionem delictorum : nec debet Ecclesiæ eidem reconciliari, nisi judicio sacerdotis.

Cum autem introisset Capharnaum, accessit ad

lui fit cette prière : Seigneur, mon serviteur est couché et malade de paralysie dans ma maison, et il souffre extrêmement. Jésus lui dit : J'irai et je le guérirai. Mais le centenier lui répondit : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, mais dites seulement une parole et mon serviteur sera guéri. Car quoique je ne sois moi-même qu'un homme soumis à la puissance d'un autre, ayant néanmoins des soldats sous moi, je dis à l'un : Allez là, et il y va; à l'autre : Venez ici, et il y vient; et à mon serviteur : Fais celà, et il le fait.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Notre-Seigneur, après avoir enseigné ses disciples sur la montagne, et guéri ce lépreux lorsqu'il fut descendu dans la plaine, vient à Capharnaüm pour y accomplir un mystère, celui de la guérison des Gentils, qui vient après celle des Juifs. — Haym. Capharnaüm, dont le nom signifie la terre de l'abondance ou le champ de la consolation (1), figure l'Eglise formée par la réunion des Gentils. C'est elle qui est remplie de cette abondance spirituelle dont il est dit (*Ps.* lxii) : « Que mon âme soit remplie et comme rassasiée et comme engraissée; » elle qui au milieu des tribulations de cette vie reçoit les consolations célestes dont parle le même roi-prophète : « Vos consolations ont réjoui mon âme. » (*Ps.* xciii.) C'est pour cela que l'Evangéliste nous dit : « Lorsqu'il fut entré à Capharnaüm, le centurion s'approcha de lui. »

S. Aug. (*serm.* 6 *sur les paroles du Seign.*) Ce centurion était Gentil d'origine, car déjà la Judée était occupée par les armées romaines. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il fut le premier fruit de la foi chez les

(1) Saint Jérôme dans son *Traité des noms Hébreux de l'Evangile selon saint Luc*, l'appelle *le champ* ou *la métairie de la consolation*. Bède dans un ouvrage semblable lui donne le nom de *champ de l'abondance et de terre de la consolation*. A la fin des Bibles, Capharnaüm est tout simplement interprété *champ de la pénitence*.

---

eum Centurio, rogans eum, et dicens : Domine, puer meus jacet in domo paralyticus, et male torquetur. Et ait illi Jesus : Ego veniam, et curabo eum. Et respondens Centurio, ait illi : Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed tantum dic verbo, et sanabitur puer meus. Nam et ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites; et dico huic : Vade, et vadit; et alii : Veni, et venit; et servo meo : Fac hoc; et facit.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. hom.* 22.) Postquam Dominus discipulos docuit in monte, leprosum autem sanavit sub monte, venit Capharnaum in mysterio; quia post Judæorum mundationem venit ad gentes, etc. Haim. Capharnaum enim (quæ *villa pinguedinis* interpretatur sive *ager consolationis*), Ecclesiam quæ ex gentibus est collecta significat; quæ spirituali pinguedine est repleta, secundum illud (*Psal.* 62) : « Sicut adipe et pinguedine repleatur anima mea ; » et inter pressuras seculi de cœlestibus consolatur, secundum illud (*Psal.* 93) : Consolationes tuæ lætificaverunt animam meam : » unde dicitur : « Cum autem introisset Capharnaum, accessit ad eum Centurio. »

Aug. (*de Verb Dom. serm.* 6.) Iste Centurio de gentibus erat : jam enim judæa gens habebat militem romani imperii. Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Centurio autem iste primus fructus ex gentibus, ad cujus fidei

Gentils, et en comparaison de sa foi, celle des Juifs ne fut qu'incrédulité. Il n'avait pas entendu les enseignements du Sauveur, il n'avait pas été témoin de la guérison du lépreux, mais à peine l'eut-il apprise que sa foi alla bien au delà de ce qu'on lui racontait. Il était en cela la figure de ces nations qui devaient croire dans la suite sans avoir lu ni la loi ni les prophéties qui annonçaient le Christ, et sans l'avoir vu lui-même opérer des prodiges. Il s'approche donc de lui et lui fait cette prière : « Seigneur, mon serviteur est couché et malade de paralysie dans ma maison, et il souffre extrêmement. » Voyez la bonté du centurion qui se hâte plein de sollicitude pour la santé de son serviteur. Ce n'est pas un intérêt d'argent, c'est sa vie même que la mort de son serviteur semble devoir compromettre. Il ne fait aucune différence entre le maître et le serviteur; car quoiqu'ils n'aient ni la même dignité, ni le même rang dans le monde, ils ont une même nature. Mais voyez aussi la foi de ce centurion, qui ne dit pas : « Venez et sauvez-le, » car tout en étant pour lors dans cet endroit, le Seigneur était présent en tout lieu ; admirez en même temps sa sagesse, car il ne lui dit pas : « Sauvez-le sans quitter d'ici. » Il savait en effet que sa puissance peut tout, que sa sagesse comprend tout, et que sa miséricorde est toujours prête à nous exaucer. Il se contente donc de lui exposer l'infirmité de son serviteur en lui disant : « Et il souffre extrêmement, » et il laisse le choix du remède à sa puissance miséricordieuse. On voit par là qu'il aimait son serviteur, car on s'imagine toujours que celui qu'on aime, quelque légère que soit son indisposition, est plus mal qu'il ne l'est en réalité. — Rab. Il accumule avec douleur tous ces mots : gisant, paralytique, souffrant, pour exprimer les angoisses de son âme et émouvoir le Seigneur. C'est ainsi que tous

---

comparationem omnium Judæorum fides *infidelitas* est inventa; qui neque Christum audivit docentem neque leprosum cum mundaretur aspexit; sed audita tantummodo sanitate leprosi plus credidit quam audivit; erat enim in mysterio gentium futurarum, quæ neque legem aut prophetas legerant de Christo, neque ipsum Christum mirabilia facientem viderant. Accessit ergo rogans eum, et dicens : « Domine, puer meus jacet in domo paralyticus et male torquetur. » Vide autem bonitatem Centurionis, qui pro salute servi sic sollicite festinabat; quasi non damnum pecuniæ, sed salutis passurus in morte illius; nullam enim differentiam æstimabat inter servum et dominum; quia et dignitas in hoc seculo diversa est inter illos, una tamen est illis natura. Fidem autem Centurionis vide, quia non dixit : « Veni et salva eum ; » quia et illic constitutus, in omni loco erat præsens : sapientiam autem, quia non dixit : « Hic constitutus salva eum ; » sciebat enim quia potens ad faciendum, sapiens ad intelligendum, misericors ad exaudiendum : ideo infirmitatem tantum exposuit, remedium autem sanitatis in potestate misericordiæ ejus dimisit, dicens : « Et male torquetur : » in quo apparet, quia diligebat eum : nam unusquisque quem diligit, et si modice fuerit tædiatus, gravius eum putat habere, quam habet. Rab. Omnia ista cum dolore congeminavit, et « jacentem, et paralyticum, et male detentum, » ideo ut animæ suæ angustias demonstraret, et Dominum

les maîtres doivent compatir aux souffrances de leurs serviteurs et en prendre soin.

S. Chrys. (*hom.* 27.) Il en est qui prétendent qu'en parlant de la sorte le centurion donne la raison pour laquelle il n'a point amené son serviteur, car il n'était pas possible de transporter un homme brisé par ses souffrances et presque au dernier soupir. Pour moi je vois dans ces paroles l'indice d'une grande foi : le centurion savait qu'une parole seule suffirait pour guérir ce paralytique, et il regardait comme inutile de l'amener à Jésus. — S. Hil. (*can.* 7 *sur S. Matth.*) Au sens spirituel on doit regarder les Gentils comme des malades en ce monde, anéantis sous le poids des maladies suites de leurs péchés, à qui leurs membres languissants et sans vigueur ne permettent ni de se soutenir ni de marcher. Le mystère de leur guérison s'accomplit dans le serviteur du centurion, qui, comme nous l'avons dit suffisamment, est le chef des nations qui devaient embrasser la foi. Quel est ce chef? Le cantique de Moïse dans le *Deutéronome* nous l'apprend par ces paroles : « Il a marqué les bornes des nations d'après le nombre des anges de Dieu. (1) — Remi. Ou bien le centurion figure les premiers qui crurent parmi les nations et qui pratiquèrent les vertus chrétiennes dans la perfection. Car on appelle centurion celui qui commande à cent hommes, et le nombre cent est un nombre parfait. C'est donc avec raison que le centurion prie pour son serviteur, de même que les prémices des nations prièrent le Seigneur pour le salut de toute la Gentilité.

S. Jér. Notre-Seigneur voyant la foi, l'humilité et la prudence du

(1) *Deut.* xxxii, 8; selon la version des Septante, qui ont traduit : ἀγγέλων Θεοῦ, la Vulgate a traduit selon le nombre des enfants d'Israël, de même qu'Aquila et Symmaque.

---

commoveret : sic debent omnes condolere servis, et eorum curam habere.

Chrys. (*in homil.* 27 *super Matth.*) Quidam autem dicunt quoniam excusans se hanc causam dixit propter quam non ipsum adduxit : neque enim possibile erat dissolutum cum torqueretur, et ad ultimas esset expirationes, portari; ego autem signum hoc esse magnæ fidei dico : quia enim sciebat quod sola injunctio sufficeret ad restaurationem jacentis, superflue æstimabat eum ducere.

Hilar. (*can.* 7 *in Matth.*) Jacentes autem in seculo et peccatorum morbis dissolutæ spiritualiter gentes æstimandæ sunt, omnibus undique membris fluidis et ad consistendi officium gradiendique corruptis; quarum salutis sacramentum in puero Centurionis expletur, quem satis dictum sit principem esse gentium crediturarum : quis autem sit hic princeps, canticum Moysi in Deuteronomio docet (ubi scilicet dicitur : « Constituit terminos gentium juxta numerum angelorum Dei).

Rem. Vel per Centurionem designantur qui primi ex gentibus crediderunt, et perfecti in virtutibus fuerunt. Centurio enim dicitur qui centum militibus præest; centenarius autem numerus perfectus est : recte ergo Centurio pro puero suo rogat, quia primitiæ gentium pro salute totius gentilitatis Deo supplicaverunt.

Hier. Videns autem Dominus Centurionis fidem, humilitatem et prudentiam,

centurion, promit aussitôt d'aller lui-même guérir son serviteur. Et Jésus lui dit : « J'irai et je le guérirai. » — S. Chrys. (*hom.* 27.) Jésus fait ici ce qu'il n'a jamais fait jusqu'à présent. Partout ailleurs nous le voyons suivre la volonté de ceux qui s'adressent à lui; ici il la prévient; il promet au centurion non-seulement de guérir, mais d'aller visiter lui-même son serviteur, voulant ainsi nous faire connaître la foi du centurion.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) En effet, si le Sauveur ne lui avait pas dit : « J'irai et je le guérirai, » jamais le centurion n'eût répondu : « Je ne suis pas digne. » C'est aussi parce qu'il le prie pour son serviteur, que Notre-Seigneur promet d'aller le visiter, et il nous apprend ainsi à ne pas cultiver l'amitié des grands en méprisant les petits, mais à honorer également les pauvres et les riches. Nous trouvons admirable la foi du centurion qui crut que son serviteur paralytique pouvait être guéri par le Sauveur; son humilité n'est pas moins éclatante lorsqu'il se reconnaît indigne que le Seigneur entre dans sa maison. Et le centurion lui répondit : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit. » — Rab. (1) La conscience qu'il avait de sa vie païenne lui fit craindre que cette condescendance du Seigneur ne fût pour lui plutôt un fardeau qu'un secours; car s'il croyait en lui, il n'avait cependant pas encore été renouvelé par les sacrements. — S. Aug. (*serm.* 6 *sur les paroles du Seign.*) En proclamant son indignité, il s'est rendu digne de voir entrer non pas dans sa maison, mais dans son cœur, le Christ Verbe de Dieu. Il n'eût point tenu un tel langage, s'il n'avait déjà porté dans son cœur celui qu'il craignait

(1) Cette citation est tirée du commentaire de Bède, sur le chap. VII de saint Luc. Bède en a emprunté la première partie à saint Ambroise.

---

statim se iturum et sanaturum promittit : unde sequitur : « Et ait illi Jesus : Ego veniam et curabo eum. » Chrys. (*in homil.* 27 *sup. Matth.*) Quod nunquam fecit, hic facit Jesus : ubique enim sequitur voluntatem supplicantium, hic autem præsilit; et non solum curare promittit, sed ire ad domum : facit autem hoc, ut discamus Centurionis virtutem.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Nisi enim ille dixisset : « Veniam et curabo eum, » nunquam iste responderet : « Non sum dignus ; » deinde quoniam pro servo petebat, ideo ire promisit : ut nos doceat non colere magnos et contemnere modicos, sed pauperes et divites similiter honorare. Hier. Sicut autem in Centurione commendamus fidem, eo quod credidit paralyticum a Salvatore posse sanari, ita patet humilitas in hoc quod se judicavit indignum, cujus tectum Dominus intraret : unde sequitur ; « Et respondens Centurio, ait illi : Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum. » Rab. Propter conscientiam enim vitæ gentilis gravari se magis dignatione Domini putavit, quam juvari : cujus etsi fide præditus erat, nondum tamen erat sacramentis imbutus. Aug. (*de verb. Dom. serm.* 6 *ut jam sup.*) Dicendo autem se indignum, præstitit dignum; non in cujus parietes, sed in cujus cor Verbum Dei Christus intraret. Neque hoc diceret cum tanta fide et humilitate, nisi illum quem timebat intrare domum suam, corde gestaret :

de voir entrer dans sa maison, et son bonheur eût été beaucoup moins grand si Jésus fût entré dans sa maison sans entrer dans son âme.

Sever. (1) Dans le sens mystique, ce toit, cette demeure, c'est le corps qui sert d'enveloppe à l'âme et qui par un dessein du ciel couvre à tous les regards la liberté de l'âme. Or Dieu ne dédaigne pas de faire sa demeure dans notre chair mortelle, ni d'entrer sous le toit de notre corps. — Orig. (*homél.* 5.) Et maintenant encore lorsque de saints et vertueux prêtres entrent dans votre maison, le Seigneur y entre avec eux, et c'est lui-même que vous devez considérer dans leur personne. Et encore lorsque vous mangez le corps du Seigneur et que vous buvez son sang, c'est également le Seigneur qui entre sous votre toit; humiliez-vous donc en sa présence, et dites : « Seigneur, je ne suis pas digne, » etc. (2) Car lorsqu'il entre dans une âme qui est indigne de le recevoir, il n'y entre que pour sa condamnation. — S. Jér. Le centurion nous fait voir la sagesse qui l'anime en pénétrant au delà de l'enveloppe du corps pour voir la divinité qu'elle recouvrait; c'est pour cela qu'il ajoute : « Mais dites seulement une parole, et mon serviteur sera guéri. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Il savait qu'autour de lui se tenaient invisiblement rangés les anges pour le servir, pour accomplir chacun de ses ordres, et qu'à leur défaut, les maladies disparaissent devant ses paroles pleines de vie. — S. Hil. (*can.* 7 *sur S. Matth.*) Le centurion dit qu'une seule parole peut guérir son serviteur, parce que le salut des nations dépend tout entier de la foi, et que la vie de tous les hommes est dans l'accomplissement des préceptes du Seigneur; aussi ajoute-t-il : « Car quoique je ne sois moi-même

(1) Ou plutôt saint Pierre Chrysologue, serm. 102 : *Du Centurion.*
(2) On peut voir ici une preuve de l'antiquité et de la solennité de l'usage qui place ces paroles sur les lèvres du prêtre et des fidèles avant la communion.

---

nam non erat magna felicitas, si Jesus intraret in parietes ejus, et non esset in pectore ejus.

Sever. Mystice autem hoc tectum corpus est quod tegit animam, quod libertatem mentis cœlesti visione in se concludit : sed Deus neque habitare carnem, neque tectum nostri corporis dedignatur intrare. Orig. (*homil.* 5 *ut sup.*) Nunc etiam quando sancti et Deo acceptabiles ecclesiarum antistites sub tectum tuum intrant, tunc ibidem per eos Dominus ingreditur; et tu sic æstimes quasi Dominum suscipiens : et quando corpus et sanguinem Domini manducas et bibis, tunc Dominus sub tectum tuum ingreditur : et tu ergo humilians teipsum dicas : « Domine, non sum dignus, » etc. Ubi enim indigne ingreditur, ibi ad judicium ingreditur accipienti.

Hier. Prudentia autem Centurionis apparet in hoc quod ultra corporis tegimen latentem vidit Divinitatem : unde subjungit : « Sed tantum dic verbo, et sanabitur puer meus. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Sciebat enim quoniam astabant illi invisibiliter angeli ministrantes, qui omne verbum ejus vertunt in opus; et quod si angeli cessent, tamen infirmitates præceptis ejus vivacibus expelluntur. Hilar. (*can.* 7, *in Matth.*) Dicit etiam Centurio puerum verbo posse sanari, quia salus gentium omnis ex fide est, et in præceptis Domini vita est universorum : et ideo subjungit dicens : « Nam et ego homo

qu'un homme soumis au pouvoir, ayant des soldats sous moi, je dis à l'un : allez, et il va ; et à l'autre : venez, et il vient ; et à mon serviteur : faites cela, et il le fait. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Le centurion, sous l'inspiration de l'Esprit saint, retrace ici le mystère des relations du Père et du Fils, comme s'il disait : « Quoique je sois placé sous la puissance d'un autre, j'ai cependant le pouvoir de commander à ceux qui sont sous moi : et vous aussi, quoique soumis à votre Père en tant qu'homme, vous avez cependant le pouvoir de commander aux anges.» Sabellius, qui ne veut pas faire de distinction entre le Père et le Fils (1), voudrait nous donner cette explication : « Si moi, qui suis placé sous la puissance d'un autre, je puis cependant commander ; à plus forte raison, vous qui n'êtes sous la puissance de personne. » Mais le texte lui-même est contraire à cette interprétation : car le centurion ne dit pas : « Si moi qui suis un homme soumis à l'autorité, » mais : « car moi qui suis un homme soumis à la puissance d'un autre, » paroles qui prouvent qu'il a voulu faire un raisonnement non pas de disparité, mais bien de similitude entre Jésus-Christ et lui. — S. Aug. (*serm. sur les paroles du Seig.*) Si moi qui suis soumis à l'autorité d'un autre, j'ai le pouvoir de commander, que ne pouvez-vous pas, vous de qui relèvent toutes les puissances? — La Glose. Vous pouvez, par le ministère des anges et sans vous rendre présent, dire à la maladie de se retirer et elle se retirera ; à la santé de venir, et elle viendra.

Haym. On peut voir dans les serviteurs du centurion les vertus naturelles qui brillaient dans un grand nombre de Gentils, ou bien les

(1) Sabellius soutenait que le Père et le Fils ne faisaient qu'une seule et même personne, à l'opposé d'Arius qui ne voulait pas admettre que le Fils fût de même nature que le Père.

---

sum sub potestate constitutus, habens sub me milites ; et dico huic : Vade, et vadit, et alii : Veni, et venit ; et servo meo : Fac hoc, et facit. » Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Patris et Filii mysterium Spiritu Sancto suggerente depinxit : ac si diceret : « Etsi ego sum sub potestate alterius, tamen habeo potestatem jubendi eis qui sub me sunt : sic et tu, quamvis sis sub potestate Patris (id est, in quantum homo), habes tamen potestatem jubendi angelis. » Sed forte, dicit Sabellius, volens ostendere eumdem esse Patrem qui et Filius est, sic hoc esse intelligendum : « Si ego sub potestate constitutus, possum jubere, quanto magis tu qui sub nullius es potestate ? » Sed hanc expositionem non recipit textus : non enim dixit : « Si ego homo sub potestate ; » sed dixit : « Nam et ego homo sub potestate. » In quo patet quod inter se et Christum non comparationis differentiam fecit, sed rationem similitudinis introduxit. Aug. (*de verb. Dom. serm.* 5). Si ego qui sum sub potestate, jubendi habeo potestatem, quid tu potes, cui omnium serviunt potestates ? Glossa. Potes per angelorum ministeria sine corporis præsentia dicere infirmitati ut recedat, et recedet ; et sanitati ut veniat, et veniet.

Haymo. Possunt autem per subjectos Centurionis virtutes naturales intelligi, quibus plurimi gentilium pollebant ; vel

pensées bonnes et les pensées mauvaises. Aux unes nous devons dire : retirez-vous, et elles se retireront; aux autres : venez, et elles viendront; nous devons également commander à notre serviteur, c'est-à-dire à notre corps, de se soumettre à la volonté de Dieu.

S. Aug. (*de l'accord des Evang.*; liv. II, chap. 20.) Le récit de saint Matthieu parait ici en opposition avec celui de saint Luc (*Luc*, VII), où nous lisons : « Le centurion, ayant entendu parler de Jésus, lui envoya quelques-uns des anciens d'entre les Juifs, le priant de venir et de guérir son serviteur; » et plus loin : « comme il était peu éloigné de la maison, le centurion lui envoya ses amis pour lui dire : « Seigneur, ne vous donnez pas cette peine, car je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison. » — S. Chrys. (*hom.* 27.) Quelques interprètes pensent que ce n'est pas le même personnage dont il est question dans ces deux récits, et cette opinion ne manque pas de probabilité. En effet, les Juifs parlant de l'un, disent à Jésus : Il a construit notre Synagogue, et il aime notre nation, » tandis que le Sauveur lui-même a fait de l'autre cet éloge : « Je n'ai pas trouvé autant de foi dans Israël, » paroles qui feraient supposer qu'il était Juif. Pour moi, je pense que c'est lemême dont parlent les deux Evangélistes. (1*) Lorsque saint Luc raconte qu'il envoya prier Jésus de venir, il a voulu faire ressortir les bonnes dispositions des Juifs pour cet officier : car il est probable que le centurion voulant lui-même faire cette démarche en fut empêché par les Juifs qui s'empressèrent de lui dire : Nous irons nous-mêmes, et nous vous l'amènerons. Mais lorsqu'il fut débarrassé de leurs instances (2) il envoya dire au Sauveur : « Ne pensez pas que

(1*) Les récits de saint Matthieu et de saint Luc se rapportent évidemment au même fait, mais il n'en est pas ainsi de celui de saint Jean, dont les différences sont trop considérables pour que l'on puisse confondre l'histoire du Centenier avec celle de l'officier royal de Capharnaüm. Voir saint Jean, IV, 43-54.

(2) Le sens de ce mot est déterminé par le mot grec ἐπαχθείας, en latin, *molestia, importunitas.*

---

etiam cogitationes bonæ aut malæ : malis autem dicamus ut recedant, et recedent, sed bonas vocemus, et venient : servo quoque nostro (hoc est, corpori), ut subjiciatur voluntati divinæ.

Aug. (*de cons. Evan.* lib. II, cap. 20). Huic autem quod hic dicitur, videtur repugnare quod ait Lucas (*cap.* 7) : « Cum audisset Centurio de Jesu, misit ad eum seniores Judæorum, rogans eum ut veniret et sanaret servum ejus ; » et iterum quod « cum non longe esset a domo, misit ad eum Centurio amicos dicens : Domine, noli vexari : non enim sum dignus ut sub tectum meum intres » Chrys, *(in homil. 27 in Matth.)* Quidam autem dicunt quoniam non est idem ille et hic : quod multas conjecturas habet : de illo enim ait quoniam synagogam nostram construxit, et gentem diligit; de isto autem ipse Jesus ait : « Neque in Israël tantam fidem inveni : » unde videtur Judæum illum esse. Mihi autem videtur idem hic et ille esse : sed quando Lucas dicit quod « misit ut veniat, » blanditias Judæorum insinuavit : conveniens enim est credere Centurionem volentem abire, prohibitum esse a Judæis blandientibus et dicentibus quoniam nos abimus et deducimus eum : sed quando ab eorum imminentia erutus est tunc misit, dicens : « Ne æstimes

c'est par indifférence que je ne suis pas venu en personne, c'est que je me jugeais indigne de vous recevoir dans ma maison. Que saint Matthieu lui fasse tenir ce langage à lui-même sans l'intermédiaire de ses amis, il n'y a pas de contradiction, les deux Evangélistes expriment le vif désir de cet homme, et l'idée juste qu'il se faisait du Christ. On peut encore admettre qu'après avoir envoyé ses amis, il vint en personne exprimer les mêmes sentiments. Si saint Luc omet un détail, et saint Matthieu un autre, ils ne sont pas pour cela en contradiction, mais ils complètent réciproquement leurs récits. — S. Aug. (*de l'acc. des Evang.*, liv. II, chap. 20.) Saint Matthieu ne nous a pas raconté la démarche que le centurion avait faite près de Jésus par l'intermédiaire d'autres personnes, parce que son dessein était de faire ressortir sa foi (qui donne accès auprès de Dieu) et dont le Sauveur a fait ce magnifique éloge : « Je n'ai pas trouvé même dans Israël une si grande foi. » Saint Luc au contraire raconte le fait dans tous ses détails pour nous faire comprendre de quelle manière cet homme vint trouver Jésus selon le récit de saint Matthieu, qui n'a pu nous tromper. — S. Chrys. (*hom.* 27.) Il n'y a point non plus de contradiction à dire d'un côté que cet homme a élevé une synagogue et de l'autre qu'il n'était pas israélite, car il peut très-bien se faire que sans être Juif il eût construit une synagogue et qu'il aimât la nation juive.

ỳ. 10-13. — *Jésus, entendant ces paroles, en fut dans l'admiration, et dit à ceux qui le suivaient : Je vous dis en vérité que je n'ai point trouvé une si grande foi dans Israël. Aussi je vous déclare que plusieurs viendront d'Orient et d'Occident, et auront place dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob ; mais que les enfants du royaume seront jetés dans les ténèbres exté-*

---

quod propter desidiam non veni, sed quia me indignum æstimavi, ut te in domum meam susciperem. » Quod autem Matthæus ait, non per amicos, sed per seipsum hoc eum dixisse, nihil contrarium est : uterque enim desiderium viri repræsentavit et quoniam de Christo decentem opinionem habebat. Conveniens autem est opinari et ipsum, postquam misit amicos, advenientem per se hoc dixisse. Si autem non hoc dixit Lucas, neque illud Matthæus, non sibi contradicunt, sed complent quæ ab invicem relinquebantur. Aug. (*de cons. Evan.* lib. II, cap. 20.) Matthæus ergo accessum Centurionis ad Dominum per alios factum compendio dicere voluit, quia fidem ejus (qua vere ad Deum accedítur) ita laudavit ut diceret : « Non inveni tantam fidem in Israël : » Lucas autem ideo totum, ut gestum est, aperuit ; ut ex hoc intelligere cogeremur, qualiter eum accessisse dixerit Matthæus, qui mentiri non potuit. Chrys. (*in hom.* 27, *in Matth.*) Neque est enim contrarium quod fabricavit synagogam secundum Lucam, et quod hic ostenditur non esse Israëlita : possibile enim est Judæum non existentem, et synagogam fabricasse, et gentem diligere.

Audiens autem Jesus, miratus est, et sequentibus se dixit : Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israël. Dico autem vobis, quod multi ab Oriente et Occidente venient, et recumbent cum Abraham, et Isaac, et Jacob, in regno cœlorum; filii autem regni eji-

rieures. Il y aura là des pleurs et des grincements de dents. Alors Jésus dit au centenier : Allez, et qu'il vous soit fait comme vous avez cru. Et son serviteur fut guéri à la même heure.

S. Chrys. (*hom.* 27.) Le lépreux avait confessé la puissance de Jésus-Christ en lui disant : « Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir, » et Notre-Seigneur avait confirmé ces paroles en lui répondant : « Je le veux, soyez guéri ; » de même ici, non-seulement il ne blâme pas, mais il relève avec éloge le témoignage que le centurion vient de rendre à sa puissance. Il fait même quelque chose de plus, car l'Evangéliste, voulant faire ressortir l'étendue de cet éloge, ajoute : « Jésus, entendant ces paroles, » etc. — Orig. Considérez la grandeur, l'excellence de ce que le Fils unique de Dieu, Dieu lui-même, daigne admirer. L'or, les richesses, les royaumes, les empires sont devant lui comme une ombre ou comme une fleur qui tombe. Aucune de ces choses n'a droit à l'admiration de Dieu par sa grandeur ou par son prix; la foi seule a ce privilége, il l'admire, il lui rend hommage, il proclame qu'elle lui est agréable.

S. Aug. (*sur la Genèse contre les Manich.*, liv. I, chap. 8.) Mais qui avait produit en lui cette foi, si ce n'est Dieu même qui l'admirait? Et si un autre que lui en était l'auteur, pourquoi donc admirer ce qu'il avait dû prévoir ? Si donc le Seigneur donne ces marques d'admiration, c'est pour nous apprendre à ressentir nous-mêmes ces sentiments d'admiration dont nous avons encore besoin. Pour Jésus-Christ, au contraire, ces mouvements n'étaient pas le signe d'une âme agitée, mais ils tenaient à la forme même de son enseignement. — S. Chrys. (*hom.* 27.) Voilà pourquoi l'Evangéliste nous dit qu'il fut dans l'admiration en présence de tout le peuple, afin de lui donner l'exemple :

---

cientur in tenebras exteriores : ibi erit fletus et stridor dentium. Et dicit Jesus Centurioni : Vade, et sicut credidisti, fiat tibi : et sanatus est puer ex illa hora.

Chrys. (*in homil.* 27 *in Matth.*) Sicut quod leprosus dixerat de Christi potestate : « Si vis, potes me mundare. » Christi voce confirmatur dicentis : « Volo, mundare ; » ita et hic Centurionem de Christi potestate testantem, non solum non accusavit, sed etiam commendavit. Sed et amplius aliquid fecit : intentionem enim laudis Evangelista significans, dicit : « Audiens autem Jesus, » etc. Orig. (*homil.* 5 *ut sup.*) Attende quantum sit aut quale, quod Deus unigenitus miratur : aurum, divitiæ, regna, principatus, in conspectu ejus sunt tanquam umbra vel flos decidens : nihil ergo horum in conspectu Dei mirabile est quasi magnum vel pretiosum, sed tantum fides : hanc miratur honorificans, hanc acceptabilem sibi æstimat.

Aug. (*super Gen. contra Mani.* lib. I, cap. 8.) Quis autem in illo fecerat illam fidem, nisi ipse qui admirabatur ? Quod si et alius eam fecisset, ut quid miraretur qui præscius erat ? Quod ergo miratur Dominus nobis mirandum esse significat, quibus adhuc opus est sic moveri : omnes enim tales motus ejus non perturbati animi signa sunt, sed docentis magisterium. Chrys. (*in homil.* 27 *in Matth.*) Unde plebe omni præsente admiratus esse dicitur, et aliis exemplum dedit ut eum mirentur : sequitur enim :

« Et il dit à ceux qui le suivaient : Je vous le dis en vérité, » etc. — S. Aug. (*contre Fauste,* liv. xxii, chap. 74.) (1) Il fit l'éloge de sa foi, mais il ne lui commanda pas d'abandonner la carrière des armes. — S. Jér. Notre-Seigneur ne parle ici que de ceux qui vivaient alors, et non pas de tous les patriarches et de tous les prophètes des temps anciens. — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) En effet, André crut en Jésus-Christ, mais à la parole de Jean qui lui disait : « Voici l'Agneau de Dieu. » Pierre crut également, mais sur le témoignage d'André ; Philippe crut aussi, mais après avoir lu les Ecritures, et Nathanaël n'offrit à Jésus l'hommage de sa foi qu'après avoir reçu de lui une preuve de sa divinité. — Orig. (*hom.* 25.) Jaïre, un des princes d'Israël, venant prier Jésus pour sa fille, ne lui dit pas : « Dites seulement une parole, » mais : « Venez au plus vite. » Nicodème, écoutant les divines leçons du Sauveur sur le mystère de la foi, s'écria : « Comment cela peut-il se faire ? » Marthe et Marie disent à Jésus : « Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne fût pas mort, » et elles semblent douter que la puissance divine pût s'étendre à tous les lieux.

S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Si nous voulons reconnaître dans le centurion une foi plus grande que dans les Apôtres, il nous faut entendre le témoignage de Jésus-Christ en ce sens que le bien dans un homme doit se mesurer à sa position personnelle ; c'est ainsi que nous admirons une parole sage dans la bouche d'un homme sans instruction, tandis qu'elle n'aura rien d'étonnant dans celle d'un philosophe. C'est dans ce sens que Jésus a dit du centurion : « Je n'ai trouvé nulle part autant de foi dans Israël. » — S. Chrys. En effet, la foi

(1) Contre Fauste qui, à cause des guerres nombreuses qui ont eu lieu sous l'ancienne loi, la rejetait comme mauvaise, indépendamment d'autres raisons dont il appuyait son erreur.

« Et sequentibus se dixit : Amen dico vobis. » Aug. (*contra Faust.* lib. xxii, cap. 74.) Fidem laudavit illius, non autem desertionem militiæ imperavit. Hier. Hoc autem de præsentibus loquitur, non de omnibus retro patriarchis et prophetis. Chrys. (*sup. Matth. in oper imperf. hom.* 22.) Credidit enim Andreas, sed Joanne dicente (*Joan.* i.) : Ecce Agnus Dei ; » credidit Petrus, sed evangelizante sibi Andrea ; credidit Philippus, sed legendo Scripturas ; et Nathanael prius signum Divinitatis accepit, et sic fidei confessionem obtulit. Orig. (*in hom.* 25, *ut sup.*) Jairus, Israëlis princeps, pro filia sua petens, non dixit : « Dic verbo, » sed « Veni velociter » (*Marc.* 5.) ; Nicodemus de fidei sacramento audiens, ait (*Joan.* 3) : « Quomodo potest hoc fieri ? » Maria et Martha dicunt (*Joan.* 11) : « Domine, si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus ; » quasi dubitantes quod ubique posset adesse Dei potentia.

Chrys. (*sup. Matth. in opere imperf. ut sup.*) Aut si volumus fideliorem putare istum quam apostolos, ita testimonium Christi intelligendum est, quod unumquodque bonum hominis secundum quantitatem personæ illius laudatur ; rusticum enim dicere aliquid sapienter, magnum est, quod de philosopho non est mirum : sic de Centurione dictum est : « In nullo tantam fidem inveni in Israël. » Chrys. (*in homil.* 27

n'avait ni la même facilité, ni le même mérite pour un juif et pour un païen.

S. Jér. Ou bien peut-être dans la personne du centurion, le Sauveur exalte la foi des Gentils au-dessus de celle d'Israël, comme paraissent l'indiquer ces paroles : « Je vous le dis en vérité, plusieurs viendront de l'Orient. » — S. Aug. (*serm. sur les par. du Seig.*) Il ne dit pas tous, mais un grand nombre, et de l'Orient comme de l'Occident, c'est-à-dire de l'univers entier, qui est désigné par ces deux parties du monde. — Haÿm. Ou bien ceux qui viennent de l'Orient sont ceux qui abandonnent le monde immédiatement après avoir été éclairés des lumières de la foi; ceux qui viennent de l'Occident sont ceux qui ont souffert persécution pour la foi jusqu'à la mort. Ou bien encore, celui-ci vient de l'Orient parce qu'il a commencé à servir Dieu dès son enfance; celui-là vient de l'Occident lorsqu'il se convertit à Dieu dans son extrême vieillesse. — Orig. (*hom.* 5.) Mais comment Notre-Seigneur dit-il ailleurs qu'il y en a peu d'élus? C'est qu'en effet dans chaque génération il y a un petit nombre d'élus, mais au jour où Dieu visitera le monde, lorsque les élus de toutes les générations seront réunis, le nombre en sera considérable. Et ils s'asseoiront, non pas en étendant leurs membres, mais en reposant leur âme fatiguée, non pas à des tables chargées des boissons de la terre, mais à la table des festins éternels; ils prendront place avec Abraham, Isaac et Jacob dans le royaume des cieux, où se trouvent la lumière, l'allégresse, la gloire et la longévité de la vie éternelle. — S. Jér. Comme le Dieu d'Abraham, créateur du ciel, est le Père du Christ, Abraham se trouve dans le royaume des cieux, et avec lui viendront s'asseoir les nations qui ont cru en Jésus-Christ Fils du Créateur.

S. Aug. (*serm.* 6 *sur les par. du Seig.*) En même temps que nous

---

in Matth.) Non enim erat æquale Judæum credere et Gentilem.

Hier. Vel forte in Centurione fides gentium præponitur Israëli : unde subdit : « Dico autem vobis quod multi ab Oriente, » etc. Aug. (*de Verb. Dom. serm.* 6). Non *omnes* ait, sed *multi*, tamen ipsi ab Oriente et Occidente : istis duabus partibus totus orbis designatur. Haymo. Vel *ab Oriente* veniunt, qui statim illuminati transeunt; *ab Occidente*, hi qui persecutionem usque ad mortem toleraverunt pro fide; *vel ab Oriente* quis venit, cum ab infantia Deo servire incipit; *ab occidente*, dum in ipsa decrepita ætate ad Deum convertitur. Orig. (*hom.* 5, *ut sup.*) Sed quomodo alibi dicit, quod pauci sunt electi. (*Matth.* 20 et 22.) Per diversas enim generationes pauci electi sunt, simul vero congregati in tempore visitationis multi invenientur. Sequitur : « Et recumbent (non carnaliter jacentes, sed spiritualiter requiescentes; non temporaliter potantes, sed æternaliter epulantes) cum Abraham, Isaac et Jacob in regno cœlorum, » ubi lux, exultatio, gloria, et longævitas vitæ æternæ. Hier. Quia autem Deus Abraham, cœli conditor, Pater Christi est, idcirco in regno cœlorum est et Abraham, cum quo accubituræ sunt nationes quæ crediderunt in Christum Filium Creatoris

Aug. (*de Verb. Dom. serm.* 6). Sicut

voyons les chrétiens appelés au festin du ciel, dont la justice est le pain, la sagesse le breuvage, nous voyons la réprobation des Juifs annoncée dans ces paroles : « Les enfants du royaume, au contraire, seront jetés dans les ténèbres extérieures ; » c'est-à-dire les Juifs qui ont reçu la loi, qui célèbrent dans leurs cérémonies figuratives les mystères futurs, et qui ne les ont point reconnus lorsqu'ils s'accomplissaient. — S. Jér. Ou bien il appelle les Juifs les enfants du royaume, parce que Dieu avait autrefois régné sur eux (1).

S. Chrys. (*hom.* 27.) Ou bien ces fils du royaume sont ceux pour qui le royaume était préparé, ce qui devait produire sur eux une plus vive impression. — S. Aug. (*cont. Faust*, liv. xv, chap. 24.) Si donc Moïse n'a fait connaître au peuple d'Israël d'autre Dieu que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et que le Christ ne leur en prêche pas d'autre, on ne peut l'accuser d'avoir détourné ce peuple du culte de son Dieu. Donc, lorsqu'il les menace d'être précipités dans les ténèbres extérieures, c'est qu'il les voyait s'éloigner eux-mêmes de leur Dieu, dans le royaume duquel il nous montre toutes les nations appelées à prendre place avec Abraham, Isaac et Jacob, en récompense de la foi qu'ils ont toujours gardée au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Et dans ce témoignage que leur rend le Sauveur, nous ne voyons pas qu'ils aient attendu à la mort pour se convertir à Dieu, ou qu'ils n'aient été justifiés qu'après sa passion.

S. Jér. Il appelle ces ténèbres extérieures, parce que celui qui est chassé dehors par le Sauveur est abandonné par la lumière. — Haym. Que souffre-t-on dans ces ténèbres? Notre-Seigneur nous l'apprend dans les paroles suivantes : « Il y aura là des pleurs et des grince-

(1) Saint Jérôme fait allusion peut-être à ce fait que les Hébreux avant Saül ne reconnaissaient pas d'autre roi que Dieu ; ou bien à ce qu'en tout temps ils ont été le peuple privilégié de Dieu, à cause de la vraie connaissance de Dieu qui n'existait que chez eux.

---

autem videmus Christianos vocatos ad cœleste convivium, ubi est panis justitia, potus sapientia, ita videmus et Judæos reprobatos : unde sequitur : « Filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores : » Judæi scilicet, qui legem acceperunt, qui celebrant figuras omnium futurorum, qui tamen præsentia non agnoverunt. Hier. Vel *filios regni* dicit Judæos, quia in eis Deus ante regnavit.

Chrys. (*in hom.* 27 *in Matth.*) Vel *filios regni* dicit eos, quibus regnum erat præparatum. Quod et magis eos mordebat. Aug. (*contra Faust.* lib. xvi, cap. 24.) Si ergo non commendavit Moyses populo Israël Deum, nisi Deum Abraham, Isaac et Jacob (*Exod.* 3), eumque ipsum Christus commendat, non est conatus illum populum avertere a Deo suo; sed ideo minatus est eos ituros in tenebras exteriores, quod aversos videret eos a Deo suo, in cujus regno gentes vocatas ex toto orbe terrarum recubituras dicit cum Abraham, Isaac et Jacob ; non ob aliud quam quod fidem tenuissent Dei Abraham, Isaac et Jacob : quibus non quasi in morte correctis, vel post passionem suam justificatis testimonium Dominus perhibeat.

Hier. Tenebræ autem exteriores dicuntur, quoniam qui a Domino expellitur foras, reliquit lumen. Haymo. Quid autem ibi passuri sint, manifestat cum subdit : « Ibi erit fletus et stridor den-

ments de dents. » Il décrit les tourments des damnés à l'aide d'une métaphore empruntée aux souffrances du corps. En effet, les yeux atteints par la fumée versent des larmes ; de même un froid très-vif donne lieu à un grincement de dents; preuve que les réprouvés dans l'enfer auront à supporter à la fois et une chaleur intolérable, et un froid des plus aigus, selon cette parole de Job : « Ils passeront des eaux de la neige à une excessive chaleur. » — S. Jér. Si les pleurs ne peuvent sortir que des yeux, si le grincement de dents prouve l'existence des os, il y aura donc résurrection véritable des corps et des mêmes membres qui auront été soumis à la mort. — Rab. Ou bien ce grincement de dents exprime un sentiment d'indignation, et ce mouvement de repentir tardif et de colère après coup qu'éprouveront les réprouvés à la vue de leur opiniâtre persistance dans le mal. — Remi. Ou bien ces ténèbres extérieures figurent les nations étrangères, car au point de vue historique Notre-Seigneur prédit ici la ruine des Juifs, qui en punition de leur infidélité, devaient être emmenés captifs, et dispersés dans les différentes contrées de la terre. Or, comme les pleurs naissent ordinairement sous l'impression d'une ardente chaleur, et le grincement des dents sous l'action d'un froid aigu, les pleurs désignent ceux qui habiteront les contrées brûlantes de l'Inde et de l'Ethiopie, et le grincement de dents ceux qui seront exilés dans des pays plus froids comme l'Hircanie et la Scythie.

Chrys. (*hom.* 27.) Les paroles du Sauveur ne sont pas un vain éloge de la foi dont il vient de faire voir la nécessité; aussi sont-elles suivies d'un miracle que l'Evangéliste raconte ainsi : « Et Jésus dit au centurion : Allez, et qu'il vous soit fait comme vous avez cru. » — Rab. C'est-à-dire, cette grâce vous est accordée dans la mesure de votre

---

tium : » per metaphoram enim membrorum pœnas describit tormentorum : solent enim oculi fumo tacti lacrymas producere, dentes vero a nimio frigore stridere : ostenditur ergo quod reprobi in inferno, et calorem intolerabilem, et frigus sustinebunt : secundum illud Job (24) : « Transient ab aquis nivium ad calorem nimium. » Hier. Si autem fletus oculorum est, et stridor dentium ossa demonstrat, vera est corporum et eorumdem membrorum quæ ceciderant, resurrectio. Raba. Vel stridor dentium prodit indignantis affectum, eo quod sero unumquemque pœniteat, sero sibi irascatur, quod tam pertinaci improbitate deliquit. Remig. Vel aliter : « tenebras exteriores » appellat exteras nationes : quantum enim ad historiam attinet, prædicit Dominus his verbis interitum Judæorum ; quoniam propter infidelitatem ducendi erant captivi, et dispergendi per diversa regna terrarum : fletus enim ab igne solet fieri, stridor dentium a frigore : illis ergo ascribitur fletus, qui in calidioribus locis habitant, sicut in India et Æthiopia. Stridor vero dentium illis ascribitur qui in frigidioribus locis commorantur, sicut est Hircania et Scythia.

Chrys. (*in homil.* 27, *super Matth.*) Ne quis autem existimet blanditiarum esse hæc verba, quia dictum erat credere, facit signa : unde sequitur : « Et dixit Jesus Centurioni : Vade, et sicut credidisti, fiat tibi. » Rab. Quasi dicat : Se-

foi. » Le mérite du maître peut seconder le mérite du serviteur non-seulement sous le rapport de la foi, mais encore dans l'observance de la loi. Voilà pourquoi l'Evangéliste ajoute : « Et le serviteur fut guéri dès ce moment. » — S. Chrys. (*sur S. Matth.*) Admirez cette promptitude, car ce n'est pas seulement la guérison, mais la guérison imprévue, instantanée, qui fait éclater la puissance du Christ. — S. Aug. (*serm. sur les par. du Seigneur.*) Le Seigneur n'est pas entré dans la maison du centurion, il en était absent corporellement, et la présence seule de sa majesté a guéri le serviteur; ainsi n'a-t-il paru sous une forme extérieure qu'au milieu du peuple juif; il n'a point renouvelé pour les autres nations les merveilles de sa naissance virginale, de sa passion, de ses souffrances, de ses miracles, et cependant ce que le roi-prophète avait prédit s'est trouvé accompli : « Le peuple qui ne me connaissait pas m'a servi, il m'a obéi aussitôt qu'il a entendu ma voix. » Le peuple juif l'a connu et l'a crucifié, l'univers n'a fait que l'entendre et a cru en lui.

℣. 14-15. — *Jésus étant venu en la maison de Pierre, vit sa belle-mère qui était au lit et avait la fièvre; et lui ayant touché la main, la fièvre la quitta, elle se leva et elle les servait.*

Rab. Après avoir montré dans ce lépreux la guérison du genre humain tout entier, et dans le serviteur du centenier celle des Gentils, par une suite naturelle, saint Matthieu nous montre dans la belle-mère de Pierre la guérison de la synagogue. Le Sauveur a commencé par la guérison du serviteur, parce que la conversion des Gentils a été à la fois un plus grand miracle et une grâce plus signalée, ou parce que ce

---

cundum mensuram fidei metietur tibi et et ista gratia. Potest autem meritum Domini etiam famulis suffragari, non solum merito fidei, sed etiam studio disciplinæ : unde sequitur : « Et sanatus est puer ex illa hora. » Chrys. (*in homil.* 22 *ut sup.*) Ubi velocitatem admirare : neque enim solum curare, sed inopinate et in momento temporis hoc facere, virtutem Christi ostendebat. Aug. (*de Verb. Dom. serm.* 6). Sicut enim Dominus domum Centurionis corpore non intravit, sed absens corpore præsens majestate, puerum ipsum sanavit, sic et in solo judaico populo corpore fuit, apud alias autem gentes nec de Virgine natus est, nec passus est, nec humana pertulit, nec divina mirabilia fecit; et tamen impletum est quod dictum erat (*Psal.* 80) : « Populus quem non cognovit, servivit mihi, in auditu auris obedivit mihi : » Judæa enim gens cognovit, et crucifixit : orbis terrarum audivit, et credidit.

Et cum venisset Jesus in domum Petri, vidit socrum ejus jacentem et febricitantem : et tetigit manum ejus, et dimisit eam febris; et surrexit, et ministrabat eis.

Raba. Posquam ostendit Matthæus per leprosum totum genus humanum sanatum, et in servo Centurionis gentilis populi sanationem, consequenter per socrum Petri designat curationem Synagogæ. Unde dicit : « Et cum venisset Jesus in domum Petri. » Prius autem narrat de servo, quia majus miraculum fuit et major gratia in gentili converso : vel quia in fine seculi Synagoga est ple-

n'est qu'à la fin des siècles après que la plénitude des nations sera entrée dans l'Eglise, que la synagogue se convertira tout entière (1). Or, la maison de Pierre était dans Bethsaïde.

S. Chrys. (*hom.* 28.) Mais pourquoi Jésus entra-t-il dans la maison de Pierre? Je pense que c'était pour prendre quelque nourriture, comme paraissent l'indiquer les paroles suivantes : « Elle se leva et elle les servait. » Jésus s'arrêtait ainsi chez ses disciples pour leur faire honneur et rendre plus vif le désir qu'ils avaient de le suivre. Considérez ici le respect de Pierre pour Jésus-Christ, quoique sa belle-mère fût malade de la fièvre, il n'entraîna pas Jésus dans sa maison, mais il attendit qu'il eût terminé ses divines leçons et qu'il eût guéri les autres malades, car il avait appris dès le commencement à faire céder ses intérêts à ceux des autres. Aussi n'est-ce pas lui qui amène le Christ, mais le Christ qui vient de lui-même après ces paroles du centurion : « Je ne suis pas digne qur vous entriez dans ma maison, » montrant ainsi toute sa bonté pour son disciple. Il ne dédaigne pas d'entrer sous le pauvre toit d'un pêcheur, pour nous apprendre à fouler aux pieds en toute circonstance l'orgueil et la vanité. Remarquez aussi que tantôt il guérit par sa seule parole, tantôt il étend simultanément la main; c'est ce qu'il fait ici : « Et il lui toucha la main. » Il ne voulut pas toujours faire des miracles extraordinaires, et il était nécessaire de voiler quelquefois sa divinité. En touchant le corps de cette femme, non-seulement il fit cesser la fièvre, mais encore il lui rendit tout à fait la santé. Cette maladie n'étant point naturellement incurable, il manifestait sa puissance par la manière dont il la gué-

(1) Cette pensée est empruntée à saint Paul, *Rom.*, xi, 24, 25, 26 : « Une partie des Juifs est tombée dans l'aveuglement, jusqu'à ce que la multitude des nations soit entrée, et ainsi tout Israël sera sauvé. »

---

narie convertenda, cum plenitudo gentium subintraverit. Domus autem Petri in Bethsaida erat.

Chrys. (*in hom.* 28 *in Matth.*) Sed cur intravit in domum Petri? Mihi videtur cibum assumpturus : unde sequitur : « Et surrexit, et ministrabat eis. » Apud discipulos enim divertebat honorans eos, et avidiores ex hoc faciens. Attende autem Petri ad Christum reverentiam : habens enim socrum domi febricitantem, non traxit eum in domum; sed expectavit doctrinam compleri, et alios curari : ab exordio enim erudiebatur, quæ aliorum erant sibi ipsi præponere. Quocirca neque ipse eum inducit, sed Christus sponte adivit, postquam dixit Centurio : « Non sum dignus ut intres sub tectum meum ; » monstrans quantum largiebatur discipulo. Non est autem dedignatus sub vilia tuguria piscatorum intrare, erudiens per omnia humanum conculcare tumorem. Et quandoque quidem solum verbis curat ; quandoque autem etiam manum extendit : unde et hic dicitur : « Et tetigit manum ejus, » etc. Non enim volebat semper cum superabundantia miracula facere; oportebat enim interim latere. Tangens autem corpus, non febrem extinxit solum, sed et puram tribuit sanitatem : quia enim ægritudo curabilis erat, modo curationis suam vir-

rissait (1), en faisant ce que la science de la médecine ne pouvait faire, c'est-à-dire en rendant aussitôt à cette femme une santé parfaite; c'est ce que l'Evangéliste veut nous exprimer en disant : « Elle se leva et elle les servait. » — S. Jér. Nous éprouvons ordinairement après la fièvre un surcroît de lassitude, et dans les commencements de la convalescence nous ressentons encore les douleurs de la maladie. Mais la santé que rend le Seigneur revient tout entière en un moment. L'auteur sacré nous fait remarquer qu'elle se leva et qu'elle le servait : c'est une preuve tout à la fois de la puissance de Jésus-Christ et des dispositions de cette femme à son égard.

Bède. Dans le sens mystique, la maison de Pierre figure la loi ou la circoncision; sa belle-mère est la figure de la synagogue, qui est en quelque sorte la mère de l'Eglise confiée à Pierre. C'est elle qui est malade de la fièvre, de cette fièvre de jalousie dont elle brûlait en persécutant l'Eglise. Le Seigneur lui touche la main, en changeant ses œuvres charnelles et en leur donnant une direction toute spirituelle. — Remi. Ou bien encore, par la belle-mère de Pierre, on peut entendre la loi, qui, selon l'Apôtre (*Rom.* VIII), était affaiblie par la chair, c'est-à-dire par le sens charnel qu'on lui donnait. Mais lorsque le Seigneur se fut rendu visible au milieu de la synagogue par le mystère de son incarnation, et qu'il eut fait voir dans ses œuvres l'accomplissement de la loi, en même temps qu'il en donnait l'intelligence spirituelle, elle reçut bientôt tant de force de cette union avec la grâce de l'Evangile, qu'après avoir été un instrument de mort et de châtiment, elle devint comme le ministre de la vie et de la grâce (2). Rab. Ou

(1) C'est le sens du grec τῷ τρόπῳ ἰατρείας.
(2) II *Cor.*, III, 9 : « Que si le ministère de mort gravé en lettres sur des pierres, a été accompagné de gloire, le ministère de la justice en aura bien davantage. »

---

tutem ostendebat, faciendo quod ars medicinalis non operatur; ut scilicet simul perfectam restituat sanitatem : unde evangelista hoc intuens dicit quod *surrexit, et ministrabat eis*. Hier. Natura enim hominum istius modi est, ut post febrem magis lassescant corpora, et incipiente sanitate, ægrotationis mala sentiant : verum sanitas quæ confertur a Domino, tota simul redditur. Chrys. (*in homil.* 28 *in Matth.*) In hoc ergo quod dicitur quod surrexit et ministrabat eis, et Christi virtutis signum est, et dispositionis mulieris quam erga Christum ostendebat.

Beda. (*in homil.*) Mystice autem *domus Petri* lex vel circumcisio est; *socrus* est Synagoga, quæ quodammodo est mater Ecclesiæ Petro commissæ; hæc febricitat, quia invidiæ æstibus laborabat persequens Ecclesiam; cujus manum Dominus tangit, quando carnalia ejus opera in spiritualem usum convertit. Remig. Vel per socrum Petri potest intelligi lex, quæ secundum Apostolum (*ad Rom.* 8) infirmabatur per carnem (id est carnalem intelligentiam). Sed cum Dominus per mysterium incarnationis visibilis in synagoga apparuit, et opere legem implevit, et spiritualiter intelligendam docuit, mox ipsa sociata gratiæ Evangelii tantum robur accepit, ut quæ fuerat ministra mortis et pœnæ, postmodum fieret vitæ et gloriæ. Raba. Vel unaquæ-

bien encore, toute âme qui est en lutte avec les passions de la chair, est comme travaillée par la fièvre; mais à peine a-t-elle été touchée par la main de la miséricorde divine, elle recouvre la santé, elle réprime les désirs licencieux de la chair, et fait servir à la justice les membres qu'elle avait consacrés à l'impureté. — S. Hil. Ou bien enfin on peut voir dans la belle-mère de Pierre le vice pernicieux de l'infidélité, auquel se trouve toujours jointe la liberté de la volonté, et qui nous attache à lui comme par les liens les plus étroits. Mais aussitôt que le Seigneur entre dans la maison de Pierre, c'est-à-dire dans notre corps, il guérit cette infidélité toute brûlante des ardeurs du péché, et débarrassée de l'accablante domination des vices, elle consacre la santé qu'elle recouvre au service du Seigneur.

S. Aug. (*de l'accord des Evang.* liv. II, chap. 21.) A quel temps cette guérison a-t-elle eu lieu? avant ou après quel événement? Saint Matthieu ne le dit pas, car rien n'oblige à la placer après le récit qui la précède immédiatement. Toutefois saint Matthieu paraît raconter ici ce qu'il avait omis précédemment. En effet, saint Marc raconte cette guérison avant celle du lépreux, qu'il paraît placer après le sermon sur la montagne (dont cependant il ne parle pas). Saint Luc de son côté place la guérison de la belle-mère de Pierre après le même événement que saint Marc, et avant un discours fort long qui paraît être le même que saint Matthieu fait tenir à Jésus sur la montagne. Mais qu'importe la place qu'occupent les faits, ou l'ordre dans lequel ils sont présentés? Qu'importe qu'un évangéliste raconte un fait qu'il avait omis précédemment, ou qu'il en fasse une narration anticipée, pourvu que ce fait ainsi placé ne contredise en rien d'autres faits racontés par lui ou par un autre? Il n'est personne qui puisse raconter

---

que anima, quæ carnis concupiscentiis militat, quasi febribus æstuat; sed manu misericordiæ divinæ tacta convalescit, et per continentiæ frena carnis lasciviam constringit; et membris quibus servierat immunditiæ, servit justitiæ. Hilar (*can. 7 in Matth.*) Vel in socru Petri vitiosa infidelitatis æstimatur affectio, cui adjacet libertas voluntatis, quæ nos sibi quadam conjugii societate conjungit. Ergo ingressu Domini in Petri domum (id est, in corpus) curatur infidelitas peccatorum calore æstuans; et vitiorum ægra dominatu, sanata officii famulatu ministrat.

Aug. (*de consen. Evang.* lib. II, cap. 21.) Hoc autem quando factum sit (id est post quid, vel ante quid), non expressit Matthæus : non enim post quod narratur, post hoc etiam factum necesse est intelligatur. Nimirum tamen iste hic recoluisse intelligitur, quod prius omiserat. Nam id Marcus hic narrat (*cap.* 2), antequam illud de mundato leproso commemoret, quod post sermonem in monte habitum (de quo ipse tacuit) videtur interposuisse. Itaque et Lucas (*cap.* 7) post hoc factum narrat de socru Petri, post quod et Marcus : ante sermonem etiam ipse (scilicet Lucas) quem prolixum interposuit; qui potest idem videri quem dicit habitum in monte Matthæus. Quid autem interest, quis quo loco ponat, sive quod ex ordine inserit, sive quod omissum recolit; sive quod postea factum ante præoccupat, dum tamen non adversetur eadem alia narranti, nec sibi nec alteri? Quia enim

dans l'ordre où elles se sont passées, les choses qui lui sont le plus connues. Il est donc probable que chaque Evangéliste a cru devoir raconter les événements suivant l'ordre dans lequel Dieu les présentait à son souvenir. Aussi, lorsque la suite chronologique des faits ne nous paraît pas clairement marquée, nous ne devons pas nous préoccuper de l'ordre que chaque Evangéliste a cru devoir adopter dans son récit.

ỳ. 16, 17. — *Sur le soir, on lui présenta plusieurs possédés. et il en chassa les malins esprits par sa parole, et guérit tous ceux qui étaient malades. Afin que cette parole du prophète Isaïe fût accomplie : Il a pris lui-même nos infirmités, et il s'est chargé de nos maladies* (1).

S. Chrys. (*hom.* 24.) La multitude de ceux qui croyaient en Jésus-Christ s'était augmentée, et malgré le temps qui les pressait, ils ne voulaient pas se séparer du Sauveur ; aussi, le soir étant venu, ils lui amènent plusieurs possédés du démon. « Sur le soir, dit l'Evangéliste, on lui présenta un grand nombre de possédés. » — S. Aug. (*de l'accord des Evang.* liv. II, chap. 21.) Ces expressions : « Le soir étant venu, » indiquent assez qu'il s'agit ici du même jour, bien qu'il ne soit pas nécessaire de les entendre toujours du soir de la même journée.

Remi. Or Jésus-Christ, Fils de Dieu, auteur du salut des hommes, source et origine de toute miséricorde, appliquait à tous un remède divin. « Et il chassait les esprits par sa parole, et il guérit tous ceux qui étaient malades. » Il mettait en fuite les démons et les maladies

(1) La Vulgate a traduit d'après le texte hébreu : « Il a vraiment porté lui-même nos langueurs, il s'est chargé de nos souffrances. » *Isa.*, LIII, 4. Les Septante au contraire : « Il a porté nos iniquités (ἁμαρτίας) et il a souffert pour nous. » L'Eglise a suivi cette traduction dans l'office de la semaine sainte, férie IV, Resp. 3, et saint Pierre y fait allusion dans sa première Epître, chap. II, 24.

---

nullius in potestate est res opportune cognitas quo quisque ordine recordetur, satis probabile est quod unusquisque evangelistarum eo se ordine credidit debuisse narrare, quo voluisset Deus ea quæ narrabat ejus recordationi suggerere. Quapropter, ubi ordo temporum non apparet, nihil nostra interesse debet, quem narrandi ordinem quilibet eorum tenuerit.

Vespere autem facto, obtulerunt ei multos dæmonia habentes ; et ejiciebat spiritus verbo, et omnes male habentes curavit ; ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam prophetam, dicentem : Ipse infirmitates nostras accepit, et ægrotationes nostras portavit.

Chrys. (*in homil.* 24 *in Matth.*) Quia multitudo credentium erat jam aucta, neque tempore impellente a Christo abscedere patiebantur ; vespere ei infirmos adducunt : unde dicitur : « Vespere autem facto, obtulerunt ei multos dæmonia habentes. » Aug. (*de consen. Evang.* lib. II, cap. 21.) Per hoc autem quod dicit : « Vespere autem facto, » ad ejusdem diei tempus hoc pertinere satis indicatur; quamvis necesse non sit, ubi dicitur, « Vespere facto, » ejusdem diei vesperum accipere.

Remig. Christus autem Dei Filius auctor humanæ salutis, fons et origo totius pietatis, cœlestem medicinam omnibus tribuebat : unde sequitur : « Et ejiciebat spiritus verbo, et omnes male habentes curavit : » dæmones enim et morbos

d'un seul mot, pour montrer par ces prodiges de sa puissance qu'il était venu pour le salut du genre humain tout entier.

S. Chrys. (*hom.* 28.) Considérez quelle multitude de guérisons particulières les Evangélistes passent sous silence ; ils ne font pas mention de chaque personne guérie, mais d'un seul mot ils nous mettent sous les yeux cet océan inexprimable de miracles. Et afin que la grandeur de ces prodiges ne devienne un motif de ne point admettre qu'une si grande multitude et tant de maladies aient été guéries en un instant, l'Evangéliste vous présente le Prophète appuyant de son témoignage ces faits miraculeux. Et ainsi fut accompli ce que le prophète Isaïe avait prédit : « Il a pris lui-même nos infirmités.» — Rab. Ce n'est pas sans doute pour les garder, mais pour nous en délivrer, et il s'est chargé de nos maladies afin de porter lui-même en notre place ce qui était un fardeau écrasant pour notre faiblesse. — Remi. Il s'est revêtu de l'infirmité de notre nature pour nous rendre forts et robustes, de faibles que nous étions. — S. Hil. (*can.* 7 *sur S. Matth.*) Par les souffrances qu'il a endurées dans son corps (selon les oracles des prophètes), il a fait disparaître complétement les infirmités de la faiblesse humaine. — S. Chrys. (*hom.* 28.) C'est surtout des péchés que le Prophète semble avoir voulu parler (1). Comment donc l'Evangéliste peut-il entendre ces paroles des maladies ? C'est qu'il a voulu les appliquer à un fait historique, ou bien nous faire comprendre que la plupart des maladies ont pour cause les péchés de notre âme, et que la mort elle-même n'a point d'autre origine.

S. Jér. — Remarquons que toutes ces guérisons s'opèrent non pas

(1) D'après la version des Septante, que saint Chrysostome a suivie, quoique le texte hébreu lui-même puisse être entendu des infirmités corporelles en tant qu'elles sont les peines des péchés.

---

solo verbo repellebat, ut his signis et virtutibus ostenderet se ad salutem totius generis humani venisse.

Chrys. (*in homil.* 28 *in Matth.*) Intende autem quantam multitudinem curatam transcurrunt evangelistæ, non unumquemque curatum enarrantes, sed uno verbo pelagus ineffabile miraculorum inducentes. Ne autem magnitudo miraculi incredulitatem immittat, si tantam plebem et varias ægritudines uno temporis momento curavit, inducit Prophetam attestantem his quæ fiebant : unde subditur : « Ut adimpleretur quod dictum est per Isaïam Prophetam, dicentem : Ipse infirmitates nostras accepit. » Raba. Non ut sibi haberet, sed ut nobis auferret : et « ægrotationes nostras portavit, » ut quod pro imbecilitate virium ferre non poteramus, ille pro nobis portaret. Remig. Quia humanæ naturæ infirmitatem ad hoc suscepit ut nos infirmos faceret fortes atque robustos. Hilar. (*can.* 7 *in Matth.*) Et passione corporis sui (secundum prophetarum dicta) infirmitates humanæ imbecillitatis absorbuit. Chrys. (*in homil.* 28 *in Matth.*) Hoc autem de peccatis magis a propheta dictum esse videtur. Qualiter igitur Evangelista de ægritudinibus hoc exponit ? Sed sciendum quod vel historiæ hic testimonium adaptavit; vel ostendit quoniam plures ægritudinum ex peccatis sunt animarum, et ipsa mors a peccatis habet radicem.

Hier. Attendendum autem quod om-

le matin, non pas au milieu du jour, mais vers le soir, lorsque le soleil est sur son coucher, et que le grain tombe dans la terre pour y mourir et produire des fruits en abondance. RAB. En effet, le coucher du soleil figure la passion et la mort de celui qui a dit : « Tant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde ; » de celui qui dans le temps de sa vie mortelle n'a enseigné qu'un très-petit nombre de Juifs, mais qui après avoir détruit l'empire de la mort a promis les dons de la foi à toutes les nations répandues sur la face de la terre.

℣. 19-22. — *Or Jésus se voyant environné d'une grande foule de peuple, ordonna à ses disciples de passer à l'autre bord du lac. Alors un scribe ou docteur de la loi, s'approchant, lui dit : Maître, je vous suivrai en quelque lieu que vous alliez. Et Jésus lui répondit : Les renards ont des tanières et les oiseaux du ciel ont des nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Un autre de ses disciples lui dit : Seigneur, permettez-moi d'aller ensevelir mon père avant que je vous suive. Mais Jésus lui dit : Suivez-moi, et laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts.*

S. CHRYS. (*hom.* 28.) Comme Jésus-Christ ne guérissait pas seulement les corps, mais qu'il rendait encore les âmes meilleures (1) en leur enseignant la vraie sagesse, il a voulu montrer dans sa personne non-seulement la puissance qui guérit les maladies, mais encore l'humilité qui fuit toute ostentation; c'est pour cela que l'Evangéliste ajoute : « Or, Jésus se voyant environné d'une grande foule de peuple, ordonna à ses disciples de passer à l'autre bord. Il agissait de la sorte pour nous enseigner la modestie dans nos actions, calmer l'envie des Juifs, et nous apprendre à ne rien faire par amour de la vaine gloire. — REMI. Ou bien il agissait ici comme homme, pour se débarrasser

(1) Le mot grec διώρθουν veut dire : « Ramener à sa droiture primitive. »

---

nes non mane, non meridie, sed ad vesperam curantur, quando sol occubiturus est, quando granum tritici in terra moritur, ut multos afferat fructus. RABA. Solis enim occubitus passionem et mortem designat illius qui dixit (*Joan.* 8) : « Quamdiu sum in mundo, lux sum mundi, » qui temporaliter vivens in carne, paucos Judæorum docuit; calcato autem regno mortis, omnibus per orbem Gentilibus fidei dona promisit.

Videns autem Jesus turbas multas circum se, jussit discipulos ire trans fretum. Et accedens unus Scriba, ait illi : Magister, sequar te quocumque ieris. Et dixit illi Jesus : Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos; Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. Alius autem de discipulis ejus ait illi : Domine, permitte me primum ire, et sepelire patrem meum. Jesus autem ait illi : Sequere me, et dimitte mortuos sepelire mortuos sous.

CHRYS. (*in homil.* 28 *in Matth.*) Quia Christus non solum corpora curabat, sed animam emendabat, et veram sapientiam edocebat seipsum monstrare voluit, non solum ægritudines solvendo, sed etiam nihil ad ostentationem faciendo : et ideo dicitur : « Videns autem Jesus turbas multas circum se, jussit discipulos ire trans fretum. » Faciebat autem hoc, et simul moderata nos capere docens, et invidiam judaicam mitigans, et docens nos nihil ad ostentationem facere. REMIG. Vel hoc fecit quasi homo,

des importunités de la foule. Ce peuple lui était fortement attaché, plein d'admiration pour sa personne, et ne pouvait se lasser de le voir. Qui aurait pu, en effet se séparer d'un homme qui opérait de tels prodiges? Qui n'aurait voulu contempler l'auguste simplicité de son visage et la bouche d'où sortaient de tels oracles ? Si Moïse avait le visage resplendissant de gloire (*Exod.* XXXIV), et saint Etienne la figure d'un ange (*Actes* VII), comment le souverain Maître de toutes choses n'aurait-il point paru avec la majesté qui convenait à son auguste personne, et n'est-ce pas ce que le Roi-Prophète prédisait en ces termes : « Vous surpassez en beauté tous les enfants des hommes. »

S. HIL. (*Can.* 7 *sur S. Matth.*) Le nom de disciples ne s'applique pas seulement aux douze apôtres, car nous voyons qu'outre les apôtres, Jésus eut plusieurs disciples.

S. AUG. (*de l'accord des Evang.* liv. II, chap. 22.) Il est évident que le jour où Jésus ordonna à ses disciples de passer à l'autre bord ne fut pas le lendemain du jour où il avait guéri la belle-mère de Pierre, car ce jour là il se retira dans le désert, comme le racontent saint Marc et saint Luc. — S. CHRYS. (*hom.* 28.) Remarquez qu'il ne renvoie pas directement la foule, pour ne pas la blesser; mais il ordonne à ses disciples d'aller au delà, en laissant au peuple l'espérance de pouvoir l'y suivre.

REMI. Mais que s'est-il passé entre l'ordre donné ici par le Sauveur et son exécution? L'Evangéliste a pris soin de nous l'apprendre. Et voici qu'un scribe lui dit : « Maître, je vous suivrai partout où vous irez. » — S. JÉR. Si ce scribe, qui ne connaissait que la lettre qui tue (1),

(1) La lettre tue, dit saint Paul, lorsqu'elle est entendue exclusivement à la lettre, et encore dans ce sens n'est-ce pas directement, mais par occasion qu'elle tue, comme on peut le conclure du chap. VII de l'*Epître aux Romains.*

---

volens turbarum importunitatem declinare. Erant autem ei affixi admirantes eum, et videre ipsum volentes; quis enim discederet a talia miracula operante? quis non faciem ejus simplicem vellet videre, et os talia loquens ? Si enim Moyses glorificatam faciem habebat (*Exod.* 34), et Stephanus sicut angeli (*Act.* 7), intellige communem dominatorem qualem decens est, tunc apparuisse : unde Propheta dicit (*Psal.* 44) : « Speciosus forma præ filiis hominum. »

HILAR. (*can.* 7 *in Matth.*) Discipulorum autem nomen non duodecim tantum apostolis convenire æstimandum est : nam præter apostolos plures fuisse discipulos legimus.

AUG. (*de con. Evang.* lib. II, cap. 22). Manifestum est autem alium esse diem quo jussit ire trans fretum ; non eum qui sequitur illum in quo socrus Petri sanata est; quo die Marcus Lucasque eum in desertum exiisse affirmant. CHRYS. (*in homil.* 28 *in Matth.*) Vide autem qualiter turbas non simplicitur abjicit, ut non offendat : non enim dixit : *Recedite,* sed ultro discipulos jussit abire, spem dans turbæ eundi etiam illuc.

REMIG. Sed quid inter jussionem Dei et transfretationem gestum sit, Evangelista studuit manifestare, cum ait : « Et ecce unus scriba ait illi : Magister, sequar te quocunque ieris. » HIER. Iste scriba qui tantum litteram noverat oc-

avait dit : « Seigneur, je vous suivrai partout où vous irez, » il n'eût pas été repoussé par le Sauveur ; mais comme il ne le considérait que comme un maître ordinaire, qu'il n'était lui-même qu'un homme attaché à la lettre extérieure, et n'avait pas les oreilles intérieures de l'âme, il n'a rien en lui où Jésus puisse reposer sa tête. Nous voyons aussi que ce scribe a été rejeté, parce qu'à la vue des prodiges étonnants opérés par le Sauveur, il ne voulait le suivre que pour recueillir du profit de ces œuvres. Il désirait ce que Simon le magicien voulait plus tard acheter de saint Pierre. (*Actes* VIII.)

S. CHRYS. (*hom.* 28.) Voyez aussi quel est son orgueil : il arrive, et à son langage, on voit qu'il dédaigne d'être confondu avec la foule, et qu'il veut montrer qu'il lui est supérieur. S. HIL. (*can.* 7 *sur S. Matth.*) Ou bien encore, ce scribe, qui est un des docteurs de la loi, demande à Jésus s'il doit le suivre, comme si la loi ne disait pas clairement que c'est le Christ, et qu'il a tout intérêt de marcher à sa suite. Il trahit donc l'incrédulité de son âme par cette question de défiance, car on ne doit pas interroger, mais suivre les inspirations et les enseignements de la foi.

S. CHRYS. (*hom.* 28.) Le Sauveur répond ici non pas à la question contenue dans ses paroles, mais à la pensée renfermée dans son âme. Et Jésus lui dit : « Les renards ont leurs tanières et les oiseaux du ciel leurs nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. » C'est-à-dire pourquoi voulez-vous me suivre dans l'espérance des richesses et des avantages du siècle, moi dont la pauvreté est si grande que je ne possède pas même un petit réduit, et que je couche sous un toit qui ne m'appartient pas. — S. CHRYS. (*hom.* 28.) Notre-Sei-

---

cidentem, si dixisset : « Domine, sequar te quocunque ieris, » non fuisset repulsus a Domino ; sed quia magistrum *unum de pluribus* æstimabat, et litterator erat, et non spiritualis auditor, ideo non habet locum in quo possit Jesus reclinare caput suum. Ostenditur autem nobis et ob hoc scribam repudiatum, quod signorum videns magnitudinem, sequi voluerit Salvatorem, ut lucra ex operum miraculis quæreret ; hoc idem desiderans quod et Simon Magus a Petro emere voluerat. (*Act.* 8).

CHRYS. (*in homil.* 28 *in Matth.*) Vide etiam quantus est tumor. Ita enim advenit et locutus est sicut dedignans cum turba annumerari, sed ostendens quoniam super multos est ipse. HILAR. (*can.* 7 *in Matth.*) Vel aliter : iste scriba qui est unus ex doctoribus legis, an sit secuturus interrogat ; quasi lege non contineretur hunc esse Christum, quem utiliter sequatur. Igitur infidelitatis affectum sub diffidentia interrogationis expressit ; quia fidei assumptio non interroganda est, sed sequenda.

CHRYS. (*in homil.* 28 *in Matth.*) Respondet autem ei Christus, non ad interrogationem verborum, sed ad consilium obvians mentis : unde sequitur : « Et dixit ei Jesus : Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos, Filius autem hominis non habet ubi caput suum reclinet ; » ac si dicat : HIER. Quid me propter divitias et seculi lucra cupis sequi, cum tantæ sim paupertatis, ut ne hospitiolum quidem habeam, et tecto utar non meo ? CHRYS. (*in homil.* 28 *in Matth.*) Hoc

gneur ne lui tient pas ce langage pour le repousser, mais pour lui reprocher sa mauvaise intention, et il lui accorderait ce qu'il demande, s'il consentait à pratiquer la pauvreté en marchant à sa suite. Mais voyez, sa malice est si grande que cette leçon ne peut le convertir et qu'il ne s'écrie pas : « Je suis prêt à vous suivre. »

S. Aug. (*serm. sur les par. du Seigneur.*) Ou bien encore, le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête dans votre foi ; les renards ont leurs tanières dans votre âme pleine de ruses ; les oiseaux du ciel ont aussi leurs nids dans votre cœur dominé par l'orgueil ; avec cet esprit de ruse et d'orgueil vous ne pouvez me suivre ; celui qui est trompeur peut-il suivre celui qui marche simplement? — S. Grég. (*Moral.* xix, 1.) Ou bien, les renards sont des animaux rusés qui se cachent dans des trous ou dans des cavernes. Lorsqu'ils en sortent, ce n'est point dans les droits chemins, mais dans les sentiers détournés qu'on les voit courir ; quant aux oiseaux, leur vol est très-élevé au-dessus de terre. Il faut donc entendre par les renards les démons de la ruse et de la fourberie, et par les oiseaux les démons de l'orgueil. Voici donc le sens des paroles de Jésus : Les démons de la ruse et de la vaine gloire trouvent place dans votre cœur, mais mon humilité ne peut se reposer dans une âme livrée à l'orgueil. — S. Aug. (*quest. sur l'Evang.*) Il est à croire que, séduit par l'éclat des miracles du Sauveur, il voulut s'attacher à lui par un motif de vaine gloire, figurée ici par les oiseaux, et qu'il a joué le personnage d'un disciple obéissant, hypocrisie qui est représentée par les renards. — Rab. Les hérétiques qui mettent toute leur confiance dans leurs subtilités sont ici figurés par les renards, et les esprits malins par les oiseaux du ciel. Les uns et les

---

autem non erat avertentis, sed arguentis quidem malum consilium ; concedentis autem, si vellet cum paupertatis expectatione sequi Christum. Et ut discas ejus malitiam, audiens hoc et correctus non dixit : « Paratus sum sequi. »

Aug. (*de Verb. Dom. serm.* 7.) Vel aliter : « Filius hominis non habet ubi caput reclinet, » scilicet, in fide tua : « vulpes enim habent foveas » in corde tuo, quia dolosus es ; « volatilia cœli habent nidos » in corde tuo, quia elatus es : dolosus et elatus non me sequeris : quomodo enim dolosus sequitur simplicem ? Greg. (xix, *Moral.* cap. 1.) Vel aliter : vulpes valde fraudulenta sunt animalia, quæ in fossis vel specubus absconduntur ; cumque apparuerint, nunquam rectis itineribus, sed tortuosis anfractibus currunt ; volucres vero alto volatu se sublevant : nomine ergo *vulpium* dolosa atque fraudulenta, nomine autem *volucrum*, hæc eadem superba dæmonia designantur : ac si dicat : Fraudulenta et elata dæmonia in corde tuo inveniunt habitationem suam ; humilitas autem mea requiem in superba mente non invenit. Aug. (*de quæs. Evang.*) Intelligitur enim miraculis motus propter inanem jactantiam eum sequi voluisse (quam significant aves), finxisse autem discipuli obsequium ; quæ fictio vulpium nomine significata est. Raba. Hæretici autem in sua versutia confidentes significantur per vulpes, et maligni spiritus per volucres cœli, qui in corde judaici

autres avaient leurs tanières et leurs nids, c'est-à-dire leur demeure dans le cœur du peuple juif.

Un autre de ses disciples lui dit : « Seigneur, permettez-moi d'aller d'abord ensevelir mon père. » — S. Jér. Quelle différence entre le scribe et ce disciple ! Celui-ci l'appelle simplement maître, celui-là le reconnaît pour son Seigneur. L'un, obéissant à un sentiment de piété filiale, désire aller ensevelir son père ; l'autre promet de suivre Jésus partout, mais ce n'est pas la personne du Maître qu'il recherche, c'est le gain qu'il espère en retirer. — S. Hil. (*Can.* 7 *sur S. Matth.*) Ce disciple ne demande pas non plus s'il doit suivre Jésus ; il croit que c'est pour lui une obligation, et il demande simplement qu'il lui soit permis d'aller ensevelir son père.

S. Aug. (*serm.* 7 *sur les par. du Seig.*) Lorsque le Seigneur prépare les hommes au ministère évangélique, il rejette toutes les excuses que suggèrent les sentiments de la nature et les sollicitudes de cette vie ; c'est ce que prouvent les paroles suivantes : « Or Jésus lui dit : Suivez-moi, et laissez les morts ensevelir leurs morts. » S. Chrys. (*hom.* 28.) Gardons-nous de croire que le Sauveur nous commande de refuser à nos parents l'honneur qui leur est dû ; il nous apprend à ne rien voir de plus nécessaire que l'affaire de nos intérêts éternels, à nous y appliquer avec toute l'ardeur possible, sans le plus léger retard, quelque inévitables, quelque irrésistibles que soient les attachements qui nous retiennent. Car quoi de plus nécessaire, et aussi quoi de plus facile que d'ensevelir son père ? L'accomplissement de ce devoir ne demandait pas grand temps. Par là encore le Seigneur a voulu nous arracher à une multitude de maux, à la douleur, à l'affliction, et à tout ce qui accompagne de semblables accidents. Après les funé-

---

populi foveas et nidos (id est, domicilia) habebant.

Sequitur : « Alius autem de discipulis illius ait : Domine, permitte me ire primum, et sepelire patrem meum. » Hier. Quid simile est inter scribam et discipulum ? ille magistrum vocat, hic *Dominum* confitetur. Iste pietatis occasione ad sepeliendum patrem ire desiderat, ille secuturum se quolibet esse promittit ; non magistrum quærens, sed ex magistro lucrum. Hil. (*can.* 7 *in Matth.*) Iste etiam discipulus non interrogat an sequatur (jam enim sequi se oportere credidit), sed permitti sibi orat sepelire patrem.

Aug. (*de Verb. Dom. serm.* 7). Dominus autem quando parat homines Evangelio, nullam excusationem vult interponi carnalis hujus temporalisque pietatis : et ideo sequitur : « Jesus autem dixit ei : Sequere me, et dimitte mortuos sepelire mortuos suos. » Chrys. (*in homil.* 28 *in Matth.*) Hoc autem dixit, non jubens contemnere honorem qui est ad parentes, sed monstrans quoniam nihil cœlestibus negotiis nobis magis necessarium esse oportet ; et quoniam cum toto studio his jungi debemus, et neque parum tardare, etiam si valde inevitabilia et incitantia fuerint quæ attrahunt : quid enim magis necessarium erat quam sepelire patrem ? quid etiam facilius ? Neque enim tempus multum consumendum erat. Per hoc etiam eum Dominus a multis malis eripuit, puta luctibus et mœroribus, et ab his quæ hinc expectantur ;

railles, en effet, seraient venus les débats sur le testament, le partage de la succession, et ces agitations successives auraient pu l'éloigner considérablement de la vérité. Si votre cœur se soulève encore, rappelez-vous que souvent on laisse ignorer à des malades la mort de leur père, ou de leur fils, ou de leur mère, et qu'on ne leur permet pas de les accompagner jusqu'au lieu de leur sépulture. Loin que ce soit là de la cruauté, c'est la conduite contraire qui mériterait ce reproche. Ce serait un bien plus grand mal de détourner un homme des enseignements spirituels, alors surtout que d'autres pourraient le remplacer pour rendre ces derniers devoirs; c'est justement ce qui avait lieu ici; c'est ce qui fait dire au Sauveur : « Laissez les morts ensevelir leurs morts. » — S. Aug. (*serm.* 7 *sur les par. du Seig.*) C'est-à-dire : votre père est mort, il y a d'autres morts qui pourront ensevelir leurs morts, car ils sont dans l'infidélité. — Chrys. (*hom.* 28.) Ces paroles indiquent que celui qui était mort n'était pas un de ses disciples, mais qu'il était du nombre des infidèles. Vous admirez ce jeune homme qui, en présence d'un devoir aussi pressant, vient demander à Jésus ce qu'il faut faire, et ne veut point agir de lui-même; mais qu'il est bien plus admirable d'avoir obéi à la défense qui lui était faite, non point par un sentiment d'ingratitude ou de négligence, mais pour ne pas interrompre (1) une affaire plus importante! — S. Hil. D'ailleurs, comme nous avons appris à dire au commencement de l'Oraison dominicale : « Notre Père qui êtes dans les cieux, » et que ce disciple représente tout le peuple croyant, le Seigneur lui rappelle ici qu'il n'y a pour lui qu'un Père qui est dans les cieux (*Matth.* XXIII, 9),

(1) C'est le sens propre du mot ἔγκοψαι.

---

post sepulturam enim necesse jam erat et testamenta scrutari, et hæreditatis divisionem, et alia hujusmodi ; et ita fluctuationes ex fluctuationibus ei succedentes longe eum a veritate abducere potuerunt. Si autem adhuc tumultuaris, excogita quoniam multi infirmos non permittunt scire, nec ad monumentum sequi, etiam si pater, aut mater aut filius sit qui defunctus est ; nec ex hoc incusantur crudelitatis; sed contrarium, crudelitatis esset. Et multo majus malum est abducere hominem a spiritualibus sermonibus, et maxime cum fuerint qui hoc compleant : erant enim qui completuri erant hujus funeris sepulturam : unde dicit : « Dimitte mortuos sepelire mortuos suos. » Aug. (*de Verb. Dom. serm.* 7.) Quasi diceret : Pater tuus mortuus est : sunt autem alii mortui qui sepeliant mortuos suos, quia infideles sunt. Chrys. (*in hom.* 28, *in Matth.*) In quo monstrat quoniam hic mortuus non erat ejus : et enim qui defunctus erat (sicut æstimo) de numero infidelium erat. Si admiraris juvenem, quoniam pro negotio ita necessario interrogavit Jesum, et non spontanee abiit, multo magis admirare quoniam et prohibitus permansit, quod non erat ingratitudinis ; cum non propter desidiam fecerit, sed ut non intercideret negotium magis necessarium. Hil. (*ut sup.*) Item quia accepimus in dominicæ orationis exordio ita primum precandum : « Pater noster qui es in cœlis; » et in discipulo credentis populi persona est ; admonetur quod Pater sibi unus in cœlis est; deinde inter fidelem

et que les droits que donne ce nom de père ne sont pas laissés au père infidèle à l'égard de son fils devenu fidèle. Il nous apprend encore à ne pas mêler à la mémoire des saints le souvenir de ceux qui sont morts dans l'infidélité, et à regarder comme morts ceux qui vivent en dehors de la vie de Dieu. Que les morts donc ensevelissent leurs morts; car pour ceux qui sont vivants, ils doivent s'attacher au Dieu vivant par la foi qu'ils ont en lui.

S. Jér. Si donc c'est aux morts à ensevelir les morts, nous devons prendre soin des vivants, et non point des morts, de peur que cette préoccupation pour les morts ne nous fasse ranger nous-mêmes parmi les morts. — S. Grég. (*Moral.*, liv. iv, chap. 25.) On peut dire encore que les morts ensevelissent leurs morts lorsque les pécheurs se montrent favorables aux pécheurs, car en prodiguant les louanges à celui qui pèche, ils enterrent pour ainsi dire ce mort sous le poids de leurs éloges (1). — Rab. Cette maxime du Sauveur nous apprend aussi qu'il faut quelquefois sacrifier un bien moins important à un bien qui l'est davantage. S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, liv. ii, chap. 23.) S. Matthieu raconte ce fait comme étant arrivé après que Jésus eut ordonné à ses disciples de passer sur l'autre bord, tandis que saint Luc le place au moment où ils étaient en chemin; il n'y a ici aucune contradiction, puisqu'ils étaient en chemin pour arriver au bord de la mer.

ỹ. 23-27. — *Il entra ensuite dans la barque, accompagné de ses disciples, et aussitôt il s'éleva sur la mer une si grande tempête, que la barque était couverte de flots; et lui cependant dormait. Alors ses disciples s'approchèrent de*

(1) Dans les anciens exemplaires chap. xxix, sur ces paroles du chap. iii de Job : « Pourquoi ai-je été nourri du lait de ses mamelles. » Cette pensée s'y trouve plus développée : les morts ensevelissent les morts, lorsque les pécheurs accablent un pécheur de leurs louanges, car pécher n'est-ce pas mourir, ensevelir n'est-ce pas faire disparaître ? Or ceux qui prodiguent des éloges, etc.

---

filium patremque infidelem jus paterni nominis non relinqui : admonuit etiam non admisceri memoriis sanctorum mortuos infideles; et etiam eos esse mortuos, qui extra Deum vivunt; et idcirco mortui sepeliantur a mortuis quia per Dei fidem vivos vivo oporteat adhærere.

Hier. Si autem mortuum sepelit mortuus, non debemus habere curam mortuorum, sed viventium; ne dum solliciti sumus de mortuis, nos quoque *mortui* appellemur. Greg. (iv *Moral.* cap. 25). Mortui etiam mortuum sepeliunt, cum peccatores peccatoribus favent : qui enim peccantem laudibus prosequuntur, extinctum sub verborum suorum aggere abscondunt.

Raba. Notandum est etiam in hac sententia quia aliquando minora bona prætermittenda sunt pro utilitate majorum. Aug. (*de cons. Evang.* lib. ii, cap. 23). Quod autem Matthæus dicit tunc istud gestum esse, quando jussit ut irent trans fretum, Lucas vero (*cap.* 9), ambulantibus illis in via, non est contrarium; quia viam utique ambulabant, ut venirent ad fretum.

Et ascendente eo in naviculam, secuti sunt eum discipuli ejus. Et ecce motus magnus factus est in mari, ita ut navicula operiretur fluctibus. Ipse vero dormiebat. Et accesserunt ad

lui et l'éveillèrent, en lui disant : Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. Jésus leur répondit : Pourquoi craignez-vous, hommes de peu de foi? Et se levant en même temps, il commanda aux vents et à la mer, et il se fit un grand calme. Alors ceux qui étaient présents furent dans l'admiration, et ils disaient : Quel est celui à qui les vents et la mer obéissent?

Orig. Notre-Seigneur Jésus-Christ ayant fait éclater sur la terre de grands et d'étonnants prodiges, passe sur la mer pour y opérer des miracles plus extraordinaires encore, et se faire ainsi reconnaître partout comme le Seigneur de la terre et de la mer. « Et après qu'il fut monté dans une barque, » dit l'Evangéliste, il fut suivi de ses disciples qui n'étaient plus des disciples faibles, mais fermes et stables dans la foi. En le suivant, ils étaient moins attachés à ses pas qu'à la sainteté de sa vie qui les attirait à lui. — S. Chrys. (*hom.* 29.) Il prend ses disciples avec lui et les fait monter dans la même barque pour leur apprendre à ne pas s'effrayer au milieu des dangers, et leur enseigner à conserver toujours l'humilité au milieu des honneurs, car il permet qu'ils soient le jouet des flots, afin de prévenir la haute idée qu'ils auraient pu avoir d'eux-mêmes en voyant que Jésus les avait retenus de préférence aux autres. Lorsqu'il opérait des prodiges éclatants, il permettait à la foule d'en être témoin; mais lorsqu'il s'agit de se mesurer avec les tentations, avec les craintes, il ne prend avec lui que les athlètes qu'il devait former à combattre contre l'univers entier. — Orig. Après qu'il fut entré dans la barque, il commanda à la mer de s'agiter. « Et voici, dit le texte sacré, qu'une grande tempête s'éleva sur la mer. » Cette tempête ne s'éleva pas d'elle-même, mais elle obéit à la puissance de celui qui commande et qui fait sortir

---

eum discipuli ejus, et suscitaverunt eum dicentes : Domine, salva nos, perimus. Et dixit eis Jesus : Quid timidi estis, modicæ fidei? Tunc surgens imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna. Porro homines mirati sunt, dicentes : Qualis est hic, quia venti et mare obediunt ei?

Orig. (*homil.* 6, *in varios Evangelii locos.*) Cum multa magna et miranda ostendisset Christus in terra, transit ad mare ut ibidem excellentiora opera demonstraret, quatenus terræ marisque Dominum cunctis se esse ostenderet : unde dicitur : « Et ascendente eo in naviculam, secuti sunt eum discipuli ejus; » non imbecilles, sed firmi et stabiles in fide. Hi ergo secuti sunt eum, non tantum gressus ejus sequentes, sed magis sanctitatem concomitantes. Chrys. (*in homil.* 29 *in Matth.*) Accepit autem discipulos secum et in navi, ut ad utraque eos erigeret, et ad hoc quod in periculis non stupescerent, et ad hoc quod in honoribus moderata de se autumarent : ut enim non magna de se saperent, propter hoc quod aliis dimissis eos retinuerat, permittit eos fluctuari : ubi enim miraculorum ostensio erat, plebem permittit adesse; ubi autem tentationum et timorum arreptio, athletas orbis terrarum quos exercitaturus erat, hos solos assumit. Orig. (*ut sup.*) Ingressus ergo naviculam fecit turbari mare : unde sequitur : « Et ecce motus magnus factus est in mari, ita ut navicula operiretur fluctibus. » Hæc tempestas non ex se orta est, sed potestati paruit imperantis, qui educit ventos de

les vents de ses trésors. (*Ps.* CXXXIV). La tempête fut grande pour que le miracle le fut également; plus les flots venaient fondre sur la barque, plus aussi l'effroi bouleversait les disciples, et leur faisait désirer d'être délivrés par la puissance du Sauveur.

S. CHRYS. (*hom.* 29.) Ils avaient été témoins des bienfaits que Jésus répandait si libéralement sur les autres; mais comme nous ne jugeons pas de la même manière de ce qui se fait dans l'intérêt des autres, et de ce que l'on fait pour nous, Notre-Seigneur voulut les faire jouir de ses bienfaits par une expérience personnelle; il permit donc cette tempête, pour que leur délivrance leur fît comprendre plus clairement ce qu'il faisait en leur faveur. Or cette tempête était la figure des tentations qu'ils devaient éprouver dans l'avenir, et dont saint Paul a dit : « Je ne veux pas vous laisser ignorer, mes frères, que nous avons été surchargés au-dessus de nos forces. » L'Evangéliste nous dit que Jésus dormait, parce qu'il voulait laisser à la crainte le temps de s'emparer de leur âme. Car si la tempête était survenue pendant qu'il était éveillé, ou ils n'auraient eu aucune crainte, ou ils n'auraient pas imploré son secours, ou ils n'auraient pas cru qu'il pût opérer un semblable miracle.

ORIG. Chose étonnante et merveilleuse ! L'Evangéliste nous montre livré au sommeil celui qui ne dort, qui ne sommeille jamais (1). Son corps dormait, mais la divinité veillait, et il prouvait par là qu'il portait un corps véritable comme le nôtre, et qu'il s'en était revêtu avec toutes ses faiblesses. Il dormait donc extérieurement pour apprendre à ses apôtres à veiller, et nous apprendre à tous à éviter le sommeil de l'âme. La crainte qui les bouleversait était si grande, qu'ils avaient

(1) *Ps.* CXX, 4. « Il ne sommeillera pas, il ne dormira pas, celui qui garde Israël. »

---

thesauris suis. (*Psal.* 134). Facta est autem tempestas magna, ut magnum opus ostenderetur; quia quanto magis fluctus naviculæ irruebant, tanto magis discipulos timor conturbabat, ut plus desiderarent se liberari per mirabilia Salvatoris.

CHRYS. (*in homil.* 29 *in Matth.*) Quia enim viderant alios Christi beneficia accepisse, non autem similiter aliquis æstimat quæ in alienis corporibus fiunt, et quæ in seipso, oportuit per familiarem sensum hos potiri beneficiis Christi ; et ideo voluit hanc fieri tempestatem, ut per liberationem manifestiorem accipiant beneficii sensum. Erat autem hæc turbatio typus futurarum tentationum, de quibus Paulus dicit (II *Corinth.*, I) : « Nolo vos ignorare, fratres, quoniam gravati sumus supra virtutem. » Ut ergo daret tempus formidini, sequitur : « Ipse vero dormiebat ; » si enim vigilante eo facta fuisset tempestas, vel non timuissent, vel non rogassent, vel neque posse ipsum tale aliquid facere credidissent.

ORIG. (*ut sup.*) Est autem res mirabilis et stupenda : is qui nunquam dormit, neque dormitat, dormire dicitur. Dormiebat quidem corpore, sed vigilabat Deitate ; demonstrans quia verum humanum portabat corpus, quod corruptibile induerat. Corpore itaque dormiebat, ut Apostolos faceret vigilare ; et ne omnes nos unquam animo dormiamus. Tanto

presque perdu la tête, qu'ils se précipitaient près de lui et qu'au lieu de lui parler avec modération et avec douceur, ils le réveillent brusquement. Et ses disciples s'approchèrent, et ils l'éveillèrent en disant : « Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. »

S. Jér. Nous voyons une figure de cet événement dans le prophète Jonas, qui, pendant que tous tremblent à la vue du danger, seul est tranquille, et dort si profondément qu'il faut le réveiller. — Orig. Et vous les vrais disciples de Jésus-Christ, vous avez le Seigneur au milieu de vous, et vous craignez le danger? La vie est avec vous, et la crainte de la mort vous préoccupe? Peut-être vont-ils répondre : Nous sommes encore faibles, pusillanimes; c'est pour cela que la crainte s'empare de nous. Aussi Jésus leur dit : « Pourquoi craignez-vous, hommes de peu de foi? » C'est-à-dire : vous avez été témoins de ma puissance sur la terre, pourquoi doutez-vous que cette puissance s'étende aussi à la mer? Et quand la mort elle-même viendrait fondre sur vous, ne devriez-vous pas la supporter avec courage? Celui qui croit faiblement sera repris, celui qui ne croit pas du tout sera condamné (1). — S. Chrys. (*hom.* 20.) Dira-t-on que réveiller Jésus ne fut pas chez eux un signe de peu de foi? Au moins est-ce une preuve qu'ils n'avaient pas de lui une opinion convenable, car ils pensaient qu'il pourrait apaiser la mer étant éveillé, mais que cela lui serait impossible pendant son sommeil. Aussi est-ce pour cela qu'il n'opère pas ce miracle en présence de la foule, pour n'avoir pas à leur reprocher devant elle leur peu de foi; il les prend seuls avec lui pour leur faire ce reproche et il apaise ensuite les flots soulevés. « Et se levant en

(1) Dans le texte d'Origène il y a *sera méprisé*.

---

autem metu discipuli fuerant conterriti, et pene animo alienati, ut irruerent in eum, et non modeste ac leniter suggererent, sed turbulenter suscitarent eum, unde sequitur : « Et accesserunt ad eum discipuli ejus, et suscitaverunt eum dicentes : Domine, salva nos, perimus. »

Hier. Hujus signi typum in Jona legimus (cap. I), quando cæteris periclitantibus ipse securus est, et dormit et suscitatur. Orig. O veraces discipuli! Salvatorem vobiscum habetis, et periculum timetis? vita vobiscum est, et de morte solliciti estis? Sed respondeant : « Parvuli sumus, adhuc infirmi, ideoque timemus : » unde sequitur : « Et dixit eis Jesus : Quid timidi estis, modicæ fidei? » Quasi diceret : Si potentem me super terram cognovistis, quare non creditis quod et in mari potens sim? Et si mors irrueret, nonne debuistis eam constantissime sustinere? Qui modicum credit, arguetur. Qui nihil credit, condemnabitur. Chrys. (*in homil.* 17 *in Matth.*) Si autem aliquis dixerit quoniam non fuit modicæ fidei accedentes excitare Jesum, hoc signum fuit quod non decentem de ipso opinionem habebant, noverant enim quod excitatus poterat mare increpare, nondum autem quod dormiens. Propter hoc etiam neque præsentibus turbis hoc signum fecit, ut non accusentur modicæ fidei; sed discipulos solum accipiens corrigit prius, et solvit turbationem aquarum : unde sequitur : « Tunc surgens

même temps, il commanda aux vents et à la mer, et il se fit un grand calme.

S. Jér. Cet acte de puissance doit nous faire conclure que toutes les créatures ont le sentiment de leur Créateur, car ceux qui reçoivent un commandement doivent avoir sentiment de celui qui leur commande ; nous ne partageons pas cependant l'erreur des hérétiques qui considèrent tous les êtres comme animés, mais nous disons que la majesté du Créateur rend pour ainsi dire sensibles pour lui les créatures qui demeurent insensibles pour nous. — Orig. Il commanda donc aux vents et à la mer, et à cette grande agitation succéda un grand calme. Il est digne de celui qui est grand de faire de grandes choses, et c'est pour cela qu'après avoir troublé magnifiquement les profondeurs de la mer, il commande qu'un grand calme se fasse, afin que la joie de ses disciples égale la crainte qui les a troublés.

S. Chrys. (*hom.* 29.) Ces paroles nous font voir encore que la tempête a été calmée tout d'un coup et tout entière, sans qu'il restât la moindre trace d'agitation ; chose tout-à-fait extraordinaire, car lorsque le soulèvement des flots s'apaise selon les lois ordinaires de la nature, ils restent encore longtemps agités, tandis qu'ici toute agitation cesse dans un instant. Ainsi Jésus-Christ accomplit en sa personne ce que le Roi-Prophète avait dit de Dieu le Père : « Il a parlé et la tempête s'est apaisée, » car d'une seule parole et par son seul commandement il a calmé la mer et mis un frein à la fureur des flots. Ceux qui étaient avec lui, à son aspect, à son sommeil, à l'usage qu'il faisait d'une barque, le regardaient seulement comme un homme ; aussi ce miracle les jette dans l'étonnement. Or les hommes furent dans l'admiration, et ils disaient : « Quel est celui-ci ? » etc. — La Glose.

---

imperavit ventis et mari ; et facta est tranquillitas magna. »

Hier. Ex hoc autem loco intelligimus quod omnes creaturæ sentiant Creatorem : quibus enim imperatur, sentiunt imperantem ; non errore hæreticorum (qui omnia putant animantia), sed majestate conditoris, qua apud nos insensibilia, illi sensibilia sunt. Orig. (*ut sup.*) Imperavit ergo ventis et mari, et de magno vento facta est tranquillitas magna. Decet enim magnum magna facere ; et ideo qui prius magnifice conturbavit profundum maris, nunc iterum tranquillitatem magnam fieri jussit ; ut discipuli nimium conturbati, magnifice lætarentur.

Chrys. (*in homil.* 29 *in Matth.*) In hoc etiam ostenditur quod omnis confestim soluta est tempestas ; et neque semita turbationis remansit ; quod quidem extraneum erat : cum enim naturaliter fluctuatio terminatur usque ad multum tempus, aquæ concutiuntur ; sed hic simul omnia solvebantur : unde quod de Patre dictum est (*Psal.* 106) : « Dixit, et stetit spiritus procellæ, » hoc Christus opere implevit : solo enim verbo et præcepto mare sedavit et refrænavit : a visu autem et a somno, et ex usu navigii qui aderant, eum hominem æstimabant : propter hoc in admirationem ceciderunt : unde sequitur : « Porro homines mirati sunt, dicentes : Qualis est

Saint Chrysostome traduit ainsi : « Quel est cet homme ? » En effet, à ne considérer que son sommeil et son extérieur, c'était un homme ; mais la mer et le calme qu'il y ramena montraient qu'il était Dieu. ORIG. Mais quels sont ces hommes qui furent dans l'admiration ? Ne croyez pas que cette expression désigne les Apôtres, car il n'est jamais parlé d'eux qu'en termes honorables, et ils sont toujours appelés ou apôtres ou disciples. Ceux qui étaient dans l'admiration furent donc ceux qui étaient avec le Sauveur dans la barque, et à qui cette barque appartenait. — S. JÉR. Si quelqu'un cependant, par esprit de contradiction, prétend que ce sont les disciples de Jésus qui furent dans l'admiration, nous répondrons que c'est à juste titre que l'Evangéliste leur donne le nom d'hommes, car ils ne connaissaient pas encore la puissance du Sauveur.

ORIG. En disant : « Quel est donc celui-ci ? » ils ne font pas une question, mais ils affirment que c'est à cet homme que les vents et la mer obéissent. « Quel est donc celui-ci ? » C'est-à-dire quelle est sa puissance, quelle est sa force, quelle est sa grandeur ? Il commande à toute créature, et elle ne transgresse pas ses ordres ; les hommes seuls lui résistent, et seront pour cela condamnés au jugement.

Dans le sens mystique, nous naviguons tous avec le Seigneur dans la barque de l'Eglise sur la mer orageuse du monde ; le Seigneur cependant dort d'un sommeil de miséricorde, et attend ainsi notre patience dans les maux et le repentir des pécheurs. S. HIL. (*Can.* 7 *sur S. Matth.*) Ou bien il dort, parce que notre propre sommeil l'assoupit au milieu de nous. C'est ce que Dieu permet pour nous faire espérer le secours du ciel au milieu de l'effroi que nous cause le danger, et plût à Dieu qu'une espérance même tardive nous donne

---

hic ? » etc. GLOSSA. Chrysostomus ponit hanc litteram : « Qualis est hic homo ? » Somnus enim et quod apparebat *hominem* demonstrabat, sed mare et tranquillitas *Deum* ostendebat. ORIG. (*ut sup.*) Sed qui homines mirati sunt ? Non putes hic Apostolos significatos : nusquam enim invenimus præter honorem cognominari Domini discipulos, sed semper aut *apostoli* aut *discipuli* nominantur : mirabantur ergo hi homines qui cum eo navigabant, quorum erat navicula. HIER. Si autem quis contentiose voluerit eos qui mirabantur fuisse discipulos, respondebimus recte *homines* appellatos, quia necdum noverant potentiam Salvatoris.

ORIG. (*ut sup.*) Non autem interrogantes dicunt : « Qualis est iste ? » sed asserentes, quia « iste talis est cui venti et mare obediunt. » Qualis ergo est iste ? id est, quantus, quam fortis, quam magnus ! Jubet omni creaturæ, et non supergreditur jussionem ejus ; soli homines resistunt, et ideo in judicio damnabuntur.

Mystice autem omnes in sanctæ Ecclesiæ navicula cum Domino per hunc undosum supernatamus mundum : ipse autem Dominus pio obdormit somno, patientiam nostram et impiorum pœnitentiam expectans. HILAR. (*can.* 7 *in Matth.*) Vel dormit, eo quod somno nostro consopiatur in nobis. Maxime autem id accidit, ut a Deo auxilium in periculi metu speremus, atque utinam

l'assurance d'échapper au péril, grâce à la puissance du Christ qui veille au milieu de nous! — Orig. Approchons-nous donc de lui avec empressement, en lui disant avec le Prophète : « Levez-vous ; pourquoi dormez-vous, Seigneur? » (*Ps.* XLIII). Et il commandera lui-même aux vents, c'est-à-dire aux démons qui soulèvent les flots, aux princes de ce monde qui suscitent les persécutions contre les saints, et le Christ fera régner un grand calme autour du corps et de l'esprit, en rendant la paix à l'Eglise et la tranquillité au monde.

Rab. Ou bien encore la mer, ce sont les flots agités du monde, la barque dans laquelle monte Jésus-Christ; c'est l'arbre de la croix à l'aide duquel les fidèles traversent cette mer du monde et parviennent à la céleste patrie comme à un port assuré. Jésus-Christ monte dans cette barque avec ses disciples, et c'est pour cela qu'il dit plus bas : « Que celui qui veut venir après moi, se renonce lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive. » Lorsque le Christ fut attaché à la croix, il se fit une grande agitation, parce que l'âme de ses disciples fut troublée par le spectacle de la passion. La barque fut couverte par les flots, car la violence de la persécution se déchaîna autour de la croix sur laquelle Jésus-Christ succomba. C'est pour cela qu'il est dit : « Et lui cependant dormait. » Son sommeil était la mort. Les disciples éveillent leur Maître, alors que, bouleversés par sa mort, ils font les vœux les plus ardents pour sa résurrection, et lui disent : « Sauvez-nous en ressuscitant, car nous périssons dans le trouble où nous a jetés votre mort. Lorsqu'il ressuscite, il leur reproche la dureté de leur cœur, comme nous le voyons ailleurs. Le Seigneur a commandé aux vents, lorsqu'il a écrasé l'orgueil du démon ; il a commandé à la

---

vel spes sera confidat se periculum posse evadere, Christi intra se vigilante virtute. Orig. (*ut sup.*) Alacriter ergo accedamus ad eum cum propheta, dicentes (*Psal.* 43) : « Exurge, quare obdormis, Domine? » et ipse imperavit ventis; id est dæmonibus, qui concitant fluctus; id est, principes hujus mundi ad persecutiones sanctis immittendas; facietque tranquillitatem magnam, circa corpus et spiritum, pacem Ecclesiæ, et serenitatem mundo.

Raba. Vel aliter : mare est æstus seculi ; navicula quam Christus ascendit, intelligitur arbor crucis, cujus auxilio fideles, transactis mundi fluctibus, perveniunt ad cœlestem patriam, quasi ad littus securum; in quam Christus una cum suis ascendit : unde post ait (*Matth.* 16) : « Qui vult venire post me, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. » Cum ergo Christus in cruce positus fuisset, « motus magnus factus est; » quia commotæ sunt mentes discipulorum de ejus passione ; et « navicula operta est fluctibus ; » quia tota vis persecutionis circa crucem Christi fuit, ubi scilicet morte occubuit : unde dictum est : « Ipse vero dormiebat. » Suum dormire mori est. Excitant autem discipuli Dominum, dum turbati morte, maximis votis resurrectionem quærunt, dicentes : « Salva nos resurgendo, quia perimus turbatione tuæ mortis. » Ipse vero resurgens increpat duritiam cordis eorum, ut alibi legitur. (*Marc.* 16.) Imperavit autem Dominus ventis, quia diaboli superbiam stravit;

mer, en dissipant la fureur insensée des Juifs ; et il s'est fait un grand calme, car la frayeur des disciples s'apaisa lorsqu'ils furent témoins de la résurrection de leur Maître. — La Glose (1). Ou bien encore, la barque c'est l'Eglise de la terre, dans laquelle le Christ traverse avec les siens la mer de ce monde et apaise les flots des persécutions, digne objet de notre admiration et de notre reconnaissance.

ỳ. 28-34. — *Jésus étant passé à l'autre bord, au pays des Géraséniens, deux possédés, qui étaient si furieux que personne n'osait passer par ce chemin-là, sortirent des sépulcres et vinrent au-devant de lui. Ils se mirent en même temps à crier et à lui dire : Jésus, Fils de Dieu, qu'y a-t-il entre vous et nous? Etes-vous venu ici pour nous tourmenter avant le temps? Or il y avait en un lieu peu éloigné d'eux un grand troupeau de pourceaux qui paissaient. Et les démons le priaient, en lui disant : Si vous nous chassez d'ici, envoyez-nous dans ce troupeau de pourceaux. Il leur répondit : Allez. Et étant sortis, ils entrèrent dans ces pourceaux : en même temps, tout ce troupeau courut avec impétuosité se précipiter dans la mer, et ils moururent dans les eaux. Alors ceux qui les gardaient s'enfuirent, et étant venus à la ville, ils racontèrent tout ceci et ce qui était arrivé aux possédés. Aussitôt toute la ville sortit pour aller au devant de Jésus; et l'ayant vu, ils le supplièrent de se retirer des confins de leur pays.*

S. Chrys. (*hom.* 29.) Les hommes ne voyaient dans Jésus-Christ que la nature humaine; les démons vinrent proclamer sa divinité, afin que ceux qui n'avaient point écouté la voix de la mer en fureur et soudain redevenue calme, entendissent la voix des démons ; c'est l'objet des versets suivants : « Jésus étant passé à l'autre bord, dans le pays des Géraséniens, » etc. — Rab. Gérasa est une ville de l'Arabie,

(1) On ne trouve rien de semblable dans la Glose, mais on retrouve ce passage avec plus de développement dans Bède où Raban l'a pris.

---

imperavit mari, quia vesaniam Judæorum disjecit; et facta est tranquillitas magna, quia sedatæ sunt mentes discipulorum visa resurrectione.

Glossa. Vel navicula est Ecclesia præsens, in qua Christus cum suis mare seculi transit, aquas persecutorum compescit ; unde miremur et gratias agamus.

Et cum venisset Jesus trans fretum in regionem Gerazenorum, occurrerunt ei duo habentes dæmonia, de monumentis exeuntes, sævi nimis; ita ut nemo transire posset per viam illam. Et ecce clamaverunt dicentes : Quid nobis et tibi, Jesu, Fili Dei ? Venisti huc ante tempus torquere nos ? Erat autem non longe ab illis grex multorum porcorum pascens. Dæmones autem rogabant eum, dicentes : Si ejicis nos hinc, mitte nos in gregem porcorum. Et ait illis : Ite. At illi exeuntes abierunt in porcos. Et ecce magno impetu abiit totus grex per præceps in mare, et mortui sunt in aquis. Pastores autem fugerunt, et venientes in civitatem, nuntiaverunt hæc omnia, et de his qui dæmonia habuerant. Et ecce tota civitas exiit obviam Jesu. Et viso eo, rogabant eum ut transiret a finibus eorum.

Chrys. (*in hom.* 29, *in Matth.*) Homines Christum *hominem* esse dicebant, venerunt dæmones Divinitatem ejus divulgantes ; ut qui mare procellosum et rursus quietum non audierant, dæmones audirent clamantes : unde dicitur : « Et cum venisset Jesus trans fretum in regionem, » etc. Rab. Gerasa urbs est

située au delà du Jourdain auprès du mont Galaad; elle était habitée par la tribu de Manassès et n'était pas éloignée du lac de Tibériade, dans lequel les pourceaux furent précipités (1).

S. Aug. (*de l'accord des Evang.*, liv. II, chap. 24.) Saint Matthieu parle ici de deux possédés, saint Marc et saint Luc ne parlent que d'un seul; cette différence s'explique en disant qu'il y en avait un des deux plus connu et plus renommé, qui affligeait davantage cette contrée et dont les habitants désiraient plus ardemment la guérison, guérison qui eut aussi plus de retentissement. — S. Chrys. (*hom.* 29.) Ou bien saint Luc et saint Marc ont choisi le plus furieux pour sujet de leur récit, et ils nous retracent plus en détail ses souffrances. Saint Luc, en effet, dit qu'après avoir brisé ses liens, il était emporté dans le désert, et saint Marc qu'il se meurtrissait lui-même avec des cailloux. Cependant ils ne disent pas qu'il était seul, pour ne pas se mettre en contradiction avec saint Matthieu. Nous voyons ensuite qu'ils sortaient des tombeaux, ce qu'ils faisaient pour accréditer cette erreur pernicieuse que les âmes de ceux qui sont morts deviennent des démons. C'est par suite de cette erreur qu'un grand nombre d'aruspices égorgent des enfants pour associer leur âme à leurs criminelles opérations. C'est pour cela qu'on entend les possédés s'écrier : « Je suis l'âme d'un tel (2)! » Ce n'est pas l'âme de celui qui est mort qui s'exprime de la sorte, mais le démon qui emprunte sa voix pour tromper ceux qui l'entendent; car si l'âme d'un mort pouvait entrer dans un corps étranger, à plus forte raison pourrait-elle rentrer dans celui qu'elle animait précédemment. Mais il est contraire à la raison

(1) Voyez chapitre v de saint Marc, note sur le verset 1.
(2) Ψυχὴ τοῦ δεῖνος εἰμι.

Arabiæ trans Jordanem, juncta monti Galaad, quam tenuit tribus Manasse, non longe a stagno Tiberiadis, in quo porci præcipitati sunt.

Aug. (*de cons. Evang.* lib. II, cap. 24.) Quod autem Matthæus duos dicit fuisse qui dæmonia patiebantur, Marcus (cap. 5) et Lucas (cap. 8) unum commemorant, intelligas unum eorum fuisse personæ alicujus clarioris et famosioris, quem regio illa maxime dolebat, et pro cujus salute populus satagebat, de quo facti hujus fama præclarius fragravit. Chrys. (*in homil.* 29 *in Matth.*) Vel Lucas et Marcus unum eorum sæviorem elegerunt : unde et ejus calamitatem exprimunt : Lucas enim dicit, quod ruptis vinclis agebatur in deserto; Marcus autem quod et lapidibus seipsum intercidebat; nec tamen dicunt, quoniam unus solus erat, ne Matthæo contraria dicere viderentur. Per hoc autem quod subditur : « De monumentis exeuntes, » perniciosum dogma imponere volebant; scilicet quod animæ morientium dæmones fiant; unde multi aruspicum occidunt pueros, ut animam eorum cooperantem habeant; propter quod et dæmoniaci clamant quoniam « anima illius ego sum. » Non est autem anima defuncti quæ clamat, sed dæmon hoc fingit, ut decipiat audientes : si enim in alterius corpus animam mortui possibile esset intrare, multo magis in corpus suum.

de croire qu'une âme qui souffre des peines injustes prête son concours à celui qui les lui fait souffrir, ou qu'un homme puisse changer un être incorporel en une autre substance, c'est-à-dire une âme en la substance du démon; car même pour les corps cela est impossible à l'homme, et il ne pourrait par exemple changer le corps d'un homme en celui d'un âne. D'ailleurs serait-il raisonnable de penser qu'une âme séparée de son corps soit comme errante sur la terre? Les âmes des justes sont dans la maison de Dieu (*Sag.* III); de même aussi les âmes innocentes des enfants. Quant aux âmes des pécheurs, il est certain, d'après l'histoire de Lazare et du mauvais riche, qu'elles sont aussitôt enlevées de ce monde. (*Luc,* XVI.) Or comme personne n'osait amener ces possédés à Jésus-Christ, il va lui-même les trouver. L'Evangéliste nous donne une idée de leur fureur en ajoutant : « Ils étaient si furieux que personne n'osait passer, » etc. Mais ces furieux qui empêchaient les autres de passer trouvèrent à leur tour quelqu'un qui leur défendit d'aller plus loin; ils se sentaient flagellés d'une manière invisible, et la présence seule du Christ leur causait des tourments intolérables, comme nous le voyons par ce qui suit : « Et ils se mirent à pousser des cris, en disant, » etc.

S. Jér. Mais ce n'est pas là cette confession volontaire que Dieu se plaît à récompenser aussitôt, c'est la force de la nécessité qui malgré eux leur extorque cet aveu. Ainsi lorsque des esclaves ont pris la fuite, et que bien longtemps après ils se trouvent en présence de leur maître, ils ne demandent qu'une chose, c'est d'échapper au châtiment qu'ils méritent ; ainsi les démons se trouvant tout à coup devant le Seigneur qu'ils voient descendre sur la terre, croyaient qu'il était venu pour les juger. Quelques auteurs trouvent absurde de dire que

---

Sed neque habet rationem, iniqua passam animam cooperari iniqua sibi facienti; vel hominem posse virtutem incorpoream in aliam transmutare substantiam, scilicet animam in substantiam dæmonis : neque enim in corporibus hoc machinari quis potest, ut scilicet hominis corpus faciat asini corpus; neque enim rationabile est animam a corpore separatam hic jam oberrare : justorum enim animæ in manu Dei sunt (*Sap.* 3), unde et quæ puerorum : neque enim malæ sunt. Sed et quæ peccatorum sunt, confestim hinc abducuntur ; et hoc manifestum est ex Lazaro et divite. (*Luc.* 16.) Quia vero nullus afferre audebat ad Christum propter sævitiam hos dæmoniacos, Christus ad eos vadit. Quæ quidem eorum sævitia designatur, cum subditur : « Sævi nimis, ita ut nemo transiret, » etc. Sed quia alios prohibebant pertransire, obstruentem sibi viam invenerunt : etenim flagellabantur invisibiliter, intolerabilia patientes ex Christi præsentia : unde sequitur: « Et ecce clamaverunt dicentes, » etc.

Hier. Non est autem voluntaria ista confessio, quam præmium sequitur confitentium, sed necessitatis extorsio, quæ cogit invitos; velut si servi fugitivi post multum temporis dominum suum videant, nihil aliud nisi de verberibus deprecantur : sic et dæmones cernentes Dominum in terris repente versari, ad judicandos se venisse credebant. Ridiculum autem putant quidam dæmonia

les démons connaissaient le Fils de Dieu, tandis que le prince des démons ne le connaissait pas, parce que leur malice est moins grande et qu'ils ne sont que ses satellites. Est-ce que, en effet, toute la science des disciples ne doit pas être rapportée au Maître ?

S. Aug. (*Cité de Dieu*, chap. xxi.) Dieu ne se fit connaître à eux qu'autant qu'il le voulut, et il ne le voulut qu'autant qu'il le fallait. Il ne se manifesta donc pas à leurs regards comme la vie éternelle et comme cette lumière qui éclaire les âmes pieuses, mais seulement par quelques effets temporels de sa puissance et par quelques-uns de ces signes secrets de sa puissance, qui sont sensibles pour les esprits angéliques, même pour ceux qui sont mauvais, plutôt que pour la faiblesse de notre nature. — S. Jér. Cependant il faut admettre que les démons et le diable lui-même ont soupçonné qu'il était le Fils de Dieu, plus qu'ils ne l'ont connu véritablement. — S. Aug. (1). (*quest. sur l'Anc. et le Nouv. Test.*) Ce cri que poussent les démons : « Qu'y a-t-il de commun entre vous et nous, Jésus, Fils de Dieu, » est plutôt l'expression d'un soupçon, que d'une connaissance certaine, car s'ils l'avaient connu, jamais ils n'auraient permis que le Dieu de gloire fût crucifié. Remi. Toutes les fois qu'ils étaient tourmentés par les effets de sa puissance, ils croyaient que c'était le Fils de Dieu; mais lorsqu'ils le voyaient soumis à la faim, à la soif et à d'autres nécessités semblables, le doute rentrait dans leur esprit, et ils le regardaient comme un simple mortel. Remarquons aussi que les Juifs incrédules, qui osaient dire que c'était par Belzébub que le Sauveur chassait les démons, et les Ariens, qui prétendaient que c'était une simple créature, sont condamnés tout à la fois et par le jugement de Dieu et par

(1) Liv. II, quest. 66. Cet ouvrage n'est pas de saint Augustin, et cette citation ne s'y trouve pas dans les mêmes termes, elle a été prise dans saint Jérôme, et dans Raban qui l'avait empruntée de saint Jérôme.

---

scire Filium Dei et diabolum ignorare ; eo quod minoris malitiæ sunt isti quam ille, cujus satellites sunt ; cum omnis scientia discipulorum ad magistrum referenda sit.

Aug. (ix *de Civit. Dei*, cap. 21.) Tantum autem innotuit eis Deus, quantum voluit ; tantum autem voluit, quantum oportuit. Innotuit ergo eis, non per id quod vita æterna est et lumen quod illuminat pios ; sed per quædam temporalia suæ virtutis effecta, et occultissimæ præsentiæ signa, quæ angelicis spiritibus (etiam malignis) potius quam infirmitati hominum possunt esse perspicua. Hier. Sed tamen tam dæmones quam diabolus suspicari magis Filium Dei quam nosse intelligendi sunt. Aug. (*in lib. de quæst. Nov. et Veter. Test.*) Quod autem dæmones clamant : « Quid nobis et tibi, Jesu, Fili Dei ? » magis ex suspicione quam ex cognitione dixisse credendi sunt ; si enim cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifigi permisissent. Remig. Sed quotiescunque ejus virtute torquebantur, et signa et miracula facientem videbant, æstimabant eum esse Filium Dei ; postquam videbant eum esurire, sitire, et his similia pati, dubitabant et credebant hominem purum. Considerandum est quod etiam Judæi increduli dicentes (*Luc.* 11) Christum in Beelzebub ejecisse dæmonia, et Ariani dicentes eum esse creaturam, non solum judicio Dei,

la confession des démons qui proclament que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. C'est avec raison qu'ils disent : « Qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ? » etc. C'est-à-dire il n'y a rien de commun entre notre malice et votre grâce, car, d'après l'Apôtre (II *Cor.* 6), il n'y a point d'union possible entre la lumière et les ténèbres.— S. Chrys. (*hom.* 20.) Ce qui prouve que cet aveu n'était pas dicté par la flatterie, c'est qu'une douloureuse expérience les force de s'écrier : « Vous êtes venu nous tourmenter avant le temps. — S. Aug. (*Cité de Dieu,* chap. 23.) Peut-être regardaient-ils comme soudain ce qu'ils pensaient ne devoir leur arriver que beaucoup plus tard ; peut-être considéraient-ils comme leur perte ce qui allait arriver, d'étre dévoilés et couverts de mépris, et cela avant le jour où ils entendraient l'arrêt de leur damnation éternelle. — S. Jér. La présence du Sauveur est elle-même un tourment pour les démons. — S. Chrys. (*hom.* 29.) Ils ne pouvaient pas dire qu'ils n'avaient commis aucune faute, car Jésus-Christ les avait surpris en flagrant délit, en se faisant un jeu de tourmenter une créature de Dieu. Aussi craignaient-ils qu'en raison de cette multitude de crimes dont ils étaient coupables, il n'attendît pas, pour les punir, la sentence suprême du dernier jugement.

S. Aug. (*de l'accord des Evang.* liv. II, chap. 24.) Que les paroles des démons aient été rapportées différemment par les Evangélistes, il n'y a point à s'en inquiéter, car on peut ramener toutes ces variantes à une seule pensée, ou bien supposer même que toutes ces paroles ont été dites. On ne doit pas non plus s'étonner que dans saint Matthieu les démons parlent au pluriel, tandis que les autres Evangélistes les font parler au singulier, car ces derniers rapportent

---

sed etiam dæmonum confessione damnari merentur, qui Christum Filium Dei dicunt. Recte autem dicunt : « Quid nobis et tibi, » etc.; hoc est : « Nihil commune est nostræ malitiæ et tuæ gratiæ, » quia secundum Apostolum (II, *Cor.* 6), nulla societas est lucis ad tenebras.

Chrys. (*in homil. in Matth.*) Ut autem non videretur adulationis hoc esse, ab experientia clamabant, dicentes : « Venisti ante tempus torquere nos. » Aug. (*de Civit. Dei,* cap. 23.) Sive quia subitum illis fuit quod futurum quidem sed tardius opinabantur ; sive quia *perditionem suam* hanc ipsam dicebant, qua fiebat ut eorum cognitio sperneretur ; et hoc erat ante tempus judicii, quo æterna damnatione puniendi sunt. Hier. Præsentia etiam Salvatoris tormenta sunt dæmonum. Chrys. (*in homil.* 29 *in Matth.*) Non autem poterant dicere se non peccasse, quia eos Christus invenerat mala operantes, et facturam Dei punientes ; unde æstimabant propter superabundantiam malorum quæ fecerant, quod non expectaretur in eis tempus extremæ punitionis, quæ erit in die judicii.

Aug. (*de cons. Evang.* lib. II, cap. 24.) Quod autem verba dæmonum diversimode ab Evangelistis sunt dicta, non habet aliquid scrupuli ; cum vel in unam redigi sententiam, vel omnia dicta possint intelligi ; nec quia pluraliter apud Matthæum, apud alios autem singulariter loquitur ; cum et ipsi narrent quod inter-

que le démon interrogé quel était son nom, répondit qu'il s'appelait légion, parce qu'en effet ils étaient plusieurs démons.

« Or il y avait non loin d'eux un nombreux troupeau de pourceaux qui paissaient. » — S. Grég. (*Moral.* liv. ii, chap. 6.) Le démon sait fort bien qu'il ne peut rien faire par sa propre puissance, puisque ce n'est point de lui même qu'il tient son existence comme esprit. — Remi. Ils ne demandèrent pas à entrer dans d'autres hommes, parce que celui qui les tourmentait paraissait revêtu de la nature humaine. Ils ne demandèrent pas non plus à entrer dans un troupeau de moutons, car ces animaux étaient purs d'après la loi et pouvaient être offerts dans le temple de Dieu. Parmi les animaux immondes, ils choisirent de préférence les pourceaux, parce qu'il n'y a point d'animal plus immonde. Le mot de pourceau en latin est même synonyme de *couvert d'ordures*, car cet animal se plaît au milieu des immondices. Comme eux aussi les démons se plaisent dans les souillures du péché. Ils ne demandèrent pas à être envoyés dans les régions de l'air, à cause de l'extrême désir qu'ils ont de nuire aux hommes.

Et il leur dit : « Allez. » — S. Chrys. (*hom.* 29.) Ce n'est point à leur persuasion que Notre-Seigneur agit de la sorte, mais pour plusieurs raisons dignes de sa sagesse : d'abord il voulait montrer combien sont malfaisants et pernicieux les démons qui cherchaient à perdre ces hommes ; en second lieu il voulait nous apprendre que sans sa permission ils n'osent rien entreprendre, même contre des pourceaux ; troisièmement il faisait voir par là qu'ils auraient fait endurer à ces hommes un traitement plus cruel qu'aux pourceaux, si la divine providence n'était venue à leur secours dans leur malheur, car les dé-

---

rogatus quis vocaretur, *legionem* se esse respondit, eo quod multa essent dæmonia.

Sequitur : « Erat autem non longe ab illis grex multorum porcorum pascens. « Greg. (II, *Moral.* cap. 6.) Scit enim diabolus quia quodlibet agere ex semetipso non sufficit ; quia nec per semetipsum in eo quod est spiritus, existit. Remig. Sed ideo non petierunt ut in homines mitterentur ; quia illum cujus virtute torquebantur, humanam speciem gestare videbant ; nec etiam petierunt ut in pecora mitterentur, quia pecora Dei præcepto munda sunt animalia, et tunc in templo Dei offerebantur. Præ aliis autem immundis in porcos mitti petierunt, quia nullum animal est immundius porco : unde et porcus dicitur quasi spurcus, eo quod in spurcitiis delectetur : sic et dæmones spurcitiis peccatorum delectantur. Non autem petierunt ut in aerem mitterentur, propter nimiam cupiditatem nocendi hominibus.

Sequitur : « Et ait illis : Ite. » Chrys. (*in homil.* 27 *in Matth.*) Non autem hoc fecit Jesus quasi a dæmonibus persuasus, sed multa hinc dispensans : unum quidem, ut instruat magnitudinem nocumenti dæmonum, qui illis hominibus insidiabantur ; aliud ut discant omnes quoniam neque adversus porcos audent, nisi ipse concesserit ; tertium, ut ostenderet quod graviora in illos homines operati essent quam in porcos, nisi essent homines illi inter calamitates divina

mons ont bien plus de haine contre les hommes que contre les animaux. Nous avons encore ici une preuve évidente que chacun de nous est l'objet des soins de la divine Providence ; elle ne suit pas à l'égard de tous les mêmes voies, elle n'emploie pas les mêmes moyens, et c'est en cela qu'éclate surtout sa sagesse, car la Providence se révèle en procurant à chacun de nous ce qui lui est plus utile. En outre, nous voyons aussi que non-seulement elle a soin de tous en général, mais de chacun de nous en particulier, et nous en serons convaincus en considérant ce qui serait arrivé à ces possédés qui depuis longtemps auraient été étouffés si la divine Providence n'avait veillé sur eux. Jésus leur permit encore d'envahir ce troupeau de pourceaux, pour rendre sa puissance plus sensible aux habitants de cette contrée. En effet, dans les endroits où il n'était pas encore connu, il faisait des miracles plus éclatants pour attirer les hommes à la connaissance de sa divinité. — S. Jér. Ce n'est donc pas pour accéder à leur demande, qu'il leur dit : « Allez, » mais afin que la mort de ces pourceaux devînt une occasion de salut pour les hommes. L'Evangéliste ajoute : « Et étant sortis (c'est-à-dire des possédés), ils entrèrent dans ces pourceaux, et aussitôt tout le troupeau courut avec impétuosité se précipiter dans la mer, et ils moururent dans les eaux. » Que le manichéen rougisse ici de son opinion (1) ! Si les âmes des hommes et celles des bêtes ont une même substance et une même origine, comment deux mille porcs ont-ils été sacrifiés pour sauver un ou peut-être deux hommes ?

S. Chrys. (*hom.* 29.) Les démons firent périr ces pourceaux, parce

(1) Saint Augustin refute cette erreur dans son traité *Des hérésies,* hérésie 46. Il y fait voir que les Manichéens distinguaient cinq éléments, dont le premier est la terre, de laquelle sont nés les bipèdes, et plus tard les hommes, etc.

Providentia adjuti ; magis enim odio habent homines quam irrationalia. Per hoc autem manifestum est quoniam nullus est qui non potiatur divina Providentia ; si autem non omnes similiter neque secundum unum modum, hæc etiam Providentiæ maxima species est : ad id enim quod unicuique expedit, Providentia ostenditur. Cum prædictis autem et aliud ex hoc discimus quoniam non communiter omni providet solum, sed singulariter unicuique : quod in dæmoniacis hic aliquis aspiciet manifeste, qui olim suffocati essent, nisi divina procuratione potiti essent ; propterea etiam concessit abire in gregem porcorum, ut qui regiones habitabant illas, discant ejus virtutem : ubi enim nullus eum cognoverat, fulgere faciebat miracula, ut eos in suæ Divinitatis cognitionem trahat. Hier. Non ergo ut concederet Salvator dæmonibus quod petebant, dixit : *Ite ;* sed ut per interfectionem porcorum hominibus salutis occasio præberetur. Sequitur : « At illi exeuntes (scilicet ab hominibus), abierunt in porcos; et ecce magno impetu abiit totus grex præceps in mare, et mortui sunt in aquis. » Erubescat Manichæus : si de eadem substantia et ex eadem origine, hominum bestiarumque sunt animæ, quomodo ob unius hominis vel duorum salutem duo millia porcorum suffocantur ?

Chrys. (*in homil.* 29 *in Matth.*) Ideo

qu'ils n'ont point d'autre occupation que de jeter les hommes dans la tristesse et de se réjouir de leurs pertes. La grandeur du dommage augmentait la renommée de ce prodige. Bien des personnes allaient le rendre public, ceux qui avaient été guéris, ceux à qui les pourceaux appartenaient, et leurs gardiens; c'est ce que nous lisons dans la suite du récit : « Ceux qui les gardaient s'enfuirent, et étant venus à la ville, ils racontèrent tout ceci, et ce qui était arrivé aux possédés des mauvais esprits, et aussitôt toute la ville sortit au devant de Jésus. » Mais alors qu'ils auraient dû l'adorer et admirer sa puissance, ils le renvoient loin d'eux. « Et l'ayant vu, ils le priaient de se retirer des confins de leur pays. » Remarquez la douceur de Jésus-Christ après le miracle de sa puissance. Ces hommes qu'il vient de combler de ses bienfaits le chassent loin d'eux ; il ne résiste pas et il abandonne ceux qui se jugent indignes de ses divines leçons, leur laissant pour docteurs ceux qu'il vient de délivrer de la possession des démons, et les gardiens des pourceaux. — S. Jér. Ou bien on peut dire que ce n'est point par un sentiment d'orgueil, mais d'humilité, qu'ils prient Jésus de s'éloigner de leur contrée. Ils se jugent indignes de la présence de Dieu, à l'exemple de Pierre, qui disait : « Seigneur, retirez-vous de moi, car je suis un homme pécheur. »

Rab. Le mot *Gerasa* signifie *celui qui repousse son habitant*, ou bien l'étranger qui approche, c'est-à-dire la gentilité qui repousse loin d'elle le démon, et qui d'abord éloignée du Christ s'approche de lui lorsqu'après sa résurrection il la visite par ses Apôtres. — S. Amb. (liv. vi *sur saint Luc*, chap. 18.) Ces deux possédés du démon sont aussi la figure des païens, car Noé ayant eu trois enfants, Sem, Cham

---

autem porcos dæmones occiderunt, quia ubique homines in mœstitiam mittere student, et de perditione lætantur. Damni etiam magnitudo augebat ejus quod factum erat famam : a multis enim divulgabatur : scilicet ab his qui curati erant, et a porcorum dominis, et a pastoribus : unde sequitur : « Pastores autem fugerunt, et venientes nuntiaverunt, et de his qui dæmonia habuerant ; et ecce tota civitas exiit obviam Jesu : » sed cum deceret eos adorare et admirari virtutem, emittebant eum a se : unde sequitur : « Et viso eo, rogabant eum ut transiret a finibus eorum. » Intuere autem et Christi mansuetudinem post virtutem. Quia enim beneficium adepti abigebant eum, non restitit, sed recessit, et eos qui indignos se nuntiaverunt ejus doctrina, dereliquit ; dans eis doctores liberatos a dæmonibus, et porcorum pastores. Hier. Vel quod rogant ut transeat fines eorum, non de superbia hoc faciunt, sed de humilitate : quia quasi se indignos Domini præsentia judicabant, sicut et Petrus ait (*Luc.* 5) : « Exi a me, Domine, quia vir peccator sum. »

Rab. Interpretatur autem Gerasa « colonum ejiciens, » vel « advena propinquans ; » hoc est, Gentilitas, quæ diabolum a se ejecit; et quæ prius longe, modo facta est prope, post resurrectionem visitata a Christo per prædicatores. Ambr. (*in Luc.* lib. vi, super 18 cap.) Duo quoque dæmoniaci figuram populi gentilis accipiunt ; quoniam cum tres filios Noe generaverit, Sem, Cham et Japhet, Sem tantummodo familia in

et Japhet, et la famille de Sem ayant seule formé le peuple de Dieu, ses deux frères sont comme la souche de la multitude des nations païennes. — S. Hil. (*can.* 8 *sur S. Matthieu.*) Voilà pourquoi les démons retenaient ces deux possédés hors de la ville, hors de la synagogue, de la loi et des prophètes; en effet, les origines de ces deux nations étaient comme situées au milieu des demeures des défunts et des cadavres des morts, rendant le chemin de la vie présente dangereux à tous ceux qui le traversent. — Rab. Ce n'est pas sans raison que l'Evangéliste nous fait remarquer que ces deux possédés habitaient dans les tombeaux. Que sont en effet, les corps de ceux qui sont infidèles à leur Dieu, si ce n'est des tombeaux où est renfermée non pas la parole de Dieu, mais l'âme que les péchés ont mise à mort? L'auteur sacré ajoute que personne ne pouvait passer par le chemin, parce qu'avant l'avénement du Sauveur la gentilité était en marche et dans le chemin. Ou bien encore, ces deux hommes représentent les Juifs et les païens qui n'habitaient plus dans leur maison, c'est-à-dire qui ne trouvaient plus de repos dans leur conscience, mais qui demeuraient dans des tombeaux, c'est-à-dire dans des œuvres mortes, et personne ne pouvait plus passer par le chemin de la foi, que les attaques des Juifs rendaient impraticable.

S. Hil. (*can.* 8.) Ceux qui viennent au devant de Jésus figurent le concours de ceux qui se portent volontairement au devant du salut. Quant aux démons, voyant qu'ils ne peuvent plus demeurer au milieu des Gentils, ils demandent avec instance qu'on leur laisse habiter le cœur des hérétiques, et à peine s'en sont-ils emparés, que par l'instinct qui leur est naturel, ils les précipitent dans la mer, c'est-à-dire dans les passions du monde, pour les y faire périr avec les restes de

---

possessionem accita est Dei; ex duobus autem aliis nationum populi pullularunt. Hilar. (*can.* 8 *in Matth.*) Unde extra urbem (id est, extra legis et prophetarum synagogam) duos homines in monumentis dæmones detinebant; duarum scilicet gentium origines intra defunctorum sedes et mortuorum reliquias obsederant, efficientes prætereuntibus viam vitæ præsentis infestam. Rab. Vel non immerito in monumentis illos habitantes significavit; quid enim aliud sunt corpora perfidorum, nisi quædam defunctorum sepulcra, in quibus non Dei sermo, sed anima peccatis mortua recluditur? Dicit autem: «Ita ut nemo posset transire per viam illam;» quia ante adventum Salvatoris in via Gentilitas fuit. Vel per duos, Judæos et Gentes accipe, qui non habitabant in domo, id est, in conscientia sua non requiescebant; in monumentis manebant, id est in operibus mortuis delectabantur: nec sinunt per viam fidei (quam viam Judæi impugnabant) aliquem transire.

Hilar. (*ut sup.*) Occursu autem eorum, concurrentium ad salutem voluntas indicatur: videntes autem dæmones, non sibi jam locum in gentibus derelinqui, ut patiatur habitare se in hæreticis deprecantur; quibus occupatis, in mare (id est, in cupiditatem secularem) dæmonum præcipitantur instinctu, cum reliquarum gentium infidelitate morituri.

l'incrédulité. — BÈDE (1). Ou bien, les pourceaux sont ceux qui mettent leur jouissance dans la fange du vice, car le démon n'a de pouvoir sur personne à moins qu'il ne vive de la vie des pourceaux, ou s'il a quelque pouvoir, ce n'est point celui de perdre, mais d'éprouver. Ces pourceaux qui ont été précipités dans le lac sont une figure de ceux qui après que les Gentils ont été délivrés de la tyrannie des démons, ont refusé de croire en Jésus-Christ et pratiquent dans des lieux retirés leurs rites sacriléges, aveuglés qu'ils sont et comme submergés dans les abîmes de leur curiosité. Ces gardiens des pourceaux qui s'enfuient tout en annonçant ce prodige figurent ces princes des impies qui, tout en ne voulant point se soumettre à la loi chrétienne, ne cessent cependant de célébrer avec admiration la puissance de Jésus-Christ. Ceux qui frappés d'une grande crainte, prient le Sauveur de s'éloigner, représentent la multitude retenue par la fausse douceur de ses anciennes habitudes, qui ne veut point rendre honneur à la loi chrétienne, en disant qu'il lui est impossible de l'accomplir.

S. HIL. Ou bien encore, cette ville est une figure du peuple juif; elle entend parler des œuvres du Christ, et va au devant de son Seigneur, mais c'est pour lui défendre d'entrer sur les confins de son territoire et dans ses murs, car les partisans de la loi n'ont point voulu recevoir la prédication de l'Evangile.

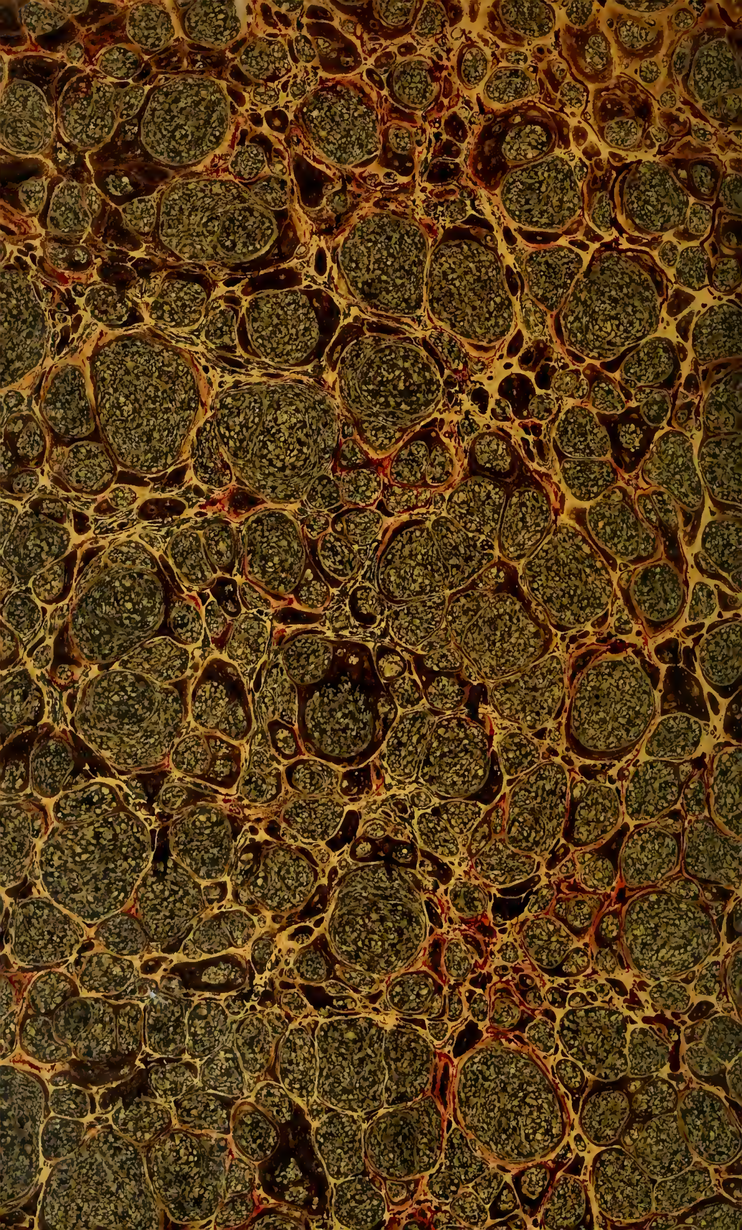
(1) C'est a tort que dans les autres éditions, ainsi que dans Raban et saint Anselme, ce passage était confondu avec la citation précédente de saint Hilaire.

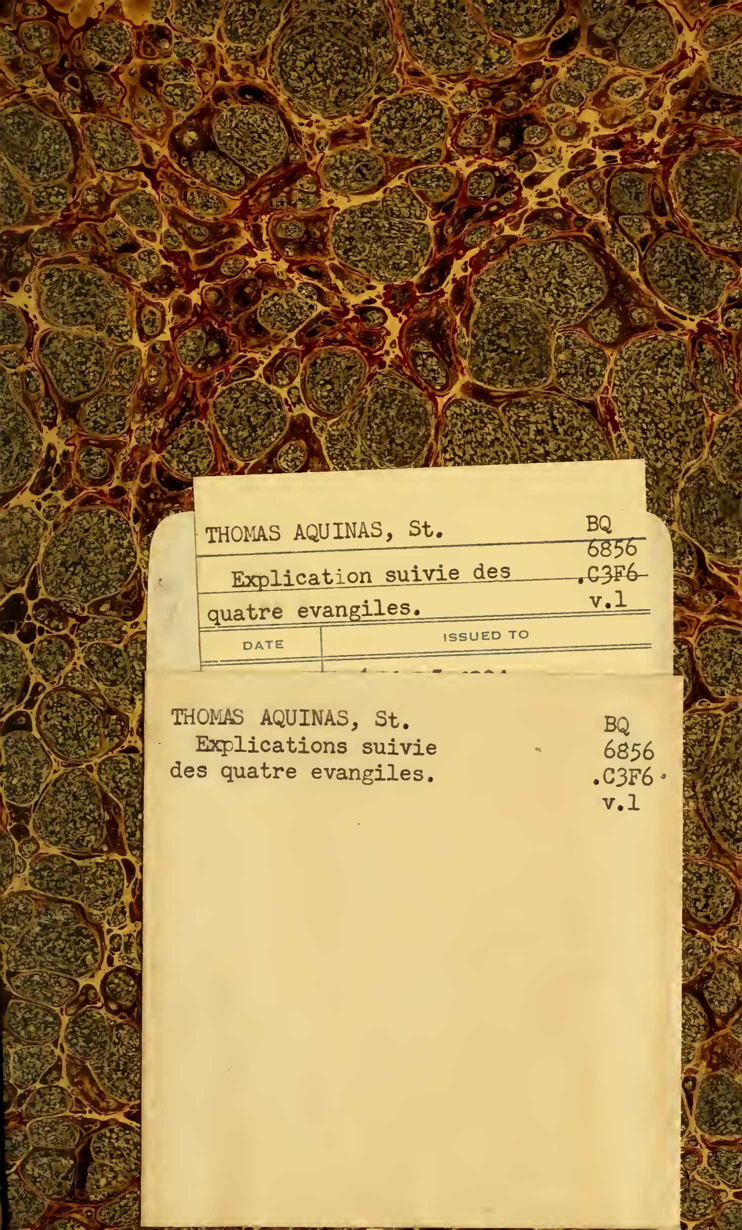
BEDA. (*in Luc. sup. cap.* 8.) Vel porci sunt, qui lutulentis delectantur actibus : nam nisi quis porci more vixerit, non in eum diaboli accipiunt potestatem ; aut ad probandum tantum, non ad perdendum accipiunt. Quod autem in stagnum præcipitati sunt porci, significat quod etiam liberato populo gentium a dominatione dæmonum, in abditis agunt sacrilegos ritus suos, qui Christo credere noluerunt, cæcati et profunda curiositate submersi. Quod autem pastores porcorum fugientes ista nuntiant, significat quosdam etiam primates impiorum, qui quanquam christianam legem fugiant, potentiam tamen Christi stupendo prædicare non cessant. Quod autem magno timore perculsi rogant ut ab eis discedat, significat multitudinem vetusta suavitate delectatam, honorare quidem se nolle christianam legem, dum dicunt quod eam implere non possint.

HILAR. (*ut sup.*) Vel urbs illa judaici populi habuit speciem, quæ Christi operibus auditis, Domino suo obviam pergit, prohibens ne fines suos urbemque contingeret; neque enim Evangelia lex recepit.

FIN DU TOME PREMIER.

BESANÇON. — IMPRIMERIE D'OUTHENIN CHALANDRE FILS.




THOMAS AQUINAS, St.
BQ 6856 .C3F6 v.1
Explication suivie des quatre evangiles.
DATE
ISSUED TO
THOMAS AQUINAS, St.
Explications suivie des quatre evangiles.
BQ 6856 .C3F6 v.1

